



HAL
open science

Les Foäche, une dynastie d'armateurs et de planteurs entre Le Havre et Saint-Domingue aux XVIIIe-XIXe siècles

Stéphanie Joachim

► **To cite this version:**

Stéphanie Joachim. Les Foäche, une dynastie d'armateurs et de planteurs entre Le Havre et Saint-Domingue aux XVIIIe-XIXe siècles. Histoire. Université des Antilles, 2023. Français. NNT : 2023ANTI0957 . tel-04274275

HAL Id: tel-04274275

<https://theses.hal.science/tel-04274275v1>

Submitted on 7 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université des Antilles

Ecole doctorale pluridisciplinaire santé, environnement et sociétés dans les
Amériques

Laboratoire Crillash

**LES FOÛCHE, UNE DYNASTIE D'ARMATEURS ET DE
PLANTEURS ENTRE LE HAVRE ET SAINT-DOMINGUE
AUX XVIII^e-XIX^e SIÈCLES**

Thèse de doctorat d'Histoire

présentée et soutenue par Stéphanie JOACHIM.

Directeur de recherche

Erick NOËL, Professeur des universités, Université des Antilles

Jury

Jérôme JAMBU, Professeur des universités, Université Le Havre Normandie,

Caroline LE MAO, Professeure des universités, Université de Bordeaux,

Christelle LOZÈRE, Maîtresse de conférences H.D.R., Université des Antilles.

23 octobre 2023

Remerciements

En premier lieu, j'adresse mes remerciements à mon directeur de thèse, M. Erick Noël, Professeur à l'université des Antilles, pour ses précieux conseils, son dévouement et sa grande disponibilité.

L'accès aux sources des Archives Municipales du Havre a été facilité grâce à M. Eric Saunier, Maître de Conférences en Histoire moderne à l'université Le Havre Normandie : je l'en remercie.

Ensuite, j'exprime ma gratitude au PEB de l'université des Antilles, à Carole Fontaine, Directrice des Archives Départementales de la Martinique, ainsi qu'à M. Meslien.

Il me reste l'agréable devoir de remercier Sylvie et Jean-Yves Auzoult, mes amis du Havre, pour notre inoubliable escapade normande, ainsi que ma tante Renée, pleine de gentillesse à mon égard.

Enfin, cette entreprise n'aurait pas été possible sans le soutien indéfectible de mes parents et de mon grand-père décédé en décembre 2022.

À tous, l'expression de ma sincère reconnaissance.

Liste des abréviations

AN : Archives Nationales

ADSM : Archives Départementales de la Seine-Maritime

AMLH : Archives Municipales du Havre

ANMT : Archives Nationales du Monde du Travail

Bq : barriques

Bd : boucauds

T : tierçons

Q : quart

Tx : tonneaux

NB : nombre

L.C. : livres coloniales

L.T. : livres tournois

SOMMAIRE

<i>Remerciements</i>	2
<i>Liste des abréviations</i>	3
PREMIERE PARTIE : Le XVIII^e siècle , une période prospère pour le négoce des Foäche	23
Chapitre I : la mise en place d'un système familial	23
A)Aux origines des affaires des Foäche	23
1) <i>Présentation de Martin Foäche</i>	23
2) <i>Martin-Pierre I^{er}: le fondateur</i>	24
B)Martin-Pierre I^{er} et le commerce de traite	26
1) <i>Rappel du contexte</i>	26
2) <i>Les débuts de Martin-Pierre I^{er} négrier dans la traite : nombre d'armements</i>	27
3) <i>Les navires négriers de Martin-Pierre I^{er} Foäche</i>	31
4) <i>Les esclaves transportés</i>	33
5) <i>La mortalité de l'équipage à bord des navires négriers de Martin-Pierre I^{er}</i>	34
6) <i>Les lieux de traite et les escales de vente</i>	36
7) <i>Les bénéfices de l'armement négrier de Martin-Pierre I^{er}</i>	38
C) Stanislas et Martin-Pierre II : la poursuite d'un trafic	40
1) <i>La préparation au métier de négociant</i>	40
2) <i>Les relations mises en place pour la poursuite des affaires par Stanislas en Europe</i>	43
3) <i>L'approche de la guerre de Sept Ans : la stratégie de l'armement sous pavillon neutre</i>	47
D) La société V^{ve} Foäche et Fils et la traite	48
1) <i>Faire fructifier l'héritage de Martin-Pierre I^{er} Foäche</i>	48
2) <i>L'armement en traite de la société V^{ve} Foäche et Fils : comparaison avec les autres armateurs</i>	50
3) <i>Temps passé lors des voyages de traite par les navires négriers de la société V^{ve} Foäche et Fils armés par Foäche Frères : rapport tonnage /captif</i>	54
4) <i>La traversée transatlantique des navires des Foäche et Fils : durée, mortalité des captifs et des marins de 1764 à 1778</i>	55
5) <i>Escales de traite : le choix de la côte d'Angole</i>	58
E) L'intérêt pour l'armement en droiture de la société Vve Foäche et Fils de 1763 à 1778 : le transport des denrées	62
1) <i>Le choix du sucre</i>	62
2) <i>Un produit second : le café</i>	66
3) <i>La percée du coton</i>	69

4) <i>Un parent pauvre: l'indigo</i>	71
5) <i>Bilan : la primauté du sucre et du café</i>	74
6) <i>Bois et accessoires</i>	78
F) Mise en place de la maison du Cap par les associations en commandite	80
1) <i>S'associer pour la fructification du commerce entre l'Europe et les îles (1764-1773)</i>	80
2) <i>Le choix de la commandite</i>	84
Chapitre II : commercer pendant la guerre d'Amérique	92
A) La difficulté à commercer pendant la guerre	93
1) <i>La nécessité des convois</i>	93
2) <i>S'adapter à la complexité des circonstances et diviser les chargements</i>	96
3) <i>Le choix du magasinage par la maison SFMH</i>	98
4) <i>Les chargements de la maison du Cap pour la maison Beaufiles et Pouchet</i>	101
5) <i>Les difficultés relationnelles entre le commissionnaire Foäche et Beaufiles et Pouchet</i>	103
6) <i>Des planteurs qui mènent le jeu aux îles : des difficultés pour les commissionnaires</i>	106
7) <i>La stratégie de la dispersion</i>	110
8) <i>Les règlements de la maison du Cap à Beaufiles et Pouchet</i>	117
B) Accroissement de la prospérité des affaires de Stanislas de 1778 à 1780	119
1) <i>Le solde de la maison du Cap de 1778 à 1780</i>	119
2) <i>Débiteurs et créanciers de la maison du Cap</i>	121
3) <i>Les habitations débitrices et créancières de la maison du Cap</i>	125
4) <i>Créances et débits de la maison du Cap sur les sociétés de 1778 à 1780</i>	131
5) <i>Crédits et débits de la maison SFMH sur les armateurs</i>	137
C) Les Foäche : des détenteurs de plantations qui s'inscrivent dans un système établi	145
1) <i>Une stratégie d'investissement</i>	145
2) <i>Des habitations pourvoyeuses de denrées</i>	148
D) L'habitation du Trou des Foäche : acquisition	149
1) <i>Acquisition de l'habitation du Trou : des achats successifs</i>	149
2) <i>Le cheptel de l'habitation du Trou</i>	154
E) L'habitation Jean-Rabel	156
1) <i>Acquisition de l'habitation Jean-Rabel</i>	157
2) <i>Les travaux de l'habitation Jean-Rabel</i>	158
3) <i>Les esclaves et le cheptel de l'habitation Jean-Rabel</i>	160
F) L'habitation Seringue	162
1) <i>Présentation de l'habitation Seringue</i>	162
2) <i>La grande case de l'habitation Seringue</i>	164
3) <i>La case des esclaves de l'habitation Seringue</i>	166

4) <i>L'âge des esclaves de l'habitation Seringue : présentation</i>	168
5) <i>Prix des esclaves de l'habitation Seringue</i>	173
6) <i>Nom des esclaves de l'habitation Seringue</i>	174
7) <i>Le cheptel et le mobilier de l'habitation Seringue (bâtiments et terres)</i>	175
G) Habitations acquises dans le cadre d'un litige : la Grande Rivière et la Voldrogue	178
1) <i>Acquisition de la Grande Rivière et de la Voldrogue</i>	178
2) <i>Description de l'habitation Grande Rivière</i>	183
3) <i>Acheter l'habitation Grande Rivière : la bonne affaire ?</i>	184
4) <i>L'atelier des esclaves de l'habitation la Grande Rivière</i>	186
5) <i>L'habitation Voldrogue : présentation</i>	187
6) <i>Un matériau très présent au sein de l'inventaire : le bois</i>	189
H) La gestion des esclaves	190
1) <i>Stratégie 1 : former les esclaves, les observer et les surveiller</i>	191
2) <i>Stratégie 2 : vêtir les esclaves</i>	191
3) <i>Stratégie 3 : les commandeurs et les punitions indispensables</i>	193
4) <i>Stratégie 4 : accroître la surveillance du marronnage en punissant les fugitifs</i>	197
5) <i>Stratégie 5 : nourrir les esclaves et en particulier « les nègres nouveaux »</i>	200
6) <i>Stratégie 6 : veiller à la propreté des cases des esclaves pour éviter les maladies</i>	202
7) <i>Stratégie 7 : veiller à une démographie intéressante au sein des habitations en combattant l'avortement ou « le mal de mâchoire »</i>	205
CHAPITRE III : l'armement des Foäche de 1783 à 1789 : des navires pour les voyages en droiture et circuiteux	212
A) Présentation des navires des Foäche (1783-1789)	212
1) <i>Les expéditions des navires des Foäche</i>	212
2) <i>Les armements négriers des Foäche comparés aux autres armateurs</i>	216
3) <i>Les navires négriers des Foäche de 1783 à 1789</i>	219
4) <i>Coût des navires des Foäche de 1783 à 1789</i>	221
5) <i>La cargaison des navires négriers des Foäche de 1783 à 1789</i>	226
6) <i>Assurer ses navires de 1783 à 1789</i>	228
7) <i>Nommer ses navires entre 1783 et 1789</i>	230
B) La navigation et la marine vues par Stanislas Foäche : un plaidoyer pour la marine française	231
1) <i>Une navigation peu mise en valeur contrairement à l'Angleterre</i>	231
2) <i>Les difficultés maritimes de la France et la supériorité navale de l'Angleterre</i>	233
3) <i>Dissociation obligatoire de la navigation et de l'armée</i>	236
4) <i>...Et des marins trop peu formés</i>	239

5) <i>Les marins des navires négriers des Foäche</i>	243
C) Les Foäche et la traite de 1783 à 1789 : une traite liée au système de plantations	250
1) <i>Les navires au départ du Havre de 1783 à 1789</i>	250
2) <i>Durée des escales des navires des Foäche</i>	253
3) <i>Les escales de traite de 1783 à 1789 : la stratégie de la Côte d'Or</i>	254
4) <i>Durée du voyage après escale de traite en Afrique : temps passé à bord par les captifs pour le Middle Passage</i>	257
D) Les navires négriers des Foäche et la traite des Noirs	258
1) <i>L'arrivée en Afrique et le choix des captifs</i>	258
2) <i>Prix des captifs traités par les capitaines des Foäche de 1783 à 1789</i>	259
3) <i>Conditions de voyage des captifs à bord des navires des Foäche</i>	263
4) <i>Les difficultés liées au voyage à bord des navires des Foäche (révoltes, mutineries)</i>	264
5) <i>L'hygiène à bord des navires des Foäche</i>	267
6) <i>Les routes prises par le Roy d'Akim : la stratégie du gain de temps</i>	269
7) <i>La mortalité à bord des navires des Foäche pendant la période 1783-1789</i>	270
8) <i>L'arrivée à Saint-Domingue : préserver le « bois d'ébène » affaibli pour la vente</i>	272
9) <i>La stratégie de la vente rapide des Noirs</i>	275
10) <i>La logique des habitations et de leurs esclaves</i>	281
E) Un commerce toujours varié des Foäche après la guerre d'Indépendance américaine	284
1) <i>Poursuivre le négoce</i>	284
2) <i>Le rôle du négociant : observer les goûts de la société</i>	288
3) <i>Le négociant Morange et la gestion des habitations</i>	294
F) Les denrées transportées par les navires des Foäche de 1783 à 1789	301
1) <i>Le sucre, encore et toujours</i>	301
2) <i>...Et le café</i>	306
3) <i>Le coton, l'indigo et le bois de 1783 à 1789</i>	310
G) Une fragilité du système et de la société coloniale	319
1) <i>Des denrées fragiles</i>	319
2) <i>Une agitation qui gagne la colonie à l'approche de la Révolution</i>	321
Bilan de la première partie	324
SECONDE PARTIE : La période révolutionnaire ou le déclin des affaires familiales, des répercussions sur les héritiers	325
Chapitre IV : faire face aux révolutions blanche et noire	325
A) Des événements défavorables aux négociants: l'obligation de s'acquitter de rentes	325
1) <i>L'amorce d'un déclin en raison des événements</i>	325
2) <i>La déclaration de l'emprunt forcé en 1794 : des rentes à verser pour sauver sa vie</i>	329

B)La révolte de Saint-Domingue : l'autre raison des difficultés	336
1)Le départ de Pierre Morange pour Baltimore	336
2) La difficile régie des habitations pendant la période révolutionnaire.....	339
3) Récupérer les créances des habitations en ces temps troublés	342
C) Les plantations des Foäche pendant la période révolutionnaire.....	345
1) Valeur des plantations en 1797.....	345
2) Gestion des plantations par Plicque et Lemoine.....	349
D) L'habitation Jean-Rabel pendant la Révolution.....	350
1)Le saccage de Jean-Rabel et l'impossibilité de bénéficier de son revenu	351
2)Une sucrerie dévastée sous l'autorité des hommes de couleur.....	354
3)Baisse du revenu de Jean-Rabel et diminution du nombre d'esclaves de l'habitation.....	356
4) La récupération de Jean-Rabel par des anciens esclaves.....	359
5) La fin de Jean-Rabel : dévastation et détérioration des bâtiments entre 1797 et 1801.....	361
6) L'espoir déçu pour une récupération de Jean-Rabel.....	363
E) L'habitation Seringue	366
1) Mise en possession de la plantation par le Sieur Ersten.....	366
2) Mise à ferme de l'habitation Seringue	367
3) Esclaves et cheptel de la plantation Seringue.....	369
4) Maison de maître et bâtiments de la Seringue	372
5) Outillage et ustensiles de la Seringue	380
6) Agrandissement des terres de la Seringue en 1797 : la plus value ?.....	382
F) L'habitation Grande Rivière sous la Révolution de Saint-Domingue : état des lieux et conséquences de la Révolution sur la plantation	387
1)Estimation de l'habitation la Grande Rivière de 1790 à 1797: faible natalité et forte mortalité....	387
2)Etude de l'atelier de la Grande Rivière pendant la Révolution : état des lieux.....	390
3)Le rendement de l'habitation la Grande Rivière en 1792 : estimation.....	392
4)Le personnel de la Grande Rivière en 1792.....	394
5)Le cheptel de l'habitation Grande Rivière entre 1792 et 1797.....	396
6)Evolution de l'habitation la Grande Rivière de 1797 jusqu'en 1803 : une production affectée par les événements de Saint-Domingue.....	398
G) L'habitation Voldroque	402
1) L'habitation Voldroque : état des lieux pendant la période révolutionnaire.....	402
2) Une habitation affectée par les événements révolutionnaires	407
H) La difficulté du retour immédiat des associés à Saint-Domingue en raison des événements révolutionnaires de 1794 à 1798	409
1)Des massacres sans cesse évoqués dans les courriers des associés de la maison SFMH	409

2) ...Et les tracasseries administratives	414
3) Une nouvelle philosophie de la Révolution : un renversement de l'ordre établi.....	417
Chapitre V : Poursuivre les affaires de la société hors de Saint-Domingue.....	422
A) Un commerce délocalisé mais poursuivi en Europe et aux Etats-Unis grâce aux associés	422
1) Poursuivre la vente des denrées et vendre des marchandises par l'intermédiaire d'une maison de commerce bordelaise.....	422
2) Reprise du commerce sous pavillon américain et en Europe	425
3) Un commerce avec Saint-Domingue à mettre en place par l'intermédiaire des Etats-Unis	429
4) Récupération des créances et avances de fonds dès 1798	435
B) Le retour de Pierre Morange au Cap dès 1798 à Saint-Domingue : nouveau souffle pour les affaires des Foäche ?	439
1) Un monde différent et un commerce difficile	439
2) Commercer à Saint-Domingue, vers l'Afrique ou regarder vers le Nord ?.....	443
3) Des stratégies d'adaptation de la maison de commerce Foäche : parier sur une nouvelle culture.....	445
4) La traite des Noirs impossible à Saint-Domingue ?	446
5) L'association avec le négociant Boislandry : la préparation des expéditions.....	450
6) Les déboires du brigantin Eucharis et de la goélette Sophia.....	454
C) La difficile reprise du commerce à Saint-Domingue en raison des événements de 1802... 457	457
1) Un contexte difficile pour une reprise du commerce à Saint-Domingue	458
2) Un climat d'insécurité peu propice à la poursuite des affaires	459
3) Blocus et rébellions.....	462
4) La réquisition du Jérémie : signal du terme des affaires.....	466
5) La mort de Hardivilliers et un non-recouvrement de créances	467
D) La fin des associés et de la maison du Cap.....	468
1) La fin de la société	468
2) La liquidation de la maison du Cap en 1807 : créances et débits de la société SFMH.....	470
Chapitre VI : les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre II face au règlement des affaires familiales	475
A) La difficile succession de Stanislas Foäche	475
1) La composition des biens de Stanislas Foäche	475
2) Apurer les dettes.....	477
3) La vente du Colmoulins.....	479
4) Trouver d'autres fonds.....	481
5) Les problèmes liés à la succession de Pierre Morange	482
6) L'obligation de s'acquitter des rentes.....	484
B) Un combat pour la récupération des indemnités liées à la perte de Saint-Domingue (plantations, navire Le Jérémie)	490

1) Récupérer des indemnités liées aux habitations du Trou et Jean-Rabel.....	490
2) La persévérance des héritiers pour récupérer davantage du Jérémie.....	493
C) Une famille déchirée en raison de l'indemnité à répartir entre la branche de Stanislas et celle de Martin-Pierre II	496
1) L'épineuse question de la dette des héritiers de Stanislas envers ceux de Martin-Pierre II.....	497
2) Récupération des indemnités : un étalement dans le temps.....	499
D) Faire face aux affaires et à la difficile récupération des créances.....	502
1) Récupération des créances des armateurs.....	504
2) L'affaire Ducaillé.....	505
3) L'affaire Welz, Hardivilliers et de Louis Fournier de Bellevue.....	507
4) Les débits de Louis Fournier de Bellevue.....	509
Bilan de la seconde partie	511
TROISIEME PARTIE : Notabilité, culture et cadre de vie	512
Chapitre VII : Le choix des héritiers, continuité ou rupture ?	512
A) Les spécificités du commerce de Martin III et de Louis Foäche au XIX^e siècle : rupture ou continuité avec le négoce de Stanislas et de Martin-Pierre II ?.....	512
1) L'alliance avec Jacques-François Begouën-Demeaux II.....	514
2) L'impossible retour à Saint-Domingue.....	516
3) Les associés de Martin III et de Louis en Guadeloupe.....	520
4) Vendre les denrées coloniales.....	524
5) La concurrence des maisons de commerce et les avances faites aux planteurs.....	527
6) Expédier des marchandises, prendre part à l'armement et à l'assurance maritime.....	530
7) Des banquiers qui investissent au sein des habitations et fournissent des matériaux.....	532
8) Des habitations peu rentables et l'accumulation des créances.....	536
9) ... Dans un contexte de révoltes des esclaves.....	539
B) Les autres descendants Foäche et le négoce : refus de la destinée ?	543
1) Louise Foäche ou le négoce dans les veines : histoire d'une faillite.....	543
2) Les descendants de Stanislas et de Martin-Pierre jusqu'à la quatrième génération : une continuité avec des spécificités.....	546
Chapitre VIII : les Foäche, des notables au-delà des affaires	550
A) Des notables qui revendiquent leur appartenance à ce milieu	550
1) Un attrait pour les charges.....	550
2) Les contributions des Foäche renvoient à la définition du notable.....	553
3) Des notables à la stratégie d'investissements multiples.....	556
4) Des notables à la sociabilité de salon.....	560
B) Des notables au mode de pensée passéiste ?.....	562

1) <i>L'adhésion au protectionnisme</i>	562
2) <i>Un attachement au régime monarchique</i>	568
Chapitre IX : des notables repliés sur eux-mêmes ?	572
A) Convoler et naître dans la famille	572
1) <i>Le mariage chez les Foäche</i>	572
2) <i>Homogamie et choix de la noblesse</i>	574
3) <i>Des mariages à tout âge et des prénoms choisis</i>	578
B) Faire face à l'inéluctable	581
1) <i>Encouragement des naissances et lutte contre la fatalité ?</i>	581
2) <i>Maladies des adultes : se fier à la médecine du siècle</i>	585
3) <i>Mourir en notable</i>	587
C) Des notables qui comprennent le monde et font preuve de générosité	591
1) <i>L'importance d'une éducation pratique</i>	591
2) <i>La philanthropie : une obligation</i>	592
3) <i>Un clan à la pratique religieuse assumée jusqu'à la fin de la vie</i>	597
Chapitre X : un cadre de vie pour un art de vivre au service de la réception	600
A) Le choix d'un cadre de vie somptueux	600
1) <i>Le château du Colmoulins : un joyau symbole de l'art de vivre à la campagne</i>	601
2) <i>Un intérieur aménagé pour la convivialité</i>	604
3) <i>L'extérieur : un domaine confortable et nourricier</i>	608
4) <i>L'autre réussite : la maison de l'armateur de Martin-Pierre II</i>	612
5) <i>La cadre de vie de Catherine Foäche : entre luxe et confort</i>	618
B) L'art de se vêtir pour recevoir	622
1) <i>L'art de se vêtir au Colmoulins</i>	622
2) <i>L'art de la table au Colmoulins</i>	626
3) <i>La sociabilité selon Martin-Pierre II et Louise : un ballet incessant de visites</i>	628
4) <i>Des visites liées aux événements de la vie</i>	631
5) <i>Des moments de l'année dédiés à la réception</i>	633
6) <i>Art de la table, douceurs et sociabilité</i>	634
Bilan de la troisième partie	639
Conclusion générale	640
Sources et bibliographie	647
Table des documents	680
Liste des annexes	688

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction générale

« De toutes les opérations de l'esprit humain, il n'y en a point de plus frappantes que celles qui se développent de jour à l'autre dans l'exercice du Commerce. La nécessité inventive & entreprenante y déploie toute son industrie. L'intérêt, ce grand mobile des actions de l'homme, marche à son but, sans qu'aucun péril l'arrête. Il échauffe & met en mouvement les ressorts de l'imagination ».

Samuel Ricard, *Traité général du Commerce*, Amsterdam, J.C. Laveaux et Cie, 1784

Ces quelques mots suffisent à montrer la prédominance du commerce au XVIII^e siècle, communément appelé Siècle des Lumières. En témoignent les traités tels que ceux de Jacques Savary des Bruslons¹ ou de Samuel Ricard². C'est ainsi que le négociant achète des marchandises différentes, les transporte en tant qu'armateur et spéculé sur leur vente. Contrairement au marchand, le négociant ne se spécialise pas dans un type de marchandise³. En traitant les Foäche, une dynastie de planteurs et d'armateurs havrais aux XVIII^e et XIX^e siècles, nous ciblerons l'aspect commercial pour l'étude de ces périodes. Deux espaces, lieux de résidence des Foäche, à savoir Saint-Domingue et Le Havre, retiennent aussi notre attention. En effet, les Foäche sont originaires du Havre, ville portuaire comprenant un « peuple de marins et de dentellières », selon l'expression de l'historien Jean Legoy⁴. Il convient d'ajouter que Martin-Pierre I^{er} Foäche (1687-1762) est issu de cette communauté havraise de marins. Fils de Martin Foäche (1642-1723), maître mercier, joaillier, échevin et maire du Havre, il se tourne vers les Antilles comme d'autres⁵. À cet instant, il exerce la profession de capitaine de bâtiment marchand en 1715 et continue de commander des navires allant aux Antilles jusqu'à la fin des années 1730. En 1740, il devient échevin de la ville du Havre. En 1749, il part à Saint-Domingue afin de faire fructifier son commerce. Il faut dire qu'en tant que Havrais, Martin-Pierre I^{er} dispose à la fois d'un héritage marchand, par son

¹ Jacques Savary, *Guide du parfait négociant*, Paris, Louis Bellaine, 1675.

² Samuel Ricard, *Traité général du Commerce*, Amsterdam, J.C. Laveaux et Cie, 1784.

³ Pierre Jeannin, « La profession de négociant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle » in *Marchands d'Europe, pratiques et savoirs à l'époque moderne*, Jacques Bottin et Marie-Louise Pelus Kaplan (dir.), Paris, Rue d'ULM, 2002, p. 282.

⁴ Jean Legoy, *Le peuple du Havre et son Histoire*, Le Havre, Edip, 1977, p. 58.

⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Paris, Larose, 1951, p. 11.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

père, tout en étant un marin par ses origines. Il fait partie de ces hommes de la mer qui sont les produits de cette ville du Havre, lieu des bassins du roi, commandés en 1635 par Colbert. À cet égard, Martin-Pierre I^{er} et Jean Feray ont financé les chantiers navals de cette ville⁶.

Il convient de rappeler quelques éléments du contexte. En 1730, Le Havre ne réalise que 2 % du commerce colonial français puis 15 % en 1738 loin derrière Nantes et Bordeaux, le quatrième port français avec un trafic colonial qui est passé de 1 à 8 millions de livres⁷. À cet instant, les Havrais délaissent la pêche morutière, véritable tradition dès le XVII^e siècle et entrent dans le grand commerce atlantique, engagé dès 1664⁸. Martin-Pierre I^{er} Foäche n'échappe pas à ce changement et se tourne alors vers Saint-Domingue, dans le commerce en droiture. La future perle des Antilles séduit le monde marchand. Effectivement, la zone française de l'île de Saint-Domingue reste certes peu étendue, n'atteignant pas les 26 676 km² mais elle offre un relief varié, très fertile au Nord, facile à irriguer et des potentialités commerciales permettant les futures plantations des Foäche⁹. La colonie présente toutes les caractéristiques d'une île tropicale avec une bimensualité : carême et hivernage. La saison sèche, bien marquée durant six mois, à partir du mois de janvier est suivie d'une saison des pluies, après débuts en juin et s'achève en décembre. En dépit des tremblements de terre et des cyclones notés par Louis-Elie Moreau de Saint-Méry¹⁰, Saint-Domingue intéresse les Foäche.

En 1753, Stanislas, fils cadet âgé de 16 ans, rejoint son frère aîné Martin-Pierre II à Saint-Domingue où il a acheté une plantation avant de revenir au Havre en 1759¹¹. Rapidement, la maison Foäche s'impose alors comme l'une des premières maisons de commerce du Havre, tout comme les Begouën-Demeaux, plus grande famille d'armateurs à la même époque. Les deux familles sont liées par l'union de Catherine Foäche (1731-1806), fille de Martin-Pierre I^{er}, avec Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er} (1703-1779)¹².

En investissant dans les Iles, les Foäche espèrent la fortune et la trouveront certes grâce au commerce en droiture au sein duquel ils excelleront, mais en s'adonnant à la traite des

⁶ Jean Legoy, *Le peuple...*, p. 107.

⁷ Eric Saunier et John Barzman, *Histoire du Havre*, Toulouse, Privat, 2017, p. 133.

⁸ Jean-Baptiste Gastinne, *Le Havre 1517-1789 : Histoire d'une identité urbaine*, Le Havre, PURH, 2016, p. 235.

⁹ Paul Butel, « L'essor antillais au XVIII^e siècle » in *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Pierre Pluchon (dir.), Toulouse, Privat, 1982.

¹⁰ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description de l'isle de Saint-Domingue*, Paris, Dupont, 1798, p. 16.

¹¹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Havre, Larose, 1951, pp. 17-18.

¹² Archives Nationales 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Noirs, comme les Feray ou les Homberg loin cependant derrière les Montaudoin de Nantes¹³. Rappelons que la partie occidentale de Saint-Domingue devient une plaque tournante du commerce colonial avec la Martinique et la Guadeloupe, au traité de Ryswick¹⁴ qui la confirme à la France en 1697. À ce moment, des marchands locaux arment pour les compagnies privilégiées tels que Jacob Feray, Jean Le Chibelier et François Moullier, directeur de la compagnie du Sénégal au Havre¹⁵. Dès 1673, la Compagnie du Sénégal est, en effet, fondée et Le Havre a été fréquenté par les navires de cette Compagnie. L'activité locale d'armements des compagnies à privilège permet un regard et un apprentissage pour le négoce avec les Iles¹⁶. Cette dynamique prépare les Havrais à la traite. Si le trafic des Noirs ne représente que 12 % du commerce des navires havrais durant la période qui s'étend de 1763 à 1778, il atteint 20 % entre 1783 à 1793. Mais le commerce des Foäche n'est pas uniquement fondé sur la traite, il est longuement appuyé sur la droiture, suivant là encore l'impulsion donnée par leur ville puisqu'entre 1763 et 1793, sur 248 maisons havraises, 183 ne font que de la droiture¹⁷.

Là encore, les Foäche suivent la tendance. Dès 1737, Martin-Pierre I^{er} Foäche amène des esclaves aux Antilles. Lorsqu'il en vient à la traite, celle-ci est secondaire. C'est dans ce contexte que Martin-Pierre I^{er} est un des pionniers à bénéficier d'un réseau international et capable de rassembler des capitaux pour mettre en place son commerce dès 1737. À ce moment, les engagés blancs ou 36 mois, ont cessé d'être. Or, l'essor du sucre demande des contingents de plus en plus importants, d'où le choix de la main-d'œuvre africaine aboutissant à l'esclavage¹⁸. Dès le XVIII^e siècle, cette population servile est régie par le Code Noir qui assimile l'esclave à un meuble, lui retirant tout droit humain, hormis celui d'appartenance à un maître. Au Siècle des Lumières, l'économie de plantations repose sur le sucre et bientôt sur le café. Saint-Domingue compte aussi 592 sucreries en 1754 et 793 à la veille de la

¹³ Jean Mettas, *Répertoire des expéditions négrières au XVIII^e siècle, Ports autres que Nantes*, Vol. 2, Paris, SFHOM, 1978.

¹⁴ Edouard Delobette, « La traite négrière du Havre aux XVI^e et XVII^e siècles. Premiers repérages heuristiques et essai de mesure quantitative » in *Les ports normands : un modèle ?* Rouen, Université de Rouen, 1998, p. 95.

¹⁵ Abdoulaye Ly, *La Compagnie du Sénégal*, Paris, Karthala, 1993, p. 292. En 1673, la Compagnie du Sénégal succède à la Compagnie des Indes occidentales.

¹⁶ Edouard Delobette, « La traite négrière du Havre... », p. 95.

¹⁷ Eric Saunier et John Barzman, *op.cit.*, p. 134. Selon l'historien Eric Saunier, 74 % des sorties des navires contre 54 % pratiquent le commerce de traite et de droiture, soit 22 % des expéditions alors que 11 ne font que la traite uniquement (4%).

¹⁸ Olivier Grenouilleau, *La traite des Noirs*, Paris, PUF, 1998, p. 31.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Révolution. Les caféières, en plein essor, atteignent 2810 exploitations au même moment¹⁹. Force est de constater que les Foäche investissent dans ce mode d'habitations.

Les Foäche ne se contentent pas du commerce circuiteux, puisqu'ils pratiquent toujours le commerce en droiture. Stanislas devient importateur, exportateur, assureur, banquier, armateur, consignataire, mettant en place un commerce florissant jusqu'à la crise domingoise de 1791.

En premier lieu, nous traiterons du XVIII^e siècle, période d'un fulgurant essor, pour analyser la manière dont les Foäche s'insèrent dans ce système commercial du moment (droiture, traite des esclaves). Puis nous aborderons la période post-révolutionnaire, de l'Empire à la Monarchie de Juillet, afin de voir la façon dont les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre II Foäche, font face aux conséquences de la Révolution de Saint-Domingue. En effet, les enfants de Stanislas Foäche (1737-1806), à savoir Arthur (1788-1873) devenu sous-préfet, Rose (1804-1865) la comtesse de Blosseville et Flore (1786-1856) la femme d'André Begouën-Demeaux - maire du Havre et baron d'Empire, fils du négociant Jacques-François Begouën-Demeaux II (1743-1831) - affrontent des tribulations causées par les événements. N'y échappent pas non plus leurs cousins, les héritiers de Martin-Pierre II (1728-1816) : Jules (1777-1845), Louise (1773-1850), et Martin III Foäche (1770-1839).

Comme nous avons disposé d'un fond extrêmement riche, nous avons voulu mener une réflexion sur les Foäche durant deux siècles. En effet, l'étude seule du XVIII^e siècle revient à amputer le devenir des descendants et une réflexion poussée au XIX^e siècle permet d'élargir l'horizon de lendemains qui déchantent.

Un second intérêt a été d'ordre monographique pour envisager les activités multiples d'une famille. Ce sujet n'interroge pas simplement la fortune de l'entreprise familiale, mais présente des intérêts autres permettant une meilleure compréhension des pratiques de l'époque. Il met en exergue les spécificités d'une famille de la haute bourgeoisie havraise devenue notable avec des manières de se comporter, des rites propres et un art de vivre. Nous n'avons donc pas uniquement cherché à comprendre les Foäche en tant qu'hommes d'affaires mais aussi les aspects de leur vie sur le plan privé. L'aspect sociologique occupe une place de choix dans notre étude qui a déteint sur leurs pratiques jusqu'au quotidien. Nous avons opté ainsi pour une dialectique à la fois chronologique et thématique.

¹⁹ Jacques Adélaïde-Merlande, *Histoire générale des Antilles et de la Guyane*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 21-22.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Quelles stratégies les Foäche élaborent-ils pour développer leur commerce, florissant et prospère au XVIII^e siècle, jusqu'à l'embrasement de Saint-Domingue ? Nous nous interrogerons sur le processus par lequel les Foäche, deviennent une dynastie d'armateurs négriers, détenteurs d'une maison de commerce au Havre et de plantations à Saint-Domingue, avant de se retrouver des notables sous l'Empire. Nous analyserons, en ce sens, l'évolution des affaires familiales, des facteurs et des choix opérés qui ont permis l'ascension. Nous nous intéresserons aux causes d'un déclin que rien n'annonçait, en dehors de la révolte de Saint-Domingue.

En analysant un large corpus de fonds, nous avons cherché à faire revivre les négociants en dressant un portrait exhaustif du clan lié au commerce. Cela a permis d'actualiser ou de réactualiser des connaissances étant surtout connues de manière superficielle par le *Mémorial d'une famille du Havre*²⁰. En étudiant les Foäche sur deux siècles, nous avons mené une lecture analytique des sources, qui a mis en évidence la thématique négociante, peu mise en avant dans l'ouvrage de Maurice Begouën-Demeaux. La nouveauté réside aussi dans le fait de mener une étude sociologique approfondie de la famille, tant il nous a paru important de mettre en évidence ses comportements, l'autre point fort de notre travail.

Nous mettrons, en outre, en avant des connaissances nouvelles grâce à l'étude du XIX^e siècle. En effet, les témoignages ou les traces du vécu de cette famille sont gravés dans la pierre, visibles dans la maison de l'armateur, hôtel particulier sur le Grand Quai ou les vestiges du château du Colmoulins à Harfleur. Notre ambition est encore de montrer le renouvellement des activités liées au négoce pour la génération du XIX^e siècle, alors que la traite est interdite dès 1815 et que l'abolition de l'esclavage est réalisée en 1848.

Sur le plan historiographique, les travaux de Pierre Dardel sur le commerce ont mis en avant les ports de Rouen et du Havre au niveau international²¹. Portant sur les activités portuaires ou sur le commerce des deux villes, ils ont fourni le socle d'une histoire quantitative et sérielle²².

²⁰ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, Le Havre, Larose, 1951.

²¹ Pierre Dardel, *Navires et Marchandises dans les ports de Rouen et du Havre*, Paris, SEVPEN, 1963.

²² Pierre Dardel, *Commerce, Industrie et Navigation à Rouen et au Havre au XVIII^e siècle*, Rouen, SLESM, 1966.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Olivier Grenouilleau a élargi l'apport à l'échelle nationale jusqu'à la Restauration car il propose une vision plus générale du commerce maritime français²³. Sur les relations avec les Iles, nous avons pu nous référer aux travaux de Paul Butel²⁴ et de Françoise Thésée²⁵. Nous disposons de thèses portant sur les négociants de régions françaises différentes qui abordent les hommes du commerce de manière globale. Il convient d'évoquer les travaux de Jean Meyer sur Nantes²⁶, de Charles Carrière sur Marseille²⁷, de Paul Butel pour Bordeaux²⁸ et ceux d'André Lespagnol²⁹ sur les négociants de Saint-Malo. Dans une moindre mesure, Jacques de Cauna³⁰ et Brice Martinetti³¹ ont fourni des points d'observation pour La Rochelle et Philippe Gardey pour Bordeaux³².

Un travail majeur a été mené par Edouard Delobette³³ sur les négociants havrais au XVIII^e siècle. Force est de constater que Jean Meyer, André Lespagnol ou Laure Pineau-Defois à Nantes³⁴ se sont penchés sur les mentalités des hommes. Nous nous sommes située dans cette lignée, voulant dépasser les chiffres. En France, l'activité des ports a été surtout mise en exergue par Jean-Michel Deveau³⁵, Eric Saugera qui a traité de l'activité portuaire de Bordeaux³⁶ ou encore par l'historien Alain Roman pour Saint-Malo³⁷.

Les monographies, nombreuses dans les années 1970, portent sur les mentalités négociantes et mettent à l'honneur quelques noms de négociants ; François Girod et Madeleine Dupouy, ont respectivement traité dans leurs mémoires des Lamaignère de Bayonne³⁸ et des Hecquet, détenteurs d'habitations à Saint-Domingue³⁹. Ces travaux ont

²³ Olivier Grenouilleau, *Les négociants maritimes français*, Paris, Belin, 1997.

²⁴ Paul Butel, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Iles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1974.

²⁵ Françoise Thésée, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue*, Paris, SFHO, 1972.

²⁶ Jean Meyer, *L'armement nantais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1999.

²⁷ Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle, Contributions à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973.

²⁸ Paul Butel, *Les dynasties bordelaises de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991.

²⁹ André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Thèse, Jean Delumeau (dir.), Rennes, PUR, 1997.

³⁰ Jacques de Cauna, *Au temps des isles à sucre*, Paris, Karthala, 1987.

³¹ Brice Martinetti, *Les Négociants de La Rochelle au XVIII^e siècle*, Thèse, Didier Poton (dir.), Rennes, PUR, 2013.

³² Philippe Gardey, *Négociants et Marchands de Bordeaux*, Thèse, Jean-Pierre Poussou (dir.), Paris, PUPS, 2002.

³³ Edouard Delobette, *Ces Messieurs du Havre, Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830*, Thèse, André Zysberg (dir.), Caen, 2005.

³⁴ Laure Pineau-Defois, *Les grands négociants nantais du dernier tiers du XVIII^e siècle, capital hérité et esprit d'entreprise*, Thèse, Guy Saupin (dir.), 2008.

³⁵ Jean-Michel Deveau, *La France au temps des Négriers*, Paris, France Empire, 1994.

³⁶ Eric Saugera, *Bordeaux port négrier*, Paris, Karthala, 2002.

³⁷ Alain Roman, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2001.

³⁸ Madeleine Dupouy, *Les Lamaignère de Bayonne*, Mémoire de DEA, Olivier Grenouilleau (dir.), Anglet, Atlantica, 2003.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

annoncé les monographies plus récentes comme celle d'Erick Noël qui a mené une réflexion sur les Beauharnais de 1756 à 1796⁴⁰. Jean-Louis Donnadiou a pour sa part mis en exergue les Noé de 1728 à 1816⁴¹. Les contemporains ont, en outre, eux-mêmes écrit comme Joseph Mosneron⁴². Les nombreux articles nous laissent penser d'un regain d'intérêts pour les négociants, leurs pratiques marchandes et leur vie. Nous pouvons mentionner l'article d'Olivier Grenouilleau sur la famille Galland⁴³, ou de Laure Pineau-Defois sur Louis Drouin et les négociants nantais⁴⁴, les travaux d'Omine Marie sur les Walsh⁴⁵ ou ceux de Natacha Bonnet sur quatre familles ligériennes croisées⁴⁶. Pour Le Havre, nous pouvons encore évoquer les travaux d'Eric Saunier⁴⁷ ou ceux d'Erick Noël, auteur d'articles sur d'autres familles d'armateurs moins puissantes que les Foäche, à savoir les Delahaye-Lebouis⁴⁸ ou les Feray⁴⁹.

Elaborer une historiographie de la traite, à laquelle les Foäche ont participé, nous oblige encore à faire preuve de précisions. Force est de constater que quelques grandes familles havraises ont dominé de loin ce commerce. Ce sont d'abord les Begouën-Demeaux, loin devant les Mouchel, Beaufiles, Limozin, Delahaye-Lebouis, Dangirard, Baudry ou Boulogne, plus ou moins liés par les affaires et par le sang. À côté de ces catholiques, les protestants ont joué un rôle important dans la traite comme les Feray ainsi que les juifs tels que les Homberg.

Entre 1783 et 1789, de grosses maisons havraises qui se livraient uniquement au commerce en droiture sont entrées dans la traite négrière. Ces familles contrôlent un véritable

³⁹ François Girod, *Une fortune coloniale sous l'Ancien Régime*, Mémoire de DEA, Edmond Preclin (dir.), Paris, Les belles lettres, 1970.

⁴⁰ Erick Noël, *Les Beauharnais, Une fortune antillaise*, Jean Chagniot (dir.), Genève, Droz, 2003.

⁴¹ Jean-Louis Donnadiou, *Un grand seigneur et ses esclaves*, Toulouse, Tempus, 2009.

⁴² Joseph Mosneron, *Moi Joseph Mosneron, armateur négrier nantais*, Rennes, Apogée, 1995.

⁴³ Olivier Grenouilleau, « Milieu maritime nantais et monde moderne : la famille Galland » in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 1, 1991, p. 73-94.

⁴⁴ Laure Pineau-Defois, *Les plus grands négociants nantais du dernier tiers du XVIII^e siècle : capital hérité et esprit d'entreprise*, Thèse, Guy Saupin (dir.), 2008.

⁴⁵ Omine Marie, « Le commerce international de Nantes au XVIII^e siècle : l'exemple de la famille Walsh » in *Mémoire de la Société d'Histoire d'archéologie de Bretagne*, Vol. 1, 2003, p. 254-282.

⁴⁶ Natacha Bonnet, *Seigneurs et planteurs entre Ouest Atlantique et Antilles : quatre familles du XVIII^e siècle*, Thèse, Guy Saupin (dir.), 2006.

⁴⁷ Eric Saunier et John Barzman, *Histoire du Havre*, Le Havre, Privat, 2017 ou Eric Saunier, *Le Havre, les Francs-maçons & la mer*, Oissel-Sur-Seine, Octopus, 2019.

⁴⁸ Erick Noël, « La fortune antillaise des Delahaye-Lebouis » in *Histoire, Economie et Société*, Paris, n° 4, 1997, p. 647-670.

⁴⁹ Erick Noël, « Les Feray, des négriers protestants aux barons d'Empire » in *Cahiers havrais de Recherche Historique*, Le Havre, n° 55, 1995, p. 91-122, et n° 56, 1996, p. 145-168.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

levier économique. Le Havre est aussi devenu le troisième port de traite au XVIII^e siècle⁵⁰. L'analyse du négoce des Foäche et de leurs activités familiales, nous permet de mettre en évidence leur rôle dans cet essor, puisqu'ils ont atteint la deuxième position en termes de revenus⁵¹. La traite havraise s'est particulièrement développée de 1783 à 1791 puis durant les années 1787 et 1788, qui ont enregistré 30 expéditions et 7500 captifs⁵². À titre d'exemple, Tom-Hugo Couvet a étudié l'odyssée de *L'Alligator*, navire négrier havrais armé par Jacques-Robert Colombel, entre le 27 juillet 1789 et le 18 mai 1792⁵³.

La vision de cette traite a évolué. Gaston Martin a été un pionnier à un moment où elle était niée et occultée⁵⁴. Serge Daget a interrogé ensuite la question des captifs avant leur transportation pour dénoncer la monstruosité du trafic⁵⁵. Puis, Olivier Grenouilleau a creusé l'approche au niveau des différents viviers de la traite. Il considère, en outre, que l'histoire du commerce circuiteux ne saurait être réduite uniquement au Middle Passage, c'est-à-dire à la description terrifiante de la traversée⁵⁶. Il ne faut pas oublier qu'un voyage de traite se prépare par une mobilisation d'équipages, de capitaux, de marchandises. Toute l'Europe est impliquée dans ce trafic qui se met en place à grande échelle. Aussi, tout est mis en œuvre pour l'accepter, car le fait de prôner la philosophie de la traite permet d'admettre celle-ci et ses retombées bénéfiques. Marcus Rediker, lui, s'intéresse essentiellement au Middle Passage⁵⁷ et au transport des esclaves⁵⁸. Eric Williams a davantage étudié les relations qui ont existé entre capitalisme et esclavage⁵⁹.

Enfin, il convient pour notre étude de souligner la richesse des sources que nous avons brassées. En effet, nous avons disposé des papiers privés de la famille Begouën-Demeaux, déposés aux Archives Nationales microfilmés sous la cote 505 MI⁶⁰. Ceux-ci ont représenté

⁵⁰ Marcel Dorigny, Bernard Gainot, *Atlas des esclavages*, Paris, Autrement, 2017, p. 31. Marcel Dorigny et Bernard Gainot considèrent que, de 1713 à 1792, Nantes occupe la première place avec 1470 expéditions vers l'Afrique, La Rochelle se situe en seconde position avec 473 expéditions et Le Havre est troisième avec 463 expéditions avant Bordeaux qui comptabilise 417 voyages circuiteux.

⁵¹ Jean Legoy, *op.cit.*, p. 156.

⁵² Eric Saunier, « Le Havre, port négrier : de la défense de l'esclavage à l'oubli » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 11, Nantes, Karthala, 2007, p. 23-41.

⁵³ Tom-Hugo Couvet, *L'Alligator : l'odyssée d'un navire négrier havrais*, Mémoire, Eric Saunier (dir.), Paris, Hémisphères Editions, 2021.

⁵⁴ Gaston Martin, *L'ère des négriers*, Paris, Karthala, 1993.

⁵⁵ Serge Daget, *La traite des Noirs : bastilles négrières et vellétés abolitionnistes*, Rennes, Ouest-France, 1990.

⁵⁶ Olivier Grenouilleau, *Les traites négrières. Essai d'Histoire globale*, Paris, Gallimard, 2004.

⁵⁷ Marcus Rediker, *À bord du négrier. Une histoire atlantique de la traite*, Paris, Seuil, 2017.

⁵⁸ Hugh Thomas, *La Traite des Noirs*, Paris, Robert Laffont, 2006.

⁵⁹ Eric Williams, *Capitalisme et esclavage*, Paris, Présence africaine, 1968.

⁶⁰ Archives Nationales, Fonds Begouën-Demeaux, microfilms de la série 505 MI 2, 23, 32, 36, 48, 56, 64, 66, 69, 78, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

une vingtaine de bobines de microfilm où les Foäche ont été largement représentés. S’y ajoutent la série 69 AQ 1 et 2 des Archives Nationales du Monde du Travail à Roubaix⁶¹, la série 66 Z des Archives Municipales du Havre⁶², ainsi que les séries J (fonds Richard)⁶³ des Archives Départementales de la Seine-Maritime et M, de ces mêmes archives pour le XIX^e siècle⁶⁴. Ces sources papiers surabondantes, ont dû être dépouillées avec minutie, riches de correspondances commerciales entre les Foäche et leurs clients.

Nous avons pris soin d’adapter notre méthode à la richesse des sources dont nous disposons en privilégiant une lecture analytique de celles-ci pour mener à bien notre réflexion. Nous avons exploité en particulier les données chiffrées de la série 505 MI tirées de comptes de gestion de la maison de commerce des Foäche afin de dresser des statistiques. Le *Répertoire des expéditions négrières* de Jean Mettas nous a été d’un grand secours car il comporte les expéditions en traite par armateurs, au XVIII^e siècle. Les séries HH 69 et 70 des Archives Municipales du Havre ont encore précisé les entrées et les sorties des navires, la nature des articles transportés à bord des navires des Foäche se rendant aux îles, et surtout à Saint-Domingue, dans la cadre de la droiture⁶⁵.

Ces données chiffrées sont importantes : elles ont servi de support aux sources manuscrites constituées par les sources commerciales. Le croisement de ces sources a permis de livrer une lecture à la fois quantitative et qualitative de l’entreprise des Foäche.

Le plan retenu nous a amené à un choix tripartite. La première partie développe l’essor et l’apogée du commerce familial jusqu’en 1789. Elle est donc consacrée au temps de la prospérité mise en place par Martin-Pierre I^{er} et par ses fils. Cette partie a voulu prouver qu’on ne naît pas négociant, on le devient parce qu’un négociant, même s’il hérite d’une situation avantageuse, œuvre pour qu’elle perdure dans le temps. Même bien nés, Stanislas et Martin-Pierre II s’activent pour que leurs affaires se hissent à leur plus haut niveau. Il nous a semblé pertinent de nous interroger sur les moyens de cette réussite, jusqu’à la chute, par suite de la révolte de Saint-Domingue.

La seconde partie révèle que même lorsqu’on est au sommet, les événements extérieurs peuvent contourner un système en apparence sans failles, dangereusement centré sur Saint-

⁶¹ Archives Nationales du Monde du Travail, Fonds Foäche, 69 AQ 1 et 69 AQ 2.

⁶² Archives Municipales du Havre, Fonds Foäche, Correspondances commerciales du XIX^e siècle, série 66 Z.

⁶³ Archives Départementales de la Seine-Maritime, Fonds Richards, série J.

⁶⁴ Archives Départementales de la Seine-Maritime, Administration générale et économique du département de la Seine-Maritime, série M.

⁶⁵ Archives Municipales du Havre, Séries HH 69 et HH 70, Entrées et sorties de navires.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

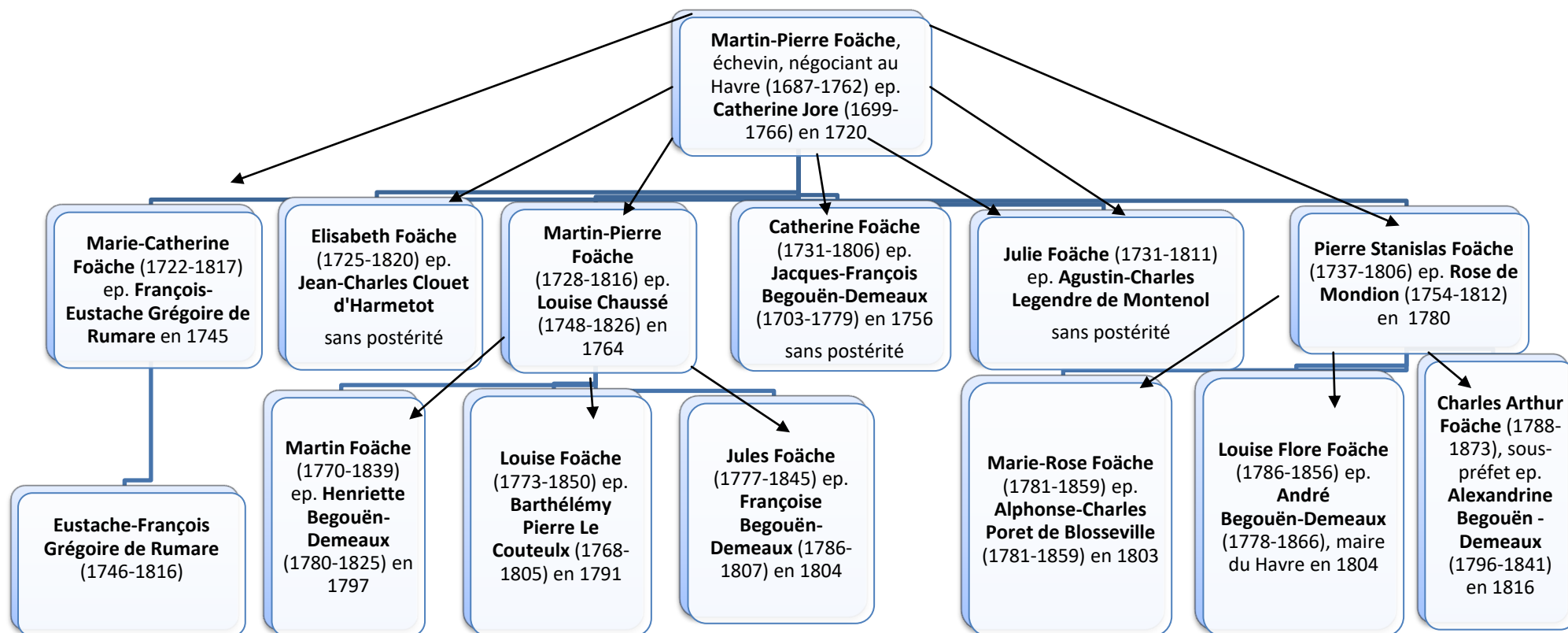
Domingue. Le commerce affaibli de la colonie fragilise les Foäche au-delà de la Révolution. Et les difficultés ne se font pas attendre pour les héritiers de Martin-Pierre II et de Stanislas Foäche. Rien ne pouvait laisser penser que ces derniers hériteraient d'une situation aussi complexe. En cela, l'étude du XIX^e siècle est primordiale car elle nous fait voir les deux faces de deux siècles que tout oppose : la gloire et la prospérité des Lumières qui laissent place à un affaiblissement, au siècle suivant. Deux situations très différentes se succèdent d'un siècle à l'autre en raison des changements profonds et les Foäche n'échappent pas à cette évolution, due aux événements.

La dernière partie ouvre un pan ignoré de la génération des héritiers qui ne suivent pas forcément la voie qui semble tracée. Là encore, nous avons réfléchi sur les moyens qu'ils ont mis en œuvre pour perdurer. Nous avons élaboré une réflexion sur la mentalité familiale, sur les évolutions et ses tentatives d'adaptation. Le for privé nous a permis de mieux comprendre cet espace au quotidien, de la culture matérielle aux codes et aux rites, de l'argent à l'argenterie.

Ainsi s'ouvre cette étude sur la famille Foäche.

GÉNÉALOGIE

Figure 1. Descendance de Martin-Pierre Foäche et de Catherine Jore⁶⁶



⁶⁶ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie.

Première partie

Le XVIII^e siècle : une période prospère pour le négoce des Foäche

Chapitre I : la mise en place d'un système familial

A) Aux origines des affaires des Foäche

Un fondateur est toujours à l'origine de l'histoire d'une grande famille. Il convient, pour comprendre les bases de la lignée des Foäche, de remonter aux origines de ceux-ci, présents au Havre où ils se sont installés dès le XVI^e siècle. Force est de constater l'apparition du nom d'origine Fouache dans cette ville et surtout en pays de Caux qui comprend de nombreux membres portant ce patronyme. Il est vrai que les Foäche sont de la paroisse Saint-François du Havre⁶⁷.

1) Présentation de Martin Foäche

Entreprendre notre étude revient à évoquer, de prime abord, Martin Foäche (1642-1723), l'aïeul, qui pose les fondations de la dynastie Foäche, objet de notre réflexion. Mercier, grossier, joaillier à Paris, avant d'être échevin et maire du Havre, Martin Foäche (1642-1723), l'aïeul, de par son parcours, nous permet de comprendre l'entrée dans le grand commerce de son fils à savoir Martin-Pierre I^{er} (1687-1762). Martin Foäche (1642-1723), l'aïeul, est le fils de Jean Foäche et d'Anne Hubert. D'abord marié à Charlotte Désert en 1680, il épouse Marie-Catherine Hellot après sa mort en 1681, décédée en 1707. Celle-ci est la fille d'un marchand de Rouen qui a été Prieur des Consuls. Un de ses frères assiste aussi Martin dans ses charges⁶⁸. En 1685, celui-ci déplace son comptoir à Caen. Il devient capitaine quartenier⁶⁹ de 1680 à 1682. Il a huit enfants avec Marie-Catherine Hellot, qui tous, naissent au Havre mais seuls deux atteignent l'âge adulte : il

⁶⁷ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, Paris, Larose, 1951, p. 11.

⁶⁸ *Ibidem*, p. 12.

⁶⁹ Officier de ville affecté à la surveillance d'un quartier.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

s'agit de Martin-Pierre I^{er} (1687-1762) que nous évoquerons plus longuement, et de Marie-Catherine, née en 1697. Martin fait preuve de dynamisme politique au sein de la ville du Havre. En 1700, il devient administrateur de l'hôpital, échevin en 1705 puis maire en 1709. En 1719, il souscrit à l'emprunt que contracte la ville pour le rétablissement de ses finances, avant de mourir le 22 janvier 1723. Son fils Martin-Pierre I^{er} (1687-1762) pose les bases de la société qui marquera le siècle.

2) *Martin-Pierre I^{er}: le fondateur*

En nous appuyant sur la série 179 J des Archives Départementales de la Seine-Maritime, nous savons qu'en 1714, Martin-Pierre I^{er} débute en tant que marin sur le navire *Le Duc de Luxembourg*. Il occupe le grade de capitaine du *Saint-Louis*, vaisseau de 200 tonneaux. En outre, il effectue un voyage du Havre à Bordeaux et dans les autres ports de France pour charger des marchandises⁷⁰.

À cette occasion, il se rend aux Iles d'Amérique, sur les côtes de la Martinique, puis de Saint-Domingue pour y charger et décharger des denrées, avant de revenir dans la Manche. De 1717 à 1719, il reste capitaine et navigue à bord du *Saint-Louis*, navire de 200 tonneaux effectuant un voyage à Saint-Domingue pour y transporter des denrées et des ballots⁷¹. De 1731 à 1733, il est commissionnaire du navire *La Ville du Havre*, dirigé par le capitaine Hérault. Il exerce cette fonction en 1732 pour *La Vigilante* et en 1733 pour *Le Saint-François*. Grâce à son métier de capitaine, il se rend compte des possibilités offertes par Saint-Domingue et se lance dans l'approvisionnement de la colonie. Il règle les opérations locales, chargeant des marchandises pour le compte de clients. En plus d'être commissionnaire, il fait des affaires avec un autre armateur, à savoir Jean Feray qui arme *La Levrette*⁷². La mauvaise fortune s'en mêle car ce vaisseau est touché par des avaries et relâche à Saint-Malo⁷³. Martin-Pierre I^{er}, propriétaire, vit rue des Rôtisseurs où il occupe une maison jusqu'en 1738. Grâce à son métier de capitaine, il visite la colonie de Saint-Domingue, y trouve un fret lucratif, qui l'enrichit considérablement. Il participe ainsi à des armements, comme ce 1/8 qu'il rachète au sieur Boucher. On le retrouve dans 12 expéditions en droiture c'est-à-dire dans la navigation directe vers Saint-Domingue, ainsi que dans trois expéditions fluviales et d'une en petit cabotage.

⁷⁰ ADSM, Fonds Richard, Série 179 J, Dossier sur Martin-Pierre I^{er} Foäche.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² ADSM, Fonds Richard, 176/46, Dossier sur le litige de la cargaison du navire *La Levrette*.

⁷³ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

En ce temps de morcellement de la propriété d'un navire, Martin-Pierre I^{er} possède des parts variables qui vont du 1/8 pour les plus petites proportions à la moitié pour les plus grosses, investissant dans des sommes importantes⁷⁴. Dans le cas de la droiture, les parts investies semblent minimales, mais elles deviennent plus élevées lorsqu'il s'agit du petit cabotage (tout près des côtes)⁷⁵. Ce participant nous apparaît alors comme un homme réfléchi, qui mesure les risques afin d'éviter les problèmes rencontrés dans le commerce vers les Antilles. Ce système de partage, divisé en intérêts souvent répartis entre consorts, permet à Martin-Pierre I^{er} de placer la somme de son choix et une fois la marchandise vendue, d'en tirer des gains, au prorata de l'investissement. Ce système est profitable pour ses affaires, en même temps qu'il minimise le risque.

Tableau 1. Les participations de Martin-Pierre I^{er} Foäche (1720-1730)⁷⁶

Navires	Date	Parts	Type d'expédition
<i>Saint-Michel</i>	11/05/1720	1/8	droiture
<i>Bellemadelon</i>	27/02/1722	1/4	droiture
<i>Saint-Sauveur</i>	2/04/1723	9/16	droiture
<i>Grand Saint-Simon</i>	15/09/1723	1/8	fluvial
<i>Grand Saint-Louis et Sainte-Anne</i>	18/09/1723	1/8	fluvial
<i>Saint-Dominique</i>	29/04/1724	1/2	petit cabotage
<i>Armande</i>	14/10/1724	1/8	fluvial
<i>Saint-François</i>	7/04/1730	1/4	droiture
<i>Dame Flavie</i>	21/04/1730	1/4+1/8	droiture
<i>Vigilante</i>	24/01/1733	1/5	droiture
<i>Saint-François</i>	9/06/1733	1/2	droiture
<i>Phoenix</i>	8/06/1735	3/8	traite
<i>Port-de-Paix</i>	27/10/1735	1/2	droiture
<i>Flore</i>	30/12/1737	1/5	droiture
<i>Belle Manon</i>	24/03/1738	1/2	droiture
<i>Flore</i>	7/07/1739	1/5+1/10	traite
<i>Vigilante</i>	3/05/1740	1/3	droiture
<i>Aimable Française</i>	8/02/1744	3/4	traite

En plus de charger les navires et de prendre des parts, il devient surtout propriétaire de vaisseau. En effet, Martin-Pierre I^{er}, associé à Joseph Balland, négociant à Port-de-Paix, fait l'acquisition de *La Belle Manon*, de 126 tonneaux. Balland, homme reconnu dans le

⁷⁴ ADSM, Fonds Richard, 179/27, Parts de propriété de Martin-Pierre I^{er} Foäche au sein de navires.

⁷⁵ André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo*, Rennes, PUR, 2011, p. 132.

⁷⁶ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 528.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

milieu du négoce, possède aussi le négrier *La Diane*, bâti à Dieppe par Nicolas Matry⁷⁷ et la corvette *L'Hirondelle*, de 35 tonneaux⁷⁸.

Martin-Pierre I^{er} fait ainsi le choix d'armer en traite. Il convient de rappeler les éléments du contexte au sein duquel il pratique ce commerce.

B) Martin-Pierre I^{er} et le commerce de traite

1) Rappel du contexte

Rappelons que la traite bénéficie de circonstances favorables à l'établissement de ce type de commerce dès la fin du XVII^e siècle⁷⁹. En France, ce négoce est favorisé depuis 1642, lorsque Louis XIII a autorisé la traite négrière, encourageant les Compagnies à l'effectuer. Dès 1670, Colbert a accordé la liberté de commercer avec les îles à condition de verser un droit à la Compagnie des Indes. Les armateurs ont dû régler à la Compagnie des Indes 5 % de la valeur des retours, réduits à 3 % en 1671⁸⁰.

Chacune des Compagnies dispose d'un domaine particulier pour exercer son commerce : par exemple, la Compagnie du Sénégal exploite les côtes de la Sierra Leone, ou la Compagnie de Guinée exploitant celles qui s'étendent jusqu'au cap de Bonne-Espérance. De 1701 à 1713, la France a même récupéré l'Asiento⁸¹ pour l'approvisionnement en Noirs des Indes espagnoles⁸². Cependant, les Compagnies ont été dans l'incapacité d'honorer les contrats de fourniture de captifs aux Antilles, d'où leur appel à des navires particuliers ou à des armateurs privés. Une certaine liberté du commerce en a résulté et, en ce sens, l'ordonnance du 20 septembre 1713 a favorisé une libéralisation du trafic colonial⁸³. Dès le mois de décembre 1718, les négociants-armateurs havrais demandent aux capitaines de navires négriers de s'adresser au directeur du comptoir africain de Juda pour prendre connaissance de l'état du commerce à la côte d'Afrique afin de connaître les meilleurs sites. Cependant, selon Eric Saunier, « l'américanisation du grand commerce ne commence vraiment qu'à la fin des années 1720 avec la liberté acquise de commercer librement dans la mer des Antilles qui,

⁷⁷ *Ibidem*, p. 529.

⁷⁸ ADSM, Fonds Beauvils et Pouchet, 216 BP 398. Dossier sur l'association de Martin-Pierre I^{er} Foäche avec Joseph Balland.

⁷⁹ Eric Saugera, *Questions sur la traite et l'esclavage des Noirs*, Paris, Cairn, 2012, p. 25.

⁸⁰ Alain Roman, *op.cit.*, p. 26.

⁸¹ *Ibidem*. L'asiento est un type de convention qui confère à des acteurs privés le monopole d'exercer une compétence de l'Etat comme l'exploitation d'une route commerciale.

⁸² *Ibidem*, p. 25.

⁸³ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

accordée aux Rouennais en 1716, est étendue aux Havrais en 1721 »⁸⁴. Si les Compagnies ont eu le monopole de la traite de 1713 à 1723, avant de disparaître, les Havrais, pour leur part, ont commencé à circuler librement dès ce moment. Lorsque Martin-Pierre I^{er} arme pour la traite, les Compagnies ont approvisionné les plantations à raison de 19 expéditions menées depuis les côtes d'Afrique en direction des îles⁸⁵. Martin-Pierre I^{er} supplante les armements des Compagnies qui ont progressivement disparu en s'imposant au Havre comme un pionnier dans les armements privés. Dès lors, la traite permet d'approvisionner les plantations antillaises. Martin-Pierre I^{er}, doué de qualités d'analyse, sait profiter d'un contexte favorable.

2) *Les débuts de Martin-Pierre I^{er} négrier dans la traite : nombre d'armements*

Dans un premier temps, Martin-Pierre I^{er}, capitaine pendant la guerre de Succession d'Espagne, fonde un comptoir à Saint-Domingue. Bien plus tard, en 1756, un autre événement lui sera favorable : il s'agit de la réaffirmation de l'exclusif, par la chambre de commerce de Normandie, alors que la lettre ministérielle du 14 mars de la même année du ministre de la marine permet à toutes les nations étrangères de commercer avec les Iles⁸⁶.

Martin-Pierre I^{er} dispose entre 1737 et 1755 de huit navires négriers pour les dix voyages qu'il entreprend, à savoir *Le Phoenix*, *La Flore*, *L'Aimable Française*, *L'Hirondelle*, *La Diane*, *Le Prince Glass*, *La Minerve* et *La Geneviève*. Il convient de présenter ses armements :

Tableau 2. Nombre de voyage en traite de Martin-Pierre I^{er} (1737-1755)

Nom des navires	Année des voyages
<i>Le Phoenix</i>	1737
<i>La Flore</i>	1739
<i>L'Aimable Française</i>	1742
<i>La Flore</i>	1742
<i>L'Hirondelle</i>	1743
<i>L'Aimable Française</i>	1744
<i>Le Prince Glass</i>	1748
<i>La Diane</i>	1751
<i>La Minerve</i>	1754
<i>La Geneviève</i>	1755

⁸⁴ Eric Saunier, *op. cit.*, p. 129.

⁸⁵ Sur les compagnies, il convient de mentionner l'ouvrage d'Abdoulye Ly, *La Compagnie du Sénégal*, Paris, Karthala, 1993.

⁸⁶ Pierre Dardel, *Navires et marchandises...*, p. 42.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

On sait qu'en 1751, 1754 et 1758, Martin-Pierre I^{er} arme *La Diane* de compte à demi avec Joseph Bailleul du Port-de-Paix, pour un voyage en Guinée. Après avoir expérimenté la droiture, il décide donc d'armer en traite. Grâce au *Répertoire des expéditions négrières* de Jean Mettas⁸⁷, nous avons pu élaborer le tableau suivant :

Tableau 3. Nombre d'armements de Martin-Pierre I^{er} (1737-1755)

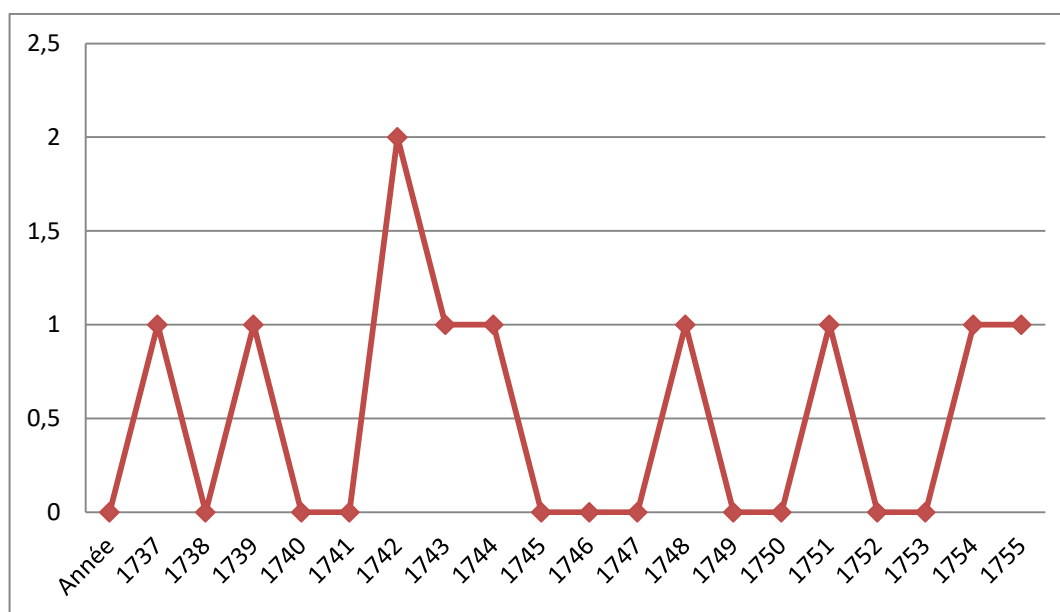
Nombre de voyages	Année des voyages
1	1737
1	1739
1	1741
1	1742
1	1744
1	1748
2	1751
1	1754
1	1755

Ce tableau montre que Martin-Pierre I^{er} arme de manière régulière ses navires, d'abord à deux ans d'intervalle en 1737 et en 1739, puis à une année seulement, notamment en 1743 et en 1744. Nous constatons un écart de quatre ans, du fait de la guerre de Succession d'Autriche qui entrave la traversée de l'Atlantique. Au risque de les voir saisis par les Anglais, il ne peut armer. Le phénomène se reproduit lors de la guerre de Sept Ans et il doit attendre l'accalmie pour armer *La Minerve* en 1754 et enfin *La Geneviève* en 1755. Son armement redevient alors régulier.

⁸⁷ Jean Mettas, *op. cit.*, p. 411-419.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Graphique 1. Armements de Martin-Pierre I^{er} Foäche (1737-1755)



Par rapport aux armateurs de son temps, Martin-Pierre I^{er} a-t-il beaucoup armé ?

Toujours en nous référant au *Répertoire des expéditions négrières* de Jean Mettas, nous pouvons relever, à titre de comparaison, les armements des autres entrepreneurs qui se sont engagés dans cette voie. Ainsi, les Feray et les Chauvel arment concurremment sept et six navires pour la Compagnie du Sénégal. Les Begouën-Demeaux n'en arment que trois ⁸⁸ :

Tableau 4. Armements des Feray (1714-1753)

Navires	Année
<i>Le Saint-Jean d'Afrique</i>	1714
<i>L'Heureux Retour</i>	1715
<i>Le Subtile</i>	1715
<i>Le Solide</i>	1717
<i>Le Prince d'Angole</i>	1750
<i>Le Prince Noir</i>	1751
<i>Le Prince Noir</i>	1753

Tableau 5. Armements des Chauvel (1714 -1755)

Navires	Année
<i>Le Saint-Jean d'Afrique</i>	1714

⁸⁸ Jean Mettas, *op.cit.*, p.398.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

<i>Le Prince d'Afrique</i>	1751
<i>Le Prince Glasse</i>	1752
<i>Le Prince d'Afrique</i>	1753
<i>Le Prince Glasse</i>	1754
<i>La Louise</i>	1754

Tableau 6. Armements des Begouën-Demeaux (1730-1755)

Navires	Année
<i>Le Prince Henry</i>	1750
<i>L'Aurore</i>	1753
<i>Le Prince Henry</i>	1755

Cette situation n'est pas exceptionnelle partout. Si on se réfère à l'étude de Bernard Michon⁸⁹ à Nantes, René et Jacques Montaudouin, qui travaillent ensemble, arment huit navires négriers dès 1718 et jusqu'en 1765, tandis que Thomas de Launay en arme seize entre 1714 et 1730⁹⁰. Pour quelles raisons Martin-Pierre I^{er} a-t-il fait le choix d'armer en traite alors qu'il s'intéressait au cabotage ou à l'armement en droiture, sans passer par l'Afrique ? La traite étant un commerce réservé aux riches armateurs en raison de la mise-hors qui demandait de 100 000 à 500 000 livres, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il disposait de fonds acquis par ses précédents armements. Aussi, dans le cas de la traite, les profits moyens annuels ont pu atteindre 4 à 6 % pour les Nantais et même 10 % pour les Anglais⁹¹. Ceci n'est pas énorme mais peut permettre un renforcement du capital, si les expéditions se passent bien. La traite permet peut-être alors d'expliquer le montant des dots des deux filles de Martin-Pierre I^{er} qui atteignent quelques 120 000 livres. En tous les cas, les gains permettent à la fin de la guerre de Sept Ans d'éponger les dettes :

Je fais le projet aussitôt la paix d'acheter un navire pour aller à Sierra-Leone chercher des noirs. Les premiers fonds qui me parviendront serviront à [payer] de nos dettes et à faire un second armement en Guinée. Vous voyez que pour cela j'ai besoin d'un grand et prompt secours et que s'il me manquait, je serais dans l'embarras⁹².

⁸⁹ Bernard Michon, « Jean Bonneau ou la traite au service d'un capitalisme aventureux » in *Revue du Philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 6, Le Havre, PURH, 2016, p. 119.

⁹⁰ *Ibidem*.

⁹¹ Olivier Grenouilleau, *L'argent de la traite*, Paris, Aubier, 1996, p. 66.

⁹² *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

À ce moment, la traite des Noirs apparaît donc comme essentielle pour remettre à flot la maison de commerce et amplifier son chiffre d'affaires. Or, les marchandises récupérées sont revendues en Europe. Le fait qu'il ait souhaité armer sous pavillon espagnol prouve que ce trafic lui a sans doute permis d'étendre son champ commercial et de subvenir aux besoins des siens.

3) *Les navires négriers de Martin-Pierre I^{er} Foäche*

Il convient à présent d'analyser le tonnage des navires négriers de Martin-Pierre I^{er}.

Tableau 7. Tonnage des navires négriers et équipage

Nom des navires	Année	Tonnage	Durée totale du voyage (mois, semaines)	Nombre d'hommes
<i>Le Phoenix</i>	1737		19 m. 2s.	28
<i>La Flore</i>	1739	250	23m. 1s.	
<i>L'Aimable Française</i>	1742	80	17 m. 2s.	
<i>La Flore</i>	1742	250	18 m. 3s.	50
<i>L'Hirondelle</i>	1743	35		
<i>L'Aimable Française</i>	1744	80		
<i>Le Prince Glass</i>	1748			
<i>La Diane</i>	1751	170	22 m. 3s.	41
<i>La Minerve</i>	1754	160	17 m. 1s.	29
<i>La Geneviève</i>	1755	130	12 m. 2s.	24

Majoritairement, les navires de Martin-Pierre I^{er} se situent entre 160 et 250 tonneaux. Gaston Martin⁹³ explique que, dans le cas de Nantes, deux navires seulement atteignent 500 tonneaux. À l'opposé, il existe aussi des vaisseaux bien plus petits de 40 à 50 tonneaux⁹⁴. Dans les années 1710, on trouve des navires négriers d'armateurs havrais ayant déjà un fort tonnage. C'est le cas du *Gorée* de David l'Aîné, fort en 1713 de 300 tonneaux, ou du *Saint-Jean d'Afrique*, qui atteint en 1714 les 450 tonneaux⁹⁵. Nous pouvons en déduire que le tonnage des navires négriers des Foäche est intermédiaire, en sachant que la grande majorité des navires se situent dès 1730, entre 120 à 250 tonneaux. Martin-Pierre I^{er} fait

⁹³ Gaston Martin, *Nantes au XVIII^e siècle, l'ère des Négriers*, Paris, Karthala, 2002, p. 28.

⁹⁴ *Ibidem*.

⁹⁵ Jean Mettas, *op.cit.*, pp. 397-398.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

donc le choix d'utiliser des navires ayant un tonnage normal, peut-être en raison du coût des navires, plus onéreux, s'ils sont plus imposants.

Dans ces années, un négrier de 200 tonneaux possède ordinairement huit à douze pièces. On suppose que les navires armés par Martin-Pierre I^{er} répondent à ce critère⁹⁶. Ils ont pu être achetés d'occasion, le but étant surtout la rapidité pour arriver vite aux Antilles afin d'y vendre les captifs.

Si on se réfère au tableau, on se rend compte que l'addition du tonnage de tous les navires de Martin-Pierre I^{er} représente 995 tonneaux. Nous ne pouvons pas intégrer dans nos calculs *Le Prince Glass* et *Le Phoenix*, pour lesquels les données sont inconnues. Cependant, avec ces deux navires, on peut émettre l'hypothèse que le tonnage total a dépassé le millier. Les navires armés par Martin-Pierre I^{er} ont-ils été utilisés à plusieurs reprises ?

La période d'armement de Martin-Pierre I^{er} s'étend sur 19 ans, de 1737 à 1755. Si on regarde de près le nombre de voyages par navire, on se rend compte que six navires n'ont fait qu'une rotation et deux ont fait deux allers-retours. Les voyages en traite sont naturellement bien plus longs que les voyages en droiture et dépassent toujours une année.

Tableau 8. Temps passé lors des voyages de traite des navires armés par Martin-Pierre I^{er} Foäche

Temps passé en mois	Nombre de navires de Martin-Pierre I ^{er} Foäche	Nom des navires
12 à 13	1	<i>La Geneviève</i> de 1755, 130 tx
17 à 18	3	<i>L'Aimable Françoise</i> de 1742, 60 tx <i>La Flore</i> de 1742, 250 tx <i>La Minerve</i> de 1754, 160 tx
19 à 20	1	<i>Le Phoenix</i> de 1737 (? tx)
22 23	2	<i>La Flore</i> de 1739, 250 tx <i>La Diane</i> de 1751, 170 tx

⁹⁶ Gaston Martin, *op.cit.*, p. 31.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le temps est surtout occupé en Afrique à la récupération des captifs emmenés ensuite vers Cayenne⁹⁷, la Martinique et finalement surtout à Saint-Domingue avant le retour au Havre. La durée d'un voyage « en circuit » pour les navires armés par Martin-Pierre I^{er} peut ainsi s'étendre sur deux ans. Ce temps passé en mer altère considérablement les navires négriers.

Martin-Pierre I^{er} considère que dès qu'un navire est en état de naviguer, peu importe le tonnage : il doit être utilisé, son intérêt financier étant en jeu. À la fin de leur vie, ces navires sont vendus pour le cabotage à Saint-Domingue ou condamnés à mourir au Havre, désarmés de manière définitive⁹⁸.

4) *Les esclaves transportés*

Le nombre total d'esclaves atteint au moins les 1567 esclaves individus, mais a dû être plus élevé car nous n'avons de chiffres que pour 5 navires sur 15. Jean Mettas s'est heurté à ces lacunes.

Du moins constate-t-on que plus le tonnage est élevé, plus le nombre d'esclaves est important. Ainsi, *La Flore* (250 tonneaux) transporte 345, puis 522 esclaves, tandis que *L'Aimable Françoise* (80 tonneaux) n'en transporte que 180 et *L'Hirondelle* (35 tonneaux) pour seulement 56 esclaves.

Qu'en est-il de *La Minerve* et de *La Geneviève* pour leurs voyages respectifs de 1754 et 1755 ? Par analogie, nous pouvons supposer que le nombre d'esclaves transporté par *La Minerve* (160 tonneaux) ou *La Geneviève* (130 tonneaux), ont dû dépasser les 200.

Plus l'entassement est important, plus la mortalité des captifs est marquée. Le rapport tonnage/captif est stable mais très élevé pour *La Flore* en 1739 puisqu'il est de 0,49 à chaque voyage. Il est même de 0,44 pour *L'Aimable Françoise* de 80 tonneaux qui transporte 180 esclaves.

⁹⁷ Bernard Michon, *Le port de Nantes au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2011, p. 35. En ce début de XVIII^e siècle, le port de Cayenne est loin d'être oublié. En effet, le navire *Les trois Amis* de Nantes part en août 1742 pour se rendre le long des côtes de Guinée où il traite 100 captifs avant de se rendre à Cayenne pour charger des denrées telles que le cacao, le sucre et le rocou.

⁹⁸ Gaston Martin, *op.cit.*, p. 33.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Tableau 9. Nombre d'esclaves transportés par les navires de Martin-Pierre I^{er}

Nom des navires	Tonnage	Année	Durée (j)	Nb d'esclaves	Mortalité	Rapport tux/captifs
<i>Le Phoenix</i>		1737		232	>20	
<i>La Flore</i>	250	1739		345		0,72
<i>L'Aimable Française</i>	80	1742	55			
<i>La Flore</i>	250	1742		522	66	0,49
<i>L'Hirondelle</i>	35	1743		56		0,63
<i>L'Aimable Française</i>	80	1744		180		
<i>Le Prince Glass</i>		1748				
<i>La Diane</i>	170	1751	90			
<i>La Minerve</i>	160	1754	83			
<i>La Geneviève</i>	130	1755	41			

Dans le cas de *La Flore*, on sait que 522 captifs ont été pris en 1742. L'équipage quitte Louangue avec 514 Noirs, ce qui indique une perte de 8 individus dès le départ. De plus, 46 sont morts pendant la traversée, sans doute trop entassés dans les cales et 12 encore à la vente. Finalement, 456 Noirs sont arrivés aux Antilles. Dans le cas de ce périple, la mortalité des esclaves s'est élevée à 12,7 %. *Le Phoenix* a également retenu notre attention car on sait que 20 captifs sont décédés à cause d'une révolte. Pendant la traversée transatlantique, Pierre Pluchon⁹⁹ note que les captifs peuvent souffrir de diarrhées, de filariose, de scorbut ou de prophylaxie, le terme de fièvres recouvrant des maux souvent mal identifiés. Le capitaine du Saint-Jacques, navire nantais, explique ainsi avoir perdu 47 captifs en raison de vers qui « leur avaient rongé les boyaux »¹⁰⁰. La durée de la traversée transatlantique n'a pu qu'aggraver ces situations dramatiques.

5) La mortalité de l'équipage à bord des navires négriers de Martin-Pierre I^{er}

La mortalité¹⁰¹ de l'équipage n'est pas non plus négligeable. Elle dépend naturellement de la durée totale du voyage dès le départ du Havre. Les navires négriers de Martin-Pierre I^{er} ont en moyenne 24 et 28 hommes. Selon Gaston Martin, les conditions

⁹⁹ Pierre Pluchon, *La route des esclaves*, Paris, Hachette, 1980, p. 215-223.

¹⁰⁰ Gaston Martin, *op.cit.*, p. 114.

¹⁰¹ Patrick Villiers, *Traite des Noirs et navires négriers*, Nice, Ancre, 2021, p. 77. Pour Patrick Villiers, la mortalité des captifs ou de l'équipage est causée par plusieurs facteurs : les maladies, l'insuffisance de la nourriture et le manque d'eau, sans oublier le manque d'air ou la forte chaleur présente à bord des négriers. Aussi, on expérimente des systèmes de manche à air et des pompes pour ventiler l'entrepont. Les captifs, surtout atteints par la cheningose ou dysenterie, préfèrent cacher leur mal dans la crainte d'être privés de nourriture.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

optimales devraient être de 5 tonneaux par marin¹⁰². Sinon *La Flore* de 250 tonneaux a chargé 50 ce qui respecte cette norme. Il en est allé globalement de même pour les autres navires. En revanche, une trop longue expédition a pu se répercuter sur la santé de l'équipage.

Tableau 10. Mortalité de l'équipage

Nom des navires	Année	Nb d'hommes	Départ du Havre	Retour	Durée du voyage	Mortalité
<i>Le Phoenix</i>	1737	28	7/06/1737	17/01/1739	19 m. 2 s.	
<i>La Flore</i> (250 tx)	1739		9/07/1739	17/06/1741	23 m. 1s.	
<i>L'Aimable Françoise</i> (80tx)	1742		21/02/1742	8/08/1743	17m. 24 s.	
<i>La Flore</i> (250 tx)	1742	50	21/02/1742	12/09/1743	18m. 3 s.	15
<i>L'Hirondelle</i> (35tx)	1743					
<i>L'Aimable Françoise</i> (80tx)	1744					
<i>Le Prince Glass</i> (80tx)	1748					
<i>La Diane</i> (170tx)	1751	41	2/11/1751	3/01/1753	22 m. 3s.	
<i>La Minerve</i> (160tx)	1754	29	22/04/1754	4/10/1755	17 m. 1s.	2
<i>La Genèviève</i> (130tx)	1755	24	4/01/1755	16/01/1756	12 m. 2 s.	

On sait aussi que *La Diane*, qui emporte 41 hommes à bord pour une expédition de 22 mois 3 semaines, perd 11 marins car 4 meurent en Guinée et 7 à Louangue¹⁰³. S'ils ne meurent pas tués dans une révolte, les hommes meurent d'épuisement quand ils ne choisissent pas la désertion : l'un fuit à Léogane ou aussi au Port-de-Paix. Inversement, le voyage de *La Minerve* de 1755 est bien moins long (12 mois), il n'empêche pas 4 hommes sur 29 de périr : 1 au Port-de-Paix et 3 en mer. Mais les mauvais traitements, les coups, les maladies ont pu affecter l'équipage, qui à bord risque aussi les accidents de travail¹⁰⁴. Sur la côte, ils peuvent attraper le paludisme, des furonculoses, ou de l'eczéma. Les maladies contractées à bord des « cercueils flottants » sont multiples¹⁰⁵. On peut encore y ajouter les attaques de captifs ou des populations côtières prêtes à piller le vaisseau, voire de forbans¹⁰⁶.

En 1737, *Le Phoenix* embarque 28 hommes dont 20 meurent à l'occasion d'une révolte. Il ne reste donc que 8 membres de l'équipage. Quant à *La Diane*, elle perd 11

¹⁰² Gaston Martin, *op.cit.*, p. 102.

¹⁰³ Jean Mettas, *op. cit.*, p. 415.

¹⁰⁴ Jean-Michel Deveau, *La France au temps des négriers*, Paris, France-Empire, 1994, p. 210.

¹⁰⁵ *Ibidem*, p. 211.

¹⁰⁶ Gaston Martin, *op.cit.*, p. 104-106.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

marins qui meurent en 1759 en Guinée. Martin-Pierre I^{er} a beau vouloir maintenir ses hommes en vie pour le bon fonctionnement des expéditions, ces épisodes restent inévitables.

6) *Les lieux de traite et les escales de vente*

Les escales de traite de Martin-Pierre I^{er} en Afrique sont diverses. Il apparaît que la côte d'Angole est privilégiée, ce qui traduit une demande précoce dans le secteur. Il est vrai que les navires se rendent d'abord à la Mine avant de s'aventurer plus au Sud. Les Portugais se sont installés sur ce site après avoir construit un fort très convoité situé entre le Cap des Trois-Pointes de Volta. Nous constatons que les navires de Martin-Pierre I^{er} ne se rendent pas à Juda, au royaume des Aradas où pourtant les Français y possèdent un fort¹⁰⁷.

Tableau 11. Lieux de traite et escales

Nom des navires	Année	Nb d'hommes	Escale	Lieu de vente des esclaves
<i>Le Phoenix</i> (250 tx)	1737	28	La Mine	Martinique
<i>La Flore</i> (250tx)	1739		Angole	Martinique et Saint-Domingue
<i>L'Aimable Française</i> (80tx)	1742		Angole	Saint-Domingue
<i>La Flore</i> (250 tx)	1742	50	Louangue	Martinique
<i>L'Hirondelle</i> (35tx)	1743			Martinique
<i>L'Aimable Française</i> (80tx)	1744		Guinée	Cayenne
<i>Le Prince Glass</i> (80 tx)	1748			
<i>La Diane</i> (170tx)	1751	41	Guinée et Louangue	Port-de-Paix
<i>La Minerve</i> (160 tx)	1754	29	Sierra Leone	Martinique, Cayes, Léogane
<i>La Geneviève</i> (130tx)	1755	24	Sierra Leone	Port-de-Paix

Ils appareillent en revanche deux fois au nord de la Sierra Leone et dans la Sierra elle-même. Mais même si les Anglais n'y ont pas de forts, ils troublent la traite

¹⁰⁷ Jean-Michel Deveau, *op.cit.*, p.127. La présence française en Afrique est attestée dès le XVI^e siècle car les armateurs de Rouen et de Dieppe constituent une compagnie de commerce afin d'exploiter de manière exclusive le Sénégal et la Gambie. En 1634, Richelieu réserve à cette compagnie l'exclusif du commerce entre ces deux fleuves. Une autre compagnie, basée à Saint-Malo, obtient le même privilège entre la Sierra Leone et le Cap Lopez. Il existe une troisième compagnie basée à Paris entre la Gambie et la Sierra Leone, et au Nord entre le Cap Blanc et le Sénégal. Jusqu'en 1758, sept compagnies s'y succèdent sous des noms différents. Si en 1696, les Français détiennent le fort Saint-James, ils parviennent à obtenir l'ensemble de la Sénégalie jusqu'à ce que Louis XIV rende Saint-James aux Anglais, au traité de Ryswick, le 20 septembre 1696. Corker, gouverneur de Saint-James, accepte de mettre en place un pacte de neutralité.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

française¹⁰⁸, ce qui explique peut-être des avancées plus au sud. Les Français arrivent nombreux à Louangue et leurs marchandises de troc y sont appréciées. Nous supposons que les capitaines Martin-Pierre I^{er}, à savoir Le Guérout ou Moisan, rencontrent des traitants qui viennent avec des garçons pour les protéger dans la crainte d'être faits esclaves à leur tour. Les courtiers peuvent leur offrir une certaine hospitalité mais peuvent aussi prendre en otage les matelots ou les capitaines. Ces derniers prennent à l'inverse les fils de rois ou même des concubines¹⁰⁹. Nous constatons que la traite de Martin-Pierre I^{er} peut être volante¹¹⁰ puisque *La Diane* se rend en Guinée et à Louangue pour y stationner. Nous n'avons pas plus de précisions sur les marchandises de troc présentes à bord. Celles-ci se composent d'armes et d'outils, d'indiennes et de verroterie. La récupération de ces marchandises est assurée par les courtiers à bord ou à terre. À titre indicatif, l'armement de Magon de La Balue en 1742 comprend 21 770 livres de cauris, 6245 pièces de platilles, 100 pièces de bajutapeaux, 510 indiennes, 770 liménéas, 600 douzaines de couteaux, des pipes, 390 douzaines de couteaux, 1700 livres de cauris pour ses officiers¹¹¹. La cargaison d'esclaves est livrée aux capitaines qui décident de l'augmentation des prix de la cargaison entreposée dans des magasins voisins des dépôts des captifs¹¹². Les capitaines sont enfin obligés de payer des coutumes obligatoires.

Cinq escales de vente sont ordinairement fréquentes à la Martinique et six à Saint-Domingue sans compter l'escale de la Martinique. Martin-Pierre I^{er} semble avoir aussi pressenti l'importance de Saint-Domingue alors que la future perle des Antilles s'affirme déjà comme étant une belle productrice de sucre (43 000 tonnes en 1767 contre 14 000 à la Martinique)¹¹³. Saint-Domingue a un grand besoin d'esclaves, raison pour laquelle elle est privilégiée par les navires de traite de Martin-Pierre I^{er}. Concernant les armements négriers, Martin-Pierre I^{er} a conscience de la marchandise à fournir aux habitants de Saint-Domingue, afin de les fidéliser. C'est ainsi qu'il y dispose d'un correspondant : Moret dans un premier temps, puis Joseph Balland¹¹⁴.

¹⁰⁸ Gaston Martin, *op.cit.* p. 75.

¹⁰⁹ *Ibidem*, p. 97.

¹¹⁰ Isabelle et Jean-Louis Vissière, *La traite des Noirs au Siècle des Lumières*, Paris, Métailié, 1982, p. 16.

¹¹¹ Alain Roman, *op.cit.*, p. 181.

¹¹² Gaston Martin, *op.cit.*, p. 92.

¹¹³ *Ibidem*.

¹¹⁴ ADSM, Fonds Richard, 179 J, Dossier sur l'armement de Martin-Pierre I^{er} Foäche.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

7) Les bénéficiaires de l'armement négrier de Martin-Pierre I^{er}

Nous ne disposons pas d'une documentation très prolifique à ce sujet mais nous pouvons avancer des hypothèses. Martin-Pierre I^{er} sait que la rentabilité d'un armement négrier dépend des maladies, des révoltes et des problèmes en mer. S'il a vendu au moins 1567 esclaves à 1500 livres par tête entre 1737 et 1755, il retire 2 350 500 livres de ses affaires, ce qui est considérable. Naturellement, il a dû restituer une partie des gains à ceux qui ont participé à ses entreprises. En effet, à titre personnel, il n'a investi que dans 3/8 pour *Le Phoenix* en 1735, 1/5 et 1/10 pour *La Flore* en 1739¹¹⁵.

À titre de comparaison, nous pouvons évoquer les affaires de Chateaubriand, armateur malouin dont les deux expéditions du *Saint-René* entre 1768 et 1771 lui ont permis de tirer 413 100 livres des esclaves vendus aux îles¹¹⁶. La difficulté est également de recouvrer les créances de colons acheteurs mais aussi débiteurs. Martin-Pierre I^{er} se heurte peut-être à cette difficulté. Par exemple, *Le Monarque*, parti dès 1733, ne récupère la totalité de ses créances qu'en 1792¹¹⁷. En outre, il faut régler les capitaines auxquels l'armateur doit remettre 5 % sur la vente des captifs.

La mise-hors a ainsi inclus les avances de traitement de l'équipage et les frais des vivres rassemblés avant le voyage : viandes séchées, fruits et légumes secs, biscuits, vins de Madère... Les résultats ne sont donc pas toujours enviables quand on sait que les voyages de traite peuvent durer et qu'il faut nourrir marins et captifs. L'armateur prévoit les indiennes (guinéas, liménéas, chasselas, guingans, bayettes) pour le troc en Afrique. En 1759, le gouvernement français autorise ainsi l'importation des indiennes avec un droit de 25 %¹¹⁸.

Les sommes sorties par l'armateur sont donc considérables¹¹⁹, sans compter l'entretien des navires. Si les choses ont bien fonctionné pour Martin-Pierre I^{er}, il s'est peut-être davantage enrichi par la droiture qui n'est connue précisément qu'à partir de 1763.

¹¹⁵ *Ibidem*.

¹¹⁶ Alain Roman, *Saint-Malo...*, p. 198. Il s'agit des données additionnées des chiffres d'Alain Roman.

¹¹⁷ Jean-Michel Deveau, *op.cit.*, p. 81.

¹¹⁸ *Ibidem*, p. 55.

¹¹⁹ *Ibidem*, p. 56.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

L'enrichissement vient peut-être en partie de la course¹²⁰. En 1756, *La Sainte-Geneviève* part sous les ordres du capitaine Lamoisse qui prend part à la guerre de Sept Ans. Lamoisse a déjà participé aux campagnes négrières de Martin-Pierre I^{er}. Il capture deux navires, *La Marie* et *Le Diamant*, respectivement vendus à Cherbourg et au Havre, pour une valeur totale de 73 366 livres et de 328 livres. Or, *La Sainte-Geneviève* est prise le 6 février 1758. À ce moment les Foäche, peut-être échaudés, ne réarment plus en course¹²¹.

En revanche, débiteurs de grosses maisons étrangères¹²², ils n'hésitent pas à participer à l'armement de navires pour des sommes diverses. Ils prennent ainsi quelques parts dans les expéditions de confrère : cela révèle une stratégie prudente par rapport à la traite. Concernant ses associés, Martin-Pierre I^{er} privilégie des confrères connus, étant lié à ces personnes par des liens souvent familiaux. On peut citer Claude Louis Jore, de la famille de sa femme Catherine. De même, Le Guérout-La Place est un ancien associé, capitaine rencontré sur deux négriers armés par les Foäche (*Le Phoenix* en 1737 et *La Flore* en 1739)¹²³ et devenu lui-même armateur. Pierre Thomas Moisan qui dirige *L'Aimable Française*, lors de son expédition de 1742 est dans le même cas. Nous retrouvons encore parmi les intéressés Joseph Balland, associé de Port-de-Paix. Quant au négociant Papillon, on sait qu'il jouera de « mauvais tours » au second fils de Martin-Pierre I^{er}, à savoir Stanislas¹²⁴. Papillon est, dès 1748, un correspondant de la chambre d'assurance de Paris pour le Havre¹²⁵. Il possède aussi sa chambre, dès les années 1760, sous le nom de « Jacob Papillon et Prier »¹²⁶. Quant à Lemesle et Isambert, autres associés de Martin-Pierre I^{er}, ils sont négociants à Rouen¹²⁷.

Cela prouve que le lien familial est fondamental, l'intéressement est synonyme de confiance. Pour armer un navire, subvenir aux frais divers extrêmement coûteux, qu'il s'agisse d'un navire consacré au commerce circuiteux ou à la droiture, l'intéressement

¹²⁰ Patrick Villiers, *Traite des Noirs...*, p. 20. L'historien fait le constat qu'entre 1755 et 1763, les armateurs français se lancent dans la guerre de course ou laissent leurs navires pourrir « au fond des ports ».

¹²¹ Patrick Villiers, « Les bases internationales... », p. 171. Il convient de mentionner l'article de Patrick Villiers, « Armateurs et navires négriers en temps de guerre : la correspondance Foäche, négociants au Havre (1759-1762) » in *De la traite à l'esclavage du V^e au XVIII^e siècle*, Serge Daget (dir.), Nantes, SFHOM, 1985.

¹²² *Ibidem*.

¹²³ Jean Mettas, *op.cit.*, p. 411.

¹²⁴ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille...*, p. 35.

¹²⁵ Pierre Dardel, *Commerce, Industrie et navigation...*, p. 167.

¹²⁶ *Ibidem*, p. 168.

¹²⁷ Pierre Dardel, *Navires et marchandises...*, p. 63.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

devient le passage obligé pour supporter des frais impossibles. En effet, le propriétaire des vaisseaux ne peut supporter la charge de la cargaison, d'où la présence d'intéressés¹²⁸.

Martin-Pierre I^{er} fait également partie de la chambre d'assurances du Havre. Nous disposons de sa composition le 22/11/1735¹²⁹. Les navires de traite sont bien évidemment assurés pour une somme déterminée. La déclaration de composition de la chambre d'assurance est claire : « Lesquels assurances ne peuvent cependant être faites jusques à la concurrence de 12 000 l. seulement sur chaque vaisseau, barque ou autres bâtiments, cargaison, pacotilles et autres effets »¹³⁰. Les membres de cette chambre peuvent donc assurer 12 000 lt par navire pour un actionnariat divisé en douzième. Le montant est faible quand on sait le coût des voyages.

En définitive, Martin-Pierre I^{er} diversifie ses armements et ses intéressements. Ses fils Stanislas (1737-1806) et Martin-Pierre II (1728-1816) feront fructifier les affaires de leur père, décédé en 1762.

C) Stanislas et Martin-Pierre II : la poursuite d'un trafic

Après sa mort, Martin-Pierre I^{er} lègue un héritage à sa descendance. Il faut dire qu'il est marié à Catherine Jore qui met au monde neuf enfants. Cependant, deux fils poursuivent l'œuvre et laissent leur nom à la postérité pour devenir des négociants renommés : Martin-Pierre II et son frère cadet Stanislas. Ceux-ci font des choix afin d'accroître la prospérité des affaires familiales avec leur mère Catherine Jore en mettant en place la société V^{ve} Foäche et Fils. Qui sont-ils ? Quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour développer les affaires laissées par leur père ? Comment se préparent-ils à reprendre le flambeau ?

1) *La préparation au métier de négociant*

Il convient d'évoquer les débuts de Martin-Pierre II et de Stanislas à Saint-Domingue. Ils font le choix, compréhensible, de reprendre la société de commerce à partir du capital transmis pour éviter un arrêt des affaires.

¹²⁸ Gaston Martin, *op.cit.*, p. 58.

¹²⁹ ADSM, Fonds Richard, 179 J/29. Composition de la chambre d'assurance du Havre du 22 novembre 1735.

¹³⁰ *Ibidem*.

Carte 1. Saint-Domingue au XVIII^e siècle¹³¹



Pour reprendre les affaires familiales, les deux fils se rendent à Saint-Domingue afin d’observer la société et de tenir le comptoir mis en place par leur père. Martin-Pierre II est présent dès 1748, à Port-de-Paix, âgé de seulement 20 ans. Il reste dans l’île jusqu’en 1759, faisant le choix de traiter les biens paternels¹³². Stanislas décide de le rejoindre pour s’occuper du comptoir de traite de son père et certainement de recouvrer les créances familiales. Il y reste six ans avant de revenir au Havre en 1759. Il semble qu’il y ait une obligation pour ces fils de bonne famille : passer à Saint-Domingue pour y parfaire leurs connaissances commerciales. Martin-Pierre II et Stanislas, dans cette formation, suivent une voie très classique. Ces jeunes gens savent qu’ils doivent acquérir rapidement des gestes, « l’expression d’une culture originale » pour faire fructifier leur société, selon les termes de l’historien Olivier Grenouilleau¹³³. Dans ce milieu, « l’accumulation intergénérationnelle »

¹³¹ AMLH, 1 Fi351, Carte d’André Bonne, Ingénieur hydrographe.

¹³² Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects de Saint-Domingue pendant la guerre de Sept Ans*, Le Havre, Larose, 1982, p. 52.

¹³³ Olivier Grenouilleau, *Nantes au temps de la traite des Noirs*, Paris, Hachette, 1998, p. 113.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

du savoir-faire constitue une obligation. Les fils Foäche suivent une voie établie, classique, pour favoriser l'éclosion de leur commerce.

Par comparaison, si on regarde le cas des Hecquet, autre famille de négociants de Picardie, le fils de Philippe, Antoine, se rend à Saint-Domingue pour développer le commerce familial¹³⁴. Cette maison pratique le commerce de vases, de bibelots et d'éventails. Une autre grande famille de négociants bordelais, les Gradis, richissimes, envoie un de ses membres aux Iles. Ainsi, en 1723, le neveu de David, Jacob Mendès, reste à Saint-Domingue¹³⁵. Ce sera finalement le cas de Sara Henriques Raba la veuve de Jacob qui exige que trois de ses enfants s'installent dans la colonie pendant dix ans, ce qu'ils feront au Cap¹³⁶. La présence de Martin-Pierre II et de Stanislas à Saint-Domingue n'a rien d'étonnant puisque l'envoi des héritiers dans la Grande Antille paraît chose courante. Stanislas se forme donc auprès de Martin-Pierre II pour comprendre le commerce et ses rouages. Mais les deux frères se heurtent aux problèmes de fonds, qui sont bloqués par la guerre. Les créances sont de 66 000 livres et Martin-Pierre II rencontre des difficultés à faire des bénéfices, alors qu'il achète des marchandises au Cap pour les revendre à Port-de-Paix. Or, les habitants paient lentement et la maison ne s'enrichit pas à ses débuts¹³⁷. Pourtant, Martin-Pierre II s'adapte tant et si bien qu'il mène à la fois une vie de colon, mais aussi de négociant et acquiert une indigoterie, que nous évoquerons plus loin¹³⁸. Ce temps accompli, il revient au printemps 1759 au Havre.

À cet instant, les deux frères font des choix différents : si Martin-Pierre II reste à Saint-Domingue, jusqu'à la guerre de Sept Ans, Stanislas repart pour l'Europe. Martin-Pierre II acquiert en 1759 la conviction qu'il peut faire fortune en endossant le rôle de commissionnaire dans l'île et en revendant des cargaisons aux colons¹³⁹. Leur mère, Catherine Jore énonce ce projet à Rigaud, armateur de Marseille : « Ce navire sera adressé à mon fils Stanislas pour gérer et vendre la cargaison dont il aurait la commission de 5 % pour la vente et 5 % pour les retours »¹⁴⁰.

¹³⁴ François Girod, *op. cit.*, p. 12.

¹³⁵ Paul Butel, *Les dynasties bordelaises*, Paris, Perrin, 2008, p. 135.

¹³⁶ *Ibidem*, p. 135.

¹³⁷ Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects...*, p. 6.

¹³⁸ *Ibidem*, p. 11.

¹³⁹ Patrick Villers, « Les bases internationales de l'armement... », p. 172.

¹⁴⁰ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

La stratégie élaborée par les Foäche est mise en place progressivement. Ils font le choix de devenir commissionnaires et de faire fructifier le commerce entre l'Europe et l'Atlantique. Dans un second temps, Stanislas prend la décision, pour favoriser son ascension, de se rendre en métropole afin de nouer des relations. En effet, il n'est pas question de se contenter des îles mais de faire des rencontres qui aideront la société V^{ve} Foäche et Fils à développer ses affaires. Par conséquent, Stanislas reste deux ans en Europe dans cette optique. Il part d'abord à Rouen pendant la guerre de Sept Ans¹⁴¹, considérant que la paix est proche et que ses contacts lui permettront de prospérer. Pour réussir, force est de constater que Stanislas s'efforce de mettre en place un réseau solide d'informateurs, afin de connaître les cours et de donner des ordres pour anticiper sur la conjoncture¹⁴².

Au-delà de sa Normandie natale, il part pour Paris et voyage à Anvers, à Rotterdam, à Hambourg, à Amsterdam et à Londres¹⁴³. Il faut s'assurer des clients en Europe, des personnes de valeur ou des intéressés qui pourront faire fructifier leurs affaires. Sans doute veut-il mettre au point un armement de négrier sous pavillon neutre alors que la guerre de Sept Ans fait rage¹⁴⁴. Rien d'étonnant puisque les états de commerce montrent l'effondrement des entrées des navires en provenance de la Martinique à partir de 1756, même si des navires espagnols ou hollandais peuvent encore circuler en mars 1759¹⁴⁵.

2) *Les relations mises en place pour la poursuite des affaires par Stanislas en Europe*

En Europe, les relations recherchées par Stanislas sont d'abord des relations d'affaires car il noue des contacts avec des banquiers, intéressants en vue de prêts et semble-t-il, pour le lancement de campagnes de traite. Stanislas prend pension en France chez Mme Demeaux, sa sœur, épouse de Jacques-François Begouën-Demeaux, le puissant armateur allié à George Thelusson¹⁴⁶, premier banquier privé de Paris, lui-même associé à Necker pour succéder à Isaac Vernet. Il fait également la connaissance de Jacques Vincent, Montz et Dangirard. Ce dernier est associé à Bouffé dans la banque Bouffé et Dangirard

¹⁴¹ *Ibidem*, p. 173.

¹⁴² Olivier Grenouilleau, *Nantes...*, p. 112.

¹⁴³ Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects...*, p. 7.

¹⁴⁴ Patrick Villers, « Les bases internationales de l'armement... », p. 173.

¹⁴⁵ *Ibidem*.

¹⁴⁶ Herbert Luthy, *La banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Vol. 1, Zurich, Ecoles des hautes études en sciences sociales, 2005, p. 42. Les Thelusson sont des passementiers et des fabricants de soie réfugiés à Genève en raison de leur appartenance à la religion réformée. Ils font partie de ceux qui ont fait le commerce de change et celui des marchandises. Ils le sont au même titre que les Mallet, les Trembley, les Bordier d'Orléans, qui sont des drapiers au XVI^e siècle.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

liée à l'armement maritime, par des participations dans la Compagnie des Indes. Même Dangirard est encore lié à l'armateur Feray, du Havre¹⁴⁷. Pour sa part, Montz réside à Paris comme locataire de Vernet depuis 1745 et s'est enrichi grâce à divers armements en traite, dans la course et dans l'interlope. Cette rencontre permet à Stanislas d'obtenir un contrat, notamment pour la neutralisation de *La Tamise*, négrier faisant une vente fictive sous pavillon espagnol¹⁴⁸. Le choix est fait de commercer avec les pays neutres qui ne risquent pas d'être pris par les corsaires pendant la guerre. Stanislas Foäche rencontre encore Baalde de Rotterdam, les Teissier et Horutener à Rouen pour l'intéressement à des campagnes de traite, voire à Paris le frère de M. Lefèbvre intéressé dans l'armement de *La Zénobie*¹⁴⁹. Pendant la guerre Sept Ans, Stanislas se rend en Hollande. Arrivé le 2 août 1760 à Rotterdam, il loge chez Baalde, correspondant de son père et armateur négrier. Ce dernier lui donne des conseils et l'initie au métier¹⁵⁰. Le 12 août 1760, Stanislas visite les Horneca pour aller à Hambourg afin de nouer des relations d'affaires avec un des banquiers hollandais et bailleurs de fonds habituels des Foäche¹⁵¹. La maison Horneca est dirigée par Jean-Jacques de Genève, marié à une sœur de Flockert Both, négociant hambourgeois à Bordeaux, lié aux Van Robais. À Hambourg, Stanislas part chez les His, acheteurs de sucres de Saint-Domingue raffinés à Hambourg avant d'être revendus en Prusse. Les His sont les représentants du roi du Danemark, liés aux milieux d'affaires londoniens et aux frères Oswald. Ils apprennent à Stanislas qu'un des frères fournit l'armée du roi Ferdinand et vit dans le duché de Hanovre. Stanislas décide alors à son tour de le rencontrer. Le 17 octobre, il est reçu par les Oswald¹⁵². Entré en contact avec Pierre-Michel Baalde de Rotterdam, il engage l'achat de captifs à Richard Oswald, négociant du West Indies Interest. Ce Richard et ses associés sont les plus riches propriétaires de la factorerie africaine de Bance Islands en Sierra Leone, haut lieu de la traite. Il peut lui délivrer 600 Noirs¹⁵³.

Ces rencontres en Europe semblent essentielles à la formation de Stanislas et lui permettent de se faire un nom en tant que futur armateur et négrier. Pour asseoir sa

¹⁴⁷ Patrick Villers, « Les bases internationales de l'armement... », p. 176.

¹⁴⁸ *Ibidem*.

¹⁴⁹ Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects...*, p. 27.

¹⁵⁰ Patrick Villers, « *Les bases internationales de l'armement...* », p. 176.

¹⁵¹ *Ibidem*.

¹⁵² *Ibidem*, p. 177.

¹⁵³ Edouard Delobette, « Les armateurs négriers anglais et le Havre à la fin de l'Ancien Régime : internationaliser, rationaliser, délocaliser » in *Revue du Philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 4, Le Havre, PURH, p. 91.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

position, il ne peut se contenter uniquement de ces avantages. Il doit travailler, faire preuve de dynamisme commercial et démultiplier les contacts¹⁵⁴.

Pour la droiture et les produits à expédier à Saint-Domingue, Stanislas veille toujours à établir des contacts avec des hommes tels que Guillaume Grenier, Nicolas Le Boucher, les Guillebon, Colaud et Chalmette, Hellot, Cécile mais aussi les futurs armateurs reconnus comme les Le Couteulx, les Feray ou les Behic¹⁵⁵. Il n'oublie pas les gens d'affaires établis outre-Atlantique comme M. de la Pailleterie ou M. Beude, conseiller à Saint-Domingue. Ces rencontres le préparent à obtenir la procuration des habitations que gèrera la famille, notamment celles de Mme Destouches, dont il espère obtenir la gestion, ou encore celle des Lefèbvre. M. Carbon, qui dispose à Saint-Domingue d'une habitation rapportant 80 000 livres, pense à Stanislas pour être son procureur.

De là, Martin-Pierre II fidélise une clientèle dans la colonie pour écouler les stocks de marchandises. En effet, pendant que Stanislas noue des relations en Europe, Martin-Pierre II, parvient à se faire des clients comme les Sauty, Pennetier, Lacroix, Boisset, Fourré, Bocquet, Meauce, Guichard, Richin, Hatrel, Grépain, Roduan ou Fréville¹⁵⁶. Mais déjà, des difficultés se font sentir avec les colons à la peine, comme l'indique une lettre de Martin-Pierre II envoyée à Stanislas en décembre 1760 : « Voilà l'indigo d'Hatrel. Je ne sais pas si Grépain en voudra encore donner : la fourmi n'est pas prêteuse »¹⁵⁷. Le problème du recouvrement des créances se fait sentir :

M. d'Hanache¹⁵⁸ n'a rien perdu [...] car il n'avait rien remis, ayant été dans l'impossibilité de le faire, et par cette même raison il ne m'a rien donné non plus. M'étant enfin réduit à lui demander 4000 livres pour les intérêts échus, il m'a donné sa parole d'honneur qu'il me les donnerait sous peu.

Si Stanislas rencontre le succès en Europe, Martin-Pierre II, propriétaire d'une indigoterie, ne manifeste pas les mêmes aptitudes que son frère cadet. Aussi, Catherine Jore déplore le manque d'investissement de son fils dans le métier de négociant : « Ma mère craint que le soin de mon habitation ne me fasse négliger les recouvrements [...]. Elle

¹⁵⁴ Olivier Grenouilleau, *Nantes...*, p. 111.

¹⁵⁵ *Ibidem*, p. 15.

¹⁵⁶ *Ibidem*, p. 19.

¹⁵⁷ *Ibidem*.

¹⁵⁸ Il s'agit de la famille Alexandre d'Hanache de La Rochelle.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

est mieux fondée à me reprocher mon caractère trop doux, trop faible, ma tranquillité, cousine germaine de la nonchalance »¹⁵⁹.

À ce moment, Martin-Pierre II se plaint en fait de la lenteur des recouvrements car il est lui-même débiteur de 200 000 livres... Stanislas fera plus tard allusion aux débuts difficiles de son frère¹⁶⁰ :

Il y a cinquante ans, je m'embarquais pour Saint-Domingue. Je puis dater de là ma carrière de travail. Elle a devancé l'âge ordinaire. J'y ai employé mes facultés à l'accroissement de la maison du Havre. Les commissions ne suffisant pas à pourvoir à tes dépenses, tu cherchas à te procurer des bénéfices en achetant des marchandises au Cap pour les vendre au Port-de-Paix ; mais comme ces marchandises se vendaient en compte courant à des habitants qui payaient lentement et que les achats étaient faits à court terme, les remises à la maison du Havre s'en ressentirent...

Martin-Pierre II décide finalement de rentrer en métropole, suppléé par son frère Stanislas, qui revient à Saint-Domingue en 1760 et se fixe au Cap¹⁶¹. Ainsi, Stanislas revient dans l'île avant la paix dès ses 23 ans, fort d'un beau réseau en Europe, alors que son frère s'est fait connaître dans la colonie¹⁶², choix qui se révélera positif pour la suite.

Stanislas profite de la paix retrouvée pour s'imposer dès 1764 comme un négociant de premier plan. À titre comparatif, nous pouvons mentionner le cas de Louis Drouin, négociant nantais qui profite aussi des opportunités de l'après-guerre de Sept Ans. Passé à Saint-Domingue pour se faire un nom, Drouin a armé jusqu'à 19 navires et acquis des terres dans la colonie, selon un parcours comparable à celui des Foäche. Comme Stanislas, il s'est hissé au premier rang de la vie économique et sociale. Selon Laure Pineau-Defois, si la guerre est à l'origine de nombreuses faillites, elle a permis aussi le renouvellement du groupe de négociants et amené d'autres fortunes. L'historienne parle de « renouveau cyclique » : c'est le cas pour Stanislas¹⁶³.

¹⁵⁹ *Ibidem*, p. 30.

¹⁶⁰ Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects...*, p. 35.

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 8.

¹⁶² *Ibidem*, p. 31.

¹⁶³ Laure Pineau-Defois, « Un modèle d'expansion économique à Nantes de 1763 à 1792 : Louis Drouin, négociant et armateur » in *Histoire, économie et Société*, Olivier Carpi (dir.), n°3, 2004, p. 371.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

3) *L'approche de la guerre de Sept Ans : la stratégie de l'armement sous pavillon neutre*

La guerre de Sept ans ouvre une période d'incertitude car il est plus difficile de naviguer et d'armer pour la traite, la *Navy* menaçant de 1756 à 1763 les vaisseaux français¹⁶⁴.

Face à cette difficulté, Martin-Pierre I^{er} cherche une solution et pense à un armement négrier sous pavillon neutre qui chargerait des esclaves dans un comptoir anglais pour les livrer à Saint-Domingue. Dans une lettre du 20 novembre 1760, il explique ainsi :

Voicy le plan de mon entreprise dans laquelle je vous offre un quart d'intérêt que je serais flatté que vous acceptassiez, croyant l'affaire bonne et qui ne peut devenir mauvaise, quand même la paix aurait lieu avant son exécution. Je passerai mon navire que j'ai acheté exprès pour le commerce qu'il va faire. Il est d'environ 300 tonneaux, fin voilier, au prix qu'il me coûte, il me revient actuellement à 35 000 livres.

Je l'armerai sous pavillon espagnol et le plus tôt possible pour un port d'Angleterre où il prendra tout ce qui lui sera nécessaire pour aller chercher 500 Noirs que j'achète dans une maison de Londres. C'est un armement dont je suis au fait, le faisant longtemps avant la guerre avec succès, pour les porter à Montechristi, côte de Saint-Domingue. J'ai dans cette île, un fils depuis douze et un second qui est actuellement en France et qui a passé six ans à travailler dans le commerce avec son frère. Cet armement comptera en partant d'Angleterre environ 70 000 livres. Je ne paye les Noirs que 12 mois après la livraison par le récépissé du capitaine, pour le montant desquels il est indispensable de fournir caution.

J'embarqueray dans ce navire 3 ou 4 personnes de confiance et au fait de la conduite et du soin des Noirs. Cela se peut sans enfreindre l'ordonnance puisqu'ils n'auront aucune qualité dans le navire, car je veux faire une bonne affaire et ne pas courir le risque d'en faire une mauvaise.

Je ferai assurer ce navire en Angleterre et ce navire fera son retour en Angleterre ou à Hambourg. Je ne donne point connaissance à votre capitaine de la proposition que je vous fais, ni du projet,

¹⁶⁴ Eric Schnakenbourg, « Substitution aux échanges des temps de paix ou modalité de l'interlope ? Le commerce et les colonies françaises des Antilles pendant la guerre de Sept Ans » in *Neutres et neutralité dans l'espace atlantique durant le long XVIII^e siècle*, Eric Schnakenbourg (dir.), Paris, Perséides, 2015, pp. 89-90. Ce commerce a lieu grâce aux Hollandais, aux Danois et aux Espagnols. Selon l'historien, « l'expérience du conflit précédent et de la contrebande font des Hollandais les principaux neutres intéressés par la fréquentation des colonies françaises ». Ces derniers ont apporté 1700 barriques de sucre de Saint-Domingue, 400 milliers de café de la Martinique et 30 milliers de coton de la Guadeloupe. De plus, Saint-Eustache sert d'intermédiaire pour le négoce entre les colonies et la France ou pour le commerce entre les Français et leurs ennemis anglais.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

cela n'étant pas pour le présent utile étant nécessaire de garder le secret jusqu'à ce qu'il soit en Angleterre. Ce navire vaudra au retour au moins 35 000 livres. L'on me laisse les Noirs à 18 livres sterling et j'espère les obtenir à 17. Je les ai payés ci-devant jusqu'à 21 livres sterling avant la guerre. Ces Noirs seront vendus 12 à 1400 livres au comptant, du moins je dois l'espérer¹⁶⁵.

Cette longue citation, que nous avons choisi de proposer dans son intégralité, montre que Martin-Pierre I^{er} a mûri une stratégie pour poursuivre ses expéditions négrières pendant la guerre. L'absence d'armements à son nom entre 1756 et 1763, au sein du *Répertoire des expéditions négrières* de Jean Mettas¹⁶⁶, prouve que la traite habituelle ne peut être menée, d'où le choix de se tourner vers le pavillon neutre pour vendre des Noirs à Saint-Domingue¹⁶⁷. Rappelons que l'Espagne est devenue alliée de la France. En raison de cette liaison, l'Angleterre attaque les possessions espagnoles. La Havane est prise par les Anglais qui ne quittent l'île qu'en juin 1764. Ce commerce, courant au XVIII^e siècle, est effectué par les Foäche dans un but lucratif et d'enrichissement. L'armateur n'hésite pas à se rendre propriétaire d'un navire neuf et non d'occasion, signe que ses armements antérieurs lui ont permis d'accéder à une belle position. Cependant, décédé le 7 septembre 1762, le temps lui manque pour mettre en place son affaire. À sa mort, ses fils reprennent le négoce vers l'Afrique.

La société V^{ve} Foäche et Fils, mise en place entre la veuve et ses enfants Stanislas et Martin-Pierre II, prend le relais pour les armements négriers qui reprennent progressivement dès 1764, soit neuf ans après le dernier armement de Martin-Pierre I^{er}.

D) La société V^{ve} Foäche et Fils et la traite

1) Faire fructifier l'héritage de Martin-Pierre I^{er} Foäche

Après la guerre, la reprise est sensible dès 1764¹⁶⁸. Pour Martin-Pierre II et Stanislas, il importe de poursuivre le commerce florissant de leur père, et de faire fructifier leur héritage. Nous constatons que la société V^{ve} Foäche et Fils s'apparente d'abord à une

¹⁶⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects...*, p. 113.

¹⁶⁶ Jean Mettas, *op.cit.*, p. 423-473.

¹⁶⁷ *Ibidem*.

¹⁶⁸ Patrick Villiers, *L'Europe, la mer et les colonies*, Paris, Hachette, 1997, p. 111. La Guadeloupe se rend, comme la Martinique en janvier 1762, devant 18 000 soldats anglais. Il faut dire que les Anglais disposent de 29 vaisseaux en rade contre 23 vaisseaux pour la France, 27 en croisière en Atlantique ou en Manche, 9 en Méditerranée, 21 au Canada, 23 aux Antilles et 15 aux Indes. Selon l'historien N. Rodger, au milieu du XVIII^e siècle, un vaisseau anglais est présent dans 60 % des mers contre 15 % pour un vaisseau français. 158 navires français et 35 neutres sont pris en 1757, 128 français et 130 neutres, dont 101 navires hollandais en 1758. La *Royal Navy* parvient à obtenir 794 prises.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

société de négoce, de type association, réalisée au moment même du décès de leur père¹⁶⁹. Naturellement, Catherine Jore reprend l'affaire familiale avec ses deux fils qui s'inscrivent dans un schéma bien établi pour l'époque. Brice Martinetti évoque à La Rochelle cette « continuité des activités par les veuves » et constate que plus de 10 % des sociétés de commerce s'apparentent à des associations entre des veuves et leurs fils¹⁷⁰. Eric Saugera note aussi qu'à Bordeaux, ce type de société est instauré pour la conservation et la transmission du capital. L'historien cite ainsi les sociétés Jean Dommenget & Fils, Paul Nairac & Fils aîné, V^{ve} Jean Duffour & Fils, etc... Ces associations s'appuient sur les liens familiaux et sont essentielles à la préservation des intérêts : beaux-frères, cousins, frères, s'allient pour faire perdurer les affaires. Dès lors, on comprend bien le choix des Foäche qui cherchent à faire valoir l'héritage familial. Il s'agit également de nouer des liens avec des personnes ayant les mêmes intérêts¹⁷¹. D'après Philippe Gardey, les sociétés familiales sont présentes de 1784 à 1811 sous l'appellation V^{ve} et Fils, majoritaires ainsi que des sociétés familiales de natures diverses¹⁷². En outre, le comte de Noé, propriétaire de plantations, s'associe avec son cousin le chevalier d'Héricourt dans une entreprise¹⁷³.

L'émergence de la société de commerce V^{ve} Foäche et Fils, après la mort de Martin-Pierre I^{er}, se poursuit surtout avec Stanislas, qui devient finalement négociant dès 1764. Cet homme de savoir, bien expérimenté, dirige le comptoir du Cap mis en place par son père et bénéficie de circonstances favorables. De plus, le commerce peut se poursuivre à Saint-Domingue grâce au traité de Paris. Et même si la France perd la Dominique, la Grenade, les Grenadines, Saint-Vincent et Tobago, les Français conservent la Guadeloupe, la Martinique, Gorée et Sainte-Lucie¹⁷⁴. Rappelons que la société V^{ve} Foäche et Fils, dispose de *La Tamise*, acquise par le père défunt. Ce navire est exclusivement consacré à la traite, avec une capacité de 500 Noirs et sert, par conséquent, les intérêts de la société.

¹⁶⁹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 305.

¹⁷⁰ Brice Martinetti, *Les négociants de La Rochelle...*, p. 74. L'historien évoque à La Rochelle la société V^{ve} Gastebois et Page entre grand-mère et petit-fils, ou la maison de commerce Legriël et Fils aîné qui devient V^{ve} Legriël et Fils aîné. 71,3 % des sociétés sont familiales à La Rochelle.

¹⁷¹ Eric Saugera, *op.cit.*, p. 283.

¹⁷² Philippe Gardey, *op.cit.*, p. 56. Les appellations de ces sociétés sont multiples : Négociants & Frères, Frères & Cie (7,2%), Négociant & Fils (2,3%), V^{ve} et Fils (10,7%).

¹⁷³ Jean-Louis Donnadiou, *op. cit.*, p. 73.

¹⁷⁴ Patrick Villiers, *L'Europe, la mer...*, p. 112.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

2) *L'armement en traite de la société V^{ve} Foäche et Fils de 1764 à 1777 : comparaison avec les autres armateurs*

Nous constatons que de 1764 à 1777, il y a sept armements négriers, soit deux de la société V^{ve} Foäche et Fils puis cinq mis en place par la société Foäche Frères dès 1768. Cette entreprise est mise sur pied à la mort de Catherine en 1766.

Tableau 12. Armements des Foäche (1764-1777)¹⁷⁵

Nombre de voyages	Année
1	1764
1	1766
1	1768
1	1771
2	1773
1	1777

Pour reprendre les armements négriers, *La Tamise*, navire de 300 tonneaux, est mis à contribution puisqu'il effectue six voyages en une douzaine d'années. La tentative du *Maringouin* a lieu en 1777 mais n'aboutit pas car il est vendu à la Côte d'Or. *La Seine*, navire de 260 tonneaux, apparaît ensuite étant le premier navire des frères associés. Pour mieux caractériser les armements de la société V^{ve} Foäche et Fils, puis de Stanislas et de Martin-Pierre II (société Foäche Frères), nous avons opté pour une démarche comparative, en répertoriant les armements négriers des autres armateurs reconnus tels que les Begouën-Demeaux, les Chauvel, les Mouchel et les Feray, toujours en nous appuyant sur le *Répertoire des expéditions négrières* de Jean Mettas¹⁷⁶.

Tableau 13. Armements des Mouchel (1764-1778)

Année	Navires
1765	<i>L'Aimable Henriette</i>
1765	<i>Le Jupiter</i>
1765	<i>Le Prince Franc</i>
1765	<i>La Vicomtesse de Castellane</i>
1766	<i>L'Aimable Henriette</i>
1767	<i>Le Prince Franc</i>

¹⁷⁵ Voir Jean Mettas, *op.cit.*, p. 423-473.

¹⁷⁶ *Ibidem.*

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

1767	<i>Le Jupiter</i>
1767	<i>La Vicomtesse de Castellane</i>
1768	<i>L'Aimable Henriette</i>
1769	<i>L'Apollon</i>
1769	<i>La Biche</i>
1770	<i>Le Vicomtesse de Castellane</i>
1771	<i>L'Apollon</i>
1772	<i>L'Aimable Henriette</i>
1772	<i>La Vicomtesse de Castellane</i>
1773	<i>L'Aimable Henriette</i>
1774	<i>La Vicomtesse de Castellane</i>
1774	<i>L'Apollon</i>
1774	<i>Le Joseph</i>

Tableau 14. Armements des Begouën-Demeaux (1764-1778)

Année	Navires
1764	<i>La Médée</i>
1765	<i>Le Jason</i>
1765	<i>Le Thésée</i>
1765	<i>La Médée</i>
1766	<i>Le Thésée</i>
1767	<i>Le Jason</i>
1767	<i>La Médée</i>
1769	<i>L'Ajax</i>
1769	<i>Le Minotaure</i>
1771	<i>L'Andromède</i>
1771	<i>L'Ajax</i>
1771	<i>La Diligente</i>
1772	<i>Le Minotaure</i>
1773	<i>La Diligente</i>
1773	<i>L'Andromède</i>
1773	<i>L'Ajax</i>
1773	<i>L'Astianax</i>
1774	<i>Le Minotaure</i>
1775	<i>L'Andromède</i>
1775	<i>L'Ajax</i>
1777	<i>L'Ajax</i>

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Tableau 15. Armements des Feray (1764-1778)

Année	Navires
1764	<i>Le Frère et la Sœur</i>
1764	<i>L'Uranie</i>
1766	<i>La Diane</i>
1766	<i>L'Uranie</i>
1766	<i>L'Hercule</i>
1768	<i>L'Uranie</i>
1768	<i>La Diane</i>

Tableau 16. Armements des Chauvel (1764-1778)

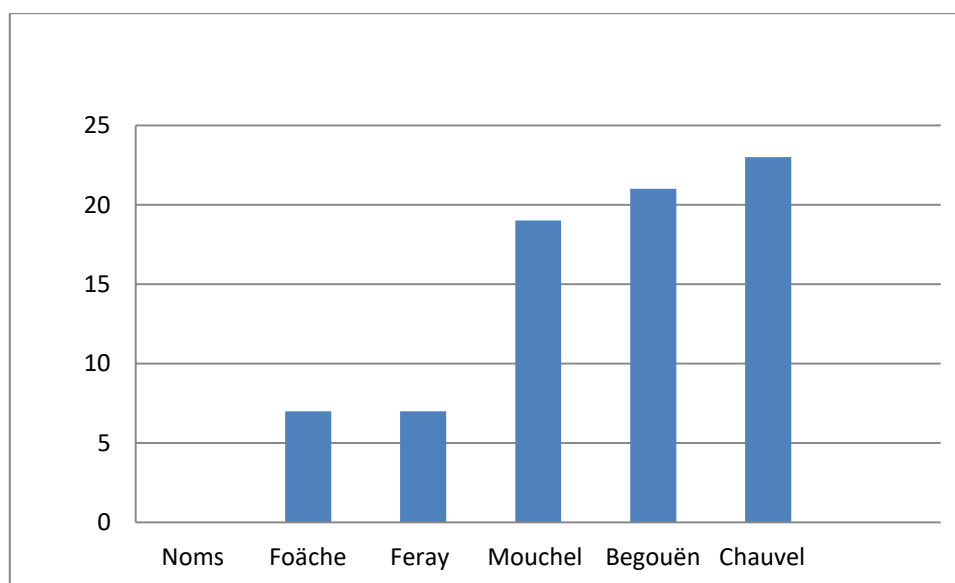
Année	Navires
1773	<i>Le Scipion L'Africain</i>
1774	<i>L'Africain</i>
1775	<i>Le Réfléchi</i>
1775	<i>L'Américaine</i>
1775	<i>Le Pacifique</i>
1775	<i>Le Réfléchi</i>
1775	<i>L'Heureuse Jenny</i>
1775	<i>Le Scipion L'Africain</i>
1775	<i>La Mimi</i>
1776	<i>L'Aimable Jeannette</i>
1776	<i>Le Postillon</i>
1776	<i>Le Colibry</i>
1777	<i>L'Officieuse</i>
1777	<i>Le Comte de Vergennes</i>
1777	<i>L'Aimable Jeannette</i>
1777	<i>Le Réfléchi</i>
1777	<i>Le Télémaque</i>
1777	<i>Le Scipion L'Africain</i>
1777	<i>La Boussole</i>
1777	<i>La Négresse</i>
1778	<i>L'Oiseau</i>
1778	<i>Le Génois</i>
1778	<i>Le Marin</i>

À la fin de la guerre, la reprise est visible car Stanislas explique que ses relations lui permettent d'acheminer des captifs vers Saint-Domingue : « Je suis à mesure d'avoir de

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

beaux aux mêmes conditions des nègres du Mesny »¹⁷⁷. Ce vaisseau appartient à l'armateur malouin Meslé de Grandclos. Rappelons que l'approvisionnement en esclaves, effectué pendant la guerre de Sept Ans par les Anglais, fournissait les colons en captifs¹⁷⁸. En dehors de l'aspect financier, Stanislas fait le choix de la traite pour ravitailler les colons qui font face à une faible natalité des esclaves, et donc à une situation démographique critique. La perte annuelle de 5 % de l'effectif servile n'était compensée qu'à moitié par une natalité trop basse. En effet, la population servile de Saint-Domingue a dépassé celle de la Martinique de 200 000 en 1765 contre 240 095 en 1772¹⁷⁹. En tout cas, les esclaves placés à bord des navires servent aussi à approvisionner la plantation de Stanislas et de Martin-Pierre II, propriétaires de *Jean-Rabel* : « De la Tamise, je n'y mettrai que 10 nègres et 10 négresses mais 40 négrillons »¹⁸⁰. L'entreprise de Stanislas et de Martin-Pierre II rencontre du succès en raison des besoins de la colonie.

Graphique 2. Armements des Foäche comparés aux autres armateurs (1764-1778)



De 1764 à 1778, les Foäche arment 7 navires pour les côtes d'Afrique, chiffre faible, si on compare leur armement avec celui des autres armateurs. En se référant à l'ouvrage de Jean Mettas, les Begouën-Demeaux arment 21 navires pendant cette période, les Chauvel 23 vaisseaux, les Mouchel 19 et les Feray, 7, chiffre similaire à celui des Foäche. Cela

¹⁷⁷ ADSM, 1 MI 664, Fonds Foäche, Stanislas Foäche à Martin-Pierre II, 25 juillet 1773.

¹⁷⁸ Frédéric Mauro, « L'Atlantique et ses rivages (1500-1800) » in *Actes du colloque de 1983*, n° 8, PUB, p. 170.

¹⁷⁹ Jean Tarrade, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime*, Vol. 1, Paris, PUF, 1972, p. 48.

¹⁸⁰ ADSM, Fonds Foäche, 1 MI 664, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 3 juillet 1773.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

signifie que ces derniers adoptent toujours une stratégie prudente, par rapport aux autres armateurs de leur temps et choisissent la droiture : ils arment ainsi jusqu'en 1777, veille de la guerre d'Indépendance Américaine (1778-1783). Nous retrouvons là le phénomène d'arrêt que nous avons observé lors de la guerre Sept Ans. En outre, les armements négriers dépendent du contexte politique international puisque la guerre d'Indépendance Américaine, qui débute en 1778, entraîne une perturbation générale¹⁸¹.

3) Temps passé lors des voyages de traite par les navires négriers de la société V^{ve} Foäche et Fils armés par Foäche Frères : rapport tonnage /captif

Il convient d'analyser les caractéristiques du commerce de traite des Foäche.

Tableau 17. Temps passé lors des voyages de traite des Foäche (1764-1777)

Temps passé par mois	Nombre de navires de Martin-Pierre I ^{er} Foäche	Nombre de navires
Moins de 18 mois	2 navires	4 voyages : <i>La Tamise</i> de 1766 et <i>La Tamise</i> de 1768 <i>La Tamise</i> de 1771 et <i>La Tamise</i> de 1773
De 18 à 24 mois	1 navire	1 voyage : <i>La Tamise</i> de 1764

On sait que les navires armés par Martin-Pierre I^{er} Foäche voyagent pendant une longue durée, de l'ordre d'un an et demi à deux ans. Les choses ne semblent guère changer sous la société V^{ve} Foäche et Fils et sous la société Foäche Frères. Le temps passé montre à

¹⁸¹ Philippe Haudrère, *Le grand commerce maritime au XVIII^e siècle*, Paris, Sédès, 1997, p. 102. Philippe Haudrère mentionne les étapes de la guerre d'Indépendance Américaine. Rappelons que cette guerre d'Indépendance américaine est causée par la volonté du parlement et du gouvernement britannique de contrôler les colonies. Le 4 Juillet 1776, les forces britanniques essaient de couper les communications entre les colonies rebelles et suivent la vallée de l'Hudson, le Canada jusqu'à New York. Elles sont battues à Saragota en octobre 1777. En 1778, le gouvernement français signe un traité de commerce et d'alliance avec les Etats-Unis et veulent prendre leur revanche en raison de la guerre de Sept Ans. Puis, en 1779, le gouvernement espagnol signe aussi un traité d'alliance avec les Etats-Unis. En 1780, les Provinces-Unies entrent dans le conflit. Les trois flottes de guerre disposent de 146 vaisseaux contre 108 bâtiments britanniques. Dès 1778, les Français disposent de la Dominique, en 1779, ils récupèrent Saint-Vincent et la Grenade. Ils débarquent à la Jamaïque en 1780 mais Rodney les arrête. En 1782, les Français débarquent à la Jamaïque mais sont de nouveau arrêtés par Rodney en avril 1782. Au final, les Français s'entendent avec les Anglais. Ils renoncent à Sainte-Lucie et Tobago et accordent des facilités à la pêche française autour de Terre-neuve. Les Etats-Unis sont reconnus comme indépendantes.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

quel point la traite à la côte d'Afrique peut être complexe et durer compte tenu des aléas du trafic. Qu'en est-il du rapport tonnage/captif ?

Tableau 18. Rapport tonnage/captif et mortalité sur les navires des Foäche
(1764-1777)

Nom des navires	Tonnage	Année	Nombre d'esclaves transportés	Mortalité	Rapport tonnage/captifs ¹⁸²
<i>La Tamise</i>	300	1764	571		0,52
<i>La Tamise</i>	300	1766	562		0,53
<i>La Tamise</i>	300	1768	485	29 morts	0,62
<i>La Tamise</i>	300	1771	>520		0,57
<i>La Tamise</i>	300	1773	> 544		0,55
<i>Le Maringouin</i>	30	1777	?		
<i>La Seine</i>	300	1777	> 719		0,41

Le résultat du rapport tonnage/captif diminue, dès lors que le nombre d'esclaves augmente. Ainsi, en 1764, *La Tamise* (300 tx) transporte 571 captifs, ce qui donne un rapport de 0,52, alors qu'en 1777, *La Seine* (même tonnage) transporte 719 esclaves, ce qui réduit le rapport à 0,41. Ce dernier voyage a donc sans doute été éprouvant, avec des cales extrêmement remplies. Ce phénomène était moins visible lorsque Martin-Pierre I^{er} armait ses navires. Cela signifie-t-il que la Société V^{ve} Foäche et Fils recherche un enrichissement rapide ? Malheureusement, nous ne disposons du nombre de morts que pour le troisième voyage de *La Tamise* de 1768 : le chiffre de 29 pour 485 captifs indique une perte de 6,35%, ce qui est dans les normes mais peu étonnant vu la moindre proportion d'esclaves embarqués que dans les autres expéditions. Stanislas considère d'ailleurs qu'il ne faut pas amener tous les captifs ensemble et une révolte reste possible : « Il y a [...] du danger à mettre trop de nègres à la fois »¹⁸³. Le négrier s'avère moins sensible à la maltraitance à bord qu'à ses conséquences.

4) La traversée transatlantique des navires des Foäche et Fils : durée, mortalité des captifs et des marins de 1764 à 1778

Il convient de s'intéresser à la traversée transatlantique pour comprendre si les expéditions des Foäche ont été rentables.

¹⁸² Nous avons fait la division suivante : $300/571 = 0,52$.

¹⁸³ ADSM, Fonds Foäche, 1MI 664, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 25 juillet 1773.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Tableau 19. Durée de la traversée transatlantique sur les navires des Foäche
(1764-1777)

Nom des navires	Départ des Côtes d'Afrique	Arrivée aux Antilles	Durée de la traversée transatlantique
<i>La Tamise</i>	12/02/1765	15/04/1765	2 m. 2 j.
<i>La Tamise</i>	11/06/1767	15/08/1767	2 m. 4 j.
<i>La Tamise</i>	25/02/1769	25/04/1769	2 m.
<i>La Tamise</i>	6/06/1772	29/07/1772	1 m. 23 j.
<i>La Tamise</i>	14/03/1774	6/06/1774	2 m. 24 j.
<i>Le Maringouin</i>	Départ du Havre le 17/12/1777	Navire vendu à la Côte d'Or	?
<i>La Seine</i>	?	?	?

La mortalité des esclaves dépend aussi de la durée de la traversée. Malheureusement, nous ne disposons toujours pas de toutes les données pour élaborer une véritable analyse. On peut émettre l'hypothèse que la mortalité augmente pour le cinquième voyage de *La Tamise* en 1774 (84 jours), plus que pour son troisième voyage (60 jours). Les maladies contractées à bord des navires de Martin-Pierre I^{er} n'ont pas changé¹⁸⁴. Qu'en est-il de l'équipage des navires ? Normalement, son nombre doit correspondre au 1/5 du tonnage¹⁸⁵.

Tableau 20. Tonnage des navires négriers des Foäche (1764-1777)

Nom des navires	Année	Tonnage	Durée totale du voyage	Nombre d'hommes de l'équipage
<i>La Tamise</i>	1764	300	23 m.	44
<i>La Tamise</i>	1766	300	17 m.	49
<i>La Tamise</i>	1768	300	17 m. 2 s.	49
<i>La Tamise</i>	1771	300	16 m.	49
<i>La Tamise</i>	1773	300	15 m.	49
<i>Le Maringouin</i>	1777	50		9
<i>La Seine</i>	1777	260		51

¹⁸⁴ Jean-Michel Deveau, *op. cit.*, p. 246-250.

¹⁸⁵ Jean Legoy, *op. cit.*, p. 78.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Pour le premier voyage de *La Tamise*, on devrait trouver 60 hommes. Or, on n'en dénombre que 44 hommes, soit 15 de moins qu'attendu. 49 hommes participent aux cinq autres voyages de *La Tamise*, soit un déficit de 11 hommes. Même *Le Maringouin*, navire de 50 tonneaux, a un rapport équilibré et comprend 9 hommes au lieu de 10¹⁸⁶. Le rapport idéal se rencontre seulement sur *La Seine*, qui compte 260 tonneaux de 1777 et emporte un équipage de 51 hommes. L'encadrement y paraît donc bien assuré. Les marins des navires meurent-ils beaucoup ?

Tableau 21. Mortalité de l'équipage à bord des navires de V^{ve} Foäche et Fils

Navires	Nombre d'hommes de l'équipage	Temps passé en voyage	Mortalité de l'équipage
<i>La Tamise</i> (1 ^{er} voyage)	44 hommes	23 m.	22 morts : 14 marins et le second capitaine, puis le capitaine ; 4 en mer, 3 au Cap et 1 en mer au retour
<i>La Tamise</i> (2 ^e voyage)	49 hommes	26 m.	4 morts : 4 marins morts à la côte et 2 déserteurs au Cap
<i>La Tamise</i> (3 ^e voyage)	49 hommes	17 m. ½	12 morts : 10 marins morts à la côte
<i>La Tamise</i> (4 ^e voyage)	49 hommes	16 m.	6 morts : 4 marins morts en Angole, 2 au Cap, 1 déserteur à Angole, 1 au Cap
<i>La Tamise</i> (5 ^e voyage)	49 hommes	15 m.	4 marins morts à la côte
<i>Le Maringouin</i>	9 hommes	Navire vendu à la côte	
<i>La Seine</i>	51 hommes		

La mortalité des marins est d'autant plus importante que les voyages sont longs. Dans le premier voyage de *La Tamise* (1764), il y a 22 morts sur 44 hommes de l'équipage, soit la moitié. Même le capitaine et son second n'ont pas été épargnés.

¹⁸⁶ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Maladies et accidents ont peut-être eu raison de la vie de ces hommes¹⁸⁷. Mais ce n'est pas en mer que les marins des Foäche semblent mourir le plus. En 1766, lors du second voyage de *La Tamise*, 4 marins disparaissent à la côte. Le troisième voyage, en 1768, en voit encore mourir 12 dont 10 à la côte - soit 24,4 % de mortalité. Lors du quatrième voyage en 1771, 4 marins décèdent en Angole et 2 au Cap, soit 12,24 %. En 1773 encore, 4 marins perdent la vie à la côte. Il y a donc plus de décès à terre qu'en mer. Pourquoi ces hommes jeunes meurent-ils ainsi ? Si les marins ont un rythme plus léger à bord, il en va différemment à la côte. En effet, ils doivent réparer le navire et préparer les vivres, garder les esclaves et décharger la cale. Il n'est pas tonnant que ces hommes épuisés s'affaiblissent et succombent plus facilement à des fièvres. Le temps passé accroît la mortalité puisque l'on relève 22 morts en 1764 à bord de *La Tamise* qui voyage 23 mois, alors que 4 marins seulement disparaissent lors du voyage de 1773 dont la durée n'est que de 15 mois.

Les navires de la société V^{ve} Foäche et Fils sont aussi touchés par la désertion. En 1766, le voyage de *La Tamise* connaît deux déserteurs à la côte, et en 1771, il y a encore un en Afrique. Or, les fuites sont passibles du fouet. Pourtant, de 1769 à 1790, on compte 129 désertions pour 2887 embarquements, soit le taux élevé de 4,4 %¹⁸⁸. Lorsque les marins s'évadent, le capitaine peut faire appel aux gouverneurs des comptoirs. Dès lors, les marins repris par des agents Noirs lui sont remis contre rançon¹⁸⁹. Les marins fuient aussi dans l'espoir de trouver des salaires plus intéressants ailleurs. Nous supposons que les hommes engagés par les Foäche, de 1764 à 1778, ont eu cette tentation puisqu'ils restent dans les escales de traite au moins 5 à 6 mois.

5) *Escales de traite : le choix de la côte d'Angole*

Quelles sont les escales de traite des navires de la société V^{ve} Foäche et Fils, puis de la société Foäche Frères, de 1764 à 1777 ? Majoritairement, les capitaines des navires des Foäche se rendent en Angole ou à Louangue comme précédemment ceux de Martin-Pierre I^{er}. Il n'y a donc pas de changements significatifs. À la différence de leur père, Stanislas et Martin-Pierre II n'arment pas pour la Sierra Léone.

¹⁸⁷ Jean-Michel Deveau, *op.cit.*, p. 152.

¹⁸⁸ *Ibidem*, p. 156.

¹⁸⁹ *Ibidem*, p. 157.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Tableau 22. Les escales de traite et de vente des navires des Foäche
(1764-1777)

Navires	Escale de traite	Arrivée/Départ escale de traite	Durée escale de traite	Arrivée et départ escale de vente	Temps passé au lieu de vente	Lieu de vente des esclaves
<i>La Tamise</i>	Angole	9/08/1764 au 12/02/1765	6 m. 4 j.	15/04/1765 au 18/12/1765	8 m. 3 j.	Cap
<i>La Tamise</i>	Angole	17/06/1767 au 11/09/1765	22 m. 24 j.	15/08/1767 au 31/10/1767	2 m. 7 j.	Cap
<i>La Tamise</i>	Angole Louangue	31/08/1768 au 25/02/1769	5 m. 5 j.	15/04/1769 au 11/08/1769	3 m. 16 j.	Cap
<i>La Tamise</i>	Louangue	15/12/1771 au 6/06/1772	5 m. 22 j.	29/07/1772 au 24/10/1772	2 m. 26 j.	Cap
<i>La Tamise</i>	Guinée	26/09/1773 au 14/03/1774	5 m. 18 j.	6/06/1774 au 27/08/1774	2 m. 21 j.	Cap
<i>Le Maringouin de 1777</i>	?	?	?	?	?	Cap
<i>La Seine de 1777</i>	Guinée Louangue	?	?	?	?	?

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Carte 2. Le continent africain

(Sanson Nicolas, Carte d'Afrique, BNF, 1650)



Pourquoi les esclaves de la côte d'Angole restent-ils si prisés par la famille Foäche ? Appréciés pour leur travail, ils sont très onéreux. Nous supposons, au vu du temps de séjour, que les négociations ont dû être longues entre les capitaines et les courtiers, avec des pourparlers qui ont duré. Quant aux escales de vente, elles ont évolué. Sous Martin-Pierre I^{er}, elles étaient diverses : Le Cap, Léogane, les Cayes, Port-de-Paix, Martinique et Cayenne. Par la suite, la trame s'est simplifiée avec seulement des escales au Cap. Nous voyons le rôle de Saint-Domingue se confirmer dans son besoin d'une main-d'œuvre noire. On sait que le nombre de sucreries passe, en effet, de 138 en 1713 à 600 en 1754¹⁹⁰. En 1743, l'île produit 43 000 tonnes de sucre. Forcément, les esclaves sont attendus en nombre : 800 000 Noirs sont introduits dans les années 1770¹⁹¹. La Martinique est donc délaissée par les navires car moins attractive tandis que Cayenne est oubliée.

Les armements en traite de la société V^{ve} Foäche et Fils de 1764 à 1777 ont-ils consolidé la fortune des Foäche ? On peut, sur ce point, observer les plantations de Martin-Pierre II et de Stanislas, telles que *Jean-Rabel* et *La Seringue* mais pas uniquement.

¹⁹⁰ Jean-Michel Deveau, *op.cit.*, p. 277.

¹⁹¹ *Ibidem*, p. 278.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Stanislas investit dans d'autres habitations, ce qui prouve que les frères font des placements notamment à partir de leur commerce. De plus, Stanislas n'hésite pas, en 1778, à prendre 1/8 d'intérêt dans un négrier du négociant marseillais Hermitte Frères¹⁹². Ce mode d'investissement est toujours privilégié dans une stratégie de division des risques. En investissant dans les négriers, il bénéficiera d'un montant au prorata de ce qu'il a placé. A contrario, les maisons de commerce investiront à leur tour dans sa société.

Cependant, nous ne pouvons pas affirmer que la traite seule soit à l'origine de l'augmentation du chiffre d'affaires des Foäche, puisque seulement 7 armements sont visibles entre 1764 et 1777. De plus, les Foäche arment considérablement en droiture. De 1764 à 1778, pour la période citée, nous comptons 50¹⁹³ voyages directs vers les Iles contre 7 en traite. En ajoutant les armements négriers de Martin-Pierre I^{er} Foäche, entre 1737 et 1755, le total atteint 17 expéditions en traite soit 10 navires, à la veille de la guerre d'Indépendance américaine. Très clairement, à ce moment, la société V^{ve} Foäche et Fils effectue moins d'armements négriers qu'en droiture. Celle-ci n'a pas profité de la reprise que pouvait offrir les lendemains de la guerre de Sept Ans pour approvisionner les habitations domingaises. Comme Martin-Pierre I^{er}, sa veuve Catherine et leurs descendants font encore une fois preuve de prudence. Si l'armateur malouin Meslé de Grandclos, qui arme de 1763 à 1773 et porte sa mise-hors à 4 650 174 livres, vend pour 13 228 590 livres ses 8336 captifs, preuve d'une belle réussite, les 14 expéditions d'armateurs concurrents se terminent souvent mal, en raison des naufrages, faillites et attaques de pirates¹⁹⁴.

À trop parier sur la traite, un armateur peut se brûler les ailes¹⁹⁵. Nous supposons que les Foäche ont fait une analyse similaire de la situation de 1764 à 1777, préférant la sécurité de la droiture aux aléas de la traite. Sans compter l'instabilité de la conjoncture économique, la politique européenne entraînant une diminution des trafics, les rendements négriers et les bénéfices engendrés peu élevés¹⁹⁶.

¹⁹² AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la société SFMH, 1778.

¹⁹³ AMLH, HH 69 et HH 70 répertorient les sorties des navires du Havre.

¹⁹⁴ Alain Roman, *op.cit.*, p. 148.

¹⁹⁵ Patrick Villiers, *Traite des Noirs...*, p. 96. Patrick Villiers considère que le profit d'un négrier dépend de plusieurs facteurs : l'achat le moins cher d'esclaves en Afrique, la vente des captifs aux Antilles, leur revente en France ou à l'étranger.

¹⁹⁶ Olivier Grenouilleau, *L'argent...*, p. 66.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Dès lors, la société V^{ve} Foäche et Fils a fait le choix, comme Martin-Pierre I^{er}, de ne pas privilégier les voyages de traite même si ceux-ci se sont déroulés sans encombre. Peu nombreux, ils ont dû moins rapporter que la droiture.

E) L'intérêt pour l'armement en droiture de la société Vve Foäche et Fils de 1763 à 1778 : le transport des denrées

De 1764 à 1778, les Foäche arment, comme on l'a vu, majoritairement en droiture. Il convient d'appréhender les denrées phares qu'ils ont transportées.

1) *Le choix du sucre*

À partir des données issues des fonds HH 69 et 70 des Archives Municipales du Havre, nous avons pu apprécier quantitativement les barriques et autres denrées amenées des colonies en Basse-Seine. Cette série met en relief les trafics postérieurs à la guerre de Sept ans et permet d'obtenir des renseignements intéressants sur l'état général du commerce et de la marine du Havre, depuis sa fondation jusqu'à la Révolution.

Tableau 23. Denrées transportées par les navires des Foäche vers l'Europe : le sucre (1763-1767)

Chargement	Nom du navire	Tonneaux	Année	Barriques
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	75
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1763	244
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	130
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1763	296
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1764	258
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1764	221
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1764	185
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1766	225
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1766	168
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1767	318
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1767	286
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1767	376
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1767	233
Total général				3015

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

De 1763 à 1767, pas moins de 3015 barriques ont été transportées par les navires de la société V^{ve} Foäche et Fils et Foäche Frères. Nous ne savons pas s'ils sont brut ou de terré, les sources ne le précisant pas d'emblée. Lorsque les Foäche font le choix d'importer du sucre en France pour sa réexportation¹⁹⁷, ils s'inscrivent dans une politique de revente à prix majorés de produits semble-t-il déjà à moitié raffinés¹⁹⁸. Les Foäche bénéficient à ce moment de la reprise qui a suivi la guerre de Sept Ans.

Pendant cette guerre, les navires français n'ont pas pu exporter de sucre vers la métropole et les réexporter. D'ailleurs, la Hollande et les villes hanséatiques ont profité de situation¹⁹⁹ pour accroître leur chiffre d'affaires.

Tableau 24. Denrées transportées par les navires des Foäche : le sucre terré
(1768-1778)

Chargement	Nom du navire	Tonnage	Année	Terré
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1768	67
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768	24
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769	393
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1769	215
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	0
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	264
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	261
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	288
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	233
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	262
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	209
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	309
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	219
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1772	241
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	185

¹⁹⁷ Pierre Dardel, *Navires...*, p. 217. Concernant les réexpéditions, sur les 3 675 000 livres pesant entrées à Rouen venant des îles de 1728 à 1733, 1 252 000 livres pesant avaient été réexpédiées en Europe, soit 250 400 livres pesant par an et sur les 127 650 000 livres pesant ayant même origine importées de 1767 à 1776, 94 773 000 livres pesant avaient été réexportées (9 477 300 livres pesant par an). Les réexpéditions de sucre représentent 74 % dans la seconde. Cette augmentation considérable fait honneur à l'esprit d'entreprise des négociants de Rouen et du Havre, qui ont su faire de leur ville une place de transit, moins importante certes que Bordeaux, mais avec laquelle leurs confrères d'Amsterdam ou de Hambourg devaient compter. Pour la consommation nationale, restent en France uniquement les 2 423 000 livres pesant de 1728 à 1733 et 32 877 000 livres pesant de 1767 à 1776. Les sucres exportés sont dirigés vers la Hollande et les villes hanséatiques. À partir de 1766, le rayon d'action des négociants s'est étendu et des envois se font vers la Suède, la Russie (à partir de 1771), puis vers l'Italie et Venise (1771 et les années suivantes) et enfin vers Genève et la Suisse depuis 1768.

¹⁹⁸ Erick Noël, *Le goût des Iles*, Paris, La Geste, 2020, p. 120.

¹⁹⁹ Pierre Dardel, *Navires et marchandises...*, p. 215.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1772	187
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	313
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1773	265
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	447
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	186
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1774	257
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1774	187
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1774	167
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	132
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	247
Le Cap	<i>La Duchesse de Gramont</i>	400	1775	?
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775	155
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	268
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	205
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1776	271
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1776	266
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	224
Le Cap	<i>La Duchesse de Chartres</i>	200	1777	?
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1777	180
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1778	222
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778	?
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	315
Total général				7271

7271 barriques de sucre terré sont transportées par les navires des Foäche de 1768 à 1778, ce qui est considérable sachant que les quantités vont en augmentant à 9822 barriques de 1768 à 1772, et à 12 053 barriques de 1773 à 1777²⁰⁰. Or, l'essentiel est destiné à la réexportation, comme le souligne Pierre Dardel, entre 1767 et 1776, 94 773 000 livres de sucre pesant sont expédiées vers le reste de l'Europe²⁰¹. Il faut préciser que ce sucre est issu des plantations, récupéré après que les capitaines des Foäche aient vendu leurs captifs aux colons. En 1773, Stanislas écrit à son frère Martin-Pierre II qu'il bénéficie des 49 barriques de l'habitation Lefèvre, des 34 barriques de sucre de l'habitation Béhotte, des 20 barriques de La Pailleterre, et des 20 autres encore par l'habitation Cabeuil, et d'un millier à 1200 l. produites par Boissel²⁰². En outre, 60

²⁰⁰ Pierre Dardel, *Navires...*, p. 216.

²⁰¹ *Ibidem*, p. 217.

²⁰² ADSM, Fonds Foäche, 1 MI 664, Fonds Foäche, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 3 juillet 1773.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

barriques sont prises la même année de l'habitation Lefèbvre au Quartier Morin²⁰³. Le sucre terré semble bien privilégié.

Tableau 25. Denrées transportées par les navires des Foäche (1768-1778) pour l'Europe : le sucre brut

Chargement	Nom du navire	Tonnage	Année	Sucre brut barriques
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1768	90
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768	146
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769	?
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1769	100
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	156
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	?
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	48
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	?
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	?
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	?
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	90
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	?
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	66
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	9
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1772	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	?
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1772	?
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	89
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1773	59
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	?
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	39
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1774	59
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1774	102
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1774	57
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	78
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	?
Le Cap	<i>La Duchesse de Gramont</i>	400	1775	282
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775	?
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	66
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	50
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1776	61
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	?
Le Cap	<i>La Duchesse de Chartres</i>	200	1777	137

²⁰³ ADSM, Fonds Foäche, 1 MI 664, Fonds Foäche, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 25 juillet 1775.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1777	?
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1778	?
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778	143
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	4
Total général				1950

1950 barriques de sucre brut sont transportées par les navires des Foäche contre 7271 de terré, ce qui est peu²⁰⁴, l'étranger se fournissant en fait en brut grâce à la contrebande, comme pour les sirops et le tafia. Qui plus est, il coule²⁰⁵ des barriques, ce qui engendre des pertes. Natacha Bonnet note que si le sucre terré ou blanc est privilégié, c'est parce qu'il est aussi moins volumineux²⁰⁶. Mais si on retrouve autant de sucre brut dans les navires des Foäche, c'est que bien des planteurs ne disposent pas d'une purgerie pour blanchir et terrer. C'est le cas, par exemple, de la plantation des Sources qui n'en produit qu'à partir de 1760²⁰⁷. Avec le temps, le terré est de plus en plus recherché.

Est-ce un commerce rentable pour les Foäche ? Certainement. On sait que le prix d'une barrique de sucre oscille entre 200 et 400 livres. Puisque les Foäche transportent près de 12 236 barriques de sucre, ils récoltent environ 7 341 600 livres tournois, selon nos estimations en supposant que la valeur unitaire est de 200 livres. Les Foäche peuvent aussi récolter 4 894 400 livres avec une barrique estimée à 400 livres²⁰⁸. Ce commerce autour du sucre est donc lucratif : pas étonnant qu'il soit privilégié.

2) Un produit second : le café

Une autre denrée est transportée par les navires des Foäche de 1763 à 1778 : il s'agit du café. Si 12 236 barriques de sucre ont été transportées par les navires des

²⁰⁴ Le sucre est une denrée très présente à bord des navires des Foäche, nous pouvons dire que le nombre total de barriques transportées de 1763 à 1778 s'élève à 12 236, en additionnant les trois valeurs trouvées : 7271 (sucre terré) +1950 (sucre brut) +3015 (sucre non précisé) = 12 236 barriques de sucre qu'il soit terré ou brut.

²⁰⁵ Frédéric Mauro, « La plantation atlantique, ses structures économiques : 1500-1800 » in *L'Atlantique et ses rivages*, n° 8, PUB, 1983, p. 170.

²⁰⁶ Natacha Bonnet, « La production sucrière à Saint-Domingue au XVIII^e siècle : étude des comptes de deux habitations » in *La plantation coloniale esclavagiste*, Danielle Begot (dir.), Paris, CHTS, 2002, p. 172.

²⁰⁷ *Ibidem*, p. 170. Selon Natacha Bonnet, la plantation des Sources ne produit que du sucre brut de 1742 à 1759 alors qu'en 1760, l'habitation produit majoritairement du sucre blanc ou terré.

²⁰⁸ *Ibidem*, p. 179.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Foäche, 3884 barriques de café le sont également. Cette denrée²⁰⁹ est moins demandée, donc moins rentable, comme l'indique la lettre de Stanislas à Martin-Pierre II ²¹⁰ :

J'ai chargé cher frère sur le Citoyen, 52 barriques de sucre de l'habitation Lefèbvre, j'en ai 23 autres, que je charge pour mon compte pour remplir le fret [...]. J'ai préféré le remplir en sucre qu'en café. J'ai craint qu'avec ces derniers tu ne pourrais pas faire d'argent.

Tableau 26. Chargement de café à bord des navires des Foäche (1763-1778)

Chargement	Nom du navire	Tonneaux	Année	Barriques
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	36
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1763	0
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	41
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1763	84
Angole/LeCap	<i>La Tamise</i>	300	1764	42
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1764	8
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1764	55
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1766	21
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1766	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1767	?
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1767	77
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1767	123
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1767	48
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1768	218
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768	40
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769	31
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1769	37
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	29
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	55
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	83
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	66
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	31
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	99
Le Cap	<i>La Mère de famille</i>	300	1771	62
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	100
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	118
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1772	159

²⁰⁹ Pierre Dardel, *Navires...*, p. 150. Concernant l'importation du sucre, elle est passée en 1735 à 9 millions en 1736. Ces importations franchissent le cap des 11 millions en 1739, 16 millions en 1754, 22 millions en 1766, 24 millions en 1773, puis 30 pour atteindre près de 30 911 329 livres en 1776 et 32 352 900 livres.

²¹⁰ ADSM, Fonds Foäche 1 MI 664, Fonds Foäche, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 25 juillet 1773.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	35
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1772	77
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	0
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1773	128
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	127
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	49
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1774	130
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1774	137
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1774	11
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	53
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	182
Le Cap	<i>La Duchesse de Gramont</i>	400	1775	185
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775	292
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	200
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	53
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1776	113
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1776	78
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	40
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1777	156
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1778	68
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	197
Total				3884

Le café ne rencontre effectivement pas le même succès que le sucre. Néanmoins, dans sa lettre en date du 31 juillet 1773, Stanislas se plaint du tassement des quantités qui lui porte préjudice, surtout à Jérémie²¹¹. C'est la raison pour laquelle il charge sur *Le Bélisaire*, navire en partance pour Marseille, 30 barriques de sucre terré et 400 sacs de café²¹². Stanislas explique que *La Tamise* et *Le Jérémie* seront chargés des mêmes denrées.

En 1765, le sucre rencontre encore davantage de succès que le café. Jean Tarrade avance que le sucre atteint 84 287,6 tonnes et représente près de 84,23 % des exportations à Saint-Domingue. Le café, lui, reste la seconde denrée avec 11 454,6 tonnes, soit 11,45 %²¹³. Il traverse en fait une crise par rapport au sucre. Stanislas fait le choix de parier sur ce dernier, craignant au Havre des méventes des cafés. Il craint la concurrence

²¹¹ ADSM, Fonds Foäche 1 MI 664, Fonds Foäche, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 31 juillet 1773.

²¹² *Ibidem*.

²¹³ Jean Tarrade, *op.cit.*, p. 35.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

marseillaise dans les réexportations vers la Hollande²¹⁴. En 1776, les fortes quantités de café arrivées des colonies engorgent finalement les ports et paralysent les ventes²¹⁵.

3) La percée du coton

Une troisième denrée est remarquable à bord des navires des Foäche : il s'agit du coton. Les navires de la société familiale transportent 5223 balles et 1002 ballots. Dès 1766, l'industrie cotonnière se développe de manière considérable à Rouen pour produire jusqu'à 1 228 000 livres pesant en 1775²¹⁶.

Tableau 27. Denrées transportées par les navires armés par les Foäche vers Saint-Domingue : balles et ballots de coton

Destination	Nom du navire	Tonnage	Année	Balles de coton	Ballots de coton
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	0	6
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1763	145	8
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	34	10
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1763	105	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1763	105	0
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1764	41	1
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1764	142	100
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1764	90	42
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1766	57	3
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1766	483	39
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1767	57	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1767	0	0
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1767	229	158
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1767	35	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1768	18	20
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768	273	10
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769	163	22
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1769	108	57
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	253	59
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	92	24
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	40	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	170	21
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	30	6
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	143	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	41	20

²¹⁴ ADSM, Fonds Foäche, 1 MI 664, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 31 juillet 1773.

²¹⁵ Pierre Dardel, *Navires...*, p. 585.

²¹⁶ *Ibidem*, p. 214.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	128	4
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	71	0
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1772	182	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	146	12
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1772	31	19
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	209	3
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1773	86	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	16	5
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	140	0
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1774	145	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1774	143	0
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1774	110	1
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	104	3
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	73	131
Le Cap	<i>La Duchesse de Gramont</i>	400	1775	64	11
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775	169	6
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	72	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	55	13
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1776	103	15
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1776	114	40
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	74	19
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1777	85	37
Le Cap	<i>La Duchesse de Chartres</i>	200	1777	27	6
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1777	62	48
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1777	55	7
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778	24	16
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	16	0
Total				5223	1002

Cette dernière production n'est pas négligée car elle a joué un grand rôle dans le commerce havrais. Comme pour le sucre, pendant la guerre de Sept Ans, le coton a manqué. Sa présence, au sein des navires des Foäche au Cap, s'explique par le fait que cette culture se développe dans la société coloniale. Effectivement, les colons de Saint-Domingue et leurs femmes ont besoin des cotonnades pour leurs vêtements délicats ou pour vêtir leurs esclaves. À titre d'exemple, nous pouvons citer les coutils, les siamoises, les blancards et les mouchoirs qui plaisent à la haute société domingoise. Selon Pierre Dardel, les Iles absorbent des quantités très élevées de toiles, les épouses des planteurs en étant particulièrement friandes. En 1763, 960 000 livres pesant sont ainsi vendues aux habitants. Quant aux siamoises, leurs exportations entre 1767 et 1776 atteignent une

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

moyenne de 24 000 livres²¹⁷. Les étoffes tirées du coton telles que soie et mousseline sont donc expédiées vers les grandes et petites Antilles. Rouen est réputée pour ses cotonnades et le tissage des toiles de coton. Dès 1714, cette ville compte 1891 métiers consacrés à la fabrication de vêtements et linges en tout genre. Le nombre des toiles fines fabriquées passe de 81 786 pièces en 1730 à 435 007 en 1743²¹⁸.

Pour reprendre l'expression de Pierre Dardel, les îles sont « de grosses consommatrices de cotonnades »²¹⁹. Les envois de toiles faites aux Antilles croissent considérablement et atteignent 1000 livres pesant par an de 1728 à 1733, 34 000 de 1767 à 1776, avec un maximum de 75 000 livres pesant en 1768²²⁰. Les Foäche suivent cette tendance et s'adaptent aux goûts de la société de Saint-Domingue où ce marché contribue à la prospérité de leurs affaires. De plus, les courtiers d'Afrique sur les lieux de traite sont également férus de toiles.

Par conséquent, outre le sucre, le coton, le café, les Foäche exportent plusieurs types de culture et font le choix de la polyvalence. Celle-ci contribue à leur prospérité et à leur enrichissement. À l'inverse, il y a aussi des cultures moins célèbres comme les barriques d'indigo, qui sont seulement au nombre de 1011, bien moindres que celles du sucre, du café et du coton.

4) Un parent pauvre: l'indigo

L'indigo est un autre article, de moindre importance, présent à bord des vaisseaux des Foäche.

Tableau 28. Denrées transportées par les navires des Foäche (1764-1778) vers l'Europe :
l'indigo

Chargement	Nom du navire	Tonneaux	Année	Barriques
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	103
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1763	0
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	63
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1763	0
Angole/Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1764	36

²¹⁷ *Ibidem*, p. 203.

²¹⁸ *Ibidem*.

²¹⁹ Pierre Dardel, *Commerce, navigation et industrie à Rouen et au Havre au XVIII^e siècle*, Rouen, SLESM, 1966, pp. 29-30.

²²⁰ Pierre Dardel, *Navires et marchandises...*, p. 163.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1764	24
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1764	32
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1766	20
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1766	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1767	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1767	33
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1767	10
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1767	16
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1768	19
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768	9
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769	94
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1769	26
St Marc	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	8
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	4
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	31
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	60
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	6
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	13
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	32
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1772	1
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	24
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1772	27
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	0
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1773	0
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	9
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	3
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1774	10
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1774	24
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1774	30
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	51
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	37
Le Cap	<i>La Duchesse de Gramont</i>	400	1775	5
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775	0
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	20
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	43
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1776	4
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1776	10
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	19
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1777	13
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1777	38
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1778	78
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778	1

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	0
Total				1011

Il ne se situe qu'en quatrième position. Les barriques d'indigo atteignent seulement le nombre de 1011, loin derrière le sucre, le café et le coton. Force est de constater que les importations d'indigo sont faibles au niveau national. Si elles sont visibles de 1728 à 1733, avec une moyenne annuelle de 6000 livres pesant, elles augmentent pour passer en 1766 à 99 000 livres²²¹. Cet indigo est destiné aux villes hanséatiques, à l'Angleterre et à la Hollande²²².

Les Foäche bénéficient du produit de leur indigoterie, *Jean-Rabel*. Cette habitation fournit sans doute une belle quantité²²³. Cependant, cette plante étant fragile et sujette aux maladies, les récoltes sont aléatoires. Selon Stanislas, l'année 1773 est mauvaise pour lui. Il ordonne alors l'envoi de 4 milliers d'indigo de son habitation pour Marseille. Mais les événements ne lui sont pas favorables. En effet, l'indigo de *Jean-Rabel* laisse à désirer : « La première coupe n'a rendu que 3600 livres parce que l'indigo [...] n'a presque rien donné sur la moitié du jardin »²²⁴. Après un bref apogée à l'aube du XVIII^e siècle, l'indigo a connu un net recul lié à sa fragilité et à la concurrence²²⁵. Il n'est plus qu'une culture secondaire²²⁶ à l'origine d'« une matière tinctoriale bleue » qui, après oxydation fournit l'indigotine.

Cette plante est cultivée à Saint-Domingue à une époque où la Guadeloupe et la Martinique n'en produisent pratiquement plus. Par conséquent, les témoignages portant

²²¹ Pierre Dardel, *Navires...*, p. 221.

²²² *Ibidem*.

²²³ Sur l'indigo en Europe, voir Pierre Dardel, *Navires...*, p. 220. De 1728 à 1732, c'est la Hollande qui approvisionne la France en indigo et pendant ces cinq années, la moyenne des importations atteint 11 000 livres pesant par an. Puis l'Espagne augmente ses envois, les faisant passer de 4000 livres pesant en 1750 à 43 000 en 1756, lors de la déclaration de guerre et à 125 000 en 1758. Les moyennes annuelles totales sont de 16 000 livres pesant de 1728 à 1733 et 311 000 de 1767 à 1776. Après la guerre d'Indépendance américaine, les envois de cette culture par les îles diminuent de manière sensible, de 1768 à 1772, 33 boucauds et 401 barriques sont importées, de 1773 à 1777, 41 boucauds et 416 barriques et de 1785 à 1789, 8 boucauds et 194 barriques. Les exportations d'indigo sont très faibles et ne représentent, de 1728 à 1733, qu'une moyenne annuelle de 6000 livres pesant. Elles s'élèvent, à partir de 1733, avant d'atteindre leur point culminant en 1766 (99 000 livres pesant) pour s'affaiblir les années suivantes avec 40 000 livres pesant. Les principales nations destinataires sont les villes hanséatiques, puis l'Angleterre, et au troisième rang la Hollande.

²²⁴ *Ibidem*.

²²⁵ Alexandre-Stanislas de Wimpffen, *Haïti au XVIII^e siècle*, Paris, Karthala, 1994, p. 20.

²²⁶ Tristan Yvon, *La production d'indigo en Guadeloupe et Martinique*, Paris, Karthala, 2015, p. 7.

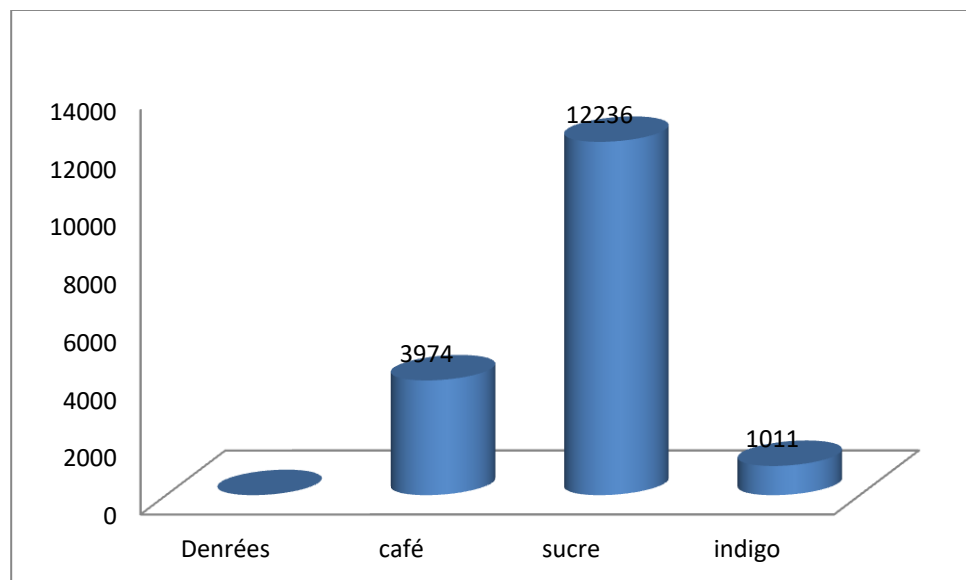
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

sur la fabrication de l'indigo ne sont plus domingois. Qui plus est, l'indigo épuise les sols et passe par de nombreuses étapes de macération et de transformation chimique. On ne compte que six indigoteries en 1731 à la Guadeloupe alors que Saint-Domingue connaît un net essor avec 2750 indigoteries dès 1730²²⁷. Mais déjà à ce moment, les productions ont considérablement fléchi.

5) Bilan : la primauté du sucre et du café

On se rend compte du triomphe du « roi-sucre » entre 1764 et 1778 suivi du café et de l'indigo, culture comme on l'a vu d'une extrême fragilité.

Graphique 3. Barriques transportées par les navires des Foäche



Ce triomphe s'explique par le goût sucré qui s'empare des élites avant de se démocratiser²²⁸. D'après Erick Noël, le sucre est un must dans la haute société. En témoigne l'apparition de confiseurs à Paris où s'épanouit la confiserie avec ses bonbons et ses pastilles²²⁹. La Loire compte 12 confiseurs dont 7 à Orléans. Les élites raffolent de ces sucreries et les ouvrages qui les mettent à l'honneur affluent, comme celui de François Massialot maintes fois réédité. Tout un art de la pâtisserie se met en place avec la crème dite « à l'anglaise » de La Chapelle, mise sur feu doux pour être caramélisée dès les années 1730-1740. Le chocolat râpé apparaît aussi dans le lait. Des gâteaux célèbres tels que le millefeuille ou le baba émergent à partir de cette époque. Pour toutes ces

²²⁷ *Ibidem*, p. 60.

²²⁸ Erick Noël, *Le goût des îles*, Paris, PUNA, 2020, p. 128.

²²⁹ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

raisons, les Foäche suivent les goûts de la société qui adhèrent pleinement à ces douceurs. Les autres denrées transportées par les navires des Foäche ne sont pas uniquement composées de sucre, mais aussi d'autres produits et de dérivés, de la confiture au tafia :

Tableau 29. Transport de denrées à destination de l'Europe : liqueurs, confitures, tafia et autres²³⁰

Destination	Nom du navire	Tonnage	Année	Bois	Autres	Cuir
Le Cap	<i>Le Nomand</i>	180	1763	1 grenier de bois de campêche	23 banis de confiture	
Le Cap	<i>La Tanise</i>	300	1763		¼ de cacao et ¼ de caret	
Le Cap	<i>Le Nomand</i>	180	1763	383 bûches de bois de campêche		
Le Cap	<i>Le Staniskas</i>	300	1763		8 cuves de sirop, 2 caisses de liqueurs	
Angole Le Cap	<i>La Tanise</i>	300	1764	214 billes de bois de Gayac		
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1764	633 bûches de bois de Gayac	1 caisse de liqueurs, 1 baril de citrons	
Le Cap	<i>Le Staniskas</i>	300	1764	80 000 lb de bois de campêche	8 cuves de sirop et 2 banis de citron confits	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1766		6 baniques de cacao, 1232 billes de bois de campêche, sirops et confitures.	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1766	250 billes de bois de Gayac, 20 billes de bois de campêche		
Le Cap	<i>Le Staniskas</i>	300	1767			
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1767		18 banis et caisse de sirops	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1767	1 grenier de bois de campêche	0	
Le Cap	<i>La Tanise</i>	300	1767	1 grenier de bois de campêche, 1 caisse de confitures	1 caisse de confiture	
Le Cap	<i>Le Staniskas</i>	300	1768		1 boucaud 10 baniques, 1 caisse de tafia	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768			
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769		5 quarts de caret	
Le Cap	<i>Le Staniskas</i>	300	1769	Bois de campêche pour un poids de 1899,		

²³⁰ AMLH, HH69 et HH 70, Denrées transportées à bord des navires des Foäche.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

				2 madriers bois d'acajou		
St Marc	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	23 madriers d'acajou	¼ de caret	
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	Bois de campêche		
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	23 madriers d'acajou	Confitures et sitops	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770		17 quarts de cacao	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771		10 baniques	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	12000 tonnes de bois de gayac	16 quarts de cacao 1 sac	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1772	1 grenier de bois de Gayac		
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773			50 baniques de tafia
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	21 madriers acajou	13 dents de morphil, ¼ de caret, 2 quarts de cacao	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1774		¾ et 1 sac de caret	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774		9 fûtailles, pelletteries	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775		25 dents de morphil	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775		6 dents de morphil	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775		1 bois de gayac	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776		Cuirs secs et en poil: 299	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1776	8 madriers d'acajou		
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776			187 cuirs secs et en poil
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1778	15 baniques cacao, 22 quarts, 7 baniques de rocou		
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778	8 madriers d'acajou		
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	1 boucaud, 2¼ carets, 5 dents de morphil		

Dans une moindre mesure, seulement 21 barriques de cacao sont présentes à bord des navires des Foäche. Rien de surprenant, si on s'en réfère à Moreau de Saint-Méry. Le juriste qui fait allusion à la cacaoyère des Speechbach révèle en effet que celle-ci, porteuse « des plus beaux cacaoyers de la colonie » n'est plus, en 1736, que l'ombre d'elle-même²³¹. Cultiver cette culture n'est pas forcément simple à Saint-Domingue ou

²³¹ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *op. cit.*, Paris, Hachette, 1797, p. 772.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

ailleurs²³². Quant au chocolat, produit fini, il vient surtout d'Espagne et les importations restent faibles²³³.

En revanche, les sirops, confitures et liqueurs destinés à une consommation française prouvent encore l'attirance pour le goût sucré de la société. C'est ainsi qu'on dénombre 9 caisses et 18 barils de sirops, une caisse de tafia, 2 caisses de liqueurs et encore 23 quarts de cacao. Le tafia transporté par les navires des Foäche et destiné à la vente en Europe est, en fait, une eau-de-vie. Elle est locale, obtenue par la distillation des écumes et des gros sirops. Quant à ces derniers, il en existe plusieurs²³⁴. Le plus épais est celui qui provient directement des barriques, tandis que celui qui est issu du terré est plus fin. Il en existe aussi un troisième plus délicat, provenant du sucre recouvert de terre. Enfin, la mélasse peut être considérée comme sirop, avec des grains très grossiers et une structure épaisse, sans cristaux²³⁵. Certains particuliers réclament ces boissons sucrées qui font recette.

²³² Kristen Sarge, « La fièvre du cacao en Guyane : découvertes, pratiques, discours (1728-1746) » in *La plantation coloniale esclavagiste*, Danielle Bégot (dir.), Nancy, 2002, p. 148. Selon Kristen Sarge, la culture du cacao est fragile en raison du vent, des pluies et du soleil. Pour des pieds plantés en 1730, il y a une forte mortalité, dès 1734-1735, alors que ces plants poussent. Les graines de cacao germent vite et il faut planter le cacaoyer de graine. Des pépinières peuvent être mises en place sur des espaces à proximité de points d'eau. Les graines sont plantées et abandonnées pendant la saison ne connaissant pas de pluies : d'août à décembre. Dès les premières pluies, des mottes de terre sont découpées autour des jeunes plants et sont transportées dans les champs. Les cabosses sont récupérées pendant la saison des pluies, soit de février à juin, grâce à des serpes. Les esclaves veillent à ne pas abîmer les cabosses pas encore mures. Ensuite, les esclaves amènent les fruits à la cacaoterie pour ouvrir celles-ci. Deux étapes viennent ensuite, le séchage, lorsque les fèves transpirent 4 à 5 jours, dans des paniers. Elles sont couvertes de bananiers tenus par des grosses plantes ou des grosses pierres. Puis, elles sont exposées au soleil. Ensuite, la racine est coupée pour qu'elle ne s'affaisse pas, et que l'arbre ne meurt pas. Pour faire une livre de cacao, il faut 12 à 15 cabosses. Chaque arbre produit entre 4 et 8 livres.

²³³ Pierre Dardel, *Navires et marchandises...*, p. 220. Après une éclipse causée par la guerre de Sept ans, les importations de cacao reprennent leur essor, dès l'année 1763 et atteindront leur maximum en 1774 : 255 000 livres pesant. Les moyennes annuelles d'importation pour le cacao sont de 1767 à 1776 et de 129 000 livres pesant. Au début du XVIII^e siècle, les envois de cacao sont faits par la Hollande, les quantités qui proviennent directement des îles sont minimales. De 1728 à 1735, l'importation est de 806 livres en provenance de Hollande, de 397 livres d'Espagne et de 157 livres des Antilles. Dès 1736, les envois effectués par la Hollande diminuent de manière forte, ceux d'Espagne se maintiennent un peu, alors que les importations venues des îles augmentent régulièrement et, à partir de 1766, les moyennes annuelles de cacao des îles françaises passent de 157 livres à 3621, puis à 5705, à 14 198 et enfin, pendant la décennie de 1767 à 1776, à 128 712. Les exportations de cacao commencent en 1750 avec 15 000 livres pesant et se montrent irrégulières. En 1763, elles ne sont que de 443 livres pesant. Elles ont pris plus d'importance, après 1768, de sorte que leur moyenne annuelle est de 10 000 livres à partir de 1767. La Hollande, les pays du Nord (villes hanséatiques) et à compter de 1772, la Suisse en sont les seuls bénéficiaires. En 1767, ils destinent 11 000, 17 000 et 9000 livres pesant aux pays du Nord et à la Hollande.

²³⁴ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 35.

²³⁵ *Ibidem*, p. 35.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Le capitaine Festu, commandant du vaisseau *La Mère de Famille* veut se charger de quelques liqueurs pour M. de Grandprey au prix de 600 livres « argent de France ». Son fils réclame même deux caisses de liqueur à faire passer à Rouen. Il désire également déguster le tafia et obtenir cinq à six bouteilles²³⁶. Dans leur stratégie, les Foäche font le choix d'un spectre large en matière de denrées transportées vers l'Europe, choix décisif qui favorise la prospérité de leurs affaires.

Pour finir, le rocou de Saint-Domingue, avec seulement 7 barriques, apparaît comme une marchandise marginale. Colorant naturel de couleur rouge orangée au goût muscade, utilisé pour la chocolaterie, il est surtout réexporté²³⁷. À cet égard, les Foäche suivent encore la tendance générale²³⁸.

6) *Bois et accessoires*

Ponctuellement, nous trouvons des bois rares : du campêche (1 grenier, 383 bûches et 80 000 livres pesant) ; du gayac (120 000 tonnes et 847 bûches), de l'acajou (68 madriers). Les bois sont utiles pour le mobilier des intérieurs européens qu'ils soient nobles ou bourgeois. Si avant 1767, peu de bois est importé des Antilles, après cette date, les chiffres augmentent selon Pierre Dardel, de manière considérable, surtout le campêche, bien représenté au sein des navires de la famille²³⁹.

Quant aux dents de morphil, il y a fort à parier que les capitaines des navires des Foäche ont fait cet achat en Guinée. Elles sont habituellement ramenées au Havre par la droiture depuis les îles²⁴⁰. Nous en trouvons 38, probablement prises en Angole ou à Louangue. Autre produit certainement prévu pour l'Europe : les carets, utilisés pour les peignes. Quant aux cuirs secs, on sait que 187 ont été transportés par les navires des Foäche, pour les colons de Saint-Domingue. Ceux-ci venaient d'Espagne, du Portugal voire de Russie²⁴¹. Ils servent pour les chevaux, les harnais et les bottes.

En somme, nous voyons que les Foäche transportent des produits pour les îles même si les données manquent pour les étayer.

²³⁶ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, M. de Grandprey aux négociants Foäche Frères, 20 juin 1791.

²³⁷ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 220.

²³⁸ En 1767, 1769 et 1771.

²³⁹ *Ibidem*, p. 195.

²⁴⁰ Pierre Dardel, *Navires...*, p. 144.

²⁴¹ *Ibidem*, p. 192.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

En dehors des denrées coloniales, les sociétés V^{ve} Foäche et Fils et Foäche Frères font le choix de fidéliser les colons en leur fournissant des objets de la vie courante. Stratégie que nous supposons payante. Nous disposons d'un document montrant que Stanislas, présent à Saint-Domingue, demande à Martin-Pierre II de lui fournir des articles pour la consommation des habitants de l'île :

25 barriques de vin de Cahors, du vin de ville, 60 barils de farine, 50 paniers d'huile, 30 paniers d'anisette, 25 barils de bœuf, 1 barrique de lard, 50 jambons, 50 frequins de beurre, 50 caisses de chandelle, 36 chaises du Havre, 400 clous à palissade, 400 clous à planche, 150 barils de farine de pontoise, 100 pièces de fil d'épreuve, 100 pièces d'indiennes²⁴².

Mais ce n'est pas tout car les Foäche fournissent également aux colons les produits nécessaires à l'hygiène ou à l'entretien des habitations. Stanislas réclame, en ce sens, à son frère :

25 milliers de carreaux, 15 milliers de briques, 60 pots de chambre, 100 pots à l'eau, 12 bidets, 24 pots de commodité, 60 soupières, 25 sucriers, 12 théières blanches, 36 plats ordinaires, 6 caisses de cierge, 50 bats à mulets²⁴³.

Leur stratégie familiale est donc une omniprésence à Saint-Domingue, de la fourniture des captifs aux produits essentiels à l'habitation. Il s'agit d'une stratégie calculée mais opportuniste car l'île, en pleine croissance, est intéressante pour écouler les produits. Observateurs de cette société, les Foäche ont sans doute estimé ces attentes. La population atteint 20 247 Blancs en 1774, loin devant la Martinique qui n'en compte que 11 332 Blancs²⁴⁴.

Très vraisemblablement, ils bénéficient dans la revente d'une marge intéressante - d'où leur enrichissement. Stanislas fait allusion à cette prospérité en 1803, lorsqu'il évoque son passé et les succès rencontrés après de la guerre de Sept Ans :

Mon début au Cap me classa au premier rang des négociants de cette ville ... Je ne faisais point de dépenses, je vivais en pension, je n'achetai pas de maison. Fonds, ressources, tout fut porté au crédit de la maison du Havre. J'ai dû mes succès à des circonstances

²⁴² ADSM, Fonds Foäche, 1 MI 664, Stanislas à Martin-Pierre II Foäche, 3 juillet 1773.

²⁴³ *Ibidem*.

²⁴⁴ Jean Tarrade, *op.cit.*, p. 45.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

heureuses, je ne m'en suis point targué [...]. Nos affaires ont augmenté, notre crédit a été étendu²⁴⁵.

Stanislas apparaît comme un homme qui sait de quel côté le vent tourne. Très habile, avant la guerre d'Amérique, il se rend en Angleterre pour observer la façon dont la France pourrait tirer parti des événements propices à son commerce²⁴⁶. Le négociant n'aurait pas se contenté de construire des navires et de transporter des denrées coloniales puisqu'il adjoint au Cap « une boulangerie » à Jérémie pour « la vente de quelques comestibles ».

Il se distingue de son frère par ce sens aigu des affaires. Aussi, lui consacrons-nous la prochaine sous-partie pour mieux apprécier ses capacités d'analyse.

F) Mise en place de la maison du Cap par les associations en commandite

Stanislas fait le choix, dès 1764, de s'associer avec Saurine jusqu'en 1777 afin de renforcer sa position de négociant. Cette association lui permet de se démarquer de la société V^{ve} Foäche et Fils, puis de la société Foäche Frères. Il ressent le besoin de mener à bien sa propre entreprise.

1) *S'associer pour la fructification du commerce entre l'Europe et les îles (1764-1773)*

Stanislas, même s'il hérite dans les années 1763-1766 de la maison de commerce familiale dite « V^{ve} Foäche et Fils » avec son frère, veut se faire un nom dans le milieu du commerce. Il privilégie, en ce sens, l'association basée sur la confiance. En effet, il cherche un associé et rencontre Saurine, représentant des armateurs de *La Constante*. Le 9 juillet 1763, un acte de société précise leurs parts respectives : Stanislas apporte 80 000 l. et se réserve 2/3 des produits, tandis que Saurine participe pour le tiers restant²⁴⁷.

Le contrat que nous avons dépouillé montre qu'il s'agit d'une association longue, qui débute le 17 juin 1763 et qui dure 5 ans jusqu'au 1^{er} janvier 1768²⁴⁸. Le frère de Martin-Pierre II fournit 80 000 livres et Saurine 40 000, ce qui fait 120 000 livres de capital placé

²⁴⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects...*, p. 35.

²⁴⁶ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 118.

²⁴⁷ Sur la société en commandite, voir Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, vol. 2, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, p. 886. L'historien cite l'ordonnance de 1673 : « Les associés en commandite ne seront obligés que jusqu'à concurrence de leur part ».

²⁴⁸ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Association en commandite entre Stanislas Foäche et M. Saurine, 17 juin 1763.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

dans cette société. Etant l'actionnaire majoritaire, Stanislas bénéficie de 6 % des intérêts. D'après l'article 3, le négociant, ayant placé l'ensemble des fonds, peut prélever dans la caisse de la société le double de ce que Saurine aura prélevé en raison de son placement. L'article 4 indique que toutes les décisions doivent être prises de manière commune et qu'il est impossible de donner « cautionnement en faveur de qui que ce soit à peine de résiliation ». L'article 5 reprend les termes du précédent contrat car aucune décision, négociation ou affaires, ne peuvent être prises de manière séparée et surtout, la société ne peut être résiliée sans conciliation des deux parties. L'article 6 atteste que toutes les affaires faites par Stanislas, dans le cadre de la prise d'intérêt des vaisseaux ou des envois de marchandises, sont désormais placées pour le compte de la société Foäche et Saurine.

Apparemment, le négociant havrais préserve ses intérêts et ce qui a été fait antérieurement sera pour son compte, sauf si les associés en décident autrement. Stanislas reçoit le montant lié à l'intérêt placé dans *La Tamise* et les marchandises reçues pour son compte, même si les ventes sont effectuées par l'intermédiaire de la société. Il endosse les gains au prorata de ce qu'il a investi. L'article 7 montre que les dépenses personnelles (entretiens, nourritures, soins) sont au frais des associés et non de la société²⁴⁹. D'après l'article 8, les dépenses concernant les frais des voyages, les loyers des maisons ou « les appointements de commis », la nourriture ou les vêtements d'esclaves à leur service, restent cependant encore à la charge de la société. L'article 9 précise qu'à l'expiration de celle-ci, Stanislas liquidera les affaires de l'entreprise. Il prendra 30 000 l. pour payer un commis et devra s'occuper de la vente des marchandises qui restent en nature. Le sieur Saurine, lui, fera l'estimation des captifs, des meubles et des bestiaux communs. Le reliquat sera évalué et devra être vendu judiciairement entre Stanislas et Saurine à leur requête. L'article 10 explique que Stanislas pourra résilier la société s'il le veut et quant il le veut, à condition de payer à Saurine 10 000 livres pour le dédommager : à Stanislas la charge de liquider. L'article 11 note qu'en cas de décès, la société perdurera jusqu'à son expiration si les héritiers l'acceptent. Et si Saurine prédécède, l'entreprise demeurera liquidée le jour de son décès : il sera procédé à un inventaire général de tous les biens et affaires communs. Le négociant havrais est chargé de faire les recouvrements, selon les conditions définies. Les héritiers de Stanislas devront tenir informés les héritiers légataires et représentants de Saurine. Cet acte ayant été institué le 23 août 1764, la société sera résiliée le 23 août 1768 en présence des deux parties. Si Stanislas décide

²⁴⁹ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

d'une résiliation, Saurine sera contraint d'abandonner ses gains ou bénéfices faits dans la société, mais Stanislas devra le dédommager. En pareil cas, il devra lui restituer les 40 000 livres versées.

Au-delà de la description des articles, selon nous, cet acte s'avère intéressant en plusieurs points. La création de la société Foäche et Saurine prouve que Stanislas souhaite voler de ses propres ailes. Il veut mettre en place sa propre association en y apportant l'essentiel des fonds et les 2/3, soit 80 000 livres de son chef. Il bénéficie, par conséquent, de l'essentiel des rentrées d'argent en étant le maître du jeu. Même s'il s'agit d'une association, Saurine ne perçoit aucun bénéfice pour *La Tamise*, Stanislas ayant placé des intérêts sur ce navire. En bref, Stanislas décide et exécute. Comme nous le disions, il y a cette volonté, de se démarquer de son frère Martin-Pierre II et de faire fructifier son propre commerce en faisant valoir son nom. Comment les choses se passent-elles ? Il reste que l'association avec Saurine tourne court : elle ne dure que six mois. Stanislas semble avoir fait un mauvais choix.

Loin de se décourager, le fils cadet de Martin-Pierre I^{er} persévère en prenant un autre associé, Jean-Baptiste Collette, négociant au Cap, qu'il souhaite récompenser pour son zèle et sa fidélité. Caissier de la maison du Cap depuis 5 ans, il lui accorde 1/5 d'intérêt dans sa maison de commerce, avec le droit de signer sous la raison sociale Stanislas Foäche et Compagnie. Il reste toutefois prudent, échaudé par son précédent échec. Il estime que 3 ans (article 1) suffiront²⁵⁰. De surcroît, l'association commencée le 27 janvier 1767, doit-elle s'achever le 1^{er} janvier 1770. Dans sa volonté de mettre en place ses propres affaires, la raison sociale comprend le nom du négociant, qui a sans doute placé l'essentiel des fonds. Il n'est désormais plus anonyme ni occulté par une raison sociale marquée par un collectif.

Stanislas laisse au sieur Collette « toutes les commissions qui résultent et qui sont issues de la liquidation des affaires commencées »²⁵¹. Cet article, déjà cité au sein de la précédente association, est de nouveau présent. Comme Saurine, Collette ne peut lui réclamer aucune indemnité, Stanislas étant une nouvelle fois le commanditaire. Selon l'article 3, Stanislas peut, pour son compte particulier, traiter de la liquidation des affaires anciennes de son frère et de son père. Il peut également effectuer, pour son compte

²⁵⁰ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Association en commandite entre Stanislas Foäche et Pierre Collette, 27 janvier 1767.

²⁵¹ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

personnel 100 000 livres d'envois de denrées en France tous les ans, sans que la société puisse exiger, ni prétendre à aucune commission. Force est de constater son autonomie et sa liberté d'agir sans rendre de comptes à son associé.

Il est normal que le négociant haurais ait le pouvoir de décision puisqu'il a placé les 4/5 des fonds dans la société. Ce montant révèle peut-être que le négociant s'est enrichi grâce à ses précédentes activités.

Le placement de cette somme lui assure beaucoup de prérogatives et une certaine liberté vis-à-vis de son associé comme lors de l'association avec Saurine. En effet, d'après l'article 4, il a le droit de « faire valoir ses fonds comme il avisera, il peut prendre des intérêts dans des navires, la maison prélèvera la commission d'usage dans la maison de commerce »²⁵². Encore une fois, le négociant haurais affirme sa suprématie vis-à-vis de son associé Collette, qui doit lui demander l'autorisation de poursuivre les affaires liées à sa propre habitation, qui se situe à proximité de *Jean-Rabel*, seule affaire qui lui est autorisée pendant la durée de la société (article 5). Stanislas souhaite que son associé soit toujours disponible pour les affaires. Etant employé par Stanislas, Collette a l'obligation de tenir les livres et la caisse (article 9). L'article 6 explique que les captifs et les chevaux ne seront pas payés par Collette mais par la société elle-même « sur les premiers bénéfices qui se feront [et] sur le prix de l'estimation qui en sera faite ». Dès lors, Stanislas prend les directives et les décisions importantes. Les associés devront se fournir en meubles pour leur chambre, ces dépenses ne sont pas à la charge commune (article 7) à l'exception des déplacements (article 8). L'article 10 stipule que les associés ne peuvent lier l'autre dans des acquisitions d'immeubles²⁵³. Cependant, si Collette a l'obligation de rester pendant trois ans à Saint-Domingue, Stanislas dispose de plus de liberté. En effet, en cas de départ pour la France, la société doit perdurer et Collette doit rester pour pallier l'absence de Stanislas (article 11). Aucune des parties n'est désavantagée car à la fin de chaque année, le compte des associés doit être crédité de ce qui revient à chacun (article 12). Stanislas fait un effort pour que son associé ne soit pas lésé comme l'indiquent les articles 14, 15 et 16. Ainsi, si les bénéfices sont médiocres, Collette pourra renoncer à ces derniers et accepter de recevoir une somme de 30 000 livres pour l'indemniser ou encore une somme de 10 000 livres par an. En cas de décès de Collette, Stanislas devra donner à ses héritiers 10 000 livres par an (article 14). Selon

²⁵² *Ibidem*.

²⁵³ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

l'article 15, à la fin de la durée de la société, il devra rendre compte à son associé des commissions de vente de la moitié de la commission de retour pour les sommes recouvrées et de la totalité sur les achats des denrées. Si Stanislas veut renouveler sa société sous d'autres conditions, Collette devra se charger de la liquidation. Dans le cas où Stanislas viendrait à mourir avant l'expiration de la société (article 16), il souhaite que Collette exécute ce testament qui lui sera remis cacheté.

En dehors de sa soif de réussite ou de se démarquer, ces articles montrent la volonté de Stanislas de construire ses affaires à Saint-Domingue et de préparer son départ pour la France, laissant une partie de ses intérêts entre les mains d'un homme de confiance. Cette société dure 3 ans et le 24 novembre 1770, l'expiration est bien notifiée devant le notaire Doré²⁵⁴. Apparemment, la bonne fortune s'en mêle, Stanislas est satisfait puisqu'il reconduit l'affaire jusqu'en 1773, date de son expiration. Il déclare vouloir « proroger la dite société de trois autres années entières et consécutives » de 1770 à 1773. Les associés affirment ensemble vouloir « révoquer la clause exprimée et l'article 11 de la société d'autres parts »²⁵⁵, peut-être par superstition car elle porte sur la résiliation de l'entreprise en cas de décès. Comme nous le supposons, Stanislas s'apprête à quitter Saint-Domingue mais la société doit perdurer. Malheureusement, Collette meurt brutalement en 1773²⁵⁶.

Dès lors, l'entreprise est placée sous la raison sociale « Stanislas Foäche et Cie ». Le négociant accepte de déléguer ses pouvoirs, ses affaires s'étant accrues. Il rencontre donc ses financiers et ses commettants. Le règlement des successions de ses parents l'obligent à passer la main le temps d'un séjour prolongé.

2) *Le choix de la commandite*

Du fait de la disparition de son homme de confiance, Stanislas se met en quête d'autres associés pour le seconder et le représenter aux îles, étant convaincu par l'association en commandite.

Que fait le négociant havrais pour préparer son voyage ? À qui confie-t-il sa maison alors qu'il part en 1775²⁵⁷? Deux hommes retiennent son attention et apparaissent dans les

²⁵⁴ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Association entre Stanislas Foäche et Pierre Saurine, 1773.

²⁵⁵ *Ibidem*.

²⁵⁶ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille...*, p. 69.

²⁵⁷ *Ibidem*, p. 74.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

sources : le jeune Alexandre Hellot, cousin de Stanislas, et Pierre Morange²⁵⁸. Ce dernier est plus âgé que le jeune Alexandre. Mais encore une fois, Stanislas est l'homme fort de cette association dictant les règles même s'il s'appuie sur ces deux hommes qu'il observe avec attention : en son absence, sa maison de commerce doit être bien tenue. Il juge le jeune Hellot avec bienveillance :

Hellot a le défaut de n'avoir que 22 ans, mais son caractère est fait : honnête, réservé, très intelligent, d'une conduite qui étonne, tout entier aux affaires, et de la facilité à travailler. Il sera chef de ma maison. Je trouverais difficilement une tête aussi bien organisée pour le commerce et un cœur aussi droit²⁵⁹.

Apparu au moment de l'association avec Collette, Hellot doit inspecter les habitations et récupérer les créances. Pierre-Paul Morange, futur associé de Stanislas dont nous reparlerons, est caissier en 1777. Même si Stanislas le juge moins brillant qu'Hellot, Pierre Morange fait preuve d'application à ses débuts : « Son esprit qui n'est que d'ordre ne me permet pas de le surcharger [...]. Il ne fait jamais d'erreurs, mais il repasse trois fois ses calculs ». Il y a aussi Pellier qui achète les cotons, Brard, le teneur de livres, et Villecollet le magasinier malouin. Cependant, Stanislas a une préférence pour la famille et il souhaite que son homme de confiance soit son cousin Hellot :

Il est nécessaire que je mette Hellot, Pellier, Morange en évidence, qu'Hellot s'accoutume à diriger, à décider, qu'il fasse la vente des négriers, et que les capitaines s'habituent à le voir mener la maison : ma présence les contiendra²⁶⁰.

En associant son cousin, on retrouve cette volonté de ne pas disperser les capitaux avec les étrangers, en maintenant les caractéristiques de l'association familiale. M. Lefèbvre, aîné des neveux de Mme Feray, célèbre maison de commerce pratiquant la traite négrière présente à Rouen, fait aussi partie de l'entreprise.

Les sources prouvent qu'une société nouvelle est mise en place dès 1774, immédiatement après la mort de Jean-Baptiste Collette, pour une association effectuée le 31 décembre 1774. L'entreprise est instaurée par un contrat élaboré devant le Conseil du Cap, attesté par le notaire du roi. Les associés sont présents pour ratifier le document, à

²⁵⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie. Alexandre Hellot est le cousin de Stanislas Foäche. Sa grand-mère, Marie-Catherine Hellot (1661-1707), est la fille de Pierre Hellot, marchand à Rouen, prieur des consuls de Rouen.

²⁵⁹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 70.

²⁶⁰ *Ibidem*.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

savoir Nicolas Lefèbvre, le fondé de procuration de « Stanislas, écuyer, négociant au Havre de Grace en Normandie, demeurant à la rue Dauphine ; Alexandre Hellot, négociant demeurant au Cap, le premier commis ; puis Pierre-Paul Morange, négociant demeurant au Cap »²⁶¹.

Cette société de commerce doit durer trois ans et s'achever le 31 décembre 1777. Les sieurs Foäche, Hellot et Morange pourront renouveler l'entreprise à partir du 1^{er} janvier 1778 pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 1784. Si on analyse le contrat, on se rend compte qu'il s'agit toujours d'une société en commandite, Stanislas étant pour la troisième fois le commanditaire. Comme dans les cas précédents, il met encore et toujours l'essentiel des fonds pour diriger l'affaire. En effet, il détient un intérêt de moitié, le sieur Hellot de 2/5, et Morange, 1/10.

Il s'agit d'une société sous la raison sociale Stanislas Foäche, Hellot et Compagnie. Dans le cas de cette association en commandite, les associés de l'armateur havrais doivent vendre des captifs, veiller au recouvrement des créances, rassembler les denrées ou le fret de retour. Les commandites peuvent être familiales ou non et attirer divers négociants. Nous pouvons citer à titre comparatif la maison Journu, dirigée à Bordeaux par Bonaventure, représenté à Saint-Domingue par Jean-Claude, un de ses frères cadet²⁶². Cependant, Morange n'ayant placé qu'un dixième des fonds, ne fait pas encore partie de la raison sociale.

Que stipulent les articles ? Ils diffèrent peu de l'association avec Collette. Effectivement, les sieurs Hellot et Morange renoncent à faire des affaires particulières sous quelque prétexte. Seul Pierre Morange peut réemployer l'essentiel de ses fonds dans la société en immeubles et en captifs, voire les renégocier avec un particulier (article 6)²⁶³. L'essentiel reste le commerce puisque les sieurs Foäche, Morange et Hellot peuvent organiser leurs affaires en Europe ou à Saint-Domingue. Mais dans cette île, seule la maison de commerce du Cap pourra en profiter (article 7). Ainsi, ils ne peuvent pas effectuer d'affaires en leur nom. Tout est fait pour que la maison du Cap se développe : les associés Hellot et Morange, régisseurs, ne peuvent prêter leur cautionnement hormis en faveur de celle-ci. Ils n'ont rien à déboursier car les dépenses relatives à la société comme

²⁶¹ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de société entre Stanislas Foäche, Hellot, Morange et Lefèbvre, 31 décembre 1774.

²⁶² Paul Butel, *Les dynasties ...*, p. 263.

²⁶³ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de société entre Stanislas Foäche, Hellot, Morange et Lefèbvre, 31 décembre 1774.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

les frais de table seront employées sur le compte de la maison de Saint-Domingue (article 9)²⁶⁴. À la fin de la société, Stanislas devra payer ceux qui s'occupent de la solvabilité ; il peut aussi traiter de cet objet avec Hellot et Morange en amont de l'expiration. Concernant la liquidation, Stanislas doit prendre des arrangements pour que ses associés puissent jouir de leurs fonds. En cas de décès de l'un des associés (article 11), seul Stanislas pourra définir ce qui pourrait revenir aux héritiers. Il est dit que les livres de la maison « feront foy ». Aussi, la société ne pourra prétendre à aucune commission sur les sommes qui reviennent au défunt.

Pendant la guerre d'Amérique, un nouveau partenariat s'affirme entre Hellot et Morange. Les correspondants de Stanislas sont chargés de la gérance des habitations, de la vente d'articles pour les colons, du chargement des navires destinés à transporter des denrées, de la réception du produit de la vente des Noirs et du recouvrement des créances attendues des colons.

En plus d'être le commanditaire de la maison du Cap, en France dès 1775, Stanislas est également le commissionnaire²⁶⁵ (personne qui achète, vend ou réalise une opération commerciale pour le compte d'un tiers : mandataire, intermédiaire) résidant au Havre et secondé par ses hommes de main à Saint-Domingue.

Morange et Hellot tiennent les rênes de la maison du Cap dès 1777, bénéficiant d'une autorisation pour agir au nom de Stanislas. Ils sont amenés à l'informer du cours des marchandises de la maison Beaufile et Pouchet, par exemple, ou d'autres commettants. Ils doivent notamment agir pour transformer facilement une lettre de change en numéraire²⁶⁶.

En 1782, l'association en commandite disparaît en raison du départ d'Hellot, ses parents souhaitant qu'il rentre en France pour se marier. Il prend cette décision mal

²⁶⁴ *Ibidem*.

²⁶⁵ Paul Butel, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les îles*, Paris, Aubier, 1974, p. 163. L'historien mentionne les journées d'un commissionnaire qui se partagent entre ses magasins, ses chais et son comptoir. Celui-ci est vu comme un petit espace, avec des livres de comptabilité, des journaux pouvant être alignés sur des étagères, ou placés dans des malles ou des coffres conservant de l'argent, des lettres, des gazettes de commerce, des quittances. Le négociant dispose de petites balances en cuivre permettant d'opérer la pesée des monnaies. Il correspond au chef qui instruit ses commis, les capitaines de navires. Leur comptoir n'est pas luxueux. La journée du négociant démarre dès 7 heures du matin. Durant sa celle-ci, il négocie les produits et la vente des lettres de change. Le commissionnaire est aussi amené à voyager en Europe pour son commerce et à consolider ses relations commerciales ou encore à faire des études de marché. Les commis tiennent les livres de compte, la comptabilité de caisse ou encore la correspondance. Le commissionnaire donne des participations à ses commis.

²⁶⁶ Olivier Grenouilleau, *Les négocees maritimes français*, Paris, Belin, 1997, p. 91.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

comprise par Stanislas : le négociant voyait en Hellot son digne représentant. Le jeune cousin en paraît affecté : « J'étais fâché de voir que vous étiez toujours aigri contre mes parents [...]. Quant à ma mère, elle est étonnée de la froideur que vous luy témoignez en diverses occasions »²⁶⁷. En effet, le 23 mai 1783 à Rouen, Hellot écrit une lettre à Stanislas dans laquelle il explique vouloir mener une carrière de négociant en Normandie tout en restant en relation avec lui :

Je pense que je serai quelquefois appelé au Havre. Je profiterai avec le plus grand plaisir de ces voyages pour cultiver l'amitié précieuse [...] et pour vous assurer d'une voix sincère. J'espère que vous ne me refuserez pas la continuation de votre amitié et de votre bienveillance et [...] la permission de vous consulter dans les occasions embarrassantes où je pourrais vous trouver²⁶⁸.

Il mentionne également l'attachement voué à Stanislas « pour la vie ». En contrepartie, il espère que le négociant lui accorde de « petites commissions » ou devenir le correspondant de la maison Foäche afin de l'éclairer sur le cours des denrées à Rouen. Les sources prouvent que les relations ne sont point rompues. Même après l'installation du jeune cousin à Rouen, Morange n'hésite pas à s'adresser à lui pour des articles à expédier à Saint-Domingue, lui réclamant qu'il lui envoie « 36 couverts d'argent, 6 cuillères à ragout, 1 à soupe, 18 à café, 36 couteaux de table »²⁶⁹. Hellot est prêt à lui livrer des papiers de diverses grandeurs pour le comptoir. Devenu un correspondant à Rouen de la maison du Cap dès 1783, il lui transmet des articles grâce à l'affrètement de navires neutres en y mettant des cargaisons via Le Havre. Il faut dire qu'il s'est associé à Treuil qui prend un intérêt sur la cargaison tout comme la maison Le Couteulx. Dans son expédition, Hellot veut bénéficier de « la plus grande commission » et même d'articles pour la partie espagnole. Dans sa lettre du 23 août 1782, il explique que Stanislas devra toujours avoir un regard sur les expéditions qu'il organise : « Vous serez toujours le maître parce que cette opération se fera sous vos yeux ; vous avez bien voulu me permettre de me favoriser de vos conseils et ils seront toujours mes guides »²⁷⁰. Le désir du jeune homme de rester en contact avec Stanislas montre l'aura du négociant havrais, reconnu dans les années 1780 : il s'est fait un nom dans le milieu du négoce. Hellot craint

²⁶⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Stanislas Foäche, 23 mai 1783.

²⁶⁸ *Ibidem*.

²⁶⁹ *Ibidem*.

²⁷⁰ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Morange à Hellot, 23 août 1782.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

de le froisser car l'armateur peut lui ouvrir beaucoup de portes et tout un réseau de maisons de commerce correspondantes de la maison du Cap.

En tout cas, la présence d'une lettre de change d'un montant de 33 000 l., datée du 29 mai 1782, atteste qu'Hellot poursuit ses activités avec les correspondants de la maison du Cap²⁷¹. Dès 1782, suite à son départ, l'association qui le lie à Stanislas est résiliée : il est immédiatement remplacé par Lefèbvre, déjà présent, et par Hardivilliers, homme nouveau. Stanislas voit Morange, Lefèbvre et Hardivilliers comme ses représentants, toujours dans le cadre d'une association en commandite éloignée par l'Atlantique²⁷². Au sein de cet acte de société de 1782, nous trouvons des informations sur les fonds placés par les divers associés. De surcroît, cette entreprise est connue sous la raison sociale Foäche, Morange et Compagnie. Comme dans les quatre associations précédentes, Stanislas y place l'essentiel du capital, manifestant l'envie de décider. Les fonds s'élèvent à 36 732 livres, puisque Stanislas y dépose les 5/10 du total, Morange les 3/10, Hardivilliers et Lefèbvre 1/10.

Dans les années 1780, un associé se démarque : Pierre Morange qui prend de l'importance. Dans la hiérarchie, il seconde Stanislas au Havre. L'article 4 révèle que la décision finale, en cas de litige, lui revient, « les deux autres associés lui étant subordonnés ». D'ailleurs, Hardivilliers n'apparaît pas, n'ayant placé qu'1/10 dans la dénomination de cette raison désormais dite « Stanislas Foäche, Morange et Compagnie ». Morange peut aussi résilier la société relative à ses deux associés ou l'un d'eux, « s'il le juge à propos » (article 9)²⁷³. Il a également la capacité d'effectuer le remplacement dans la société des associés « pour qui bon lui semblera ». Mais le pouvoir de Morange ne s'arrête pas là car il peut encore, en tant que représentant de Stanislas Foäche « accorder la signature ou la refuser ». Aussi, selon l'article 13, en cas de décès de Morange, Stanislas peut prendre sa place, de même que si Hardivilliers ou Lefèbvre décèdent, Morange peut les remplacer. Nonobstant, seul Stanislas dispose du droit de liquider la société qui dure 3 ou 6 ans (article 12). De plus, aucun associé n'a le droit d'utiliser sa signature personnelle pour « prendre une décision impliquant la maison du Cap » sans s'en remettre à Morange. Ce n'est pas tout : les associés ne peuvent quitter la colonie sans avoir son autorisation ou celle de Stanislas, sous peine de perdre leur intérêt.

²⁷¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à la maison du Cap, 29 mai 1782.

²⁷² *Encyclopédie...*, p. 605.

²⁷³ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de société de 1782 entre Stanislas Foäche, Morange, Hardivilliers et Lefèbvre.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

Tout est fait pour que les affaires de la maison augmentent. Les trois associés qui régissent celle-ci ne doivent pas faire d'affaires quelconques, ni prendre d'intérêts particuliers dans des habitations. C'est ainsi que « leur temps, leur connaissance et leurs réflexions [doivent] être entièrement consacrés aux affaires de la maison »²⁷⁴. Cet article est constamment présent dans les clauses depuis l'époque de Saurine, les associés doivent être au service de la maison du Cap et contribuer à son succès, compétence exigée par Foäche. Ensuite, ils ne peuvent acquérir d'immeubles (article 6), surtout avec les fonds de la maison du Cap. Il y a une nouveauté présente (article 7) qui n'existait pas en amont : ils disposent de la possibilité de prélever 1000 écus pour leurs dépenses personnelles. Nous pouvons en déduire que le négociant haurais souhaite que ses associés soient à l'aise. L'article 16 est constamment utilisé puisqu'en cas de mort, les héritiers reçoivent les intérêts du défunt avec un bilan « arrêté le jour du décès », mais il peut y avoir discussion avec les négociants présents pour déterminer le départage. Cette société datée de 1782, appelée à durer six ans, est résiliée dès 1786, à la demande de Nicolas Lefèbvre, négociant au Cap. Ce dernier se retire et rentre en France pour une « retraite volontaire »²⁷⁵.

Lors de la liquidation de cette entreprise en 1786, Stanislas récupère 18 366 livres, Morange qui a placé 3/10 bénéficie de 11 019 livres, et Hardivilliers avec son 1/10 récolte 3673 livres, comme Lefèbvre. Cette société est sans doute prospère, les bénéfices atteignant 116 248 livres 10 sols 9 deniers, selon les sources, pour la maison du Cap²⁷⁶. Cette fois, Stanislas a mis des fonds au prorata de son intérêt. Il tient compte de l'intérêt à raison de 5 % (au lieu des 6 % habituels) par an à la fin de la société. Il prend moins d'intérêts, préférant sans doute récompenser ses associés fidèles. Pierre Morange est l'homme fort dans cette association, le représente et dispose de davantage de prérogatives que les autres associés. En 1786, la raison sociale de la maison du Cap est « Stanislas Foäche, Morange et Hardivilliers » (SFMH)²⁷⁷. Encore une fois, Stanislas place le plus grand montant mais est favorable à l'ajout des noms de ses associés - peut-être en raison de leur participation au capital ou pour leur donner une certaine légitimité puisqu'ils gèrent ses affaires dans la colonie. La raison sociale n'est donc pas opaque. Selon Philippe Gardey, dans 97 % des cas, une société de négoce est d'abord désignée par le

²⁷⁴ *Ibidem*.

²⁷⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à la maison du Cap, 29 mai 1782.

²⁷⁶ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de société entre Stanislas Foäche, Morange et Hardivilliers de 1786.

²⁷⁷ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 107.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME FAMILIAL

nom d'un négociant quand les autres sont souvent oubliés²⁷⁸. Les associés placent un capital pour faire des bénéfices²⁷⁹. Si Stanislas persiste dans le choix de la commandite, l'historien fait le constat que ce type de société est peu répandu dans des villes comme Bordeaux dans les mêmes années. Philippe Gardey répertorie seulement 4 actes sur 22 établis jusqu'au Directoire. En tant que commanditaire, Stanislas a des obligations. En effet, d'après *l'Encyclopédie du commerçant*, « le commanditaire ne peut être responsable que jusqu'au quantum de sa commandite, et il ne peut non plus en retirer ni une partie, ni le tout, tant que la société dans laquelle elle a été versée n'est pas complètement libérée envers les étrangers ». Il n'est exposé aux charges, dettes et pertes de la société que pour la somme qu'il y a placée²⁸⁰. Dans la nouvelle entreprise datée de 1786, il semble que les fonds engagés soient encore plus élevés, atteignant 1 590 476 livres 3 sols 11 deniers. Ils sont bien plus considérables que lors de la première société dont le capital atteignait 36 732 livres. Cela indique que la maison du Cap a fait sans doute un beau chiffre d'affaires, dès les années 1780, d'où l'enrichissement de ses associés. Ce document nous apporte des informations sur les stratégies de la maison de commerce du Cap. Cela signifie aussi qu'entre 1782 et 1786, au lendemain de la guerre d'Amérique, son chiffre d'affaires est multiplié par 40, ce qui est considérable. En faisant le calcul, nous nous rendons compte qu'il progresse de 97, 69 %.

²⁷⁸ Philippe Gardey, *Négociants et marchands ...*, p. 52. L'historien constate l'apparition de sociétés par actions anonymes, sous la Restauration. Il compte 8/20 durant les années 1794-1800 et 4 sur 14 entre 1821 et 1825.

²⁷⁹ *Ibidem*, p. 50.

²⁸⁰ *Encyclopédie du commerçant...*, p. 605.

Chapitre II : commercer pendant la guerre d'Amérique

Pour favoriser l'accroissement de leur chiffre d'affaires, quels choix font les Foäche pendant la guerre d'Indépendance américaine ? Il convient de s'interroger sur les modalités de leur commerce pendant ce conflit. On se souvient que Martin-Pierre I^{er} avait choisi d'éviter d'armer des navires pendant la guerre de Sept ans, dans la crainte des prises de corsaires anglais. On peut questionner l'adaptation de la maison du Cap à cette situation compliquée.

Pour analyser les caractéristiques de leur commerce pendant cette période troublée, nous disposons de la correspondance entre Stanislas Foäche et Hellot conservée aux Archives Nationales, que nous avons pu dépouiller²⁸¹. Cette correspondance, fort volumineuse, montre que Stanislas et ses associés de la maison du Cap s'efforcent de répondre aux attentes de leurs clients Beaufils et Pouchet. Qui sont leurs commettants ? Beaufils et Pouchet sont des armateurs havrais, qui à plusieurs reprises, ont armé *L'Aimable Henriette*, de 220 tonneaux. Ils participent à la traite négrière et à l'aide du *Répertoire des expéditions négrières* de Jean Mettas, nous ne totalisons pas moins de 27 expéditions de traite à leur nom²⁸². On retrouve également l'armateur Beaufils dans une des chambres d'assurance du Havre²⁸³. La maison Beaufils et Pouchet, protestante, prend la suite de Mouchel et Beaufils en 1776²⁸⁴.

Beaufils et Pouchet font par ailleurs partie d'une des chambres d'assurances du Havre, dès avant la guerre d'Amérique, tout comme « Jacob Papillon et Prier ». En 1787, ils deviennent contrôleurs sous l'appellation « J. Beaufils et Pouchet » d'une des chambres les plus importantes de la ville. Celle-ci, qui assure pour 36 000 livres de risques sur chacun des navires, a aussi eu pour directeurs quelques grands noms de l'armement

²⁸¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Correspondances entre la maison du Cap et la maison Beaufils et Pouchet du Havre pendant la guerre d'Indépendance américaine (1778-1782).

²⁸² Jean Mettas, *op.cit.*, p. 429. Jean Mettas répertorie 27 expéditions pour la maison Beaufils et Pouchet entre 1763 et 1783 à la côte d'Afrique. Nous pouvons citer *L'Aimable Henriette* en 1763, *Le Saint-Charles Boromé* en 1763, *L'Aimable Henriette* en 1765, *Le Jupiter* en 1765, *Le Prince Franc* en 1765, *La Vicomtesse de Castellane* en 1765, *L'Aimable Henriette* en 1766, *Le Prince Franc* en 1767, *Le Jupiter* en 1767, *La Vicomtesse de Castellane* en 1767, *L'Aimable Henriette* en 1768, *L'Apollon* en 1769, *La Biche* en 1769, *La Vicomtesse de Castellane* de 1770, *L'Apollon* de 1771, *L'Aimable Henriette* de 1772, *La Vicomtesse de Castellane* de 1772, *L'Apollon* de 1773, *L'Aimable Henriette* de 1773, *La Vicomtesse de Castellane* de 1774, *L'Apollon* de 1774, *La Vicomtesse de Castellane* de 1775, *L'Aimable Henriette* de 1776, *L'Apollon* de 1776, *La Vicomtesse de Castellane* en 1777, *L'Aimable Henriette* de 1778 et *L'Apollon* en 1783.

²⁸³ Pierre Dardel, *Commerce, industrie...*, p. 168.

²⁸⁴ Robert Richard, « La monnaie dans l'économie coloniale » in *Revue d'Histoire des colonies*, n° 142, 1954, p. 42.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

havrais, tels que « Fouquet, Le Chibelier et Dufou » avec pour caissier « V^{ve} Homberg et Homberg Frères »²⁸⁵. Les Foäche avec lesquels ils font affaire appartiennent aussi à une de ces chambres qui prend pour 35 000 livres à chaque armement. De fait, leur chambre qui se place derrière celle des Beaufiles et Pouchet comprend les « Delahaye-Lebouis le jeune » sans oublier les Blanche. Martin-Pierre II et Stanislas sont désignés sous leur raison sociale et sont appelés « Foäche Frères »²⁸⁶.

Ces lettres de la maison Beaufiles et Pouchet adressées à la maison du Cap sont intéressantes. Ainsi, elles nous montrent la difficulté d'exercer la profession de négociant et de commissionnaire pendant la guerre d'Amérique. Comment poursuivre le négoce lorsqu'un conflit fait rage ? Il est intéressant d'analyser les stratégies mises en œuvre par la maison du Cap afin de mener à bien son activité.

A) La difficulté à commercer pendant la guerre

1) *La nécessité des convois*

La difficulté principale vient de la capture de vaisseaux par les Anglais, comme à l'époque de la guerre de Sept ans. En effet, en 1778, 110 navires français sont pris par les Britanniques. Les armateurs doivent s'appuyer sur les convois pour éviter les captures de bâtiments de la *Royal Navy* qui prend 512 vaisseaux français entre 1778 et 1783²⁸⁷. Rappelons que dès le mois d'août 1778, époque des représailles anglaises, les navires n'osent plus sortir et 25 vaisseaux sont saisis sur 40. De surcroît, les Foäche affrontent des pertes comme *La Tamise* et *Le Saint-Martin* capturés dès 1777. Qui plus est, *La Seine* a remplacé *La Tamise* qui effectue son retour à Morlaix alors que *La Mère de Famille* se

²⁸⁵ Pierre Dardel, *Commerce, industrie...*, p. 168. D'autres chambres font leur apparition au Havre. On peut citer celle qui comprend « L. Lemesle et fils », « Chareau et fils aîné » pour signataires, « Bellot » comme contrôleur ou « Fauconnier, Beauvoisin et Cie » pour caissier. Ils prennent 35 000 livres sur chaque navire. Ensuite, on trouve une chambre d'assurances nommée « Le Grand et Cie », « Millot fils aîné » qui assure 33 000 livres par navire. « Hardouin Descours » en est contrôleur avec pour caissier « Denis Mouchel ». D'autres chambres plus modestes assurent pour 30 000 livres par navire. Elles comprennent « le seigneur et Alexandre », « Marc aîné » comme signataires, « Cheretz et Viard » comme contrôleur « Jacques Quartier et Le Duc l'aîné » comme caissier ; pour la seconde chambre « Louis Papillon », « Philippe Le Bourgeois » comme signataires, « Lartois et Hardouin » comme contrôleur et « Louis La Corne » comme caissier. En 1789, une nouvelle chambre fait son apparition prenant de 21 000 à 25 000 livres sur chaque navire avec « Delonguemare de La Salle frères » et « David Baudry » les directeurs, « Bailleul et Mondey » les contrôleurs, et « J.S. Firon », greffier. Le nombre des chambres d'assurances havraises augmente au cours des années : on en compte 10 en 1790 et 11 après la paix d'Amiens.

²⁸⁶ *Ibidem*, p. 168.

²⁸⁷ Patrick Villiers, *L'Europe, la mer...*, p. 133-134.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

réfugie à Nantes. Stanislas sait que les prises sont fréquentes²⁸⁸. Par conséquent, la maison du Cap veille à ce que les vaisseaux dans lesquels ils placent du fret soient accompagnés de convois mis en place par l'Etat français. Ceux-ci permettent de limiter les risques pour éviter les pertes. Plusieurs lettres des protagonistes font référence à ces derniers dans les années 1780²⁸⁹. Les clients Beaufiles et Pouchet exigent que la maison du Cap charge les denrées coloniales uniquement dans des navires protégés par des convois, garantie que leur marchandise arrivera à bon port : « Observez encore que nous ne prescrivons point de ne charger que sur un navire avec certitude, qu'il viendra avec convoi, parce qu'il peut en manquer au moment qu'on s'y attend le moins où que vous ne pourriez pas le faire au moment qu'ils s'en présenteront »²⁹⁰.

Pour mener à bien le chargement des navires destinés au Havre, les hommes de confiance de Stanislas surveillent les convois afin de n'en manquer aucun, comme l'indique cette lettre de Hellot : « 20 voilles escortées jusqu'en France par la seule frégate²⁹¹ La Boudeuse, on nous promet un autre pour la fin du prochain mois »²⁹². On peut citer la lettre du 9 août 1780 où il est question du *Duc de Chartres* : « [II] fait partie du convoi qui s'apprête à partir, il sera composé de plus de 100 bâtiments marchands escortés par 18 vaisseaux de guerre et plusieurs frégates de l'escadre de M. de Guichen, il est essentiel que tant de richesses se rendent en France sans accidents »²⁹³.

Il est encore dit le 9 août 1780²⁹⁴ qu'« il ne restera plus sur rade que 10 à 12 navires, mais l'espoir de voir arriver sous peu des convois de France fera tenir la main aux vendeurs ». Dans sa lettre du 3 mai de la même année, Hellot parlait déjà d'un convoi « qui s'apprê[ait] à partir [sous] escorte du vaisseau Le Fiev »²⁹⁵.

Le niveau de protection est donc très élevé pour des convois qui arrivent et repartent avec célérité, comme Hellot l'explique, car ils « se succèdent si rapidement qu'il se passe de l'un à l'autre très peu de choses intéressantes »²⁹⁶.

²⁸⁸ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 84.

²⁸⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Maison Beaufiles et Pouchet à la maison du Cap.

²⁹⁰ *Ibidem*.

²⁹¹ Nous avons fait le choix de conserver les fautes d'orthographe de Hellot.

²⁹² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 11 juin 1780.

²⁹³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 9 août 1780.

²⁹⁴ *Ibidem*.

²⁹⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 3 mai 1780.

²⁹⁶ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

La lettre du 24 août 1781 atteste que les commissionnaires doivent s'adapter aux navires et rapidement charger les denrées à bord, leur départ étant à surveiller constamment :

Nous avons été pressés dans cet achat pour profiter de ce navire qui a eût permission de partir seul, nous n'avons pu choisir comme nous avons fait dans l'emplette de 5 futailles que nous avons en magasin pour la traite de M. Bazile²⁹⁷.

Il faut surtout effectuer des envois dans des convois efficaces et protégés grâce à « des navires armés de 20 canons ayant la réputation de bien marcher »²⁹⁸. La présence de ces convois permet à la maison du Cap de rester en lien avec la France et la maison Beaufile et Pouchet²⁹⁹ : « Le convoi qu'on attend journallement nous apportera surement de vos chères nouvelles et il peut être des ordres ultérieures de votre part auxquels nous aurons soin de nous conformer ; en attendant nous suivrons ceux que vous nous avez donnés ».

Si les hommes de confiance de Stanislas surveillent autant les convois, c'est parce qu'ils sont nécessaires au bon fonctionnement du trafic vers les colonies et de la réexportation en Europe. Sans ces envois, il n'est point de commerce colonial et leurs commettants Beaufile et Pouchet ne recevront pas leurs denrées. Ces convois sont d'autant plus importants que la menace anglaise perdure. Aussi, les capitaines des frégates protectrices tiennent compte de ce danger et prennent la décision de changer d'itinéraires. Les armateurs Beaufile et Pouchet, dans leur correspondance du 12 février 1781, expliquent avoir reçu un courrier du commandant de leur navire *L'Aimable Henriette*. Ce dernier affirme avoir été escorté par la frégate *La Fée*, provenant de la Martinique. Le capitaine du convoi, dans la crainte de rencontrer des Anglais dans le canal de Porto Rico, réoriente son convoi vers le sud : « Il est à craindre que de long tems les navires ne puissent remonter, soit ici ou au Port-au-Prince. Les Anglais se montrent de tems de tems à St Louis avec des forces supérieures à l'actionnaire »³⁰⁰.

Signalons que le système des convois a considérablement progressé. Pour en bénéficier, il faut respecter les règles et informer à l'avance la marine royale de l'armement. Et lorsque beaucoup de navires arrivent ensemble aux colonies, l'afflux des

²⁹⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufile et Pouchet, 24 août 1780.

²⁹⁸ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufile et Pouchet, 11 juin 1780.

²⁹⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufile et Pouchet, 3 mai 1780.

³⁰⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufile et Pouchet, 12 février 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

produits métropolitains fait chuter les cours. La menace anglaise, rendant difficile le transport des sucres, il convient d'éviter d'acheminer les denrées par la mer, pour privilégier la voie terrestre. Les armateurs Pouchet et Beaufile s'expriment ainsi : « Nos sucres de *L'Aimable Henriette* n'ayant pu être vendus à Brest, nous les avons fait venir à Rouen par terre pour éviter les risques de mer que les Anglais ont rendus bien épineux par les tracasseries qu'ils font aux bâtimens neutres »³⁰¹. En fait, entre 1778 et 1782, la menace anglaise ne cesse de croître. Les Français utilisent les pavillons étrangers (danois, hollandais, espagnols), par le biais des maisons françaises de Cadix ou de certains bâtiments neutres³⁰². Pour pallier la menace anglaise, Hellot, avant de charger un navire pour la maison de commerce Beaufile et Pouchet, s'assure que le vaisseau ne comporte pas un déficit au niveau de l'équipage, mais au moins 60 à 80 hommes aptes à échapper au danger³⁰³. Par conséquent, les hommes de confiance de Stanislas veillent à ce que le vaisseau soit certain et comportent un effectif suffisant.

2) *S'adapter à la complexité des circonstances et diviser les chargements*

Dans ce contexte difficile, Beaufile et Pouchet exigent que la maison du Cap n'effectue pas de chargements trop importants. Il ne faut pas charger un vaisseau pour des sommes trop lourdes et être certain de la fiabilité du navire : « Nous ne voulons pas avoir plus de cinquante mille livres pour compte de *L'Aimable Henriette* dans chaque convoi ordinaire répartis dans les navires qui mériteront votre confiance »³⁰⁴. Cependant, si le navire est fiable, Beaufile et Pouchet donnent l'autorisation à la maison du Cap de charger 100 m/l dans un navire. Si le bâtiment est pris, les deux associés Beaufile et Pouchet s'exposent à une perte considérable. La maison du Cap fait-elle toujours preuve de sagesse ? Une correspondance de leurs commettants atteste que les associés de Stanislas dérogent parfois à ce principe de prudence qui consiste à charger des petites quantités de fret dispersées dans plusieurs navires. Furieux, Beaufile et Pouchet s'en prennent aux associés de Stanislas :

Quelle imprudence encore n'avez-vous pas commise, Messieurs, en mettant 18, 19 et 20 m/l sur un seul navire, nos ordres se sont toujours bornés à 15 m/l où environ sur les mieux armés et pour 15 m/l ou on n'entendra jamais qu'on puisse aller à 18, 19 et 20 m/l.

³⁰¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufile et Pouchet à Hellot, 9 août 1780.

³⁰² Olivier Grenouilleau, *Les négoce maritimes...*, p. 116.

³⁰³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufile et Pouchet, 12 février 1781.

³⁰⁴ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Au reste, ils sont tous bien arrivés, mais vous n'avez pas moins couru les risques encore de perdre 3, 4 ou 5 m/l sur chacun de ces navires, s'il leur était arrivé accident³⁰⁵.

Ces commettants veulent s'assurer un maximum de sécurité³⁰⁶.

En outre, les Anglais peuvent ne pas être les seuls responsables en cas de la perte de navires. En effet, les intempéries sont monnaie courante. La lettre de la maison Beaufiles et Pouchet du 27 octobre 1780 fait référence à un convoi qui n'est jamais arrivé à Saint-Pierre en raison d'un ouragan : « Nous n'avons trouvé aucune de vos lettres, elles auront été mises dans des navires qui n'auront pu résister à la force du vent »³⁰⁷.

Enfin, si la maison du Cap se voit dans l'obligation de mettre un point d'honneur à envoyer le fret dans les convois, c'est parce que ceux-ci permettent de transmettre des comptes d'armement de *L'Aimable Henriette*, indispensables pour leurs correspondants Beaufiles et Pouchet, qui exigent de suivre les dépenses et les recettes liées à ce trafic, face à une maison Foäche du Cap chargée de les écouler. Dans la lettre du 18 janvier 1781, Hellot affirme à leurs correspondants : « Nous profiterons du premier convoi pour vous envoyer les comptes de *L'Aimable Henriette* que nous avons arrêtés au 2 décembre »³⁰⁸. Nous apprenons ainsi que les Foäche leur devaient 265 689 livres 2 sols et qu'ils ont déjà envoyé 12 180 livres de café reçus des divers débiteurs de Pouchet à la maison Beaufiles pour 4625 livres 5 sols³⁰⁹.

Quelques mois plus tard, dans la lettre du 20 septembre 1781, les armateurs Beaufiles et Pouchet mentionnent un capital de 7638 livres 16 sols 8 deniers à transmettre à la maison du Cap. Que celui-ci soit adressé par Beaufiles et Pouchet n'étonne pas. C'est

³⁰⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet à la maison du Cap, 18 mai 1780.

³⁰⁶ Caroline Le Mao, *Les villes portuaires maritimes dans la France*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 84-86. Face à la menace anglaise, la France riposte et dès le XVIII^e siècle se développe un autre type de course royale menée par les frégates qui sont chargées de défendre le littoral français, d'escorter les convois en pratiquant une contre-course, afin de réaliser des prises sur les corsaires anglais comme les navires marchands de l'ennemi, à savoir de l'Angleterre. Aussi, 22 corvettes et frégates royales amènent 43 prises à La Rochelle. On peut aussi citer Bayonne et Saint-Jean-de-Luz qui forment un véritable nid de corsaires dans le but de réaliser du profit. La vente des bonnes prises est prononcée à Paris, avec des affiches dans la ville des ventes, de leur date et de l'obligation de prendre livraison dans les trois jours. Il faut payer au moins le tiers au comptant et le reste en lettres de change. Les grandes ventes sont celles des navires étrangers chargés de denrées coloniales, comme le sucre qui attirent négociants, armateurs et raffineurs. Il existe des cargaisons qui mêlent des marchandises et des produits alimentaires à destination des colonies anglaises réutilisés pour la consommation locale ou pour d'autres avitaillements. Les autres marchandises passent aux mains des revendeurs qui les écoulent dans leurs boutiques ou au détail, ce qui permet au petit peuple des campagnes ou de la ville de se vêtir à bas coût.

³⁰⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet à la maison du Cap, 27 octobre 1780.

³⁰⁸ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 18 janvier 1781.

³⁰⁹ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

bien le rôle du commissionnaire Foäche de le mettre en exergue pour favoriser l'acquisition des denrées de Saint-Domingue à ses commettants³¹⁰. Il faut que les produits expédiés de manière rapide par les commissionnaires amortissent le capital, puisqu'ils sont destinés à une vente rapide en France : la célérité doit être de mise pour ne pas perdre de bénéfices. Les commettants font part de leur crainte de pertes à Stanislas, « ce qui est à présumer vu [l'] augmentation de prix dans la colonie »³¹¹.

3) *Le choix du magasinage par la maison SFMH*

Autre choix fait par les Foäche pour éviter tout manque à gagner pendant la guerre d'Amérique : le magasinage, quasi obligatoire, lorsque les convois tardent. Effectivement, pendant cette guerre, les convois se succèdent à un rythme variable. La maison du Cap dispose d'un système de magasinage pour conserver les denrées. Si l'absence de convois entraîne une perte considérable pour les armateurs, ces pénuries de navires font l'affaire de la maison du Cap qui touche un gain pour conserver les denrées de leurs commettants. Gain pour Stanislas, certes, mais frais exorbitants pour ses clients. C'est ainsi que dans la lettre du 18 mai 1780, Beaufils et Pouchet évoquent les problèmes auxquels ils sont confrontés et demandent à la maison Foäche d'agir en faisant venir les denrées par petites quantités : « Si la guerre dure, les frais de magasinage deviendront de conséquence, à moins que vous ne preniez le parti de faire venir cette denrée par petits chargements sur chaque navire pour diviser les risques »³¹². Les frais de magasinage sont bien trop onéreux, à leurs yeux. De plus, si on se réfère à la lettre de la maison Beaufils et Pouchet du 5 juillet 1781, on se rend compte qu'ils se plaignent d'un magasinage qui « coûtera [encore] gros »³¹³. Dans sa lettre du 18 juin 1781, la maison Beaufils et Pouchet rappelle que ce conflit entraîne des frais bien trop sévères pour eux : « Nous ne concevions pas qu'au commencement d'une guerre qui s'annonçait pour devoir être très longue, il put être avantageux d'acheter du coton à 100 livres pour le garder en magasin »³¹⁴. De fait, une trop grande accumulation des denrées entraîne leur détérioration en 1781³¹⁵ :

³¹⁰ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 308.

³¹¹ *Ibidem*.

³¹² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufils et Pouchet à la maison du Cap, 18 mai 1780.

³¹³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufils et Pouchet à la maison du Cap, 5 juillet 1780.

³¹⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufils et Pouchet à la maison du Cap, 18 juin 1781.

³¹⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufils et Pouchet, 9 mars 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Quand au convoi du Saint-Louis, il est toujours bloqué et sans apparence de pouvoir sortir de là quelques tems [...] il s'accumule de très grandes quantités de café [...]. Nous désirons néanmoins que notre opération fasse une bonne affaire et la guerre ne soit point d'une longue durée. Nous vous prévenons d'avance que le magasinage pourrait autrement s'élever à une somme assez conséquente et que le café se détériorerait considérablement à se garder quelque tems.

Le rôle du commissionnaire Foäche et de ses commis est de veiller au bon stockage pendant le magasinage, à l'humidité, à l'odeur et à la conservation des marchandises en attendant le prochain convoi. Les liquides doivent être placés dans des lieux frais et secs. Le magasinage permet un gain de temps sur les délais de livraison. Tous les négociants n'ayant pas de magasins peuvent en louer un, consacré à la manutention. Les plus importants regroupent leurs magasins³¹⁶. À côté des propriétaires d'entrepôt, certains sont seulement locataires. Grâce au magasinage, les Foäche augmentent leur chiffre d'affaires, et préservent les marchandises de leurs commettants des rats. Il est toujours difficile pour un négociant de se voir reprocher une avarie ou une dégradation de la marchandise lors de la consignation. En fait, le rôle de Stanislas, en sa qualité de commissionnaire, est encore de fournir des denrées et surtout dans un bon état de conservation. Il doit tout faire pour que la marchandise de Beaufiles et Pouchet ne se détériore pas³¹⁷ ou protéger les denrées de ses clients des vols. En cas de consignation trop longue, celles-ci sont exposées aux larcins. Stanislas relate à Beaufiles et Pouchet un incident concernant les marchandises à propos de 3528 livres d'indigo³¹⁸ en 13 barriques présentes dans leurs magasins : « Elles se trouvaient dans le hall avec quelques autres pour Monsieur Meslé de Grandclos, mais quelqu'un [qui] s'est introduit, a ouvert la porte et a choisi la malheureuse barrique »³¹⁹. Dans ce genre de situations, la maison du Cap s'expose à des poursuites de la part de la maison Beaufiles et Pouchet : elle doit veiller à confier les clés à un gardien de confiance. Hellot affirme l'avoir finalement trouvée dans la poche d'un Noir, selon lui auteur du larcin : « Il l'a fait fouetter, rien n'a pu l'ébranler »³²⁰. Finalement, la maison du Cap obtient le fin mot de l'histoire. D'après Stanislas, ces trois barriques se trouvaient malencontreusement au sein du *Duc de Chartres*. Ecœuré, l'armateur havrais parle de

³¹⁶ *Ibidem*.

³¹⁷ *Encyclopédie du commerçant*, p. 616.

³¹⁸ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Beaufiles et Pouchet, 1780.

³¹⁹ *Ibidem*.

³²⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Beaufiles et Pouchet, 1781 (jour et mois non visibles).

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

« voye indigne de gens connus »³²¹. Ces situations engendrent une incompréhension grandissante entre la maison du Cap et les commettants Beaufiles et Pouchet, qui, fâchés, tirent « des conséquences soupçonneuses » sur l'intégrité de la maison du Cap à propos du vol de la barrique n° 8 au cours de l'année 1781.

L'entreprise de Stanislas se heurte à un autre problème lié au magasinage lorsque les barriques destinées à la maison Beaufiles et Pouchet ont malencontreusement été placées dans de mauvais navires au moment du chargement. Stanislas raconte qu'un jeune employé a mis dans la facture de *La Ciotat* 20 l. d'indigo « en trop », qui appartenaient certainement aux armateurs. Autre source de désaccord : l'absence de fret et de denrées attendus par les assureurs Beaufiles et Pouchet qui expriment leur mécontentement à la maison du Cap, ne voulant perdre aucun bénéfice³²² :

Vous aviez, dis-je ci-dessus, 3520 l. d'indigo achetés à la date du 12 avril dernier ; vous nous en aviez envoyé 1947 l. par Le Monsieur et 1285 l. par Le Duc de Chartres. Reste 288 l., qu'en aviez-vous fait ? Pourquoi ne les avez-vous pas jointes aux 1285 l. 6 d. par Le Duc de Chartres, cela nous aurait fait une remise approchant nos limites et il est douloureux de n'y avoir que 11 924 l. Vous direz peut-être que le vaisseau n'a pas pu embarquer davantage mais nous aurions peine à le croire, parce que 228 l. d'indigo forment une trop petite encombrance, nous avons peine à le croire aussi qu'il n'y ait eût qu'un seul bâtiment armé de 20 canons qui ait chargé au Cap pour le convoi de M. de Guichen, ne trouvez pas mauvais que nous nous en éclaircissions.

Le rôle de la maison de commerce du Cap est bien de trouver du fret pour Beaufiles et Pouchet, à charger sur le navire armé par leur commettant, *L'Aimable Henriette*, notamment le sucre, le café, l'indigo et le coton. Cette correspondance nous permet d'analyser les relations commerciales qui existent entre planteurs, commissionnaires et commis. Le commissionnaire doit connaître les marchandises afin de ne les traiter qu'à leur véritable valeur. Il doit encore connaître l'état de la production et des marchés³²³. Il doit enfin céder une partie de la valeur soit de la moitié, soit des deux tiers³²⁴.

De plus, le commissionnaire est amené à faire des avances et devient consignataire en fixant les prix sur le montant de la marchandise. En cas d'invendus, Stanislas récupère ses avances, et en cas contraire peut aller au tribunal. Dans les affaires ordinaires, la

³²¹ *Ibidem*.

³²² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet, 14 décembre 1780.

³²³ *Encyclopédie du commerce...*, p. 616.

³²⁴ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

commission est de l'ordre de 1 à 2 %, pour les étoffes et les fils, mais de 2 à 5 % pour les autres produits de détail³²⁵. Trouver du fret pour ses clients, en faisant appel aux planteurs, telle est l'une des activités des associés de la maison du Cap. On sait que des habitants de Saint-Domingue, comme M. M. Abeille et Guyot, ont chargé pour le compte de *L'Aimable Henriette* de Beaufiles et Pouchet près de 50 sacs de café³²⁶ à la demande la maison du Cap.

4) Les chargements de la maison du Cap pour la maison Beaufiles et Pouchet

Une correspondance de la maison du Cap de 1781 fait état du chargement³²⁷ de la maison SFMH pour Beaufiles et Pouchet.

Tableau 30. Chargement de denrées coloniales pour la maison de Beaufiles et Pouchet en 1781

Chargement	Prix unitaire en l.c.	Prix total en l.c.
76 barriques, 2 futailles, sucre terré	48. 8. 6.	58 476. 0. 3.
63 futailles, 14 sacs café	10. 4. 9.	34 21. 15. 3.
12 futailles indigo	6..6. 4.	21 193. 15.7.

Le total de ce chargement s'élève à 113 881 l. 11 s. 1d.

Nous disposons d'un aperçu du contenu : les produits qui viennent de Saint-Domingue sont probablement destinés à une redistribution en Basse-Seine. On y voit du sucre terré, denrée la plus importante, loin devant le café et l'indigo, reflet d'une situation commune qui exclut le cacao.

Tableau 31. Valeurs des denrées placées par la maison du Cap pour les armateurs Beaufiles et Pouchet en 1782

Denrées	Barriques	Boucauds	Ballots	Balles	Valeur en l.c.	Valeur en %
Sucre	63	0	0		52 400	30,45
Café	39	12	0		25 835	15,01
Indigo	6	8			35 159	20,43
Coton	0	0	295	25	58 641	34,08
Total					172 035	99,97

³²⁵ *Ibidem*.

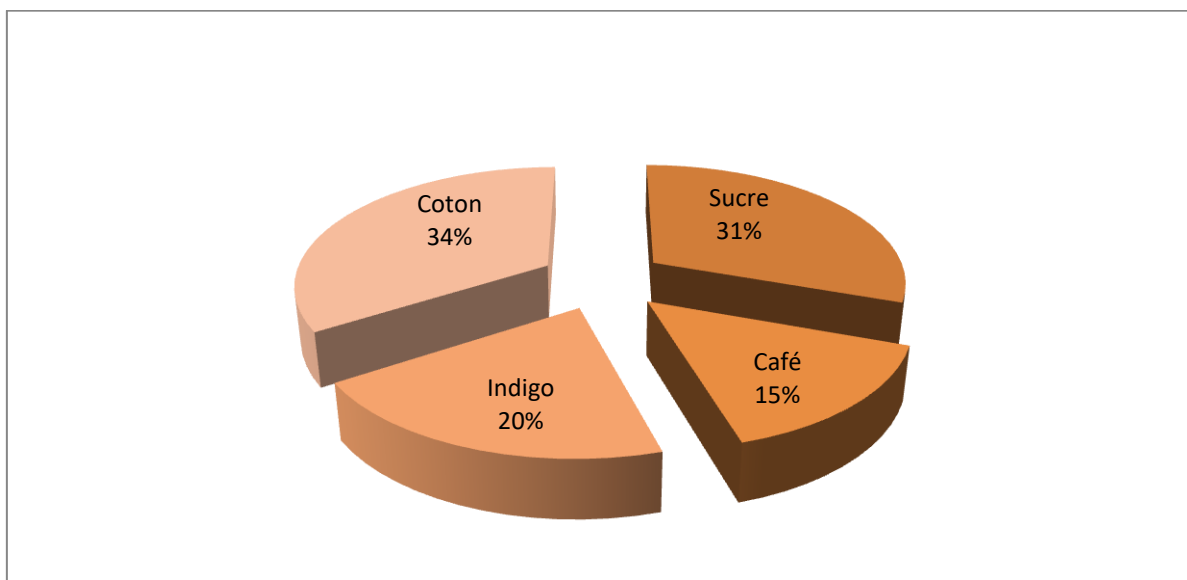
³²⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 14 décembre 1780.

³²⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 9 août 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

On constate néanmoins que la valeur du coton est légèrement plus élevée que celle du sucre, en lien sans doute avec le décollage de l'activité et dans une moindre mesure le poids de l'indigo.

Graphique 4. Dénrées transportées en 1782 par divers navires pour les armateurs Beaufiles et Pouchet (valeur en %)



Deux denrées se détachent, en fin de compte : le coton et le sucre terré³²⁸, suivies du café et de l'indigo. Le coton représente 34 % du prix et le sucre 31% soit les deux tiers du total. L'indigo et le café viennent loin derrière. Dans ce chargement, deux valeurs nous interpellent : le coton plus présent que le sucre et l'indigo, alors que le café est peu représenté³²⁹. Ce chargement de la maison du Cap pour Beaufiles et Pouchet ne contient pas de sucre brut alors que *L'Aimable Henriette* ne comporte que du terré. Selon Jacques de Cauna, les années où l'on ne produit pas de brut (1779-1781) correspondent à l'entrée en guerre des Français au côté des colons américains. Les avantages du sucre terré sont multiples et ce même historien affirme : « On se défait plus facilement du sucre blanc que du sucre brut surtout dans un temps de guerre où il vient peu de vaisseaux »³³⁰. À titre comparatif, si on regarde la part du café au cours des années 1775-1776, sur les sept

³²⁸ Sur le transport du sucre terré, voir Jacques de Cauna, *Au temps des îles à sucre*, Paris, Karthala, 2003, p. 177. Le sucre terré ou blanc se présente comme le brut en barriques, mais aussi en pains, quarts ou tierçons. Le quart et le tierçon sont des unités de mesure valant le quart et le tiers d'une mesure entière du pain (le quart 5 à 10 livres, le tierçon 7 à 13 livres). La législation établit un poids unitaire à respecter pour chaque barrique en 1776, à Saint-Domingue : la contenance légale pour les barriques de sucre passe à 1500 livres.

³²⁹ *Ibidem*, p. 177.

³³⁰ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

voyages des navires de l'armateur malouin Meslé de Grandclos, elle atteint 1106 630 livres, soit une position qui reste également seconde.

5) Les difficultés relationnelles entre le commissionnaire Foäche et les commettants Beaufiles et Pouchet

La maison du Cap, à la demande des commettants Beaufiles et Pouchet, doit constamment prouver qu'elle suit leurs ordres sinon, elle faillirait à sa mission. Beaufiles et Pouchet veulent d'abord un fret à bas coût. Il est ainsi question de fournir du coton peu onéreux, puis du café, voire de l'indigo : « S'il baissait nous en achèterions autant que nous en trouverions en belle qualité »³³¹. La lettre du 14 décembre 1780 prouve encore les exigences des commettants vis-à-vis de la maison du Cap, avec toujours cette recherche de bonnes affaires imposées aux associés de Stanislas :

Par notre lettre du 17 juillet 1779, nous vous demandions encore du bon café, n'importe où, à 6 ou 7 l. [...]. Si vous ne pouviez l'obtenir à ce prix chez vous, quoique ce soit bien près de vos côtes, le mot de n'importe où vous autorisait à porter vos ordres à Saint-Marc ou au Port au Prince et même à Jérémie, avec de l'argent vous en auriez eût tant que vous en auriez voulu et à plus bas prix. C'est bien de la peine que nous nous trouvons obligés messieurs de vous apporter ces plaintes. Ce n'est point notre caractère, mais nos intérêts personnels en seront très certainement et nous nous y trouvons forcés par celles que nous recevons de nos co-intéressés, qui tous informés des ordres, que nous vous avons donnés nous font un crime de ce que vous ne les aviez pas mis en exécution.

La maison du Cap rencontre des difficultés à trouver du fret et à bas coût, les prix variant avec la guerre : « Vous nous dites le 17 juillet 1779 [...] de vous acheter des indigos au Cap ou au Port-de-Paix au prix de 5 à 7 livres que nous vous le cotions »³³². Nous supposons que la maison du Cap est dans l'impossibilité de respecter cet ordre, les prix des denrées coloniales fluctuant en raison de la guerre d'Indépendance américaine. Selon Hellot, l'absence de navires entraîne un surcoût des denrées qu'il définit comme une « hausse étonnante » avec des sucres qui se vendent 55 livres, les secondes qualités de café et coton 150 livres³³³. En fait, la maison du Cap, en tant que commissionnaire, doit se conformer aux exigences des assureurs Pouchet et Beaufiles :

³³¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 14 décembre 1780.

³³² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 17 juillet 1780.

³³³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 5 juillet 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Nous sommes fâchés de ne pouvoir employer les fonds que nous avons en caisses, mais aussi nous ne pouvons passer les limites que vous nous fixez peut-être avec raison. Si vos premières nous laissent plus de liberté dans nos achats, nous nous conformerons avec exactitude à vos ordres³³⁴.

Nous voyons à quel point il est peu aisé de répondre à la volonté des commettants qui tiennent à des denrées à bas prix. En conséquence, la maison du Cap fait le choix de ne pas acheter les denrées, surtout si elles sont au-dessus du prix souhaité. Respecter la demande du commettant fait partie des fonctions de la maison du Cap : « Toutes les denrées se sont par continuation maintenues à des prix trop au-dessus de vos limites pour nous permettre d'employer vos fonds »³³⁵, explique le jeune Hellot à ces derniers. Or, Beaufiles et Pouchet insistent pour avoir de belles qualités à bas prix. Ils ne souhaitent pas un indigo de plus de 7 livres, quand le prix moyen du produit à Saint-Domingue se situe entre 7 et 8 livres³³⁶. C'est peu lorsqu'on sait qu'en janvier 1781, un bel indigo³³⁷ peut se vendre jusqu'à 11 livres. Dans la lettre du 18 juin de la même année, nous apprenons aussi que la précédente récolte d'indigo a été portée de 11 livres à 14 livres, prix bien trop élevés, et toujours refusés par Beaufiles et Pouchet³³⁸.

Il en résulte un blocage de la maison du Cap, d'autant que lors des achats, les associés de Stanislas se trouvent en situation de concurrence. En effet, l'indigo envoyé par le navire *La Ciotat* n'a été vendu que 8 livres 10 sols la livre, en raison de la présence d'indigos de Louisiane de plus belle qualité que ceux du Cap. Or, cet indigo avait été acheté 10 livres en premier lieu. Lorsque les négociants revendent à bas coût la denrée en Europe, la perte est patente pour les commettants. Force est de constater la relation complexe entre les parties. Beaufiles et Pouchet, loin des réalités sont en fait confrontés aux contraintes de la maison du Cap. Dans les faits, Stanislas et ses associés peuvent se désister. L'historienne Anne Wegener Sleeswijk fait le constat des difficultés en raison de

³³⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 4 mai 1780.

³³⁵ *Ibidem*.

³³⁶ Alain Roman, *Saint-Malo...*, p. 189.

³³⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Beaufiles et Pouchet, 1780 (jour et mois non visibles).

³³⁸ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

la distance entre principal (Stanislas) et agents (associés de la maison SFMH) avec des informations non reçues par le négociant havrais³³⁹.

Selon le *Traité général du commerce*, « un commissionnaire n'est pas obligé d'effectuer une commission dont il a accepté l'ordre, s'il a des preuves que son commettant n'aurait pas de moyens pour payer le montant des marchandises qu'il lui aurait demandé »³⁴⁰. Au final, les commettants Beaufiles et Pouchet sont victimes de leurs limites imposées à la maison du Cap et Stanislas ne manque pas de le leur rappeler, se refusant à acheter les marchandises, si elles sont trop onéreuses : « Nous ne pouvions point en acheter [...] vous persistiez dans vos limites, est-ce que réellement vous espériez que les denrées tomberaient à vos chères limites, vous vous êtes trompés, tant pis pour qui ?³⁴¹ ». À force de réclamer des produits à bas coût, Beaufiles et Pouchet se retrouvent les mains vides.

Pour répondre à leur désir, la maison du Cap leur propose régulièrement le cours des denrées : elle les informe du prix pendant la guerre. Dans une lettre du Cap du 18 mai 1780, il est dit que « les sucres se soutiennent de 20 l. le brut, 50 l., le terré [...], le café 6 à 8 l. le beau, coton 140 l., le très bel indigo s'est vendu jusqu'à 11 l., le cuivre 7 à 9 l. [...]. L'année s'annonce bien pour les indigotiers de cette dépendance³⁴² ». La lettre du 27 septembre³⁴³ annonce toujours des denrées à des prix élevés, et un café de piètre qualité qui se vend de 6 à 7 l. ou 8 l. lorsqu'il est beau. De plus, le coton se négocie entre de 140 à 150 l., le sucre dit terré entre 22 à 26 l. Les autres sucres s'écoulent à 30 à 40 et même 46 livres ; l'indigo, lui, se vend entre 6 et 10 livres, si sa qualité est médiocre, et 10 à 11 l. si sa qualité est supérieure. Nous pouvons encore mentionner la lettre du Cap du 18 janvier 1781, où il est dit : « Le sucre terré 1^{ère} quantité de 46 à 48 l., le café 8 à 9 l., l'indigo 8 à 11 l., ou le coton 140 à 150 l., toutes ces denrées sont cependant [au] calme depuis 8 à 10 jours, et on peut bien dire leur cours »³⁴⁴.

En annonçant le prix des denrées à la maison Beaufiles et Pouchet, la maison de Stanislas se couvre de tout reproche éventuel. Et lorsque les prix des denrées ne sont pas

³³⁹ Anne Wegener Sleeswijk, « La relation problématique entre principal et agent dans la commission : l'exemple de l'exportation des vins vers les Provinces-Unies au XVIII^e siècle » in *Négoce, Ports et Océans*, Silvia Marzagalli et Hubert Bonin (dir.), Bordeaux, PUR, 2000, p. 37.

³⁴⁰ Samuel Ricard, *Traité général ...*, p. 463.

³⁴¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à la maison Beaufiles et Pouchet, 24 février 1781.

³⁴² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 18 mai 1780.

³⁴³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 27 septembre 1780.

³⁴⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 18 janvier 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

évoqués, les critiques, à son encontre, ne se font point attendre de la part des commettants : « Vous ne nous dites point les prix des sucres bruts, ainsi il me semble que vous auriez pu nous en envoyer à 20 l. »³⁴⁵, avant d'ajouter : « Le prix de cet indigo doit vous indiquer qu'il n'est pas de première qualité, mais c'est de bonne marchandise ». L'historien Paul Cheney³⁴⁶ mentionne les fluctuations lors de la guerre d'Indépendance américaine. Selon lui, en septembre 1774, le sucre atteint près de 30 l., en août 1777, 40 l., en février 1779, il est à 12 l., chiffre qui se stabilise en octobre 1780. Aussi, le prix remonte en janvier 1782 pour atteindre 25 livres, et en juillet de la même année jusqu'à 45 livres. La guerre a bien évidemment une incidence sur le prix des denrées qui baisse, remonte et fluctue, d'où une surveillance sans cesse accrue.

Rappelons que l'achat du fret dépend fortement du lieu où l'on se trouve. Beaufiles et Pouchet se plaignent que sous le prétexte de la faible distance, les denrées achetées à Port-de-Paix soient aussi onéreuses qu'au Cap³⁴⁷ : « La distance [...] est si peu considérable et le cabotage si facile que l'habitant préfère envoyer sa denrée ici et la surfait toujours si on la lui marchande chez lui ».

6) Des planteurs qui mènent le jeu aux îles : des difficultés pour les commissionnaires

La correspondance nous informe sur les relations qui existent entre les commissionnaires du Cap chargés de trouver du fret, et les planteurs de l'île, qui les fournissent, avec un donneur d'ordre compliqué en la personne de Beaufiles et Pouchet. Les hommes de confiance de Stanislas doivent démarcher les habitants qui ne pensent également qu'à effectuer des bénéfices.

Quels sont, en fin de compte, les bénéfices de la maison du Cap ?

Force est de constater une différence entre le prix fixé par l'habitant et le prix d'achat, la différence revenant certainement à la maison du Cap qui en tire en 1778 près de 25 livres. Chaque fois qu'elle procède à un achat, elle se prélève sa commission.

³⁴⁵ *Ibidem*.

³⁴⁶ Paul Cheney, *Cul de Sac*, Chicago, The university of Chicago Press, 2017, p. 112.

³⁴⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 18 juin 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Tableau 32. Bénéfices de la maison du Cap réalisé sur le fret fourni aux commettants
Beaufils et Pouchet en 1778

Nom du navire	Denrées	Prix de l'habitant l.c.	Prix d'achat des commettants	Bénéfices en l.c.
<i>L'Aimable Henriette</i>	10 barriques	3356	3353	3
<i>Le Duc de Chartres</i>	4 futailles	1029	1029	0
<i>Le Monsieur</i>	7 barriques	1947	1947	0
<i>Le Duc de Chartres</i>	5 barriques	3520		
<i>La Ciotat</i>	2 barriques	502	450	22

Cette facture montre que sur ces barriques placées dans des navires, la maison du Cap parvient à se dégager un bénéfice de 22 livres pour le fret fourni. On suppose que la maison Foäche tire une commission de 2 %, comme l'indique le *Traité général du commerce* de Samuel Ricard :

La commission sur marchandises est différente suivant les pays & les usages admis entre les négociants ; en général c'est 2 %, mais il y a des pays où on la monte jusqu'à 5 % ; et [dans] d'autres, le commissionnaire prend 2 % sur certaines articles, 2 ½ & 3 % sur d'autres articles³⁴⁸.

Les choses se compliquent lorsque la relation de confiance se rompt entre la maison du Cap et ses commettants. Beaufils et Pouchet méfiants, n'hésitent pas à affirmer que la maison Foäche achète des denrées à un prix élevé pour faire des bénéfices à leur détriment. Face à ces accusations, Stanislas propose de remettre aux armateurs Beaufils et Pouchet les quittances des denrées achetées aux habitants pour plus de transparence, même s'il reste peu optimiste : « Ils s'y refuseraient peut-être »³⁴⁹. Pourtant, en dépit des griefs de la maison de commerce, Stanislas n'est pas en tort et le *Traité général du commerce* stipule :

Il est très permis au Commissionnaire de gagner quelque chose sur le prix que lui coûte, il ne fait aucune injustice à son commettant dès qu'il le tient au prix courant de la dite marchandise sur la place du moment qu'il la lui expédie ; rien de plus clair & aussi de plus légitime que ce gain. Dans une telle circonstance le Commissionnaire fait deux rôles, tout à fait differens sans être incompatibles, savoir, de vendeur & d'acheteur ; il est vendeur de sa marchandise parce qu'il l'avait achetée pour en tirer du bénéfice à l'occasion ; & il en est acheteur parce qu'en vertu de l'ordre de son commettant d'en acheter une partie au prix courant, il peut se donner la préférence à lui-même, toutes

³⁴⁸ Samuel Ricard, *op. cit.*, p. 463.

³⁴⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufils et Pouchet, 18 juin 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

choses égales, d'ailleurs entre sa propre marchandise & celle qu'il aurait pu se procurer d'un autre vendeur³⁵⁰.

Au fond, ces échanges montrent également les difficultés de la maison du Cap liées à l'achat du fret dont le prix dépend du bon vouloir des planteurs. Le prix des denrées est fonction de leur volume, mais aussi des dispositions de l'habitant qui fait tout pour vendre sa marchandise au plus offrant. Cela complique la marge de manœuvre des associés du Cap soumis aux conditions du planteur qui choisit le commissionnaire. Si le prix demandé par un commissionnaire ne leur convient pas, les habitants vendent leur denrée à un autre, plus conciliant. Beaufils et Pouchet ne voulant pas dépasser un certain prix limitent d'autant leur possibilité d'achat. Mais en dépit du fait que les commissionnaires démarchent les planteurs, la décision revient toujours à l'habitant³⁵¹ :

Le spéculateur est maître de garder tout le temps qu'il veut sa marchandise, qu'il vend avec profit ou avec perte suivant le prix courant de la place, à un négociant ou aux détaillistes du pays ; il peut même, s'il travaille en commission, expédier cette marchandise à son commettant au prix de la place.

La maison de commerce de Stanislas reste tributaire du bon vouloir des colons qu'ils doivent parfois payer à l'avance, surtout, lorsque les propriétaires des habitations se laissent séduire par les plus offrant. La correspondance montre à quel point la maison du Cap dépend de l'offre des planteurs qui décident des prix avant de vendre leurs sucres. Dans sa lettre du 24 février 1781, Hellot évoque 4 milliers (de coton) du sieur Grand Dubreuil et 16 milliers de Meslien « que nous n'avons pas encore »³⁵². Et il ajoute : « Heureux encore si à la livraison l'augmentation ne les éblouit pas au point de ne pas respecter leur promesse »³⁵³. En effet, si un autre commissionnaire propose aux habitants vendeurs de sucre un meilleur prix, l'accord passé avec un offrant peut échouer : « Plusieurs habitans qui étaient liés par de pareils écrits ont rendu l'argent qu'ils avaient reçu pour avoir vendu leurs denrées à d'autres 120 l. »³⁵⁴. Le succès d'un achat dépend donc de nombreux facteurs ; aussi le colon choisit-il l'offre la plus rentable. Il semble dépendre encore du lieu où l'on fait l'achat avec les habitants. Cela ne concerne pas uniquement le commerce des denrées mais aussi celui des captifs. Il y a des difficultés à

³⁵⁰ *Ibidem*.

³⁵¹ Samuel Ricard, *op.cit.*, p. 469.

³⁵² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufils et Pouchet, 24 février 1781.

³⁵³ *Ibidem*.

³⁵⁴ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

obtenir le paiement des colons et plutôt que de n'être pas payé, l'armateur accepte les denrées offertes par les habitants, au prix proposé par ces derniers ³⁵⁵ :

Nous avons pu ramasser quelques petites parties à prix modéré de quelques habitants pressés de vendre et de toucher des espèces, mais tous sont aussi clairvoyants sur leurs intérêts que vous pouvez l'être sur les vôtres. Quand ils prévoient une hausse, rien ne les presse, ils gardent et on ne peut faire que des achats bornés³⁵⁶.

La maison du Cap rencontre des difficultés à faire admettre cette réalité coloniale à Beaufiles et Pouchet, qui, en représailles font appel à Bernard, Pascaud & Cie de Léogane qui se chargent de 25 balles de coton dans *L'Entreprenant*³⁵⁷.

Ainsi, nous constatons un rapport de force instauré par Beaufiles et Pouchet qui mettent la pression sur Foäche : « Les colons souhaitent saisir le point haut des profits rémunérateurs, interférer sur les prix des marchés coloniaux »³⁵⁸. Il faut, en outre, tenir compte des facteurs naturels. Hellot mentionne « la très médiocre qualité des indigos » de l'arrière saison qui se maintiennent fort cher, alors que la sécheresse a reculé à l'époque de la première coupe³⁵⁹. Le choix de l'indigo se fera deux mois après. Les hommes de la maison du Cap doivent tenir compte des intempéries qui retardent les envois des denrées. L'armateur havrais considère finalement qu'il est impossible d'obtenir des indigos de 5 à 7 l. avant le printemps³⁶⁰. Stanislas ne comprend pas les raisons pour lesquelles Beaufiles et Pouchet l'accuse « d'inaction parce qu'ils espéraient que la denrée baisserait encore »³⁶¹. Nous voyons là de nouveau un fossé d'incompréhension entre le négociant havrais et les commettants. Ces derniers ont l'impression que la maison du Cap n'agit pas alors qu'elle fait certainement preuve de prudence.

La maison du Cap se heurte enfin au problème lié à l'expédition des barriques. Expédier un sucre de qualité n'est pas simple, car tout dépend de son état de conservation et de la qualité du contenant. D'après Beaufiles et Pouchet, les sucres transportés par *L'Aimable Henriette*, qui se trouvent à Rouen, n'ont pas été bien conservés, d'où les

³⁵⁵ Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 1576.

³⁵⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Beaufiles et Pouchet, 24 février 1781

³⁵⁷ *Ibidem*.

³⁵⁸ Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 309.

³⁵⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Beaufiles et Pouchet, 24 février 1781.

³⁶⁰ *Ibidem*.

³⁶¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Beaufiles et Pouchet, 9 août 1780.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

reproches assénés à la maison de commerce³⁶² : « Le commissionnaire Stanislas est tenu de répondre lui-même de la bonne qualité de la marchandise lors du chargement »³⁶³. Mais pour le commettant Beaufiles et Pouchet, la maison du Cap n'a qu'à vérifier le sucre, dès sa mise en barrique. Beaufiles et Pouchet notent en ce sens à propos des sucres :

M. Féray en main de qui ils sont, nous écrit qu'ils sont très humides. Je m'imagine que cela provient de ce que les bois employés à faire les barriques étaient trop verts ou qu'ils ont été exposés à la pluie dans les habitations d'où vous les avez tirés. C'est une attention que nous vous prions d'avoir pour l'avenir, le capitaine Donat nous assure qu'ils n'ont essuyé aucune avarie dans le navire³⁶⁴.

Il convient d'ajouter que l'eau entre facilement dans les cales et endommage également les barriques³⁶⁵. La maison du Cap se heurte à cet égard à un manque d'honnêteté car un planteur peu scrupuleux peut tromper un capitaine en lui fournissant un sucre de la récolte précédente ou de qualité inférieure. Comme la valeur de la revente n'est pas la même, il faut contrôler le poids embarqué et repérer les barriques ayant un corps étranger.

7) *La stratégie de la dispersion*

Les correspondances commerciales montrent que pendant la guerre d'Indépendance américaine, une stratégie est élaborée par la maison du Cap pour poursuivre le négoce : celle de « l'éparpillement des denrées »³⁶⁶. Ces agents veillent à faire un bon choix de navires pour affronter les aléas de la guerre. La lettre du 24 août 1781 prouve qu'elle cherche à placer les denrées de Beaufiles et Pouchet dans des navires solides : « Il nous restera donc une trentaine des mille livres à employer pour remplir vos intentions et à charger dans le prochain convoi »³⁶⁷. Pour Hellot, il faut toujours faire attention aux navires sur lesquels on charge les denrées. Ainsi, Hellot n'est pas convaincu de charger les navires de l'escadre de M. Destouches, ces derniers ne jouissant pas d'une très bonne réputation en raison de leurs longues campagnes³⁶⁸. Force est de constater que l'arrivée des retours dépend de la qualité du bateau qui peut s'abîmer. Hellot préfère attendre la

³⁶² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet à Stanislas Foäche, 9 août 1780.

³⁶³ Samuel Ricard, *op.cit.*, p. 616.

³⁶⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet à Stanislas Foäche, 9 août 1780.

³⁶⁵ Jean-Michel Deveau, *La traite...*, p. 286.

³⁶⁶ *Ibidem*, p. 282.

³⁶⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 24 août 1781.

³⁶⁸ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

venue d'autres vaisseaux aux îles du vent : « Peut-être y trouverons-nous des meilleurs risques »³⁶⁹.

Il faut veiller à conserver le navire en état une fois qu'il est arrivé à Saint-Domingue. Il n'est pas étonnant qu'Hellot évoque la qualité du bateau qui se détériore en raison de l'eau qui pénètre dans les cales. Les vaisseaux sont parfois obligés de doubler les soutes et se vider de l'eau salée³⁷⁰. D'ailleurs, les frais de radoub, d'armement et de matériel³⁷¹ sont importants³⁷². Mais lorsqu'ils sont usés, c'est encore le rôle des associés de Stanislas de bien choisir de nouveaux navires pour y mettre des denrées. Aussi, Hellot ne souhaite-t-il pas utiliser *L'Aimable Henriette* armé par Beaufile et Pouchet, « si fort décrié par sa vieillesse et ses besoins »³⁷³. Nous apprenons dans la lettre du 20 septembre 1781 que *L'Aimable Henriette* a effectué de multiples traversées qui ont eu raison de sa résistance : « Vous êtes crédités au compte de L'Aimable Henriette, 9^e voyage »³⁷⁴. Hellot veille à faire le choix des trois meilleurs navires « du 1^{er} convoi pour charger dans chaque 10 à 12 ml »³⁷⁵.

Comment faire le meilleur choix de convoi quand on connaît l'exigence des armateurs Beaufile et Pouchet ? Hellot commence par se défendre de leurs objections. Au départ du convoi, il faut faire attention à « la force de l'escorte qui doit le protéger »³⁷⁶. Une traversée réussie dépend d'une escadre de qualité et les hommes de confiance de la maison du Cap doivent se charger de veiller aux conditions de la traversée. De surcroît, les fonds doivent être placés dans les navires qui méritent la confiance de la maison du Cap.

Pour expédier les denrées de Beaufile et Pouchet, les commis de l'armateur havrais parient sur le placement des marchandises à bord de plusieurs vaisseaux. Par conséquent, les marchandises les plus importantes sont placées sur les bâtiments les plus armés, évidemment pour éviter la perte totale des denrées en cas de prise. Pour aller plus vite, il faut mieux mettre 50 milliers de livres au sein des vaisseaux peu armés voguant sous convoi, donner 12 à 15 milliers à ceux qui sont armés de 18 à 20 canons et 15 à 20 milliers de livres à ceux qui possèdent de 30 à 36 canons. Surtout, il importe d'éviter l'ennemi qui

³⁶⁹ *Ibidem*.

³⁷⁰ Jean-Michel Deveau, *La traite...*, p. 95.

³⁷¹ *Ibidem*.

³⁷² Alain Roman, *Saint-Malo...*, op.cit., p. 187.

³⁷³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Stanislas Foäche, 9 août 1781.

³⁷⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Stanislas Foäche, 10 septembre 1781.

³⁷⁵ *Ibidem*.

³⁷⁶ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

rôle et choisir « l'endroit où il y aura des navires pour les charger » afin que « les Anglais [ne] mettent la patte dessus »³⁷⁷.

Il peut s'agir de frégates destinées à des missions particulières, des bâtiments secondaires ou au cours des voyages lointains. Elles sont conçues pour avoir avant tout des qualités de vitesse et de manœuvre supérieures à celles des gros vaisseaux. Sur ces bâtiments, se trouvent 20 à 40 canons de moyen calibre pour des navires d'une quarantaine de mètres³⁷⁸. On suppose que plus il y a des canons, et plus le navire sera fiable. Dans sa lettre du 27 juillet 1781, Hellot relate placer davantage de denrées dans les navires armés de 20 canons « et ne proportionnant la somme à la force et à la marche des bâtiments qui voudront nous donner place »³⁷⁹. Cela montre que les placements sont proportionnels à la qualité des vaisseaux. Aussi, ces frégates sont-elles rapides et délicates à la manœuvre, parfois associées à des corvettes plus petites qui complètent la flotte³⁸⁰.

Moins le navire possède de canons, moins il y a de denrées. Le choix fait par Foäche semble judicieux, même s'il n'est pas du goût de Beaufils et Pouchet. Néanmoins, le négociant ne porte pas de responsabilité en cas de prises par les Anglais, comme le rappelle le *Traité de commerce* :

Un commissionnaire n'est nullement responsable de la mauvaise issue d'une expédition qu'il aurait faite à un commettant, quand il n'y a ni de son fait, ni de sa faute, ni de sa négligence, les marchandises pouvant arriver en mauvais état au lieu de leur destination, quoique le commissionnaire soit irréprochable dans toutes les choses qui ont dépendu de lui³⁸¹.

Stanislas place 18, 19 ou 20 milliers de livres sur des bâtiments de 36 canons estimant avoir bien réparti les fonds en fonction de la capacité de la frégate : « Nous avons proportionné les sommes à la conférence que méritaient les navires »³⁸². En ce sens, il a

³⁷⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Stanislas Foäche, 9 août 1781.

³⁷⁸ Pierre Célérier, *Histoire de la navigation*, Paris, PUF, 1968, p. 38.

³⁷⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufils et Pouchet, 27 juillet 1781.

³⁸⁰ Pierre Célérier, *op. cit.*, p. 38-43. Ces vaisseaux de plusieurs canons correspondent à l'ère du grand commerce maritime qui se développe alors que les rivalités maritimes s'établissent outre-mer et se combattent. Le navire de combat s'adapte à ces circonstances particulières. Les flottes des hautes mers doivent être en mesure d'assurer et de montrer la supériorité d'un pays sur les océans. Le navire de combat doit, en plus des qualités navales et de l'endurance, posséder une manœuvrabilité suffisante pour être égal ou supérieur à ses adversaires par sa puissance. La frégate et la corvette permettent des missions de reconnaissance, et de liaisons à grandes distances au sein des mers. Le vaisseau est à deux ou à trois ponts, selon sa taille, chaque pont portant beaucoup de canons en abord du bâtiment.

³⁸¹ Samuel Ricard, *op.cit.*, p. 463.

³⁸² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufils et Pouchet, 27 juillet 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

prudemment outrepassé la position des commettants, qui ne réclamaient pas plus de 15 milliers de livres par navire.

Tableau 33. Répartition des denrées sur les navires par la maison du Cap en 1778

Chargement	Denrées	Navires	Prix en l.c.
8 barriques	Sucre	<i>Le Jeune Mercure</i>	3786. 4. 9.
4 boucauds	Sucre	<i>Le Jeune Mercure</i>	1352. 12. 9.
14 boucauds	Sucre	<i>Duc de Chartres</i>	8403. 10.

Cette stratégie de l'éparpillement est remarquable et s'effectue toujours en fonction de la solidité des vaisseaux. Hellot explique, dans sa lettre du 24 février 1781, la façon dont il procède pour mettre en place cette stratégie. La peur de perdre des denrées semble omniprésente. Il convient de placer le maximum de marchandises sur des bâtiments solides, puisqu'il faut faire « les meilleurs retours, à fur et mesure qu'il se présentera des navires de confiance pour les charger »³⁸³. Il est question d'utiliser quatre bateaux pour des chargements de 10 à 12 milliers de livres en brut ou en terré. En 1781, cette stratégie de répartition sur des vaisseaux différents reste omniprésente au sein des correspondances³⁸⁴.

Tableau 34. Chargement de la maison du Cap pour le compte de Beaufilets et Pouchet en 1781

Années	Nom des navires	Denrées	Valeur en l.c.	Armement du navire
1781	<i>La Julie</i>	Sucre et café	12 751. 8. 2.	12 canons
1781	<i>Comte d'Estaing</i>	3 futailles d'indigo	9436 1. 9.	20 canons
1781	<i>La Minerve</i>	Sucre	6463. 7. 6.	2 canons
1781	<i>Duc de Chartres</i>	Sucre	9823. 7. 6.	8 canons
1781	<i>L'Aimable Sophie</i>	Café	12 590. 12. 4.	8 canons
1781	<i>La Venus</i>	Sucre et café	12 033. 16. 11.	26 canons
1781	<i>Le Dauphin</i>	Sucre	10 918. 16.	34 canons
1781	<i>La Bordelaise</i>	653 indigos	6649. 14. 4.	22 canons
1781	(<i>Ciotat</i>)	902 indigos	9185. 8. 4.	22 canons
1781	<i>La Philippine</i>	962 indigos	9796. 8. 4.	22 canons
1781	<i>Le mât de Lafayette</i>	Coton	752. 11.	22 canons
1781	<i>L'Union</i>	Coton	20 002.17.	36 canons
1781	<i>Le Minotaure</i>	Coton	18 887.15.	36 canons

Ce tableau plus précis montre que, pour l'année 1781, la maison du Cap fait toujours le choix judicieux de 22, 34 ou 36 canons lorsque les sommes sont importantes. Les navires de faibles canons (2 à 12) abritent des marchandises comprises entre 6 et 12 000

³⁸³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufilets et Pouchet, 24 février 1781.

³⁸⁴ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

livres. *Le Jeune Mercure* de 2 canons transporte 6463 livres seulement de marchandises, *Le Duc de Chartres*, de 8 canons, dispose de 9523 livres. Lorsqu'il a 12 canons, *Le Patrocle* abrite 12 750 livres. Parfois, les convois choisissent leurs denrées. La lettre du 9 août 1781 atteste de la présence de « provençaux sur rade » qui ne souhaitent pas transporter de sucre ou de café mais uniquement de l'indigo, peut-être en raison de l'engorgement des marchés européens. Ces désagréments peuvent retomber sur la maison du Cap. Effectivement, pour toutes ces difficultés, elle ne cesse d'essuyer des reproches.

Dans un premier temps, les hommes de confiance de Stanislas sont accusés de procrastination par Beaufiles et Pouchet :

Le 23 octobre 1779, nos amis du Port-au-Prince ont fait des chargements sur les navires de convenance de sucre, café et indigo qu'ils ont achetés au cours et reçu de nos débiteurs. Ceux de Léogane ont fait venir des cotons de St Marc Port au Prince pour les y charger. Monsieur Lory Plombard a profité d'un navire qui chargeait à St Marc pour nous en envoyer. Voilà ce qui s'appelle opérer, et vous messieurs, vous en êtes restés là. Oui. C'est une conduite bien irrégulière de votre part, permettez l'expression³⁸⁵.

Excédé, Stanislas considère qu'ils devront prouver la paresse de la maison du Cap car ses hommes chargent les navires avec sérieux, prudence et sagesse : « Il faut qu'ils prouvent notre inaction, notre mauvaise volonté ou la possibilité que nous ayons négligé »³⁸⁶. Les armateurs Beaufiles et Pouchet n'en démordent pas et parlent de « réflexions aussi affligeantes que cruelles [qui] nous portent à vous réitérer avec force vos torts »³⁸⁷. Des relations aussi conflictuelles entre commettants et commissionnaires étonnent, d'autant que la maison du Cap subit les difficultés liées à la guerre d'Indépendance américaine. Mais les reproches ne finissent pas :

Vous devez nous être garants non seulement de l'employ de 200 m/l en coton à environ 100 l. que vous auriez dû et pu vous procurer à St Marc, Port-au-Prince et autres lieux de l'isle et surtout à St Marc, ainsi que nos autres amis l'ont fait sur les mêmes ordres qu'à vous messieurs, et reçus dans le même tems, mais encore du café et des sucres à nos limites et de 150 mille livres qui seraient rendus en France, si vous eussiez chargé dans tous les navires de force qui se sont présentés sous le convoi de M. de Guichen et du dernier bien arrivé à

³⁸⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet à la maison du Cap, 1780 (mois et jour non visibles).

³⁸⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Hellot à Beaufiles et Pouchet, 24 février 1781.

³⁸⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet à la maison du Cap, 1780 (mois et jour non visibles).

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Bordeaux. Nous continuons donc de protester contre une conduite aussi répréhensible et nous persistons dans les ordres que nous vous avons donnés en nous réservant expressément de vous faire supporter tous les préjudices que vous nous causés, mais qui ne doivent point être augmentés par une inaction qui nous ruine³⁸⁸.

Cette citation montre l'agacement de Beaufiles et Pouchet qui souhaitent absolument vendre ces denrées sur le territoire européen et un retard, une absence de retours rapide permettant d'absorber les frais, sont toujours synonyme de déficit de leur chiffre d'affaires. En cas de retards, Beaufiles et Pouchet peuvent réclamer un dédommagement causé par le manque de rentrée des fonds.

Stanislas, de son côté, reproche la mauvaise foi de Beaufiles et Pouchet qui le traitent d'inactif, et il rétorque que « les ordres ont été exécutés à la lettre ». La maison de commerce du Cap s'est rendue « sur les lieux même pour traiter avec l'habitant ». En cela, le négociant havrais considère qu'il a fait plus que le prévoit son obligation de commissionnaire. Mais surtout, Stanislas résume par cette phrase toute la difficulté de sa tâche, arguant que ses associés de Saint-Domingue se sont montrés dignes de ce qu'on attendait d'eux :

Ils diront que le commissionnaire sera toujours répréhensible quand il ne suivra pas à la lettre l'ordre de ce commettant [...]. Il n'en n'est pas de même de celui qui ne les exécute pas parce que l'exécution dépend de la nature des ordres ou des circonstances, le commissionnaire qui comme nous dans ce dernier cas n'a rien à craindre de la mauvaise humeur de son commettant, quand il l'a prévenu par des avis réitérés que ses ordres étaient impraticables³⁸⁹.

Enfin, les armateurs Beaufiles et Pouchet accusent la maison du Cap de détournements de fonds de *L'Aimable Henriette* pour leur utilisation personnelle. Ces fonds soi disant dérobés atteignent « 100 mille écus ». Et le négociant Foäche s'inscrit en faux contre les allégations de ses commettants, car pendant la guerre, il n'a fait « aucune spéculation » ni « aucune affaire qui ait tiré l'argent de [sa] caisse ». Agacé, Stanislas explique ne s'être pas « mis en peine de répondre aux sottises répandues dans leurs lettres » et il s'oppose à toutes les déclarations de Beaufiles. Selon lui, le silence est « la meilleure réponse [...], parce qu'il porte preuve de notre mépris »³⁹⁰. Il réprime également

³⁸⁸ *Ibidem*.

³⁸⁹ *Ibidem*.

³⁹⁰ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

des « lettres aussi injurieuses où règnent l'ironie, la méfiance, et toutes choses mortifiantes ». Selon Stanislas, le succès de la maison du Cap est à l'origine de l'aigreur des commettants : « La jalousie prévaudra contre nous quoique chacun ait suivi les circonstances pour exécuter les ordres »³⁹¹.

En dehors de ces joutes verbales, l'animosité entre Beaufiles et Pouchet vient du fait qu'ils ne reçoivent pas le paiement des captifs qu'ils vendent aux colons par l'intermédiaire de la maison du Cap. Qui plus est, les planteurs ne se pressent pas pour éponger leurs dettes³⁹² :

Il est bien que vous ayez touché de trois de nos débiteurs au prix qu'ils vendent les produits de leurs habitations. Ils doivent avoir moyen de payer ou ne le feront jamais [...]. Comme nous ne sommes pas d'accord sur la solde de ce compte nous vous prions de presser et de solliciter la rentrée de ce qui reste dû à ce navire, de garder en caisse l'argent qui vous rentrera et de mettre en magasin les denrées que vous croirez recevoir en essence de nos débiteurs.

Dans le cas de vente de captifs, le terme fixé à 6 et 24 mois n'étant pas respecté, l'armateur peut attendre 10 à 20 ans pour récupérer l'intégralité de ses fonds, phénomène pouvant expliquer la nervosité des commettants de Stanislas³⁹³. Surtout, Beaufiles et Pouchet accusent la maison du Cap de ne pas hâter les colons insolvable :

Nous avons reçu facture et connaissance de 4 Barriques indigo que vous avez chargé sur le navire Le Dauphin [...]. Nous ne pouvons pas croire qu'il n'aurait pas été possible d'obtenir au moins l'intérêt du retard de la rentrée de ces fonds, la chose nous paraît si juste³⁹⁴.

Pendant la guerre d'Amérique, les recouvrements de la maison Beaufiles et Pouchet par la maison du Cap pour des ventes de captifs s'effectuent en nature ou par des barriques,

³⁹¹ *Ibidem*.

³⁹² Alain Roman, *Saint-Malo...*, p. 190. Concernant les navires de Meslé de Grandclos en 1775-1776, il arme les vaisseaux *Le Saint-Esprit*, *Le Saint-Priest*, *Le Sévère*, *L'Américain*, *La Roxellane* et *Le Superbe* pour un solde de 532 870 livres pour la vente de 361 Noirs soit 1476 livres par Noir. Si Meslé parvient à recouvrer 113 881 livres, cela ne correspond en rien au tiers des dépenses. En effet, le paiement total des captifs vendus n'est pas immédiat. Pour achever le paiement de la totalité de la cargaison de Noirs, il faut au moins deux ou trois navires. On remarque un véritable échelonnement des rentrées et des retards qui en résultent. Peu nombreux sont les clients qui achètent au comptant, la plupart le font à crédit. Il n'est pas étonnant que les armateurs Beaufiles et Pouchet tiennent à ce que la maison de commerce du Cap fasse pression auprès de leurs débiteurs.

³⁹³ Paul Butel, *Les dynasties...*, p. 277.

³⁹⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Beaufiles et Pouchet à Stanislas Foäche, 9 août 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

comme nous l'avons vu, mais aussi, dans une moindre mesure, par du numéraire. Là encore, les choses ne sont pas simples. D'après Stanislas, faire des rentrées d'argent est complexe avec un ennemi anglais qui rôde en mer. L'armateur havrais affirme que ces risques ne peuvent être encourus en ces temps de guerre :

Etait-il possible d'y faire passer l'argent nécessaire pour payer nos achats, quelques entrepreneurs ont couru les risques d'y en envoyer par mer, quelques uns ont réussi, et quelques autres se sont égarés, étions-nous autorisés à courir ces risques ?³⁹⁵

8) *Les règlements de la maison du Cap à Beaufils et Pouchet*

Beaufils et Pouchet font état de fonds d'un chargement de leur navire et réclament à la maison du Cap de garder en caisse l'argent qui lui rentrera. S'agit-il de numéraire ? Il est question des lettres de change. Ce type de commerce s'est établi entre les particuliers qui ont des dettes à payer dans différents pays et ceux qui ont des fonds à recevoir. La maison du Cap peut être amenée, dans une certaine mesure, à utiliser ces lettres car, aux îles, les paiements s'effectuent davantage en denrées qu'en billets, comme l'indique Stanislas à Beaufils et Pouchet : « Il y a en France des lettres de change, des billets et autres moyens pour faire exécuter les ordres d'un endroit à l'autre, on croira tout de suite qu'il en est de même ici »³⁹⁶. On peut s'interroger sur l'affirmation de Stanislas ; peut-être les lettres de change ont-elles été moins utilisées en 1782 par sa société à Saint-Domingue. Cela dit, elles évitent le transport des monnaies, surtout en période de conflit et elles constituent un véritable « complément à la cargaison de denrées »³⁹⁷. À la même époque, d'autres navires utilisent ce type de paiement. Dans le cas de *La Betsy* de Hogwerff en 1776, les retours se font par plusieurs navires, et en 1779, il comprend une lettre de change utilisée pour compléter la cargaison³⁹⁸. Selon Charles Carrière, les lettres de change permettent une accélération du navire pour le retour qui revient plus vite en métropole³⁹⁹. Elle est d'abord un moyen de paiement. Ce mode de règlement est intéressant et dans ce cas, un créancier charge un débiteur de régler une somme à un tiers (bénéficiaire). Si les paiements se font davantage en denrées coloniales (sucre et café) dans les colonies, les négociants refusent le billet de banque et préfèrent la lettre de change qui « exprime la confiance ». Aussi, la

³⁹⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Beaufils et Pouchet, 20 janvier 1782.

³⁹⁶ *Ibidem*.

³⁹⁷ *Ibidem*.

³⁹⁸ Jean-Michel Deveau, *La traite rochelaise...*, p. 295.

³⁹⁹ Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, Tome 2, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, p. 864.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

lettre pallie-t-elle le manque d'or et d'espèces⁴⁰⁰. Elle circule rapidement, reste pratique à endosser et passe facilement de mains en mains ; celui qui tire met sa signature, ce qui rassure l'endosseur. Plus l'économie prend de l'ampleur, plus la lettre de change a du succès, étant un « soutien » au numéraire manquant. Il est possible que ce type de paiement ait servi comme support pour permettre à la maison Beaufiles et Pouchet de récupérer son gain. Mais d'après Jérôme Jambu, à l'époque moderne, la lettre de change « perd ce rôle d'opération de change », lorsqu'elle est employée « entre des places où la monnaie est la même »⁴⁰¹.

En dehors des lettres de change, quelle monnaie pouvait se trouver à bord des navires chargés par la maison du Cap ? Dès avril 1777 et en 1780, le navire *L'Argo* envoie à la consignation de Beaufiles et Pouchet 100 piastres destinées à d'autres négociants, qui ne se manifesteront pas. Cela montre la possibilité de transférer des fonds en espèces grâce à la présence de convois⁴⁰². Nous ne pouvons émettre que des hypothèses, mais il est possible que la maison du Cap expédie des piastres à Beaufiles et Pouchet. C'est ainsi qu'en 1783 sont arrivées au Havre 1400 piastres, pour le compte du sixième voyage de *L'Aimable Henriette*, selon Robert Richard⁴⁰³. Il n'y a pas d'hôtels des monnaies à Saint-Domingue, ni même de monnayage, mais un phénomène de contrebande. Les monnaies les plus courantes sont la livre, principale unité de compte et l'écu. À Saint-Domingue, cette monnaie vaut 3 livres. De surcroît, les piastres espagnoles sont visibles en raison de la partie orientale de l'île. Signalons qu'en 1783, le prix de la piastre vaut 5 l. 3 s. 3 d. et pour compte de retour 5 l. 8 s. 11 d., données à Paris. L'intérêt de rembourser la piastre est simple : elles peuvent être revendues en France⁴⁰⁴.

Il est fort probable que la maison Beaufiles et Pouchet ait ouvert un compte courant chez Foäche, afin que la maison du Cap effectue des versements remis par ses débiteurs.

⁴⁰⁰ *Ibidem*, p. 858.

⁴⁰¹ Jérôme Jambu, *Tant d'or que d'argent*, Rennes, PUR, 2013, p. 256.

⁴⁰² Pierre Dardel, *Navires...*, p. 190.

⁴⁰³ Robert Richard, « La monnaie dans l'économie coloniale (1674-1803) » in *Revue d'Histoire des colonies*, n° 142, p. 26. Les piastres de ce voyage ont coûté 11 869 l. 10 s. argent de Saint-Domingue et ayant produit en vente en France 7200 l. 6 d., selon Robert Richard.

⁴⁰⁴ *Ibidem*, p. 42. En 1742, il est question d'une négociante au Cap qui dresse la facture de 1000 piastres de poids expédiées par la maison Pierre Pellet de Bordeaux et adressées à son beau-frère Paul Guizot, marchand, pour un bénéfice de 23 %. Parvenues en France, les piastres sont revendues. Dès 1752, la double portugaise, la dobra, monnaie d'or de 28 g et de 22 carats, la demi portugaise et la portugaise, elles, valent selon leur taille 33, 66 ou 132 livres coloniales, or portugais par le jeu de la contrebande. Les pièces d'argent et or dans les domaines espagnols sont frappées à Saint-Domingue. La livre de Saint-Domingue s'est établie à 150 % de la livre tournois. Il y a aussi la présence d'escalins et de demi-escalins fabriqués à partir d'1/8 et d'1/16 de piastres gourdes importées par ordre administratif de la Havane en juillet 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

La maison de commerce de Stanislas utilise certainement des espèces et des piastres, bien plus avantageuses que les denrées coloniales du fait de leur faible encombrement. Le 13 juin 1776, *La Mère de Famille* transporte 508 moédas d'or du Portugal et 1318 pistoles d'or d'Espagne⁴⁰⁵. C'est l'occasion de gagner sur les transports, d'autant que cette monnaie permet une meilleure spéculation sur les denrées et d'après Robert Richard des achats à bas prix⁴⁰⁶. La maison du Cap utilise peut-être aussi des piastres espagnoles de la Havane⁴⁰⁷. Les piastres gourdes, elles, sont venues de la partie espagnole lors de la guerre d'Indépendance et sont plus récentes. Les négociants les obtiennent en vendant les Noirs aux Espagnols. Le paiement est immédiat et permet de réinvestir plus vite dans de nouvelles expéditions⁴⁰⁸.

En conclusion, l'étude de ces correspondances atteste de la poursuite du commerce par la maison du Cap même pendant la guerre d'Indépendance américaine. Malgré les difficultés que le conflit implique, ce choix s'avère judicieux pour la maison de Stanislas dont la prospérité se révèle remarquable.

B) Accroissement de la prospérité des affaires de Stanislas de 1778 à 1780

Il convient d'analyser les comptes de gestion des années 1778, 1779 et 1780⁴⁰⁹ pour déterminer les protagonistes ainsi que les partenaires nationaux (maisons de commerce, armateurs, habitants...), qui permettent à la maison du Cap de prospérer pendant la guerre. Disposer des chiffres d'affaires de la maison de Stanislas permet de pousser l'analyse. Ses comptes nous aident à comprendre les stratégies mises en œuvre entre Antilles et métropole. Comme nous le savons, Stanislas a quitté l'île dès 1775 pour rejoindre la France quand ses hommes de confiance ont pris les rênes à Saint-Domingue.

1) Le solde de la maison du Cap de 1778 à 1780

À partir du compte de gestion de la maison du Cap, nous avons pu effectuer les tableaux qui indiquent son état :

⁴⁰⁵ Pierre Dardel, *Navires...*, p.57.

⁴⁰⁶ Robert Richard, « La monnaie... », p. 38.

⁴⁰⁷ Alain Roman, *op.cit.*, p. 192.

⁴⁰⁸ *Ibidem*.

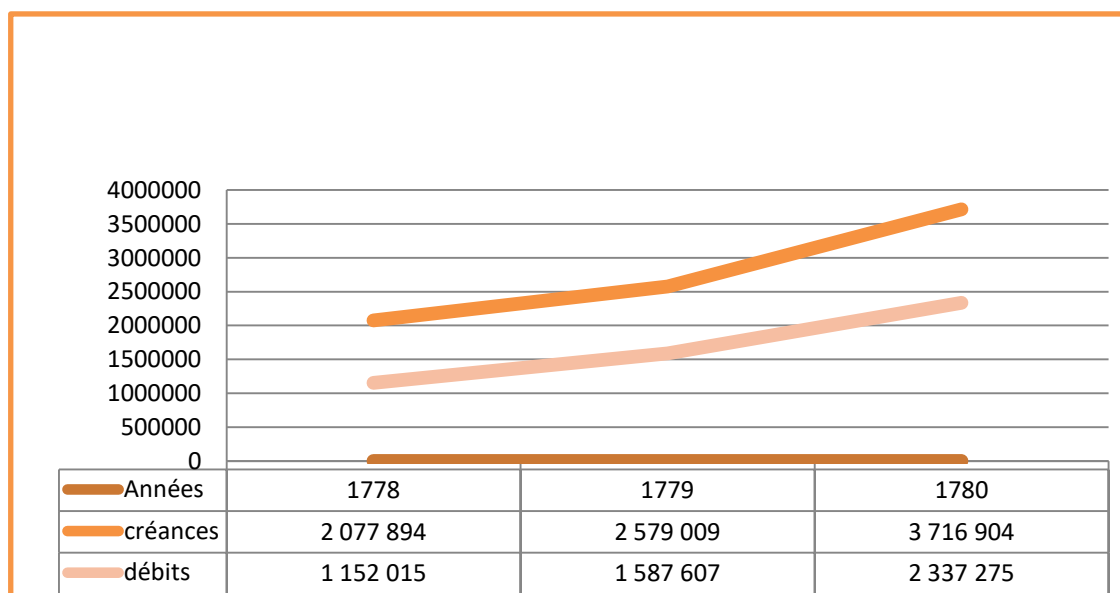
⁴⁰⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Comptes de gestion de la maison du Cap de 1778, 1779 et 1780.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Tableau 35. Solde de la maison du Cap (1778-1787)

Années	Créances : « ils nous doivent »	Débits : « nous devons »	Qualificatif du solde	Estimation du solde (différence entre les crédits et les débits)
1778	2 077 894. 6. 11.	1 152 015 .15. 3.	Positif	+ 925 879
1779	2 579 009.6 .11.	1 587 607. 5. 0.	Positif	+ 991 402
1780	3 716 904	2 337 275	Positif	+ 1 379 629
1781	?	?	?	?
1782	?	?	?	+ 2813 130
1787	?	?	?	+2 039 089

Graphique 5. Créances et débits de la maison du Cap de 1778 à 1780



Pour l'année 1778⁴¹⁰, nous constatons un bon fonctionnement de la maison de commerce avec un solde positif. Selon le compte tenu par Pierre Morange, le capital placé au 1^{er} janvier 1778, de 200 000 l. 50 d., grossi de 261 974 l. 4 s. 6 d., porte le bénéfice à 461 974 l. 4 s. 6 d. Il en résulte un crédit de 925 879 l.

On peut constater en 1779 une augmentation⁴¹¹ encore supérieure. Avec 501 115 livres de plus que l'année précédente, c'est de presque 20 % que le solde est majoré. Au total, le bénéfice de l'année atteint 991 402 livres.

⁴¹⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion de 1778 de la maison SFMH.

⁴¹¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion de 1779 de la maison SFMH.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Enfin, pour l'année 1780, les créances s'élèvent à 3 716 904 livres⁴¹². Cette augmentation se confirme avec 388 227 l. de plus que l'année écoulée, soit 44 %. Le bénéfice annuel atteint 1 379 629 livres. La maison du Cap semble à ce moment encore échapper à la crise.

Ce constat accrédite l'idée d'une maison de commerce riche et reconnue avant les troubles révolutionnaires. La pluriactivité de la maison du Cap s'avère payante.

2) *Débiteurs et créanciers de la maison du Cap*

Les débiteurs paraissent l'emporter sur les créanciers. Qui sont ces hommes qui apparaissent dans les bilans de 1778, 1779 et 1780 ? Dans un premier temps, il apparaît que les plantations sont à l'origine des rentrées d'argent et des dépenses des Foäche.

Ces derniers espèrent d'abord recouvrer des créances d'habitants ou d'agents d'habitations. Eux-mêmes propriétaires, ils nouent des liens commerciaux avec des particuliers. Leurs bilans nous renseignent sur les colons et les sommes dues, sans forcément que l'on sache avec précision les services rendus.

Parmi les débiteurs des Foäche, on compte des détenteurs d'habitations. On peut citer les Lefèbvre, à hauteur de 4414 l. 19 s. 7 d. en 1778, et de 8998 l. 14 s. 14 d. en 1780. Ceux-ci possèdent une sucrerie au Bois-de-Lance et une caféière au quartier Dondon⁴¹³. Les habitations Lefèbvre surclassent toutes les sucreries de la plaine du Cap⁴¹⁴. On remarque également la présence de Mme Destouches, propriétaire de l'habitation du même nom, dont les débits augmentent au fil des années, passant de 2398 l. en 1778 à 25 973 l. 18 s. 1 d. en 1779, et à 44 804 l. 8 s. 3 d., en 1780.

Les débiteurs sont les associés de Stanislas : Pierre Collette qui a travaillé avec lui avant la création de la maison du Cap ; la sucrerie *Jean-Rabel*, appartenant à Stanislas et à Martin-Pierre II, établie près de l'indigoterie des Collette, dans le nord de l'Isle. Ce dernier est débiteur de la maison du Cap à hauteur de 37 412 l. 19 s. 4 d. en 1778 et à hauteur de 45 633 l. 9 s. 4 d. en 1779.

⁴¹² Nous n'avons pas intégré les sols et les deniers dans nos calculs.

⁴¹³ Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises*, Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1974, p. 20.

⁴¹⁴ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 48.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

On constate aussi une présence d'alliés des Foäche, puisque certains hommes leur sont apparentés. Il en va ainsi de Cabeuil, propriétaire de l'habitation du même nom. La sœur de Martin-Pierre I^{er} a épousé Nicolas Cabeuil en 1720. Kanon, un autre débiteur, est également lié à la famille. Chalmette, le cousin de Stanislas, avait en effet épousé la fille de Kanon. Cabeuil, autre cousin de Stanislas, lui, doit 3335 l. 18 s. en 1778 et en 1779 alors que Kanon a une somme faible à rembourser (90 l. en 1779 et 1780). On sait que les navires armés par les Foäche sont remplis des sucres de Cabeuil.

On retrouve encore Villecollet qui avait occupé des fonctions au sein de la maison du Cap, Treuil ou Brard⁴¹⁵, hommes de confiance de Stanislas. Malouet l'aîné, ami de ce dernier, est connu pour prendre ses fonctions de commissaire-ordonnateur de la marine à Saint-Domingue. Il doit 30 585 l. 16 s. en 1779.

La noblesse est présente parmi les débiteurs des Foäche comme la princesse de Craon-Beauvau (15 972 l. 19 s. 11 d. en 1778, 1779 et 1780). Mais même au sein de l'aristocratie, les sommes dues aux Foäche diffèrent lorsqu'on voit que le comte d'Osmond ne doit que 12 l. 6 s.

Les juristes apparaissent également avec Laborie, avocat et ami de Stanislas, futur député de l'île au moment de la Révolution. Magallon, autre homme de loi, futur député, est aussi débiteur de Stanislas⁴¹⁶. La présence d'hommes de loi dans les bilans des Foäche nous interpelle. De fait, il est toujours intéressant d'avoir dans son carnet ces hommes en cas de non-paiements, et des amis magistrats en cas d'endettement des colons pour lesquels les Foäche détiennent une procuration : ces connaissances leur permettent de recouvrer les créances d'habitants qui refusent d'obtempérer.

Les débiteurs sont majoritairement des habitants de Saint-Domingue. C'est ainsi que Gérard, sucrier à la plaine de Jacob, est débiteur à hauteur de 140 l. 10 s. en 1778 et de 181 l. 15 s. en 1779⁴¹⁷ ; Sainte Colombe, également sucrier à la Belle-Hôtesse à Fort Dauphin, doit pour sa part 443 l. 11 s. 5 d.⁴¹⁸ Les Garesché sont des protestants de La Rochelle, propriétaires à l'Arcahayé⁴¹⁹ : les trois frères possèdent une exploitation en cannes au

⁴¹⁵ *Ibidem*, p. 142.

⁴¹⁶ *Ibidem*, p. 134.

⁴¹⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 34.

⁴¹⁸ *Ibidem*, p. 32.

⁴¹⁹ *Ibidem*, p. 113.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Boucassin, au Cap et à Port-au-Prince⁴²⁰. Autre débiteur notable, on note Jean-Baptiste Dubuc, habitant et négociant⁴²¹. Il faut dire que les Dubuc sont de puissants planteurs établis dans le quartier de la Trinité en Martinique. Jean-Baptiste Dubuc n'est cependant débiteur que de 87 l. 8 s. 2 d. alors que Guyet au quartier du Trou, doit 5529 livres en 1778 et 5546 l. 2 s. en 1780.

Force est de constater des sommes variables tant pour les hommes de loi que pour les habitants. Stanislas, à Saint-Domingue, s'est lié avec des gens de valeur tels que Legras, le chevalier Walsh, le vicomte de la Ferronnays ou Malouet⁴²².

À l'inverse, si on étudie de près les créanciers des Foäche, on relève davantage des négociants, des banquiers ou des hommes de loi. Dans ce groupe, on peut citer Lamy, indienur et propriétaire d'une maison de commerce, redevable aux Foäche pour un montant de 2300 l., et M. Chaillou, détenteur d'une propriété gérée par la maison du Cap. Chaillou est l'associé de Plicque, commis chez Foäche, chargé un temps de gérer la caféière *Seringue* et devenu lui-même négociant et colon, associé à Lemoine sur l'habitation de Stanislas⁴²³. Lamy, lui, est créancier à hauteur de 3183 l. 15 s.

On compte parmi les créanciers des hommes de loi tels que le procureur Lavignolle (2841 l. 3 s. 8 d. en 1779) ou Clément, également procureur au Cap en 1779 (1480 l. 7 s. 6 d.), voire Lacroix, magistrat au Port-de-Paix (462 l. 15 s. puis de 3497 l. 17 s. en 1779). Que prouvent ces créances ? Les Foäche ont certainement recours aux hommes de loi pour recouvrer celles-ci ou régler des affaires de succession⁴²⁴.

⁴²⁰ Brice Martinetti, *Les Négociants...*, p. 352.

⁴²¹ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 243. Jean-Baptiste Dubuc naît à la Martinique et fait ses études en France, selon les habitudes des familles des planteurs des îles. Il devient avocat au parlement de Paris dans le but d'entrer au conseil supérieur de la Martinique. En 1764, il fait partie de l'entourage du ministre Choiseul, dès le mois d'octobre. Il est nommé à la tête du Bureau des colonies, chef de bureau de la correspondance des colonies et conseiller de Castries. Il fait l'acquisition du château de Chissay. Il est arrêté le 14 mars 1794 au titre de membre du club Massiac et libéré le 12 février 1795. Il est connu pour son assouplissement de l'exclusif et son admission des Noirs de traite étrangère, en raison du prix élevé des esclaves français vendus par les négriers français.

⁴²² *Ibidem*.

⁴²³ Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 1082.

⁴²⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de 1778, 1779, 1780. Certains débiteurs sont créanciers et liés au monde l'habitation. Sonnier, gérant de la sucrerie Behotte, est créancier (963 l. 6 d. en 1779), Kanon, habitant et apparenté à Jean Chalmette, est débiteur en 1780 pour 90 l., tout en étant créancier (5032 l. 4 s. 8 deniers). Jean-Baptiste Dubuc est débiteur des Foäche (87 l. 8 s. 2 d. en 1779 comme en 1780) et créancier (1447 l. 5 d. en 1778). Le banquier Gautier est débiteur des Foäche (2795 l. 19 s. 3 d en 1778 et 2845 l. 19 s. 3 d. en 1779). Il est également créancier (13 l. 18 s. 4. d.), quant à Duroulin, il

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Les sommes dues par Stanislas peuvent être minimes et diverses. Si le commissaire Ducatillon ne doit que 60 l., à l'inverse, la maison du Cap est débitrice de 30 653 l. 6 s. en 1779 vis-à-vis de Malouet d'Alibert, le commissaire-ordonnateur de la marine et surtout de Laborde à hauteur de 23 917 l. 5 s. 1 d. la même année. On sait que Stanislas a des liens avec cet « opulent banquier de la cour » en raison d'un prêt contracté avec lui⁴²⁵. Selon Bernard Foubert,⁴²⁶ il accorde, dès 1772, un crédit considérable à Stanislas⁴²⁷. Il est vrai qu'il est connu de lui puisqu'il le fréquente à Paris. Laborde est, en outre, un grand planteur⁴²⁸. Pendant la guerre d'Amérique, la maison du Cap soigne ses intérêts à Saint-Domingue et le chargement de ses denrées en retour. Qui plus est, la maison de Stanislas connaît des difficultés à s'acquitter de cette dette en raison de l'état de guerre qui n'aide pas au recouvrement des créances. Elle fait face à des traites massives, d'où des relations difficiles avec Laborde à cause de sommes très élevées qu'il réclame⁴²⁹. Rappelons que dès 1772, ce banquier avait accordé un crédit important aux Foäche pour mettre en place l'habitation *Jean-Rabel*, de plus de 600 ha⁴³⁰. Laborde n'est pas le seul gros créancier puisque le banquier Portal arrive en troisième position avec 21 327 l.10 s. à remettre en 1779 à Stanislas, sans doute dans le cadre d'un prêt accordé à ce dernier.

Le compte tenu par Pierre Morange confirme que ces hommes sont aussi détenteurs d'habitations. Si on regarde les trois comptes de gestion des années 1778, 1779 et 1780⁴³¹, on peut mesurer leurs débits.

est à la fois débiteur des Foäche (1071 l. en 1779) mais aussi créancier (432 l. 10 s. en 1779). Audigé, lui est débiteur (817 l. 4 s. 1 d. en 1778) et créancier (14 155 l. 15 s. 10 d. 1779).

⁴²⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 43.

⁴²⁶ Sur les habitations Laborde, nous nous référons à Bernard Foubert, « L'origine des esclaves des habitations Laborde » in *L'esclave et les plantations de l'établissement de la servitude à son abolition*, Pierre Pluchon (dir.), PUR, 1994, p. 103.

⁴²⁷ *Ibidem*, p. 44.

⁴²⁸ *Ibidem*, p. 103. Jean-Joseph Laborde est originaire des Pyrénées françaises. Né en 1724, à Jaca en Espagne, il fonde sa maison de commerce en 1751 et participe au négoce international de l'époque. Il devient un homme influent, étant l'ami du ministre Choiseul, banquier à la Cour de 1759 à 1767. Il est très riche et achète des habitations sucrières à Saint-Domingue. Il est intéressé dans la traite négrière et dans l'armement en association avec la famille malouine des Magon Delalande. Il possède trois habitations sur un domaine acheté entre 1768 et 1771, situé dans la plaine des Cayes. Chacune des trois habitations atteint 1665 ha et comprend 1400 esclaves.

⁴²⁹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 100.

⁴³⁰ *Ibidem*, p. 45.

⁴³¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap des années 1779, 1780 et 1781.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

3) *Les habitations débitrices et créancières de la maison du Cap*

Les Foäche détiennent les procurations de plusieurs habitations⁴³² : Desgaudières, Fauconnier et Cabeuil doivent respectivement 7100 l. 10 s., 7410 l. 2 s. 9 d., et 47 058 l. 9 s. 7 d. En outre, les Foäche fournissent des articles variés aux planteurs allant des tuiles, du clou au pot de commodité⁴³³. Les données de Pierre Morange montrent que dans le cadre des procurations d'habitations, la maison du Cap se charge de l'entretien ou des opérations commerciales. Aussi, prélève-t-elle une commission de 2 % sur les envois de sucre ou autres denrées⁴³⁴. Stanislas et ses associés accordent à ces propriétaires d'habitation une pension d'un certain montant qu'ils lui remboursent à hauteur des avances faites dans la gestion, d'où les valeurs élevées : entre 4000 et 8000 livres pour l'habitation Lefèbvre en 1779 et 1780, mais surtout 44 000 livres en 1780 pour l'habitation Destouches.

Ces planteurs non résidents dépendent des Foäche pour tout ce qui est location des captifs à des habitants ou fourniture des esclaves. Les dépenses concernent aussi les Noirs, les ouvriers, les chevaux, les meubles ou la tonnellerie. Ainsi, la maison du Cap fait des avances à l'habitant contre la consignation des denrées destinées à la France⁴³⁵. On suppose que la relation de confiance existe entre ces habitants et la maison du Cap. Cela dit, ce système comporte des failles et des fragilités. La maison de Stanislas, comme d'autres maisons havraises, fait sans doute beaucoup d'avances de fonds aux colons, avec un risque de paiements irréguliers et prolongés puisque les rentrées de fonds s'effectuent sur le long terme⁴³⁶.

Que traduit la prise en charge des habitations par les Foäche ? Pour avoir du fret de retour pour Le Havre, on peut émettre l'hypothèse que le négociant se plie à des avances ou à des investissements dans des habitations fragiles, avec une faible capacité de retours. On ne sait pas si avant d'établir un lien commercial avec les habitants, la maison du Cap réclame des garanties de paiements réguliers à ses débiteurs. Cela dit, une fois que la maison du Cap a établi son lien commercial avec les habitants, elle reste à leur merci pour le choix des denrées et le recouvrement de la vente des captifs qui se fait au moment où le

⁴³² Destouches, Lefèbvre, Béhotte, Fauconnier et Desgaudières. Nous ignorons si les Foäche sont procureurs de l'habitation Poulthier mais on sait que son propriétaire est débiteur de la maison du Cap (1833 l. 15 s.).

⁴³³ ADSM, 1 MI 664, Stanislas à Martin-Pierre II, 3 juillet 1773.

⁴³⁴ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo-Domingo : caractères et problèmes des plantations sucrières domingaises » in *Revue d'Histoire maritime*, Pierre Pluchon (dir.), n° 2, 2001, p. 230.

⁴³⁵ Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 1576.

⁴³⁶ *Ibidem*, p. 1586.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

colon le décide. Néanmoins, lorsque les colons sont insolvables, les Foäche ne sont pas perdants : ils sont en droit de réclamer une hypothèque des habitations de leurs débiteurs. Ce contrat leur permet de bénéficier de la totalité des récoltes du colon et de conserver un droit sur l'administration de ses biens, en payant une rente à la famille qui vit le plus souvent en métropole. Stanislas peut toujours avoir la main sur l'habitation endettée, en raison des avances effectuées par sa maison de commerce. Or, les planteurs doivent rembourser les négociants dans un laps de temps indiqué, grâce à des récoltes qui servent souvent à rembourser les avances. Ainsi, le produit des ventes de sucre doit couvrir dans les délais le montant des avances de la maison du Cap qui se réserve 5 % du montant des revenus de l'habitation gérée. Nous comprenons aisément que la maison du Cap a tout intérêt à disposer des habitations des colons absents et placées sous sa tutelle. Pierre Morange est contraint d'envoyer un revenu de l'habitation de manière régulière aux colons absents et la maison du Cap ne peut construire de nouveaux bâtiments sans leur accord. Si au bout de quelques années, les dettes ne sont pas réglées, le contrat est évidemment reconduit et les débiteurs se retrouvent ligotés par la maison. Ils sont tenus d'hypothéquer tous leurs biens pour apurer leur dette⁴³⁷. Nous supposons que les Foäche sont en quête de plantations saisies à bas prix sur des colons insolvables. Grâce à ce système, les Foäche peuvent augmenter leur patrimoine filien : encore une stratégie pour s'enrichir.

Leurs affaires sont si florissantes qu'ils peuvent se permettre d'utiliser les fonds de la maison du Cap pour soutenir leurs habitations.

Tableau 36. Habitations Foäche débitrices de la maison du Cap

Nom des habitations	Montant de la créance en 1778 en l.c.	Montant de la créance 1779 en l.c.	Montant de la créance en 1780 en l.c.
Habitation Foäche frères	52 8 965. 19. 6.	708 081. 5. 2.	765 665.0.4.
Habitation Foäche (Jérémie)	13 202. 6.	13 384 .1 .	13 384. 1.

Dès lors, elle n'hésite pas non plus à soutenir d'importantes habitations comme celle des Craon-Beauvau débiteurs à hauteur de 97 370 l. 9 s. 10 d.

⁴³⁷ Françoise Thésée, *op. cit.*, p. 53-54. Si l'endettement est trop important, la plantation est prise en charge par le négociant qui donne au planteur une pension fixe. Et lorsque les dettes vont au delà de 100 000 livres, les planteurs doivent hypothéquer leurs biens, puis le colon met la main sur l'habitation grâce à une vente dans des conditions à l'amiable.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

En revanche, certaines habitations sont créancières, telle la propriété des héritiers Béhotte : 69 000 l. 10 s. 5 d. en 1778. Il est vrai que cette sucrerie, située au Trou, dans la juridiction du Fort-Dauphin, appartient à la famille de Mme Malouet, née Béhotte, fille d'un négociant du Cap⁴³⁸. La présence des héritiers Béhotte au sein du compte est donc liée à l'entourage du commissaire-ordonnateur de la marine⁴³⁹. La maison du Cap a probablement rendu des services à ces habitations pourvoyeuse de fournitures.

Si les Foäche détiennent ces créances sur les successions, ils sont également débiteurs d'héritiers et peut-être en raison d'achats de denrées coloniales sur les habitations de ces derniers. D'autres chiffres de Pierre Morange retiennent notre attention à savoir la répartition de Craon, prouvant que la maison du Cap verse sans doute aux héritiers de cette famille une rente régulière, peut-être dans le cadre d'un prêt contracté par la princesse ou dans le cadre d'une gestion de l'habitation. Mais les données manquent pour faire une analyse plus approfondie.

Tableau 37. Répartitions de Craon

Répartitions	Répartitions en 1778 en l.c.	Répartitions en 1779 en l.c.	Répartitions en 1780 en l.c.
Total	39 351. 17. 8.	77 067.12.	105 299.0.8.

Le cas des Craon interroge, en pleine guerre d'Amérique, au vu du montant du débit. Il faut dire qu'ils sont absents de la colonie. Morange propose une comptabilité inquiétante. Dans les faits, les procureurs se servent grandement lorsqu'on leur abandonne les habitations, surtout lorsqu'il s'agit de sucreries et que les héritiers n'y voient que du feu : « le sang des fondateurs ne coule pas dans les veines des héritiers ! » explique Pierre Pluchon⁴⁴⁰. Il est facile à Stanislas et à Morange de manquer d'honnêteté envers ceux-ci et de se servir grasement⁴⁴¹.

Parmi les débiteurs des Foäche du monde de la plantation, on trouve Pochon le chirurgien, pour une somme de 1057 l. ou Duffour l'arpenteur, dans l'attente de 1896 l. 19 s. 6 d. en 1778. Peut-être ont-ils acheté des articles à la maison du Cap dans le cadre de la location de Noirs. Ces métiers interviennent probablement à la demande des Foäche pour effectuer des travaux au sein des habitations gérées par eux ou qui leur appartiennent. Le

⁴³⁸ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 49.

⁴³⁹ *Ibidem*, p. 49.

⁴⁴⁰ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo-Domingo ... », p. 229.

⁴⁴¹ *Ibidem*, p. 233.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

chirurgien Pochon soigne l'atelier et distribue des médicaments aux captifs⁴⁴² sans oublier l'arpenteur qui fait office de géomètre sur les habitations. La présence de ce dernier retient notre attention. En effet, son rôle est de vérifier le terrain avant d'établir une plantation : il fait une reconnaissance des mornes et de ses accès. Les commandants des milices se contentent d'un arpentage même sommaire⁴⁴³. L'arpenteur est essentiel car il permet au colon de savoir qu'un terrain se trouve libre. Il indique également le lieu du terrain utilisable, le type de culture qui pourra y être placé ou encore l'élevage. On accordait 100 carreaux (113 ha aux concessions pour culture), 120 ou 150 pour les parcs à bétail. Les administrateurs confient à un arpenteur reconnu l'arpentage de la concession dit « titre de concession ». L'arpentage permet donc de savoir si les terrains donnés étaient déjà accordés, leur utilité à la défense ou à des travaux publics. Sur le procès verbal, on trouvait la distance du terrain à proximité d'un cours d'eau, le nom des proches voisins, la végétation. Le colon obtient sa concession de manière publique avec des témoins, propriétaires voisins. Des ayants-droits peuvent se manifester à ce moment⁴⁴⁴.

Les bilans des années 1778 et 1779 donnent encore des informations sur les dépenses fixes pour certains métiers qui interviennent au sein de l'habitation. Les chirurgiens Pochon, Pelissot et Nadau, qui apparaissent dans le compte de gestion de la maison du Cap pour les années 1778, 1779 et 1780 sont indispensables à la survie des esclaves. Si Nadau touche un salaire annuel de 1029 l. en 1778 et de 2422 l. en 1779, on peut supposer que son indemnité mensuelle s'élève à 86 l. et en 1779 à 201 l. Le compte de Pierre Morange ne le précise pas, mais nous supposons qu'il s'agit de livres coloniales. L'historien Pierre Pluchon mentionne les salaires au sein de l'habitation Santo-Domingo. C'est ainsi que le chirurgien gagne 3600 l. c. par an soit 300 l. c. par mois, un peu plus que Nadau, dont la rémunération mensuelle est faible. La maison du Cap fait appel à lui pour intervenir au sein des habitations gérées par leurs soins. Pierre Pluchon fait état de missions difficiles de ces employés mal rémunérés : « Ces hommes, qui participent au gouvernement des Habitations, courent les emplois, ruinent leur santé en labeurs ingrats et souvent sans perspective. Ils sont les maudits de la fortune, quand la maladie ne les fauche pas dans les

⁴⁴² Gabriel Debien, *Etudes antillaises*, Paris, Armand Colin, 1956, p. 54.

⁴⁴³ *Ibidem*, p. 19.

⁴⁴⁴ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

jours ou les années de leur débarquement »⁴⁴⁵. Mais les Foäche sont également débiteurs des gérants dans le cadre des procurations des habitations comme le montre ce tableau.

Tableau 38. Les Foäche débiteurs des gérants des habitations

Gérants	Nom	Débts de 1778 en l.c.	Débts de 1779 en l.c.	Débts de 1780 en l.c.
Sonnier	Behotte	3935. 14. 6.	2963. 10. 6.	
Bertin	Delalive	8539. 1. 7.	931. 17. 6. (Pichon)	
Gauvain	Foäche au Trou	545. 6. 8.	1079. 2. 6. (Alquié)	3801. 2. 6. (Alquié)
Condaminé	Lefèbvre	6480.17.11.	35065.19. 1.	35 065.19.1.
Dumoulin	Dondon	2353.	4546.	4722.5.
La Grèze	Destouches	4527. 1.	5662. 17. 6.	
Dussand	Craon		327. 6. 8.	2663. 12. 8.

Les gérants d'habitations pour lesquelles les Foäche détiennent une procuration (Béhotte, Delalive, Lefèbvre, Dondon, Destouches et Craon) apparaissent dans ce tableau réalisé à partir des bilans des années 1778, 1779 et 1780, selon les comptes de Pierre Morange⁴⁴⁶. Bien évidemment, les Foäche doivent s'acquitter de leurs appointements. Nous rappelons qu'une plantation ne peut fonctionner sans les gérants qui représentent les Foäche ; ils imposent leur loi aux esclaves, règlent leur travail, et font tout pour augmenter la production⁴⁴⁷. Le gérant, en général, sans expérience coloniale, est présent en raison de l'absence du propriétaire de l'habitation resté en France⁴⁴⁸. Un métropolitain peut faire l'affaire mais en général, la préférence va aux créoles qui connaissent le pays. Le gérant veille à ce que les esclaves aient des vivres, mais également au rendement croissant de barriques et de boucauds ou à l'entretien des malades qui sont à leur charge. Ils gèrent l'habitation avec le fouet à la main, afin d'obtenir un revenu excellent⁴⁴⁹. Les sommes visibles sur les années dans le compte de gestion correspondent-elles à des salaires ? Sans doute. Selon l'historien Debien, le gérant reçoit une somme fixe qui va de 6 000 à 10 000 livres sur les grandes plantations, à 4 000 livres sur les indigoteries ou caféières intermédiaires⁴⁵⁰. Pierre Pluchon propose une somme plus élevée lorsque Ladouay, le

⁴⁴⁵ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo-Domingo ... », p. 229.

⁴⁴⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion des années 1778, 1779 et 1780.

⁴⁴⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves ...*, p. 108.

⁴⁴⁸ *Ibidem*, p. 107.

⁴⁴⁹ *Ibidem*.

⁴⁵⁰ *Ibidem*, p. 108.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

gérant de l'habitation Santo gagne 12 000 l. par an et le procureur gérant près de 20 000 l. par an, ce qui nous donne une idée de la somme perçue par les Foäche pour s'occuper des habitations⁴⁵¹. D'après Pierre Pluchon, les procureurs, ont une position enviable. En effet, chaque année, Seignoret, procureur de l'habitation Santo-Domingo, est payé 20 000 livres, Ladouay, le gérant, 12 000 livres, le 1^{er} économe, 2 000 livres, le 2nd économe, 1 200 livres par an, le 3^{ème} économe, 900 livres, et l'apprenti 660 livres. Commerce lucratif qu'est cette gestion des habitations qui participent donc à la prospérité du négoce des Foäche.

Après analyse du compte de Pierre Morange, force est de constater que les plus fortes sommes reviennent aux gérants Condaminé de *Jean-Rabel*. M. Bertin de l'habitation Delalive bénéficie, lui, de 8 539 l. 1 s. 7 d. lorsque Condaminé doit percevoir 6480 l. 17 s. 11 d. en 1778, et 35 065 l. 19 s. 1 d., en 1779, ce qui est considérable pour un gérant. Ce beau salaire ne nous étonne guère et dépend sans doute du revenu de l'habitation, or, *Jean-Rabel* que nous évoquerons plus loin est une plantation prospère.

Tous les gérants ne perçoivent pas, selon le compte de Morange, des sommes aussi élevées. Effectivement, Gauvain, le gérant de l'habitation du *Trou* ne perçoit que 545 l. Les gérants des habitations prises en charge par les Foäche sont-ils sous payés ? Peut-être car les fonds sont récupérés par Stanislas et ses associés de la maison du Cap. Le salaire des gérants dépend peut-être de leur ancienneté, en plus de la rentabilité des sucreries, et est proportionnel à leur chiffre d'affaires. Gabriel Debien rappelle qu'il existe une commission de 2 % pour les procureurs d'habitations sur les recettes brutes⁴⁵², et ces 2 % sont immédiatement mis à disposition des Foäche dans le cadre de leur gestion d'habitations. En outre, la maison du Cap est débitrice des associés.

Tableau 39. La maison du Cap débitrice des associés de 1778 à 1780

Créanciers	Débits de 1778 en l.c.	Débits de 1779 en l.c.	Débits en 1780 en l.c.
Hellot	13 712. 3. 2.	10 274. 1. 11.	4970.19. 3.
Hardivilliers	65. 18. 9.	108. 13. 9.	1741. 8. 9.
Morange	35 185. 9. 6.	44 390 .16. 6.	43 362. 7. 3.

⁴⁵¹ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo-Domingo ... », p. 231.

⁴⁵² Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 108. Gabriel Debien évoque le rôle du gérant. Celui-ci exécute la volonté du maître et du procureur tout en conservant son indépendance. Il vit sur l'habitation dans la grand'case ou dans une case à part, en compagnie de sa famille. Il correspond avec le procureur ou avec le propriétaire. On lui confie la fabrication des sucres et la présentation des cafés. Il prend la livraison des toiles, des expéditions, tient le journal des travaux et le grand livre des dépenses. Il peut faire preuve de dureté vis-à-vis des esclaves cherchant à obtenir un rendement élevé, car il faut expédier beaucoup de boucauds et des barriques de sucre ou de café.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Collette			19 774. 4. 3.
Chaillou	466. 15.	1900. 15.	3183. 15.
Courroy	1443. 6. 8.	399. 19. 2.	3231. 18. 10.

On retrouve, dans ce tableau, les sommes dues aux hommes de confiance de Stanislas à savoir Hellot, Morange et Hardivilliers. On remarque que Morange est crédité de la plus forte rémunération⁴⁵³.

4) Créances et débits de la maison du Cap sur les sociétés de 1778 à 1780

Quelles sont les maisons de commerce avec lesquelles les Foäche tissent un lien commercial⁴⁵⁴ ? Le tableau suivant atteste que les Foäche sont créanciers des sociétés. Nous constatons qu'il s'agit d'entreprises familiales qu'il convient de nommer : Garesché Frères, Hermitte Frères, Berard Frères & Cie à Lorient, Drouin Morem & Pitteu, Heurtelou & Sheridan, Chalmette et Cie ou Lacombe. Nous trouvons également une compagnie d'Etat comme la Compagnie danoise Royale de Saint-Thomas.

Tableau 40. Les Foäche créanciers des sociétés de 1778 à 1780

Nom des sociétés	Créances de 1778 en l.t.	Créances de 1779 en l.t.	Créances de 1780 en l.t.
Société des trois navires	3717. 6.	3717. 6.	3717. 6.
Berard Frères & Cie à Lorient	96.		547. 2. 3.
Compagnie danoise Royale	23 648.15.7.	23 678. 15.7.	
Heurtelou & Sheridan		1056. 17. 9.	1056. 17.9
Chalmette & Cie	71 984. 9. 2.	71 981. 9. 2.	85 046.
Drouin Morel & Pitteu	720. 14. 10.		785. 5. 6.
Lubin, Fizel & Cie	396. 11.		465. 8. 3.
? & Rondineau	19 461.		
Stanislas Foäche & Hellot	2103. 7. 3.	2103. 7. 3.	2103. 7. 3.
Foäche Frères			60. 17. 10.
Le Ch ^{er} & Lacombe	23 521. 2. 1.		
Pitteu et Cie	2188. 8.		2188. 8.
Hermitte Frères & Fils	1500.	1521. 15.	671. 2. 6.
Garesché Frères	36. 6. 11.		

⁴⁵³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion des années 1778, 1779 et 1780.

⁴⁵⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion de 1778 à 1780.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

En analysant le compte de gestion, nous voyons que la société qui a le plus fort débit reste Chalmette et Cie (70 000 livres en 1778 et 85 000 livres en 1779). Rien d'étonnant à cela⁴⁵⁵. En 1775, Stanislas avait confié la direction de son comptoir à Jean Chalmette et avait placé un fonds dans sa société, d'où la naissance de la société Chalmette et Cie avec la commandite de Stanislas⁴⁵⁶. La présence de la Compagnie Royale danoise ne nous surprend pas non plus : la maison du Cap a probablement eu recours à elle pendant la guerre d'Indépendance américaine, pour des opérations de traite sous pavillon neutre. Cette Compagnie Royale danoise est débitrice des Foäche à hauteur de 23 678 l. 15 s. On suppose que cette Compagnie fait également appel à la maison du Cap dans des activités de consignation et de vente de ses captifs. Il est vrai que la société Foäche, Morange & Cie, dispose de denrées coloniales à exporter sous pavillon neutre. La maison du Cap accepte de faire, en échange de l'obtention de l'exclusivité de la vente des captifs reçus, de grosses avances à la Compagnie danoise, propriétaire du comptoir de traite de Christianbourg avec 200 captifs venus de la Côte d'Or⁴⁵⁷. Le 16 octobre 1781, Stanislas et ses associés Hellot et Morange mettent en vente le négrier *L'Acra* venant de la Côte d'Or, fausse vente en vérité. Ensuite, le 25 novembre 1781, les associés ont la consignation du négrier *Christianbourg* de la Compagnie danoise avec 400 captifs venus de la Côte d'Or à bord. En 1782, ils bénéficient encore de la consignation des négriers danois *Le Chambellan Schasti* avec 400 captifs venant de cette Côte. Puis sous la nouvelle raison Stanislas Foäche, Morange et Cie, 271 captifs sont mis en vente⁴⁵⁸. En fait, la maison Foäche reçoit parfois des cargaisons de captifs ayant transité par l'île danoise de Saint-Thomas. Il faut dire qu'Ernst Schimmelmann est le ministre des Finances du Danemark, administrateur et actionnaire de la Compagnie danoise de Guinée et de Baltique. Stanislas fait aussi franciser au Havre six navires danois par des opérations de fausses ventes opérées à Copenhague entre les directeurs Meyer et Muller et le négociant Jorgen Beck, fondé de pouvoir de Stanislas⁴⁵⁹. Par ce moyen, le négociant havrais obtient la possibilité de vendre des esclaves à Saint-Thomas, véritable plaque tournante du commerce négrier de contrebande en faisant des opérations de traite avec la Compagnie⁴⁶⁰. En 1779, le nom d'Ernest Schimmelmann

⁴⁵⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 98.

⁴⁵⁶ *Ibidem*, p. 116.

⁴⁵⁷ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 669.

⁴⁵⁸ *Ibidem*, p. 670.

⁴⁵⁹ *Ibidem*.

⁴⁶⁰ *Ibidem*, p. 670.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

apparaît au sein du compte de Pierre Morange⁴⁶¹ car le ministre est débiteur de la maison Foäche à hauteur de 112 828 livres tournois.

La vente issue de l'alliance de la Compagnie danoise et de la maison du Cap est présente dans les journaux des habitants de Saint-Domingue en 1782. Ils sont prévenus par la presse grâce aux affiches qu'une vente aux enchères des captifs du négrier danois *L'Upernavik* du capitaine Smith, directeur de la Compagnie de Guinée, est prévue le 28 juillet 1782⁴⁶². Nous comprenons la stratégie de la maison du Cap de ne pas perdre des fonds et de poursuivre le commerce de traite par l'intermédiaire de navires neutres pendant la guerre d'indépendance. La maison Foäche incite les habitants à acheter des captifs du négrier danois de *L'Upernavik* du capitaine Smith. Il convient d'ajouter que ce vaisseau appartient à la Compagnie danoise du commerce de la mer Baltique et de Guinée fondée par le gouvernement danois le 5 juillet 1781, avec des capitaux privés. Les directeurs de la maison d'armement Foäche montent cette expédition négrière en février 1782 avec Schimmelmann évoqué plus haut. La stratégie des Foäche, pendant cette guerre, est de mettre en place des expéditions avec les Danois, de consigner les Noirs, et de vendre ces captifs à Saint-Domingue en échappant aux Anglais qui capturent les vaisseaux des Français. Faire appel à des navires neutres n'est guère surprenant. D'ailleurs, la maison Foäche exhorte aussi le comte à lui faire grâce de ses navires pour profiter du haut prix de vente aux colonies, avant la fin de la situation favorable engendrée par l'approche de la paix⁴⁶³.

La maison du Cap restera liée à cette Compagnie Royale tout au long du XVIII^e siècle. Nous disposons également de la facture du compte de vente de 15 madriers d'acajou faite à Copenhague, apportée du Maryland, pour compte et risques de Messieurs Foäche frères, le 12 novembre 1785. Nous apprenons que la société Foäche Frères récolte 1637 l. 9 s. « dont le compte de messieurs Foäche frères est crédité », avec la mention à la fin : « l'administration de la Compagnie Roiale octroïée du commerce de la mer Baltique & de Guinée »⁴⁶⁴. Plus tard, les Foäche vendront également des meubles par l'intermédiaire de cette Compagnie danoise. L'historien Edouard Delobette fait mention d'une « européanisation de la traite par les liens noués avec la filière danoise avant la fin

⁴⁶¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion de 1778 à 1780.

⁴⁶² Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 670.

⁴⁶³ *Ibidem*, p. 1717.

⁴⁶⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Facture de la compagnie royale danoise à la maison du Cap, 12 novembre 1785.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

du conflit en Amérique »⁴⁶⁵. Pour une poursuite sécurisée du commerce, il s'avère judicieux d'armer des négriers sous pavillon neutre. Aussi, la France noue des liens avec les pays du Nord. Depuis 1778, la Marine Royale se procure beaucoup de munitions navales des pays nordiques (bois, goudrons scandinaves, fers de Suède). Par ce moyen, elle obtient des billets, des lettres de change alors qu'il y a une insuffisance d'espèces. Ces dernières sont plus abondantes sur les places de commerce de la mer Baltique et de la mer du Nord. Par conséquent, la neutralité favorise l'obtention de crédits moins onéreux qu'en France, en raison de l'abondance du numéraire⁴⁶⁶. Utiliser la marine des pays du Nord aide à contourner le blocus naval anglais de Saint-Domingue grâce à cette politique de neutralisation de navires négriers, et au transport des denrées mis sur pied en 1781 par le comptoir de la maison du Cap. Comme les Foäche, beaucoup d'armateurs choisissent d'avoir recours au pavillon neutre : 129 navires neutralisés sont visibles au Havre entre 1779 et 1782 alors que des négociants consignataires havrais obtiennent de Benjamin Franklin, en 1781, des passeports. Neutralisation systématique pendant le conflit contre l'Angleterre, car en 1770, on comptait 70 navires havrais utilisant le pavillon des Pays-Bas autrichiens, en 1779, 44 des Provinces-Unies, en 1780, 2 sont rendus neutres sous Hambourg et le Danemark, en 1781, 5 sont mis sous pavillon espagnol, et 8 sous pavillon portugais en 1782. La neutralisation est très efficace, raison pour laquelle les maisons de commerce du Havre s'y prêtent⁴⁶⁷. De leur côté, les vaisseaux négriers danois sont présents en raison de la concurrence des négriers danois, entre 1776 et 1802, saisissant l'opportunité face à la traite des Français et des Anglais aux Antilles. Des liens commerciaux sont tissés avec les pays nordiques et la stratégie des Foäche reste similaire à celle des autres négociants français qui profitent de la situation.

En dehors de la compagnie Baltique, d'autres maisons sont débitrices de la maison Foäche, à savoir Sheridan et Gatechair et Cie de Léogane. En mettant au point une stratégie de fidélisation de sa clientèle d'habitants par une fourniture régulière de captifs à Saint-Domingue, la société Foäche Frères reçoit les primes d'encouragement à la traite, concédées par le gouvernement royal lors de l'armement de chaque vaisseau négrier francisé puis adressé au comptoir danois d'Afrique. Aussi, la maison du Cap dirige le détail des opérations de vente sur place ou adresse les cargaisons d'Afrique, selon l'état

⁴⁶⁵ Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 668.

⁴⁶⁶ *Ibidem*.

⁴⁶⁷ *Ibidem*, p. 1618.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

des marchés négriers locaux à des correspondants, comme Sheridan Gatechair & Cie de Léogane⁴⁶⁸.

Par la lecture des affiches américaines, les Foäche élaborent également la stratégie de contournement du blocus naval de Saint-Domingue avec la neutralisation des navires négriers adoptée en 1781. Stanislas fait « franciser » au Havre six navires danois par des ventes fictives opérées à Copenhague entre les directeurs Meyer et Müller, et le négociant Jorgen Beck fondé de pouvoir de Foäche Frères⁴⁶⁹. Il existe des actes de vente de trois négriers vendus de manière fictive à Stanislas pour bénéficier de la prime du gouvernement français : *L'Amiral Kaar*, *Le Contre Amiral Moltke*, *Le Prince de Bevern* ainsi que *Le Général Hutch* que sont devenus respectivement *L'Africain*, *Le Hardy* et *Le Roi d'Akim*, vaisseaux de Stanislas. Les deux premiers navires valent 120 000 livres tournois, le dernier 150 000 livres, ce qui laisse supposer que la transaction porte à la fois sur le navire en partie ou totalité de sa cargaison⁴⁷⁰. La neutralisation est donc un stratagème intéressant, d'après Stanislas, pour effectuer son commerce en tant de guerre et permettre à sa maison de négoce de faire de beaux chiffres d'affaires.

Les débiteurs des Foäche sont aussi bordelais. Selon le compte de gestion de Pierre Morange, il importe de citer la maison Lacombe. Le négociant Benoît Lacombe (1759-1819), originaire de Bordeaux, fait partie de la société Lacombe Frères⁴⁷¹, débitrice à hauteur de 23 521 livres tournois en 1778. Sans oublier la société nantaise dans laquelle l'armateur Louis Drouin est commanditaire et débiteur des Foäche qui lui réclame une somme de 2188 l. 8 s. de 1778 à 1780. Pitteu & Cie, société nantaise comme Drouin Morel et Pitteu, ont en commun d'avoir comme commanditaire l'armateur Louis Drouin. Ce Nantais est présent dans une autre entreprise portant son patronyme, à savoir Drouin Morel & Pitteu, débitrice pour 720 l. en 1778.

Apparaît encore dans le compte de gestion, la maison de commerce Heurtelou & Sheridan de Léogane de Nantes⁴⁷², débitrice pour 1056 livres, consignataire des denrées de retour des négriers, et correspondante de la maison havraise Begouën-Demeaux. Cette société Heurtelou & Sheridan devient Sheridan & Cie, puis Sheridan Gatechair & Cie à

⁴⁶⁸ *Ibidem*, p. 671.

⁴⁶⁹ *Ibidem*.

⁴⁷⁰ *Ibidem*.

⁴⁷¹ Philippe Gardey, *Négociants...*, p. 233. Selon Philippe Gardey, la société Lacombe est liquidée en 1793, sans reprise d'activité. Philippe Lacombe arme 6 corsaires entre 1808 et 1810 laissant une fortune de 22 722 francs.

⁴⁷² Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 670.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

partir de 1783, et enfin, Sheridan et Ducros en 1790⁴⁷³. Les Sheridan sont établis à Nantes depuis l'installation de Michel et de Jean Sheridan en 1740 et en 1749. Parmi les débiteurs des Foäche, on retrouve enfin la société de négoce Lubin Fizel & Cie, qui doit remettre 396 l. 11 s. et 465 l. 8 s. 3 d. en 1780. Cette entreprise se compose de négociants établis de Saint-Marc⁴⁷⁴. Ensuite, les Berard Frères & Cie, négociants, importateurs de tabac à Lorient doivent 96 l. en 1778 et en 547 l. 2 s. 3 d. en 1780. Mais les plus petits débiteurs de la maison du Cap sont les Garesché qui viennent de La Rochelle (36 l. 6 s. 11d.) en 1778⁴⁷⁵ et la société Foäche Frères (60 l. 17 s. 10 d. en 1780)⁴⁷⁶. Les deux frères n'hésitent donc pas à utiliser les fonds de la maison du Cap, peut-être avec l'accord des associés Hellot, Morange et Hardivilliers, l'entreprise étant prospère.

Force est de constater la stratégie de la maison du Cap qui fait le choix de diversifier les relations avec des sociétés reconnues et positionnées sur l'ensemble du territoire français.

Tableau 41. Les Foäche débiteurs des sociétés en 1779

Nom des sociétés débitrices des Foäche	Montant des débits en 1779 en l.t.
Compagnie Royale danoise	190 152. 5.
Société Foäche & Collette	3594. 9.
Bazile Frères	2947. 10.
Jauge & Fils	0. 15. 3.
Hermitte Frères et Fils	1609. 0. 10.
Mary & Fils	1553. 5.
Société Foäche & Hellot	4220. 6. 11.
Total	204 075.

À l'inverse, les Foäche sont débiteurs de la Compagnie Royale danoise pour une forte somme (190 152 livres tournois). Représentée par Georges Beck au Danemark, marchand en gros de Copenhague, il est question du règlement en deux fois de 120 000 livres tournois des navires *L'Africain*, l'ancien *Amiral Kaar* et *L'Amiral Molkte*, vendus par Meyer et Muller, les administrateurs du commerce de la mer Baltique et de Guinée aux

⁴⁷³ *Ibidem*, p. 671.

⁴⁷⁴ *Ibidem*, p. 1741.

⁴⁷⁵ Brice Martinetti, *Les Négociants de La Rochelle...*, p. 101.

⁴⁷⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion de 1779 à 1780.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Foäche Frères du Havre⁴⁷⁷. Ces vaisseaux sont payables en une fois avant 5 ans ou en 5 parties annuelles de 30 000 livres tournois à ½ % d'intérêts par mois, jusqu'au paiement total datant du 2 septembre 1783. Ces débits traduisent sans doute l'achat de ces navires par la maison Foäche. La société marseillaise Hermitte Frères & Fils est créancière pour 1609 l. en 1779. Dès les années 1760, Stanislas recommandait la maison marseillaise Hermitte Frères à Martin-Pierre II pour favoriser les relations de la société V^{ve} Foäche et Fils avec Marseille⁴⁷⁸.

Les sociétés débitrices des Foäche sont majoritairement des entreprises familiales à savoir Marie & Fils, Hermitte Frères & Fils et Bazile Frères⁴⁷⁹. On retrouve dans les bilans des années 1778, 1779 et 1780, l'association Foäche & Collette réalisée dans le passé entre Jean-Baptiste Collette et Stanislas⁴⁸⁰. Dans les années 1780, les négociants préfèrent commercer avec leur famille de manière libre, sans l'immersion de l'Etat dans leurs affaires. En effet, le commerce du Siècle des Lumières appartient désormais aux armateurs privés.

Nous remarquons que les créances envers ces sociétés s'élèvent à 104 056 l. en 1779⁴⁸¹ tandis que les débits des Foäche atteignent 204 075 livres.

5) *Crédits et débits de la maison SFMH sur les armateurs : un négoce avec des armateurs reconnus*

Ces bilans laissent apparaître les armateurs avec lesquels les Foäche coopèrent. Qu'il s'agisse des Begouën-Demeaux, des Meslé de Saint Coulomb, des Laborde, des Pouchet et Beaufiles déjà mentionnés, la maison du Cap fait le choix de faire des affaires avec des sociétés reconnues ; tour à tour débiteurs ou créditeurs, les Foäche traitent avec des armateurs qui règnent sur le grand négoce.

Les Begouën-Demeaux arrivent en tête, comme le montre ce compte gestion. En effet, il existe un lien commercial établi avec les Begouën-Demeaux, car dès la fin de la guerre d'Amérique, les vaisseaux négriers des frères Foäche ou des Begouën-Demeaux sont consignés à Stanislas Foäche Hellot & Cie. Le chiffre d'affaires des Foäche s'accroît

⁴⁷⁷ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 671.

⁴⁷⁸ *Ibidem*, p. 1195.

⁴⁷⁹ *Ibidem*, p. 897.

⁴⁸⁰ Charles Carrière, *Négociants marseillais...*, p. 897.

⁴⁸¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Comptes de gestion de 1778 à 1780.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

également grâce à la consignation des négriers de l'armateur malouin Meslé de Grandclos par le comptoir de Foäche Frères⁴⁸². Ces maisons, qui arment des navires, travaillent entre elles tout en étant indépendantes, évitent la concurrence lors des ventes des captifs pour ne pas tomber dans le piège des créances coloniales⁴⁸³. De plus, les Foäche et les Begouën-Demeaux sont des partenaires liés par le sang. Il faut dire que Jacques-François Begouën-Demeaux, dit l'oncle de Meaux a épousé Catherine, la sœur de Stanislas en 1756⁴⁸⁴. Le vieil oncle de Meaux fait partie des neuf plus grosses fortunes havraises avec plus de 100 250 livres tandis que sa femme possède 64 639 livres⁴⁸⁵. Son neveu, appelé également Jacques-François II, s'illustre dans les affaires en s'associant très tôt à celles de l'oncle et fait prospérer la maison Begouën-Demeaux⁴⁸⁶. Edouard Delobette considère que les Foäche et les Begouën-Demeaux ont le sens des affaires : « La réussite des maisons Foäche et Begouën-Demeaux du Havre est d'avoir compris précocement l'intérêt de se situer commercialement aux deux extrémités du circuit du commercial colonial (maison de commerce et habitation) pour éluder la question fondamentale de l'endettement et du crédit aux îles »⁴⁸⁷. Les comptes de gestion dont nous disposons prouvent que les Begouën-Demeaux sont débiteurs des Foäche, preuve que les affaires se font en famille. Les créances des Foäche sur les Begouën-Demeaux sont remarquables bien qu'étant en baisse de 1778 à 1780, passant de 85 844 l. en 1778 à 24 522 l. en 1779 et à 14 639 l. en 1780⁴⁸⁸. Faire des affaires avec les membres de cette famille reconnue rassure les Foäche, sachant

⁴⁸² Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1276.

⁴⁸³ *Ibidem*, p. 1277.

⁴⁸⁴ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie.

⁴⁸⁵ Jean Legoy, *Le peuple du Havre...*, p. 156.

⁴⁸⁶ Jean Legoy, *op. cit.*, p. 158. Jacques-François Begouën-Demeaux est né en 1743 à Saint-Domingue dans la propriété coloniale de ses parents. Il est formé au Havre, auprès de son oncle dit « l'oncle de Meaux », négociant ayant des intérêts dans la traite négrière, le cabotage, la navigation en Basse-Seine et dans la chambre d'assurances du Havre-de-Grâce. Il apprend le métier et les affaires à ses côtés. Dès 1770, « l'Oncle de Meaux » l'associe à ses affaires et le jeune Jacques-François se marie avec Jeanne Mahieu, nièce du curé du Havre, fille d'un négociant de Rouen. En 1779, le jeune Jacques-François II prend sa succession et hérite d'une fortune de trois millions de livres. Ascension politique et économique car il est anobli par une charge de procureur du roi au grenier à sel, nommé échevin en 1779, administrateur à l'hôpital en 1784, membre de l'assemblée provinciale en 1787. Il est devenu un personnage d'importance au Havre avec une fortune évaluée à 5 millions de livres. Sa maison reçoit 300 000 livres de bénéfices annuels et est aussi élu député du Tiers-Etat du Havre aux Etats Généraux. En 1792, il devient président du tribunal de commerce et est incarcéré à Nointot comme suspect en 1794. En 1802, il devient président de la chambre de commerce et conseiller d'état la même année. En 1808, Napoléon le nomme comte d'Empire : il devient la dixième fortune du département. Rallié au roi Louis XVIII en 1814, le comte Begouën-Demeaux est fait conseiller d'Etat et député de la bourgeoisie de 1816 à 1780. Il meurt en 1831 dans son château du Valasse près de Lillebonne, acheté comme bien national sous la Révolution.

⁴⁸⁷ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 512.

⁴⁸⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, Compte de gestion de 1778 à 1780.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

que ces créances seront sans doute recouvrées dans un futur proche. À l'inverse, les Foäche sont débiteurs des Begouën-Demeaux pour des sommes plus élevées que ces derniers vis-à-vis d'eux et à hauteur de 11 064 l. en 1778, 35 576 l. en 1779 et 482 222 l. en 1780. Les Foäche sont également débiteurs de *La Minerve*, vaisseau encore armé par leurs alliés pour une somme atteignant 16 496 l. 3 s. 1 d.

Le second armateur présent dans les comptes de gestion de Pierre Morange est le richissime Meslé de Grandclos (1828-1806) dont la fortune est estimée à 500 000 livres pour atteindre 2,5 millions de livres en 1793⁴⁸⁹. En 1778, l'armateur malouin doit 25 521 l. à la maison du Cap, 14 227 l. en 1779 et 9429 l. en 1780. La présence de Meslé de Grandclos dans les comptes de 1778 à 1780 ne surprend pas. Selon Alain Roman, dès 1763, la maison du Cap réceptionne la vente des cargaisons de Meslé de Grandclos destinées au Cap. La société Foäche encaisse des commissions en participant aux bénéfices grâce à la prise d'intérêt, mais elle assure aussi la consignation des négriers de Meslé de Grandclos.

Les Foäche sont créanciers des armateurs Magon Lalande et Fils à hauteur de 1 715 l. en 1778, 11 569 l. en 1779 et 12 235 l. en 1780. La famille Magon est le symbole de l'apogée de Saint-Malo entre 1680 et 1720. Le fils Magon qui apparaît à l'époque de Stanislas est Erasme Delalande (1746-1794), négociant à Saint-Malo de 1772 à 1793⁴⁹⁰. Après le décès de son frère Jean Magon Delalande, ses deux fils Luc et François-Auguste se trouvent à la tête de la maison de commerce familiale. Tous deux formés à Cadix, ils ont été membres, entre 1715 et 1720, du directoire de la compagnie des Indes de Saint-Malo. Après la disparition de cette compagnie, ils dominent le commerce malouin et Luc Magon

⁴⁸⁹ Alain Roman, *Saint-Malo...*, p. 66. Meslé de Grandclos est d'origine modeste et rurale. Il devient capitaine à 24 ans après 14 campagnes. Son premier commandement s'effectue à 24 ans et sa fortune au mariage est de 25 000 livres. Il devient armateur autonome en 1762 et arme 166 navires. Après la guerre de Sept Ans, il est l'un des deux seuls armateurs corsaires grâce aux campagnes du *Mesny* et du *Puisieulx*. Sa fortune ne cesse de croître et on peut l'estimer à 300 000 ou à 500 000 livres. À ce moment, il monte une maison de commerce qui devient la première maison de Saint-Malo. On dénombre 166 navires avec 35 expéditions en traite et 30 voyages aux Antilles-Guyane. Il est donc le premier armateur négrier de la ville et un des premiers de France. Il a pu armer divers vaisseaux pour la Chine et L'Inde. Louis XVI lui demande son aide pour envoyer 4 navires en Chine en 1784.

⁴⁹⁰ Alain Roman, *Saint-Malo ...*, p. 61-62. En 1726, Luc Magon et son frère de La Lalande participent à l'envoi du *Saint-Luc* et du *Sage*. En 1738, il arme *Le Chasseur* suivi du *Grand* et du *Petit chasseur* en 1741, du *Comte de Maurepas* en 1742, de *La Diane* et du *Chasseur* en 1743. En 1748, ils participent aux armements du *Cerf* et de *L'Espérance* en 1749, du *Rubis*, du *Diamant* et de *La Perle* en 1755. Après la guerre de Sept Ans, Nicolas Magon de Lalande, neveu de Luc Magon de La Balue, arme directement 16 bâtiments entre 1763 et 1776 en société avec Nouial de La Villegille. Signalons que 8 navires sont envoyés aux Antilles et le commerce de traite représente les deux tiers de l'armement total de cette société entre 1761 et 1768.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

de La Balue (1685-1750)⁴⁹¹ participe à la traite des Noirs. Si on regarde les chiffres, on se rend compte que les Foäche doivent plus d'argent que les Delalande n'en doivent à la maison du Cap. Ainsi, les créances atteignent 10 715 l.15 s. 3 d. en 1778, 11 569 l.17 s. en 1779 et 12 235 l. 6 s. 2 d. en 1780 contre des débits plus élevés, soit 611 111 l. 16 s. 1 d. en 1778, 13 563 l .18 s. 7 d. et en 1780 près de 16 967 l. 17 s.

On retrouve, dans le bilan de Pierre Morange, le banquier Laborde, en tant qu'armateur. Si les Foäche ont été les débiteurs de Laborde, ils apparaissent comme ses créanciers pour des sommes élevées qui atteignent 100 000 livres, sans doute pour des consignations d'esclaves ou leurs ventes. Laborde possède plusieurs habitations et 2273 captifs pour un montant de 4 millions de livres tournois. Ces achats ont été répartis sur 20 ans avant la guerre d'Indépendance américaine, soit une valeur annuelle de 105 têtes estimés à 220 000 livres coloniales. Si l'on se fie à Bernard Foubert, les 3/4 de ces têtes, soit 1057 têtes, sont imputables à des achats aux négriers provenant de consignataires locaux dont la maison Stanislas Foäche Hellot & Cie⁴⁹².

Les Chauvel apparaissent dans les comptes de Pierre Morange puisque les Foäche sont leurs débiteurs pour 90 749 l. en 1778, 120 407 l. en 1779 et en 1780, somme conséquente. Rappelons que les Chauvel arment 50 navires et 31 négriers de 1763 à 1789⁴⁹³. Il est vrai que David Chauvel est l'armateur de 9 navires de 2280 tonneaux. Sa maison de commerce est connue pour avoir armé un grand nombre de vaisseaux, étant la plus importante du Havre avant Martin-Pierre I^{er} Foäche et les Begouën-Demeaux à l'époque⁴⁹⁴. Cependant, de 1763 à 1789, son armement se situe après les maisons Foäche, Begouën-Demeaux et Homberg, étant positionné entre les Limozin et la société Mouchel et Pouchet (53 navires armés), selon Jean Mettas. Dans le compte, on retrouve les Beaufiles et Pouchet avec lesquels Stanislas avait échangé quelques joutes verbales. La maison du Cap, dont les débits sont en constante augmentation vis-à-vis de ces derniers, devait faire fructifier leur capital.

On remarque bien la diversité des partenaires des Foäche. Ces derniers font également partie de l'armement ou du monde de l'habitation. Par conséquent, la famille

⁴⁹¹ *Ibidem*.

⁴⁹² Bernard Foubert, « L'origine des esclaves des habitations Laborde... », p. 104.

⁴⁹³ Edouard Delobette, *op.cit.*, p. 1370.

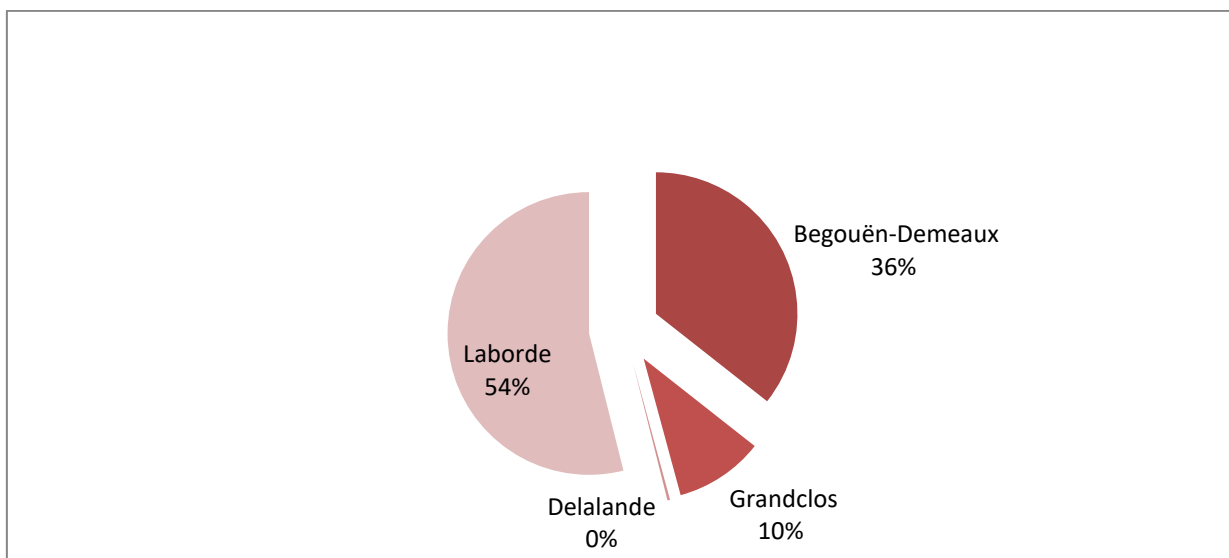
⁴⁹⁴ *Ibidem*, p. 172.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

havraise dispose d'un carnet d'adresse comprenant les membres les plus influents du monde du commerce.

Nous avons fait le choix, à partir de ces comptes de gestion, de calculer les débits et les crédits de manière totale. En 1778, les plus grosses créances de la maison du Cap vont au banquier Laborde (129 919 l. 6 s. 11d.), alors que le bilan de l'année 1778 laisse apparaître l'armateur Begouën-Demeaux (85 844 l. 1 s. 8 d.), second débiteur parmi les armateurs et les plus petits débits sont attribués à Delalande (715 l. 15 s. 3 d.) Aucun débit n'est à constater pour Chauvel & fils ainsi que pour Beaufiles et Pouchet. Le diagramme, réalisé à partir de la somme totale des créances, montre que l'estimation est de 240 999 l. et permet de mettre en exergue les pourcentages des sommes à remettre par la famille havraise. Les Foäche sont créanciers du banquier Laborde à hauteur de 54 %, de l'armateur Begouën-Demeaux (36 %) et de Meslé de Grandclos (10 %).

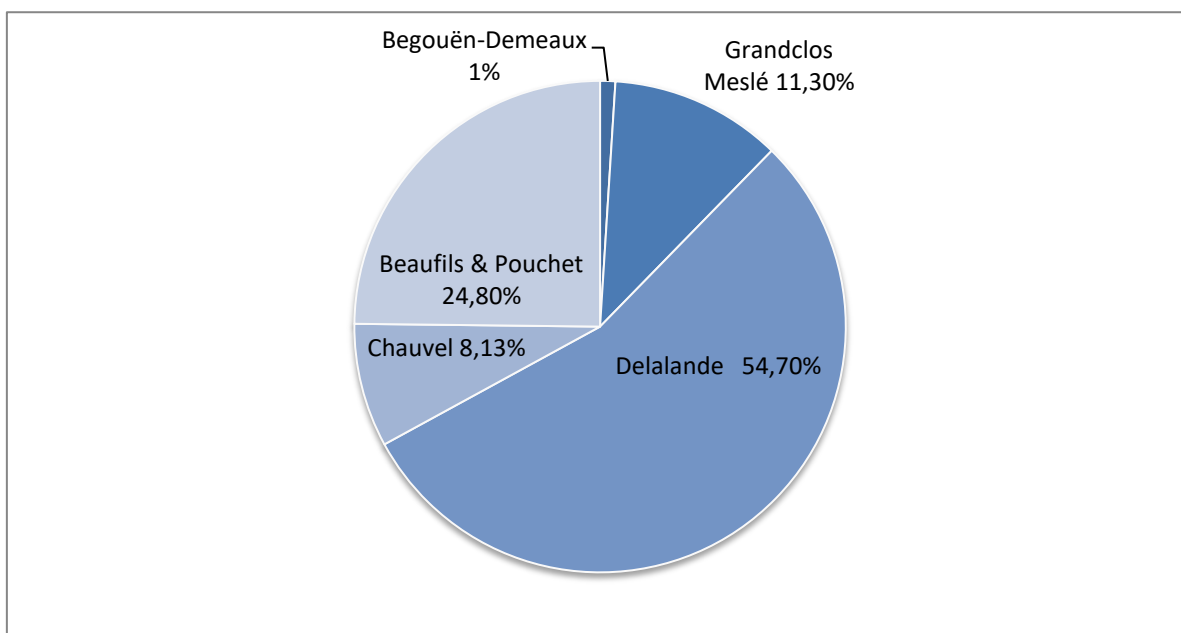
Graphique 6. Les Foäche créanciers d'armateurs en 1778



À l'inverse, pendant l'année 1778, les Foäche sont débiteurs de ces armateurs pour des débits qui atteignent 1 116 700 livres, somme supérieure aux créances pour l'armement. Les Foäche doivent aussi 611 111 l. 16 s. 11 d. à l'armateur Delalande, d'après Pierre Morange, 277 704 l. 12 s. à Beaufiles et Pouchet et 126 072 l. 15 s. à Meslé de Grandclos en 1778. Les créances des Begouën-Demeaux vis-à-vis des Foäche n'excèdent pas 11 064 l. 13 s. 10 d.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

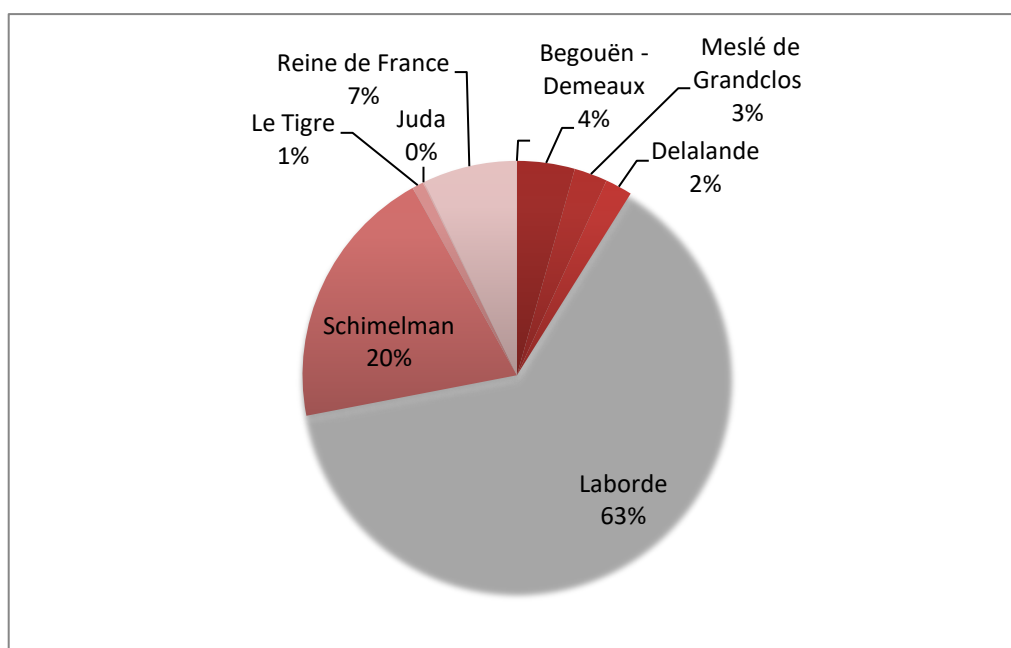
Graphique 7. Les Foäche débiteurs d'armateurs en 1778



De plus, les Foäche sont débiteurs des armateurs Delalande (54,70 %), de Beaufils et Pouchet (24, 80 %) et des Chauvel (8,13 %). Ils sont donc à la fois créanciers et débiteurs des Begouën-Demeaux, de Meslé de Grandclos et de Lalande Magon & Fils, ces derniers étant leurs partenaires privilégiés. Les créances des Foäche, en 1779, se hissent à 565 528 l., soit une augmentation par rapport en 1778 qui était de 240 999 l. On retrouve encore les débiteurs de 1778, avec des sommes en baisse dues par la plupart des débiteurs des Foäche. Ainsi, les débits de l'armateur Begouën-Demeaux passent de 85 844 l. 1 s. 8 d. en 1778 à 24 522 l. 7 s. 2 d. en 1779, soit 61 322 l. de moins en une année. Sans doute le signe que la créance due en 1778 a été recouvrée. Certaines créances des Foäche sur les armateurs sont en baisse par rapport à l'année 1778. D'abord de 24 521 l. 6 s. 6 d. pour 1778, celles des Foäche sur Meslé de Grandclos s'avèrent de 4 227 l. 9 s. 8 d. en 1779. Mais Laborde, quant à lui, ne solde pas Stanislas car ses débits atteignent 129 919 l. 6 s. 11 d. en 1778 et s'élèvent à 357 140 l. 3 s. 11 d. en 1779. Quant à Delalande, il est débiteur des Foäche pour 715 l. 15 s. 3 d. seulement en 1778 puis ses débits s'envolent à 11 569 l. 7 s. en 1779. D'autres créanciers apparaissent comme le comte Schimmelman pour une forte créance en 1779 d'un montant de 112 828 l. 13 s. Le diagramme suivant laisse apparaître qu'en 1779, le banquier Laborde est débiteur des Foäche de l'ordre de 63 %, le comte Schimmelman de 20 % en 1779 et Delalande à hauteur de 2 %.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

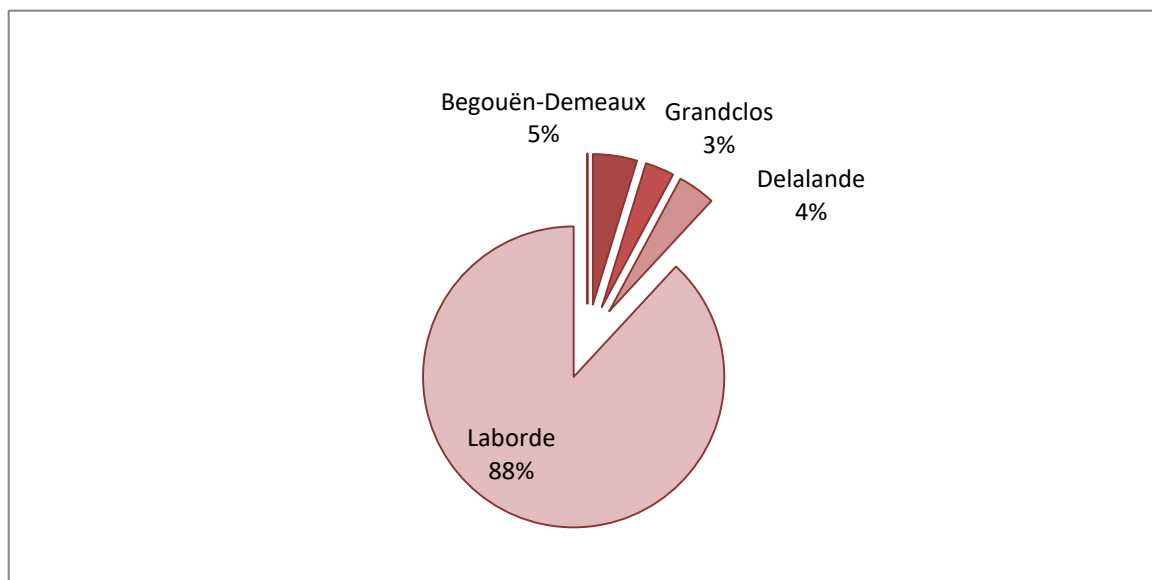
Graphique 8. Les Foäche créanciers d'armateurs en 1779



Les créances passent de 240 999 l. en 1778 à 302 645 l. en 1779, avant de s'élever à 565 528 l. en 1780. Laborde voit ses débits atteindre 129 919 l. 6 s. 11 d. en 1778 pour remonter à 357 140 l. 3 s. 11 d. en 1779, avant de stagner à 266 612 l. 10 s. 10 d. en 1780. Delalande Magon & fils voit également ses débits croître de manière continue et passer de 715 l. 15 s. 3 d. en 1778 à 11 569 l. 3 s. 11 d. en 1779, puis à 12 235 l. 6 s. 2 d. en 1780. Meslé de Grandclos, en revanche, voit diminuer ses débits, passant de 24 521 l. 16 s. 6 d. en 1778 à 14 227 l. 9 s. 8 d. en 1779, avant de s'effondrer à 9 429 l. 17 s. 9 d. en 1780.

Les pourcentages s'expriment de la façon suivante :

Graphique 9. Les Foäche créanciers d'armateurs en 1780



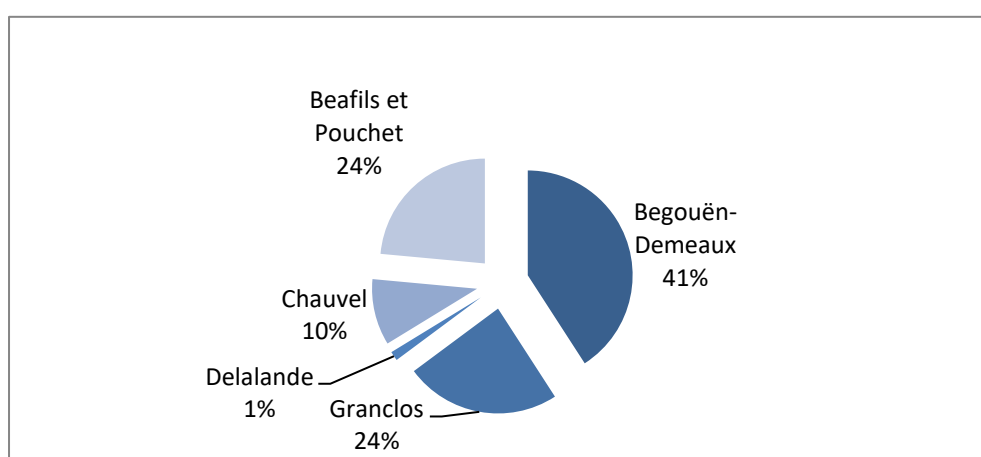
COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Nous voyons toujours l'importance de Laborde, fort débiteur de Stanislas (88,09 % de la valeur) en 1780, suivi de Delalande, des Begouën-Demeaux et de Meslé de Grandclos, débiteurs pour des montants plus faibles.

Les sommes dues par les armateurs sont en constante augmentation. À l'inverse, les Foäche sont également débiteurs d'armateurs. Les sommes à recouvrer par les Begouën-Demeaux et par Meslé de Grandclos croissent régulièrement. En effet, ils doivent au premier 11 064 l. 13 s. 10 d. en 1778 puis 35 576 l. 16 s. en 1779, et aux derniers 482 222 l. 8 s. 3d. en 1780. Par conséquent, l'augmentation est visible aussi pour les second à qui les Foäche doivent 126 072 l. 15 s. en 1778, puis 198 915 l. 10 s. 4 d. en 1779 pour aboutir à 282 896 l. 8 s. 11 d. en 1780.

Les armateurs Beaufils et Pouchet restent créanciers de la famille havraise avec 277 704 l. 12 s. en 1778, 1779 et 1780 et ils se positionnent en seconde position immédiatement après le négociant Begouën-Demeaux. Mais les deux plus forts créanciers des Foäche restent les Begouën-Demeaux et Meslé de Grandclos en 1780. Les sommes sont de moins en moins élevées pour Delalande avec 611 111 l. 6 s. 11 d. en 1778, 13 563 l. 18 s. 7 d. en 1779 pour remonter légèrement à 16 967 l. 17 s. en 1780. En 1778, la maison Chauvel & Fils est créancière avec 90 749 l. 9 s. 4 d. à rendre et en 1779 (120 407 l. 7 d.) pour une créance qui reste similaire en 1780. De manière générale, les débits passent en 1778 à 1 116 700 l. avant d'atteindre 646 165 l. en 1779, puis 1 180 196 l. en 1780.

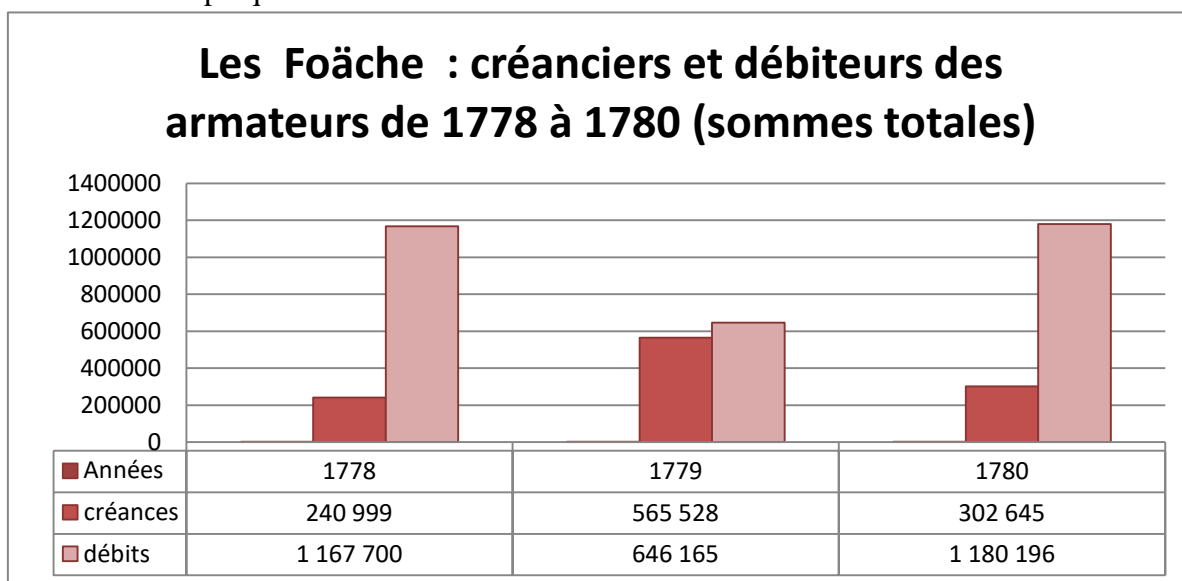
Graphique 10. Les Foäche débiteurs des armateurs en 1780



COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Nous pouvons analyser les débits par rapport aux créances de 1778 à 1780 pour les armateurs et se rendre compte que les Foäche sont essentiellement débiteurs.

Graphique 11. Créances et débits sur les armements de 1778 à 1780



Sur trois années, ce graphique atteste finalement que les Foäche doivent davantage aux armateurs que ces derniers ne leur doivent. Ainsi, les sommes à rendre dépassent le million en 1778 et en 1780. Si les Foäche deviennent débiteurs, c'est parce que leurs créances ne sont pas recouvrées et elles le seront difficilement. Ce système révèle donc des failles bien avant la Révolution de Saint-Domingue, annonçant la fragilité de leur maison de commerce. Tour à tour débiteurs et créanciers des armateurs Begouën-Demeaux, des Grandclos, des Chauvel, des Delalande, la faille réside dans l'extrême dépendance des acteurs du négoce, les uns vis-à-vis des autres et présage des lendemains difficiles. Malgré tout, ils sont débiteurs en attente de fonds et surtout des armateurs qui ne rendent pas l'argent. À la veille de la Révolution, leurs affaires florissantes en apparence, sont sur le point de s'écrouler, leurs débits atteignant 1 180 196 livres en 1780.

C) Les Foäche : des détenteurs de plantations qui s'inscrivent dans un système établi

1) Une stratégie d'investissement

Bien décidés à faire fructifier leur commerce, les Foäche détiennent des plantations qui contribuent à leur prospérité. Ainsi, les caféières *Seringue* ou *Voldrogue* et les trois sucreries *Jean-Rabel*, du *Trou*, ou *Grande Rivière* appartiennent à cette famille. Egalement procureurs d'habitations, ils s'intègrent dans un système établi de plantations, comme le

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

montrent les chiffres de Jacques de Cauna qui témoignent du nombre de sucreries, de cafétérias et d'indigoteries à Saint-Domingue⁴⁹⁵.

Tableau 42. Sucreries, cafétérias et indigoteries à Saint-Domingue au XVIII^e siècle

	Sucreries	Caféières	Indigoteries	Cotonneries
Nord	288	2009	443	66
Ouest	314	811	1804	541
Sud	191	297	903	182

Pourquoi les Foäche élaborent-ils la stratégie de détenir davantage de sucreries que de caféières et pas de cotonnerie ? L'habitant, propriétaire de sucrerie, ne cherche pas à établir des cotonneries car le sucre lui permet de s'enrichir considérablement. Selon le baron Alexandre de Wimpffen, visiteur de Saint-Domingue au XVIII^e siècle, ces établissements n'ont guère « l'éclat d'une sucrerie, ou d'une caféière opulente mais [présentent] l'avantage d'exister un mobilier infiniment moins cher »⁴⁹⁶. D'après cet auteur, les cotonnières sont très insignifiantes. Encore une fois, si on suit le raisonnement de cet aristocrate du XVIII^e siècle, la nature de l'habitation possédée par les propriétaires permet d'établir une hiérarchie entre les planteurs⁴⁹⁷ : la culture du coton renvoie au prolétariat de Saint-Domingue.

Cela dit, des habitants sucriers ne délaissent pas pour autant le café et beaucoup de planteurs sucriers établissent des cafétérias, « faisant exploser leur domaine en une constellation de propriétés autonomes »⁴⁹⁸. Pierre Pluchon cite, à titre d'exemple, les Rossignol, famille-clan dont la plus grande partie des terres se trouve dans l'Ouest et la plus faible dans le Sud de l'île. Les Rossignol⁴⁹⁹ administrent également sucreries,

⁴⁹⁵ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle révolution*, Paris, PRNG, 2017, p. 40.

⁴⁹⁶ Alexandre de Wimpffen, *Haïti au XVIII^e siècle*, Paris, Karthala, 1993, p. 173.

⁴⁹⁷ *Ibidem*.

⁴⁹⁸ Pierre Pluchon, « L'économie d'habitation à Saint-Domingue » in *Revue d'Histoire maritime*, n° 1, 1997, p. 199.

⁴⁹⁹ Pierre Pluchon, « L'économie d'habitation à Saint-Domingue », p. 199. Selon l'historien, jusqu'à l'arrivée de Bertrand d'Ogeron, premier gouverneur pour le roi en 1665, la grande île vend les cuirs des boucaniers, les écailles de carets (une espèce de tortue recherchée des pêcheurs), du tabac ou du coton, des fruits de la petite culture des colons de la Tortue. De 1665 à 1676, le pétun accède au premier rang et de 1676 à 1700, la production d'indigo est antérieure à celle de la canne. À ce moment, Saint-Domingue entre dans l'économie capitaliste de plantation. De 1700 à 1740, on assiste à la domination du sucre qui s'étend et se consolide au détriment de l'indigo : l'heure est à l'affirmation de la monoculture. De 1750 à 1790, l'économie d'habitation se diversifie. Le sucre règne avec le café qui lance la production à la conquête des mornes, le coton, lui, revient en s'associant à l'indigo, dont il empêche la disparition complète.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

indigoteries, cotonneries et cafétérias. L'armateur nantais Louis Drouin, lui, fait l'acquisition de deux indigoteries en 1767, l'autre en 1778⁵⁰⁰. La famille Foäche s'inscrit dans ce système, à l'instar des puissantes familles de l'époque, et elle appartient à cette catégorie de planteurs qui disposent d'un patrimoine foncier important en raison de la prospérité de sa maison de commerce. En effet, les puissants détiennent une entreprise et possèdent des plantations aux îles. Dès la guerre de Sept ans, les plaines ou les montagnes se sont couvertes d'habitations. Les concessions royales ou les mariages avec les filles de planteurs ont fait venir dans l'île les grandes familles de la noblesse française : les Ségur, les la Rochefoucauld, les Rigauld de Vaudreuil et le prince de Rohan-Montbazou⁵⁰¹. Beaucoup ont été attirés par le goût de l'aventure, qu'ils soient artisans ou aventuriers ou encore apparentés aux négociants. Ils sont venus afin de tenter leur chance. Saint-Domingue compte donc beaucoup de grands planteurs ou de nobles alliés aux grandes familles de métropole présentes au sein de l'aristocratie. Ils sont propriétaires d'habitations ou de sucreries qui portent leur nom et qui restent dans l'indivision. De nombreuses familles de l'île sont liées entre elles par des mariages⁵⁰². Les Bouteiller de Nantes achètent cinq habitations pour 5 à 6 millions de livres et les Chaurand possèdent des habitations qui valent 3 millions de livres⁵⁰³. Il convient d'évoquer les Gradis, détenteurs de plantations en Martinique⁵⁰⁴ ou les Galbaud du Fort, famille angevine⁵⁰⁵. Et les Foäche sont de ceux-là. En plus du sucre ou du café, ils disposent d'une indigoterie à *Jean-Rabel*, faisant le choix de la polyvalence des cultures. Il est vrai que les fonctions de planteurs et de négociants sont fondamentalement différentes, les premiers traitants de la mise en valeur des terres, de l'aspect foncier et les autres des « mécanismes précis de transactions financières liées aux marchandises »⁵⁰⁶. Les Foäche sont à la fois planteurs en même temps que négociants. Comme la plupart des hommes du négoce, Stanislas, en quête de placements, investit dans un patrimoine aux îles, agissant à la manière des négociants qui utilisent leurs gains pour acquérir des terres en métropole mais aussi aux Antilles. Selon Pierre Pluchon, « l'habitation est la fille des familles métropolitaines aisées du commerce,

⁵⁰⁰ Laure Pineau-Defois, « Le processus d'investissement foncier aux îles : le cas de l'élite nantaise au XVIII^e siècle » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 10, Nantes, Karthala, 2007, pp. 74-75.

⁵⁰¹ Jacques de Cauna, *Haïti...*, p. 45.

⁵⁰² *Ibidem*.

⁵⁰³ Jean Meyer, *L'armement nantais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, EHESS, 1999, p. 242.

⁵⁰⁴ Paul Butel, *Les dynasties bordelaises...*, p. 237.

⁵⁰⁵ Natacha Bonnet Guilbaud, « La plantation coloniale : champs de canne à sucre et esclavage à Saint-Domingue au XVIII^e siècle » in *Economie et Société dans la France de l'ouest atlantique*, Guy Saupin (dir.), p. 282.

⁵⁰⁶ *Ibidem*, p. 66.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

de la spéculation et de la débrouillardise »⁵⁰⁷. Ces capitaux nobles permettent aux officiers d'épée ou des milices, aux gens de plume, aux magistrats de conseils supérieurs ou aux grandes familles comme les Choiseul ou les bourgeois De Boynes d'acquérir des habitations⁵⁰⁸. Ces capitaux forment la plus grande part des prêts accordés par les négociants pour aider à l'essor de la plantation dans le courant du XVIII^e siècle. On peut supposer que Stanislas en bénéficie.

2) *Des habitations pourvoyeuses de denrées*

Le fait de détenir des habitations permet aux Foäche, tout en étant négociants/commissionnaires, d'obtenir des cargaisons en denrées et du fret pour le retour des marchandises en métropole. En tant que planteurs, il faut qu'ils écoulent leurs denrées et qu'ils vendent leurs marchandises en France. Grâce à ces habitations, il est certain que les vaisseaux des Foäche ne repartiront pas à vide. De plus, ce système évite de traiter avec des colons qui vendent leur sucre au commissionnaire le plus offrant : il ne sera plus besoin d'attendre des denrées coloniales. Devenir détenteur d'habitations est un moyen d'approvisionner leurs navires avec leurs propres denrées : les Foäche font le choix d'être plus autonomes. En outre, Pierre Pluchon mentionne quatre secteurs. En premier lieu, le domaine agricole, ensuite la manufacture où le sucre est confectionné, en troisième lieu, le groupe humain sur lequel les travaux reposent et enfin, le cadre financier qui favorise ou freine le fonctionnement de cette unité industrielle⁵⁰⁹. Les Foäche ont conscience que détenir des habitations est un véritable atout par rapport aux négociants qui n'en possèdent pas.

Leur maison du Cap étant prospère et établie, leur choix de revenir au Havre, avant la fin de la guerre d'Amérique, ne surprend guère. Comme beaucoup de propriétaires, ils sont absents de la colonie, ayant confié leurs habitations à Pierre Morange. À l'instar de Stanislas ou de Martin-Pierre II, certains colons ont passé beaucoup de temps dans l'île avant de la quitter : c'est le cas d'Aimé Benjamin Fleuriau, resté 20 ans à Saint-Domingue, qui confie son habitation sucrerie, fort prospère, à un procureur⁵¹⁰. Jacques de Cauna évoque « une élite de notables locaux » en faible nombre dans cette colonie, les grands colons étant moins de 500, préférant regagner leur patrie d'origine une fois leur sucrerie

⁵⁰⁷ Pierre Pluchon, « L'économie d'habitation », p. 213.

⁵⁰⁸ *Ibidem*, p. 216.

⁵⁰⁹ *Ibidem*.

⁵¹⁰ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

mise en place, avec des descendants qui ne connaissent pas la perle des Antilles. Il est vrai que d'autres branches, dès le XVII^e siècle, telles que les de La Rochefoucauld, les Ségur, les La Ferronnays, les Rohan, les Castellane, font le choix de vivre loin de Saint-Domingue⁵¹¹. À partir de la seconde génération, « certains n'ont jamais vu la terre qui les ont fait vivre »⁵¹². Martin-Pierre II et Stanislas, quant à eux, ne savent pas - une fois revenus en métropole - que leur retour sera impossible. Il convient à présent de présenter les plantations des Foäche.

D) L'habitation du Trou des Foäche : acquisition

Les Foäche sont détenteurs de l'habitation-sucrierie du *Trou*, acquise en 1772 du sieur Canivet, substitut du procureur au Conseil du Cap. L'acquisition de Stanislas sera agrandie par la suite, dans la juridiction du Fort Dauphin.

1) Acquisition de l'habitation du Trou : des achats successifs

Nous disposons d'indications sur les modalités d'acquisition de l'habitation du *Trou*, grâce aux sources portant sur l'indemnité attribuée aux héritiers de Stanislas au XIX^e siècle, suite à la révolte de Saint-Domingue⁵¹³. S'il existe trois façons d'obtenir une habitation au sein de l'île⁵¹⁴, nous apprenons qu'elle a été acquise par :

M. Stanislas Foäche de madame Marie Dabadie, veuve en première noce de M. Guillaume Rucquay habitant au Trou & épouse en seconde noce du Sieur Nicolas Sébastien Canivet, substitut du procureur au conseil municipal du Cap, par contrat devant notaire au Fort Dauphin le 8 juin 1772.

Il est dit que Stanislas procède à des travaux d'agrandissement, ensuite « par quelques acquisitions qui seront énumérées plus bas »⁵¹⁵. Il est également question du contrat d'achat car l'acquisition se fait par des ventes successives de terrains. De fait, le prix total de cette habitation s'élève à 845 000 l. argent de Saint-Domingue. Pour y procéder, Stanislas dépense d'abord 50 000 livres puisque les héritiers du sieur Guillaume Rucquay lui délivrent une quittance liée à cette acquisition. Nous apprenons encore que le 19 janvier 1784, Bouchaud de la Pignonnerie a reçu de Stanislas la somme de 11 574 l. 11

⁵¹¹ Jacques de Cauna, *Haïti...*, p. 45.

⁵¹² *Ibidem*.

⁵¹³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les indemnités versées aux héritiers au XIX^e siècle.

⁵¹⁴ Laure Pineau-Defois, « Le processus... », p. 65.

⁵¹⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les indemnités des héritiers au XIX^e siècle.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

s. 1 d. « à quoi se montaient les intérêts [...] échus depuis le 14 juin 1776 »⁵¹⁶. Le négociant havrais effectue plusieurs versements⁵¹⁷ :

Le même jour, le 19 janvier 1784 le même Bouchaud a ratifié la dite vente en tout son contenu. Monsieur Stanislas Foäche a reconnu devoir la dite somme de 11 574 l. 11 s. 1 d. comme faisant partie du prix principal de la dite vente [...] ajoutée à celle de 57 226 l. 13 s. 4 d. pesant argent de France de 85 840 prix principal de la dite vente fait celle de 6 880 l. 4 s. 5 d. que M. Foäche s'obligeait de payer à la volonté du dit Sieur Bouchard à la suite de l'expédition de ce contrat sous seing privé du Sr Bouchard de la dite somme de 6880 l. 4 s. 5 d. en date à Nantes du 1^{er} May 1786.

Cette vente est ratifiée le 19 janvier 1784. Ensuite, il agrandit le terrain en achetant 49 carreaux de plus : « Cette somme a été portée au contrat du 14 juin, étant de 85 844 l. argent des isles, [servant] à vendre les 49 carreaux dont il est question »⁵¹⁸. Mais les choses ne s'arrêtent pas là, et dans son désir d'obtenir une grande habitation, Stanislas fait aussi l'acquisition de 3/5 de terrain de M. de Chavanne. Après, le terrain Courroy est acquis. D'autres transactions sont effectuées pour parvenir à l'augmentation de la surface de la plantation. Ainsi, on apprend que Stanislas devient encore propriétaire de 4/5 des 41 carreaux de terre ayant appartenu au sieur Michel-Paul Courroy. Le dernier cinquième provient de Mme Moissé, héritière du dit Courroy qui l'aurait vendu à Lavelée & Moissé : « M. Stanislas Foäche s'est rendu acquéreur par voye d'échange en 1780 ». Ensuite, un échange est fait en 1780 car il est fait mention des « 12 carreaux de terrain à Madame Moissé »⁵¹⁹.

Concernant l'acquisition de la plantation du *Trou*, en raison de l'absence de Stanislas, les hommes de confiance le secondent au Cap et s'occupent de traiter cet achat. En effet, une lettre évoque la vente effectuée « sous la raison Stanislas Foäche, Morange et Cie datant du 12 mars 1784 ». L'agrandissement de la sucrerie ne cesse pas en 1784 et la sucrerie gagne encore en superficie grâce à l'achat du terrain Monjal. Par acte notarié du 23 décembre 1786, François Etienne Collow « veuf et donataire en propriété de Dame Gabriel Berard, veuve du Sieur Jean Monjal »⁵²⁰, vend à Stanislas une sucrerie présente au quartier du *Trou* de 56 carreaux. Sur le plan de 1779, les terres sont visibles grâce à des

⁵¹⁶ *Ibidem.*

⁵¹⁷ *Ibidem.*

⁵¹⁸ *Ibidem.*

⁵¹⁹ *Ibidem.*

⁵²⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Acte notarié, Achat du terrain du terrain Monjal par Stanislas Foäche, 23 décembre 1786.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

bâtiments énumérés au contrat, moyennant le prix de 200 000 livres des colonies⁵²¹. Le 14 février 1783, Etienne Collow propose des terres à Stanislas pour agrandir la sucrerie du *Trou*. Stanislas parle, dans son courrier adressé à Collow, de devenir propriétaire des 66 carreaux de terres divisés de cette sucrerie⁵²².

Mais les choses ne sont pas si simples avec M. Collow puisque des correspondances prouvent la difficulté à trouver un arrangement. Il accepte de vendre à Stanislas une portion de son terrain, mais pas pour la modique somme que lui proposent les associés et représentants de Stanislas :

Nous n'avons pu nous arranger ensemble à cause de la modicité de leurs offres, ils m'ont objecté que les bâtiments [...] qui sont nécessaires pour votre sucrerie leur était inutile, et qu'il les estimait nul. Je ne puis vendre l'un sans l'autre [...] connaissant l'importance de cette terre pour votre habitation qui se trouve comme enclavée chés vous. J'ai laissé cette habitation susceptible de 14 à 15 pièces de canne [...] de rendre annuellement et sans exagération de cent quarante à cent cinquante milliers de sucre terré, et donc belle et bonne qualité de sucre ayant beaucoup de corps, pour le prix de deux cent soixante mil livres⁵²³.

Le sieur Collow ne parvient pas à trouver un accord avec Morange et s'adresse à Stanislas en ces termes : « Je vous ai voué, vous donnerez ordre de finir à ce prix car moy, [j'atteste] sur mon honneur que vous avez la préférence sur près de quarante mil livre de plus, vous devez être maître des conditions du paiement »⁵²⁴.

Force est de constater les achats fractionnés du négociant havrais. Il n'est pas le seul à utiliser ce procédé. En effet, le 31 décembre 1778, le négociant Louis Drouin de Nantes achète les 240 carreaux⁵²⁵ de l'habitation des Verrettes à Jean-Joseph Bertrand, seigneur de Saint-Ouen. Le prix de la transaction s'élève à 500 000 lt qu'il paie en deux traites de 50 000 à l'ordre de Bertrand, tirées sur une banque parisienne. Sur les 450 000 lt restant à Bertrand de Saint-Ouen, les Drouin paient 12 000 lt de rente viagère à la veuve de Bertrand des Verrettes. Drouin doit encore 260 000 l. qui seront payées à raison de 5 % par an⁵²⁶. Le mariage est une autre façon d'acquérir des plantations. François Galbaud du Fort se rend propriétaire de l'habitation des Sources en 1735. La plantation du début se résumait

⁵²¹ *Ibidem*.

⁵²² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à M. Collow, 14 février 1783.

⁵²³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, M. Collow à Stanislas Foäche, 1786 (jour et mois non visibles)

⁵²⁴ *Ibidem*.

⁵²⁵ Il s'agit d'une plantation de 271 hectares.

⁵²⁶ Laure Pineau-Defois, « Le processus d'investissement... », p. 76.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

seulement à une guildiverie, ou encore à une distillerie de faible importance. Celle-ci n'était qu'une simple dépendance de l'habitation qui lui était voisine. L'épouse de François Galbaud, une demoiselle Rousseau, avait permis la liaison des deux habitations grâce à l'alliance des familles, d'où le transport des cinq chaudières de l'habitation des Sources sur l'habitation Rousseau⁵²⁷. Cependant, ce cas ne peut être attribué à la famille Foäche car seuls les achats permettent l'instauration d'une sucrerie.

L'habitation du *Trou* finit par totaliser 442 carreaux, soit 500 ha⁵²⁸. Il convient d'ajouter les 56 carreaux, ce qui fait 494 carreaux « dont 180 en culture de motte, le reste [étant] en savanne vivres & cultures »⁵²⁹. Selon le plan, la sucrerie est cultivée sur 118 carreaux en canne & 6 « mais il a été mis en culture 42 carreaux du terrain la Pignonnerie & 25 du terrain Monjal ». Il semble même qu'un accord ait été trouvé avec le réticent M. Collow qui se réjouit de la vente de la Pignonnerie, d'où sa lettre en date du 12 mai 1784 adressée à Stanislas : « Nous voyons avec plaisir et vous félicitons de la vente de la Pignonnerie »⁵³⁰.

Une fois son habitation acquise, Stanislas, en négociant et planteur avisé, sait organiser les cultures. Il affirme : « Je fixerai l'emplacement des bâtiments à sucre et leur forme [...]. Je réglerai la forme des pièces de cannes et ferai faire des plans afin que mes idées soient suivies »⁵³¹. Stanislas projette, pour l'embarquement des sucres, une chaussée sur pilotis sur lequel un pont sera jeté, intéressant pour le chargement de la précieuse denrée. Il met également en place un canal en maçonnerie qui achemine l'eau de la sucrerie⁵³². On trouve, au sein de celle-ci, des bâtiments classiques à savoir un moulin en maçonnerie, une purgerie, un hôpital, une grande case, des cases à nègres et une case à bagasse⁵³³. Cette sucrerie est remise en condition car il fallait « changer les places à nègres », refaire les clôtures à proximité d'une rivière qui empiète sur l'habitation. Des travaux sont également effectués pour le logement des esclaves. L'ancien hôpital est remis en état, selon les dires de Stanislas : « On y fait des ouvertures plus larges, et la cuisine qui y est actuellement sera mieux dans une des cases neuves : cela fera une chambre de

⁵²⁷ *Ibidem*.

⁵²⁸ Un carreau correspond à 1,13 ha.

⁵²⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Acte notarié, Achat du terrain du terrain Monjal par Stanislas Foäche, 23 décembre 1786.

⁵³⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Vente du terrain de M. Collow, M. Collow à Stanislas Foäche, 12 mai 1784.

⁵³¹ ADSM, 1 MI 664, Stanislas à Martin-Pierre II, 3 juillet 1773.

⁵³² Gabriel Debien, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Dakar, PSHU, 1967, p. 90.

⁵³³ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

plus »⁵³⁴. On apprend que l'ancienne chambre de l'armateur havrais servira à loger le chirurgien⁵³⁵. Quant à la grande case du maître Stanislas, il est précisé que la galerie sera mise en place pour rendre cette pièce « plus fraîche » : sucrerie rénovée, case du maître aménagée, toujours dans un but de rendement sont visibles. D'autres travaux s'avèrent nécessaires en 1783. Un auteur anonyme écrit à Stanislas et mentionne l'imprudence des projets du négociant havrais. Davantage de modération serait souhaitable : l'armateur devrait mieux tenir compte des risques que constitue l'environnement immédiat de la sucrerie⁵³⁶ :

Faire traverser la rivière à un canal qui n'aurait pas plus de six pieds au dessus du niveau de la rivière vous engagerait dans des fraix considérables. Vous leur avez proposé autrefois de changer de place leur sucrerie [...]. S'ils s'y sont refusés actuellement, ils y consentiraient [et] ils seront bien contraints de l'éloigner sans votre secours, car la rivière mine tellement cet endroit qu'elle entraînera la sucrerie dans la rivière.

L'extension de la sucrerie se met en place sur plusieurs années. Au départ, si la plantation est de 400 carreaux, elle atteint 495 carreaux⁵³⁷ ou 560 hectares. De plus, elle gagne en valeur. Il faut dire que l'indemnité allouée aux héritiers au XIX^e siècle s'élève à 141 584 francs pour une plantation évaluée à 1 415 840 francs avant les troubles révolutionnaires⁵³⁸. Pierre Morange encourage Stanislas à y effectuer des travaux, toujours dans un souci de rentabilité. Bien évidemment, les esclaves s'occuperont d'aménager l'emplacement⁵³⁹ :

Ce terrain deviendra un des meilleurs de votre habitation, lorsqu'il aura été travaillé et garanty [...] de débordements de la rivière. Nous avons dans ce moment, un atelier d'ouvriers occupés aux levées de l'habitation Destouches. Nous l'enverrons chez vous dès qu'il aura finy cet ouvrage. Si nous n'en trouvons pas d'autres dans l'intervalle, nous obligerons ensuite l'habitation Juchereau à faire une écluse à son canal et un pont sur la division.

⁵³⁴ *Ibidem*.

⁵³⁵ *Ibidem*, p. 91.

⁵³⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Auteur inconnu à Stanislas Foäche, 12 mai 1784.

⁵³⁷ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 90.

⁵³⁸ *Ibidem*, p. 91.

⁵³⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Achat des terrains de la sucrerie du *Trou*, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1783 (jour et mois non visibles).

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Il convient de mettre en place une digue en raison de crues trop brusques, soudaines ou violentes, et déplacer les cases des esclaves. Les achats successifs de terrain obligent Stanislas à des aménagements qui seront certainement rentabilisés par la suite.

Les sources sont moins bavardes au sujet des Noirs. En 1789, la sucrerie comprend 353 esclaves sur 495 carreaux. À titre comparatif, ceux de l'habitation Fleuriau oscillent entre 220 et 250 au prix de 375 000 livres. Si chaque captif des Fleuriau a été acquis au prix de 1500 l., cela signifie que 525 000 ont été déboursées pour leurs esclaves d'une valeur de 1900 l., en sachant que les 495 carreaux de la sucrerie du *Trou* sont supérieurs aux 290 carreaux de la sucrerie Fleuriau⁵⁴⁰. Concernant le ratio⁵⁴¹ qui donne une idée du rendement de la sucrerie du *Trou* par carreau, il est de 0,86 pour la sucrerie Fleuriau contre 0,71 pour celle du *Trou*, ce qui pourrait signifier que celui de la sucrerie Fleuriau est supérieur à celui de la plantation de Stanislas.

2) *Le cheptel de l'habitation du Trou*

L'habitation compte 210 bêtes en 1789, si l'on se fie aux sources portant sur les indemnités allouées⁵⁴² aux héritiers du XIX^e siècle. Ce nombre est intéressant quand on sait que l'habitation des Sources de 387 carreaux comptait 172 bêtes en 1773⁵⁴³. Si les Foäche font le choix d'avoir des animaux, cela n'est guère surprenant : ceux-ci sont nécessaires au bon fonctionnement de la plantation. De fait, la plantation du *Trou* dispose de 210 animaux. Le chiffre de 1789 est moins important que celui de l'habitation Varreux de 267 carreaux qui compte 307 bêtes en 1773. C'est également moins que la sucrerie Fleuriau qui bénéficie de 256 bêtes⁵⁴⁴. Au début, Stanislas n'investit pas beaucoup dans l'achat d'animaux, peut-être s'appuie-t-il davantage sur la force humaine au détriment des bêtes, très touchées par la mortalité. Selon Natacha Bonnet, le bétail, au sein d'une habitation, doit être constamment renouvelé en raison de la mortalité forte qui atteint 50 % en moyenne sur une période de moins de cinq ans. La lettre de Morange en date du 12 octobre 1789⁵⁴⁵ adressée à Philibert Le Blondain est explicite. En effet, l'associé de

⁵⁴⁰ Jacques de Cauna, « Les comptes de la sucrerie Fleuriau » in *Commerce et plantation dans la Caraïbe*, Bordeaux, Paul Butel (dir.), Maison des Pays Ibériques, 1992, p. 149.

⁵⁴¹ Le ratio correspond au nombre d'esclaves par rapport à la superficie de la plantation.

⁵⁴² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Indemnités de Saint-Domingue, XIX^e siècle.

⁵⁴³ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale, champs de canne à sucre et esclavage à Saint-Domingue » in *Economie et société dans la France de l'ouest atlantique*, Guy Saupin (dir.), PUR, p. 286.

⁵⁴⁴ Jacques de Cauna, « Les comptes de la sucrerie Fleuriau... », p. 151.

⁵⁴⁵ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales des Foäche aux colonies, Pierre Morange à Philibert Le Blondain, 12 octobre 1789.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Stanislas annonce au propriétaire qu'il a perdu 29 mulets depuis le mois de janvier et qu'il lui en reste 30 qui peuvent travailler alors « qu'il a encore un peu de revenu à faire n'ayant qu'un moulin »⁵⁴⁶. Cela montre que ces bêtes s'usent, ne résistant pas au travail harassant qu'elles endurent. Or, sans les animaux, l'habitation n'est pas viable. On sait que Morange, Plicque et Lemoine réclament à la maison du Cap 20 mulets aux gérants des habitations Foäche⁵⁴⁷.

Tableau 43. Les animaux de l'habitation du *Trou* comparés à d'autres plantations⁵⁴⁸

Années	1741	1757	1773	1784	1789
Bêtes à cornes habitation des Sources	96	142	74		
Bêtes cavallines habitation des Sources	70	88	98		
Bêtes cavallines habitation Varreux				115	
Bêtes à cornes habitation Varreux				192	
Bêtes à cornes habitation du <i>Trou</i>					142
Bêtes cavallines habitation du <i>Trou</i>					68
Total	166	230	172	307	210

L'habitation du *Trou* est évaluée à 998 133 l.18 s. 4 d. et le total de cette plantation s'élève à 1 200 000 l. argent de France⁵⁴⁹ en 1789⁵⁵⁰. Stanislas privilégie les bêtes à cornes au détriment des bêtes cavallines. Sans doute sont-elles bien représentées pour assurer le transport du sucre.

L'ajout des terrains successifs permet l'obtention de denrées. Effectivement, il est possible de rouler sur un vaste terrain « en ce qu'il est fraix »⁵⁵¹. Pierre Morange indique

⁵⁴⁶ *Ibidem*.

⁵⁴⁷ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Plicque et Lemoine à Stanislas Foäche, 1780 (jour et mois non visibles).

⁵⁴⁸ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale, champs de canne à sucre et esclavage à Saint-Domingue » in *Economie et société dans la France de l'ouest atlantique*, Guy Saupin (dir.), PUR, p. 286.

⁵⁴⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche aux colonies, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1789.

⁵⁵⁰ 1 livre coloniale correspond à 1,20 l.t.

⁵⁵¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1780 (jour et mois non visibles).

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

avoir « fait usage du labour à la houe sur plusieurs pièces et surtout à la Pignonnerie »⁵⁵². Cultiver sur des terrains différents nécessite une technique particulière en raison du climat de Saint-Domingue :

Votre habitation est composée de tant de terres dissemblables, et le sol diffère tellement de ce que nous pensions qu'il faut une culture particulière. Ainsy, d'après votre observation, on fera des mottes [...]. Il paraît, cependant, que la méthode tient beaucoup au sol et surtout au climat⁵⁵³.

L'arrivée d'un négrier avec 20 esclaves de la Côte d'Or « de premier choix » dont 12 femmes captives permet d'obtenir un beau sucre⁵⁵⁴. En tout cas, le revenu de 1789 s'élève à 33 049 l. pour le sucre et à 8254 litres de sirop⁵⁵⁵. Ce rendement est moindre que celui de l'habitation Fleuriau⁵⁵⁶ qui atteint 78 914 l. en 1778, 68 610 l. en 1779 et 110 140 l. en 1789⁵⁵⁷. Nous pouvons déduire que le revenu de l'habitation du *Trou* n'a rien d'exceptionnel. Au XIX^e siècle, les héritiers considèrent que bénéficier d'une indemnité de 141 584 francs pour la plantation du *Trou* est correct. Cependant, celle-ci est moindre que celle de l'habitation Fleuriau de Saint-Domingue évaluée à 167 612 francs⁵⁵⁸. Rappelons que l'indemnité du temps de la Restauration est allouée en fonction du revenu des plantations. L'habitation du *Trou* est donc une habitation moyenne qui ne brille pas par ses productions. Cependant, les Foäche ne se contentent pas de celle-ci : ils choisissent de s'implanter à Jean-Rabel pour ériger une plantation plus rentable que la précédente.

E) L'habitation *Jean-Rabel*

Les Foäche possèdent également l'habitation *Jean-Rabel* dont le mode d'acquisition est décrit dans le dossier portant sur l'indemnité allouée aux héritiers de Stanislas au XIX^e siècle⁵⁵⁹. *Jean-Rabel* est la preuve de la coopération de Stanislas et de Martin-Pierre II qui font de cette acquisition une possession commune.

⁵⁵² *Ibidem*.

⁵⁵³ Nous avons choisi de conserver les fautes d'orthographe de Pierre Morange.

⁵⁵⁴ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1789 (jour et mois non visibles).

⁵⁵⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche aux colonies, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1789 (jour et mois non visibles)

⁵⁵⁶ Jacques de Cauna, « Les comptes de la sucrerie Fleuriau » in *Commerce et plantation dans la Caraïbe*, Paul Butel (dir.), Bordeaux, Maison des Pays Ibériques, 1992, p. 167.

⁵⁵⁷ Il s'agit de livres coloniales.

⁵⁵⁸ *Ibidem*, p. 151.

⁵⁵⁹ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Indemnités de Saint-Domingue, XIX^e siècle.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

1) Acquisition de l'habitation Jean-Rabel

Les Foäche achètent à Jean-Rabel, localité située à 40 lieues du Cap, une indigoterie Dubourg à bas prix, limitrophe de celle des Collette. Le jeune Pierre Collette est le premier gérant de cette sucrerie avant Condaminé⁵⁶⁰. Cette plantation, acquise dès 1770, est plus vaste que l'habitation du *Trou*, atteignant 550 carreaux, soit 622 hectares. Par conséquent, Stanislas ne se contente pas d'une simple indigoterie moins onéreuse et peu rentable. C'est ainsi qu'une sucrerie est plus coûteuse qu'une indigoterie en raison de ses installations telles que moulins, chaudières, étuve, guildiverie, forge et purgerie pour transformer les sucres. À l'inverse, l'indigo n'a besoin que de bassins d'eau, de réservoirs, du bassin de macération ou de cristallisation⁵⁶¹. Force est de constater que Stanislas et Martin-Pierre II comptent sur le sucre et agissent comme les hommes de leur temps. On peut citer, à titre d'exemple, le Nantais Guillaume Bouteiller qui se procure une habitation-sucrerie, pour un total de 530 000 l. dans le but d'obtenir du sucre blanc. Les frères Chaurand préfèrent, eux aussi, investir dans des sucreries⁵⁶².

Lorsque Martin-Pierre II et Stanislas arrivent ensemble à Jean-Rabel, l'endroit est peu développé, pauvre, compte de nombreuses petites cases et moins de 100 habitants⁵⁶³. Ce quartier est aride et sec, d'où l'éloignement des colons. Le relief y est très accidenté avec des petites vallées telles que Trois-Rivières, Gros-Morne et Moustique. La rivière de Jean-Rabel est sujette à des crues brutales. Cette plantation est la seule sucrerie entourée de multiples caféières.

Pour favoriser une belle production, Stanislas cherche à agrandir le terrain déjà constitué de l'indigoterie Dubourg. À cette portion nouvellement acquise, il ajoute des savanes, des jardins qui entourent l'indigo, des parcs à bestiaux et des places à vivres. Deux autres habitations, permettant de constituer *Jean-Rabel*, sont achetées des mains d'Auguste Bouteiller. L'une est appelée le Calalou, l'autre est située en bas de la Guinaudée. Aux yeux de Stanislas et de Martin-Pierre II, ces terrains de complément serviront pour l'assolement itinérant des pièces de cannes. Paris, le gérant de *Jean-Rabel*, achète à Bouteiller dix esclaves pour 25 000 livres le 6 novembre 1778⁵⁶⁴. Le 24 novembre 1778, 160 nouveaux carreaux sont acquis de M. et de Mme Datty, près de la rivière de

⁵⁶⁰ Gabriel Debien, *Plantations ...*, p. 92.

⁵⁶¹ *Ibidem*.

⁵⁶² Laure Pinaud-Defois, « Le processus d'investissement... », p. 81.

⁵⁶³ Gabriel Debien, *Plantations ...*, p. 93.

⁵⁶⁴ *Ibidem*, p. 95.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Jean-Rabel pour 30 000 livres - dont la moitié comptant ou en argent et le reste à un an - sans compter les achats faits à Mme Collette. 550 carreaux sont encore achetés à la famille Dubourg. Les Damberdos vendent aux deux frères un autre terrain de 18 carreaux, pour un prix de 20 000 livres, le 28 juillet 1784. *Jean-Rabel* est finalement acquise le 31 août 1779 du sieur Domberbat moyennant 20 000 lt et grâce au sieur Collette par échanges de terrains mitoyens à son habitation par actes notariés du 22 juillet 1784 et du 11 juillet 1785. Selon les papiers fournis au commissaire du roi, *Jean-Rabel* compte 584 esclaves⁵⁶⁵.

Dès lors, les premières cannes sont plantées et le centre de la plantation est fixé sur l'indigoterie Dubourg. La stratégie d'agrandissement de la sucrerie permet à *Jean-Rabel* de faire figure d'habitation-sucrerie gigantesque avec ses 900 carreaux ou 1017 hectares, selon l'inventaire de 1797⁵⁶⁶. Pierre Collette, le gérant, surveille les travaux agricoles pendant que Gandelon Paris s'occupe des constructions. Présent dès 1779, Condaminé, le régisseur de l'habitation, y restera jusqu'en 1796. Les associés de la maison du Cap, Morange et Hardivilliers, viennent faire de brefs séjours à *Jean-Rabel*. Lorsque Stanislas quitte la colonie en 1775, des cannes ont été plantées mais les grandes roulaisons n'ont pas encore débuté. La purgerie, destinée à la fabrication du sucre, n'est que provisoire. Avant de quitter la colonie, Stanislas laisse des instructions à son gérant Paris.

2) Les travaux de l'habitation *Jean-Rabel*

Les travaux permettent d'accroître la rentabilité de *Jean-Rabel*. Le négociant havrais semble être préoccupé par la présence de l'eau sur son habitation-sucrerie, nécessaire pour arroser les grandes cultures, les moulins à cannes et les vivres. Un canal est mis en place⁵⁶⁷ :

Je désirerais bien que la prise d'eau et la maçonnerie dans les divers endroits où elle sera indispensable fussent acheminées assez promptement pour que l'eau [une fois] rendue à l'emplacement du moulin, vous puissiez entreprendre le moulin et la sucrerie avant la saison des pluies [...]. Je crois prudent de faire l'entrée du canal à la prise d'eau plus basse que le fond de la rivière pour éviter un batardeau. Je crois aussi qu'il ne faut pas ménager la pente dans le canal...J'invite M. Paris à faire venir le charpentier de moulin pour prendre avec lui la dimension.

⁵⁶⁵ *Ibidem*.

⁵⁶⁶ *Ibidem*, p. 96.

⁵⁶⁷ *Ibidem*, p. 100.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

En cinq ans, une canalisation de six pieds de largeur est creusée pour favoriser la pousse des premiers vivres. On les arrose avec une source qui coule sur l'ancienne habitation Datty, selon un système indépendant. Stanislas exige qu'on assèche ces terrains pour éviter les eaux stagnantes. Les travaux mis en place nécessitent des fonds importants. Le moulin compte 26 pieds de hauteur, 31 de largeur et 44 de longueur⁵⁶⁸. La sucrerie dispose de 134 pieds de long, de 26 de large, de 2 jeux de 5 chaudières pour la réduction du vesou. Les clôtures sont en mauvais état et les cannes sont trop vieilles à replanter. Cette plantation nécessite une remise en état : redistribuer les cultures ou déplacer les cases à nègres. De plus, les digues restent à mettre en place en raison des crues trop brusques comme les ponceaux⁵⁶⁹.

Tableau 44. Les travaux de l'habitation *Jean-Rabel*

Travaux	Dépenses en l.t.
Moulin et canal de drainage et de conduite de l'eau	150 000
Sucrerie	100 000
Case à bagasse	50 000
Purgerie	300 000
Hôpital et logement du gérant	50 000
Cases pour les esclaves	200 000
Total	850 000

Au final, le négociant havrais dépense 850 000 livres tournois⁵⁷⁰. Ces frais s'accompagnent d'achats de 314 serpes, de 391 houes, de 90 haches, de piquoirs, de barres, de serrures et de 500 barils de terre pour la forge.

Evidemment, la présence de tous ces instruments utilisés par les esclaves permet l'augmentation de la superficie. En effet, concernant les vivres et les cannes, 15 à 20 carreaux sont plantés de 1772 à 1775 et la sucrerie compte 90 carreaux en canne en 1779⁵⁷¹. La valeur de la plantation atteint 4 400 000 livres pour un revenu de 180 000 livres, le 31 décembre 1787. En comparaison avec l'habitation Fleuriau, *Jean-Rabel* s'impose comme une habitation-sucrerie de premier plan grâce à son revenu.

⁵⁶⁸ *Ibidem*.

⁵⁶⁹ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 47.

⁵⁷⁰ *Ibidem*, p. 102.

⁵⁷¹ *Ibidem*, p. 111. 26 carreaux en cannes correspondent à 29,38 hectares en cannes.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Effectivement, la sucrerie Fleuriau fait 106 477 l. de revenu en 1783, 169 903 l. en 1784, 66 970 l. en 1786, 74 353 l. en 1787 et 32 700 l. en 1788⁵⁷².

Les valeurs des cannes de l'habitation de Stanislas et de Martin-Pierre II sont les suivantes :

Tableau 45. Valeur des cannes et des savanes de l'habitation-sucrerie *Jean-Rabel*

Carreaux	Caractéristiques	Prix en l.t.
100 carreaux	Première qualité	1 000 000
60 carreaux	Seconde qualité	450 000
25 carreaux	Troisième qualité	150 000
30 carreaux pour vivres	?	180 000
100 carreaux de savanes	?	120 000
Total		

Les 512 esclaves valent 1 600 000 livres, les animaux sont d'une valeur de 50 000 livres et les bâtiments sont estimés à 850 000 livres en 1789. L'ensemble de la sucrerie *Jean-Rabel* vaut 4 400 000 livres tournois la même année pour un capital de celle-ci établi à 700 000 l.⁵⁷³Cette belle plantation contribue à la prospérité de Stanislas.

3) Les esclaves et le cheptel de l'habitation *Jean-Rabel*

La sucrerie compte 584 esclaves dont 282 hommes et 201 femmes en 1779. Sont-ils africains ou créoles ? Les sources sont peu bavardes quant à l'origine des Noirs.

Tableau 46. Tranches d'âge des esclaves de *Jean-Rabel*

Esclaves hommes	Tranches d'âges	Esclaves femmes	Tranches d'âges
219	17-30 ans	151	17-30 ans
29	40 ans et +	29	40 et +

Nous remarquons la présence d'un atelier jeune⁵⁷⁴ pour accroître le revenu et encourager une forte natalité. L'habitation compte 584 esclaves pour 550 carreaux en

⁵⁷² Jacques de Cauna, « Les comptes de la sucrerie Fleuriau » in *Commerce et plantation dans la Caraïbe*, Paul Butel (dir.), Bordeaux, Maison des Pays ibériques, 1992, p. 167.

⁵⁷³ *Ibidem*, p. 151.

⁵⁷⁴ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 132.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

1779. Selon nous, le ratio de cette habitation qui atteint 0,94 est élevé et permet un rendement intéressant avec un esclave par carreau de cannes. Combien ont pu coûter ces captifs ? Nous ne disposons pas de leur prix. Néanmoins, en faisant une estimation pour 150 Noirs, les Foäche dépensent plus de 300 000 livres pour un esclave estimé à 2 000 livres. Pour 298 nègres adultes, le prix oscille entre 600 000 et 700 000 livres des colonies. Le 29 mars 1782, un acte passé devant le notaire général du Conseil Supérieur de Port-au-Prince fait mention du prix de « trente têtes d'esclaves » acquis par Charles Boissonnière de Mornay, porteur de la procuration de Jacques-Marie Pays de Lathan au sieur Antoine Hilier, habitant du Cul de Sac⁵⁷⁵. Dans ce cas, 14 nègres, 7 négresses, 3 négrittes et 6 négrillons valent 78 000 livres coloniales, ce qui fait 52 000 livres tournois. À cela s'ajoute une ferme de 7 500 livres coloniales. Le nombre d'esclaves atteint 195 en raison de la présence de 30 négrillons, de 148 femmes et de 17 négrittes en 1789. L'habitation connaît donc une diminution du nombre d'esclaves à la veille de la Révolution.

Tableau 47. Le cheptel de l'habitation *Jean-Rabel*

Animaux	Nombre
Vaches et veaux	67
Bœufs	33
Mulets	92
Chevaux	15
Juments	17
Poulains	7
Brebis	87
Total	319

L'habitation compte 67 vaches, 33 bœufs, 92 mulets, 15 chevaux, 17 juments, 7 poulains, 87 brebis et des béliers, soit 319 bêtes avec une majorité d'équidés en 1779⁵⁷⁶. Est-ce considérable ? L'habitation des *Sources* de la famille Varreux, quant à elle, comporte 166 bêtes en 1741, 230 en 1757, 172 en 1773 et 307 en 1784. À titre comparatif, 319 semble être un nombre élevé⁵⁷⁷ : les Foäche font en sorte que leur plantation ne

⁵⁷⁵ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale... », p. 286. La superficie totale de la plantation de la famille Varreux s'élève à 267 carreaux.

⁵⁷⁶ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 132.

⁵⁷⁷ *Ibidem*, p. 99.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

manque pas de la force animale. Toujours à titre de comparaison, l'habitation des *Sources* de 300 carreaux compte 192 bêtes à cornes contre 115 bêtes cavallines⁵⁷⁸.

Au départ, Stanislas souhaite un troupeau utilisant les savanes des premiers mornes avec une qualité devant primer sur la quantité⁵⁷⁹. Il préfère mettre l'accent sur des bêtes d'écuries ou d'étables, certainement pas sur les bêtes des champs. *Jean-Rabel* renferme 100 bêtes à cornes contre 131 bêtes cavallines, d'où l'obtention de 231 bêtes pour la traction et le transport des cultures. Le nombre élevé de brebis permet peut-être de nourrir les employés blancs de l'habitation. Stanislas souhaite aussi placer d'autres animaux : « Nous avons près de 60 bêtes à cornes ; je vais tâcher d'avoir 20 cavales et un bourriquet pour [obtenir] des mulets, afin de recruter ceux qui seront employés aux travaux de la sucrerie »⁵⁸⁰. Pendant les années 1780, nous supposons que cette magnifique plantation est en pleine expansion avant de décliner à la veille de la Révolution de Saint-Domingue.

F) L'habitation *Seringue*

Nous disposons de l'inventaire de l'habitation caféière *Seringue*⁵⁸¹ de 1777.

1) Présentation de l'habitation *Seringue*

Si les Foäche font le choix du sucre, ils investissent dans le café. L'habitation *Seringue* réclame moins de capitaux que les sucreries⁵⁸². D'après l'inventaire, cette plantation contient 164 carreaux⁵⁸³ ou 185 ha, étant moins vaste que *Jean-Rabel* avec ses 900 carreaux. *La Seringue* semble être une habitation moyenne avant son agrandissement dans les années 1780, si on la compare à la sucrerie Fleuriau dont la superficie s'élève à 290 carreaux en 1784⁵⁸⁴. L'inventaire de l'habitation *Seringue* présente⁵⁸⁵ la grande case, les cases des esclaves, l'hôpital et la cuisine. Les cases des esclaves sont présentes à proximité de la grande case. L'inventaire fait mention d'une « case en bois rond couverte en essence palissadée en plancher de palmiste ayant quarante-huit pieds de long sur seize de large distribuée en trois »⁵⁸⁶. *La Seringue* contient encore « une case en bois rond et

⁵⁷⁸ Natacha Bonnet, « La plantation... », p. 286.

⁵⁷⁹ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 103.

⁵⁸⁰ *Ibidem*, p. 99.

⁵⁸¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁵⁸² Laure Pineau-Defois, « Le processus d'investissement ... », p. 83.

⁵⁸³ 164 carreaux ou 185,32 hectares.

⁵⁸⁴ Jacques de Cauna « Les comptes... », p. 148. Cette habitation correspond à 328 ha.

⁵⁸⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁵⁸⁶ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

vingt-quatre pieds » et « une case de dix-huit pieds sur dix couvertes en essence » avec « une cuisine de dix-huit pieds sur neuf couverte en essence ».

Les Foäche suivent la voie établie car ils font le choix du bois. Selon l'architecte Christophe Charlery⁵⁸⁷, ce matériau est moins onéreux que la maçonnerie pour ériger des habitations. Ce dernier fait mention d'un solage ou d'une fondation de la construction en maçonnerie limitant les dégâts provoqués par l'humidité⁵⁸⁸. Une couche de gros rouge est appliquée sur le bois qui devient rouge acajou. Les murs peuvent être palissadés de planches et la maçonnerie entre poteaux est enduite à la chaux avec un badigeon blanc ou jaune.

En 1786, au sein de la caféière Maulévrier, le colon limite les matériaux lourds au solage - indispensable contre l'humidité - au montage de l'encadrement des ouvertures et au pignon qui tient une cheminée⁵⁸⁹. La grande case des Foäche compte des matériaux légers, ce qui semble habituel à Saint-Domingue. Rappelons que dès la fin du XVII^e siècle, les maisons des colons répondent à plusieurs usages élémentaires étant à la fois lieu de vie, de réception, d'office, de stockage, ou de repos. La maison est multifonctionnelle. L'habitation *Seringue* bénéficie d'« essentes palissadées en planchers de palmiste », soit un matériau plus léger que celui de l'habitation Maulévrier, n'ayant pas de matériaux lourds au solage. Les planchers de l'habitation *Seringue* sont faits de palmistes. Mais contrairement à l'habitation Maulévrier, elle contient des « essentes ». Puisque l'emploi de celles-ci est fréquent sur les caféières des mornes, il n'est guère surprenant de voir que les cases à captifs des Foäche en contiennent. Nous ne bénéficions pas d'informations sur le mobilier de la case à esclaves, mais on suppose qu'il est misérable, même si certains planteurs de caféiers des mornes donnent une couverture à leurs captifs⁵⁹⁰. Notons que les cases ne sont jamais couvertes du même matériau. Pour Gabriel Debien, les essentes sont en bois-pays donc de Saint-Domingue. Pour la case du maître, elles viennent de l'Angleterre ou du Mississippi⁵⁹¹.

Les deux habitations Foäche et Maulévrier contiennent toutes deux une charpente peu lourde avec une « case en bois rond couverte en essence palissadée » et aussi un

⁵⁸⁷ Christophe Charlery, « Maisons de maître et habitations coloniales dans les anciens territoires français de l'Amérique tropicale » in *Situ*, n° 5, 2004, p. 7.

⁵⁸⁸ *Ibidem*.

⁵⁸⁹ Gabriel Debien, *Etudes antillaises*, Paris, Armand Colin, 1956, p. 86.

⁵⁹⁰ *Ibidem*, p. 233.

⁵⁹¹ *Ibidem*, p. 129.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

matériau léger grâce une charpente contenant des essentes pour l'habitation Maulévrier. L'habitation Foäche possède 48 pieds de long sur 16 de large et l'habitation Maulévrier dispose de 45 pieds : elle est plus large que la précédente. Bien pourvue, la plantation *Seringue* comprend encore « un colombier⁵⁹² de vingt-quatre pieds de long sur treize pieds de large en bois [...] couvert en essence fermé en planche »⁵⁹³. L'inventaire de l'habitation fait également allusion à d'autres cases destinées à la retraite des esclaves⁵⁹⁴.

Pour assurer la construction de ces habitations, l'artisan métropolitain récupère des nègres « à talent » qui lui viennent en aide dans son travail dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ces maîtres artisans possèdent des ouvrages en vente dans la colonie et des traités publiés à leur intention. Par exemple, le traité publié par Aviler présente une série de magnifiques maisons de maître qui s'adaptent aux réalités des Antilles, tenant compte des réalités climatiques et géologiques de la région⁵⁹⁵. Dès 1789, le baron de Wimpffen fait référence à cet ouvrage probablement connu des architectes des plantations des Foäche. Celles-ci sont peut-être construites selon un modèle du siècle diffusé par les traités d'architecture de l'époque.

2) *La grande case de l'habitation Seringue*

Grâce à l'inventaire, nous disposons de précisions sur les meubles de la grande case. L'habitation admet des entrepôts, des magasins, des cases d'esclaves, des cuisines et une case du maître dite « Grand Caze ».

Tableau 48. Meubles de la grande case de la *Seringue* selon l'inventaire de 1777

Meubles	Prix en livres
Deux lits garnis	600
Une armoire de bois moyen	132
Un buffet d'acajou	300
Quatre tables	60
Total	1092

⁵⁹² Il s'agit d'un pigeonnier au XVIII^e siècle.

⁵⁹³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1777.

⁵⁹⁴ *Ibidem*.

⁵⁹⁵ Christophe Charlery, « Maisons de maîtres... », p. 7.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Rappelons que la vie de la plantation s'organise autour de la case principale, bâtiment le plus important dont les meubles valent 1092 livres⁵⁹⁶. L'inventaire stipule encore que cette « Grand Caze » est réservée à la famille. La simplicité du lieu interpelle. Les Foäche, ne résidant pas à Saint-Domingue, n'investissent pas dans un luxe particulier et il n'est pas non plus fait mention de tapisserie. Le baron Alexandre de Wimpffen évoque le goût pour les tapisseries des habitants de Saint-Domingue : « [Les habitations] ont toujours des tapisseries de damas et des baguettes dorées »⁵⁹⁷. Celles-ci sont absentes au sein de l'habitation *Seringue*. En fait, la plupart des planteurs ne souhaitent pas rester longtemps dans la colonie car ils conservent « l'esprit de retour obstiné »⁵⁹⁸ qui a animé Martin-Pierre II et Stanislas, préférant Le Havre à Saint-Domingue. Cependant, la simplicité causée par l'absence empêche-t-elle la prospérité du lieu ? L'historien Hervé du Halgouet avance que les planteurs du XVIII^e siècle mènent une existence simple sous l'influence du climat⁵⁹⁹. Les Foäche font preuve de simplicité comme le planteur Jean du Pasquet, comte de Lugé, qui possède une habitation-sucrière très vaste de 350 captifs. Selon Hervé du Halgouet, la plantation du comte comprend deux lits, deux armoires, une table en acajou, une salle de réception ornée d'un grand miroir avec cadre doré, une console en marbre, une table à jeu avec tric trac, deux tables en acajou, un canapé de rotin, quatre fauteuils et douze chaises de paille⁶⁰⁰. Les Foäche ne disposent que de 8 éléments de mobilier contre 24 pour Jean de Lugé. Ce dernier ne détient qu'une seule console en marbre, matériau raffiné et une table à jeu, élément de sociabilité. La présence des 4 fauteuils, des 12 chaises de paille, d'un canapé de rotin est le signe d'une certaine convivialité. Il n'est pas fait mention de ces derniers éléments au sein de la *Seringue*. Son inventaire révèle encore que la famille havraise ne dispose pas de vêtements en raison de son absence. Aussi, on sait que les meubles des Foäche valent 1092 livres tandis que le montant de l'argenterie du comte de Lugé s'élève à 53 000 livres, ce qui accrédite l'idée d'une simplicité liée à l'absence de Stanislas et des siens. Puisque la plupart des colons ne sont que de passage, pressés de s'enrichir en peu de temps et de profiter de leur gain en métropole, « ils campent sur les plantations plus qu'ils ne s'y établissent, jugeant inutile et trop dispendieux de s'installer »⁶⁰¹. Si Stanislas est venu à Saint-Domingue, il n'est pas

⁵⁹⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁵⁹⁷ Alexandre de Wimpffen, *Haïti...*, p. 114.

⁵⁹⁸ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue...*, p. 297.

⁵⁹⁹ Hervé du Halgouet, *Inventaire...*, p. 223.

⁶⁰⁰ *Ibidem*, p. 224.

⁶⁰¹ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

amené à y rester. Ainsi, les Foäche ne disposent que de deux lits garnis d'une armoire de bois moyen, d'un buffet d'acajou et seulement de quatre tables⁶⁰². Là encore, Jean de Lugé s'impose car il possède une chambre garnie de deux lits, une simple table en acajou avec quelques objets de grandes valeurs, une paire de boucles d'or, un étui d'or, un cachet d'argent, une tabatière d'écaille cerclée d'or et des carafons à liqueur. L'argenterie de table se compose de 17 couverts, de cuillères, d'une soupière, d'un huilier, d'une cafetière et de deux chandeliers évalués à 3600 livres. La garde-robe de Jean Pasquet détient encore 58 chemises, 26 vestes et 24 pantalons. Il convient de ne pas oublier un lit à baldaquin, un bureau, une baignoire en rotin, un bidet, un pot de commodité, éléments absents de l'habitation *Seringue*. L'inventaire des Foäche, moins complet que celui de M. de Lugé, fait mention du moulin utilisé pour passer le café à la grage⁶⁰³ évalué à 1200 livres, d'un coffre de menuiserie et de charpenterie de 300 l., puis du linge de table, d'une chaise, d'une batterie de cuisine et de la vaisselle⁶⁰⁴.

Selon Christophe Charlery, les habitations du XVIII^e siècle sont des maisons comportant un rez-de-chaussée, avec trois chambres de plain-pied et un emplacement central du salon de compagnie : « la case américaine » est seulement pourvue de trois pièces⁶⁰⁵. La plus grande se trouve au centre. Les deux autres ont plusieurs chambres. Le salon sert d'entrée, tient lieu de vestibule, et donne accès de part et d'autres aux chambres et pièces adjacentes. On dénombre trois grandes pièces dans la « Grand Caze » de Stanislas, et le montant consacré au mobilier s'élève à seulement 3092 livres, signe d'une certaine simplicité.

3) *La case des esclaves de l'habitation Seringue*

L'habitation *Seringue* compte d'abord des cases destinées au logement des esclaves. L'historien Debien évoque les cases des captifs⁶⁰⁶ construites jamais très loin du logement des maîtres. Ces cases doivent être facilement surveillables et à proximité d'un cours d'eau. Si celles-ci font 48 pieds de long sur 15 de large, Du Tertre mentionne des cases de 9 à 10 pieds de long sur 6 de large et de 10 à 12 de hauteur⁶⁰⁷. Au Siècle des

⁶⁰² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1777.

⁶⁰³ Il s'agit de râper avec la grage.

⁶⁰⁴ *Ibidem*.

⁶⁰⁵ Christophe Charlery, « Maisons de maître », p. 12.

⁶⁰⁶ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 219.

⁶⁰⁷ *Ibidem*, p. 222.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Lumières, les cases s'allongent, d'où multiplication des logements sous le même toit⁶⁰⁸, et un nombre de cases plus faible. L'habitation *Seringue* est concernée par ce changement. On remarque 10 cases à nègres pour 42 esclaves, d'où la présence de 4 esclaves par case⁶⁰⁹. Au Boucassin, sur la sucrerie Fauveau, on dénombre 18 cases pour 135 esclaves (7 esclaves par case), 38 cases pour 216 esclaves (6 esclaves par case) au sein de la sucrerie Dubuisson, 26 pour 103 (4 esclaves par case) à Poy-la-ravine, 62 pour 302 (5 esclaves par case) à Descloches⁶¹⁰. En 1783, l'habitation Santo compte 90 cases pour 545 esclaves, soit un taux d'occupation de 6,06 esclaves par logis⁶¹¹ avant d'atteindre, pour 551 Noirs, 6,48 personnes par case en 1788. L'habitation *Seringue* comprend 4 esclaves par case : les captifs sont logés par famille. Leur misérable existence est moins pire que s'ils étaient 10 par case. Peut-être est-ce la volonté de Stanislas qu'il n'y ait pas trop de captifs dans une case afin de préserver sa main-d'œuvre de la mortalité.

L'inventaire de la *Seringue* est peu explicite quant aux dépenses relatives à la construction. Il faut dire qu'elles sont moindres pour les colons car la construction des cases est confiée à des entrepreneurs. On ne parle plus de construction de cases mais de montages : du Mississippi ou de Louisiane arrivent des éléments de case préfabriqués⁶¹². Les cases pouvaient être refaites ou déplacées par la seule volonté du gérant. Il est fort à parier que les cases de la *Seringue* se trouvent dans un état de délabrement. Frédéric Régent fait le constat de leur vétusté, ne valant que 100 l. à peine⁶¹³. Nous ne disposons pas de détails concernant les ustensiles des cases de la *Seringue* mais il se compose habituellement de quelque couis ou calebasses de grandeurs différentes, de 4 ou 5 plats de bois ou de grosse terre cuite, de quelques fourchettes de bois dur, de vieux pots à sucre pour garder l'eau fraîche, d'un sac à farine, d'un baril pour laver le manioc, de patates, de deux chaudrons et d'une cafetière⁶¹⁴. Les cases contiennent aussi une caisse servant de malle où se trouvent les cotonnades avec les jupons fleuris de dentelles variées. Les travaux de cuisine ont lieu à l'extérieur pour préparer la cassave, la cuisson dans un chaudron ou dans une marmite donnée par l'habitation. Le lit est une natte tendue ou des

⁶⁰⁸ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 224.

⁶⁰⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁶¹⁰ *Ibidem*.

⁶¹¹ Pierre Pluchon, Sabine de la Bretesche Hartmann, « L'habitation Santo... », p. 211.

⁶¹² Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 225.

⁶¹³ *Ibidem*, p. 137.

⁶¹⁴ Frédéric Régent, *La France et ses esclaves*, Paris, Pluriel, 2012, p. 136.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

planches recouvertes de paille de maïs ou des hamacs⁶¹⁵. On peut émettre l'hypothèse que tous ces éléments sont présents au sein de la *Seringue*. Concernant la propreté des esclaves, beaucoup de planteurs font badigeonner de chaux l'extérieur et l'intérieur des cases pour mieux assurer la propreté⁶¹⁶. Peut-être est-ce encore le cas pour la *Seringue*.

4) L'âge des esclaves de l'habitation *Seringue* : présentation

L'inventaire de l'habitation *Seringue* en 1777⁶¹⁷ révèle un atelier de 42 esclaves.

Tableau 49. Prix des esclaves hommes de l'habitation *Seringue* en 1777⁶¹⁸

Prix des esclaves en livres	Nombre d'esclaves
2500	7
2400	4
2300	1
2200	3
2000	4
1800	2
1500	1
Total:	22

Tableau 50. Prix des esclaves femmes de l'habitation *Seringue* en 1777

Prix des esclaves en livres	Nombre de femmes
2400	7
2200	3
2100	2
1800	1
Total :	13

Nous pouvons comptabiliser le nombre d'enfants et d'hommes par tranches d'âge en classant les esclaves.

⁶¹⁵ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 225.

⁶¹⁶ *Ibidem*.

⁶¹⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁶¹⁸ Il s'agit probablement de livres tournois.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Tableau 51. Nombre d'esclaves hommes et femmes de l'habitation *Seringue*

Âge	Nombre de négrillons et d'hommes	Nombre de femmes
Entre 1 et 3 ans	5	
Entre 4 et 5 ans	1	
Entre 16 et 18 ans	5	4
Entre 20 et 25 ans	4	7
Entre 26 et 30 ans	8	3
Entre 31 et 35 ans	5	0
Entre 35 et 49 ans	0	0
Entre 50 et 55 ans	0	0
Total	22 hommes et 6 négrillons	14 esclaves femmes

En 1777, l'habitation *Seringue* contient seulement 42 esclaves, soit 22 hommes, 6 négrillons et 14 femmes, nombre peu élevé, quand on sait qu'entre 1787 et 1790, l'habitation Bongars abrite 64 hommes, 51 femmes, 34 garçons, 28 filles, ce qui fait 177 esclaves⁶¹⁹. Cependant, toutes les habitations ne comportent pas forcément un nombre très élevé de captifs⁶²⁰. La sucrerie Cottineau compte 51 Noirs en 1775⁶²¹. Quant à l'habitation Maulévrier, elle en détient 77 en 1779⁶²². À l'inverse, l'habitation sucrerie Galbaud⁶²³ du Fort compte 51 hommes et 65 femmes soit 116 en 1772 et 206 Noirs en 1773, nombre plus élevé que pour l'habitation Foäche. Il est possible que ces derniers ne voient pas l'intérêt de placer sur cette habitation un trop grand nombre d'esclaves, celle-ci ne faisant que 164 carreaux⁶²⁴. Natacha Bonnet fait le constat qu'au sein de la partie française de Saint-Domingue, les chiffres des esclaves domestiques décroissent en raison de la mise en gérance et de l'absence des propriétaires restés en métropole⁶²⁵, cas correspondant aux Foäche.

⁶¹⁹ Gabriel Debien, « Histoire de deux plantations à Saint-Domingue » in *Revue de la province du Maine*, n° 114, 1968, p. 308.

⁶²⁰ Christophe Charlery, « Maisons de maître... », p. 54.

⁶²¹ Gabriel Debien, « Plantations », p. 50.

⁶²² Gabriel Debien, « Etudes... », p. 109.

⁶²³ Gabriel Debien, « La sucrerie Galbaud... », p. 89.

⁶²⁴ 211 hectares.

⁶²⁵ Natacha Bonnet, « L'organisation du travail servile sur la sucrerie domingoise au XVIII^e siècle » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008, p. 135.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

La jeunesse des esclaves semble être d'une importance primordiale pour les Foäche et permet aux captifs d'affronter les travaux d'une caféière plus exigeants que ceux d'une sucrerie.

Tableau 52. Âge des esclaves de la *Seringue*

Âge des esclaves	Nombre d'esclaves
35 ans et plus	1
Entre 30 et 32 ans	9
Entre 25 et 29 ans	4
Entre 20 et 24 ans	4
Entre 16 et 18 ans	5
Total	23

Concernant les hommes, le plus âgé a 35 ans. Un atelier jeune et en bonne santé est la garantie pour les Foäche d'obtenir de beaux rendements. D'après l'inventaire, le prix moyen des esclaves sur l'habitation *Seringue* est de 2231 livres. Tout dépend de la force physique car plus un esclave est en bonne santé, plus sa valeur est grande. L'esclave Mardy, âgé de 24 ans, coûte seulement 1800 livres et il est précisé qu'il a « une jambe enflée »⁶²⁶. Selon Gabriel Debien, on dénombre deux groupes de captifs : ceux qui restent dans les cases et ceux qui sont affectés au sein des ateliers dits esclaves de jardin⁶²⁷. Les Foäche disposaient probablement d'esclaves domestiques à l'époque où Martin-Pierre II et Stanislas habitaient l'île. En effet, les colons apprécient de se faire servir par un personnel domestique leur permettant de montrer leur richesse. C'est ainsi que le baron de Wimpffen affirme⁶²⁸ : « Dans un pays aussi chaud que Saint-Domingue [...] on a le ridicule usage de se faire servir à table par une foule de nègres qui forment un double rang derrière les chaises de leurs maîtres, sur lesquelles ils s'appuient [...]. Mais la vanité le veut ainsi ». On suppose que Martin-Pierre II et Stanislas, jeunes hommes célibataires, se contentaient du strict nécessaire à savoir d'un valet, d'un cuisinier, d'un cocher et d'une blanchisseuse-lingère⁶²⁹. Les captifs alertes et habiles sont positionnés au sein de la grande case. En général, les colons choisissent les fils des domestiques qui ont grandi dans la maison, étant appelés à servir dans celle-ci. Dans la grande case, sont placés plusieurs domestiques : aux

⁶²⁶ *Ibidem*.

⁶²⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 86.

⁶²⁸ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue : La société...*, p. 297.

⁶²⁹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 86.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

hommes, la cuisine, le service de la table, les courses et le soin des chevaux des maîtres. Les domestiques femmes, quant à elles, s'occupent des enfants, des lavages, du soin du linge et de la confection des vêtements des captifs⁶³⁰. Les hommes qui déméritent se retrouvent rapidement affectés à la coupe des cannes, punition crainte par le personnel de la maison. Les domestiques ont un sort plus enviable que les esclaves de jardin mieux nourris et habillés, traités avec plus de respect, obéissant directement au colon et aux gérants, et n'étant plus sous les ordres du commandeur⁶³¹. L'historien Pierre de Vaissière relate que lorsque les esclaves sortent de leur habitation, ils se rendent dans les ateliers et « sont soumis à cette étrange promiscuité »⁶³². Les domestiques assistent aux conversations des colons qui portent presque uniquement sur leur santé, sur celle des captifs notamment et « sur les soins qu'ils réclament ou sur leurs tentatives de révolte »⁶³³. La vie des maîtres est étroitement unie à celle de ces malheureux⁶³⁴.

Les habitations Foäche comptent plus d'une centaine d'esclaves affectés à une tâche particulière. Il est difficile de s'étendre sur cet aspect, car nous ne disposons pas de sources montrant la vie quotidienne des esclaves au sein de l'habitation *Seringue*. Natacha Bonnet explique que sur l'habitation des Varreux, sur 61 esclaves, 15 sont affectés au moulin et à la sucrerie, 5 à la tonnellerie, 30 sont gardiens de haies et 11 sont cabrouetiers en 1784⁶³⁵. Il est probable que les habitations Foäche conservent cette organisation. Rappelons que les cabrouetiers sont des muletiers s'occupant de l'entretien des harnais et des cabrouets. Ils travaillent à l'aide d'un garçon d'écurie. Le chef-cabrouetier a la responsabilité des chevaux, des mulets, des bœufs du moulin, des ferrures, de la propreté et de la fermeture du parc aux chevaux, des boucauds de café, des barriques de sucre à l'embarcadère. Il peut être aussi vétérinaire en cas d'épizooties ou d'accidents. Le travail du bois est important

⁶³⁰ *Ibidem*.

⁶³¹ Sur la vie des esclaves, voir Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 87. La vie des esclaves de la grande case est directement liée à celle du maître. Leur repas se fait souvent à table, les serviteurs partagent les joies et les peines de leur maître. Les riches planteurs et les femmes créoles disposent d'une lingère et d'une couturière envoyées en amont en France faire plusieurs années d'apprentissage. Les domestiques sortent peu de la maison et doivent veiller à ce que la maison reste propre, l'époussetant, frottant ses objets de valeur, repassant le linge. La case des domestiques de jardin est à part de celles des ouvriers et des Noirs du jardin à proximité de la grande case pour répondre au plus vite à l'appel du maître. Les gardiennes d'enfants dorment près des enfants du maître. Sur les caféières, les domestiques des cases peuvent aussi aider au ramassage des cafés.

⁶³² *Ibidem*.

⁶³³ Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles...*, p. 86.

⁶³⁴ *Ibidem*, p. 281.

⁶³⁵ *Ibidem*, p. 138.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

d'où la présence d'ouvriers charpentiers en raison de la réserve « de bois debout »⁶³⁶. Sur l'habitation Bongars⁶³⁷ que Jacques-Alexandre le chevalier de Bongars donne en héritage à ses enfants, on constate la présence de six charpentiers, de cinq scieurs de long, de deux maçons, de 11 muletiers, de sept gardiens d'animaux et de 25 esclaves de jardin. Les femmes, elles, sont à la culture : une gardienne d'enfants, une accoucheuse, deux hospitalières sont visibles. Quatre commandeurs s'occupent des esclaves au travail⁶³⁸. La répartition des charges, au sein de la caféière Foäche, présente peut-être des similitudes avec celle de l'habitation Bongars.

En 1777, l'habitation *Seringue* comporte 22 jeunes captifs. Plus de la moitié est sans doute affectée à l'atelier. Une division du travail apparaît, s'appuyant sur la force physique des esclaves. Les travailleurs étant répartis par équipes, il existe le grand et le petit atelier, ou le grand et le second atelier⁶³⁹. Le grand atelier est sous les ordres du premier commandeur. On y trouve des esclaves assez forts pour endurer les gros travaux dans la force de l'âge et plus robustes que ceux qui constituent le second atelier. Dans le grand atelier, les esclaves supportent les tâches de fouille au sol, le bêchage, la plantation des caféiers ou des cannes et le creusement des canaux⁶⁴⁰. Les moins forts, les femmes enceintes et les nourrices sont admises dans le second. Son importance varie en fonction des saisons. Les travaux sont moins lourds car les tâches sont plus variées : planter le petit mil, les patates, assurer le transport du fumier dans les paniers, le tasser à la main autour des cannes et des caféiers, ramasser l'herbe pour les bêtes de travail sans oublier les sarclaisons⁶⁴¹. Il faut ensuite arracher les mauvaises herbes, enlever aux jeunes cannes les feuilles desséchées pour donner de l'air aux souches et les débarrasser des insectes.

Au sein de l'habitation *Seringue*, on remarque la présence de 6 négrillons. De fait, les enfants en nombre important qui ont entre 8 et 12 ou 13 ans, sont placés sous la surveillance d'une matrone pour les travaux légers. Ils doivent ramasser l'herbe, la paille des cannes et sont appelés « enfants au panier »⁶⁴². À 12 ou 13 ans, ils passent dans le grand atelier et ceux qui font preuve de la plus grande habileté, deviennent des apprentis

⁶³⁶ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 99.

⁶³⁷ Gabriel Debien, « Histoire de deux plantations à Saint-Domingue » in *Revue de la Province du Maine*, n° 144, 1968, p. 308.

⁶³⁸ *Ibidem*.

⁶³⁹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 135.

⁶⁴⁰ *Ibidem*.

⁶⁴¹ *Ibidem*, p. 136.

⁶⁴² *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

ouvriers. Les colons préfèrent rassembler les enfants et peuvent mieux prendre garde à leur santé et à leur nourriture. La matrone veille à la propreté de leurs pieds que les chiques attaquent.

Normalement les esclaves sont libérés du samedi au dimanche à minuit, les jours de grande fête, le jour de l'an ou de Noël, à la Fête-Dieu ou à la Toussaint, mais en réalité, les jours fériés ne sont pas considérés comme tels sur les habitations. Tout dépend de la volonté des colons⁶⁴³.

5) Prix des esclaves de l'habitation *Seringue*

Les prix correspondent à l'état de santé des esclaves : plus un esclave est jeune et en bonne santé, plus il sera onéreux. Rappelons que la durée de vie d'un captif est de moins de 50 ans⁶⁴⁴. Au sein de la *Seringue*, sept esclaves coûtent chacun 2500 livres, quatre esclaves valent 2400 livres, trois sont estimés à 2000 livres, deux esclaves à 1800 livres et un esclave est acheté 1500 livres. Les esclaves en pleine force de l'âge sont les plus recherchés et ceux qui ont entre 30 et 32 ans ont un prix compris entre 2000 et 2500 livres. De plus, ceux qui ont entre 16 et 18 ans valent entre 1500 et 2200 livres. Selon nos calculs, la valeur totale des esclaves de l'habitation *Seringue* atteint 49 100 livres. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, le prix d'un esclave en bonne santé oscille entre 1000 à 1400 livres tandis qu'une femme coûte 950 à 1000 livres⁶⁴⁵. Un négriillon vaut 800 à 1000 livres et un colon dépense 2000 livres pour faire l'acquisition d'un bel esclave dit pièce d'Inde. De manière générale, on constate une augmentation du prix des captifs vers 1787. D'après le bon de paiement pour l'acquisition d'esclaves, une mère de 16 ans et son fils font déboursier au colon Pierre Hebert 4000 livres la même année⁶⁴⁶.

14 femmes esclaves sont présentes sur l'habitation *Seringue* contre 22 hommes en 1777. Le prix moyen de ces esclaves est de 2191 livres. Quatre esclaves ont moins de 20 ans, sept esclaves ont entre 20 et 24 ans et trois esclaves ont entre 28 et 30 ans. Au sein de la *Seringue*, le prix des esclaves femmes n'est pas forcément lié à l'âge mais dépend surtout de la robustesse et de la force physique. C'est ainsi que Lizette et Agathe qui ont 28 et 30 ans coûtent 2400 livres, tandis que Victoire, âgée de 22 ans, vaut 1200 livres, tout comme Lucile qui a 19 ans dont la valeur atteint 1800 livres. Nous émettons

⁶⁴³ *Ibidem*, p. 155.

⁶⁴⁴ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale... », p.293.

⁶⁴⁵ *Ibidem*.

⁶⁴⁶ *Commerce atlantique, traite et esclavage*, Philippe Charon (dir.), Rennes, PUR, 2018, p. 86.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

l'hypothèse que ces deux esclaves sont peut-être touchées par une infirmité en raison de leur faible prix.

Tableau 53. Âge et valeur des enfants esclaves de la *Seringue* en 1777

Nom	Âge	Valeur en livres
Nicolas	4 ans et demi	500
Jean-Baptiste	3 ½	400
Lubin	2 ½	250
Fortuné	1 ½	200
Michel	1	200
Victoire	1 ½	250
Total		1800

Les enfants, d'une valeur de 1800 livres, sont peu nombreux, n'étant que 6 en 1777. La valeur des 42 esclaves (femmes, enfants et hommes) s'élève à 81 500 livres⁶⁴⁷. Ce chiffre est d'ailleurs porté à l'inventaire. Les hommes représentent 52,3 % des esclaves, les femmes 33 %, et les enfants 14,28 %. Est-ce considérable ? Il convient d'évoquer le comte de Lugé, qui possède en 1788 une habitation de 300 carreaux, dite de Montrouis. Là encore une approche comparative peut nous aider à tirer des conclusions. Si l'habitation Foäche compte 42 esclaves, celle du noble⁶⁴⁸ retient 39 captifs de sexe masculin qui valent 156 400 livres. De plus, 13 esclaves sont estimés à 31 800 livres, 12 négrilles à 17 200 livres, et 12 négrittes atteignent 16 100 livres, soit un prix total de 221 500 livres. Par conséquent, leur valeur est plus élevée que pour l'habitation *Seringue* de 1777 d'un montant de 81 500 livres. Cela signifie que Stanislas fait des économies en faisant l'acquisition de ses esclaves. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'est procuré ces derniers suite à l'armement de ses navires pour la côte d'Afrique.

6) *Nom des esclaves de l'habitation Seringue*

Les noms des esclaves de l'habitation *Seringue* interpellent. Nous constatons des renvois à la mythologie, c'est le cas des prénoms Achille et Télémaque, ou à des personnages historiques de l'Antiquité (Acipio, Pompée). Nous remarquons trois renvois à l'animalité puisque les noms Macaque, Guépard et Bambara se réfèrent à l'Afrique. Il

⁶⁴⁷ Nous pouvons procéder aux calculs suivants : 49 100 + 30 600 + 1800 = 81 500.

⁶⁴⁸ Hervé du Halgouet, *Inventaire d'une habitation à Saint-Domingue*, Paris, Société de l'histoire des colonies françaises, n° 4, 1933.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

s'agit peut-être d'esclaves africains et non créoles. La Tulipe, Fortune et Printemps ne sont pas des noms d'hommes mais sont liés à « l'onomastique militaire, sans intention caricaturale »⁶⁴⁹. Dans cette liste d'esclaves de l'habitation *Seringue*, force est de constater un nom qui fait référence à un jour de la semaine puisqu'un esclave s'appelle Mardy. On remarque encore, dans l'inventaire de l'habitation Foäche, le prénom « printemps » qui fait référence à une saison.

Cependant, 12 esclaves portent des prénoms classiques et les noms de baptême tels que Nicolas, Michel, Fortuné et Victoire symbolisant le « signe d'entrée dans un monde proche du monde créole »⁶⁵⁰. Or, le nom de baptême n'est utilisé que par le colon ou par le gérant de l'habitation. Les esclaves, pour communiquer, utilisent le nom africain porté avant le baptême. On peut encore citer, parmi les prénoms de l'inventaire de l'habitation *Seringue*, ceux qui se réfèrent à la chrétienté : Joseph, Victor, François, Jacques, Paul, Thomas, Augustin, Joseph, Victor et Guillaume⁶⁵¹. Gabriel Debien fait le constat qu'à sa descente du négrier, le captif porte un nom ou même deux : celui dont il bénéficiait avant sa captivité en Afrique et que ses camarades employaient, et celui reçu du capitaine durant la traversée sans qu'on sache précisément quand⁶⁵². De fait, toutes les femmes de la plantation *Seringue* portent des prénoms du calendrier catholique : Agathe, Barbe, Suzanne, Lucile, Victoire, Lizette, Laurence ou Jeanne ne sont pas des idiomes africains. Les captifs de Stanislas ne disposent pas de nom de famille. Pauline et Rose de l'habitation Foäche sont des prénoms peut-être tirés du théâtre classique de la fin du XVIII^e siècle, comme il est d'usage d'attribuer des noms tirés de la littérature aux esclaves⁶⁵³.

7) *Le cheptel et le mobilier de l'habitation Seringue (bâtiments et terres)*

Les animaux de l'habitation *Seringue* apparaissent au sein de l'inventaire de 1777.

Tableau 54. Le cheptel de l'habitation *Seringue* en 1777

Animaux	Nombre	Valeur en livres
Mulets domptés	5	3500
Bourrique	1	150
Bouvard	1	220

⁶⁴⁹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 72.

⁶⁵⁰ *Ibidem*.

⁶⁵¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁶⁵² Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 71.

⁶⁵³ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 73.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Gazelles	4	380
Total	11	3900

Le prix de 11 animaux atteint 7550 livres. Les mulets et les bourriques sont présents sur les habitations toujours pour le transport du café et des autres productions. Aussi, cette plantation contient des instruments servant à la fabrication du café soit des « cases pour la culture du café elle-même »⁶⁵⁴. Puisqu'il s'agit d'une caféière, le bâtiment principal est consacré à cette culture car l'habitation compte « un magasin de soixante-dix pieds de long sur soixante de large ». Concernant les bâtiments, il est question de « deux caloges à caffés de vingt pieds carrés »⁶⁵⁵ mais il est aussi évoqué « un moulin à piler le caffé de trente pieds en carrés, un canot de 18 pieds et diamètre de massonerie ». On retrouve encore « une galerie pour trier trente pieds de long sur dix de large fermée en massonerie [...] » et « un cabinet pour mettre le caffé trié de dix pieds carrés »⁶⁵⁶. Aussi, la *Seringue* possède une galerie qui peut cacher de manière astucieuse, sous son plancher, des tiroirs où on stocke le café, que l'on peut tirer afin de le faire sécher, pièces obligatoires dans une caféière⁶⁵⁷. Pour le séchage du café, on dénombre « quatorze Plateforme [...] de cinquante-six pieds de long chacune sur trente-deux de large »⁶⁵⁸. Là encore, tous les bâtiments d'une caféière classique sont bien présents sur l'habitation *Seringue*, et surtout le très important moulin à piler ou à vanner le café, sans oublier le glacis. D'ailleurs, l'habitation caféière Maulévrier dispose également de ces bâtiments dans les années 1780⁶⁵⁹ puisqu'elle contient « une autre plateforme de trente pieds sur vingt-huit pieds ».

En 1777, il est fait mention du jardin de l'habitation qui détient des pieds de café plantés avec 18 000 pieds de large de 4 ans et demi, 12 000 pieds âgés de trois ans et demi, d'où l'obtention de 30 000 pieds « sur lesquels on estime quatre mille pieds morts : reste 26 000 pieds »⁶⁶⁰. Depuis son acquisition par les Foäche, on peut remarquer une augmentation des pieds de café. L'inventaire fait état de 26 000 pieds avant l'acquisition de « 43 000 pieds de caffé en totalité » en 1777⁶⁶¹. Ensuite, les sources mentionnent le cacao avec l'âge de ces pieds. En effet, il est question de « 1300 pieds de trois ans, 6250

⁶⁵⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1777.

⁶⁵⁵ *Ibidem*.

⁶⁵⁶ *Ibidem*.

⁶⁵⁷ Christophe Charlery, « Maisons de maîtres... », p. 39.

⁶⁵⁸ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1777.

⁶⁵⁹ Gabriel Debien, *Etudes...*, p. 89.

⁶⁶⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1777.

⁶⁶¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1777.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

pieds de large de deux ans, 6000 pieds de 18 mois » et de « 2000 pieds plantés au même âge »⁶⁶². Cela montre une quantité minimale de cacao produite par rapport au café. L'habitation ne cesse de s'accroître, ayant gagné 17 000 pieds pour la culture du café. Cela n'est guère surprenant car la *Seringue* est destinée à produire cette denrée.

Comme pour les sucreries, les Foäche font le choix de vastes plantations pour produire de manière abondante. De plus, il est question de cultures vivrières avec « deux carreaux & demi en vivre de toute espèce et un carreau & demi prêt à planter »⁶⁶³. Quel espace leur est consacré ? Si un carreau est égal à 1,13 ha, deux carreaux correspondent à 2,16 ha. On en déduit que 2,16 ha sont consacrés aux vivres des esclaves, ce qui est faible. Il est fait mention de « 73 000 touffes de bananiers plantés dans les ravines du jardin & bien entretenues »⁶⁶⁴. Les surfaces consacrées aux cultures vivrières sont généralement peu étendues. À titre d'exemple, elles représentent un faible pourcentage de la superficie globale de l'habitation de la famille Varreux à Saint-Domingue. Pour Natacha Bonnet, les cultures vivrières données en ration à l'atelier des esclaves se résument à la trilogie mil-patates-ignames⁶⁶⁵.

On peut évoquer la savane au sein de la plantation qui comporte « six carreaux de terre formant deux savannes entourés de partie de haye [...] »⁶⁶⁶. Nous apprenons l'existence « d'une source sur la ditte habitation distante de la Grande caze de cent cinquante toise »⁶⁶⁷. L'habitation *Seringue* compte six carreaux de terre pour les deux savanes qui ne sont pas des terres exploitées pour le café en 1777. Nous pouvons affirmer que ces six carreaux représentent 3,65 % de la surface totale, et 1,6 % est consacré aux vivres. Cela signifie que 92,69 % de la surface de la caféière *Seringue* est mise en place par la culture du café. Dans le cas de l'habitation Varreux, les savanes (prairies naturelles abandonnées aux animaux) représentent 25 carreaux, soit 9 % de l'habitation⁶⁶⁸. En 1777, l'estimation de l'habitation *Seringue* est énoncée dans l'inventaire : « La ditte habitation Plantations & Bâtiments estimée & prévue à la somme de soixante-dix mille livres. Cy...70 000 »⁶⁶⁹. C'est un résultat moindre que pour l'habitation Fleuriau, où la somme

⁶⁶² *Ibidem*.

⁶⁶³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁶⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁶⁵ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale... », p. 284.

⁶⁶⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

⁶⁶⁷ *Ibidem*.

⁶⁶⁸ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale... », p. 285.

⁶⁶⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

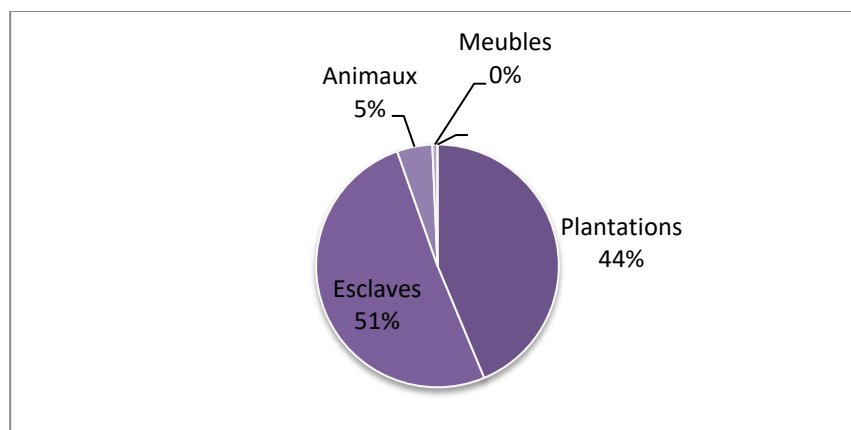
engagée est évaluée à 150 000 livres pour les terres cultivées et à 90 000 livres pour les bâtiments⁶⁷⁰.

Tableau 55. Récapitulatif de l'ensemble du mobilier de l'habitation *Seringue*

Nature du mobilier	Valeur en livres	Pourcentages
Plantations	70 000	43,17
Esclaves	81 500	50,26
Animaux	7550	4,65
Meubles	1092	0,67
Total	162 142	100

En définitive, l'habitation *Seringue* est composée de plantations évaluées à 70 000 livres, d'esclaves d'une valeur de 81 500 l., d'animaux estimés à 7550 l., et de meubles de 1092 l. Par conséquent, le total s'élève à 162 142 livres. Nous constatons que les plantations représentent 43,17 % du coût total, les esclaves 50,26 % et les animaux 4,65 %.

Graphique 12. Mobilier de l'habitation *Seringue*



G) Habitations acquises dans le cadre d'un litige : la *Grande Rivière* et la *Voldrogue*

1) Acquisition de la *Grande Rivière* et de la *Voldrogue*

Stanislas fait le choix de devenir le détenteur de l'habitation la *Grande Rivière*, suite à un litige. L'armateur havrais possède déjà les plantations de *Jean-Rabel* et du *Trou*, il est le procureur des biens qui lui sont confiés comme les habitations Lefèbre au quartier Morin,

⁶⁷⁰ Jacques de Cauna, « Les comptes... », p. 149.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Destouches à Limonade ou Cabeuil, Fauconnier et Desgauldières. En 1775, Stanislas confie la direction de son bureau à Jean Chalmette auquel il est apparenté par une famille de marchands de Rouen. La mère de Stanislas est une demoiselle Jore car le fondateur du comptoir de la maison du Cap avait épousé en 1720 Catherine Jore (1700-1766)⁶⁷¹. Chalmette est donc le cousin de Stanislas. En 1775, une société Chalmette et Cie avait été créée avec le soutien financier de l'armateur havrais qui y avait investi 100 000 livres en qualité de commanditaire (personne qui finance une entreprise)⁶⁷².

La maison Chalmette se charge d'écouler les cargaisons des négriers qui lui sont adressées, d'en assurer le recouvrement en argent ou en nature, et de pourvoir aux besoins des habitants par l'ouverture d'une boulangerie adossée au comptoir. Chalmette est le commis de Stanislas (agent subalterne) qui agit en tant que bailleur de fonds. En 1777, ce dernier fait l'acquisition d'une habitation en café et en cacao en bordure de la *Seringue* sur la paroisse de Dame Marie. Il convole avec Françoise Kanon, fille d'un habitant sucrier de la Voldrogue⁶⁷³. Or, la maison Chalmette fait faillite et doit recouvrer 400 000 livres de créances pour le compte de Stanislas. À la veille d'une nouvelle guerre maritime avec l'Angleterre, au lieu de s'en tenir à une gestion prudente des fonds confiés par l'armateur havrais, Chalmette investit dans une habitation d'abord en café qu'il transforme en sucrerie contre l'avis de l'armateur défavorable à cette initiative. Avisé, le négociant havrais fait passer un commis pour examiner les comptes de la maison Chalmette⁶⁷⁴. Cette dernière est chargée de recouvrements considérables pour plusieurs négriers, ayant permis le placement de leurs Noirs. Par conséquent, Chalmette se trouve débiteur de sommes considérables et « dépositaire infidèle »⁶⁷⁵. Et Stanislas se trouve mêlé à cette affaire en tant que bailleur de fonds. Les plantations de Chalmette ont, en outre, été mises en place avec les sommes non recouvrées des négriers. Barbé, le fondé de procuration, exige de Kanon - par acte notarié - que ce dernier soit le garant des sommes dues par son gendre à tous les créanciers. Jean-Joseph de Laborde, banquier de la cour, est également créancier de Stanislas pour des ventes de 90 Noirs faites à Chalmette en 1777 et pour le compte de ses négriers, notamment *Le prince de Conty* (second voyage) et pour *La Rosalie* (troisième voyage). Le

⁶⁷¹ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie. La tante de Stanislas nommée Catherine-Elisabeth Jore, née en 1694, a trois enfants à savoir François Cabeuil (1736-1799), Catherine-Elisabeth décédée en 1772 et Françoise Cabeuil qui convole avec Frédéric Chalmette. Ils ont trois enfants dont Jean Chalmette qui fait des affaires avec Stanislas dans les années 1780.

⁶⁷² Bernard Foubert, « Les habitations Foäche à Jérémie » in *Outre-mers*, n° 364-365, 2009, p. 164.

⁶⁷³ *Ibidem*.

⁶⁷⁴ *Ibidem*.

⁶⁷⁵ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

montant atteint 130 000 livres. La difficulté résulte du transport des créances de Laborde chez la maison de commerce Foäche qui lui remet deux lettres de change sur sa maison du Cap, payables l'une à la fin décembre 1785 et l'autre à la fin décembre 1786⁶⁷⁶. En 1782, Stanislas adresse un mémoire au secrétaire d'Etat de la Marine, le marquis de Castries, demandant que « M. Chalmette fut forcé d'abandonner son habitation à ses créanciers comme effet à eux appartenant, puisque c'est avec leurs fonds qu'il l'a achetée et établie »⁶⁷⁷. Par conséquent, obligé de se séparer de son habitation la *Grande Rivière* pour solder ses créanciers, Chalmette n'a pas d'autre choix que de la mettre en vente pour 500 000 livres. L'habitation Kanon⁶⁷⁸, future plantation *Voldroque*, est vendue 300 000 livres à Stanislas.

En 1780, la guerre interrompt les communications du quartier avec la métropole, retardant les mesures de rigueur que Stanislas espère des administrateurs. L'histoire ne s'arrête pas là car Jean Chalmette prend la fuite pour échapper à ses créanciers. Il est arrêté le 21 octobre avant de se sauver. Consulté par la maison du Cap, l'avocat Daugy recommande de présenter une requête au juge pour mettre Stanislas en possession de l'habitation la *Grande Rivière*, Chalmette s'étant retiré à la Jamaïque avec ses 50 plus beaux Noirs. Avant de s'enfuir, il laisse à sa femme une procuration lui donnant tout pouvoir sauf de vendre meubles, immeubles et bien-fonds. Au final, les Chalmette cherchent à vendre leur habitation près d'un demi-million de livres tandis que les représentants Foäche insistent pour recevoir celle-ci en paiement ou en abandon⁶⁷⁹.

Dans un premier temps, Morange déconseille à Stanislas de faire l'acquisition du bien, craignant les créanciers Begouën-Demeaux, Grandclos, Delalande ou Laborde qui risquent de lui réclamer de l'argent⁶⁸⁰ - surtout que Barbé, le fondé de procuration se rend en Jamaïque pour y constater le décès de Chalmette, père d'enfants mineurs. Les choses ne sont pas simples. En effet, Mme Chalmette, étant mariée sous le régime de la communauté, on craint qu'elle ne mette l'habitation à ferme et n'exige pension pour elle et ses enfants. Sans compter les mineurs Piau, héritiers de leur père, associé de Chalmette dans une société dont il détenait le quart et qui s'achève en février 1785. Le 25 avril et le 5 septembre 1785, la veuve Chalmette est condamnée par un arrêt du conseil supérieur du

⁶⁷⁶ *Ibidem*, p. 168.

⁶⁷⁷ *Ibidem*.

⁶⁷⁸ Il s'agit de la plantation de son beau-père.

⁶⁷⁹ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche », p. 164.

⁶⁸⁰ *Ibidem*, p. 169.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Port-au-Prince au paiement d'une somme de 1 075 376 l. 10 s. et 2 d. L'ouverture de la succession conduit les héritiers Piau au partage du 17 février 1787 et une nouvelle sentence du 9 juillet de la même année accorde des droits à ces mineurs⁶⁸¹. Absent de la colonie, Stanislas donne procuration à Pierre Morange et à Hardivilliers afin d'acheter le bien qui dépend de la succession Chalmette. L'affaire s'enlise lorsque la veuve Chalmette exprime son refus de payer. Pour parvenir à la vente, il est prévu de tenir quatre enchères, les 22 novembre, 6 et 20 décembre 1788 et pour finir le 3 janvier 1789. Personne ne se présente, ni les époux Maffrand - car la veuve Chalmette s'est remariée avec Aubin de Maffrand - ni aucun enchérisseur. Les représentants du roi fixent la vente (par décret au 3 janvier 1789) des trois-quarts de l'habitation en plus des terrains et pavillons situés dans le voisinage de Jérémie. Ensuite, une vente par licitation du quart appartenant aux héritiers Piau⁶⁸² se tient le 14 août 1790.

Tableau 56. Vente de l'habitation Chalmette (*Grande Rivière*)

Éléments de l'habitation	Mise à prix en livres	Enchères finales en livres
¾ d'une habitation	300 000	465 00
Atelier de 47 esclaves	100 000	126 755
Terrain pour entrepôt	5000	9000
Emplacement et pavillons	25 000	30 000
Total	430 000	630 755

En dépit des difficultés, Stanislas fait l'acquisition de l'habitation Chalmette pour 850 855 l. en 1790 alors qu'en 1784, il l'estimait à 600 000 livres. Puisque la maison Chalmette reste débitrice, nous remarquons un transport de créances de M. Laborde chez Stanislas qui reste dans l'obligation de payer en lettres de changes sur sa maison du Cap, l'une dès la fin du mois de décembre 1785 et l'autre fin décembre. Stanislas dépense 113 700 l. pour faire l'acquisition des esclaves.

Obtenir cette habitation n'est pas de tout repos pour lui⁶⁸³. Détenir un bien dans le cadre d'un litige l'oblige à prendre en charge l'ensemble des créances de Chalmette. Ainsi, Stanislas se trouve dans l'obligation de rembourser le sieur Barras en sa qualité de commanditaire. Son épouse, Mme Barras, veuve du sieur Jean Chaigne - ancien créancier

⁶⁸¹ *Ibidem*.

⁶⁸² *Ibidem*, p. 171.

⁶⁸³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche à Saint-Domingue, Quittance de remboursement de Stanislas Foäche à la veuve Chaigne, 1792.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

de Jean Chalmette - est remariée à Etienne Barras, sous lieutenant des ports d'arsenaux de France et des colonies, capitaine de port au môle Saint-Nicolas, habitant à Jérémie⁶⁸⁴. Nous bénéficions d'une quittance de remboursement rédigée par Mme Barras. Le document prouve que l'ancien époux de cette dernière avait placé un capital de 55 000 livres tournois au sein de l'habitation Chalmette, somme remboursée par Stanislas. Effectivement, il se charge d'une rente de 1750 livres tournois jusqu'à ce que le capital engagé de M. Chaigne soit dédommagé dans sa totalité. La rente à verser au sieur Chaigne débute le 30 juin 1780⁶⁸⁵ : la dame Barras reçoit deux traites de la part des Foäche, l'une de 10 000 livres tournois et l'autre de 10 285 l. 17 s. 2 d. « toutes deux payables en sept mois »⁶⁸⁶. Le 8 juin 1792, elle reconnaît « avoir reçu de M. et M. Plique et Lemoine négociants à Jérémie, agissant pour M. Stanislas Foäche négociant au Havre, en vertu de la procuration, la somme de 30 428 l. 15 s. 9 d. argent de cette colonie »⁶⁸⁷. En tout cas, les paiements ont bien lieu à crédit puisque Stanislas s'acquitte du remboursement de 30 428 l. 15 s. et 9 d.

Tableau 57. Remboursement de Stanislas Foäche à la Mme Barras en livres

Dates	Intérêts	Sommes en livres coloniales
Du 3 juin au 30 juin 1790	9 lettres de change	37 125
1789	Intérêts de 4 lettres de change protestées à Bordeaux	25 413
1 ^{er} juillet 1790 au 21 août 1 mois et 1 jour	Intérêt à 5 %	364. 0. 5.
22 août au 30 juin 1790 10 mois 8 jours	Intérêt à 5 %	2086. 18. 10.
Juin 1791		32. 2. 10.
6 juillet au 28 juillet		112. 14. 2.
Du 29 juillet 1791 au 1 ^{er} mai 1792 - 9 mois 1 jour		1026. 14. 1.
Du 1 ^{er} au 30 mai		3732. 19.
Frais		234.5.

Acquise par Stanislas par licitation pour 855 850 livres coloniales, l'ex-habitation Chalmette ou *Grande Rivière* couvre 390 carreaux, soit 440 ha. Elle est bordée au sud par celle de Girard et Lassus, à l'est par la rivière à Maho et à l'ouest par celle de la veuve Gouyat⁶⁸⁸. Comment se présente-t-elle ?

⁶⁸⁴ *Ibidem.*

⁶⁸⁵ *Ibidem.*

⁶⁸⁶ *Ibidem.*

⁶⁸⁷ *Ibidem.*

⁶⁸⁸ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 172.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

2) Description de l'habitation Grande Rivière

On suppose que Stanislas voit en cette sucrerie⁶⁸⁹ un moyen d'augmenter ses productions. Même acquise dans le cadre d'un litige, avec des créanciers à rembourser, les Foäche ne laissent pas passer cette affaire : l'augmentation du chiffre d'affaires de la société en dépend.

Concernant les terres, la plantation contient 100 carreaux en cannes abandonnées, 25 en savanes entourées de haies vives, 15 carreaux de « platons » susceptibles d'être plantés en cannes, trente en vivres et places à nègres en partie à l'abandon, 195 en basses « raques » et en bois debout. L'habitation fournit patates, petit mil et jardins à nègres⁶⁹⁰. L'ancienne habitation Chalmette dite *Grande Rivière* comprend tous les éléments pour l'obtention du sucre, à savoir un moulin pour broyer la canne à eau et non à bestiaux avec trois rolles, des tambours verticaux, du moulin de bois et fabriqués à Nantes ou en Angleterre. Ces rolles pressent les cannes pour extraire le jus. Le mouvement simultané des trois rouleaux obtenu avec des engrenages permet de faire passer les tiges deux fois par devant et par derrière⁶⁹¹. Elle contient également la sucrerie où on reçoit vesou ou vin de canne, et où on le cuit jusqu'à ce qu'il cristallise. Il convient de ne pas oublier la purgerie où on débarrasse le sucre de son sirop, les magasins à sucre, la guildiverie où à partir du sirop mélangé à l'eau, on obtient le tafia (alcool tiré des mélasses de canne à sucre)⁶⁹².

Tableau 58. Description de l'habitation *Grande Rivière*

Une case principale ou grand'case de 25 m de long sur 6 de large, couverte en essentes
Une cuisine plus un four en maçonnerie
Un grand colombier de vingt pieds carrés
Une grande case pouvant servir d'hôpital composée de deux grandes chambres avec des lits de camp démontés et deux galeries dont une au nord avec un cabinet à chaque bout
Un bâtiment de 17 x 6, couvert en paille et divisé en 4 chambres à l'usage des domestiques
Un ancien moulin à piler le café construit en maçonnerie, sans roue, en partie couvert par des halliers
Un autre bâtiment de 13 x 5 de large, avec ses portes, fenêtres, pentures, crochets et serrures
Un autre vieux bâtiment ayant servi autrefois de poulailler
Neuf cases à nègres, dont une de 25 x 5 divisée en 5 chambres, couverte en pailles, en bon état, deux autres de

⁶⁸⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Grande Rivière, 1789.

⁶⁹⁰ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 172.

⁶⁹¹ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo Domingo... », p. 191.

⁶⁹² *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

13 x 5 divisées en trois chambres, six autres sur le même alignement face au nord en très mauvais état
Une barrière à deux battants faisant face à la maison principale
Un bâtiment de 17 x 7 de large servant de guildive ayant un bassin à sirop, une chaudière, une couleuvrine et son chapiteau et dans un petit cabinet, un canal sur terre donnant l'eau à la couleuvre
Un grand moulin à eau composé de « trois rolles », avec sa roue prenant l'eau au centre du bassin en plomb en très mauvais état. Le tout monté dans un emplacement de 30 pieds carrés sous le même comble que la sucrerie, en pierre de taille avec des corniches en dehors
Un canal et deux ponts voûtés avec ses écluses, en très mauvais état
La sucrerie avec un équipage de quatre chaudières et les dispositions d'un second équipage, une galerie couverte en essentes dont les piliers et l'escalier sont en pierres
Un bâtiment pouvant servir de purgerie faisant un « tour d'équerre » de 63x 8 m au bout duquel est un bassin à sirop garni de 14 madriers, couvert en charpente et essentes mais encore inachevé
Une belle et grande étuve de 20 pieds carrés en dehors, et ronde en dedans avec son fourneau dans laquelle sont des étagères susceptibles de recevoir 24 milliers de sucre
Deux cases à bagasse de 33 x 10 m construites en charpente et couvertes en paille
Dans la sucrerie se trouvent également six pièces à râper, cinq cuillères à sucre, six mauvaises écumoirs, deux becs à corbin, un grand rafraîchissoir, deux canots de bois d'acajou, 426 pots et 304 formes de sucre

La plantation semble en bon état de fonctionnement. Ce bâtiment contient un moulin à eau, signe d'une certaine modernité. Il est vrai que tous les moulins ne sont pas à eau mais à traction animale comme l'habitation Santo-Domingo qui compte quatre moulins à bêtes. Cette habitation peut nous permettre d'apporter des éléments de comparaison avec une autre étudiée par Pierre Pluchon. Concernant les équipements destinés à la fabrication du sucre, l'habitation la *Grande Rivière* contient une sucrerie avec un équipage de 4 chaudières et les dispositions d'un second équipage. L'habitation Santo, elle, dispose « d'une sucrerie de 75 pieds de long sur 26 de large [...] garnie de deux équipages, l'une à quatre chaudières, l'autre à cinq ». Dans les habitations-sucreries, se trouvent ordinairement deux équipages⁶⁹³ : il n'est pas surprenant que la *Grande Rivière* en possède un.

3) Acheter l'habitation Grande Rivière : la bonne affaire ?

De 1783 à 1789, la maison Plicque et Lemoine est chargée de régir l'habitation la *Grande Rivière* pendant 4 ans, deux mois et 20 jours⁶⁹⁴. La *Grande Rivière* est certes une cafétéria, mais aussi une sucrerie : Stanislas peut produire cette double culture, ce qui

⁶⁹³ *Ibidem*, p. 191. Selon Pierre Pluchon, l'habitation Santo fait 750 carreaux ou 848 hectares.

⁶⁹⁴ *Ibidem*, p. 177.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

apparaît comme un avantage. Cependant, elle ne semble pas briller par sa modernité. Si on compare les deux habitations, on se rend compte que l'habitation Foäche compte deux cases à bagasse en bon état, celle des Santo une cour à bagasse avec des fossés⁶⁹⁵. De surcroît, l'ex-habitation Chalmette contient un bâtiment pouvant être vu comme une purgerie mais dit « inachevé », dans ce lieu où le sucre est séparé de la mélasse. L'habitation Santo, elle, semble plus moderne que l'habitation de Stanislas avec sa purgerie dite « corps de purgerie en blanc d'un carré de 728 pieds de long sur 22 de large et 9 d'élévation » avec « deux étuves en maçonnerie ». L'inventaire de l'habitation Santo fait encore état de « deux étuves en maçonnerie, d'un bassin à sucre dans la purgerie de 80 pieds de long sur 13 de large et 7 1/2 de profondeur, construit à chaux et à sable, couvert de limandes en bois de pin et planché en madriers de bois de sapin ; et d'un puits avec une roue montée sur son châssis »⁶⁹⁶.

Si Stanislas n'hésite pas à faire l'acquisition de la *Grande Rivière*, peut-être l'a-t-il fait en remarquant la présence de belles terres et du moulin à eau. En effet, le renouvellement des bêtes que l'on tue à la tâche augmente les dépenses : le moulin à eau remplace le moulin à bêtes. Par conséquent, la présence du moulin à eau est l'autre point fort de cette habitation, même si elle est moins bien pourvue que l'habitation Santo. Chaque année, les sucreries changent leur troupeau et consacrent une bonne partie des dépenses aux animaux. Les mulets achetés aux Espagnols valent 6 à 700 livres de Saint-Domingue. Si les mulets sont achetés au Venezuela ou à Porto Rico, les vaches et les bœufs proviennent de la Nouvelle-Angleterre⁶⁹⁷. Ces bêtes représentent de lourdes charges soit 12 à 20 000 l.c.

Le renouvellement annuel des bêtes est nécessaire en cas d'épizooties et les bœufs sont touchés par les maladies, si l'on suit Louis-Elie Moreau de Saint-Méry⁶⁹⁸. Ce dernier évoque les animaux du Grand Goâve affaiblis par une tare qui affecte leurs yeux. L'homme fait encore allusion à la gourme qui fait suffoquer les bêtes cavalières⁶⁹⁹ sans parler de la morve⁷⁰⁰, maladie infectieuse d'origine bactérienne touchant chevaux, ânes et mulets. Grâce au moulin à eau, les Foäche sont exemptés de cette dépense. Cependant, étant vétuste, ce grand moulin n'est pas en bon état, peut-être par manque d'entretien ; le

⁶⁹⁵ *Ibidem*, p. 191. La bagasse est le résidu de la canne à sucre une fois le jus extrait.

⁶⁹⁶ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo Domingo... », p. 191.

⁶⁹⁷ *Ibidem*, p. 204.

⁶⁹⁸ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 205.

⁶⁹⁹ *Ibidem*, p. 659.

⁷⁰⁰ *Ibidem*, p. 479.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

canal et les deux ponts sont également voutés. Quant aux bâtiments, ils sont marqués par l'usure. N'oublions pas que Stanislas acquiert une habitation qui n'est plus toute neuve, mise en place dès 1777. Il est légitime de s'interroger sur la rentabilité de celle-ci. Stanislas explique avoir acquis « une petite sucrerie fort au-dessus de sa valeur réelle pour aplanir les difficultés de la saisie d'une succession insolvable »⁷⁰¹.

Toujours à titre de comparaison, on constate que l'habitation *Grande Rivière* a une capacité de production moindre que la plantation Santo. Concernant la capacité des étuves, elle est de 40 à 50 milliers de sucre alors que celle de l'habitation *Grande Rivière*, dite en maçonne, ne peut recevoir que 24 milliers de sucre⁷⁰², soit deux fois moins que l'habitation décrite par Pierre Pluchon.

Absence de modernité et usure, l'ex-habitation Chalmette produit moins que l'habitation Santo et oblige certainement le négociant havrais à déboursier pour remplacer des éléments afin de pallier ces insuffisances. Nous supposons une rentabilité mitigée : Stanislas, en faisant l'acquisition de cette plantation, ne fait pas l'affaire du siècle.

4) *L'atelier des esclaves de l'habitation la Grande Rivière*

Le nombre d'esclaves de la *Grande Rivière* est de 74 esclaves en 1784. Au moment de la saisie réelle, on n'en compte que 51 dont 4 qui décèdent avant la fin de l'année. Stanislas, pour renforcer l'atelier, fait l'achat de 13 négresses, de 7 négrillons et de 6 négrittes pour un montant de 113 700 livres⁷⁰³.

Tableau 59. Atelier de l'habitation *Grande Rivière* entre 1784 et 1788, peu de temps avant son acquisition par Stanislas d'après Bernard Foubert

Atelier	Nègres	Négresses	Négrillons	Négrittes	Mulâtres	Total
Estimation en 1784						74
Saisie réelle en juillet 1788	19	16	8	8		51
Décès depuis cette date	3	1				-4
Vendus à	1	3	1	1		-6

⁷⁰¹ *Ibidem*, p. 175.

⁷⁰² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation la Grande Rivière, 1789.

⁷⁰³ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 173.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Mathieu, Desclaux, Maffrand						
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

Le but reste l'obtention d'un bon rendement en sucre et en café, grâce à l'achat d'esclaves jeunes, même si la mortalité n'épargne guère les captifs.

5) *L'habitation Voldroque : présentation*

La plantation vaut 200 000 livres en 1792⁷⁰⁴. Dès 1789, Stanislas décide de se procurer la sucrerie appartenant à M. Kanon, beau-père de l'infortuné. À l'Est de l'habitation se trouve la rivière nommée Voldroque. Elle couvre 200 carreaux. Plus vaste que la *Seringue* de 164 carreaux, elle reste inférieure à la *Grande Rivière* de 400 carreaux. Elle est aussi plus petite que l'habitation du *Trou* de 495 carreaux⁷⁰⁵. Cette plantation compte aussi 10 pièces de cannes⁷⁰⁶ et détient 126 esclaves.

L'habitation nous semble mal positionnée. Nous bénéficions d'un document dans lequel M. Kanon s'était vu dans l'obligation, à la demande de l'administration de Saint-Domingue, d'effectuer des travaux⁷⁰⁷ en raison de la rivière trop proche. Il est fait mention de son habitation « grevée d'un chemin qui par sa position lui cause & lui causera toujours des torts essentiels passant le long des établissements de la sucrerie qui sont déjà très considérables & qui le seront encore plus les poussant vivement, ce qui lui coûte des sommes immenses »⁷⁰⁸. Le principal problème restait donc la rivière qui engendrait des dégâts et qui s'apprêtait à en causer d'autres. Si les travaux n'étaient pas effectués, le chemin qui conduisait à Jérémie n'aurait plus existé et les habitants auraient été contraints de trouver un autre. De fait, les Noirs avaient été réquisitionnés pour ces travaux : « Quel désagrément, nos seigneurs, ne seraient-ce point pour le Sieur Kanon de voir sa sucrerie nouvellement établie devenir la proie d'un semblable torrent, la rivière deviendrait certaine et rien ne pourrait le dédommager »⁷⁰⁹.

Stanislas n'est pas confronté à ces problèmes, les travaux ayant déjà eu lieu lors de la prise de possession. Pierre Morange, l'homme de confiance de Stanislas, s'étonne de son

⁷⁰⁴ *Ibidem*, p. 183.

⁷⁰⁵ L'habitation du Trou possède 560 ha.

⁷⁰⁶ *Ibidem*.

⁷⁰⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Administration de Saint-Domingue à M. Kanon, 28 avril 1776.

⁷⁰⁸ *Ibidem*.

⁷⁰⁹ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

choix d'acquérir la *Voldroque*. Il déclare : « Nous admirons votre courage d'acheter l'habitation Kanon [...] »⁷¹⁰. À ses yeux, le domaine est trop exposé aux incendies et aux vols.

Pour Stanislas peu importe ces avertissements. Il décide de se rendre maître d'une plantation moyenne⁷¹¹, ayant un emplacement difficile : là encore, seul compte l'accroissement de son chiffre d'affaires. Nous pouvons comparer la *Voldroque* aux autres habitations.

Tableau 60. La plantation *Voldroque* comparée aux autres habitations de Stanislas
Foäche

Année	Habitations	Esclaves	Superficie ⁷¹² Totale	Ratio des esclaves	Superficie des cannes	Ratio des esclaves
1780	<i>Jean-Rabel</i>	633	512	1,24	41 carreaux ou 46,33 ha	15,43
1780	<i>Seringue</i>	125	164	0,59	55 carreaux ou 62,15 ha (café)	2,27
1789	<i>Du Trou</i>	353	495	0,71	?	
1789	<i>Voldroque</i>	126	200	0,63	30 carreaux ou 33,9 ha	4,2
1790	<i>La Grande Rivière</i>	125	400	0,29	40 carreaux ou 45,2 ha	3,13
Total		1362	1771	3,46	Absence de données	

Au sein de l'habitation *Voldroque*, on compte 4 esclaves par carreau de cannes en sachant qu'un carreau correspond à 1,13 ha. À l'inverse, elle comporte plus d'esclaves que la *Grande Rivière* : on dénombre 3 esclaves potentiellement affectés à la coupe sur un carreau de cannes. Elle diffère encore de l'habitation *Seringue* qui a un ratio inférieur avec moins de 3 esclaves par carreau. La plus grande habitation reste *Jean-Rabel* avec 15 esclaves par carreau de cannes. Les Foäche font le choix logique de placer davantage d'esclaves au sein des habitations plus grandes, raison pour laquelle la *Voldroque* est moins pourvue en Noirs.

⁷¹⁰ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 151.

⁷¹¹ Les éléments dont nous disposons concernant l'habitation *Voldroque* sont laconiques et ne permettaient pas de faire une étude approfondie de la plantation avant la période révolutionnaire.

⁷¹² La superficie totale des plantations correspond à 1841 hectares, soit 1629 X 1,13 = 1841.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

6) Un matériau très présent au sein de l'inventaire : le bois

Les habitations *Voldroque*, *Seringue*, du *Trou*, *Jean-Rabel* sont certainement en bois, ainsi que leur mobilier, d'où l'importance de ce matériau. Les cases des esclaves sont en bois également. Les sucreries et les caféières sont implantées grâce au bois dans les îles des Antilles françaises. On peut citer l'inventaire de l'habitation *Voldroque* au sein duquel il est question de mobilier de base en bois telles que les cases à nègres, deux tables, une pendule, une commode et « une grande armoire servant de buffet en acajou »⁷¹³. L'inventaire de l'habitation *Seringue* de 1777 fait encore allusion au bois avec la case des pianistes, l'hôpital et la grande case. Quand le mobilier est en acajou, l'inventaire le précise car il est établi une différence entre le bois d'acajou et les autres bois. L'inventaire de l'habitation *Seringue* de 1797 évoque le « buffet d'acajou » avec « quatre tables » et « une armoire en bois moyen » avec une table en bois de Dunkerque⁷¹⁴. L'acajou est plus onéreux que les autres bois. Il est fait mention de 15 chaises qui coûtent 82 l. 10 s., et d'un fauteuil avec bureau de 30 l., ce qui est peu. En 1777, l'inventaire fait également état d'une « armoire à bois moyen » qui coûte 132 livres ou de « quatre tables » qui valent 60 l., enfin d'un buffet en acajou d'un montant de 300 l., soit le double. Il existe probablement une hiérarchie entre les bois. Force est de constater que les Foäche ne disposent pas de bois de mancenillier, particulièrement rare, selon Alexandre de Wimpffen : « C'est chez cette habitante que j'ai trouvé la seule table de bois de mancenillier que j'ai encore vue »⁷¹⁵.

Le bois est utilisé pour la fabrication des armoires et des lits. Il est très recherché pour la construction, pour le maintien de la tonnellerie et de la machinerie⁷¹⁶. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, si un habitant veut implanter une caféière dans les mornes, il engage pour quelques mois ou un an un artisan charpentier avec quelques Noirs. La préférence va aux Noirs de Guinée et aux bossales capables de défricher plus facilement. Les plantations nouvelles de caféiers se font à partir de nouveaux bois. On abat les petits arbres et les gros sont brûlés sur pied afin de les dessécher sur place⁷¹⁷. Sur la sucrerie *Jean-Rabel*, il est certainement utilisé pour la cuisson ou la cristallisation du sucre. Dès qu'une habitation est érigée, les esclaves doivent abattre les arbres pour construire la maison du maître et pour bâtir les baraques : une réserve de bois est mise de côté pour les

⁷¹³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën Demeaux, Inventaire de l'habitation *Voldroque*, 1777.

⁷¹⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1797.

⁷¹⁵ Alexandre de Wimpffen, *Haïti...*, p. 173.

⁷¹⁶ Françoise Hatzenberger, « La forêt antillaise, lieu de souffrance et d'espérance » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008, p. 35.

⁷¹⁷ *Ibidem*, p. 36.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

autres bâtiments. L'essente, élément de revêtement permettant de protéger les cases des intempéries, est obtenue grâce à l'acajou, beau bois utilisé pour ses veinures⁷¹⁸.

Le bois, nécessaire à la construction et au maintien des habitations des Foäche, est encore nécessaire à la tonnellerie, à la machinerie et aux autres constructions. Cette recherche du bois reste présente au XVIII^e siècle, que ce soit pour la fabrication d'habitations ou de mâts pour les bateaux⁷¹⁹. Les montagnes de Baradère (chaînes de montagnes se trouvant à Saint-Domingue) contiennent de l'ébène ou du bois de campêche. Dès le milieu du XVIII^e siècle, 1 500 000 livres-poids de gayac, de campêche et d'acajou sont exportés de Saint-Domingue vers la France mais son exploitation excessive entraîne sa rareté.

En conclusion, les Foäche possèdent 1362 esclaves sur une superficie totale de 1771 carreaux, ce qui correspond à 2001 hectares. Pour chaque plantation, le nombre d'esclaves est proportionnel à la superficie des habitations. Pour gérer cette main-d'œuvre, Stanislas rédige ses *Instructions*⁷²⁰ en 1775.

H) La gestion des esclaves

Nous avons jugé opportun de faire une analyse de celles-ci pour comprendre la pensée du négociant car elles nous renseignent sur le fonctionnement des plantations de la famille que nous étudions.

Le rendement est bien évidemment la préoccupation principale, il n'est pas besoin d'humanité. Stanislas fait part de ses attentes qui doivent être suivies d'une mise en application immédiate. Ces stratégies sont indispensables : si les esclaves meurent ou se dégradent, le rendement sera affecté. Stanislas écrit ses *Instructions* avant de revenir au Havre⁷²¹. En premier lieu, l'habitation du *Trou* reste le principal centre d'apprentissage des professionnels de la fabrication des sucres et du travail du bois. Menuisiers, charpentiers du moulin, machoquiers et briquetiers se préparent à encadrer la sucrerie mise en place dès 1772.

⁷¹⁸ *Ibidem*.

⁷¹⁹ *Ibidem*.

⁷²⁰ Gabriel Debien, *Plantations et esclaves...*, p. 238.

⁷²¹ Stanislas Foäche, « Instructions » in *Plantations et esclaves...*, p. 123.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

1) *Stratégie 1 : former les esclaves, les observer et les surveiller*

Stanislas explique qu'il faut former ses esclaves afin qu'ils soient polyvalents, peut-être pour éviter l'achat de nouveaux captifs. Si les esclaves sont formés pour endosser plusieurs responsabilités, ils pourront accomplir diverses tâches et il sera possible de faire des économies :

Il serait nécessaire d'apprendre à faire le pain au nègre cuisinier, à la négresse accoucheuse, ou d'acheter un nègre boulanger de 3 ou 4000 livres, mais qui fût taillé de manière à pouvoir faire un bon domestique et à aider à soigner les animaux, car un boulanger est nécessaire, mais ne peut être employé que quelques heures tous les deux jours à faire du pain.

L'armateur havrais fait preuve d'observation, qualité qu'il juge indispensable des cadres blancs de l'habitation. Il convient d'adapter son comportement en fonction des uns et des autres. Chaque captif a ses qualités et Stanislas les a observés pendant trois ans jusqu'à son départ pour la métropole :

L'hospitalière est intelligente, soigneuse et craintive [...]. Elle était anciennement cuisinière et boulangère, et comme tous les sujets intelligents, elle a réussi à tout ce à quoi elle a été employée.

Ensuite, on apprend que le cabrouetier Mathieu est également intelligent et qu'il sait « manier les animaux ». Le premier indigotier est âgé : « il faut le laisser jouir du repos ». Le second indigotier est « attaché à son ouvrage ». Stanislas remarque la vivacité de l'apprenti indigotier ou la docilité du cocher « doux, d'un service agréable, maniant assez bien les animaux » mais trop « patelin »⁷²². Il faut accorder à chacun un regard différencié et les châtiments sont attribués en fonction des fautes. Le cocher, lui, n'a besoin que de « châtiments légers ou d'être menacés »⁷²³. Surtout, le négociant havrais prône l'ordre et seule l'occupation quotidienne des esclaves permet le maintien de celui-ci. De fait, il est inconcevable que les domestiques errent pour éviter des idées de révoltes.

2) *Stratégie 2 : vêtir les esclaves*

Pour le bon fonctionnement de l'habitation associé à un souci de rendement, Stanislas a le souci d'habiller et de vêtir ses esclaves. Le Code Noir l'exige :

⁷²² *Ibidem.*

⁷²³ *Ibidem.*

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

« Cabrouetiers, indigotiers, gardiens de vivres à poste fixe, gardiens d'animaux des mornes, hattiers, arroseurs, s'ils travaillent la nuit, maçons et charpentiers ont chacun une casaque »⁷²⁴. L'esclavagiste Stanislas respecte l'édit de mars 1685 (article 25) puisque les maîtres sont « tenus de fournir à chaque esclave, à chacun par an, deux habits de toile, ou quatre aunes de toile à leur gré »⁷²⁵. On parle de casaque lorsqu'il est question de toiles souvent peu solides, sauf lorsque les colons consentent à y mettre le prix⁷²⁶. Stanislas incite le régisseur de *Jean-Rabel*, M. Paris, à vêtir les esclaves de l'habitation en récupérant des mouchoirs au Cap :

L'un de brin complet, l'autre d'une chemise blanche, toile de Rouen, de 3 livres 10 à 4 livres l'aune, et d'une cotte ou d'une grande culotte en toile bleue et blanche de Rouen, 5/8 fils et coton ou façon de coutil de trois livres 15 à 4 livres. Du gingas pour les enfants de tout atelier à la mamelle pour chemises et bonnets⁷²⁷.

Selon Gabriel Debien, les comptes des plantations mentionnent le brin de Vimoutiers-sept, huit et trois-quarts de Fougères, de Combourg, de Laval, de La Rochelle ou de Flandre. En 1780, la toile de Fougères coûte 40 sous l'aune (1 m 88), le gros fort et le brin 48 jusqu'à 50 sous⁷²⁸. Ces toiles font l'objet d'un commerce immense car elles permettent aussi de recouvrir les paillasses des grandes cases et servent de draps pour les hôpitaux d'habitation. Vêtir les esclaves représente un investissement, soit 12 millions par année de vente à Saint-Domingue. Stanislas reste en accord avec ce principe et souhaite que ses esclaves soient vêtus⁷²⁹. Après la guerre d'Amérique, les colons se plaignent des fraudes sur ces toiles peu solides dont les pauvres captifs des mornes pâtissent. Le négociant havrais est d'avis que les femmes esclaves de ses plantations fabriquent les vêtements nécessaires aux autres captifs : « Il faut occuper les négresses de case à en coudre et toujours en avoir de faits »⁷³⁰. Il est hors de question de payer une couturière toujours dans un souci d'économie. Gabriel Debien souligne que la couturière de la grande case taille et coud les rechanges de la toile de chaque esclave, la plantation fournissant le fil de Rennes. La même toile est remise aux hommes et aux femmes. Soucieux du bien-être de ses esclaves, Stanislas émet le souhait que ses captifs puissent faire deux rechanges par

⁷²⁴ *Ibidem*, p. 124.

⁷²⁵ Jean-François Niort, *Code Noir*, Paris, Le cavalier bleu, 2015, p. 11.

⁷²⁶ Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles*, Paris, Société d'Histoire de la Martinique, 1974, p. 238.

⁷²⁷ Stanislas Foäche, « Instructions »... p. 124.

⁷²⁸ Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles...*, p. 237.

⁷²⁹ Stanislas Foäche, « Instructions » ..., p. 124.

⁷³⁰ Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles...*, p. 237.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

an. Les esclaves de jardin sont visibles en haillons sur la semaine et sont presque nus lorsque le Code Noir n'est pas appliqué. Seuls quelques colons font bénéficier les convalescents et les vieux de l'atelier d'une seconde casaque. Les toiles et les casaques sont généralement distribuées la veille de Noël⁷³¹. Concernant les habits, les hommes peuvent se faire tailler deux rechanges et les femmes deux pagnes. Les captifs disposent d'un vêtement décent pour les fêtes et ont la possibilité de se couvrir les jours de froid⁷³². Cependant, il faut des vestes chaudes et Stanislas y pourvoie.

Les commandeurs doivent posséder leur redingote et les autres esclaves des casaques. Les négillons, eux, doivent bénéficier de « deux rechanges par an et aussi les nègres nouveaux, jusqu'à ce qu'ils aient des ressources par eux-mêmes »⁷³³. En l'absence de vestes chaudes, les esclaves sont vulnérables aux maladies liées au froid entraînant une mortalité et une obligation d'acheter d'autres Noirs. On suppose que l'armateur veut éviter une dépense supplémentaire. Surtout, il convient de fournir aux esclaves des chapeaux de paille et des nattes⁷³⁴.

3) Stratégie 3 : les commandeurs et les punitions indispensables

Pour le négociant havrais, le commandeur doit s'imposer et faire preuve d'une certaine autorité. Stanislas souhaite qu'il ait la responsabilité du travail et de la discipline. Il impose un nombre de commandeur, soit trois au sein de l'habitation du *Trou*. Il doit y avoir « un premier commandeur continuellement occupé soit à suivre les travaux pour le maître, soit à veiller au bon ordre »⁷³⁵. Le commandeur doit connaître les travaux à savoir le sarclage, le plant, la coupe des cannes, le service au moulin, le chauffage et l'écumage. L'armateur avance que ces hommes doivent être respectés et qu'une réponse insolente faite

⁷³¹ *Ibidem*, p. 238.

⁷³² *Ibidem*.

⁷³³ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 238. Selon Gabriel Debien, la sucrerie Grandhomme fait faire chaque année des gilets pour ses esclaves. Bongars, ancien intendant de Saint-Domingue, achète 60 « gilets à nègres » le 16 mai 1774 pour sa caféière des délices au prix de 162 livres. Ces gilets sont peut-être pour l'hôpital, sa plantation ayant plus de 60 esclaves. Il est fait mention de 12 casaques à 7 l. 17 s. pièce le 7 novembre 1773 et de deux couvertures à nègres du 10 juillet 1774 (50 l.). Sans oublier six couvertures de laine pour l'hôpital à 7 l. 10 s. et le 27 décembre 1784, c'est encore 24 douzaines de couvertures qui sont achetées pour 1480 livres. Cependant, les colons ne sont pas aussi généreux car les jours de froid, ils accordent aux esclaves des vieux blanchets qui ne peuvent plus servir à passer les sucres. Mais si les esclaves sont couverts de loque selon les voyageurs, le dimanche, ils sont bien mieux vêtus.

⁷³⁴ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 127.

⁷³⁵ *Ibidem*, p. 120.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

« doit être punie avec sévérité ». Vêtu correctement, il doit « avoir abondance de vivres »⁷³⁶. Il est employé à une surveillance constante des captifs pour le propriétaire :

Le bon ordre dans l'atelier dépend absolument de l'intelligence, de la bonne conduite, de l'activité, de la fermeté des commandeurs. L'inspection du régisseur doit se porter essentiellement sur eux. Un bon commandeur est un homme rare et d'une valeur inappréciable. Un bon régisseur les forme.

Pour accéder au poste de commandeur, il faut avoir une certaine prestance, être expérimenté, intelligent et bien connaître la plantation. En 1779, le premier commandeur de *Jean-Rabel* est Joseph de 31 ans, toujours à cette fonction en 1797. Le second s'appelle Michel et le troisième nommé Jean-Baptiste est âgé de 45 ans en 1779. Puisque seul compte le rendement, les commandeurs peuvent être punis, s'ils ne font pas suffisamment travailler les esclaves. Les commandeurs sont reconnaissables à leur vêtement, bénéficient de grosse toile ou de brin de 7/8⁷³⁷. Le premier commandeur possède une redingote bleue et tous les autres ont une grise. D'après Gabriel Debien, ces hommes sont les cadres du jardin. Ils dirigent tous les esclaves qui travaillent aux cultures. Dans les jardins, ils se situent derrière les travailleurs et veillent à la tranquillité des captifs lorsque le jour baisse⁷³⁸.

Au XVIII^e siècle, les commandeurs peuvent être de toutes les nations d'Afrique : Aradas ou Congos. Stanislas recommande aux héritiers Béhotte de prendre plutôt un nègre créole : « C'est un nègre créole de l'habitation que les autres verront sans peine leur supérieur parce qu'il a toujours été distingué et qu'il aura acquis des connaissances qu'ils respectent »⁷³⁹. Après 1760, les ateliers montent en proportion des créoles qu'on recrute majoritairement à ces postes⁷⁴⁰. Plus tard, dans les années 1796, 1797, 1798, dans les quartiers occupés par les Anglais, se trouvent une cinquantaine de commandeurs sur des sucreries, caféières et indigoteries où dominaient en général pour plus de moitié des créoles. En fait, le choix d'un commandeur noir demande une plus grande attention que pour un Blanc. Le critère est donc la jeunesse : un homme ayant entre 28 et 40 ans peut rester des années à ce poste. Aussi, il possède un fouet à la main qui claque à tout

⁷³⁶ *Ibidem*.

⁷³⁷ *Ibidem*, p. 122.

⁷³⁸ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 238.

⁷³⁹ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 127.

⁷⁴⁰ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 238.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

instant⁷⁴¹. Il a le droit de punir sévèrement en utilisant l'emblème de son autorité. Cet instrument permet de réveiller les esclaves et de les réunir pour l'appel. Le maître lui délègue la possibilité de commander mais il décide des occupations, de la cadence des tâches en fouettant les paresseux. Après l'appel du matin, il conduit l'atelier au jardin. Il se positionne derrière eux pour éviter les retards, les menaçant et criant. Le commandeur mesure le matin et l'après midi la nature des tâches. Le premier commandeur désigne les esclaves qui devront s'adonner à tel ou tel travail car il connaît leurs capacités⁷⁴². Le don d'observation est primordial pour le négociant havrais.

Selon la météo, c'est au commandeur de décider les travaux de la journée qui varient en fonction du temps ou après avoir observé la pénibilité de la tâche impossible à réaliser en une seule journée. Le soir, l'intendant fait un rapport oral à l'économe afin qu'il puisse tenir le journal du travail avec les éléments suivants : temps de la journée, nombre de présents aux tâches du matin et du soir, nombre d'esclaves mis hors du jardin à des travaux extraordinaires⁷⁴³. Cependant, dans son rapport, les fuites, les querelles graves, les coups, les accidents et les esclaves rebelles sont systématiquement relatés. Tous les jours, il rend compte du déroulement quotidien de la journée. Les commandeurs peuvent punir les esclaves sur le champ sans dépasser trois coups de fouet⁷⁴⁴. Ils gèrent uniquement les fautes moyennes en faisant un rapport sur les coups de fouet concernant les nuits de barre. Ainsi, le commandeur peut faire preuve d'une grande cruauté⁷⁴⁵.

Stanislas prévient qu'une punition doit être pédagogique et adaptée à la gravité des faits notamment en cas de vols⁷⁴⁶ :

Le nègre qui a volé son semblable doit être plus puni que lorsqu'il n'a volé que son maître, l'un est d'une plus grande conséquence que l'autre. Tous les châtiments doivent être faits d'après ce principe. L'intérêt bien entendu du propriétaire est essentiellement lié avec celui de l'esclave [...]. Il faut être exact à punir les fautes, sans quoi on multiplie les coupables [...]. Vingt-cinq coups de fouet donnés en un quart d'heure en suspendant le châtiment à deux ou trois reprises pour entendre les raisons qu'allègue toujours le malheureux, sont plus sensibles que cinquante donnés en cinq minutes et altèrent moins sa santé.

⁷⁴¹ *Ibidem*, p. 122.

⁷⁴² *Ibidem*.

⁷⁴³ *Ibidem*.

⁷⁴⁴ *Ibidem*.

⁷⁴⁵ *Ibidem*.

⁷⁴⁶ Stanislas Foäche « Instructions », p.119.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Ainsi, aux yeux de Stanislas, « punir avec célérité et sévérité les injustices ou les vols entre eux, c'est détruire le mal dans son principe : les hommes ne le sont point sans motif ». Les punitions doivent être autorisées surtout si l'atelier est impacté, d'où des problèmes économiques qui en résultent : « Les fautes sont plus ou moins grandes, selon qu'elles blessent les intérêts du propriétaire, et elles le blessent le plus lorsqu'elles troublent le bon ordre de l'atelier »⁷⁴⁷. Si les fautes sont lourdes, les punitions permettent aux Noirs de ne point imiter le coupable. Le châtement permet de le corriger et d'en faire un exemple.

L'armateur est convaincu que les « nègres paresseux doivent être continuellement inspectés dans leurs travaux personnels par les nègres commandeurs et par les économes »⁷⁴⁸. Le rôle de l'économe est essentiel toujours au bon rendement de l'habitation car il assure une surveillance constante des Noirs. Apparemment, Stanislas souhaite que l'économe seconde le gérant⁷⁴⁹. D'après Gabriel Debien, ce dernier tient les livres, le journal des travaux, dresse la liste des esclaves demandée par l'administration, la met à jour en y portant les naissances, les décès, les accidents, l'état du bétail, les ustensiles et les provisions. Il n'oublie pas l'observation du bétail pour éviter les manques, les jardins, les magasins, les places à vivres, les cases des esclaves, l'état du moulin, de l'embarcadère et de son entrepôt⁷⁵⁰. Stanislas souhaite que ce rôle soit effectué avec sérieux car sur les épaules de l'économe pèse le bon fonctionnement de l'habitation. Pendant les jours de disette, ce dernier nourrit les esclaves « à la main » et distribue les rations. Il veille au bon ordre général des esclaves devant le gérant qui se rend souvent en ville. Les économes doivent être debout nuit et jour au moment de la roulaison, vérifier tous les matins le tour de l'habitation à pied ou à cheval, et enfin, à la fabrication du sucre

⁷⁴⁷ *Ibidem.*

⁷⁴⁸ *Ibidem.*

⁷⁴⁹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 112. Lorsque les colons habitent sur leur bien, ils s'aident d'un surveillant ou d'un économe. Ces derniers sont sous les ordres des gérants. Ces postes sont très flexibles car plusieurs économes ou surveillants peuvent passer à tour de rôle sur l'habitation. Pour les jeunes venus de France, le poste d'économe permet d'acquérir une première expérience du travail sur les plantations. Ils font le duplicata de la correspondance. Ils ne surveillent pas les esclaves de l'atelier mais s'ils font preuve d'autorité, ils peuvent en avoir la charge générale. Ils veillent au bon déroulement de la roulaison, au dépulpage des cerises, au séchage des grains, à la relève des équipes et au contrôle du travail nocturne. Si quelques économes s'acclimatent, beaucoup deviennent aigris et rentrent en métropole. Ils sont mal-payés, méprisés, soumis à un gérant toutes les heures du jour et renvoyés pour un rien car ce poste d'économe attire beaucoup les jeunes venant de partout d'où une certaine concurrence. Ils ont de la famille à la colonie, notamment des artisans, d'anciens matelots, des soldats qui sont sortis du service, des paysans ou encore les neveux pauvres d'un colon.

⁷⁵⁰ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 147.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

la nuit. Il reste proche des esclaves, connaît leur état de santé, leurs ménages, leurs cases et les limites de leur force pour obtenir un meilleur rendement⁷⁵¹.

4) Stratégie 4 : accroître la surveillance du marronnage en punissant les fugitifs

Comme tout colon, Stanislas espère que le marronnage disparaisse, d'où une surveillance accrue des captifs. Et pour éviter ce phénomène, les Noirs doivent avoir une place à vivre, des biens et une famille. Si on se réfère à ses *Instructions*, ce problème doit être combattu. Il propose donc des solutions afin que sa plantation n'en soit pas affectée⁷⁵² :

Le plus sûr moyen de remédier au marronnage est [...] de les rendre propriétaires et de les attacher par le lien des familles, de veiller à ce que tous les nègres travaillent utilement pour eux, de les exciter à élever des volailles et des cochons et de les presser à former des liaisons. Les nègres qui emploient la plus grande partie du temps qui leur appartient à un travail utile pour eux n'en sont que plus habitués à travailler pour leurs maîtres [...].

Pour Pierre de Vaissière, le marronnage peut être défini de la façon suivante : « C'est l'état de l'esclave qui a rompu son banc et qui vit en outlaw dans les montagnes »⁷⁵³. Jamais seul, le fugitif retrouve les autres esclaves qui vivent en bandes dans des camps retranchés. Ces groupes peuvent comporter entre 1500 et 2000 Noirs constituant des dangers pour la colonie. Dès lors, on comprend mieux les raisons pour lesquelles Stanislas souhaite éradiquer ce problème : ses intérêts peuvent se trouver mis à mal⁷⁵⁴. D'après Natacha Bonnet, le marronnage est fréquent lors des fêtes religieuses ou lors des guerres, il est visible pour les habitations près de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue⁷⁵⁵. Beaucoup d'esclaves sont attrapés dans les paroisses à proximité de leur lieu de fuite, après des jours dans les bois mais ce type de marronnage est peu puni, les maîtres étant habitués à ce phénomène. Le grand marronnage est puni plus sévèrement car le Code Noir prévoit une graduation en trois étapes. Dès la première fuite, un marquage représentant la fleur de lys est porté avec une amputation des deux oreilles. Si le captif recommence, le jarret est coupé. Enfin, en cas d'une troisième récidive, il risque la mort. L'article 38 du Code Noir stipule :

⁷⁵¹ *Ibidem*, p. 115.

⁷⁵² Stanislas Foäche, « Instructions », p. 118.

⁷⁵³ Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue : la société et la vie créoles sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin et Cie, 1909, p. 235.

⁷⁵⁴ *Ibidem*.

⁷⁵⁵ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale : champs de canne à sucre et esclavage... », p. 23.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées, et sera marqué d'une fleur de lys sur son épaule et s'il récidive un autre mois à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule, et la troisième, il sera puni de mort⁷⁵⁶.

À partir du début du XVIII^e siècle, les prescriptions du Code Noir ne sont plus suivies. On marque peu de la fleur de lys, il faut qu'il y ait plusieurs récidives avec des vols, pareil pour le jarret et l'oreille coupés. On doit tenir compte du port d'armes, des crimes d'enlèvement ou des complots pour mettre à mort un esclave. Sa condamnation à vie aux galères n'a lieu que s'il est coupable de trois récidives : ces applications ne sont plus automatiques⁷⁵⁷. À Saint-Domingue, une lettre du roi du 23 septembre 1763 autorisait les administrateurs à commuer la peine de mort en celui d'un marquage de la fleur de lys sur la joue. L'esclave peut être employé à vie aux travaux de fortification⁷⁵⁸. L'absence de punition permet de maintenir la main-d'œuvre en vie et les esclaves qui reviennent attrapés se trouvent souvent en piteux état en raison du manque de nourriture⁷⁵⁹. Au sein de la sucrerie Cottineau, les maîtres nantais voient un lien entre sous-alimentation, excès de travail et marronnage⁷⁶⁰. Pour les planteurs, il s'agit d'une forme de protestation contre l'esclavage mais pour Stanislas et Martin-Pierre II, elle correspond à « une gêne économique »⁷⁶¹. Aussi, la trop grande sévérité et le refus de vivres sont à l'origine du marronnage. Le négociant havrais fait le choix de faire preuve de sévérité pour servir d'exemple :

Qu'il soit défendu à tous les nègres de coucher en dehors de l'habitation sous peine de 20 coups de fouet et d'être mis à la barre 30 nuits de suite ; que tout nègre étranger trouvé dans les cases à nègres la nuit soit arrêté, et que celui ou celle dans la case desquels il aura été trouvé soit puni comme celui-ci-dessus.

Ce passage nous amène à nous interroger sur les punitions dont parle le négociant normand. Puisque l'esclave est considéré comme un bien meuble, le maître peut administrer des coups de fouet selon son bon vouloir. Stanislas décide de faire le choix de cet instrument pour punir en s'appuyant sur le Code Noir (article 42) : « Pourront

⁷⁵⁶ Jean-François Niort, *Le Code ...*, p. 16.

⁷⁵⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 427.

⁷⁵⁸ *Ibidem*.

⁷⁵⁹ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale : champs de canne à sucre et esclavage »..., p. 23.

⁷⁶⁰ Gabriel Debien, *Plantations*, p. 69.

⁷⁶¹ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou corde »⁷⁶². Pour Pierre de Vaissière, la cruauté des maîtres envers leurs esclaves dépend de leur caractère, de leur niveau moral et intellectuel, les colons ayant l'habitude de punir leurs captifs pour tout écart de conduites⁷⁶³. Stanislas a l'autorité morale pour punir : il mentionne le fouet - supplice le plus répandu - qui s'adapte à toutes les fautes à Saint-Domingue en sachant que le nombre de coups dépend du délit mais aussi de la robustesse de l'esclave⁷⁶⁴. Les femmes sont moins souvent fouettées que les hommes. Être fouetté debout ne porte pas atteinte à l'honneur des malheureux mais c'était une honte de l'être couché, attaché aux chevilles ou aux poignets. Il existe également les quatre piquets, le supplice de l'échelle, l'esclave étant suspendu par les quatre membres ou la brimballe, s'il l'est par les mains. Mais le fouet peut être remplacé par une grosse cravache en nerf de bœuf. Les maîtres punissent aussi en enfermant les esclaves au cachot, en les mettant aux ceps ou à la barre, sans oublier le collier de fer, la mutilation d'une jambe, les arrachements de dents, l'enterrement vivant et l'enfermement dans des tonneaux⁷⁶⁵. Cependant, l'article 43 du Code Noir interdit au maître de tuer son captif⁷⁶⁶. Les poursuites contre un maître ayant tué un esclave sont peu courantes. Néanmoins, un maître qui tue un Noir qui ne lui appartient pas est poursuivi par le propriétaire de l'esclave qui veut être dédommagé⁷⁶⁷. À l'inverse, l'article 33 prouve qu'un esclave qui frappe son maître peut être puni de mort.

D'après Stanislas, il importe d'adapter les punitions au comportement de chacun et un commandeur ne peut châtier gratuitement : « Il est quelquefois nécessaire d'employer la sévérité des châtiments mais ce ne doit être qu'après avoir épuisé un moyen qui réussit toujours mieux, celui d'une surveillance exacte et continuelle »⁷⁶⁸. De surcroît, Stanislas ajoute : « Punir sans passion, récompenser avec discernement et exciter adroitement leur vanité sont les grands moyens pour les conduire »⁷⁶⁹. Punitions et récompenses sont donc intimement liées.

⁷⁶² Jean François Niort, *Code...*, p. 42.

⁷⁶³ Pierre de Vaissière, *La société...*, p. 190.

⁷⁶⁴ *Ibidem*.

⁷⁶⁵ *Ibidem*, p. 190.

⁷⁶⁶ Jean-François Niort, *Code...*, p. 18.

⁷⁶⁷ Frédéric Régent, *La France...*, p. 76.

⁷⁶⁸ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 118.

⁷⁶⁹ *Ibidem*, p. 117.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

5) Stratégie 5 : nourrir les esclaves et en particulier « les nègres nouveaux »

Pour éviter le marronnage, les esclaves doivent bénéficier de vivres et de lopins de terre. Stanislas souhaite que ses esclaves disposent de pois, de concombres, de vivres-pays et de manioc. Il prône la culture de la cassave et considère qu'il faut se prémunir contre le manque de nourritures qui pourrait toucher les nouveaux arrivants. Si les Noirs en manquent, ils ne pourront pas travailler⁷⁷⁰. Stanislas, dans ses *Instructions*, n'oublie pas le mil indispensable pour ses esclaves : « Le petit mil est un vivre de ressource. Il se conserve deux ans et plus lorsqu'on le met à l'abri de l'humidité des rats [...]. Il faut tous les ans en planter une pièce considérable ».

Les Noirs doivent avoir du temps pour réparer leur surface à vivre en raison de la saison sèche à l'origine des pénuries :

Les temps de disette sont les mois d'août et de septembre. Souvent même elle se fait dès juillet si le printemps n'a pas été pluvieux. Le soleil est brûlant dès cette saison. Il dessèche tout ce qui n'est pas arrosable. Au retour des pluies, il faut, selon le besoin, donner un jour de travail de gratification aux nègres pour l'employer à réparer leurs places à vivres et même deux s'il est nécessaire⁷⁷¹.

Le négociant apprécie également l'igname comme culture vivrière ou les pois. Il a une bonne connaissance de ces cultures⁷⁷²:

L'igname est encore une excellente nourriture et qui a l'avantage d'être conservée en magasin pendant près d'un an. Celle qu'on surnomme Caracole, ne vient bien, ne rend bien, qu'en terrain neuf. Celle dite de Guinée se plante en une saison différente et vient plus indifféremment sur toute espèce de bonne terre. Il faut avec grand soin garder le plant pour n'en pas manquer dans la saison. Les premières se plantent en avril, les autres en août.

Les pois servent à nourrir les Blancs de l'habitation. Le négociant souhaite que ses captifs ne manquent de rien afin de fournir un rendement intéressant. Pour obtenir un meilleur rendement, un matériel en bon état doit être fourni aux Noirs. Il ne faut pas lésiner sur ces dépenses qui peuvent affecter le chiffre d'affaires de la plantation :

⁷⁷⁰ *Ibidem*, p. 106

⁷⁷¹ *Ibidem*.

⁷⁷² *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Un nègre travaille mal avec une mauvaise houe. Une chaudière lui est indispensable pour cuire son manger. Les commandeurs doivent servir à découvrir ceux qui abusent. Il faut toujours que le magasin soit bien muni de ces articles⁷⁷³.

Stanislas n'oublie pas « les nègres nouveaux ». En effet, il évalue la fragilité de ces derniers, déracinés de leur terre d'Afrique, après avoir affronté une traversée transatlantique terrible⁷⁷⁴. En tant que négociant, il veille à leur bien-être physique, toujours dans un but intéressé pour éviter la mortalité. Les nègres nouveaux doivent posséder des paniers ou encore des couis⁷⁷⁵. Stanislas n'est pas le seul à proposer des ustensiles à ses esclaves car les colons les distribuent de manière habituelle.

En outre, il ne souhaite pas que ses nègres nouveaux couchent sur le sol « mais sur des cabanes élevées de terre, faites avec des piquets et des gaules »⁷⁷⁶. Stanislas n'évoque pas une temporalité particulière pour la mise au travail des nègres nouveaux. Pourquoi cette attention envers eux ? Signalons que leur mortalité est élevée dans toutes les colonies des Antilles⁷⁷⁷. Une main-d'œuvre qui disparaît avant d'avoir été amortie reste une perte financière. L'armateur préconise à leur rencontre un traitement d'accueil⁷⁷⁸ :

Il faut les rafraîchir par des lavements de tisanes rafraîchissantes, des bains pendant trois ou quatre jours, puis les purger et ensuite les mettre pendant plusieurs jours à une décoction de cresson tous les matins pour détruire le scorbut qu'ils ont tous plus ou moins. Ce traitement fera sortir les dartres s'ils en ont de rentrées et être à même de les traiter.

Il convient de ne pas oublier les maladies psychologiques telles que la folie, la lèpre ou l'épilepsie qui se déclarent à l'arrivée à Saint-Domingue. Il est hors de question qu'il s'expose à une perte d'argent considérable puisque sa main-d'œuvre nouvellement acquise s'en trouve fragilisée. Dès leur arrivée, les esclaves subissent la quarantaine, sont rafraîchis, lavés, et nourris avant la vente qui s'effectue par lots de 4 à 10 esclaves⁷⁷⁹. Loin de l'atelier, une case aménagée leur est dévolue, surtout si les nouveaux venus proviennent

⁷⁷³ Stanislas Foäche « Instructions », p. 119.

⁷⁷⁴ Marcel Dorigny et Max-Jean Zins, *Les traites négrières coloniales : Histoire d'un crime*, Paris, Cercle d'art, 2009, p. 43. De 1601 à 1700, 469 803 Noirs sont transportés à Saint-Domingue, de 1701 à 1800, 4 808 607 esclaves, et de 1801 à 1866, 2 633 278 captifs sont encore déplacés aux Antilles dans le cadre du commerce circuiteux.

⁷⁷⁵ Stanislas Foäche, « Instructions »..., p. 125.

⁷⁷⁶ *Ibidem*, p. 125.

⁷⁷⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles...*, p. 343.

⁷⁷⁸ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 125.

⁷⁷⁹ Catherine Coquery Vidrovitch, *Être esclave*, Paris, La découverte, 2013, p. 120.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

d'un négrier ayant souffert du scorbut⁷⁸⁰. Natacha Bonnet fait mention d'une « politique de prudence », les planteurs préférant fractionner les dépenses et limiter les pertes en cas d'épidémies sur une même cargaison⁷⁸¹. Sur 46 esclaves achetés par cargaison pour l'habitation des Sources entre 1765 et 1773, il meurt 21 avant la fin de l'année 1773, soit un taux de mortalité de 46 % pendant 8 ans. Peut-être est-ce le cas pour Stanislas. De fait, les colons préfèrent acheter des esclaves déjà présents sur la colonie de Saint-Domingue et qui connaissent la vie aux Antilles⁷⁸². Stanislas, en tant que négrier, achète directement des Noirs à la côte d'Afrique qui n'échappent pas au processus d'acclimatation particulièrement meurtrier.

6) Stratégie 6 : veiller à la propreté des cases des esclaves pour éviter les maladies

Stanislas tient à la propreté des esclaves. Au fond, éviter la saleté et le froid permet d'enrayer les miasmes liés à celle-ci, indique-t-il dans ses *Instructions* : « Leurs cases doivent être balayées, arrosées par temps sec et préservées de l'humidité dans les temps pluvieux »⁷⁸³. Certes, le négociant avait surveillé ses esclaves mais leurs cases sont très certainement vétustes comme celles des autres habitations. Il craint que la santé des captifs se détériore en raison de l'insalubrité de leur lieu de vie. Frédéric Régent souligne que la maison du maître a une vue imprenable sur les cases des esclaves et il « doit pouvoir surveiller le village formé par des cases à nègres »⁷⁸⁴. L'historien cite J-B. Dazille qui évoque la chaleur et la trop grande humidité des cases minuscules, manquant de planchers, pas solides et recouvertes en feuille de canne⁷⁸⁵. L'humidité peut s'avérer nocive en raison de la vermine causée par l'insalubrité engendrant la mort⁷⁸⁶.

Selon Gabriel Debien, le mobilier des cases est misérable : on y dénombre quelques couis ou calebasses, des canaris, quatre ou cinq plats de bois ou de terre cuite, des fourchettes en bois dur, des vieux pots à sucre pour conserver l'eau froide, une cruche chez les plus aisés, un pot grossier qui sert de saladier, une boîte à bijoux ou des bas de laine⁷⁸⁷. Elles contiennent encore un sac pour y mettre de la farine, un demi-baril pour laver le

⁷⁸⁰ Gabriel Debien, *La sucrerie Galbaud du Fort*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1941, p. 96.

⁷⁸¹ Natacha Bonnet, « La plantation coloniale : champs de canne à sucre... », p. 291.

⁷⁸² *Ibidem*.

⁷⁸³ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 127.

⁷⁸⁴ Frédéric Régent, *La France...*, p. 135.

⁷⁸⁵ *Ibidem*, p. 135.

⁷⁸⁶ *Ibidem*.

⁷⁸⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 233.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

manioc ou les patates, un ou deux chaudrons, une poêle et une cafetière. Un tonneau défoncé leur permet de renfermer leurs patates ou leurs bananes. Le Père Du Tertre fait état d'un lit « qui fait peur à voir » composé « de branches d'arbres entrelacées »⁷⁸⁸. Les cases ne contiennent pas de draps ou de couverture⁷⁸⁹. En guise de paille, les esclaves disposent de quelques feuilles de balisiers. Qui plus est, les cases à nègres ne valent pas grand-chose. Aussi, une à cinq personnes occupent une case de 100 livres, ce qui est peu lorsqu'on sait qu'une maison de maîtres vaut 20 000 livres. Par conséquent, la promiscuité bien trop grande affaiblit ces organismes⁷⁹⁰.

Ces cases s'apparentent à des parcs à porcs accumulant la saleté en raison de la présence de cochons ou d'autres animaux. Stanislas déplore cette insalubrité⁷⁹¹ :

Cette vermine attaque les nègres nouveaux plus que les autres parce que leur peau est plus tendre [...]. Si on n'y veille pas, ils perdent leur sommeil et maigrissent. Pour les ôter quand ils sont en grande quantité, on leur fait des plaies qui dégénèrent en malingres souvent difficiles à guérir⁷⁹².

L'armateur mentionne les cases des négrillons à assainir qui « méritent surtout la plus grande attention afin qu'il n'y ait pas de mauvais air »⁷⁹³. De fait, les enfants - avenir de l'atelier - méritent une attention particulière. Lemoine, associé de Plicque dans la gestion des biens de Stanislas, fait mention des soins apportés aux nouveaux captifs fraîchement débarqués dans l'île⁷⁹⁴ :

Si nous n'avons pas un soin tout particulier de nos nègres nouveaux quand ils arrivent de Guinée, nous en perdrons trois quart, mais nous les rafraîchissons, purgeons, faisons sortir leur gale, & les inoculons, avant de les envoyer au travail. J'ai pris ce soin chez moi avant d'envoyer mes nègres à l'habitation, aussi n'en n'ai-je pas perdu un seul dans 10 ans sur plus de 50 achetés.

Comme les autres colons, Stanislas considère que sa main-d'œuvre sera plus rentable si elle est bien traitée. Les soins dispensés aux malades sont certainement répandus chez

⁷⁸⁸ *Ibidem*.

⁷⁸⁹ *Ibidem*.

⁷⁹⁰ Frédéric Régent, *La France...*, p. 137.

⁷⁹¹ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 136.

⁷⁹² *Ibidem*, p. 125.

⁷⁹³ *Ibidem*, p. 136.

⁷⁹⁴ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, M. Plicque au baron Begouën-Demeaux, 1802 (mois et jour non visibles).

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

les planteurs. Il importe d'attendre six mois avant de placer les Noirs dans un atelier et 8 à 10 mois avant de les envoyer à la sucrerie.

Stanislas tient à la présence de l'hôpital « bien situé, commode et soigné »⁷⁹⁵. Là encore, santé et insalubrité ne font pas bon ménage. Il importe d'éviter les bactéries causées par la saleté. Pour lui, « toutes les chambres de l'hôpital doivent être bien aérées mais les ouvertures doivent être fermées au treillis de fer »⁷⁹⁶. Le négociant havrais considère que le riz, le petit mil en farine et le pain sont encore la meilleure nourriture pour les captifs affaiblis. Les malades doivent manger une demi-heure avant les économes⁷⁹⁷.

L'hôpital doit toujours être propre. Stanislas, dans ses *Instructions*, fait mention de fièvres malingres, de maladies vénériennes contagieuses, lorsque des populations affaiblies se regroupent en causant des épidémies et portent un coup au rendement⁷⁹⁸. Qui plus est, les pneumonies, les gripes et la tuberculose sont directement liées au froid de Saint-Domingue⁷⁹⁹. L'armateur mentionne encore les maladies vénériennes : « Les maladies vénériennes sont si communes parmi les nègres [...] »⁸⁰⁰. Le négociant havrais veut éviter celles-ci qui diminuent la résistance des personnes touchées, les rendant vulnérables et à l'origine de la stérilité des captives. Les médecins sont démunis face à ce type de maladie⁸⁰¹. L'inoculation de la variole évoquée par Stanislas n'est pas nouvelle car cette pratique commence à diminuer le mal dès 1780⁸⁰². Les remèdes administrés aux malades sont composés d'eau cochléaire, de baume de vin, de dragées de Kayser anti vénériennes, de miel mélangé au mercure, de crème de tartre, d'eau pour malingres, de tisanes dépuratives et sudorifiques, sans oublier les eaux minérales ou thermales. Les guérisseuses esclaves travaillent avec des herbes telles que verveine, pimprenelle ou cressons. Enfin, les cataplasmes, les tisanes purgatives ou les bains froids sont souvent nécessaires⁸⁰³.

⁷⁹⁵ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 127.

⁷⁹⁶ *Ibidem*.

⁷⁹⁷ *Ibidem*, p. 118.

⁷⁹⁸ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 127.

⁷⁹⁹ *Ibidem*, p. 307.

⁸⁰⁰ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 128.

⁸⁰¹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 314.

⁸⁰² *Ibidem*, p. 313.

⁸⁰³ *Ibidem*, p. 325.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

7) *Stratégie 7 : veiller à une démographie intéressante au sein des habitations en combattant l'avortement ou « le mal de mâchoire »*

Stanislas prône le maintien d'une forte démographie au sein de son habitation en accueillant les nègres nouveaux. Il mène donc une politique nataliste : « Il faut que les naissances remplacent les mortalités »⁸⁰⁴. D'après l'armateur, les femmes qui sont sur le point d'accoucher doivent être placées entre les mains de la sage-femme. Si l'accouchement se déroule sans encombre, les sages-femmes doivent être récompensées, en plus de faire un don de 15 livres à la mère et de lui offrir « deux rechanges complets en toile et de la toile pour son enfant »⁸⁰⁵. C'est ainsi que les sages-femmes doivent être payées après chaque accouchement heureux non suivi du tétanos en recevant une somme lorsque l'enfant a un mois⁸⁰⁶. La multiplication d'enfants sur les ateliers est le signe d'une habitation bien tenue. À l'inverse, si l'enfant meurt, l'accoucheuse doit être punie par le fouet, tout comme la mère obligée de porter « un collier de fer » qu'elle devra conserver jusqu'à ce qu'elle soit de nouveau enceinte⁸⁰⁷. Il est hors de question que les esclaves occultent leur grossesse. Il déclare l'obligation d'annoncer l'événement à l'accoucheuse qui fait un rapport au chirurgien et qui en tient registre. L'esclave qui n'aura pas déclaré sa grossesse subira des coups de fouet et portera un collier de fer jusqu'à ce qu'elle soit de nouveau enceinte. Surtout, l'esclave qui aura fait une fausse couche à laquelle on ne s'attend pas doit également porter ce collier de fer jusqu'à la prochaine gestation⁸⁰⁸.

La femme enceinte doit être protégée et celle qui allaite ne doit pas endurer « les travaux pénibles »⁸⁰⁹. Le collier de fer réclamé par Stanislas est d'usage courant à Saint-Domingue et surtout dans la partie méridionale de la perle des Antilles. Ainsi, les planteurs du Sud l'imposent :

Cependant, il y a des lieux de la Partie du Sud où tous ces moyens ont été impuissants & l'on y a imaginé un châtiment pour les mères qu'on soupçonne d'avortement, ou dont les enfants meurent du mal de mâchoire. C'est de faire porter au cou une petite figure humaine de bois d'environ un pied de long⁸¹⁰.

⁸⁰⁴ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 128.

⁸⁰⁵ *Ibidem*.

⁸⁰⁶ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 483.

⁸⁰⁷ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 128.

⁸⁰⁸ *Ibidem*.

⁸⁰⁹ *Ibidem*, p. 129.

⁸¹⁰ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 660.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Et le juriste Moreau de Saint-Méry d'expliquer que ce mal porte atteinte à l'honnêteté de la mère, systématiquement soupçonnée de meurtre sur son enfant. Il est même obligé d'intercéder pour l'une de ces femmes venue le supplier de lui venir en aide :

Le premier exemple de ce genre & le seul qui ait frappé mes yeux, était celui d'une jeune négresse d'environ 18 ans qu'on accusait d'avoir violé dans le sein l'amour maternel le plus impérieux de tous. Elle paraissait vivement affligée de ce châtime. Elle eut l'idée de me prier d'en solliciter la cessation & me protesta qu'elle était innocente. J'avais besoin de la croire, je plaidai, j'obtins ce qu'elle désirait, & j'ai eu le bonheur d'apprendre depuis, que le titre qu'on lui reprochait d'avoir redouté est son partage, & qu'elle en remplit les devoirs avec une sorte de triomphe.

Aux yeux de Stanislas, il faut combattre la mortalité en particulier l'avortement, fléau à éradiquer de son habitation⁸¹¹ :

On est toujours surpris du peu d'enfants qui naissent chez les nègres. C'est dans les ateliers les mieux dirigés qu'il y a le plus de naissances [...]. Je suis fondé à en conclure qu'une bonne régie, qu'une bonne police...peut augmenter la population [...]. À quoi pourrait-on attribuer le crime atroce si fréquent de faire des fausses-couches forcées ou de détruire leurs enfants dans les premiers jours de leur naissance ?

Le négociant haurais combat ce phénomène, surtout lorsqu'il meurt deux fois plus que naissent d'enfants, pour des naissances qui ne compensent pas les pertes⁸¹². L'armateur s'insurge en raison du manque à gagner, ayant conscience des pertes qu'entraînent ces pratiques. Empêcher qu'une grossesse arrive à terme est évidemment une des causes de la dénatalité⁸¹³. Rappelons que les jeunes femmes se font avorter pour dénoncer l'esclavage ou pour éviter que leurs enfants vivent cet enfer.

Si le négociant s'inquiète pour la natalité, c'est parce que les négresses accoucheuses peuvent devenir des criminelles par protestation. En effet, il existe des habitations au sein desquelles les esclaves sont ravagés par le poison par contestation et pour restreindre la charge de travail. À l'occasion d'un procès, un esclave avoue avoir empoisonné sa femme et son enfant⁸¹⁴. De plus, une sage-femme accoucheuse affirme

⁸¹¹ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 129.

⁸¹² Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 481.

⁸¹³ *Ibidem*, p. 365.

⁸¹⁴ Pierre de Vaissière, *op. cit.*, p. 244.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

avoir tué tous les enfants qu'elle a mis au monde depuis des années sur la plantation⁸¹⁵. Pierre de Vaissière cite la lettre d'un habitant de Saint-Domingue, en date du 6 juin 1763 et adressée au comte de Langeron⁸¹⁶. Le colon exprimait une certaine méfiance vis-à-vis des négresses accoucheuses.

Ce mal de mâchoire, dénoncé par Stanislas, est en fait un mode de vengeance qui n'affecte que les enfants esclaves et non ceux des femmes blanche. Il fait mourir un tiers des nouveau-nés sur l'habitation⁸¹⁷, phénomène qu'il veut éviter. Au fond, des enfants qui ne grandissent pas obligent le négociant havrais à armer davantage de navires pour acheter des Noirs à la côte d'Afrique. Pourtant, Moreau de Saint-Méry donne des raisons naturelles au mal de mâchoire relatant qu'il peut être évité par de nouvelles pratiques médicales :

Le mal de mâchoire, autrefois très commun à Cavaillon, n'y paraît plus. On attribue ce changement à l'usage de ne couper l'ombilic aux enfans qu'après avoir exprimé tout le sang au bout du cordon & de garantir ensuite la section de contact immédiat de l'air⁸¹⁸.

Les femmes accoucheuses enfoncent une épingle dans le crâne de l'enfant, ce qui aboutit à la dislocation de la mâchoire⁸¹⁹. Un autre moyen de résistance pour les esclaves consiste à empoisonner les maîtres et les Blancs. Aussi, Stanislas met en garde contre ces formes de délit : « C'est le désir de se venger et leur faiblesse qui dans leur pays comme dans les nôtres les ont formés empoisonneurs »⁸²⁰. Les empoisonnements sont toujours visibles à la veille de la Révolution, si on se réfère à la lettre de Pierre Morange en date du 6 octobre 1789⁸²¹. Chaudron, le chef de l'atelier de l'habitation Foäche, a été averti par deux esclaves qu'un dénommé Pierre s'est chargé de faire empoisonner Morange. Selon ce dernier, le comploteur est immédiatement mis aux fers. Cela prouve qu'au sein des habitations, les empoisonnements existent bel et bien⁸²².

⁸¹⁵ *Ibidem*

⁸¹⁶ *Ibidem*.

⁸¹⁷ *Ibidem*.

⁸¹⁸ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 660.

⁸¹⁹ Pierre de Vaissière, *La société...*, p. 252.

⁸²⁰ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 119.

⁸²¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 octobre 1789.

⁸²² Geneviève Léti, « L'empoisonnement aux Antilles françaises à l'époque de l'esclavage » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2009, p. 209. Les colons pensent que les Noirs ont un goût pour empoisonner les Blancs. Toute mort subite, qu'elle soit animale ou humaine, fait soupçonner un empoisonnement tout comme les maux d'estomac, les ulcères et la tuberculose. Selon les colons, mulâtres

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Au sein des habitations de Stanislas, le taux de natalité reste faible. Sans oublier les travaux excessifs qu'effectuent les femmes enceintes à l'origine de fausses-couches. Comme les autres colons, Stanislas, dans les années 1770, se heurte à une moyenne des naissances peu élevée. Celle-ci est inférieure à 3 % de la population habituelle des ateliers.

Tableau 61. Les naissances au sein des habitations *Seringue* et *Jean-Rabel* en 1777

Habitation des Foäche	Nègres	Négresses	Négrillons	Négrittes	Mulâtresses	Total
Habitation <i>Seringue</i> au 15/12/ 1777	22	14	5		1	42
Habitation <i>Jean-Rabel</i> en 1777	282	201	101			584

Nous constatons que la *Seringue* est le lieu de 5 naissances contre l'habitation *Jean-Rabel* qui voit naître 101 enfants⁸²³. La politique nataliste de Stanislas semble porter ses fruits⁸²⁴. De 1741 à 1772, au sein de la sucrerie Galbaud du Fort, 120 esclaves n'ont pas eu deux naissances par an et après 1772, le nombre d'esclaves atteint 150 à 190 esclaves. Un ou deux nouveau-nés naissent par an mais pas toujours⁸²⁵ et Stanislas le sait. Au début du XVIII^e siècle, beaucoup de planteurs préféraient acheter des bossales plutôt que d'avoir à

ou esclaves peuvent être à l'origine des empoisonnements, ils se méfient donc des nègres esclaves ou des hommes de couleur. Souvent, les empoisonnements sont causés par les esclaves ayant une bonne conduite et insoupçonnables. Tous les colons peuvent être touchés. Ainsi, la mère de Joséphine de Beauharnais, Madame de la Pagerie, a échappé à l'empoisonnement de sa servante qui tentait de lui offrir un plat de petits pois et de riz pilé. Selon les colons, il existe des associations d'empoisonneurs, des sectes faisant des rites avec à leur tête des sorciers venus d'Afrique. Ces derniers ne seraient pas dénoncés en raison de la peur qu'ils suscitent. D'après les colons, pour faire partie de la secte, il faut boire du rhum, se couvrir des cendres d'un cadavre et manger les restes du défunt. L'empoisonneur doit promettre son silence et surtout de faire beaucoup de victimes. Cependant, les sources ne permettent pas d'infirmier ou de confirmer ces dires. Pour tuer, les empoisonneurs utilisent l'oxyde de plomb, de cuivre, du vert de gris ou de l'arsenic. L'utilisation de plantes par les esclaves afin de fabriquer le poison ne fait aucun doute : jus de manioc, brinvillier, pomme du mancenillier, bois, tisanes, venin de serpent ou chair de poisson sont fréquents. Le recours aux plantes reste probable même s'il faut faire preuve de prudence. Par exemple, le mancenillier, plante connue pour sa dangerosité et difficile à manipuler, ne facilite pas l'obtention en poudre de ses feuilles. Le brinvillier, plante visible après la coupe de la canne, est utilisé par les esclaves lors de la préparation du calalou (soupe verte à base de plantes). Les symptômes de cet empoisonnement sont très parlants. Il existe aussi le laurier rose, les fibres de bambou, les racines de sensitive. En dépit des faits, il est difficile de prouver un empoisonnement par les plantes.

⁸²³ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 153.

⁸²⁴ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 186.

⁸²⁵ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 347.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

déboursier pour les nouveau-nés. En effet, les bambins ne produisent pas, ralentissent la cadence du travail de leur mère qui doit les nourrir⁸²⁶. Lorsque Stanislas écrit ses *Instructions*, il évolue dans un contexte de politique de natalité précise, quelques années avant la guerre d'Amérique car les *Instructions* datent de 1775⁸²⁷. Une politique de renforcement des naissances est mise en place, après qu'il ait constaté que les jeunes femmes captives, qui arrivent aux Antilles suite au Middle Passage sont épuisées, déracinées et se replient sur elles⁸²⁸. Pour Stanislas, il faut valoriser les sages-femmes habiles et les mères de famille nombreuse⁸²⁹ :

Que toute négresse qui a quatre enfants ait un jour par semaine pour travailler à sa place ; qu'elle soit privée de cet avantage lorsque le nombre n'est plus complet ; que celle qui a quatre enfants travaillant, le plus jeune de l'âge de 15 ans, soit exemptée de travail pour toujours et qu'on lui donne le double de terrain ordinaire.

Le négociant agit comme les colons de son temps : les femmes enceintes sont mises à l'écart des travaux difficiles et échappent aux travaux des ateliers. Les primes s'octroient en fonction du nombre d'enfants nés et peuvent être remises en deux fois. La première partie est versée au moment de l'accouchement, et la seconde lorsque l'enfant est bien sevré. Si Stanislas ne les évoque pas, la raison est simple : ces mesures ne sont pas obligatoires sur les plantations des colons résidant en métropole⁸³⁰. Néanmoins, si la mère des quatre enfants commet des impairs, le ton de Stanislas n'est plus le même : « Qu'elle ne puisse plus sortir de l'habitation et qu'elle soit assujettie à l'ordre comme les autres, qu'elle perde sa liberté, si elle entre dans quelques complots dont elle aurait eu connaissance »⁸³¹.

Dans le cas de la caféière *Seringue*, on compte 22 nègres pour 14 négresses en 1777, et plus tard, 59 nègres pour 47 négresses en 1792⁸³². À la côte d'Afrique, les envois se font en faveur des hommes plus utiles à l'habitation pour les travaux : 8 Noirs sont achetés contre 2 femmes⁸³³. Dans le cas de la *Grande Rivière*, on compte 115 hommes contre 53

⁸²⁶ *Ibidem*, p. 350.

⁸²⁷ *Ibidem*, p. 352.

⁸²⁸ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 359.

⁸²⁹ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 130.

⁸³⁰ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 483.

⁸³¹ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 130.

⁸³² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue.

⁸³³ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche ... », p. 186.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

femmes⁸³⁴. À *Jean-Rabel*, on dénombre 282 hommes contre 201 femmes en 1777. Cette disproportion des sexes est visible dès l'achat des Noirs. En effet, les capitaines ramènent davantage d'hommes que de femmes sur les négriers et beaucoup de colons se plaignent de ne pas y arriver⁸³⁵.

Nous ignorons si les captifs des habitations Foäche sont mariés, mais pour convoler, ils doivent obtenir l'autorisation de Stanislas. Comme l'affirme Frédéric Régent, l'esclave peut avoir « son horizon matrimonial limité à l'habitation où beaucoup de femmes lui sont apparentées et il n'est guère enclin à se marier »⁸³⁶.

Visiblement, le négociant havrais n'est pas favorable aux relations inter-habitations. Il défend même aux captifs de coucher à l'extérieur de sa plantation « sous peine de 20 coups de fouet » et de mise à la barre pendant 30 nuits⁸³⁷. En effet, l'esclave risque d'être moins disponible pour le travail. Enfin, les femmes esclaves évitent les unions, préférant être les amantes des Blancs pour obtenir un affranchissement⁸³⁸.

Stanislas réproue le dévergondage et la présence de liens affectifs éphémères qui n'entraînent pas de naissance. Comme beaucoup de colons, il observe que le libertinage et les maladies vénériennes sont des causes de dénatalité⁸³⁹. Par conséquent, il faut rendre les Noirs plus sages ou plus vertueux pour accroître la démographie⁸⁴⁰. Stanislas encourage les familles à procréer non par humanisme, mais pour la bonne marche de la plantation, les Noirs créoles montrant l'exemple⁸⁴¹ :

Non seulement les noirs créoles sont bien meilleurs que ceux de Guinée, mais qui mieux est, les enfants forment des familles qui lient les nègres, les attachent au sol et les rendent plus faciles à conduire.

En définitive, les plantations acquises par l'armateur havrais lui permettent de s'enrichir. C'est ainsi que le négociant havrais parie essentiellement sur le produit phare de

⁸³⁴ *Ibidem*, p. 177.

⁸³⁵ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 482.

⁸³⁶ Frédéric Régent, *La France...*, p. 134.

⁸³⁷ Stanislas Foäche, « Instructions », p. 130.

⁸³⁸ Olivier Grenouilleau, *Dictionnaire des esclavages*, Paris, Larousse, 2010, p. 80. D'après Olivier Grenouilleau, les maîtres contrôlent la capacité de reproduction des esclaves, qui ne peut s'engager sans l'accord du colon. Les femmes sont asservies par les Blancs et peuvent devenir leur concubine ou épouse. Le maître peut refuser aux esclaves masculins d'avoir accès aux femmes.

⁸³⁹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 481.

⁸⁴⁰ Stanislas Foäche, « Instructions »..., p. 130.

⁸⁴¹ *Ibidem*.

COMMERCER PENDANT LA GUERRE D'AMÉRIQUE

l'époque, notamment sur le sucre - terré ou brut - qu'il expédie en Europe, grâce à ses vaisseaux. En outre, l'ordre doit régner au sein de ses domaines pour éviter l'absence de rendement. Natacha Bonnet rappelle que « l'organisation du travail servile obéit à une stricte répartition et à une division technique des tâches »⁸⁴². En plus de posséder des habitations au sein desquelles il donne ses directives, Stanislas suit le chemin tracé par Martin-Pierre I^{er} et arme ses navires pour augmenter son chiffre d'affaires de 1783 à 1789, temps faste pour son négoce. Cette période correspond au moment où le commerce de la famille prend son essor. Le chapitre suivant illustre l'apogée des affaires familiales.

⁸⁴² Natacha Bonnet, « L'organisation du travail servile ... », p. 125.

Chapitre III : l'armement des Foäche de 1783 à 1789 : des navires pour les voyages en droiture et circuieux

A) Présentation des navires des Foäche (1783-1789)

Les Foäche, en tant qu'armateurs, font le choix de posséder leur propre flotte après la guerre d'Indépendance, afin de faire prospérer leur commerce par des armements en droiture et de traite. Il faut poursuivre ce commerce lucratif.

1) Les expéditions des navires des Foäche

Après la guerre d'Amérique, ils parviennent à garder 9 navires indispensables au bon fonctionnement de leur activité commerciale, à savoir *L'Africain*, *Le Roy d'Akim*, *Le Roy Grey*, *La Seine*, *La Mère de Famille*, *La Ville du Havre*, *Le Jérémie*, *Le Hardy* et *Le Vicomte d'Arrost*⁸⁴³. Pierre Morange mentionne régulièrement les vaisseaux du négociant Foäche dans ses correspondances commerciales de 1783 à 1789⁸⁴⁴.

Tableau 62. Nombre d'expéditions des navires des Foäche (1783-1789)⁸⁴⁵

Années	Expéditions
1783	2
1784	5
1785	6
1786	5
1787	5
1788	4
1789	7
Total	34

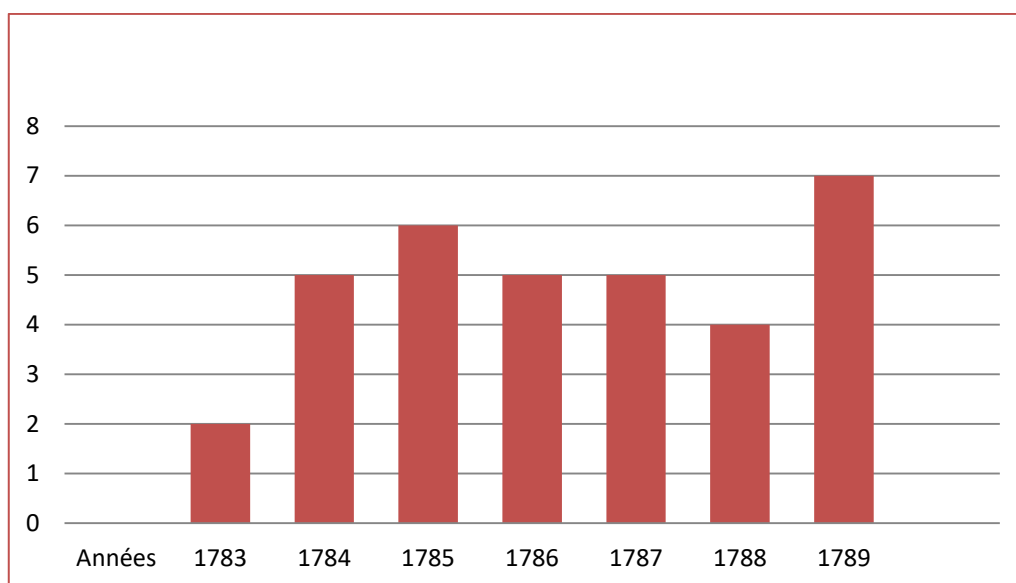
⁸⁴³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche.

⁸⁴⁴ *Ibidem*.

⁸⁴⁵ AMLH (HH 69 et HH 70) et Jean Mettas, *Répertoire...*, p. 477-533.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Graphique 13. Expéditions des navires des Foäche (1783-1789)



Ce graphique nous montre que 34 expéditions des navires des Foäche ont lieu de 1783 à 1789, période de croissance exponentielle : 22 en droiture - en direction des îles - et 12 voyages en circuieux, c'est-à-dire en passant par l'Afrique. On se rend compte que la période allant de 1783 à 1793 est une phase de reprise économique. Si on étudie les expéditions des Foäche de 1713 à 1793, nous pouvons affirmer qu'ils arrivent en quatrième position derrière les armateurs Begouën-Demeaux et Chauvel. Effectivement, les Begouën-Demeaux comptabilisent, pour cette période, 51 expéditions, la Compagnie du Sénégal 38, les Chauvel père et fils 36, les Foäche 34, les Féray 31, les Mouchel et Beaufiles 22, Louis Le Grand et Compagnie 21 et la Compagnie des Indes 17⁸⁴⁶.

La période correspond donc à une forte croissance pour les Foäche.

C'est ainsi que 34 expéditions de leurs navires sont visibles de 1783 à 1789 : 2 en 1783, 5 en 1784, 6 en 1785, 5 en 1786, 5 en 1787, 4 en 1788 et 7 en 1789. Si la reprise commerciale s'effectue après la guerre de Sept Ans, après 1777, la diminution du commerce métropolitain avec les îles est manifeste ; les armateurs français faisant les frais de la saisie massive des navires de commerce pendant la guerre d'Indépendance américaine⁸⁴⁷.

⁸⁴⁶ Edouard Delobette, « Négociants et traite des Noirs au XVIII^e siècle » in *Annales de Normandie*, 1998, n° 3, p. 285.

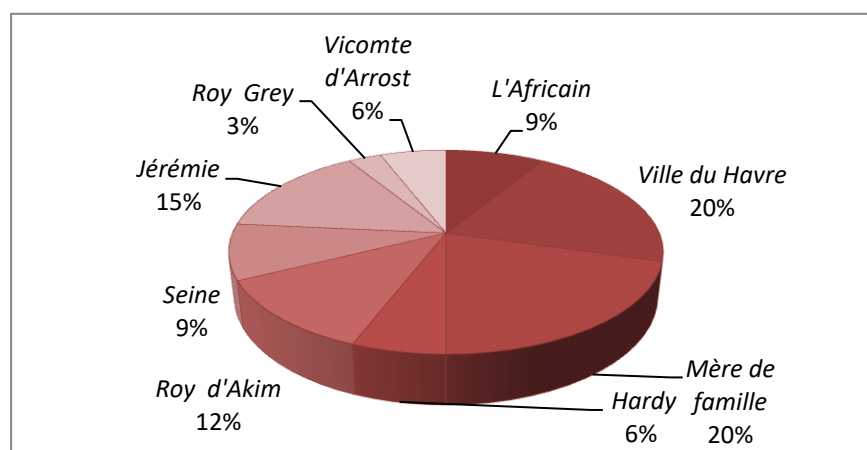
⁸⁴⁷ Olivier Grenouilleau, *L'argent de la traite*, Paris, Aubier, 2009, p. 78.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 63. Nombre de voyages des vaisseaux des Foäche par navire (1783-1789)⁸⁴⁸

Navires	Expéditions	Pourcentages
<i>L'Africain</i>	3	9
<i>La Seine</i>	3	9
<i>La Ville du Havre</i>	7	21
<i>La Mère de Famille</i>	7	21
<i>Le Hardy</i>	2	6
<i>Le Roy d'Akim</i>	4	12
<i>Le Jérémie</i>	5	15
<i>Le Roy Grey</i>	1	3
<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	2	6

Graphique 14. Pourcentage des expéditions des navires des Foäche (1783-1789)



Ce diagramme montre que *La Ville du Havre* et le navire *La Mère de Famille* ont effectué 20 % des expéditions ; puis viennent *Le Jérémie* avec 15 % des expéditions, *Le Roy d'Akim* avec 12 % des voyages, *L'Africain* et *La Seine* avec 9 % des expéditions. Les navires ayant peu navigué sont *Le Hardy* (6 %), *Le Vicomte d'Arrost* (6 %), *Le Roy Grey* (3 %).

⁸⁴⁸ Jean Mettas, *Répertoire...*, p. 476-533.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 64. Expéditions négrières et en droiture (1783-1789)

Navires	Tonnages	Expéditions négrières (10 mois et plus)	Expéditions en droiture (entre 1 et 9 mois)
<i>L'Africain</i>	360	3	0
<i>Le Jérémie</i>	240	3	2
<i>Le Hardy</i>	320	2	0
<i>La Seine</i>	260	2	1
<i>Le Roy d'Akim</i>	420	1	3
<i>La Ville du Havre</i>	400	0	7
<i>La Mère de Famille</i>	400	0	7
<i>Le Roy Grey</i>	40	1	0
<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	250	0	2

Nous constatons que *L'Africain* effectue 3 voyages de plus d'un an, *Le Jérémie* 2, *La Seine* 2, *Le Roy d'Akim* 1 et *Le Roy Grey* 1, *La Ville du Havre* effectue 7 voyages en moins d'un an, *La Mère de Famille* 7, *Le Jérémie* 2, *La Seine* 1 et *Le Roy d'Akim* 3. Sachant que les voyages en droiture durent entre 3 et 6 mois, et que les voyages passant par l'Afrique durent en majorité plus de 12 mois pour se prolonger parfois jusqu'à 36 mois, on ne peut que constater les choix opérés par les Foäche, à travers les expéditions de *La Ville du Havre*, *La Mère de Famille* et du *Vicomte d'Arrost* exclusivement destinés à la droiture qu'ils opèrent dans des voyages de moins d'un an. *L'Africain*, qui accomplit 3 expéditions de plus d'un an, est affecté au commerce circuiteux. Certains navires sont affectés à la droiture et à la traite, tels que *Le Jérémie*, *Le Roy d'Akim* et *La Seine*.

Au départ du Havre, le navire peut passer par l'Afrique en effectuant la prise des captifs, la vente à Saint-Domingue, et le retour au Havre chargé de denrées. À ce moment, le navire négrier devient un simple navire marchand. Les navires des Foäche destinés au commerce circuiteux ont-ils un tonnage exceptionnel entre 1783 et 1789 ?

Ce même tableau montre que les plus gros tonnages proviennent des navires uniquement consacrés à la droiture. Effectivement, *La Ville du Havre* et *La Mère de Famille*, les deux vaisseaux des Foäche qui ont les plus forts tonnages (à savoir 400 tx)⁸⁴⁹,

⁸⁴⁹ Tonneaux.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

ne passent pas par l'Afrique. *L'Africain*, navire uniquement consacré à la traite, révèle un tonnage de 360, chiffre élevé. Les navires plus polyvalents qui passent par l'Afrique ou qui effectuent des voyages en droiture possèdent un tonnage également fort ; 420 tonneaux pour *Le Roy d'Akim*, 260 pour *La Seine*, 240 pour *Le Jérémie* : ces deux navires ayant des tonnages plus faibles avec *Le Roy Grey* (40 tx). Dans l'ensemble, le fort tonnage des navires des Foäche reste prépondérant. Par comparaison, le négrier *L'Aurore*, armé en 1785 et évalué à 280/300 tonneaux, est appelé à prendre 600 captifs⁸⁵⁰. *Le Prosper*, en 1790, est donné pour 350 ou 525 tonneaux⁸⁵¹, signe que la fin du siècle voit l'apparition de navires énormes. Les vaisseaux armés pendant la guerre de Sept ans possèdent un tonnage beaucoup plus faible que ceux armés en fin de siècle, à partir des années 1780.

On le vérifie en regardant rétrospectivement les navires armés pendant la guerre de Sept ans : *La Belle Judith* d'Etienne Caron, n'atteignait que 98 tonneaux, *L'Esculape* de Jolly, 100 tonneaux, *L'Aventurier* de Van Berchem, 70 tonneaux ; *L'Union* de Du Ronguet, 100 tonneaux, *Le Saint-Jean* de Jean Levesque, 50 tonneaux, *Le Jeune Renée* de Du Bordet, 53 tonneaux. *La Société de l'Isle d'Ans* de la veuve Van Berchem, possédait un tonnage de 60 tonneaux⁸⁵². Par conséquent, les tonnages des navires négriers s'avèrent plus importants en fin de siècle. *La Marie-Séraphique*⁸⁵³, navire armé en 1769 pour son premier voyage, atteint 150 tonneaux, ce qui est encore une fois faible par rapport aux chiffres des Foäche. Serge Daget parle d'une inflation des tonnages causée en raison des primes accordées par l'Etat et versées aux négriers par tête de Noirs débarqués à Saint-Domingue⁸⁵⁴.

2) Les armements négriers des Foäche comparés aux autres armateurs

Si on se réfère à l'ouvrage de Jean Mettas⁸⁵⁵, les Foäche comptabilisent 12 armements de 1783 à 1789, 13 pour la maison Feray, 13 pour la maison Begouën-Demeaux, 10 pour la maison Legrand, 6 pour la maison Homberg, 5 pour la maison Dubuc, 2 pour la maison Chauvel. Après la guerre d'Indépendance américaine et avant l'embrasement de Saint-Domingue, les Foäche, avec 12 campagnes négrières

⁸⁵⁰ Jean Boudriot, *Traite, négrier L'Aurore*, Paris, Archéologie navale, 1984, p. 28.

⁸⁵¹ *Ibidem*, p. 22.

⁸⁵² Jean Meyer, *L'armement nantais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1969, p. 378.

⁸⁵³ Bertrand Guillet, *La Marie-Séraphique, navire négrier*, Nantes, Memo, 2009, p. 18.

⁸⁵⁴ Serge Daget, *La traite des Noirs*, Evreux, Ouest-France, 1990, p. 111.

⁸⁵⁵ Jean Mettas, *op. cit.*, p. 478-533.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

réalisées, se situent derrière les Begouën-Demeaux ou les Feray mais devant les Legrand, les Homberg, les Dubuc ou les Chauvel. Nous obtenons les totaux suivants :

Tableau 65. Armements de la maison Chauvel (1783-1789)

Navires	Années
<i>La Jeune Flore</i>	1784
<i>La Belle Arsène</i>	1785

Tableau 66. Armements de la maison Jean-Baptiste Dubuc (1783-1789)

Navires	Années
<i>La Mère de Famille</i>	1786
<i>Les 3 Amis</i>	1787
<i>Le Don Royal</i>	1788
<i>Le Pallas</i>	1789
<i>Les 3 Amis</i>	1790

Tableau 67. Armements de la maison Legrand (1783-1789)

Navires	Années
<i>Le Roland</i>	1784
<i>L'Alexandre</i>	1785
<i>L'Aimable Ninette</i>	1785
<i>Le Pierre</i>	1786
<i>Le Roi d'Ambris</i>	1786
<i>L'Alexandre</i>	1786
<i>L'Aimable Ninette</i>	1786
<i>Le Pierre</i>	1787
<i>L'Alexandre</i>	1788
<i>Le Pierre</i>	1788

Tableau 68. Armements de la maison Feray (1783-1789)

Navires	Années
<i>L'Actif</i>	1784
<i>L'Aimable Ninette</i>	1784
<i>L'Actif</i>	1786
<i>L'Aimable</i>	1787
<i>L'Actif</i>	1787
<i>La Jeune Caroline</i>	1788
<i>L'Actif</i>	1790
<i>La Jeune Caroline</i>	1790
<i>La Jeune Eugénie</i>	1790
<i>L'Espérance</i>	1791
<i>La Jeune Eugène</i>	1791
<i>L'Aimable Pélagie</i>	1792
<i>L'Actif</i>	1792

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

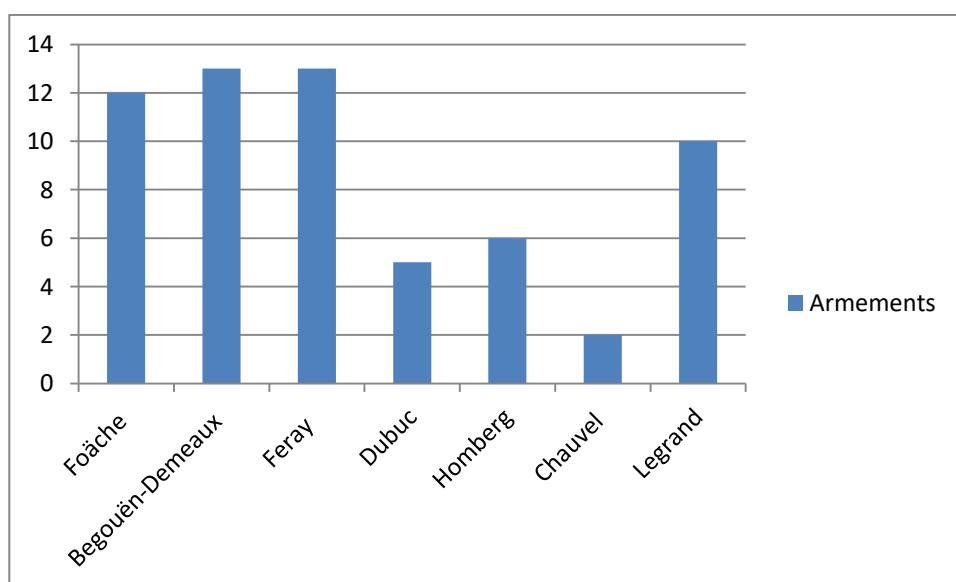
Tableau 69. Armements de la maison Begouën-Demeaux (1783-1791)

Navires	Années
<i>L'Agamemnon</i>	1783
<i>L'Hermione</i>	1784
<i>La Néréide</i>	1784
<i>L'Agamemnon</i>	1785
<i>Le Patrocle</i>	1785
<i>La Néréide</i>	1786
<i>L'Hermione</i>	1786
<i>L'Agamemnon</i>	1787
<i>Le Patrocle</i>	1787
<i>L'Hermione</i>	1788
<i>La Néréide</i>	1788
<i>L'Agamemnon</i>	1789
<i>L'Agamemnon</i>	1791

Tableau 70. Armements de la maison Homberg (1783-1789)

Navires	Année
<i>Le Roi Maure</i>	1783
<i>Le Mangove</i>	1784
<i>Le Roi Maure</i>	1785
<i>L'Atlas</i>	1785
<i>Le Roi Maure</i>	1787
<i>L'Atlas</i>	1787

Graphique 15. Armements négriers des Foäche par rapport aux autres armateurs (1783-1789)



Nous constatons pour tous ces armateurs, le faible nombre d'armements négriers pour la période 1783-1791, peut-être en raison d'une peur liée au manque de rentabilité

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

dans ces armements⁸⁵⁶. Dans leur stratégie d'enrichissement, les Foäche, comme les autres armateurs semblent privilégier l'armement en droiture. Aussi, pour armer les navires vers l'Afrique, il vaut mieux disposer de divers navires en bon état et miser sur sa propre flotte.

3) Les navires négriers des Foäche de 1783 à 1789

Les chiffres montrent que durant la période 1783-1789, 22 voyages en droiture sont organisés pour seulement 12 expéditions en traite. Il convient de s'intéresser aux navires négriers et marchands des Foäche. Le navire *L'Africain* qui effectue 3 expéditions négrières diffère-t-il du vaisseau *La Ville du Havre* qui se rend 7 fois à Saint-Domingue sans passer par l'Afrique ? Il nous semble opportun de comparer les deux types de navire.

Le navire négrier, tel *L'Africain*, est un navire classique. La seule différence avec un navire marchand tel que *La Ville du Havre* est à l'entrepont où sont construits des faux-ponts pour y mettre les captifs. La construction, entre l'entrepont et le pont supérieur d'un faux-pont, destiné à augmenter la surface de stockage, est l'aménagement le plus significatif de l'activité de traite⁸⁵⁷. Selon Jean Boudriot :

Le navire négrier doit avoir une marche avantageuse, la rapidité de la traversée diminuant la mortalité et la consommation d'eau. En cas de guerre, le bâtiment peut prétendre échapper aux croisières de l'adversaire. Ce souci d'une marche rapide est confirmé par l'exécution dès 1784 d'un doublage en cuivre, mais il est vrai que le taret abonde sur les côtes d'Afrique, ce qui est très préjudiciable aux navires restant pour les besoins de la traite plusieurs mois au mouillage ; rien que ceci justifie un doublage. Le navire négrier doit avoir des fonds plus fins qu'un quelconque bâtiment de commerce, il doit disposer de vastes volumes de cale et d'entrepont⁸⁵⁸.

En outre, la charpente d'un navire négrier est bien plus légère que pour un navire de commerce ; le navire négrier et le navire marchand ont des principes de construction analogues⁸⁵⁹. Les mâts des navires de commerce sont moins élevés que pour les navires négriers, ceux-ci utilisant plus de voiles secondaires. Sur le faux-pont ou entrepont se trouve une cambuse (magasin contenant vins et les vivres) pour l'équipage mais aussi

⁸⁵⁶ Notons que d'autres familles havraises arment les navires pour la côte d'Afrique. Il convient d'évoquer les Colombel étudiés par Tom-Hugo Couvet qui a enquêté sur *L'Alligator : l'odyssée d'un navire négrier havrais*, Paris, Hémisphères, 2021, p. 19.

⁸⁵⁷ Guy Saupin, « La violence dans les navires négriers dans la phase de décollage de la traite nantaise » in *La violence et la mer dans l'espace transatlantique*, Mickael Augeron (dir.), PUR, 2015, p. 201-220.

⁸⁵⁸ Jean Boudriot, *op. cit.*, p. 18.

⁸⁵⁹ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

l'essentiel des captifs, la cale contenant l'eau et la nourriture. Une double cloison, dite rambarde, sépare l'entrepont en deux parcs, celui des hommes à l'avant et celui des femmes à l'arrière. Au niveau supérieur, logent équipage et état-major. Les cuisines sont placées sur le gaillard (superstructure située à l'avant d'un pont supérieur) arrière. Au troisième niveau, se trouve le pont de l'équipage, au second niveau le faux-pont pour les captifs, et au premier niveau, la cale pour l'eau. Nous supposons que *Le Roy d'Akim*, *La Mère de Famille*, *La Seine*, *Le Hardy* et *Le Jérémie* sont neufs, les Foûche préférant investir dans les constructions de navires pour les voyages de traite⁸⁶⁰ même si les bâtiments d'occasion ont rencontré un véritable succès.

Force est de constater que l'armateur Stanislas s'intéresse de près aux navires qu'il arme et à l'emplacement des captifs :

Les proportions d'un négrier sont celles d'un corsaire [...]. Le gréement, les voiles, la mâture, seront des mieux conditionnés pour pouvoir forcer de voiles au plus près, moins dériver et donner moins de prise aux courants qui vous jettent dans le Gabon [...]. On abritera le pont de tentes peintes et bien faites afin que malgré la pluie, les nègres puissent manger plus haut. Une grande dunette est nécessaire afin de pouvoir mettre plus de négresses dans la grande chambre, les négrillons et négrittes derrière, et les nègres seulement avec les forts négrillons devant⁸⁶¹.

Pierre Morange, l'associé de Stanislas, évoque quant à lui la structure des vaisseaux. Nous apprenons que les navires ont des signaux indispensables pour faciliter leur reconnaissance. Comme Stanislas, cet associé, qui a une solide connaissance des bâtiments, affirme que son vaisseau est peu distinguable malgré des changements de signaux :

Roy d'Akim vient de mouiller, nous ne l'avons point reconnu d'abord parce que vous ne nous aviez le point prévenu de changements de signaux, et ensuite parce que les nouveaux signaux ne sont point aussi reconnaissables que les anciens. Les pavillons qui se mettent à la tête des mâts sont trop petits. Le pavillon danois fendu est plus visible que le normand⁸⁶².

⁸⁶⁰ Martine Acerra, « Le navire négrier au XVIII^e siècle » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n°10, Nantes, Karthala, 2007, p. 26. L'historienne cite Jean-Michel Deveau qui a travaillé sur les origines de 78 négriers rochelais. Il en déduit que 29,5 % des navires de traite sont neufs contre 70,5 % qui s'avèrent d'occasion.

⁸⁶¹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 21.

⁸⁶² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foûche à Saint-Domingue.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Pierre Morange mentionne « le pavillon danois ». Jean-Pierre Plasse, subrécargue français, passé à bord du navire hollandais *L'Espérance* en 1762, utilisait le pavillon pour tromper les Africains : « J'ai fait coudre deux draps de lit pour en faire un pavillon afin de faire croire aux nègres que nous étions Français »⁸⁶³. Ce témoignage montre que la fonction du pavillon est de faciliter la reconnaissance d'un navire.

4) Coût des navires des Foäche de 1783 à 1789

Qu'en est-il du coût des navires de Stanislas pendant la période de prospérité ?

Tableau 71. Navires des Foäche équipés en totalité⁸⁶⁴

Navires	Tonnages
<i>L'Africain</i>	360
<i>Le Jérémie</i>	240
<i>Le Hardy</i>	320
<i>La Seine</i>	260
<i>Le Roy d'Akim</i>	420
<i>La Ville du Havre</i>	400
<i>La Mère de Famille</i>	400
<i>Le Roy Grey</i>	40
<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	250

Les Foäche possèdent comme nous l'avons vu 9 navires, ayant dans l'ensemble un tonnage élevé : il convient de s'interroger sur leur coût après qu'ils ont été équipés. Les sources sont muettes quant à l'armement et la mise-hors des navires négriers mais nous émettrons des hypothèses en nous appuyant sur des travaux reconnus.

Nous savons que *La Ville du Havre* est construit à Dieppe tout comme *La Mère de Famille* et *Le Jérémie*⁸⁶⁵. Le coût de la construction du négrier *L'Aurore*, de 280/300 tonneaux, est de 130 000 livres. Ainsi, Jean Boudriot estime que le bois de chêne nécessaire à la construction d'un navire de 300 tx est de 28 490 livres, les fers du navire reviennent à 10 000 livres, le calfatage à 600 livres, la peinture et les cordages à 2750 livres, la mâture à 5400 livres, la main-d'œuvre à 77 800 livres et le doublage du cuivre à

⁸⁶³ Jean-Pierre Plasse, *Journal de bord d'un négrier*, Marseille, Mot et le reste, 2005, p. 66.

⁸⁶⁴ Tableau réalisé à partir des données de Jean Mettas, *op. cit.*, p. 480-532.

⁸⁶⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 107.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

17 004 livres⁸⁶⁶. Le coût du navire est probablement proportionnel au tonnage. Nous pensons que plus un navire a un tonnage fort, plus il doit être équipé. Considérant que *L'Aurore* atteint un tonnage d'environ 300 tonneaux et coûte 130 000 livres entièrement équipé⁸⁶⁷, nous estimons le coût des navires des Foäche prêts à naviguer comme suit :

Tableau 72. Estimation du coût des navires des Foäche

Navires	Tonnages	Estimation du prix des navires en l.t.
<i>L'Africain</i>	360	156 000 ⁸⁶⁸
<i>Le Jérémie</i>	240	104 000
<i>Le Hardy</i>	320	139 000
<i>La Seine</i>	260	113 000
<i>Le Roy d'Akim</i>	420	182 000
<i>La Ville du Havre</i>	400	174 000
<i>La Mère de Famille</i>	400	174 000
<i>Le Roy Grey</i>	40	18 000
<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	250	108 250

Le coût total des navires équipés des Foäche revient probablement à environ 1168 000 livres. En ce qui concerne l'armement des navires négriers, il nous semble impossible que les Foäche aient fait voyager leurs navires seuls, d'autant que ceux-ci, hormis *Le Roy Grey*, présentent un tonnage élevé, d'où une augmentation du coût de l'armement. Il est vrai que si un armateur affrète un navire pour son propre compte, le capital revient à une partition : 10 porteurs se partagent les 2/3 par exemple et l'armateur prend pour lui le dernier tiers. On sait que les Delahaye-Lebouis participent pour « compte à demi »⁸⁶⁹ avec les frères Foäche à l'armement de *L'Africain*, et ont des intérêts sur les ventes de ce bateau appartenant aux Foäche. Ces derniers arment d'autres navires à l'aide de participants. Rappelons que l'article IV du règlement d'octobre 1681 oblige les négociants à se présenter devant les Officiers de l'Amirauté pour « déclarer » les noms de leurs « participes », « consorts », « portionnaires » ou « intéressés ».

⁸⁶⁶ Jean Boudriot, *Traite...*, Paris, Archéologie navale, 1984, p. 28.

⁸⁶⁷ *Ibidem*, p. 29.

⁸⁶⁸ Nous faisons une règle de trois (*L'Aurore* de 300 tx coûte 130 000 livres, *L'Africain* de 360 tx correspond à 360 X 130 000/300= 156 000 livres).

⁸⁶⁹ Erick Noël, « La fortune antillaise des Delahaye-Lebouis » in *Histoire, Economie et Société*, 1997, n° 4, p. 660.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Les Foûche ont pu, pour la période 1783-1789, bénéficier de trois portionnaires par navire car plus de 80 % des sociétés d'armement comptent un à quatre membres. Le tonnage des navires n'influe pas spécialement sur le nombre d'actionnaires et sur la composition des sociétés. La portion de chaque propriétaire représente une fraction simple : $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$ etc., le navire peut être partagé en 5, 7 ou 9 parts. Aussi, l'association permet de réduire les risques liés à la traite⁸⁷⁰. Le capitaine du navire peut être partie prenante dans l'armement⁸⁷¹, comme le montrent ces propos de Pierre Morange dans une lettre adressée à Stanislas, en date du 12 avril 1785, à propos du capitaine Desguetz⁸⁷² : « Desguetz a des idées de quitter la mer pour se mettre armateur de la Côte d'Or ; il m'a proposé un intérêt, je l'ai renvoyé à vous, un 12^{ème} ou 10^{ème} peut se prendre »⁸⁷³. Tous ceux qui ont des intérêts en armant un navire espèrent un enrichissement lors de la vente de la cargaison et des denrées. Dans le cas de *La Marie-Séraphique*, le propriétaire du navire Gruel est resté majoritaire en apportant 50,5 % des fonds, les autres actionnaires associés prenant part à l'actionnariat du navire par une contribution à leur mesure dans l'espoir d'en tirer des profits⁸⁷⁴.

La mise-hors est formée de quatre éléments : frais d'armement, prix des vivres (pour l'état-major, l'équipage, les passagers et les Noirs), avances aux équipages et valeur de la cargaison⁸⁷⁵. Le chiffre de la « mise-hors » est déterminé par la destination du navire⁸⁷⁶. Le prix de celui-ci et de l'armement se situent entre 20 et 30 % de la mise. Par exemple, la mise-hors de *La Marie-Séraphique*, navire de 150 tonneaux, est de 194 845 livres argent⁸⁷⁷. Nous ne disposons pas du coût de l'armement des navires indispensables pour calculer la mise-hors des navires des Foûche, mais nous savons que *L'Aimable Aline*, navire négrier de 522 tonneaux, connu par Jean Meyer et lancé le 12 mars 1785, se rend au golfe de Guinée pour un coût d'armement de 58 046 livres et surtout pour une mise-hors de 345 799 livres⁸⁷⁸.

⁸⁷⁰ Olivier Grenouilleau, *L'argent de la traite*, Paris, Aubier, 2009, p. 70.

⁸⁷¹ Laurent Roblin, « Le commerce de la mer. Les navires, les structures et le financement de l'armement nantais » in *Histoire, économie et société*, 1991, p. 205-206.

⁸⁷² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foûche, 12 avril 1785.

⁸⁷³ *Ibidem*.

⁸⁷⁴ Bertrand Guillet, *La Marie-Séraphique*, Nantes, Memo, 2009, p. 41.

⁸⁷⁵ Jean Meyer, *L'armement nantais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle*, Paris, EHESS, 1969, p. 163.

⁸⁷⁶ *Ibidem*. Selon Jean Meyer, l'investissement diffère si un navire se rend aux Antilles ou en Chine.

⁸⁷⁷ Bertrand Guillet, *La Marie-Séraphique...*, p. 41.

⁸⁷⁸ Jean Meyer, *L'armement nantais...*, p. 163.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

En utilisant les données de *L'Aimable Aline*, on a tenté d'établir une estimation de la mise-hors des navires négriers des Foäche⁸⁷⁹. Ainsi, *L'Africain* (360 tx) a probablement eu une mise-hors d'environ 238 482 livres, *Le Roy d'Akim* (420 tx) de 278 229 livres et *Le Hardy* (320 tx) probablement de 211 984 livres. Il s'agit d'une estimation, mais les sommes sont élevées. Par conséquent, nous supposons que la mise-hors des navires des Foäche dépassant les 300 tonneaux est comprise entre 200 000 et 264 000 tonneaux. Qu'en est-il, dès lors, des navires possédant un tonnage plus modeste ?

D'après Jean Meyer, le négrier *Henri IV*, de 150 tx, coûte 40 183 livres à l'armement pour une mise-hors de 117 073 livres. En nous servant de ces données, il est possible que le petit vaisseau *Le Roy Grey*, de 40 tonneaux, a probablement une mise-hors d'environ 31 000 livres. Si *Le Saint-Guillaume*, négrier de 250 tx a une mise-hors de 290 486 livres, nous pouvons comparer les navires des Foäche dont le tonnage se rapproche du *Saint-Guillaume*. Ainsi, *Le Jérémie*, (240 tonneaux) ou *La Seine* (260 tonneaux) ont certainement une mise-hors représentant 279 000 livres pour le premier et plus de 300 000 livres pour le second. En admettant que le prix est proportionnel au tonnage, on peut supposer que plus son nombre est élevé, plus la mise-hors croît.

La cargaison représente au moins la moitié du capital de départ. Pour les armateurs, le trafic négrier pose un problème : les Foäche sont obligés de faire le choix, soit d'un navire solide, résistant avec une cargaison moins importante avec une mise-hors qui fait grimper la dépense déjà considérable de l'armateur, soit d'un navire diminué qui restreint l'importance de la mise-hors, mais augmente les risques de naufrages et d'accidents⁸⁸⁰.

Les voyages en droiture nécessitent moins de capitaux car la durée de l'expédition est plus courte et c'est peut-être la raison pour laquelle les vaisseaux des Foäche effectuent plus d'expéditions en droiture que par l'Afrique⁸⁸¹. Nous avons compté 22 expéditions de ce type pour seulement 12 expéditions négrières, probablement en raison du prix élevé des voyages de traite. Cela dit, la maison du Cap participe aux armements négriers aux côtés d'armateurs reconnus. À leur tour, ces derniers participent aux campagnes négrières de la maison du Cap :

⁸⁷⁹ Nous avons fait une règle de trois. *L'Aimable Aline* de 522 tx a une mise-hors de 345 799 l., *L'Africain* de 360 tx a une mise-hors de 238 482 livres ($360 \times 345\,799 / 522 = 238\,482$ livres), *Le Roy d'Akim* de 420 tx a une mise-hors de 278 229 livres ($420 \times 345\,799 / 522 = 278\,229$ livres). Enfin, *Le Hardy* de 320 tx a une mise-hors de 211 984 livres ($320 \times 345\,799 / 522 = 211\,984$ livres).

⁸⁸⁰ *Ibidem*.

⁸⁸¹ Jean Meyer, *L'armement nantais...*, p. 163. Il faut 50 jours pour aller de France à Saint-Domingue.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 73. Participation de la maison du Cap aux campagnes négrières en 1789⁸⁸²

Navires	Armateurs	Intérêts	Somme investie en l.t.	Total
<i>L'Aimable Ninette</i>	Jean-Baptiste Feray	1/12	47 190.16.10.	568 554
<i>La Seine</i>	Foäche Frères	1/18	81 201. 3.	1 461 618
<i>L'Aimable Ninette</i>	Legrand et Cie	1/8	56 695. 2. 4.	453 560
<i>Le Mesny</i>	Meslé de Grandclos	1/8		
<i>L'Alexandre</i>	Legrand et Cie	1/8		
<i>Mère de Famille</i>	Foäche Frères	1/2	83 975. 1.4.	167 958

Stanislas et ses associés font le choix de l'intéressement dans les campagnes négrières. En faisant le calcul à partir des intérêts pris, nous avons pu retrouver les sommes totales de l'armement de ces navires. Nous constatons qu'armer un navire est très onéreux. Si on prend le cas de *La Seine*, la somme s'élève à 1 461 618 livres. Dans le cas de *La Mère de Famille*, l'armement n'est que de 167 958 livres, somme moins élevée. Cela n'est pas surprenant, puisque ce navire n'est pas consacré à la traite mais à la droiture. D'autres armateurs prennent des intérêts dans l'armement des vaisseaux des Foäche, ces derniers mettant une part non négligeable pour financer leur navire. Armant leur propre vaisseau, il est normal qu'ils conservent la part la plus grande, comme c'est l'usage⁸⁸³. Cette manière de procéder nous semble logique. Ainsi, dans le cas du navire *La Seine* armé par eux, ils apportent 1/8^{ème} de l'armement total soit 81 201 l. 3 s., et pour *La Mère de Famille*, ils versent la moitié de l'armement. Malheureusement, nous ne connaissons pas le nom de l'armateur qui a placé l'autre moitié de la somme destinée à l'armement du navire.

Lorsqu'ils participent aux campagnes négrières des négociants, combien placent Stanislas et ses associés ? Pour *L'Aimable Ninette* de l'armateur Jean-Baptiste Feray, ils placent 1/12^{ème} de l'intéressement, soit 47 190 l. 6 s. 10 d., ou encore 56 695 l. 2 s. 4 d.

Il s'agit de belles sommes qui nous montrent la prospérité de la maison de commerce du Cap pendant ces années fastes. La maison SFMH reçoit une somme en fonction de l'intérêt placé. Plus cet intérêt est grand, plus Stanislas et ses associés s'enrichissent, à condition que la campagne négrière soit un succès. Rappelons l'aspect aléatoire des

⁸⁸² AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Participation aux campagnes négrières de la maison SFMH, 1789.

⁸⁸³ Alain Roman, *Saint-Malo...*, p. 73.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

campagnes négrières qui dépendent de nombreux facteurs. Si la bonne fortune s'en mêle, l'enrichissement sera visible. En outre, Stanislas n'est pas seul à armer ses navires, il le fait avec ses associés par l'intermédiaire de la maison du Cap, ce qui permet de diviser les risques pris.

Stanislas et ses associés font le choix de participer aux campagnes négrières avec des armateurs reconnus tels que les Feray ou les Legrand, même si le plus fortuné est l'armateur malouin Meslé de Grandclos. En effet, les Feray, autres armateurs havrais, possèdent dans les années 1790, une fortune correcte mais pas exceptionnelle de 30 064 livres⁸⁸⁴. En 1793, Meslé de Grandclos (1728-1806) se retrouve à la tête d'une immense fortune de 2,5 millions de livres obtenue grâce à 166 armements de 1757 à 1792⁸⁸⁵.

5) La cargaison des navires négriers des Foûche de 1783 à 1789

Tout navire se rendant en Afrique a une cargaison composée de vivres pour les captifs et de marchandises de troc pour le pays. Au départ de France, la quantité de vivres dans les cales pour les futurs captifs est plus importante car il faut prévoir la nourriture des captifs embarqués au fur et à mesure des opérations de traite, les ressources locales ne pouvant pas suffire. Il est possible d'obtenir des céréales sur la Côte de Guinée, de la meilleure qualité et peu coûteux. Du riz et du blé peuvent venir de la Côte d'Or⁸⁸⁶. Les navires tels que *Le Hardy*, *L'Africain*, *Le Roy d'Akim* et *Le Roi Grey* reçoivent une cargaison à la mesure des besoins de l'équipage et des captifs⁸⁸⁷.

⁸⁸⁴ Jean Legoy, *Le peuple...*, p. 156.

⁸⁸⁵ Alain Roman, *Saint-Malo...*, p. 64.

⁸⁸⁶ Jean Boudriot, *Traite...*, p. 35.

⁸⁸⁷ *Ibidem*, p. 35. Selon Jean Boudriot, les vivres pour l'équipage étaient constitués d'andouilles, de cannelles, d'amandes, d'oignons, de choux, de fromages, d'huiles fines, de langues de bœuf, de pruneaux, de raisins, de lards, de jambons, de poivres verts, d'œufs, de café, de pain de sucre, de confitures, de cochons, de pigeons, d'eau-de-vie, de dindes, de fromages, de truies pleines, de fèves, de poules, de sardines, de vins de vinaigres de thé, de farines de Moissac, de vins de Bordeaux et de Cahors. Pour 600 captifs et un voyage de 2 mois et demi, il faut 218 quintaux de biscuits, 73 quintaux de fèves, 200 quintaux de riz. Les ustensiles du négrier *L'Aurore* de 300 tonneaux sont composés de la manière suivante : 12 nappes, 110 assiettes, 8 essuie-mains, 40 napperons, 12 plats de faïence, 60 assiettes, 2 saladiers, 7 écuelles de terre, 1 sucrier, 1 beurrier, 140 bouteilles, 1 moulin à café, 3 fourchettes de fer, 1 chandelier d'étain, 38 verres et gobelets, 1 théière de terre blanche, 6 tasses, 5 canettes de grés, 12 couteaux, 1 paire de mouchettes, 1 bombe de cuivre. Le chirurgien dispose de médicaments, d'ustensiles hygiéniques et d'instruments opératoires : 50 aiguilles à coudre, 1 bassin de malade, 6 boîtes à pain, 6 couvertures, 1 paquet de vieux linges, 2 livres de filasse, 2 gobelets d'étain, 1 seringue à injections pour femmes, 2 urinoirs de fer blancs, 1000 épingles, 4 aiguilles, 1 lancette à abcès, 12 rasoirs, 1 sonde. Le coffre du chirurgien du navire contient des drogues, des sirops, des conserves, des baumes et des emplâtres ; sels, élixirs, huiles, poudres, miels, 6 livres amandes amères, 20 livres de pruneaux, 10 livres de figues, 2 livres de thé vert, 6 livres $\frac{3}{4}$ de savon blanc ; 10 livres de savon marbré. Les marchandises proviennent des denrées nationales

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Pendant la durée du voyage de *L'Aurore*, chaque matelot reçoit, d'après Jean Boudriot, trois pintes d'eau douce (2,8 l.), dont une partie est réservée pour la cuisson des légumes secs. La cale contient 581 barriques, soit 140 000 litres. Les captifs des navires des Foäche disposent probablement d'une ration quotidienne de 2000 calories par captif, tandis que le matelot bénéficie de 2900 à 3480 calories par jour. Les navires des Foäche possèdent des ustensiles pour l'équipage ainsi que d'instruments pour le chirurgien. La cargaison des navires négriers des Foäche est certainement composée de marchandises de troc telles que les indiennes, les fusils, les armes blanches, l'eau-de-vie, les ustensiles de cuisine et les petits coquillages ou cauris. Le subrécargue, qui est passé en 1762 à bord du navire *L'Espérance*⁸⁸⁸, évoque dans son journal de bord ces marchandises de traite. Il mentionne l'ancre d'eau-de-vie, une grande cave, un baril de poudre, un fusil, une pièce d'indienne, une demi-guinée, une pièce de platille (toile de lin très blanche), une douzaine de mouchoirs de Pondichéry, une pièce de Bengale, une pièce de siamoise, une barre de fer et douze douzaines de couteaux⁸⁸⁹. Les navires de traite tels que *Le Hardy*, *Le Roi d'Akim*, *L'Africain* et *La Seine*, navires des Foäche, transportent sans doute ce type de marchandises⁸⁹⁰. En 1772, *La Marie-Séraphique* a comporté 12 000 pièces composées d'objets variés pour la traite, et nous supposons que les négriers des Foäche atteignent le même nombre de pièces, voire davantage, et plus de 1000 pièces de guinées et d'indiennes. Le navire négrier *L'Aurore*⁸⁹¹, armé en 1785 pour le transport de 600 captifs, a près de 1890 barils de poudre de canon, 5000 pièces de grandes marchandises, 1030 pièces d'indiennes et 685 barres de fer, ce qui nous fait dire que les navires *Le Hardy*, *L'Africain*, *La Seine*, *Le Roy d'Akim* comportent également de telles pièces à grande échelle.

(sabres, fusils, poudre, plomb, toiles de Rouen, eau-de-vie de Nantes). Les produits de troc viennent de l'étranger comme les barres de fer, les écuelles, les chaudrons, ustensiles de cuivre dont le fournisseur est la Hollande. Les articles venant des Indes sont les toiles et cotons dits indiennes, les étoffes à fleur d'or et d'argent en soie, damas, taffetas rayés, corail rouge, cauris. Les textiles correspondent à 74 % de la valeur de la cargaison, les eaux-de vie à 12,9 % et les armes à 2,4 %. Comme monnaie d'échange, on trouve les cauris, les pacotilles, les indiennes qui ont la faveur des Africains et offrent la meilleure monnaie d'échange pour l'achat des captifs noirs. Les textiles représentent plus de la moitié des marchandises de traite. Pour traiter environ 300 Noirs, un navire embarque 800 pièces d'étoffes. Les rois africains sont impatients d'acquérir des armes européennes leur permettant d'asservir leurs voisins et de s'offrir des nouveaux captifs à vendre aux armateurs. On leur procure des sabres de fer couverts d'or et des fusils.

⁸⁸⁸ Jean-Pierre Plasse, *op. cit.*, p.81.

⁸⁸⁹ Raymond Lemesle, *Le commerce colonial triangulaire*, Paris, PUF, 1998, p. 59.

⁸⁹⁰ Bertrand Guillet, *La Marie-Séraphique...*, p. 50. Armé en 1772, ce navire destiné au transport de 350 tonneaux, transporte 12 000 pièces, 3801 pièces de textile, 877 guinées, des toiles de coton rayées venues du Bengale, des toiles des Indes dites brauls, des fottes (grandes toiles à carreaux) et d'indiennes. Depuis 1759, date de la levée de la prohibition des indiennes, ces toiles imprimées sont manufacturées dans divers centres en France établis à Jouy, à Nantes, à Bolbec près de Rouen et à Beautiran près de Bordeaux.

⁸⁹¹ Jean Boudriot, *Traite...*, p. 68.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Pour le négociant Foäche, les présents de traite ont leur importance : corail et tapis de velours sont prisés ⁸⁹²:

En présents, le corail est le plus estimé ; il le faut beau, et on en tire meilleur parti ; un gros morceau excite plus leur envie qu'une filière ; ils pensent sur cet article comme nous sur le diamant. Un tapis de velours avec frange en or, deux pagnes de même, sont de beaux présents. Cinq ou six pagnes de belle guinée avec un petit galon se vendraient bien. Un pot et sa cuvette d'argent passeraient encore bien en présent, mais il faudrait qu'ils fussent bien minces. En plats, assiettes et verres on peut hasarder 4 ou 500 l.t. il faut des plats petits et du barbouillage bleu....

Le négociant havrais considère qu'il faut adapter la cargaison aux nations dans les années 1780. C'est ainsi que les exigences et les pacotilles diffèrent en fonction de l'origine des courtiers. Nous apprenons que les courtiers ayant les goûts les plus simples se trouvent à Malimbé comme à Louangue ; les barres de fer sont plus prisées par ces nations qu'à Gabingue où l'on privilégie les fusils. Il donne aussi une estimation sur le montant de la cargaison qui doit être de 12 livres et 10 sols pour une pièce :

Pour amener de très beaux nègres, il faut être bien assorti. Prévoir pour Gabingue les plus belles marchandises ; à Malimbé les courtiers sont moins difficiles, on peut leur passer des marchandises de Rouen, où jusqu'à présent on n'a pu attraper le coup d'œil des guinées de l'Inde. À Louangue c'est une duperie que d'avoir du beau, le commun suffit. À Gabingue, il faut un fusil par captif au plus, à Malimbé et Louangue, il faut plus de barres de fer qu'à Gabingue. Les Mayombé sont une nation considérable sous le vent de Louangue, ainsi leurs marchands ne vont qu'à Louangue ou à Malimbé ; ils veulent des fusils et du fer et ne sont point difficiles dans le choix des marchandises. Cette nation donne peu à Gabingue. On y traite plus de franc Congo et de Sogne, nations du Vent qui sont infiniment plus difficiles sur la qualité...Il faudra à votre navire une cargaison de 16 000 pièces (de toile), qui ressortiront à 12 l.10 s. la pièce⁸⁹³.

6) Assurer ses navires de 1783 à 1789

Il est fort possible que la société Foäche assure ses navires ou que le négociant ait des actions dans une société d'assurances⁸⁹⁴. Assurer les navires est une des fonctions de Stanislas. Visiblement, l'assurance intervient si le navire attendu tarde à apparaître car

⁸⁹² Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 21.

⁸⁹³ *Ibidem*, p. 20.

⁸⁹⁴ Olivier Grenouilleau, *Les négoce maritimes français*, Paris, Belin, 1997, p. 66.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Pierre Morange déclare dans sa lettre en date du 25 mars 1785 : « Nous vous répétons que nous consentons de couvrir les risques de 10 mille livres tournois sur chaque navire et de faire assurer le reste surtout si la somme est forte sur les négriers. Quant aux autres navires, vous serez assuré s'ils sont en retard »⁸⁹⁵. Aussi, en 1792, M. de Fontanges écrit aux négociants Foäche Frères pour qu'ils assurent sa marchandise de 197 000 lt⁸⁹⁶.

Il faut toujours avoir recours à l'assurance pour régler les problèmes techniques. Un changement de câbles peut également poser problème aux assurances, si l'on se réfère à la lettre du 27 avril 1785 de Morange :

Le Roy d'Akim est arrivé hier est donc destiné pour Jean-Rabel. Le problème est que ce navire manque de câbles pour être amarré, le capitaine Caron donnera un de ses câbles, voyés si les assureurs ne diront rien pour le changement de câbles pour ces deux navires⁸⁹⁷.

Les frères Foäche sont les caissiers à partir de novembre 1787 d'une des six chambres d'assurances nouvellement créées au Havre, organisées à l'aide du commis Charles-François Gentais. La société tient ses réunions tous les quinze jours et émet des actions de 5000 livres sur les voyages de traite⁸⁹⁸. Concernant l'assurance, les assureurs garantissent le navire, les frais d'armement, la cargaison. La prime d'assurance⁸⁹⁹ correspond à 3 % de la mise-hors et est payable en deux fois⁹⁰⁰. Les navires négriers comme *Le Hardi*, *La Seine*, *Le Roy Grey*, *Le Roy d'Akim* ou *L'Africain* bénéficient probablement d'une assurance utilisable en cas de forts retards.

⁸⁹⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 mars 1785.

⁸⁹⁶ ANMT, 69 AQ 1, Fonds Foäche, M. Fontanges aux négociants Foäche Frères, 11 mai 1792.

⁸⁹⁷ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 27 avril 1785.

⁸⁹⁸ Erick Noël, « La fortune antillaise... », p. 662.

⁸⁹⁹ Sur l'assurance au XVIII^e siècle, voir Jacques Ducoin, *Naufages, conditions de navigation et assurances maritimes dans la marine de commerce du XVIII^e siècle*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993, p. 198.

L'usage de l'assurance est généralisé par l'ordonnance de la Marine d'août 1681. Il y a versement d'une prime (ou coût du risque). Cette prime dépend des déclarations de l'assuré qui permettent aux assureurs de se faire une idée des risques encourus par le navire ou de sa cargaison payée qui représente le pourcentage de probabilité de survenance des sinistres. La prime est définie en fonction de la longueur du voyage aller-retour. Les risques couverts par l'assurance maritime sont les dommages susceptibles d'arriver sur mer comme les tempêtes, les naufrages et l'échouement. S'il y a changement de route (différente de celle communiquée à l'assurance avant le départ) ou cas de force majeure, ils doivent payer le jet (manœuvre de sauvegarde destinée à alléger le navire) comme les captifs mis à la mer, l'incendie en mer non causé par l'homme, les attaques, les pillages en mer, l'innavigabilité pour un navire parti en bon état. Les révoltes des captifs sont prises en compte par l'assurance. Les Noirs captifs sont assurés et garantis puisqu'ils sont considérés comme des meubles (article 44 du Code Noir). L'assurance des salaires de l'équipage est garantie en cas de révolte des Noirs et si les concernés survivent.

⁹⁰⁰ *Ibidem*, p. 198.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

7) Nommer ses navires entre 1783 et 1789

En dernier lieu, il nous semble opportun d'analyser le nom des navires des Foäche. Le renvoi à une entité géographique est remarquable. Ces noms évoquent des fleuves (*La Seine*), des villes ou des pays (*Le Roy d'Akim* ou *L'Africain*), *Le Jérémie* (bourg de Saint-Domingue), *La Mère de Famille* fait penser à la vie sociale et *Le Hardy* renvoie à une qualité. Les bâtiments des Foäche ne portent pas de noms faisant référence à la mythologie gréco-romaine, fait par ailleurs courant. Ainsi, les Delahaye-Lebouis, autre famille d'armateurs, possèdent deux vaisseaux dits *Neptune* ou *Jason*⁹⁰¹. L'associé de Stanislas, Pierre Morange, parle de navires dont les noms font penser à la mythologie ou à la noblesse : *La Néréide* (lettre du 9 mars 1785), *L'Amphitrite* (correspondance du 20 juillet 1789), *Le Jeune Louis* (juillet 1789) et *Le Duc d'Orléans* (avril 1789)⁹⁰². Seul *Le Vicomte d'Arrost*, bateau armé par les Foäche, fait référence à l'aristocratie. Les Begouën-Demeaux détiennent *La Néréide*, *L'Agamemnon* et *Le Thésée*⁹⁰³, semblant dire un certain intérêt pour l'Antiquité⁹⁰⁴. Jean-Marc Masseaut considère qu'à Nantes, les noms des navires se réfèrent le plus souvent à des vaisseaux ayant connu les révoltes de captifs (*L'Africain* ou le *Phénix*), aux noms masculins (10 % des navires nantais). Les noms féminins sont des prénoms fréquemment portés en France comme Marie-Anne ou Catherine à 20 %⁹⁰⁵. Les vaisseaux des Foäche ne portent pas de prénoms féminins de ce type au XVIII^e siècle.

À la fin du siècle des Lumières, les vaisseaux des Foäche ne portent pas de noms mythologiques et on observe que les noms de leurs navires n'évoquent pas non plus la religion : pas de noms de saints comme c'était fréquemment le cas. Ainsi, l'un des navires de la société V^{ve} Foäche et Fils portait le nom de *Saint-Martin* en 1770⁹⁰⁶. En effet, Pierre Dardel évoque les noms de navires d'autres armateurs, de 1781 à 1783, tels que *Le Saint-*

⁹⁰¹ Erick Noël, « La Fortune Antillaise des Delahaye-Lebouis... », p. 659.

⁹⁰² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche à Saint-Domingue.

⁹⁰³ Pierre Dardel, *Navires et Marchandises...*, p. 668.

⁹⁰⁴ Jean-Marc Masseaut, « Les milieux négriers et la Franc-maçonnerie à Nantes » in *La Franc-maçonnerie dans les ports*, Cécile Révauger et Eric Saunier (dir.), Bordeaux, PUB, 2012, pp. 204-205. Les loges maçonniques, fondées au milieu du XVIII^e siècle, à Bordeaux, Nantes, Lorient ou Brest sont visibles à travers les noms des navires négriers. Certains symboles nommant des loges maçonniques de la seconde moitié du XVIII^e siècle servent à nommer des navires depuis le début du siècle. Les vaisseaux portent des noms tels que *Les Loges*, *La triple Union*, *La Tendre Union*, *La Sincère Union*, *La Fidèle Union*, *Paix et Union* à Nantes. Dès 1714 et jusqu'en 1728, le négociant René Montaudouin arme six expéditions négrières sur un ou plusieurs navires appelés *L'Union*. À la fin du siècle, deux autres négriers nantais s'appellent *L'Union*. Les symboles de l'amitié servent souvent à nommer des loges maçonniques.

⁹⁰⁵ *Ibidem*, p. 204.

⁹⁰⁶ HH 69 et HH 70 des Archives Municipales du Havre.

*Pierre, Le Saint-Jean-Baptiste, Le Saint-Antoine, ou L'Abraham*⁹⁰⁷. Mais cela est-il un signe de l'attachement à ces valeurs que la famille ne priserait pas ?

B) La navigation et la marine vues par Stanislas Foäche : un plaidoyer pour la marine française

1) Une navigation peu mise en valeur contrairement à l'Angleterre

En tant que négociant et armateur, ayant besoin du monde maritime pour poursuivre son commerce, Stanislas fait entendre sa voix. Pour lui, la navigation française est abandonnée et laissée pour compte. À ses yeux, les Français n'ont pas su mettre en valeur leur navigation, contrairement à l'Angleterre qui l'a fait avec succès⁹⁰⁸ :

La Navigation est la branche du commerce la plus intéressante, par son influence sur toutes les autres. Son infériorité atteste que cette influence n'a point été sentie. L'expérience des nations qui ont lié leur commerce avec leur navigation a été perdue pour nous ; elle n'a pas même été considérée sous le rapport du travail [...]. Sans avoir recherché les causes de notre infériorité, nous avons bien reconnu que la Navigation était la base de la force maritime ; mais cette réflexion n'a pas encore fait un pas qui annonce des vues justes sur son amélioration [...]. Parce que l'Angleterre est une isle, on ne juge pas que la France puisse atteindre à sa puissance maritime [...]. C'est bien parce que l'Angleterre est une isle, qu'elle a développé plus tôt les idées & les moyens, pour faire prospérer sa Navigation ; mais son principe d'activité n'est comme ailleurs, que la pêche, l'exportation & l'importation de ses produits & de ses consommations. Or sous ce rapport, la France a autant de moyens que l'Angleterre, de parvenir à une immense Navigation⁹⁰⁹.

Rappelons que l'Angleterre et la France sont deux nations rivales, qui se sont affrontées dans des conflits dont l'origine est commerciale. D'ailleurs, les rivalités maritimes et coloniales ont été à l'origine de la guerre de Sept ans (1756-1763)⁹¹⁰. Cette guerre a démontré à quel point les Français étaient peu équipés sur le plan maritime car si les Anglais disposaient de 107 gros navires de guerre, les Français ne disposaient que de 50 vaisseaux, ce qui est très faible⁹¹¹. La supériorité anglaise était déjà visible et il est possible que Stanislas fasse allusion au dynamisme portuaire de l'Angleterre.

⁹⁰⁷ Pierre Dardel, *Navires et marchandises...*, p. 668.

⁹⁰⁸ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*, 1788.

⁹⁰⁹ *Ibidem*.

⁹¹⁰ Philippe Haudrère, *Le grand Commerce maritime au XVIII^e siècle*, Paris, Espaces maritimes, 1997, p. 82.

⁹¹¹ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Le fort accroissement du trafic maritime des Britanniques contraste avec la médiocrité navale des Français, raison pour laquelle le négociant déplore que la France ne fasse rien pour « parvenir à une immense Navigation »⁹¹². L'Angleterre a su imposer sa suprématie car après la guerre de Sept ans, avec l'arrivée du ministre William Pitt, les Britanniques adoptent une politique volontariste, commerciale et maritime plus importante. Elle est entraînée par les financiers de la City, par les négociants des villes portuaires et par la population londonienne. Le ministre Pitt, en pleine ascension politique, développe des arguments destinés à obtenir l'augmentation du crédit pour les flottes de guerre⁹¹³, raison pour laquelle l'Angleterre possède une navigation prépondérante.

De plus, la nation rivale de la France compte de nombreuses villes portuaires : « C'est bien parce que l'Angleterre est une île qu'elle a développé le plus tôt les moyens pour faire prospérer sa navigation » affirme Stanislas⁹¹⁴. Il faut dire que « l'Angleterre est particulièrement avantagée par sa position insulaire, sa configuration, ses petites dimensions, grâce auxquelles aucune région n'est loin de la mer »⁹¹⁵.

Aussi, les infrastructures des ports de l'Angleterre sont impressionnantes. D'abord Londres, ville où s'entremêlent les plus importants marchés nationaux et internationaux avec la Tamise, fleuve couvert de vaisseaux venus de tous les océans, abrite la plus grande communauté de gens de la mer. Les infrastructures portuaires permettent l'accueil de bateaux à fort tonnage⁹¹⁶. Les entrepôts se trouvent le long des quais officiels, sur la rive nord de la Tamise, signes de véritables infrastructures et aménagements portuaires⁹¹⁷. Autre ville portuaire dynamique, Bristol qui constitue le plus grand, le plus riche et le plus actif port de commerce d'Angleterre. Cette ville se développe en fond d'estuaire, le long du fleuve Avon et de son affluent, la Frome, et grimpe sur le versant d'une colline.

Les denrées comme le sucre et le commerce du tabac pour les importations, la traite d'esclaves et le commerce des produits manufacturés pour les exportations dans les colonies, passent par Bristol. Le volume de ce commerce transatlantique (59 % pour les Antilles et 41 % pour l'Amérique du Nord) double entre le début et la fin du siècle. Aussi,

⁹¹² AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹¹³ Philippe Haudrière, *op. cit.*, p. 85.

⁹¹⁴ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹¹⁵ François Crouzet, « Angleterre et France au XVIII^e siècle : essai d'analyse comparée de deux croissances économiques » in *Annales ESC*, 1966, p. 271.

⁹¹⁶ *Ibidem*, p. 271. Selon François Crouzet, Londres comprend un bassin d'amont entre le point de Londres et Union Hole, un bassin médian entre Union Hole et Wapping et un bassin d'aval pour les plus gros navires entre Wapping et Greenwich. Les grands vaisseaux sont déchargés à Deptford.

⁹¹⁷ Pascal Briost, *L'Atlantique au XVIII^e siècle*, Tournai, Sédès, 2007, p. 59.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Bristol commerce avec l'Irlande, la Baltique ou la Méditerranée. Liverpool, ville construite sur un fleuve, accueille un millier de navires⁹¹⁸. En 1776, cette ville importe 68,5 milliers de tonnes et exporte 201,6 milliers de tonnes. Avec le développement des plantations coloniales et le commerce d'esclaves, Liverpool devient un port de traite. Enfin, Plymouth et Portsmouth restent les deux ports de guerre les plus importants du royaume⁹¹⁹. L'aménagement portuaire n'est sans doute pas aussi remarquable en France qu'en Angleterre aux yeux du négociant havrais.

Pour Stanislas, la France doit développer une navigation intéressante : « Le Commerce & la Navigation n'ont pas eu, en France, la même progression que chez plusieurs Nations Commerçantes de l'Europe »⁹²⁰.

2) *Les difficultés maritimes de la France et la supériorité navale de l'Angleterre*

En tant qu'armateur, Stanislas est concerné par ces problèmes ; il est probable qu'il déplore l'absence de moyens offerts par l'Etat pour le développement de sa navigation. Effectivement, si la France compte des ports de commerce et de traite importants, ouverts sur l'Europe tels que Bordeaux, Nantes, Lorient, Le Havre, Brest, Rochefort, Saint-Malo et Dunkerque⁹²¹, des difficultés persistent. Nous pouvons évoquer les problèmes de l'Atlantique qui se rattachent à la navigation, à l'exploitation de la mer et au commerce maritime. Ils proviennent des transformations économiques récentes qui tendent à bouleverser la structure des sociétés côtières⁹²².

Dans un premier temps, il convient de mettre en exergue la faiblesse de l'équipement des côtes avant 1789 : beaucoup réclament l'effort de l'Etat pour construire un quai, édifier une digue ou creuser un bassin. Excepté Nantes, des villes telles que Boulogne, Dieppe, Le Havre, Brest et Bordeaux espèrent une aide financière, lorsqu'elles jugent celle-ci insuffisante pour poursuivre des travaux d'amélioration ou pour en entamer d'autres. Les

⁹¹⁸ *Ibidem*, p. 59. D'après Pascal Briost, pour répondre aux besoins de la croissance du commerce, un grand dock est construit en 1715 avec des entrepôts et des industries à Liverpool : verreries, sucreries, fonderies, ateliers de construction navale, de poterie, et d'horlogerie. Et sont instaurés une infirmerie, un hôpital et un asile pour les pauvres. À la fin du siècle, Liverpool se dote d'un théâtre, d'une salle de réunion, d'un tennis et de deux bowlings. Les marchandises qui transitent par Liverpool sont le tabac, le cuir, les textiles, le verre, les objets métalliques et le sucre raffiné.

⁹¹⁹ *Ibidem*. En effet, Plymouth devient un centre important avec l'Afrique de l'Ouest et compte 40 000 personnes en 1801.

⁹²⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, *Réflexions sur la navigation*.

⁹²¹ Pascal Briost, *op. cit.*, p. 55.

⁹²² Jacques Godechot, « La France et les problèmes de l'Atlantique à la veille de la Révolution » in *Revue du Nord*, 1954, p. 141.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

ports les moins rayonnants se sentent oubliés comme Honfleur, Saint-Martin de Ré, Noirmoutier, Morlaix et Saint-Malo. Généralement, on regrette le nombre trop restreint de phares ou de balises. On exige que les grands phares soient entretenus en permanence au charbon de terre à la place du bois, ou de l'huile. On espère aussi la multiplication de bouées dans les estuaires des grands fleuves⁹²³. L'absence de phares, de bouées et de balises est cause de naufrages. Puisque le tonnage des bâtiments ne cesse en 1781 - un vaisseau de 1000 tonneaux est visible à Nantes en 1784 - il faut des chenaux plus imposants et mieux entretenus. L'Etat offre peu de moyens pour ces travaux et s'il le fait, il favorise un port plutôt qu'un autre⁹²⁴.

Ensuite, Stanislas évoque « la pêche »⁹²⁵. Une vive lutte des classes est remarquable car elle passe des mains des pêcheurs qui s'appauvrissent aux mains des puissants marchands. La pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve est pratiquée par Dieppe, Fécamp, Trouville, Honfleur, Saint-Malo et les Sables d'Olonne. Cette pêche, en redressement après la guerre d'Amérique, dépasse les 15 millions de tonnes en 1789⁹²⁶, nécessite des bateaux importants, de 100 à 150 tonneaux, fait face à la concurrence étrangère des Anglais. Dans l'Atlantique, on ne réclame pas la diminution de tarifs douaniers, mais on proteste contre les franchises des ports⁹²⁷, probablement trop élevées, selon l'armateur. De plus, Stanislas compare le commerce de la France à celui de l'Angleterre. Pour lui, son principe d'activité « n'est [...] que la pêche, l'importation & l'exportation de ses produits & de ses consommations »⁹²⁸.

Sur le plan commercial, il faut rappeler qu'au début du siècle, lors de la Révolution industrielle, les importations, les exportations et les réexportations anglaises atteignent près de 13 millions de livres £ et s'élèvent à 31 millions de livres £ pour les années 1784-1785. La valeur moyenne du commerce extérieur de la France passe de 215 millions de livres tournois en 1716-1720 à 1062 millions en 1784-1788, résultat d'un quintuplement⁹²⁹. Grâce aux progrès de la culture du sucre et du café à Saint-Domingue, et aux bas coûts des productions de cette île, les prix s'avèrent plus compétitifs que ceux des Antilles anglaises

⁹²³ *Ibidem*.

⁹²⁴ Jacques Godechot, *op.cit*, p. 141.

⁹²⁵ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹²⁶ *Ibidem*. La pêche à la morue est en forte augmentation, elle est à un million de livres en 1715, atteint six millions en 1777 et dépasse 15 millions en 1789.

⁹²⁷ Jacques Godechot, *op. cit*, p. 148.

⁹²⁸ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹²⁹ François Crouzet, « Angleterre et France ... », p. 261

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

où les sols s'épuisent⁹³⁰. Le commerce français croît grâce aux entrepôts des denrées coloniales et au développement d'un grand trafic de réexportation vers l'Europe du Nord.

Les Britanniques, eux, se sont heurtés à des systèmes de protection et à la concurrence française. Si le commerce français, au début du siècle, a augmenté à un rythme voisin de celui du commerce anglais, à partir de 1735, il révèle une accélération rapide qui fait doubler sa valeur en moins de 20 ans entre 1736-1739 et entre 1749-1755 correspondants à son âge d'or. Toujours en comparant le commerce anglais et le commerce français, l'élan de ce dernier fut interrompu par la guerre de Sept Ans et par l'Angleterre elle-même détentrice de la maîtrise des mers⁹³¹. La puissante *Royal Navy* entrave la marine française et engendre une baisse de 50 %, tandis que le commerce anglais repart de plus belle⁹³².

À partir de la guerre de Sept Ans et après la guerre d'Indépendance américaine en 1783, le commerce français reprend vigoureusement pour augmenter de manière soutenue jusqu'à la Révolution⁹³³.

Après la déclaration d'Indépendance des Etats-Unis en 1776, les Anglais se retrouvent en difficulté. Si Stanislas mentionne la supériorité de l'Angleterre sur la France dans les années 1780, c'est que celle-ci a su rebondir après la perte de ses treize colonies. Son florissant commerce est dopé par le double effet de la croissance de la consommation, de part et d'autre de l'Atlantique et de la Révolution Industrielle⁹³⁴. L'Etat est renforcé par les réformes fiscales du ministre Pitt qui poursuit l'effort de construction navale nécessaire à la puissance maritime, asseyant le rôle de la *Royale Navy* dans la puissance anglaise du XIX^e siècle⁹³⁵.

⁹³⁰ *Ibidem*, p. 263.

⁹³¹ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation* : « Avec l'entrée en guerre de la France dans la guerre de Sept ans, les Anglais ont tout fait pour détruire l'économie française : atteindre leur production de sucre en détruisant leurs plantations, c'est-à-dire brûler les cannes, emporter les machines, enlever les esclaves qui constituent la partie la plus nécessaire et la plus riche du capital des planteurs. Ensuite, couper les routes commerciales pour empêcher le ravitaillement des îles en esclaves ou en provisions d'Europe, et le ravitaillement de la métropole en bois de construction nécessaire pour la construction navale ».

⁹³² *Ibidem*. Pour le négociant havrais, l'expansion du commerce anglais résulte des progrès rapides du trafic colonial et des échanges avec les possessions d'Amérique, où jusqu'à l'indépendance des treize colonies, l'industrie anglaise jouit d'une protection absolue.

⁹³³ François Crouzet, « Angleterre et France... », p. 263.

⁹³⁴ *Ibidem*.

⁹³⁵ Philippe Haudrère, *op. cit.*, p. 98.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Cette puissante *Navy* est aussi le signe d'une Angleterre soucieuse de conserver sa suprématie. La France, pour le négociant havrais, devrait suivre cet exemple. Surtout, l'Angleterre a conservé ses relations commerciales avec ses anciennes colonies et même après la guerre d'Amérique⁹³⁶. Le commerce français, lui, reprend de 1763 à 1771, recule pendant la guerre d'Indépendance américaine et redémarre à la veille de la Révolution, pour atteindre un niveau intéressant avant de s'effondrer en 1793⁹³⁷.

3) *Dissociation obligatoire de la navigation et de l'armée*

L'armateur havrais déclare :

Le Département de la Marine n'a vu la navigation, que sous le rapport d'une école de Matelots. Cette vue bornée s'est opposée à son extension. On ne peut assimiler les forces navales à l'armée de terre. D'autorité, on peut lever des hommes et en former promptement de bons soldats, mais on n'aurait pas, par les mêmes moyens, de bons matelots. Leur formation exige un long exercice de la Navigation et il est impossible que l'Etat soudoye, tienne en activité pendant la paix, les hommes de mer dont il a besoin pour la guerre⁹³⁸.

Pour Stanislas, il faut absolument établir une dissociation entre la marine et l'armée ainsi qu'une armée de terre spécifique, indépendante de la marine. L'Etat commet une erreur en faisant appel aux matelots afin de les engager dans l'armée royale. Il convient de rappeler qu'en France, le recrutement des marins du commerce de la marine est étroitement lié au système des classes ou inscription maritime créée par Colbert : tous les gens de mer sont répartis en trois classes, chaque classe devant obligatoirement servir pendant trois ans sur les vaisseaux du roi⁹³⁹.

Selon Pierre Célérier, l'équipage du bâtiment de guerre est le même que celui du bateau marchand⁹⁴⁰. Si leur classe n'est pas réquisitionnée pour guerroyer, à ce moment, ils peuvent s'engager dans la marine marchande⁹⁴¹. Stanislas semble favorable aux registres des classes qui lui permettent, en tant qu'armateur, de démarcher des marins pour ses vaisseaux :

⁹³⁶ *Ibidem*, p. 103.

⁹³⁷ François Crouzet, « Angleterre et France... », p.264.

⁹³⁸ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹³⁹ Jacques Godechot, *op. cit*, p. 141.

⁹⁴⁰ Pierre Célérier, *Histoire de la Navigation*, Paris, PUF, 1968, p. 101.

⁹⁴¹ Jacques Godechot, « La France et les problèmes de l'Atlantique à la veille de la Révolution » in *Revue du Nord*, 1954, p. 142.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Sous ce point de vue, les registres des Classes sont un établissement précieux : ils servent à faire connaître le nombre des matelots ; le lieu où ils sont domiciliés ; les voyages où ils sont employés ; ils facilitent les moyens de les suivre dans tous leurs mouvemens [...]. Mais l'établissement des Classes aurait du être borné à la tenue de ces Registres, pendant la paix⁹⁴².

En 1668, les marins sont répartis en trois classes, chacune d'elles devant alternativement servir un an sur trois sur les vaisseaux du roi, pour les gens de mer de Provence, du Languedoc, de Poitou et de Saintonge, et une année sur quatre pour ceux de Bretagne, de Normandie, de Guyenne et de Picardie. Pour contrôler le système de recrutement, l'Etat royal crée une administration nouvelle confiée à un personnel spécialisé⁹⁴³. En 1683, l'Inspection de la marine devient le contrôle général de classes. Le contrôle des hommes levés pour le service de l'Etat s'accompagne de la tenue de registres ou matricules mis à jour par le personnel de ces nouvelles structures administratives⁹⁴⁴.

Les matelots ne doivent pas être employés pour guerroyer. D'après Stanislas, l'Etat doit être défendu pendant la guerre. Par conséquent, il est normal que le gouvernement fasse appel au matelot formé, mais en temps de paix, le matelot ne doit pas être considéré comme un homme appartenant à l'armée navale et au service du roi.

La nécessité de défendre l'Etat peut justifier, lors de la guerre, la disposition que le Gouvernement fait du matelot formé ; mais c'est nuire à sa formation, que de le considérer, pendant la paix, comme faisant partie de l'armée navale, & de le traiter comme un homme engagé pour le service du Roi [...]. Les levées continuelles pour le service du Roi, pendant la paix, portent essentiellement atteinte à la Navigation. Elles repoussent les hommes de cette profession [...]. Elles font un impôt indirect sur le Commerce maritime⁹⁴⁵.

Le négociant explique que la navigation doit être libre, comme c'est le cas pour les autres nations. Il est vrai que les marins, contrairement aux autres sujets du roi, sont tenus à un service militaire universel et obligatoire pour l'Etat ; ils jouissent d'une solde pendant leur service, d'une demi-solde pendant les autres périodes et d'une retraite en cas de maladie ou de blessure en raison de la violence du service. Le cas échéant, l'Etat leur accorde le monopole de la pêche ou de la navigation, et ils profitent de la caisse des

⁹⁴² AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁴³ Gilbert Buti & Alain Cabantous, *Être marin en Europe occidentale*, Rennes, PUR, 2016, pp. 100-101.

⁹⁴⁴ *Ibidem*.

⁹⁴⁵ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

invalides de la marine. En cas de décès, leur famille reçoit une pension⁹⁴⁶. Ce système de classe lie le marin à l'Etat.

Selon l'armateur havrais, en raison des guerres, le nombre de marin baisse :

À l'époque des trois dernières guerres, le nombre de matelots classés réellement disponible, c'est-à-dire en prélevant ce qu'il était indispensable de laisser pour le service particulier des ports, ne s'est pas élevé au-dessus de 50 milles [...]. Les levées ont été totales, [et] on imagine ce que les combats, maladies, les prisons chés l'ennemi, les hôpitaux dans les ports et aussi un mauvais ordre des choses ont détruit [chez] cette espèce d'hommes si précieuse [...]. Que l'on compulse les registres des classes à la fin de chaque époque et l'on ne sera plus surpris de la quantité de veuves, d'orphelins et de mères sans soutien⁹⁴⁷ qu'offrent partout les familles de marins [...]. Cette profession supporte à elle seule le plus pesant fardeau de la guerre ; elle en est à chaque fois anéantie. Le seul moyen de l'alléger est de rendre la classe des matelots plus nombreuse [et] que la Marine ne débute plus dans la guerre par n'employer que des matelots faits⁹⁴⁸.

Nous supposons que l'armateur rencontre certainement des difficultés à trouver des marins, le nombre de ces derniers étant amputé en raison des guerres. En effet, la disparition de ces hommes est causée par les maladies et les affrontements qui en résultent. Il faut cesser d'exposer les marins à la violence qui les fait périr.

L'armateur Foäche considère que le nombre de marins ne s'est pas élevé au-dessus de 50 000. Dans le cas du Havre, si en 1687, on dénombrait un total de 4534 gens de mer dont 3585 matelots, pour une population de 15000 habitants (soit 30,2 %), un état de la situation des années 1780 révèle 4271 gens de mer, dont 2927 navigants en activité pour une population de 20 787 habitants, représentant 14 % du total des marins⁹⁴⁹. La proportion de ces derniers semble, en effet, en baisse. Au Havre, les enfants de marins, mais surtout les orphelins et les enfants abandonnés de l'hôpital « forment la pépinière des matelots havrais »⁹⁵⁰.

⁹⁴⁶ Jacques Godechot, *op. cit.*, p. 142. L'Etat recherche des marins à tout prix. Signalons que la noblesse de Montreuil suggère que les marins soient recrutés dans la France entière et pas seulement dans les régions côtières. Les enfants trouvés doivent obligatoirement être matelots.

⁹⁴⁷ *Ibidem*, p. 142. Dans les faits les abus existaient car les matelots ne touchent leur salaire que longtemps après avoir terminé leur période sur les vaisseaux du roi, les infirmes, les veuves et les orphelins n'obtiennent pas de manière immédiate leur pension.

⁹⁴⁸ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁴⁹ Jean Legoy, *Le peuple...*, p. 98.

⁹⁵⁰ *Ibidem*.

4)...*Et des marins trop peu formés*

Stanislas déplore le fait que la formation des marins soit délaissée :

Tout ce qui s'est fait sous le ministère de Colbert, porte une empreinte respectable ; mais j'observe que ce Ministre, pressé d'obéir au désir de Louis XIV, eut à créer en peu de temps une Marine formidable : il n'a ordonné les choses que pour un coup de force. D'ailleurs, à cette époque, les armemens Royaux furent eux-mêmes la principale école de matelots. Au reste, s'il a prescrit que les levées dussent être continuelles, s'il a grévé la Navigation de cet impôt destructeur⁹⁵¹, il a de fait prononcé qu'elle serait inférieure à celle de toutes les Nations [...]. Et pourquoi la marine ne concourrait-elle pas à la formation des matelots ?⁹⁵²

Par conséquent, la formation des matelots est jugée « relative ». Probablement manquaient-ils d'écoles techniques au sein des villes. D'ailleurs, à la fin du XVIII^e siècle, plusieurs ports tels que Saint-Brieuc, Concarneau, Audierne, Guérande réclament l'établissement d'écoles d'hydrographie. Dès lors, on pense que développer le cabotage⁹⁵³, les voyages vers le nord et la pêche en Terre-Neuve pourraient améliorer la quantité et la qualité des marins et des officiers⁹⁵⁴. Gilbert Buti explique que, dès 1584, une ordonnance royale recommande la création d'école d'hydrographie dans chaque port du royaume⁹⁵⁵. De plus, en 1681, une ordonnance de la marine se trouve à l'origine d'une pareille école dans chaque ville maritime portuaire.

Stanislas propose que la marine forme ses matelots « par des exercices de manœuvres sur les rades et pendant les traversées »⁹⁵⁶. Il ajoute⁹⁵⁷ : « Et ne résulterait-il pas aussi de la nécessité de s'occuper davantage du matelot, plus d'idées, plus de soin pour sa conservation ? »

⁹⁵¹ *Ibidem*, p. 142. Signalons des demandes d'exemption d'impôt des villages qui ont perdu la presque totalité de leur population mâle pendant la guerre d'Amérique de 1778 à 1785 et qui se plaignent de recevoir des secours insuffisants, demandent des exemptions d'impôts et des fournitures gratuites de vivres de la part du gouvernement.

⁹⁵² AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁵³ Navigation près des côtes.

⁹⁵⁴ Jacques Godechot, « La France et les problèmes de l'Atlantique... », p. 235.

⁹⁵⁵ Gilbert Buti, *op. cit.*, p. 107. Selon l'historien, les structures spécialisées ont permis d'acquérir un savoir mathématique appliqué à la navigation, des connaissances de géographie et de cartographie indispensables à ceux qui veulent accéder aux fonctions supérieures de commandement. Trois écoles royales seront implantées dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon. Au XVIII^e siècle, on dénombre 40 écoles : sur les rives du Ponant à Morlaix, à Quimper et à Lorient où la compagnie des Indes dispose d'une école pour la formation de ses cadres, ou encore à Agde et Saint-Tropez.

⁹⁵⁶ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁵⁷ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Selon le négociant havrais, les hommes devraient servir le roi pendant 8 ans et au bout de 8 ans, l' enrôlé deviendrait libre. De surcroît, il pourrait plus facilement être engagé dans la marine marchande. Les salaires pourraient croître en fonction du service et « la marine fournirait bientôt des matelots au commerce [...]. La multiplication de l' espèce amènerait le bas prix des salaires »⁹⁵⁸.

Il convient d'ajouter que les conditions d'existence des matelots havrais sont difficiles : ils vivent dans l'indigence. Ainsi, en 1760, les matelots du Havre se voient attribuer la somme mensuelle de 15 livres, plus la nourriture évaluée à 10 sols par mois, ce qui correspond à une livre (20 sols) par jour. En 1790, leur salaire est fixé à 22 sols. Les matelots sont très mal logés et habitent dans des cabanes de bois. Lors des périodes de crise, ils sont les premiers à être frappés par la misère⁹⁵⁹.

Pour l'armateur havrais qui songe à ses intérêts de négociant, trop de levées de marins pour guerroyer ont un impact sur les armements : les armateurs ne disposent pas de marins sur une longue période. Aussi, Stanislas est probablement concerné par ce problème. Si l'on se fie au négociant havrais, ces levées mises au service de l'Etat « s'opposent à ce que l'armateur engage, comme en Angleterre, des matelots ou des novices pour plusieurs années »⁹⁶⁰.

Le système, tel qu'il est établi, favorise la désertion à l'en croire : lorsque le marin apprend qu'il doit être intégré dans la prochaine levée obligatoire de l'Etat, il déserte. Les marins sont trop souvent sollicités au lieu de l'être pendant un temps donné, à savoir huit ans. Il ne faut « pas attribuer cette désertion au despotisme des officiers de la marine marchande et la dureté de leurs traitemens »⁹⁶¹. Au Havre, en 1760, a eu lieu une mutinerie de matelots au moment de l'embarquement sur les vaisseaux du roi. Plusieurs déserteurs se sont réfugiés dans les campagnes environnantes et la maréchaussée afin de rechercher activement le meneur⁹⁶². L'armateur craint de ne plus trouver de marins en nombre suffisant pour armer ses navires⁹⁶³. D'ailleurs, son associé Pierre Morange fait allusion à

⁹⁵⁸ *Ibidem*.

⁹⁵⁹ Jean Legoy, *Le peuple..*, p. 103.

⁹⁶⁰ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁶¹ *Ibidem*.

⁹⁶² Jean Legoy, *op. cit*, p. 103.

⁹⁶³ Alain Cabantous, *La vergue et les fers, mutins et déserteurs dans la marine de l'ancienne France*, Paris, Tallandier, 1985, p. 90. Selon cet historien, les déserteurs n'hésitent pas à partir loin de leur lieu d'origine, errant à travers le royaume. Dans la marine royale anglaise, 42 000 hommes sont considérés comme déserteurs entre 1755 et 1783 et 133 708 durant la guerre de Sept Ans, soit 12 % des effectifs. Pour la

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

une désertion remarquée dans sa lettre en date du 11 mai 1785 : « Le Flesseles est parti ce matin après avoir perdu son grand canot, qui a été enlevé par deux déserteurs ; son chirurgien ne s'est point embarqué, et lui a volé 60 l. Il est bien temps que ce malheureux voyage finisse »⁹⁶⁴.

En plus de la violence à bord, il est possible que ces désertions aient lieu en raison de la prime de trois mois donnée immédiatement au marin avant son départ, ce qui engendre un désir de liberté⁹⁶⁵. L'ordonnance du 23 septembre 1741 prescrivait le renvoi et l'arrestation des fugueurs⁹⁶⁶. L'Etat avait tout fait pour enrayer ce problème et l'ordonnance de la marine de 1681 stipulait que le matelot engagé pour une expédition ne pouvait quitter son navire sans autorisation, tant qu'il n'avait pas terminé son voyage et que le vaisseau n'avait pas été déchargé en totalité. De plus, le matelot qui bénéficiait d'une autorisation écrite du capitaine pour quitter le navire, conservait de manière obligatoire des bulletins pour justifier de son déplacement, s'il n'était pas à bord. Ces bulletins sont des instruments de contrôle et d'identification⁹⁶⁷. En fait, les marins déserteurs s'exposent à des sanctions lourdes et à des amendes, comme la retenue de salaire ou la mise en prison temporaire, voire les châtiments corporels et la condamnation aux galères. Ces punitions s'observent essentiellement à bord des navires marchands et à bord des navires de guerre⁹⁶⁸.

Si le capitaine est connu pour faire preuve de cruauté envers ses hommes et Stanislas fait allusion aux traitements cruels⁹⁶⁹, il convient de rappeler que la vie très dure des marins, toujours sollicités pour répondre aux besoins de la marine marchande et de la guerre sur mer - les incite à chercher à s'éloigner de leur métier et à échapper aux injonctions des autorités. En raison de ces désertions, le recrutement de force est constant.

période 1725-1734, les vaisseaux du roi de France sont désertés par un millier de marins (entre 800 et 1000), soit 2 à 3 % des navigants. Les déserteurs dénoncent la modicité de la solde (12 à 16 livres). L'ordonnance de Castries (octobre 1784) fixe la solde de 16 à 21 livres. La mécontentement avec les autres membres d'équipage, un changement de vocation, l'envie de revoir leur famille et les mauvaises conditions sanitaires à bord des navires négriers sont à l'origine des désertions.

⁹⁶⁴ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁶⁵ Guy Saupin, « La violence sur les navires négriers dans la phase de décollage de la traite nantaise » in *La violence et la mer dans l'espace atlantique*, Rennes, PUR, 2015, p. 201-220.

⁹⁶⁶ *Ibidem*.

⁹⁶⁷ Claire Boer, « Les Travailleurs de la mer : désertions et débarquements des marins provençaux au XVIII^e siècle » in *Tracées*, 2017, p. 28.

⁹⁶⁸ *Ibidem*.

⁹⁶⁹ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Au XVIII^e siècle, certains émettent l'idée d'un volontariat dans la marine⁹⁷⁰. La dureté du métier ainsi qu'une solde insuffisante, le retard dans son paiement en plus des levées continuelles, sont à l'origine de cette désertion déplorée par l'armateur. En outre, la presse⁹⁷¹ (fermeture d'un port et embarquement forcé de tous les hommes) existe au Siècle des Lumières⁹⁷².

Les salaires des marins liés aux profits réalisés pendant la campagne peuvent être versés à la part et payés au retour du voyage. Les paiements au mois correspondent à une somme fixe mensuelle, allouée aux marins plus régulièrement⁹⁷³. Enfin, une autre habitude est apparue : la possibilité pour les matelots de recevoir des avances des capitaines, ce qui constitue également une source d'endettement⁹⁷⁴. Le subrécargue Jean-Pierre Plasse, négociant embarqué à bord de *L'Espérance*, explique que pour obtenir des marins :

On s'adresse aux cabaretiers [...]. Le dit équipage est payé d'avance par l'armateur, qui en tient compte [...]. Pour les matelots étrangers, il sert de caution et les garde avec lui jusqu'à ce qu'ils soient embarqués. Les capitaines et officiers et ceux qui ne sont point employés par celui-ci, ne sont pas moins tenus à payer leur contingent en proportions de leurs gages. On paye d'avance, pour ces voyages deux mois de solde, et pour l'Amérique un mois⁹⁷⁵.

D'après Jean Legoy, la formation des équipages des navires se fait sous la responsabilité du capitaine qui engage lui-même les marins et règle leur solde avec les sommes fournies par l'Etat ou par les négociants armateurs. La petitesse de cette somme est souvent refusée par les matelots, ce qui entraîne des difficultés dans l'armement des navires⁹⁷⁶.

Pour Stanislas, il serait judicieux que le capitaine prenne en charge les novices et change d'attitude envers les marins pour enrayer les désertions. C'est ainsi qu'il faudrait que les matelots soient engagés pour un service plus long et bénéficient de la formation d'un capitaine qui serait respectueux :

⁹⁷⁰ Claire Boer, « Les travailleurs... », p. 27. La suppression d'un système est désirée. Pour beaucoup, les marins pourraient servir le roi si le volontariat était mis en place.

⁹⁷¹ *Ibidem*. Les cahiers de Nantes mettent en garde contre la tentation d'utiliser la presse et proposent un contrôle sur les commissaires aux classes.

⁹⁷² Jacques Godechot, *op.cit*, p. 235.

⁹⁷³ Claire Boer, « Les travailleurs de la mer... », p. 28.

⁹⁷⁴ *Ibidem*.

⁹⁷⁵ Jean-Pierre Plasse, *Journal ...*, p. 20.

⁹⁷⁶ Jean Legoy, *Le peuple du Havre...*, p. 102.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Le capitaine sentirait davantage l'utilité de former et de régler un homme destiné à rester avec lui plusieurs années ; le novice se plierait aussi plus facilement. L'habitude lierait intimement l'équipage d'un Navire ; il offrirait alors, comme dans les Navigations rivales, l'image d'un chef de famille avec ses enfans & ses serviteurs ; le Français n'est point étranger à ces sentimens. Il n'en est pas moins vrai que la dureté des traitemens, dans les chefs, doit être réprimée comme l'insubordination ; mais la police, à cet égard, doit être égale & non arbitraire ; elle ne peut être confiée, sans inconvénient, à un corps militaire⁹⁷⁷.

Nous pouvons supposer que l'armateur souhaite contrecarrer les violences à bord de ses navires pour enrayer la diminution des marins déserteurs. Rappelons qu'en 1787, deux marins désertent au Havre, probablement avant le départ du *Hardy*, navire armé et appartenant aux Foäche⁹⁷⁸. L'armateur essaie d'apporter des solutions à travers ses *Réflexions sur la navigation*⁹⁷⁹ en connaissance de cause. Aussi, dans sa lettre en date du 20 juillet 1789, Pierre Morange évoque l'absence de matelots à bord du navire *L'Africain*. Il espère trouver « quelques matelots en remplacement »⁹⁸⁰.

Enfin, Stanislas constate que la marine marchande est trop souvent en proie à l'insubordination des marins : « Le Matelot ne se croit réellement tenu à la subordination que dans les Vaisseaux du Roi ».

Ces *Réflexions sur la navigation* montrent que le négociant havrais cherche l'innovation dans la marine, défendant ainsi ceux qui pratiquent le commerce de traite ou en droiture. Il s'intéresse donc aux problèmes qui entravent l'armement.

5) Les marins des navires négriers des Foäche

Olivier Grenouilleau rappelle que l'équipage d'un négrier en France est de 25 à 30 hommes pour 100 tonneaux ou un marin pour 10 captifs⁹⁸¹. Les Foäche semblent respecter l'exigence de Castries, ministre de la marine pendant les années 1780, qui avait arrêté la composition des équipages le 24 décembre 1780⁹⁸². Le ministre considère qu'il faut 30 hommes pour un navire de 300 tonneaux, 36 hommes pour 350 tonneaux et 41 hommes pour 360 tonneaux. La composition de l'équipage des Foäche semble appliquer le règlement. À un niveau plus élevé, il faut 48 hommes pour 500 tonneaux, 59 hommes pour

⁹⁷⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁷⁸ Jean Mettas, *op. cit.*, p.510.

⁹⁷⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁸⁰ *Ibidem*.

⁹⁸¹ Olivier Grenouilleau, *La traite des Noirs*, Paris, PUF, 1997, p. 45.

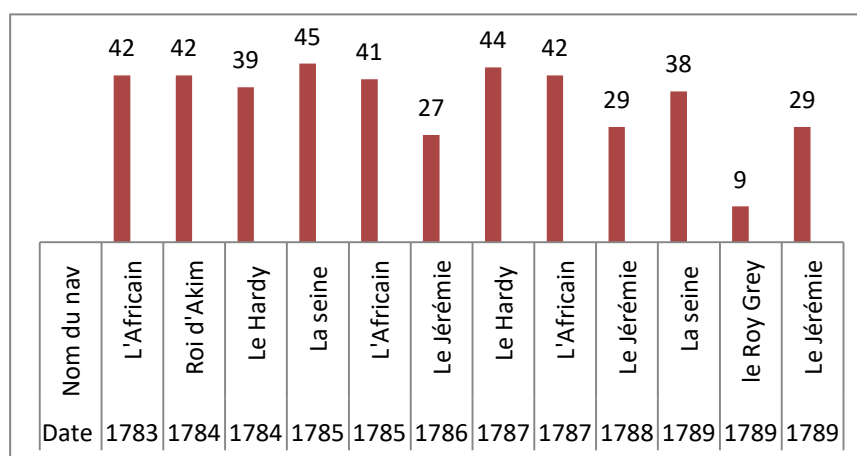
⁹⁸² Jean Legoy, *Le peuple...*, p. 102.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

550 tonneaux et 66 hommes pour 600 tonneaux⁹⁸³. Le tableau que nous avons réalisé révèle 42 hommes pour 360 tonneaux (*L'Africain*), 45 hommes pour 260 tonneaux (*La Seine*) et 44 hommes pour 320 tonneaux (*Le Hardy*). Là encore, les exigences ministérielles sont respectées, dans le but de réaliser un maximum de profits lors des expéditions, mieux vaut obéir au ministre de la marine.

Où les Foäche recrutent-ils leurs marins ? Eric Saunier et Florian Caillot ont réalisé une enquête pour étudier les origines d'une population de près de 900 d'entre eux, embarqués lors de 25 expéditions à la traite havraise⁹⁸⁴. Ces historiens mettent en exergue la forte proportion de marins ayant pratiqué la traite lors d'un des trois premiers voyages, avant un abandon définitif malgré l'augmentation de salaire⁹⁸⁵. Les difficultés de recrutement existent, les armateurs trouvant peu de matelots originaires des deux paroisses havraises de Saint-François et de Notre-Dame, pour élargir leur bassin de recrutement. Il est possible que le négociant Foäche ait été dans ce cas, et que les marins soient venus d'Honfleur et de Rouen, constituant 8 % des équipages en 1788 (marins d'Honfleur) et de Rouen en même proportion⁹⁸⁶. La dureté du voyage circuiteux peut expliquer cette situation. Les marins venant de la Haute-Normandie littorale et de Dieppe gardaient des liens maritimes avec le Havre⁹⁸⁷. Il est vrai que Stanislas constate de « l'émulation » et de « l'activité » dans tous ses officiers qui viennent de la Normandie⁹⁸⁸, cela signifie que son équipage comporte des officiers de cette région.

Graphique 16. Equipage des navires des Foäche (1783-1789)



⁹⁸³ *Ibidem*.

⁹⁸⁴ Eric Saunier et Florian Caillot, « Le recrutement des équipages des navires de traite havrais au XVIII^e siècle » in *Revue du Philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n°6, PURH, 2016, p. 163.

⁹⁸⁵ *Ibidem*.

⁹⁸⁶ Eric Saunier et Florian Caillot, « *Le recrutement...* », p. 172.

⁹⁸⁷ *Ibidem*.

⁹⁸⁸ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 22.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 74. Equipage et tonnage des navires négriers des Foäche⁹⁸⁹

Date	Nom du navire	Equipage	Tonnage
1783	<i>L'Africain</i>	42	360
1784	<i>Le Roy d'Akim</i>	42	420
1784	<i>Le Hardy</i>	39	420
1785	<i>La Seine</i>	45	260
1785	<i>L'Africain</i>	41	360
1786	<i>Le Jérémie</i>	27	240
1787	<i>Le Hardy</i>	44	320
1787	<i>L'Africain</i>	42	360
1788	<i>Le Jérémie</i>	29	240
1789	<i>Le Roy Grey</i>	9	40
1789	<i>La Seine</i>	38	260
1789	<i>Le Jérémie</i>	29	240

Le nombre d'hommes présents à bord des navires des Foäche est compris entre 9 pour *Le Roi Grey*, petit vaisseau de 9 tonneaux, et 45 pour *La Seine*, navire de 260 tonneaux comprenant 45 hommes. Comme nous l'avons dit, il reste proportionnel au tonnage. Certes nous ne disposons pas d'informations exhaustives sur la composition de l'équipage, mais nous supposons que les navires des Foäche sont armés comme n'importe quel navire de la fin du XVIII^e siècle. *La Marie-Séraphique*⁹⁹⁰, navire de 150 tonneaux armé par Gruel en 1772, se compose de la manière suivante : 10 officiers, 7 officiers mariniers, 10 matelots, 8 novices, 4 mousses et un volontaire. Le négrier *L'Aurore* armé en 1785, navire de 300 tonneaux, comporte 45 hommes pour le traitement de 600 nègres, il nous renseigne sur une possible composition de l'équipage des Foäche, sur l'âge et sur leur salaire⁹⁹¹.

⁹⁸⁹ *Ibidem*.

⁹⁹⁰ Bertrand Guillet, *op. cit.*, p. 45.

⁹⁹¹ Jean Boudriot, *op. cit.*, p. 63.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 75. Gages mensuels de l'équipage d'après Jean Boudriot⁹⁹² :

Grades	Fonctions	Âge	Gages mensuels (l.t.)
Officiers-Majors	Capitaine	34	150
	commandant		90
	Capitaine second	42	
	1 ^{er} lieutenant		60
	2 nd lieutenant	29	50
	Pilotin	32	18
	Pilotin	18	15
	1 ^{er} chirurgien	16	
	2 nd chirurgien		60
			38
Maistrance	Maîtres d'équipage	25	70
	Contremaître		
	Patron de chaloupe	32	43
	1 ^{er} charpentier	28	33
	2 nd charpentier	40	70
	Maître canonnier		
		32	40
		30	40
Novices	10 novices	20	24
Mousses	6 mousses	15	10

En nous référant au tableau, on compte deux pilotins et deux charpentiers pour la construction du faux-pont, une dizaine de mousses et quelques novices. Ces renseignements nous donnent à penser que les capitaines⁹⁹³ des navires des Foûche, à savoir

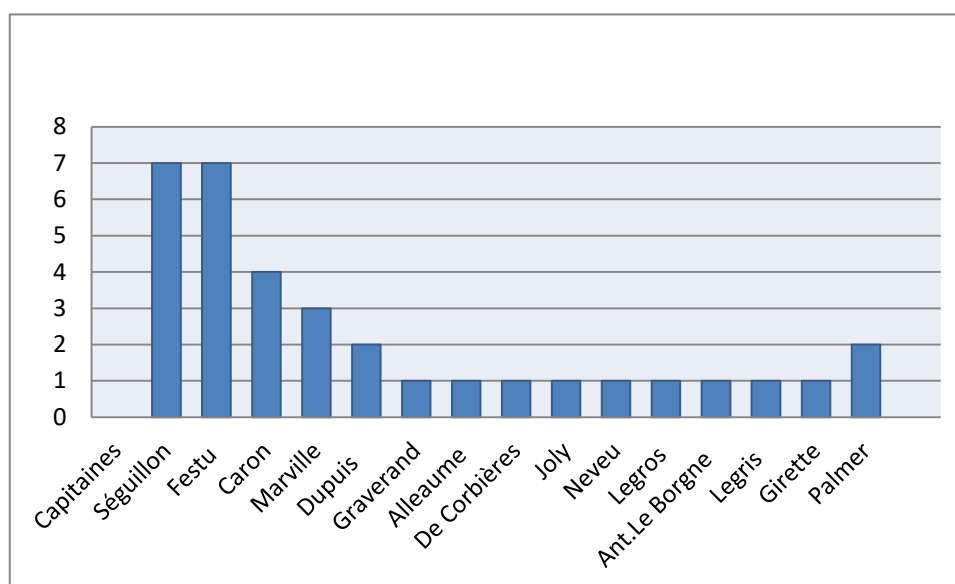
⁹⁹² *Ibidem*, p. 63.

⁹⁹³ Jean Boudriot, *op. cit.*, p. 63. Le capitaine est assisté d'un état-major auquel il a appartenu avant d'obtenir son commandement. L'état-major comporte plusieurs personnes : le capitaine, le second capitaine, les deux lieutenants, deux enseignes ou pilotins, le premier chirurgien ou le second chirurgien. Les officiers n'ont pas de fonctions définies, ils effectuent les quarts et se partagent les diverses activités du bord. Le second capitaine assiste le capitaine-commandant en cours de navigation. C'est essentiellement à la côte, lorsque le capitaine commandant dirige les transactions que le second joue un rôle important en prenant le commandement du bord. Deux lieutenants sont présents à bord du négrier. Le premier lieutenant surveille à terre les installations, les magasins où sont entreposés les marchandises de traite et enfermés les captifs. L'autre lieutenant commande la chaloupe reliant le navire à la côte. Le lieutenant peut être un proche parent de l'armateur embarqué pour se perfectionner dans la traite et veiller à ses intérêts.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Séguillon, Festu, Caron, Antigone Le Borgne, Marville et Legris, sont probablement aussi des hommes jeunes qui ont entre 30 et 40 ans, tout comme les maîtres d'équipage. Les mousses et les novices, d'une extrême jeunesse, ont certainement entre 15 ou 20 ans. En analysant les données du négrier *L'Aurore*, nous pouvons dire que les mieux payés sont les capitaines avec 150 livres tournois par mois et les moins bien payés, les novices et les mousses qui reçoivent respectivement 24 livres et 10 livres par mois. Les charpentiers ont un salaire intermédiaire de 32 livres par mois.

Graphique 17. Voyages des capitaines des navires des Foäche (1783-1789)



Nous remarquons que pour 34 expéditions, 3 capitaines se distinguent. Les hommes ayant le plus navigué à bord des navires des Foäche sont les capitaines Festu, Séguillon, Caron et Marville qui accomplissent respectivement 7, 4 et 3 voyages, soit 20 % des expéditions pour les deux premiers et 11 % pour le troisième. Aussi, le capitaine doit posséder des bonnes connaissances maritimes, comme le montre cet extrait de correspondance de Pierre Morange de juillet 1789, à Stanislas : « Le Roy d'Akim, arrivé bien, est donc destiné pour Jean-Rabel, et bien voilà le capitaine qui répugne à y aller, et

Il peut même être chargé des opérations de vente des captifs aux îles. La maistrance comprend 5 à 6 hommes. Le maître d'équipage fait accomplir les ordres et manœuvres des officiers d'état major. Il est responsable de la discipline à bord y compris parmi les captifs, il surveille leur promenade, la distribution des vivres, le maître canonier est sous ses ordres. Un contremaître seconde le maître d'équipage, responsable de l'entretien du navire. Il répartit sa besogne entre les maîtres-ouvriers et un patron de chaloupe. Le gros de l'équipage est composé de 15 matelots dont certains sont qualifiés dans un corps de métier : tonnelier, calfat, cuisinier. Il y a 10 novices et 6 mousses. Le montant des gages permet de situer l'importance de chacun. Ainsi, le capitaine a une solde supérieure à celle du second capitaine.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

qui se dit trop mal en câbles ; nous tâcherons d'y envoyer Caron pour amarrer le navire, et il donnera un de ses câbles »⁹⁹⁴. L'envoi du capitaine Caron, homme ayant de bonnes connaissances techniques, est nécessaire pour « amarrer le navire » et aider un autre capitaine qui semble en difficulté.

Le capitaine est celui qui reçoit l'instruction de l'armateur. Ces trois capitaines sont certainement des hommes de confiance de Stanislas. Le graphique montre que les autres capitaines n'ont commandé qu'une fois. Diriger un négrier n'est pas un métier que l'on garde à vie car les capitaines expérimentés se rendent rarement plus de 4 fois en Afrique⁹⁹⁵. Des remplaçants titulaires accompagnent ces hommes et doivent être prêts à prendre la relève en cas de décès, le long des côtes d'Afrique. Nous supposons que tous ces capitaines qui ont passé des examens, ont eu des responsabilités commerciales, des pouvoirs de police comme la mise à la cale de matelots mutins, ivrognes, désobéissants, aussi des criminels⁹⁹⁶. Ils ont également l'obligation de tenir un registre de bord sur lequel doivent être mentionnés le nom des officiers et le montant de leurs soldes, la vérification de l'armement de leur navire, la responsabilité des marchandises (sauf en cas d'accidents de force majeure). Leur incombe enfin la conduite du navire lors des manœuvres dans les ports⁹⁹⁷.

Les capitaines des navires doivent être suffisamment alertes pour maîtriser des équipages difficiles, rassurer, ramener la sérénité à bord du négrier et pouvoir prendre des décisions radicales⁹⁹⁸. Stanislas a son idée sur les qualités du capitaine : « Pour bien s'acquitter de ces détails qui sont nécessaires à la réussite, il faut un esprit actif, toujours occupé de son affaire »⁹⁹⁹. Il en est de même pour les officiers et il souligne l'importance du capitaine second : « Je remarque dans tous nos officiers normands de l'émulation et de l'activité [...]. Un jeune homme intelligent soulage bien un capitaine, et cela lui permet de veiller à la traite et à son bord ; si le capitaine vient à mourir, il a connaissance de tout et le second a plus de facilité ».

⁹⁹⁴ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

⁹⁹⁵ Hugh Thomas, *op. cit.*, p. 320.

⁹⁹⁶ Jacques Ducoin, *Naufrages...*, p. 635.

⁹⁹⁷ *Ibidem*, p. 635. Selon Jacques Ducoin, en cas de perte du navire, le capitaine doit tout faire pour sauver l'argent et les marchandises dans la mesure du possible sous peine de punitions corporelles.

⁹⁹⁸ Hugh Thomas, *op. cit.*, p. 320.

⁹⁹⁹ Maurice Begouën-Demeaux *Mémorial...*, p. 21.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Il est à noter que les marins des navires¹⁰⁰⁰ des Foäche possèdent sans doute un langage spécifique : ils jurent, pratiquent l'argot des mers et utilisent un vocabulaire propre¹⁰⁰¹. La vie à bord réduit les cultures régionales, étant à l'origine des codes et des concepts étrangers aux terriens : les noms des vents et leur aspect, des tempêtes et des courants ont reflété ces particularismes¹⁰⁰².

Le marin devient docker, charge ou décharge le fret à la main à l'escale¹⁰⁰³. C'est ainsi que Pierre Morange fait allusion à cette situation au sujet de *La Ville du Havre* dans sa lettre en date du 28 mars 1785¹⁰⁰⁴. Les marins deviennent manutentionnaires à l'arrivée d'un navire :

Je suis plus content, cette fois-ci, de l'état major et équipage de ce navire : tout le monde s'est bien prêté [...]. Sans le retard de quelques sucres ce navire serait parti 10 jours plus tôt. La chaloupe aurait pu faire quelques voyages plus pour les balles de coton et futailles de café. Les Calfats et charpentiers ont été occupés au navire [...]. Si le séjour avait été plus long, on l'aurait achevé, si vous persistés à faire la décharge et la charge de vos navires par leur équipage, il leur faudra plus de monde, malgré cela ils resteront plus longtemps¹⁰⁰⁵.

En conclusion, les Foäche disposent de 9 navires, d'équipages en règle et d'hommes de confiance que sont les capitaines, pour mener à bien leurs activités. Il convient maintenant d'aborder le commerce de traite, partie primordiale de leur négoce, au même titre que celui des denrées. L'étude statistique nous permettra de comprendre la spécificité du commerce des Foäche puis l'étude qualitative, avec le récit du capitaine Snellgrave¹⁰⁰⁶ et du subrécargue Jean-Pierre Plasse¹⁰⁰⁷, nous éclaireront sur les modalités de l'activité et sur ce qu'ont pu vivre les marins de la société familiale.

¹⁰⁰⁰ Dominique Le Page, « Gens de mer et monde de l'office dans une cité portuaire de l'ouest atlantique à l'époque moderne » in *Gens de mer*, Eric Guerber et Gérard Le Bouëdec, (dir.), Rennes, PUR, 2013, p. 241.

¹⁰⁰¹ Sur la mer, voir les ouvrages d'Alain Corbin, *Le ciel et la mer*, Paris, Flammarion, 2005 ou l'ouvrage d'Alain Cabantous, *Le ciel dans la mer*, Paris, Fayard, 1990, p. 85 ou du même auteur, *De Charybde en Scylla*, Paris, Belin, 2018, p. 10. L'historien évoque les naufrages auxquels les marins sont confrontés car la mer « demeure un espace de dangerosité réel, subi, écrasant pour des milliers d'êtres humains ». Il convient également de mentionner l'ouvrage de Nicolas Cochard, *Les marins du Havre*, Rennes, PUR, 2016.

¹⁰⁰² Pascal Brioist, *L'Atlantique au XVIII^e siècle*, Tournai, Atlande, 2007, p. 20.

¹⁰⁰³ *Ibidem*, p. 120.

¹⁰⁰⁴ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 28 mars 1785.

¹⁰⁰⁵ *Ibidem*.

¹⁰⁰⁶ William Snellgrave, *Journal d'un négrier au XVIII^e siècle*, Mayenne, Gallimard, 2008.

¹⁰⁰⁷ Jean-Pierre Plasse, *Journal de bord d'un négrier*, Marseille, Le Mot et le Reste, 2005.

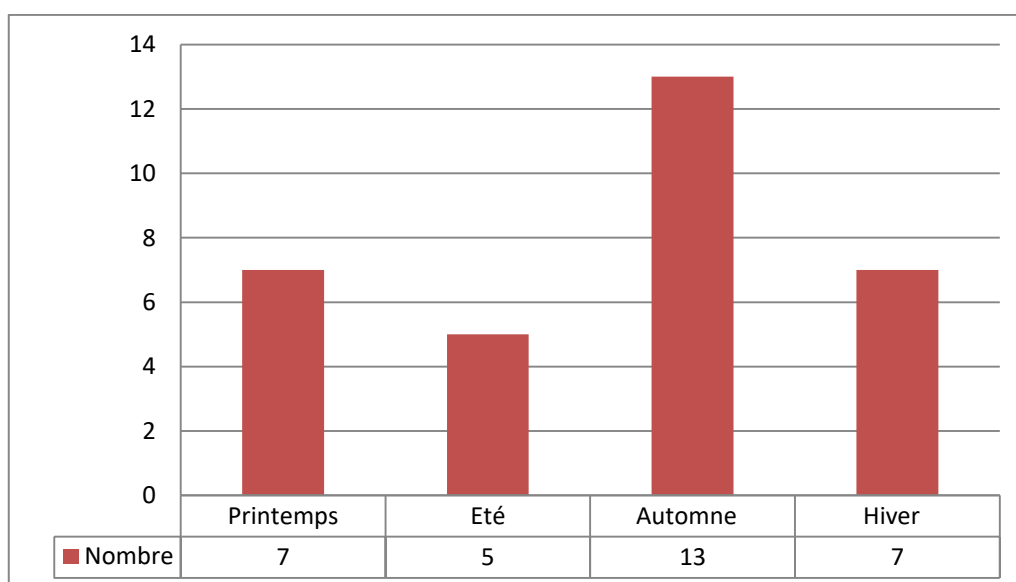
C) Les Foäche et la traite de 1783 à 1789 : une traite liée au système de plantations

D'Afrique en Amérique, 34 expéditions sont engagées par les Foäche entre 1783 et 1789. Toujours dans un but de s'enrichir, Stanislas et Martin-Pierre II répondent à la nécessité croissante de nourrir un système plantationnaire où l'esclave n'est finalement que le moteur d'une entreprise économique. Il convient de faire une analyse statistique des voyages des navires des Foäche qui se rendent en Afrique.

1) Les navires au départ du Havre de 1783 à 1789

De manière générale, les navires des Foäche, en partant du Havre, qu'ils se rendent directement à Saint-Domingue ou qu'ils passent par l'Afrique, partent à la fin de l'année, comme l'indiquent les graphiques suivants¹⁰⁰⁸ :

Graphique 18. Période des départs du Havre des navires des Foäche



Nous constatons que la plupart des navires des Foäche sont armés en fin d'année¹⁰⁰⁹. Comme le montre le graphique, on comptabilise 13 départs en automne et 7 départs en hiver, soit 20 départs en fin d'année. Ainsi, pour 32 expéditions, 41 % des départs ont lieu en automne, 22 % au printemps et en hiver, et 15 % en été¹⁰¹⁰. Dans le cas des navires

¹⁰⁰⁸ Tableau réalisé à partir des données du *Répertoire des expéditions négrières* de Jean Mettas et des données issues des Archives Municipales du Havre HH 69 (départ des navires pour l'Amérique & côte de Guinée).

¹⁰⁰⁹ Nous n'avons pas intégré le navire armé par les Foäche nommé *Le Vicomte d'Arrost* car nous ne disposons pas de sa date de départ du Havre. Il apparaît uniquement dans les données issues des Archives Municipales du Havre dont la côte est HH70 : navires partant des îles et transportant les denrées en Europe.

¹⁰¹⁰ Il s'agit des voyages circueteux ou en droiture.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

négriers, ces vaisseaux partent également en fin d'année : nous remarquons 5 départs en automne et 3 en hiver, soit 8 départs de navire en fin d'année sur 12 départs.

Il est à noter que la plupart des navires négriers des Foäche amènent des captifs à Saint-Domingue pour la roulaison¹⁰¹¹ (décembre à juillet), période marquée par la coupe de la canne et le transport au moulin¹⁰¹².

Tableau 76. Arrivées à Saint-Domingue des navires négriers des Foäche (1783-1789)

Nom des navires	Années	Arrivées à Saint-Domingue
<i>L'Africain</i>	1783	Février 1784
<i>Le Roy d'Akim</i>	1784	Mars 1785
<i>Le Hardy</i>	1784	Janvier 1785
<i>La Seine</i>	1785	Août 1786
<i>L'Africain</i>	1786	Août 1786
<i>Le Jérémie</i>	1786	Janvier 1787
<i>Le Hardy</i>	1787	Septembre 1788
<i>L'Africain</i>	1787	Mai 1788
<i>Le Jérémie</i>	1788	Juillet 1788
<i>La Seine</i>	1789	Août 1789
<i>Le Jérémie</i>	1789	Mars 1789

Les arrivées à Saint-Domingue, après le voyage de traite en Afrique, s'établissent de la manière suivante : *L'Africain* (1783) arrive en février 1784, *Le Roy d'Akim* (1784) en mars 1785, *Le Hardy* (1784) en janvier 1785, *Le Jérémie* (1786) en janvier 1787, *Le Hardy* (1787) en septembre 1788, *L'Africain* (1787) en mai 1788. Ensuite, *Le Jérémie* (1788) en juillet 1788, *La Seine* (1789) en août 1789, et *Le Jérémie* (1789) en mars 1789. Seuls *La Seine* (1785), *L'Africain* (1786), *Le Hardy* (1787) et enfin *La Seine* (1789) arrivent en août, et en septembre pendant la période de la sarclaison ; alors que tous les autres navires sont présents à Saint-Domingue durant la période de la roulaison. Effectivement, 7 navires sur 11 amènent des captifs durant cette phase. Cette manière de procéder a pour objectif d'amener des captifs aux îles pour qu'ils travaillent au sein des plantations.

Cette période est privilégiée afin que les captifs produisent du beau sucre, celui-ci étant possible à obtenir de janvier à juillet. Le *Manuel des habitants de Saint-Domingue* est

¹⁰¹¹ La roulaison correspond à la période de la coupe des cannes et à leur mise moulin.

¹⁰¹² Gabriel Debien, *Les esclaves ...*, p. 139.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

explicite : « Le sucre qui se fabrique de janvier à juillet se nomme sucre de primeur : c'est le plus beau et le plus facile à fabriquer. Celui que l'on fait depuis juillet jusqu'en octobre est appelé sucre de l'arrière saison. Il est moins beau que le premier »¹⁰¹³. Le sucre étant une denrée importante, mieux vaut déposer les Noirs à Saint-Domingue de janvier à juillet pour la primeur afin qu'ils coupent les cannes, les mettent au moulin pour l'obtention d'un sucre de belle qualité, lors de la mise en barrique. Les navires des Foäche respectent cet état de fait. Selon nous, il s'agit peut-être d'une demande de l'armateur havrais : la roulaison ne doit pas attendre dans cette quête du profit.

Lors des départs, les vaisseaux des Foäche sont dans l'attente de vents favorables¹⁰¹⁴. Jean-Pierre Plasse, subrécargue qui navigue à bord de *L'Espérance* partant d'Amsterdam, explique : « Il arrive souvent que les navires soient contraints de rentrer dans les ports et même d'y rester longtemps, lorsque le vent s'obstine à être contraire »¹⁰¹⁵.

Tableau 77. Durée des voyages des navires des Foäche vers l'Afrique (1783-1789)

Nom du navire	Années	Durée du voyage (mois et jours)	Durée du voyage en jours
<i>L'Africain</i>	1783	3 m. 18 j.	110 j.
<i>Roy d'Akim</i>	1784	1 m. 24 j.	53 j.
<i>Le Hardy</i>	1785	1 m. 14 j.	45 j.
<i>La Seine</i>	1785	3 m. 1 j.	93 j.
<i>L'Africain</i>	1785	1 m. 17 j.	48 j.
<i>Le Jérémie</i>	1786	1 m. 23 j.	53 j.
<i>Le Hardy</i>	1787	2 m. 17 j.	78 j.
<i>L'Africain</i>	1787	2 m. 9 j.	71 j.
<i>Le Jérémie</i>	1788	2 m. 5 j.	65 j.
<i>La Seine</i>	1789	1 m. 12 j.	42 j.
<i>Le Jérémie</i>	1789	1 m. 8 j.	38 j.

Dans l'ensemble, pour se rendre en Afrique, les navires des Foäche prennent plus de 70 jours au départ du Havre comme le montre le tableau.

¹⁰¹³ [En ligne]. <<https://books.google.com/>>. S. Ducoeur-Joly, *Manuel des habitants de Saint-Domingue*, 1802, p. 110. Décembre à juillet correspond à la roulaison, la sarclaison a lieu en août et en septembre ; le nettoyage et l'entretien des champs se déroulent en octobre et en novembre.

¹⁰¹⁴ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 127.

¹⁰¹⁵ Jean-Pierre Plasse, *Journal de bord ...*, p. 18.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Certains vaisseaux effectuent la traversée beaucoup plus rapidement que d'autres. Ainsi, six navires ont navigué vers l'Afrique en moins de 55 jours. Entre 60 et 80 jours, nous trouvons trois navires. De plus, un vaisseau a vogué pendant plus de 90 jours. Enfin, un bâtiment a pris 110 jours pour se rendre sur les côtes africaines¹⁰¹⁶.

2) *Durée des escales des navires des Foûche*

Il est judicieux d'analyser la durée des escales de traite car les voyages circuitieux sont plus longs que les expéditions de traite. Nous supposons que Stanislas et Martin-Pierre II, dans leur stratégie, encouragent les capitaines à faire le choix des meilleurs captifs possibles : ceux qui seront en mesure de résister à la traversée transatlantique et au travail au sein des plantations. Nous trouvons des escales de traite en Afrique plus ou moins longues. Certaines durent moins de six mois et d'autres plus de six mois.

Tableau 78. Les escales des navires des Foûche (1783-1789)

Années	Nom du navire	Durée escale de traite en Afrique	Durée totale du voyage circuitieux
1783	<i>L'Africain</i>	5 m. 4 j.	18 m. 7 j.
1785	<i>L'Africain</i>	5 m. 3 j.	15 m. 22 j.
1786	<i>Jérémie</i>	1 m. 29 j.	10 m. 5 j.
1788	<i>Jérémie</i>	1 m. 21 j.	11 m. 21 j.
1789	<i>Seine</i>	1 m. 22 j.	10 m. 4 j.

¹⁰¹⁶ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 127. D'après Jean Tarrade, en général, la navigation entre la France et les îles est considérée comme simple, seules les opérations de traite sont risquées en raison de la longue navigation le long des côtes africaines. Rappelons qu'au XVIII^e siècle, pour localiser les terres et suivre leur route, les navigateurs ont besoin d'instruments. Les méthodes les plus rudimentaires suffisent dans la plupart des cas car les capitaines se contentent d'un repérage à l'estime efficace. Une bonne connaissance des vents, des marées, des courants, quelques repères comme la couleur de l'eau aident à garder son cap. La boussole et la rose des vents permettent de donner la direction d'une route mais elles manquent de précision et ne peuvent suffire à situer les îles de manière précise. Pour mesurer les distances, on dispose d'un étalon, qui équivaut à la distance entre 2 points d'un méridien terrestre séparés par une minute d'arc soit 1852 mètres et d'une mesure de vitesse le nœud. La longitude, elle, se calcule à partir de la différence entre l'heure au point où on est estimé grâce à l'observation des astres par rapport à l'horizon et une heure de différence avec celle du port de départ. Pour trouver l'heure du lieu où on est, ce n'est pas difficile, car on dispose d'instruments comme les bâtons de Jacob et l'astrolabe, remplacés par l'octant et par le sextant. En 1773, le premier à disposer de chronomètres fiables pour ses voyages d'exploration est Cook mais les appareils de série n'apparaissent qu'en 1780. La cartographie fait des progrès sous l'influence des Français et des Anglais. La fabrication de tables astronomiques fiables aboutit au perfectionnement des cartes et des atlas. La marine royale française se dote d'un dépôt de cartes et de plans. La Navy anglaise publie des recueils de cartes comme l'Atlantic Neptune en 1777. Sur la navigation, il convient d'évoquer également l'ouvrage de François Bellec, *Histoire universelle de la navigation*, République Tchèque, Monza, 2017.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 79. Escales de traite de plus de 6 mois

Années	Nom du navire	Durée	Durée totale du voyage circuiteux
1784	<i>Le Roy d'Akim</i>	8 m. 11 j.	18 m.7 j.
1784	<i>Le Hardy</i>	7 m. 27 j.	16 m. 20 j.
1785	<i>La Seine</i>	7 m. 30 j.	30 m.7 j.
1785	<i>La Seine</i>	13 m. 2 j.	30 m.7 j.
1787	<i>L'Africain</i>	12 m.	23 m. 6 j.
1787	<i>Le Hardy</i>	11 m. 3 j.	24 m. 5 j.
1789	<i>Le Jérémie</i>	13 m. 3 j.	21 m. 4 j.

Trois navires effectuent des escales de traite de plus d'un mois en Afrique et deux font des escales de cinq mois. Le temps passé sur les côtes africaines est donc variable. Il allonge considérablement la durée du voyage. On peut dire que cinq escales de traite sur 12 ont été courtes. Aussi, il est probable que le négociant Foäche encourage ses marins à effectuer des escales courtes, et à effectuer rapidement la traversée transatlantique afin de préserver les Noirs. Cependant, certaines expéditions sont beaucoup plus longues. Si trois expéditions sont comprises entre sept et huit mois, nous remarquons quatre entre 11 et 13 mois. Par conséquent, sept escales de traite s'avèrent longues.

3) Les escales de traite de 1783 à 1789 : la stratégie de la Côte d'Or

Force est de constater que, dès 1781, la société Foäche Frères contracte de nouvelles opérations de traite grâce un correspondant danois, mais en raison de la dissolution de la Compagnie danoise de la Baltique et de Guinée, en mauvaise posture depuis 1787, les Foäche font le choix de recourir aux services de négriers anglais, comme James Jones de Bristol ou Miles Barber de Londres. Il convient de faire l'acquisition de Noirs à bon prix grâce à des maisons anglaises, pour profiter de l'essor négrier de la perle des Antilles¹⁰¹⁷. Martin-Pierre II fait l'achat de captifs aux Anglais, comme l'indique la *Relation manuscrite d'un voyage en Angleterre avec description des villes en 1780*¹⁰¹⁸ : « Nous sommes partis de Londres le mardi 12 may, pour faire une petite tournée à Bath et

¹⁰¹⁷ Edouard Delobette, « Les armateurs négriers anglais et le Havre à la fin de l'ancien régime » in *Revue du Philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 4, PURH, 2013, p. 93. L'historien Edouard Delobette constate qu'en 1785 et durant les six premiers mois de 1786, les maisons de commerce négrières anglaises atteignent 8 millions de livres tournois.

¹⁰¹⁸ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 8, Martin-Pierre II Foäche, *Relation manuscrite anonyme d'un voyage en Angleterre avec description des villes, 1780*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Bristol »¹⁰¹⁹. Il se rend dans cette ville pour y rencontrer M. James, négociant, afin d'y faire des achats de captifs. De nouvelles relations sont mises en place pour bénéficier d'autres Noirs.

Il semble que les Foäche fassent le choix de privilégier une ethnie de captifs particulière, à savoir celle de la Côte d'Or, pour leurs habitations et pour celles des colons durant la période 1783-1789. Aussi, Pierre Morange souhaite que le navire *Le Jérémie* réussisse à traiter à Anamabou, soit au Ghana en Côte d'Or, espérant bénéficier de l'aide du subrécargue anglais, à cause de la concurrence étrangère qui affecte ce lieu de traite : « Je désire que ce navire négrier réussisse à traiter à Anamabou, j'ai plus d'espoir sur la protection des subrécargues anglais »¹⁰²⁰.

Par conséquent, les navires des Foäche se rendent essentiellement en Côte d'Or¹⁰²¹ de 1783 à 1789. Si la côte d'Angole était privilégiée par Martin-Pierre I^{er} et par la société V^{ve} Foäche et Fils, Stanislas et son frère font le choix des esclaves de la Côte d'Or, plus utiles pour les travaux de la canne¹⁰²². Les vaisseaux de cette famille sont peu allés au Sénégal. À propos de l'origine des esclaves, Pierre Morange déclare en 1789¹⁰²³ :

M. Legrand nous en propose encore un, je ne sais si nous l'accepterons nous le renverrons à vous, si vous acceptés, recommandés que le navire n'aille point à Louango, en général nous prions de ne point prendre d'intérêt pour nous dans les négriers, qui vont traiter les nègres peu entraînés par leurs nations, tels que ceux des îles de Loss, Sierraléone, Cap de Monte, Benin, Gabon, Louango, Mozambique, il est certain que nous ne garderons point de tels nègres pour les vendre au Cap¹⁰²⁴.

Il affirme encore, dans sa lettre en date du 1^{er} mars 1789, adressée à M. Delalorie, héritier de l'habitation Lefèbvre au Quartier-Morin¹⁰²⁵, que les nègres dits « aradas sont intéressants pour intervenir au sein d'un atelier, car c'est la nation qui réussit le mieux sur votre habitation ». Dans cet extrait, Pierre Morange avance qu'il est important de bien choisir sa main-d'œuvre, selon les aptitudes ethniques, condition de la réussite de l'entreprise. Les esclaves peuvent décéder au cours de la traversée, de maladies et de

¹⁰¹⁹ *Ibidem*.

¹⁰²⁰ AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 20 juillet 1789.

¹⁰²¹ Actuel Ghana.

¹⁰²² Hugh Thomas, *op. cit.*, p. 419.

¹⁰²³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} mars 1789.

¹⁰²⁴ *Ibidem*.

¹⁰²⁵ Stanislas détient la procuration de l'habitation Lefèbvre au quartier Morin.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

dépression. D'après l'associé de Stanislas, certaines ethnies sont plus aptes que d'autres à résister aux conditions du voyage ainsi qu'aux travaux des champs des plantations¹⁰²⁶.

Généralement, les colons préfèrent les Aradas de la Côte d'Or (Ghana) pour les sucreries et les Congos de l'Afrique centrale pour la culture du café¹⁰²⁷. Dans sa lettre en date du 8 mai 1785 adressée à Stanislas, Morange affirme : « Le port de Juda est le plus ingrat, dit-on de la Côte d'Or. Il y a plus de concurrence que dans les autres ports »¹⁰²⁸. C'est le signe de l'intérêt des colons de toute l'Europe pour les captifs de la Côte d'Or, et cet intérêt engendre une rivalité entre les négriers français et anglais. Encore une fois, c'est en Côte d'Or qu'on trouve les Aradas, tant appréciés par les colons pour la coupe de la canne¹⁰²⁹.

De surcroît, la culture du café étant un travail laborieux, les colons préfèrent garder les Congos et d'autres ethnies comme les Ibos du Biafra. Si les Noirs de Sénégambie travaillent sur les plantations de cacao, les esclaves originaires de la Côte d'Or¹⁰³⁰ sont aussi visibles sur les plantations de coton ou d'indigo. De plus, chaque ethnie possède une appellation qui lui est propre : les esclaves sont dits Wolofs Bambarras¹⁰³¹ ou Sérères pour le Sénégal, Mandingues et Ashantis en Guinée, Aradas en Côte-d'Or au Ghana, Nagos et

¹⁰²⁶ Voir l'article de David Geggus, « La traite des esclaves aux Antilles françaises à la fin du XVIII^e siècle : quelques aspects du marché local » in *Négoce, Ports et océans*, Silvia Marzagalli et Hubert Bonin (dir.), Bordeaux, PUR, 2000, p. 236. L'historien évoque le ratio et considère que 18 hommes sont visibles pour 10 femmes ou 21 pour 10 % pour la Côte d'Or et 16 pour 10 au Sénégal. Les hommes sont privilégiés pour le travail du sucre et pour le café.

¹⁰²⁷ Marcel Dorigny et Bernard Gainot, *Atlas des esclavages*, Paris, Autrement, 2017, p. 35. Un fort de traite comprend un entrepôt de marchandises et une garnison militaire. Il assure la jonction entre le capitaine et l'Etat africain qui vend les esclaves.

¹⁰²⁸ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} mars 1789.

¹⁰²⁹ Paul Butel, « La grande foire négrière des îles » in *L'esclavage, un tabou français enfin levé*, n° 80, 2002, p. 38-42.

¹⁰³⁰ *Ibidem*, p. 38-42. Selon Paul Butel, le Cap s'approvisionne au Congo-Angola. Port-au-Prince, port principal, possède des captifs de la baie du Bénin et d'Afrique centrale. Le sud de Saint-Domingue beaucoup moins prisé des négriers français utilise des captifs originaires de Sierra Léone, du Biafra dont la population est trois à quatre fois plus importante que dans le reste de la colonie. De manière plus générale, dans le nord de Saint-Domingue, les Congos de l'Afrique centrale sont destinés, après 1760, à l'approvisionnement des caféières des mornes. Le nombre de bossales y est plus important que les créoles. Les caféiers achètent les ethnies voulues comme les Ibos du Biafra. Le déséquilibre des sexes est certain car les planteurs se procurent deux hommes pour une femme afin d'éviter de grosses dépenses causées par la présence de jeunes femmes et d'enfants. La mortalité dans l'ère caféière pousse le planteur à augmenter ses achats. Les sucriers n'apprécient pas les Congos car ils sont de petites tailles ou ne s'adaptent pas aux plaines. De plus, les femmes assurent beaucoup de travaux dans leur pays contrairement aux hommes, d'où leur faible aptitude aux travaux des champs. Les Africains de la Côte d'Or sont robustes, cultivateurs et sont aptes à créer leur jardins vivriers. À la veille de la Révolution, deux esclaves sur cinq sont nés dans l'île. Dans les années 1780, le nombre d'esclaves est passé de 250 000 à 500 000 de 1780 à 1789, la superficie des plantations étant en augmentation.

¹⁰³¹ Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles...*, p. 64.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Adjas au Benin, Yorubas, Haoussas et Ibos au Nigéria, Congo et Angola dans les actuels pays des mêmes noms¹⁰³².

4) *Durée du voyage après escale de traite en Afrique : temps passé à bord par les captifs pour le Middle Passage*

La durée du voyage vers Saint-Domingue, après la prise des captifs, en Afrique est variable. Ainsi, trois navires l'effectuent en moins de deux mois, six navires en deux mois et quelques jours et deux navires en trois mois. Pierre Morange fait état de la durée du voyage des autres négriers : d'abord dans sa lettre en date du 2 mai 1785 dans laquelle nous apprenons l'arrivée du navire *L'Aigle* au bout de 38 jours de traversée, celle-ci étant jugée « trop courte » par l'associé de Stanislas¹⁰³³ ; ensuite, dans sa lettre du 27 avril 1785 où il est question des 60 jours de traversée du négrier d'Honfleur qui arrive au Cap¹⁰³⁴. La durée de la traversée dépend sans doute des conditions de la mer et des vents favorables. Apparemment, six navires des Foûche l'effectuent en deux mois ; à cela s'ajoute le négrier d'Honfleur, ce qui fait sept navires sur 13 effectuant la traversée de l'Atlantique en deux mois. La moyenne est de deux mois, soit 60 jours de traversée.

Tableau 80. Durée de la traversée transatlantique

Année	Nom du navire	Départ escale de traite (Afrique)	Arrivée au lieu de vente des captifs (Saint-Domingue)	Durée de la traversée transatlantique
1783	<i>L'Africain</i>	5/07/1784	17/09/1784	2 m. 12 j.
1784	<i>Le Roy d'Akim</i>	30/11/1784	04/03/1785	3 m. 4 j.
1784	<i>Le Hardy</i>	05/09/1785	26/11/1785	2 m. 21 j.
1785	<i>La Seine</i>	25/06/1786	30/08/1786	2 m. 5 j.
1785	<i>L'Africain</i>	02/06/1786	02/08/1786	2 m.
1786	<i>Le Jérémie</i>	28/12/1786	30/02/1787	2 m. 2 j.
1787	<i>Le Hardy</i>	05/07/1788	10/09/1789	2 m. 5 j.
1787	<i>L'Africain</i>	06/02/1789	15/05/1789	3 m. 9 j.
1788	<i>Le Jérémie</i>	31/05/1788	18/07/1788	1 m. 28 j.
1789	<i>La Seine</i>	12/07/1789	30/08/1789	1 m. 18 j.
1789	<i>Le Jérémie</i>	11/02/1791	25/03/1791	1 m. 14 j.

¹⁰³² Paul Butel, « *La grande foire ...* », p.38-42.

¹⁰³³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foûche, 2 mai 1785.

¹⁰³⁴ *Ibidem*.

D) Les navires négriers des Foäche et la traite des Noirs

Nos sources manuscrites ne nous renseignent pas sur la traite elle-même, sur son déroulement en Afrique et sur la façon dont les capitaines des Foäche ont pu la vivre. Cependant, nous disposons de sources nous permettant de mieux comprendre celle-ci à travers des écrits tels que ceux du capitaine Snellgrave¹⁰³⁵ ou du subrécargue français Jean-Pierre Plasse¹⁰³⁶.

1) L'arrivée en Afrique et le choix des captifs

Dans un premier temps, et puisque le succès de l'opération en Afrique dépend du capitaine, nous pouvons dire que ceux des Foäche ayant voyagé en Afrique, à savoir Séguillon, Alleaume et Antigone Le Borgne sont probablement prévenus à leur arrivée en Afrique par un signal, comme le dit Jean-Pierre Plasse dans son journal de bord. À son arrivée au Cap Mesurade, ce subrécargue explique : « Nous avons équipé notre chaloupe pour retourner à la côte où nous voyons faire beaucoup de fumée, signal qu'ils ont des captifs »¹⁰³⁷. De surcroît, à son arrivée à Anamabou, il évoque le fort hollandais « qui a tiré un coup de canon pour dire qu'il avait des captifs à traiter avec nous »¹⁰³⁸. Les capitaines des Foäche rencontrent le vice-roi « à qui il faut demander la permission pour traiter »¹⁰³⁹ et ont l'obligation du droit de coutume. Dans le cas contraire, ils risquent la confiscation de leur navire et de leur cargaison. Le négociant Foäche considère qu'il faut bien choisir ses présents : corail, tapis de velours et guinées ont leur importance :

En présents, le corail est le plus estimé ; il le faut beau, et on en tire meilleur parti ; un gros morceau excite plus leur envie qu'une filière ; ils pensent sur cet article comme nous sur le diamant. Un tapis de velours avec frange en or, deux pagnes de même, sont de beaux présents. Cinq ou six pagnes de belle guinée avec un petit galon se vendraient bien¹⁰⁴⁰.

Le subrécargue français, lui, montre que les courtiers fixent les prix :

On fait son accord avec le courtier pour le taux d'esclaves, c'est-à-dire tant pour les hommes que pour les femmes, mais pour les enfants selon leur grandeur, grâce à ce

¹⁰³⁵ William Snellgrave, *Journal d'un négrier au XVIII^e siècle*, Mayenne, Gallimard, 2009.

¹⁰³⁶ Jean-Pierre Plasse, *Journal de bord d'un négrier*, Marseille, Le mot et Le reste, 2008.

¹⁰³⁷ *Ibidem*, p. 79.

¹⁰³⁸ *Ibidem*.

¹⁰³⁹ Jean-Pierre Plasse, *Journal...*, p. 37.

¹⁰⁴⁰ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 22.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

moyen il n'y a plus à marchander [...]. Les droits de courtage sont pareillement réglés : actuellement étant à un écu par captif de haute qualité et les enfants à proportion. On leur fait présent parfois d'une bouteille d'eau-de-vie pour les tenir contents¹⁰⁴¹.

Les courtiers sont multilingues et parlent français, anglais et hollandais, ce qui montre le caractère international de la traite en Afrique¹⁰⁴². À propos, Pierre Morange, dans sa lettre en date du 9 mars 1785 adressée à Stanislas¹⁰⁴³, mentionne « une traite abondante à Malimbe et si rare à Gabingue. [Aussi] les navires qui y étaient se proposaient de changer d'endroit », peut-être en raison de l'épuisement de sites de traite¹⁰⁴⁴. Cela qui prouve le grand nombre de nations européennes participant à ce commerce d'esclaves.

Stanislas, quant à lui, évoque les courtiers qu'il faut traiter avec beaucoup d'égards afin de favoriser une traite rapide. Il semble qu'il y ait des codes à adopter en leur présence :

On prétend que bien payer les courtiers est le seul moyen de se les attacher : c'est une erreur ; l'accueil, les bons traitements, causer avec eux, les faire voir de beaux présents et ne les leur promettre que sous condition, faire beaucoup de tapage quand on a lieu d'être mécontent et cependant toujours les renvoyer contents en paraissant satisfait de leur promesse de mieux faire, entrer dans le détail des affaires de leur pays seulement pour leur marquer qu'on s'intéresse à eux. Tout ce qu'on donne aux courtiers même en présent pendant le cours de la traite se porte sur leur compte qui ne se règle qu'à la fin : ils ne se rappellent jamais bien exactement ce qu'ils ont reçu, ainsi on peut paraître généreux à bon marché. Il ne faut jamais condescendre à leurs demandes qu'en leur faisant de plus fortes, rarement refuser mais être toujours à leurs troussees pour se faire livrer vivement¹⁰⁴⁵.

2) Prix des captifs traités par les capitaines des Foûche de 1783 à 1789

D'après Morange, le capitaine du navire *La Néréide* « a laissé 9 navires à Malimbe, 9 à Cabingue, 5 à Louango »¹⁰⁴⁶. Nous supposons que les capitaines des navires des Foûche,

¹⁰⁴¹ *Ibidem*.

¹⁰⁴² Jean-Pierre Plasse, *Journal...*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁰⁴³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foûche, 9 mars 1785.

¹⁰⁴⁴ Hugh Thomas, *op. cit.*, p. 380. Hugh Thomas insiste sur l'importance de la baie de Louango (Malimbe, Cabingue, Louango) et des villes voisines de Cabinde sur l'espace Congo. En 1780, les deux-tiers de la traite française se déroulent à Louango qui déporte près de 10 à 15 000 personnes par an. Ce même historien explique que les Anglais et les Français sont rivaux en baie de Louango. La traite s'y déroule avec l'autorisation des Portugais qui contrôlent l'espace depuis Saint-Paul-de-Loanda. Au lendemain de la guerre de Sept Ans, la côte d'Angole devient la destination privilégiée des Français.

¹⁰⁴⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 22.

¹⁰⁴⁶ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foûche, 9 mars 1785.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

à savoir Alleaume, Séguillon et Antigone Le Borgne qui privilégient la Côte d'Or comme escale de traite¹⁰⁴⁷, choisissent leurs esclaves¹⁰⁴⁸. Le subrécargue Plasse, lui, prétend avoir renvoyé les captifs qui ne lui convenaient pas¹⁰⁴⁹ et surtout lorsqu'ils étaient trop onéreux¹⁰⁵⁰. Les capitaines ont tous en tête, les instructions de leur armateur. À propos, Stanislas a son idée sur le choix des captifs ; de la sélection dépend la baisse de la mortalité pendant la traversée, d'où une diminution des risques pour la rentabilité et les bénéfices. Choisir les meilleurs captifs fait partie de sa stratégie pour obtenir du profit.

Pour ses capitaines, Stanislas donne les instructions suivantes :

L'homme grand ne vaut rien parce qu'il dépérit dans la traversée ; le dos arrondi n'est qu'aux hommes mal effacés, et par conséquent de poitrine étroite. Il faut éviter les mâchoires très saillantes et les bouches pointues, s'ils maigrissent, ils deviennent hideux. Les vieux sont ce qu'il y a de plus dangereux : ils se chagrinent aisément et maigrissent. Il en est cependant qui contribuent à égayer les autres. Il faut éviter avec la même attention les vieilles femmes. En négrellons et négrites tout passe : on paie bien cher ici la figure et la taille. Pas de genoux mal faits. Les trop petits négrellons parce qu'ils sont peu recherchés et qu'il faut payer pour eux le même courtage, le même taux par tête aux officiers [...]. Ces enfants mangent et boivent presque autant que les grands. Les forts négrellons sont et seront toujours très demandés¹⁰⁵¹.

Les capitaines des navires des Foûche n'ont probablement pas de difficultés à trouver des captifs car la population africaine fournit des hommes aux Européens. Pour le subrécargue Plasse, il n'est pas besoin de guerre pour trouver des esclaves : « Les habitants sont fort pauvres. Ils vendent quelques captifs qu'ils attrapent la nuit dans les villages intérieurs, quoiqu'il n'y ait point de guerre »¹⁰⁵². Pour traiter les marchandises, il faut louer ce que le subrécargue appelle « une case à nègres ». Si le vaisseau ne peut être amarré à proximité des côtes africaines, une chaloupe arrive à terre et récupère les esclaves qu'on peut acheter et les dépose dans le bateau.

¹⁰⁴⁷ Hugh Thomas, *op. cit.*, p. 380. La Côte de l'Or correspond au littoral de l'actuel Ghana où furent construits 40 forts européens et loges sur une distance de 200 km.

¹⁰⁴⁸ Pierre-Henri Boulle, « L'origine du racisme en Europe : quelques hypothèses » in *De la traite à l'esclavage*, Serge Daget (dir.), Nantes, SFHOM, 1985, p. 539. Les planteurs antillais sont bien présents dans l'administration coloniale de Choiseul, ministre de la marine en 1763. « L'approche manichéenne » est privilégiée dès 1738. En 1789, les planteurs participent aux débats de l'Assemblée constituante et s'opposent aux abolitionnistes.

¹⁰⁴⁹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 22.

¹⁰⁵⁰ *Ibidem*, p. 47.

¹⁰⁵¹ *Ibidem*, p. 22.

¹⁰⁵² *Ibidem*, p. 56.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Jean-Pierre Plasse, lui, avoue avoir traité des captifs : les hommes et les femmes valent respectivement 8 et 7 onces¹⁰⁵³. Ce dernier, dans son chapitre *Considérations sur les marchandises de traite*, explique qu'une once¹⁰⁵⁴ a une valeur de 80 livres. Pierre Morange mentionne en 1785, le capitaine Desguetz qui dispose de 6000 onces pour réaliser la traite, « n'achetant que 450 nègres »¹⁰⁵⁵. Si nous nous appuyons sur les valeurs du capitaine Desguetz, nous pouvons émettre plusieurs hypothèses quant aux onces déboursées par les Foäche. Leurs capitaines dépensent moins de 6000 onces à chaque voyage. Ainsi, le capitaine Dupuis des Foäche ramène au Cap 317 Noirs en 1784, ce qui correspond à 4226 onces. Le capitaine Des Corbières, lui, fait l'achat de 247 Noirs placés à bord de *La Seine*, ce qui fait peut-être une dépense de 3293 onces. Le capitaine Séguillon dépense pour 403 Noirs, 5373 onces en 1786. *Le Jérémie* ramène 353 captifs qui équivalent à 4706 onces en 1789. Puisque les Foäche amènent 4043 Noirs, ils déboursent, pour la période 1783-1789, 53 906 onces. Pas étonnant que Stanislas demande à ses capitaines de bien choisir les captifs, les plus faibles recrues risquant la mort et donc pour lui, un manque à gagner.

Pour payer les courtiers et le vice-roi, les capitaines¹⁰⁵⁶ des navires des Foäche ont recours aux cauris¹⁰⁵⁷ définis par le subrécargue Plasse, comme des « espèces de coquillage rouge que l'on trouve à troquer » ainsi que les barils de poudre, les indiennes, les siamoises à raies et à flammes mais aussi des fusils à munitions avec une tige de fer. Les marchandises de troc sont variées¹⁰⁵⁸. Il est vrai que les cauris servent de monnaie d'échange : il s'agit d'une devise internationale qui circule dans les marchés des grands et petits Etats. Ils sont résistants, beaux et on ne peut les falsifier. Si l'on se réfère à

¹⁰⁵³ Jean-Pierre Plasse, *Journal...*, p. 80.

¹⁰⁵⁴ *Ibidem*, p. 80. Dans le système métrique, l'once est une unité de masse égale au 1/16 ème de la livre de Paris et vaut 30,594 g.

¹⁰⁵⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹⁰⁵⁶ Jean Meyer, *Esclaves et négriers*, Paris, Gallimard, 2012, p. 32. D'après Jean Meyer, le capitaine est agent d'affaires autant que le marin. Il reçoit au départ les instructions écrites de l'armateur qui fixe les lieux de traite, les conditions souhaitées d'achat des captifs en lui laissant même la responsabilité de déterminer le prix de ceux-ci. Le capitaine, en l'absence de commissionnaire, vend ou troque sa cargaison humaine, compose les retours. Il devient agent d'affaires et courtier. Le capitaine est aussi chargé de scruter les esclaves réunis par lots de 3 ou de 4 : ils observent la bouche et les yeux des captifs. Il obtient une réduction si l'esclave est en mauvais état et pour chaque dent qui manque, le prix baisse. Les esclaves doivent sauter, parler ou bouger les bras. Le capitaine vérifie la santé de l'esclave et si ce dernier n'a aucune imperfection. Les rois africains sont de plus en plus exigeants sur les produits qui permettent l'échange. Quand l'affaire est conclue, le lot des esclaves est embarqué dans des canots. Arrivés contre la coque du navire, on leur ôte leurs liens pour qu'ils puissent grimper l'échelle. Les hommes sont dirigés vers la partie avant du bateau.

¹⁰⁵⁷ Abiola Félix Iroko, « Cauris et esclaves en Afrique occidentale » in *De la traite à l'esclavage*, Serge Daget (dir.), Paris, 1988, p. 196. Il est nécessaire d'avoir des cauris pour la traite des Noirs. Selon les régions, un esclave peut obtenir sa libération en se rachetant auprès de son maître en utilisant les cauris.

¹⁰⁵⁸ Jean-Pierre Plasse, *op. cit.*, p. 80.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

l'historien Hugh Thomas, la poudre à canon sert à asservir les peuples et à trouver de nouveaux esclaves en Afrique¹⁰⁵⁹. L'eau-de-vie est nécessaire pour les coutumes. Signalons qu'à Ouidah, au Dahomey, un esclave peut s'échanger, en 1767, contre 600 litres d'eau-de-vie, ou 100 000 cauris, 200 livres de poudre à canon, 25 fusils, 10 longues pièces de toile, 10 longueurs de toile de coton bleue fabriquée en Inde, ou encore contre 40 barres de fer. On suppose que les capitaines des navires des Foäche possèdent des marchandises diverses¹⁰⁶⁰. Stanislas considère qu'à « Gabingue, il faut un fusil par captif au plus, à Malimbé et Louangue, il faut plus de barres de fer qu'à Gabingue »¹⁰⁶¹. Cela signifie que beaucoup de fusils (500 sont probablement transportés, donc un par captif) sont certainement visibles dans les cales de leurs vaisseaux à chaque voyage ; sans oublier les tissus fins que sont les indiennes. Effectivement, les marchandises les plus importantes restent les guinées - ces toiles très appréciées des Africains - selon Morange, qui évoque Revet, capitaine de *La Néréide*¹⁰⁶² achetant des captifs à Malimbe et à Cabingue¹⁰⁶³ en 1785 : « Les prix de la traite dans les deux ports [sont] à 14 et 16 marchandises¹⁰⁶⁴. Revet a fini à 16, et donc à 18, pour les 6 derniers nègres 5 & 6 guinées »¹⁰⁶⁵.

Force est de constater qu'en 1783, le navire *L'Africain* fait du cabotage pour récupérer les captifs achetés en passant de baies en baies. Avant le départ, les captifs des navires négriers des Foäche sont certainement soumis à l'estampage courant au XVIII^e siècle. Jean-Pierre Plasse raconte :

Les hommes captifs sont traduits attachés aux poignets ainsi que les garçons pour marquer à l'acheteur que c'est un homme. Les femmes et les filles ne le sont point. On donne au vendeur les marchandises pour le paiement des captifs. Ensuite, on fait apporter du feu, où l'on fait chauffer son estampe et on marque les captifs sur une épaule, on adoucit l'effet du fer avec de l'huile de palme. Et ils continuent chez un autre vendeur¹⁰⁶⁶.

¹⁰⁵⁹ Hugh Thomas, *La traite...*, p. 339.

¹⁰⁶⁰ *Ibidem*.

¹⁰⁶¹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 20.

¹⁰⁶² Navire appartenant à la famille Begouën-Demeaux.

¹⁰⁶³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹⁰⁶⁴ Jean-Pierre Plasse parle d'articles d'une grande importance comme les indiennes, les siamoises, les guinées blanches et les guinées bleues.

¹⁰⁶⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹⁰⁶⁶ Jean-Pierre Plasse, *op. cit.*, p. 123.

3) Conditions de voyage des captifs à bord des navires des Foûche

Selon Stanislas, à bord du négrier, les marins¹⁰⁶⁷ doivent s'en tenir à une véritable discipline avec les Noirs¹⁰⁶⁸. Les problèmes doivent être évités à tout prix, toujours dans un souci de rentabilité. Il importe d'enrayer les révoltes à l'origine de l'échec de l'expédition qui manquerait de rentabilité. Il faut donner à manger aux esclaves, les occuper, les distraire pour qu'ils ne se rebellent pas, ne soient pas malades toujours dans un souci de rentabilité. Pour le négociant, l'occupation et la distraction doivent être quotidienne :

Il est plus important qu'on ne pense ordinairement de mettre de l'ordre dans tout ce qui a rapport aux nègres, les faire manger, coucher toujours à la même heure ; les faire commencer à manger ensemble, les empêcher de garder les fèves dans leurs sacs. L'ordre une fois établi pour les premiers embarqués est suivi sans peine par ceux qui viennent ensuite, et cela va tout seul. Le désordre dans les petites choses oblige à les frapper, de là le mécontentement qui quelquefois mène à des révoltes. Il faut empêcher le bruit confus, mais les faire souvent chanter, danser, cela tient l'esprit content et le corps moins sujet aux maladies. Pour répandre la gaieté pendant la traversée, il faut leur faire parler par les uns et les autres sur le pays où ils vont, afin de les rassurer sur leur sort et que toutes les actions tendent à leur persuader qu'on a de l'humanité, sans cependant s'écarter des règles prescrites pour le bon ordre ni cesser de punir les mutins. Il est nécessaire d'avoir des nègres affectionnés qui aident à conduire les autres, soit en les rassurant, soit en découvrant ce qui se passe entre eux... Les captifs doivent apercevoir dans leurs conductions de la bonté et de la fermeté, et dans tout l'équipage beaucoup de respect pour le chef¹⁰⁶⁹.

Dans cet extrait, Stanislas parle de fèves. Ce type de nourriture se trouve certainement à bord de ses navires négriers. Ceux qui ont fait la traversée en Afrique au XVIII^e siècle évoquent celles-ci. Le capitaine William Snellgrave parle de riz et de repas donnés deux fois par jour¹⁰⁷⁰. Jean-Pierre Plasse affirme à propos des repas : « J'ai fait donner le déjeuner aux esclaves avec de la farine de manioc trempée dans de l'eau avec du sel et huile de palme qu'ils aiment à la folie, et à leur dîner après la soupe à l'ordinaire un demi-coco ainsi que de l'eau avec plus d'abondance qui doit être ferrée pour éviter les

¹⁰⁶⁷ Sur la représentation des marins, voir l'ouvrage d'Alain Corbin, Hélène Richard (dir.), *La mer : Terreur et fascination*, Paris, Seuil, 2004, p. 186.

¹⁰⁶⁸ Maurice Begouën-Demeaux, *op. cit.*, p. 22.

¹⁰⁶⁹ *Ibidem*.

¹⁰⁷⁰ William Snellgrave, *op. cit.*, p. 162.

coliques »¹⁰⁷¹. Riz, huile de palme, fèves constituent le repas de navires négriers des Foäche.

4) Les difficultés liées au voyage à bord des navires des Foäche (révoltes, mutineries)

Même si Stanislas élabore des stratégies pour que les voyages de traite se déroulent sans encombre, tout n'est pas maîtrisable : il faut que la bonne fortune assiste les marins de la famille havraise. En effet, les capitaines des navires des Foäche sont probablement terrorisés par les mutineries. De fait, celles-ci sont à craindre par l'armateur Foäche en raison d'un manque à gagner, d'une absence de la rentabilité - ou de frais qu'il espère amortir - si l'expédition échoue. C'est ainsi qu'une révolte a lieu le 9 novembre 1790 aux îles de Loss, et que deux marins des navires des Foäche sont tués à l'occasion de l'expédition de traite du *Jérémie*¹⁰⁷². Ces rébellions ont lieu lorsque le navire est encore sur les côtes en cours de traite ou s'éloigne de l'Afrique.

Les marins sont affaiblis après des mois passés sur les côtes africaines et les morts entraînent une baisse des effectifs. Pierre Morange fait mention d'une révolte d'un navire non armé par les Foäche en 1785 : « Le jeune Louis vient d'arriver [...]. Desguetz a été rencontré à 50 lieues de terre, il y a 3 jours, ayant perdu la moitié de ses nègres par la maladie et la révolte »¹⁰⁷³. Le capitaine William Snellgrave fait allusion à trois révoltes qui ont eu lieu essentiellement la nuit¹⁰⁷⁴. Plusieurs raisons poussent les captifs à s'insurger. D'abord le refus d'enfermement, les infortunés préférant mourir en héros et refusant de subir la captivité¹⁰⁷⁵. Ensuite, les Noirs dénoncent la violence des marins à leur égard et utilisent les barres de fer qui les lient ou des couteaux, mais comme ils sont faiblement armés, les révoltes peuvent se solder par un échec¹⁰⁷⁶. Les capitaines des navires des Foäche sont certainement attentifs à la moindre alerte. Nous supposons que la révolte de 1789 du *Jérémie* est réprimée dans le sang, obligeant les marins à faire preuve de vigilance¹⁰⁷⁷.

¹⁰⁷¹ Jean-Pierre Plasse, *op. cit.*, p. 141.

¹⁰⁷² Jean Mettas, *op. cit.*, p. 78.

¹⁰⁷³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹⁰⁷⁴ William Snellgrave, *op. cit.*, p. 177.

¹⁰⁷⁵ Guy Saupin, « La violence sur les navires négriers dans la phase de décollage de la traite nantaise » in *La violence et la mer dans l'espace Atlantique*, M. Augeron et M. Tranchant (dir.), 2004, p. 212.

¹⁰⁷⁶ *Ibidem*.

¹⁰⁷⁷ Sur les mutineries, voir William Snellgrave, *op. cit.*, p. 167. Le capitaine Snellgrave fait fusiller le captif tueur d'un Blanc. Il affirme : « observer sur toute chose que les esclaves ne soient point battus par l'équipage. Qu'ils prennent du chagrin et on les perd infailliblement. Sur quoi, quand les dits-esclaves ont un

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

La violence n'est pas qu'issue des rapports de haine entre captifs et négriers. Si les marins doivent fouiller de manière quotidienne les captifs pour savoir s'ils contiennent des objets tranchants, afin d'empêcher d'éventuels suicides ou des rébellions, ces mêmes marins peuvent aussi devenir des mutins¹⁰⁷⁸. Lorsque les matelots refusent la violence des capitaines à leur égard, ces derniers prennent des mesures pour éloigner un perturbateur. Ainsi, Pierre Morange relate un cas de violence à bord d'un navire et le capitaine de la frégate *La Cérés* « qui a été forcé de débarquer l'officier Dono »¹⁰⁷⁹ en 1785. Nous avons un exemple de violence d'un marin vis-à-vis de semblables. Pierre Morange affirme que l'équipage en corps s'est mutiné contre cet officier en l'accusant d'avoir tué trois matelots¹⁰⁸⁰ à force de coups. Morange précise qu'il laisse passer le dit Dono sur le navire armé par les Foäche, *La Ville du Havre*. Et Morange de dire : « Ils l'accusent même d'avoir fait autre chose que je crains d'écrire mais que Séguillon¹⁰⁸¹ vous dira de bouche... »¹⁰⁸². Les mauvais traitements, fréquemment subis par les marins, sont à l'origine des mutineries et des révoltes. De fait, les mouses et les novices sont les premières victimes de la cruauté des officiers. Et ils se taisent en raison de leur jeunesse et de leur manque d'expérience¹⁰⁸³. Les marins malades apparaissent également comme des mauvais travailleurs en raison de la faiblesse de leur état¹⁰⁸⁴. Etant indisposés, ils ne peuvent contribuer à la bonne marche du navire et le négociant Foäche veut éviter ce type d'incident à bord de ses navires. À ses yeux, toujours dans un souci de rentabilité, ses marins doivent se comporter de manière exemplaire.

L'historien Marcus Rediker cite Dicky Sam, écrivain de Liverpool qui décrit la violente réalité du navire négrier : « Le capitaine tyrannise ses hommes, les hommes

manquement envers les Blancs, il faut qu'ils emportent leurs plaintes et les châtier s'ils ont tort. C'est toujours de là que viennent les révoltes, par trop de rigueur ou par trop d'indulgence. C'est sur quoi le chef du navire doit veiller».

¹⁰⁷⁸ Marcus Rediker, *À bord du négrier, une histoire atlantique de la traite*, Paris, Histoire, 2013, p. 345.

¹⁰⁷⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹⁰⁸⁰ Marcus Rediker, *À bord...*, p. 345. L'historien explique que plusieurs marins se sont suicidés en raison des mauvais traitements subis et de la cruauté des capitaines. Selon lui, le capitaine Thomas Tucker n'a pas hésité à fouetter un jeune marin, et à le poignarder au visage tant et si bien qu'il se suicida en se jetant dans les flots.

¹⁰⁸¹ Capitaine des négriers des Foäche.

¹⁰⁸² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹⁰⁸³ Alain Cabantous, *La Vergue...*, op. cit., p. 67.

¹⁰⁸⁴ Vincent Bugeaud, « La maltraitance disciplinaire au sein des équipages des navires négriers au XVIII^e siècle : une approche à partir de l'exemple nantais » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 10, Nantes, Karthala, 2009, p. 180.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

torturent les esclaves, et le cœur des esclaves déborde de désespoir »¹⁰⁸⁵. Le capitaine et les officiers véhiculent cette violence. Il est interdit de frapper un captif ou d'abuser d'une captive, même si nous supposons que ce type de violence était véridique à bord des négriers des Foäche¹⁰⁸⁶. Cependant, le but n'est pas de faire périr les futurs esclaves, considérés encore une fois, comme des moyens de production. S'ils meurent en mer ou martyrisés par les marins, c'est une perte pour le négociant Foäche, qui a déboursé des onces pour se les procurer. Il est impossible que la violence ait été encouragée à bord des navires de l'armateur havrais.

En outre, la violence est hiérarchique car les marins battus se vengent sur les esclaves sans défense. Et la violence est aussi maritime en raison de la présence de requins qui accompagnent certainement les navires négriers des Foäche¹⁰⁸⁷. Jean-Pierre Plasse fait allusion « aux squales affamés présents le long des côtes africaines »¹⁰⁸⁸.

De surcroît, les problèmes techniques apparaissent pendant le voyage et les structures des vaisseaux s'en trouvent abimées. Les navires doivent être entretenus et Morange explique, dans sa lettre en date du 10 mars 1785, que *Le Roy d'Akim* « est encore victime d'un débordement qui a crevé la levée transversale quoique nous l'ayons fortifiée de 6 pieds [...] dans la base et élevée de 3 pieds, elle crève toujours dans le même endroit »¹⁰⁸⁹. Les concurrents sont également victimes des problèmes techniques : « L'Hermione a été rencontré en latitude des îles aux vents, son grand mât cassé »¹⁰⁹⁰. Dans sa lettre en date du 23 mai 1785, Pierre Morange évoque encore les problèmes du *Roy d'Akim* de Stanislas : « Son grand mât est condamné, heureusement qu'il en a trouvé un autre qui coûtera 6600 [livres] de premier achat, il est bon mais de la Nouvelle-Angleterre, nous voyons jour à l'expédier le mois prochain »¹⁰⁹¹. Les incidents techniques sont légion en mer. Une tempête peut être à l'origine de la cassure du mât, les dangers de la mer étant imprévisibles. Les accidents auxquels sont confrontés les marins de manière quotidienne s'avèrent inévitables en raison de la longueur du trajet : pièces de bois ou

¹⁰⁸⁵ Marcus Rediker, *op. cit.*, p. 348. Sur les marins, nous pouvons mentionner l'ouvrage de Marcus Rediker, *Les forçats de la mer*, Cambridge, Libertia, 2010, p. 35.

¹⁰⁸⁶ *Ibidem*, p. 351.

¹⁰⁸⁷ *Ibidem*. Selon Marcus Rediker, les requins suivent les navires négriers à travers l'Atlantique en se nourrissant de cadavres de marins ou d'esclaves jetés par-dessus bord. Les capitaines terrifiaient les marins et les esclaves grâce aux requins qui escortaient le navire négrier.

¹⁰⁸⁸ Jean-Pierre Plasse, *op.cit.*, p.131.

¹⁰⁸⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 10 mars 1785.

¹⁰⁹⁰ *L'Hermione* est un vaisseau des Begouën-Demeaux, puissante famille d'armateurs alliée aux Foäche.

¹⁰⁹¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 mai 1785.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

caisse mal arrimée écrasant un marin, forte vague emportant un membre de l'équipage. La mortalité en mer est très élevée (15 %) ¹⁰⁹². Ces problèmes, qui peuvent être à l'origine de la faillite d'une expédition, sont imprévisibles et Stanislas sait qu'il doit en tenir compte. Hormis la révolte de 1789, les traversées des vaisseaux du négociant se déroulent sans encombre.

5) *L'hygiène à bord des navires des Foäche*

Pendant le voyage, le négociant Foäche tient à la propreté pour éviter les maladies qui pourraient mettre à mal son expédition et ses bénéfices :

La propreté la plus exacte, nulle ordure qui puisse fermenter, vider plusieurs fois pendant la nuit les bailles qui sont dans l'entrepont, faire souvent mettre à l'air les hamacs et cabanes des matelots, leur fournir du savon pour laver souvent leur chemise, tout cela est essentiel et l'on ne saurait y porter trop loin l'attention. Il ne faut pas embarquer des gens négligents et qui croient qu'ils ont toujours fait assez ¹⁰⁹³.

Selon Pascal Broist, le navire négrier a la réputation de dégager une odeur nauséabonde car les Asiatiques le sentent avant qu'il n'apparaisse à l'horizon. Les conditions de vie sont infectes en raison de l'eau stagnante au fond de la cale, de vomi et de matières fécales animales ou humaines présentes dans les navires de traite ¹⁰⁹⁴. Le négociant havrais en a conscience : il tient à la propreté sans doute pour éviter les maladies liées à la promiscuité. Si la hiérarchie veille au grain, la propreté n'est pas toujours la priorité des matelots, les marins la négligeant trop souvent ¹⁰⁹⁵. Qui plus est, les navires négriers des Foäche comportent, de 1783 à 1789, entre 300 et 600 esclaves.

En nous appuyant sur les travaux de Jean Boudriot ¹⁰⁹⁶, nous supposons que la vie quotidienne à bord des négriers de Stanislas se déroule de manière répétitive, comme dans le cas d'un négrier classique. Lorsque les captifs sont montés sur le pont, une dizaine de négrillons nettoient cet entrepont avec des grattoirs et passent partout une éponge mouillée de vinaigre. Le pont est parfumé de soufre et de poudre à canon. Sous la surveillance des quartiers-mâîtres, les bailles à déjection sont montées, nettoyées et vidées puis redescendues jusqu'au moment où les hommes montent sur le pont. Le nettoyage quotidien

¹⁰⁹² Pascal Broist, *op. cit.*, p. 102.

¹⁰⁹³ Maurice Begouën-Demeaux, *op. cit.*, p. 22

¹⁰⁹⁴ Pascal Broist, *op. cit.*, p. 101.

¹⁰⁹⁵ *Ibidem*, p. 101.

¹⁰⁹⁶ Jean Boudriot, *op. cit.*, p. 98.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

de l'entrepont nécessite deux à trois cent seaux d'eau fournis par une pompe extérieure¹⁰⁹⁷. Chaque matin, les captifs doivent se rincer la bouche avec de l'eau vinaigrée ou mêlée de jus de citron, passer sur les bailles d'aisance et se laver à d'autres bailles, le visage, les mains, les pieds et l'entre-fesse. Pour Jean Boudriot, deux fois par semaine, les hommes passent par bandes sur le pont, pour être arrosés. Les femmes possèdent des petites bailles et se nettoient le visage, les bras, la poitrine et tout le corps¹⁰⁹⁸. Tous les quinze jours ou trois semaines, le chirurgien fait couper les ongles, raser la tête et toutes les parties du corps, tant aux femmes qu'aux hommes qui doivent s'épiler complètement.

Pour les rafraîchir, les navires négriers font escale dans les îles telles que Sao Tomé et Principe. Dans le cas des Foûche, seul le navire *La Seine*, armé par ces derniers, s'arrête à l'île du Prince¹⁰⁹⁹, dite à l'époque île de relâche pour les négriers¹¹⁰⁰. Pierre Morange considère que c'est une erreur et déconseille aux armateurs d'y arrêter leurs navires, ces îles étant infestées de maladies :

Desguetz n'est point partisan de mettre les nègres à terre dans les isles de relâche surtout quand ils se portent bien [...]. Ces isles sont malsaines, d'ailleurs les nègres y trouvent des fruits et légumes, manioc, qu'ils croient pouvoir manger impunément comme dans leur pays, qui leur font mal, en outre les halles sont les mêmes pour tout le monde, de sorte que vous courés le risque de mettre des nègres sains dans une halle qui vient d'être vidée de nègres vérolés, scorbutiques, c'est autre chose si vos nègres sont malades¹¹⁰¹.

Le subrécargue Jean-Pierre Plasse n'est sans doute pas du même avis que Pierre Morange. Il raconte son aventure sur l'île du Prince en compagnie de ses captifs. Les îles de relâche semblent présenter un intérêt à ses yeux à condition de bien surveiller ces derniers :

On n'est dans cette relâche que pour rafraîchir les esclaves et l'équipage, il faut conséquemment que les travaux ne soient point pénibles, que la nourriture soit abondante. Attention au moment des préparatifs du départ au marronnage des nègres qui pourraient en profiter pour s'échapper [...]. Il faut faire attention aussi qu'ils ne mangent pas de manioc, qui les empoisonne, en le prenant pour des oignons¹¹⁰².

¹⁰⁹⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁹⁸ *Ibidem*.

¹⁰⁹⁹ Il s'agit du navire *La Seine* de 1785.

¹¹⁰⁰ Jean Mettas, *op. cit.*, p. 492.

¹¹⁰¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foûche, 23 mai 1785.

¹¹⁰² Jean-Pierre Plasse, *op. cit.*, p. 138.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Les îles de relâche ont l'intérêt de faire consommer aux marins et aux captifs des fruits frais¹¹⁰³.

6) *Les routes prises par le Roy d'Akim : la stratégie du gain de temps*

Le Roy d'Akim, navire de 420 tonneaux, armé par les Foûche, part le 26 janvier 1784. Son capitaine, Jean-Luc Séguillon, homme ayant entre 30 et 40 ans, reçoit probablement ses instructions du négociant au Havre : route à suivre, ravitaillement, lieux de traite, nombre de Noirs à acheter, entretien des captifs et attentions à observer en cas de révolte¹¹⁰⁴. 42 hommes d'équipage sont à bord¹¹⁰⁵. Le navire lève l'ancre le 26 janvier 1784. Le capitaine se rend d'abord au Sénégal, puis en Côte d'Or. Quelle route a-t-il pu choisir ? Du Havre, il peut prendre la grande route et se rendre jusqu'au Brésil où il bénéficie de bons vents qui l'amèneront en Afrique.

Selon nous, le capitaine Séguillon et l'armateur havrais privilégient la petite route, plus proche du Sénégal en dépassant le Portugal, lui-même proche de l'Afrique¹¹⁰⁶ afin d'arriver plus vite à Saint-Domingue ; la stratégie élaborée est celle du gain de temps pour protéger les captifs de la mortalité évidente à bord des négriers. *Le Roy d'Akim* se dirige vers Madère, puis les Canaries. Notons, cependant, que la petite route est à la fois plus rapide et plus dangereuse, et les marins la craignent en raison des vents contraires et d'une côte inhospitalière : certains navires peuvent y rester plus de deux mois. Un navire du nom du Mont-Rosier de la Rochelle, y a perdu une partie de son équipage, et a jeté 130 Noirs par-dessus bord pour préserver ses eaux et ses vivres¹¹⁰⁷. Finalement, *Le Roy d'Akim*, après 1 mois et 24 jours, soit 53 jours de navigation, atteint les côtes africaines. Il est possible que l'équipage se soit ravitaillé à Madère ou aux Canaries. En redescendant, le navire aborde le Sénégal pour sa traite. Nous ne disposons pas du temps passé au Sénégal du *Roy d'Akim*, par le capitaine Séguillon et ses 42 hommes d'équipage, mais nous savons, par Jean Mettas, qu'il a fait du cabotage, s'arrêtant d'abord au Sénégal. Rappelons que sur les côtes du Sénégal, les Français disposent de forts et de comptoirs. Nous n'avons pas d'informations sur la traite elle-même. Mais il est probable que le capitaine Séguillon ait trouvé une cargaison de captifs toute prête. *Le Roy d'Akim* continuant ensuite vers la Côte

¹¹⁰³ *Ibidem*.

¹¹⁰⁴ Bertrand Guillet, *op. cit.*, p. 69.

¹¹⁰⁵ *Ibidem*.

¹¹⁰⁶ Olivier Grenouilleau, « Les traites négrières » in *La documentation géographique*, n° 8032, 2003, pp. 30-31.

¹¹⁰⁷ Bertrand Guillet, *La Marie-Séraphique...*, p. 77.

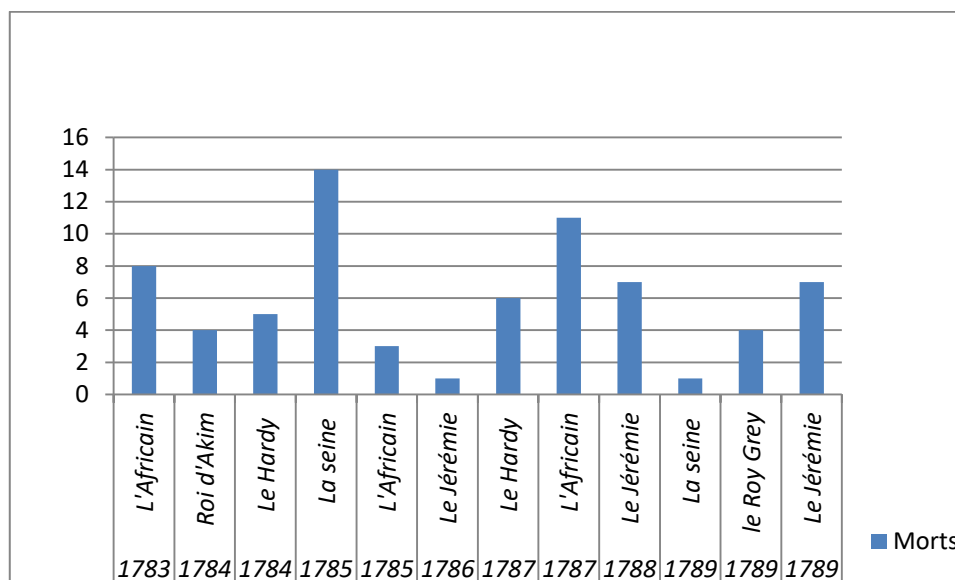
L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

d'Or, y a passé huit mois, au cours desquels le capitaine Séguillon rencontre le vice-roi, les courtiers et récupère 450 captifs. Au retour, il a fallu ramener ces derniers à Saint-Domingue. En partant de la Côte d'Or pour gagner la perle des Antilles, *Le Roy d'Akim* affronte certainement les problèmes du pot-au-noir et les calmes équatoriaux¹¹⁰⁸. Séguillon et les autres capitaines savent qu'ils risquent un voyage difficile et le Middle Passage est terrible pour tous les captifs transportés, tenus en cale. Nous supposons que les capitaines de Stanislas répondent au souhait de ce dernier qui est de tout faire pour ramener les captifs vivants et pour éviter maladies et mortalités, pourtant inévitables.

7) La mortalité à bord des navires des Foäche pendant la période 1783-1789

La mortalité est réelle à bord des négriers des Foäche. Effectivement, nous constatons toujours cette corrélation entre le nombre de marins morts et la longueur des escales de traite en Afrique. *La Seine* (1785) compte 14 morts pour une durée d'escale de 7 m 30 j et un voyage qui dure 30 m 7 j qui s'avère très long.

Graphique 19. Mortalité de l'équipage sur les navires des Foäche



Le postulat suivant - remarqué lors des voyages de Martin-Pierre I^{er} et sous la société V^{ve} Foäche et Fils - se vérifie à la veille de la Révolution. Plus le voyage s'étend avec une escale de traite qui dépasse les 12 mois, plus la mortalité est élevée. À l'inverse, moins le voyage s'éternise en Afrique et moins la mortalité croît. Par exemple, *La Seine* de 1789 ne compte qu'un mort pour une escale de traite qui ne dure qu'un seul mois et 22 j pour une

¹¹⁰⁸ Olivier Grenouilleau, « Les traites négrières... », p. 31.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

durée totale du voyage de 10 m 4 j. Aussi, *Le Jérémie* n'a qu'un mort pour 1 m 29 j de traite et une durée totale de voyage de 10 m et 5 j. Dans le cas des navires des Foäche, la mortalité semble dépendre toujours du temps passé en Afrique. Le négociant havrais en a conscience. Il explique qu'il n'est pas bon qu'un marin reste trop longtemps en escale, même au Cap, à attendre les cargaisons. Pour lui, cela « est dispendieux, et expose plus longtemps les matelots aux intempéries de l'air d'un climat excessivement chaud et malsain »¹¹⁰⁹. D'après Herbert S. Klein et L. Engerman, la mortalité croît lorsque la durée du voyage excède la durée prévue, phénomène visible au sein des navires des Foäche après la guerre d'Indépendance américaine. Par exemple, pour les navires partant du Mozambique, et qui doivent faire la traversée en 61 jours, la mortalité augmente lorsque le voyage dure plus de 70 jours¹¹¹⁰.

Pour Guy Saupin¹¹¹¹, les armateurs cherchent à réduire le temps de la traversée, facteur de mortalité. Il faut dire que l'entassement que connaissent les passagers du navire négrier a des effets mortifères ; le continent africain connaît des endémies qui le ravagent et qui trouve sur le navire négrier « une matrice idéale de propagation », les personnes vivant en vase clos¹¹¹². L'organisme des marins, déjà affaibli par la traversée, ne supporte pas le climat du continent africain. Aussi, l'eau n'est plus fraîche au bout de deux mois passés en mer. Concernant la mortalité chez les captifs, nous ne disposons que de peu d'éléments pour faire une étude véritable, au-delà des chiffres de Jean Mettas.

Tableau 81. Mortalité des captifs

Date	Nom du navire	Noirs traités en Afrique	Survivants au cours de la traversée	Nombre de morts
1783	<i>L'Africain</i>	400	316	84
1784	<i>Le Roy d'Akim</i>	450	400	50
1784	<i>Le Hardy</i>	400	380	20
1785	<i>L'Africain</i>	550	401	149
1788	<i>Le Jérémie</i>	400	397	3

¹¹⁰⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche, *Réflexions sur la navigation*.

¹¹¹⁰ Herbert S. Klein, Stanley L. Engerman, « Facteurs de mortalité dans le trafic français d'esclaves au XVIII^e siècle » in *Annales économies et société*, n° 6, 1975, p.1220.

¹¹¹¹ Guy Saupin, « La violence sur les navires négriers dans la phase de décollage de la traite nantaise » in *La violence et la mer dans l'espace Atlantique*, Mickael Augeron et Matthias Tranchant (dir.), PUR, 2015, p. 212.

¹¹¹² *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Force est de constater que la mortalité des captifs est de 21 % en 1783, de 11 % en 1784, de 5 % en 1784, de 27 % en 1785, de 0,75 % en 1788. Cette mortalité a lieu en raison de l'hygiène déplorable à bord, surtout lorsque les bacs à matières fécales se renversent et que les esclaves ne sont pas nettoyés pendant les intempéries. Cette situation, qui engendre un véritable affaiblissement général de l'organisme, est peut-être également causée par les pipes et l'eau-de-vie qu'on leur donne ; d'où une dégradation de leur état mental, occasionnant des suicides ou un refus de s'alimenter¹¹¹³. Les négriers des autres armateurs sont victimes des maladies, comme l'affirme Pierre Morange dans sa lettre en date du 27 avril 1789 : « Le Duc d'Orléans est arrivé à Saint-Marc avec 400 Nègres : il en avait pris 50 de plus mais [ils] sont morts de la petite vérole. Cette épidémie règne encore à bord »¹¹¹⁴. Selon Bernard Michon, de 1707 à 1783, le taux de mortalité des captifs oscille entre 12,9 et 13,3 % pour les expéditions nantaises : il est donc bien plus élevé à bord des navires des Foäche pour les expéditions après la guerre d'Amérique. Pour l'historien, il dépend des conditions météorologiques et est fonction de la base africaine. Depuis le Sénégal, la durée de la traversée est de trois à quatre semaines tandis que de la côte d'Angole, la durée du voyage est de 40 à 60 jours¹¹¹⁵.

8) *L'arrivée à Saint-Domingue : préserver le « bois d'ébène » affaibli pour la vente*

Les navires des Foäche, après environ deux mois de voyage, arrivent à Saint-Domingue afin de vendre leurs captifs. Sur 12 expéditions, le Cap, port principal de la colonie, reste le lieu de vente privilégié de Stanislas, étant choisi à neuf reprises. Les Cayes sont choisies deux fois et Léogane une fois. On constate que le centre et le Sud sont délaissés au profit du Nord, même si la décision du 13 novembre 1784 favorise la traite en accordant une prime de 100 livres par esclave importé dans la partie Sud. Un arrêt du 10 septembre 1786 établit à 200 livres la prime pour chaque esclave, transporté par des bâtiments français, dans cette partie de la colonie. Il importe de favoriser les négriers qui fréquentent le Cap-Français et Port-au-Prince¹¹¹⁶. Nous pouvons ainsi dire que le nord de Saint-Domingue reste la destination privilégiée des navires des Foäche pour la vente de

¹¹¹³ *Ibidem*.

¹¹¹⁴ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 27 avril 1789.

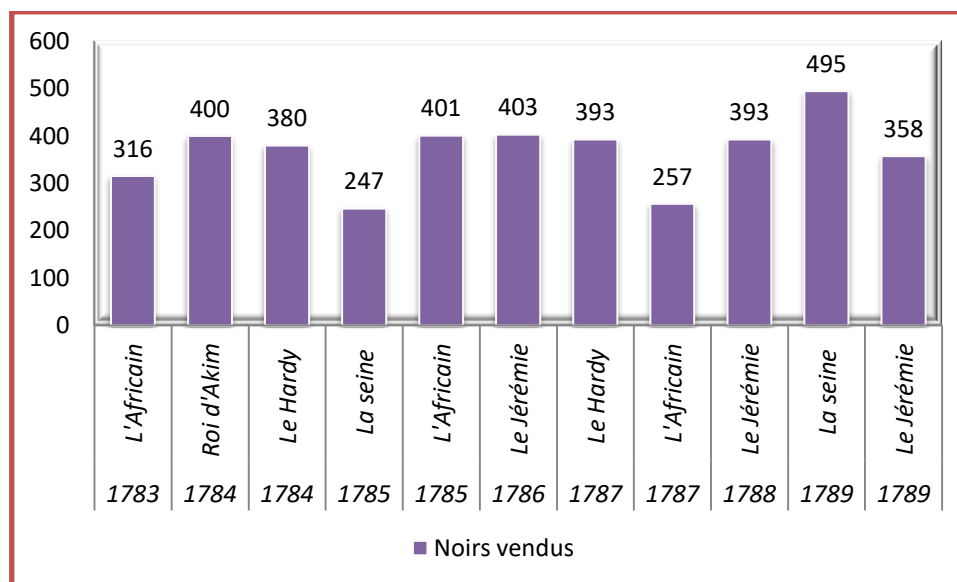
¹¹¹⁵ Bernard Michon, « Le Middle passage : les conditions de traversée à bord des navires de traite nantais » in *L'Atlantique au XVIII^e siècle, machines à rêves ou cauchemars sans trêve*, Cécile Bertin et Erick Noël (dir.), Paris, La Geste, 2021, p. 32.

¹¹¹⁶ Pierre Pluchon, *La route des esclaves...*, p. 235. Il faut encourager les négriers qui fréquentent le Cap Français et Port-au-Prince à vendre des captifs dans le Sud pour développer cette partie de l'île de Saint-Domingue.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

leurs esclaves. Leurs vaisseaux restent entre trois et six mois à Saint-Domingue, le temps de vendre les Noirs et de recharger les cales de denrées. Six navires stationnent environ trois mois, deux navires quatre mois et quatre navires enfin, entre cinq et six mois.

Graphique 20. Nombre de Noirs captifs amenés d'Afrique à Saint-Domingue à bord des négriers des Foäche (d'après Jean Mettas)¹¹¹⁷



Les 4043 captifs vendus par les associés de Stanislas s'avèrent à peine plus nombreux que ceux des Begouën-Demeaux¹¹¹⁸, plus puissante famille havraise d'armateurs qui en a près de 5088. On est dans des chiffres très supérieurs à ceux des Delahaye-Lebouis¹¹¹⁹, petite famille havraise qui vend 964 captifs de 1784 à 1788.

Les captifs des Foäche, arrivant malades pour la plupart, si l'on se fie aux correspondances de Morange, sont soignés à leur arrivée. Ensuite, les capitaines demandent certainement une autorisation pour l'ouverture de la vente dont la date est toujours fixée auprès de l'inspection sanitaire, avec un visa des officiers de santé de l'amirauté, obligatoire pour la vente. Celle-ci est annoncée à Saint-Domingue, dans les journaux locaux. Les pièces d'Inde (plus beaux Noirs) sont disséminées parmi les moins bons, femmes ou enfants abîmés par le voyage¹¹²⁰. Les captifs se soumettent au blanchiment et au rafraîchissement qui favorisent l'achat. Les Foäche veillent à respecter cet usage et aussi à l'augmentation de la ration quotidienne pour les rendre attractifs. Pierre

¹¹¹⁷ Données issues du *Répertoire*, de Jean Mettas.

¹¹¹⁸ *Ibidem*.

¹¹¹⁹ Erick Noël, « La fortune... », p. 654.

¹¹²⁰ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Morange participe à ces ventes. En tant que commissionnaire, il vient en aide aux capitaines des Foäche en s'occupant des sessions, ainsi qu'en témoignent ses correspondances. Il convient de rappeler que le commissionnaire concentre dans sa main tout le trafic des îles. Il est, par conséquent, l'intermédiaire entre le planteur et le capitaine de navires¹¹²¹. Deux solutions s'offrent aux capitaines : la vente à bord des navires ou la vente à terre. La vente à bord est en principe privilégiée, car elle est moins coûteuse¹¹²².

Morange se heurte aux problèmes des maladies liées aux conditions épouvantables du voyage. Il évoque ainsi l'arrivée difficile du *Roy d'Akim*, le 10 mars 1785, en raison des maladies présentes à bord du négrier : « 30 malades, 10 avec douleurs, 20 au moins avec malingres »¹¹²³. Il mentionne, le 9 mars 1785, la petite vérole et la dysenterie. Les navires des Foäche ne sont pas les seuls à subir les maladies entravant les ventes. Elles sont monnaie courante, si l'on se réfère à Morange¹¹²⁴. Il fait même état d'un négrier de relâche à la Martinique avec 340 nègres remplis de maladies¹¹²⁵ ou de l'arrivée de *La Bonne Union* qui a lieu le 19 avril 1785 :

Les hommes et les femmes sont bien ; les hommes pas autant, mais il y a 120 à 130 enfants de 6, 8, 10 ou 12 ans, il a perdu 30 têtes d'une maladie de bouffissure qui commence par les jambes, monte à la gorge et les étouffe. Plusieurs en sont plus ou moins atteints [...]. C'est un mauvais mal d'yeux¹¹²⁶.

Certains ont plus de chance que d'autres aux yeux de l'associé des Foäche : « Le négrier d'Honfleur vient d'arriver après 60 jours de traversée, il a reçu 425 noirs et n'en n'a perdu que 14 : quelle différence avec les nôtres ! Elle doit être grande sur la qualité de la cargaison, que faire ? Prendre patience »¹¹²⁷.

Une mise en quarantaine est obligatoire après deux mois de traversée. Nous supposons que les captifs des Foäche sont passés par les entrepôts, des « baraquements de

¹¹²¹ Jean Tarrade, *Le commerce colonial de la France...*, p. 31.

¹¹²² Bertrand Guillet, *La Marie-Séraphique...*, p. 107.

¹¹²³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 10 mars 1785.

¹¹²⁴ *Ibidem*.

¹¹²⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹¹²⁶ *Ibidem*.

¹¹²⁷ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

transits » qui sont des lieux de décès dans lesquels règnent les fièvres, les coliques, la variole et le scorbut¹¹²⁸.

Ces maladies ont forcément un impact sur la négociation des esclaves :

Le Roi d'Akim me chagrine par la longueur de sa vente, j'ai la douleur de voir vendre mes concurrents même celui d'Honfleur, tandis que je ne vois personne. Le pire dans tout cela, est que je vois du fret aller ailleurs, qu'on ne veut pas me réserver, parce qu'on est pressé de charger [...]. Qu'il est désagréable d'avoir des mauvais nègres à vendre, et d'être obligé de les garder, il y a de quoi perdre sa réputation et sa patience¹¹²⁹.

À en croire Morange, il a la plus mauvaise cargaison : « Il y a 120 marmailles trop petites, 20 mauvaises négresses et les autres n'ont rien de merveilleux. Les hommes sont mieux »¹¹³⁰.

La difficulté tient à la concurrence, mais lorsque les Noirs se rétablissent, les choses vont mieux : « Nous avons eu la satisfaction de voir renaître les malheureux nègres à voir au point de n'être pas reconnus par les premiers acheteurs, mais qu'il est ennuyant à être aussi longtemps en vente ! »¹¹³¹. D'autant qu'un navire de La Rochelle est prévu avec 830 captifs à vendre, d'où une rivalité entre les armateurs.

9) *La stratégie de la vente rapide des Noirs*

L'homme de confiance de Stanislas se charge de vendre rapidement les Noirs qui viennent de poser le pied à Saint-Domingue : le commerce circuiteux ne peut attendre. Une cargaison rapidement écoulee est la garantie de bénéficier des denrées et d'un départ des navires plus rapidement vers l'Europe, avec un début de remboursement du capital de départ pour Stanislas et ses hommes.

Il est possible de faire une étude du prix des Noirs des Foäche, en analysant la concurrence. Pierre Morange affirme dans sa lettre en date du 22 mars 1785 : « Le Roy d'Akim est abandonné depuis quatre jours nous ne vendons rien, nous avons placé jusqu'à ce jour 89 hommes et femmes, 29 petits pour 245 544 livres »¹¹³². Ou encore : « La vente

¹¹²⁸ Karen Bourdier, « Les conditions sanitaires sur les habitations sucrières de Saint-Domingue à la fin du siècle » in *XVIII^e siècle*, Jacques Berthold (dir.), n° 43, 2011, p. 349.

¹¹²⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹¹³⁰ *Ibidem*.

¹¹³¹ *Ibidem*.

¹¹³² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 mars 1785.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

du Roy d'Akim est depuis plus de 10 jours de 179 têtes pour 364 800 dont 293 m/l. comptant, heureusement que les nègres se rétablissent »¹¹³³. La difficulté tient toujours à la concurrence de deux autres navires qui possèdent 500 captifs à vendre : « Jugés comme cela va arranger Le Roy d'Akim qui n'en n'a que 198 vendus pour 404 843 l., je perds patience, si je voyais un acheteur »¹¹³⁴. C'est de mal en pis pour le commettant : « Nous ferons un encan le 28 de 31 têtes qui vous restent encore, dont une a été refusée quoiqu'offerte gratis... nous en avons donné 8 pour 1848 l.¹¹³⁵ et 3 pour 2100 l. »¹¹³⁶.

Nous constatons à travers ces citations que les Foäche vendent leurs captifs à un prix inférieur à celui des autres armateurs. Lors de la vente du *Roy d'Akim* du 22 mars 1785, les Foäche vendent en moyenne un captif 2044 l.¹¹³⁷ Si on se réfère à la seconde vente (25 avril 1785), le prix moyen est de 2038 l. par tête ; la troisième vente (8 mai 1785) rappelle la première : 2044 l. par esclave¹¹³⁸. Enfin, n'arrivant pas à vendre les nègres, Morange est obligé de les brader « 1848 l. et 3 pour 2100 l. »¹¹³⁹. On suppose que les Noirs sont en mauvais état, même si Morange a réussi à « placer 173 têtes dont 42 enfants pour 354 860 l. », soit 2051 l. par captif.

En comparaison, le capitaine Fleury¹¹⁴⁰, réalise en 1785, d'après Morange lui-même, un chiffre moyen de 2384 l. : « À Léogane, il a vendu 322 nègres pour 727 300, qui porte le par tête à 2258 l., il lui en reste 145 beaux, qui ne seront pas baissés »¹¹⁴¹. Qui plus est, le lieu de vente peut avoir une incidence sur les bénéficiaires et le prix des captifs. Tout dépend des besoins qui augmentent le bénéfice. Plus la demande est grande et plus les captifs se vendront aisément. Pour Morange, « si au Cap, ils obtiennent pour la vente des nègres 2100 à 2200 l., ils obtiendraient 2300 à 2400 l. pour la même vente, à Léogane »¹¹⁴². Morange avance que « le prix des Congos le plus fort est de 1930 l. au Cap et de 2032 l. à Port au-Prince ». Il évoque le 22 mai 1785 « les ventes plus promptes à Léogane »¹¹⁴³ et les bénéficiaires de 200 l. dans cette localité qui manque de captifs. Le lieu de vente compte car

¹¹³³ *Ibidem.*

¹¹³⁴ *Ibidem.*

¹¹³⁵ Nous supposons qu'il s'agit de livres coloniales, les ventes ayant lieu à Saint-Domingue.

¹¹³⁶ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 mars 1785.

¹¹³⁷ Prix obtenu en faisant une moyenne. Les Foäche déboursent 404 843 l., pour 198 captifs (vente du 22 mars 1785). Par conséquent, le prix d'un captif est de 2044 l.

¹¹³⁸ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 mai 1785.

¹¹³⁹ *Ibidem.*

¹¹⁴⁰ Capitaine de la famille Begouën-Demeaux.

¹¹⁴¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 mai 1785.

¹¹⁴² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 mai 1785.

¹¹⁴³ *Ibidem.*

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

en vendant à Léogane, les Foäche gagneraient même 200 l. de plus qu'au Cap. En outre, il est intéressant d'observer le rôle du commissionnaire Morange qui surveille la concurrence et fait des études de marché des lieux de vente favorisant des bénéfices. Enfin, Morange évoque le tiers comptant dans son courrier en date du 20 juillet 1789 : « L'Amphitrite ainsi que je vous l'ai dit est restée ici et [elle a] déjà placé 81 nègres à 2400 l. [...] et 2700 l. ½ ou 1/3 comptant »¹¹⁴⁴.

Le paiement ne se fait pas comptant, en l'absence de monnaies locales : le capitaine doit accepter des délais de paiement. Nous savons que les colons achètent les captifs à crédit (avec une bonne partie payée comptant), soit sur 4 mois, 6 mois, voire 12 mois¹¹⁴⁵. Les paiements peuvent se faire en denrées (sucre, café), ce qui favorise le négociant, certain d'avoir toujours des cargaisons à charger¹¹⁴⁶. Natacha Bonnet évoque la traite à Saint-Domingue au XVIII^e siècle, et des achats par lots visibles¹¹⁴⁷. Par exemple, en 1785, les propriétaires acquièrent 186 esclaves pour 372 000 livres, soit 2000 livres par tête, puisque le paiement de ces esclaves se fait en sucre¹¹⁴⁸ : nous supposons que les colons paient ainsi les Foäche. Pour des ventes de 5 à 10 Noirs, et des sommes de 10 000 à 20 000 livres coloniales, du sucre est donné sur six mois. Les planteurs préfèrent ce mode de paiement, selon les barriques de sucre produites et écoulent leurs marchandises de manière immédiate, ne payant pas les droits d'embarquement sur ce produit. En 1780, les propriétaires de la sucrerie Galbaud achètent 6 esclaves pour 47 barriques qui correspondent à la somme de 16 467 livres¹¹⁴⁹. Il est possible que pour la vente de 4043 Noirs, les Foäche aient récolté plus de 30 000 barriques de sucre sur six années, et sur 11 expéditions, mais il ne s'agit que d'une estimation.

Un véritable processus de « mise en tutelle » du planteur par le négociant se met en place¹¹⁵⁰. Il est fort probable que les colons n'aient pas toujours payé les Foäche. L'ouverture du crédit amène les planteurs à ne travailler que pour payer les dettes du négociant qui reçoit ses marchandises et l'approvisionne de manière continue¹¹⁵¹.

¹¹⁴⁴ *Ibidem*.

¹¹⁴⁵ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 132.

¹¹⁴⁶ Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, Paris, Tempus, 2002, p. 142.

¹¹⁴⁷ Natacha Bonnet-Guilbaud, « La politique d'achat servile à Saint-Domingue au XVIII^e siècle » in *Revue du philanthrope*, n° 6, Eric Saunier (dir.), PURH, 2015, p. 178.

¹¹⁴⁸ *Ibidem*, p. 178.

¹¹⁴⁹ *Ibidem*.

¹¹⁵⁰ Natacha Bonnet-Guilbaud, « La politique... », p. 142.

¹¹⁵¹ *Ibidem*, p. 143.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Stanislas, dans ses *Réflexions sur le commerce*¹¹⁵², dénonce justement l'incertitude des paiements et s'adresse à l'entourage du débiteur pour le recouvrement des dettes, en évoquant le planteur Collette qui doit au navire *La Seine* 90 m/l : « Si vous le forcés à remettre beaucoup en France ; dites nous si nous devons vous débiter de cette somme remise que vous lui passeriez alors en compte »¹¹⁵³. Pour Stanislas, une loi permettant de garantir la certitude d'être payé devrait être instaurée¹¹⁵⁴. L'incertitude du paiement des créanciers après crédit est un problème aux îles : les colons fixent les prix en fonction de l'abondance et de la rareté. De fait, cette situation engendre une véritable spéculation, doublée d'une absence de législation et d'une augmentation forte du crédit¹¹⁵⁵. Dépité, Stanislas s'insurge :

Le débiteur cherche à s'en dédommager par un retard forcé ; mais tout cela ne fait pas compensation, parce que l'abus est en raison du plus ou du moins de délicatesse des individus ; d'ailleurs, il résulte que les débiteurs exacts ont payé trop cher et qu'ils sont par là, injustement chargés de dédommager pour ceux qui payent mal, ou qui finissent, après avoir long-tems éludé le paiement, par faire banqueroute à leurs créanciers¹¹⁵⁶.

Le problème aux Antilles est l'incertitude du paiement, abus trop toléré et trop fréquent de la part de ceux qui, pour le négociant Foäche, ont trop de dépenses stériles, comme « construire une jolie maison sur les boulevards de Paris ». Le gouvernement devrait s'opposer « à cette espèce de luxe » sans doute par une législation claire. Nous voyons bien l'imprévisibilité d'un trafic profondément aléatoire. Si celui-ci est aléatoire, la rentabilité est aléatoire.

L'année 1789 semble difficile pour les ventes des cargaisons négrières des Foäche. La lettre de Pierre Morange en date du 22 juillet 1789 adressée à Stanislas décrit la concurrence qui affecte la vente des captifs à l'arrivée. Cette année-là, les ventes des autres sont meilleures que celles des Foäche : « L'Amphitrite ainsy que je vous l'ai dit, est restée ici et elle a déjà vendu 81 nègres à 2400 lt à 3 mois et 2700 lt à moitié ou au tiers comptant »¹¹⁵⁷. À ce moment, *L'Amphitrite* a fait une vente bien meilleure, les captifs se vendant à des prix très attractifs. Parfois, les ventes sont déplorables pour les concurrents.

¹¹⁵² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

¹¹⁵³ *Ibidem*.

¹¹⁵⁴ *Ibidem*.

¹¹⁵⁵ *Ibidem*.

¹¹⁵⁶ *Ibidem*.

¹¹⁵⁷ AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 juillet 1789.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Ainsi, *La Musette* qu'il qualifie de « pauvre » récolte 824 858 l. pour 446 têtes vendues, résultat peu intéressant, d'où l'obtention de 1849 l. 9 s. 1 d. par tête. Selon Pierre Morange, dès qu'un navire récupère moins de 2000 l. par tête, cela signifie que la vente est peu concluante, c'est mauvais signe pour l'armateur et annonce une vente ratée.

Les choses deviennent compliquées pour les Foäche, surtout lorsque les concurrents réalisent de bonnes ventes, si on se réfère à la lettre en date du 24 juillet 1789. Un concurrent qui vend bien ou mieux ses captifs, la cargaison étant plus belle que celles des navires des Foäche, est toujours synonyme de pertes des ventes pour cette famille. Morange souligne aussi que *L'Hermione* vend 426 têtes pour 1 098 290 livres, l'armateur recevant 545 023 lt comptant à 2 et 3 mois avec 2578 livres pour une tête : cela est fort bien avec un chargement qui partira avec célérité en cas de ventes rapides. Nous apprenons encore que *La Néréide* vend 116 têtes pour 305 953 livres, soit pour 116 têtes et 2637 livres par tête. *La Néréide* n'est pas la seule à faire un bon score, puisque *L'Amphitrite* parvient à vendre 108 têtes pour 281 900 lt, soit 2610 lt par tête. À l'inverse, l'homme de confiance de Stanislas fait état des ventes qui ne fonctionnent pas. Celle du *Superbe* est inexistante, puisque ce navire « ne vend rien du tout »¹¹⁵⁸.

Mais les navires des Foäche ne connaissent pas uniquement des ventes difficiles, même si celles-ci dépendent de l'état de la cargaison. Pour bien vendre, Stanislas et Pierre Morange doivent veiller à proposer une cargaison en état, ce qui nécessite un bon investissement. L'armateur Foäche doit être prêt à déboursier de la nourriture pour que ses captifs soit présentables aux acheteurs¹¹⁵⁹, stratégie adoptée par Stanislas, sur les conseils de son associé de Saint-Domingue. D'après Morange, si *L'Africain* vend, c'est parce qu'ils ont investi dans la nourriture pour l'accueil des nouveaux captifs. Il faut remettre en état une cargaison affaiblie par les dures conditions de la traversée transatlantique. Pierre Morange fait mention de biscuits, de bananes et de riz donnés aux Noirs : « Cela a coûté cher mais il fallait cela ou consentir à tout perdre »¹¹⁶⁰. Stratégie payante car *La Seine* vend 262 têtes pour 667 328 livres, ce qui fait 2547 livres par tête avec 302 654 livres comptant à 2 et 3 mois¹¹⁶¹. *La Seine* du 24 juillet 1789¹¹⁶² vend 168 têtes pour 429 800 lt, ce qui fait 2558 par tête. Ce navire des Foäche fait mieux que *La Jeune Caroline* qui achève la vente

¹¹⁵⁸ *Ibidem*.

¹¹⁵⁹ AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 19 août 1789.

¹¹⁶⁰ *Ibidem*.

¹¹⁶¹ AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 octobre 1789.

¹¹⁶² AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 24 juillet 1789.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

de ses 124 captifs, dont le montant s'élève à 277 900 livres, soit 2241 l. 12 s. 6 d. par tête. La difficulté principale, pour la maison du Cap, est causée par l'étalement des paiements qui s'éternisent, d'où la consternation de Morange. Il déplore le comptant. En fait, le paiement immédiat n'existe pas et les paiements s'échelonnent systématiquement dans le temps, même si *La Seine* vend 217 têtes, soit une bonne partie de sa cargaison sans aucun comptant¹¹⁶³.

La lettre de l'associé en date du 19 août 1789 atteste que la maison du Cap est obligée d'accepter le paiement échelonné des colons qui fixent les règles du commerce colonial. Effectivement, le navire *L'Africain* armé par les Foäche vend 207 têtes (65 hommes, 65 femmes, 77 enfants) pour 351 512 livres, dont 105 072 livres comptant. Cela signifie que le tiers est récupéré comptant mais pour le reste des paiements, il faut attendre. Par conséquent, elle récupère 20 925 livres comptant à 3 mois, 47 550 à 6 mois, 49 555 livres à 9 mois, 67 110 livres à 12 mois, 1500 livres à 15 mois et 59 800 livres à 18 mois. Les ventes du navire *La Seine* sont aussi marquées par un étalement dans le temps des 118 hommes, 43 femmes et 43 enfants, soit des 204 têtes pour 494 550 livre tournois. Le tiers ou les 196 781 livres est donné comptant, mais le reste s'étale encore dans les temps. La maison SFMH perçoit également, grâce à cette vente, 43 960 livres à 3 mois, 25 140 livres à 6 mois, 101 699 livres à 9 mois, 61 750 livres à 12 mois, 33 900 livres à 15 mois et 31 280 livres à 18 mois¹¹⁶⁴.

Les captifs doivent obligatoirement être vendus sans tarder, au risque de porter un coup fatal au commerce circuiteux et au transport des denrées coloniales, qui risquent d'arriver trop tardivement, empêchant l'alimentation des marchés européens et un manque à gagner pour les Foäche. La maison du Cap se charge de réunir les denrées issues des ventes des captifs à condition que le navire ait terminé sa vente, si l'on suit le raisonnement de Pierre Morange : « L'Hermione a sa cale bondée, nous avons de quoi remplir son entrepont, mais ses nègres ne s'en vont point, il faudra bien prendre un parti pour se débarrasser de ce navire »¹¹⁶⁵.

Il convient d'ajouter que 1789 correspond à la dernière année de vente des Noirs pour la maison du Cap. Elle correspond encore à une année difficile et inquiétante pour les

¹¹⁶³ Jérôme Jambu, *Tant d'or...*, p. 238. L'historien note que tous les règlements ne sont pas exécutés « au comptant » et même les négociants ont recours au « crédit complet ».

¹¹⁶⁴ *Ibidem*.

¹¹⁶⁵ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

colons de Saint-Domingue sur le plan commercial en raison de l'ordonnance Duchilleau, gouverneur des îles sous le Vent. L'ordonnance du 2 mai 1789 ouvre aux marchands étrangers les ports du Cap, Jérémie et l'île au commerce avec les Etats-Unis. Cette nouvelle fait craindre la Révolution qui affecte la France, faisant espérer aux Noirs la liberté. Bien évidemment, cette espérance ressentie cause maintes inquiétudes à Stanislas et à son associé.

En bref, le problème de la concurrence, de la mortalité des captifs, des rentrées tardives du capital du fait des avances octroyées aux colons antillais, montrent la fragilité du système colonial, et permettent d'expliquer en partie les raisons pour lesquelles les Foäche, à l'instar des autres armateurs du Havre, manifestent un intérêt peu élevé pour le commerce circuiteux. Parfois, les dernières rentrées s'échelonnent plus de 10 ans après l'expédition. C'est ainsi que la traite s'apparente à un jeu de hasard comme « l'expression d'un capitalisme aventureux »¹¹⁶⁶.

10) La logique des habitations et de leurs esclaves

La traite des Noirs apparaît comme le moteur des habitations Foäche, également gérants de plantations pour lesquelles ils disposent d'une procuration, comme celles des sieurs Destouches à Limonade, ou Lefebvre au Quartier-Morin¹¹⁶⁷. Rappelons que les captifs sont vendus et achetés par les colons pour effectuer les travaux de l'habitation et les Foäche n'échappent pas à cette règle.

Les habitations de la famille havraise, sucreries ou caféières, nécessitent un personnel qui doit être renouvelé. Le besoin se fait sentir au sein de leurs domaines après la guerre d'Indépendance américaine, mais également dans les plantations des autres colons. Les correspondances manuscrites commerciales de Pierre Morange font sans cesse allusion aux récoltes et surtout à celles du café¹¹⁶⁸ en 1788. Aussi, les habitants sont dans l'attente d'une cargaison nécessaire pour leur café : « Nous attendons un négrier Congo de 500 noirs [...]. Vous voyés monsieur par la quantité de terre plantée [...] que vous n'avez à peu près que deux nègres travaillant par carreau de culture »¹¹⁶⁹. Pour Pierre Morange, les défrichements prévus sur l'habitation du Dondon appellent également des esclaves : « Nous avons besoin de nouveaux renforts de nègres ». Il faut penser encore à renforcer l'équipe

¹¹⁶⁶ Olivier Grenouilleau, *L'argent de la traite*, Paris, Aubier, 2009, p. 66.

¹¹⁶⁷ *Ibidem*, p. 165.

¹¹⁶⁸ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} avril 1788.

¹¹⁶⁹ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

écrit Pierre Morange au sieur Delalorie en 1789 : « Votre atelier du Dondon fixé à 150 ou 160 nègres serait plus que suffisant pour exploiter les plantations [...] s'il n'y avait pas autant de vieillards et d'enfants, ainsi vous ne devés pas répugner à y mettre, encore quelques recrues »¹¹⁷⁰.

Pierre Morange avance dans sa lettre en date du 9 mars 1785 que « Léogane manque de nègres depuis quelques mois »¹¹⁷¹. Les citations du commissionnaire de Stanislas montrant la pénurie d'esclaves ne manquent pas : « Nous aurons de quoi soutenir l'atelier, mais il nous faut des nègres » ; plus loin, la nécessité d'acheter des esclaves se fait sentir au moment de la roulaison : « Il y a beaucoup à rouler »¹¹⁷².

Puisque le système de traite nécessite des esclaves, le négociant Foäche¹¹⁷³ fait tout pour répondre à la demande des colons en ramenant des captifs d'Afrique, dont le nombre ne cesse de croître. Nous apprenons, en 1785, que *La Néréide* est présente avec 251 Noirs. Le 10 mars, Pierre Morange indique que c'est le négrier nantais Bouteiller qui, à l'en croire, arrive avec 304 captifs¹¹⁷⁴. Puis, le 23 avril, deux autres navires accostent avec 540 et 300 Noirs¹¹⁷⁵. Le surlendemain, Morange mentionne la présence à Saint-Domingue d'un Congo avec quelques 350 nègres et du navire *L'Amitié* arrivé avec 244 autres. Et notre commissionnaire se laisse finalement à dire que : « Les nègres abondent dans toutes les anses. Jérémie, les Cayes [...] Jacquemel en reçoivent de la Jamaïque, Saint-Christophe, Guadeloupe et Martinique »¹¹⁷⁶. Enfin, l'associé de Stanislas fait allusion au cabotage entre les îles où les esclaves sont vendus et rachetés. En observant ces chiffres, nous constatons que le système de plantation est à l'origine d'un nombre d'esclaves exponentiel. Mais il nous appartient de nuancer ce point de vue, rien n'étant déterminé à l'avance et la présence d'esclaves pouvait aussi être la conséquence, plus que la cause du système¹¹⁷⁷. Rappelons enfin que sur les plantations, les ouvriers agricoles forment la classe la plus nombreuse des Noirs. Au sein des habitations, on trouve des esclaves de terre et de jardin pour la formation d'un grand et d'un petit atelier. Les Noirs les moins robustes ou les nouveaux venus fournissent le second atelier, essentiellement composé de femmes enceintes et de

¹¹⁷⁰ *Ibidem*.

¹¹⁷¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹¹⁷² *Ibidem*.

¹¹⁷³ Le négociant Foäche et les autres armateurs havrais ou nantais qui possèdent des habitations participent à la traite.

¹¹⁷⁴ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹¹⁷⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 10 mars 1785.

¹¹⁷⁶ *Ibidem*.

¹¹⁷⁷ Olivier Grenouilleau, *Les traites négrière : essai d'Histoire Globale*, Paris, Folio, 2006, p. 61.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

nourrices. Celui-ci n'est pas composé d'une équipe fixe. Son importance varie en fonction des saisons et l'état sanitaire général. La peine y est moins pénible que sur le grand atelier où les esclaves s'épuisent aux pièces de cannes à fouiller, à planter, à sarcler, à couper¹¹⁷⁸. Dans sa lettre en date du 9 mars 1785, Pierre Morange admet la difficulté de la coupe des cannes : « Les terrains du bois de lance sont une excellente retraite pour les vieillards et pour les nègres de faible complexion, et en effet, tout ce qui y travaille n'est que ce qui ne peut supporter les forts travaux de la sucrerie, mais on pourrait y attacher un atelier de forts nègres »¹¹⁷⁹. La difficulté réside dans l'absence de main-d'œuvre au sein des ateliers de café, ce qui est préjudiciable pour la santé des esclaves des habitations, obligés de supporter tous les travaux liés à cette culture, surtout lorsque l'effectif est faible.

Par ailleurs, Morange évoque à de nombreuses reprises la culture du coton¹¹⁸⁰. Celle-ci commence pendant la première quinzaine d'août, et un esclave doit livrer 200 livres de coton quotidiennement¹¹⁸¹. Quand le sac est rempli, il vide le panier, puis le coton est foulé avec les pieds. Les esclaves peuvent travailler le coton jusqu'à la moitié de la nuit. En effet, il importe de cueillir sa capsule éclatée dans un délai très court¹¹⁸², ce qui constitue une difficulté supplémentaire : ces travaux les épuisent. Et Pierre Morange de constater que sans nouvelles recrues, la culture du coton serait « défectueuse » aux Bois de Lance¹¹⁸³. Au sein des habitations, ce travail éreintant ne manque pas d'occasionner des fuites, comme le fait remarquer le commissionnaire à propos de l'habitation Destouches en raison du marronnage. Il affirme : « Nous aurons de quoi soutenir l'atelier, mais il nous faut des nègres »¹¹⁸⁴. D'après lui, certains habitants, prêts à tout pour faire des bénéfices après la pilaison du sucre, n'épargnent guère la main-d'œuvre : « Ils ont estropié leurs nègres, cassé

¹¹⁷⁸ Jacques de Cauna, *Au temps des isles à sucre...*, p. 141. La culture de la canne à sucre nécessite la mise en œuvre de techniques agricoles spécifiques qui commencent par le choix du terrain. Une fois la terre nettoyée et préparée, les herbes brûlées, le sol retourné, la terre est partagée en carrés de cent pas entre lesquels on laisse des chemins de 18 pieds de large. La canne est plantée en rangs séparés par deux ou trois pieds et demi de distance. Des fosses sont creusées, ayant une distance de trois pieds, au sein desquelles on jette deux ou trois plants pris sur des cannes en croissance. Ces plantations doivent s'effectuer de préférence pendant la saison des pluies ou hivernage de juillet à novembre car la terre mouillée et molle facilite les travaux et la croissance. Les autres mois permettent de cultiver le riz ou les patates.

¹¹⁷⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹¹⁸⁰ *Ibidem*.

¹¹⁸¹ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 66.

¹¹⁸² *Ibidem*.

¹¹⁸³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 9 mars 1785.

¹¹⁸⁴ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

leurs cabrouets, écrasé leurs animaux & ont fini par abîmer les embarcations chargées de leurs sucres pour les porter à bord »¹¹⁸⁵.

La mortalité entraîne une augmentation de la demande des colons qui s'adressent à la maison SFMH pour obtenir des captifs. Cette attente est suivie par l'offre de la maison du Cap et par les armements Foäche Frères qui répondent à leur requête. Dans sa lettre en date du 1^{er} janvier 1788 au sieur Delalorie, Pierre Morange affirme avoir procédé à des achats causés par l'augmentation de la mortalité « des deux dernières années »¹¹⁸⁶. Exténués, les esclaves ne résistent pas, d'où la traite à laquelle participent activement Martin-Pierre II et Stanislas de 1783 à 1789.

En 1784, Stanislas recommande même l'inoculation de la variole, nouveauté à l'époque¹¹⁸⁷. Dans sa démarche, il semble toutefois motivé par le seul intérêt : « On n'a pas besoin d'être excité par des motifs d'humanité »¹¹⁸⁸. En ce sens, l'armateur négrier s'inscrit bien dans ce schéma mis en exergue par Edouard Delobette qui fait état de l'habitation comme « le lieu d'exploitation économique où s'exacerbent à l'extrême les tensions entre le Travail et le Capital »¹¹⁸⁹. En quête de rendement, le colon exploite sa main-d'œuvre sans la préserver.

E) Un commerce toujours varié des Foäche après la guerre d'Indépendance américaine

Il nous semble opportun d'analyser le rôle de la maison du Cap après la guerre d'Indépendance américaine.

1) Poursuivre le négoce

Il s'agit pour nous de démontrer, d'interpréter et d'analyser ce qui fait la spécificité du commerce des Foäche après la guerre d'indépendance américaine. Nous ne disposons pas toujours de la provenance des denrées qu'ils exportent. Par conséquent, nous serons obligés d'émettre des hypothèses. En outre, il nous semble judicieux, dans cette partie, d'étudier la figure des négociants Foäche ou leur rôle, à travers les propos de Pierre Morange, l'associé, devenu lui-même négociant en 1784. De fait, à la fin du XVIII^e siècle,

¹¹⁸⁵ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} janvier 1788.

¹¹⁸⁶ *Ibidem*.

¹¹⁸⁷ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 128.

¹¹⁸⁸ *Ibidem*, p. 128.

¹¹⁸⁹ Edouard Delobette, *Ces messieurs...*, p. 295.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

les négociants¹¹⁹⁰ forment un groupe à part face aux colons¹¹⁹¹, sont propriétaires fonciers et étendent leurs activités à diverses formes de commerce.

À Saint-Domingue, après la guerre d'Indépendance américaine, Pierre Morange qui représente Stanislas et Martin-Pierre II, s'attèle à surveiller les denrées coloniales, dont le cours ne cesse de varier. Il évoque les marchandises : « les sucres de 45 à 80 l., les cotons 225 à 235 l.¹¹⁹², les cafés de 19 à 21 l., avec apparence d'augmenter plus tôt que de diminuer. Les indigos ne paraissent point encore »¹¹⁹³. Dans sa lettre en date du 14 avril 1785, il affirme : « les cafés mollissent de 19.6 à 21 l., les sucres terrés de 5 à 80 l., point de beaux indigos »¹¹⁹⁴. Le 25 avril 1785, Pierre Morange déclare : « Denrées. Sucres de 45 à 80. Cafés de 19 à 21. Cottons 285 à 450, indigos point »¹¹⁹⁵. Dans sa lettre en date du 22 avril 1785, il se plaint du cours trop variable du café : « Le café éprouve de singulières révolutions, tantôt en baisse, tantôt en hausse »¹¹⁹⁶. Le cours des denrées varie en fonction du taux de sucre, de café, ou de coton produits dans la colonie sur une période donnée. La variation des cours semble quotidienne¹¹⁹⁷. S'il y a rumeur d'une pénurie d'une denrée, les navires affluent, ce qui crée une concurrence entre les armateurs et entraîne une fluctuation du cours des prix¹¹⁹⁸. Concernant le cours du café qui augmente selon le nombre de

¹¹⁹⁰ *Ibidem*, p. 295. Selon Edouard Delobette, ce groupe de négociants est divers à Saint-Domingue. Au sommet, on trouve des négociants très puissants, très riches armateurs des flottes à leur disposition tels les Gradis, ensuite des négociants ayant une moins grande envergure puis des négociants aux moyens limités. Ces derniers n'arment qu'un petit nombre de navires mais jouent un rôle essentiel dans l'activité portuaire. Tous ces négociants recherchent l'appât du gain.

¹¹⁹¹ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 146. Les colons sont les habitants résidants aux îles depuis des générations appartenant à la noblesse, beaucoup portent les titres nobiliaires mais ne bénéficient pas de privilèges. Cependant, les privilèges financiers sont remplacés par un don gratuit, impôt établi sur la richesse. Des droits perçus au profit du roi sont établis comme les amendes, les confiscations, les aubaines ou les déshérences. Les seules distinctions parmi les Blancs sont celles de la richesse. Les planteurs ou grands Blancs s'opposent au groupe des petits Blancs. Ces derniers sont nombreux dans les ports en quête de fortune ou de réussite sociale sans avoir les moyens de posséder une habitation. La possession d'une plantation délimite la frontière et la fortune entre les Blancs et les petits Blancs. La canne à sucre est exploitée par les grands Blancs et la culture du café par les petits Blancs. Cependant, le monde des planteurs et des petits Blancs reste uni face au monde des libres de couleur et des esclaves.

¹¹⁹² Il s'agit probablement de livres coloniales.

¹¹⁹³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 14 avril 1785.

¹¹⁹⁴ *Ibidem*.

¹¹⁹⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 avril 1785.

¹¹⁹⁶ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 avril 1785.

¹¹⁹⁷ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 135. Selon Jean Tarrade, en cas de mauvais temps, si la navigation est interrompue pendant un mois ou deux, les prix montent aux îles immédiatement par non renouvellement des stocks réduits en raison des difficultés de conservation dues à un prix plus rémunérateur. Si un ou plusieurs navires arrivent, les cours s'effondrent de manière brutale. Ensuite, il faut évoquer les erreurs d'appréciation dans la composition des cargaisons que les armateurs commettent souvent. Dès que la nouvelle d'une pénurie et d'une hausse des prix aux îles parvient en France, beaucoup d'armateurs expédient les denrées qui manquent. Les navires affluent dans la colonie.

¹¹⁹⁸ *Ibidem*, p. 135.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

navires arrivés au Cap, la trop grande concurrence des bâtiments espérant le produit est à l'origine de l'augmentation du prix, selon le négociant. Et ce dernier de dire : « Il nous arrive trop de navires pour espérer une baisse »¹¹⁹⁹.

Dans un second temps, il convient de rappeler que les vaisseaux armés, à savoir *La Seine*, *L'Africain*, *Le Roi d'Akim*, *La Ville du Havre* et *Le Jérémie* sont des négriers qui redeviennent des navires marchands, une fois les captifs vendus aux propriétaires d'habitation. Un fois chargés de denrées, ils sont prêts à revenir au Havre et à effectuer un voyage en droiture. C'est au négociant Morange qu'incombe la tâche de trouver du fret, pour remplir les navires. Nous pouvons le vérifier à travers ses correspondances qu'il tient quotidiennement et qu'il envoie à Stanislas. Il explique dans sa lettre en date du 25 mars 1785 adressée à l'armateur havrais : « J'ai peu vendu pour VDH¹²⁰⁰, c'est *Le Roi d'Akim* qui sera lourd à expédier, je serai obligé de lui donner du fret »¹²⁰¹. Force est de constater un négociant qui s'inquiète du chargement en mai 1785 : « Le navire pour Jean-Rabel trouvera 220 barriques de sucre prêtes »¹²⁰² ou dans sa lettre du 15 mai 1785, il déclare : « *Le Roi d'Akim* charge, quoiqu'il ne s'est point encore délaissé de tous les nègres, nous lui donnerons 120 milliers de café, 150 barriques de sucre et 60 à 90 balles de coton »¹²⁰³. En mai 1785, il affirme avoir fait acheter pour « huit à neuf mille livres de café pour être chargés dans votre *Jérémie* »¹²⁰⁴. Morange se préoccupe de trouver du fret pour ses navires, mais aussi pour ceux des autres. Le 15 mai 1785, il mentionne un navire du nom de *L'Aigle* qui aura du coton « que nous avons fait acheter aux Gonaïves à 220 l. : nous défendrons d'aller à plus de 226 l. »¹²⁰⁵.

De plus, Morange peut être amené à aider les navires qui ne sont pas armés par les Foäche. Ainsi, la lettre en date du 8 mai 1785 est explicite : « Le *Flesselles* va repartir : il est à vide. Si je n'avais pas *Le Roy d'Akim* à songer de même pour *MDF*¹²⁰⁶, je lui aurai donné un coup d'épaule »¹²⁰⁷. Un navire qui repart à vide constitue probablement une perte d'argent considérable pour l'armateur et en tant que négociant, Morange en a conscience. Un navire qui repart de la sorte ne vend pas ses denrées tropicales en Europe, principe de

¹¹⁹⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 29 avril 1785.

¹²⁰⁰ Il s'agit de *La Ville du Havre*, navire armé par les Foäche.

¹²⁰¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 mars 1785.

¹²⁰² *Ibidem*.

¹²⁰³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 15 mai 1785.

¹²⁰⁴ *Ibidem*.

¹²⁰⁵ *Ibidem*.

¹²⁰⁶ Il s'agit du navire *La Mère de Famille*.

¹²⁰⁷ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 mai 1785.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

base du commerce circuiteux¹²⁰⁸. Or, cette situation semble monnaie courante et le négociant Morange se révèle parfois impuissant : « Vous devés juger de notre crève cœur en voyant languir sur rade La Duchesse d'Orléans, je me consolerais encore si je pouvais avancer son chargement mais je suis retenu de partout »¹²⁰⁹. Stanislas affirme dans ses *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies* : « S'il se rencontre dans nos isles plus de bâtimens qu'il n'y a de productions à exporter, ils n'ont d'autres ressources que de retourner à vide ; ce qui est ruineux »¹²¹⁰. Et Morange qui craint de n'être pas remboursé, se refuse à faire des avances. Puisque son rôle est de se procurer du fret pour les navires de Stanislas, nous supposons qu'il se charge de trouver des denrées à céder en provenance des habitations des Foäche¹²¹¹. Le négociant parle, par exemple, de trouver des denrées à *Jean-Rabel*, même si les produits peuvent être pris dans les domaines d'amis tels que les cafés de Collette, ceux de Lanon, ou de Moreau. En ce sens, il fait état des « 40 milliers de café que Collette donnera »¹²¹².

En outre, le négociant se charge de veiller à la qualité des denrées exportées, car il fait allusion, pour le chargement de mai 1785, au sucre de piètre qualité :

Avaries sur les sucres : nous sentons comme vous le désagrément qu'elles occasionnent [...]. Ce n'est point la première fois que nous nous sommes aperçus de l'humidité dans les bouts des barriques de sucre, elle provient de ce que les barriques sont mâtées debout, nous vous avons répondu sur les sucres et sur Castigliola qui nous a trompés, nous croyions avoir pris les précautions requises et nous nous sommes trompés, nous venons à en prendre d'autres¹²¹³.

La qualité de l'or blanc diffère d'une habitation à l'autre. Bien évidemment, le rôle du négociant Foäche, grâce à son associé Pierre Morange, est de trouver les plus belles récoltes ou de s'adapter à la demande, en faisant une étude du marché : « Les denrées ont

¹²⁰⁸ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 137. Dans le cas du commerce circuiteux, Jean Tarrade constate que les pertes d'un voyage circuiteux au départ de Saint-Domingue sont plus importantes que les bénéfiques. Par exemple, les sucres terrés chargés au Cap et vendus au Havre ont une perte de 11,04 % et les sucres bruts de 17,16 %. Signalons que lorsque la campagne négrière s'est déroulée sans encombre, le bénéfice réalisé sur le troc de la pacotille et la revente des esclaves est considérable.

¹²⁰⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 15 mai 1785.

¹²¹⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

¹²¹¹ *Ibidem*.

¹²¹² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 15 mai 1785.

¹²¹³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 28 mars 1785.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

de singulières révolutions en France comme ici, tantôt c'est le beau, tantôt c'est le laid qui est demandé »¹²¹⁴.

2) Le rôle du négociant : observer les goûts de la société

L'autre fonction de Pierre Morange est de vendre les marchandises importées à Saint-Domingue, telles que les célèbres toiles appréciées des femmes de la noblesse. C'est ainsi qu'il parle de « brins 7/8 et 3/4 » ajoutant que « les 90 ballots suffiront pour quelques tems »¹²¹⁵. Dans sa lettre du 2 mai 1785, il énonce les « blancards et les derniers normands [qui] ont donné »¹²¹⁶. Le négociant doit surveiller si les toiles sont produites en quantité suffisante pour satisfaire la clientèle. Dans sa lettre en date du 25 mars 1785, Morange évoque le chargement de *La Ville du Havre* composé de « coutils rayés, de bretagnes, de gingas, de fils d'épreuve »¹²¹⁷. Notons que les colonies sont de grandes consommatrices de produits textiles. Les manufactures étrangères approchent le négociant chargeur, offrant une variété infinie de toiles pour constituer une cargaison. La difficulté pour Stanislas et Pierre Morange est de s'adapter aux besoins nouveaux de la demande émanant de Saint-Domingue¹²¹⁸.

Tableau 82. Définition et lieux de production des toiles évoquées par Pierre Morange¹²¹⁹

Nom du textile	Particularités	Lieux de production
Gingas	Toiles grossières en fil lin à carreaux blancs et bleus	Bacqueville, arrêt de la production pour les colonies depuis la guerre
Coutils	Grise et serrée, fil et coton	Bacqueville, Rouen, Yvetot, Bolbec
Polonaises	Toiles de coton pour la tisseranderie	Rouen pour les colonies
Brins	Eventails	
Fil d'épreuve	Guinée blanche et bleue, rayée, à carreaux, plus fine que les gingas	

¹²¹⁴ *Ibidem*.

¹²¹⁵ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 2 mai 1785.

¹²¹⁶ *Ibidem*.

¹²¹⁷ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 mars 1785.

¹²¹⁸ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 219.

¹²¹⁹ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Le rôle de Stanislas, toujours par l'intermédiaire de Pierre Morange, est de surveiller l'évolution du goût très versatile de la société de Saint-Domingue pour vendre ces toiles. Un article qui a rencontré du succès après la guerre de Sept Ans peut être délaissé après la guerre d'Amérique. Nous voyons la diversité des marchandises vendues par la société devenue « Foûche, Morange et Hardivilliers ». Nous supposons que Stanislas, présent au Havre, a eu une influence sur la qualité des cotons avant leur fabrication. Morange a dû observer le rythme des ventes de ces toiles pour dire aux fabricants s'il y aura perte ou non sur un envoi. Stanislas, en tant que négociant, peut ajourner une commande si les ventes des produits sont faibles¹²²⁰. Comme sur les denrées, ils effectuent des prévisions de vente pour l'année à venir et si le manufacturier veut élaborer un nouveau produit, il doit disposer de l'appui du négociant Morange. De plus, les Espagnols se procurent les toiles par l'intermédiaire de Morange lui-même, comme il l'indique concernant les Bretagnes : « J'en avais dans ce moment 30 balles de 36 à 40 l., elles se placeront comptant à des Espagnols »¹²²¹. En effet, les Espagnols apprécient les blancards des manufactures françaises¹²²².

L'homme de confiance de Stanislas surveille le moment opportun pour acheter les articles à vendre aux colons de Saint-Domingue ou en France en fonction de la conjoncture, tant le prix varie¹²²³ : « Si les grosses toiles sont encore augmentées, il faudra se tenir les bras croisés ». Aussi, la vente des denrées doit s'effectuer au bon moment : « Vous avés bien fait d'avoir vendu, puisque la nouvelle récolte n'avait pas encore parlé »¹²²⁴. L'associé de Stanislas peut également renoncer à acheter : « Coton, je n'ose y toucher à 190 lt »¹²²⁵.

Fin observateur de la société de Saint-Domingue, Morange guide Stanislas sur les articles à envoyer par *La Ville du Havre*. Il mène son enquête en amont pour obtenir de l'armateur les articles qui suscitent un certain engouement. Il est question de toiles fines « écrins de bonne qualité à 2000 l., des toiles de Flandres et des toiles de Bernay »¹²²⁶. Dans la période 1783-1789, les toiles de France vendues par la maison de commerce du Cap servent à la fabrication des vêtements destinés à cette société de colons aisés, ayant les

¹²²⁰ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 222.

¹²²¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foûche, 18 avril 1785.

¹²²² *Ibidem*.

¹²²³ AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foûche, 10 juillet 1789.

¹²²⁴ *Ibidem*.

¹²²⁵ *Ibidem*.

¹²²⁶ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

moyens de s'habiller, mais aussi aux artisans, boutiquiers et aux esclaves. De surcroît, en 1789, les femmes possèdent des camisoles, des siamoises, des indiennes, des chemises de toile fine, des cotonnades et des corsets de toile¹²²⁷. Concernant les toiles vendues par les navires des Foäche, nous disposons d'un document pour une vente aux habitants de Saint-Domingue¹²²⁸.

Tableau 83. Extrait de la vente des marchandises composant en partie la cargaison de *La Mère de Famille* entre le capitaine Festu et les associés de la maison du Cap en 1785¹²²⁹

Nombre de pièces	Toiles	Prix en l.c.
21	Pièces ½ hollande	3001.17.6
2	Pièces de toile d'Amiens	591
11	Toiles de Troyes à divers prix	1456.10
80	Pièces halle Combourg	15 517.12
40	Pièces de Saint-Georges	7783.2.6
40	Pièces sans noms jaune	7331.19
70	Sans nom blanc	8436.5.
2	Balles fil parfait	4323.19.
	Siamoises ¾	3635.19.6
246	Mouchoirs de Rouen 5/8	5183.3.9
10	Pièces coutil de Rouen	977.18
4	Bahutre fil parfait	2438.15
19	Pièces toile ¾	3801.6.3
296	Chemises et culottes gingas	2394
3	Balles gingas commun	4557.14
3	?	5531.11
4	Balles gingas n° 15 à 18	7173.8.6
1	Ginga fin	2212.18.6
2	Coutil à carreau	4562.1.10
1	Ballot chemises Garnier	3340
116	Chemises du ballot	2589
1	Balle ?	3165.5
50	Bougies	5625
41	Pièces Grosfort	5566.17.6
178	Pièces brin 3/4	24 068.7.6
15	Pièces brin 7/8	2284.7.6
16	Serviettes d'Allençon	888
48	Serviettes d'Allençon	1892
20	?	800
192	Chemises Grosfort	792
120	Chapeaux	3051.15.1
Total : 1694		145 172.8.2

Les Foäche, dans leur souhait de faire preuve de polyvalence, répondent ainsi au désir de la clientèle de Saint-Domingue et font le choix d'un commerce pas uniquement centré

¹²²⁷ Daniel Roche, *La culture des apparences*, Paris, Fayard, 2007, p. 165.

¹²²⁸ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Extrait de la vente faite des marchandises composant en partie la cargaison de *La Mère de Famille* du capitaine Festu, 1785.

¹²²⁹ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

sur les denrées coloniales. Dans un premier temps, on peut dire que les Foäche récoltent, suite à la vente, la moitié de la cargaison soit 72 586 livres ; les autres sont associés « de compte à demy » et bénéficient de l'autre moitié. Force est de constater un commerce lucratif.

Il nous semble judicieux d'analyser l'ensemble de la cargaison qui comprend 1694 pièces (coutils, gingas, siamoises). Dans un premier temps, nous remarquons la présence de 12 coutils sur 1694 pour une valeur de 5539 livres, de 8 gingas pour 13 942 livres, de 193 brins $\frac{7}{8}$ et $\frac{3}{4}$ coûtant 26 352 livres. Quant aux siamoises, elles semblent onéreuses, car deux coûtent 3635 livres 6 sols 6 deniers. Or, le navire comprend 173 toiles ou 133 toiles de Combourg et 80 toiles de Saint-Georges de 32 149 livres (d'Amiens, de Troyes). Sans oublier des toiles moins raffinées et moins onéreuses qui atteignent 25 656 livres. Le prix de l'ensemble revient à 145 172 livres pour des toiles évaluées à 107 273 livres (73 % du prix total). Les mouchoirs sont au nombre de 246 sur 1694 pièces et s'élèvent à 5183 livres, (3,57 % du prix total), lorsque le fil coûte 6761 livres (4,6 % du total). Les chemises ou les culottes sont au nombre de 605 sur 1694 (6,27 % du total). La cargaison compte également 120 chapeaux à 3051 livres (2 % du total). Quant aux serviettes au nombre de 64, elles sont aussi bien représentées, atteignant 2786 livres. La plus grosse cargaison de ces toiles vient de Rouen (246 serviettes), même si d'autres centres sont mentionnés (Troyes, Allençon, Amiens, Saint-Georges ou Combourg). En effet, *La Mère de Famille* comporte des pièces de Combourg, ville réputée pour ses toiles et ses blancards, d'après Pierre Dardel¹²³⁰, tout comme le fil de coton. François Girod, dans son mémoire sur la famille Hecquet, relate qu'Antoine Hecquet-Duval vend des toiles de Hollande, de Lyon et de Rouen à Saint-Domingue¹²³¹. La stratégie de Stanislas, lors des années fastes, est donc d'écouler des produits indispensables et fabriqués dans des lieux reconnus. Les toiles appréciées par la société de Saint-Domingue viennent principalement de Normandie car Stanislas noue des contacts avec des fournisseurs de cette région. La halle aux toiles de Rouen, expédiées en Espagne, a lieu après la guerre d'Amérique. La Hollande fournit également les Foäche : le navire *La Mère de Famille* comporte 21 pièces dites « de Hollande »¹²³². Ces toiles fines sont sans doute destinées à la Guinée, les courtiers étant friands de celles-ci. La manufacture de Holker, réputée à cette époque, fournit peut-être les Foäche. Les envois de mouchoirs de coton de Rouen apparaissent encore dans la cargaison

¹²³⁰ Pierre Dardel, *Navires...*, p. 201.

¹²³¹ François Girod, *La famille Hecquet à Saint-Domingue...*, p. 27.

¹²³² *Ibidem*, p. 201.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

de *La Mère de Famille*¹²³³. Il n'est donc guère surprenant de trouver ces articles, puisque les textiles expédiés aux îles au plan national passent de 9 128 136 livres en 1775 à 28 896 000 livres en 1788¹²³⁴.

Après la guerre d'Indépendance américaine, les navires transportent des produits nécessaires au monde des plantations¹²³⁵. En outre, l'extrait de la vente de marchandises comporte 50 bougies sur 1696 articles (3,87 % du total). Comme à l'époque de la société V^{ve} Foäche et Fils, les Foäche adhèrent à la diversité des articles transportés pour les colons. Nous disposons d'un « extrait de la vente faite jusqu'à ce jour des marchandises composant la cargaison du navire *La Mère de Famille* des Foäche en 1787 vers Saint-Domingue » :

Tableau 84. Marchandises transportées par *La Mère de Famille* en 1787

Nombre de pièces	Pièces	Prix en l.c.
153	Milliers de « thuilles »	23 844
96	Barriques de charbon	2910
15	Grillons	3066
1104	Houes/grandes houes	2892
410	Serpes	884
62/8 ^{ème} de beurre		5632.18.6
3	Boucauds de « fayance »	903.8.9
28	Boucauds de biscuits	6710.1.3
42	Bats à mulets	648
104	Paniers d'huile	6117.16.3
72	Chaises	627
Total : 2027		54 230

Au total, le navire *La Mère de Famille* vend 2027 pièces aux colons de Saint-Domingue. Comme précédemment, les Foäche font le choix de vendre des articles adaptés

¹²³³ *Ibidem*, p. 203.

¹²³⁴ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 123.

¹²³⁵ Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes*, Paris, SEVPEN, 1956, p. 84. Si les Foäche se spécialisent dans la droiture et dans la traite négrière en direction de Saint-Domingue et de la France, d'autres maisons étudiées par Louis Dermigny, comme l'entreprise Solier et Cie, participent au commerce d'Amérique, au trafic méditerranéen, ou aux expéditions dans l'océan indien. Ils expédient des articles en Martinique (vins, liqueurs, huile d'olive, riz, bœuf salé, salaisons, fromages, fruits en conserve), aux Etats-Unis (objets de luxe ou fantaisies) pour les créoles blanches, sans oublier les expéditions indiennes en Asie, en Afrique orientale, où on récupère les « toileries » pour les îles. En 1784, Martin Solier arme *Le Consolateur* en direction de l'Inde.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

à la société de Saint-Domingue, stratégie payante à l'origine de leur florissant commerce. En 1787, la maison du Cap récupère 54 230 livres issues de cette vente. Nous repérons deux catégories de produits : ceux qui sont nécessaires à la plantation et les autres destinés à l'alimentation des colons.

Les produits nécessaires à la plantation sont constitués de houes, de serpes pour le travail des esclaves aux champs, de « thuilles » pour la construction ou l'aménagement des cases à maîtres, de bats à mulets et de barriques de charbon pour leur cuisine. Il n'est guère étonnant que les Foäche aient fait le choix de ces produits en raison du grand nombre de plantations. Nous dénombrons 1778 produits sur 2027 pour le bon fonctionnement des habitations. Cette vente permet à la maison SFMH de bénéficier de 31 178 livres (57,49 % du prix total), l'ensemble atteignant 54 230 livres coloniales. Pour la vie quotidienne, il est encore à noter quelques boucauds de « fayance » à 903 livres et 72 chaises à 627 livres (3 % de la vente). Concernant les produits alimentaires, on répertorie une centaine de paniers à huile, 28 boucauds de biscuits et 15 grillons de canard. La maison du Cap gagne 15 893 livres (29,3 % de la vente).

Là encore, les Foäche font des choix judicieux et ces produits trouvent bien évidemment leur public. La maison SFMH s'inscrit dans un système établi et Jean Tarrade montre que les produits manufacturés passent de 23 220 077 livres en 1775 à 76 786 000 en 1788¹²³⁶. Quant à la faïence française, si Pierre Morange veille à ce qu'elle ne manque pas, c'est tout simplement parce que les objets de la table - vaisselle, théières, saladiers et saucières - sont faits de cette matière¹²³⁷. Les produits comestibles retiennent l'attention puisque la cargaison comporte des biscuits pour les esclaves qui se vendent aisément passant de 5 015 450 livres à 16 251 000 livres en 1788¹²³⁸. Observer les besoins de la société coloniale, trouver des captifs en Afrique, les vendre, armer des navires en droiture ou en traite, détenir des habitations, vendre les articles nécessaires à la société coloniale bien implantée à Saint-Domingue ou des denrées issues des plantations réexportées par la suite en Europe : telles sont les nombreuses missions de Stanislas de 1783 à 1789.

¹²³⁶ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 123.

¹²³⁷ Dorothé Guillemé Bruslon, *Histoire de la faïence française*, Paris, Massin, 1998, p. 71.

¹²³⁸ *Ibidem*.

3) *Le négociant Morange et la gestion des habitations*

Stanislas, en plus d'être négociant, fait le choix de gérer les habitations, comme on le sait, toujours dans un but lucratif. C'est une façon de s'assurer des rentrées de sucre, de café, et de coton pour ses navires. Présent à Saint-Domingue, Pierre Morange assure la gestion des biens de manière minutieuse, et s'il y a des travaux à effectuer, il s'en charge, prenant les dispositions nécessaires. C'est ainsi que l'habitation Destouches nécessite des aménagements, car elle « lui donne le plus de chagrin » ; il évoque aussi « une habitation incommode »¹²³⁹. Pour Morange, « son lagon est à sec » et tous les Blancs qui y viennent « ressortent avec des maladies chroniques, fièvres lentes ou scorbut »¹²⁴⁰. Cependant, il tient à prouver qu'il s'en occupe, puisque « l'habitation reçoit le plus de nègres et le plus de secours »¹²⁴¹. Il rend compte des travaux effectués. Dans sa lettre en date du 1^{er} avril 1788, Pierre Morange détaille les comptes de l'habitation à son propriétaire :

Nous avons arrêté notre compte de régie [...] pour l'année 1787 et nous avons l'honneur de vous remettre cy joint : le revenu du quartier Morin est de 705 632 l. de sucre 121 41 l. de vente de sirop. Les dépenses ordinaires, montant à 113 998 l. 3 d. 4 s. et les extraordinaires 146 867 l. 19 d. 6 s. ce qui fait au total 260 866 l. 3 d. 3 s. et laisse un net produit de 165 111 l. 6 d. 8 s. que nous avons porté au crédit du compte particulier des héritiers Lefèbvre [...]. Le produit de l'habitation du Dondon est de 56 916 l. de café qui avec trois vieilles bêtes à corne vendues donnent en somme 2 638 62 l. 10 s. 6 d. Les dépenses montent à 2051 l. 7 s. 7 d. ce qui donne un net produit 42 811 l. 2 s. 11 d. que nous avons également porté au crédit du compte particulier des héritiers Lefèbvre qui y est joint, et par lequel il résulte qu'ils nous doivent 1500 78 l. 8 s. 9 d.

Pour gérer les plantations, les Foûche qui disposent de la procuration engagent les dépenses, étant remboursés par des denrées en sucre ou en café, produits importants pour l'armateur. Pierre Morange fait état des travaux qu'il devra effectuer chez le marquis Delalorie et tient l'héritier au courant de ce qui reste à faire. Il l'incite à utiliser un moulin à eau :

Cet agent ne peut être qu'un moulin à l'eau ; votre situation entre deux rivières semblerait vous favoriser & néanmoins des particularités locales vous empêchent de tirer parti des eaux de cette rivière [...]. Nous n'avons point ici d'artistes qui connaissent la

¹²³⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Delalorie, 1^{er} avril 1788.

¹²⁴⁰ *Ibidem*.

¹²⁴¹ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

mécanique dont vous nous parlés qui consisterait à substituer au corps de pompe un agent [...]. Une manivelle ferait mouvoir un grand arbre placé, comme celuy de la grande roue d'un moulin à eau & son action remplacerait celle de l'eau pour faire tourner cet arbre horizontalement, il mettrait le moulin en mouvement. Cependant en réfléchissant un peu à la chose, il me semble que l'action de la pompe est plus simple, qu'elle donnerait au moulin un mouvement bien plus uniforme en ce que l'eau serait élevée par la pompe & versée dans le réservoir supérieur [..]. La canne passée au moulin offre une résistance qui ne peut être vaincue que par une force connue, cette force en combinée dans la hauteur de l'eau tombe sur la roue, dans le diamètre de cette roue, ce sont des données connues de tous les ouvriers en moulin qui travaillent à Saint-Domingue [...]. D'ailleurs, examinés bien quelles dépenses vous épargneriés par le projet d'une manivelle. Ce serait un corps de pompe, un réservoir supérieur, une grande roue & un bassin ou réservoir destiné à donner & reprendre l'eau¹²⁴².

Morange évoque encore des pâturages faibles et maigres en raison de la sécheresse de 1786. Nous apprenons que 30 mulets sont morts cette année. Il fait état des progrès de la mécanisation, visibles sur les habitations. En effet, les moulins à mulet sont remplacés par des moulins à eau, permettant un meilleur rendement pour la fabrication du sucre. En conséquence, le négociant exhorte Delalorie à engager cette dépense en raison de la mort des bêtes¹²⁴³. En tant que propriétaire de l'habitation Lefèbvre, le marquis se plaint de l'accroissement des dépenses mais accepte l'introduction du moulin : « Si nous réussissons, on aura fait un grand coup. Qui vivra verra »¹²⁴⁴. La force hydraulique permet de faire l'économie des moulins présents sur les domaines. Après 1780, dans la plaine des Cayes et dans le sud de Saint-Domingue, 56 sucreries sur 100 sont équipées avec un moulin à eau. Les accidents seront réduits grâce à la « doubleuse », machine permettant de faire l'économie de deux Noirs¹²⁴⁵.

Ensuite, Pierre Morange, dans sa gestion d'habitations minutieuse, indique à l'héritier des Lefèbvre, l'absence locale de monnaie. Ne vivant pas à Saint-Domingue, le marquis Delalorie souhaite, en effet, bénéficier d'informations sur les sucres vendus au sein de son habitation et sur les moyens de paiement dans l'île. Pierre Morange lui fait une

¹²⁴² *Ibidem*.

¹²⁴³ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 167.

¹²⁴⁴ *Ibidem*.

¹²⁴⁵ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

démonstration : « Vous nous demandés actuellement monsieur à qui nous vendons vos sucres & quelle monnaie on les paye »¹²⁴⁶ avant d'ajouter :

Le commerce de Saint-Domingue a été long-tems un commerce purement d'échange, l'habitant apportait sa denrée au commerçant qui en faisait le prix & lui donnait en échange tous ses besoins en comestible, vêtements instruments d'agriculture nègre, & la culture de la colonie s'étant considérablement accrue, le commerce s'est accru en proportion.

Pour lui, le commerce avec les Espagnols a été très positif, ces derniers ayant versé dans la colonie une grande quantité de numéraire, si bien qu'ils pouvaient acheter des Noirs dans celle-ci. Selon Pierre Morange, la guerre d'Indépendance américaine a permis un accroissement du numéraire en raison de la présence « d'escadrons & armées françaises & espagnoles ». Le négociant encourage M. Delalorie à revoir ses comptes qui étaient positifs de 1777 à 1784, les sucres de l'habitation Lefèbvre étant même vendus à un prix élevé : « On peut attribuer ces hauts prix à l'abondance du numéraire »¹²⁴⁷.

Dans cet extrait, Morange fait état de l'important commerce réalisé avec les Espagnols, à l'origine de l'introduction d'une grande quantité de numéraire dans l'île. Ce commerce est ancien, car dans les années 1760, si l'interlope était interdit, le trafic avec les Espagnols était toléré. La pensée de Pierre Morange semble admise, et le négociant affirme : « Sans l'Espagnol, nous n'aurions presque pas de numéraire à Saint-Domingue »¹²⁴⁸. Si Morange est intéressé par ce commerce, lui qui s'affirme en partisan de l'exclusif, c'est parce qu'il est avantageux et permet un débouché à toutes les manufactures, les Espagnols étant férus des blancards ou des draps fins de Sedan. Et Pierre Morange d'affirmer : « Une révolution vint arrêter en 1784, 85 & 86 la rareté du numéraire ». Le problème est que l'arrêt du 30 août 1784, obligeant les Espagnols à payer 1% sur les marchandises des manufactures qu'ils vendent, leur a fait préférer les îles anglaises¹²⁴⁹. En raison de cette taxe, ils se tournent vers la Jamaïque pour l'achat de Noirs, le gouvernement leur interdisant de les acheter en France. En conséquence, les colonies

¹²⁴⁶ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Delalorie, 1^{er} avril 1788.

¹²⁴⁷ *Ibidem*.

¹²⁴⁸ *Ibidem*.

¹²⁴⁹ Robert Richard, « A propos de Saint-Domingue : la monnaie dans l'économie coloniale (1674-1803) » in *Revue d'Histoire des colonies*, n° 142, 1954.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

sont privées de numéraire¹²⁵⁰ et cette absence de monnaie, en 1787, se fait sentir. Pierre Morange l'explique au sieur Delalorie :

Le gouvernement s'occupe des moyens de fixer le numéraire dans la colonie sans pouvoir y réussir. Vos sucres sont vendus à des négociants, à des capitaines de navire qui les achètent pour les porter en France. Ces sucres sont payés en piastres, gourdes ou du moins sont censés l'être, mais le plus souvent c'est en virements de parties, en papier, des négociants & aussi en échanges quoi qu'à rigueur on pourrait les réaliser en piastres, mais cela ne pourrait pas durer long-tems surtout si plusieurs habitants suivaient cet exemple & voulaient réaliser en France leur revenu en piastre¹²⁵¹.

Il convient de rappeler que la France est alors traversée, après la guerre d'Indépendance américaine, par une crise monétaire, entraînant banqueroutes et faillites. Avant 1788, les contemporains font état de l'argent, d'une rareté inconcevable. Pierre Morange écrit à l'héritier Delalorie : « Nous gémissons jusqu'à présent dans la gesne occasionnée par la disette d'espèces depuis long-temps »¹²⁵².

Dès l'été 1783, cette pénurie d'argent s'est répandue dans tous les cercles financiers d'Europe à la suite de la guerre d'Indépendance américaine¹²⁵³. Les moyens de paiement qui concernent les îles sont le troc en denrées et la lettre de change. Morange parle de « papier » pour désigner celle-ci. Grâce à l'escompte, elle permet l'obtention du crédit, pouvant être cédée avant son échéance, en échange d'argent liquide¹²⁵⁴. Ce dernier moyen de paiement est très utile pour le gouvernement. Il n'y a pas de transfert par vaisseaux de monnaies, trop coûteux et très dangereux¹²⁵⁵. Mais la lettre de change est contraignante en raison du risque que les correspondants n'honorent pas leurs lettres, alors que la trésorerie générale aura payé à Paris à la date dite¹²⁵⁶. Pierre Morange espère une révolution qui fera monter le prix des sucres, ce qui couvrira les pertes financières de l'habitation Lefèbvre. Mais comme mode de paiement, la lettre de change fera l'affaire : « Quant aux lettres de change, c'est celle de toute qui vous convient le mieux »¹²⁵⁷.

¹²⁵⁰ Samuel Lucket, « Crises financières dans la France du XVIII^e siècle » in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1966, p. 266-292.

¹²⁵¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Delalorie, 1^{er} avril 1788.

¹²⁵² *Ibidem*.

¹²⁵³ Robert Richard, *La monnaie ...*, p. 38.

¹²⁵⁴ Paul Butel, *L'économie française au XVIII^e siècle*, Paris, Sédès, 1993, p. 157.

¹²⁵⁵ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 480.

¹²⁵⁶ *Ibidem*.

¹²⁵⁷ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Delalorie, 1^{er} avril 1788.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Enfin, dans sa gestion d'habitation, Morange est toujours à l'écoute des propriétaires d'habitations absentéistes. C'est ainsi qu'il s'efforce d'envoyer le plant d'arbres fruitiers demandés par Delalorie. Il veille à ce que l'habitation Lefèvre soit pourvue en mancenillier et en bois d'acajou, allant même jusqu'à lui expliquer ce qu'est la sapote : « La graine de sapote que nous vous avons envoyée est extraordinaire. On en trouve bien rarement de cette grosseur »¹²⁵⁸.

Concernant l'habitation Lefèvre, les Foäche possèdent la procuration de cette plantation du quartier Morin et Pierre Morange tient sa comptabilité pendant l'année 1788. Puisque nous ne disposons pas de comptes de gestion des habitations Foäche, ce document nous renseigne sur les dépenses ordinaires d'une habitation, ainsi que sur les prélèvements effectués par la maison du Cap. La tenue du compte par Pierre Morange prouve que les dépenses ordinaires atteignent 284 686 livres pour des rentrées évaluées à 554 050 livres ; le solde de cette habitation, positif, est de 269 364 livres. Les dépenses consacrées à l'atelier s'élèvent à 163 735 l. 5 s. 20 d. Nous remarquons aussi que la commission prélevée par la maison du Cap est de 22 777 l. 4 s. 6 d., soit une commission à 8 %, fort belle somme. Il est toujours plus judicieux de gérer une plantation en bon état.

Tableau 85. Dépenses et recettes de l'habitation-sucrerie Lefèvre en 1788

Dépenses	Montant des dépenses en l.c.	Recettes	Montant des recettes en l.c.
Dépenses ordinaires	98 174. 5. 6.	Rentrées d'argent suite aux ventes diverses	498 312. 3.
Dépenses extraordinaires d'améliorations en achats de Noirs et d'animaux	163 735. 5. 20.	24 830 veltes de sirops vendus	55 407. 1.
Commission prélevée par la maison du Cap	22 777. 4. 6.	?	330.
Montant total des dépenses	284 686.	Montant total des recettes	554 050.

Les dépenses concernent l'entretien du domaine, l'achat de captifs ou des animaux qui s'épuisent. Ainsi, les améliorations en achats d'animaux et en captifs correspondent à 57,51 % des dépenses et les dépenses ordinaires à 34,48 %.

¹²⁵⁸ *Ibidem.*

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 86. Dépenses et recettes de l'habitation caféière Lefèbvre en 1788

Dépenses	Montant des dépenses en l.c.	Recettes	Montant des recettes en l.c.
Dépenses ordinaires	17 839. 7. 9.	Rentrées d'argent suite aux ventes diverses	?
Dépenses extraordinaires d'améliorations en achats de Noirs et d'animaux	29 200.	?	?
Commission prélevée par la maison du Cap	3747. 13.8.	?	3747. 13. 8.
Montant total des dépenses	50 787. 1. 5.	Montant total des recettes	92 793. 2.3.

Le revenu de la caféière Lefèbvre au quartier Dondon est inférieur, étant seulement de 92 793 l. 2 s. 3 d. par rapport à la précédente plantation dont les rentrées s'élevaient à 554 050 livres. Néanmoins, le solde de 42 006 livres est créditeur. Nous supposons cette seconde habitation plus petite. Les dépenses extraordinaires - pour les achats de captifs et d'animaux s'élèvent à 57,49 % - et les dépenses ordinaires représentent 35,12 % du total. Quant à la commission prélevée par les Foäche, elle est de 3747 livres, ce qui correspond à 7,38 %, comme pour la précédente habitation.

Enfin, nous disposons du compte de gestion de l'habitation Cabeuil, Fauconnier et Desgauldières de l'année 1791, qui nous éclaire encore sur la façon dont les Foäche gèrent les habitations dont ils détiennent la procuration¹²⁵⁹.

Tableau 87. Dépenses et recettes de l'habitation Cabeuil, Fauconnier et Desgauldières en 1791

Dépenses	Montant des dépenses en l.c.	Recettes	Montant des recettes en l.c.
Dépenses ordinaires	163 735. 5.20.	Rentrées d'argent suite aux ventes diverses de sucre et animaux vendus	46 005. 15. 8. 1122
Dépenses de table	5993. 4. 3.	?	
Tonnellerie	1017.10.		
Améliorations	1200		
Achats d'animaux	4500		
	1357.6 .3.		

¹²⁵⁹ AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de l'habitation Cabeuil, Fauconnier et Desgauldières.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Frais d'hôpital	2269. 19. 6.		
Frais de réparation	5091.8.6.		
Suppléments de vivres			
Commission prélevée par la maison du Cap	2550.8.	?	3747. 13. 8.
Total	51 016. 19. 8.	Total	52 138. 19. 8.

En premier lieu, nous pouvons remarquer la présence de trois propriétaires, Cabeuil, Fauconnier et Desgauldières, qui récoltent leurs revenus au prorata du capital de départ qui est de 11 135 livres. Cabeuil, lui, bénéficie de la moitié, soit 5567 l. 12 s. 5 d., lorsque Mme Fauconnier dispose de 2783 l. 16 s. 8 d. Les frais d'exploitation, de manière générale, s'élèvent à 38 452 livres 16 sols. Ils contiennent des frais de réparation, soit 2269 l. 19 s. 6 d. (5,9 % des dépenses). Les suppléments de vivres atteignent 5091 l. 8 s. 6 d. pour l'atelier (9 % des dépenses). Il semble que la maison du Cap n'ait pas beaucoup dépensé pour le supplément de vivres des esclaves, car il est seulement de 5091 livres (9 % des dépenses), somme infime. Les frais d'hôpital, eux, s'élèvent à 1357 l. 6 s. 3 d. (2 % des dépenses). Le rôle des Foäche qui détiennent la procuration par l'intermédiaire de Pierre Morange reste la vérification de l'équipement, la fourniture de l'alimentation des esclaves, l'équipement en chaudières ou en roues à sucre¹²⁶⁰. Il est à noter que les frais de table s'élèvent à 5993 l. 4 s. 9 d. (11 % des dépenses), lorsque la tonnellerie est de 1017 l. 10 s. (1,99 % des dépenses). En outre, les améliorations atteignent 1200 livres (2,35 % des frais) et les achats d'animaux sont estimés à 4500 livres (17,64 % du montant total). Les Foäche, en tant que procureurs d'habitation, doivent répondre au Code Noir. En l'absence des maîtres, ils restent dans l'obligation de procurer aux captifs du bœuf salé, du manioc, du poisson salé et des salaisons. L'article 26 stipule que si ces derniers ne sont point nourris par leurs maîtres, ils pourront avertir le procureur général de la colonie. De plus, les colons pourront être poursuivis « à la requête de l'esclave » et « sans frais »¹²⁶¹.

Parfois, les propriétaires se plaignent que les dépenses de leur habitation dépassent les recettes. Le marquis Delalorie semble déplorer la gestion de son habitation par les Foäche¹²⁶². Si le noble compte sur ces derniers pour gérer celle-ci, il se plaint que le revenu de son habitation (22 777 livres) soit à disposition de la famille havraise. Sans doute faut-il

¹²⁶⁰ Paul Butel, *Les dynasties bordelaises...*, p. 68-69.

¹²⁶¹ Jean François Niort, *Le Code Noir...*, p. 81.

¹²⁶² ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ2, Affaires générales de Stanislas Foäche, 13 avril 1788.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

y voir un signe de méfiance d'un propriétaire qui pense que le procureur cherche à conserver l'essentiel des recettes pour lui verser une rente minime. À propos, nous avons dépouillé une lettre adressée aux négociants Foäche dans laquelle l'habitant Fage explique, le 11 février 1783, vouloir un emprunt de 200 000 Lt argent de France pour une habitation de 80 esclaves de Saint-Domingue¹²⁶³. Il affirme en outre que son domaine procure 600 milliers de livres de sucre par an. Or il faut solder les créanciers avec 200 000 l. à trouver. La mère de M. Fage donne son accord pour que la maison du Cap fasse des avances, investissent dans son habitation, mais elle ne souhaite pas sa mise en régie, signe d'une certaine défiance vis-à-vis des procureurs en raison du coût élevé de la procuration, qui ne laisse rien aux propriétaires. Trop de soupçons pèsent sur le négociant qui reste le véritable maître des plantations dont il a la charge. Enfin, les Foäche gèrent l'habitation Béhotte au Maribaroux¹²⁶⁴ mais nous n'avons pas de comptes de gestion pour étayer nos propos.

F) Les denrées transportées par les navires des Foäche de 1783 à 1789

1) Le sucre, encore et toujours

Comme sous la société V^{ve} Foäche et Fils des années 1760, l'après-guerre d'Indépendance voit une nouvelle fois l'essor du sucre à bord des vaisseaux des Foäche qui transportent des produits destinés à une prompte vente en France. À la veille de la Révolution, les sucreries ne cessent d'augmenter passant de 27 en 1739 à 118 en 1788, dans la perle des Antilles¹²⁶⁵. Moreau de Saint-Méry affirme : « La plaine des Cayes qui avait 55 sucreries en 1762 ; 83 en 1772, 88 en 1780 ; 95 en 1785, en a maintenant 100 »¹²⁶⁶. Le même auteur évoque 48 sucreries de la paroisse de Port-au-Prince¹²⁶⁷ et les 118 sucreries de la plaine du Cul-de-Sac : « On compte qu'elle est susceptible d'en avoir 130 et de donner 150 mille barriques de sucre brut »¹²⁶⁸. De manière générale, la colonie de Saint-Domingue, à la fin du XVIII^e siècle, conserve le monopole de la fabrication du sucre et exporte 80 000 tonnes de cette précieuse denrée vers les ports métropolitains. Le sucre représente 60 % des exportations sur un total de 191 millions de livres. En 1788, la colonie fournit 86 000 tonnes de sucre contre 91 000 tonnes pour l'ensemble des Antilles¹²⁶⁹. Qu'il

¹²⁶³ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. Fage aux négociants Foäche Frères, 11 février 1783.

¹²⁶⁴ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 49.

¹²⁶⁵ Olivier Grenouilleau, *Les traites négrières*, p. 68.

¹²⁶⁶ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 412.

¹²⁶⁷ *Ibidem*, p. 685.

¹²⁶⁸ *Ibidem*.

¹²⁶⁹ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 129.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

soit blanc ou brut, le sucre conserve son importance, comme l'atteste ce tableau réalisé à partir des données de Jean Tarrade¹²⁷⁰.

Tableau 88. Production de sucre blanc et brut de la colonie de Saint-Domingue

Années	Denrées	Quintaux	Pourcentages
1765	Sucre blanc	306 915	30,67 %
1765	Sucre brut	535 961	53,56 %
1788	Sucre blanc	702 277	29,39 %
1788	Sucre brut	931 775	39 %

Aussi, Stanislas s'allie aux Begouën-Demeaux pour fonder une raffinerie de sucre à Harfleur, dès 1775, espérant qu'elle devienne une manufacture royale¹²⁷¹.

Tableau 89. Sucre blanc et terré transportés par les navires armés par les Foûche¹²⁷²

Navire	Années 1783 à 1789	Sucre terré barriques	Sucre brut barriques
<i>La Ville du Havre</i>	1784	330	0
<i>La Seine</i>	1784	171	0
<i>La Mère de famille</i>	1785	357	0
<i>L'Africain</i>	1785	153	0
<i>La Ville du Havre</i>	1785	245	0
<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	1785	0	138
<i>Le Roi d'Akim</i>	1785	179	0
<i>La Mère de famille</i>	1785	355	0
<i>Le Jérémie</i>	1785	20	0
<i>Le Hardy</i>	1786	132	0
<i>La Ville du Havre</i>	1786	296	29
<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	1786	0	150
<i>La Mère de famille</i>	1786	251	0
<i>Le Roi d'Akim</i>	1786	275	1
<i>La Ville du Havre</i>	1787	0	76
<i>L'Africain</i>	1787	130	0
<i>La Seine</i>	1787	133	0
<i>La Mère de famille</i>	1787	284	0
<i>Le Jérémie</i>	1787	50	117
<i>Le Roi d'Akim</i>	1787	297	25

¹²⁷⁰ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 34.

¹²⁷¹ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 193.

¹²⁷² Statistiques réalisées à partir des données HH 70 issues des Archives Municipales du Havre.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

<i>La Ville du Havre</i>	1788	368	0
<i>Le Roi d'Akim</i>	1788	299	33
<i>La Ville du Havre</i>	1788	364	0
<i>Le Jérémie</i>	1789	155	0
<i>La Mère de Famille</i>	1789	384	5
<i>Le Hardy</i>	1789	56	106
<i>La Ville du Havre</i>	1789	272	40
<i>Le Roy d'Akim</i>	1789	246	44
<i>L'Africain</i>	1789	178	4
<i>La Mère de famille</i>	1789	402	0
Total		6382	735

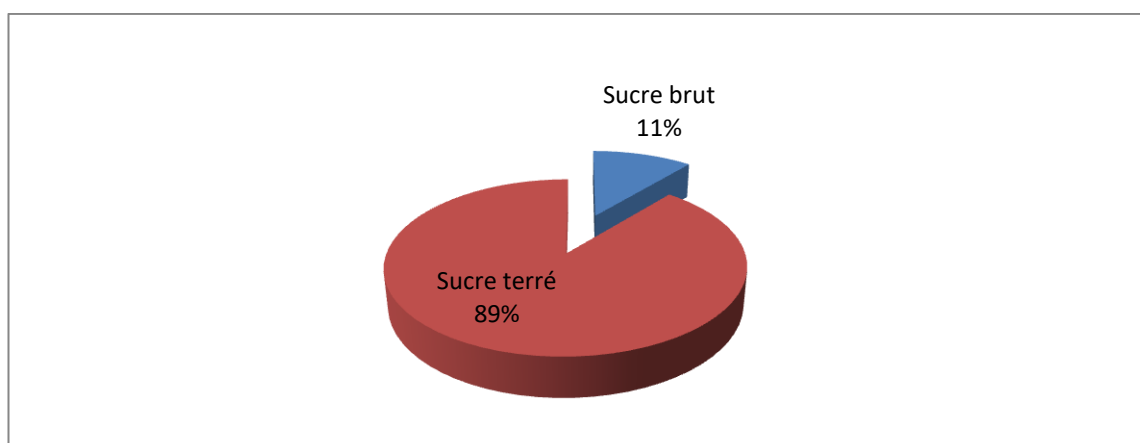
Le tableau ci-dessus montre que les navires des Foäche transportent de manière régulière du sucre, mais moins que dans les années 1770 au cours desquelles leurs vaisseaux ont transporté 12 236 barriques de sucre, d'où une baisse de 47,84 %. Si on regroupe ces valeurs, on se rend compte que 501 barriques de sucre terré sont transportées en 1784, 1309 en 1785, 954 en 1786, 894 barriques en 1787, 894 en 1788 et 1031 en 1789. Il s'agit de l'année durant laquelle l'exportation de sucre terré est la plus élevée. À l'inverse, la quantité de sucre brut est faible. En 1784, aucune barrique de ce sucre n'est transportée par les navires des Foäche. De surcroît, il y en a eu 138 en 1785, 180 en 1786, 218 en 1787 et 199 en 1789. Le sucre brut n'atteint pas les valeurs du sucre terré.

Nous voyons que 6382 barriques de sucre terré sont exportées par les navires des Foäche de Saint-Domingue vers l'Europe, pour seulement 768 barriques de sucre brut. Selon nous, ces sucres proviennent probablement des habitations *Jean-Rabel*, *Voldroque*, du *Trou*, ou encore des plantations gérées par la famille havraise. L'importance du sucre terré montre que les habitations de la fin de siècle investissent dans des infrastructures complexes, indispensables pour un produit plus élaboré, puisque le sucre brut, lui, provient des habitations débutantes dont les moyens financiers faibles ne permettent pas d'édifier des installations complexes¹²⁷³.

¹²⁷³ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 36.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Graphique 21. Sucres transportés par les vaisseaux des Foäche



De 1783 à 1789, les navires des Foäche transportent du sucre terré en majorité. Pierre Morange, dans sa gestion de l'habitation Lefèbvre, rend compte à l'héritier de cette plantation de la manière dont le sucre est produit. Ensuite, le négociant explique les raisons pour lesquelles les barriques ont des poids différents. Il est à noter le travail harassant des esclaves qui exécutent ces travaux ¹²⁷⁴ :

On range une soixantaine de futailles en ligne & chaque futaille est gardée de 4 ou 5 nègres ou négresses armés d'un pilon, chaque barrique a un nègre affecté au service de la baille qui sert à prendre le sucre qui a déjà été pilé dans le canot pour le porter dans la futaille. Ces derniers nègres sont plus ou moins alertes. Ils ont plus ou moins de chemin à faire pour se rendre du canot à la futaille [...]. Les premières barriques pilées sont toujours plus foulées parce que quand les nègres sont frais, ils ont plus de vigueur et même d'ardeur que quand ils sont fatigués par le travail de plusieurs barriques [...]. Nous avons considéré qu'une futaille qui pèse 1650 l. p., déjà assés forte pour être maniée par des nègres, peut être chargée sur des chariots qui ont deux lieues de chemin à faire & que c'est un fardeau assez lourd pour ne pas trop surcharger les animaux ¹²⁷⁵.

Nous avons affaire ici au sucre « terré » ¹²⁷⁶. Etant pilé, il est plus facilement transportable que le brut ¹²⁷⁷ préparé dans les chaudières de la sucrerie. Les cannes passent au moulin et le vesou se déverse dans le canot. Ce sucre est mis dans « la grande chaudière », est mélangé à la cendre de chaux et d'acacia ¹²⁷⁸. Il cuit pendant une heure.

¹²⁷⁴ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Delalorie, 1^{er} avril 1788.

¹²⁷⁵ *Ibidem*.

¹²⁷⁶ Maud Villeret, *Le goût de l'or blanc : transformation et diffusion du sucre dans la vallée ligérienne au XVIII^e siècle*, Thèse, Natacha Coquery (dir.), Université de Nantes, 2015.

¹²⁷⁷ Jacques de Cauna, *Au temps des isles à sucre...*, p. 213.

¹²⁷⁸ *Ibidem*, p. 213.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Ensuite, il passe dans la chaudière dite « propre » où il boue, puis dans la chaudière dite « flambeau » où le vesou est purgé et s'épaissit dans la chaudière dite « batterie ». De là intervient le rôle du « rafraichissoir » où les croûtes et les graines se forment. Le sucre est remué avec « la pagalle » et on le porte dans le canot pour le mettre en barrique. Le sucre terré suit la même étape, mais on utilise les cannes de bonne qualité. On l'obtient à partir du terrage du vesou. L'ajout de terre argileuse purifie le sucre qui est écrasé lors de la pilaison¹²⁷⁹. Le sucre a autant de succès et reste une denrée incontournable au sein des navires des Foûche, en raison de sa consommation qui atteint 1,2 kilo par personne et par an en France. Cette denrée coloniale reste accessible même aux plus démunis. Les Parisiens consomment chaque année plus de 5 kilos de sucre et de cassonade et les Marseillais près de 6,5 dès 1750¹²⁸⁰.

Concernant le poids des barriques, l'arrêt du 1^{er} mars 1744 fixe la contenance des barriques de sucre à 1000 livres et pour les balles de coton à 300 livres (limite maximale). Dans les faits, les habitants ont l'habitude de confectionner des barriques, qui ont une plus grande capacité pour frauder, d'où une augmentation des barriques de sucre, portées à 1500 livres en 1776. Le 11 février 1787, Castries remet en vigueur l'arrêt de 1744, mais la barrique doit être comprise entre 1000 et 1600 livres. Finalement, en raison des difficultés de transport des barriques, le ministre Castries accepte que la contenance varie de 1000 à 1600 livres¹²⁸¹. Si l'on se fie à cet extrait de Morange, il convient d'évoquer la difficulté pour les esclaves de manier des barriques plus lourdes de 1650 livres, car ils « se retrouvent fatigués par ce travail »¹²⁸². La pilaison reste harassante pour eux.

Selon Erick Noël, le goût sucré venant des îles s'affirme à la fin du XVIII^e siècle. Lors des fêtes catholiques, force est de remarquer l'importance des produits sucrés : même le jambon peut être sucré¹²⁸³. On note donc la présence de deux barils de confiture au sein de *La Ville du Havre* en 1785. En outre, cinq caisses de liqueurs sont présentes dans *La Mère de Famille* en 1787 ; sans compter les 56 sirops à bord de *La Ville du Havre* de 1787. Ce même navire compte cinq barils de confiture et encore 15 caisses de ce produit en 1788. Enfin, il convient de signaler trois boucauds de confiture et des sirops simples au sein du *Hardy* en 1789. Le sucre donc, encore et toujours avant l'embrasement de Saint-

¹²⁷⁹ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 27.

¹²⁸⁰ Erick Noël, *Le goût des îles...*, p. 160.

¹²⁸¹ Jean Tarrade, *Le commerce...*, p. 743.

¹²⁸² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Delalorie, 1^{er} avril 1788.

¹²⁸³ Erick Noël, *Le goût des îles...*, p. 161.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Domingue. Parfois les clients des Foäche ont des attentes particulières : la comtesse de Craon exige de la société Foäche Frères une petite caisse de sucre et des pistaches en 1788¹²⁸⁴.

2)...Et le café

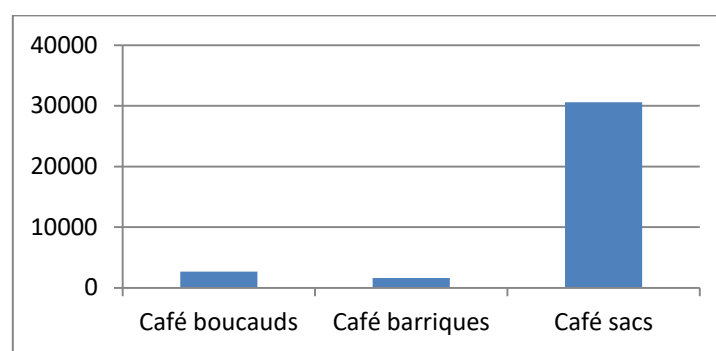
Le café est la deuxième denrée transportée par les navires des Foäche de 1783 à 1789. Ils s'inscrivent dans un système déjà établi, la culture du café ayant augmenté à la fin du siècle. Sa production représente 26,6 % des exportations en 1788. Si son pourcentage a doublé, la quantité globale quadruple et la production de Saint-Domingue sextuple. Le café atteint presque la valeur du sucre, avec près de 71 millions de livres de café contre 75 millions pour le sucre¹²⁸⁵.

Tableau 90. Evolution de la production de café à Saint-Domingue¹²⁸⁶

Années	Denrées	Quintaux
1765	café	114 456
1788	café	681 512

Moreau de Saint-Méry, l'observateur, parle de 41 320 caféiers à Mirebalais¹²⁸⁷ et de 2220 caféiers à Léogane¹²⁸⁸.

Graphique 22. Boucauds, barriques et sacs de café dans les navires des Foäche vers l'Europe¹²⁸⁹



¹²⁸⁴ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, La princesse de Craon aux négociants Foäche Frères, 6 avril 1788.

¹²⁸⁵ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 300.

¹²⁸⁶ Jean Tarrade, *op. cit.*, Vol. 2, p. 743.

¹²⁸⁷ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *op. cit.*, p. 229.

¹²⁸⁸ *Ibidem*, p. 315.

¹²⁸⁹ Réalisé à partir des données issues des Archives Municipales du Havre (HH 70).

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Les navires des Foäche transportent près de 30 608 sacs de café, 1 590 barriques et 2657 boucauds, signe que cette denrée a toute son importance après la guerre d'Indépendance américaine, mais elle reste loin derrière le sucre. Avant la guerre d'Amérique, les vaisseaux des Foäche ont transporté 3974 barriques, d'où une baisse de 140 % du transport de cette denrée, à la fin du XVIII^e siècle.

Tableau 91. Barriques et boucauds de café transportés par les navires des Foäche
(1783-1789)¹²⁹⁰

Années	Boucauds	Barriques	Sacs
1784	0	0	774
1784	116	102	300
1785	89	0	952
1785	25	36	1175
1785	33	28	967
1785	121	0	0
1785	0	264	1352
1785	0	0	782
1785	189	77	1055
1786	139	0	1419
1786	136	8	1215
1786	204	0	0
1786	0	141	1637
1786	188	382	965
1787	0	0	560
1787	8	293	793
1787	0	69	571
1787	0	157	1669
1787	277	0	0
1787	0	0	2597
1788	121	0	1433
1788	120	0	1761
1788	145	0	1115
1789	111	0	908
1789	0	0	1702
1789	121	33	1109
1789	9	0	1391
1789	210	0	1554
1789	202	0	852
1789	101	0	0
Total	2657	1590	30 608

¹²⁹⁰ Archives Municipales du Havre, HH69 et HH 70.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Morange ne cesse de surveiller le café ainsi que son cours, denrée visiblement manquante :

Nous craignons que les 30 milliers de café de Moreaux ne nous manquent, de même que ceux de Lanon, pour lequel on établit une nouvelle habitation qui demande des déboursés ; à peine sera-t-il cette année de 50 milliers, alors il faudra prévoir des achats¹²⁹¹.

Si les navires de la famille transportent de bonnes quantités, la frénésie du café touche de nombreux habitants à Saint-Domingue, comme l'indique Pierre Morange dans sa lettre du 25 mars 1785 : « Le café, beaucoup d'habitans se jettent dans Jérémie pour en planter »¹²⁹². Pierre Morange parle des 120 milliers de café transportés par *Le Roy d'Akim* de 1785 provenant des habitations¹²⁹³. De surcroît, le café connaît même une crise de surproduction. D'autant que les ports coloniaux, engorgés, n'arrivent pas toujours à vendre leurs cargaisons¹²⁹⁴. Dans sa lettre en date du 1^{er} mars 1789 adressée au sieur Delalorie, Morange évoque la difficulté à obtenir du café, cette culture tardant à donner et étant très fragile. Peut-être est-ce l'explication de la baisse :

On ne connaît point dans la colonie d'habitation à café qui produise 800 milliers de café comme il y en a qui vendent cette quantité de sucre, en voicy la raison : le café exige un terrain fraix et neuf pour produire un revenu satisfaisant ; un habitant commence en établissant le café par une plantation.

Pour obtenir du café, il faut faire le choix d'un terrain neuf avec 50 mille pieds de café. Mais il faut attendre quatre ans « pour obtenir le premier produit ». Puis, le propriétaire sera obligé « d'augmenter son atelier pour obtenir un résultat, tout comme la troisième année ». D'après le négociant, la quatrième année semble être comme les trois premières et il est nécessaire « d'augmenter l'atelier et d'entretenir les plantes avant de faire la récolte »¹²⁹⁵. Le défrichage d'autres terrains est obligatoire, même si la récolte est éphémère car les terrains ne produisent pas éternellement : « Il est peu d'habitations à café à Saint-Domingue qui n'ait suivi cette marche, quelques terrains privilégiés ont donné du

¹²⁹¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 18 avril 1785.

¹²⁹² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 mars 1785.

¹²⁹³ *Ibidem*.

¹²⁹⁴ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 419.

¹²⁹⁵ *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

produit pendant de longues années sans dégénérer puis ils finissent par refuser entièrement de produire »¹²⁹⁶.

Pour Morange, le café n'est pas une récolte aussi simple à obtenir que le sucre, les terres devant être sarclées. Les tâches de déboisement et de défrichage sont importantes, puis vient la période des plantations et des fumures. Il est encore nécessaire de creuser des trous pour y mettre les jeunes pieds¹²⁹⁷. Les fosses à fond de terre battue sont recouvertes de boues, de terres et de fumier pour rendre la terre plus fertile. Les esclaves répandent ce mélange sur le sol et le tassent au pied des caféiers¹²⁹⁸.

La récolte de café se poursuit sur de longs mois. La pleine cueillette se fait de septembre à décembre. Les tâches y sont bien réparties selon les sexes : les hommes déboisent et taillent les champs. Les femmes et les hommes creusent les fosses, s'occupent du sarclage ainsi que de la cueillette. S'ensuit le dépulpage qui consiste à faire sortir les grains de leur enveloppe, et la pilaison pour séparer les grains de la pellicule¹²⁹⁹. Cette culture est longue et difficile à mettre en œuvre, à en croire Morange.

La baisse de cette denrée au sein des vaisseaux des Foäche ne signifie pas absence de consommation du café, tant ce dernier et le sucre restent des produits appréciés par l'Européen, en cette fin de siècle. Aussi, le nombre d'établissement montrant l'accroissement de la consommation de café se multiplie : 300 cafés à Paris ouvrent en 1716, 7 à 800 vers 1750, 1800 en 1788 et 4000 en 1807¹³⁰⁰. Il convient d'ajouter que les Parisiens consomment deux kilos annuellement par personne dans la capitale, contrairement au cacao qui n'atteint que 200 grammes de consommation annuelle, et un thé qui semble être oublié¹³⁰¹. Le « café » devient donc un lieu de sociabilité¹³⁰² et les denrées coloniales se popularisent en Europe en milieu urbain¹³⁰³.

¹²⁹⁶ *Ibidem*.

¹²⁹⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 143.

¹²⁹⁸ *Ibidem*.

¹²⁹⁹ Les moulins à bras permettent sans doute de faire l'économie des esclaves qui pilent.

¹³⁰⁰ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 118.

¹³⁰¹ Erick Noël, *Le goût...*, p. 161.

¹³⁰² *Ibidem*.

¹³⁰³ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 119. Lavoisier, dans son enquête économique du marché parisien de 1789, estime à 250 000 livres de poids la consommation de chocolat, et à 2,5 millions de livres celle en café.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

3) *Le coton, l'indigo et le bois de 1783 à 1789*

Moreau de Saint-Méry prétend qu'on compte dans la paroisse des Gonaïves près de 15 cotonneries. Le juriste explique :

La culture du cotonnier est très avantageuse à l'Artibonite parce qu'elle emploie des terres arides, que les sécheresses lui sont propices & qu'on peut en récolter un millier par nègre en travaillant¹³⁰⁴.

Ensuite, le coton, matière première industrielle, voit sa quantité doubler, voire tripler.

Tableau 92. Coton et café en 1765 et 1788 : production¹³⁰⁵

Années	Café (quintaux)	Coton (quintaux)
1765	114 546	231 174
1788	681 512	62 861

Pierre Morange évoque, de manière systématique, le coton, qu'il soit des Gonaïves (lettre du 22 avril 1785¹³⁰⁶) ou de l'Artibonite. Comme le sucre et le café, il est extrêmement présent dans les navires des Foäche, d'autant que le coton permet le développement des manufactures. Nous pouvons citer celle de Sens qui en 1776, consomme 20 000 quintaux de coton de Saint-Domingue et de Cayenne¹³⁰⁷. Les Foäche s'inscrivent encore une fois dans un système établi et expédient 2287 balles de coton et 226 ballots de ce même produit. Néanmoins, cette culture est en baisse car dans les années 1770, leurs vaisseaux ont expédié 5223 balles et 1002 ballots. De 1783 à 1789, la diminution atteint 128 % pour les balles et 343 % pour les ballots. À Saint-Domingue, elle vaut 16,7 millions de livres contre 50,6 millions pour le café et 113 millions pour le sucre¹³⁰⁸. N'oublions pas que le coton sert à la fabrication des vêtements pour les négociants et pour les masses serviles : sa culture est d'une importance capitale.

¹³⁰⁴ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 125.

¹³⁰⁵ *Ibidem*.

¹³⁰⁶ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 avril 1785.

¹³⁰⁷ Paul Butel, *L'économie française au XVIII^e siècle*, Paris, Sédès, 1993, p. 227.

¹³⁰⁸ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 419.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 93. Balles et ballots de cotons exportés par les navires des Foäche ¹³⁰⁹

Année	Coton balles	Coton ballots
1784	16	0
1785	148	7
1785	235	0
1785	127	0
1785	272	7
1785	469	0
1785	109	4
1785	92	19
1786	44	1
1786	417	0
1786	51	12
1786	0	0
1786	0	0
1787	24	0
1787	80	66
1787	48	0
1787	115	2
1787	62	3
1787	0	0
1788	50	30
1788	4	0
1788	95	1
1789	83	25
1789	41	11
1789	0	4
1789	69	25
1789	0	0
1789	39	9
1789	14	0
Total	2604	226

En regroupant ces valeurs, nous constatons que 1877 balles de coton sont exportées par les navires des Foäche en 1785, 512 en 1786, 281 en 1787, 149 en 1788 et 246 en 1789. La culture du coton ne disparaît pas en 1785, même si les quantités de coton transportées chutent, ne dépassant pas le millier. Si les valeurs s'écroulent, c'est parce que la culture du coton reste fragile et incertaine.

¹³⁰⁹ Réalisé à partir des données issues des Archives Municipales du Havre (HH 70).

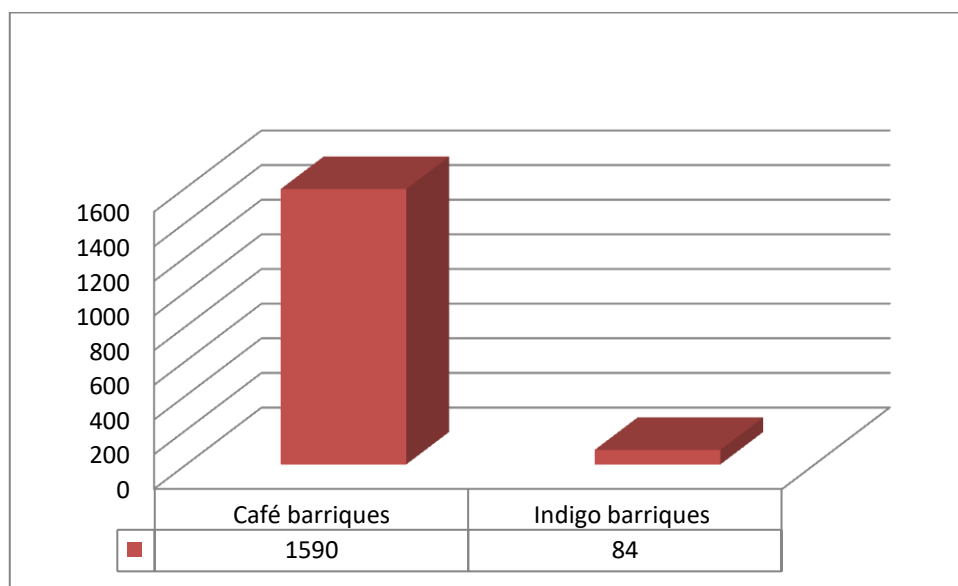
L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

De 1783 à 1789, l'indigo est une autre denrée plus secondairement exportée par les navires armés par les Foäche comme avant la guerre d'Amérique. On la trouve sur la plaine de l'Artibonite qui compte 420 indigoteries et 114 cotonneries¹³¹⁰. Dans l'ensemble, sa production baisse constamment.

Tableau 94. Evolution de la production d'indigo à Saint-Domingue¹³¹¹

Années	Sucre brut (quintal)	Indigo (quintal)
1765	535 901	20 028
1788	931 775	9300

Graphique 23. Barriques de café et d'indigo transportées par les navires des Foäche (1783-1789)



On se rend compte ainsi du faible nombre de barriques d'indigo, par rapport aux autres cultures. De 1783 à 1789, un seul boucaud d'indigo est expédié, signe d'un effondrement. En outre, force est de reconnaître la faible présence du cacao, quasiment oublié. Seuls les navires *Le Jérémie* de 1785 et *La Mère de Famille* emportent respectivement 158 sacs de cacao et 12 boucauds la même année. L'essentiel étant produit par la Martinique¹³¹², Pierre Morange n'évoque guère le cacao dans ses correspondances.

¹³¹⁰ Paul Butel, *Histoire des Antilles...*, p. 136.

¹³¹¹ Jean Tarrade, *Le commerce...*, p. 34.

¹³¹² Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 38.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 95. Barriques d'indigo transportées par les navires des Foûche de 1783 à 1789¹³¹³ :

Années	Indigo boucauds	Indigo barriques
1785	0	2
1785	0	14
1785	0	14
1785	0	5
1785	0	4
1785	0	0
1785	0	6
1786	0	5
1786	0	0
1786	0	0
1786	0	3
1786	0	0
1787	0	0
1787	0	9
1787	0	0
1787	0	0
1787	0	0
1787	0	0
1788	0	0
1788	0	22
1788	0	0
1789	0	0
1789	0	0
1789	0	0
1789	1	5
1789	0	0
1789	0	1
1789	0	0
Total	1	84

De plus, les bois sont importants pour la construction navale ; c'est la raison pour laquelle on les retrouve dans les navires armés par la famille havraise. Il importe de mentionner l'importance du cuivre pour le doublage des vaisseaux. En effet, Le Havre

¹³¹³ Réalisé à partir des données issues des Archives Municipales du Havre (HH 70).

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

compte des chantiers navals¹³¹⁴, et à noter que tous les navires construits à Honfleur viennent au Havre pour la pose du mât¹³¹⁵.

Le tableau suivant révèle la prépondérance du bois de campêche, de l'acajou et du bois de Sainte-Marthe pour le mobilier des maisons en France, mais aussi des carets déjà visibles dans les années 1770 ou les gommages de gayac.

Tableau 96. Bois et autres produits transportés par les navires des Foäche
(1783-1789)

Années	Navires	Produits/bois	Produits	Produits autres
1784	<i>La Ville du Havre</i>	2 greniers acajou	Bois de campêche	
1785	<i>La Mère de Famille</i>	175 madriers acajou		
1785	<i>L'Africain</i>		49 dents d'éléphant	
1785	<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	5 barils écorce de palétuvier		
1785	<i>La Mère de Famille</i>	1 grenier bois de Ste-Marthe		
1785	<i>Le Jérémie</i>	269 madriers et planches acajou		
1786	<i>La Ville du Havre</i>	7631 bûches de Ste-Marthe		
1787	<i>La Ville du Havre</i>		2 boucauds d'écaille	
1786	<i>Le Roy d'Akim</i>	12 madriers acajou		
1786	<i>L'Africain</i>	12 madriers acajou		
1787	<i>La Seine</i>	25 madriers acajou	1 morceau bois acajou	
1787	<i>La Mère de Famille</i>	15 madriers acajou	Cuivre	Citrons
1787	<i>Le Jérémie</i>	1 grenier de bois de campêche		
1787	<i>Le Roy d'Akim</i>	37 madriers d'acajou	52 planches acajou	
1788	<i>La Ville du Havre</i>	6 madriers acajou		
1789	<i>La Mère de Famille</i>		Cuir secs	
1789	<i>La Ville du Havre</i>		Cuir secs	
1789	<i>Le Hardy</i>		298 dents de morphil	2 sacs de carets
1789	<i>Le Roy d'Akim</i>		Gommages de Gayac	

Après la guerre d'Amérique, les clients des Foäche réclament le bois de Saint-Domingue. En effet, M. d'Heillecourt espère en obtenir de la maison du Cap pour la princesse de Craon : « Madame la Princesse de Craon désire ardemment du bois d'acajou

¹³¹⁴ Jean Legoy, *op. cit.*, p. 86.

¹³¹⁵ *Ibidem.*

scindé et moucheté du brézillet jaune et du bois acajou de la Martinique »¹³¹⁶. La noble réclame également du bois de Tobago¹³¹⁷. Nous supposons que ce matériau est nécessaire à la fabrication de meubles raffinés. Le chevalier de Boufflers, lui, souhaite 3000 livres de bois et essentiellement des madriers d'acajou¹³¹⁸. En dehors des meubles, le bois est nécessaire aux chauffages en hiver.

4) *La stratégie de la vente de denrées pour le compte de particuliers*

La maison SFMH vend des denrées coloniales pour le compte des propriétaires de plantations ou des particuliers en se prélevant une commission. Il s'agit d'exporter des denrées coloniales, comme l'indique la lettre du chevalier La Martre aux négociants Foäche Frères¹³¹⁹ : « Je suis charmé de l'arrivée du navire La Ville du Havre et du navire Le Marquis de La Luzerne. J'apprendrai avec plaisir que vous avez vendu avantageusement les cafés qui y ont été chargés pour mon compte ». Nous pouvons également mentionner la lettre de la comtesse Castellane de Berghes, propriétaire de plantations à Saint-Domingue, qui s'adresse aux Foäche pour écouler ses sucres le 10 avril 1785¹³²⁰ : « Je suis fort contente du prix que vous avés trouvé à vendre les 17 barriques de sucre, vous avés bien fait d'attendre que les trois dernières fussent pour m'adresser le compte total ». La comtesse veille à suivre la vente, réclamant ce qui doit lui revenir¹³²¹.

Les clients de la société Foäche Frères exigent souvent une vente rapide : le mot d'ordre est célérité. Castellane de Bergues espère recevoir les résultats de la vente des sucres ou un « reliquat rapide des comptes ». De plus, la noble se dit ravie d'apprendre que *La Mère de Famille*, qui contient ses sucres arrive « à bon port »¹³²². Dans sa lettre en date du 5 juillet 1787, elle réclame encore que les Foäche se chargent de l'acheminement des sucres de sa plantation jusqu'au point de vente. Ses 35 barriques qui arrivent par *Le Roy d'Akim* au Havre, doivent être vendues avant l'hiver, les ventes étant plus difficiles à cette

¹³¹⁶ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Affaires de la société Foäche Frères, M. d'Heillecourt aux négociants Foäche Frères, 11 août 1785.

¹³¹⁷ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Affaires de la société Foäche Frères, La princesse de Craon aux négociants Foäche Frères, 12 avril 1784.

¹³¹⁸ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Affaires de la société Foäche Frères, La princesse de Craon aux négociants Foäche Frères, 11 juillet 1787.

¹³¹⁹ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Le chevalier de La Martre aux négociants Foäche Frères, 14 août 1789.

¹³²⁰ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Castellane de Bergues aux négociants Foäche Frères, 10 avril 1785.

¹³²¹ *Ibidem*.

¹³²² *Ibidem*.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

période¹³²³. Ces exigences nous rappellent celles de la maison Beauvils et Pouchet pendant la guerre d'Amérique. Aussi, le client Fraysse de la société Foäche Frères a des attentes du même ordre¹³²⁴. Il charge pour son compte 20 barriques de sucre brut à la société Foäche Frères et réclame que ses barriques ne soient pas conservées trop longtemps au sein de leur consignation. Il permet aux Foäche de décider des prix les plus justes pour les vendre : « Je m'en rapporte entièrement à vous pour le prix et je vous laisse les maîtres d'accepter celui qui vous paraîtra convenable »¹³²⁵. M. Fauconnier se plaint également de la lenteur de la société Foäche Frères car Martin-Pierre II et Stanislas détiennent la procuration de sa plantation : « Je vois avec peine la difficulté que vous éprouvés à vous défaire du reste des sucres arrivés au mois de septembre dernier »¹³²⁶. Il ne comprend pas les raisons pour lesquelles les sucres restent en magasinage, alors que 18 mois se sont écoulés avant la récupération du revenu : « Jugés bien combien ce retard me gesne »¹³²⁷. Le 5 janvier 1787, M. Fauconnier écrit encore une lettre aux négociants Foäche Frères dans laquelle il les exhorte à vendre quelques barriques de sucre, craignant une nouvelle fois le temps de consignation¹³²⁸. Dans ce système, il est fort possible que les Foäche privilégient les sucres de leurs plantations pour la vente en Europe, au détriment de celles dont ils détiennent la procuration. En 1784, M. d'Allemans est du même avis que les précédents commettants des négociants Foäche Frères : « J'ai reçu messieurs des lettres que vous m'annoncez en chargement des 23 barriques de sucre brut, que Monsieur Masson de la Morandière vous a adressés »¹³²⁹. Il réclame aussi une prompte vente.

Vente des denrées coloniales, certes mais pas uniquement car M. Evrard effectue à Malaga l'achat d'un baril de vin chargé à bord du navire *Les Trois Sœurs*. Il exige que cette expédition ait lieu par l'intermédiaire de la société Foäche Frères - par « la voye la plus sure » - à M. de la Crosnière, doyen des conseillers en la cour des aides¹³³⁰.

¹³²³ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Comtesse Castellane de Bergues aux négociants Foäche Frères, 5 juillet 1787.

¹³²⁴ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. Esmangare aux négociants Foäche Frères, 27 septembre 1783.

¹³²⁵ *Ibidem*.

¹³²⁶ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. Fauconnier aux négociants Foäche Frères, 24 octobre 1785.

¹³²⁷ *Ibidem*.

¹³²⁸ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. Fauconnier aux négociants Foäche Frères, 5 janvier 1787.

¹³²⁹ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. d'Allemans aux négociants Foäche Frères, 26 mai 1784.

¹³³⁰ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. Evrard aux négociants Foäche Frères, 2 septembre 1786.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

En 1785, la comtesse Castellane de Bergues, elle, réclame que la moitié de la vente de ses sucres lui soit adressée et l'autre moitié à M. Lux¹³³¹. Nous sommes dans le cadre de marchandises en participation¹³³². Le produit des 54 barriques est adressé en lettre de change et à crédit puisque la noble déclare avoir reçu six lettres de change formant la somme de 11 664 livres 6 sols¹³³³. Apparemment, en l'absence de numéraire et en raison des distances, Stanislas et ses associés sont contraints de recourir à la lettre de change pour payer leurs commettants. La vicomtesse cède la moitié de ce produit à la maison Foäche Frères, qu'elle doit rembourser et qui conserve 12 983 l. 9 s. 8 d., les armateurs havrais lui ayant fait une avance en amont¹³³⁴. Les Foäche, qui vendent les sucres pour ces commettants, récupèrent bien évidemment une commission : l'affaire est donc lucrative pour la famille havraise.

5) *Consigner des marchandises*

Au cours des années 1783-1789, les Foäche ne délaissent pas le magasinage, notamment le transport de marchandises des particuliers destiné à la consignation au sein de leur maison au Havre. Par conséquent, ils prélèvent une commission qui favorise leur négoce. Grâce à la lettre de M. de la Rivière, ancien intendant des Iles, on se rend compte que la société Foäche Frères consigne des denrées coloniales mais également des bijoux : « J'ai une boîte de bijoux et [de] diamants qui vous sont adressés de Saint-Domingue par M. Roberjot pour le compte de mon fils [...]. Je vous prie de me l'envoyer par la diligence, en traitant avec le directeur pour avoir le plus de rabais qu'il sera possible sur la taxation »¹³³⁵.

Nous disposons de la facture d'une boîte à bijoux en bois d'acajou, garnie en argent et chargée sur le navire *Hazard*, adressée aux négociants havrais pour ce client. C'est ainsi que M. de la Rivière désire recevoir montres, pierres précieuses, pendants d'oreilles, bracelets avec diamants à perles fines avec des « cheveux et lettres en diamants, bagues et

¹³³¹ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Comtesse Castellane de Bergues aux négociants Foäche Frères, 2 août 1785.

¹³³² André Lespagnol, « Entreprises individuelles et associations commerciales dans le capitalisme malouin » in *Le négoce international*, François Crouzet (dir.) Paris, Economica, p. 118.

¹³³³ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Comtesse Castellane de Bergues aux négociants Foäche Frères, 26 avril 1790.

¹³³⁴ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Comtesse Castellane de Bergues aux négociants Foäche Frères, 3 décembre 1786.

¹³³⁵ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. de la Rivière aux négociants Foäche Frères, 3 septembre 1785.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

agates de 36 000 lt argent de France »¹³³⁶. Pour les négociants Foäche, détenir en leurs possessions des bijoux précieux, reste une lourde responsabilité en cas de pertes ou de vols. Ils conservent ces joailleries avec prudence, avant de les expédier à M. de la Rivière qui les recevra par la droiture.

Ensuite, les Foäche font office de banques, si l'on se fie à la lettre de M. Daugy écrite en 1788. Il explique faire un emprunt pour une somme de 3600 livres qui lui sert à payer la première année d'une rente viagère¹³³⁷. Enfin, les négociants Foäche Frères font encore des avances à la noblesse. En effet, la princesse de Craon affirme bénéficier d'avances, par le biais d'une lettre de change de 2000 livres, pour elle et pour son fils établi à Strasbourg, afin d'achever son éducation. Elle compte sur la société Foäche Frères pour obtenir 8000 livres par an¹³³⁸. Cette somme permet à son fils de voyager dans des conditions favorables et de visiter Dresde ou Saint-Pétersbourg, en raison des troubles révolutionnaires qui gagnent la France des années 1790. En conséquence, l'absence de numéraire oblige cette femme de la noblesse à faire appel aux négociants Foäche.

6) *Le commerce des Foäche : synthèse*

Arrivés au terme de l'année 1789, il nous semble important de faire un récapitulatif des armements de la famille havraise.

Tableau 97. Armements en droiture et campagnes négrières des Foäche (1737-1789)

Armements	Première génération	Seconde génération
Nombre d'armements négriers	10 armements négriers de 1737 à 1755	7 sous la raison V ^{ve} Foäche et Fils de 1764 à 1777 12 sous la raison Foäche Frères de 1783 à 1789 : 19 armements négriers
Nombre d'armements en droiture	Absence de données	70 armements en droiture

Sur la période 1737-1789, force est de constater que 29 campagnes négrières et 70 armements en droiture ont été organisés. On obtient 99 armements : cela prouve que jusqu'à la Révolution de Saint-Domingue, les Foäche sont bien présents dans le commerce grâce au négoce direct avec les Iles.

¹³³⁶ *Ibidem*.

¹³³⁷ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, M. Daugy aux négociants Foäche Frères, 5 juillet 1788.

¹³³⁸ ANMT, Fonds Foäche, 69 1, La princesse de Craon aux négociants Foäche Frères, 22 janvier 1790.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Tableau 98. Activités des Foäche (1755-1789)

Activités	Activités
<p style="text-align: center;"><u>Importations</u></p> <p>Importations à Saint-Domingue destinées aux colons : toiles, produits manufacturés de la vie courante, produits alimentaires</p> <p style="text-align: center;"><u>Navires</u></p> <p>Propriétaires de navires Portions prises au sein de l'armement Assurance de navires Prêts par les lettres de change</p> <p style="text-align: center;"><u>Marchandises</u></p> <p>Prise de participations dans les marchandises Commission et consignation de marchandises Gestion d'habitations Détention d'habitations Traite des Noirs et vente d'esclaves</p> <p style="text-align: center;"><u>Société</u></p> <p>Détention d'une société en commandite (maison du Cap) et d'une société familiale (Foäche Frères)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Exportations</u></p> <p>Exportations en Europe de produits coloniaux : sucre, café, cacao, indigo, bois</p>

Ce tableau montre la polyvalence du négoce des Foäche, Stanislas ayant fait le choix d'armer des navires avec son frère sous la raison sociale Foäche Frères et de mener à bien des activités commerciales depuis Le Havre. Evoquons également la maison du Cap qui mène des affaires fructueuses depuis la perle des Antilles.

G) Une fragilité du système et de la société coloniale

1) Des denrées fragiles

Si le commerce des Foäche semble parfait, des fissures apparaissent cependant. En premier lieu, les denrées transportées par les navires des Foäche se caractérisent par une certaine fragilité à cause de leur soumission aux intempéries. Nous apprenons, à travers les propos de Pierre Morange, que la pluie arrête les roulaisons (lettre du 19 mars 1785) : « La

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

pluie est tombée pendant vingt-quatre heures, c'est trois jours de retard pour la rouaison et le chargement »¹³³⁹ ; ou encore le 22 avril 1785 : « Il est survenu trop de pluie qui arrête les rejets et retarde les grandes cannes, ce sont des contretems dont on n'est point maître »¹³⁴⁰. Dans sa lettre en date du 27 avril 1785, le négociant fait état de « la pluie qui nous arrière »¹³⁴¹.

Le café est également une denrée soumise aux aléas climatiques. Pierre Morange explique encore au sieur Delalorie qu'il est favorable pour obtenir des terres en montagne en raison des fortes pluies qui tombent « par torrents »¹³⁴² ; sans compter les problèmes causés par le cours d'eau à proximité de la plantation la *Grande Rivière* qui en vient à détruire les cultures de l'habitation lorsqu'elle déborde, comme l'indique le négociant dans son courrier du 19 mars 1785. En plus, il considère que l'année 1787 est négative en raison des pluies¹³⁴³. Pierre Morange fait état des 80 à 90 milliers de café qu'il ne peut charger, les pluies étant toujours en cause¹³⁴⁴. Moreau de Saint-Méry mentionne l'ouragan terrible de 1788, qui « détruit les plantations et écrase les nègres sous les ruines de leur asile »¹³⁴⁵. La foudre est si présente à Saint-Domingue que les colons adoptent le paratonnerre¹³⁴⁶. Ce système de plantation mis en place est soumis aux aléas naturels sur lesquels l'homme ne peut agir, qui occasionnent retards et pertes sur les bénéfices, ou sur les ventes des denrées empêchant le chargement sur les navires et l'exportation. Sans parler du problème des indigos et des cotons détruits par la chenille, cultures soumises aux attaques incessantes de cet insecte, comme l'indique l'associé de Stanislas.

Le rendement de la culture du coton reste de même inégal car Morange en vient à compter sur la récolte de la Martinique pour compléter celle des Gonaïves nettement insuffisante¹³⁴⁷. Pour Moreau de Saint-Méry, « l'indigo a acquis en qualité ce qu'il a perdu en quantité »¹³⁴⁸. La région productrice de l'indigo est l'Artibonite. Le juriste évoque encore le maoka, un petit ver coupant les racines de cette plante, à l'origine du

¹³³⁹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 19 mars 1785.

¹³⁴⁰ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 avril 1785.

¹³⁴¹ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 27 avril 1785.

¹³⁴² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 19 mars 1785.

¹³⁴³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Delalorie, 1^{er} avril 1788.

¹³⁴⁴ *Ibidem*.

¹³⁴⁵ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *op. cit.*, p. 301.

¹³⁴⁶ *Ibidem*, p. 314.

¹³⁴⁷ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 20 juillet 1789.

¹³⁴⁸ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *op. cit.*, p. 125.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

dessèchement de l'indigo¹³⁴⁹. À ses yeux, les revenus sont « incertains » pour ceux qui s'appuient sur le coton, culture également attaquée par des papillons bruns qui déposent des œufs et qui deviennent à leur tour des chenilles dévorant les feuilles du cotonnier. Qui plus est, la chenille fait beaucoup de torts aux cannes. Tout ce système, fort en apparence, s'avère en fin de compte très peu solide, soumis aux pluies et aux éléments naturels.

2) Une agitation qui gagne la colonie à l'approche de la Révolution

Si nous nous référons à la lettre de Pierre Morange datée du 31 octobre 1790¹³⁵⁰, nous nous rendons compte que l'instabilité et les troubles gagnent Saint-Domingue. Il s'avère que les hommes de couleur luttent pour la reconnaissance de leurs droits face aux Blancs, détenteurs de tous les privilèges. Morange fait part à Stanislas de son inquiétude à l'évocation d'un ardent défenseur des hommes de couleur, à savoir l'abbé Grégoire, philanthrope capable de semer le trouble : « Quel terrible homme cet abbé ! ». Pierre Morange craint sans doute que l'agitation gagne les esclaves. Aussi, le mulâtre Ogé et les autres hommes de couleur s'insurgent dès 1788 : les Métis aspirent à être admis aux Etats généraux. Ils disposent du soutien de la Société des Amis des Noirs tels que Brissot, Condorcet, La Rochefoucauld, l'abbé Grégoire et Mirabeau. Ogé est emprisonné mais les Métis fondent la Société des Colons Américains avec Julien Raymond. En outre, l'abbé Grégoire réclame la présence des gens de couleur dans le collège des électeurs et des éligibles¹³⁵¹. L'inquiétude gagne les colons et surtout Morange qui comprend intuitivement l'importance des troubles révolutionnaires. Il fait allusion avec dédain à « l'égalité des trois ordres » tant redoutée à Saint-Domingue¹³⁵² avec « les Blancs, les mulâtres et les nègres [qui seraient] traités, employés et gratifiés de la même façon »¹³⁵³. Penser à la remise en cause de l'ordre sociale établie est inacceptable aux yeux de Stanislas et de ses associés.

Au cours de l'année 1790, les troubles se confirment. Morange donne des nouvelles de la colonie déjà en ébullition. Le 13 octobre 1790, il explique à Stanislas que « le Port-au-Prince est assez tranquille, mais Saint-Marc ne l'est point »¹³⁵⁴. Il mentionne « les mulâtres de l'artibonite [...] qui n'attendent que les dernières instructions d'Ogé en France pour

¹³⁴⁹ *Ibidem*.

¹³⁵⁰ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 31 octobre 1790.

¹³⁵¹ Pierre Pluchon, *Histoire générale...*, p. 279.

¹³⁵² Jacques Thibaud, *Le temps de Saint-Domingue*, Paris, Clattès, 1989, pp. 220-221. Il est vrai que dès 1784, un quarteron Julien Raimond remet au gouverneur général de Bellecombe et à Bongars un mémoire où il réunit les plaintes des hommes de couleur.

¹³⁵³ AN 505 MI 86, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 15 octobre 1789.

¹³⁵⁴ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 13 octobre 1790.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

faire un éclat subit »¹³⁵⁵. Pour lui, « Saint-Marc n'est point encore tranquille »¹³⁵⁶. Les Blancs du quartier de l'Artibonite craignent les Mulâtres qui s'assemblent. Morange relate les actions d'Ogé qui débute ses « forfaits » dans la *Grande Rivière* où il établit son camp. Le plus inquiétant, pour l'homme de confiance de Stanislas, est qu'Ogé forme des détachements, incitant les esclaves à la violence. De fait, Morange décrit ce révolutionnaire comme une brute qui se rend d'habitations en habitations, désarmant les colons, volant leur argent, leur poudre, leurs chevaux et tirant sur ceux qui résistent. L'horreur est atteinte avec « une tête de Blanc promenée sur une pique »¹³⁵⁷. Cependant, la vie du Mulâtre Ogé est menacée pour 33 milliers de livres, même si les Blancs doivent abandonner leurs plantations.

Les Noirs, de leur côté, deviennent « inquiétants » pour l'associé des Foäche¹³⁵⁸ : ils causent des émeutes dans la colonie. Il est fait mention de « trois nègres séditieux [qui] ont été arrêtés au Cayes [et] puni sur la place », après avoir tenu des propos jugés « inacceptables »¹³⁵⁹. Rappelons que 1789 est l'année de l'ouverture des Etats Généraux à Versailles¹³⁶⁰. Ces nouvelles parviennent à Saint-Domingue, dès les derniers jours de 1788. Dans le courant du mois d'octobre, les petits Blancs et les Révolutionnaires deviennent les alliés des aristocrates ou des grands planteurs de l'île¹³⁶¹. Dès l'été 1789, le Club Massiac, opposé à la Société des Amis des Noirs, intervient auprès du ministre, l'exhortant à interdire l'embarquement des hommes de couleur en direction de Saint-Domingue. Il importe d'enrayer toute propagation des idées révolutionnaires venues de France. Un début d'anarchie apparaît dans la perle des Antilles, lorsque les Mulâtres s'emparent de 20 chevaux et de bœufs emprisonnés, situation terrible à long terme pour le commerce colonial de la maison du Cap. Surtout que le trafic négrier s'en trouve déjà atteint : « Les nègres restent à bord sans ventes et il ne se présente aucun acheteur »¹³⁶². Morange pressent que cette situation risque d'affecter les chiffres d'affaires de la maison du Cap, faisant voler en éclat le système établi à Saint-Domingue¹³⁶³. En 1790, il fait part à

¹³⁵⁵ *Ibidem.*

¹³⁵⁶ *Ibidem.*

¹³⁵⁷ *Ibidem.*

¹³⁵⁸ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 octobre 1789.

¹³⁵⁹ *Ibidem.*

¹³⁶⁰ Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti...*, p. 33.

¹³⁶¹ Yves Benot, *La révolution...*, p. 38.

¹³⁶² AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 31 octobre 1790.

¹³⁶³ AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 18 octobre 1790.

L'ARMEMENT DES FOÛCHE DE 1783 À 1789

Stanislas d'un problème inquiétant pour la maison du Cap : « Comment [les colons] payeront-ils leur dette ? »¹³⁶⁴.

¹³⁶⁴ *Ibidem.*

BILAN DE LA PREMIERE PARTIE

Bilan de la première partie

Le fondateur Martin-Pierre I^{er} lègue à ses deux fils un comptoir de commerce, héritage qu'ils font fructifier avec brio. La poursuite du négoce est assurée, en premier lieu, par la société V^{ve} Foäche et Fils, puis par la société mise en place par Stanislas, avant son départ pour la France. Lors de notre première partie, nous nous sommes efforcée de montrer la façon dont Stanislas et Martin-Pierre II se sont préparés à faire perdurer l'héritage familial acquis de leur père. Il en résulte un succès remarquable, en témoignent les armements en droiture ou en traite, en plus des plantations acquises (*Jean-Rabel, Voldroque, du Trou, Seringue et Grande Rivière*). Par conséquent, la maison de commerce laisse de beaux chiffres d'affaires, étant la première du Cap. Leur négoce s'appuie sur les denrées coloniales.

Commerce à son apogée donc, comme nous l'avons mentionné à la fin de notre première partie, même si sa fragilité est remarquable en raison des aléas climatiques. La faille est aussi visible en raison des créances des Foäche qui atteignent 240 999 livres en 1778, 565 528 livres en 1779 et 302 645 livres en 1780. La famille havraise est débitrice de 1 167 700 livres en 1778 avant de monter à 1 180 196 livres en 1780. Leur vulnérabilité est causée par ce système colonial fait de débits et de crédits qui lie le destin des maisons de commerce.

Par conséquent, les Foäche sont contraints d'affronter les événements à venir liés à l'instabilité politique à l'approche de la Révolution. Si la famille a su se relever et profiter des reprises après les guerres du Siècle des Lumières, Stanislas et Martin-Pierre II se heurtent à l'insurrection pressentie par Pierre Morange dans la perle des Antilles.

Seconde partie

La période révolutionnaire ou le déclin des affaires familiales : des répercussions sur les héritiers

Chapitre IV : faire face aux révolutions blanche et noire

Si le XVIII^e siècle témoigne de la réussite des Foäche, le XIX^e siècle, au contraire, montre le déclin de cette famille. Effectivement, la Révolution française puis l'embarquement de Saint-Domingue sont défavorables aux négociants. Ces événements portent un coup à leur commerce, alors que Stanislas et Martin-Pierre II craignent pour leur vie. Plusieurs facteurs explicatifs entrent en jeu pour comprendre cette période critique. De surcroît, ce déclin devient économique avec des conséquences sur les héritiers, même si des stratégies d'adaptation sont mises en place par les associés permettant la poursuite du négoce.

A) Des événements défavorables aux négociants : l'obligation de s'acquitter de rentes

1) *L'amorce d'un déclin en raison des événements*

Un premier événement montre en 1793 le début des difficultés de Stanislas et de Martin-Pierre II : la remise de leurs épées¹³⁶⁵. Rappelons que Martin-Pierre II bénéficie de titres nobiliaires tels que ceux d'écuyer, de conseiller secrétaire du roi, de payeur des gardes et des officiers de la chancellerie dès 1764. Stanislas, lui, détient des titres identiques (écuyer et conseiller secrétaire du roi au Grand Conseil depuis 1776)¹³⁶⁶. Le 3 juin 1793, M. Dorey, le procureur de la commune de Paris, se rend au domicile des Foäche :

Chez Martin Foäche père et Stanislas Foäche, rue de la Convention [...]. Les avons requis de nous remettre les armes qu'ils possèdent, ce qu'ils ont fait en nous remettant trois épées, deux appartenant au dit Martin et le troisième au dit Stanislas¹³⁶⁷.

Or les Foäche n'échappent pas aux contraintes exercées par le nouveau pouvoir républicain contre les « ci devant ». Le commerce maritime les maintient d'abord. Entre

¹³⁶⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 162. Selon cet auteur, « leur collecte se complète de l'épée de François Grégoire dit de Rumare, demeurant momentanément chez Stanislas Foäche ».

¹³⁶⁶ *Ibidem*.

¹³⁶⁷ *Ibidem*, p. 162.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

1789 et 1793, les réexportations de produits coloniaux grimpent. En 1792, 69 % des importations qui proviennent des colonies d'Amérique atteignent leur maxima, 18 % venant de la Martinique, 10,3 % de la Guadeloupe, 2,1 % de Tobago et Sainte-Lucie et 0,4 % de la Guyane. Les exportations vers les Antilles s'effectuent de la manière suivante : 61,5 % pour Saint-Domingue, 28 % pour la Martinique et 8 % pour la Guadeloupe. Les réexportations de produits coloniaux (par mer et par terre) atteignent 40,7 % du total¹³⁶⁸.

Si le commerce a pu se poursuivre jusqu'en 1792, la paix est compromise à partir de ce moment sur le continent en raison de l'enclenchement de la guerre : le 20 avril 1792, la France déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie¹³⁶⁹. En effet, la bataille de Valmy qui oppose la France à la Prusse et à l'Autriche a lieu en Champagne le 20 septembre 1792. Les troupes françaises parviennent en Savoie et dans le pays de Nice, en Rhénanie et en Belgique. En juillet de la même année, la patrie est déclarée en danger et la France déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, d'où une levée de 300 000 hommes en mars 1793¹³⁷⁰. En outre, la France est touchée par des troubles urbains en raison de tensions avec des soulèvements ruraux causés par la crise des subsistances.

En septembre 1793, plusieurs représentants de la Convention Nationale viennent au Havre en mission, afin d'y instaurer un comité de salut et de destituer la municipalité défavorable à la Révolution. À cette occasion, un mandat d'arrêt est lancé contre Stanislas qui reste assigné à résidence¹³⁷¹. Ses parents et ses amis subissent le même sort : c'est le cas du négociant Jacques-François Begouën-Demeaux II. Par prudence, Martin-Pierre II remet ses lettres de noblesse à la municipalité « afin que l'on ne puisse élever aucun doute sur son intention de les anéantir »¹³⁷². Il n'hésite pas à renier son attachement à la royauté dans la crainte de perdre la vie. Ces pièces à conviction sont « déposées à la maison commune pour être brûlées avec les titres royaux »¹³⁷³. Si les lettres échappent à l'autodafé, Martin-Pierre II est transporté à l'abbaye de Montivilliers. Comme beaucoup de détenus, il est emprisonné au château de Baclair avant de regagner sa maison d'Ingouville le douzième mois de l'année révolutionnaire (18-19 août au 17-18 septembre)¹³⁷⁴. À titre d'exemple, les négociants Boulogne, Oursel, Dorey, Baudry, Le Roy, Papillon et Le

¹³⁶⁸ Olivier Grenouilleau, *Les négoce maritimes...*, p. 125.

¹³⁶⁹ Michel Biard, Sylvia Marzagalli, *Révolution...*, p. 653.

¹³⁷⁰ *Ibidem*, p. 467.

¹³⁷¹ Il reste assigné à résidence à la rue Dauphine.

¹³⁷² Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 162

¹³⁷³ *Ibidem*.

¹³⁷⁴ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Liste des détenus au château de Baclair, 1794.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Mesle, tous originaires du Havre, subissent le même sort. D'autres grandes villes sont impactées car l'armateur malouin Meslé de Grandclos¹³⁷⁵ fait aussi l'objet d'une perquisition¹³⁷⁶. Il est assigné à résidence le 10 décembre 1793, mais parvient à s'échapper¹³⁷⁷. Qui plus est, des mesures exceptionnelles sont prises à l'encontre des opposants à la Révolution. Le décret du 9 mars 1794 permet l'arrestation des membres du Club Massiac, de toutes les assemblées coloniales présentes en France, mais aussi de contrôler les papiers des colons¹³⁷⁸. À Bordeaux, le 5 mai 1794, Antoine-Auguste Journu est condamné à la peine de mort en raison de son appartenance à la noblesse¹³⁷⁹. Toujours dans cette ville, étant accusé de « négociantisme », 12 négociants sont menacés. Les plus riches - comme les Raba - doivent s'acquitter de 500 000 livres et Peixoto paie 1,2 million de livres¹³⁸⁰ pour rester en vie. Chanceux, les Foäche échappent à la peine capitale, étant utiles à la ville en raison des taxes dont ils s'acquittent, alors que le peuple aspire à les voir périr¹³⁸¹. De fait, les deux frères fournissent les fonds privés au Havre. C'est ainsi que les négociants emprisonnés versent régulièrement des sommes au prorata de leurs revenus, afin de rétribuer les membres des divers comités. Cela dit, il existe une France épargnée

¹³⁷⁵ Alain Roman, *op. cit.*, p. 247. Alain Roman fait mention de la promulgation de la loi du 27 mars 1793 qui met hors la loi des aristocrates et les ennemis de la Révolution, d'où le comité de surveillance créé à Saint-Malo. Le 28 août 1793, Meslé de Grandclos et son fils Stanislas sont désarmés. Le comité décide de l'arrestation de son fils qui part à Hambourg entre 1795 et 1797, puis à Londres où il fera des mauvaises affaires. Meslé de Grandclos reste à Saint-Malo. Le 9 décembre 1793, les commissaires délégués de la Convention arrivent à 10 heures du matin à son domicile. Le soir, le négociant est enfermé chez lui au second étage sous la garde de deux commissaires. Il parvient à s'enfuir en s'évadant par une fenêtre de derrière, se jette dans la mer pour rejoindre un bateau. En 1795, il profite des lois d'apaisement pour revenir en France et demander sa radiation de la liste des émigrés. Installé à Villers-Bocage, il meurt le 30 janvier 1806.

¹³⁷⁶ Annie Jourdan, « La journée du 5 septembre 1793 : la Terreur a-t-elle été à l'ordre du jour ? » in *Visages de la Terreur*, Hervé Leuwers et Michel Biard (dir.), Paris, Armand Colin, 2014, p. 47. La France est touchée par une crise fédéraliste, Marseille et Lyon sont en insurrection, Toulon se livre aux Anglais. Il convient de ne pas oublier une crise de subsistances et les dangers des factions partisans hébertistes, sociétés populaires et parmi elle, celle des Jacobins enragés dirigés par Jacques Roux (société des citoyens révolutionnaires républicains menée par Claire Lacombe). Le 11 août 1793, des pétitions sont présentées exigeant la dissolution de la Convention. La constitution étant acceptée par le peuple français, certains considèrent que des élections doivent avoir lieu. Robespierre prend conscience des dangers qui menacent la République : il se plaint de la lenteur du tribunal de Rouen. Le 12 août 1793, Claude Royer demande une levée en masse et l'arrestation des suspects : « Soyez terribles mais sauvez la liberté ». Le 25 août, Robespierre propose une réorganisation du tribunal criminel extraordinaire avec la création de plusieurs comités révolutionnaires, la surveillance de la police et le renouvellement du comité de sûreté générale.

¹³⁷⁷ Alain Roman, *op. cit.*, p. 248.

¹³⁷⁸ Paul Butel, *Les dynasties bordelaises...*, p. 155.

¹³⁷⁹ *Ibidem*, p. 154.

¹³⁸⁰ *Ibidem*, p. 155.

¹³⁸¹ *Ibidem*, p. 163.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

par la Terreur. Au sein de celle-ci, notamment à Rouen, peu de condamnations à mort de nobles ou de notables sont visibles¹³⁸².

Un autre événement est marquant : le départ précipité de Pierre Morange pour Baltimore¹³⁸³, emportant les papiers de la société de commerce SFMH en juin 1793. Pour avoir la vie sauve, Stanislas et Martin-Pierre II sont contraints de rendre compte du revenu de la maison du Cap et de la société Foäche Frères. Dès lors, leur destin semble basculer. Cette période symbolise un tournant en défaveur de ces hommes du commerce.

De cette période, nous disposons de documents issus des Archives Municipales du Havre portant sur l'emprunt forcé et sur la contribution patriotique versée par Martin-Pierre II et Stanislas. Cette déclaration nous permet de comprendre l'état de la maison de commerce SFMH en 1794¹³⁸⁴. Aussi, nous apprenons que la maison de commerce du Cap doit 1 561 143 livres 2 sols 1 denier, et espère récupérer 1 413 529 livres 3 deniers. Elle détient 2 974 672 livres 2 sols 1 denier, preuve de sa prospérité. Elle possède encore 1 424 110 livres de marchandises, 280 000 livres issues du commerce maritime et attend de ses débiteurs près de 292 124 livres 11 sols et 9 deniers.

Cependant, il est possible que ces chiffres soient inexacts et Martin-Pierre II fait la déclaration suivante¹³⁸⁵ :

Le travail dans cet état est susceptible d'erreurs ; nous nous occupons de le vérifier, il le sera sous peu de temps, mais nous avançons que ces erreurs ne peuvent être de conséquence. Nous observons que la colonie de Saint-Domingue est depuis deux années dans un état de dépérissement total, que les parties de cette isle où il y avait encore lors des dernières nouvelles des propriétés existantes, toutes en proie à la guerre civile la plus destructrice, que les commandants nationaux qui y exercent l'autorité sont eux-mêmes destitués, qu'ainsi, il n'y existe aucune autorité légale.

¹³⁸² Pierre Serna, « La Révolution en France » in *La documentation photographique*, Pierre Serna (dir.), n° 3, Paris, CNRS éditions, 2021, p. 12. D'après l'historien, entre 300 000 et 500 000 personnes meurent en France pendant la période révolutionnaire y compris sur le champ de bataille. Nous pouvons également nous référer à l'article de Laurent Brassart, « L'autre Terreur : portrait d'une France (presque) épargnée » in *Les visages de la Terreur*, Hervé Leuwers et Michel Biard (dir.), Paris, Armand Colin, p. 169. Laurent Brassart fait mention d'une France épargnée par la Terreur ou « un espace qui va de la Haute-Normandie au Dauphiné ».

¹³⁸³ Paul Butel, *Les dynasties...*, p. 164.

¹³⁸⁴ AMLH, Déclaration n° 63 (226) de Martin-Pierre II et de Stanislas sur la situation de leur maison de commerce (série G, liasse 119), 29 frimaire de l'an 2.

¹³⁸⁵ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Comment faire une déclaration juste, lorsque l'île de Saint-Domingue vit des événements terribles, et que leurs habitations qui constituent l'essentiel de leurs créances deviennent hors de portée ? « Les malheurs de l'île de Saint-Domingue [...] sont si notoires que je me crois dispenser d'étendre cette observation » déclare Martin-Pierre II¹³⁸⁶. Et il ajoute encore :

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de justifier plus amplement les motifs qui nous ont déterminés à ne pas employer dans notre déclaration les biens que nous possédons dans cette isle, ny le montant des créances qui n'ont d'autre solidité que les propriétés situées à Saint-Domingue, ne pouvant assigner de valeur à aucun de ces objets¹³⁸⁷.

Il explique ne point faire mention des deux navires échappés de l'incendie du Cap et réfugiés à Baltimore. En outre, Stanislas et Martin-Pierre II possèdent encore des créances dans la maison SFMH, puisque la moitié peut être regardée comme leur propriété. Pour que les intéressés récupèrent leur dû, il faut que cette maison recouvre ses dettes et que les débiteurs règlent, chose difficile à réaliser. Par conséquent, les frères Foäche n'ont plus la main sur leurs affaires.

2) La déclaration de l'emprunt forcé en 1794 : des rentes à verser pour sauver sa vie

Dans ce contexte tumultueux, Martin-Pierre II et Stanislas participent à l'emprunt forcé imposé aux négociants connus pour être fortunés. Quels biens possèdent-ils au moment de la Révolution ? En nous appuyant sur la déclaration de l'emprunt forcé, nous pouvons réaliser ce tableau¹³⁸⁸. De fait, ils paient une contribution proportionnelle à la valeur de chacun de leurs biens.

Tableau 99. Biens de Martin-Pierre II Foäche

Biens-fonds	Somme en Lt.
Maison rue Saint-Jacques	600
Magasin rue de la Vieille Prison	810
Maisons, jardins à Ingouville	3060
Biens-fonds à Mannevillette	1403. 15. 5.
Total	5873
1/5 pour contribution foncière	1174. 15.
Restant net	4699

¹³⁸⁶ *Ibidem.*

¹³⁸⁷ *Ibidem.*

¹³⁸⁸ AMLH, Déclaration n° 6 (228) de Martin-Pierre II et de Stanislas de la situation de leur maison de commerce (série G, liasse 119), 29 frimaire de l'an 2.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Pour Martin-Pierre II, la contribution patriotique s'élève à 1 174 livres 5 sols, soit 1/5 de la valeur de ses propriétés foncières à la rue de la Convention, Saint-Jacques, Mannevillette et Ingouville.

Tableau 100. Rentes perçues par Martin-Pierre II

Rentes	Sommes en l.t.
Parties de rentes « dites cy dot sur les aides et gabelles ayant dues par la nation »	303. 69.
Une idem dite cy dot	36
Une rente de 300 l. due par la citoyenne Blanche	225
Une rente de 100 l. due par le citoyen Semone, domicilié à Paris	75
Total	639. 69.

Tableau 101. Revenus de l'épouse de Martin-Pierre II

Biens	Revenus en l.t.
Maison rue du Pont Gorssant et Fontaines	549
Bien-fonds à Fontaine-la-Mallet	207
Bien-fonds à Rouelles	87
¼ de bien fonds à Saint-Valéry	629
Total	1435. 6.
1/5	287. 1.
Restant net	1148. 5.

La femme de Martin-Pierre II, Louise Chaussé, doit également recenser ses biens qui s'élèvent à 1435 livres 6 sols et elle participe à une contribution patriotique de 287 livres 1 sol.

Tableau 102. Déduction des rentes passives

Rentes	Revenus en l.t.
Rente à la certaine V ^{ve} Duremare, « ma sœur », domiciliée Porte-Châtel	500
Rente à la certaine V ^{ve} de Montenol, « ma sœur », domiciliée à Averno	1170. 10.
Rente à la certaine Demeaux, « ma sœur » en cette	600

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

commune	
Rente à la certaine V ^{ve} Clouet « ma sœur », domiciliée à Senlis	750
Rente à la certaine V ^{ve} Alleaume, domiciliée à Rouen	500
Rente à la certaine de L'Orme, domiciliée à Paris	360
Souscription à payer pour les femmes et enfants des braves volontaires du bataillon du Havre pendant la guerre	2400
Intérêt de la somme de 100 580 pour l'acquisition de deux portions de terrain de nos emplacements	5029
Total	11 309. 10.

Martin-Pierre II paie des rentes - qui seront déduites de la contribution obligatoire - à la veuve du capitaine Alleaume, commandant des navires de la famille havraise à l'époque de la traite, mais surtout à ses sœurs Mesdames Demeaux, Clouet, Montenol et Duremare. Le total des rentes à payer s'élève à 11 309 l. 10 s. Il reste trois déductions accordées par la loi. En premier lieu, pour lui, d'une valeur de 1500 l., pour sa femme dont le montant atteint 1000 l., et pour ses enfants estimée à 2000 l., d'où une déduction totale de 4500 l. Au total, Martin-Pierre II et Louise Chaussé sont détenteurs de huit biens, quatre pour Martin-Pierre II et quatre qui appartiennent à sa femme, situés rue du Pont Gorssant à Fontaine-la-Mallet, à Rouelles et à Saint-Valéry. Le revenu issu de ces biens s'élève à 7308 livres¹³⁸⁹. La part de la contribution foncière pour les deux époux atteint 1461 livres - sans compter la souscription à payer pour les orphelins des morts à la guerre, d'où les 11 309 livres 10 sols de rentes dont s'acquitte Martin-Pierre II.

Tableau 103. Bien-fonds de Stanislas Foäche ¹³⁹⁰

Biens-fonds	Valeur en l.t.
Une maison rue de la Convention	4000
Différents biens ruraux à Porte-Châtel	8081
Colleville	2822
Total	14 903

¹³⁸⁹ Nous obtenons ce revenu en faisant la somme des 5783 livres et des 1435 livres.

¹³⁹⁰ AMLH, Déclaration n° 64 (227) de l'emprunt forcé de l'an 2 (liasse G, série 111) de Stanislas Foäche, négociant au Havre, rue de la Convention.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

1/5 pour contribution foncière	2780.12
Restant net	11 962.8

Stanislas, quant à lui, dispose de 14 903 livres de biens nationaux et sa contribution foncière est fixée à 2780 livres 12 sols sur ses biens-fonds. La valeur de ses domaines nationaux monte à 10 120 livres 10 sols, soit le 1/5.

Tableau 104. Domaines nationaux de Stanislas¹³⁹¹

Biens-fonds nationaux	Valeur en l.t.
Domaines nationaux à Porte-Châtel	10 120.10
Contribution d'1/5	2024. 2
Intérêt de 230 000 dû à la nation sur le prix du domaine	11 500
Marge	2403.12.12
Total	26 407

Tableau 105. Déductions des rentes passives de Stanislas¹³⁹²

Rentes	Valeur en l.t.
Rentes à la V ^{ve} de Rumare, ma sœur à Porte-Châtel	500
Rentes à la V ^{ve} Clouet « ma sœur à Senlis »	750
Rentes à la V ^{ve} Montins à Avernay près de Magny	1670
Rentes à la V ^{ve} Demeaux, ma sœur, Mans	600
Rentes à la V ^{ve} Dumanoir à Paris	3600
Rentes à la V ^{ve} Dubourg à Rouen	1300
Rentes à la V ^{ve} Houville à Rouen	557. 2. 6
Total	8977

À l'instar de Martin-Pierre II, Stanislas doit payer des rentes à ses sœurs ainsi qu'aux veuves Dumanoir, Houville, Dubourg et Montins. L'ensemble de celles-ci atteint 8977 livres.

Tableau 106. Rentes viagères de Stanislas

Rentes	Valeur en l.t.
Rentes viagères à Lefèbvre à Elbeuf	2800
Rentes viagères à Lourg Lamprêche (?) à Meillan	3000
Rentes viagères à Erambert	1800
Total	7600

¹³⁹¹ AMLH, Déclaration n° 64 (227) de l'emprunt forcé de l'an 2 (liasse G, série 111) pour Stanislas Foäche, négociant au Havre, rue de la Convention.

¹³⁹² *Ibidem.*

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Total réduit de moitié	3800
Reste des charges sur les acquis	15 180.14.1
Excédent de charge	3216. 66

Stanislas paie des rentes viagères à M. Lefèbvre, à Lourg Lamprêche et à Rambert d'un montant de 3800 livres. On remarque que l'épouse de Martin-Pierre II, Louise, est plus fortunée que celle de Stanislas qui ne dispose pas de biens. Effectivement, Rose de Mondion est issue de la noblesse pauvre¹³⁹³.

Comme pour Martin-Pierre II, il est impossible de déclarer les habitations de Saint-Domingue en raison des événements révolutionnaires. Aussi, ce dossier sur la déclaration de l'emprunt forcé prouve que les Foäche investissent dans des biens fonciers au Havre. Ainsi, les deux frères disposent de sept maisons : quatre pour Martin-Pierre II et trois pour Stanislas rue de la Convention, quartier cosu en pleine ville du Havre. Ils procèdent à des acquisitions à la campagne en plus du Colmoulins, et Stanislas détient différents biens ruraux à Porte-Châtel. Martin-Pierre II possède des maisons à Ingouville, ancien faubourg du Havre, mais également à Mannevillette, commune située en Seine-Maritime. Ces biens sont certes urbains mais aussi campagnards. Cette recherche du mieux-être fait de la campagne un endroit recherché par ceux qui en ont les moyens.

Si on additionne l'ensemble des valeurs qui correspondent aux biens fonciers de Stanislas, on se rend compte que le montant atteint 30 896 livres¹³⁹⁴. Les rentes passives ou dettes s'élèvent à 20 286 livres¹³⁹⁵ et les rentes viagères à 3855 livres¹³⁹⁶. Enfin, la contribution foncière - pour tous ces biens - revient à 17 748 livres¹³⁹⁷ en raison de l'intérêt de 230 000 livres dû à la nation sur le prix du domaine.

¹³⁹³ Maurice Begouën-Demeaux, *op. cit.*, p. 87. Les parents de Rose sont réduits à « l'économie la plus stricte » et ils ont « recours à l'emprunt ». Aussi, on espère que Rose trouvera un mari fortuné.

¹³⁹⁴ L'addition effectuée est la suivante : 5873 + 14 903 + 10120 = 30 896 livres.

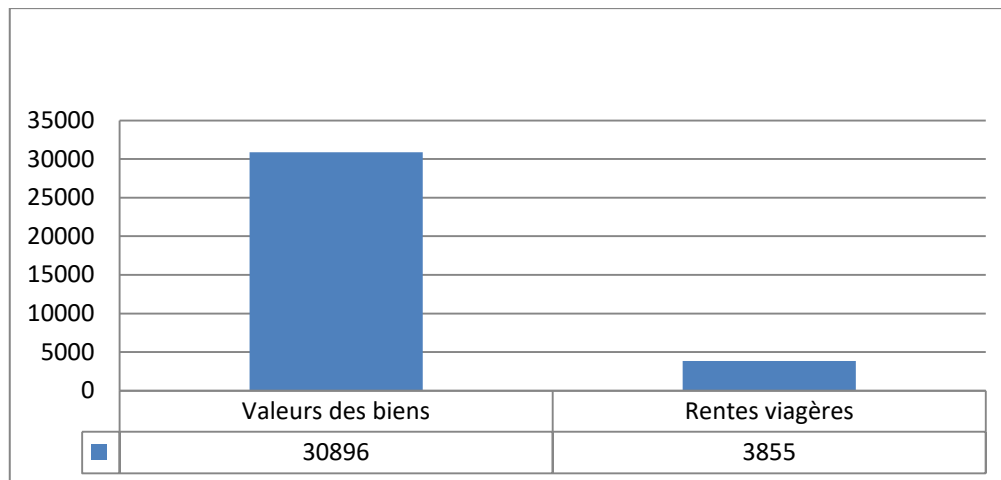
¹³⁹⁵ L'addition effectuée est la suivante : 11 309 + 8977 = 20 286 livres.

¹³⁹⁶ L'addition effectuée est la suivante : 639 + 3216 = 3855 livres.

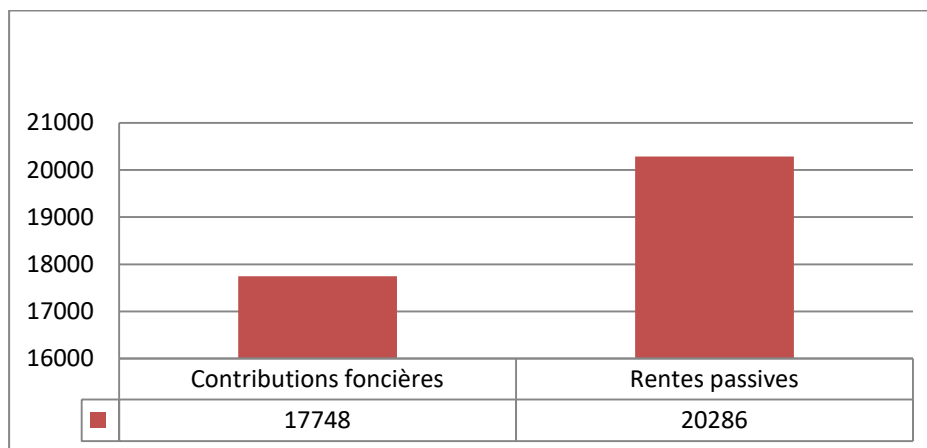
¹³⁹⁷ L'addition effectuée est la suivante : 1174 + 2780 + 2024 + 11 500 = 17 748 livres.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Graphique 24. Contribution patriotique de Martin-Pierre II et de Stanislas en fonction de la valeur des biens et des rentes viagères de 1793 en l.t.



Graphique 25. Contribution patriotique de Martin-Pierre II et de Stanislas en fonction des contributions foncières et des rentes passives de 1793 en l.t.



Il est à noter que Martin-Pierre II participe aux dépenses de la municipalité, puisqu'il reçoit un remboursement de 400 livres tournois du ministre de la guerre¹³⁹⁸. Le frère de Stanislas fait la déclaration suivante :

Je soussigné Martin Foäche, négociant au Havre, déclare avec vérité la somme de 25 000 livres dont je contribuerai aux besoins de l'Etat [...]. Selon les fixations établies par le décret de l'assemblée nationale du 6 février 1789 concernant la contribution patriotique et

¹³⁹⁸ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Note du 14 messidor de l'an 6 de l'administration municipale du Havre.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

je m'engage à m'acquitter de la dite somme de 25 000 livres en paiement avant l'expiration du dit terme fixé par l'article IX du décret de l'assemblée nationale¹³⁹⁹.

Il est dans l'obligation d'évoquer ses biens à Saint-Domingue et pas seulement ceux de France :

Au Havre, ce 28 décembre 1789, je déclare en outre que les $\frac{3}{4}$ de ma fortune étant dans la colonie de Saint-Domingue, je me réserve de faire valoir ma présente déclaration au cas que les colonies fussent assujetties à payer, ne devant pas être tenu à s'acquitter deux fois¹⁴⁰⁰.

Martin-Pierre II et Stanislas s'acquittent d'une contribution destinée à soutenir l'effort de défense nationale face au risque d'invasion.

En outre, les deux frères craignent pour leur vie. Stanislas parvient à échapper à une convocation à la mairie et au cabinet de la Bourse en novembre 1794. Il répond s'être retiré à la campagne afin d'y rétablir sa santé¹⁴⁰¹. À l'été 1796, il informe ses associés de la maison du Cap de son départ pour Londres avec sa famille¹⁴⁰². En 1797, le domicile de Stanislas au Havre est réquisitionné pour servir de logement au général Cimprière¹⁴⁰³. Malgré la paix signée après les victoires de Bonaparte en Italie, les tensions perdurent en fait sur mer et « la guerre commence à nourrir systématiquement la guerre », selon l'expression de Michel Biard¹⁴⁰⁴. Réquisitions et contributions s'alourdissent sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, ce général Cimprière occupe la résidence de l'armateur havrais, tandis que deux militaires sont logés au sein de la maison de Martin-Pierre II. Ce n'est pas tout car *Le Roi d'Akim* est également réquisitionné en 1796. En effet, après les négociations de paix avec l'Autriche qui aboutissent au traité de Campo-Formio le 18 octobre 1797, celles entamées avec la Grande-Bretagne se soldent par un échec, notamment sur la question des

¹³⁹⁹ AMLH, Fonds révolutionnaire, G 97, Contribution patriotique de la ville du Havre, 1789.

¹⁴⁰⁰ *Ibidem*.

¹⁴⁰¹ Maurice Begouën-Demeaux, *op.cit.*, p. 166.

¹⁴⁰² *Ibidem*, p. 170.

¹⁴⁰³ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Note du 19 prairial de l'an 6.

¹⁴⁰⁴ Michel Biard, Sylvia Marzagalli, *Révolution...*, p. 432. Les Français remportent des victoires et les souverains italiens se soumettent. Après la défaite autrichienne de Lodi, le roi de Naples, les ducs de Parme et de Modène demandent un armistice qui prévoit le versement de 21 millions, et la cession de 100 objets d'art et de 500 manuscrits. Ensuite, les préliminaires de la paix avec l'Autriche sont signés à Leoben le 18 octobre 1797. Le territoire de la République de Venise est partagé entre l'Autriche, la République cisalpine et la France qui prend le contrôle des îles ioniennes. L'Autriche reçoit la Dalmatie, l'Istrie et la Vénétie, ce qui lui donne accès à la mer Adriatique et à la Méditerranée, notamment par le port de Trieste.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

colonies. Le Directoire exige la restauration des colonies françaises et celles de ses alliés, mais Londres refuse et instaure une nouvelle coalition contre la France, menaçant la République sur les mers¹⁴⁰⁵. Les négociants sont informés que le navire a bien servi : « Citoyens, les services de votre navire n'étant plus d'aucune d'utilité en ce fort, je vous préviens qu'il cesse d'être au compte de la République et que conséquemment, la remise vous est faite »¹⁴⁰⁶.

Martin-Pierre II et Stanislas ne sont pas les seuls à vivre des moments annonçant la chute de leur maison de commerce. Pierre Morange, le fidèle associé de la maison du Cap et représentant de Stanislas, vit des moments terribles sur l'île de Saint-Domingue - en raison de troubles internes - jusqu'à son départ en 1793.

B) La révolte de Saint-Domingue : l'autre raison des difficultés

1) Le départ de Pierre Morange pour Baltimore

Dans la nuit du 22 août 1791, à 22 heures, une insurrection éclate dans le quartier de l'Acul, dans le nord de Saint-Domingue. Huit jours après avoir prêté serment selon un rituel au Bois-Caïman, les esclaves des ateliers Clément, Turpin, Flaville, Trême et Noé, décident de donner le signal d'une insurrection sous l'ordre de Boukman¹⁴⁰⁷. En quelques jours, la plaine est réduite en cendres et les quartiers du Limbé et de l'Acul sont détruits. Aux Hauts-du-Cap, 200 gardes nationaux et trois canons venus de la ville arrêtent les insurgés qui se replient sur les habitations de Nort, Decourt et Vergennes. Les paroisses de Limbé, de l'Acul, de la Plaine du Nord, de la Petite-Anse, du Quartier-Morin et de Limonade sont ravagées¹⁴⁰⁸.

¹⁴⁰⁵ *Ibidem*. La seconde coalition (1798-1802) est menée contre la France afin d'enrayer le régime républicain et de rétablir la monarchie. Cette seconde coalition formée à l'instigation de la Grande-Bretagne de septembre 1798 à mars 1799, comprend la Russie, l'Autriche, la Turquie, les Deux-Siciles, quelques princes allemands et la Suède. Elle prend fin après la signature de la paix d'Amiens en 1802.

¹⁴⁰⁶ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Note du 2 vendémiaire de l'an 5.

¹⁴⁰⁷ Bernard Gainot, *La Révolution des esclaves*, Paris, vendémiaire, 2017, p. 246. La Révolution de Saint-Domingue débute par les révoltes des populations de couleur dès l'année 1791. En octobre 1790, les frères Ogé et de Chavannes prennent les armes au bourg de Grande-Rivière du Nord. Vincent Ogé demande à l'Assemblée coloniale du Nord de reconnaître l'égalité des droits politiques pour les libres de couleur. Ensuite, Ogé et Chavannes sont exécutés. Un décret est adopté le 15 mai 1791 conférant la qualité de citoyen aux libres de couleur nés de parents libres. Le 7 août 1791, un conseil des libres de couleur est présidé par Pierre Pinchinat pour exiger l'égalité des droits politiques avec les Blancs. Les esclaves de la riche plaine sucrière du Nord se soulèvent la nuit du 22 au 23 août 1791. L'Assemblée nationale abroge le décret du 15 mai 1791 et établit un régime de semi-autonomie, qui laisse les planteurs blancs maîtres de la colonie par le biais de leurs assemblées coloniales. Les libres de couleur sont massacrés à Port-au-Prince.

¹⁴⁰⁸ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle révolution*, Paris, PRNG, 2017, p. 111.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

À Saint-Domingue, les nouveaux commissaires de la République (Sonthonax et Polverel) luttent contre les colons. Au Cap, ces derniers parviennent à convaincre le général Galbaud de les suivre. Rappelons que le 4 avril 1792, l'Assemblée législative instaure l'égalité civile entre les Blancs et les libres de couleur. Le 17 septembre 1792, la seconde Commission civile (Sonthonax, Ailhaud et Polverel) arrive à Saint-Domingue afin de faire appliquer le décret du 4 avril 1792 que nous venons de mentionner¹⁴⁰⁹.

Le général Galbaud se bat contre les commissaires et est acclamé au Cap par les colons le 20 juin 1793. Il affronte Sonthonax qui espère l'aide des esclaves rebelles arrivés dans la ville. De là, Sonthonax accorde la liberté aux esclaves dans le Nord, avant que Polverel permette à ceux de l'Ouest et du Sud de bénéficier des mêmes droits¹⁴¹⁰. Sonthonax devait accorder la citoyenneté complète aux libres de couleur et il l'étend aux esclaves.

Adversaire des révolutionnaires, Galbaud est vaincu mais la ville du Cap est pillée et incendiée. De plus, 5 à 10 000 colons blancs partent avec lui vers les Etats-Unis, dont Pierre Morange, sur un convoi de 300 navires marchands escortés¹⁴¹¹. Dans ce contexte, Morange quitte la colonie détruite et emporte marchandises et titres sur le navire *La Mère de Famille*. La lettre adressée le 28 novembre 1793 à Mme Hamel de Rouen, fait référence à son départ chaotique du Cap lors de l'insurrection. Il a fait son possible pour emporter les papiers de la société SFMH¹⁴¹²:

Nous avons retrouvé dans une barrique où dans nos jours d'alarme, nous avons renfermé en grande hâte les créances de nos amis et que nous avons fait transporter à temps à bord d'un de nos navires, notre livre de caisse où nous passions toutes les recettes que nous faisons pour compte de divers, à l'aide de cette heureuse trouvaille, nous nous sommes plus trouvés embarrassés pour dresser votre compte courant que nous vous avons promis peu avant notre fuite du Cap.

En outre, l'année 1793 est marquée par une lutte des contre-révolutionnaires et des partisans de la République¹⁴¹³. Sonthonax doit reconquérir militairement la capitale de la colonie à partir de Saint-Marc face aux colons. Il est entouré de Mulâtres tels que Pinchinat, Rigaud et Beauvais. On assiste à une lutte pour le pouvoir des grands colons et

¹⁴⁰⁹ *Ibidem*.

¹⁴¹⁰ Bernard Gainot, *op. cit.*, p. 248.

¹⁴¹¹ Jacques de Cauna, *op. cit.*, p. 117.

¹⁴¹² AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Madame Hamel, 28 novembre 1793.

¹⁴¹³ Bernard Gainot, *La révolution des esclaves*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 134.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

des partisans de la République représentés par le commissaire Sonthonax. Le 25 février 1793, le colon Venault de Charmilly signe un traité qui place le Sud sous protectorat britannique. Les Anglais prennent possession de la plupart des côtes en qualité d'invités. Jérémie tombe le 20 septembre 1793, le Môle Saint-Nicolas avec Arcahaye et Léogane le 22 septembre.

La même année, les Espagnols occupent le territoire français en majorité (territoires du nord et du centre grâce aux services de Jean-François, de Biassou et de Toussaint Louverture). Ils parviennent à conquérir les Gonaïves le 6 décembre 1793. Port-au-Prince résiste jusqu'au 2 juin 1794¹⁴¹⁴. C'est dans ce contexte que la France confirme l'abolition générale de l'esclavage le 4 février 1794¹⁴¹⁵. Les esclaves reconnus libres après leur soutien à la défense de l'île, Toussaint Louverture se rallie aux Français de mai 1794 jusqu'en janvier 1801.

Pendant ces années difficiles, Stanislas, Martin-Pierre II et leurs associés victimes de la Révolution de Saint-Domingue, prennent des chemins différents. En 1793, Hardivilliers se rend en Europe avant de rejoindre Morange aux Etats-Unis en 1795 car il écrit à Stanislas depuis New York. Il revient au Cap en 1803 et correspond avec le négociant sous couvert de Morange. Dès 1797, Stanislas se trouve pour sa part dans le nord de Londres qu'il gagne avec sa famille pour résider à Hampstead jusqu'en 1802. Morange, quant à lui, se rend à Baltimore, avant de rentrer au Cap le 29 juin 1798. Il y reste jusqu'en 1803, année de son départ peu avant la proclamation d'indépendance d'Haïti¹⁴¹⁶.

Les lettres échangées entre Pierre Morange et les frères Foäche permettent de connaître le sort de la maison du Cap. Effectivement, ses échanges épistolaires avec Stanislas et Martin-Pierre II, pendant ses années d'exil, sont prolifiques. Stanislas laisse son homme de confiance et associé porter ses affaires. Nous avons fait le choix de dépouiller ces lettres afin de comprendre le devenir de cette maison de commerce et la façon dont le négoce des Foäche est poursuivi pendant ces années troubles. Surtout, la maison du Cap détient la procuration des propriétaires de plantations. Il convient de s'interroger sur la façon dont elle gère ces habitations et les siennes qui lui assurent un revenu en temps normal. Quelles stratégies d'adaptation met-elle en place pour poursuivre ce commerce ?

¹⁴¹⁴ *Ibidem*, p. 129.

¹⁴¹⁵ *Ibidem*, p. 130.

¹⁴¹⁶ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 198.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

2) *La difficile régie des habitations pendant la période révolutionnaire*

Même dans un contexte difficile, la maison du Cap gère dans la mesure du possible les habitations des colons absents, comme celle de Mme Fauconnier. Dans sa lettre en date du 10 avril 1793, peu avant son départ pour Baltimore, Pierre Morange mentionne le revenu de cette plantation qui atteint 18 357 l. 6 s. 3 d., soit une créance à recouvrer pour la maison SFMH d'un montant 11 531 l. 10 s. 3 d.

Morange fait état du terrible contexte : « Il n'est pas de nuit que les brigands ne viennent porter d'incendie sur les diverses habitations et avant-hier, ils vous ont encore brûlé deux pièces de cannes des plus éloignées de votre établissement »¹⁴¹⁷. La lettre adressée le 12 mars 1793 par Pierre Morange à Nicolas Cabeuil témoigne encore de l'instabilité, avec des révoltés qui n'hésitent pas à détruire les plantations¹⁴¹⁸ : « Ils ont mis le feu à une case où l'on avait serré de la bagace à une pile de bagace & au moulin. Les gardiens aidés de quelques nègres de l'habitation Thomas & des Blancs sont parvenus à l'éteindre dans ce dernier endroit »¹⁴¹⁹. En mettant le feu aux cannes de l'habitation, les rebelles s'en prennent à la denrée qui contribue à l'enrichissement des colons. Les associés ne peuvent que constater leur impuissance, alors même qu'ils détiennent la procuration de ces domaines. La plantation du quartier Dondon n'échappe pas à ce sort, si on se fie à la lettre de Pierre Morange envoyée le 2 mars 1793 à M. Coudougnan¹⁴²⁰. Lorsque M. Dabzac le gérant se rend sur cette habitation, il ne trouve que le moulin et la case à nègres. Morange affirme : « Tout le reste a été incendié. De tout votre atelier, il n'a trouvé que 3 ou 4 vieux sujets qui ne l'ont jamais quitté »¹⁴²¹.

Lorsque les cannes sont attaquées par les révoltés, un coup est fatalement porté à l'économie de l'habitation qui finit par produire un piètre sucre¹⁴²². Dans sa lettre en date du 12 mars 1793, Pierre Morange constate que les cannes brûlées produisent un sirop médiocre : chercher à produire du sucre dans ces conditions est aberrant¹⁴²³. La procuration de Pierre Morange ne sert qu'à informer et à constater les dégâts causés par les insurgés. La maison Foäche ne mentionne plus la production, mais la ruine et surtout l'impuissance

¹⁴¹⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Madame Fauconnier, 10 avril 1793.

¹⁴¹⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Nicolas Cabeuil, 12 mars 1793.

¹⁴¹⁹ *Ibidem*.

¹⁴²⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Monsieur Coudougnan, 10 avril 1793.

¹⁴²¹ *Ibidem*.

¹⁴²² *Ibidem*.

¹⁴²³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas, 12 mars 1793.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

du gérant de la plantation du Dondon qui veut fuir. Le rôle de Pierre Morange est bien évidemment de l'en dissuader : « M. Dabzac nous marque aussi qu'il ne peut plus gérer votre bien »¹⁴²⁴. Pour Morange, il est indispensable qu'il reste : « Sa présence est nécessaire à vos intérêts pour l'engager instamment à rester à son poste »¹⁴²⁵.

En ces temps de révoltes, les trois commissaires Sonthonax, Polverel et Ailhaud quittent la France, décrétant l'égalité civile entre les Blancs et les Mulâtres. Mais l'opposition des colons à la constitution avive les tensions, d'où ce chaos qui règne à Saint-Domingue, même si ces commissaires disposent de 14 000 hommes. Il n'est guère étonnant que Pierre Morange relate les incendies quotidiens et l'agitation des esclaves. Dans le Nord, six paroisses à proximité du Cap sont détruites¹⁴²⁶ et d'autres le sont partiellement. Si la plaine du Cul-de-Sac n'est pas touchée, contrairement à Léogane, le Petit-Goâve ou la plaine des Cayes le sont avec de nombreux assassinats d'habitants¹⁴²⁷. Ces scènes d'incendies évoquées par Morange ne sont qu'un aperçu de l'atmosphère d'un pays en révolte avec des Noirs qui brûlent les habitations, symbolisant leur rejet de la servitude.

Comment assurer la sécurité d'habitations dont les Foäche détiennent la procuration en période d'instabilité ? Pour l'homme de confiance de Stanislas, les habitants doivent établir un poste « qui en deffende l'entrée »¹⁴²⁸. Qui plus est, les colons vivant en France exigent que la maison du Cap mette en place une garde quotidienne de leurs plantations. Affaire compliquée, puisqu'il est hors de question que la maison SFMH paie pour la sécurité des habitations dont elle a la charge : le coût financier serait trop important¹⁴²⁹. En l'absence de revenu permettant de s'acquitter de postes défensifs, même le coût du séquestre ne suffirait pas à assurer la défense des domaines¹⁴³⁰ : Stanislas n'est pas en mesure de financer les dépenses liées à leur protection. Morange réproche l'attitude de certains procureurs de plantations qui ne se sentent pas concernés. C'est le cas de M. Chabert, procureur des trois habitations voisines, qui s'abstient de se rendre à son invitation pour évoquer la sécurité des plantations¹⁴³¹ :

¹⁴²⁴ *Ibidem*.

¹⁴²⁵ *Ibidem*.

¹⁴²⁶ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle révolution...*, p. 115.

¹⁴²⁷ *Ibidem*.

¹⁴²⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Monsieur Coudougnan, 10 avril 1793.

¹⁴²⁹ *Ibidem*.

¹⁴³⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Madame Fauconnier, 10 avril 1793.

¹⁴³¹ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Pour établir un poste qui défendrait le quartier & dont nous ne pouvons nous seuls faire la dépense & payer le coûteux entretien, mais ce monsieur parce qu'il a été des moins endommagés, parce qu'il a le bonheur de faire beaucoup de revenus, ne veut absolument se prêter à rien. Il a déjà été puni sur une de ses habitations dont les purgeries viennent d'être consumées, il le sera infailliblement encore sur d'autres, puisque chaque nuit les incendies recommencent dans le quartier ; mais nous voyons à regret que tout cela n'influe pas sur sa détermination, nous pourrions encore en être les victimes.

Par ailleurs, pour éviter le séquestre ou l'appropriation des habitations par l'Etat, Pierre Morange incite le propriétaire de l'habitation du quartier Dondon à lui faire passer les pièces prouvant sa propriété¹⁴³² car « tous les représentants qui ne peuvent pas constater la résidence dans le royaume depuis le mois de février 1792 par le certificat de la municipalité du lieu qu'elles habitent seront mises de suite en séquestre ».

Nous voyons la difficulté pour la maison du Cap, qui détient la procuration des habitations Fauconnier et Cabeuil, de gérer dans l'incertitude en raison des événements. En outre, il est difficile de traiter des habitations à distance, ainsi lors de son départ pour Baltimore en novembre 1793¹⁴³³ :

Nous venons de recevoir votre lettre du 26 nivôse 3^{ème} année républicaine par laquelle vous nous remettez le certificat de résidence de la citoyenne Fauconnier avec prière d'y faire le nécessaire. Nous ne sommes pas encore en position de faire usage de cette pièce ni d'aucune autre de même teneur pour aucun autre propriétaire d'habitations.

En dépit des difficultés, Pierre Morange souhaite revenir à la fin de l'année 1795 afin d'administrer les biens. Il faut donc retrouver les comptes prouvant la bonne administration de ces biens en des temps plus cléments¹⁴³⁴ :

S'il est possible enfin de retourner à Saint-Domingue, il faut que nous soyons parés pour y faire des réclamations auxquelles nous avons droit ; en conséquence, nous vous prions de nous procurer les copies de nos comptes arrêtés avec les héritiers Lefèbvre, Philibert, Cabeuil, Condougnan, Bonfils & Beaunay. Ces comptes arrêtés, signés des parties cy dessus, seront pour nous un titre dont nous sommes dénués pour le moment & qui nous sera nécessaire dans le cas où on se réinstallerait au Cap.

¹⁴³² AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 2 mars 1793.

¹⁴³³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Fauconnier, 16 mai 1795.

¹⁴³⁴ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

La maison Foäche ne s'avoue pas vaincue et trouve une solution pour les plantations dont elle détient la procuration. Devant la complexité de la tâche, les lettres de l'année 1795 témoignent que la maison du Cap délègue les fonctions de procureur d'habitations à M. Ducros pour administrer les plantations Cabeuil, Fauconnier et Desgaudières. Cependant, en dépit de la procuration et du certificat de résidence de M. Cabeuil remis à M. Ducros, ce dernier finit par être arrêté par l'administration de Saint-Domingue, qui ne permet pas aux procureurs des biens des propriétaires absents de percevoir les revenus¹⁴³⁵. En 1795, seul le séquestre est toléré par une administration qui récupère les revenus des habitations des colons absents, surtout lorsque la transmission des procurations n'a pas lieu à temps. Pierre Morange cite, à titre d'exemple, la procuration de l'habitation de M. Lefèbvre qu'il détient et remise à M. Fayard, colon de la plaine du Cap, lequel devait se rendre sur le bien avec le général Hédouville. Finalement, M. Fayard n'étant jamais arrivé, l'habitation Lefèbvre est mise à ferme comme les autres¹⁴³⁶. Dans ce contexte, l'administration de Saint-Domingue profite de l'anarchie installée sur l'île.

De plus, les menaces que font peser l'Espagne, l'Angleterre et les révoltés entraînent des difficultés à trouver des vivres pour se nourrir. Morange craint que les puissances belligérantes entravent l'ensemble des voies de communications¹⁴³⁷. Il faut dire que les Anglais s'attribuent les régions côtières¹⁴³⁸. Gérer les domaines dont ils détiennent la procuration est complexe, l'administration faisant obstacle. Bien évidemment, il est impossible de recouvrer les revenus des habitations.

3) Récupérer les créances des habitations en ces temps troublés

Dans ce contexte, la maison du Cap fait le choix de veiller encore aux successions des uns et des autres, afin que celles-ci soient bien recouvrées en dépit du « gouffre de malheur »¹⁴³⁹. Pierre Morange fait mention de la créance de la succession Crosnier sur les héritiers Asselin Deslaurier par une saisie faite en 1792. Stanislas avait obtenu le paiement en intérêts et en frais. Mais les uns et les autres doivent être payés par voie d'huissier¹⁴⁴⁰. Au final, les héritiers Crosnier sont crédités de 2648 l. 12 s. 6 d. et sont aussi débités de 2500 l., remis à Longer, le boulanger de la maison du Cap. L'homme de confiance de

¹⁴³⁵ *Ibidem*.

¹⁴³⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 août 1798.

¹⁴³⁷ *Ibidem*.

¹⁴³⁸ François Blancpain, *op.cit.*, p. 128.

¹⁴³⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 12 février 1793.

¹⁴⁴⁰ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Stanislas fait attention aux intérêts des uns ou des autres, et aux rentrées des loyers qu'il ne reçoit pas, même si un arrêté de l'assemblée coloniale permet au locataire de régler les trois quarts de leurs loyers en traite et le deuxième quart en argent.

Morange ne cesse de se plaindre que les locataires ne paient pas les propriétaires. C'est ainsi que les héritiers Roux doivent, dans le cadre d'une location à Georges Périer, la somme de 3914 l. 16 s. 4 d. Ceux qui ont des dettes vis-à-vis de Stanislas ne se présentent pas non plus pour les solder : les locataires paient avec un certain retard en profitant de la situation. Il est vrai que les héritiers Roux sont débiteurs de 14 683 l. 16 s. en cette année 1792, et doivent 5076 l. 16 s. pour les 23 quarts de café à la consignation de Foäche Frères. Si la maison du Cap a des difficultés à récupérer les créances des loyers dues à ses clients, tels que Georges Perier, elle ne peut pas récupérer ses propres créances. Pierre Morange prend conscience des problèmes qui affectent toute la société coloniale : « C'est l'effet nécessaire des circonstances cruelles où nous sommes qui tarissent le commerce et jettent tout le monde dans la plus forte gêne, mais nous ne perdons pas courage »¹⁴⁴¹. Il se plaint et affirme vivre « une époque bien douloureuse » en raison des massacres et des incendies.

Ce passage atteste de la difficulté à recouvrer les sommes attendues pour la famille havraise ou pour ses clients. Sur le plan des affaires, Pierre Morange se plaint de ne rien gagner, ou d'être sans cesse sollicité par l'administration de Saint-Domingue, pilleuse et « aux abois ayant toujours recours au commerce »¹⁴⁴². Morange regrette que la maison SFMH soit obligée de venir en aide à cette administration sans rien récolter. Son champs lexical est celui du marasme économique : « Dans cette incertitude et ces alarmes perpétuelles les affaires sont absolument mortes, on se consume de dépenses »¹⁴⁴³. Il mentionne les Mulâtres qui refusent de chasser les brigands dans la partie Nord, finalement en proie aux incendies et aux révoltes des esclaves à peine libérés. La stratégie mise en place par la maison du Cap est bien celle de récupérer les créances des débiteurs même à distance.

Comment les recouvrer alors que Stanislas se trouve à Londres dès 1796 et que Pierre Morange fuit aux Etats-Unis en 1793 ? De surcroît, les habitations brûlent et leur revenu baisse sensiblement. Néanmoins, en novembre 1793, il importe de recouvrer les

¹⁴⁴¹ *Ibidem.*

¹⁴⁴² *Ibidem.*

¹⁴⁴³ *Ibidem.*

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

dettes de Mme Hamel, débitrice à hauteur de 1967 l. 8 s. 9 d.¹⁴⁴⁴ En raison de son départ précipité, Pierre Morange reconnaît avoir perdu les baux à ferme et se dit être dans l'incapacité de s'appuyer uniquement sur sa mémoire¹⁴⁴⁵. Sans oublier les débiteurs victimes des événements de Saint-Domingue qui perdent la vie comme M. Laissie¹⁴⁴⁶. Par conséquent, Stanislas ne recouvrera jamais cette créance :

[II] s'est laissé séduire par la facilité que le renversement de tout ordre offrait aux débiteurs. Il allait cependant nous solder quand la catastrophe est arrivée. Nous venons de le voir mourir ici, après avoir trainé dans la gêne & le besoin le reste de ses malheureux jours. Nous croyons cette dette absolument perdue pour vous.

La lettre de Pierre Morange envoyée le 29 novembre 1794 à M. Lavie de Belfort montre encore la volonté de récupérer les créances des particuliers¹⁴⁴⁷. C'est ainsi que M. Lavie de Belfort est créancier à hauteur de 2001 l. 8 s. 4 d. Qui plus est, la maison Foäche possède l'administration de ses biens. En raison des événements de Saint-Domingue, Pierre Morange affirme avoir encore perdu le bail passé pour location de la maison Lavie, tandis que les locataires lui doivent 803 l. 2 s. 6 d. En ces temps difficiles, le rôle de la maison du Cap est de joindre tous les débiteurs de M. Lavie, qui resteront sans doute introuvables, ayant fui en France ou à Baltimore. En outre, l'incertitude demeure en ce qui concerne le débiteur Vaugelade : « Nous ignorons où il fait résidence » affirme Morange, sans oublier M. Armiaud avec ses quatre mois de loyers impayés¹⁴⁴⁸. En ces temps de Révolution, il est difficile de localiser les débiteurs qui ont quitté la colonie de Saint-Domingue en proie aux flammes. Ces lettres renseignent en particulier sur l'administration des biens par Morange qui veille à la bonne réception des loyers, lorsque les propriétaires se trouvent en métropole.

La récupération des créances liée à la gestion des habitations est délicate, notamment dans le cas de l'habitation Cabeuil, si l'on se fie à la lettre datée de juin 1796. Il est vrai que les co-héritiers de l'habitation Cabeuil dont les Foäche détiennent la procuration

¹⁴⁴⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Madame Hamel, 28 novembre 1793.

¹⁴⁴⁵ *Ibidem*.

¹⁴⁴⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, juin 1796 (jour non visible).

¹⁴⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁴⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à M. Lavie, 29 novembre 1794.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

doivent « une soixantaine de mille livres » à la maison du Cap¹⁴⁴⁹. Là encore, Stanislas risque de ne pas recouvrer cette somme.

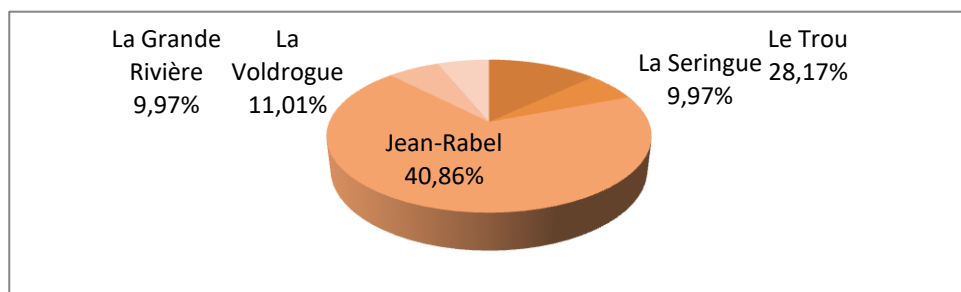
Enfin, la mise sous séquestre imposée par l'administration touche également les habitations des Foäche. Il convient d'analyser, au cours de cette sous-partie, le devenir de leurs plantations, de leurs productions et de leurs ateliers alors que la Révolution fait rage. Nous nous interrogerons sur les difficultés auxquelles le commerce de la famille havraise est confronté alors que Saint-Domingue, selon le témoin oculaire des événements de 1793, est « une véritable pluie de feu, formée de brins de cannes enflammées [qui] s'abat sur le Cap, où l'on ne distingue plus la nuit du jour »¹⁴⁵⁰.

C) Les plantations des Foäche pendant la période révolutionnaire

1) Valeur des plantations en 1797

Les Foäche sont détenteurs de cinq plantations acquises de 1772 à 1790. La surface totale s'élève à 1771 carreaux, soit 2001 hectares pour 1362 esclaves. *Jean-Rabel* reste l'habitation qui compte la plus importante main-d'œuvre suivie de la plantation du *Trou* et de la *Voldroque*. Cependant, dès 1797, les chiffres se tassent car la *Seringue* passe de 125 à 98 captifs. Alors que l'habitation du *Trou* conserve ses 353 esclaves, la *Grande Rivière* passe de 125 à 115 esclaves, la *Voldroque* de 200 à 126 captifs et *Jean-Rabel* de 633 à 512 Noirs. En 1797, l'ensemble des habitations des Foäche comporte 1204 esclaves, chiffre remarquable même pendant les années difficiles. Mais la famille perd 406 captifs en raison des troubles révolutionnaires. Or ces derniers restent la main-d'œuvre indispensable au bon déroulement de la plantation.

Graphique 26. Répartition des esclaves dans les plantations Foäche en 1797



¹⁴⁴⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Nicolas Cabeuil, juin 1796 (jour non visible).

¹⁴⁵⁰ Jacques de Cauna, *Haïti...*, p. 111.

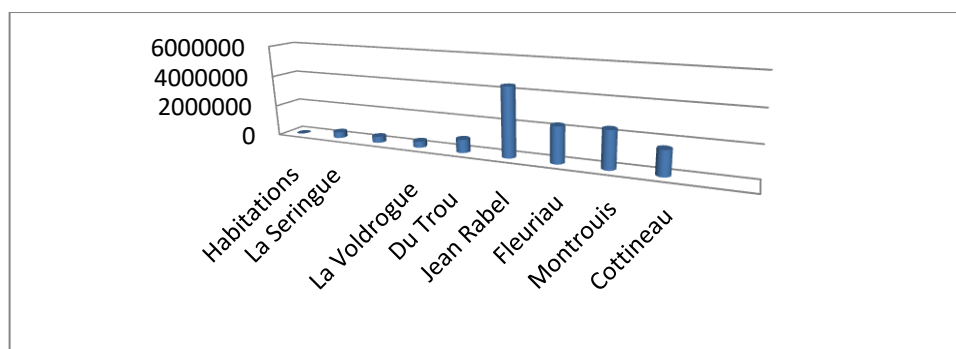
FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Il nous semble opportun de comparer la valeur des habitations Foäche à d'autres domaines.

Tableau 107. Valeur des habitations Foäche en 1797 comparées à d'autres habitations

Habitations	Superficie	Bâtiments	Prix des esclaves	Prix des animaux	Valeur en l.t.
Habitation <i>Seringue</i> (1797)	164 carreaux ou 185 ha	70 400	189 100 pour 98 esclaves	15 970	400 000
Habitation <i>Grande Rivière</i> (1797)	400 carreaux ou 452 ha	170 000	174 810 pour 115 esclaves	41 000	385 810
Habitation <i>Voldroque</i> (1797)	200 carreaux ou 226 ha	165 927	182 160 pour 126 esclaves	37 608	385 695
Habitation du <i>Trou</i> (1797)	495 carreaux 560 ha	?	353 esclaves ?	?	845 000
Habitation <i>Jean-Rabel</i> (1787)	633 carreaux 715 ha	850 000	1 600 000 pour 512 esclaves	50 000	4 400 000
Habitation <i>Cottineau</i> (1797)	520 carreaux 588 ha	383 050	293 500 pour 513 esclaves	87 210	1573 756
Habitation <i>Fleuriau</i> (1777)	290 carreaux 327 ha	100 000	35 000 pour 250 esclaves	42 700	2 300 000
Habitation de <i>Lugé</i> (1784)	172 carreaux 194 ha	1 346 600	978 100 pour 345 esclaves	68 110	2 392 810

Graphique 27. Valeur des habitations Foäche en 1797 en livres tournois comparées à d'autres habitations



FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Dans l'ensemble, les habitations des Foäche valent 6 445 000 livres en 1797. La valeur de *Jean-Rabel* est impressionnante (4 400 000 livres) et s'avère supérieure aux autres dès 1787. La *Seringue*, la *Voldroque* et la *Grande Rivière* sont estimées à 400 000 livres à la fin du siècle des Lumières. L'habitation du *Trou* représente aussi une belle valeur : 845 000 livres. Seule *Jean-Rabel* est supérieure à l'habitation Cottineau,¹⁴⁵¹ évaluée à 1 573 756 livres et à la plantation Fleuriau¹⁴⁵² de 2 300 000 livres, ou encore à celle du comte de Lugé qui atteint 2 932 810 livres¹⁴⁵³. Or *Jean-Rabel* n'est acquise qu'en 1770, révélant un développement exceptionnel par rapport aux autres, car l'habitation Cottineau est établie en 1740¹⁴⁵⁴, la plantation Fleuriau en 1743¹⁴⁵⁵, et celle du comte de Lugé en 1755¹⁴⁵⁶. Les Foäche ont senti la belle affaire en érigeant *Jean-Rabel*.

L'investissement familial est en fait à la mesure des fortunes ligériennes, voire parisiennes qui l'imposent alors à Saint-Domingue. Effectivement, les habitations des Varreux, Maré, Sources et Macnemara présentent un capital d'acquisition élevé. Celui-ci atteint 1 204 874 livres pour 347 carreaux, soit 392 ha (habitation Varreux), 1 158 250 livres pour 380 carreaux, soit 429 ha (habitation des Sources) et 1 136 300 livres pour 246 carreaux, soit 255 ha (habitation Macnemara)¹⁴⁵⁷. Selon Natacha Bonnet, la sucrerie Macnemara a été édifée « au début du XVIII^e siècle »¹⁴⁵⁸. Le domaine Laborde acheté entre 1768 et 1778 est formé de trois habitations contiguës atteignant 1665 ha dont 750 en plaines pour 1400 esclaves, selon Bernard Foubert¹⁴⁵⁹. Ensuite, l'habitation Fleuriau compte 290 carreaux, soit 327 ha. Sa valeur atteint 2 339 482 livres en 1787¹⁴⁶⁰. De surcroît, les habitations d'Etienne-Henry Harouard du Beignon valent 2 millions de livres en 1789¹⁴⁶¹.

¹⁴⁵¹ Gabriel Debien, *Plantations ...* p. 18.

¹⁴⁵² Jacques de Cauna, « Les comptes de la sucrerie Fleuriau » in *Commerce et plantation dans la Caraïbe*, Paul Butel (dir.), Bordeaux, Maison des pays ibériques, 1992, p. 149.

¹⁴⁵³ Hervé du Halgouet, *op. cit.*, p. 233.

¹⁴⁵⁴ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 10.

¹⁴⁵⁵ Jacques de Cauna, *Fleuriau, La Rochelle et l'esclavage*, Paris, Les Indes savantes, 2017, p. 31.

¹⁴⁵⁶ Hervé du Halgouet, *op. cit.*, 218.

¹⁴⁵⁷ Natacha Bonnet, « L'organisation du travail servile sur la sucrerie domingoise au XVIII^e siècle » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008, p. 127.

¹⁴⁵⁸ Natacha Bonnet, « Les Stapleton, de l'Irlande aux plantations antillaises » in *Cahiers des anneaux de la Mémoire*, n° 10, Jean Marc Masseur (dir.), 2007, p. 99.

¹⁴⁵⁹ Bernard Foubert, « L'origine des esclaves des habitations Laborde » in *L'esclave et les plantations...*, p. 103.

¹⁴⁶⁰ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 351.

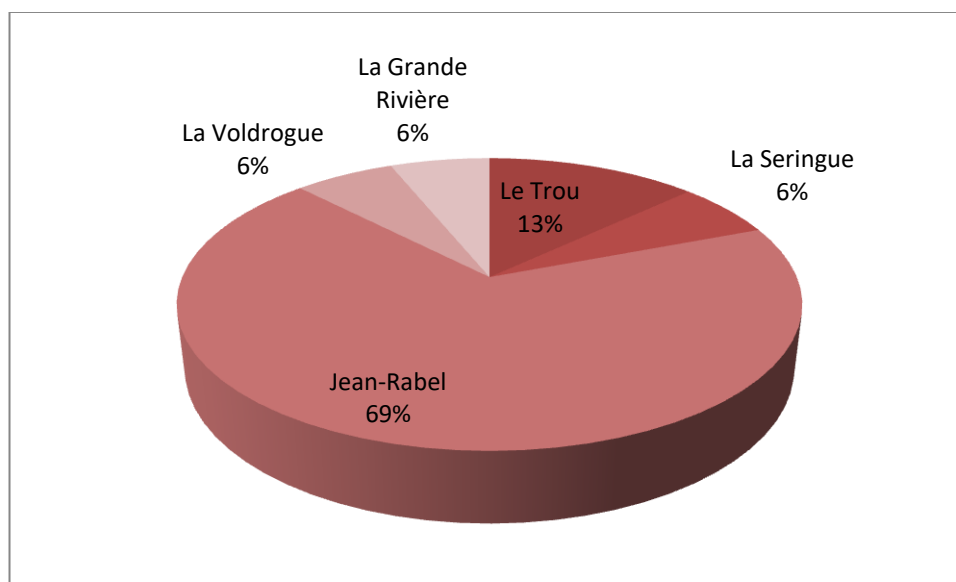
¹⁴⁶¹ *Ibidem*, p. 352.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

À l'inverse, les valeurs des plantations des Foäche sont encore bien supérieures aux sucreries Galbaud du Fort, évaluées à 158 676 livres en 1710, si l'on se fie à Gabriel Debien¹⁴⁶². L'habitation de Jean-Antoine Carré, quant à elle, est évaluée à 11 000 livres argent de France en 1751¹⁴⁶³. Enfin, Le Bourg d'Argoite acquiert une habitation pour 60 000 livres seulement¹⁴⁶⁴.

Nous sommes loin du prix de la *Voldroque*, de la *Seringue* et de la *Grande Rivière* de 400 000 livres. Sans être gigantesques comme *Jean-Rabel*, nous déduisons que ces dernières s'apparentent à des plantations intermédiaires.

Graphique 28. Valeur en pourcentages des habitations Foäche en 1797



En 1797, *Jean-Rabel* domine donc. Sur l'ensemble de la valeur totale qui atteint 6 445 000 livres, cette plantation représente encore le plus grand pourcentage devant la plantation du *Trou*. Pendant la Révolution de Saint-Domingue, les habitations Foäche sont mises sous séquestre ou à ferme¹⁴⁶⁵, d'où une diminution de leur valeur avec des productions qui s'en ressentent.

¹⁴⁶² Gabriel Debien, *La sucrerie Galbaud du Fort*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1976, p. 40.

¹⁴⁶³ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 354.

¹⁴⁶⁴ *Ibidem*, p. 365.

¹⁴⁶⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Mise en possession de l'habitation Seringue en faveur de Plicque et Lemoine, 12 août 1785.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

2) *Gestion des plantations par Plicque et Lemoine*

La gestion des habitations Foäche est d'abord confiée à Plicque et à Lemoine, deux associés qui doivent administrer les biens de la famille :

Fut présent le Sieur aimable gérant Plicque & Lemoine, négociant demeurant en la ville de Jérémie Paroisse du dit lieu actuellement au quartier et Paroisse des abricots [...] fondé de procuration du sieur Stanislas Foäche, négociant demeurant au Havre pour la gestion et l'administration de ses biens situés dans le quartier de la Grande Anse.

En 1793, Plicque est recommandé à Stanislas par Jacques-François II pour la régie lors du départ de Morange pour les Etats-Unis. Plicque et Lemoine étaient déjà connus de Stanislas, puisqu'ils devaient gérer les cargaisons et les consignations communes aux deux maisons Foäche et Begouën-Demeaux à l'époque du grand commerce. Mais leur régie étant négative, ils se sont vus dans l'obligation de remettre l'administration des trois habitations Foäche à M. Tourreilhes, l'année même. Le document fait état d'une procuration remise « au Sieur Jean Tourreilhes demeurant cy devant au quartier & paroisse de Limonade »¹⁴⁶⁶. De surcroît, Stanislas avait été insatisfait de la gestion de Plicque concernant le recouvrement des sommes dues dans la succession Chalmette. Aussi, la société Plicque et Lemoine est dissoute le 31 décembre 1793. L'affaire ne s'arrange pas, Plicque s'estimant lésé par le négociant havrais. C'est ainsi que Tourreilhes transmet à Morange¹⁴⁶⁷ la réclamation de Plicque qui s'élève à 126 000 livres tournois. Stanislas doit rester sur ses gardes car l'ancien employé est décidé à l'assigner au tribunal pour « solde d'administration de biens », les vieilles rancœurs n'étant pas oubliées. Pierre Morange incite Stanislas à préparer sa défense. Cela dit, les indemnités réclamées par Plicque ne sont pas justifiées, et il fait semblant d'oublier les 8357 l. qu'il doit à Stanislas ou l'achat de captifs au prix de 700 l. jamais rendues¹⁴⁶⁸. Stanislas rétorque que Plicque et Lemoine ont été logés dans la maison « Place d'armes et pavillons » aux frais de la maison du Cap. Enfin, si M. Tourreilhes fait une gestion remarquable des biens du négociant, aux yeux de Morange, il n'est pas suffisamment payé : Stanislas devrait augmenter ses honoraires¹⁴⁶⁹.

¹⁴⁶⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Tourreilhes à Morange, 1785 (jour et mois non visibles).

¹⁴⁶⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁶⁸ *Ibidem*.

¹⁴⁶⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Tourreilhes, 1793 (jour et mois non visibles).

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

D) L'habitation Jean-Rabel pendant la Révolution

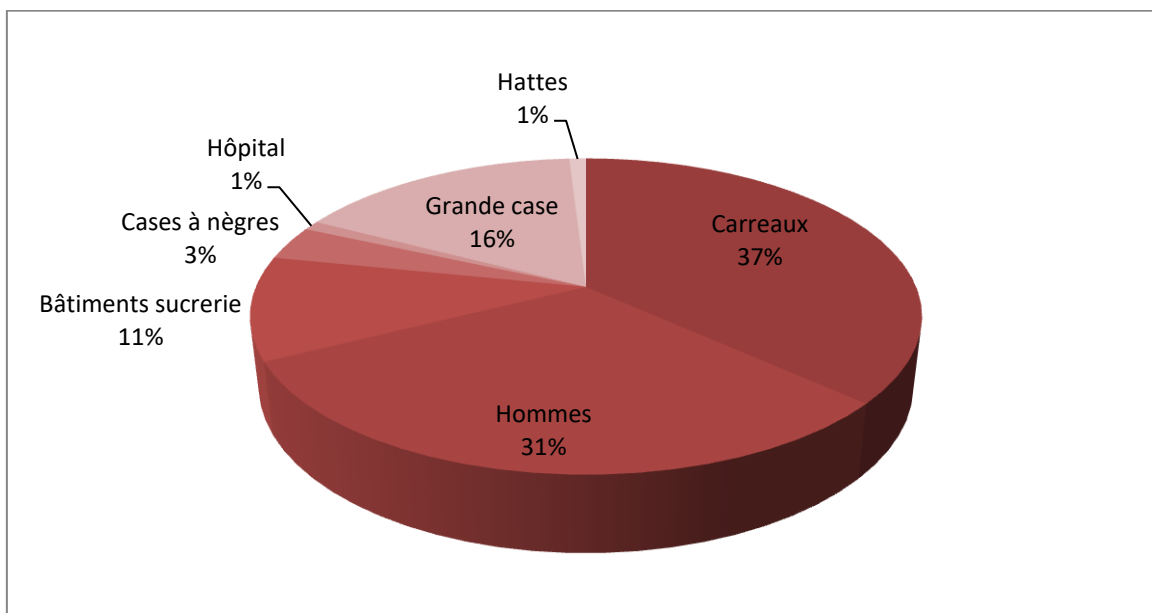
La plantation *Jean-Rabel* qui produisait une bonne quantité de sucre, se trouve en proie à la destruction causée par la Révolution de Saint-Domingue. Magnifique, cette habitation qui était estimée à 4 500 000 livres coloniales ou à 3 000 000 livres tournois en 1787¹⁴⁷⁰, faisait le bonheur de Martin-Pierre II et de Stanislas.

Tableau 108. Estimation de *Jean-Rabel* selon Stanislas Foäche à la veille de la Révolution

Éléments de l'habitation <i>Jean-Rabel</i> / Terres et hommes	Valeurs en l.t.
100 carreaux (fonction non définie)	1 000 000
60 carreaux (fonction non définie)	450 000
25 carreaux (fonction non définie)	150 000
30 carreaux en vivre à l'arrosage	180 000
100 carreaux en savanes	120 000
Hommes	1 600 000
Moulin et canal	150 000
Sucrerie	100 000
600 pieds de purgerie	300 000
Cases à nègres	200 000
Hôpital & logement d'économe	50 000
Grande case	850 000
Hattes en terrains & animaux	50 000
Argent des colonies	4 500 000
Argent de France	3 000 000

¹⁴⁷⁰ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Estimation de Jean-Rabel, Stanislas à Martin Pierre II Foäche, 31 décembre 1787.

Graphique 29. Valeur en pourcentages des éléments de *Jean-Rabel* en 1787



Le graphique montre que les Noirs correspondaient à 31 % de la valeur totale et les carreaux valaient 37 % de l'ensemble. Rappelons que *Jean-Rabel* comptait 633 hectares pour 512 esclaves en 1787. La grande case était alors évaluée à 850 000 livres, soit 16 % de la valeur totale et les bâtiments de la sucrerie à 11 %. On remarque que les cases à nègres sont d'une valeur quasi nulle.

1) *Le saccage de Jean-Rabel et l'impossibilité de bénéficier de son revenu*

Dès la fin de l'année 1792, cette somptueuse habitation se trouve en proie aux destructions en raison des insurrections entre les Noirs et les gens de couleur dans le quartier Jean-Rabel. Il en résulte le saccage de la plantation par les insurgés de Port-de-Paix. L'intervention de Jean-Baptiste, le premier commandeur de la sucrerie, parvient à sauver les Blancs dont Morange et Hardivilliers. Ces derniers quittent les lieux de justesse avant l'arrivée des révoltés au sein du bourg de Jean-Rabel¹⁴⁷¹. Les Espagnols s'en emparent en 1793. Si les Anglais possèdent Jérémie dès le 20 septembre 1793, Le Môle Saint-Nicolas, le 22 septembre et Saint-Marc¹⁴⁷² dès le mois d'avril 1794, les Anglais refusent le commandement au Mulâtre Delaire qui passe du côté des Français. Ce dernier

¹⁴⁷¹ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 142.

¹⁴⁷² François Blancpain, *La colonie française de Saint-Domingue*, Paris, Karthala, 2004, p. 149.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

s'entend avec le général Laveaux qui tient le Port-de-Paix et récupère Jean-Rabel. Tous les habitants qui lui paraissent suspects sont soumis à un tribunal révolutionnaire¹⁴⁷³. Les gérants de la plantation *Jean-Rabel*, à savoir Condaminé et Pellier, sont arrêtés pour avoir encouragé la présence anglaise, affirme Morange¹⁴⁷⁴: « Condaminé, Pellier & Collette neveu sont toujours au Port-de-Paix. Ces bons amis ont été traités quelque temps avec dureté »¹⁴⁷⁵. Les Anglais, quant à eux, font appel à l'homme de couleur Delaire qui élit domicile au sein de la belle plantation des Foäche¹⁴⁷⁶. Pierre Morange espère ardemment le départ des troupes anglaises, que l'ordre revienne et que l'anarchie cesse :

Il y a eu une attaque faite par les mulâtres et nègres des Cayes commandés par le mulâtre Rigaud contre le Port au Prince, les assaillants ont fait une perte considérable. Leur général mulâtre y a été blessé, et l'on dit 700 hommes restés sur la place. Les Anglais ont reçu des renforts qu'on fait monter 200 hommes, d'autres disent 5000 avec cela et il sera aisé de les faire déguerpir, s'il arrive de France de bonnes troupes bien commandées, qu'un général bien intentionné ait l'ordre positif de remettre l'ordre¹⁴⁷⁷.

Dans ce contexte, Pierre Morange affirme encore à Stanislas : « Votre habitation de Jean-Rabel est depuis plus d'un an au pouvoir des mulâtres qui en disposent comme de leur bien »¹⁴⁷⁸. Le 11 octobre 1795, Pierre Morange incite Stanislas à agir pour récupérer son habitation¹⁴⁷⁹. Il doit faire appel au gouvernement pour bénéficier de son revenu. En 1796, horrifié par les événements, il affirme que Delaire n'hésite pas à établir au sein de l'habitation Foäche « un petit royaume ». Révolution ou pas, à ses yeux, Delaire n'est qu'un voleur :

Il lui sera aussi ridicule d'en rendre compte que de vos revenus qu'il a palpés et mis dans sa poche, il vous sera facile d'être informé de l'arrivée en France de cet honnête homme et de

¹⁴⁷³ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 142.

¹⁴⁷⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pellier à Pierre Morange, 16 mai 1795.

¹⁴⁷⁵ *Ibidem*.

¹⁴⁷⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 août 1796.

¹⁴⁷⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 11 octobre 1795.

¹⁴⁷⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 16 mai 1795.

¹⁴⁷⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 11 octobre 1795.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

demander qu'il rende compte de tous vos revenus qu'il a empochés [...]. Il a tout gardé, disait-il pour les revenus du quartier de Jean-Rabel¹⁴⁸⁰.

Seule une réforme des lois en ces temps d'anarchie permettrait à Stanislas de retrouver son revenu. Pour Morange, la cause des maux reste l'abolition de l'esclavage, décrétée dès 1794 dans les colonies. Il refuse cette constitution et affirme que l'élection de la députation de Saint-Domingue, composée de Noirs, de Métis et de Blancs est illégale. Cette constitution de Polverel et de Sonthonax est taxée de « Robespierreisme », puisque « l'infériorité des Africains » ne leur permet pas de bénéficier de la liberté, n'étant de surcroît pas Français¹⁴⁸¹. Dès 1795, le décret du 16 pluviôse de l'an II est contesté. Or le 12 février 1795, deux articles sont votés : l'appartenance des colonies à la République et un projet colonialiste non prévu par la constitution de 1793. L'article 2 remet en cause le décret d'abolition de 1794, d'où un renversement des droits universels de 1793¹⁴⁸². Lorsque la Convention thermidorienne supprime la constitution de 1793, il s'agit d'un coup d'Etat parlementaire. La Convention n'accepte pas les Droits de l'Homme et du Citoyen, le suffrage universel et prône la restauration d'une politique de puissance coloniale et conquérante. Pierre Morange est sans doute mis au courant de ces faits. Il incite donc Stanislas à s'adresser au gouvernement pour l'aider à récupérer *Jean-Rabel*. Il pense sans doute que le négociant havrais a de bonnes chances de réussir, l'abolition étant décriée. Rappelons qu'en raison du règlement publié le 29 août 1793 par le commissaire civil Sonthonax pour le travail des ateliers libres, les anciens esclaves restent liés à la plantation où ils ont vécu. Ils y sont en tutelle sous l'autorité d'un chef militaire et attendent une mobilisation. Lorsque Toussaint Louverture occupe le Nord en 1796, tous les anciens esclaves sont obligés de retourner à leur poste¹⁴⁸³. Il a fallu faire comprendre aux nouveaux libres l'importance du travail rémunéré, en l'absence d'un salaire fixe : « La colonie, d'après les dernières nouvelles, n'est rien moins que tranquille, au fort Dauphin, les nègres ne manquent point aux Blancs mais ils ne veulent point encore travailler »¹⁴⁸⁴. Et

¹⁴⁸⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 août 1796.

¹⁴⁸¹ *Ibidem*.

¹⁴⁸² Voir Florence Gauthier, « Le rôle de la députation de Saint-Domingue dans les abolitions de l'esclavage de L. F. Sonthonax à V. Schoelcher » in *Les abolitions de l'esclavage de L. F. Sonthonax à V. Schoelcher*, Marcel Dorigny (dir.) Paris, PUV, 1994, pp. 199-200 ou Bernard Gainot, « La constitutionnalisation de la liberté générale sous le directoire » in *Les abolitions de l'esclavage de L. F. Sonthonax à V. Schoelcher*, Marcel Dorigny (dir.), Paris, PUV, 1994, pp. 213-214.

¹⁴⁸³ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 142.

¹⁴⁸⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, juin 1794.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

les coupables sont Sonthonax et Polverel, les deux commissaires à l'origine de l'abolition de l'esclavage de 1794¹⁴⁸⁵.

Comment Stanislas peut-il récupérer ses revenus en raison de ce nouveau système mis en place résultant de l'abolition de l'esclavage ? Et de quel revenu parle-t-on ? La lettre de Pierre Morange envoyée le 16 mai 1795 à Stanislas fait référence au travail des esclaves au sein des habitations. Concernant le partage du revenu, il est question d'une portion pour la République, d'une seconde pour les Noirs, d'une troisième pour les frais et d'une dernière pour le propriétaire. Il s'agit d'une véritable aberration pour l'associé de Stanislas¹⁴⁸⁶.

2) *Une sucrerie dévastée sous l'autorité des hommes de couleur*

D'après Pierre Morange, *Jean-Rabel* pâtit de tous ces événements qui incitent les anciens esclaves à la paresse. C'est ainsi que la belle habitation est désormais « livrée au régime dévastateur auquel elle avait échappé un instant ainsi que son quartier »¹⁴⁸⁷. Si Stanislas ne bénéficie guère de son revenu, les Mulâtres et les créoles se le partagent. En raison des troubles révolutionnaires, le revenu s'étiolé à long terme, même si six pièces de cannes ont été roulées. Il est inqualifiable de penser que l'habitation Foäche reste indéfiniment aux mains des Mulâtres, selon Morange¹⁴⁸⁸ :

Par quelle magie l'aristocratie pillarde des mulâtres a-t-elle fasciné les yeux de la représentation nationale, au point qu'elle les laisse ainsi paisibles possesseurs de leurs brigandages ? Quels sont les moyens de remédier à tant de maux & de rétablir les légitimes propriétaires dans leurs possessions ?

Gabriel Debien estime qu'on assiste à une véritable révolution interne à Saint-Domingue : l'émancipation des esclaves est suivie d'une transformation du genre de vie. Les anciens captifs ne s'intéressent qu'aux cultures de subsistance (places à vivres ou jardins-nègres)¹⁴⁸⁹. Ces places à nègres se dispersent dans les mornes ou dans les coins retirés pour produire des légumes, des patates, des ignames, du manioc, des grains, du petit mil et des fruits. Produire du sucre terré et même du brut reste secondaire aux yeux des

¹⁴⁸⁵ *Ibidem*.

¹⁴⁸⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 16 mai 1795.

¹⁴⁸⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 28 mai 1795.

¹⁴⁸⁸ *Ibidem*.

¹⁴⁸⁹ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

anciens esclaves. Les Noirs dispersent leurs logements et leurs jardins aussi¹⁴⁹⁰. Les cannes sont tirées en guildive ou en tafia dont le prix augmente lors d'une vente locale, étant une denrée précieuse de troc. L'autre difficulté pour Stanislas est le départ de Condaminé. Le gérant de *Jean-Rabel* obtient son passeport pour Baltimore et rejoint Morange. *Jean-Rabel* est saccagée et n'est plus l'habitation flamboyante acquise par Stanislas en 1777.

En 1796, la lettre de M.Vaisse¹⁴⁹¹ adressée à Condaminé décrit des cannes et des cases dévastées par l'armée de Toussaint. L'habitation *Jean-Rabel* fait face aux pillages en raison de la lutte qui oppose les partisans du Noir Toussaint Louverture et ceux du Mulâtre Rigaud lors du soulèvement de la garnison du Môle, sous Louis Bellegarde et Lubin Collart en faveur de Rigaud le 11 juillet 1796. Le Mulâtre Clervaux, commandant de la place, est obligé de se réfugier aux Gonaïves. Les révoltés mettent le feu à Jean-Rabel. Dès lors, Toussaint Louverture à Port-au-Prince décide d'y envoyer Clervaux et Moïse en sachant que les Noirs de l'habitation sont favorables à Rigaud¹⁴⁹².

La plantation est occupée par les troupes de Toussaint, si on se réfère à la lettre de Pierre Morange adressée en octobre 1796 à Stanislas. Pour lui, l'armée du général noir entraîne de « grandes dévastations de vivres ou de cannes » avec des troupes « ayant dégradé les cases » si bien que depuis leur évacuation, « l'habitation est bien soulagée »¹⁴⁹³. La même année, force est de constater un frémissement de reprises concernant la production de l'habitation *Jean-Rabel* car Morange évoque « 10 barriques de tafia roulées depuis deux ans qui produisent d'assés bons sucres ». De plus, en dépit des événements qui affectent la colonie, les Noirs se « rendent assés bien au travail »¹⁴⁹⁴. Depuis le départ des troupes de Toussaint, les portes et les fenêtres manquantes ont été remplacées. En définitive, l'habitation est saccagée mais pas totalement mise à l'arrêt, ce qui nourrit toujours l'espoir d'une récupération de celle-ci par Stanislas.

¹⁴⁹⁰ *Ibidem*.

¹⁴⁹¹ Blanc placé par l'administration du Port-de-Paix sur l'habitation sur l'habitation Jean-Rabel en qualité de gérant.

¹⁴⁹² Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 158.

¹⁴⁹³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1796 (jour et mois non visibles).

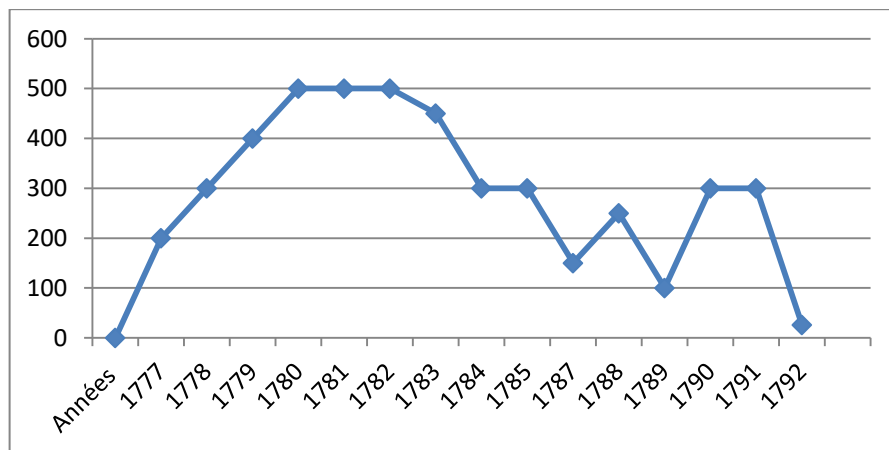
¹⁴⁹⁴ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

3) Baisse du revenu de Jean-Rabel et diminution du nombre d'esclaves de l'habitation

Selon les observations des enfants de Martin-Pierre II, à savoir Martin III et Jules, les revenus de l'habitation *Jean-Rabel* montent à 718 585 livres 67 sols en 1790¹⁴⁹⁵. Le dossier portant sur la récupération des indemnités de *Jean-Rabel* au XIX^e siècle stipule que durant l'année 1792, les produits de l'habitation sont inférieurs de moitié à ceux des autres années précédentes. Par conséquent, ils « paraissent avoir diminué par l'effet des troubles qui agitent la colonie »¹⁴⁹⁶. Cette habitation qui roule habituellement ses produits en blanc n'a pu fabriquer que 36 355 livres tournois de sucre terré en 1792¹⁴⁹⁷. Pierre Morange, lui, avance le chiffre de 80 à 100 milliers de sucre brut et de tafia. Est-ce considérable ? Il convient d'utiliser la méthode comparative avec d'autres habitations séquestrées pour aboutir à une conclusion.

Graphique 30. Evolution du revenu de l'habitation *Jean-Rabel* en milliers de livres (1777-1792)



Si la production atteint son pic avec 500 milliers de sucres produits de 1779 à 1783, elle fléchit et remonte jusqu'à 300 milliers en 1791, avant de s'effondrer en 1792 pour se stabiliser à 26 milliers seulement la même année¹⁴⁹⁸. La chute de la production retient notre attention car elle représentait à 4450 milliers de 1777 à 1789. Nous disposons d'un document émanant de l'administration de Saint-Domingue de 1794 à 1795¹⁴⁹⁹.

¹⁴⁹⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la récupération des indemnités au XIX^e siècle, Observations de Martin III et de Jules, 1820.

¹⁴⁹⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la récupération d'indemnité au XIX^e siècle.

¹⁴⁹⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁹⁸ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 169.

¹⁴⁹⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Etat des sucreries du Cap, du 22 septembre 1794 au 1^{er} janvier 1795.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 109. Etat des sucreries séquestrées au département du Cap et des revenus qui en proviennent (1794-1795)

Habitations (lieu)	Propriétaire	Sucre brut en milliers	Sirop	Cultivateur	Mulets	Moulin
Jean-Rabel	Foäche	80-100	(?)		40	1(?)
Le Trou	Château Renard	77 963	613	98	27	1
Le Trou	Choiseul	91 045	148	141	56	1
Le Trou	Astier	83 291	925	209	66	2
Le Trou	Thomas	41 891	153	159	49	1
Quartier Morin	Macnemara	17 494	557	52	20	1
Quartier Morin	Boudin	26 692	227	89	34	1
Limbé	Joubert	9687	55	45	10	1
Limbé	Lavaud	12 262	435	50	15	1
Limbé	Lacorée	4536	75	60	12	1

En 1794, l'habitation *Jean-Rabel* produit encore, car 80 et 100 milliers de sucre brut sont récoltés. Les plus hautes valeurs sont détenues par l'habitation Choiseul avec 91 045 milliers de sucres produits par 141 cultivateurs et 56 mulets. Quant à l'habitation Astier, sa production s'élève à 83 291 milliers de sucre brut grâce aux 209 cultivateurs. L'habitation *Jean-Rabel* produit davantage que la plantation Boudin qui donne 26 692 milliers de sucre brut. Aux mains des Mulâtres, *Jean-Rabel* produit des quantités non négligeables de sucre en raison de la construction d'une guildiverie. Selon l'homme de confiance de Stanislas, la liqueur se vend cent gourdes la barrique. Ainsi, si la production atteint 100 barriques, les hommes de couleur récoltent 100 000 gourdes. Il explique que le quart de ces produits revient aux cultivateurs et surtout à l'administration « sauf ce qui est volé »¹⁵⁰⁰. Pour que Stanislas dispose de son revenu, il faudrait qu'il revienne puisque « seuls les propriétaires présents ont le droit de jouir de leur portion »¹⁵⁰¹. Cependant les Foäche espèrent encore recevoir des traites car « on promet des traites aux absents à la paix, en justifiant qu'ils ne seront pas émigrés »¹⁵⁰².

¹⁵⁰⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 28 mai 1795.

¹⁵⁰¹ *Ibidem*.

¹⁵⁰² *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 110. Evolution des esclaves de *Jean-Rabel*

Années	Evolution du nombre de Noirs
1779	584
1785	523
1787	513
1792	507

Nous constatons une baisse significative du nombre de Noirs à *Jean-Rabel*. On dénombre 513 têtes de nègres, dont 31 négrillons et 42 négrittes en 1787. La baisse de la main-d'œuvre a forcément des effets sur le rendement et la production de sucre. Entre 1779 et 1792, l'habitation a perdu 77 captifs et les troubles n'arrangent rien¹⁵⁰³.

Si en 1796, la roulaison des cannes donne du sucre grâce aux « Noirs doux et paisibles »¹⁵⁰⁴, concernant le mobilier de *Jean-Rabel*, il ne reste, d'après Pierre Morange, que 40 mulets, 8 bœufs et 3 vaches. Ainsi, sa lettre en date du 23 août 1796 décrit une habitation « nue », sans bâtiments et « dépourvue de tous moyens de culture et même de subsistance »¹⁵⁰⁵. L'associé de Stanislas fait même état de « quelques cases à nègres qui sont brûlées ». Il affirme que les vols sont nombreux avec des « nègres [qui] refusent de travailler »¹⁵⁰⁶. En 1796, la somptueuse habitation produit peu et ne cesse de se dégrader.

La baisse du revenu est surtout visible à partir de l'année 1797¹⁵⁰⁷ : Morange annonce à Stanislas que le fermier des deux sucreries n'a que compté « 40 m/l pour les six premiers mois »¹⁵⁰⁸, soit une diminution de 50 % par rapport à 1792. Condaminé ne cesse d'exprimer sa désolation : « Votre habitation [est] particulièrement nue et ne conservant que ses bâtiments, dépourvue de tous moyens de culture et même de subsistances »¹⁵⁰⁹.

¹⁵⁰³ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 148.

¹⁵⁰⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Vaise à Condaminé, 26 octobre 1796.

¹⁵⁰⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 août 1796.

¹⁵⁰⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} janvier 1796.

¹⁵⁰⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 septembre 1797.

¹⁵⁰⁸ *Ibidem*.

¹⁵⁰⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Condaminé à Stanislas Foäche, 1796 (jour et mois non visibles).

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Atterré, il est déterminé à rejoindre Morange et Hardivilliers aux Etats-Unis « pour goûter la douceur du repos dans un pays paisible »¹⁵¹⁰.

4) La récupération de Jean-Rabel par des anciens esclaves

D'après le nouveau gérant Vaisse, les Noirs se proposent d'affermier *Jean-Rabel* ayant compris son potentiel¹⁵¹¹. Le colonel Vincent, un des conseillers de Toussaint Louverture, décide que le séquestre doit bénéficier aux anciens captifs¹⁵¹². Ces derniers veulent sauver les habitations de Saint-Domingue en proie à la ruine. Par conséquent, la sucrerie de Stanislas est séquestrée au profit de quatre Noirs associés à un homme de couleur. Les citoyens Jean Salomon, Colas, Saint-Pierre et Larose fils adressent au commissaire civil Sonthonax une demande pour affermer la sucrerie le 5 juillet 1797. Hardivilliers rappelle que Colas avait été geôlier à Jean-Rabel, Saint-Pierre dit Polisson était l'ancien valet de Stanislas, affranchi en 1785¹⁵¹³ :

Vous savés que votre habitation Jean-Rabel est affermée à votre ancien domestique Polisson, il se fait nommer actuellement Saint-Pierre. Il a remis à Audigé un paquet pour les citoyens Foäche Frères qu'il m'a adressé. Je l'ai ouvert et j'ai trouvé sur une grande feuille de papier de ministre une lettre écrite d'un style si barbare que j'ai été obligé d'en faire une traduction [...]. Il n'a entendu prendre cette ferme que pour vous la remettre quand vous voudriés la prendre.

Hardivilliers admet que Polisson fera tout pour remettre l'habitation de Stanislas en état. L'ancien esclave écrit une lettre touchante au négociant havrais¹⁵¹⁴ :

Citoyens

Je prends la liberté de vous écrire ces deux mots pour avoir l'honneur de vous présenter mes trois humbles et profonds respects. Je vous prie de croire que mon attachement pour vous est toujours le même tant que je vivrai, il ne changera pas, parce que je ne peux pas oublier des hommes qui ne m'ont fait que du bien pendant tout le temps que j'ai été avec vous, comment pourrais-je oublier des choses de même, non il n'y a que la terre qui pourra me les faire oublier. Quand j'ai vu que votre habitation allait être mise à ferme, la

¹⁵¹⁰ *Ibidem*.

¹⁵¹¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Vaisse à Condaminé, 4 juillet 1797.

¹⁵¹² AN 505 MI 82, Fonds Begouën Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Vaisse à Condaminé, 2 août 1797.

¹⁵¹³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 août 1798.

¹⁵¹⁴ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

chose m'a fait tant de peine que je dis en moi-même, je ferais une très grande faute contre vous de la laisser prendre par un autre que moi. Je l'ai donc prise avec trois de mes amis croyant bien faire. Le tout n'est qu'à votre mémoire. Je vous prie de croire en cette grande vérité. Mais je ne sais pas si cela vous fera plaisir ou non. Je suis à faire tout mon possible avec une bonne partie des citoyens et citoyennes de l'habitation pour relever les pièces de cannes qu'on avait abandonnées, nous avons en revenu trois et sommes à la veille de replanter la quatrième pièce. Si les citoyens voulaient travailler comme autrefois, je pourrais bien vous dire, quand vous voudrés, vous trouverés votre bien en bon état, mais cela ne dépendra pas tout à fait de moy, c'est là ce qui me fait le plus de peine, de ne pouvoir faire les choses comme je voudrais bien les faire, mais je ferai toujours pour le mieux avec le très peu de connaissance que j'ai.

Je vous prie bien de me faire l'honneur de m'honorer de votre réponse. Je vous souhaite à tous une bonne et parfaite santé et suis pour la vie votre fidèle serviteur. St Pierre.

Ma femme vous dit mille et mille choses honnêtes. Salut et amitié.

Fidèle, Polisson émet le souhait de continuer les roulaions disposant de certaines pièces de cannes. Il souhaite remettre en « en bon état » l'habitation de l'armateur. Il a également la volonté d'obtenir des revenus de *Jean-Rabel* partagés entre lui et ses associés noirs avec le négociant Foäche. Saint-Pierre souhaite surtout que les anciens captifs reviennent au sein de la plantation dans son propre intérêt. Selon Bernard Gainot, les commissaires civils veulent absolument ramener les Noirs sur les habitations, lieux de leurs souffrances. Ils désirent lutter contre le vagabondage et l'errance. Les produits d'exportation doivent être disponibles grâce à la restauration de l'économie de plantations. Il importe de démontrer la rentabilité du travail libre au détriment de la servitude¹⁵¹⁵. Heureusement, selon M. Tourreilhes, les affaires reprennent momentanément : « Les nègres de Jean-Rabel sont obéissants » et produisent du tafia¹⁵¹⁶. Cependant, la lettre de Tourreilhes en date du 12 avril 1797 relate aussi que le gouvernement réquisitionne les esclaves de *Jean-Rabel* comme pour la *Voldroque* et la *Grande Rivière* : « Le gouvernement qui a besoin de bras voit que ce n'est que parmi les ateliers qu'il en trouvera ; aussi va-t-on faire une nouvelle levée de mille. Les présents fourniront un sur 30, les absents un sur quinze. Et je vous assure

¹⁵¹⁵ Bernard Gainot, *La Révolution des esclaves*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 174.

¹⁵¹⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Tourreilhes à Stanislas Foäche, 16 mars 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

que ce ne sera pas la dernière »¹⁵¹⁷. Les Noirs étant réquisitionnés, en dépit de la bonne volonté de Saint-Pierre, la production de *Jean-Rabel* reste fragile.

5) *La fin de Jean-Rabel : dévastation et détérioration des bâtiments entre 1797 et 1801*

Les années 1797 et 1798 ne sont pas favorables à *Jean-Rabel*. Les bâtiments sont sans cesse détériorés par les insurgés et brûlés¹⁵¹⁸ : « Quelqu'un qui est arrivé hier de Jean-Rabel nous a dit que vos bâtiments à essieux sont brûlés, mais que rien n'était entretenu, ils tombaient en décadence »¹⁵¹⁹. En 1798, Hardivilliers explique que l'association avec Polisson n'est pas une réussite : « Les fermiers ne paient point »¹⁵²⁰. Le bétail d'exploitation et le matériel sont donnés pour 63 845 livres aux fermiers avec un bail qui prend fin en 1800, mais l'argent ne rentre pas. Cette fois le bail est diminué : le bailleur ne paie plus que 54 milliers de sucre brut par an et le fermier doit 6 milliers sans oublier 4200 livres en espèces¹⁵²¹. De plus, les travailleurs de *Jean-Rabel* s'effondrent en l'année 1798 empêchant le bon revenu, comme l'affirme Collette¹⁵²² :

J'ai des nouvelles de Jean-Rabel d'avant-hier ; nos ateliers sont perdus de maladies vénériennes de tous genres. Les maladies, la mortalité s'activent d'une manière effrayante. Toutes les familles créoles abandonnent les hauteurs ; elles se retirent chez vous et chez moi ils rétablissent des cases [...]. Jugez de ce que peut être un pareil assemblage. Au travers de tout ce désordre, suivez les rapports, les nègres sont excédés d'un pareil état et le rétablissement de l'ordre n'est plus un mot effrayant pour la majorité¹⁵²³.

Le nouvel agent Hédouville incite les ouvriers à revenir au sein des habitations. En cas de nombreux enfants légitimes, ils obtiennent des « concessions de terres » à condition de s'engager pour trois ans¹⁵²⁴. Condaminé se dit prêt à récupérer *Jean-Rabel* en 1798¹⁵²⁵.

¹⁵¹⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Tourreilhes à Stanislas Foäche, 12 avril 1797.

¹⁵¹⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Tourreilhes à Stanislas Foäche, 16 mars 1797.

¹⁵¹⁹ *Ibidem*.

¹⁵²⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 août 1798.

¹⁵²¹ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 155.

¹⁵²² *Ibidem*, p. 156.

¹⁵²³ *Ibidem*.

¹⁵²⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1798.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

L'année 1799 voit encore la destruction du bien de Stanislas, comme l'indique Pierre Morange à l'armateur. Cette année là, *Jean-Rabel* n'est pas épargnée par l'affrontement entre les Mulâtres et les Noirs, notamment entre Rigaud et Toussaint¹⁵²⁶. Une attaque a lieu en juin 1799 menée par ce dernier contre le Petit Goâve. Morange avance que Rigaud et ses Mulâtres souhaitent détruire les Blancs, tous les commandants noirs et « organiser le reste par la terreur »¹⁵²⁷. Les Mulâtres veulent abattre Toussaint et Roume, agent du Directoire, favorable à Toussaint, ce que n'accepte pas Rigaud. Il faut dire que Roume place les arrondissements militaires de Grand Goâve et Petit Goâve sous l'autorité de Toussaint au détriment du département du Sud contrôlée par Rigaud. La guerre débute le 18 juin 1799 par une agression des troupes de Rigaud contre la ville de Petit Goâve avec des massacres et des pillages¹⁵²⁸. Au Môle, le Mulâtre Rigaud arrive à obtenir un régiment d'anciens esclaves. Ensuite, il s'allie au Noir Golard à la tête de Jean-Rabel. Cette armée de Noirs et de Mulâtres essaie de récupérer le Port-de-Paix. Mais Toussaint parvient à faire fusiller ce commandant noir et à reprendre ce lieu¹⁵²⁹. En raison de ces affrontements, la plantation *Jean-Rabel* n'est pas épargnée. Morange déclare que les cultivateurs et Toussaint « se sont mis en marche à Jean-Rabel où les nègres étaient pour Rigaud »¹⁵³⁰. Au final, étant défavorable à Toussaint, Jean-Baptiste, l'ancien commandeur de l'atelier, se retire dans les montagnes, n'ayant pas la force de l'affronter. Aussi, tous les travailleurs de l'habitation sont évacués en direction des montagnes. Cependant, après l'évacuation, *Jean-Rabel* est encore en proie aux saccages des partisans de Toussaint¹⁵³¹ :

L'habitation a été mise au pillage, on a tout enlevé, mulets, chevaux, bœufs, toutes les cannes brûlées, toutes les cases vidées, on n'a pas laissé aux nègres et négresses de quoi se faire un tanga, ils sont nus et il ne reste pas sur l'habitation un morceau de fer pour gratter les herbes, pas une banane ni une patate pour nourrir l'atelier. Je ne sais d'où ils tirent leurs subsistances.

En raison de la reprise de Jean-Rabel par Toussaint Louverture, Morange affirme que les deux fermiers de l'habitation à savoir Salomon et le perruquier Larose sont morts

¹⁵²⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 26 mai 1798.

¹⁵²⁶ Jacques de Cauna, *Haiti...*, p. 143.

¹⁵²⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 3 novembre 1799.

¹⁵²⁸ François Blancpain, *La colonie...*, p. 170.

¹⁵²⁹ *Ibidem*.

¹⁵³⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 3 novembre 1799.

¹⁵³¹ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

fusillés. De plus, Polisson est décédé au Cap. Le nouveau commandant de Jean-Rabel veut reprendre la ferme de l'habitation mais les choses sont complexes, la plantation étant détruite : « Ce n'est pas cependant aujourd'hui un objet de convoitise, dans l'état de nudité où elle est »¹⁵³². Même Condaminé, l'ancien gérant de *Jean-Rabel* réfléchit et montre peu d'empressement à retourner sur les lieux.

Dans sa lettre envoyée le 3 mai 1800 à Stanislas, Hardivilliers révèle que son habitation est de nouveau affermée pour cinq ans à des hommes de couleur, notamment aux généraux Mathieu et Clervaux. Dès que les propriétaires réapparaîtront, la ferme cessera sans indemnité. Hardivilliers préfère que *Jean-Rabel* se trouve « dans leurs mains que dans celles de toute autre, parce qu'ils la mettront en bon ordre »¹⁵³³. Le bien de Stanislas est affermé au prix de 25 milliers par an avec des fermiers qui se conduisent en maîtres. Le procès verbal, pour l'inventaire de la prise de possession, a lieu le 15 mai 1800¹⁵³⁴. Stanislas et ses associés subissent les événements. Que faire ? Attendre des temps plus cléments. D'autant que l'habitation reprend sa production après sa destruction. En effet, les généraux réussissent à en tirer un revenu suffisant : « C'est toujours meilleur que si les biens restaient tout à fait à l'abandon »¹⁵³⁵ déclare Morange.

6) *L'espoir déçu pour une récupération de Jean-Rabel*

L'arrivée au pouvoir de Toussaint, favorable aux colons, redonne l'espoir aux Blancs de récupérer leur habitation. Morange exhorte Stanislas à envoyer des états de propriété afin qu'il se retrouve en possession de *Jean-Rabel*¹⁵³⁶ : il ne désespère pas que l'armateur n'aurait perçue le revenu issu de la plantation. La lettre de Hardivilliers adressée à Martin-Pierre II révèle le précis de Saint-Domingue, rassurant pour les propriétaires¹⁵³⁷. En effet, la colonie garantit les baux à ferme passés par l'administration et les absents seront remboursés l'année de la levée du séquestre, selon la constitution de 1801 mise en place par Toussaint :

¹⁵³² *Ibidem*.

¹⁵³³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 3 mai 1800.

¹⁵³⁴ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 160.

¹⁵³⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 17 septembre 1800.

¹⁵³⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 30 août 1800.

¹⁵³⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 31 juillet 1801.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Les propriétaires absents auront par leurs représentants la manutention de leurs biens, ici seront levés les séquestres avec des titres de propriété bien en règle ou avec des actes supplétifs. Ne seront point compris dans cette disposition, les absents portés comme émigrés sur la liste et qui ne sont point rayés¹⁵³⁸.

Toussaint Louverture accorde des facilités aux propriétaires absents. De plus, Hardivilliers fait mention de la proclamation du gouverneur de Saint-Domingue. Il fait référence à la nouvelle constitution promulguée en juillet 1801 qui sera envoyée en France dans l'attente de son exécution. Dans cette constitution, l'abolition de l'esclavage y est réaffirmée et consacrée de manière légale ; Toussaint est nommé gouverneur à vie et peut nommer son successeur. Les lois sont proposées par lui et sont attestées par l'assemblée. La colonie de Saint-Domingue et celle de la métropole s'apparentent à deux puissances similaires¹⁵³⁹. La constitution de Saint-Domingue montre que Toussaint prône un retour à la terre des cultivateurs afin de produire du revenu : « Les cultivateurs ne pourront plus quitter l'habitation qui les a vu naître enfant [...]. Chaque propriétaire, son représentant ou le fermier devant être regardé comme des pères de famille »¹⁵⁴⁰.

Les choses ne sont pas simples. Il est vrai que l'habitation est dégradée. L'hôpital, la sucrerie, les cases à bagasse, la purgerie, la maison principale et le moulin se trouvent dans un état désastreux. La forge est usée, les chaudières de la sucrerie sont cassées et la guildiverie doit être réparée. Seuls trois cabrouets sur cinq fonctionnent, mais il reste 100 serpes et 100 houes¹⁵⁴¹. Aussi, les rendements sont faibles et la terre s'épuise. Il ne reste plus que cinquante carreaux en cannes. Cependant, l'inventaire révèle 10 carreaux de plus pour les cultures et les vivres sont en progrès. C'est ainsi que 35 carreaux de vivres, 12 carreaux de patates, 12 de manioc, 3 de maïs et 2 bananeraies sont visibles. Les cultivateurs, eux, occupent 35 cases. L'habitation comptait 418 Noirs en 1797 puis 70 cultivateurs en 1800, d'où une baisse de 83 %. Ce faible nombre s'explique par la présence

¹⁵³⁸ *Ibidem*.

¹⁵³⁹ Carolyn Fick, *Haïti, Naissance d'une nation*, Paris, Perséides, 2014, p. 390. Dans cette constitution de Toussaint Louverture, la force armée doit être payée et soumise comme les militaires au moment de sortir de son canton. La gendarmerie est à pied ou à cheval étant rémunérée par le trésor public. Les municipalités doivent surveiller la police, tiennent les comptes des morts, des naissances et des mariages. La religion catholique est la seule qui soit reconnue. Le gouverneur propose des lois, et il indique les sujets qui doivent être récompensés. L'assemblée centrale est composée de deux membres par départements, elle va s'assembler pendant trois mois. Chaque année et tous les deux ans, la moitié des membres sera changée. Elle vérifie les comptes, fixe les impôts, révisé les lois de la constitution tous les deux ans, examine les futures lois. Les étrangers pourront hériter de leurs parents morts dans la colonie ou grâce aux fondés de pouvoirs.

¹⁵⁴⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Toussaint Louverture, constitution de Saint-Domingue, 1801.

¹⁵⁴¹ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 161.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

des marrons plus nombreux que dans les années 1780¹⁵⁴². En 1800, l'habitation a besoin de nouvelles infrastructures pour produire un bon revenu. Hardivilliers évoque « le moulin hors d'état de servir » avec des animaux disparus et des cultivateurs en faible nombre¹⁵⁴³. Si Condaminé accepte de revenir le 22 juillet 1802 afin de reprendre la direction de la sucrerie, la localité reste le théâtre des affrontements rendant fragile la stabilité du retour. Dans sa lettre en date du 15 août 1802, Pierre Morange prétend que Stanislas peut compter sur des esclaves fidèles¹⁵⁴⁴:

Quelques brigands se sont emparés du poste de Jean-Rabel où il y avait 40 soldats dont ils ont tué 5 et enlevé 4 avec des fusils et de la poudre. Heureusement que l'atelier Foäche n'a point remué : on a réarmé la garde nationale de ce quartier.

En août 1802, lors de l'arrivée du général Leclerc avec ses troupes envoyées par Bonaparte¹⁵⁴⁵, l'atelier de la plantation *Jean-Rabel* ne prend pas part à l'agitation qui gagne l'île¹⁵⁴⁶. Malheureusement, Morange affirme que l'habitation est réquisitionnée pour accueillir les troupes de Leclerc : « L'armée est campée sur HFF¹⁵⁴⁷, y fait du tafia à son profit et tous les animaux ont été envoyés au môle »¹⁵⁴⁸. Le 1^{er} décembre, le général Leclerc décède et Rochambeau qui combat du côté napoléonien pour le rétablissement de l'esclavage reprend Fort-Dauphin face aux Noirs¹⁵⁴⁹.

En novembre 1802, les habitants sont une nouvelle fois obligés de quitter la localité de Jean-Rabel en raison d'insurrections¹⁵⁵⁰. Collette relate les faits suivants :

¹⁵⁴² *Ibidem*.

¹⁵⁴³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 3 mai 1800.

¹⁵⁴⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 15 août 1802.

¹⁵⁴⁵ Hervé Leuwers, *La Révolution française et l'Empire*, Paris, PUF, 2011, p. 188. Napoléon Bonaparte est né à Ajaccio en 1769, d'une famille appartenant à la petite noblesse. Il fait ses études au collège de Brienne à l'école militaire de Paris. Il reprend Toulon aux Anglais en 1793, sauve la République, est victorieux de la campagne d'Italie, revient victorieux de l'expédition en Egypte et est perçu comme l'homme providentiel. Il devient premier consul de 1799 à 1804. Il échappe à des conspirations comme celle de l'opéra ou des poignards le 10 octobre 1800. Il devient empereur de 1804 à 1815. Il instaure aussi le corps des préfets ou des maires, la légion d'honneur, les juges de paix et les lycées. Il meurt le 5 mai 1821 à Sainte-Hélène.

¹⁵⁴⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} août 1802.

¹⁵⁴⁷ HFF désigne l'habitation Foäche Frères.

¹⁵⁴⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 5 février 1803.

¹⁵⁴⁹ François Blancpain, *La colonie...*, p. 236.

¹⁵⁵⁰ *Ibidem*, p. 165.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Le malheureux quartier de Jean-Rabel a été évacué sans qu'il y ait eu un nègre en insurrection, et est resté deux jours avant que les brigands du Moustique y soient entrés. J'avais 25 milliers de café en magasin, une récolte considérable sur tous les arbres que l'on commençait à ramasser ; animaux, noirs, bâtiments, tout a été abandonné sans que rien n'y obligeât.

1802 symbolise la fin du lien qui unit Stanislas à sa plantation. En 1804, la sucrerie est déclarée bien de la nation. Ayant été des fermiers médiocres, le bail à ferme de Mathieu et de Clervaux est annulé. Le roi Christophe fait de la sucrerie sa propriété personnelle. En 1820, à la mort de ce dernier, les chambres d'Haïti attribuent *Jean-Rabel* au président Boyer¹⁵⁵¹. En 1880, la plantation revient aux héritiers Pascal et en 1920 à M. Alphonse Henriquez de Port-au-Prince¹⁵⁵².

En définitive, Stanislas et Martin ne retrouveront jamais *Jean-Rabel* qui fait leur fierté, d'où un coup porté à leur économie. La Révolution de Saint-Domingue détruit leur négoce, puisque le revenu de cette habitation prospère ne parvient plus à la famille havraise.

E) L'habitation Seringue

1) Mise en possession de la plantation par le Sieur Ersten

Jean-Rabel n'est pas la seule habitation à être affectée. Effectivement, la *Seringue* l'est également. Le document émanant du ministère de la Marine et des colonies montre la mise en possession de cette plantation par le sieur Ersten le 24 janvier 1797¹⁵⁵³. Il est dit :

À la requête de M. James Ersten, commissaire général de la régie royale des biens des absents en cette colonie demeurant à Jérémie et d'après le dispositif de l'ordonnance de son honneur Gordon Forbes major général et commandant en chef a Saint-Domingue & en date du treize octobre de l'an dernier [...]. Nous sommes transportés sur une habitation appartenant au sieur Pierre Stanislas Foäche établie en café et située dans les hauteurs du quartier de la Seringue dépendance de cette juridiction, à l'effet de mettre en possession de la dite habitation et nègres en dépendant la personne de M. Ersten, où était arrivé et descendu dans la salle de la maison principale en compagnie de Monsieur Pierre-André François de Thébaudière, chevalier, conseiller du Roi son procureur en la sénéchaussée

¹⁵⁵¹ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 168.

¹⁵⁵² *Ibidem*.

¹⁵⁵³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Mise en possession de l'habitation Seringue de M. Ersten, 24 janvier 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

de Jérémie, s'est présenté Monsieur Jean Tourreilhes, procureur, gérant des biens [...]. D'après les pouvoirs [...] qui lui ont été donnés par le dit Sieur Pierre Stanislas Foäche, demeurant au Havre daté du dit lieu et reçu par son notaire le vingt quatre novembre mil sept cent quatre vingt douze.

Les Anglais prennent la décision d'utiliser le séquestre des colons absents afin de préserver la valeur productive des biens et d'éviter les lapidations des militaires ou des gérants¹⁵⁵⁴. La loi du 27 juin 1795, adoptée par le Conseil Supérieur de Port-au-Prince, stipule que les propriétés sans représentants légaux doivent être séquestrées. Sur 145 maisons, 61 sont occupées à Port-au-Prince le 1^{er} septembre. Les Britanniques s'octroient ce droit sans paiement de redevances, le major Spencer considérant la force du droit de conquête. C'est ainsi que 114 propriétés sont séquestrées dans la Grande Anse. Il faut en faire l'inventaire, les exploiter sous la conduite d'un gérant ou les louer au plus fort renchérisseur¹⁵⁵⁵. Les biens des absents sont visités par un administrateur local assisté d'un notaire et trois habitants du lieu. L'inventaire est établi avec l'estimation de la valeur locale¹⁵⁵⁶.

2) Mise à ferme de l'habitation Seringue

En second lieu, M. Hallam occupe la plantation *Seringue* pour une durée de sept ans¹⁵⁵⁷, comme l'indique le bail à ferme en date du 24 février 1797 :

Le tems et espace de sept années entières et consécutives à compter du jour de la mise en possession de monsieur le commissaire général pour finir à pareil jour de l'année mil huit cent trois, avec promesse de faire jouir sans trouble Monsieur Georges Hallam, lieutenant de cavallerie ici presant pour lui pendant le dit temps.

Effectivement, la lettre de Pierre Morange révèle que l'habitation *Seringue* est affermée à ce lieutenant, « beau frère du général Forbes pour 27 M. L. par an, quoique Tourreilhes en ait offert 33 »¹⁵⁵⁸. Stanislas aurait sans doute préféré que Tourreilhes assure la gestion de sa plantation. Par conséquent, M. Hallam devient le propriétaire de l'ensemble des captifs, des animaux, y compris des ustensiles¹⁵⁵⁹. Ce bail doit être

¹⁵⁵⁴ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 192.

¹⁵⁵⁵ *Ibidem*.

¹⁵⁵⁶ *Ibidem*, p. 191.

¹⁵⁵⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Bail à ferme de l'habitation Seringue, 24 février 1797.

¹⁵⁵⁸ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1797 (jour et mois non visibles).

¹⁵⁵⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën Demeaux, Bail à ferme de l'habitation Seringue, 24 février 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

obligatoirement soldé « en tems de paix comme en tems de guerre [...] de six mois en six mois à partir du dit jour ».

Si le preneur ne paie pas, il s'expose à des dépenses et même à en être contraint. Il se verra dans l'obligation de résilier le bail « sans aucun genre de procès mais bien sur la simple ordonnance »¹⁵⁶⁰. En ces temps de rébellion, les baux à ferme sont recherchés. En 1796, Hardivilliers déclare que lors des troubles révolutionnaires, les Français des différents quartiers intriguent pour avoir les fermes d'habitations « qui se donnent à l'amiable ou à l'enchère »¹⁵⁶¹. D'après l'article 49 du Code Noir, le fermier des sucreries ou des indigoteries doit obligatoirement payer le prix entier de son bail en plus de s'occuper des captifs¹⁵⁶². Ce bail à ferme de l'habitation *Seringue* est intéressant, et on comprend que le bailleur Hallam se substitue au propriétaire de la plantation en prenant soin des hommes, comme l'exige le Code Noir, mais aussi des bâtiments¹⁵⁶³.

Cette habitation peut être au service de l'intérêt général de la colonie, servant au cantonnement des troupes du roi. Un esclave appartenant à l'habitation peut être réquisitionné « pour tout homme d'infanterie » afin d'être admis au service de la cavalerie et sans réclamation de salaires. La troisième clause concerne le preneur. Il doit engager les impôts « ordinaires et extraordinaires » selon les usages déjà établis : cela n'entraînera pas de diminution du prix du bail. Cependant, les « impositions extraordinaires » sont payées par le fermier¹⁵⁶⁴. En outre, le preneur a l'autorisation de faire réparer et même de faire construire les bâtiments au service de l'habitation « du prix desquelles constructions ou réparations des bâtimens il lui sera tenu compte à l'expiration des présentes »¹⁵⁶⁵. Dès lors, les experts interviennent pour émettre des estimations. Ils seront dans l'obligation de déterminer s'il est nécessaire de construire des nouveaux bâtiments. Dans le cas où ces derniers ne sont pas jugés impératifs et obligatoires par les experts, le preneur qui a engagé ces travaux ne pourra pas réclamer d'indemnité. Les clauses 5 et 11 de ce bail à ferme rappellent son obligation vis-à-vis des hommes de l'habitation. La clause 5 est la suivante : il est tenu de remettre les habitations « bien entretenues » et avec une quantité de vivres « suffisante » pour les Noirs.

¹⁵⁶⁰ *Ibidem*.

¹⁵⁶¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1796 (jour et mois non visibles).

¹⁵⁶² Jean-François Niort, *op. cit.*, p. 86.

¹⁵⁶³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Bail à ferme de l'habitation *Seringue*, 24 février 1797.

¹⁵⁶⁴ *Ibidem*.

¹⁵⁶⁵ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Ensuite, il s'engage à surveiller la mortalité, à combattre le marronnage ou les révoltes possibles. L'article 22 du Code stipule que les maîtres ont l'obligation de nourrir les jeunes esclaves en leur donnant des cassaves, de la farine de manioc, du bœuf salé et du poisson¹⁵⁶⁶. Selon l'article 11 du bail à ferme, le preneur peut aussi « jouir de tous les objets à lui présentement affermé en bon père de famille » en fournissant des vêtements aux esclaves tels que deux habits de toile (article 25). Les esclaves qui ne sont pas nourris par leurs maîtres peuvent s'en référer au procureur général de la colonie¹⁵⁶⁷. Il est encore fait référence au Code Noir et à ses articles 32, 33, 34. Selon l'article 33, il est dit que l'esclave qui a frappé son maître, sa femme ou leur enfant « sera mis à mort »¹⁵⁶⁸. D'après l'article 34, si les esclaves ont commis des « voies de fait » contre des libres, ils seront condamnés. L'article 6 du bail énonce l'attitude du preneur face aux exactions et pillages qui peuvent survenir dans la colonie, tels que des « enlèvements occasionnés par l'état de guerre de la colonie ainsi que par la révolte des esclaves »¹⁵⁶⁹. Si les Noirs sont tués pendant une guerre, le preneur devra le faire constater par deux habitants notables en présence du commandant des milices de la paroisse ou de l'officier qui le représentera.

Hallam doit s'inquiéter de la mortalité des captifs dans un souci de production et de rendement de l'habitation, la difficulté étant de trouver des Noirs en remplacement. Il s'engage à déclarer leur mortalité ainsi que l'estropiement de ceux qui ne proviendraient pas du fait de la guerre. Le preneur doit encore déclarer tous les Noirs susceptibles de s'évader « dans un délai de cent jours ». Dans le cas contraire, il devra « payer les dits nègres à l'expiration du présent bail »¹⁵⁷⁰.

3) *Esclaves et cheptel de la plantation Seringue*

Sa mise à ferme révèle que la plantation évolue considérablement entre 1777 et 1797. Le preneur bénéficie d'une habitation à administrer en bon état¹⁵⁷¹. Nous pouvons faire une comparaison entre les deux périodes en nous appuyant sur l'inventaire de 1797.

¹⁵⁶⁶ Jean-François Niort, *Le Code ...*, p. 80.

¹⁵⁶⁷ *Ibidem*, p. 81.

¹⁵⁶⁸ *Ibidem*, p. 83.

¹⁵⁶⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Bail à ferme de l'habitation Seringue, 24 février 1797.

¹⁵⁷⁰ *Ibidem*.

¹⁵⁷¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Etat de l'habitation Seringue au canton de la Seringue, 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 111. Prix des esclaves de la *Seringue* selon les inventaires de 1777 et de 1797¹⁵⁷²

Les esclaves en 1777	Prix en livres	Les esclaves en 1797	Prix en livres
22 nègres	49 100	37 nègres	81 000
14 négresses	30 600	40 négresses	90 200
6 Négrillons	1800	8 négrillons	4400
		13 négrittes	13400
36 nègres esclaves adultes	81 500	98 esclaves adultes	189 100

En 1777, l'habitation *Seringue* comptait 36 esclaves adultes. Dès lors que la valeur de l'habitation était de 162 142 livres, la part consacrée aux esclaves atteignait 50 %. Vingt ans plus tard, la part consacrée aux esclaves s'élève à 68,64 % du capital sur un total de 75 470 livres¹⁵⁷³.

L'atelier compte 98 esclaves en 1797 en comptant les enfants, soit 56 nègres de plus qu'en 1777. Par conséquent, l'effectif a plus que doublé en dépit des troubles révolutionnaires. Le renforcement est visible car la plantation bénéficie de 15 nouveaux-venus. En 1797, 26 femmes noires apparaissent au sein de l'atelier. On remarque aussi deux négrillons et 13 négrittes de plus. Il est vrai que ces derniers étaient absents en 1777 : l'effectif a donc été multiplié par trois en quinze ans.

Selon nous, 98 est un nombre relativement faible car d'autres habitations comptent un plus grand nombre d'esclaves, selon les inventaires de la fin du XVIII^e siècle. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les achats d'esclaves sont moindres au sein des caféières. Effectivement, au sein de la caféière Bongars qui s'étend sur 1175 carreaux ou 1300 ha, Gabriel Debien dénombre seulement 179 esclaves adultes¹⁵⁷⁴ contre 62 pour l'habitation *Seringue*, selon l'inventaire de 1797. Les trois habitations Laborde comprennent chacune 752 esclaves, 655 captifs et 593 Noirs. Rien d'étonnant à cela : ces trois domaines sont des sucreries et cette culture favorise l'enrichissement des propriétaires.

Par ailleurs, les animaux de l'habitation sont employés au service de celle-ci uniquement. Ils ne pourront être loués, détériorés ou affermés « sous peine de résiliation du

¹⁵⁷² *Ibidem*.

¹⁵⁷³ Il s'agit probablement de livres tournois même si l'inventaire ne le précise pas.

¹⁵⁷⁴ Gabriel Debien, « Histoire de deux plantations... », p. 309.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

bail »¹⁵⁷⁵. Si les Foäche reviennent à Saint-Domingue avant les sept années consécutives et que l'habitation est sous l'autorité du gouverneur général, la résiliation du bail devra être décidée et le preneur se verra obliger de leur restituer leur bien. Dès lors, les Foäche devront payer au preneur « les indemnités » qui lui sont dues en cas d'avances. Le montant de celles-ci sera fixé sous l'autorité des Foäche ou de leur expert. Les propriétaires voisins de l'habitation *Seringue* procéderont à l'expertise.

Bien évidemment, le retour de la famille sera possible en cas d'une amélioration de la situation au sein de la colonie. Pour l'heure, Stanislas est à Londres, lorsque Pierre Morange se trouve à Baltimore : il est trop tôt pour envisager cette possibilité. Néanmoins, les Foäche restent dans l'attente de pouvoir récupérer les biens dont ils sont dépossédés.

Tableau 112. Le cheptel de la *Seringue* (1777-1797)

Le cheptel en 1777	Prix en livres	Le cheptel en 1797	Prix en livres
5 mulets domptés 6 mulets indomptés 1 bourrique 1 bouvard 4 gazelles	7550	14 mulets 5 gazelles 1 bourrique 1 jument	13 330
		Bêtes à cornes 4 vaches 1 bouvard	2640
Total	7550	Total	15 970

La valeur du cheptel est passée de 7750 livres en 1777 à 15 970 livres en 1797. De plus, l'inventaire fait état de 27 animaux. Ce chiffre semble faible, compte tenu du nombre de carreaux cultivés mais c'est autant que l'habitation Bongars qui compte 29 animaux, soit 13 mulets âgés, 10 vaches, 4 génisses et un taureau en 1790¹⁵⁷⁶. L'habitation de Jean Paquet de Luge¹⁵⁷⁷ dispose de 35 mulets et de 35 bœufs de cabrouet. Hervé du Halgouet fait état de 300 animaux, nombre plus élevé que sur l'habitation *Seringue* dans les années 1780. Au sein de cette dernière, les bêtes à cornes - essentielles pour le transport de

¹⁵⁷⁵ *Ibidem*.

¹⁵⁷⁶ *Ibidem*, p. 309.

¹⁵⁷⁷ Hervé du Halgouet, *op. cit.*, p. 231. Il est encore fait mention de 35 vaches sur la hatte, de 16 taureaux châtrés, de 13 bouvards, de 11 gazelles, de 17 poulains et pouliches, de 23 juments, de 25 cabrits, d'un taureau et de 2 bouvards.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

charges lourdes - semblent peu nombreuses : on remarque un seul bouvard en 1777 et davantage de mulets. À l'inverse, on compte 4 vaches et un bouvard, soit 5 animaux à cornes en 1797. On dénombre davantage d'animaux s'apparentant aux chevaux. Effectivement, bourriques, juments et mulets sont au nombre de 17. Enfin, les animaux meurent sur l'habitation. En effet, ils passent en 15 ans de 11 à 23 mulets mais 8 mulets sont attaqués par une maladie dite osseuse « incurable dans ce pays »¹⁵⁷⁸. On compte seulement 15 mulets en 1797.

4) *Maison de maître et bâtiments de la Seringue*

L'inventaire de la *Seringue* décrit les bâtiments de la caféière qui comprend : « Une grande case divisée en deux chambres, une salle, deux cabinets [...] estimés deux mille livres »¹⁵⁷⁹, ce qui est peu : la grande case de l'habitation Santo-Domingo (de 500 esclaves) vaut 15 000 livres coloniales¹⁵⁸⁰.

L'inventaire de 1797 apporte des précisions sur l'intérieur de la *Seringue*, notamment sur la grande case qui contient quatre pièces et un rez-de-chaussée absent de l'inventaire de 1777. En 1797, la plantation des Foäche correspond à une maison de maître classique - légèrement plus grande que les autres plantations - avec ses cinq pièces. Une habitation normale possède trois chambres avec un salon de compagnie situé au centre. La grande case de la *Seringue* semble assez vaste comportant « une case divisée en deux chambres et une salle avec deux cabinets »¹⁵⁸¹. L'inventaire de 1797 révèle que la maison des maîtres est spacieuse. Le salon sert d'entrée, tient lieu de vestibule, donne accès de part et d'autres aux chambres et pièces adjacentes¹⁵⁸². Habituellement, cette maison possède trois pièces à enfilade¹⁵⁸³. Par conséquent, elle ne correspond pas au modèle classique de la longère. L'inventaire de l'habitation *Seringue* stipule encore que les Foäche possèdent une plantation classique aux normes avec galeries et cabinets. Alexandre de Wimpffen, en

¹⁵⁷⁸ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 187.

¹⁵⁷⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1797.

¹⁵⁸⁰ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo... », p. 189.

¹⁵⁸¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1797.

¹⁵⁸² Christophe Charlery, « Maisons de maîtres... », p 10-12. Trois pièces dans la maison du maître sont visibles. En Martinique, l'archétype de la maison créole contient trois pièces concernant la case du maître. En 1779, la maison de l'habitation Veronne sur la paroisse de Morne à l'eau en Guadeloupe est divisée en une salle et deux chambres. L'habitation Duferret, dans la paroisse de Trinité, possède des murs en maçonnerie, le reste étant en bois bardé de planches et les trois pièces en enfilade agrémentées par deux galeries sur les façades avant et arrière.

¹⁵⁸³ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

visite à Saint-Domingue, décrit la maison des riches colons qui comporte des cabinets et une galerie¹⁵⁸⁴.

La maison de Stanislas est peut-être aussi vaste que l'habitation caféière Maulévrier qui compte cinq pièces¹⁵⁸⁵ (présence d'un vestibule, d'une salle de compagnie, d'une salle à manger et de deux chambres à coucher). Elle diffère de l'habitation Varreux bien plus vaste que celle de l'armateur avec ses 10 pièces. En effet, selon Natacha Bonnet, la case du maître se divise en « une salle, deux chambres à coucher, un office, quatre cabinets, une salle à manger, avec une galerie à l'ouest sous le même comble ». Si la grande case comporte le même nombre de pièces que sur l'habitation Maulévrier, elle comprend une galerie, ce qui n'est pas le cas de cette dernière. Et surtout la grande case des Foäche ne comporte qu'un seul rez-de-chaussée, selon l'inventaire de 1797. Moreau de Saint-Méry considère que la plupart des maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée en bois pour des raisons de sécurité en cas de tremblements de terre¹⁵⁸⁶. D'après Wimpffen, les maisons modestes de l'île « n'ont que la même division intérieure mais point de maçonnerie entre-poteaux, point de cabinets, point de jalousies, pas même de plancher »¹⁵⁸⁷. Pour ce baron, la grande case peut être décrite de la manière suivante :

Un carré long d'une étendue arbitraire est partagé par deux cloisons mitoyennes. On donne à chacune des trois divisions l'étendue que l'on juge à propos. Celle du centre est ordinairement la plus vaste. On sous-divise, si l'on veut, les deux autres en plusieurs chambres. Une ou deux galeries règnent en avant de l'une ou des deux faces. Elles restent ouvertes ou sont fermées par des jalousies à coulisse mais seulement à partir de la hauteur d'appui. L'une est la salle à manger, l'autre le salon de compagnie, quand on ne veut pas se tenir dans celle du milieu. Les galeries des cases d'une certaine étendue se terminent par des cabinets, dont les uns servent d'office, de buffets, ou de garde-meuble, les autres de chambre à coucher, que l'on destine ordinairement aux étrangers. Longtemps la crainte des tremblements de terre a borné les maisons au rez-de-chaussée. On commence à y ajouter un étage. Les murs sont formés de poteaux équarris, également espacés, recouverts en dehors de planches, ou légèrement entre-maçonnes. La réverbération du verre rendrait la chaleur insupportable. On y supplée par des jalousies, ou des châssis de canevas, qui en brisant les rayons d'un jour trop ardent, ne laisseraient pénétrer qu'une lumière très douce dans l'intérieur des cases, si on avait l'esprit de les teindre en vert. C'est à quoi personne n'a encore songé. La même raison et la violence des ouragans empêchent que les toits ne soient couverts de tuiles ou d'ardoises. La légèreté de leur charpente ne supporterait pas un pareil fardeau. On les

¹⁵⁸⁴ Alexandre de Wimpffen, *op. cit.*, p. 114.

¹⁵⁸⁵ Gabriel Debien, *Etudes ...*, p. 87.

¹⁵⁸⁶ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 10.

¹⁵⁸⁷ Alexandre de Wimpffen, *Haïti ...*, p. 114.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

remplace par des essentes. C'est une petite planche d'un bois léger à laquelle on donne la forme qu'on veut¹⁵⁸⁸.

Il est question, au sein de l'habitation, de deux cabinets, signe de prospérité¹⁵⁸⁹. En effet, lorsque les moyens du propriétaire le permettent, la maison est agrémentée de cabinets augmentant la surface habitable. L'inventaire de 1797 mentionne « une galerie de seize pieds de large » d'une valeur de quarante mille livres ». Au XVIII^e siècle, la galerie ouverte devient un espace de vie à part entière. Elle sert à aérer la grande case en cas de fortes chaleurs et elle garantit les murs et la maison de l'humidité. La plupart du temps, les galeries sont soutenues par des poteaux en bois¹⁵⁹⁰. Hervé du Halgouet affirme que les cases possèdent des bâtiments rectangulaires « avec une galerie ouverte servant de terrasses et d'abri de plein air »¹⁵⁹¹. Les grandes pièces percées de larges ouvertures sont présentes comme des galeries, avec escaliers extérieurs pour rendre libre cette circulation de l'air. La galerie favorise également la fraîcheur¹⁵⁹². L'habitation *Seringue*, comme les autres, est meublée de façon sommaire car les habitations ne sont pas construites pour durer. Elles doivent être refaites et transformées en raison des catastrophes naturelles qui touchent la perle des Antilles. Elles s'apparentent à des maisons de campagne¹⁵⁹³. D'ailleurs, Louis-Elie Moreau de Saint-Méry avance que « les logemens ne sont pas meublés avec recherche, mais ils sont vastes & multipliés pour se garantir de la chaleur, & user d'une propreté salubre, qui est poussée au plus haut point »¹⁵⁹⁴.

L'inventaire de l'habitation *Seringue* révèle encore la présence d'autres bâtiments plus fonctionnels pour la cuisine, pour les soins, pour le café et pour l'hôpital. Qu'en est-il des cases des esclaves, selon l'inventaire de 1797 ? En 1777, l'habitation *Seringue* comptait 10 petites cases pour 42 nègres, soit 4 nègres par case¹⁵⁹⁵. En 1797, elle compte seulement 7 cases pour 98 esclaves¹⁵⁹⁶. Cela fait un taux d'occupation de 14 esclaves par case, ce qui est énorme quand on sait que l'habitation Varreux contient 25 cases pour 166 esclaves, soit une occupation de 7 esclaves par case en 1789. Aux Vases, quartier des sucreries, on trouve 18 cases pour 23 esclaves, soit un taux d'occupation de deux

¹⁵⁸⁸ *Ibidem*, p. 114.

¹⁵⁸⁹ Christophe Charlery, « Maisons de maîtres ... », p. 41.

¹⁵⁹⁰ *Ibidem*, p. 39.

¹⁵⁹¹ Hervé Halgouet, *op. cit.*, p. 220.

¹⁵⁹² Christophe Charlery, « Maisons de maîtres... », p. 39.

¹⁵⁹³ Hervé du Halgouet, *op. cit.*, p. 287.

¹⁵⁹⁴ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 10.

¹⁵⁹⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1777.

¹⁵⁹⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

personnes¹⁵⁹⁷. Pour Gabriel Debien, les cases à esclaves n'abritent qu'un petit nombre d'esclaves, sans doute un seul ménage. Par exemple, aux Vases, quartier des sucreries, chez le président de Massé, 18 cases pour 23 esclaves sont visibles¹⁵⁹⁸. S'il y a rarement un entassement des esclaves dans les cases, on peut s'interroger sur le taux particulièrement élevé de l'habitation *Seringue* en 1797 par rapport à 1777. Cette situation est-elle causée par un manque d'argent ? Pourquoi certaines cases n'ont-elles pas été remplacées ou ajoutées ? Sans doute en raison des difficultés liées aux événements. Une approche comparée montre que les planteurs investissent dans de nombreuses cases, lorsque le nombre d'esclaves est en constante augmentation ou dans un souci d'hygiène, donc de protection des occupants. Il importe peut-être d'éviter des dépenses liées au remplacement de l'atelier lors des temps troublés.

On s'étonne des chiffres de l'habitation *Seringue* en 1798. Effectivement, une case à nègres, près de l'hôpital, est estimée à 200 livres. Les frais sont des moindres, car à Poix-la-Générale au Boucassin, 25 cases sont estimées à 600 livres chacune. L'inventaire de 1797 révèle aussi la présence à la *Seringue* de six grandes cases à nègres de 60 pieds de long d'une valeur de 9000 livres et d'une case à nègres estimée à 200 livres¹⁵⁹⁹. Leur prix contraste avec celui de la grande case de l'habitation *Seringue* qui vaut 2000 livres à la fin du siècle. Cependant, l'inventaire de cette même année révèle que la cuisine est estimée à 2500 livres¹⁶⁰⁰. Les Foäche déboursent finalement 9200 livres pour leurs sept cases à nègres, soit une moyenne de 1314 livres par case. De plus, il est fait état de six grandes cases à nègres de 60 pieds de long pour 9000 livres, cela signifie que les cases valent 1500 livres. Selon Gabriel Debien, peu nombreux sont les planteurs qui peuvent payer un prix élevé pour les cases des esclaves en raison de l'entretien, puisqu'il faut sans cesse faire réparer les murs crevassés ou les toits ouverts par le vent¹⁶⁰¹. On suppose que la grande case reste le centre de l'habitation *Seringue*, rayonnant sur les bâtiments aux alentours tels que la cuisine, l'hôpital, le four, les poulaillers, le colombier avec toujours cette « représentation seigneuriale, adoptée par les colons sur les habitations d'une certaine importance »¹⁶⁰². Les cases de l'habitation *Seringue* ont certainement été construites dans un coin de la plantation, à l'écart, sur le bord de la savane. Les cases se trouvent à part : on

¹⁵⁹⁷ Natacha Bonnet « La plantation... », p. 288.

¹⁵⁹⁸ *Ibidem*.

¹⁵⁹⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1797.

¹⁶⁰⁰ *Ibidem*.

¹⁶⁰¹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 225.

¹⁶⁰² Natacha Bonnet, « La plantation... », p. 288.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

craignait les incendies déclarés dans les quartiers d'esclaves qui pourraient endommager la case du maître.

Qu'en est-il des bâtiments industriels de l'habitation *Seringue* en 1797 ? L'inventaire nous offre davantage de précisions que celui de 1777. Il fait état d'un moulin à piler le café de 800 livres, d'une case servant d'hôpital divisée en quatre chambres comportant un lit de camp avec une galerie au Sud estimée à 1200 livres. Il est possible que cet hôpital serve au moment des accouchements des femmes esclaves et en cas d'affaiblissement des captifs. Il est encore fait mention d'une case en face de l'hôpital évaluée à 700 livres, et d'une case à pianiste estimée à 600 livres. Nous supposons qu'il s'agit d'une case permettant d'isoler les esclaves atteints par le pian, faisant des ravages dans la colonie de Saint-Domingue. Il convient encore d'évoquer un four destiné à cuire le pain estimé à 250 livres et « treize pièces de glacis de différentes grandeurs en bon état » d'une valeur de 13 000 livres. Enfin, l'habitation comporte « un colombier » de 400 livres. Cet élément, présent sur l'habitation *Seringue*, est un symbole seigneurial, signe de la prospérité et de l'aristocratie. À la fin du XVIII^e siècle, il permet la production de la colombine, fiente des oiseaux, servant comme engrais, donc utile pour les cultures¹⁶⁰³. Les sources ne nous renseignent pas sur le matériau de ce colombier. Même si certains étaient construits en maçonnerie, beaucoup l'étaient en bois. Sa présence semble monnaie courante car la sucrerie Cottineau en compte deux en 1773¹⁶⁰⁴. L'habitation Montrouis de Jean Pasquet, appartenant au comte de Lugé, en possède deux, en plus d'un poulailler surmonté d'« un clocher en bois avec sa cloche »¹⁶⁰⁵.

On constate que les cases de la caféière *Seringue* valent moins de 30 000 livres en 1797. Nous supposons que la *Seringue* dispose de bâtiments classiques d'une caféière, à l'instar de la plantation des héritiers Bongars, enfants de Jacques-Alexandre, chevalier de Bongars (intendant à Saint-Domingue, président du parlement de Metz). Cette famille est, en effet, détentrice d'une plantation en café moka à Sainte-Suzanne¹⁶⁰⁶. Cette habitation, probablement identique à celui de la *Seringue*, comporte deux galeries, un poulailler, une chambre de l'économe, une chambre à repasser, une ancienne partie, une cuisine et un magasin à provision.

¹⁶⁰³ *Ibidem*.

¹⁶⁰⁴ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 66.

¹⁶⁰⁵ Hervé du Halgouet, *op. cit.*, p. 220.

¹⁶⁰⁶ Gabriel Debien, « Histoire de deux plantations », p. 309.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Il importe de ne pas oublier l'hôpital, la grande case et ses 4 chambres avec cheminée, un moulin à grager afin de séparer les grains du café. Celui-ci tombait dans un bassin où il était lavé par l'eau et amené par un canal qui allait sur le glacis. Le moulin à piler de la *Seringue* s'apparente à une grande case, vieille et réparée en 1786.

Tableau 113. Inventaire du mobilier de l'habitation *Seringue* en 1797¹⁶⁰⁷

Mobilier de la plantation <i>Seringue</i>
Lit garni de sa paille
Matelas, traversin et rideau de siamoise
Deux lits garnis de paille & matelas
Un canapé en bois du pays
Un buffet d'acajou
Une armoire de chêne fermant à clé
Une table avec tréteaux
Trois petites tables
Une couverture de coton
Une horloge de deux réveils
Un fusil de chasse en « bon état »
Trois jarres à eau de Provence
Neuf chaudières grandes et petites
Une bombe en cuivre en mauvais état

Le mobilier de la grande case de l'habitation *Seringue* contient, en 1797, quelques objets essentiels pour vivre : un matelas, trois lits, trois petites tables, une table avec tréteau, un buffet en acajou, une armoire en chêne et un canapé en bois de Saint-Domingue. On constate que les matériaux diffèrent pour les armoires. L'acajou n'a rien de fastueux, mais, comme en 1777, il est privilégié car les ravets et les poux de bois n'y restent pas¹⁶⁰⁸. Selon l'inventaire de 1797, la grande case contient un fusil pour sa défense - probablement en cas d'attaques d'esclaves - en temps normal ou à cause de la Révolution et une couverture en coton pour se protéger du froid. L'ameublement n'a guère augmenté en 20 ans, Stanislas n'étant pas revenu dans la colonie. Nous comptons 10 éléments du mobilier pour l'habitation de l'armateur : un lit garni avec sa paille, un canapé en bois du pays, un buffet d'acajou, une armoire de chêne fermant à clé, une armoire avec tréteaux

¹⁶⁰⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1797.

¹⁶⁰⁸ Gabriel Debien, *Etudes...*, p. 87.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

et trois petites tables, peut-être en raison de la présence du gérant ou de l'économe. Ce mobilier rudimentaire vient en général de France. Il semble sommaire si on le compare à celui de la veuve Bonneteau dont la plantation est située à la Guadeloupe en 1780¹⁶⁰⁹. Effectivement, cette dernière comprend 14 chaises avec des sièges en paille, un matelas, un tour de lit, quatre chaises hollandaises, deux tables de mahogany, une table à plateau de marbre monté sur bois de rose, un miroir de bois de rose, un grand lit de bois de rose avec paillasse, un buffet de mahogany, un petit miroir, une boîte à commodité, un buffet de bois de rose, une grande armoire en bois de courbaril, 11 nappes, 55 serviettes, 9 draps et 6 harnais en coton. Selon Christelle Lozère, une partie du mobilier des Antilles est importée de France ou d'Amérique. En effet, « l'artisanat s'inspire des modèles européens tout en proposant des adaptations locales, voire même des styles hybrides d'influence franco-anglaise. Il est très vite de qualité comme l'attestent les lits à colonnes, tables, consoles, buffets à deux corps et armoires en courbaril, acajou, bois de rose ou encore en mahogany [...]. L'enrichissement notable des colons témoigne, à la fin du XVIII^e siècle, de la présence dans les inventaires notariés d'une vaisselle et d'accessoires décoratifs plus recherchés¹⁶¹⁰ à l'instar des bois précieux exotiques de style régence, rocaille, Louis XVI ou Directoire ».

À l'inverse, l'inventaire de la plantation de Stanislas ne comporte que trois petites tables sans chaises. Là encore, la présence de nombreuses chaises, soit 18 ou des deux tables de mahogany montre que la veuve Bonneteau reçoit régulièrement des visiteurs de Saint-Domingue. À l'inverse, l'ameublement de la *Seringue* est simple. Les Foäche ne disposent pas de bois de rose (bois très délicat), comme sur l'habitation Bonneteau mais de chêne ou de mahogany. Les prix des meubles sont absents de l'inventaire de l'habitation de Stanislas en 1797.

Tableau 114. L'hôpital de l'habitation *Seringue* en 1797

L'hôpital de la <i>Seringue</i>
Deux seringues dont une destinée aux animaux
Diverses drogues de médecine dans la pharmacie
Une étampe d'argent Foäche
Une étampe pour les animaux SF

¹⁶⁰⁹ Christophe Charlery, « Maisons de maîtres... », p. 56.

¹⁶¹⁰ Christelle Lozère, « Architectures et arts de vivre des élites des Antilles françaises au XVIII^e siècle » in *Un Monde créole*, Annick Notter et Erick Noël (dir.), Paris, La Geste, 2017, pp. 77-78.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Une selle a valets
Quatre draps
Quatre serpillères de grosses toiles
Quatre pièces de grosses toiles pour l'atelier
Six chaises et un fauteuil

L'hôpital comprend tous les éléments liés aux soins : des seringues, des drogues, des draps et des grosses toiles pour réchauffer les malades de l'atelier. Effectivement, les baisses des températures sont omniprésentes dans les mornes. Les esclaves souffrent du froid, attrapent des toux ou des pleurésies entraînant des fièvres. La *Seringue* étant une caféière, les décès des esclaves affaiblis par les affections à la poitrine, sont plus nombreux qu'au sein des sucreries pas érigées en hauteur¹⁶¹¹. L'étampe mentionnée permet de marquer au fer - en utilisant les initiales S. F. (Stanislas Foäche) - le cheptel. Il importe de protéger le mobilier des vols, en faisant reconnaître ce qui appartient à l'habitation.

Tableau 115. Les bâtiments de la *Seringue* en 1797

Les bâtiments de l'habitation <i>Seringue</i> en 1797	Valeur en livres
Dépôt à café	40 000
13 glacis	13 000
6 grandes cases à nègres	9000
Cuisine	2500
Grand'case	2000
« l'hôpital »	1400
Moulin à piler le café	800
Magasin à vivres	700
Case des pianistes	600
Colombier	400
Total	70 400

Le cheptel et les bâtiments valent respectivement 15 940 et 70 400 livres.

¹⁶¹¹ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 307.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 116. Eléments destinés à la culture du café de la *Seringue* d'après l'inventaire de 1797

Eléments pour la culture du café
Deux moulins à maïs « dont un usé »
Une grage à café
Cinq tables à trier du café avec leurs tréteaux
Un fléau avec ses plateaux & cinq cent livres de poids
Une platine à cassave
Une chaîne à deux colliers

La présence du moulin à café ne surprend pas au sein d'une caféière. Il est important d'avoir un moulin destiné à piler et à vanner cette denrée avec des tables destinées à le trier avec des tréteaux. Le grageage, opération réalisée entre l'arrivée des grains à la case et leur sortie vers le port, est symbolisé par la présence du « grage à café » comme en 1777. La cueillette récoltée par les esclaves est passée au moulin à maïs lors du grageage. Le moulin doit être réglé selon la grosseur des grains¹⁶¹². En outre, les moulins de la plantation *Seringue* sont dits « usés » en 1797. Cela prouve une absence d'entretien de cet instrument industriel¹⁶¹³ causée par les troubles révolutionnaires.

5) *Outillage et ustensiles de la Seringue*

L'outillage d'une caféière reste classique : on y retrouve « des serpes crochetés », des barils de clous, des outils destinés à la maçonnerie. La présence d'essentes est peut-être destinée à la réfection de bâtiments tels que les cases d'esclaves ou du maître, tout comme les mortiers qui permettent le collage des matériaux. L'outillage comporte aussi 30 serpes, 24 haches et 40 houes pour la culture. Les objets du quotidien (cafetière, chandelier ou fanal destinés à l'éclairage la nuit) retiennent notre attention mais sont encore une fois moindre que sur l'habitation Bonneteau. Les mouchettes sont des ciseaux de métal, à bouts plats servant à couper la partie consumée de la mèche de la chandelle. Des objets de la cuisine, tels que cafetière, bouteilles ou tourtière dite « usée » dans laquelle on met de la viande ou du poisson, sont présents. De plus, la broche est utile pour la cuisson des viandes. Le strict nécessaire est visible en 1797.

¹⁶¹² Gabriel Debien, *Etudes antillaises...*, p. 100.

¹⁶¹³ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 117. Outils de la menuiserie de la *Seringue*

Bâtiments de la charpente et de la menuiserie
Cent planches de pin
Douze milliers d'essentes « à l'embarcadère de la petite rivière »
Trois barils de clous
Une malle avec sa manivelle
Serpes crochetés
Caisse d'huile de poisson
Outils à maçon
Trois serrures avec leur clef
Deux mortiers

Il nous semble judicieux de comparer les ustensiles de la *Seringue* à ceux de l'habitation Bonneteau.

Tableau 118. Ustensiles de l'habitation *Seringue* comparés à ceux de l'habitation Bonneteau

Inventaire du mobilier de l'habitation <i>Seringue</i> (1797)	Inventaire du mobilier de l'habitation Bonneteau (1780)
Couverts des cuillères d'argent	Une paire de chandelier en argent
25 bouteilles	Un garde-manger
Cuillères d'argent	Un chandelier en cuivre et la vaisselle
Une cafetière de fer blanc	?
Un chandelier	48 assiettes en faïence
Une paire de mouchette	21 assiettes en porcelaine
Une tourtière « usée »	9 plats (5 soupières avec leurs plats, 2 saladiers en faïence, 4 compotiers)
Une broche	Une terrine et un cabaret avec six tasses
Un fanal de fer blanc	Une cafetière et un sucrier en porcelaine
Douze bâtes neufs	Un fanal de fer blanc
Des couverts et des cuillères en argent	78 couverts en argent avec du cristal
	4 salières avec bords dorés
	2 moutardiers
	2 carafes en verres
	Un mortier de marbre avec son pilon
	Des objets en or, une tabatière en or, un étui, une paire de boucles, une paire de boutons, un crochet,

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

	une montre, une paire de lunettes.
	Une chaudière
	Un poêle
	Un poêlon
	Un petit réchaud

Nous constatons une maison de maître vide. Le mobilier du quotidien reste simple avec un seul chandelier visible en comparaison au mobilier de la maison Bonneteau, d'après l'inventaire des années 1780. Quant aux bâtes, elles permettent de transporter du café à dos d'animaux sur la plantation.

6) Agrandissement des terres de la Seringue en 1797 : la plus value ?

M. Ersten bénéficie de terres agrandies en 1797 par rapport à 1777. De fait, il a été planté « 42 carreaux de caffiers », d'où la présence de « quarante mille pieds de caffiers de tout âge ». Aussi, « treize carreaux en caffè bois neuf de l'âge de deux ans présentent quarante-cinq mille caffiers ». Il est encore fait mention de « dix carreaux en vivres et [de] quarante carreaux en bois [...] le reste en savane et terres abandonnées »¹⁶¹⁴.

Rappelons qu'entre juin et février 1788, s'est effectué le défrichement forestier suivi des plantations¹⁶¹⁵. Par conséquent, l'habitation *Seringue* comporte des pieds de cacao en 1797. Cette culture est toujours rare à Saint-Domingue, selon le baron de Wimpffen¹⁶¹⁶. Le noble explique à quel point les cacaoyers sont beaux et « font regretter aux gens de goût que l'on ait renoncé à cette culture »¹⁶¹⁷, les ouragans étant en cause.

D'après Bernard Foubert, l'habitation *Seringue* s'est considérablement agrandie, comptant du bois neuf de 16 000 pieds le 3 juin 1786, un autre de 50 000 pieds en novembre 1786, un abâtis de 18000 pieds et un bois neuf de 15000 pieds en décembre 1786¹⁶¹⁸. La plantation possède des abâtis de 3000 pieds en mai 1787, et il est fait mention d'abâtis de 16 000 pieds en février 1788. Par conséquent, 148 000 pieds de café sont plantés en 21 mois. Grâce à ses plants, les résultats ne se font pas attendre : nous

¹⁶¹⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation Seringue, 1797.

¹⁶¹⁵ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 187.

¹⁶¹⁶ Alexandre de Wimpffen, *Haïti ...*, p. 152.

¹⁶¹⁷ *Ibidem*.

¹⁶¹⁸ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 186.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

remarquons une récolte d'un millier de café pour les livraisons en avril/mai 1789¹⁶¹⁹. L'habitation *Seringue* n'est pas la seule à évoluer car l'habitation Bongars avait fait un beau rendement dès 1781 pour atteindre 110 milliers en 1785. La plantation de Stanislas évolue favorablement : le gérant de cette caféière avançait qu'il ne fallait pas espérer plus de 100 milliers « en cultivant bien » en 1785¹⁶²⁰. Nous remarquons le signe d'un dynamisme peu avant les troubles révolutionnaires. Depuis son accroissement, sa production gagne en augmentation. Son rendement est remarquable à cause de l'extension des plantations qui permet une récolte de cent milliers de café en 1789 avec des livraisons qui ont débuté en 1790¹⁶²¹. Les pieds de café atteignent 200 000 et la récolte s'élève à cent milliers de livres poids la même année.

Nous voyons une augmentation des pieds de café et de cacao entre 1777 et 1797 au sein de la plantation qui passe de 164¹⁶²² à 290 carreaux à la fin du siècle, soit une augmentation de 126 carreaux. Après la Révolution de Saint-Domingue, force est de constater un frémissement de reprises : il a été possible de replanter.

Tableau 119. Evolution des pieds de café de l'habitation *Seringue* (1777-1797)

Les pieds de café en 1777	Les pieds de café en 1797
26 000 pieds et 17 000 pieds soit 43 000 pieds	148 000 pieds de café plantés en 21 mois. 150 carreaux plantés en café, soit 30 % de la surface ce qui fait 105 000 pieds de café en plus. 2 carreaux plantés en vieux caféiers « Cambon » avec du manioc intercalé entre les rangs des caféiers
Les plantations de cacaoyers	Les plantations de cacaoyers
21 550 pieds	?
Les vivres	Les vivres
Deux carreaux et demi Un carreau et demi prêt à planter 7300 touffes de bananiers Les deux savanes couvrent 6 carreaux et sont entourées de haies d'orangers	8 carreaux 4 carreaux en « herbe de guinée » pour les mulets 64 carreaux au nord de l'habitation avec ravines plantées en bananiers Bois neuf ou défrichement prêt à planter

¹⁶¹⁹ *Ibidem*, p. 189.

¹⁶²⁰ Gabriel Debien, « Histoire de deux plantations... », p. 309.

¹⁶²¹ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 188.

¹⁶²² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Seringue*, 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Les pieds de café passent de 43 000 en 1777 à 148 000 plantés en 21 mois. Deux carreaux de vivres sont visibles en 1777 avant d'atteindre 8 carreaux en 1797, signe que l'habitation n'est pas délaissée pendant les troubles. Concernant les vivres, on retrouve essentiellement des bananes, pas de patates ou d'ignames. Les Foäche ne vivant pas sur l'île, il n'y a pas de consommation de ces fruits au sein de la grande case. Ils possèdent des oranges car dans l'inventaire, il est fait état d'allées d'orangers en 1777, mais aussi des ravines plantées en bananiers en 1797¹⁶²³. Alexandre de Wimpffen mentionne les fruits des vivres fort appréciés des colons : « Les Créoles ne me pardonneraient point de passer sous silence l'igname, le chou caraïbe, la patate et leur chère banane surtout »¹⁶²⁴. L'aristocrate évoque encore l'ananas, l'orange douce, la sapotille, l'avocat, le goyavier ou l'orange amère. L'inventaire ne nous renseigne guère sur les jardins de la plantation. Il est possible que les allées de l'habitation Foäche comportent du bois de campêche. Généralement, le jardin est à la française avec un immense portail en maçonnerie ou en pierre de taille, symbole du luxe¹⁶²⁵.

En 1777, la *Seringue* vaut 162 142 livres¹⁶²⁶. Agrandie, l'habitation de 290 carreaux est évaluée à 275 440 livres en 1797¹⁶²⁷. Nous ignorons la valeur du mobilier même si nous estimons la plantation à 400 000 livres tournois. Puisque cette plantation est évaluée à 162 142 livres en 1777, elle semble avoir doublé de sa valeur en 1797, peut-être en raison de l'entretien effectué par M. Tourreilles ou des investissements malgré les troubles révolutionnaires. Rappelons que les dépenses de la *Seringue* s'élèvent à 11 356 l. 4 s. et 8 d., argent des colonies de juin 1792 à mars 1793¹⁶²⁸. Cent milliers de livres poids ont été obtenues en 1790, achetées 13 sols 4 deniers la livre argent de France, d'où le gain de 66 666 livres tournois, soit 100 000 livres coloniales pour la famille havraise. On sait que l'habitation est évaluée à 400 000 livres pour 290 carreaux. Pourtant, il faut se garder des conclusions hâtives. Si on regarde l'acte de vente des biens situés à Saint-Domingue concernant les possessions de Joseph Turbé de Bellevue pour l'habitation du Grand Boucau le 6 juillet 1788, la *Seringue* a perdu de sa valeur. Cet acte montre que cette

¹⁶²³ Alexandre de Wimpffen, *Haïti ...*, p. 116.

¹⁶²⁴ *Ibidem*.

¹⁶²⁵ Christophe Charlery, « Maisons... », p. 59.

¹⁶²⁶ 70 000 (plantations et bâtiments) + 81500 (esclaves) + 7750 (animaux) + 1092 (meubles) = 162 142 livres si on tient compte de la valeur des esclaves, des plantations et des animaux.

¹⁶²⁷ 189 100 (esclaves) + 15 940 (animaux) + 70 400 (plantations et bâtiments) = 275 440 livres.

¹⁶²⁸ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 188.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

habitation de 156 ha était estimée à 367 000 livres pour 120 carreaux seulement¹⁶²⁹. Or, l'habitation Foäche de 290 carreaux vaut presque le prix de l'habitation du Grand Boucau avec 400 000 livres. Certes, le nouveau fermier de la *Seringue* bénéficie d'une habitation plus vaste qu'en 1777 mais déclassée à la fin du siècle.

La lettre de Pierre Morange adressée à Stanislas en 1796 atteste que le rendement de la plantation s'élève à 8512 livres 16 sols 7 deniers, valeur qui ne nous semble pas très élevée¹⁶³⁰. En 1788, le gérant des propriétés de M. Mérot du Barré de l'Arcahaye évoque un solde positif pour une de ses habitations qui atteint 5190 livres. Cette production est de 40 barriques. Aussi, 255 000 livres sont obtenues sur un total de 282 000 livres de recettes¹⁶³¹. En 1777, le compte d'exploitation de l'habitation Duquenot dégageait un solde positif de 2500 livres, nombre moins élevé que celui de la *Seringue*¹⁶³². À titre de comparaison, le solde de l'habitation Fleuriau atteste que les revenus de cette plantation ne dépassent pas les 5 % en moyenne de 1787 à 1792. Ils sont de 3456 livres en 1787, de 3483 livres en 1788, de 2889 livres en 1789, de 8229 livres en 1790 avant d'atteindre 3960 en 1792¹⁶³³. La *Seringue* de Stanislas produit plus de 8512 livres et possède une valeur de production bien plus élevée que celle de l'habitation du Barré. En 1797, Pierre Morange relate à Stanislas¹⁶³⁴ que « le fermier de la cafétéria ramasse une bonne récolte ».

Bien évidemment, Stanislas ne bénéficie pas du revenu. La correspondance de Pierre Morange en date du 6 septembre 1797 est explicite : pour que l'armateur puisse toucher ses revenus, il devra envoyer des pièces à Saint-Domingue prouvant qu'il ne fait pas partie de la liste des émigrés. Ensuite, le 15 mai 1798, Morange affirme que Stanislas ne bénéficie guère de son revenu. En 1800, l'associé atteste encore que le négociant havrais ne gagne rien, le revenu étant essentiellement détourné par le gouvernement : « La *Seringue* est toujours en séquestre pour le bénéfice de la République »¹⁶³⁵. Mais Morange insiste : Stanislas doit impérativement envoyer des « certificats de résidence bien en règle » pour

¹⁶²⁹ Samuel Boche, Jean-François Caraës, Morgan Le Leuch, *Commerce atlantique, traite et esclavage*, Rennes, Philippe Charon (dir.), PUR, 2018, pp. 74-75.

¹⁶³⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1796 (mois et jour non visibles).

¹⁶³¹ Samuel Boche, Jean-François Caraës, Morgan Le Leuch, *Commerce atlantique...*, p. 97.

¹⁶³² *Ibidem*, pp. 94-95.

¹⁶³³ Paul Butel, « Les comptes... », p. 162.

¹⁶³⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 septembre 1797.

¹⁶³⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 30 août 1800.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

les habitations de Jérémie afin d'en recouvrer le revenu¹⁶³⁶. Il pense que les titres de propriété sont restés sur les lieux et espère que l'année 1802 sera plus favorable pour la levée des séquestres. Le 1^{er} août 1802, il considère qu'il faut faire preuve de diligence et s'adresser aux sous-préfets des départements, afin d'obtenir la levée des baux à ferme « où sont situés les biens qu'on veut faire désesquêter »¹⁶³⁷.

L'arrivée de Bonaparte, premier consul favorable au retour de l'esclavage, engendre de l'espoir pour ces propriétaires. Les choses évoluent, car plus de sévérité vis-à-vis des Noirs rassure Morange :

On vient de faire icy un exemple de justice qui doit en imposer aux nègres, on a pendu à 8 h du matin dimanche en plein marché deux nègres & un mulâtre qui avaient parlé de réincendier le Cap & et n'aurait pas osé le faire il y a deux mois¹⁶³⁸.

Dès le mois de janvier 1802, les troupes napoléoniennes du général Leclerc sont présentes à Saint-Domingue¹⁶³⁹. Ce dernier a pour mission de déporter en France les troupes indigènes, de renvoyer les troupes coloniales et de désarmer les cultivateurs. Si la résistance s'organise du côté des Noirs avec l'incendie du Cap, Saint-Marc, les Gonaïves et Port-de-Paix sont aussi incendiés le 1^{er} février 1802. Les troupes du premier consul sont ravagées par la fièvre jaune et près de 5000 hommes sont morts dans le combat¹⁶⁴⁰. Les colons se tournent vers Napoléon, l'homme providentiel. Même si ce dernier est au pouvoir, Stanislas est rattrapé par la dure réalité. Les pièces favorisant la levée des baux à ferme de ses habitations ne sont pas encore arrivées aux Cayes. Aussi, le séquestre « n'est point encore levé »¹⁶⁴¹. De plus, le contexte reste difficile puisque personne ne peut se rendre dans la plaine et dans les mornes. Pendant l'année 1803, les événements ne s'améliorent pas. Stanislas n'étant toujours pas en possession de ses habitations, Pierre Morange fait allusion à M. Valsemy, procureur des trois biens des Foäche, visiblement en mauvais état¹⁶⁴² : « Valsemey nous écrit les 2 et 18 juillet, il est en possession de vos trois habitations qui sont en assez triste état, la cafétéria a été brûlée et presque tous les nègres

¹⁶³⁶ *Ibidem*.

¹⁶³⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} août 1802.

¹⁶³⁸ *Ibidem*.

¹⁶³⁹ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle révolution*, Paris, PRNG, 2018, p. 145.

¹⁶⁴⁰ *Ibidem*, p. 147.

¹⁶⁴¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} août 1803.

¹⁶⁴² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 24 juillet 1803.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

décampés ». Cela signifie qu'en 1803, la *Seringue* est en partie détruite alors qu'elle fonctionnait encore en 1797.

F) L'habitation *Grande Rivière* sous la Révolution de Saint-Domingue : état des lieux et conséquences de la Révolution sur la plantation

Nous disposons du bail à ferme de la *Grande Rivière*¹⁶⁴³. Il s'agit d'un document officiel émanant du ministère de la marine et des colonies daté du 15 janvier 1797. La plantation de Stanislas est affermée en présence de François de Thibaudière, procureur du roi en la sénéchaussée et des experts Duranton, Touzard et Laloubère¹⁶⁴⁴. La *Grande Rivière* est louée à M. Tourreilhes au prix de 36 000 livres « payables de six mois en six mois » de 1797 à 1802.

1) Estimation de l'habitation la *Grande Rivière* de 1790 à 1797: faible natalité et forte mortalité

Il nous semble important d'analyser l'atelier ainsi que le fonctionnement de la plantation de 1790 à 1797¹⁶⁴⁵.

Tableau 120. Les esclaves de l'habitation la *Grande Rivière* (1789-1793)

	Nègres	Négresses	Négrillons	Négrittes	Mulâtres	Total
Atelier Foäche en janvier 1789	15	13	7	6		41
Achats en 1792	115	53	1	1	1	171
Naissances			2	1		3
Décès	-27	-20	-4	-2		-53
Succession Plicque	-5	-3				-8
Atelier Foäche le 20 mars 1793	98	43	6	6	1	154

En nous appuyant sur les données de Bernard Foubert¹⁶⁴⁶, l'atelier Foäche dispose de 41 esclaves en 1789. Pendant la Révolution de Saint-Domingue, il compte 171 esclaves, ayant quadruplé en raison des achats de 1792. Cependant, les remplacements sont

¹⁶⁴³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Bail à ferme de La Grande Rivière, 15 janvier 1797.

¹⁶⁴⁴ *Ibidem*.

¹⁶⁴⁵ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 194.

¹⁶⁴⁶ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

minimes : on remarque seulement 3 naissances pour 115 esclaves hommes et 53 négresses. La procréation est très faible sur l'ex-habitation Chalmette, peut-être en raison du plus grand nombre d'hommes que de femmes (98 contre 43) dès mars 1793. Cela dit, la proportion des femmes réduites en esclavage est moindre que celle des hommes, la première qualité recherchée par les planteurs étant la force de travail et un fort rendement. La faible natalité est-elle causée par l'absence de mariage ou de relation stable ? Ou par la santé déclinante des Noirs en ces temps troublés ? Cela est probable.

Aussi, la forte mortalité est nette (53) par rapport aux naissances (3). Ce faible nombre est peut-être aussi causé par les avortements connus à l'époque avec un effectif qui ne se renouvelle pas. Le décès des 27 hommes noirs, des 20 négresses, des 4 négrillons et des 2 négrittes peut être causé par l'épuisement, d'où l'obligation de procéder à des achats pour obtenir 115 Noirs en 1792¹⁶⁴⁷. Toutes les femmes ne sont pas fécondes au sein d'une habitation. Stanislas, dans ses *Instructions*, encourageait la natalité, surveillant les négresses accoucheuses et interdisant l'avortement. Or, l'habitation Chalmette devient tardivement la sienne, en 1790 seulement. Le négociant n'a pas eu le temps d'y imposer ses directives. Si on se réfère à Natacha Bonnet, cette habitation n'est pas la seule à connaître ce faible taux de natalité¹⁶⁴⁸ :

Tableau 121. Faible fécondité des femmes esclaves sur les habitations Macnemara, des Varreux et des Sources (1749-1790)

Nom des habitations	Sources 1749	Sources 1773	Varreux 1784	Macnemara 1786	Maré 1790
Effectif des négresses	41	62	68	61	73
Effectif des femmes fécondes	25	50	48	39	48

L'historienne fait le constat qu'au sein de l'habitation des Sources, on compte 16 naissances, 10 garçons et 6 filles soit 2,3 enfants par an, avec un taux de natalité qui reste faible, atteignant 10,5 % et 1,5 %¹⁶⁴⁹. Même si la plantation des Sources connaît une augmentation du nombre de femmes jeunes et en âge de procréer, la mortalité juvénile

¹⁶⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁶⁴⁸ Natacha Bonnet, « L'organisation du travail servile... », p. 155.

¹⁶⁴⁹ *Ibidem*, p. 155.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

n'est guère compensée par des naissances. Natacha Bonnet décrit aussi une natalité « exceptionnellement faible » aux Sources. Le cas de la *Grande Rivière* n'est donc pas rare. Le surmenage des femmes est sans doute la cause principale de l'absence d'enfants. La faible espérance de vie des esclaves n'aide pas les naissances, c'est probablement le cas sur l'habitation de Stanislas. Au sein de l'habitation des Sources, l'âge moyen lors du décès, calculé sur la base de 69 personnes, est de 29 ans entre 1767 et 1773. Sachant que l'espérance de vie d'un homme blanc est de 30 ans en France en 1800, on peut comprendre qu'il baisse sensiblement dans le cas des esclaves¹⁶⁵⁰. Au sein de la *Grande Rivière*, 40 % des Noirs meurent en 1792, deux ans seulement après l'achat de l'habitation par Stanislas.

Là encore, nous pouvons nous appuyer sur les travaux de Natacha Bonnet qui étudie l'évolution démographique de l'atelier Maré entre 1785 et 1790¹⁶⁵¹. L'historienne fait état de 57 naissances pour 79 décès. Par conséquent, l'accroissement naturel est faible au sein de l'atelier Maré. Intéressons-nous aux décès qui touchent 53 esclaves sur 171. De quoi ont pu mourir les esclaves de l'habitation *Grande Rivière* dès 1792 ? Les conditions serviles - nous le comprenons bien - sont terribles pour des esclaves affaiblis par le travail forcé. Ils contractent des maux tels que le pian, le paludisme, la dysenterie, la petite vérole, la gale, la lèpre, l'abcès au foie, le tétanos ou la grippe¹⁶⁵². Que ce soit le scorbut pour les nouveaux arrivants en raison du manque de vitamine durant la traversée, les occasions de mourir par l'affaiblissement de l'état général causent la mortalité.

En nous appuyant sur les données de Bernard Foubert¹⁶⁵³, nous pouvons affirmer que les terres sont plantées de 100 carreaux en cannes abandonnées, 25 en savanes entourées de haies vives, 15 carreaux de « platons » susceptibles d'être plantés en cannes, 30 en vivres et places à nègres en partie à l'abandon¹⁶⁵⁴. Le domaine fournit patates, petit mil et jardins à nègres. Or, Bernard Foubert mentionne les places à nègres délaissées et 100 carreaux de cannes à l'abandon. Le manque de vivres peut expliquer les 53 décès au sein de la *Grande Rivière* en 1792 et aussi l'absence de natalité. La pénurie de nourritures comme le mil et les patates engendre forcément un affaiblissement de l'atelier et le décès rapide des esclaves, d'où des conséquences sur le rendement.

¹⁶⁵⁰ *Ibidem*, p. 153.

¹⁶⁵¹ Natacha Bonnet, « L'organisation... », p. 152.

¹⁶⁵² Jacques de Cauna, *Au temps des îles...*, p. 122.

¹⁶⁵³ Voir Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 60 et Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 56.

¹⁶⁵⁴ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 56.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Signalons que la *Grande Rivière* n'est pas la seule des Foäche à rencontrer ce problème de déficit des naissances. En effet, les autres domaines de la famille sont également affectés. Effectivement, les naissances ne compensent pas les décès. Au sein de la *Voldroque*, les esclaves adultes sont au nombre de 96 avant d'atteindre 119 suite à l'acquisition faite par Stanislas. On remarque 8 naissances contre 14 décès (négrillons et négrittes compris) en novembre 1790. L'atelier de la *Grande Rivière* comporte 168 esclaves adultes, soit 3 naissances pour 53 décès de 1789 à 1793. Concernant la *Seringue*, on dénombre 106 esclaves puis 116 après des envois du Cap avec 3 naissances contre 7 décès en 1792¹⁶⁵⁵. Ce faible remplacement des esclaves par des Noirs exténués porte certainement atteinte au revenu de la plantation de l'armateur. En raison des troubles causés par la Révolution de Saint-Domingue entraînant l'absence de vivres, les esclaves dépérissent et leur valeur diminue.

Tableau 122. Les esclaves de l'habitation *Grande Rivière* en 1797

Esclaves	Prix en livres
62 nègres	106 400
31 négresses	52 210
22 négrillons et négrittes	12 200
Total	174 810

Le prix d'un Noir est estimé à 1716 livres, celui d'une négresse atteint 1684 livres, et celui d'un négrillon chute à 555 livres en 1797. En effet, le prix d'un bel esclave ou pièce d'Inde, après la guerre d'Amérique, revenait à plus de 2000 livres. La Révolution de Saint-Domingue, à l'origine de l'absence de vivres, dégrade l'état général des Noirs de Stanislas, d'où leur faible coût.

2) *Etude de l'atelier de la Grande Rivière pendant la Révolution : état des lieux*

Il importe de faire une étude de l'organisation en atelier de la *Grande Rivière*.

¹⁶⁵⁵ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 123. Renforcement de l'atelier de l'habitation la *Grande Rivière* en 1790

Origine	Africains ou bossales		Négrillons	Créoles		Nègres à talents	Total
	Nègres	Négresses		Négrittes	Mulâtres		
Années							
1789						1	1
1790	44	23				3	70
1791	39	17	1	1	1	1	60
1792	25	13				2	40
Total	108	53	1	1	1	7	171

Si on analyse la composition de l'atelier¹⁶⁵⁶, on se rend compte que la proportion des femmes d'origine africaine est moindre que celle des hommes, soit 108 hommes pour 23 femmes en 1790, 39 pour 17 en 1791 et 108 pour 23 en 1792.

Nous n'avons pas de données sur l'origine des Noirs de la *Grande Rivière*. Peut-être sont-ils Aradas, Congos, Ibos, Nagos, Bambaras ou Thiambas¹⁶⁵⁷. L'habitation, en raison de ses achats récents, présente un nombre important de bossales (108)¹⁶⁵⁸. Si l'on se réfère au tableau de Bernard Foubert, le pourcentage de nègres à talent est seulement de 1 % en 1789, 4,28 % en 1790, 1,6 % en 1791 et 5 % en 1792 : leur part totale n'est que de 4 %. On ne connaît pas la spécialité des nègres à talent de cette plantation, mais on suppose que s'y trouvent des tonneliers, des tailleurs de haies, des cabrouetiers et des charpentiers.

Ce faible nombre de nègres à talent peut surprendre, surtout pour une habitation de 171 esclaves. Par comparaison, la population servile des Varreux¹⁶⁵⁹ regroupe 15 nègres rattachés au moulin (24, 6 %), 5 maçons et tonneliers (8 %), 30 tailleurs de haies (49,1%) et 11 cabrouetiers (18 %), ce qui fait 61 nègres spécialisés en 1784. Cependant, le nombre de nègres à talent s'effondre sur l'habitation des Varreux dès 1786. Dans le cas de la *Grande Rivière*, nous supposons que les troubles révolutionnaires portent un coup au fonctionnement de la plantation et de son atelier.

Les Noirs recensés forment un atelier de 171 nègres dont 161 Africains. Au sein de la plantation de Stanislas, les bossales sont donc plus nombreux que les créoles. Selon Bernard Foubert, le noyau initial du grand atelier se compose d'Africains originaires du

¹⁶⁵⁶ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 195.

¹⁶⁵⁷ Gabriel Debien, « Les esclaves », pp. 60-61.

¹⁶⁵⁸ *Ibidem*.

¹⁶⁵⁹ Natacha Bonnet, « L'organisation... », p. 152.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Congo et de Mondongues à plus de 70 %. Viennent ensuite des nègres de la Côte d'Or (Aradas, Ibo, Mina) dont le nombre est évalué à 17 %. L'historien évoque le faible nombre de créoles, sauf une douzaine d'enfants, signe d'un atelier récent. Bernard Foubert remarque encore que l'âge moyen des hommes est de 38 ans contre 34 ans pour les femmes¹⁶⁶⁰. En fait, les 4/5 des Noirs de la Côte d'Or sont arrivés entre 1782 et 1791 sur la *Grande Rivière*¹⁶⁶¹.

En raison de la mortalité, les Foäche n'ont pas eu d'autre choix que de choisir les Congos, Noirs peu appréciés sur les sucreries en raison de leur faible résistance au travail. Ils apparaissent comme des paresseux, des libertins, ayant des tendances à la cachexie (mal d'estomac), enclins au vol, au marronnage et vieux dès l'âge de 40 ans. Les Mondongues viennent du Congo, du nord du Cameroun, et ont « les dents limées et de larges incisions sur le visage »¹⁶⁶². Au sein des habitations Laborde, sur les 2273 esclaves, il est établi que 40 % sont des Congos, 39 % sont des nègres de la Côte d'Or, 5 % viennent du Sénégal et de l'arrière-pays soudanais, 5 % des rivières du sud et 9 % seulement sont créoles. Les Congos forment ainsi la nation dominante. Les achats de nègres bossales se font tous au comptoir de la maison du Cap et sont placés par Pierre Morange en 1790¹⁶⁶³. Aussi, le cas de la *Grande Rivière* est loin d'être isolé. Généralement, le nombre d'Africains est supérieur au nombre de créoles à la fin du siècle.

3) *Le rendement de l'habitation la Grande Rivière en 1792 : estimation*

Qu'en est-il du rendement des esclaves de l'habitation la *Grande Rivière* ? Ces hommes majoritairement Africains produisent-ils beaucoup ? Nous pouvons faire une comparaison entre l'habitation la *Grande Rivière* et d'autres plantations étudiées par Natacha Bonnet¹⁶⁶⁴ :

¹⁶⁶⁰ Bernard Foubert, « Les habitations ... », p. 178.

¹⁶⁶¹ Bernard Foubert, « L'origine des esclaves des habitations Laborde » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008, p. 116.

¹⁶⁶² Bernard Foubert, « L'origine... », p. 118.

¹⁶⁶³ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 178.

¹⁶⁶⁴ Natacha Bonnet, « L'organisation du travail servile... », p. 146.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 124. Rendement des esclaves de l'habitation la *Grande Rivière* comparé à d'autres habitations en 1792

Eléments	Sources	Varreux	Macnemara	Bellevue	Grande Rivière
Nombre d'esclaves	130	175	137	256	161
Superficie Totale	300	267	120	209	390
Ratio	0,4	0,6	1,1	0,8	0,41

161 nègres adultes se trouvent sur la *Grande Rivière* dont la surface est de 390 carreaux. Le ratio est seulement de 0,41. Force est de constater moins d'un esclave par carreau de terre. Dans ce cas, 130 Noirs sont condamnés à travailler sur une superficie de 300 carreaux, d'où un ratio de 0,4. L'habitation Macnemara, qui compte 137 nègres pour 120 carreaux, offre un ratio de 1,1.

Avec un nombre d'esclaves supérieur au nombre de carreaux, le travail des Noirs se trouve facilité. En effet, le rendement est meilleur car le nombre de barriques obtenu dépend de la force humaine.

En raison de la Révolution, le nombre d'esclaves n'a guère augmenté à *Grande Rivière*. Nous pouvons émettre des hypothèses quant au rendement. Selon Pierre Pluchon, 11 Noirs parviennent ¹⁶⁶⁵ sur l'habitation Santo à produire 700 à 2500 livres de sucre brut, soit entre 64 et 227 livres par esclave. On peut par extrapolation se faire une idée de la production. Pour l'année 1792, ¹⁶⁶⁶ si un esclave produit de 64 à 227 livres de sucre brut, 161 Noirs en état de travailler réalisent entre 10 304 livres (chiffre bas) et 36 547 livres (chiffre haut).

Nous considérons que la production est dans cette fourchette même s'il ne s'agit que d'estimations. En outre, nous sommes convaincus que le revenu de la *Grande Rivière* est affecté par la Révolution de Saint-Domingue, même si nous ne disposons pas de chiffres précis.

¹⁶⁶⁵ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo... », p. 215.

¹⁶⁶⁶ 64 x 161 = 10 304 livres de sucre brut, chiffre bas. 227 x 161 = 36 547 livres de sucre brut, chiffre haut. Nous considérons que la production est dans cette fourchette.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

4) *Le personnel de la Grande Rivière en 1792*

En 1792, l'habitation la *Grande Rivière* fonctionne puisqu'elle dispose d'un personnel temporaire, payé, pouvant rester 3 ou 4 mois pour effectuer des travaux¹⁶⁶⁷.

Tableau 125. Personnel de l'habitation la *Grande Rivière* en 1792

Personnel	Fonction	Salaires en livres coloniales
Pellipot pour 11 mois d'abonnement	Chirurgien	1500 par an soit 125 par mois
Lemaire	Apothicaire et fournisseur de drogues	
Louis Bicaif pour la roue	Menuisier pour roue neuve du moulin et les fournitures du bois	
Le Duc	Menuisier ?	
De Delpech	Menuisier ?	3000 par an
Frères Pugibel		15 000
Antoine Gaudmar	Maçon qui couvre la cuisine en ardoises	
Hadoux	Charpentier chargé de « l'entreprise du barrage de la rivière à Maho, pieux et traverses de bois durs chevillés »	
Cordier	Machoquier travaillant près de 40 jours sur l'habitation au cours de l'été 1792	2500 par an soit 208 par mois

Il est encore à noter des livraisons sur la plantation en dépit des troubles.

Tableau 126. Les livraisons sur l'habitation la *Grande Rivière* en août 1792

Livreur / artisan	Date	Livraison de pièces	Coût en livres coloniales
Charbonnel	Les 13 octobre et le 1 ^{er} novembre 1791	118 planches de pitchpin livrées à l'habitation	706
Machoquier Cordier	Eté 1792	25 pièces de bois pitchin	2500 par an
Maison du Cap	Août 1792 Avril 1793	Chaudière avec chapiteau en cuivre, couleuvrine en cuivre, 1 pèse liqueur, une éprouvette, 12 cuillères, 12 écumeurs, 2 becs de corbin	5000 20 000 tuiles « qui ont servi à couvrir la guildive » payées 2300
Achat au Cap	Septembre 1792	45 milliers d'ardoises	2741

¹⁶⁶⁷ Bernard Foubert, « Les habitations Foäche... », p. 180.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

James Lorrain Tonnelier-guildivier	Mars 1793	Livraison de vingt pièces à râpes en acajou	1000
Rocher	Printemps 1793	Arpentage sur terrain à la <i>Grande Rivière</i>	538
Alexandre Lindo (fournisseur de tonnellerie), négociant juif jamaïcain. Il est impliqué dans le trafic d'esclaves		Vend des cercles de fer, des outils de tonnellerie, une boîte d'épreuves à rhum et tafïa	

Ces tableaux montrent la diversité des professions intervenant à la *Grande Rivière* en bon état de marche en 1792. Pour Pierre Pluchon, « une plantation est un chantier effervescent qui étend son activité et sa tension de la manufacture aux jardins »¹⁶⁶⁸.

Il est difficile de faire des bénéfices à partir du revenu d'une habitation lorsque les Foäche sont débiteurs de corps de métiers extérieurs (tonnelier, machoquier, cordier, menuisier, chirurgien)¹⁶⁶⁹. Rien que pour l'année 1792, le coût de l'entretien de l'habitation atteint 15 323 livres. Les dépenses ne sont pas uniquement liées aux achats de fournitures. Notons la présence du curé Bonzeval qui baptise les 20 Congos livrés par la maison du Cap pour un prix de 40 livres en juillet 1792¹⁶⁷⁰.

Un risque d'endettement des Foäche est causé par les frais d'exploitation, surtout si ceux-ci sont supérieurs aux recettes. On peut mentionner les frais d'embarquement des barriques ou les droits d'octroi¹⁶⁷¹. Pour Pierre Pluchon, les Foäche doivent faire face aux dépenses qui mêlent les frais d'exploitation au soutien du capital, à la guerre maritime, aux variations du cours des denrées, au fret et aux assurances¹⁶⁷². Nous n'avons pas accès au revenu de la *Grande Rivière* mais pour la plupart des sucreries, il varie normalement entre

¹⁶⁶⁸ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo... », p. 213. Pierre Pluchon rappelle cette agitation qui existe au sein des habitations en décrivant les esclaves qui viennent à la sucrerie et dans les bâtiments qui dépendent de celle-ci. Ainsi, les captifs sont présents au travail dans les pièces de cannes, les uns coupent pendant que les autres plantent, tous chantent en cadence, les femmes sarclent, préparent les fagots de cannes que les cabrouets portent au moulin. Les entrepreneurs en charrois chargent des barriques de sucre, de sirops, sont regardés par les gardiens et les tailleurs de haies, les arroseurs sillonnent dans les jardins, les ouvriers traitent les fossés. Pierre Pluchon propose une description intéressante de l'habitation, montrant le va et vient des hommes et des femmes, des cabrouets chargés et portant à vide vers les places de la machoqueterie, de la charronnerie, des cris des sucriers dans la fumée des chaudières, des charpentiers qui scient et qui martèlent des coups de clous.

¹⁶⁶⁹ *Ibidem*, p. 224.

¹⁶⁷⁰ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 181.

¹⁶⁷¹ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo... », p. 223.

¹⁶⁷² *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

5 et 15 % en temps de paix¹⁶⁷³. Si les habitations rendent 15 %, il faut enlever 1/3 pour les frais d'exploitation, ainsi que pour le remplacement des esclaves¹⁶⁷⁴. De surcroît, en 1792, la *Grande Rivière* voit disparaître 53 nègres qu'il faut remplacer.

Enfin, Stanislas se heurte sans doute à l'abus des procureurs. Plicque, en tant que procureur de la *Grande Rivière*, touche une commission de 5 à 10 % du chiffre d'affaires de la plantation¹⁶⁷⁵ et réclame 93 625 livres¹⁶⁷⁶ sur le revenu du domaine pour l'achat d'esclaves, d'animaux, de bois, d'ardoises ou des tuiles en 1792. Il fait des bénéfices sur les marchandises qu'il fournit, bénéficie de commissions sur les achats comme représentant du propriétaire, ainsi que sur la vente de sucres qui servent au paiement des fournitures¹⁶⁷⁷. Cependant, à la fin du siècle, le gouvernement fait tout pour limiter les abus des gérants. Citons les deux ordonnances rendues par le maréchal de Castries le 3 décembre 1784 et le 23 décembre 1785. Il importe de réprimer les abus des procureurs et des économistes dans la gestion des habitations appartenant aux propriétaires absents¹⁶⁷⁸. Aussi, 200 propriétaires absents de la colonie ne se sont pas enrichis à cause des abus de ces derniers et ne jouissent certainement pas de leur revenu d'habitant¹⁶⁷⁹. En 1792, il est à noter que la *Grande Rivière* fonctionne encore.

5) *Le cheptel de l'habitation Grande Rivière entre 1792 et 1797*

L'inventaire de la plantation révèle la présence de 88 bêtes dont 49 mules ou mulets en 1792. Les 35 bêtes à cornes font partie du cheptel. Ce nombre est faible mais proportionnel à sa taille, l'habitation atteignant 400 carreaux. C'est ainsi que l'habitation Santo qui compte 760 carreaux (260 en culture) regroupe 172 bœufs ou vaches en 1788¹⁶⁸⁰. Selon Bernard Foubert, trois bœufs sont sacrifiés, dont deux pour l'atelier de la *Grande Rivière*¹⁶⁸¹ le 1^{er} janvier 1793.

¹⁶⁷³ *Ibidem*, p. 225.

¹⁶⁷⁴ *Ibidem*.

¹⁶⁷⁵ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 175.

¹⁶⁷⁶ *Ibidem*, p. 181.

¹⁶⁷⁷ Gabriel Debien, *Les esclaves...*, p. 53.

¹⁶⁷⁸ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo... », p. 233.

¹⁶⁷⁹ *Ibidem*.

¹⁶⁸⁰ Pierre Pluchon, « L'habitation Santo... », p. 207.

¹⁶⁸¹ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 179.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 127. Cheptel de l'habitation la *Grande Rivière* en août 1792

Bêtes cavaliines et troupeaux bovins
40 mules ou mulets
1 mule de selle
8 mulets bossales de la côte d'Espagne à 500 livres
4 chevaux dont un payé 800 livres
35 bêtes

Si le cheptel est estimé à 41 000 livres coloniales, il semble que les Foäche n'investissent pas dans le bétail. Se sont-ils tournés vers des cabrouetiers extérieurs au lieu d'utiliser des bêtes facilement épuisables qui alourdissent leurs charges en cas de remplacement ?

Tableau 128. Cheptel de la *Grande Rivière* en 1797

Animaux	Prix en livres
25 mulets moins 15	23 300
1 cheval	100
19 bœufs et vaches	15 500
3 veaux et 6 génisses	2100
Ensemble	41 000

On sait qu'un moulin à eau est utilisé afin d'économiser en mettant fin au remplacement incessant des mulets. La machine hydraulique de la *Grande Rivière* a dû coûter 12 à 18 000 livres. Les Foäche ont compris l'utilité de cet élément en tenant compte de la rentabilité à long terme¹⁶⁸². L'habitation Santo, n'ayant pas fait l'achat de machine hydraulique, compte beaucoup plus d'animaux que l'habitation Foäche : 171 mulets en 1781, 261 en 1788, 319 en 1789 et 270 en 1790¹⁶⁸³. Le nombre de bêtes chute finalement à la *Grande Rivière* de 88 à 54 entre 1792 et 1797 en raison de l'utilisation de la machine hydraulique.

¹⁶⁸² Pierre Pluchon, « L'habitation Santo... », p. 207.

¹⁶⁸³ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

6) *Evolution de l'habitation la Grande Rivière de 1797 jusqu'en 1803 : une production affectée par les événements de Saint-Domingue*

En 1797, la grande case, coiffée d'un clocher, est divisée en quatre pièces¹⁶⁸⁴. L'hôpital est allongé car il compte 5 chambres de plus. Le magasin est couvert en paille et totalise 4 pièces avec un moulin qui partage le même comble que la sucrerie. Il est fait mention d'un bassin à sirop, de 120 pots et d'une étuve de 36 000 livres. La sucrerie est couverte en tuiles avec un équipage à 4 chaudières et un four, l'ensemble étant évalué à 400 000 livres¹⁶⁸⁵. Les sept cases à nègres sont estimées à 200 livres chacune avec deux grandes pièces, dont l'une couverte en paille est évaluée à 500 livres. La guildiverie - en maçonnerie avec ses 12 pièces - vaut 30 000 livres. L'inventaire fait état de deux cases à bagasse neuves sur piliers, maçonnées et couvertes en essentes avec trois cabrouets dont l'un à bœufs et deux à mulets. L'ensemble des bâtiments est estimé à 170 000 livres. Les terres, d'une superficie de 360 carreaux ou 407 ha, sont plantées de 10 pièces de cannes¹⁶⁸⁶, 25 carreaux en savanes et 15 en vivres. D'après Bernard Foubert, avec moins de 15 % de la surface totale, la partie cultivée couvre la totalité de la plaine¹⁶⁸⁷.

La *Grande Rivière* continue de produire même affermée, si on se réfère à la lettre de Hardivilliers adressée à Pierre Morange : « La Grande Rivière est en peine de roulaizon »¹⁶⁸⁸. Ce dernier affirme dans sa lettre en date du 12 avril 1797¹⁶⁸⁹ :

Une pièce de grandes cannes à la Grande Rivière, très vigoureuse ne m'a donné que du sirop et en grande quantité. Je n'ai point de chaudière, ni de couleuvre à guildive pour cette habitation, l'on n'en trouve à la Jamaïque que de 11 à 12 cent galons, il nous en faut une de 750 à 360 galons. J'en ai fait chercher au Port-au-Prince initialement. Dès que Tourreilhes obtiendra du sucre de la Grande Rivière suite à une roulaizon qui débutera en avril 1797, l'administration le laissera disposer du revenu de la Voldroque pour subvenir aux besoins de cette plantation¹⁶⁹⁰.

¹⁶⁸⁴ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 195.

¹⁶⁸⁵ *Ibidem*.

¹⁶⁸⁶ *Ibidem*, p. 195.

¹⁶⁸⁷ *Ibidem*, p. 197.

¹⁶⁸⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Morange, 1797 (jour et mois non visibles).

¹⁶⁸⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Tourreilhes à Morange, 12 avril 1797.

¹⁶⁹⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 août 1796.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

De Baltimore, l'associé de Stanislas écrit à Tourreilhes, qui participe à la gestion du bien. Ce dernier lui réclame une pièce de 350 galons à lui transmettre rapidement pour ne pas enrayer la production :

Avec la couleuvre bien proportionnée plutôt plus grande, le tout bien fort, le chapiteau de la chaudière grande, vous feriez bien de l'envoyer de suite, quand nous en aurions une de rechange ce ne serait qu'un bien, la chaudière pour nous manquer sur l'une ou l'autre habitation et comme je vous disais le taffia donne beaucoup¹⁶⁹¹.

En effet, ces articles se trouvent aux Etats-Unis à des prix élevés. Par conséquent, Pierre Morange se heurte à « l'impossibilité de trouver une occasion convenable pour l'envoyer »¹⁶⁹² à Saint-Domingue. Aussi, pendant les troubles, les armateurs dissimulent la destination¹⁶⁹³ : seuls les navires de faible tonnage incapables de supporter une charge trop forte peuvent accéder au port. Morange s'adresse à Stanislas et lui demande de trouver ces chaudières en passant par Londres. Dès lors, il pourrait les charger pour Jérémie ou la Jamaïque¹⁶⁹⁴. L'association de Stanislas, Morange et Tourreilhes ne s'arrête pas en dépit d'un contexte difficile. Ils s'activent pour que la *Grande Rivière* tourne et produise du tafia.

En 1797, la production de la plantation n'est pas interrompue. C'est ainsi que le procureur Tourreilhes pense se rendre à Londres afin de remettre à M. Thompson 10 ou 11 barriques de sucre de la *Grande Rivière* qui ont « enfin roulé »¹⁶⁹⁵. Mais comme pour la *Seringue*, son revenu est réservé au gouvernement de Saint-Domingue. De plus, l'habitation est réquisitionnée pour l'accueil des troupes. Lorsque Tourreilhes est mis en sa possession, Morange déplore sa réquisition par des hommes armés qui perturbent fortement son fonctionnement. Si les Noirs sont appelés, c'est toute la production qui en pâtit¹⁶⁹⁶ : « On les cantonne à Jérémie dans la ville et sur toutes les habitations, on met 150 hommes de cavalerie et leurs chevaux sur la vôtre, à la Grande Rivière ». Il est difficile de se débarrasser de ces indésirables. Pour Morange, ce phénomène s'accroît : « Jusqu'à présent, les Anglais ont fait levée sur levée pour recruter leur corps Noir ou en former de

¹⁶⁹¹ *Ibidem*.

¹⁶⁹² AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 5 juin 1797.

¹⁶⁹³ *Ibidem*.

¹⁶⁹⁴ *Ibidem*.

¹⁶⁹⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, M. Tourreilhes à Stanislas Foäche, 12 avril 1797.

¹⁶⁹⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 14 mai 1783.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

nouveaux et plus vous en aurés plus on vous en prendra »¹⁶⁹⁷. La lettre de Pierre Morange en date du 25 juin 1798 montre que les animaux de l'habitation sont également utilisés par les Anglais :

Avant l'évacuation du Port-au-Prince, on avait forcé les habitants à donner tous les cultivateurs mâles en état de faire un travail quelconque, tous les mulets et tous les chevaux ; les ennemis s'étant enfin retirés, tout est rentré sur les habitations excepté onze mulets et 2 chevaux que Tourreilhes a perdus.

L'évacuation liée à la capitulation du 13 août 1798¹⁶⁹⁸ du commandant britannique Maitland face à Toussaint¹⁶⁹⁹ entraîne des dégradations : « Il a fallu que tout ce qu'il y avait à boire et à manger y passât, tant pour les hommes que pour les chevaux »¹⁷⁰⁰.

Selon Pierre Morange, le revenu de la *Grande Rivière* s'en trouve affecté. Il convient d'ajouter que celle-ci est exposée aux intempéries et aux phénomènes naturels, dès lors que « la rivière a pris son cours par le grand chemin et qu'on travaille à la remettre dans son lit »¹⁷⁰¹. Puisque les Anglais ont évacué Jérémie, Hardivilliers exhorte Stanislas à expédier des papiers en règle, des certificats de non-émigration, et un ordre du ministre pour qu'il soit maintenu en possession de ses biens grâce à son fondé de pouvoir¹⁷⁰². Qui détient la procuration de la *Grande Rivière* ? Le nom de M. Mossut, remplaçant de Tourreilhes en raison de sa fuite en Jamaïque, est évoqué par Hardivilliers : « J'ignore si monsieur Mossut a réussi à prendre vos habitations à ferme, il ne vient plus icy de ce pays là. Quoiqu'il en soit, il me semble qu'il est pour vos intérêts que vous fassiez les démarches nécessaires pour vous faire remettre en leur possession »¹⁷⁰³. L'essentiel est d'empêcher les biens « de tomber dans la détérioration »¹⁷⁰⁴. Mais en raison des troubles, il n'est plus question de compter sur l'aide de M. Mossut, qui finit par quitter Saint-Domingue, préférant se rendre

¹⁶⁹⁷ *Ibidem*.

¹⁶⁹⁸ François Blancpain, *op. cit.*, p. 166. Rappelons qu'un accord est signé le 13 août 1798 pour l'évacuation de la région de Jérémie dans le Sud et du Môle Saint Nicolas dans le Nord-Ouest. Le traité de la Pointe Bourgeoise, véritable acte de trahison envers la France en guerre contre l'Angleterre, permet aux navires anglais de commercer avec Saint-Domingue.

¹⁶⁹⁹ Bernard Gainot, *La Révolution des esclaves, Haïti*, Paris, vendémiaire, 2017, p. 249.

¹⁷⁰⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 17 septembre 1798.

¹⁷⁰¹ *Ibidem*.

¹⁷⁰² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 10 janvier 1799.

¹⁷⁰³ *Ibidem*.

¹⁷⁰⁴ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

à New York le 16 octobre 1800¹⁷⁰⁵. Surtout, un commandant de l'armée souhaite bénéficier de la plantation, n'hésitant pas à écarter M. Valsemy, le successeur de Tourreilhes. L'anarchie est à son paroxysme, puisque ce commandant fait pression sur M. Valsemy, l'obligeant à lui donner sa procuration. N'arrivant pas à obtenir le bien de Stanislas, le militaire fait mettre l'infortuné en prison, d'où il ne sort qu'en rétrocedant ses droits sur la plantation. S'étant remise à fonctionner correctement dès 1798, l'habitation attire les acquéreurs.

Cependant, Stanislas ne bénéficie guère de son revenu. C'est ainsi qu'il doit obtenir des certificats de résidence montrant qu'il n'est pas émigré avec un ordre du ministre de la marine pour garder la possession de sa fortune. Dans sa lettre en date du 16 décembre 1800, Hardivilliers¹⁷⁰⁶ prétend que l'administration de Saint-Domingue prend la place des propriétaires absents lors du partage du revenu. Ceux-ci ne touchent rien, en cas de non-représentation et en l'absence des documents prouvant la propriété du possédant. Le gouvernement est trop heureux « de voler » les propriétaires d'un revenu auquel ils ont droit¹⁷⁰⁷. En 1800, Stanislas pourrait bénéficier d'un revenu si minime soit-il, car son habitation produit encore : lorsque les Noirs refusent le travail, l'administration prend des mesures pour empêcher la désertion. Hardivilliers évoque une proclamation qui demande aux anciens captifs de faire preuve d'obéissance aux supérieurs et de ne pas sortir sans leur demander la permission¹⁷⁰⁸. Ils ne peuvent plus quitter les plantations, comme un soldat ne peut quitter son régiment :

Cela ne leur plaît pas beaucoup néanmoins on trouverait des nègres de campagne, on les pousse et le plus grand nombre a rejoint les ateliers. Cette mesure a été prise dans les ateliers, elle serait essentiellement dans le sud et dans le quartier de Jérémie, car ils ne faisaient plus rien.

Hardivilliers fait encore état du règlement fixé pour le commerce de 1803¹⁷⁰⁹. Les habitants présents doivent recevoir les trois quarts en traites, le dernier quart étant donné aux cultivateurs, ce qui irrite l'associé : « Fera-t-on des avances aux sucreries pour faire

¹⁷⁰⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 30 novembre 1800.

¹⁷⁰⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 décembre 1800.

¹⁷⁰⁷ *Ibidem.*

¹⁷⁰⁸ *Ibidem.*

¹⁷⁰⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, juillet 1803 (jour non visible).

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

des sucres payables en traite ? » Un agent devra acheter les denrées et donnera la moitié au propriétaire se faisant rembourser le quart. Pour lui, le propriétaire ne perçoit rien face à des révoltés traités comme des « vrais propriétaires des habitations »¹⁷¹⁰. Réquisitions, pillages, violences et obligations envers les cultivateurs perturbent le fonctionnement de la *Grande Rivière*.

G) L'habitation Voldroque

1) L'habitation Voldroque : état des lieux pendant la période révolutionnaire

Mise à ferme le 14 janvier 1797, la *Voldroque*¹⁷¹¹ est louée à Jean Tourreilhes aux côtés de trois habitants désignés comme experts, à savoir Duranton, Antoine Louis de Touzard et Pierre Laloubère¹⁷¹².

Il nous semble opportun d'analyser l'état de l'atelier de la *Voldroque*¹⁷¹³.

Tableau 129. Esclaves de la *Voldroque* de 1790 à 1797

Habitation <i>Voldroque</i>	Nègres	Négresses	Négrillons	Négrittes	Total
Atelier au 15 novembre 1790	53	43	21	19	136
Acquisitions	19	4			23
Mortalité	9	1	2	2	14
Atelier au 5 mars 1793	63	46	21	23	153
Atelier au 14 janvier 1797	40	41	23	21	125

153 Noirs sont présents sur la *Voldroque* le 5 mars 1793. Les événements ne semblent pas porter atteinte à l'atelier qui intègre 12 bossales le 26 janvier 1791. On dénombre encore 10 autres Noirs, soit 6 hommes et 4 femmes présents dès le 28 juillet 1792. Cependant, les nègres sont au nombre de 125 le 14 janvier 1797, d'où une perte de 18,30 % pour l'atelier.

¹⁷¹⁰ *Ibidem*.

¹⁷¹¹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Mise à ferme de l'habitation Voldroque, 14 janvier 1797.

¹⁷¹² *Ibidem*.

¹⁷¹³ Bernard Foubert, « Les habitations... », p. 182.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Tableau 130. Prix des esclaves de l'habitation *Voldroque* en 1797

Esclaves	Nombre	Prix en livres
Nègres	40	74 525
Négresses	41	64 330
Négrillons tous créoles	23	25 205
Négrittes	21	18 100
Total		182 160

Les 125 nègres sont estimés à 182 160 livres¹⁷¹⁴. La plantation comporte un plus grand nombre d'enfants par rapport à la *Seringue*. Nous remarquons 8 néggrillons sur la *Seringue* contre 23 sur la *Voldroque* et 13 néggrittes sur la *Seringue* contre 21 sur l'autre plantation. Les valeurs sont presque identiques pour les deux biens de Stanislas. De plus, les néggresses sont au nombre de 40 sur la *Seringue* contre 41 au sein de la *Voldroque*.

Il convient d'évoquer l'inventaire de l'habitation en 1797¹⁷¹⁵. Concernant le cheptel, 20 mules, 18 bêtes à cornes, 6 bourriques et 1 cheval sont mentionnés¹⁷¹⁶. Plusieurs gérants se succèdent sur la *Voldroque* : d'abord Saint-Quentin du 15 mai au 22 juillet 1792, puis Bourneuil qui accède à cette fonction du 4 juillet 1792 au 5 mars 1793. Force est de constater une plantation qui fonctionne au début de la Révolution. Selon Plicque et Lemoine, les ventes de sucre et de tafia ont lieu dès le 1^{er} juin 1792 et en avril 1793. Elles rapportent 70 000 livres coloniales¹⁷¹⁷.

Tableau 131. Cheptel de l'habitation *Voldroque* selon l'inventaire de 1797

Bêtes	Nombre	Prix en livres
Mulets	18	24 000
Bœufs	7	7000
Vaches	8	4748
Autres bêtes	?	1860
Total		37 608

¹⁷¹⁴ Il s'agit probablement de livres tournois.

¹⁷¹⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Voldroque*, 1797.

¹⁷¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷¹⁷ *Ibidem*, p. 183.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

La *Voldrogue* dispose de 33 bêtes d'une valeur de 37 608 livres en 1797. Si le cheptel de la *Seringue* est plus restreint (10 bêtes de moins pour moitié prix, soit 15 970 livres), celui de la *Voldrogue* augmente pendant la période révolutionnaire, signe que l'habitation affermée fonctionne.

Pourtant, l'habitation connaît des détériorations, étant située à proximité d'une rivière. Pierre Morange le déplore : « Il y a eu des débordements qui ont fait beaucoup de dégâts, il y a des équipages à remonter à la *Voldrogue*, où on ne peut plus rouler avec les vieux. Les dépenses sont énormes et absorbent tous les revenus »¹⁷¹⁸.

Tableau 132. Bâtiments de la *Voldrogue* en 1797

Une case principale ou grand'case de 25 m de long sur 6 m de large, recouvertes en essentes (planchettes utilisées dans la couverture d'un toit)
Une cuisine contenant un four dit « en maçonne »
Une grande case pouvant servir d'hôpital avec deux grandes chambres avec des lits de camp démontés et deux galeries dont une au nord
Un bâtiment de 17 x 6 m, couvert en paille et divisé en 4 chambres pour les domestiques
Un moulin à café usagé servant à piler le café construit en maçonnerie, recouvert de buissons serrés et touffus
Un bâtiment de 13 x 5 mètres de large, avec ses portes, fenêtres, crochets et serrures
Un vieux bâtiment servant de poulailler
Neuf cases avec une de 25 X 5 partagée en 5 chambres, recouverte en paille, en bon état, deux autres de 13 X 5, chacune partagée en 3 chambres
Une barrière en face de la maison principale
Un bâtiment de 17 x 7 m de large servant de guildive avec un bassin à sirop, une chaudière
Un moulin à eau vaste
Une sucrerie avec un équipage de 4 chaudières
Un bâtiment servant de purgerie de 63 x 8 m
Deux cases à bagasse de 33 x 10 m construites en charpente et recouvertes de paille

Les éléments de la plantation montrent sa vétusté, n'ayant pas été remplacés depuis les années 1770. D'après l'inventaire, il est question d'un bâtiment servant de sucrerie comportant « un équipage à quatre » et un « moulin à eau »¹⁷¹⁹. On sait que « le bâtiment présente soixante pieds de long sur vingt de large couvert en tuiles sur onze pieds de haut.

¹⁷¹⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 juin 1795.

¹⁷¹⁹ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Voldrogue*, 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Le fourneau de l'équipage est également couvert en tuiles. Le corps du bâtiment est en très mauvais état, le comble à changer ». Selon l'inventaire de 1797, « le moulin en mauvais état a besoin de la plus grande réparation »¹⁷²⁰. Cela signifie qu'en 1797, le bâtiment de la *Voldrogue* est dégradé à cause des événements. L'inventaire fait encore mention de ses « dix chaudières cassées »¹⁷²¹. En raison du contexte, Jean Turreilhès ne peut s'occuper du bien de Stanislas comme il le souhaiterait.

Tableau 133. Bâtiments de la sucrerie *Voldrogue* en 1797¹⁷²²

Bâtiments	Prix en livres
Quatre armoires et mauvaises cuillères	18000
Quatre chaudières à sucre	2000
Dix chaudières cassées	2000
Canots à piles, trois jarres, douze boucauds	60 000
Chaudière à sucre	4000
Guildive	20 000
Tonnellerie	1200
Tour en maçonnerie	60
Quatre cabrouets	2000
Total	112 860

Les dépenses consacrées aux bâtiments sucreries atteignent 112 860 livres.

Tableau 134. Bâtiments domestiques de la *Voldrogue* en 1797

Bâtiments domestiques	Prix en livres
Bâtiment servant d'hôpital	7000
Un bâtiment servant de cuisine, magasin, chambre des domestiques	1200
Un colombier couvert en paille	200
Case	600
Huit cases à nègres en bon état	2400
Douze cases à nègres poteaux en terre couvertes en paille et en mauvais état	1200
Total	12 600

¹⁷²⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Voldrogue*, 1797.

¹⁷²¹ *Ibidem*.

¹⁷²² *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

La valeur des bâtiments domestiques s'élève à 12 600 livres. Les dépenses consacrées à l'ensemble des bâtiments sont les plus importantes et reviennent à 112 860 livres. D'une manière globale, ces derniers valent 125 460 livres. Ce tableau montre que les éléments classiques d'une sucrerie sont bien présents, notamment les chaudières, les fourneaux et la purgerie. Il est fait mention de la guildiverie ou des canots à piler le sucre. Pour le transport de l'or blanc, nous remarquons la présence de cabrouets ou de jarres pour leur mise en réserve. Rappelons que les boucauds sont à placer dans les navires comme les jarres. La tonnellerie est indispensable pour les barriques à sucre et à eau-de-vie¹⁷²³. Le moulin est « en mauvais état » et les « dix chaudières [sont] cassées ». Cependant, si l'habitation est vétuste, elle n'est pas totalement à l'arrêt¹⁷²⁴.

Tableau 135. Mobilier de l'habitation *Voldroque* en 1797

Mobilier	Prix en livres
« Une salle à manger, chambres à coucher, une galerie [...] d'un cabinet à chaque bout couvert en essence carrelée planchée de couverture en mauvais état »	12 000
Deux tables	49. 50.
Un fauteuil, 15 chaises	82. 10.
Une pendule	400
Un miroir	49. 10.
Une commode	16. 10.
Deux lits composés d'un matelas, un traversin en bois	500
Une grande armoire servant de buffet en acajou	50.
Une table de dunkerque pliante	16. 10.
Une autre table	24. 15.
Une jarre de Provence	60
Un buffet à deux battants	300
Argenterie	660
Dans les cabinets : lit matelas, paillasse	500
Un bureau	30
Un clocher	300

Les dépenses allouées au mobilier atteignent 15 036 livres. On se rend compte de l'usure, l'habitation n'étant pas entretenue à cause des troubles. La plantation comporte un

¹⁷²³ Hervé du Halgouet, *op. cit.*, p. 221.

¹⁷²⁴ Gabriel Debien, *Plantations...*, p. 40.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

cabinet carrelé en essente avec une « couverture en mauvais état ». Les esclaves valent 182 160 livres, les bêtes sont estimées à 37 608 livres et le mobilier revient à 15 036 livres pour des bâtiments évalués à 125 460 livres. Par conséquent, la valeur de l'ensemble de la plantation est de 360 624 livres¹⁷²⁵. L'estimation est revue à la hausse car cette habitation atteint - grâce aux terres - 400 000 livres en 1797 d'après l'inventaire. Les esclaves représentent 45,54 % des dépenses, les bêtes, 9,4 %, le mobilier, 3,8 %, et les bâtiments, 31,4 %, la valeur des terres étant évaluée à 10 %.

En 1797, sur les 200 carreaux de terre, 25 sont consacrés aux vivres, 6 aux savanes, 130 au bois debout et 30 aux cannes. Il est aussi question des « cultures en cannes entourées de haies vives bien entretenues sur laquelle il y a un canal en maçonnerie qui conduit l'eau au moulin »¹⁷²⁶. Il est intéressant de la comparer à la *Seringue* et à ses 164 carreaux (185 ha). Aussi, si la *Voldrogue* est plus grande d'une trentaine de mètres carrés, elle vaut autant que la *Seringue*, soit 400 000 livres. En revanche le prix des bâtiments est de 125 460 livres pour la *Voldrogue* contre 70 400 livres pour la caféière à la fin du siècle. Cela n'est guère surprenant : les bâtiments d'une sucrerie valent davantage que ceux d'une caféière. Le prix du cheptel de la *Voldrogue* s'élève à 37 608 livres contre 15 970 livres pour la *Seringue*, les animaux étant essentiels pour le transport du sucre.

La lettre de Pierre Morange en date du 12 avril 1797 montre que la *Voldrogue* rapporte plus que la *Grande Rivière* : « Les revenus de la *Voldrogue* avaient été laissés à sa disposition pour subvenir à l'établissement de la *Grande Rivière* »¹⁷²⁷.

2) Une habitation affectée par les événements révolutionnaires

Force est de constater que l'habitation est mal entretenue avec un rendement entravé par les levées continuelles d'esclaves. Dès 1797, la *Voldrogue* subit les conséquences de celles-ci, comme l'indique Pierre Morange¹⁷²⁸:

Je suis à la *Voldrogue* occupé à recevoir les détachements blancs de nègres ; l'habitation est le rendés vous de tout le quartier [...]. Je suis seul avec les négresses et les vieux, blancs et nègres, tout est dehors depuis le 21 avril.

¹⁷²⁵ Nous obtenons : 182 160 livres (esclaves)+ 37 608 livres (animaux)+ 15 036 livres (mobilier) + 125 460 livres (bâtiments) = 360 624 livres avec les terres.

¹⁷²⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de l'habitation *Voldrogue*, 1797.

¹⁷²⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 12 avril 1797.

¹⁷²⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires de Stanislas Foäche, Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} mai 1797.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Les esclaves, outils de travail des Foäche, sont encore réquisitionnés. Ils ne se font pas prier et ils sont rémunérés « 2000 lt comptant 6 à 12 mois »¹⁷²⁹. Pour l'associé de Stanislas, il est malvenu de faire l'achat de Noirs. Il prévient l'armateur havrais : « Avant mesme que des nègres bossalles fussent dégrossis, ils vous seraient enlevés », d'autant que Jérémie est en proie à une « désertion de grand nombre d'ateliers ». Tourreilhes fait le choix de ne pas les acheter car 800 Noirs ont été réquisitionnés : les anciens esclaves sont sans cesse remis au chef d'arrondissement afin « d'être incorporés »¹⁷³⁰. Tous les mardis, mercredis et jeudis, les Blancs et les Noirs doivent se regrouper sur une habitation choisie avec le dixième de l'atelier. De surcroît, ils sont armés et équipés. Pierre Morange avance même le nombre de 400 hommes d'infanterie récupérés sur la plantation *Voldroque* en 1798¹⁷³¹ :

On met en réquisition les cabrouets pour charroyer les bagages et pour tirer des bois des montagnes pour construire des halles dans la ville. Il faut que l'habitation *Voldroque* fournisse du fourrage à Jérémie pour les chevaux de l'Etat Major [...]. La plupart de ces soldats Noirs ont des négresses qui les suivent, il faut loger tout cela, on met dehors tous vos nègres, les malades sont même mis hors de l'hôpital et par grâce on leur donne le poulailler, le mauvais temps arrive et empêche pendant plusieurs jours les cabrouets d'aller à Jérémie chercher les rations de ces troupes, alors tout y passe pour nourrir soldats, femmes, chevaux, officiers, valets. À Jérémie, on déloge tous ceux qui ont des habitations, on met leurs effets dans la rue, Tourreilhes est dans cela.

Même les animaux nécessaires au transport du sucre et au moulin sont réquisitionnés¹⁷³². Que Stanislas ne s'attende pas à bénéficier du revenu de son habitation : les événements se répètent et les bénéfices appartiennent à l'administration¹⁷³³ :

Quand ce propriétaire est absent sans être représenté par un procureur, la République prend toujours son quart qu'elle paye en traite à la Trésorerie Nationale qui dit-on perdent en France 95 %, s'il s'agit de maisons, la République laisse au procureur la

¹⁷²⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 octobre 1795.

¹⁷³⁰ *Ibidem*.

¹⁷³¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 14 mai 1798.

¹⁷³² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 5 juin 1798.

¹⁷³³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1798 (jour et mois non visibles).

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

commission et elle prend tout le reste qu'elle paye en traittes. C'est cette espèce de pillage organisé qui fait subsister les troupes et tous les agents du gouvernement.

En conclusion, les habitations qui constituent une part importante du revenu de la maison de commerce du Cap sont afferméées, avec une impossibilité de recouvrer le revenu. L'armement colonial est affecté, d'où le déclin des affaires des Foäche. Il importe de s'interroger sur les événements et d'analyser les raisons pour lesquelles la fatalité contribue à l'arrêt des affaires de la famille.

H) La difficulté du retour immédiat des associés à Saint-Domingue en raison des événements révolutionnaires de 1794 à 1798

Les Foäche subissent les événements et ces derniers montrent l'impossibilité d'un retour à la normale pour Stanislas et ses associés.

1) Des massacres sans cesse évoqués dans les courriers des associés de la maison SFMH

Les échanges épistolaires de Stanislas et de Pierre Morange évoquent la situation politique de l'ancienne perle des Antilles. Les insurrections consécutives à la chute de la monarchie sont décrites au sein des courriers qui témoignent de l'instabilité qui règne sur l'île. Il faut surveiller la situation pour un éventuel retour, ce qui contrarie les plans du négociant havrais et de son homme de confiance désireux que le commerce reparte avec célérité.

Dans sa lettre en date de juin 1794, Morange fait mention de massacres à Port-de-Paix¹⁷³⁴. À titre d'exemple, 16 Blancs sont tués et 109 sont faits prisonniers à Jean-Rabel. C'est ainsi que Condaminé, le gérant de la plantation, n'échappe pas à ce sort. En 1795, Pellier, autre employé de *Jean-Rabel*, fait part de son infortune et dissuade Stanislas et ses associés d'un retour. Ami de Stanislas et de Condaminé, Pellier fait le récit de ses malheurs suite à son emprisonnement avec ce dernier : les deux hommes sont accusés de trahison et surtout d'avoir livré le Môle aux Anglais¹⁷³⁵ :

Nous sommes conséquemment dévoués à une mort lente et cruelle qu'une longue détention dans un lieu infect avec toutes les privations qu'occasionnent la nullité des moyens de la majorité d'entre nous ne peut qu'occasionner ; nous n'avons absolument

¹⁷³⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, juin 1794 (jour non visible).

¹⁷³⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pellier à Stanislas Foäche, 1795 (jour et mois non visibles).

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

d'autre espérance que celle d'un changement dans le régime colonial et surtout l'arrivée de nouvelles autorités dont on parle toujours avec une grande incertitude. Dans cet état des choses, toutes nos vœux, toutes nos espérances se portent vers notre patrie et tous les moyens d'y faire connaître notre état et notre innocence doivent être employés par nous et plus encore par nos amis par la seule assistance desquels nous pouvons espérer la justice que nous réclamons.

Pellier crie à l'injustice, affirmant que la protection des Espagnols est « le fait des mulâtres seuls maîtres alors de Jean-Rabel » et qu'on ne peut imputer la prise de ce lieu aux colons¹⁷³⁶. Pour récupérer les places fortes de Saint-Domingue, les affrontements font rage. Les colons souhaitent qu'elles soient prises par les Anglais au détriment des Noirs et des Mulâtres. Il n'est point étonnant que Pellier ait été arrêté, semblant suspect. Le ralliement de Toussaint Louverture permet de faire reculer la présence étrangère car les localités Raphaël, Marmelade, Plaisance, Gros-Morne et Gonaïves redeviennent françaises dès 1795. À l'inverse, le Môle Saint-Nicolas reste Anglais, Toussaint ayant pu chasser les Espagnols de la région de Saint-Raphaël¹⁷³⁷. Les colons, vus comme les responsables de cette débâcle, apparaissent comme des traîtres.

À travers cet exemple, force est de constater que revenir au Cap peut s'avérer très dangereux. Effectivement, les Blancs n'y sont plus les bienvenus¹⁷³⁸ :

Notre couleur y est dans l'abjection et le mépris, tout reste impuni de la part des nègres, plusieurs complots d'assassinats, d'incendie et de pillage pour cette ville heureusement découverts ont avorté, mais n'ont pas été punis. Ce sont toujours des Blancs et surtout des propriétaires qui excitent les nègres à ces actes de scélératesse, on les disculpe avec autant de soin que dans tout autre temps et dans tout autre pays.

Pour l'homme de confiance de Stanislas, il est inconcevable que la France perde ses colonies : « Comment relever nos grandes manufactures avec le régime du jour ? »¹⁷³⁹. Les massacres des Blancs¹⁷⁴⁰ par les anciens captifs constituent une des raisons pour lesquelles le commerce d'antan ne peut reprendre. Ces tueries sont vues comme un obstacle au retour de l'économie de plantation basée sur le travail servile.

¹⁷³⁶ François Blancpain, *La colonie...*, p. 146.

¹⁷³⁷ *Ibidem*, p. 147.

¹⁷³⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pellier à Stanislas Foäche, novembre 1795 (jour non visible).

¹⁷³⁹ *Ibidem*.

¹⁷⁴⁰ Alejandro E. Gomez, *Le spectre de la Révolution Noire*, Rennes, PUR, 2013, p. 70. L'historien mentionne les témoins de cette Révolution Noire tels que l'anonyme ou Dame Francisca et Don Gaspar qui relatent les atrocités commises vis-à-vis des populations blanche.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Les lettres de Pierre Morange font sans cesse allusion aux massacres, aux pillages et aux exactions commises par les anciens esclaves. Nous disposons encore d'une lettre de Morange dont la date est effacée. Il est fait mention de Fort-Dauphin « qui est souillé du sang de 771 français désarmés et égorgés par les nègres de Jean-François »¹⁷⁴¹. Jean-François et Biassou sont des alliés de l'Espagne contre la France alors que Toussaint Louverture a fait le choix de se ranger du côté français. Dans ce cas, Pierre Morange fait allusion au massacre de 1794. C'est ainsi que Jean-François s'est présenté à la porte de Fort-Dauphin où ont été massacrés 950 hommes, femmes et enfants tous égorgés par ses troupes, sorties de la ville avec le butin le 6 juillet 1794¹⁷⁴². Jean-François et Biassou, qui se disaient protecteurs des Blancs royalistes, ont tué les Français sans avoir été arrêtés par le gouvernement espagnol qui craignait de perdre ses deux généraux. L'Espagne fait le choix de les entretenir grâce à des frais exorbitants (100 000 francs de pension annuelle) et bénéficient même de deux gardes du corps payés¹⁷⁴³. Qui plus est, Biassou et Jean-François luttent pour le pouvoir l'un contre l'autre. Bien évidemment, Pierre Morange évoque Jean-François en des termes peu élogieux :

Il est arrivé au Cap une corvette française qui y apporté le traité de paix et l'ordre de livrer Jean-François pour lui faire son procès en France. Ce nègre qui n'attend rien de bon d'un tel mandat s'est retiré avec sa troupe de voleurs et d'assassins dans les montagnes [...] où il se fortifie¹⁷⁴⁴.

La guerre semble prendre un tournant racial. En raison de cette peur des anciens captifs qui assouvissent leur vengeance vis-à-vis des Blancs, les colons préfèrent fuir comme M. Thibaud¹⁷⁴⁵. Ces mêmes Noirs qu'il accuse de vouloir expulser tous les Blancs pour prendre leurs propriétés et « s'emparer de Saint-Domingue » ne s'arrêteront pas tant qu'ils ne se seront pas débarrassés de tous les habitants.

Pour Hardivilliers, il importe que la France prenne les mesures en conséquence. Il n'est donc point possible pour Stanislas et Pierre Morange de revoir Saint-Domingue puisque cette guerre est tripartite, concernant les Mulâtres pourchassés par les Noirs. Selon Hardivilliers, même le Directoire du Cap considère que « les m[ulâtres] sont craints et les

¹⁷⁴¹ *Ibidem*.

¹⁷⁴² Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Courtois, 1847, p. 197.

¹⁷⁴³ *Ibidem*.

¹⁷⁴⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 octobre 1795.

¹⁷⁴⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, novembre 1796 (jour non visible).

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

n[oirs] sont excusés »¹⁷⁴⁶. Ce dernier fustige les Métis qu'il accuse d'être responsables du climat d'insécurité, alors que des Blancs se font massacrer. Il les dénonce comme les auteurs des tueries de plus de 200 personnes, « dont plusieurs [...] hachées en pièces »¹⁷⁴⁷. D'après lui, le Directoire doit se prononcer sur ces méfaits qui s'accomplissent uniquement à l'encontre des colons. Les Noirs ou les Mulâtres semblent inattaquables et « si tous les coupables eussent été Blancs, ils n'en seraient point quitte à si bon marché »¹⁷⁴⁸. Dans ce cas, Hardivilliers fait référence au massacre de Blancs relevés à Port-de-Paix le 23 avril 1796¹⁷⁴⁹. Pour apaiser les choses, il met son espoir dans la troisième commission civile mise en place au cours de l'année 1796.

À ses yeux, Rochambeau doit remettre de l'ordre dans cette anarchie. Il est vrai que ce général, fils du maréchal Rochambeau qui a combattu pour les Américains lors de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, est appelé à succéder au général Leclerc à la tête de l'expédition coloniale à Saint-Domingue de novembre 1802¹⁷⁵⁰. Pour que les colons puissent y remettre les pieds, Hardivilliers souhaite que ce général fasse partie de cette troisième commission civile : « Si ce dernier va à Saint-Domingue, tant mieux pour les propriétaires qui pourront revenir »¹⁷⁵¹. Espoir déçu pour Hardivilliers car en 1796, la commission civile se compose de Sonthonax, de Roume, de Saint Laurent, du Mulâtre Julien Raimond assistés de Leblanc et Giraud¹⁷⁵². Cette commission m[ulâtre] et n[oire] est présente à Saint-Domingue dès le 11 mai 1796, avec l'installation de Roume à Santo Domingo pour s'occuper de la partie espagnole et veiller à l'application du traité de Bâle. En septembre 1796, Toussaint fait élire les commissaires de la République : Laveaux aux « Anciens » et Sonthonax aux « Cinq Cents ». Au final, Laveaux part mais Sonthonax reste jusqu'en 1797 où il sera forcé de s'embarquer après que Toussaint a fait tirer le canon les 23 et 24 août 1797¹⁷⁵³. Les événements n'incitent guère à un retour car les généraux et les Noirs s'en prennent aux colons. Hardivilliers déclare qu'en 1796, le député aux Cinq Cents nommé Le Borgne fait fusiller 76 Blancs qui ont mis « à bas les cannes », sans oublier le

¹⁷⁴⁶ *Ibidem*.

¹⁷⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁷⁴⁸ *Ibidem*.

¹⁷⁴⁹ François Blancpain, *La colonie...*, p. 156.

¹⁷⁵⁰ *Ibidem*, p. 160.

¹⁷⁵¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, novembre 1796 (jour non visible).

¹⁷⁵² Jacques de Cauna, *Haïti...*, p. 141.

¹⁷⁵³ François Blancpain, *La colonie...*, p. 158.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Mulâtre Rigaud qui a fait égorger plus de 500 Blancs¹⁷⁵⁴. La paix ne peut être en raison de la violence qui règne. Le 27 août 1796, une enquête sur l'administration de Rigaud provoque une réaction populaire menée par son frère Augustin qui entraîne le massacre de nombreux Blancs dans le Sud, mais Rigaud rétablit l'ordre¹⁷⁵⁵ jusqu'à ce que les agents de la métropole obtiennent son départ¹⁷⁵⁶. Il reste qu'Hardivilliers se méfie de Toussaint Louverture qui, à ses yeux, n'est pas sûr. Il l'accuse de soutenir les Noirs insurgés :

Le général Toussaint a ôté 300 Blancs de la garnison du Port-de-Paix et les a remplacés par autant de n[oirs] de la Marmelade et du Dondon, il a fait sortir de prison 43 coupables [...] pour y en substituer d'autres, et a donné les postes extérieures de la ville à garder aux chefs des dernières insurrections. Conservés d'après cela quelle doit être la tranquillité des Blancs du Port-de-Paix.

Pour Hardivilliers, la situation est si dramatique que seul l'éloignement des Noirs doit être envisagé. La cohabitation entre les anciens captifs et les colons s'avère impossible¹⁷⁵⁷. Dans cette guerre, seule l'extermination des Noirs rebelles pourra ramener le calme :

Les colonies françaises se conduisent maintenant, surtout Saint-Domingue de façon qu'il faudra exterminer la plupart des nègres, si l'ancien régime s'y rétablit. Je doute que la France veuille se porter à de tels que actes qui est cependant le seul à adopter¹⁷⁵⁸.

Si éloigner les Noirs est impossible, Hardivilliers et Morange placent leur espoir dans l'arrivée du général Hédouville, présent sur l'île dès 1798. Il semble être, aux yeux de Morange, le seul capable de faire preuve de « fermeté »¹⁷⁵⁹. Le climat n'est plus favorable aux colons :

Saint-Domingue ne nous reverra que quand la France aura décidé que cette colonie sera habitée par les Blancs, que leurs vies y seront en sûreté et que les mesures seront prises en conséquence. Les Polverel, Laveaux, Sonthonax ont prouvé jusqu'à présent que ce pays n'était plus pour les Blancs. Le Nègre Toussaint continue à faire arrêter tous les impliqués

¹⁷⁵⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, novembre 1796 (jour non visible).

¹⁷⁵⁵ Jacques de Cauna, *Haiti...*, p. 141.

¹⁷⁵⁶ *Ibidem*, p. 141.

¹⁷⁵⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, novembre 1796 (jour non visible).

¹⁷⁵⁷ *Ibidem*.

¹⁷⁵⁸ *Ibidem*.

¹⁷⁵⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Morange à Stanislas Foäche, 7 juin 1798.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

dans le dernier complot de Sonthonax [...] mais ce nègre devenu humain pourra-t-il toujours contenir ceux de sa caste, qui n'ont rengainé leurs couteaux et éteints leurs flambeaux que depuis le départ de Sonthonax ? La moindre nouvelle mal interprétée peut faire tuer Toussaint et tous les Blancs¹⁷⁶⁰.

L'instabilité chronique de la France gagne aussi les colonies avec des Noirs qui renversent l'ordre social établi et la domination blanche. À l'instar des paysans prenant la Bastille, les Noirs mettent Saint-Domingue sous leur joug pour le plus grand malheur des associés de la maison du Cap.

2)...*Et les tracasseries administratives*

L'instabilité qui règne à Saint-Domingue n'est pas la seule cause des difficultés : les tracasseries sont aussi administratives. Revenir dans l'ancienne perle des Antilles, lorsque les lois sont défavorables aux colons, s'avère complexe. Le ministre Truguet écrit une lettre approuvée par le Directoire¹⁷⁶¹ et considère comme émigrées « toutes personnes sorties de France depuis 1789, avec ou sans passeports, et qui résident dans les pays neutres ». Elle concerne surtout les colons propriétaires car les Mulâtres, les Noirs ou les ouvriers n'y sont pas contraints. Hardivilliers déplore le fait que le Directoire « soit occupé à éloigner les propriétaires »¹⁷⁶². Stanislas ne peut envisager son retour, et il n'est pas aisé d'obtenir une procuration si on vient des pays neutres, ce qui est le cas de Morange vivant à Baltimore, et du négociant havrais passé en pays neutres dès 1794 avant de gagner l'Angleterre. Ainsi, « les procurations venues de France sont écoutées au Cap, tandis que celles des pays neutres sont mises de côté »¹⁷⁶³.

La clause 3 du décret sur les émigrés stipule que ces derniers, n'ayant pas rejoint un territoire français mais neutre, sont des traîtres déchus de la nationalité française. Ils doivent être dénoncés au Directoire, dès leur retour. D'après les éléments rapportés par Hardivilliers, nous constatons que la clause 1 concerne les émigrés passés d'Europe en Amérique depuis le 10 août 1792. La clause 2 mentionne ceux qui sont passés d'Europe dans les colonies depuis 1789, et qui se trouvent sur le continent américain. La clause 3 fait référence aux réfugiés des colonies qui possèdent ou pas un passeport, et qui n'ont pas

¹⁷⁶⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 22 septembre 1797.

¹⁷⁶¹ *Ibidem*.

¹⁷⁶² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1794 (jour et mois non visibles).

¹⁷⁶³ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

voulu rejoindre le territoire de la République. Le mot d'ordre est de les remettre aux autorités françaises « si on apprend qu'ils y retournent »¹⁷⁶⁴. Hardivilliers est surpris par ce qu'il considère comme une injustice, et il prend l'exemple de Pierre Morange présent à Baltimore, en raison des événements. Ce dernier s'est embarqué sur *La Mère de Famille* à cause du climat insurrectionnel dès 1793. S'il s'est rendu dans un pays neutre, il n'est pas coupable : « Aucun décret lui a intimé l'ordre de ne pas s'y rendre »¹⁷⁶⁵.

Aux yeux des associés, l'autre décret « incompréhensible » est celui du 23 juin 1793 : les colons réfugiés aux Etats-Unis doivent se rendre dans un territoire français. Pierre Morange qui dispose de papiers en règle, en raison de sa présence aux Etats-Unis, risque d'avoir des problèmes. Pour Hardivilliers, les décrets sont mal formulés. Il est, en outre, injuste que les négociants Foäche et Morange soient frappés d'ostracisme. Et Hardivilliers de continuer son écrit en affirmant que depuis la proclamation du 23 août 1793, les colons apparaissent dans la perle des Antilles comme des complices de Galbaud. Ce général déchu rallie la plupart des Blancs de la ville du Cap, combat pour les colons, et fait partie du camp opposé à celui des commissaires de la République¹⁷⁶⁶. Pierre Morange et Stanislas passés au Portugal à cette date, sont donc vus comme des ennemis de la République¹⁷⁶⁷ :

Considérant que des hommes qui ont été complices des projets criminels de Galbaud ou qui ont lâchement abandonné la colonie dans son moment de dangers ont perdu les Droits de Citoyen français et doivent même être regardés comme ennemi de la République. Instruit que des personnes émigrées de Saint-Domingue depuis le 20 juin reviennent dans les colonies - Déclarons hors de la loi tous les émigrés - leur défendons de paraître à Saint-Domingue sans y être autorisés par un décret du corps législatif ou par la permission du pouvoir exécutif ou par celle de la Commission civile.

Pierre Morange effectue des démarches pour revoir l'île, sans succès dans un premier temps. Ayant demandé un permis au commissaire Sonthonax, il ne parvient pas à l'obtenir même en présentant des certificats en règle, et après avoir stipulé que les anciens esclaves des habitations Foäche n'avaient pas pris les armes.

¹⁷⁶⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1794.

¹⁷⁶⁵ *Ibidem*.

¹⁷⁶⁶ Bernard Gainot, *La Révolution...*, p. 97.

¹⁷⁶⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1794 (jour et mois non visibles).

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

De surcroît, les personnes considérées comme émigrées par le Directoire peuvent aussi voir leurs biens confisqués. Hardivilliers met en garde Stanislas qui ne doit pas se fier à la nouvelle loi. Celle-ci affirme ne pas reconnaître de nouveaux émigrés et renoncer à « s'emparer de leurs biens »¹⁷⁶⁸. Le négociant havrais doit faire preuve de prudence : il n'est pas exempt de formalités seulement parce que son passeport est en règle et qu'il n'enfreint pas de règles particulières. Il doit prouver qu'il ne s'est pas rendu sur les lieux des anciens émigrés « pour arrêter la rigueur contre ses biens »¹⁷⁶⁹. Il doit surtout transmettre des certificats de résidence et s'inscrire dans une liste de non-émigrés. Hardivilliers déclare :

La France prend des décisions inconsidérées d'éloigner les propriétaires de leurs habitations et en entravant leur retour, d'où des choses incroyables sous l'ancien régime. Quelques nègres ont déjà [...] de la terre et vont surement affermer des habitations¹⁷⁷⁰.

L'associé conseille à Stanislas d'écrire à Jérémie en passant par le parquet de la Jamaïque, qui dépose des lettres devant le Môle afin de récupérer le montant des fermes. La situation échappe au négociant et à son homme de confiance. Il est difficile pour un colon de récupérer ses revenus émanant des biens face à un gouvernement favorable aux rebelles. Le courrier en date du 23 août 1796 de Hardivilliers n'incite pas non plus au retour même si l'envie est bien présente. C'est ainsi que toutes les maisons appartenant aux absents sont saisies par l'administration et sont affermées. Si le loyer n'est pas payé le jour de l'échéance, les biens sont vendus¹⁷⁷¹. De plus, l'armée, le gouvernement, les officiers ainsi que les troupes occupent les biens des propriétaires, même lorsqu'ils sont présents alors que le gouvernement ne paie pas les loyers¹⁷⁷². Les certificats de résidence des absents en pays neutres ne suffisent point pour faire cesser les fermes qui sont de cinq ans pour les sucreries, et de sept pour les cafétérias. Il faut un ordre du roi¹⁷⁷³. Le séquestre est donc un moyen de dépouiller le propriétaire, aux yeux des associés et Stanislas doit prouver qu'il n'est pas inscrit sur la liste des émigrés. Hardivilliers insiste pour qu'il le fasse¹⁷⁷⁴ :

¹⁷⁶⁸ *Ibidem.*

¹⁷⁶⁹ *Ibidem.*

¹⁷⁷⁰ *Ibidem.*

¹⁷⁷¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 23 août 1796.

¹⁷⁷² *Ibidem.*

¹⁷⁷³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 mars 1797.

¹⁷⁷⁴ *Ibidem.*

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

Vous vous trompés en vous croyant dispensé de toute formalité, parce que votre passeport n'en exige aucun, il faut qu'il soit présenté par vous au consul ou agent français à Hambourg pour attester votre présence : il est nécessaire et même urgent que vous nous en envoyés des copies promptement [...] afin que nous fassions passer l'une et l'autre dans le Nord de Saint-Domingue pour arrêter la vigueur contre vos biens [...]. Avés vous songé ainsi que votre frère, à vous rendre chez le ministre de la marine, dans la liste des habitants non émigrés, qu'il envoie tous les six mois à Saint-Domingue ?

Stanislas, depuis le départ de Tourreilhes, doit donner signe de vie pour conserver ses biens, surtout que dès 1798, le général Hédouville négocie l'évacuation des Anglais avec Maitland¹⁷⁷⁵. Selon Morange, ce dernier a eu des ordres de Londres pour instaurer les départs¹⁷⁷⁶. Les habitations de l'armateur se trouvent sous domination anglaise et avec l'évacuation, elles ne le seront plus. Néanmoins, si Stanislas se trouve dans l'obligation de revenir en France avec célérité pour récupérer ses biens, et renoncer à être vu comme un émigré¹⁷⁷⁷, le négociant havrais, craignant pour sa vie, n'a aucune intention de regagner sa patrie¹⁷⁷⁸. Les révolutions blanche en France et noire à Saint-Domingue l'en dissuadent.

3) Une nouvelle philosophie de la Révolution liée au décret d'abolition de 1794 : un reversement de l'ordre établi

Morange se heurte à l'abolition de l'esclavage qui empêche, à ses yeux, un retour à la normale. Il avance que le décret de 1794 est une aberration à l'origine de la défection de Noirs qui refusent de travailler. Il en résulte une mise en danger de la vie des colons¹⁷⁷⁹ :

Les Nègres qui ne se croyent libres que pour ne point travailler, ne travailleront point, ou s'ils travaillent, ils se feront payer si cher que le jeu ne vaudra point la chandelle, si le décret est rappelé pour leur dire qu'ils ne sont plus libres. Qui les empêchera d'aller se cacher dans l'ancienne partie espagnole et de venir en incursion sur les habitations ? Qui

¹⁷⁷⁵ Pierre Pluchon, *Histoire des Antilles et de la Guyane...*, p. 290.

¹⁷⁷⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1^{er} novembre 1798.

¹⁷⁷⁷ *Ibidem*.

¹⁷⁷⁸ AN 505 MI 6, Fonds Begouën-Demeaux, Itinéraire de Stanislas Foäche en Europe. Craignant pour sa vie, Stanislas, d'août 1795 à mai 1796, accomplit un voyage à Lisbonne. Il se rend de Brême à Oldenbourg, d'Oldenbourg à Groningue, de Groningue à Lemmert avec une traversée du Zuider Zee jusqu'à Amsterdam. Ensuite, d'Amsterdam, il se rend à Rotterdam. Il part en direction des pays neutres pour des opérations de commerce avec des passeports officiels. Il gagne Londres temporairement. Et Morange de dire à Stanislas : « Nous regrettons comme vous que vous ne nous ayés pas charger de vous procurer un bon navire commode pour toute la famille, il nous eut peut-être été facile de vous le procurer soit d'icy, de Philadelphie ou de New York si ce déplacement ne s'effectue pas dans la belle saison de cette année, il sera surement remis à l'année prochaine, ne vous préparés pas le même regret, prévenés nous à l'avance et nous agirons en conséquence ».

¹⁷⁷⁹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 octobre 1795.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

mettra les habitants en sûreté chez eux et à même de travailler ? Les nègres disent depuis longtems et très haut que ce pays leur appartient, qui pourra les en dépersuader, des soldats, des fusils, des loix sévères et des chefs justes, plus d'assemblées parmi les habitants de peur que les nègres n'en fassent aussi...

Mais l'attente d'un arrêt des troubles demeure dans les esprits, et l'espoir de Morange se tourne vers la Convention :

Mais peut-être que la Convention ordonnera aux nègres d'engager leur tems à leurs anciens maîtres, comme le font beaucoup d'Irlandais ici qui sont corrigés à coups de bâton et de nerf de bœufs, plus durement que nos nègres¹⁷⁸⁰.

À ses yeux, il faut absolument supprimer ce décret d'abolition à l'origine de la défection des anciens esclaves¹⁷⁸¹. Si la nuit du 4 août 1789 ou la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen n'ont pas remis en cause l'esclavage, Michel Biard et Sylvia Marzagalli s'interrogent sur le sens de cet événement. La liberté rendue aux esclaves résulte-t-elle des idées d'égalité issues de la Révolution ou est-elle causée par l'incapacité à enrayer la révolte de Saint-Domingue ?¹⁷⁸² Peu importe, car l'esclavage n'est plus. Selon nous, la fin de l'esclavage résulte des idées révolutionnaires prônant la liberté et l'égalité gagnant le monde noir.

La lucidité transparaît à travers les discours de Pierre Morange. Il sait qu'un retour à l'Ancien Régime est illusoire, les commissaires civils ayant défini d'autres modalités de travail. Par conséquent, l'asservissement disparaît. Si l'ancien ordre est rétabli, il ne peut être mis en place avec sûreté pour les colons, les esclaves ayant pris l'habitude de la dissidence¹⁷⁸³. Morange critique le nouveau régime instauré par les commissaires civils Polverel et Sonthonax. Il mentionne l'habitation de Saint-Louis de Hardivilliers et ses cafés morts avec « des citoyens cultivateurs [qui] ne veulent plus rien cultiver »¹⁷⁸⁴.

Comment les esclaves ont-ils réagi après ce décret d'abolition sur les plantations ? Les Noirs tirent profit de l'absence des propriétaires, et de l'état d'abandon des habitations pour faire des jardins-nègres. Ils cultivent la plantation, comme si elle leur appartenait. Par exemple, ils prennent des vivres, les bois de l'habitation, les mules et les chevaux pour

¹⁷⁸⁰ *Ibidem*.

¹⁷⁸¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 octobre 1795.

¹⁷⁸² Michel Biard et Sylvia Marzagalli, *op. cit.*, p. 573.

¹⁷⁸³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 octobre 1795.

¹⁷⁸⁴ *Ibidem*.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

eux. Ils s'approprient la terre, la brûlent pour y mettre leur case, détruisant la ressource première du domaine¹⁷⁸⁵. L'esclave n'est plus considéré comme un meuble, mais comme une personne libre, recevant un salaire. Cependant, les changements ne sont guère simples.

Pierre Morange affirme que les Noirs ne veulent plus travailler. Ils résistent par le marronnage. En cas de refus, il y a punition par emprisonnement. Par exemple, s'il y a désobéissance aux ordres du supérieur, la punition s'élève à un mois pour un cultivateur et à deux mois pour un conducteur secondaire¹⁷⁸⁶. Si le cultivateur vole, le coupable doit verser la valeur des biens dérobés. En cas de refus de travail, les cultivateurs préfèrent détruire les cannes et les plantes. Au final, les Noirs font finalement le choix de la désertion correspondant à l'errance. Ils refusent également de travailler la nuit pour rouler les cannes¹⁷⁸⁷ :

Le plus nuisible dans les colonies, que deviendront-elles donc avec des nègres en révolte et hors de travail depuis plus six ans au lieu de travailler aux terres ? Ils s'occupent dans des corsaires [...] commandés par des Blancs, par des mulâtres, et même par des nègres qui ne sachant ni lire, ni écrire pillent¹⁷⁸⁸.

Le statut d'homme libre des nouveaux captifs ne les incite pas à se remettre au travail. Hardivilliers, quant à lui, mentionne les vols dans l'habitation depuis l'abolition de l'esclavage: « Les N[oirs] gardent pour eux seuls le café qu'ils disent ramasser dans leurs heures, il n'y a pas de subterfuge dont ils ne se servent pour réduire à rien la part des propriétaires »¹⁷⁸⁹. Après les événements de 1794, les négociants ne veulent pas entendre parler d'avances de fonds à des travailleurs coloniaux libres. Pour eux, le système est bien trop risqué avec la crainte de ne pas récupérer leur mise. Dès lors, le marché colonial devient incontrôlable. Ce système inquiète les hommes du commerce tels que les Foäche et leurs associés¹⁷⁹⁰.

De surcroît, les Noirs sont vus différemment, ce qui inquiète Morange¹⁷⁹¹. Ce dernier traite Laveaux de « philanthrope », véritable idéaliste qui revendique les droits des sans-

¹⁷⁸⁵ Carolyn Fick, *Haïti, naissance...*, p. 329.

¹⁷⁸⁶ *Ibidem*, p. 334.

¹⁷⁸⁷ *Ibidem*, p. 338.

¹⁷⁸⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 septembre 1797.

¹⁷⁸⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 26 avril 1798.

¹⁷⁹⁰ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 843.

¹⁷⁹¹ Catherine Larrère, « Economie politique et esclavage au XVIII^e siècle, une rencontre tardive et ambiguë » in *Abolir l'esclavage, un réformisme à l'épreuve*, Olivier Grenouilleau (dir.), Rennes, PUR, 2008. En 1762, si Mercier de la Rivière avance que l'esclavage est plus avantageux que le travail des salariés, à

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

droits. Ce dernier se propose de les conduire au bonheur véritable en conservant la liberté et l'égalité. Laveaux expose sa thèse à tous les habitants de Saint-Domingue, donc aux trois classes. Ainsi, les anciens esclaves doivent accéder à l'instruction en plus du travail rémunéré : « Le travail et l'agriculture sont absolument nécessaires pour ceux qui veulent être libres, une nation fainéante retombe bientôt dans l'esclavage » déclare Laveaux¹⁷⁹². Le gouvernement enverra en France les enfants des Noirs qui montreront le plus de dispositions, avec le consentement de leurs parents pour y être instruits¹⁷⁹³. Pierre Morange s'insurge en disant que Laveaux tient des propos insensés, lorsqu'il s'adresse aux colons, vus comme des « oppresseurs des droits sacrés de l'homme »¹⁷⁹⁴. D'après Laveaux, les Blancs trouveront le bonheur dans un nouveau régime, parce qu'ils n'auront plus à s'inquiéter de la mortalité de leurs esclaves. La liberté et le bonheur des Noirs leur permettront de vivre en toute sécurité avec leur entourage, si les cultivateurs sont libres et paisibles¹⁷⁹⁵. Ils cultiveront leur terre moyennant un juste salaire et les colons ne craindront plus la fureur de l'esclave révolté. Selon Bernard Gainot, Laveaux établit un programme pour administrer la colonie de Saint-Domingue. Dans la période transitoire qui succède le régime militaire, il est question de l'éducation civique et de la masse des anciens esclaves fort importante à éduquer¹⁷⁹⁶. Bernard Gainot évoque Laurent Jean-François Truguet, ministre de la Marine et des colonies, qui écrit ses *Instructions* aux commissaires civils. Il importe de créer un programme spécifique avec la morale d'un côté et l'instruction de l'autre. Il convient d'évoquer un programme de régénération propre aux différentes couleurs : de l'instruction pour les Mulâtres et de l'éducation pour les Noirs. Les Métis peuvent apprendre à lire, mais les Noirs devront se consacrer aux danses et aux jeux¹⁷⁹⁷. Laveaux met en place une école primaire au Cap pour les enfants de couleur dès 1796. L'élite mulâtre a la possibilité d'envoyer ses enfants dans un établissement spécifique, l'institution Nationale des Colonies proche de la montagne Saint-Geneviève à Paris. Cet

l'inverse, Adam Smith rétorque que l'esclavage est trop onéreux, car les Noirs, en raison de l'absence d'enfants, obligent les colons à acheter des Africains. Ce système est donc peu rentable.

¹⁷⁹² AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 13 juin 1796.

¹⁷⁹³ *Ibidem*.

¹⁷⁹⁴ *Ibidem*.

¹⁷⁹⁵ Bernard Gainot, « Un projet avorté d'intégration républicaine. L'institution nationale des colonies » in *XVIII^e siècle*, n° 32, Lise Andries (dir.), 2000, p. 372. Le collège va naître au début du Directoire. L'abbé Grégoire a rencontré les commissaires civils Sonthonax, Giraud et Julien Raimond. Il importe de développer l'instruction publique. On retrouve les fils du général mulâtre Rigaud, 40 pensionnaires créoles à la charge de l'Etat. De plus, 20 places sont dévolues à d'anciens officiers et administrateurs de la Marine. Selon Bernard Gainot, une discrimination est instaurée. Par exemple, on signale que Jérôme Touby est « bien coloré », Morisseau, Legros, Philippe et Granville sont « presque blancs ». Ce collège ne dure que cinq ans.

¹⁷⁹⁶ Bernard Gainot, *La Révolution...*, p. 166.

¹⁷⁹⁷ *Ibidem*, p. 172.

FAIRE FACE AUX REVOLUTIONS BLANCHE ET NOIRE

établissement est dirigé par le ministère de la Marine et des Colonies avec des représentants de Saint-Domingue au Corps législatif. C'est ainsi que les fils de Toussaint Louverture, des généraux Rigaud, de Raimond et de Belley y entrent. Il est nécessaire de former une élite d'hommes de couleur amenés à fréquenter les Blancs¹⁷⁹⁸.

Craignant ce nouvel ordre, Hardivilliers s'insurge, expliquant que les Noirs refusent le travail dans le Nord de Saint-Domingue. Il parle de « nègres récalcitrants » ou réfractaires à s'engager pour trois ans, comme l'indique l'ordonnance d'Hédouville. En outre, les fermiers se ruinent en raison de productions préjudiciables à leur revenu¹⁷⁹⁹. Si commercer à Saint-Domingue est difficile, l'Europe nourrit l'espoir des associés dans l'attente d'un retour sur l'île.

¹⁷⁹⁸ *Ibidem*.

¹⁷⁹⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 7 novembre 1798.

Chapitre V : poursuivre les affaires de la société hors de Saint-Domingue

A) Un commerce délocalisé mais poursuivi en Europe et aux Etats-Unis grâce aux associés

Stanislas se trouve à Londres, où il essaie de se faire oublier. Il lui importe de fuir la Terreur qui fait rage en France. Rappelons que Morange a quitté la colonie de Saint-Domingue pour se rendre à Baltimore dès la fin de l'année 1793. En outre, il convient de ne pas laisser périliter les affaires de la société SFMH. En l'absence de Stanislas, les activités reprennent de manière délocalisée. Il s'agit donc d'une stratégie d'adaptation pour favoriser la poursuite du commerce.

1) Poursuivre la vente des denrées et vendre des marchandises par l'intermédiaire d'une maison de commerce bordelaise

La première stratégie consiste à poursuivre la vente des denrées coloniales issues des plantations américaines. Pierre Morange et Hardivilliers bénéficient d'un intérêt de moitié sur leurs ventes. Aux Etats-Unis, Morange noue des relations avec les planteurs pour favoriser la continuité des affaires¹⁸⁰⁰:

Tableau 136. Vente de sucre des plantations américaines par la société SFMH

Barriques/Boucauds	Nature des denrées	Somme provenant de la vente	Somme perçue par les Foäche (½)
48 barriques 2 tierçons 1 baril	Sucre	51 816. 8. 4.	25 908. 4. 2.
3 boucauds de café	Café	195.19. 2 ½ du Maryland faisant 3431. 2. 7. livres de Saint-Domingue	1715. 11. 4.
14 sacs	Café	58.18.2 de Maryland faisant 1295. 19. 18. livres de Saint-Domingue	647. 9. 10.
16 balles & 29 ballotins	Coton	19 995. 3. 2 livres de Saint-Domingue	99 997. 11. 7.

¹⁸⁰⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1795.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Nous sommes dans le cadre d'un commerce inédit entre Saint-Domingue et les Etats-Unis. Les associés de la maison du Cap vendent les sucres tirés des plantations américaines. Nous ne disposons pas de leur lieu de vente, peut-être s'agit-il de la France ou d'autres métropoles. Stanislas perçoit la moitié de 51 816 livres 8 sols 4 deniers, soit 25 908 livres coloniales 4 sols et 2 deniers. Il est précisé que 9 boucauds et 3 tierçons sont vendus pour le compte de leur associé Hardivilliers. La moitié de la vente atteint 128 267 livres des colonies, somme récupérée par Stanislas. Pierre Morange obtient l'autre moitié convertie en dollars américains du Maryland. On retrouve le sucre, mais aussi le café et le coton. Ce document montre que pendant la Révolution, l'association Stanislas Foäche, Morange et Hardivilliers perdure, chacun d'eux percevant les intérêts des ventes à hauteur de la somme placée.

De plus, Pierre Morange se charge de la vente des marchandises arrachées aux flammes, après sa fuite dans *La Mère de Famille* en 1793. Sa lettre en date du 25 juin 1795 est la preuve que la maison Foäche vend ses vieux stocks de denrées présents dans ce vaisseau aux Etats-Unis et même en Europe. Morange se charge encore de trouver des denrées issues des plantations américaines, qu'il place dans les vaisseaux des Foäche à destination du continent européen. Il est ainsi fait mention de M. Lincoln¹⁸⁰¹, un Américain qui ne comprend pas les livraisons des deux navires *La Mère de Famille* et *La Ville du Havre* en raison des erreurs causées par le capitaine Caron. Ce dernier se trompe concernant les déclarations des sacs de café de Baltimore. Une correspondance fait état de 43 sacs de café chargés à l'adresse de Stanislas au Havre, et aussi pour le compte de Mouchel avec lequel la maison du Cap correspondait lors de la guerre d'Amérique. Cela signifie que les marchandises des Etats-Unis sont bien acheminées vers l'Europe.

De même, la maison Foäche semble être en affaire avec les citoyens V^{ve} & héritiers Lacorne, qui ont vendu des denrées aux Etats-Unis par l'intermédiaire de Morange en

¹⁸⁰¹ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 juin 1795. Signalons que dès l'année 1791, la maison du Cap commerce avec M. Lincoln de manière importante. En effet, nous disposons d'un document portant sur les débits et les crédits des transports. Il est question d'une somme qui atteint 751 969 l. 8 s. 4 d. « pour des débours à la réception et expédition d'un quart de café retiré du navire *Ville du Havre* au remboursement fait à Lincoln de Nantes pour autant qu'il a payé à M. Guillard de la Rive ».

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

1795¹⁸⁰². Même si les lettres sont adressées à Stanislas, nous supposons que Martin-Pierre II, resté au Havre, s'occupe des affaires :

Nous ayant écrit pour nous demander les comptes de vente de celles de leurs denrées qui ont été vendues ici, nous les leur remettons par cette occasion. Ils ont en conséquence à leur crédit chez nous une somme de 7949 l. 3. 6. argent de Saint-Domingue pour le paiement de laquelle nous les invitons à s'arranger avec vous. Si cela vous convient & que vous terminiez cette affaire, nous vous prions de vouloir bien également nous en instruire.

Pendant ces années révolutionnaires, le commerce est poursuivi avec les maisons bordelaises¹⁸⁰³. La lettre de Morange en date du 25 juin 1795 témoigne de la continuité du négoce avec les Bordelais Boyer et Mezler. Ces derniers effectuent une vente du sucre toujours issu du navire *La Mère de Famille* pour le compte des Foäche et transmettent une facture à Pierre Morange. La maison Foäche se maintient donc, grâce aux associations dans le cadre de la vente de ses marchandises en participation et une fois la vente des denrées effectuée, chacun récolte sa part. Servant d'intermédiaire en cas de ventes, la maison de commerce bordelaise gagne aussi une commission. La lettre de l'homme de confiance de Stanislas en date du 13 août 1796 fait référence au commerce avec les Bordelais, puisqu'il indique une vente de 16 barriques, soit « 1/3 sucre à vendre à Bordeaux »¹⁸⁰⁴. D'ailleurs, les associés de la maison du Cap récoltent une coquette somme pour l'opération réussie grâce à leurs intermédiaires du sud-ouest français¹⁸⁰⁵ :

Vous nous confirmés que mm. P. Boyer M. & Z de Bordeaux vous ont remis compte de vente de nos vieux sucres et vous ont aussi remis le produit montant à 56 544 lt 9s tournois. Vous n'avez pas encore négocié toutes les remises qu'ils vous ont faites et sur lesquelles il y a eu des bénéfices, ils ont dû vous remettre depuis 1207 l. 10 s. tournois que nous avons payé de leur ordre à M. Geraud à New York. Nous attendrons que vous nous remettiés notte précise de tout cela pour en passer écriture. La garantie qu'ont demandée mrs P. B. & Z. leur est due de toute justice.

Même loin de Saint-Domingue, le commerce doit perdurer.

¹⁸⁰² AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 11 octobre 1795.

¹⁸⁰³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Facture de la maison Boyer, Mezler de Bordeaux à Pierre Morange, 25 juin 1795.

¹⁸⁰⁴ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 13 août 1796.

¹⁸⁰⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 16 octobre 1798.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Les associés sont prêts à diversifier l'offre en sortant de la vente des denrées coloniales classiques¹⁸⁰⁶ comme le sucre, le café ou le coton. La maison du Cap rembourse près de 10 000 lt pour des parts d'argent et des lettres de change à la maison Boyer & Zimmerman de Bordeaux¹⁸⁰⁷. La société SFMH veut absolument vendre ces barriques et récolter des espèces :

Il est fort heureux que vous ayés persisté ne vouloir les vendre qu'en espèces, quand nous en connaîtrons la vente, il sera possible d'en tirer le produit en vin, eau de vie ou autre denrée, de convenance pour ce pays cy.

Stanislas est crédité de 661 l. pour 441 lt, correspondant au montant de six barriques de vin envoyées par le navire *Le David* du capitaine Boucher. Notons que la maison Foäche ne se contente plus de vendre des denrées coloniales, mais elle participe à la vente de vins. Pendant la Révolution, il devient nécessaire de s'ouvrir à de nouveaux marchés, notamment celui des Etats-Unis¹⁸⁰⁸.

Mais les navires de la famille havraise doivent être en état de prendre la mer. Pierre Morange s'appuie sur un correspondant de Loire-Atlantique dont l'identité est inconnue. Ce dernier fait allusion aux deux vaisseaux de Stanislas présents à Paimboeuf à l'aval de Nantes¹⁸⁰⁹. Ce correspondant dit être obligé de vendre les cafés afin de payer les ouvriers qui feront le radoubage d'un des navires des Foäche. La réfection s'impose pour reprendre les affaires.

2) Reprise du commerce sous pavillon américain et en Europe

Sous pavillon américain, les vaisseaux de Stanislas quittent les Etats-Unis afin de les décharger en Europe. En 1795, Pierre Morange explique qu'après que M. Lacorne a émis le souhait d'obtenir le café présent à bord de *La Ville du Havre*, il a vendu de la farine et du riz « en faisant croire que leur navire venait des Etats-Unis dans la crainte d'être

¹⁸⁰⁶ *Ibidem*.

¹⁸⁰⁷ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap, 7 novembre 1798.

¹⁸⁰⁸ Philippe Gardey, *Négociants...*, p. 223. Entre 1795 et 1797, Bordeaux connaît une baisse de son activité en raison des événements de Saint-Domingue avec un effondrement du trafic colonial élevé. Entre 1795 et 1797, grâce aux Neutres tels que les Américains, les Hanséates, les Danois et les Prussiens, Bordeaux ne s'est pas effondré grâce au commerce des vins qui atteint près de 40 millions en 1792 de tonneaux et en 1790, presque 60 millions de tonneaux. Bordeaux s'est appuyé sur ce commerce. Les neutres ont permis d'éviter l'effondrement du commerce des vins.

¹⁸⁰⁹ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap, 7 novembre 1798.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

arrêté¹⁸¹⁰ et confisqué »¹⁸¹¹. Les expéditions coloniales ont lieu par le relais des ports des Etats-Unis. En effet, les navires de la famille sont mis sous pavillon nord-américain afin de faire un négoce indirect ou direct avec l'Europe. Les vaisseaux arrivent à New York, Boston, Baltimore et Philadelphie où le chargement est effectué. Ils repartent avec le café, l'indigo ou le sucre vers les ports français pour déverser leurs chargements au Havre, à Nantes et à Bordeaux. Par conséquent, les associés achètent - par l'intermédiaire de Morange - des denrées issues des plantations américaines qui seront revendues dans les grandes villes françaises¹⁸¹². Aussi, force est de constater l'augmentation des tonnages entrant aux Etats-Unis et un triplement entre 1750 et 1807¹⁸¹³. Ces entrepôts états-uniens permettent de composer rapidement une cargaison adaptée aux différents marchés¹⁸¹⁴.

L'analyse du contexte révèle que les échanges épistolaires des associés de la maison du Cap font référence à différentes places du commerce de l'Europe du Nord. Présent à Hambourg, Hardivilliers protège le commerce de la société SFMH, faisant des études de la situation et cherchant des opportunités pour la maison du Cap. Il faut trouver de nouveaux marchés à partir des produits qui ont fait leurs preuves. Par conséquent, il fait part à Stanislas de son intérêt pour Londres, Hambourg et Amsterdam où des sucres de la maison Foäche sont vendus¹⁸¹⁵. Hambourg est une ville attractive pour l'écoulement de produits comme les étoffes, les platilles, les bretagnes, les gingas ou les fils d'épreuve. En dépit des relations difficiles avec les Anglais, Hardivilliers semble intéressé par les indiennes britanniques, qu'il évoque en termes élogieux, ayant « de belles couleurs, des mousselines, des mouchoirs de col, de poches, des cottons blancs larges et étroites », même si les droits sont élevés¹⁸¹⁶. L'associé fait preuve d'intérêt pour les toiles anglaises en 1797. En effet, l'Angleterre connaît une recrudescence des exportations de cotonnades. À partir de 1790, les exportations d'indiennes s'accroissent de manière considérable¹⁸¹⁷. Et surtout, l'Angleterre réexporte du lin d'Irlande. D'après Hardivilliers, les associés peuvent aussi

¹⁸¹⁰ Manuel Covo, *op. cit.*, p. 231. L'historien fait mention du discours du président Adam du 22 novembre 1797 car les négociants américains souhaitent investir dans des frégates pour échapper aux corsaires français : « They also invested financially in the construction of frigates to fight French corsairs, with the chambers of commerce of the four main ports - Philadelphia, New York, Boston, and Baltimore ».

¹⁸¹¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 octobre 1795.

¹⁸¹² Paul Butel, *Les dynasties...*, p. 173.

¹⁸¹³ Sylvia Marzagalli, « La navigation américaine... », p. 133.

¹⁸¹⁴ Manuel Covo, *op. cit.*, p. 224. D'après l'historien, du 23 septembre 1799 au 22 septembre 1800, les importations de Saint-Domingue s'élèvent à 44 720 261 livres coloniales, et les exportations atteignent 48 565 380 livres coloniales, preuve que le trafic ne s'interrompt pas pendant la Révolution.

¹⁸¹⁵ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 mars 1797.

¹⁸¹⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 22 septembre 1797.

¹⁸¹⁷ Patrick Villers, *L'Europe, la mer et les colonies*, Paris, Hachette, 1997, p. 226.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

exporter des toiles d'Angleterre vers l'Amérique pour les revendre en Europe sous pavillon neutre¹⁸¹⁸. En outre, les toiles ou les linens sont des produits recherchés, exportés d'Angleterre vers les Etats-Unis¹⁸¹⁹, sans oublier les cotons anglais sur les marchés, passant de 7,36 millions en 1775-1784 à 15,5 en 1785-1789, puis à 24,5 en 1790-1794.

Hardivilliers s'est rendu à Londres, à Amsterdam, à Baltimore et a pu étudier le potentiel commercial de ces villes¹⁸²⁰. Le 16 mars 1797, l'associé relate que le commerce à venir est délocalisé dans cette direction et des Pays-Bas aux anciens ports hanséatiques¹⁸²¹. Stanislas, avant de passer à Londres, s'est lui-même rendu à Hambourg¹⁸²².

Les villes de l'ancienne Hanse attirent Hardivilliers pour l'écoulement des toiles. Ce commerce délocalisé s'effectue bel et bien. Il écrit à Stanislas : « Je vous ay remis le 26 septembre une traite sur Hambourg de 3000 marks [...] pour en porter le montant au crédit du même compte. M. Morange a tiré sur vous 550 l. tournois »¹⁸²³. Sur le continent, Hardivilliers étudie les denrées qui se vendent le mieux et qui peuvent venir également de Guyane. Morange, quant à lui, évoque un coton de Cayenne « mal préparé » qui vient de s'écouler à Baltimore, avec un café d'une valeur de 24 à 26 gourdes et un sucre brut évalué à 17 gourdes¹⁸²⁴. Les denrées venant d'Asie sont également scrutées. Morange souhaite que Stanislas surveille une nouvelle variété de sucre aperçue à Londres : « Vous verrez arriver dans votre ville des sucres de l'Inde, dites nous en votre sentiment »¹⁸²⁵. En janvier 1797¹⁸²⁶, Hardivilliers espère une poursuite du commerce avec le sucre de Louisiane à vendre sur le continent européen.

Il semble que la maison Foäche et ses associés soient en relation avec une maison de commerce d'Hambourg dite maison Valck. Pierre Morange regrette sa présence aux Etats-Unis et avance que s'il était en Europe :

¹⁸¹⁸ *Ibidem*, p. 225.

¹⁸¹⁹ *Ibidem*.

¹⁸²⁰ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1277.

¹⁸²¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 mars 1797.

¹⁸²² Pierre Dardel, *Navires...*, p. 83. Dès 1716, le gouvernement français avait opté le 28 septembre 1716 pour un traité de commerce avec les trois ports de Hambourg, Brême et Lübeck qui permet aux habitants la liberté du commerce et de la navigation, l'exemption du droit d'aubaine et du droit de 100 sous par tonneau sauf en cas de cabotage et l'exemption du droit de fret nommé Last Gheld. Ce traité sera renouvelé pour 20 ans en 1769 avec Hambourg.

¹⁸²³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers Stanislas Foäche, 7 novembre 1798.

¹⁸²⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 septembre 1797.

¹⁸²⁵ *Ibidem*.

¹⁸²⁶ Silvia Marzagalli, *Les boulevards de la fraude*, Bordeaux, PUB, 1999, p. 19. L'historienne rappelle l'importance de la ville de Hambourg qui devient le port principal du continent européen.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Il aurait réalisé tous nos fonds en lettres de change sur Hambourg, Brême, la Hollande et l'Angleterre et nous serions partis pour l'Europe laissant en dépôt chez messieurs Valck & le reste de nos marchandises consistant en 60 balles de grosse toile, 10 balles de Guinée, 4 balles de mauvaises serviettes communes et quelques barils de ferrements¹⁸²⁷.

Il réaffirme sa confiance en la maison Valck, intéressante « pour mettre en sûreté les fonds » qu'il détient. Il parle de cette maison « en qui on peut avoir toute confiance », même si Morange ne semble pas satisfait du négoce avec Hambourg. Il est question de prises d'intérêts sur les marchandises : « Ce que vous nous dites d'Hambourg est conforme à ce que nous en avons appris, l'on n'y travaille qu'à la commission pour autrui et très peu pour soi-même »¹⁸²⁸. De plus, Morange désespère des assurances trop élevées dans ces places européennes. Il déplore encore la difficulté d'instaurer des échanges, lorsque les neutres sont peu respectés. Le commerce avec la maison Valck et Cie devient effectif et des traites en date du 26 septembre 1798 attestent bien d'un lien commercial avec l'Allemagne. Elles sont prélevées par l'intermédiaire de cette maison¹⁸²⁹ :

J'ai pris de messieurs Valck & Cie de cette ville une traite de 3000 marcs sur mrs J.H. Backer d'Amsterdam payable à 60 jours de vue dans Hambourg. Elle est à mon ordre et je l'ai passée au votre, j'adresse cette traite à mr Backer lui même pour qu'il l'accepte et vous la remette après quoi vous voudrés bien y faire le nécessaire pour en créditer SFMH. Je vous prie de m'en accuser réception et de me donner le nom de votre correspondant à Hambourg ; les américains ne fréquentant plus les ports français, il n'y a plus que les ports de Hollande ou de Brême et Hambourg pour servir notre correspondance. Mr J.H. Backer à Amsterdam est notre ami intime et vos lettres nous parviendront avec sûreté sous ce couvert.

Hardivilliers affirme en outre à Stanislas qu'il peut faire transiter ses lettres par la Hollande¹⁸³⁰ :

Vous pouvés nous faire passer vos lettres par la Hollande, à Rotterdam mr Peter Balde, et à Amsterdam par mr J.H. Backer et les correspondants de m.Valck & Cie qui sont les nôtres ici. Vous pouvés nous écrire sous couvert de cette maison qui saura où nous faire parvenir vos lettres au cas de départ¹⁸³¹.

¹⁸²⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 septembre 1797.

¹⁸²⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 septembre 1797.

¹⁸²⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 26 septembre 1798.

¹⁸³⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 7 juin 1798.

¹⁸³¹ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Les échanges épistolaires témoignent de la volonté de renouvellement de la société et de la raison sociale, preuve d'un dynamisme persistant : « La maison du Havre est-elle toujours sous la même raison ? Notre société est finie, songés à nous envoyer des pièces pour la renouveler » affirme Hardivilliers¹⁸³². Rappelons que les associations de Stanislas avec les négociants chargés de le représenter sont brèves. Dans un premier temps, l'association commerciale avec Hellot a duré six ans. Ensuite, un second acte établi pour trois ans a été renouvelé pour autant de temps. La plupart des entreprises durent 5 à 7 ans. Nous voyons que la société de commerce change de dénomination sociale en peu de temps, et même en cette période troublée¹⁸³³.

La difficulté principale résulte finalement de l'éloignement des associés. Hardivilliers se trouve à Amsterdam, alors que Morange est basé à Baltimore. Stanislas, quant à lui, est à Londres. Cet éloignement peut être à l'origine d'un retard des opérations. Lorsque Hardivilliers espère recevoir de la part de Stanislas un solde qui se monte à 10 527 livres 81 sols 18 deniers, il doit attendre sa réponse afin de voir s'il vend ou s'il garde les marchandises¹⁸³⁴. Il en résulte des reproches en cas de désaccord, de la part de la maison Valck et Cie¹⁸³⁵ : « Vous nous seriez évité bien des reproches si vous aviez fait créditer M[orange] et H[ardivilliers] chez l'étranger des sommes que vous pouviés y avoir, puisque votre maison nous devait... ». Néanmoins, ce commerce délocalisé se poursuit.

3) *Un commerce avec Saint-Domingue à mettre en place par l'intermédiaire des Etats-Unis*

Les associés élaborent la stratégie de poursuivre le négoce avec Saint-Domingue. Dans sa lettre envoyée le 6 octobre 1795 à Stanislas, Pierre Morange fait part de son souhait d'obtenir des objets du quotidien qui peuvent manquer : « Grosses toiles, gingas [...] fayance assiettes, pots de chambre, bidets, toiles blanches pour chemises, draps, matelas, crin, fil de rennes et en papillon, ferremens, chaudières »¹⁸³⁶. Ces objets, à placer dans *La Mère de Famille*, seront à vendre « si la paix se fait ». En 1796, Morange explique

¹⁸³² *Ibidem*.

¹⁸³³ Philippe Gardey, *Négociants...*, p. 53. C'est ainsi que deux sociétés durent un an, trois durent trois ans, sept, cinq ans, six durent sept ans, trois, huit ans, trois, neuf ans et une société dure 10 ans. L'historien considère que la durée de vie des sociétés est très courte, elles sont limitées dans le temps.

¹⁸³⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 7 juin 1798.

¹⁸³⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, septembre 1798.

¹⁸³⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 6 octobre 1795.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

avoir sauvé dans l'incendie des marchandises : « Nous en avons gardé encore une partie » afin de retourner au Cap¹⁸³⁷.

De surcroît, il est dit que Stanislas est débité de 18 862 livres 6 sols 9 deniers pour « ½ dans 37 724 livres 3 sols 6 deniers tournois, net produit de 8 barriques de sucre brut chargées pour n/c à ½ au Port-au-Prince dans Le Père de famille de St Malo »¹⁸³⁸. Cet exemple montre que le commerce continue par l'intermédiaire du navire de l'armateur malouin Meslé de Grandclos. Effectivement, *Le Père de Famille* est un de ses vaisseaux : ce négociant apparaît dans les sources antérieures¹⁸³⁹. On suppose que la maison du Cap possède des intérêts dans la vente de ces marchandises en s'associant au puissant Malouin.

Présent aux Etats-Unis, Pierre Morange a la possibilité d'approvisionner le marché havrais en y expédiant des produits¹⁸⁴⁰. En octobre 1796, il estime que les cafés les plus recherchés viennent de la Jamaïque, de Sainte-Croix et des Etats-Unis où ils valent 22 à 27 cents pour un sucre brut qui atteint 11 à 16 gourdes¹⁸⁴¹. Il est possible, par ce biais, de recréer le lien avec l'ancienne perle des Antilles et d'y vendre des produits venant des Etats-Unis car les villes telles que New York, Charlestown et Baltimore sont favorables à la vente de leur farine et autres denrées à Saint-Domingue. Cependant, il faut passer par les pays neutres pour y parvenir, option privilégiée par les associés. Olivier Grenouilleau¹⁸⁴² rappelle que les Antilles sont des territoires proches des Etats-Unis. En effet, leurs relations se sont développées au moment de la guerre d'Indépendance américaine avec des productions qui intéressent les colonies (grains, bétail, viande et morue salée contre du rhum ou du tafia). Aussi, n'oublions pas la présence de colons réfugiés à la Jamaïque, et après 1792 au sud des Etats-Unis où sont chargées des marchandises sous pavillon américain.

¹⁸³⁷ *Ibidem*.

¹⁸³⁸ *Ibidem*.

¹⁸³⁹ Alain Roman, *Saint-Malo...*, p. 279.

¹⁸⁴⁰ *Ibidem*, p. 135.

¹⁸⁴¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, octobre 1796 (jour non lisible).

¹⁸⁴² Olivier Grenouilleau, *Les négocees maritimes...*, p. 156.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Il importe d'agir avec prudence. Morange met en garde le négociant Foäche contre l'emploi de ces pavillons « dans ce moment où ils ne sont respectés par personne »¹⁸⁴³. Si la guerre respectait le commerce par le passé, désormais elle est devenue totale¹⁸⁴⁴.

Même si les conditions de paiement sont difficiles, le recours au pavillon neutre permet de transporter les denrées coloniales entre Saint-Domingue et les Etats-Unis, puis vers la France¹⁸⁴⁵. L'économie des Etats-Unis voit dans cette situation une belle opportunité de traiter avec les pays fournisseurs comme la France sans dépendre des produits manufacturés anglais¹⁸⁴⁶. Morange fait allusion à une maison de commerce dans la ville de Philadelphie, qui s'est risquée à envoyer un navire à Port-de-Paix aux ordres de son associé Hardivilliers, devenu subrécargue, jusqu'à Saint-Domingue. Ce dernier en a profité pour « jeter un coup d'œil sur tout ce qui nous intéresse », relate Morange¹⁸⁴⁷.

Le problème vient de la présence anglaise dans les eaux de l'île, qui représente un risque pour les navires des Foäche, en dépit du pavillon neutre¹⁸⁴⁸. Rappelons que dès 1793, les pavillons de ce type sont recherchés afin d'assurer un maintien commercial. En mars 1793, les premières marchandises anglaises sont interdites en France. Les ordres du council du 8 juin 1793 permettent la capture des navires neutres remplis de grains et de fournitures. Ceux du 6 novembre 1793 autorisent la *Navy* à prendre des vaisseaux chargés de denrées venant des colonies françaises¹⁸⁴⁹. Capturer les navires est un moyen d'assurer sa suprématie sur les nations. En raison de cette insécurité liée à la puissance britannique, le trafic est complexe pour les navires des Foäche, malgré le traité commercial signé le 19 novembre 1794 entre l'Anglais Grenville et l'Américain John Lay en faveur des Etats-Unis¹⁸⁵⁰.

¹⁸⁴³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, octobre 1796 (jour non lisible).

¹⁸⁴⁴ Olivier Grenouilleau, *Les négoces...*, p. 149.

¹⁸⁴⁵ *Ibidem*, p. 771.

¹⁸⁴⁶ *Ibidem*, p. 772.

¹⁸⁴⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 31 mai 1795.

¹⁸⁴⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 31 mai 1795.

¹⁸⁴⁹ Manuel Covo, *op. cit.*, pp. 196-197. D'après l'historien, les vaisseaux américains sont visés en raison des mesures prises par la France : « the British order of November 6, 1793, appeared to legitimize violence against neutrals [...]. On March 2, 1797, since American captains did not have such paperwork, as the French well knew, US boats were especially vulnerable to republican privateers. The proclamation of 7 Frimaire year V (November 27, 1796) legalized the capture of neutrals intended for the British colonies, and that of 6 Nivôse year V (December 6, 1796), specifically targeted US trade with the occupied part of Saint-Domingue ».

¹⁸⁵⁰ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 770.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Morange, sur les conseils de Hardivilliers, appelle aussi à se méfier de l'administration de Saint-Domingue, qui refuse de payer les propriétaires des marchandises venant des Etats-Unis. L'administration est en quête d'argent : « [Elle] s'empare de tout au prix qui lui convient, et paye au bout de sept ou huit mois en denrées qu'elle fait payer le double de leur valeur »¹⁸⁵¹ affirme Hardivilliers. L'associé de Stanislas estime qu'il faut attendre le moment propice, et « quelque changement sur la manière dont l'administration reçoit les neutres ». Il est peu aisé de faire du commerce avec l'île dans ces conditions¹⁸⁵².

Les Etats-Unis se heurtent à des difficultés, lorsqu'ils entrent dans les eaux de Saint-Domingue¹⁸⁵³, déclare Morange dans sa lettre du 13 août 1796. Les Américains déplorent le manque de sincérité du gouvernement local. Après l'arrivée des troupes françaises, ce gouvernement fait croire aux Américains que leur venue leur permettrait de s'enrichir. L'espoir de faire fructifier le commerce entraîne leur présence au Cap, « car plusieurs bâtiments américains se sont pressés en deux semaines seulement afin de vendre des farines qui ont été achetées »¹⁸⁵⁴. Cependant, ils déchantent, n'étant pas payés comptant par le gouvernement. Le Directoire produit un arrêté attestant que les marchés de farine sont réduits à 16 gourdes avec un paiement échelonné sur six mois. Morange dénonce une administration qui « prend les articles à prix deffendu »¹⁸⁵⁵. Cette manière de fonctionner dérange les Américains, qui reviennent réclamer leurs créances dans l'espoir de « rattraper le vieux dû »¹⁸⁵⁶. Dans sa lettre en date du 16 mars 1797, Morange insiste aussi sur le fait que l'administration de Saint-Domingue fait ce qu'elle veut, alors qu'elle réceptionne les denrées des négociants de Philadelphie : « Ils s'emparent de leurs

¹⁸⁵¹ *Ibidem*.

¹⁸⁵² Sur la neutralité voir Sylvia Marzagalli, « La navigation américaine pendant les French wars (1793-1815) : une simple configuration des circuits commerciaux par neutres interposés ? » in *Neutres et neutralité dans l'espace atlantique durant le long XVIII^e siècle (1700-1820)*, Eric Schnakenbourg (dir.), Paris, Perséides, 2015, p. 131. L'historienne rappelle que lorsque la France et la Grande Bretagne s'affrontent dans de nombreux conflits du XVIII^e siècle, les armateurs et les négociants des pays neutres profitent de la hausse de la demande internationale des services de transports pour accroître leurs activités. Les navires neutres empruntent les itinéraires détournés pour protéger les cargaisons face aux corsaires anglais. Les armateurs américains sont actifs pendant les guerres de la Révolution napoléonienne. Il convient également de se référer à l'article de Boris Deschanel, « Les neutres dans les stratégies négociantes : les sociétés Chauvet, entre Marseille et l'Atlantique » in *Neutres et neutralité dans l'espace atlantique durant le long du XVIII^e siècle*, Eric Schnakenbourg (dir.), Paris, Perséides, 2015, p. 115. En raison des hostilités entre la France et l'Angleterre, la maison Chauvet décide d'envoyer les marchandises vers les ports neutres, avant de les faire importer en France.

¹⁸⁵³ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 13 août 1796.

¹⁸⁵⁴ *Ibidem*.

¹⁸⁵⁵ *Ibidem*.

¹⁸⁵⁶ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 16 mars 1797.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

cargaisons aux prix qui leur conviennent »¹⁸⁵⁷. On comprend bien les difficultés auxquelles sont confrontés Stanislas et ses associés qui tentent de reprendre le commerce avec l'île dans des conditions extrêmes. Le pavillon neutre ne les préserve pas des saisies des navires liées à la présence anglaise, ou du gouvernement de Saint-Domingue, peu enclin à régler les Américains avec promptitude.

Nonobstant, pavillon neutre ou pas, Pierre Morange ne renonce pas à la vente de marchandises arrachées aux flammes. Parallèlement, il est hors de question de se défaire de celles qui leur seraient utiles au cas où ils reviendraient sur l'île. Il déclare : « Elles nous seraient nécessaires dans le cas où nous pourrions retourner à Saint-Domingue, pour pourvoir aux besoins urgents des ateliers qu'on pourrait rassembler »¹⁸⁵⁸. Quand Morange désire armer un vaisseau vers l'ancienne perle des Antilles, il exhorte Stanislas à lui donner son avis en l'encourageant à le suivre. Il explique qu'il faudrait envoyer des objets de vente très prisés par les habitants de l'île en proie à l'anarchie. Il mentionne encore des grosses toiles, des brins, des gingas, des siamoises de Pologne, des fils de Bretagne, des toiles blanches de différentes espèces avec « laine, coutils, matelats tout faits, fil blanc mouchoirs gros et fins, fayance, ferrements, marmittes »¹⁸⁵⁹. Pierre Morange affirme disposer d'un petit bâtiment américain de 75 tonneaux, mis à disposition de la société. Cet extrait montre aussi les facilités américaines¹⁸⁶⁰ accordées aux négociants. Là encore, la prudence reste de mise. Ces bâtiments courent des risques en sortant de Jérémie, si bien qu'il faut « convertir les produits en traite du gouvernement à Baltimore ou à Londres »¹⁸⁶¹ avec une possible falsification de document, ou une dissimulation du commerce privé en commerce public. De plus, en ces temps de Révolution, même les pays neutres prennent des mesures contre la France très encline à violer les traités de commerce¹⁸⁶² :

La République française [est] sans égard aux principes de bonne foy, qui doivent assurer l'observation des traités, ayant dans diverses circonstances violé les stipulations expresses

¹⁸⁵⁷ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 13 mai 1796.

¹⁸⁵⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 11 octobre 1795.

¹⁸⁵⁹ *Ibidem*.

¹⁸⁶⁰ Manuel Covo, *op. cit.*, p. 189. Selon Manuel Covo, les troubles permettent un maintien des échanges grâce aux sociétés de négoce américaines qui commercent avec les colonies françaises : « with the war entirely isolating Saint-Domingue from European France, virtually all the colony's trade passed into the hands of the US-based firms. Merchants continued exporting the same foodstuffs, such as flourn salted meats, candles, soap, vegetables, and rice. The major shift was a considerable increase in US imports of colonial produce of which the French West Indies were, by far, the leading suppliers : in 1795-1796, 35 percent of sugar (over 19 million pounds) and 42 percent of cotton (1.3 million pounds) came from the French islands ».

¹⁸⁶¹ *Ibidem*.

¹⁸⁶² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 7 novembre 1798.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

des traités subsistants entre la nation française et les Etats-Unis, d'une manière hautement injurieuse à l'honneur et à l'intérêt des Etats-Unis ; ceux cy sont relevés de toute obligation de leur part contenus aux traités. [Il est une] loy qui autorise le président des Etats-Unis à accorder des lettres de marque ou de représailles contre tous vaisseaux et leurs cargaisons trouvés en mer, naviguant sous l'autorité de la République et appartenant à la République, ou à aucune de ses dépendances pour continuer d'être en force jusqu'à ce que le gouvernement français révoque ses décrets autorisant la capture et la destruction des vaisseaux et propriétés des citoyens des Etats-Unis, contre les loix des nations.

En outre, les Américains ripostent par un bill mis « à la discussion » : il s'agit de prendre et « de s'emparer des biens des Français »¹⁸⁶³. Hardivilliers est atterré par l'attitude de la République vis-à-vis des Etats-Unis. En raison de ces provocations, ce pays décide la suppression des communications commerciales avec la France, en déclarant tous les traités nuls¹⁸⁶⁴.

Les Etats-Unis se méfient donc du pays de Voltaire. Pour Hardivilliers, le gouvernement français doit aux neutres 255 millions. Le bill américain stipule que tous les bâtiments français se trouvant obligés de relâcher dans les ports américains, pour des besoins ou forcés par la tempête, n'y resteront que le temps nécessaire « pour se réparer, ou pour prendre des nécessités. Il ne leur sera permis de vendre que le nécessaire pour payer les dépenses »¹⁸⁶⁵. D'après Pierre Morange, les bâtiments américains seront touchés de « représailles »¹⁸⁶⁶. Comment vendre les marchandises de *La Mère de Famille* ? Les associés sont dans la crainte de voir ce navire pris par les corsaires américains, s'ils arment leurs vaisseaux sous pavillon français, voire capturé par des Français ou Anglais en cas d'armement sous pavillon américain. La marge de manœuvre est mince pour Stanislas et ses associés.

Cependant, les relations internationales s'améliorent avec le temps. Le 1^{er} novembre 1798, Morange affirme que l'embargo est finalement levé grâce au docteur Logan, qui a fait entendre au Directoire qu'il ne doit pas persister « dans ses actes hostiles »¹⁸⁶⁷, car « le

¹⁸⁶³ *Ibidem*. Le président américain permet l'armement de corvettes « qui auront ordre de protéger les côtes, d'en chasser et détruire tous corsaires français qui feraient des prises sur les américains, en reprenant les Américains qui seraient capturés ».

¹⁸⁶⁴ *Ibidem*.

¹⁸⁶⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 3 juillet 1798.

¹⁸⁶⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 3 juin 1798.

¹⁸⁶⁷ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

peuple [américain] se dégoûterait totalement de l'alliance française pour se jeter dans les bras des Anglais ».

4) Récupération des créances et avances de fonds dès 1798

Pendant les années troubles, Pierre Morange a le souci de récupérer les sommes dues par les débiteurs de la maison Foäche. Les choses ne sont pas simples en raison du contexte. À titre d'exemple, Morange considère que M. Chaillou doit 25 737 livres tournois 12 sols, tandis que ce dernier conteste cette somme en raison de la perte de ses papiers :

Je ne peux en faire la vérification, tous mes livres et papiers se trouvant perdus, je les avais sauvés du Cap, mais ils n'ont pas échappé à l'incendie de la Vendée [...]. Si je n'avais à vous observer que je ne peux le faire qu'en me réservant de l'acquitter à Saint-Domingue¹⁸⁶⁸.

Ce dernier ne possède pas les moyens de vérifier les propos de Morange. De plus, Saint-Domingue a englouti ses fonds. M. Chaillou implore l'associé de Stanislas d'attendre le retour de la paix pour régulariser sa situation. Il compte dédommager la maison du Cap avec ses deux biens de Saint-Domingue. Il évoque « une neuve & réunissant tous les avantages qu'on peut désirer dans le pays qui est de 100 m/L et l'autre maison valant près de 30m/L, ces deux immeubles se trouvant intacts & susceptibles d'un revenu de 5000 lt »¹⁸⁶⁹. Mais Pierre Morange souhaite obtenir un autre bien de M. Chaillou, situé à proximité de Tours, ce qui inquiète le débiteur : « Vous me dites que vous avés appris que j'ai fait l'acquisition d'un bien de campagne, cela est vrai, mais ne croyés pas qu'il soit d'une grande valeur ». M. Chaillou cherche à détourner l'attention de la maison du Cap, de crainte qu'elle ne saisisse sa demeure qui lui permet de survivre en ces circonstances difficiles, lui offrant « l'honnête[té] nécessaire qu'il partage avec ses plus proches parents, victimes de la guerre de Vendée »¹⁸⁷⁰.

Pendant toute cette période, la maison du Cap n'hésite pas à faire office de banque pour des paiements en traites. Le principe est le suivant : les créanciers incitent leurs débiteurs à payer une somme d'argent définie auprès de l'entreprise de Stanislas, qui avance les fonds aux débiteurs de ces mêmes créanciers. Il est question d'une traite de

¹⁸⁶⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, M. Chaillou à Pierre Morange, janvier 1799.

¹⁸⁶⁹ *Ibidem*.

¹⁸⁷⁰ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Messieurs Delahaye Lebouis & fils sur Monsieur Ranqueville de New York pour 237 dollars¹⁸⁷¹. Ce dernier, en partance pour Le Cap, s'est trouvé « fort embarrassé pour payer son passage et faire ses préparatifs ». Hardivilliers explique qu'il s'est adressé à lui « pour lui compter le montant de cette traite ». Aussi, il compte bien la faire passer à l'ordre de Stanislas pour la somme de 237 dollars. On peut encore citer la lettre de Hardivilliers en date du 1^{er} février 1800, qui incite Martin-Pierre II à endosser les traites, suite à des avances accordées aux beaux-frères de M. Collette :

Mr Collette neveu, en partant d'icy pour se rendre au Cap nous a remis deux traites sur chacun de ses beaux-frères pour nous remplir de nos avances depuis trois ans qu'il était dans cette ville. Nous vous remettons ces deux traites avec lettres d'avis, vous priant d'en faire le recouvrement pour n/c et nous en créditer¹⁸⁷².

Hardivilliers fait de même allusion à des traites payables sur Paris, l'une de 1175 livres sur M. Monistrol, de Lorient, et l'autre de 2350 l. 12 s. sur M. André Grégoire, du Havre : « Vous nous obligerez de nous faire savoir soit icy par la voie du Nord soit au Cap si ces traites ont été payées »¹⁸⁷³. La lettre de Hardivilliers du 31 décembre 1800, adressée à Martin-Pierre II, indique que M. Gasnier exige de sa femme le paiement de 150 gourdes, toujours par l'intermédiaire de la société de Stanislas¹⁸⁷⁴:

Comme le temps ne me permet pas de chercher du papier de France pour cette somme, je vous prie de faire toucher à cette dame, la valeur de 150 gourdes ; vous voudrés bien en débiter le compte de SFMH.

En 1801, M. Gasnier charge encore la maison du Cap et Martin-Pierre II de lui avancer la somme de 286 gourdes¹⁸⁷⁵. La conversion en francs doit s'effectuer et le frère de Stanislas veille au bon montant du change avant de passer de la gourde des Etats-Unis au franc¹⁸⁷⁶. La même année, la maison SFMH est chargée par le frère de Mme Gasnier de lui remettre la somme de 1914 livres tournois à Tours. Hardivilliers compte sur Martin-Pierre II pour faire passer ce montant. Le frère de la débitrice déclare : « L'impossibilité de lui faire passer les lettres de change sur Hambourg comme par le passé nous force d'avoir recours à vous pour lui faire compter cette somme que vous voudrés bien passer au débit

¹⁸⁷¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 20 novembre 1798.

¹⁸⁷² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1^{er} février 1800.

¹⁸⁷³ *Ibidem*.

¹⁸⁷⁴ AN 505 Mi 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 31 décembre 1800.

¹⁸⁷⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 16 août 1801.

¹⁸⁷⁶ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

de n/c chez vous »¹⁸⁷⁷. Le compte de gestion de la maison du Cap, indiquant toutes ses opérations commerciales, montre en octobre 1801 l'émission d'une traite de 1555 l. 8 s. 6 d.¹⁸⁷⁸ Dans ce système, la maison SFMH paie les tireurs et prélève des traites sur les débiteurs à une échéance déterminée.

En cas d'avance, le problème est de trouver un change à un taux avantageux. Tourreilhes, alors réfugié à la Jamaïque, espère obtenir la somme de 12 123 livres tournois 14 sols 10 deniers de la maison du Cap. Et Hardivilliers de dire : « Mandés moi si vous voulés que je vous fasse remise de cette somme en papier sur Londres ou Hambourg »¹⁸⁷⁹. Finalement, Tourreilhes bénéficie de la somme de 12 123 livres 14 sols 10 deniers car il a trouvé du papier à Londres « à un change avantageux ». En outre, il en prend pour 1470 gourdes. Les négociants doivent, en effet, veiller au cours du change qui varie, étant « défini par le certain toujours identique et qui reste fixe face à l'incertain qui fluctue »¹⁸⁸⁰. Le papier sur Bordeaux, payable dans le mois, perd de sa valeur à Paris. Par exemple, 99,12 francs de Paris valent 100 francs à Bordeaux. Dès lors que les Foäche travaillent avec des correspondants situés dans l'Empire, la maison SFMH est dans l'obligation de se tenir au courant des variations. Généralement, la presse fait état des cours des changes. À titre d'exemple, 57 florins venant d'Amsterdam valent 120 francs et 100 francs de Bâle donnent 99 francs de Paris¹⁸⁸¹.

Les transactions entre les négociants Hardivilliers et Foäche se développent pendant ces années troublées, et s'effectuent par l'intermédiaire des maisons de commerce étrangères. Ainsi, Hardivilliers remet à Stanislas - lors de son passage à Londres - une traite de 355.12.11 sterling sur Burmester et Mash. Il affirme : « Je vous prie de m'en accuser réception. Je vous enverrai la seconde et troisième par Hambourg sous couvert de mr J. Gerhard Graepel votre correspondant »¹⁸⁸². Cette maison de commerce permet de trouver des correspondants, des associés, des marchés ou des délais de paiements¹⁸⁸³.

¹⁸⁷⁷ *Ibidem*.

¹⁸⁷⁸ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap « transport de marchandises et sommes à remettre », 1801.

¹⁸⁷⁹ *Ibidem*.

¹⁸⁸⁰ *Encyclopédie du commerçant...*, p. 517-518.

¹⁸⁸¹ *Ibidem*.

¹⁸⁸² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 10 janvier 1799.

¹⁸⁸³ Olivier Grenouilleau, *Les négoce...*, p. 85.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Lorsque les débiteurs refusent de payer, il faut faire preuve de sévérité. Les formalités, pour obtenir le remboursement, permettent de mettre en lumière les récalcitrants¹⁸⁸⁴.

Pendant ces années révolutionnaires, en outre, la maison du Cap cherche à récupérer des fonds avancés aux particuliers par le biais des lettres de change. Cette technique est toujours utilisée par l'entreprise de Stanislas, si on se réfère à la lettre du baron de Saint - Andéol à Martin-Pierre II :

J'ai l'honneur de vous accuser la réception et de vous faire mes remerciements de la lettre de change de 1000 l. par M. Pellier que vous avez bien voulu m'envoyer et qui a été acquittée hier¹⁸⁸⁵.

La veuve de Saint-Michel écrit à Stanislas afin qu'il solde 1419 livres à M. Collette¹⁸⁸⁶. Elle justifie le recours à cette lettre de change car elle lui permet de payer la pension de sa fille, d'acheter une paire de redingote d'hiver, et une veste dont le prix atteint 1040 livres 19 sols. La lettre de change pallie au manque de numéraire¹⁸⁸⁷. Il est patent que son utilisation fragilise la maison du Cap.

Hardivilliers comprend que la maison Foäche touche à sa fin, d'où cette volonté de traiter les affaires :

Veullés vous rappeler la demande que je vous ay faite précédemment de vouloir bien examiner sur les bilans de la maison du Cap que nous avons soin d'envoyer tous les ans depuis 1782¹⁸⁸⁸.

Enfin, Pierre Morange n'oublie pas l'île qui nourrit l'espoir des associés. Dès lors, il y retourne dès 1798, après ses années d'exil aux Etats-Unis, tandis que Stanislas regagne la France avec sa famille la même année. Après s'être rendu à Amsterdam et en Europe, Hardivilliers, quant à lui, se trouve à New York avant de rentrer au Cap en 1803¹⁸⁸⁹.

¹⁸⁸⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 12 février 1801.

¹⁸⁸⁵ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Baron de Saint-Andéol à Martin-Pierre II Foäche, 9 août 1792.

¹⁸⁸⁶ ANMT, 69 AQ 2, Veuve de Saint Michel à Martin-Pierre II Foäche, 31 août 1783.

¹⁸⁸⁷ Jérôme Jambu, *Tant d'or...*, p. 256. D'après Jérôme Jambu, le marchand établit sa lettre au créancier-tireur dont le banquier bénéficiaire doit bénéficier.

¹⁸⁸⁸ Pierre Jeannin, *op. cit.*, p. 294.

¹⁸⁸⁹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 198.

B) Le retour de Pierre Morange au Cap dès 1798 à Saint-Domingue : nouveau souffle pour les affaires des Foäche ?

L'homme de confiance de Stanislas a toujours vécu dans l'attente de son retour, mais ce qu'il découvre le désole. Saint-Domingue, en proie à l'anarchie, est laissée à l'abandon avec un gouvernement français incapable de faire preuve d'autorité :

Depuis bien longtemps, nous sommes icy à attendre que des circonstances favorables nous engagent à retourner au Cap, reprendre un cours d'affaires qui puisse offrir quelque avantage mais depuis sept ans, ces circonstances loin d'être favorables, n'ont fait qu'empirer tous les jours, et notre malheureuse colonie est aujourd'hui une nouvelle Guinée avec un gouvernement à l'africaine. C'est-à-dire qu'ils ne connaissent de loix que leurs caprices, leur rapacité ne connaît aucun frein, rien n'est sacré pour eux, et il n'est pas étonnant qu'ils en usent ainsi, puisque le gouvernement de France au lieu de le réprimer n'a fait jusqu'à présent que les encourager à en faire davantage¹⁸⁹⁰.

1) Un monde différent et un commerce difficile

M. Chaillou fait part de son admiration pour Morange :

Il faut que votre Sieur Morange ait bien du courage pour aller le premier reprendre vos affaires du Cap, il veut donc se sacrifier pour ses commettants, car je ne peux croire que des vues d'intérêts puissants l'obligent à rester dans un pays où les risques & les désagréments ne peuvent s'apprécier¹⁸⁹¹.

Le retour de l'associé ne surprend pas : ce dernier souhaitait déjà revenir en 1795. Rappelons que Toussaint Louverture met en place la loi d'amnistie du 7 mai 1798 pour favoriser le retour des habitants. Ceux qui font le choix de l'Angleterre en sont exclus¹⁸⁹². Morange met son espoir en Bonaparte, le seul capable de rétablir l'ordre ancien : « Si nous avons la paix avec l'Angleterre, comme on nous l'avons espéré, Bonaparte saura mettre messieurs les Affricains à leur place : nous respirons depuis qu'il est à la tête du gouvernement »¹⁸⁹³.

¹⁸⁹⁰ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 16 mars 1797.

¹⁸⁹¹ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, M. Chaillou à Stanislas Foäche, janvier 1799 (jour non visible). Voir aussi Madeleine Dupouy, « Saint-Domingue de 1791 à 1803 : les stratégies d'adaptation du clan Despinose-Drouillard-Lamaignère » in *Revue du philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 4, Le Havre, PURH, 2013, p. 61.

¹⁸⁹² François Blancpain, *La colonie...*, p. 165.

¹⁸⁹³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 3 juillet 1798.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Dès 1799, année du coup d'Etat qui porte Bonaparte au pouvoir, et après les traités de Lunéville en 1801 et d'Amiens en 1802, la France se tourne vers ses colonies et vers Saint-Domingue. Selon le premier consul, l'île est vue comme la base d'un empire latin regroupant l'Amérique centrale, la Floride, et la Louisiane pour faire face à l'Angleterre. Si le projet échoue, Morange se rendra à Hambourg ou en France¹⁸⁹⁴.

Bien évidemment, l'homme de confiance de l'armateur havrais débarque dans un monde totalement différent de celui qu'il a connu. Qu'à cela ne tienne, car il sait faire preuve de philosophie : « Il faut oublier le passé de son mieux pour trouver ici le présent tolérable »¹⁸⁹⁵. Témoin oculaire de Saint-Domingue, il décrit la nouvelle atmosphère de l'île aux ordres de Toussaint Louverture. En premier lieu, Morange fait le constat d'une pénurie : la farine est une denrée recherchée, mais « très rare » et le vin manque. Les objets de l'habitation, qu'il espère recevoir de Martin-Pierre II tels que « ferrements, houes, serpes, serrures, peintures, clous, toiles de toutes espèces »¹⁸⁹⁶, font cruellement défaut.

Sceptique, Hardivilliers met Pierre Morange en garde, lui prédisant qu'il « va partager le sort déplorable de la colonie qui se trouve dépourvue de tout »¹⁸⁹⁷. Il exhorte son associé à quitter l'île, et à revenir en Europe, car à ses yeux, la maison du Cap a fait son temps à Saint-Domingue, face à une Europe symbole du renouveau¹⁸⁹⁸ :

Il n'est point possible d'y avoir des consignations puisque toute intercourse est interdit par le gouvernement américain avec la France et ses possessions ; il n'est pas possible d'y faire aucune spéculation sur les denrées, on doit encore se rappeler des loix sur les accapareurs, les réquisitions, préhensions [...]. Ainsi rester là pour ne rien faire, mourir de faim et d'ennuy, il vaudrait mieux revenir icy pour prendre son point de départ pour l'Europe : c'est à quoi je l'engage.

Cette pénurie est causée par le contexte. Dès 1798, pour toucher l'Angleterre, Bonaparte a l'idée de fermer tout le continent au commerce britannique. La France s'en prend même à la navigation de neutres¹⁸⁹⁹. La loi du 18 janvier 1798 permet la capture de tout bâtiment anglais, en plus de la cargaison qui transporte des marchandises anglaises,

¹⁸⁹⁴ François Blancpain, *op. cit.*, p. 165.

¹⁸⁹⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 3 juillet 1798.

¹⁸⁹⁶ *Ibidem*.

¹⁸⁹⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 16 août 1798.

¹⁸⁹⁸ *Ibidem*.

¹⁸⁹⁹ Sylvia Marzagalli, *Révolution...*, p. 294.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

même si le propriétaire n'est pas de nationalité britannique. Par conséquent, cette mesure prive la France des produits coloniaux et des matières premières obligatoires, dès lors que la *Navy* confisque les navires français¹⁹⁰⁰. La lettre de Hardivilliers envoyée le 10 janvier 1799 à Stanislas atteste que les relations commerciales ne s'améliorent guère, même si Toussaint envoie un député au gouvernement américain afin de demander le rétablissement de la communication commerciale entre Saint-Domingue et les Etats-Unis. Le gouvernement français doit donner les garanties « sur toutes les injures passées et des assurances pour l'avenir »¹⁹⁰¹. Aussi, Hardivilliers n'imagine pas que le Directoire soit prêt à faire des concessions.

Au Cap, Morange répertorie les objets du quotidien qui manquent :

Chemises, caleçons, cols, matelats, traversins, oreillers, chaises, fauteuils, serviettes, nappes, glaces, tables, bureaux, armoires, planches, osier, feuillard, houes, haches, serpes, peintures, gants, fer, farine, serrures, cadenats, couteaux de table et de cuisine [...] seringues, ciseaux, clous à planche à essentes, fil de Rennes au Papillon de Lille et de Rouen, selles, voitures, gobelets, verres, plats, assiettes, pots de chambre, grans petits et montés et à l'eau, ruban de fil [...] toilles des flandres du plus bas au plus haut, toilles à draps, gingas de Lille, et de Bruges, quelque ballots de beaux vimoutiers, brins, 7/8 et ¾, belles malles.

De plus, les sources d'espoir sont rares. D'après Morange, Saint-Domingue n'a plus rien à voir avec l'opulente terre des Antilles, décrite par le baron de Wimpffen, tant les habitations sont livrées au pillage¹⁹⁰². Ainsi, Morange relate que les Noirs sont venus se plaindre à lui. Il les a encouragés à prendre patience et à travailler jusqu'à un meilleur temps : « Tous les nègres sont dans la plus grande misère, ils manquent de tout »¹⁹⁰³. Les anciens esclaves sont payés en fonction du revenu de l'habitation et du nombre de jours travaillés. Parfois, ils revendiquent aussi la semaine de travail des cinq jours. Les calculs de Polverel sont les suivants : pour une sucrerie qui produit 300 000 livres de sucre brut, basée sur six jours de travail, la portion du propriétaire doit atteindre 200 000 livres (100 000 pour les frais d'opération, 100 000 pour lui) et celle du travailleur 100 000 livres¹⁹⁰⁴. Cependant, lorsque l'habitation fonctionne cinq jours, le produit rapporté atteint

¹⁹⁰⁰ *Ibidem*.

¹⁹⁰¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 10 janvier 1799.

¹⁹⁰² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 3 juillet 1798.

¹⁹⁰³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 juillet 1798.

¹⁹⁰⁴ Carolyn Fick, *Haïti, naissance...*, p. 333.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

250 000 livres et non 300 000 livres. Du fait de l'abolition, les anciens captifs récoltent le quart du revenu de l'habitation, et si la production est nulle, ils ne touchent rien. De plus, les cultivateurs qui travaillent sur les cafétérias ne sont pas payés.

De surcroît, Morange dénonce le haut prix des denrées. Le café coûte 18 à 20 livres, alors que pendant la guerre d'Indépendance américaine, il valait 8 livres¹⁹⁰⁵. Si la situation économique est complexe, l'associé de Stanislas garde espoir en raison de la sécurité qui revient. Il fait allusion à la loi d'amnistie de Toussaint du 7 mai 1798, encourageant les Blancs à revenir, vrai « chef-d'œuvre dans l'art de contourner la loi contre les émigrés », qui faisait des Blancs des traîtres¹⁹⁰⁶. Morange explique que les colons sont préoccupés par leur faible nombre, étant « fâchés de ne point voir leur nombre augmenter »¹⁹⁰⁷. Cependant, certains sont « heureux » comme ceux de Port-au-Prince, de Saint-Marc et de l'Arcahaye. Leur retour s'effectue progressivement¹⁹⁰⁸.

En tout cas, la vente de produits à Saint-Domingue est envisagée. Hardivilliers, dans sa lettre du 30 août 1800, compte sur la présence de Morange pour rétablir le commerce, notamment avec le sud de l'île, qui a besoin d'être réapprovisionné¹⁹⁰⁹. *La Mère de Famille*, vaisseau avec lequel Hardivilliers a quitté Saint-Domingue, dispose de produits intéressants à cet effet : « La cargaison de ce bâtiment tombera dans une circonstance assés favorable, puisqu'on aura besoin de beaucoup de provisions pour la partie du Sud qui est affamée »¹⁹¹⁰. Puisque Morange compte y rester, il est nécessaire « de trouver les moyens de l'y occuper ». Il a l'idée d'envoyer un navire sous pavillon américain chargé en tabac ou en denrées d'Amérique : « Ce navire ferait son retour dans le continent et y prendrait son complément en farines qui sont toujours de deffaut à Saint-Domingue »¹⁹¹¹. Hardivilliers déplore que les Anglais utilisent le pavillon espagnol dans la crainte des saisies, tandis qu'ils se rendent sous ce pavillon dans les ports de Saint-Domingue pour écouler leurs marchandises. La maison Foäche risque de se heurter à cette concurrence.

Le désir de commercer avec Saint-Domingue est grand¹⁹¹², mais avec un négoce délocalisé, l'île ne peut plus être une plaque tournante. Les pertes y sont trop nombreuses,

¹⁹⁰⁵ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Beaufile et Pouchet, 27 septembre 1778.

¹⁹⁰⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 8 juillet 1798.

¹⁹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁹⁰⁸ *Ibidem*.

¹⁹⁰⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 30 août 1800.

¹⁹¹⁰ *Ibidem*.

¹⁹¹¹ *Ibidem*.

¹⁹¹² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 12 février 1801.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

en raison des obligations à rendre au gouvernement. La difficulté vient de l'administration de Toussaint¹⁹¹³. Celle-ci, devenue la grande bénéficiaire, récupère 20 % sur l'importation comme sur l'exportation¹⁹¹⁴. Hardivilliers énumère les articles - vendus par la maison Foäche - sur lesquels on prélève ce droit d'entrée : fils de rennes, morue, maquereaux, chandelles, grosses toiles, chaudières, coutils, farine, sucre brut, café, coton et tafia. L'associé s'insurge contre ces taxes :

D'après de telles impositions, comment le gouvernement de Saint-Domingue a-t-il pu espérer que le commerce les suppléera dans ses besoins ? Cette colonie sera abandonnée et tout le commerce va se jeter sur la Guadeloupe¹⁹¹⁵.

Néanmoins, l'île de Saint-Domingue lui paraît pouvoir être sauvée, grâce à l'homme providentiel qu'est Bonaparte¹⁹¹⁶. Le prodige exécuté en Italie par le premier consul à la tête de l'armée française¹⁹¹⁷ l'impressionne. Or Bonaparte s'impose en France suite à sa décision d'en finir avec le Directoire, en mettant en place une nouvelle constitution adoptée le 13 décembre 1799¹⁹¹⁸. Hardivilliers compte sur le nouveau chef d'Etat pour renverser Toussaint. En outre, les biens des absents non réclamés après cinq ans font partie des domaines coloniaux¹⁹¹⁹. Cela traduit un contexte économique peu favorable à la maison du Cap en dépit de la présence de l'associé.

2) Commercer à Saint-Domingue, vers l'Afrique ou regarder vers le Nord ?

Dans le but de poursuivre les affaires, Pierre Morange parie sur la vente de toiles aux colons de Saint-Domingue pour faire face à la pénurie. Les correspondances montrent qu'il dispose d'étoffes à vendre¹⁹²⁰. Il lui reste, en outre, une bonne partie de sa cargaison et des

¹⁹¹³ Manuel Covo, *op. cit.*, p. 229. Si l'on se fie à l'historien, Toussaint met en place une politique financière avec des taxes pour récolter des fonds : « Building a financially autonomous state was no easy matter [...] Under Toussaint Louverture's leadership, customs had become the regime's financial foundation. In 1791-1792, public debt on the National Treasury accounted for two-thirds of Saint-Domingue's budget. Ten years later, custom duties accounted for over 40 percent of revenue and taxes non national domains contributed 32 percent. Food provisioning and army supplies absorbed more than 60 percent of the budget (10 millions livres coloniales), which were paid for mainly in colonial goods [...]. Due to the lack of a powerful navy, Toussaint could not only on Saint-Domingue's resources to build the new state ».

¹⁹¹⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 12 février 1801.

¹⁹¹⁵ *Ibidem*.

¹⁹¹⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 3 octobre 1801.

¹⁹¹⁷ François Blancpain, *La colonie...*, p. 234.

¹⁹¹⁸ Sylvia Marzagalli, *Révolution, consulat...*, p. 180.

¹⁹¹⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 31 juillet 1801.

¹⁹²⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 1^{er} novembre 1798.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

guinées expédiées par Stanislas pour le Cap en 1793¹⁹²¹. Morange avance qu'il serait intéressant d'avoir un vaisseau sous pavillon neutre, danois ou prussien, qui pourrait prendre des denrées coloniales au Havre pour les faire parvenir dans la colonie : « Il y aurait un très grand bénéfice à faire, il ne le faudrait pas plus de 200 tonneaux ; les retours seraient composés d'un rang de sucre brut et le reste en café »¹⁹²². Au cas où l'entrée du Havre serait bloquée, le navire passerait à Hambourg. Cette entreprise se réaliserait de compte à demi entre la maison du Cap et celle du Havre, en participation, et au nom de quelques maisons du Nord. Par conséquent, il faut recréer et repenser le commerce entre l'Europe et Saint-Domingue. Morange affirme que Stanislas devrait étudier cette proposition. Basé en Angleterre, il a toutes les facilités pour se rendre en Europe du Nord, tandis que Martin-Pierre II est encore au Havre¹⁹²³ :

Je vous fais cette ouverture parce qu'étant à même de vous rendre promptement et facilement dans telle ville du nord que ce soit et y ayant beaucoup de connaissances, vous êtes plus à portée peut-être de lier cette opération que M. Martin, qui n'opérerait que dans la partie qui l'occupe.

Morange se tourne également vers l'Afrique pour vendre les cargaisons non écoulées. Il s'entretient avec un capitaine négrier français, affirmant avoir fait l'inventaire de ce qui lui reste. En effet, « le capitaine a le dessein de faire un voyage à Angolle sous pavillon danois »¹⁹²⁴, d'où la prise d'intérêts dans la vente de « l'assortiment ». Les étoffes sont vendues de la manière suivante¹⁹²⁵ :

Tableau 137. Toiles fines à vendre à la côte d'Afrique

Pièces	Etoffes	Aunes à l'unité	Aunes
236	Grand nicane	11	2596
323	Chasselas	14	4522
175	Bajusapaux	14	2450
184	Soies	11	2024
84	Tapsels	11	924
105	Néganépaux	14	1470
260	Coraux	7	1820
Total : 1367			Total : 15 806

¹⁹²¹ *Ibidem.*

¹⁹²² *Ibidem.*

¹⁹²³ *Ibidem.*

¹⁹²⁴ *Ibidem.*

¹⁹²⁵ *Ibidem.*

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

La maison SFMH les écoule à 40 sous l'aune¹⁹²⁶ ou à 2 livres coloniales. La maison du Cap reçoit un intérêt dans l'expédition, et une fois la vente finie, elle bénéficie du dividende proportionnel à l'intérêt placé¹⁹²⁷. Au final, selon Morange, elle reçoit 15 806 livres.

3) Des stratégies d'adaptation de la maison de commerce Foäche : parier sur une nouvelle culture

Si vendre des toiles en Afrique s'avère profitable à leur commerce, Hardivilliers à New York innove et ne cache pas son intérêt pour une culture jusque là délaissée par la maison SFMH, à savoir le tabac¹⁹²⁸. Il prétend que son prix baisse en Amérique, étant de 20 shellings (6 shellings valent une gourde des Etats-Unis). Pour lui, la récolte étant fort abondante, le prix tombera à deux gourdes et demie. De son côté, Stanislas est peu enclin à intégrer le tabac. Hardivilliers regrette son manque d'enthousiasme et tente de le convaincre : « Je regrette bien de n'avoir pas des ordres précis de vous pour en faire un enlèvement »¹⁹²⁹. Pour lui, le tabac triomphera, dès que le prix des grains tels que le seigle ou le maïs flambra. Il pense pouvoir en obtenir 50 000 gourdes et il se dit prêt à accepter des traites pour le compte de ceux qui souhaitent l'acheter. En raison de sa longue conservation, il peut rester en magasin un an.

Hardivilliers espère l'expédier des Etats-Unis vers Brême ou vers Hambourg. Cependant, il déplore le prix exorbitant du fret évalué à 500 livres sterling par boucaud, alors que celui-ci pèse 1200 livres. En passant par Hambourg, le coût du fret sera moins élevé qu'en le vendant au Cap, d'où le recours à un navire neutre. Il est certain d'obtenir une cargaison pour Brême dès 1795 : « Une telle opération conduite par votre ami Graepel serait plus lucrative que celle du danois au Cap »¹⁹³⁰. Hardivilliers pense que Morange, présent à Saint-Domingue, pourrait lui envoyer un navire danois¹⁹³¹ prévu pour la traite.

¹⁹²⁶ Une aune correspond à 1,18 mètre.

¹⁹²⁷ Gaston Martin, *L'ère...*, p. 152.

¹⁹²⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 3 novembre 1799.

¹⁹²⁹ *Ibidem*.

¹⁹³⁰ *Ibidem*.

¹⁹³¹ Manuel Covo, *op. cit.*, p. 188. Selon l'historien, pendant les troubles, les neutres permettent la poursuite du commerce avec Saint-Domingue : « Saint-Domingue's civil war was embedded in a confrontation involving all the European empires and most of the West Indies [...]. The multi-faceted conflict did not annihilate maritime trade. As in previous wars, neutral ships replaced the commercial fleets of the warring nations ».

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Le tabac du Maryland et de Virginie est particulièrement réputé¹⁹³². Hardivilliers analyse les produits exportés en Europe par les Américains, justifiant ce choix. Ces derniers expédient le tabac, le bois et les grains, recherchés par les Français¹⁹³³. Dans sa lettre en date du 30 août 1800, Hardivilliers affirme que cette plante de Baltimore lui reviendra grâce à M. Baelde qui lui « cote le plus beau de Virginie à 5 % sols »¹⁹³⁴, sachant qu'il vaut 10 gourdes le quintal dans le cas d'une expédition en France. De Baltimore, il peut obtenir celui de Virginie à 4 gourdes le quintal seulement. S'il doit être expédié en Angleterre, il faut tenir compte d'un fret s'élevant à 5 livres sterling par millier. Par conséquent, le seul frein reste les frais liés à ces expéditions, trop onéreux. Pour ces raisons, Hardivilliers est pessimiste. Il n'en fera pas moins son possible pour se procurer 200 à 300 boucauds de la première qualité de Virginie¹⁹³⁵.

4) *La traite des Noirs impossible à Saint-Domingue ?*

Pour armer en traite, la prudence reste de mise, en raison du décret d'abolition de l'esclavage de 1794. En outre, la constitution instaurée par Toussaint Louverture en 1801 manque de clarté. Hardivilliers écrit de Baltimore à Martin-Pierre II le 5 septembre 1801, et lui relate les faits suivants¹⁹³⁶. Il veut remettre un billet de 2100 lt à l'armateur Feray, détenteur du vaisseau *L'Actif*, afin qu'il achète des Noirs destinés au colon Dupan de Saint-Domingue. Méfiant, ce dernier se rétracte. De fait, le chef de Saint-Domingue autorise le retour des propriétaires absents en raison de la levée des séquestres avec des titres de propriété, sans faire allusion à la traite¹⁹³⁷. Le précis de la constitution de Saint-Domingue affirme : « Le gouverneur prendra des mesures pour procurer de nouveaux bras à la culture »¹⁹³⁸. Or, si l'abolition de l'esclavage est décrétée en 1794, la traite n'est pas encore abolie. Selon Carolyn Fick, Toussaint Louverture compte sur la venue ou l'importation de travailleurs africains grâce à l'achat de négriers, mais en tant que Noir, il court le risque de se mettre les cultivateurs à dos¹⁹³⁹. Avec le retour des émigrés¹⁹⁴⁰,

¹⁹³² Patrick Villers, Jean-Pierre Duteil, *L'Europe, la mer et les colonies*, Paris, Hachette, 1997, p. 145.

¹⁹³³ Philippe Haudrère, *Le grand commerce...*, p. 74.

¹⁹³⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 30 août 1800.

¹⁹³⁵ *Ibidem*.

¹⁹³⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 5 septembre 1801.

¹⁹³⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Toussaint Louverture, *Précis de la constitution de Saint-Domingue*, 1801.

¹⁹³⁸ *Ibidem*.

¹⁹³⁹ Frédéric Régent, « Droit et pratique de la liberté générale en Guadeloupe (1794-1802) » in *Les colonies, la Révolution française, la loi*, Frédéric Régent (dir.), Rennes, PUR, 2014, p. 127. Si les esclaves sont libres, les autorités coloniales font le choix de contraindre les cultivateurs à travailler. Les esclaves ouvriers et domestiques ne sont plus obligés de rester au service de leurs anciens maîtres, sauf ceux qui sont au service

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

certain habitants avançaient que l'esclavage est autorisé de manière implicite¹⁹⁴¹. Cependant, Stanislas et ses acolytes ne se risquent pas à reprendre ce commerce : Morange au Cap craint des représailles du maître noir de Saint-Domingue.

La lettre adressée le 5 septembre 1801 par Hardivilliers à Martin-Pierre II montre que les négociants ne peuvent plus avoir recours à la traite pour approvisionner leurs habitations¹⁹⁴² : « Je suis prévenu que si les négociants poursuivent pour les recouvrements de nègres, ils seront arrêtés [...] l'année prochaine par une loi spéciale »¹⁹⁴³. Hardivilliers conseille tout de même à Stanislas et à Pierre Morange de trouver des captifs¹⁹⁴⁴.

Le 30 août 1800, Hardivilliers révèle qu'il s'est engagé pour « compte à demi avec M. Boislandry », investissant dans le négrier *Tyger*, qui se rend au Surinam¹⁹⁴⁵. Si la Havane et le Surinam sont des lieux attractifs¹⁹⁴⁶, le trafic reste risqué. Un subrégulier américain, effrayé à proximité de la côte par trois frégates françaises, n'a pu introduire que

d'enfants de moins de 10 ans, d'infirmités ou de vieillards de plus de 60 ans. Le salaire est fixé à 126 livres par an et à 6 portugaises sauf pour les nourrices où il est d'une portugaise par mois. Pour les domestiques et ouvriers, le choix de l'employé est libre et le salaire est négocié au fur et à mesure.

¹⁹⁴⁰ Manuel Covo, *op. cit.*, p. 223. Selon l'historien, « Toussaint amnestied colonists who had remained in British areas on 18 Floréal (May 7, 1798) and encouraged refugees in the United States to return on 25 Fructidor year VI (September 11, 1798). Although Hédouville had received instructions to fight émigrés, he applauded these proclamations. Both men were intent on revitalizing the plantation economy, reasserting owners property rights, and restoring the colony to its old splendor ». As Toussaint Louverture declared in front of inhabitants who had been under British occupation : « without culture, no commerce, and without commerce, no colony ».

¹⁹⁴¹ Carolyn Fick, *Haïti, naissance d'une nation...*, p. 395.

¹⁹⁴² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 5 septembre 1801.

¹⁹⁴³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, novembre 1801 (jour non visible).

¹⁹⁴⁴ Carolyn Fick, *Haïti...*, p. 292. Ce système favorise le retour des colons, tandis que les cultivateurs n'ont pas les moyens d'accéder aux plantations. Les habitations reviennent aux mains des colons de couleur du Sud et des parties de l'Ouest mais aussi à l'élite noire, proche de Toussaint qui bénéficie des habitations séquestrées. Les Noirs n'ont pas accès à la propriété. Les cultivateurs ne peuvent pas changer de métier ou encore d'habitation et sont régis par le Code rural dans lequel se trouvent des dispositions similaires à celles mises en place après l'abolition de l'esclavage de 1794. La société reste fragile. Les Noirs refusent en majorité ce système. Ils ne sont pas des esclaves sur le plan juridique, mais ne peuvent donner du sens à leur liberté. Ils passent du temps sur leur jardin et vagabondent, d'où le soulèvement de la fin d'octobre 1801 au Dondon, à la Marmelade, à l'Acul, au Limbé et au Port-Margot : 300 colons Blancs sont égorgés. Le général Moïse, neveu de Toussaint, inspecteur général de la culture dans le Nord, refuse le régime de celui-ci. Il réclame un morcellement et la vente des terres de l'Etat aux officiers et aux soldats, vérifie que les cultivateurs reçoivent un quart des revenus de la plantation avant que les colons propriétaires ou gérants n'en bénéficient. Toussaint souhaite même importer des travailleurs africains en les achetant à des négriers, et en les libérant dans la colonie. Il favorise le retour des émigrés et à l'ancien régime de l'esclavage. Les Noirs qui s'opposent à Toussaint veulent accéder à la propriété individuelle, au fractionnement des habitations séquestrées, aspiration connue par Toussaint, à laquelle il ne répond pas. Moïse est très attaché aux cultivateurs, et s'oppose au retour des colons Blancs. Toussaint fait fusiller Moïse le 29 novembre 1801 au fort de Port-de-Paix et se débarrasse d'un rival dangereux.

¹⁹⁴⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 30 août 1800.

¹⁹⁴⁶ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

233 Noirs qu'il a commencé à vendre 750 florins, prix bien inférieur à celui qu'on lui avait annoncé¹⁹⁴⁷. Hardivilliers craint, comme les planteurs, que la Révolution de Saint-Domingue gagne cette terre hollandaise. Dès le XVIII^e siècle, le Surinam reçoit 90 % des Africains déportés par les Américains. Ces derniers achètent des Noirs en Côte d'Ivoire, à Loango ou à Loanda pour les déverser à Curaçao ou à Saint-Eustache¹⁹⁴⁸. Lorsque la société SFMH prend des intérêts dans *Le Tyger*, la raison est simple. Dès 1795, alors que la Hollande est occupée par la France, les habitants pris en otage ont cessé leur activité négrière¹⁹⁴⁹.

Tableau 138. Parts prises par Stanislas Foäche dans le négrier *Tyger* en 1800

Somme partagée en livres sterling	Nom des participants
100	Sheddon
200	Angerstein
200	Joseph Hose
200	Henry Thompson
200	John Anderson
100	Mme Hamilton
100	Harry Coape
200	David Thompson
200	J. S Martin
200	C.A Wheelnright
100	Figou (?)
100	Joseph Bons
100	Mme Bell
100	Bonham
100	Chalmers
200	Shoolbre
100	Stanislas Foäche
Total : 2500	

¹⁹⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁹⁴⁸ Olivier Grenouilleau, *Les traites...*, p. 218. Le trafic est interrompu en 1803 et les maisons hollandaises arrêtent la traite. Dès 1806, en raison de la crise financière, les planteurs n'ont plus les moyens d'acheter des esclaves. Jusqu'en 1826, la colonie reçoit des captifs par l'intermédiaire des négriers américains, français ou espagnols. La traite s'arrête après 1826 dans les colonies hollandaises.

¹⁹⁴⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Parts des armateurs prises dans le négrier *Tyger*, juin 1800 (jour non visible).

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

L'armateur havrais s'associe à hauteur d'un quart en 1800 (25 % du total). Finalement, il lui revient 903 livres sterling, preuve d'un trafic moins rentable. En outre, Hardivilliers s'intéresse à un autre négrier qui doit se rendre en Angole pour récupérer 200 Noirs qu'il déposera à la Havane, « où ils se vendent couramment de 300 à 350 gourdes »¹⁹⁵⁰. Puisque la situation de Saint-Domingue est complexe, il serait intéressant d'exporter des sucres de la Havane vers l'Europe¹⁹⁵¹ en faisant le choix du pavillon neutre.

Hardivilliers se rend compte de l'intérêt des Américains pour l'île espagnole, même si après 1800 la traite y est clandestine. Il s'inquiète surtout de la présence de Victor Hugues à la Guadeloupe qui pourrait inciter les esclaves à la révolte. Qui plus est, ce dernier avait été chargé de porter le décret d'abolition de 1794 aux Antilles et avait repris l'île aux Anglais¹⁹⁵² : « Il n'y a aucune force pour arrêter les déprédations qu'un coquin aussi rusé que Victor Hugues pourrait tenter »¹⁹⁵³. D'après l'associé de Stanislas à Baltimore, on y trouve du sucre dont la qualité est à revoir : « Il y a icy beaucoup de sucre blanc et brut de la Havane que l'on peut acheter le premier à 15 et 16 gourdes, le dernier à 11 & 12 »¹⁹⁵⁴. Qu'à cela ne tienne, ils seront écoulés sur le marché européen : « Ces sucres n'ont pas la même qualité que ceux des colonies françaises mais faute d'autres, il faut bien s'en servir »¹⁹⁵⁵.

Hardivilliers, aux Etats-Unis, reconnaît que les lois américaines interdisent le commerce d'esclaves, sous peine d'être condamné à des « peines corporelles et [à] des amendes considérables »¹⁹⁵⁶. En outre, Baltimore se situe dans le Maryland qui n'accueille plus les Noirs depuis 1783, d'où les sanctions évoquées¹⁹⁵⁷. Les Noirs se rebellent et dans sa lettre en date du 27 septembre 1800, l'associé fait mention d'une révolte qui a lieu à Richmond et en Caroline du Sud : « C'est le résultat de la fréquentation des nègres français passés dans ce pays et de tous les beaux discours des prêcheurs de liberté qui sont très

¹⁹⁵⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas, 3 mai 1800.

¹⁹⁵¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 12 février 1801.

¹⁹⁵² Yves Benot, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, La découverte, 1988, p. 263.

¹⁹⁵³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 12 février 1801.

¹⁹⁵⁴ *Ibidem*.

¹⁹⁵⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁵⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 3 mai 1800.

¹⁹⁵⁷ Hugh Thomas, *La traite...*, p. 563.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

multipliés dans ce continent »¹⁹⁵⁸. Il déplore encore la présence des méthodistes qui prônent une émancipation générale¹⁹⁵⁹ :

Une insurrection de nègres a failli éclater dans la Virginie, vous verrez les détails contenus dans le morceau de gazette cy joint [...]. Cette tentative manquée sera renouvelée tôt ou tard, le pays est trop plein de quakers et de méthodistes qui prêchent publiquement une émancipation générale et qui mêlent à leurs déclamations tout ce que la religion peut leur fournir pour exciter d'un côté les maîtres à émanciper leurs esclaves.

Puisque la rédemption est liée à l'émancipation des esclaves¹⁹⁶⁰, ces prédicateurs dénoncent le système esclavagiste qui ne répond aux besoins que de la classe capitaliste.

5) *L'association avec le négociant Boislandry : la préparation des expéditions*

L'association entre la maison du Cap et le négociant Boislandry vers les îles hollandaises s'apparente à un fiasco¹⁹⁶¹. Selon Hardivilliers, *Le Tyger* a vécu « une série de circonstances fâcheuses dont le résultat ne sera pas moins que 50 % de perte »¹⁹⁶². De fait, au Surinam, les frégates anglaises ont laissé au vaisseau très peu de temps pour récupérer tous les boucauds de café destinés à une revente en Europe. Au lieu des 300 boucauds qu'il espérait embarquer, il n'a pu en avoir que 226. De plus, le navire américain s'est heurté à la concurrence anglaise : « Ces messieurs sont comme les harpies, ils n'en laissent rien à glaner aux malheureux qui ne sont pas de leur nation »¹⁹⁶³. Si *Le Tyger* a pu vendre ses Noirs contre des denrées, au moment de passer la douane, il n'a point été possible de faire prendre des produits « par des neutres ». Il s'est trouvé dans l'obligation de décharger sa cargaison de sucre avant de la revendre à l'encan. Finalement, la marchandise a été placée dans des futailles de mauvaise qualité, « exposées à toutes sortes d'événements »¹⁹⁶⁴. Donc, il a vendu les sucres d'une valeur de 27 000 florins pour n'en récolter que 10 000. Les sirops ont été achetés par *Le Tyger* et ont été payés 20 à 25 % bien « au delà de leur valeur ». De surcroît, Hardivilliers considère que le subrécargue n'a pas été à la hauteur, ayant « manqué de tête »¹⁹⁶⁵. Cette entreprise lui cause de l'inquiétude ou « le plus vif

¹⁹⁵⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 27 septembre 1800.

¹⁹⁵⁹ *Ibidem*.

¹⁹⁶⁰ Olivier Grenouilleau, *Les traites négrières...*, p. 297.

¹⁹⁶¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 30 août 1800.

¹⁹⁶² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Pierre Morange, 27 septembre 1800.

¹⁹⁶³ *Ibidem*.

¹⁹⁶⁴ *Ibidem*.

¹⁹⁶⁵ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

chagrin, tant par la perte et par celle qu'elle occasionne à M. Boislandry »¹⁹⁶⁶. Hardivilliers comprend qu'il est à l'origine de cette débâcle.

La ligne Le Havre - Etats-Unis devient alors le nouvel axe du commerce. Si la France et les Etats-Unis n'ont pas toujours été en bons termes, dans sa quête de renouvellement pour relancer la maison SFMH, Hardivilliers encourage Stanislas à favoriser la droiture entre les deux places avec un arrêt à Saint-Domingue, où les colons manquent de tout¹⁹⁶⁷. Il confie à Martin-Pierre II que l'intercourse commerciale qui sera rouverte entre la France et l'Amérique permettra le transport des objets qui seront vendus au Havre grâce aux navires américains, car les Etats-Unis se tournent vers les colonies espagnoles pour trouver du sucre. Il s'agit de contourner la nouvelle administration avide de gains de Toussaint.

Hardivilliers élabore une autre stratégie d'association avec M. Boislandry. De Baltimore, il a le projet d'envoyer un vaisseau comportant des denrées coloniales à Martin-Pierre II basé au Havre. Le frère de Stanislas pourrait transmettre une cargaison de 120 milliers de livres tournois à Morange¹⁹⁶⁸. L'associé de la maison du Cap semble ravi : les sucres vendus pourraient rapporter des bénéfices intéressants. Ralliant Martin-Pierre II à sa cause, le projet voit le jour en 1801¹⁹⁶⁹. Pour étayer son argumentation, il propose des calculs précis. En ajoutant les prix des cafés qui s'élèvent à 147 000 livres, il obtient 276 733 livres coloniales, soit 129 733 livres tournois. Il est certain de l'heureux dénouement : « C'est la clef de cette opération dont j'espère une bonne issue »¹⁹⁷⁰.

Dans cette nouvelle association destinée à redonner un nouveau souffle à la maison SFMH, chacun occupe une fonction précise. Hardivilliers organise l'expédition avec M. Boislandry, Pierre Morange vend la cargaison au Cap, et Martin-Pierre II est le commissionnaire, en plus d'être le consignataire basé en Europe. Stanislas ne prend pas part à cette expédition, mais se tient informé.

Le contexte est favorable. De fait, les liens entre les négociants¹⁹⁷¹ américains et havrais se renforcent en ce début de XIX^e siècle, d'autant qu'au Havre, les subrécargues et les capitaines américains peuvent bénéficier de l'aide des courtiers-interprètes pour une

¹⁹⁶⁶ *Ibidem*.

¹⁹⁶⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 12 février 1801.

¹⁹⁶⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 5 septembre 1801.

¹⁹⁶⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 19 avril 1801.

¹⁹⁷⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 19 avril 1801.

¹⁹⁷¹ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 781.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

éventuelle assistance juridique. La société havraise V^{ve} Homberg et frères accompagne les démarches et les formalités administratives de ses correspondants américains James Prince, Philip Gerves et Nathaniel Ingraham de Boston, pour qu'ils se rendent à Paris¹⁹⁷². Par ailleurs, si Boislandry souhaite travailler avec la maison du Cap, la raison est simple : la maison SFMH bénéficie d'une belle notoriété dans la capitale et aux Etats-Unis dès 1783. D'ailleurs, Stephen Dutilh, le négociant armateur de Philadelphie de la société Dutilh & Wachsmuth correspond, et adresse sa consignation à la maison Foäche Frères qu'il connaît pour avoir bénéficié de relations commerciales avec la société de Stanislas en 1793¹⁹⁷³. La présence de Hardivilliers aux Etats-Unis facilite les affaires. Dès 1801, *L'Eucharis* est mis à contribution pour effectuer la traversée¹⁹⁷⁴ au départ de Baltimore. Hardivilliers s'adresse à Martin-Pierre II, expliquant avoir remis à M. Pieter Baelde de Rotterdam une traite de 4000 guildes sur Amsterdam :

J'ai donné ordre à messieurs Maze & Le chevalier de Londres de vous faire parvenir par la voie publique la plus prompte et la plus sure, les fonds qu'ils auront dû recevoir pour mon compte de Monsieur Robert Finlay de Glasgow, provenant du fret de mon brig Eucharis. Ces fonds suffiront autant que je puis le présumer pour payer la cargaison que j'ai prié de tenir prête pour mon dit brig Eucharis. Si cependant ils n'étaient pas suffisants, vous voudrés bien vous prévaloir pour la solde sur mon ami Monsieur Johan Gerhard de Hambourg, auquel j'ai donné les ordres nécessaires et qui fera tout honneur à vos traittes pour mon compte.

L'Eucharis quitte Baltimore chargé de sucre et de café avant de se rendre à Glasgow pour doubler sa cargaison en cuivre¹⁹⁷⁵. Il est suivi de la goélette *Sophia*, autre vaisseau de M. Boislandry. D'autres correspondants entrent en jeu :

Je donnerai ordre aux consignataires de Glasgow de remettre à mes amis de Londres Messieurs Maze & Le Chevalier le net produit du fret après avoir relevé les dépenses du doublage & du lest. Ces amis de Londres vous feront remise du montant par la voie de Mr Johan Gerhard Graepel d'Hambourg et de Mr Pieter Baelde de Rottardam. Je remets en ce jour à ce dernier une traite d'Archibald Stivart de cette ville sur Wilhem & Willink d'Amsterdam pour 4000 guildes avec prière de l'envoyer après l'avoir fait accepter. Ces

¹⁹⁷² *Ibidem*, pp. 778-779.

¹⁹⁷³ *Ibidem*, p. 779.

¹⁹⁷⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, M. Boislandry à Martin-Pierre II Foäche, mai 1801 (jour non visible).

¹⁹⁷⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 19 avril 1801.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

fonds seront, je crois suffisants pour la cargaison mentionnée cy dessus, s'ils n'étaient pas, j'ai des fonds chez Gerhard Graepel d'Hambourg¹⁹⁷⁶.

En outre, le brigantin devant se rendre en Normandie avant de regagner Saint-Domingue¹⁹⁷⁷ comporte déjà quelques articles utiles tels que 40 000 tuiles ou 2000 marmites de fer¹⁹⁷⁸. Au commissionnaire Martin-Pierre II de trouver d'autres marchandises pour Morange telles que 60 balles de combourg ou 1000 chaudières « à nègres »¹⁹⁷⁹. Martin-Pierre II doit aussi expédier des produits culinaires comme l'huile réclamée par les colons de l'île : « On vous n'en avait demandé que parce que celle que vous envoyiés autrefois avait beaucoup de vogue »¹⁹⁸⁰. M. Boislandry fait confiance sur ce point au frère de Stanislas : « Votre expérience consommée ne me laisse aucun doute que mes intérêts ne sauraient être placés en de meilleures mains »¹⁹⁸¹. Le commettant exige qu'il lui remette le certificat de la décharge de la cargaison au Havre. En cas de retard de *L'Eucharis*, le négociant havrais reçoit l'ordre de placer cette dernière dans *Le Sophia*. M. Boislandry exige enfin qu'il veille à la qualité des marchandises :

J'ai à vous recommander la plus sévère attention pour les qualités ; il est connu que les fabricants trompent souvent les acheteurs [...]. Je recommande à vos soins les plus vigilants examens scrupuleux de toutes celles qui composeront mes cargaisons, principalement les marchandises sèches¹⁹⁸².

Il est hors de question que la cargaison soit exposée aux avaries, même si *Le Sophia* bénéficie d'une manœuvre rapide.

Martin-Pierre II touche une commission et s'informe sur les denrées pour les acheter au prix réel, s'enquiert des lieux où elles sont produites, de la production pour effectuer des

¹⁹⁷⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Boislandry à Martin-Pierre II Foäche, 7 avril 1801.

¹⁹⁷⁷ *Ibidem*. Le brigantin comporte déjà 38 barriques, 2 barils de sucre brut, 26 boucauds 160 quarts, 345 sacs de café montant avec les frais d'assurance atteignant 27 369 \$ 95. 40 milliers de tuiles, 100 à 150 meules à aiguiser de grandeurs différentes, 150 paquets de feuillard et osier en proportion, 20 boucauds de faïence blanches, 2000 marmites de fer, 60 paniers d'huile en belles bouteilles et de première qualité. Il convient d'ajouter 20 balles de brins 7/8, 60 balles de combourg, 6 balles de gingas de Lille, 2 balles de siamoises, 3 balles de coutil en couleur, 6 balles de toile de Flandres, 6 balles de Bretagne, 10 boucauds de faïence, des pots à l'eau, une cuvette, des pots de commodité, des bidets, 2 caisses de gobelets, 10 barils de houes, 10 barils de serpe et 1000 chaudières.

¹⁹⁷⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Boislandry à Martin-Pierre II Foäche, 19 avril 1801.

¹⁹⁷⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 10 février 1801.

¹⁹⁸⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 5 septembre 1801.

¹⁹⁸¹ *Ibidem*.

¹⁹⁸² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Boislandry à Martin-Pierre II Foäche, 7 avril 1801.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

comparaisons, des offres et des demandes, voire de leur détérioration¹⁹⁸³. Il surveille aussi l'état des marchés havrais et américain, comme le réclame son commettant¹⁹⁸⁴. Ce dernier réclame que le navire se rende à Dieppe, si le port du Havre est pris d'assaut¹⁹⁸⁵. Martin-Pierre II assure la logistique, et une fois le navire arrivé, doit veiller à ce que le voyage se fasse en règle « pour éviter toute espèce de chicane en cas de rencontre dans sa route »¹⁹⁸⁶. Avare, Boislandry refuse que le frère de Stanislas prélève une double commission. Effectivement, les frais s'élèvent à 3 % pour les étoffes - essentielles dans la cargaison de M. Boislandry - et à 5 % pour les objets de détail. Martin-Pierre II doit faire preuve de vigilance : tout doit être en règle pour que les assurances puissent jouer en cas de difficultés.

Pour gagner du temps, Hardivilliers souhaite que le brigantin *Eucharis* soit expédié du Havre en direction de Saint-Domingue sans passer par les Etats-Unis, « la paix étant faite »¹⁹⁸⁷. Pour Henry Messonnier, autre négociant de Baltimore, la pacification des relations entre les deux pays favorise les expéditions en droiture¹⁹⁸⁸.

6) Les déboires du brigantin *Eucharis* et de la goélette *Sophia*

Les associés font le choix d'une stratégie normalement payante dans un contexte favorable, ayant pris un intérêt de moitié avec M. Boislandry. Il semble, à la lecture des sources dont nous disposons, que les événements ne tournent pas en leur faveur. De fait, M. Boislandry dresse un triste constat. Après le départ du brigantin *Eucharis* en juillet 1801¹⁹⁸⁹, le vaisseau disparaît alors qu'il devait écouler sa cargaison venue des Etats-Unis au Havre. Le navire est resté bloqué à Norfolk en décembre 1801. Le temps ayant passé, il a fallu attendre l'année 1802 pour avoir de ses nouvelles. Dans sa lettre en date du 9 février 1802, M. Boislandry relate que son brigantin s'est vu dans l'obligation d'effectuer une relâche dans ce port en raison d'une faible voie d'eau, l'équipage ayant craint d'aller au-delà de deux jours de route¹⁹⁹⁰. Les marins, tous originaires de Norfolk, ont rapidement exigé leur paiement en s'adressant à un juge de paix qui a pris la décision de désarmer le brigantin à Baltimore. Présent, Hardivilliers s'en est occupé et affirme : « On a été obligé

¹⁹⁸³ *Encyclopédie du commerçant...*, p. 616.

¹⁹⁸⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Boislandry à Martin-Pierre II Foäche, 19 avril 1801.

¹⁹⁸⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁸⁶ *Ibidem*.

¹⁹⁸⁷ 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 1^{er} décembre 1801.

¹⁹⁸⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Henry Messonnier à Hardivilliers, 5 avril 1801.

¹⁹⁸⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Boislandry à Martin-Pierre II Foäche, 5 octobre 1801.

¹⁹⁹⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Boislandry à Martin-Pierre II Foäche, 9 février 1802.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

de louer un magasin et le journalier pour décharger cette cargaison et la rembarquer aussitôt, ce qui n'a pas été un petit train »¹⁹⁹¹, d'où la constitution d'un nouvel équipage avec de nouveaux frais¹⁹⁹².

L'expédition a fait face à d'autres obstacles imprévus. Il a été question d'une affreuse tempête obligeant l'équipage à rentrer aux Etats-Unis un mois après sa sortie, le vaisseau se trouvant dans un état lamentable¹⁹⁹³. Il a fallu réparer, changer les articles ayant éprouvé des faits d'avaries, pour des dépenses qui se sont avérées plus grandes que ce que les assureurs ont accordé pour le trajet aller. De surcroît, les associés ayant pris la décision de l'envoyer au Surinam, se sont heurtés à la présence anglaise¹⁹⁹⁴. Les sucres chargés ont déperdi, vendus à grande perte et remplacés par des sirops. Par conséquent, les trois quart du capital ont été perdus.

Le sort s'acharne sur M. Boislandry ainsi que sur les associés de la maison Foäche, car son autre navire - la goélette *Sophia* - est resté bloqué à Portsmouth, sans qu'on connaisse les raisons réelles avec des conséquences financières importantes. Hardivilliers écrit à Martin-Pierre II pour lui relater la longue attente de sa goélette à Hampton Road, puis à Norfolk : « Cette relâche nous a occasionné de gros frais qui n'ont fait qu'augmenter la perte que donnera cette expédition »¹⁹⁹⁵. Finalement, les navires sont arrivés au Havre avec une cargaison chargée de denrées avariées. Le commissionnaire Martin-Pierre II se voit donc contraint de vendre une cargaison abîmée¹⁹⁹⁶. Hardivilliers est affligé : « Cette expédition est désespérante et me fait d'autant plus de peine que c'est moi qui l'avait projetée et exécutée, et que malheureusement je vois que cela tourne bien mal »¹⁹⁹⁷. Les fonds s'amenuisent au fur et à mesure que le temps passe :

En sorte qu'une expédition qui promettait 5 à 6 mille gourdes de bénéfices ne rendra peut-être pas le capital ; tout cela me désole et désole encore bien plus M. Boislandry qui ne peut pas voir de fonds si longtemps absents sans beaucoup souffrir¹⁹⁹⁸.

De plus, les créanciers exigent un prompt remboursement. Hardivilliers est persuadé que M. Boislandry « finira par une faillite », ce qui le met dans une situation « périlleuse

¹⁹⁹¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 5 mars 1802.

¹⁹⁹² *Ibidem*.

¹⁹⁹³ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Benjamin Desobry à Martin-Pierre II Foäche, 1^{er} mars 1807.

¹⁹⁹⁴ *Ibidem*.

¹⁹⁹⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 10 août 1802.

¹⁹⁹⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 31 décembre 1801.

¹⁹⁹⁷ *Ibidem*.

¹⁹⁹⁸ *Ibidem*.

POUR SUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

pour nos intérêts » confie-t-il à Martin-Pierre II. Par conséquent, l'armateur avec lequel la maison SFMH devait connaître un nouveau souffle est ruiné. En outre, la maison du Cap s'expose à des dommages collatéraux. Hardivilliers craint même « qu'il ne faille soutenir un procès infiniment désagréable ». Celui-ci ne tarde pas, car une instance de l'amirauté d'Angleterre se met en place. Pour rembourser ses créanciers, M. Boislandry se voit dans l'obligation de vendre les bateaux à l'origine de son infortune¹⁹⁹⁹. M. Messonnier, l'acquéreur des deux vaisseaux, se dit déçu de n'avoir pas de nouvelles des associés de Stanislas :

J'ai différé jusqu'à ce jour de vous instruire de ces transactions qui ont eu lieu le 25 octobre dernier parce que je m'attendais à recevoir des nouvelles de votre maison relatives à ces deux bâtiments par la voie de mr Boislandry, mais j'ai le chagrin de n'en n'avoir aucune²⁰⁰⁰.

Malgré les événements, la maison SFMH s'efforce de gérer la cargaison de *L'Eucharis*²⁰⁰¹ et Hardivilliers²⁰⁰² suggère à Martin-Pierre II d'envoyer le brigantin avec célérité au Cap en droiture. À Morange de vendre les sucres. Réactif, Hardivilliers décide aussi d'acquérir la moitié de la cargaison²⁰⁰³. Se substituer à Boislandry est la meilleure alternative pour éviter les « chicanes » des créanciers. Il s'arrange également avec M. Messonnier intéressé dans ces deux navires²⁰⁰⁴. Et pour éviter que la maison SFMH soit débitrice de ce dernier, en fin stratège, l'associé de Stanislas décide finalement de racheter les deux vaisseaux. Effectivement, la goélette *Sophia* revenue au Havre le 5 mars 1802, est acquise pour 36 225 livres tournois²⁰⁰⁵.

Hardivilliers consulte des avocats, affirmant qu'il ne doit s'attendre qu'à « quelque indemnité » en raison de la « détention et du déperissement tant du navire que de la cargaison »²⁰⁰⁶.

Dès son arrivée en Normandie, le vaisseau quitte Le Havre pour le Cap²⁰⁰⁷, alors que Morange fait face à un problème de logement. Dès le 23 mars 1802, Saint-Domingue

¹⁹⁹⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 31 décembre 1801.

²⁰⁰⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, M. Messonnier à Martin-Pierre II Foäche, 28 décembre 1801.

²⁰⁰¹ *Ibidem*.

²⁰⁰² *Ibidem*.

²⁰⁰³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 10 août 1802.

²⁰⁰⁴ *Ibidem*.

²⁰⁰⁵ *Ibidem*.

²⁰⁰⁶ *Ibidem*.

²⁰⁰⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 9 février 1802.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

connaît une situation dramatique causée par le « manque de matériaux pour reconstruire les maisons »²⁰⁰⁸. Si les marchandises ne sont pas écoulées, Morange pense les faire caboter en naviguant à proximité des côtes.

En dépit des difficultés, ce dernier trouve des acheteurs. Effectivement, suite aux ventes, Hardivilliers crédite la maison SFMH de 86 761 l. 9 s. tournois, soit le montant de la cargaison du brigantin *Eucharis*. Quant à la goélette *Sophia*, elle parvient au Havre avec du retard, au grand désespoir de Hardivilliers²⁰⁰⁹.

Enfin, la guerre s'annonce. Effectivement, Bonaparte envoie ses troupes dans l'ancienne perle des Antilles : il faut étendre l'empire français, le centre de l'Amérique et de la Louisiane, en passant par l'île qui doit être soumise avec un rétablissement de l'esclavage²⁰¹⁰.

C) La difficile reprise du commerce à Saint-Domingue en raison des événements de 1802

Pierre Morange s'efforce de traiter les affaires de la maison SFMH, alors que Saint-Domingue connaît une instabilité dès décembre 1801. La mort rôde, et Hardivilliers, inquiet, fait régulièrement mention du climat de peur dans lequel évolue Morange : « Dans cet état des choses jugés combien je suis inquiet sur le sort de notre associé au Cap qui ne peut plus en sortir quand même il le voudrait. Cette idée me tourmente nuit et jour et ne me laisse aucun repos »²⁰¹¹.

Dans ce contexte, ce dernier s'efforce de vivre, faisant abstraction des événements de la colonie, et n'hésitant pas à donner le prix des produits vendus par la maison

²⁰⁰⁸ *Ibidem*.

²⁰⁰⁹ *Ibidem*.

²⁰¹⁰ Carolyn Fick, *Haïti, naissance...*, pp. 400-401. Le 3 février 1802, Leclerc arrive au Cap avec 5000 hommes. Le général Henri Christophe qui commande l'arrondissement du Cap ne les laisse pas débarquer sans les ordres de Toussaint et exige d'attendre 48 heures. La ville est évacuée lors du débarquement de Toussaint, ses bureaux du gouvernement sont incendiés. Il s'agit d'une action de résistance de Christophe. Toussaint transmet des instructions à Dessalines dans l'Ouest, à Laplume dans le Sud et à Paul Louverture, affirmant que les Français sont venus rétablir l'esclavage. Mi Février, la province du Sud tombe entre les mains des Français. La moitié de l'armée de Toussaint combat pour Napoléon et pour Leclerc. Christophe et Toussaint parviennent à arrêter les attaques de l'armée française dans le Nord et à l'Ouest au Fort de la Crête-à-Pierrot. Ils font face à 12 000 hommes de l'armée napoléonienne.

²⁰¹¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 1^{er} décembre 1801.

POUR SUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Foäche²⁰¹². Morange affirme que le sucre est de « 50 à 60 l. et le coton est à 28 \$, 30 point net »²⁰¹³.

Néanmoins, l'espoir renaît grâce à l'arrivée des troupes du général Leclerc, qui fait reculer Toussaint :

Toussaint n'a plus d'armée, il n'a plus que des rassemblements de nègres marrons qui courent ça et là et commettent toutes sortes de déprédation : on dit qu'il a encore le fort que les Anglais avaient fait faire au mirebalais²⁰¹⁴.

De mars à juin 1802, l'armée coloniale affronte celle de Bonaparte. Mis à mal, Toussaint se rend et est arrêté²⁰¹⁵.

1) *Un contexte difficile pour une reprise du commerce à Saint-Domingue*

En 1802, vendre des sucres dans un Cap dévasté s'avère complexe :

On n'entend point parler des Blancs que les rebelles ont poussé devant eux en quittant le Cap, il y a dans le nombre beaucoup de femmes et d'enfants, ces malheureux seront massacrés en détail²⁰¹⁶.

Hardivilliers est persuadé que Morange a été enlevé avec les autres colons des villes, les rebelles noirs les poussant dans les montagnes afin de leur servir d'otages. Chanceux, l'associé échappe à la prise d'otages liée au débarquement du général Leclerc. Cependant, en raison du pillage de son logement, il est hébergé chez un ami « qui lui a donné asile »²⁰¹⁷. Morange récupère des linges et des fonds, mais ses papiers ont tous été détruits. En dépit de ces circonstances difficiles, il vend les marchandises de *L'Eucharis*²⁰¹⁸ récoltant 90 milliers de livres ainsi que la cargaison de la goélette *Sophia* arrivée en 29 jours²⁰¹⁹. L'associé écoule aussi les tuiles à 200 lt, les baignoires à 264 lt, les demi-baignoires à 99 lt et les serviettes à 5,7 lt. Vivant dans la crainte, Morange renvoie le vaisseau au Havre dans

²⁰¹² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 23 juillet 1802.

²⁰¹³ *Ibidem*.

²⁰¹⁴ *Ibidem*.

²⁰¹⁵ Bernard Gainot, *La révolution des esclaves...*, p. 209.

²⁰¹⁶ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 10 août 1802.

²⁰¹⁷ *Ibidem*.

²⁰¹⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 6 mai 1802.

²⁰¹⁹ *Ibidem*.

POUR SUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

l'espoir qu'il viendra le récupérer si la situation dégénère²⁰²⁰. Bien évidemment, le commerce des Foäche ne peut prospérer :

La couleur Blanche a été forcée d'obéir à des commandants nègres. Qui voudra affronter l'intempérie du climat de Saint-Domingue ? Ce climat destructeur ne devenait supportable qu'en raison des jouissances qu'on espérait pouvoir se procurer par la fortune, après un nombre d'années passées dans les peines et les privations. Si cette espérance est détruite par le régime qui s'y introduit, il est impossible que la colonie attire dans son sein des hommes industriels, qui y ont créé tant de richesses qui augmentent celles de la France.

Revenir à Saint-Domingue signifie risquer sa vie. Une page se tourne pour Stanislas et ses associés. Morange relate qu'un colon a été « mis au carcan » pour avoir manqué de respect à une cultivatrice noire. Et Morange de s'indigner : « Croyés vous que cette gaillarde là voudra de bon gré reprendre une houe ? »²⁰²¹.

2) *Un climat d'insécurité peu propice à la poursuite des affaires*

La période 1802-1803 est marquée par le blocus anglais à Saint-Domingue²⁰²². Dès 1803, nos négociants assistent à la deuxième phase de la guerre d'Indépendance²⁰²³ avec la guerre de Vingt mois²⁰²⁴. Pendant ces événements, Pierre Morange mène les affaires de la société. Il fait part à Stanislas de sa mésaventure²⁰²⁵ :

J'ai la mort dans l'âme mon cher Monsieur, j'ai le cœur serré, comprimé comme dans un étau et je sens que le sang n'y circule pas librement tant est grande l'oppression. Aujourd'hui est un jour marqué dans les annales de St-Domingue comme un jour des plus malheureux qu'ait éprouvé cette colonie dévorée. Hier à neuf heures du matin, un officier de place avec deux gendarmes vint m'apporter une lettre timbre. Comme tout ce

²⁰²⁰ *Ibidem*.

²⁰²¹ *Ibidem*.

²⁰²² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 juillet 1803.

²⁰²³ Sur Toussaint Louverture, voir François Blancpain, *La colonie...*, p. 235 et Pierre Pluchon, *Toussaint Louverture*, Paris, Fayard, 1989. Le 7 juin 1802, Toussaint Louverture est arrêté par l'armée française. Ce général avait eu une ascension fulgurante, avec au départ le soutien des commissaires Sonthonax et Laveaux. Etant devenu un Noir de premier plan face à Bonaparte, il se désigne comme « le premier consul » et le gouverneur général à vie en 1801. Lors de la reconquête de Saint-Domingue avec 73 navires, 19 662 hommes arrivent à Saint-Domingue. En 1802 et 1803, les renforts se portent à 55 000 hommes. Le 6 mai 1802, Toussaint se soumet à l'armée napoléonienne. En même temps, la fièvre jaune fait beaucoup de morts parmi les soutiens du général Leclerc à la tête de la reconquête de Saint-Domingue. Sur les 200 000 hommes dont il disposait à son arrivée, il lui en reste 13 800. Leclerc meurt en 1802 de la fièvre jaune. Rochambeau le remplacera.

²⁰²⁴ François Blancpain, *op. cit.*, p. 235. Cette guerre commence en 1802 et s'achève en novembre 1803.

²⁰²⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 juillet 1803.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

qui sort de cette boutique n'annonce rien de bon, je ne pus me défendre d'un saisissement, j'ouvre et je trouve un ordre de verser au trésor public dans le délai de deux heures cinq mille gourdes pour le besoin pressant de l'armée.

Tout négociant présent à Saint-Domingue est susceptible de se voir taxé sans préavis pour l'armée. De fait, 11 négociants ont été dans l'obligation de remettre 55 000 gourdes à l'administration sous peine d'être incarcérés. Morange déclare : « Ces hommes avaient ordre de ne pas me quitter »²⁰²⁶. En proie au désespoir, les malheureux ont fait le choix d'envoyer un petit mémoire au général Rochambeau, lui expliquant leur impossibilité de payer une contribution dans un laps de temps si court, alors que « tout commerce était anéanti depuis un an ». Morange affirme que son magasin se trouvait « bondé de marchandises sans débouché aucun »²⁰²⁷. Il s'est dit prêt à les offrir, si le général le désirait. Fort heureusement, il disposait d'un document officiel du 17 septembre 1802, prouvant que la société de Stanislas a fourni de la farine et du porc salé de Saint-Domingue, pour une participation de 9667,2 francs²⁰²⁸. Pour se sauver, Morange s'est rendu chez des amis qui ont accepté de lui prêter 5000 gourdes. Il avance que ses compagnons d'infortune ont été mis prison, faute d'avoir réuni les fonds exigés.

Le climat, difficile à vivre, est fait de menaces et rappelle celui vécu par Stanislas au début de la Révolution. Pierre Morange déclare encore : « Chacun tremblait pour soi dans la crainte qu'une seconde liste parut et qu'on n'employât les mêmes moyens pour extorquer à chacun la dernière gourde qui lui restait »²⁰²⁹. Les fonds de la maison du Cap, normalement utilisés pour mener à bien le commerce, sont pillés.

Véritable tyran, Rochambeau considère les négociants comme des profiteurs. Exigeant 800 000 francs pour rémunérer ses troupes, il se dit prêt à exécuter et à sacrifier « la moitié de la ville du Cap »²⁰³⁰. Finalement, les négociants parviennent à le convaincre d'accepter une meilleure répartition de la somme. Dans la crainte de s'attirer les foudres du général, Morange met en place une liste comportant les négociants capables de répondre à

²⁰²⁶ *Ibidem.*

²⁰²⁷ *Ibidem.*

²⁰²⁸ AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux, Gouvernement de Saint-Domingue, Traite sur la maison du Cap, 17 septembre 1802.

²⁰²⁹ *Ibidem.*

²⁰³⁰ *Ibidem.*

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

ses attentes. Peu compréhensif, l'irascible déclare : « Je me fous de leur délibération, c'est de l'argent qu'il me faut »²⁰³¹.

Ces incidents sont la preuve de l'absence de numéraire²⁰³², puisque les ventes s'effondrent au Cap dès 1802. Et Pierre Morange se sépare difficilement de sa marchandise. La belle époque du grand négoce n'est plus. On se souvient que Stanislas avait proposé ses services pour aider la colonie, alors qu'elle manquait de crédit avant la guerre d'Indépendance américaine²⁰³³. L'image du négociant riche et possédant des fonds est désormais irréaliste en l'absence d'acheteurs.

Un autre problème retient notre attention au sein des correspondances : les taxes imposées par le gouvernement s'élèvent à 20 %²⁰³⁴. Martin-Pierre II souhaite envoyer *Le Jérémie* en Amérique, ce qui laisse Hardivilliers très perplexe, puisque l'argent est systématiquement prélevé par l'administration.

Dans ce contexte, il paraît plus judicieux d'envoyer *Le Sophia* à Saint-Pierre et Miquelon pour y récupérer de la morue. La perspective d'un commerce rétabli avec Saint-Domingue s'éloigne.

Pierre Morange dénonce encore les larcins car ses marchandises sont systématiquement dérobées par un gouvernement sans vergogne : « Le gouvernement a bien pris les mesures de m'alléger ma besogne et de faciliter l'avancement de mes affaires pour hâter mon départ »²⁰³⁵. Il relate que son magasin a été vidé : « On m'a laissé pour couvrir mon 1/3 dans les marchandises appartenant à la maison que quelques articles »²⁰³⁶. Il ne lui reste que 14 barils de clous, 170 paquets de bas de roues, 100 essieux, 1 caisse de baril de serrures, 2 barils de fil, 4000 sacs à café, 95 petits meubles, 24 planches de Riga et 4 boucauds bâts de mulets. Cette énumération montre l'étendue des articles dont dispose la maison du Cap. En temps de paix, ces objets seraient vendus : « Ceci dégoûte de toute

²⁰³¹ *Ibidem*.

²⁰³² Jérôme Jambu, « Thésauriser dans les campagnes à l'époque moderne : premières considérations » in *L'Épargne sous l'Ancien Régime*, Françoise Hildesheimer (dir.), Paris, Economica, 2004, p. 65. Nous ne disposons pas de sources montrant une thésaurisation de fonds. Jérôme Jambu fait mention de l'épargne d'une somme d'argent à court, moyen ou long terme. D'après l'historien, la thésaurisation du métal s'observe jusqu'en 1797, lors de la frappe des pièces de 5 francs.

²⁰³³ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 100.

²⁰³⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 juillet 1803.

²⁰³⁵ *Ibidem*.

²⁰³⁶ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

expédition pour ce pays-ci »²⁰³⁷. En dépit de ce climat, Hardivilliers fait le choix de le rejoindre au Cap en juillet 1803. Stanislas, quant à lui, a regagné la France, et ne semble pas vouloir fouler le sol de l'île qui a fait sa fortune.

Finalement, traumatisé, Morange décide de rentrer à Baltimore, laissant Hardivilliers porter seul le négoce de la société. Dès le mois de d'octobre 1803, il part en compagnie de Mme Hardivilliers, sa nièce enceinte de huit mois, tous deux accompagnés de cinq domestiques²⁰³⁸. Au final, le retour de Morange s'apparente davantage à un échec qu'à un renouveau et Hardivilliers fait face au blocus imposé par les Anglais en 1803.

3) Blocus et rébellions

Les Britanniques s'activent pour livrer Saint-Domingue aux insurgés noirs et mulâtres. Ils les arment afin de déstabiliser les troupes de Leclerc. Le commerce de la maison du Cap ne peut reprendre dans ce contexte :

Saint-Marc a pareillement capitulé [...] avec un vaisseau anglais qui a fait prisonnier de guerre Denain et son Etat Major, les soldats désarmés ont été transportés au môle ou pour les réarmer, on a pris les fusils de la garde nationale qui de suite a quitté la ville [...]. Les Anglais vont traiter à Jérémie sous pavillon espagnol²⁰³⁹.

La lettre de Hardivilliers du 31 août 1803 montre la destruction des caboteurs français par les Anglais, qui empêchent les bâtiments américains d'arriver dans les eaux de l'île²⁰⁴⁰. L'associé mentionne l'absence de vivres²⁰⁴¹ et les Noirs qui s'en prennent aux caboteurs français : « Les Nègres mettent impunément leurs barges dehors et font la guerre à nos caboteurs qui ont le bonheur d'échapper aux Anglais »²⁰⁴². Sa lettre du 12 juillet 1803 fait allusion aux Anglais affameurs, et son courrier du 13 août 1803 révèle une situation inchangée²⁰⁴³.

Les rebelles noirs cherchent aussi à assassiner le général Rochambeau : « On leur impute des projets bien sinistres contre le général R., on parle de poison »²⁰⁴⁴. Ils détiennent le quartier Limonade ou le Fort-Dauphin et possèdent la plaine ou les mornes.

²⁰³⁷ *Ibidem*.

²⁰³⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 20 octobre 1803.

²⁰³⁹ *Ibidem*.

²⁰⁴⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 31 août 1803.

²⁰⁴¹ *Ibidem*.

²⁰⁴² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 31 juillet 1803.

²⁰⁴³ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 13 août 1803.

²⁰⁴⁴ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 18 octobre 1803.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

La situation que vit Hardivilliers se dégrade considérablement avec la menace constante que font peser les généraux Noirs sur les Blancs : « Nous sommes menacés par l'arrivée prochaine de Dessalines, de Christophe et des autres chefs qui viennent nous attaquer par la terre »²⁰⁴⁵. Victime des événements, l'associé se fait davantage témoin de cette guerre d'Indépendance que négociant. Rappelons qu'en 1802, la division du général Christophe comporte 4800 hommes, celle de l'Ouest, commandée par Dessalines, dispose de 11 000 hommes, tandis que celle de l'Est de Clervaux comprend 4200 hommes. Ces alliés de Toussaint poursuivent la lutte malgré son arrestation. Grâce aux 90 000 fusils et à la poudre des Etats-Unis, la bataille fait rage, tandis que les troupes du général Leclerc sont décimées par la fièvre jaune. Sur 20 000 hommes, il n'en reste plus que 13 800 en 1803²⁰⁴⁶.

Ne pouvant rester dans la colonie, Hardivilliers explique que les colons se réfugient à la Jamaïque ou à Cuba :

La Jamaïque renvoie les habitants qui s'y réfugient, ils se retirent à Cuba, où il y a autant de misère que de monde, quelques personnes sont remontées ici, oh ! Que le sort des habitants de Saint-Domingue est à plaindre ! Ils ne savent où ils pourront vivre et mourir en paix²⁰⁴⁷.

Il n'est pas convaincu que le retour de ces habitants soit judicieux²⁰⁴⁸. Même les officiers blancs pillent les riches habitants.

À son tour, Hardivilliers fait une description terrifiante de Rochambeau²⁰⁴⁹ qui procède à des arrestations, notamment des généraux de division Clausel, Claparède et Thouvenot, accusés de comploter contre lui. Dès son retour, il vit dans un climat d'effroi : sa priorité est de survivre. Il est ainsi inclus par Rochambeau dans les 500 négociants du

²⁰⁴⁵ *Ibidem*.

²⁰⁴⁶ Jacques de Cauna, *Haïti...*, p. 152.

²⁰⁴⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 18 octobre 1803.

²⁰⁴⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 2 août 1803.

²⁰⁴⁹ Thomas Madiou, *Histoire...*, pp. 415-416. Le général Rochambeau est décrit comme un homme sanguinaire se baignant dans le sang des Noirs et des hommes de couleur, donnant les indigènes à manger aux chiens achetés par le général Noailles, faisant dresser un cirque dans lequel les Blancs assistent à la mort des Noirs suppliciés. Mais Rochambeau n'épargne pas les Blancs eux-mêmes. Par exemple, il a fait arrêter et emprisonner Labatut, un vieillard de 70 ans, rempli de vertus, ancien commandant de la Tortue qui possède beaucoup de propriétés. En échange de sa liberté, il propose à ce vieillard de sacrifier une bonne partie de sa fortune par un acte de vente de 200 carreaux passé en faveur de Rochambeau, devant les notaires du Cap. Rochambeau, voulant le dépouiller a aussi fait noyer l'abbé de la Haye, Blanc européen, curé du Dondon qui avait été le confesseur des alliés de Toussaint Louverture, Jean-François et Biassou. Son cadavre demeure plus d'une journée exposée. Indignés par le comportement du général Rochambeau, Clausel, Claparède et Thouvenot sont arrêtés pour conspiration et déportés.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Cap tenus de lui remettre 5000 francs sans délai : « J'ai été dans le nombre pour 5000, fort heureux d'avoir pu les compter tout de suite car j'aurais été fusillé »²⁰⁵⁰. Bien évidemment, tous les commerçants ont été effrayés à l'idée « d'une fusillade »²⁰⁵¹. Selon lui, cet empressement à payer cet impôt a apaisé « la fureur de cette Bête ». Au final, le général a accepté le paiement, même s'il restait 40 000 gourdes à remettre. Les négociants insolubles auraient pu être envoyés à la « fossette ». Dans ce contexte, Hardivilliers salue le départ de sa femme et de Morange :

Il y a aujourd'hui 12 jours que M. Morange est parti avec ma femme pour New York, le bruit a couru qu'ils avaient été menés à la Jamaïque, n'importe où ils sont hors de cet antre du monstre, ils n'en seront pas dévorés. Moi seul je cours le risque de l'être, car s'il vient tous les mois demander une pareille contribution, assurément je serai fusillé le mois prochain²⁰⁵².

En outre, Hardivilliers affirme que le Noir « Dessalines est le plus cruel des ennemis des Blancs »²⁰⁵³. Que faire ? Espérer une amélioration de la situation afin de reprendre les affaires. Peut-être faut-il attendre que les troupes napoléoniennes l'emportent. Mais là encore, les événements tournent en faveur des anciens esclaves, qui refusent la captivité d'antan. D'août à septembre 1803, les localités de Saint-Marc, Jérémie, Fort-Liberté, Jacmel et l'Anse-à-Veau tombent au profit des anciens esclaves²⁰⁵⁴. La ville de Port-au-Prince, au terme d'une résistance de trois semaines du général Lavalette, est investie par 1500 Noirs, et Dessalines s'impose.

Le général Lavalette est vu comme un traître, ayant vendu à ce dernier les provisions de guerre. Dessalines est même reçu en grande pompe : « Il a été reçu au Port-au-Prince au son de cloche, au bruit du canon. Le Te Deum a été chanté, les Cayes ont subi le même sort, aussi il ne reste au Français que le Môle et le Cap »²⁰⁵⁵. Les baux à ferme sont résiliés pour faciliter la récupération des habitations dont « le sort [...] est à plaindre », d'autant

²⁰⁵⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 18 octobre 1803.

²⁰⁵¹ *Ibidem*.

²⁰⁵² *Ibidem*.

²⁰⁵³ *Ibidem*.

²⁰⁵⁴ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle...*, p. 152.

²⁰⁵⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 31 octobre 1803.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

que Dessalines se donne le droit de les reprendre - s'étant approprié les 32 sucreries du Cap²⁰⁵⁶.

Hardivilliers garde peu d'espoir de retrouver un climat propice à la reprise des affaires et il comprend que le chef noir a des ressources. Il ne renoncera pas à la prise du Môle, et finira par affronter le général esclavagiste Rochambeau : « Ce sera icy que se fera le dénouement de la tragédie »²⁰⁵⁷. De surcroît, la fièvre jaune, troisième ennemi invisible, sévit au Cap²⁰⁵⁸.

Hardivilliers déplore que les Anglais refusent les produits de la France²⁰⁵⁹ pour favoriser les Noirs, les marchandises étant systématiquement « fixées très haut vis-à-vis des nègres et modérément vis-à-vis des vendeurs »²⁰⁶⁰. Pour lui, les colons et les planteurs sont frappés d'ostracisme économique, face à des Noirs devenus les maîtres du jeu. Cela signifie que la maison Foäche réalise de mauvaises affaires. Et lorsqu'il parvient à se débarrasser de sa marchandise, il ne recouvre pas immédiatement les paiements, en l'absence de numéraire :

On ne vend rien, pas mesme du comestible, nous avons en magasin de la belle farine, chandelle, savon américain, huile normande, tout objet de première nécessité et dont au commencement d'une guerre, chacun devrait chercher à se pourvoir, depuis huit jours nous n'avons pas mis la date sur nos livres, le peu que nous avons vendu à crédit est difficile à rentrer. Nous patientons, tout est mort, tout est en stagnation, les mauvaises payes s'étaient de la situation présente, l'argent se cache, le gouvernement le convoite, la défiance est générale ainsi que le découragement : cet état ne peut pas durer longtemps, il faut ou succomber ou sortir d'icy²⁰⁶¹.

Le 19 octobre 1803, Hardivilliers écrit à Martin-Pierre II afin qu'il transmette des courriers aux correspondants tels que M. Delaire à Charleston, André à Norfolk, la société Perrin Frères à Alexandrie, Henry Messonnier à Baltimore, Stephen Dutihl à Philadelphie,

²⁰⁵⁶ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle...*, p. 156. À la fin du mois d'octobre, les Français, qui ne tiennent que le Môle Saint-Nicolas et le Cap s'essoufflent. Il est vrai que Dessalines dispose de 27 000 hommes près de cette ville. Le 18 novembre 1803, un assaut a eu lieu contre le Fort de Vertières, qui est pris par les Anglais en raison du blocus. Les Français évacuent aussi en raison d'un terrible orage. Les généraux napoléoniens Rochambeau et Vertières doivent capituler. Signalons la signature d'un accord d'évacuation de la ville du Cap signé entre Rochambeau et Dessalines le 19 novembre 1803.

²⁰⁵⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 31 octobre 1803.

²⁰⁵⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 13 août 1803.

²⁰⁵⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 23 juillet 1803.

²⁰⁶⁰ *Ibidem*.

²⁰⁶¹ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Benjamin Desobry à New York et Stephen Higgenson & Cie à Boston. L'énumération des correspondants est la preuve que les liens persistent entre la maison du Cap et les sociétés de négoce implantées aux Etats-Unis.

4) *La réquisition du Jérémie : signal du terme des affaires*

En 1803, la maison Foäche n'est pas épargnée, car *Le Jérémie*, servant au transport des marchandises, est réquisitionné²⁰⁶². Cet événement fait suite à la défaite du général Rochambeau. Rappelons que dans cette dernière phase de la guerre, après la reddition des généraux Fressinet (août 1803), Lavalette à Port-au-Prince (9 octobre 1803) et Brunet aux Cayes (10 octobre 1803), Rochambeau est battu à Vertières par Dessalines au Cap (20 novembre 1803). Par conséquent, les Français sont contraints de renoncer à Saint-Domingue²⁰⁶³. Le navire de Stanislas est réquisitionné pour les évacuations de la ville du Cap, suite à l'accord du 19 novembre 1803, entre Rochambeau et Dessalines. Le capitaine Girette, commandant du *Jérémie*, décrit sa prise :

Certifions que le vingt huit brumaire le dit navire, a été mis en réquisition, par le gouvernement pour prendre des troupes faisant partie de l'armée de Saint-Domingue, que nous avons reçu des ordres du capitaine de vaisseau Barré commandant des forces navales à Saint-Domingue, de faire de l'eau, et de nous préparer à embarquer les vivres que le gouvernement destinait pour les troupes, que le cinq frimaire, le gouvernement nous a envoyé à bord cent soixante et onze militaires de la onzième demi brigade de ligne, ainsi que quelques passagers bourgeois²⁰⁶⁴.

Girette assure de là qu'il a dû se rendre aux Anglais : trois navires l'ont accompagné, notamment *La Frégate*, *La Surveillante* et *Le Cerf*. Le capitaine avoue être resté en panne avant de partir en direction de la Jamaïque. Enfin, le vaisseau « a été déclaré bonne prise »²⁰⁶⁵. En tout cas, sa confiscation n'arrange pas les affaires de la maison Foäche. Si le navire comporte des denrées, il est évident qu'elles ne seront pas récupérées par Hardivilliers pour une vente sur l'île.

En 1804, sous la dictature de Dessalines dit Jacques I^{er}, l'associé de Stanislas craint plus encore pour sa vie, et réclame à Morange un bâtiment pour fuir la colonie. Ce dernier

²⁰⁶² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Mise en réquisition du navire *Le Jérémie* lors de la capitulation de Saint-Domingue.

²⁰⁶³ Bernard Gainot, *La révolution...*, p. 238.

²⁰⁶⁴ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Capitaine Girette à Stanislas Foäche, 30 novembre 1803.

²⁰⁶⁵ *Ibidem*.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

refuse, étant dans l'impossibilité de lui envoyer un vaisseau, en raison du risque de capture par les corsaires français qui s'arment à Cuba. De surcroît, les bâtiments non armés présents à Saint-Domingue ne sont plus assurés²⁰⁶⁶.

5) *La mort de Hardivilliers et un non-recouvrement de créances*

La fin de la maison du Cap est causée par la mort des associés. Au début de l'année 1804, Hardivilliers vit dans l'angoisse : « Il entend des projets inquiétants pour sa vie »²⁰⁶⁷. Selon lui, une personne blanche court tous les jours le risque de se faire tuer : « Un Blanc ne peut pas sortir sans se faire assassiner, se promener dans la ville sans être insulté »²⁰⁶⁸.

Les deux dernières lettres reçues de l'infortuné - du 1^{er} et du 18 février 1804 - sont peu rassurantes. La proclamation d'indépendance d'Haïti de janvier 1804 intitulée « Liberté, Indépendance ou la Mort » contient une clause réclamant la vie des Blancs. De fait, l'article 1^{er} contraint les commandants de division à faire arrêter ceux qui ont pris une part active aux exactions de Rochambeau. Les noms des personnes exécutées sont inscrits sur des listes avant d'être transmis à Dessalines. Par conséquent, Morange est consterné : « J'apprends qu'il paraît en cette ville une proclamation de Dessalines qui encourage les N. à tuer absolument tous les B. français dans la colonie »²⁰⁶⁹. Il craint surtout pour la vie de Hardivilliers. De surcroît, en février 1804, une guerre civile débute entre Dessalines et Pétion. En effet, l'autorité de Dessalines est contestée, et Pétion veut venger l'assassinat du Noir Lamour Darance, crime orchestré par Dessalines²⁰⁷⁰.

Les prémonitions de Morange s'avèrent exactes. Après une invitation du nouveau maître noir adressée aux colons en avril 1804, Hardivilliers est incarcéré en compagnie des autres planteurs. Pourtant, ce dernier a bien été prévenu par des Noirs que la vie de tous les Blancs était menacée et surtout la sienne. Pour Morange, son associé s'est attiré les foudres

²⁰⁶⁶ *Ibidem.*

²⁰⁶⁷ *Ibidem.*

²⁰⁶⁸ *Ibidem.*

²⁰⁶⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 mai 1804.

²⁰⁷⁰ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle...*, p. 152. Dès le 1^{er} décembre 1803, Dessalines continue son combat pour l'indépendance de Saint-Domingue et il organise son armée. La réunion des chefs de l'Etat major à laquelle assistent les hommes forts de Dessalines à savoir Vernet, Capois, Christophe, Clervaux et Paul Louverture, avec Romain et Yayou, devenus général de brigade, leur permet de mettre en place une stratégie pour récupérer le Sud et l'Ouest pas encore acquis à Dessalines. Pétion doit soumettre le Sud et l'Ouest afin d'aider Dessalines à accroître son autorité.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

des Mulâtres en raison d'un discours tenu contre Ogé, dans les assemblées de colons auxquelles il adhérait²⁰⁷¹ :

Une des gazettes de cette ville dit [qu'] un massacre sans distinction de tous les habitants Français a eu lieu au Cap le 20 avril dans le terrible carnage qui a duré trois jours et trois nuits. Les assassins n'ont épargné ni les femmes ni les enfants [...]. Le seul espoir qui me reste pour Hardivilliers est que la quantité de négociants a sauvé notre associé²⁰⁷².

Il paraît que le négociant Fauche a immédiatement sauté dans une frégate anglaise en proposant à Hardivilliers de le rejoindre. Refusant de quitter la colonie, le malheureux a fait le choix de rejeter la proposition qui lui aurait sauvé la vie. Morange comprend que tout espoir est perdu, dès lors que seuls 3 Blancs sur 1200 ont échappé à la folie meurtrière de Dessalines²⁰⁷³. Il ne sait pas comment annoncer la triste nouvelle à l'épouse du défunt qui « nourrit son enfant »²⁰⁷⁴.

La maison du Cap peut-elle se relever de ce coup ? Cet événement sonne le glas de son commerce. Stanislas, Martin-Pierre II et Pierre Morange doivent faire le deuil de l'ancienne perle des Antilles. Au final, ils déplorent la mort d'un associé connu pour son dynamisme.

D) La fin des associés et de la maison du Cap

Devenu aveugle, Pierre Morange se retire des affaires en 1804²⁰⁷⁵ comme Stanislas.

1) La fin de la société

Résigné, l'armateur havrais reconnaît que la maison SFMH touche à sa fin :

²⁰⁷¹ Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle...*, p. 107. Lors de la lutte pour l'égalité, les libres de couleur, Vincent Ogé, Mulâtre, défenseur de la liberté se souciant de celle des esclaves se présente en 1789 au Club Massiac, association de colons contre la liberté des Noirs. Selon lui, il était important que les esclaves soient libérés pour empêcher les insurrections. Luttant pour l'égalité, Ogé et ses collaborateurs Julien Raimond font partie de la société des colons Américains. Ogé reçoit des munitions à l'occasion de son passage en Angleterre et aux Etats-Unis et il lance un ultimatum aux Blancs. En rentrant à Saint-Domingue avec Jean-Baptiste Chavannes, les Mulâtres suivent le combat d'Ogé dans la nuit du 28 au 29 octobre : 300 Mulâtres sont descendus des mornes en ayant un comportement menaçant vis-à-vis des Blancs. Le colon Mazères, ayant failli être égorgé, est sauvé par Ogé qui l'aide à s'enfuir. L'assemblée du Nord ne se laisse pas faire avec la levée de gardes nationales. La plupart des complices d'Ogé sont arrêtés et jugés au Cap. En février 1791, Ogé et Chavannes subissent le supplice de la roue.

²⁰⁷² AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 23 mai 1804.

²⁰⁷³ *Ibidem*.

²⁰⁷⁴ *Ibidem*.

²⁰⁷⁵ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Pierre Morange, janvier 1806 (jour non visible).

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

J'envoie mes pouvoirs à M. Desobry pour concourir avec vous, mon cher Morange, à la liquidation des affaires de notre Maison. Vos liaisons intimes avec ce négociant ont depuis longtemps fait naître ma confiance et je pense que je ne pouvais choisir pour me représenter auprès de vous personne qui me convînt mieux. Dans l'éloignement où je suis, j'ai dû prendre ce parti ; si je pouvais moi-même m'absenter, j'y aurais été [...]. Les chagrins ont dû accélérer les infirmités chez vous, mon cher Morange [...]. Depuis 15 ans, le malheur s'appesantit sur nous : les derniers sont les plus difficiles à supporter. La paix qui peut paraître éloignée est si généralement désirée qu'elle peut se faire inopinément...Pussions-nous tous deux terminer notre carrière dans des temps plus heureux pour vos neveux et mes enfants. Nous pouvons encore espérer les laisser dans le chemin du bonheur et profiter des circonstances qui doivent succéder à des temps si malheureux.

Force est de constater le chagrin d'un homme accablé après la perte de ses habitations et Stanislas est âgé de 68 ans en 1805. Le chargé de liquidation, Benjamin Desobry, est un réfugié français à la tête d'un magasin de marchandises sèches aux Etats-Unis, qui a récupéré les papiers de la maison SFMH par le biais de Collette après les troubles de 1803. Ces derniers seront remis en 1826 à André Begouën-Demeaux, fils aîné de l'ami de Stanislas, le comte d'Empire Jacques-François Begouën-Demeaux deuxième du nom. En 1822, Benjamin Desobry deviendra le directeur de la Hope insurance & Co²⁰⁷⁶.

Jusqu'au bout, Stanislas vit dans l'espoir de récupérer Saint-Domingue²⁰⁷⁷ et en vient à espérer que Bonaparte, devenu empereur, ne se détourne pas de l'ancienne colonie. Le négociant s'exprime depuis son château du Colmoulins en août 1804. Certes, la mort de l'associé Hardivilliers l'affecte, mais il reprend espoir en raison du mariage de sa fille Flore avec André mentionné plus haut²⁰⁷⁸. Quant à Morange, il confirme qu'il est atteint d'une cataracte avec une mémoire qui lui fait défaut. Comme Stanislas, l'ancien associé ne jure que pour la paix, « objet de tous ses désirs »²⁰⁷⁹. La dernière lettre de l'armateur adressée à son ami de toujours sonne comme un adieu : « Pussions-nous tous deux terminer notre carrière dans les tems plus heureux pour vos neveux & mes enfants »²⁰⁸⁰. Le 16 septembre 1806, Stanislas s'éteint sur sa terre de Colmoulins. En outre, la

²⁰⁷⁶ Edouard Delobette, *Ces messieurs du Havre...*, p. 285.

²⁰⁷⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Pierre Morange, 24 janvier 1805.

²⁰⁷⁸ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Pierre Morange, 14 août 1804.

²⁰⁷⁹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 19 septembre 1805.

²⁰⁸⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Stanislas Foäche à Pierre Morange, 24 janvier 1805.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

correspondance de Benjamin Desobry du 1^{er} mars 1807 à Rose de Mondion fait état du dépérissement de Morange²⁰⁸¹ :

Il est malheureusement indispensable que vous renonciez à toute amélioration. Cette lueur occasionnée par l'effet de son caractère auquel il s'était soumis est aujourd'hui tout à fait éteinte, maintenant sa vue et sa raison sont complètement nulles. Il faut le garder à vue d'œil même la nuit, pendant laquelle il se lève souvent, soit pour demander à manger et manger vilement, soit pour sortir afin de se rendre chez son confesseur, soin qui l'occupe à présent jusqu'à tout entier. Il ne connaît plus le sommeil, ne met plus la moindre liaison dans tout ce qu'il dit, bref ne vit plus que pour sa conscience et son estomac [...]. Il ne veut plus s'habiller même ôter ses souliers pour se coucher. Il craint la mort, se croit souvent en grand danger, il fait une visite de son médecin pour le tranquilliser.

L'associé ne tarde pas rejoindre l'armateur havrais en 1809²⁰⁸². Une période s'achève.

2) *La liquidation de la maison du Cap selon Benjamin Desobry en 1807 : créances et débits de la société SFMH*

Les Foäche sont créanciers de sociétés à hauteur de 3 193 655 l. 9 s. 1 d.²⁰⁸³ Benjamin Desobry apparaît en raison d'un débit estimé à 117 846 l. 19 s. 7 d. Les autres sociétés débitrices sont Chauvel & Cie de Dieppe²⁰⁸⁴, Beaudry et Boulogne ou Hermitte Frères de Marseille²⁰⁸⁵. Nous pouvons encore mentionner la maison Lamy spécialisée dans la fabrication d'indienne de Rouen²⁰⁸⁶, la société Valck & Cie de Rotterdam²⁰⁸⁷, et la maison Zimmerman Mezler & Cie. Rappelons que Godefroy Zimmerman est un grand commissionnaire allemand installé aux Chartrons²⁰⁸⁸.

En 1807, la situation est inchangée. La fragilité du système, en raison du non-recouvrement des créances avec la Révolution de Saint-Domingue, affecte forcément la maison du Cap et ses correspondants. La proclamation d'indépendance de Dessalines ruine les espérances de bon nombre de négociants. D'après Philippe Gardey, l'insurrection de

²⁰⁸¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Benjamin Desobry à Rose de Mondion, 1^{er} mars 1807.

²⁰⁸² Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 281.

²⁰⁸³ AN 505 MI 87, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison SFMH, 1806.

²⁰⁸⁴ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 2504.

²⁰⁸⁵ *Ibidem*, p. 2520.

²⁰⁸⁶ *Ibidem*, p. 1251.

²⁰⁸⁷ *Ibidem*, p. 1662.

²⁰⁸⁸ Philippe Gardey, *Négociants...*, p. 192.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Saint-Domingue contribue à la chute de nombreuses maisons de commerce²⁰⁸⁹. Ainsi, 83 % des sociétés de négoce de 1784 et 82 % de celles qui sont encore présentes en 1787 disparaissent en 1800. Sur 739 sociétés connues en 1787, 143 seulement subsistent en 1800.

Par conséquent, les Foäche ne sont pas les seuls à liquider leur maison de commerce, en raison des créances devenues colossales. En effet, nous pouvons citer la société Dupuy Père & Fils qui connaît des pertes immenses : sa fortune s'effondre²⁰⁹⁰. Dès 1794, la maison Boyer Frères fait face à une créance importante (673 049 l.), à l'instar des Bethmann & Desclaux (771 238 l.), et les pertes de Bonnaffé s'élèvent à 793 827 l. La maison Testard & Gacher, quant à elle, voit ses créances atteindre le million ou 534 900 l. en six « créances sur des colons de Saint-Domingue ruinés pour 505 500 livres en cargaison »²⁰⁹¹ non récupérées. Cinq grandes maisons de négoce bordelaises totalisent 4 millions de pertes²⁰⁹². La débâcle est générale.

Nous disposons d'autres comptes détaillés de la liquidation de la maison du Cap élaborés par Benjamin Desobry²⁰⁹³.

Tableau 139. Sociétés débitrices de la société SFMH en 1806 selon Benjamin Desobry

Sociétés débitrices de la société SFMH	Services rendus par la société SFMH	Somme due à la société SFMH en l.t.
Hermitte Frères et Fils		37. 13. 9
Suedois Freheit		52 763. 15. 3
Legal Bertrand & Cie		11 238. 2. 2
Graepel & Cie de Hambourg	Pour lettres de change	52 110
Graepel & Cie de Hambourg	Chargement fait par Stanislas Foäche, Morange et Hardivilliers pour chargement de 30 barriques, 46 barils de sucre brut dans le navire <i>Le Diana</i>	31 352. 2. 9
Messieurs Beaudry & Boulogne	Pour coût d'un certificat mortuaire	8.5.
Messieurs Zimmerman, Mezler & Cie de Bordeaux	?	836.11.
M. Maze & Le Chevalier à Londres	?	3405. 10.4
Messieurs V ^{ve} & Héritiers Rabier à Fécamp	?	8.5.
Roux Frères Chaumette & Cie	?	7686.17.7

²⁰⁸⁹ *Ibidem*, p. 181.

²⁰⁹⁰ *Ibidem*, p. 183.

²⁰⁹¹ *Ibidem*.

²⁰⁹² *Ibidem*, p. 184.

²⁰⁹³ AN 505 MI 87, Fonds Begouën-Demeaux, Liquidation de la maison du Cap.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Raboteau Frères & Cie	?	2135. 19.1
Foäche Frères	?	6432. 1. 1.
Société Foäche Frères	?	190 851. 9.7
Total (livres)	371 411	

En 1806, les débits s'élevèrent à 1 101 689 livres, selon les calculs Benjamin Desobry. Le déficit se creuse encore en quelques années, la liquidation s'élevant à 604 396 livres en 1800. Force est de constater que la société Foäche Frères apparaît deux fois dans les comptes de Desobry avec un montant dû de 197 283 l. à la maison du Cap. À l'inverse, la maison Graepel & Cie ne doit que 31 352 livres à Stanislas et à ses associés. Les sociétés débitrices de la maison SFMH représentent 52 % de l'ensemble.

Les particuliers Hamel, Desglairiaux, Charitte, Coudougnant, Loménie, Brard, Menot, Roux, Lacroix, Lemée et Dieulouard sont débiteurs d'un montant de 139 142 livres. Les services rendus à ces particuliers sont divers : il peut s'agir de ports de lettres (M. Hamel), de livraison d'articles ou de marchandises (M. Dieulouard ou M. Chaillou), de frais avancés pour des articles payés (M. Crosnier) ou de soins aux malades avant un enterrement (Mme Desglairiaux)²⁰⁹⁴.

Les habitants sont redevables de la maison du Cap à hauteur de 21 936 livres pour des coûts de levée de séquestre (Philibert Le Blondain, M. Deshaies et M. Jucherau), pour l'entretien d'une habitation ou d'esclaves grâce à l'achat de drogues (habitation Pellier ou habitation Foäche Frères de *Jean-Rabel*) et pour la livraison d'objets du quotidien (habitation Cabeuil). Nous remarquons la multiplicité des activités de la maison de négoce de Stanislas. L'habitation *Jean-Rabel* totalise le plus gros débit avec 14 066 l. 5 s. 6 d.

Tableau 140. Navires débiteurs de la société Foäche lors de la liquidation de la maison du Cap en 1806 selon Desobry

Les navires débiteurs	Services rendus par la société SFMH	Somme due à la société SFMH en l.t.
<i>La Mère de Famille</i>	?	44 459. 16.7
<i>La Ville du Havre</i>	?	66 813. 7. 4
Divers comptes de navires <i>La Mère de Famille, La Ville du Havre, Le Roy d'Akim, La Seine</i>	?	42 173.7.6
<i>Le Joachim</i>	?	8055. 6. 4
<i>Le Rouen</i>	?	65 325. 6. 5
Total	?	224 825

²⁰⁹⁴ AN 505 MI 87, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison SFMH, 1806.

POURSUIVRE LES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ HORS DE SAINT-DOMINGUE

Les sommes dues par les armateurs atteignent 224 825 livres. Nous retrouvons les navires des Foäche tels que *La Mère de Famille*, *La Ville du Havre* ou *Le Roy d'Akim*. Ces débits sont causés par des livraisons diverses de marchandises coloniales, pour l'approvisionnement de fret à la demande des plantations dont la maison du Cap détient la charge. Les plus gros débiteurs de l'entreprise sont les navires des Foäche (68,25 % de l'ensemble).

Tableau 141. Associés débiteurs de la société SFMH lors de la liquidation en 1806

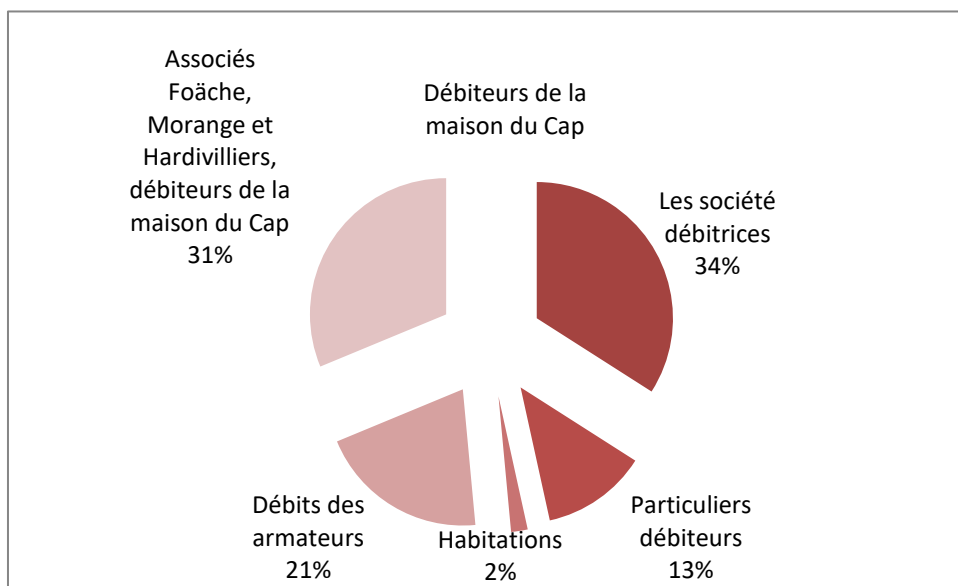
Les associés de la maison du Cap	Services rendus par la société SFMH	Somme due à la société Foäche, Morange et Hardivilliers en l.t.
Stanislas Foäche	?	44 456.7.2
Pierre Morange	?	57 457.18.5
Hardivilliers	?	245 462.1.
Total	?	347 375

Nous constatons que Stanislas, Pierre Morange et Hardivilliers doivent remettre 347 375 livres. Le plus gros débiteur reste Hardivilliers (245 462 livres), mais cette somme ne sera sans doute jamais recouvrée en raison de la disparition de l'associé. La société Foäche Frères doit 197 183 livres. Ainsi, le débit général de la maison SFMH atteint 1 101 689 livres.

Tableau 142. Débiteurs de la maison du Cap lors de liquidation en 1807

Débiteurs de la société Foäche	Valeur en l.t.	Pourcentage sur le total
Part des sociétés dans le débit de la maison du Cap	371 411	34 %
Part des particuliers dans le débit de la maison du Cap	139 142	12,5 %
Part des habitations dans le débit de la maison du Cap	21 936	1,98 %
Part des navires dans le débit de la maison du Cap	224 825	20,3 %
Part des associés de la maison du Cap (Foäche, Morange et Hardivilliers) dans le débit de la maison du Cap	347 375	31,44 %
Total	1 101 689	100

Graphique 31. Parts en pourcentage des débiteurs de la maison du Cap lors de la liquidation de 1807



D'après le graphique effectué à partir des valeurs de Benjamin Desobry, les sociétés doivent remettre des sommes importantes (34 %) ; elles sont suivies des associés Foäche, Morange et Hardivilliers (31%), des armateurs (20 %), des particuliers (13 %) et enfin des détenteurs d'habitations (2 %). Ces non-recouvrements annoncent des lendemains difficiles pour les héritiers de Martin-Pierre II et de Stanislas.

Chapitre VI : les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre

II face au règlement des affaires familiales

Après la mort de Stanislas en 1806 et la liquidation de la maison du Cap, les jeunes héritiers n'ont pas d'autres choix que de régler les affaires liées au commerce de leur défunt père. En effet, Rose (1781-1859), Flore (1786-1856), et Arthur le cadet (1788-1873) tentent de récupérer les créances et les indemnités, à l'instar de la progéniture du frère de l'armateur havrais, Martin III (1770-1839)²⁰⁹⁵, Louise (1773-1850) et Jules (1777-1845). De fait, si Stanislas n'est plus, Martin-Pierre II vit encore. Au cours de ce chapitre, nous nous intéresserons à ces héritiers affrontant les dettes qui surpassent la valeur des biens.

A) La difficile succession de Stanislas Foäche

L'héritage reste gelé pendant cinq ans. Aussi, nous nous référons au règlement et à la succession de la branche de Stanislas²⁰⁹⁶.

1) *La composition des biens de Stanislas Foäche*

Selon le notaire, le patrimoine comprend des biens ruraux et urbains, sans oublier des « habitations considérables à Saint-Domingue avec des esclaves, mulets et ustensiles »²⁰⁹⁷. Si la colonie rentre sous la domination du gouvernement français (article 1), « le partage des biens reviendra aux héritiers ». En outre, les droits de succession de Rose, la veuve de Stanislas²⁰⁹⁸, sont réduits à néant, sauf si elle les réclame avec en plus un douaire « sur les biens dont il était saisi lors du mariage ». Tant que dure l'indivision, elle peut jouir du château du Colmoulins, de la moitié de son revenu, des meubles, des linges, des fermes, des terres, de toutes les dépendances ou de « tous les biens acquis dans le voisinage de la terre » (article 3)²⁰⁹⁹.

L'ensemble des biens du défunt²¹⁰⁰ comprend un premier lot avec la très vaste terre du château qui se compose de maisons, d'écuries, de remises et de maisons de jardinier. De plus, Stanislas a fait l'acquisition d'une ferme appartenant au comte de Moy avec des

²⁰⁹⁵ AN 505 MI 2, Martin III est le fils de Martin-Pierre II (1728-1816) et le petit-fils de Martin-Pierre I^{er} (1687-1762).

²⁰⁹⁶ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Règlement et succession de la branche Stanislas Foäche entre Rose de Mondion et ses enfants, 1806.

²⁰⁹⁷ *Ibidem*.

²⁰⁹⁸ Il s'agit de Rose de Mondion, l'épouse de Stanislas.

²⁰⁹⁹ *Ibidem*.

²¹⁰⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Règlement de la succession de Stanislas Foäche, 1806.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

terres labourables, des prairies, une aire et un verger. L'armateur possède une autre ferme dite Moutarde « consistant en des terres labourables » achetée à Montivilliers le 9 avril 1791²¹⁰¹. Il convient d'ajouter le Petit Epaville, acquis le 4 mars de la même année avec un moulin à Gournay, comportant des bâtiments acquis de Louis Théodore Joyal devant le tribunal de première instance du Havre le 25 brumaire 1803²¹⁰².

Ce premier lot ne s'arrête pas à ces biens car Stanislas dispose d'une ferme à Angerville occupée par Jean Larcher, d'une autre louée par Henry Jay, d'une troisième également occupée à Angerville par Jean Bailleul, d'une quatrième à Sainte-Héleine habitée par Jean Lefèbvre et d'une cinquième à Vallechist louée par Louis Le Prévot. À cela s'ajoute un bois taillis à Vallechist exploité par Boullier. La sixième ferme de l'armateur est établie à Saint-Louis, la septième à Saint-Florin et la huitième à Berneval. Rien que le premier lot contient huit fermes. Le négociant Foäche a investi, de son vivant, dans un patrimoine foncier considérable, mais aussi rentable : la location de ses fermes permet des rentrées régulières²¹⁰³. Néanmoins, ces exploitations ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dettes.

Le second lot comprend l'habitation *Jean-Rabel* et le troisième, les exploitations de Jérémie²¹⁰⁴ ainsi que deux maisons²¹⁰⁵. Un tirage au sort effectué, le premier lot avec les fermes revient à Arthur, le second à Flore et le troisième à Rose.

Les héritiers bénéficient aussi de la succession de Catherine, sœur de Stanislas et de Martin-Pierre II, qui meurt sans descendant le 27 janvier 1806. L'épouse de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er}²¹⁰⁶ lègue aux enfants de Stanislas des immeubles et une maison de maître situés près de l'église d'Angerville La Martel avec cour, bâtiments, dépendance et jardins²¹⁰⁷. Ses neveux par alliance, Charles, Alexandrine, Paul, Henriette, Françoise, Caroline, Maxime et Julie - descendants de Jacques-François Begouën-Demeaux II - récupèrent la somme de 20 000 francs chacun²¹⁰⁸. Par conséquent, les héritiers de Martin-Pierre II et de Stanislas récoltent ensemble 340 000 francs (52,94 % de la part totale) et les héritiers du côté de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er} sont moins

²¹⁰¹ *Ibidem*.

²¹⁰² Il s'agit du 17 novembre 1803.

²¹⁰³ *Ibidem*.

²¹⁰⁴ Il s'agit des plantations Seringue, Voldroque et Grande Rivière.

²¹⁰⁵ La première maison est située au Cap et l'autre à la rue de la Convention.

²¹⁰⁶ La sœur de Stanislas est l'épouse de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er}.

²¹⁰⁷ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Règlement et succession de Stanislas Foäche, 1806.

²¹⁰⁸ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

bien pourvus (47,05 % du montant). En outre, les descendants de Stanislas et de Martin-Pierre II ont convolé avec les filles du comte Jacques-François Begouën-Demeaux II. Arthur est l'époux d'Alexandrine, Jules a épousé Françoise, et Martin III s'est uni à Henriette²¹⁰⁹. De plus, Marie-Catherine Foäche (1722-1817), l'autre sœur de Stanislas et de Martin-Pierre II décède en 1817, alors que son fils Eustache-François Grégoire de Rumare est mort un an plus tôt. Par conséquent, Rose, Flore et Arthur jouissent, en raison de cet autre héritage, de la ferme de Seineville évaluée à 61 000 francs.

2) *Apurer les dettes*

Les héritiers²¹¹⁰ décident de vendre les terres et les immeubles, notamment ceux qui font partie du lot échu à Arthur. Ce dernier se sépare, pour le compte commun, de la terre de Colmoulins ainsi que des biens de la succession Demeaux, hérités de la tante Catherine (article 1). De fait, la magnifique terre de Colmoulins, d'un montant de 700 000 francs, doit être vendue en 1811, et les dettes seront apurées au moyen de cette vente (article 2).

Les enfants de Stanislas comptent également faire l'acquisition d'immeubles à Angerville appartenant à leur oncle Martin-Pierre II. Si Stanislas détient une part de 1/5 dans ces biens, Martin-Pierre II est propriétaire du reste. Puisque la terre de Colmoulins est destinée à la vente, les filles de Stanislas s'engagent à laisser à Arthur la jouissance de tous les immeubles qu'ils acquièrent à Angerville (article 5). En outre, après le paiement des dettes pour le compte de la société Foäche Frères, un fonds de 130 000 francs est destiné au paiement des rentes viagères dont la famille est chargée. En cas d'excédents et après avoir récupéré la somme issue de la vente du Colmoulins, Arthur s'engage à partager ce capital en parts égales (article 6)²¹¹¹ et Rose jouira d'un placement familial dans la manufacture de tabac du Havre (article 7)²¹¹². Bien évidemment, toutes ces décisions seront annulées si les habitations de Saint-Domingue sont rétablies (article 8).

²¹⁰⁹ Alexandrine (1796-1841), Françoise (1786-1807) et Henriette (1780-1825) sont les trois filles de Jacques-François Begouën-Demeaux II (1743-1831) et de Jeanne Mahieu (1759-1801).

²¹¹⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Règlement de la succession de Stanislas Foäche, 14 décembre 1810.

²¹¹¹ *Ibidem.*

²¹¹² *Ibidem.*

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Tableau 143. Estimation des biens mis en lot pour le partage de la succession de Stanislas Foäche en 1811

Biens	Valeur en francs
Terre de Colmoulins à vendre (1 ^{er} lot)	700 000
Maison de la ville, rue de la Convention	150 000
Moitié d'une créance de 340 000 francs sur M. de Soucy (2 nd lot)	170 000
Une action sur la manufacture de tabac	20 000
Moitié de 2 navires estimés à 180 000 (3 ^{ème} lot)	90 000
Fonds de la succession de M. Demeaux	1 280 000
Total	2 410 000

Nous disposons du compte-rendu de la vente des bois de la ferme d'Angerville du 27 janvier 1815, léguée par Catherine, grâce à une correspondance de l'un des fermiers, Thomas Duboc. Nous remarquons des rentrées régulières de fonds pour les héritiers²¹¹³. Par exemple, les sommes récupérées par ces derniers atteignent 7701,85 francs le 27 janvier 1815. Aussi, M. Duboc récupère une commission sur ces bois de l'ordre de 385 francs.

Tableau 144. Sommes perçues par les héritiers Foäche grâce à la vente des bois de la ferme d'Angerville en 1815

Quittances en francs	Date	Nom de l'héritier
4667	8/04/1815	Comtesse de Blosseville
3600	10/12/1815	Baronne Begouën-Demeaux
1800	25/12/1815	Arthur Foäche

Finalement, en 1816, Rose, la comtesse de Blosseville, récupère 4667 francs, Arthur, 5134 francs, et Flore, 5264 francs. De plus, pour faire face aux dettes, les héritiers de Stanislas font le deuil du somptueux Colmoulins.

²¹¹³ ADSM, Fonds Richard, 18 J 13, Compte rendu du fermier Thomas Duboc, 27 janvier 1815.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

3) *La vente du Colmoulins*

M. Grenier d'Ernemont procède à l'achat du château évalué à 700 000 francs²¹¹⁴, signe d'une dévaluation, puisque Stanislas s'est rendu propriétaire du domaine en déboursant 1 186 650 livres tournois²¹¹⁵. Le Colmoulins, avec ses 456 ha, est exceptionnel. Cela dit, la dévaluation des terres est un phénomène courant dès la seconde moitié du XVIII^e siècle. En effet, d'autres négociants qui ont investi dans la pierre ont, comme les Foäche, vu cet investissement baisser en raison des lendemains difficiles de la Révolution et de la crise monétaire. Le contexte diffère des années 1780 au cours desquelles les prix d'acquisition étaient élevés. Selon Philippe Gardey, « entre 1808 et 1812, lorsque le trafic portuaire est le plus fortement atteint, loin d'augmenter, les achats de propriétés rurales connaissent aussi leur niveau le plus bas²¹¹⁶ en raison de la réduction d'actifs commerciaux ».

Force est de constater que le paiement du Colmoulins s'effectue à crédit²¹¹⁷. Il semble que M. Grenier d'Ernemont ait versé aux héritiers 688 591,26 francs en 1829. En additionnant l'ensemble des montants reçus par les héritiers de Stanislas, nous remarquons que le Colmoulins est acquis pour la somme de 707 591 francs.

Les paiements débutent trois ans après la mise en vente du Colmoulins dès 1814. Ceux-ci sont étalés dans le temps, mais les Foäche n'ont sans doute pas le choix²¹¹⁸. L'abbé Hatry - représentant de M. Grenier d'Ernemont - a conscience que la somme issue de la vente du Colmoulins leur permettra de s'acquitter de la totalité de la dette sociale « à leur décharge personnelle [ainsi] qu'à celle de M. Foäche, idem sur le prix d'Angerville »²¹¹⁹. Nous apprenons que les héritiers empruntent 130 000 francs pour « suppléer à la non-vente des immeubles de Catherine Foäche » en 1814. Intrigué, l'abbé Hatry ne comprend pas les raisons pour lesquelles les enfants de Stanislas ne se séparent pas de l'immeuble de la succession Begouën-Demeaux. Et l'ecclésiastique s'insurge : « En consentant à vendre Colmoulins, nous demandâmes que M. et Mme Foäche s'engageassent à vendre les immeubles provenant de la succession de Mme Demeaux, aussitôt que la

²¹¹⁴ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, 1811 à 1829.

²¹¹⁵ Stanislas dépense 1 186 650 livres tournois ou 1 200 000 francs. En effet, 1, 01125 lt correspond à 1 franc germinal.

²¹¹⁶ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 350

²¹¹⁷ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, 1811 à 1829.

²¹¹⁸ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, Abbé Hatry à André Begouën-Demeaux, 18 mars 1813.

²¹¹⁹ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

vente de Colmoulins soit effectuée »²¹²⁰. Il souhaite s'entretenir avec les créanciers des Foäche, s'octroyant le droit de vérifier la liquidation : « Nous avons droit de voir en masse que les liquidations s'effectuent au fur et à mesure des rentrées »²¹²¹.

Si 130 000 francs sont empruntés par Arthur, 48 000 francs ne sont guère employés au paiement des dettes. Cette somme, qui n'est pas attribuée aux remboursements des créanciers, heurte l'abbé Hatry, mais Jacques-François Begouën-Demeaux II lui rappelle qu'il n'a pas à les prévenir qu'Arthur dispose de 48 000 francs ²¹²² : « Permettez-moi de vous dire que c'est la fonction du liquidateur, que lui seul peut juger quels sont les paiements les plus urgents »²¹²³.

La vente des immeubles de la famille Begouën-Demeaux issus du testament de Catherine - l'épouse de Jacques-François I^{er} du même nom - pour apurer les dettes pose un cas de conscience aux héritiers de Stanislas. D'ailleurs, André, l'époux de Flore, ne souhaite que son père Jacques-François II soit lésé du partage, même si ces biens d'Angerville - présents dans les articles 3 et 5 pour être vendus dans le cadre d'un partage en tiers égaux - sont placés au nom d'Arthur. Une lettre de 1813 écrite par un membre de la famille Begouën-Demeaux, et adressée à André montre que la belle-famille souhaite faire un arrangement à l'amiable avec les Foäche²¹²⁴. Effectivement, les Begouën-Demeaux, débiteurs de Martin III, considèrent qu'ils doivent être exemptés des remboursements à cause de cette cession d'immeubles acquis par leur grand-oncle Jacques-François I^{er}. Au final, l'adjudication du bien de ce dernier est préparée le 29 décembre 1828, et la vente aux enchères le 10 janvier 1829. De surcroît, le comte Jacques-François Begouën-Demeaux II - créancier de Stanislas - est remboursé grâce à la vente de

²¹²⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, Abbé Hatry à André Begouën-Demeaux, 18 mars 1813.

²¹²¹ *Ibidem*.

²¹²² Philippe Champy, *Les Quesnel*, Fécamp, Terre en vue, 2020, p. 29. Les Quesnel du Havre, dont la société est dissoute en 1879, est estimée à 4,2 millions moins un passif de 1,3 million pour une succession s'élevant à 1,9 million. Mais en 1873, le capital chute à 1,8 million. Après avoir fait de multiples acquisitions en Normandie, ils sont obligés de vendre leur propriété de Graille acquise pour 140 000 francs entre 1836 et 1838.

²¹²³ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, Jacques-François Begouën-Demeaux II à l'abbé Hatry, 1814 (jour et mois non visibles).

²¹²⁴ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, Auteur inconnu à André Begouën-Demeaux, 1813 (jour et mois non visibles).

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

plusieurs maisons de Catherine « avec des portions de terrain en jardins et plantations, située dans la commune proche de l'église » en 1828²¹²⁵.

4) Trouver d'autres fonds

Les Foäche utilisent d'autres ressources à leurs dispositions, notamment la vente des navires appartenant à Stanislas et à Martin-Pierre II²¹²⁶, tels que *La Mère de Famille* ainsi que *La Ville du Havre* estimés à 100 000 francs. Dans un premier temps, ils doivent bénéficier d'une licence anglaise leur permettant d'amener ces vaisseaux au port du Havre, mais dans le cas où ils ne l'obtiendraient pas pour *La Mère de Famille*, ils ne conserveront que *La Ville du Havre*.

La vente des anciens captifs des habitations Foäche peut également permettre aux héritiers de rétablir leurs finances, si on se réfère à la lettre de Benjamin Desobry du 1^{er} mars 1807²¹²⁷, trois Noirs ayant suivi Pierre Morange aux Etats-Unis. Or, la vente d'esclaves étant interdite dans ce pays selon les lois du Maryland, les héritiers n'ont pu envisager de les vendre qu'en Martinique et en Guadeloupe encore sous le régime de l'esclavage²¹²⁸. Pour Benjamin Desobry, la vente de ces Noirs ne peut pas être négligée, même si les vieux captifs - moins rentables au travail - sont plus difficiles à vendre. Il précise que deux Noirs de l'habitation *Jean-Rabel* - une « négresse » et son neveu Amédée - sont à Cuba dans une ville appelée Baracou²¹²⁹. M. Dubreuil les avait gardés en les emmenant au Môle avant que M. Pellier les mette sous surveillance. M. Audigé et M. Bernard, connus de Condaminé, l'ancien gérant de *Jean-Rabel*, s'étaient affrontés pour bénéficier de ces esclaves. Selon le chargé de liquidation de la maison du Cap, ces Noirs sont désormais loués à des Blancs²¹³⁰. Dès 1807, Benjamin Desobry demande aux héritiers de lui transmettre une attestation prouvant qu'ils leur appartiennent « avant d'en opérer la

²¹²⁵ ADSM, Fonds Richard, 18 J 13, Vente par licitation d'un château et de maison avec des portions de terrains, 29 décembre 1828.

²¹²⁶ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente de navires, Rose de Blossville à Jules Foäche, 1815 (jour et mois non visibles).

²¹²⁷ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la liquidation de la maison du Cap, Benjamin Desobry à André Begouën-Demeaux, 1^{er} mars 1807.

²¹²⁸ Hugh Thomas, *La traite...*, p. 525.

²¹²⁹ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la liquidation de la maison du Cap, Benjamin Desobry à André Begouën-Demeaux, 1^{er} mars 1807.

²¹³⁰ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

vente »²¹³¹. Au final, les enfants de Stanislas bénéficient certainement du recouvrement de cette somme, même si nous ignorons le montant récolté par suite de cette vente.

5) *Les problèmes liés à la succession de Pierre Morange*

Les héritiers de Stanislas font face à la succession de Pierre Morange qui n'est pas une simple formalité. Rappelons que M. Gasnier est le fondé de procuration des descendants de l'ancien associé. C'est ainsi que le compte de la maison du Cap est débité et l'argenterie est répartie de manière égale entre M. Evrard, M. Sangnier et Mme Pailhanon²¹³². En effet, M. Sangnier bénéficie de 500 dollars le 17 janvier 1811 et de 25 dollars le 29 avril, ce qui représente 725 dollars ou 3929,50 francs²¹³³. Le compte de l'ancien associé est déficitaire, car le débit atteint 67 763 l. 59 s. 9 d. pour un crédit de 3018 l. 2 d., soit un solde négatif de 64 744 l. 15 s. 7 d.

Bien évidemment, les héritiers de Morange se manifestent auprès de Benjamin Desobry pour récupérer d'autres sommes. Méfiant, M. Gasnier se montre virulent vis-à-vis de M. Desobry car il accuse les Foäche de manquer d'honnêteté : « Il paraît que vous auriez fait une retenue pour le montant du linge et argenterie que ces derniers ont pris pour leur compte »²¹³⁴. D'après Benjamin Desobry, le montant de l'inventaire trouvé chez Morange aux Etats-Unis après son décès est de 386,90 dollars : M. Evrard récupère 294,87 dollars et M. Sangnier 33,25 dollars, soit un total de 328,12 dollars. Si on déduit ces montants de la somme de l'inventaire trouvé chez Morange, il reste seulement 58,78 dollars sur le compte de la maison du Cap²¹³⁵. Cependant, M. Sangnier rétorque que ce partage n'est pas fait avec exactitude²¹³⁶ et il soupçonne qu'une grosse part de la succession de son oncle se trouve encore sur le compte de la société SFMH. De plus, il ne comprend pas l'avance de M. Desobry offerte à M. Gasnier en 1809 pour des raisons économiques, ce dernier ayant une famille avec des moyens modestes²¹³⁷. Une autre

²¹³¹ *Ibidem*.

²¹³² AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, M. Desobry à Martin-Pierre II Foäche, 25 avril 1811.

²¹³³ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, Rose de Blossville à M. Desobry, 6 septembre 1810.

²¹³⁴ *Ibidem*.

²¹³⁵ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, Benjamin Desobry à André Begouën-Demeaux, 26 juin 1813.

²¹³⁶ *Ibidem*. M. Sangnier reconnaît deux erreurs et avoue avoir donné un trop perçu à M. Evrard le 20 septembre 1806 de 124 dollars, débité du compte de SFMH.

²¹³⁷ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, Benjamin Desobry à Martin-Pierre II Foäche, 24 octobre 1809.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

avance de 200 gourdes, puis de 25 gourdes supplémentaires est aussi accordée à Mme Pailhanon - réfugiée en Caroline de Sud - en raison de sa situation précaire²¹³⁸. Ensuite, M. Desobry remet 2750 livres à M. Sangnier, puis 500 dollars et 137 l. 10 s. à Mme Pailhanon en 1811. Toujours en désaccord avec ce partage, M. Gasnier prend la décision d'enlever une bonne partie du gain de M. Sangnier, effectuant une nouvelle fois la division des 2887 l. 10 s. Il estime que ce dernier n'a droit qu'à 1650 l. ou à 300 dollars et Mme Pailhanon à seulement 1237 l.

Face à ces problèmes liés à la succession de Morange, le vieux comte Jacques-François Begouën-Demeaux II²¹³⁹ incite les héritiers de Stanislas à « donner une leçon vigoureuse » à M. Gasnier en lui opposant « le silence et le mépris, seul parti à prendre contre ce débordement d'injures et de sottises ». Vivant dans la crainte de la spoliation, M. Gasnier n'hésite pas à attaquer au tribunal les enfants de Stanislas qui sortent victorieux de cette affaire : « Quoi qu'il leur fut impossible de douter de ce résultat, j'étais très certain de recevoir cette bonne nouvelle dont je me réjouis avec vous tous »²¹⁴⁰ affirme le vieux comte. En 1816, les choses s'arrangent²¹⁴¹:

Catherine Geneviève Morange, épouse de François Armand Evrard et sœur de Félicité Morange, héritières pour moitié de leur père, frère et héritier de Morange, associé de Stanislas Foäche, Morange et Hardivilliers, ont reçu dès 1816 la somme de 3000 lt de quel paiement nous promettons tenir quitte et déchargés les dits héritiers Foäche²¹⁴².

Mme Le Gaigneur, nièce de Mme Hardivilliers, écrit le 4 octobre 1816 à André Begouën-Demeaux. Elle affirme avoir reçu la somme de 2250 lt, soit la moitié de la succession de l'associé²¹⁴³. En 1816, un autre arrangement est trouvé, comme l'indique la lettre de M. Evrard du 3 juin adressée à André qui fait part de son soulagement après ces joutes verbales²¹⁴⁴:

²¹³⁸ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, M. Dupuy à Benjamin Desobry, 24 décembre 1816.

²¹³⁹ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Jacques-François Begouën-Demeaux II à Martin-Pierre II, 6 septembre 1816.

²¹⁴⁰ *Ibidem*.

²¹⁴¹ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, M. Desobry à M. Evrard, 3 juin 1816.

²¹⁴² *Ibidem*.

²¹⁴³ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, Madame Le Gaigneur à André Begouën-Demeaux, 4 octobre 1816.

²¹⁴⁴ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, M. Evrard à André Begouën-Demeaux, 3 juin 1816.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Je suis satisfait de voir cette malheureuse affaire terminée entre nous. J'ose espérer que vous et les vôtres oublieront le passé et que la même amitié régnera entre nous tel qu'elle a régné entre nos défunts parents. Les intérêts brouillent quelquefois les meilleurs amis et même les parents, mais la raison souvent les rapproche.

L'autre héritier de la succession Morange est M. Boislandry, l'infortuné des affaires dans le cadre de l'association avec la maison du Cap²¹⁴⁵. André lui écrit le 23 janvier 1817 en lui rappelant qu'il a droit à 2773 l. 18 s. 7 d., par suite de la liquidation de la maison SFMH²¹⁴⁶. Confiant, M. Boislandry reconnaît l'exactitude des héritiers Foäche, et espère qu'on lui remettra directement ce qui pourra lui revenir, selon ses intérêts.

Si le compte de Pierre Morange est débiteur, celui de Condaminé s'avère positif en 1811, année de l'ouverture de sa succession²¹⁴⁷. L'ancien gérant de *Jean-Rabel* dispose d'un crédit de 19 327 l. 11 s. 5 d. et d'un débit évalué à 13 351 l. 8 d., ce qui représente un solde de 5 976 l. 10 s. 9 d. Cependant, personne ne se manifeste pour cette succession jusqu'en 1847²¹⁴⁸. De fait, Gustave Begouën-Demeaux, le fils de Flore et du baron André, réclame le dixième pour sa femme Mélanie Le Picard apparentée à Condaminé : « Je suis intéressé pour 1/10 au nom de ma femme »²¹⁴⁹.

6) *L'obligation de s'acquitter des rentes*

Les héritiers de Stanislas doivent aussi s'acquitter de diverses rentes, notamment auprès du sieur Grenier d'Ernemont, l'acheteur du Colmoulins, Stanislas ayant été son débiteur. C'est ainsi que nous disposons d'un acte notarié de M. Petit du 21 mai 1823²¹⁵⁰. À l'origine, l'armateur versait régulièrement une rente à Charles, comte de Moy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tout en ayant encore à s'acquitter d'une rente vis-à-vis de la famille Grenier, évaluée à 557 l. 2 s. 6 d. Par conséquent, les héritiers du négociant havrais ont dû dédommager cette famille²¹⁵¹ - comme l'indique la quittance

²¹⁴⁵ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, André Begouën-Demeaux à M. Boislandry, 23 janvier 1817.

²¹⁴⁶ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, André Begouën-Demeaux à M. Boislandry, 23 janvier 1817.

²¹⁴⁷ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la liquidation de la maison du Cap, Alphonse de Blossville à Condaminé, 22 juillet 1811.

²¹⁴⁸ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Gustave Begouën-Demeaux à Louis Foäche, 6 janvier 1847.

²¹⁴⁹ *Ibidem*.

²¹⁵⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte notarié de M. Petit, 21 mai 1823.

²¹⁵¹ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Benjamin Desobry à André Begouën-Demeaux, 18 août 1823.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

remise par M. Grenier - d'un montant de 304,4 francs²¹⁵². De plus, nous disposons d'un contrat passé en 1789 entre Stanislas et François Perrier prouvant que l'armateur a été son débiteur, peut-être à l'occasion d'un prêt d'argent, la source consultée étant peu bavarde²¹⁵³. François Perrier a placé entre les mains de Stanislas 25 000 l. pour un intérêt supérieur à 8 % par an payable pendant sa vie et pendant celle de Marguerite Arcolie sa femme :

Pour en servir deux mille livres de rente pendant la vie du susdit Perrier et de sa femme en deux termes de six mois en six mois dont le premier au dix thermidor de la présente année et le second six mois après et ainsi de suite promettant de passer acte des présentes conventions arrêtées définitivement entre nous par devant notaire, à l'effet de constater légalement une hypothèque sur les biens de Stanislas Foäche.

Les héritiers du négociant havrais s'entretiennent avec les futures détentrices de la rente à savoir les demoiselles Arcolie²¹⁵⁴ qui affirment avoir reçu la somme de 609,5 francs, soit 616 l. 13 s. 4 d. le 29 juillet 1829 :

Terme du dernier paiement, au dix-neuf novembre suivant, jour du décès de la dite dame veuve Perrier, de la rente viagère de deux mille livres tournois que lui faisaient les héritiers de feu de M. Stanislas Foäche, d'après la quittance pour solde élaborée au Havre le 12 avril 1828. Nous savons que les héritiers de Stanislas se sont conformés à l'acte en l'autre part dont la quittance pour solde au Havre le douze avril mil huit cent vingt.

Tableau 145. Rentes des descendants de Stanislas Foäche à l'égard des héritières Arcolie

Date	Montant de la rente en francs
7/04/1803 17 germinal de l'an 11	800
1/01/1805	100
1/07/1806	1000
?	800

²¹⁵² *Ibidem*. La mère de Monsieur Grenier, à savoir Marie-Catherine Grenier, a des filles, également héritières pour 1/6. On sait que Flore, l'épouse du baron Begouën-Demeaux et fille de Stanislas Foäche, a participé à la rente viagère envers l'acheteur à hauteur de 7584,5 francs. Le sieur Grenier d'Ernemont se contente des 3/10 « qui lui reviennent en la qualité d'héritier et de cessionnaire des 2/6 revenant aux filles de Marie-Catherine Elisabeth Grenier ».

²¹⁵³ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Contrat entre Stanislas Foäche et François Perrier, 1789.

²¹⁵⁴ AN 505 MI 89, Begouën-Demeaux, Dossier sur les rentes des héritiers de Stanislas Foäche à l'égard des héritières Arcolie, 1829.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

1/01/1807	1000
24/06/1807	1000
18/01/1808	500
4/06/1808	500
24/01/1809	1000
15/04/1809	2000
14/02/1810	1000
24/07/1810	1000
9/01/1811	1000
4/07/1811	1000
3/01/1812	1000
4/07/1812	1000
8/07/1817	2000
9/01/1818	1000
12/01/1819	987,65
8/07/1819	
8/07/1819	987,65
Total	17 875,3

Les héritières de la veuve Arcolie récupèrent donc 17 875,3 francs en 1819. Il convient d'ajouter que dans le cadre de la vente du Colmoulins, l'abbé Hatry profite également d'une rente viagère de 1500 livres²¹⁵⁵ et 740,60 francs lui sont encore alloués le 17 mai 1816. En outre, les successeurs de Pierre Morange récoltent aussi les rentes²¹⁵⁶. C'est ainsi que Mme Sangnier est héritière pour 1/12 de Morange à l'instar de Mme Pailhanon. Jacques-Morange, le frère de l'associé, est pour sa part héritier d'1/6. Quant à Mme Hardivilliers, l'épouse de l'associé massacré en 1804, elle reçoit une pension annuelle de 4000 francs.

Tableau 146. Rentes perçues par Mme Hardivilliers

Dates	Rentes en francs
12/01/1812	600
29/06/1815	800
23/08/1815	800

²¹⁵⁵ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, Sommes récoltées par l'abbé Hatry, 17 mai 1816. Il s'agit de 750 francs obtenus le 24 mai 1814 puis 714,40 francs le 9 septembre 1815.

²¹⁵⁶ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la succession Morange, 14 janvier 1817.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

15/09/1816	800
14/03/1816	800
13/09/1816	800
17/06/1816	800
11/12/1816	800
12/03/1817	800
?/08/1817	1100
11/09/1817	800
11/03/1818	800
11/06/1818	800
11/09/1818	800
12/03/1819	900
10/06/1819	900
1/12 /1819	900
11/09/1820	900
Total	14 900

Si on fait le calcul, sur 20 ans, la veuve Hardivilliers gagne 14 900 francs suite à la liquidation de la maison du Cap. Par ailleurs, les héritiers de Stanislas sont également débiteurs de la société Begouën-Demeaux, en raison de placements de Jacques-François II dans la société SFMH²¹⁵⁷ car il est fait mention d'un compte courant avec des « intérêts à 5 % l'an chés M. Begouën-Demeaux et Cie jusqu'au 31/12/1813 ». Par le passé, Jacques-François Begouën-Demeaux II a investi 53 333 l.t. dans la société de Stanislas pour un capital de 80 000 l.t., et Catherine, l'épouse de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er}, 26 666 l.t. dans l'entreprise de son frère²¹⁵⁸. Effectivement, il est d'usage d'engager des fonds dans les sociétés familiales. Les sommes les plus importantes au sein de la société Foäche proviennent des épouses de négociants comme Marguerite Charles Grenier, veuve d'Olivier Moulin, qui dépose intégralement son capital de 60 000 l.t. chez Foäche Frères²¹⁵⁹. Marie-Jeanne Lecouvreur, la veuve d'Hugues Eyriès aîné, agit plus prudemment en plaçant une somme plus modeste au sein de Foäche Frères (6 000 l.t.). Les héritiers de Stanislas puisent donc régulièrement dans ce compte créé par Jacques-François Begouën-Demeaux II, d'où l'obtention de fonds remis à la veuve Hardivilliers :

²¹⁵⁷ AD5M, 18 J 12, Fonds Richard, Placements de la société Begouën-Demeaux au sein de la société Foäche, jusqu'en 1813.

²¹⁵⁸ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1740. L'historien remarque le passif très important de la société Foäche Frères qui atteint près de 3 millions de livres.

²¹⁵⁹ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Tableau 147. Capital et intérêts en 1813

Date	Part du capital en l.t.	Destinataires	Intérêt à 5 % en l.t.
8/01/1813	810	Veuve Hardivilliers	41.1.3
11/02/1813	1380.8.9	Remboursement d'assurances sur le navire <i>La Seine</i>	57.10.6
26/11/1813	764.8.9	Tribunal de commerce pour le jugement Collow	29.4
26/03/1813	759.7.6	Veuve Hardivilliers	27.11.6
31/03/1813	4	?	0.15.6
5/07/1813	300.0.0	Traite ordre d'Ardouin	14.15.9
7/07/1813	300.0.0	Idem	Idem
12/07/ 1813	759.7.6	Veuve Hardivilliers	17.17.3
12/07/1813	2.0.6	Légalisation d'une procuration pour les Etats-Unis	
3/08/1813	1000	M. Georget à Rouen	63.8.6
27/9/ 1813	1376	Remboursement d'assurances sur le navire <i>Catherine Adélaïde</i>	17.4. 3
30/11/1813	759.7.6	Veuve Hardivilliers	2.14. 9
20/12/ 1813	148 030.15. 9	Acquisition d'un billet ordre Barras	
21/12/1813	12 000	Acquisition d'un billet ordre Barras	3847.18
31/12/1813	63 525.14.5	Solde	4127.11.3
Total	231 772.1.8		

Tableau 148. Capital et intérêts en 1814

Date	Part du capital en l.t.	Destinataires	Intérêt (4,3 % du capital) en l.t.
31/12/1814	22817	Veuve Hardivilliers	981.13
31/12/1814	13.10	Héritiers Morange	0.56
31/12/1814	235.5	Affaire Collow	10.12
Total	108 379 livres et 104 476 francs		

Tableau 149. Capital et intérêts de 1816 à 1830

Dates	Somme utilisée par les héritiers Foäche en francs	Somme portée à crédit par les Begouën-Demeaux en francs
31/12/1816	125 514,69 dont 109 577,46 à la veuve Hardivilliers	664,87
31/12/1817	29 119,71	5574,22

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

31/12/1818	55925, 6	28 984,11
31/12/ 1819	31 307,4 dont 3618 pour la veuve Hardivilliers	15 608,90
31/12/1820	17 004,21	7511,95
31/12/1821	10 261,03 et 3420,34 pour la veuve Hardivilliers	2333,50
31/12/1822	6392,56 et 2130 pour la veuve Hardivilliers	6163,06
31/12/1823	9951,96 et 3000 à la veuve Hardivilliers	9574,78
31/12/1824	22175,65 et 7391,88 pour la veuve Hardivilliers	20 950,31
31/12/1826	26 085,42	?
31/12/1826	32 871, 22 et 312,5 à la veuve Hardivilliers (paiement de la moitié fait par Martin Foäche et Fils)	31 472,23
31/12/1828	46 368,5	43 365,33
31/12/1829	82 604,73	44 367, 50
31/12/1830	44 367,50	64 963,50
Total	649 507,64	281 534,26

En 1814, le capital s'élève à 108 379 francs avant de se réduire à 27 604 l.

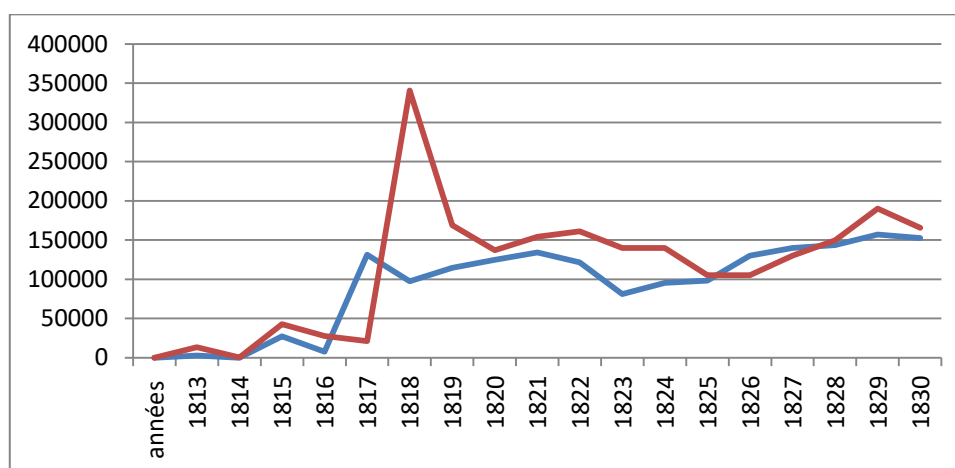
Tableau 150. Rentes à la charge des héritiers et fonds sur le compte de 1813 à 1830

Date	Rentes à divers particuliers en francs ou en livres	Solde sur le compte en livres ou en francs	Intérêts
1813	2788 l. 13 s. 3 d.	13 559 l. 8 s.	76 l. 6 s. 6 d.
1814	57 78,61 francs	165,78 francs	632,16 francs
1815	27 434,64 francs	42 807,43 francs	2115,33 francs
1816	7843,61 francs	27 604,78 francs	1371,93 francs
1817	13374,18 francs	21 217,79 francs	918,50 francs
1818	97 295,12 francs	340 669,11 francs	6614,92 francs
1819	114 677,52 francs	168 810,20 francs	5936,62 francs
1820	124 895,34 francs	136 895,34 francs	6616,92 francs
1821	134 226,34 francs	154 226,18 francs	6355,85 francs
1822	121 529,86 francs	161 035,85 francs	7701,13 francs
1823	85 106,15 francs	140 106,15 francs	6482,04 francs
1824	95 513,37 francs	140 106,15 francs	4455,02 francs
1825	98 299,24 francs	105 299,24 francs	4226,14 francs
1826	130 126,14 francs	105 299,24 francs	4926,14 francs

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

1827	139 838,17 francs	130 041,42 francs	5494,82 francs
1828	143 620,41 francs	149 679,61 francs	7076,30 francs
1829	157 114,7 francs	190 244 francs	7290,43 francs
1830	152 556,64 francs	165 719,23 francs	6614,95 francs

Graphique 32. Capital et rentes des héritiers Foäche de 1813 à 1830



..... Capital

..... Rentes

Il est intéressant de constater que les rentes atteignent le solde du compte en 1830 : d'une valeur de 152 556,64 francs, le capital s'élève à 165 719,23 francs. Les années difficiles et le remboursement des dettes en raison de la succession gelée de Stanislas obligent ses descendants à trouver des fonds, voire à emprunter auprès du vieux comte d'Empire Jacques-François II, car l'heure est au règlement des affaires.

B) Un combat pour la récupération des indemnités liées à la perte de Saint-Domingue (plantations, navire *Le Jérémie*)

Nous disposons du dossier d'indemnité du 10 août 1826 attribuée aux colons de Saint-Domingue dont les héritiers de Stanislas espèrent tirer avantage.

1) Récupérer des indemnités liées aux habitations du Trou et Jean-Rabel

André, l'époux de Flore²¹⁶⁰, représente la fille de l'armateur :

²¹⁶⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Commission de liquidation de l'indemnité adressée aux anciens colons de Saint-Domingue en exécution de la loi du 30 avril 1826 et de l'ordonnance du 9 mai 1826.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Je soussigné André Begouën Baron Begouën-Demeaux, maire de la ville du Havre, département de la Seine Inférieure y demeurant apporté par la loi du 30 avril 1826 à faire valoir mes droits au partage de l'indemnité attribuée aux anciens colons propriétaires de St-Domingue déclare :

- 1) Faire élection du domicile à Paris chez M. Musset [...]
- 2) Me présenter en quotité du mari et maître des droits de Dame Louise Flore Foäche mon épouse fille et héritière du Sieur M. Pierre Stanislas Foäche, lequel était propriétaire de plusieurs habitations à St-Domingue, entre autres une appelée le Trou, la sucrerie située au quartier du Trou paroisse de saint Jean-Baptiste juridiction du fort Dauphin.

Si le baron évoque la sucrerie du *Trou* avec beaucoup de précision, il espère surtout que la commission d'indemnisation sera la plus juste possible, et se réfère au nombre de Noirs, à la superficie et aux denrées récoltées en 1789 « ou dans l'année la plus rapprochée de la dite époque »²¹⁶¹.

Les descendants de Stanislas remettent toutes les pièces à la commission d'indemnité dès le mois de juin 1826. Rappelons que sous le règne de Charles X, une procédure de reconnaissance de l'indépendance haïtienne est instaurée par la France avec une réparation financière pour les colons évaluée à 150 millions de francs. Les habitants dépossédés en ont fait la demande, souhaitant récupérer un dédommagement à hauteur de leur espérance²¹⁶². Si Flore reçoit un remboursement en sa qualité « de fille et héritière pour un tiers de M. Pierre Stanislas Foäche »²¹⁶³, elle est aussi la seule à bénéficier de l'indemnité de l'habitation du *Trou* :

Il a été procédé à la liquidation du droit de la veuve et au partage du bien du Sieur Foäche entre ses trois enfants et que le lot échu à la Dame Begouën-Demeaux dépend d'une habitation située au Trou, île de Saint-Domingue, qui est bien celle à raison de laquelle une indemnité est réclamée²¹⁶⁴.

La commission se base sur le compte de l'habitation de 1789 « qui ne peut être suspect sous aucun rapport, puisque tout annonce la sincérité et que les signataires étaient

²¹⁶¹ *Ibidem*.

²¹⁶² Pierre Pluchon, *Histoire des Antilles et de la Guyane...*, p. 347.

²¹⁶³ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Commission de liquidation de l'indemnité adressée aux anciens colons de Saint-Domingue en exécution de la loi du 30 avril 1826 et de l'ordonnance du 9 mai 1826, Séance du 27 mars 1827.

²¹⁶⁴ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

tous morts avant l'année 1824 »²¹⁶⁵. En outre, les héritiers ne recueillent que 140 573,18 francs²¹⁶⁶ en décembre 1826. Contestant cette première décision, Flore et André s'adressent à un jurisconsulte nommé Gaillou qui écrit au commissaire du roi, mettant en exergue l'incompréhension des héritiers²¹⁶⁷.

En second lieu, la demande de révision du dossier est acceptée, et Flore reçoit 141 484 francs lors de la séance du 3 mars 1827, soit 911 francs de plus.

D'après les bilans des années 1788 à 1791, les revenus de *Jean-Rabel* sont estimés à 179 646 l. 46 s., et les héritiers récupèrent le dixième de cette somme, soit 17 964 l. 46 s. Stanislas et Martin-Pierre II ayant acquis ensemble la plantation²¹⁶⁸, les enfants de ce dernier - Martin III et Jules - bénéficient de 29 910, 5 francs chacun, soit le tiers de la moitié du revenu²¹⁶⁹. Bien évidemment, ils contestent ce remboursement qu'ils jugent dérisoire²¹⁷⁰ et écrivent par l'intermédiaire d'un avocat au commissaire du roi en espérant qu'il revienne sur ses conclusions :

Monsieur le Commissaire du Roi, après avoir écarté les deux premiers [jugements] s'est arrêté au dernier, qu'il a encore traité de manière la plus défavorable aux réclamants, comme nous le démontrerons plus bas, de sorte que cette habitation, une des plus grandes, des plus belles, des mieux établies de la colonie, des mieux montées en nègres et pour laquelle, il a été fait plus de dépenses en établissements utiles, recevaient une indemnité bien plus faible qu'une infinité d'autres habitations dont l'importance était tout à fait hors de parallèles avec elle²¹⁷¹.

Le procédé choisi les désavantage considérablement car *Jean-Rabel* a été affectée par les troubles. Or, le commissaire ignore le beau revenu récolté en 1788. Les enfants de l'armateur s'attachent donc à démontrer la sous-évaluation de la plantation. En premier lieu, ils partent du principe qu'il s'agit d'une habitation issue d'ajouts successifs de terrains, de cases ou d'éléments pour la fabrication du sucre. Selon eux, les cases à nègres

²¹⁶⁵ *Ibidem*.

²¹⁶⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Extrait des minutes du secrétariat, Avis de M. le Commissaire du roi, Indemnité des anciens colons de Saint-Domingue, 26 décembre 1826.

²¹⁶⁷ *Ibidem*.

²¹⁶⁸ *Ibidem*.

²¹⁶⁹ En effet, la somme est de 179 646 l. et le tiers est 59 882, donc la moitié de cette somme revient à 29 910,5 francs.

²¹⁷⁰ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Commission de liquidation de l'indemnité adressée aux anciens colons de Saint-Domingue, Evaluation de la sucrerie Foäche Frères de Jean-Rabel, Observations de Martin, de Jules et de la baronne Begouën-Demeaux, 27 juin 1826.

²¹⁷¹ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

ou les hôpitaux sont constitués de briques, ou de pierre de taille avec un immense canal en maçonnerie « d'une extrême utilité »²¹⁷². Les terres ont été mises en valeur et pensées, afin de produire une grande quantité de sucre. Ils rappellent le grand sec de 1789, de 1790 et de 1791, et la production qui aurait atteint 600 milliers en l'absence des événements. Les héritiers insistent aussi sur le fait que les frères Foäche ont résidé à Saint-Domingue l'un 20 ans et l'autre 15 ans, avec une maison de commerce prospère, ayant « tenu le premier rang jusqu'à l'incendie » du Cap. Par leurs correspondances, ils ont pu suivre les améliorations, et il ne s'y cultivait pas un carreau de terre dont ils ne fussent informés. De plus, ils connaissaient les captifs « comme s'ils y étaient »²¹⁷³. Enfin, Stanislas et Martin-Pierre II, âgés respectivement de 60 et de 50 ans « n'avaient pas d'intérêt à mentir »²¹⁷⁴.

Les héritiers réclament 300 000 livres tournois car il est inconcevable de « faire subir à cette somme une réduction de plus de 20 à 30 000 francs ». En revanche, les Foäche semblent moins crédibles lorsqu'ils affirment qu'en dépit de l'insurrection, la récolte n'a pas diminué.

Visiblement, les héritiers ne sont pas les seuls à s'estimer lésés, comme le montre la lettre de M. de Fontanges²¹⁷⁵. Débiteur des enfants de Stanislas, il explique n'avoir obtenu que 62 000 francs pour sa sucrerie de Saint-Domingue, alors que de « méchantes cafféteries ont été liquidées à 100 000 lt »²¹⁷⁶. Ce combat est perdu d'avance, puisque les sources ne font pas mention d'une indemnité supérieure obtenue suite à leurs réclamations.

2) *La persévérance des héritiers pour récupérer davantage du Jérémie*

Dès 1807, Rose, Flore et Arthur espèrent également obtenir une indemnité pour la réquisition du navire *Le Jérémie* causée par le blocus et l'occupation de l'île par les Anglais. Ils rencontrent des difficultés à faire valoir leur droit, estimant que ces événements ont contribué à leur faillite²¹⁷⁷. Comment prouver qu'un embargo a eu lieu en l'absence de preuves ? D'après André, ces lacunes permettent au gouvernement de ne pas dédommager les réclamants : « Si l'on exige que nous fassions preuve de l'embargo par

²¹⁷² *Ibidem.*

²¹⁷³ *Ibidem.*

²¹⁷⁴ *Ibidem.*

²¹⁷⁵ ANMT, 69 AQ 1, Fonds Foäche, M. de Fontanges aux négociants Foäche Frères, 1829 (jour et mois non visibles).

²¹⁷⁶ *Ibidem.*

²¹⁷⁷ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Indemnité des anciens colons de Saint-Domingue, 29 avril 1807.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

pièces officielles, il est très vraisemblable que ce sera une manière très commode du gouvernement de payer ses dettes. Comment veut-on que des particuliers aient là-dessus des pièces officielles ? »²¹⁷⁸. Si les capitaines avaient fait une attestation, celle-ci aurait semblé suspecte aux Anglais, et ils auraient pu craindre pour leur vie. Quant aux fonctionnaires publics, jamais ils ne feraient d'attestation dans la peur « de se compromettre vis-à-vis du gouvernement dont ils attendent des faveurs »²¹⁷⁹. André avance que l'empereur Napoléon I^{er} a accepté le témoignage des chefs militaires présents à Saint-Domingue en 1803. Pour récupérer les fonds perdus, s'adresser au président du tribunal de commerce reste aussi une solution, en dépit de l'absence de valeurs portées sur les comptes d'armement.

Les enfants de l'armateur havrais s'arment de patience et préparent leur requête. En effet, nous disposons d'un courrier signé le 21 août 1811 par Arthur qui est parvenu à mettre la main sur une gazette officielle de Saint-Domingue, relatant la perquisition du navire *Le Jérémie* en 1803²¹⁸⁰. La preuve est tangible, puisqu'elle décrit les circonstances dans lesquelles ce vaisseau a été rendu inutilisable pour le commerce privé. Le gouvernement de Saint-Domingue a exercé une surveillance particulière sur les entrées et les sorties des vaisseaux quittant le port de l'île. À l'époque, tous les passeports donnés pour l'extérieur de la colonie ont été rapportés au secrétariat du gouvernement menaçant : « Les porteurs de ces passeports qui tenteraient de s'en servir ou qui s'en serviraient [...] seront traduits à une cour martiale »²¹⁸¹.

En 1820, les héritiers, représentés par le comte Charles Poret Alphonse de Blossville, ne bénéficient guère de ce remboursement, et écrivent à Louis XVIII :

Les enfants et héritiers [...] de Stanislas Foäche, en son vivant négociant au Havre et membre du conseil général de commerce établi à Paris par son excellence le Ministre de l'intérieur, ont l'honneur de vous adresser leur demande en indemnité de la prise faite par les Anglais de son navire *Le Jérémie*, mis en réquisition pour le transport des troupes lors de l'évacuation du Cap français²¹⁸².

²¹⁷⁸ AN 505 78, Fonds Begouën-Demeaux, André Begouën-Demeaux à Benjamin Desobry, 1807 (jour et mois non visibles).

²¹⁷⁹ *Ibidem*.

²¹⁸⁰ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Arthur Foäche à André Begouën-Demeaux, 21 août 1811.

²¹⁸¹ *Ibidem*.

²¹⁸² AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Récupération de l'indemnité de Saint-Domingue, Charles Poret de Blossville à l'administration française, 1820 (jour et mois non visibles).

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Ils doivent prouver que l'expédition du navire a été menée en 1803 par le capitaine Girette qui, dès son arrivée, a pu remettre son chargement à la maison de commerce en raison de la présence de Morange au Cap :

[Chargé] d'en opérer la vente, conformément aux instructions de son armateur qui étaient de prendre un chargement de retour dans un des ports de Saint-Domingue pour la France, ou d'en aller chercher du tabac aux Etats-Unis, il serait reparti du Cap fort peu de temps après son arrivée, si l'autorité à Saint-Domingue n'avait pas cru devoir retenir tous les bâtiments français tant pour employer les équipages à la défense de la ville du Cap que pour aménager aux troupes un refuge pour leur évacuation de la colonie, dont la nécessité n'était déjà pas trop prévue.

Le beau-frère d'Arthur explique encore le manque à gagner, car Girette est resté inutilement à Saint-Domingue, sans pouvoir assurer les opérations de vente des marchandises du *Jérémie*, leur écoulement ne faisant pas partie de sa fonction. Le comte de Blossville ajoute qu'en temps de paix, le navire serait parti pour la France ou pour les Etats-Unis avant que les Anglais n'arrivent au Cap, et Girette, expérimenté, aurait trouvé moyen de le faire « s'il eut été en liberté de se tirer de Saint-Domingue ou de se rendre à son navire »²¹⁸³.

Les héritiers persistent et évoquent une preuve connue du capitaine Girette datée du 4 avril 1803, notamment la décision de traduire devant une commission militaire ceux qui ont cherché à s'échapper. En effet, la rétention des individus a entraîné celle des navires, et les passeports ont été annulés. En outre, le comte de Blossville fait état de l'article 57 de l'ordonnance de la marine de 1681²¹⁸⁴ :

D'une manière capable de convaincre tout homme raisonnable sans qu'on ait besoin de recourir à des formalités extrinsèque, qui par les circonstances des tems, des lieux & des personnes sont souvent impraticables & qui d'ailleurs ne sont requises en matière d'assurance ni par l'ordonnance, ni par les autres lois maritimes, on se contente souvent de la notoriété publique. Il suffit que le juge ait une certitude morale & naturelle du sinistre & que par les circonstances, il soit convaincu de la vérité des faits pour qu'il ne doive pas s'arrêter à la rigueur du droit. En matière d'assurances, on se contente des preuves qu'il est possible d'avoir pour constater les accidents maritimes, on se contente même suivant les circonstances d'un témoin unique, or ici nous produisons plus qu'une

²¹⁸³ *Ibidem.*

²¹⁸⁴ *Ibidem.*

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

lettre d'avis du capitaine ou toutes les autres preuves exigées : le procès verbal du capitaine & des principaux de l'équipage [...]. Nous disons de plus [...] que les circonstances des tems, des lieux & des personnes n'ont pas permis au capitaine Girette de se procurer d'autres pièces²¹⁸⁵.

De surcroît, les héritiers restent dans l'obligation d'établir une estimation de la valeur du navire établie « dans les premiers mois » après la paix d'Amiens, époque de l'armement du vaisseau. Or, celui-ci a été interrompu pendant quelque temps à cause des événements de Saint-Domingue. Rappelons que le navire a connu une réfection, avant d'être « rebordé entièrement depuis le plat », d'où un rehaussement de sa valeur. Nous apprenons que « tous les bordages défectueux du pont ont été changés »²¹⁸⁶. En 1811, les descendants avancent que la valeur du navire revient à 112 967 l. 15 s. 1 d., somme élevée, si on compare ce vaisseau aux autres bateaux de l'époque. Ainsi, *L'Union* valait en son temps 70 000 francs, *La Sophie* était estimée à 8540 francs et *La Catherine* à 91 350 francs. *Le Jérémie* est vu comme un navire mieux équipé en raison de sa solidité par rapport à *L'Albion* de 80 tonneaux, estimé à 18000 francs et armé à 27 800 l. Ce dernier reste un petit navire très différent du *Jérémie*, les petits vaisseaux étant « moins durs à proportion que les grands à cause de la facilité de trouver les morceaux de bois d'un faible échantillon pour leur construction »²¹⁸⁷. Là encore, il semble que l'indemnité réclamée n'ait pas été recouvrée.

C) Une famille déchirée en raison de l'indemnité à répartir entre la branche de Stanislas et celle de Martin-Pierre II

Les deux branches se déchirent en raison des différends causés par la dette de l'armateur havrais envers son frère, évaluée à 1 273 000 livres. Si l'association Foäche

²¹⁸⁵ Sur les assurances, voir Alain Roman, *Saint-Malo...*, pp. 88-89. Selon Alain Roman, les risques couverts par les assurances sont variés, il peut s'agir de « pertes de mer, guerre, pillerie, feu, vent, prise de pirates, risques de la mort des Noirs et de toute autre perte d'iceux occasionnée par leur révolte... ». Si la perte est constatée, les assureurs remboursent sur 98 % dans le délai d'un mois. Il y a une franchise à payer concernant les avaries inférieures à 6 % pour le compte de l'assuré. Il paie une prime un mois après la cessation du risque. Si le sinistre a lieu, la prime de l'assuré sera déduite du remboursement par les assureurs. Dans ce cas, les armateurs se contentent d'assurances partielles. L'assurance est possible sur l'ensemble du trajet et en fin d'assurance à l'arrivée aux Antilles. Aussi, les assurances sont séparées pour l'aller et le retour. Si le montant de l'assuré est insuffisant, on peut continuer à souscrire même après le départ du bâtiment. Enfin, l'assurance est prise « en cas de bonnes ou de mauvaises nouvelles ».

²¹⁸⁶ AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Récupération de l'indemnité de Saint-Domingue, Charles Poret de Blossville à l'administration française, 1820 (jour et mois non visibles).

²¹⁸⁷ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Frères est dissoute en 1797, cette créance ne disparaît pas. À la mort de Stanislas, ses enfants doivent dédommager leurs cousins Martin III, Jules et Louise²¹⁸⁸.

1) *L'épineuse question de la dette des héritiers de Stanislas envers ceux de Martin-Pierre II*

Dans un geste de bonté, Martin-Pierre II exempt ses neveux « de toute obligation d'affecter leurs biens immobiliers en France au paiement de leur dette envers lui »²¹⁸⁹. Cependant, les enfants de Martin-Pierre II souhaitent recevoir 1/10 des biens de leurs cousins qui refusent de s'acquitter du paiement : « Messieurs Arthur et de Blossville crurent trouver dans les termes de l'acte de 1810 & dans les circonstances relatives à la loi d'indemnité pour refuser tout paiement aux héritiers Martin Foäche, d'autant que Martin & Stanislas sont décédés »²¹⁹⁰. Martin III, quant à lui, considère que ses cousins doivent rembourser l'intégralité de la somme et pas uniquement le dixième de la créance. Les différends font rage tant et si bien que l'époux de Flore, touché par « ce débat de famille », fait son possible pour favoriser un rapprochement entre les deux branches. Que faire alors que les descendants de Martin-Pierre II restent « inébranlables dans leur demande d'un paiement intégral »²¹⁹¹ ? Dès 1826, la dette est réduite à 684 000 francs puis à 301 634,08 francs. C'est ainsi que Martin III écrit le 24 décembre 1829 afin de réclamer le tiers de la somme sur les indemnités de Saint-Domingue²¹⁹².

En 1830, l'époux de Flore n'abandonne pas l'espoir de parvenir à un « arrangement amiable » pour régler les différends, car le procès entre les deux parties l'affecte : « Nous n'aurions pas été arrêtés par un sacrifice personnel pour empêcher de naître un procès que nous ne pouvions envisager sans une profonde douleur »²¹⁹³. Pour le fils du comte d'Empire, il est préférable d'en venir à une transaction. Cependant, chacun campe sur ses positions. Si Martin III est favorable au dixième de l'indemnité reçue par la branche de Stanislas, André estime que la loi de 1826 manque de clarté : « Elle n'a voulu que réduire

²¹⁸⁸ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Transactions entre les deux branches Foäche, 1830 (jour et mois non visibles).

²¹⁸⁹ *Ibidem*.

²¹⁹⁰ AN 505 Mi 84, Fonds Begouën-Demeaux, Mémoire du tribunal de commerce, 1830.

²¹⁹¹ *Ibidem*.

²¹⁹² AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Transactions entre les deux branches Stanislas et Martin-Pierre II, Martin III à Jules, 24 décembre 1829.

²¹⁹³ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Transactions entre les deux branches, André Begouën-Demeaux à Martin III, 1830 (jour et mois non visibles).

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

au dixième de la créance l'action du créancier d'une indemnité allouée au colon »²¹⁹⁴. Sans doute veut-il protéger sa femme Flore d'une dette trop lourde à rembourser, la maison Begouën-Demeaux se trouvant elle-même fragilisée. Trois ans après le début de cette affaire, les enfants de Martin-Pierre II et de Louise Chaussé ne sont toujours pas prêts à faire preuve de conciliation quant aux sommes à concéder. Excédés, Martin III et Jules se disent prêts à affronter au tribunal les héritiers de Stanislas : « Nous ne pouvions nous imaginer qu'on put avoir ainsi l'idée de ne nous rien donner »²¹⁹⁵. Malheureusement, ses efforts pour rapprocher les deux branches s'avèrent inutiles, et les assignations au tribunal du Havre affluent de part et d'autre.

Nous connaissons les sommes perçues par les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre II, suite à la décision des juges du 9 mai 1835²¹⁹⁶. Ces derniers se réfèrent à la liquidation de la société Foäche Frères.

Tableau 151. Sommes perçues par les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre II pour la liquidation de la société Foäche Frères et de *Jean-Rabel* suite à la décision du 9 mai

1835

Sommes revenant aux héritiers de la branche Martin-Pierre II et de Stanislas	Sommes remises en francs
Montant de la somme due par les héritiers de Stanislas Foäche aux héritiers de Martin-Pierre II	305 658,3
Balance du compte lors de la liquidation Foäche Frères	8049,09
Moitié pour les héritiers de Stanislas Foäche	4024,55
Totalité de la dette des héritiers de Stanislas Foäche au 30 avril 1826 après déduction des 8049 francs	301 634,08
Somme revenant à Flore Foäche (épouse Begouën-Demeaux) et à ses héritiers soit le tiers de 301 634,08 francs	100 544,6
Somme récoltée par les héritiers de Martin-Pierre II Foäche, soit 1/10 du tiers	10 054,46
Montant des indemnités de <i>Jean-Rabel</i> pour les héritiers (tiers de 100 544,6 francs)	37 733,40
Montant perçue par les héritiers Foäche (enfants de	18 866,74

²¹⁹⁴ *Ibidem*.

²¹⁹⁵ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Transactions entre les deux branches, Martin III à André Begouën-Demeaux, 24 mai 1830.

²¹⁹⁶ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Transactions entre les branches de Martin-Pierre II et de Stanislas, Décision du tribunal, 9 mai 1835.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Martin-Pierre II et de Stanislas) soit la moitié de 37 733,40 francs	
Somme perçue par Mme Begouën-Demeaux soit le tiers de 18 866,74 francs	6288,91
Déduction de ce tiers avec le cinquième de 10 054,46 francs, somme perçue dans la cadre de la liquidation de la société	6288,91-2010,8= 4278 francs ce qui revient à 5007 francs avec les intérêts
Somme perçue par Flore Foäche avec intérêts diminués de son tiers	5007,05-1669 = 3338,05
Solde restant pour les héritiers de Stanislas Foäche (rentes)	3989,41

Au final, la dette réclamée est estimée à 301 634,08 francs en 1826 et le tiers de cette somme revient à 100 544,6 francs. Les héritiers de Stanislas s'acquittent du 1/10, selon le jugement du tribunal : Louise, Jules et Martin III ne récoltent donc que 10 054,46 francs²¹⁹⁷.

2) Récupération des indemnités : un étalement dans le temps

Les enfants de Martin-Pierre II bénéficient également du 1/6 dans le cadre de l'indemnité de *Jean-Rabel*. Si les descendants de Stanislas récupèrent 18 866,74 francs, ce qui représente la moitié de 37 733,48 francs, l'autre part est attribuée à la progéniture de Martin-Pierre II. De surcroît, ces derniers jouissent aussi d'une rente de 3989,41 francs.

Tableau 152. Fonds récoltés par les héritiers de Stanislas suite à l'indemnité de Saint-Domingue

Nom des habitations	Valeurs en francs
<i>Seringue</i>	64 987,80
<i>Grande Rivière</i>	69 821,11
Petite Place	600
Pavillon Chalmette	2400
<i>Voldroque</i>	68 916,66
Maison à Jérémie	2700
Habitation à Jérémie	141 584,88
Moitié de l'habitation <i>Jean-Rabel</i>	18 866,74
Total	369 877,19

²¹⁹⁷ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Commission de liquidation de l'indemnité adressée aux anciens colons de Saint-Domingue, 9 mai 1835. Concernant la société Foäche Frères, lors de sa liquidation, la balance du compte étant de 8049,09 francs au 30 avril 1826, l'autre moitié revient aux héritiers de Stanislas, soit 4024,55 francs.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Rappelons que Stanislas a fait l'acquisition des habitations *Seringue, Grande Rivière, Voldrogue, du Trou* et d'une maison à Jérémie²¹⁹⁸. Rose, Flore et Arthur obtiennent 369 877,19 francs, ce qui représente 123 292,39 francs chacun. Il est aussi fait mention des compléments sur la plantation de Jérémie qui s'élèvent à 1046,8 francs avec des intérêts de 3924,40 francs²¹⁹⁹. Le dossier portant sur les indemnités du 7 avril 1826 révèle que les enfants de Martin-Pierre II et de Stanislas ont droit à des appoints, soit 707,7 francs sur les habitations du *Trou* et *Jean-Rabel*.

Le partage s'effectue au sein de la quatrième génération après Martin-Pierre II et Stanislas. Dès 1842, le marquis de Jouselin, l'époux de la fille de Rose nommée Claire de Blossville, certifie avoir reçu signification d'un jugement qui attribue 48 727 francs aux héritiers de Martin-Pierre II et de Stanislas : « Nous serons bien aise de savoir ce qui nous reviendra de cette somme ou si elle est acquise à la branche Martin par suite des arrangements antérieurs »²²⁰⁰.

De 1859 à 1865, les enfants de Stanislas recueillent les sommes liées à cette liquidation, bien évidemment au prorata des placements de leurs ascendants. Rose, Flore et Arthur partagent les fonds avec les héritiers de Morange ou de Hardivilliers. La progéniture du patron de la maison du Cap obtient la moitié des fonds, celle de Morange 1/6 du tiers, et aussi 2/9 du crédit²²⁰¹. Morange n'ayant pas eu d'enfants, Mme Boislandry et M. Pointet récupèrent 1/6 alors que M. G. (?) ne bénéficie que de 7/36. Les héritiers Hardivilliers reçoivent 1/6 et M. Braché l'héritier de Mme Hardivilliers, le ¼ du tiers de la succession.

²¹⁹⁸ Fabrice Boudjaaba, « Le régime dotal normand, un moyen de préserver les intérêts patrilignage ? Une comparaison entre deux régimes : Vernon et Pont l'Evêque (1750-1824) » in *Annales de démographie historique*, n° 21, 2011, p. 121. Le Code civil permet à Rose et à Flore de bénéficier d'une part de l'héritage, en dépit de leur sexe.

²¹⁹⁹ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Commission de liquidation de l'indemnité adressée aux anciens colons de Saint-Domingue, 7 avril 1835.

²²⁰⁰ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Le marquis de Jouselin à André Begouën-Demeaux, 17 mars 1842.

²²⁰¹ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Liquidation de la maison du Cap, Répartition des héritiers Morange et Hardivilliers de 1852 à 1870.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Tableau 153. Sommes reçues pour la liquidation de la maison du Cap de 1850 à 1878

Années	Crédit en francs	Héritiers Foäche (1/2 du crédit) en francs	Part de Morange (1/3 du crédit) en francs	Héritiers Stanislas (2/9 du crédit de Morange) en francs	Héritiers Hardivilliers (1/6 du crédit) en francs
1852	1151,62	575,81	383,87	85,30	191,94
1859	1224,46	612,23	408,15	90,70	204,08
1873	125,24	62,62	41,74	9,28	20,86
1874	172,03	86,01	57,34	12,74	28,67
1875	167,67	83,83	55,89	12,42	27,94
1876	127,78	63,89	42,59	9,46	21,30
1877	89,48	44,74	29,83	6,62	14,91
1878	157	78,50	52,33	11,63	21,16

Notons que d'autres bénéficiaires apparaissent dans les sources.

Tableau 154. Autres bénéficiaires de la liquidation de la maison du Cap

Années	Crédit	Mlle Boislandry (1/6 du tiers de Morange en francs)	M. Pointet (1/6 du tiers) en francs	M. Evrard (7/36 du tiers de Morange en francs)	M. Braché (1/4 du tiers de la succession de Morange en francs)	M. G (?) de New York (7/36 de la part de Morange)
1852	1151,62	63,97	63,97	76,64	95,96	76,64
1859	1224,46	68,02	68,02	79,36	102,02	79,36
1873	125,24	6,96	6,96	8,11	10,43	8,11
1874	172,03	9,56	9,6	66,89	14,335	66,89
1875	167,67	9,315	9,315	10,86	13,98	10,86
1876	127,78	7,09	7,09	8,3	10,64	8,3
1877	89,48	4,97	4,97	5,80	7,45	5,80
1878	157	8,72	8,72	15,26	19,62	15,26

La récupération des indemnités s'étale de 1811 à 1866. Force est de constater que les enfants des héritiers Foäche décèdent avant d'en jouir. Hormis Arthur qui meurt en 1873, Flore s'éteint en 1856, et Rose - alias la comtesse de Blossville - perd la vie en 1859. Claire de Jouselin, la fille de Rose que nous venons de mentionner, n'est plus en 1865. Martin III s'éteint en 1839, lorsque que Jules, son frère, disparaît en 1845. Dans ce cas, les conjoints et les survivants sont les bénéficiaires. C'est ainsi que l'époux de Claire de

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Jousselin affirme avoir touché le règlement de ce qui revient à sa femme « sur les rentrées de l'indemnité de Saint-Domingue pour les huit années précédentes, l'année 1859 comprise »²²⁰². Dans ce courrier, il explique avoir reçu la somme de 14 435,75 francs le 30 avril 1862, puis de 570 francs en 1865²²⁰³. Les partages sont effectués entre les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre II jusqu'à la quatrième génération. Quelles sont les sommes récupérées de manière individuelle ? Nous nous appuyons sur les calculs effectués par André.

Tableau 155. Sommes récupérées par les héritiers suite à la liquidation de la maison du Cap

Crédit par année	Somme récoltée en francs près calculs	Calculs effectués (moitié du crédit + tiers+ 2/9 du tiers de Morange)	Parts des héritiers (tiers de la somme récoltée en francs)	Parts des descendants des héritiers en francs (tiers de la somme)
1151,62 francs en 1852	283,84	575,1+ 191,12+ 85,30/3	94,78	31,59
1224,41 francs en 1859	302,32	612,20+ 204,07+ 90,7/3	100,77	33,59
125,24 francs en 1873	30,92	62,62+ 20,87+ 9,28 /3	10,30	3,43
167,67 francs en 1875	41,39	83,835+ 27,94+ 12,42 /3	19,79	4,60
127,78 francs en 1876	31,75	63,89+ 21,92+ 9,46/3	10,58	10,50
89,48 francs en 1877	22,3	44,74+ 15,33+ 6,62/3	7,43	2,47
157 francs en 1878	38,76	78,50+ 26,16+ 11,63 /3	12,92	4,30

Du fait des nombreux descendants, cependant, les gains partagés se réduisent à des bribes. En sept ans, les héritiers Foäche ne recueillent que 807,31 francs²²⁰⁴.

D) Faire face aux affaires et à la difficile récupération des créances

Les héritiers Foäche espèrent recouvrer les créances liées à la débâcle de Saint-Domingue. Le recours à la justice a pu s'avérer nécessaire²²⁰⁵. À titre d'exemple,

²²⁰² AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Liquidation de la maison du Cap, Emmanuel de Jousselin, Avril 1862.

²²⁰³ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Liquidation de la maison du Cap, Répartition des héritiers de 1811 à 1870.

²²⁰⁴ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Notes d'André Begouën-Demeaux sur la liquidation de la maison du Cap.

²²⁰⁵ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Extrait de la minute de la chancellerie du Consulat de France à Baltimore, minute n° 3, An X de la République française.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Hardivilliers espérait recevoir un remboursement de M. Salenave, porteur de billets souscrits à l'ordre de M. Boislandry et endossés par lui en blanc. Ainsi, Hardivilliers a fait état de quatre billets : l'un de 1170,33 dollars payable le 2 février 1802, l'autre de 966,18 dollars payable le 3 février 1802, le troisième de 2136,51 dollars et le quatrième évalué à 1359,710 dollars. Nous apprenons que le citoyen Salenave s'est trouvé dans l'impossibilité de payer à échéance déterminée, alors que les associés Foäche, Morange et Hardivilliers ont eu « toute la sécurité qu'il est en leur pouvoir de leur donner pour le paiement subséquent des dits billets à ordre »²²⁰⁶. Le tribunal a imposé à M. Salenave d'accorder une garantie aux associés de la maison du Cap grâce aux hypothèques sur tous ses biens meubles et immeubles, ainsi que sur ceux situés à Saint-Domingue. Cette minute a été faite en présence de Condaminé et d'Isidore Gouiran²²⁰⁷.

De son vivant, Stanislas reçoit les lettres de colons ruinés. Force est de constater que les uns et les autres ont sombré dans la misère. En 1797, alors que Stanislas se trouve à Londres, M. de Grandprey, son débiteur, décide de lui faire part de sa situation, ayant perdu l'ensemble de ses biens²²⁰⁸. Affligé, il se confond en excuses car il ne peut pas payer l'armateur havrais : « L'incendie du Cap a causé ma ruine »²²⁰⁹. En outre, il affirme ne plus être en mesure de subvenir aux besoins de sa compagne, et il sait que son pardon ne sera pas forcément accepté avec « la crainte du refus et l'humiliation de la demande ». Cependant, il espère que les Foäche comprendront sa douleur de manière différente « des hommes qui peuvent bien connaître les désastres de Saint-Domingue²²¹⁰, mais qui ne montrent pas beaucoup d'intérêt pour ceux qui en sont victimes ». Il prétend vivre « dans l'aisance de la médiocrité » en affirmant que « les grandes afflictions n'ont pas de larmes ». L'espoir renaît, puisque ses affaires s'améliorent, dès lors qu'il est nommé général de la commission de l'emprunt : « Vous voudrez bien attendre que j'aye pu mettre quelque chose de côté pour commencer à vous payer la portion de ce que je vous dois »²²¹¹.

²²⁰⁶ *Ibidem*.

²²⁰⁷ *Ibidem*.

²²⁰⁸ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, M. de Grandprey à Stanislas Foäche, 28 août 1797.

²²⁰⁹ *Ibidem*.

²²¹⁰ Alejandro E. Gomez, *op. cit.*, p. 63. La Révolution de Saint-Domingue entraîne la ruine de la famille Rouvray. Ces derniers, réfugiés de Saint-Domingue, arrivent à conserver du café qui continue à produire alors que la plantation de cannes à sucre a brûlé. La famille perd 500 000 écus en juin 1792. Les époux Rouvray gardent espoir de récupérer et de tirer 100 000 milliers de gourdes de leurs caféières. Mais la liberté accordée aux esclaves ruine leurs espérances. En 1792, Mme Rouvray se réfugie aux îles turques et M. de Rouvray reste avec un de ses fils aux Etats-Unis. En 1799, l'un des fils passe à la Martinique où il fait l'acquisition d'une plantation.

²²¹¹ *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

D'autres règlements attendent les héritiers de Stanislas. En effet, dès le début du XIX^e siècle, il est nécessaire de s'adresser à diverses juridictions, tant les débiteurs s'avèrent peu enclins à dédommager leurs créanciers. Cependant, le recours au tribunal n'a lieu qu'en cas d'échecs des pourparlers.

1) Récupération des créances des armateurs

Récupérer les créances de la société Foäche Frères n'est pas chose facile, si on se réfère à la lettre d'Alphonse de Blosseville du 23 juillet 1811²²¹². Le mari de Rose écrit au liquidateur de la maison de l'armateur Meslé de Grandclos dans l'espoir de récupérer 1890 livres coloniales, somme jugée bien trop élevée par les représentants de l'armateur malouin. Néanmoins, les enfants de Stanislas, eux-mêmes confrontés à des difficultés financières, se voient contraints d'accepter un arrangement, comme l'indique le marquis de Blosseville : « Je ne vois aucune difficulté à occuper la base de transaction que vous me proposez qui est de couper par moitié la somme dont nous nous trouvons en désaccord »²²¹³. Si la créance est réduite à 1650 lt., les héritiers espèrent recevoir 1/12 placé par Stanislas dans l'un des navires de Meslé de Grandclos.

La maison de Jean-Baptiste Feray, quant à elle, est redevable de 170 lt. D'après le compte de la société Foäche Frères du 13 mai 1788, 120 l. ont déjà été remboursées²²¹⁴. Par ailleurs, le courrier d'Alphonse de Blosseville du 15 avril 1812 relate que M. de Charitte leur doit 1694 l. 13 s. 4 d., argent des colonies²²¹⁵. De surcroît, les héritiers espèrent surtout recouvrer 97 743 l. des négociants Collow et Ducaillé. En faisant l'addition des débits respectifs de Collow, Ducaillé, Roux, Meslé de Grandclos, Charitte et Feray²²¹⁶, on constate que 109 593 livres doivent être remis à la progéniture de Stanislas.

En 1813, les descendants du négociant havrais font face à Guillaume Collow, représenté par l'avouéASSE et par l'avocat Thil. Au temps du grand commerce, la société Collow Frères détenait une maison de commerce basée au Havre²²¹⁷. Selon le rapporteur du mémoire, le 17 juin 1791, la maison du Cap a vendu les esclaves des navires *Le Rouen*

²²¹² AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, Alphonse de Blosseville à Meslé de Grandclos, 23 juillet 1811.

²²¹³ *Ibidem*.

²²¹⁴ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Alphonse de Blosseville à André Begouën-Demeaux, 1812.

²²¹⁵ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, Alphonse de Blosseville, 15 avril 1812.

²²¹⁶ Nous faisons l'addition suivante : 97 743 + 7686 + 1650 + 1883 + 581 + 50 = 109 593 livres.

²²¹⁷ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur l'affaire Collow, Mémoire de la cour impériale de Rouen (première chambre), 1813.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

et *La Duchesse d'Orléans* appartenant à Collow Frères²²¹⁸ pour un montant de 215 090 l. 14 s.

La vente des 276 Noirs de la cargaison du Rouen a rapporté 375 203 l.²²¹⁹ Ensuite, en raison des services rendus par la maison du Cap, Morange a remis à la société Collow Frères le montant des créances du navire *Le Rouen* estimées à 857 l. 18 s. 3 d., ce vaisseau comportant 67 barriques de sucre et 621 sacs de café pour une valeur de 231 752 l. 15 s.

Les problèmes ont débuté en raison d'une créance réclamée par Pierre Morange à Thomas Collow le 11 avril 1792, estimée à 64 886 l. 5 s. 7 d. Lors de son procès, Guillaume Collow estime que la maison du Cap s'est trouvée si accablée de dettes qu'elle s'est « déchargée sur son père » pour récupérer les fonds dont elle ne disposait plus. À son tour, le fils Collow exige des héritiers le remboursement de 65 026 l. 10 s. 7 d.

Pour se défendre, les Foäche avancent que la somme réclamée par ce dernier varie d'une lettre à l'autre : établie à 65 026 l. 10 s. 7 d. dans la lettre 11 avril 1792, elle n'est plus que de 64 168 l. 12 s. 4 d. dans la correspondance du 16 février 1794²²²⁰. Par ailleurs, le fils Collow prétend encore que la maison du Cap ne répondait guère aux attentes de son père. En fait, les armateurs du Rouen et de *La Duchesse d'Orléans* ont souhaité, alors que l'insurrection de Saint-Domingue faisait rage, un départ non précipité du Cap, demande rejetée par Pierre Morange, partisan de la célérité. Au final, la cour d'appel rend son jugement et donne raison aux héritiers Foäche : Guillaume Collow est tenu de s'acquitter des 65 525 l. 6 s. 5 d., argent des colonies, pour le compte du navire *Le Rouen*. En revanche, les descendants devront, à leur tour, s'exonérer de la dette de 15 222 l. 1 s. 6 d.²²²¹

2) L'affaire Ducaillé

En 1813, Rose, Flore et Arthur font face à l'affaire Ducaillé. Ainsi, pour récupérer leurs créances estimées à 124 827 l. 9 s., ils s'adressent à l'avocat Chabrié en relation avec

²²¹⁸ *Le Rouen* est chargé de 67 barriques 2/3 et ¼ de sucre terré, de 6 balles et de 4 ballots de coton pour 121 190 l. 14 s., sans oublier les 70 600 livres de café pour 64 100 l. À cela, s'ajoutaient les 10 à 12 milliers de café à 10 000 livres avec des frais de 160 000 livres.

²²¹⁹ *Ibidem*.

²²²⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur l'affaire Collow, Mémoire de la cour impériale de Rouen (première chambre), 1813.

²²²¹ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, M. Barroy de Lemery du Havre, 14 avril 1812.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

André²²²². À l'instar de Guillaume Collow obligé de s'acquitter des dettes alors qu'il affronte la liquidation de sa maison de commerce, M. Ducaillé connaît des difficultés financières, selon son avocat²²²³ qui décrit la situation catastrophique de ses clients : « M. Malroux et Ducaillé sont ruinés, or on sait que la créance s'élève à 124 000 l. »²²²⁴ En premier lieu, les héritiers Foäche reçoivent 60 000 livres. De façon plus précise, on sait aussi que 23 965 l. 17 s. soit 16 201 l. et 7784 l. 17 s. ont été placés sur le compte de Stanislas le 3 décembre 1791, puis 8999 l. 19 s. en 1792. En additionnant l'ensemble de ces montants, Rose, Flore et Arthur récupèrent 92 965 l. 16 s.

Si plus de la moitié de la somme a été versée en 1791, il manque encore 31 468 francs en 1813. M. Ducaillé, en raison de ses soucis financiers, ne fait pas preuve d'empressement. De fait, les dettes se sont accumulées une dizaine d'années après la mort de l'armateur havrais, et les héritiers n'ont pas recouvré la totalité de la somme exigée en 1817²²²⁵. Si on se réfère à la lettre de M. Ducaillé du 10 janvier 1817 adressée à André, le débiteur ne peut déboursier que 2000 francs : « Je ne puis mieux vous en témoigner ma reconnaissance qu'en faisant et ce qui dépendra de moi pour en abuser le moins possible, je viens donc de réunir par le moins de sacrifices possibles la somme de deux mille francs dont vous pouvez vous prévaloir »²²²⁶. C'est ainsi que M. Ducaillé accepte de faire « le sacrifice de neuf mille francs, mais jamais de 16 000 francs »²²²⁷. L'avocat des Foäche évoque une situation complexe²²²⁸, d'où l'obligation de recourir à la justice, et une assignation prévue le mardi 5 mars 1818 est renvoyée au 12 mars de la même année. Au final, « une proposition de conciliation » est proposée à ce débiteur insolvable²²²⁹ et un terrain d'entente semble trouvé.

Par ailleurs, les héritiers de Stanislas se heurtent encore au débiteur Joseph Georges Audibert de Marseille en 1811, et il est également fait mention de la non-récupération des

²²²² AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, M. Chabrié à André Begouën-Demeaux, 1817 (jour et mois non visibles).

²²²³ Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, M. Chabrié à André Begouën-Demeaux, 17 janvier 1813.

²²²⁴ *Ibidem*.

²²²⁵ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Rapport du Consulat général de France aux Etats-Unis d'Amérique, New York, 1793.

²²²⁶ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, M. Chabrié à André Begouën-Demeaux, 10 janvier 1817.

²²²⁷ *Ibidem*.

²²²⁸ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, M. Chabrié à André Begouën-Demeaux, 11 février 1818.

²²²⁹ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, M. Chabrié à André Begouën-Demeaux, 21 février 1818.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

créances sur la maison Roux Wildermetz & Cie en faillite²²³⁰. Le débit de cette maison vis-à-vis des héritiers de Stanislas s'élève à 7686 l. 17 s. 7 d., argent des colonies²²³¹. Toutefois, nous ignorons si les créances de ces deux maisons ont été recouvrées.

3) *L'affaire Welz, Hardivilliers et de Louis Fournier de Bellevue*

Dès 1826, les Foäche affrontent le couple Damberton lors d'un procès²²³². La plaignante, née Welz, est l'épouse de M. Damberton, créancier de Stanislas pour une somme dont nous ignorons le montant. La dette n'ayant pas été remboursée, les héritiers de l'armateur havrais sont en ligne de mire.

Marie-Catherine Adélaïde Desobaye, mère du créancier, est voisine à Jean-Rabel de Stanislas avec lequel elle a correspondu. Une rente a été constituée par le négociant havrais en faveur de sa belle-fille, épouse de M. Welz, négociant à Rouen. Martin-Pierre II et Stanislas ont hypothéqué un immeuble afin de s'acquitter de cette dette, mais ce bien a été vendu sans que l'hypothèque ait pu être purgée²²³³. Des décennies après, les héritiers de Stanislas se disent prêts à satisfaire à leurs obligations, mais l'affaire porte aussi sur un litige concernant l'attribution des frais de justice. En effet, M. Griveau, avoué de Flore, écrit le 28 décembre 1826 à l'avocat Berryer qui représente les Welz afin de trouver des arrangements²²³⁴ pour contraindre les Foäche à supporter les nombreux frais de procédure, et cette fois, les enfants Martin-Pierre II et de Stanislas font des efforts de conciliation. Néanmoins, en octobre 1828, les héritiers des deux branches reçoivent une assignation à comparaître à l'audience du tribunal civil du Havre. Ils défendent leurs droits face à des Welz qui « entendent exercer dans toute son étendue le recours qui leur a été accordé par la cour pour les dépenses faites »²²³⁵.

La lettre de Martin III du 28 juin 1828 atteste que les héritiers sont contraints de s'astreindre aux dépenses d'appel prononcées par l'arrêt du 4 juin de la même année²²³⁶.

²²³⁰ AN 505 MI 89, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, Joseph Georges Audibert à André Begouën-Demeaux, 22 septembre 1811.

²²³¹ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 501.

²²³² AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Procès entre les héritiers Foäche et le couple Damberton, Dossier Welz, 28 avril 1830.

²²³³ *Ibidem*.

²²³⁴ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Procès entre les héritiers Foäche et le couple Damberton, Dossier, M. Griveau à M. Berryer, 28 décembre 1826.

²²³⁵ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Procès entre les héritiers Foäche et le couple Damberton, Dossier Welz, Martin III à André Begouën-Demeaux, octobre 1828.

²²³⁶ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Procès entre les héritiers Foäche et le couple Damberton, Dossier Welz, Martin III à André Begouën-Demeaux, 28 juin 1828.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

De fait, les Foäche s'en acquittent, comme l'indique la quittance prouvant le remboursement de la somme exigée, et la dame Welz récupère 281 francs²²³⁷. Dans un second temps, il faut faire face à l'affaire elle-même, car les Welz avancent que Martin-Pierre II et Stanislas ne leur ont jamais remis la somme réclamée, et pour ces raisons, les époux se trouvent débiteurs du créancier Palfray²²³⁸. Aussi, ils se réservent le droit de faire un recours contre les héritiers de Stanislas en cas de condamnation. Pour l'avocat Griveau, il ne peut y avoir de procédure contre les héritiers, ces derniers ayant soldé les frais de tribunaux des Welz suite à leurs confrontations devant le président du tribunal civil du Havre le 16 juillet 1825²²³⁹. Finalement, selon la conclusion de la justice rendue le 13 décembre 1829, si les descendants n'ont pas à rémunérer l'avocat des Welz, ils doivent remettre la somme liée à la vente de l'immeuble hypothéqué par Stanislas et par Martin-Pierre II.

Enfin, une autre affaire retient l'attention. En 1843, les héritiers Foäche souhaitent porter plainte contre la veuve Hardivilliers, épouse de l'associé massacré au Cap en 1804²²⁴⁰. Effectivement, Emmanuel de Jouselin s'exprime sur un jugement « obtenu en 1829²²⁴¹, en raison d'un litige portant sur la maison située rue Penthievre de Saint-Domingue, construite par la société du Cap et habitée par la nièce de Pierre Morange », lorsqu'elle vivait dans cette ville. Or, l'indemnité liée à ce bien ne devait pas lui être attribuée car les associés de l'entreprise de Stanislas en étaient les propriétaires : « C'est donc pour cela que l'indemnité lui a été versée, bien à tort, il est vrai lors du jugement du 22 octobre 1828 » affirme le marquis de Jouselin²²⁴².

Selon lui, Mme Hardivilliers, absente lors du jugement, a pourtant reconnu « n'avoir point de droits réels sur cette maison », bien qu'elle ait reçu l'indemnité sans sourciller. Emmanuel de Jouselin affirme encore : « Je vous avoue que je n'ai pas demandé à

²²³⁷ Les héritiers Foäche règlent à l'avoué la portion à leur charge, le 4 septembre 1826, uniquement de 281 francs.

²²³⁸ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Procès entre les héritiers Foäche et le couple Damberton, Martin III à M. Geudebert, Dossier Welz, 8 avril 1829.

²²³⁹ Il faut dire que les plaignants Welz ont des sommes à déboursier concernant maître Toutain leur avocat, soit 687,55 francs à remettre à ce dernier. Ces derniers ont été condamnés à rembourser à maître Toutain un certain montant « sans que cette obligation influe en aucune manière sur les obligations des héritiers Foäche », parce que les Foäche ont accepté de payer les dépenses pour lesquelles ils avaient été condamnés.

²²⁴⁰ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, Affaire Hardivilliers, Emmanuel de Jouselin à Charles Alphonse de Blossville, 18 avril 1843.

²²⁴¹ *Ibidem*.

²²⁴² *Ibidem*.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Madame Hardivilliers pourquoi et comment elle a réclamé cette indemnité, cette demande serait bien délicate et de l'origine, il me semble qu'elle a éludé une réponse catégorique »²²⁴³. Par la suite, l'indemnité allouée par la commission de liquidation de Saint-Domingue, d'un montant de 8640 francs, est portée au nom de Jacques Godefroy, apparenté à Mme Hardivilliers. Cependant, la lettre d'Emmanuel de Jouselin montre que les descendants de Stanislas et de Martin-Pierre II - même s'ils se sentent lésés - renoncent à attaquer en justice M. Godefroy, sans doute parce que la somme qu'ils auraient recouvré sur 30 ans s'élève à 3000 francs seulement. En définitive, le mieux est d'opter pour l'abandon de toute réclamation en raison des nombreux frais de justice.

4) Les débits de Louis Fournier de Bellevue

Le recouvrement des créances s'étale dans le temps, si on se réfère à la lettre signée le 2 octobre 1841²²⁴⁴ par Louis Fournier de Bellevue, dont le grand-père a été le débiteur des Foäche. C'est ainsi que M. Fournier envoie une lettre au négociant Louis²²⁴⁵ - petit-fils de Martin-Pierre II - dans laquelle il explique que son aïeul est décédé, et que son père est atteint d'une infirmité. Il charge le notaire de traiter avec les mandataires des Foäche à Paris. À l'époque, une procédure de récupération des créances a été lancée, son mandataire réclamant une réduction des sommes payées, d'où le mécontentement des Foäche. M. du Fournier avance que la fortune de son grand-père a été anéantie par les événements de Saint-Domingue²²⁴⁶. Là encore, nous ne disposons pas du montant des créances pour cette affaire impliquant la jeune génération.

Enfin, il s'avère plus complexe pour les héritiers d'intenter une action en justice, lorsque les débiteurs sont les alliés de leur famille. En effet, en 1844, le marquis Louis-Emmanuel de Jouselin, époux de Claire²²⁴⁷, petite-fille de Stanislas, est le débiteur des Foäche en raison de la dette laissée par son grand-père, Duval de Sanadon²²⁴⁸. Gêné,

²²⁴³ *Ibidem*.

²²⁴⁴ ANMT, 69 AQ 1, Fonds Foäche, Dossier portant sur les affaires de Martin III et de Louis aux Antilles, Louis Fournier de Bellevue à Louis Foäche, 2 octobre 1841.

²²⁴⁵ Louis (1800-1881) est le petit-fils de Martin-Pierre II (1728 -1816) et le fils de Martin III (1770-1839).

²²⁴⁶ *Ibidem*.

²²⁴⁷ Il s'agit de la fille de Rose (1781-1859) et du comte Charles Alphonse Poret de Blossville (1771-1855).

²²⁴⁸ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier portant sur les litiges et les affaires des héritiers Foäche, Affaire Hardivilliers, Emmanuel de Jouselin à André Begouën-Demeaux, 14 septembre 1844.

LES HÉRITIERS FACE AU RÈGLEMENT DES AFFAIRES FAMILIALES

Louis-Emmanuel avoue à André que « le temps a manqué pour rechercher ce compte »²²⁴⁹.
Là encore, il est peu probable que cette somme ait été recouvrée par les héritiers.

²²⁴⁹ *Ibidem.*

BILAN DE LA SECONDE PARTIE

Bilan de la seconde partie

Les effets de la Révolution sont désastreux pour les affaires de Stanislas et de Martin-Pierre II. La mort du roi annonce des lendemains difficiles pour les Foäche et leurs associés. Stanislas fuit à Londres et ses associés aux Etats-Unis, craignant pour leur vie en France ou à Saint-Domingue. La perte des plantations et l'interruption de l'armement maritime les ruinent, même si des tentatives de reprise sont effectuées sous pavillon neutre par la voie américaine. Des événements, comme l'abolition de 1794 à Saint-Domingue, annoncent un renouvellement du commerce, différent du temps de l'exclusif.

Les sources montrent que les stratégies de reprise s'annoncent complexes avec une guerre franco-anglaise qui se poursuit sur les mers à l'époque napoléonienne, sans compter l'échec de Boislandry, associé de la fratrie, dans un climat défavorable aux colons. Plusieurs stratégies sont pensées et mises en place pour maintenir le commerce.

Le retour de Pierre Morange fait encore partie d'une stratégie de reprise car l'ancien associé, porteur d'espoir et pressé de reprendre le négoce revient sur l'île. Cependant, il ne cesse de témoigner de la dangerosité du climat, et la reprise tant espérée s'avère impossible. Son départ prouve l'impossibilité de poursuivre les activités et contribue à la chute d'une maison du Cap exsangue financièrement. L'échec du général Rochambeau qui s'avoue vaincu en 1803, Saint-Domingue devenue Haïti et l'arrivée de Dessalines triomphant des troupes napoléoniennes signent la fin de l'entreprise.

Au cours de notre troisième partie, nous aborderons spécifiquement la descendance de Martin-Pierre II et de Stanislas. Nous nous efforcerons de la comprendre à travers son train de vie et une mentalité correspondant à celle de l'aristocratie. En outre, nous évoquerons les manœuvres d'adaptation qu'elle met en place pour perdurer socialement.

Troisième partie

Notabilité, culture et cadre de vie

Chapitre VII : Le choix des héritiers, continuité ou rupture ?

Dans un premier temps, il convient de voir si les héritiers adhèrent au négoce qui leur a apporté la fortune et s'ils acceptent, comme leurs aînés, d'embrasser une carrière à laquelle tout fils de négociant n'a pas le droit de se dérober.

A) Les spécificités du commerce de Martin III et de Louis Foäche au XIX^e siècle : rupture ou continuité avec le négoce de Stanislas et de Martin-Pierre II ?

Martin III et son fils Louis font le choix de poursuivre leurs activités commerciales aux Antilles de 1805 à 1869. En outre, Martin III n'hérite pas d'une entreprise prospère, car la maison du Cap fondée par son oncle Stanislas a été mise à mal dès 1791 ; quant à la société Foäche Frères, entre son oncle Stanislas et son père Martin-Pierre II, elle est liquidée en 1797. À défaut d'une société, Martin III hérite plutôt d'un nom reconnu dans le milieu du négoce : celui des Foäche.

Il s'efforce donc de faire perdurer cet héritage, de le porter et de le défendre. Si la société Foäche est liquidée en 1810, une société nouvelle est fondée à cette date, notamment entre Martin-Pierre II et son fils Martin III, laquelle perdure jusqu'à la mort du premier. La société ne s'éteint pas, puisque Martin III prend le relais avec son fils Louis, pour assurer la continuité de l'entreprise qui prend le nom, dès 1816, de Foäche et Fils. Martin III initie ainsi Louis au maniement du commerce jusqu'à sa mort en 1839.

Né en 1770, Martin III est témoin de la Révolution dans laquelle sont plongés son père et son oncle Stanislas qui, à ce moment, craignent pour leur vie. Les sources font mention de Martin III, car on sait qu'il est jugé « digne d'obtenir une place d'aspirant de la

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

marine de la République »²²⁵⁰ le 18 prairial de l'an 2 (6 juin 1794). Le fils de Martin-Pierre II commence par être élève ingénieur de vaisseau. Son rôle est de visiter avec « soin » les bois abattus pour le service de la marine dans les communes de Villemesnil, Angerville, Bailleul, Benarville et Saint-Léonard. Il lui est demandé de prendre des informations sur les vols de bois qui se produisent chaque jour et de trouver le moyen de les prévenir. Il doit aussi se concerter avec les administrateurs des cantons et des communes, répertorier tous les bois et ceux qui sont jugés inutiles, en faire un état particulier, prendre des renseignements sur les moyens de transport, selon les observations que les localités lui suggèrent²²⁵¹.

Ensuite, on sait que Pierre-Alexandre Laurent, ingénieur constructeur en chef de la marine du Havre dans les ports de la Manche, exhorte l'élève Martin III à cesser cette mission qui lui a été confiée²²⁵². Les choses se passent-elles mal ? Une pétition est signée en faveur de Martin III, affirmant que le citoyen Foäche exerce son travail « avec beaucoup de zèle et de capacité » dans ses fonctions²²⁵³.

La réputation de Martin-Pierre II et de Martin III n'est plus à démontrer et en 1821, Guillaume-Antoine Séry, maire du Havre, les presse d'appuyer sa demande afin de plaider en faveur d'un télégraphe nautique sur les côtes, proposé par le contre-amiral Baron de Saint-Haouen²²⁵⁴. Il explique qu'une commission a même été reçue au Havre, composée de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et du commandant de la marine, ravis de mettre en place cette nouvelle technique à l'étude « pendant plus d'un mois d'essais de jour et de nuit, sur les côtes et à la mer sur deux bâtiments du roi »²²⁵⁵. La commission juge cette expérience fructueuse, d'où la volonté d'utiliser ce télégraphe au port du Havre. Guillaume-Antoine Séry leur demande d'intercéder en faveur de la commission, les nouveaux membres n'étant pas favorables à cette invention, dont ils n'ont pas vu les

²²⁵⁰ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Papiers militaires du citoyen Foäche, 18 prairial de l'an 2 de la République.

²²⁵¹ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Papiers militaires du citoyen Foäche, Communiqué de M. Doupel, commissaire de la marine chargé du service par intérim, 1797.

²²⁵² ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Papiers militaires du citoyen Foäche, M. Doupel à Martin III, 14 pluviôse de l'an 6.

²²⁵³ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Papiers militaires du citoyen Foäche M. Grandville à M. Doupel, 10 ventôse de l'an 10.

²²⁵⁴ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Guillaume-Antoine Séry à Martin III, 8 mars 1829.

²²⁵⁵ *Ibidem*.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

bienfaits²²⁵⁶. Il compte sur les Foäche pour appuyer la trouvaille qu'il juge nécessaire à la marine en écrivant aux ministres, avant que les Anglais n'en tirent parti.

1) *L'alliance avec Jacques-François Begouën-Demeaux II*

La continuité est assurée et des similitudes sont visibles entre la première et la seconde génération des Foäche. Stanislas, l'oncle de Martin III, avait d'abord été pilote²²⁵⁷. L'apprentissage du métier s'exerce donc en entrant dans la marine et Martin III n'échappe pas à cette règle²²⁵⁸. De plus, le fils de Martin-Pierre II effectue un voyage avec le puissant négociant Jacques-François Begouën-Demeaux II, son beau-père, et se rend avant la Révolution au nord de l'Europe et en Russie. Il devient enfin électeur dans la 5^e section du Havre²²⁵⁹.

Martin III et Jacques-François Begouën-Demeaux II mettent en place une alliance pour restaurer leurs affaires mises à mal par la Révolution de Saint-Domingue. Le beau-père propose 20 000 francs qui arrivent de la banque de Rouen, sans doute pour leur association²²⁶⁰. Il semble aussi qu'ils soient associés dans la manufacture rouennaise, comme le suggère un courrier de Martin III à Jacques-François Begouën-Demeaux II du 23 mars 1809 : « Les directeurs de la manufacture ont dû recevoir aujourdhy même une lettre de moi que je crois leur avoir écrite vendredy soir [...] je leur indique ce qu'ils ont à faire »²²⁶¹. Martin III fait également partie de la première société anonyme havraise, ainsi que de la « Compagnie des agrès et appaux directement intéressée dans la réparation navale [...] et en 1824 de la Compagnie des agrès et appaux de Marine du Havre²²⁶² ». Les directeurs provisoires de celle-ci sont les négociants-armateurs Martin III Foäche porté président, Victor Haguelon, Martin Laffitte, Daniel Ancel, Charles Baudin, Savé aîné, directeur caissier, et Delamarre, capitaine. Cette société se constitue pour le rachat estimé à 140 000 francs du matériel d'entretien²²⁶³. Tous les souscripteurs apportent 1000 francs.

²²⁵⁶ *Ibidem*.

²²⁵⁷ André Lespagnol, « Modèles éducatifs et stratégies familiales dans le milieu négociant malouin au XVII^e et XVIII^e siècle : les ambiguïtés d'une mutation » in *Cultures et formations négociantes*, François Anglioni et Daniel Roche (dir.), Paris, EHESS, 1995, p. 37. Dès le XVIII^e siècle, l'apprentissage se fait par la navigation, puis par le comptoir au sein du magasin familial du père.

²²⁵⁸ Olivier Grenouilleau, *Moi Joseph Mosneron, armateur négrier nantais*, Rennes, Apogée, 1995, p. 48. Selon Olivier Grenouilleau, Joseph Mosneron a débuté son apprentissage en devenant pilote.

²²⁵⁹ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 785.

²²⁶⁰ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Martin III à Jacques-François Begouën-Demeaux II, 23 mars 1809.

²²⁶¹ *Ibidem*.

²²⁶² Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1106.

²²⁶³ *Ibidem*.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

On sait que Martin III et André Begouën-Demeaux ont pris cinq actions chacun. Cette société, prévue pour 30 ans, dure jusqu'en 1854. En outre, les directeurs peuvent être élus pour cinq ans, avec un conseil d'administration qui se réunit une fois par mois. L'association est instaurée pour entreprendre les travaux d'extension du port du Havre²²⁶⁴.

Dans quel cadre les activités reprennent-elles ? L'association entre Martin III et Jacques-François Begouën-Demeaux II est familiale et permet la continuité du commerce en droiture entre la France et les Iles. Qui plus est, Jacques-François Begouën-Demeaux II est le beau-père de Martin III qui épouse sa fille Henriette (1780-1825)²²⁶⁵. Lorsque l'association est familiale - car l'autre associé fait partie du clan - les risques sont donc minimisés.

Jacques-François Begouën-Demeaux II finance ainsi les expéditions de Martin III, signe que l'alliance permet de trouver les moyens manquants pour mener à bien des expéditions. Divers voyages sont dès lors organisés dans le cadre de l'association avec le vieux comte d'Empire. Les affaires peinent, car en 1830 Martin III doit un million de francs à son beau-père, cautionnaire auprès des banquiers de Paris²²⁶⁶. Déjà la maison Foäche Frères avait connu un énorme passif de trois millions de livres, et il avait fallu l'aide de Jacques-François Begouën-Demeaux II pour éviter la faillite²²⁶⁷. Il semble que Martin III et Jacques-François Begouën-Demeaux II se soient associés pour la vente de produits phares grâce au *Saint-Charles* dans lequel le second avait des intérêts sur les sucres et les cotons. Quant à Martin III, il vend aussi des toiles à Bordeaux²²⁶⁸. Lorsqu'il y arme deux navires, *La Cornélie* et *La Zoé*, enregistrés le 29 août 1808 pour pratiquer la course pendant douze mois, l'un est envoyé en Martinique et l'autre à la Guadeloupe. Or, Jacques-François Begouën-Demeaux II prend part pour 1/12. Deux autres navires, *La Louise* et *L'Amélie*, respectivement armés à Nantes et à La Rochelle pour les mêmes destinations, sont assurés pour 280 000 francs. En fait, c'est Jacques-François Begouën-Demeaux II qui finance toutes les expéditions de Martin III, notamment le départ des quatre goélettes sorties des chantiers de Nantes, de La Rochelle et de Bordeaux, *La Louise*,

²²⁶⁴ *Ibidem*.

²²⁶⁵ Sur la généalogie des Foäche : AN 505 MI 2. Deux enfants naissent de cette union : Louis Foäche (1800-1881) et Cornélie (1804-1884)

²²⁶⁶ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 711.

²²⁶⁷ *Ibidem*, p. 1740.

²²⁶⁸ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Association de Jacques-François Begouën-Demeaux II et de Martin III, 4 novembre 1809. Il semble que Martin III vende des toiles à Bordeaux, comme l'indique cette lettre du comte d'Empire datée du 4 novembre 1809 : « Où en êtes-vous de tous vos projets de vente [...] et de vos toiles à Bordeaux ? ».

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

L'Amélie, La Cornélie et La Zoé. Dans cette vaste entreprise, on sait qu'un dénommé M. de Grandcour, associé à Martin III, possède un intérêt de 5000 francs. Il donne l'ordre à Mallet Frères de s'en acquitter en deux moitiés les 15 septembre et 31 octobre 1808²²⁶⁹. On ignore cependant la suite des événements. De surcroît, pour entreprendre leur commerce sous la Restauration, Martin III et Louis disposent de trois navires²²⁷⁰. Martin III réalise des affaires avec la banque Mallet Frères pour importer des cotons chargés par *Le Petit Louis, La Cornélie et La Ville du Havre*, sans oublier *Les Deux Frères* armés par la veuve Le Couteux et Cie par consignation²²⁷¹.

2) *L'impossible retour à Saint-Domingue*

Revenir à Saint-Domingue est impossible²²⁷². Cette île n'est plus l'astre qui a fait briller le commerce des Foäche avant l'indépendance d'Haïti en janvier 1804. Mais Martin III espère y investir de nouveau, et souhaite le retour de Condaminé, le gérant de la plantation *Jean-Rabel*, pour l'épauler²²⁷³. Celui-ci, ayant vécu les insurrections, ne se sent cependant pas la force d'exercer cette mission au cas où l'île redeviendrait française. Et il affirme : « J'en suis désolé, messieurs, au-delà de ce que vous pouvés l'imaginer »²²⁷⁴. Il ne peut pas non plus indiquer à Martin III un nom fiable, « doux pour les nègres », hormis peut-être M. Audigé, que les Noirs connaissent puisqu'il les a dirigés. M. Pellier ferait aussi l'affaire, mais il considère qu'il serait trop « sévère » avec les cultivateurs. Pour gérer une habitation, il faut un homme qui ait connu Saint-Domingue. Or, Condaminé ne bénéficie plus de son réseau dans l'île : cela fait 20 ans qu'il a tourné le dos à son ancienne activité. Il est de surcroît horrifié, car maintenant les cultivateurs disposent d'un quart des cultures. De son point de vue, « la liberté, c'est du Sonthonax pur »²²⁷⁵.

Martin III et Jacques-François Begouën-Demeaux II, dans l'espoir d'un renouveau, comptent sur Louis XVIII, le nouveau roi, capable de remettre Saint-Domingue sous le

²²⁶⁹ *Ibidem*.

²²⁷⁰ ADSM, Fonds Richard, 179 J/27, Commerce de Martin III Foäche et de son fils Louis.

²²⁷¹ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 893.

²²⁷² *Le cri des colons propriétaires à Saint-Domingue, expropriés et réfugiés en France*, Paris, Goujon, 1822, pp. 7-8. Selon ces colons, « la France ne gagnerait absolument rien à reconnaître la souveraineté d'Haïti, et c'est en pure perte que nous n'aurions la honte d'avoir sanctionné la révolte et le brigandage des mulâtres ». Ils ajoutent : « En Amérique, on a voulu s'affranchir du joug de la métropole ; mais les propriétaires n'y ont point été dépouillés, on y a respecté la propriété, l'humanité, la morale, la religion ; à Saint-Domingue, au contraire, tout ce que les hommes respectent a été foulé aux pieds ».

²²⁷³ ANMT, 69 AQ 1, Fonds Foäche, Condaminé à Martin III Foäche, 1814 (lettre en mauvais état : mois et jour non visibles).

²²⁷⁴ *Ibidem*.

²²⁷⁵ Carolyn Fick, *Haïti...*, p. 328.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

joug de la monarchie²²⁷⁶. Le vieux comte caresse le rêve de recouvrer des sucreries au sein de l'île : « Les deux sucreries feraient cinq cent milliers de sucre terré de la plus belle qualité [...]. On verserait les améliorations sur les habitations, on obtiendrait la première année de rentrée dans la colonie, les 250 mille francs de produit sur total nécessaire »²²⁷⁷.

Cependant, le comte ne trouvera, d'après ses dires, que 80 esclaves²²⁷⁸ avec beaucoup d'enfants et de vieillards. Il pense mettre uniquement 35 à 40 Noirs au travail et considère que les dépenses atteindront 50 000 livres, puisque ces derniers sont désormais salariés²²⁷⁹. Il faut trouver un gérant qui puisse transformer « son versement en améliorations », les créances étant appelées à pleuvoir avec les fonds investis pour réaliser des progrès. Il reste encore à considérer les vexations ou les brigandages...

Dans l'espoir d'un retour, Martin III surveille constamment les nouvelles politiques²²⁸⁰ et la *Gazette Royale* du 16 août 1817 laisse entrevoir l'espoir d'un retour en arrière. Si le roi Louis XVIII n'a rien décidé sur la reprise en main des colonies, il souhaite que la *Gazette* relate l'entrée en contact de la couronne avec son ancienne possession. L'espoir de Martin III vient du fait qu'en 1804, le baron Malouet, ministre de la Marine et des colonies, a envoyé un espion à Haïti, appelé Médina²²⁸¹, qui a trahi Toussaint

²²⁷⁶ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Jacques-François Begouën-Demeaux II à Martin III Foäche, 23 janvier 1808.

²²⁷⁷ *Ibidem*.

²²⁷⁸ Louis Lacroix, *Les derniers négriers*, Paris, Inter-presse, 1939, p. 35. Selon Louis Lacroix, en 1817, suite au retour de la paix, quelques armements de traite sont visibles. Et Louis XVIII s'octroie le droit de poursuivre la traite jusqu'en 1819. Le 15 avril 1818, la France interdit la traite de manière définitive. Certains armateurs se lancent dans la traite en 1802 jusqu'en 1815. Il convient de citer l'ouvrage de l'historien Eric Saugera, *La Bonne-Mère navire négrier nantais*, Paris, Association des Anneaux de la Mémoire, 2012, p. 12.

²²⁷⁹ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Jacques-François Begouën-Demeaux II à Martin III Foäche, 23 janvier 1808.

²²⁸⁰ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Martin III à Jacques-François Begouën-Demeaux, 26 février 1815.

²²⁸¹ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, *Gazette royale*, octobre 1814. Les Foäche espèrent une reconquête de Saint-Domingue mais cet espoir est mince. Malouet, dans l'espoir d'une récupération de l'île, donne des instructions secrètes à Dauxion Lavaysse, à Médina et à Dravermann. François Dauxion envoie une lettre au chevalier de Prézeau, secrétaire du général Henry I^{er} (octobre 1814), de l'an 11 de l'indépendance. Dans sa lettre, le général français Lavaysse explique être venu dans la paix et la concorde, dans une optique de réconciliation. Il relate au chevalier de Prézeau que Louis XVIII n'accepte pas le sort funeste de Toussaint, décision prise uniquement par Bonaparte. Selon le général Lavaysse, les alliés de la France, l'Angleterre, les Etats-Unis risquent de nuire à Saint-Domingue, sauf si Haïti reconnaît Louis XVIII comme leur souverain. La réponse se fait sans attendre car le chevalier de Prézeau, homme de confiance du roi Henri I^{er}, réfute point par point la lettre de Lavaysse affirmant qu'il fait preuve d'hypocrisie, s'étant rendu à la Jamaïque deux mois au lieu de se rendre directement à Haïti. Le chevalier affirme encore que Lavaysse n'est pas fiable, étant le serviteur de Bonaparte, et que Louis XVIII devrait se méfier. Il explique qu'il est hors de question de se soumettre à Louis XVIII qui n'a jamais fait d'éloges funèbres en hommage à Toussaint Louverture. Le fidèle du roi Henri I^{er} ne comprend pas non plus les raisons pour lesquelles ils doivent se méfier de l'Angleterre et des Etats-Unis, certainement pas des alliés de la France. En effet, les

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Louverture. Toutefois, les Foäche ont peu de chances de récupérer leurs biens, puisque le roi Henry fait une annonce qui douche tout espoir le 20 novembre 1814. Haïti se prépare à un débarquement des Français au cas où ils reviendraient. Les habitants doivent se munir de chandelles, de torches ou de matières pour créer un incendie. Et si les Français débarquent, tout sera brûlé²²⁸². Les généraux commandant les troupes de la ligne, les bataillons et les escadrons devront se concerter pour attaquer les Français jusqu'à l'extermination.

Pour ces raisons, Martin-Pierre II et Martin III se tournent vers les Petites Antilles. La présence de Martin III est attestée en Martinique, si l'on se fie à la lettre de M. de Fririon qui espère mettre des courriers dans l'un des navires des Foäche, afin que l'association Foäche et Fils les achemine à l'intention de Mme de Vauclin, qui réside à Saint-Pierre²²⁸³. Martin III, en 1815, est bien implanté au sein de la colonie. Mme de Grenouville, qui vit à Paris, réclame au fils de Martin-Pierre II 2 barriques de sucre, 2 de café et 2 caisses de liqueur. Son mari a fait charger, en ce sens, *Le Petit Louis* à destination de Honfleur²²⁸⁴. La Guadeloupe n'est pas non plus absente des correspondances. De plus, plusieurs lettres prouvent la bonne connaissance de la navigation de Martin III : « On m'a dit que c'était à vous qu'il fallait que je m'adressasse pour savoir s'il y a quelque vaisseau qui doivent partir bientôt pour la Guadeloupe ou à quel époque il pourra y en avoir »²²⁸⁵.

Les négociants se tournent donc vers les deux îles afin de poursuivre le commerce des denrées toujours inaccessible dans la grande Antille²²⁸⁶. Quelle est leur situation économique ? Pourquoi Martin III et le comte sont-ils intéressés par celles-ci ? On sait par Jean Tarrade qu'elles ont subi à la fin du XVIII^e siècle l'écrasante domination de Saint-Domingue. En 1765, 12,51 % des exportations globales étaient assurées par les deux Petites Antilles, alors que Saint-Domingue en couvrait 32,28 %. La Martinique et la Guadeloupe produisaient 56 773,2 tonnes en 1788, tandis que Saint-Domingue donnait 238 922,5 tonnes la même année. À partir de la Restauration seulement, la Martinique et la Guadeloupe relancent la production.

Anglais sont trop philanthropes pour aider la France à récupérer l'ancienne perle des Antilles. Ils désirent jouir des mêmes droits naturels de l'homme que les autres nations libres. Son opinion est faite sur Malouet qui n'est « qu'un renégat » certainement pas favorable aux hommes de couleur.

²²⁸² *Ibidem*.

²²⁸³ ANMT, 69 AQ 1, Fonds Foäche, M. de Fririon aux négociants Foäche et Fils, 1815.

²²⁸⁴ ANMT, 69 AQ 1 Fonds Foäche, M. Coutain Le Jeune aux négociants Foäche et Fils, 24 mars 1815.

²²⁸⁵ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, La veuve Rouville aux négociants Foäche et Fils, 2 novembre 1816.

²²⁸⁶ Jean Tarrade, *op. cit.*, p. 36.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Si Martin III y lance des entreprises dès l'Empire, les événements ne sont pas propices en raison du blocus anglais, d'où une tentative de reprise avortée²²⁸⁷. Jacques-François Begouën-Demeaux II écrit en novembre 1809 à Martin III :

Tu me donnes presque de la fièvre [...] en m'apprenant que les 10 mille francs de traites que tu as reçus de la Martinique pour M. Grandpré sont tirées par le trésor public en France & qu'elles ont pourtant été protestées. À quoi peut-on se fier & à quoi m'attendre si on m'envoie de la Guadeloupe pour 50 à 60 mille francs ? Comme je le demande & que cette colonie vienne à avoir le sort de la Martinique²²⁸⁸.

En janvier 1809, « la pauvre Zoé est mouillée à Pointe Noire », faisant sa vente à Basse-Terre sous la menace anglaise. Le comte a souhaité alors que le capitaine de *La Zoé*, encore en Guadeloupe, fasse rapidement des affaires, « car il est à craindre qu'il ne soit retenu par cet embargo ». Les échanges se résument à surveiller la présence ennemie dans les Antilles dans l'espoir d'une accalmie :

Il me paraît que trop certain, mon cher Foäche, que la Martinique soit attaquée le 29/01 par des forces considérables. Ainsi, je suis fort aise d'être assuré que ton capitaine de L'Amélie a été prévenu [...] de n'y aborder, même de s'en approcher qu'avec grande circonspection. Cela lui fera prendre la route de la Guadeloupe dont malheureusement la position est également inquiétante, car elle pourra être ainsi attaquée²²⁸⁹.

L'autre navire, *L'Amélie*, ayant fait escale à Bilbao, ne fait pas de meilleures affaires. Il échappe à une tempête avec des frais de relâche qui augmentent : « Les dangers sont grands »²²⁹⁰. En raison du blocus, il est difficile de faire parvenir des sucres en France. Napoléon, alors au pouvoir, autorise les armements de manière libre afin de maintenir les échanges avec toutes les colonies²²⁹¹. Il est donc possible d'armer en aventurier. Par le décret du 30 avril 1808, l'empereur autorise Le Havre à envoyer deux navires pour les Antilles. Le gouvernement prend part pour 1/3 aux armements des navires, soit 60 000

²²⁸⁷ Pierre Pluchon (dir.), *Histoire générale...*, p. 385. Selon Pierre Pluchon, au moment où les navires des Foäche reviennent en Guadeloupe et en Martinique, les Anglais occupent l'île en 1809 et la Guadeloupe en 1810. On sait que les Anglais sont présents à Saint-Domingue jusqu'à la première abdication de Napoléon le 20 avril 1814. Aussi, de 1809 à 1811, il y a une chute des importations des denrées tropicales depuis la Guadeloupe avec une diminution des relations maritimes de la France avec les Antilles.

²²⁸⁸ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Jacques-François Begouën-Demeaux II à Martin III Foäche, 4 novembre 1809.

²²⁸⁹ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Jacques-François Begouën-Demeaux II à Martin III Foäche, 18 janvier 1809.

²²⁹⁰ *Ibidem*.

²²⁹¹ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 882.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

francs dans chaque armement par le biais de la Caisse d'amortissement²²⁹². En 1806, la différence entre l'importation et l'exportation est déficitaire de 12 points, en 1807 de 9 points, en 1808 de 17 points et en 1809 de 6 points²²⁹³. Force est de constater une réduction des échanges sous l'Empire liée à la présence anglaise dans les mers.

3) Les associés de Martin III et de Louis en Guadeloupe

Malgré les difficultés des débuts, les Foäche prennent la décision de poursuivre leurs activités commerciales sous la Restauration. En témoigne le cahier de Louis Foäche qui renseigne les correspondants pour exercer au mieux sa mission de négociant²²⁹⁴.

Tableau 156. Contacts commerciaux de Martin III et de Louis Foäche à la Guadeloupe en 1830

Nom des correspondants	Habitations	Notes
Franville Cherot	Habitation Bâlin au Petit canal	Détient une entreprise de gabarres pour porter les sucres
Alexandre Kayser		Lié en affaires avec M. Bretel
Ferlande et Ruilliers		Détenteurs d'un magasin à l'extrémité du quai
M. Belor, associé de Cardoze	Habite la petite propriété Stevenson aux Abymes	
Anatole Léger		Notaire
M. Delacroix	Habitation l'Islet aux Abymes	
M. Granger	Habitation située à Sainte-Rose	Médecin
M. Joly et Sabla		Associé avec Anger Salomon
Frères Chauvel		Détenteur d'une écurie place de la Victoire. Prix : 56,40 francs, avec soins et domestiques, herbes et foin
Solliers		Leevaner et Duret : anciens ouvriers travaillant dans le magasin de la grande rue
Le Roy		Associé à Ernest Lahens
M. Bidault		Associé dans un magasin de quincaillerie
M. Caron		Associé de M. Hart
M. Jabrun	Propriétaire de l'habitation Bellevue	
M. Bonnaffé	Propriétaire d'habitations	

²²⁹² *Ibidem*, p. 883.

²²⁹³ *Ibidem*, p. 882.

²²⁹⁴ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 5, Cahier de Louis Foäche consignait des informations sur les contacts commerciaux avec une description des lieux à destination de Martin III, 1830.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Mme Pichon, sœur de Barret de Nazarin	Propriétaire d'une petite habitation à proximité de celle de M. Laffond - Charropin	
M. Laffond-Charropin	Propriétaire d'habitations	
M. Goyon	Propriétaire d'habitations	
M. Cherot	Propriétaire de l'habitation La Salinière	
M. Girard d'Albyssin	Propriétaire de plantations	
M. Gallard Delaleu	Propriétaire d'une habitation limitrophe à celle de Girard	
M. Vaullier de Mayencourt	Propriétaire d'une habitation « très riche »	
M. Boullier	Propriétaire d'habitation, époux d'Adèle de Touchimbert	
M. Belin aîné (Port Louis)	Propriétaire d'habitation appartenant à M. Julien Belin	Commandant du quartier de Port Louis
M. Bebian (Anse Bertrand)	Propriétaire d'habitation	
M. Gremilly de Bragelorgne (Anse Bertrand)	Propriétaire d'habitation	
Chauvel Frères (Sainte-Anne)		Détenteurs d'une société
M. Charles Lasalinière Cheror (Sainte-Anne)	Propriétaire d'habitation	
M. Nesty		Ancien commis de Q et E, créole de Marie-Galante, ayant pris la suite des affaires d'Avril Lacour « vieux garçon riche »
M. Camboulas		Commis de Qenouille et Eyssen.
M. Lousseau		Ami de Eyssen
M. Richemont	Propriétaire d'habitations	Débiteur de la maison du Cap
M. Vermonnet (Sainte-Anne)		Géreur de l'habitation Bel etang de M. de Richemont
M. Franceschi	Propriétaire de l'habitation Saint-Guillaume	
M. Eymar	Propriétaire d'habitation	
M. Bonnaffé et Larivière	Propriétaire de l'habitation L'Espérance, faisant au moins 400 barriques de sucre	
M. Jabrun	Propriétaire de l'habitation Jabrun qui pourra servir à Martin III de « quartier général »	
M. Jovasse	Propriétaire d'une habitation du Gosier vendue à M. Descamps	
M. Vojeanlieu	Propriétaire de plantation	
M. D'Estrelat	Propriétaire de plantation	

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

M. Bellecour	Propriétaire de plantation	
M. Lousseau	Propriétaire de plantation limitrophe avec celle de Vojeanlieu	
M. Caillou	Propriétaire d'une plantation le long de la rivière du Lamentin	
M. Lamoisse	Propriétaire d'une plantation à côté de celle de M. Caillou	
M. Granger	Propriétaire d'une habitation limitrophe à celle de M. Lamoisse	
M. Dupuy	Propriétaire d'une habitation appartenant aux enfants de Madame Dupuy : « Si les sucres pouvaient nous aboutir, ce serait une fort belle affaire »	
M. Blachon	Détenteur d'une habitation faisant 400 à 500 barriques de sucre	
M. Descamps	Propriétaire d'une habitation	
M. Cador (?) à la Basse-Terre	Propriétaire d'habitations	
M. Caussade	Propriétaire d'habitation	
Amédée Rousseau	Propriétaire d'habitation et doit se reposer chez M. A. Rousseau. La fille de M. Jabrun est l'épouse de M. Hyppolite Rousseau, près de la rivière Goyave à proximité d'une anse des sables	
M. Despointes Rival (Capesterre)	Propriétaire d'une habitation à la Grande Rivière	
M. Pinel	Propriétaire d'une plantation ayant « les plus beaux palmiers de la colonie »	
M. Grossier	Propriétaire d'une habitation « limitrophe » à celle de son oncle Lamelouze « c'est une fort belle propriété [...] l'occasion d'y passer, et c'est chez lui qu'il conviendra de prendre gîte »	
Mme Rouvre	Propriétaire d'habitation, fille aînée, épouse de Navailès le trésorier de la colonie à Basse-Terre	
M. Touchimbert	Propriétaire d'une habitation étant dans « une position magnifique ». Louis estime qu'il s'agit de « fort braves gens quoique nous ayons à nous en plaindre, je dirai bien d'un manque de foi »	
M. Belleville	Propriétaire de plantation qui réside dans un hôtel à Basse-Terre	

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

M. Eugène Reizet	Propriétaire de l'habitation L'Espérance à ¾ d'heures de Basse-Terre, conseiller et auditeur à la cour royale	
M. Charles Dain	Propriétaire d'habitation à Beausoleil qui sépare M. Reizet de M. Touchimbert	
M. Revel à Basse-Terre	Propriétaire d'habitation au Matouba : « Ils m'avaient bien invité à la visiter mais l'occasion ne s'est pas présentée »	
M. Barbat	Propriétaire de l'habitation Barbat au Matouba	
M. Catamajor		Riche négociant : « Ils m'avaient promis de lui-même qu'il nous ferait quelques envois »
M. Lavau et Laporte		M. Lavau est le commissionnaire de M. Touchimbert et M. Lavau est présent sur l'habitation du Marigot

Pour rédiger son cahier dans lequel il répertorie l'ensemble des plantations de la Guadeloupe, au nombre de 47, Louis sillonne l'île et se rend aux Abymes, à Basse-Terre, à Marie-Galante, à la Capesterre, à Sainte-Anne et à l'Anse Bertrand afin de rencontrer les détenteurs de maisons de commerce et des plantations²²⁹⁵. Suite à ses observations, on suppose qu'il insiste pour bénéficier de la vente des denrées des plus belles habitations. Dans le cas de l'habitation Dupuy, il affirme dans son cahier : « Si les sucres pouvaient nous aboutir, ce serait une fort belle affaire ». Il repère que l'habitation Touchimbert est dans une position magnifique²²⁹⁶, ou que M. Pinel « a les plus beaux palmiers de la colonie »²²⁹⁷.

²²⁹⁵ Frédéric Régent, *Les maîtres de la Guadeloupe*, Paris, Tallandier, 2019, p. 138. Selon l'historien, la période qui s'étend de 1671 à 1732 se caractérise par la mise en valeur du quartier des Abymes, du nord et de l'est de la Grande-Terre. Le nombre de sucreries est de 122 en 1671, puis passe à 129 en 1715, et explose en 1735 avec 346 sucreries. La production sucrière se développe au début du XVIII^e siècle dans les plaines du Petit et du Grand Cul de Sac au nord-est de la Basse-Terre. La Grande-Terre connaît aussi une forte expansion des sucreries qui passent de 4 à 119.

²²⁹⁶ AMLH, 66 Z 5, Cahier de Louis Foäche consignait des informations sur les contacts commerciaux avec une description des lieux à destination de Martin III.

²²⁹⁷ Paul Butel, *Histoire des Antilles*, Paris, Seuil, 2002, p. 351. Selon Paul Butel, en 1816, les Libres dépassent légèrement les Blancs et atteignent le nombre de 9364 personnes contre celui de 9298 Blancs. En Guadeloupe, en 1817, il y a 13 454 Blancs contre 8364 Libres. Dans cette île, les Blancs ne sont pas aussi privilégiés qu'en Martinique, car ils ont été ruinés par l'émigration sous le régime de Victor Hugues. Mais les Libres revendiquent l'égalité avec les Blancs. En 1822, une révolte touche la Martinique et les esclaves projettent de rallier des grands ateliers pour faire une tentative sur Saint-Pierre avec 24 exécutions, 10 condamnations aux galères à perpétuité. Dès 1823, une brochure intitulée « de la situation des hommes de couleur libres aux Antilles françaises » s'achève par l'arrestation de Cyrille Bisette, condamné en 1824 à être banni.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

La situation est alors assez stable en Martinique, même si l'île n'échappe pas à une révolte servile en 1811 dans la commune de Saint-Pierre. À ce moment, quelques esclaves tentent une rébellion²²⁹⁸ avec l'aide du roi Christophe. 1815 marque la fin d'une époque. Néanmoins, la traite n'est alors pas oubliée au Havre, puisque la ville accueille par la suite entre 10 et 15 bâtiments qui viennent de Cuba dont 11 reçus de La Havane en 1820, 9 en 1824 et 1826, 10 en 1830 dans le cadre de la traite illégale...²²⁹⁹

4) Vendre les denrées coloniales

En premier lieu, il s'agit de reprendre la vente des denrées coloniales telles que le sucre, le café et le coton. Le comte d'Amerval, dans une lettre du 23 mars 1809, espère que Martin III écoule ses sucres « à un prix raisonnable » pour en « tirer quelques bénéfices »²³⁰⁰. En ce sens, il l'exhorte à trouver « le moyen dans les circonstances où nous sommes de se défaire de ces marchandises ». La lettre de Martin III datée du 29 janvier 1839 montre encore qu'il désire obtenir la vente du sucre de l'habitation Franceschi²³⁰¹.

En 1822, un chargement de 20 barriques est arrivé au Havre, la société Foäche et Fils ayant vendu ces dernières à M. Denan, de la garde nationale. Martin III et Louis en tirent une somme de 4611 francs. Les planteurs font confiance aux commissionnaires Foäche pour vendre les sucres au moment adéquat²³⁰², comme l'indique cette lettre du colon Haudry de Soucy : « Les sucres sont beaux, vous le saurez, vous êtes maître de vendre quand vous le jugerez opportun ». Il tient Louis informé du nombre de boucauds de sucre et de barriques obtenues sur sa plantation : « Nous avons fait 11 boucauds jusqu'à cette nuit minuit. Nous en ferons encore 5, je pense ; cela nous fera 16 pour le navire, nous aurions fait 18 ce qui est très beau. Aujourd'hui nous avons fait 38 boucauds sur les demandes et notre sucre est assez beau »²³⁰³.

Martin III et Louis sont encore les consignataires des barriques de cette plantation afin de les vendre, car Haudry de Soucy évoque la vente des 40 barriques que Louis possède dans son magasin²³⁰⁴. Le fils de Martin III se charge aussi d'écouler ceux du

²²⁹⁸ *Ibidem*, p. 352.

²²⁹⁹ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 906.

²³⁰⁰ ANMT, 69 AQ 1, Fonds Foäche, Comte d'Amerval aux négociants Foäche et Fils, 23 mars 1809.

²³⁰¹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Martin III à Louis, 29 janvier 1839.

²³⁰² ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Haudry de Soucy à Louis Foäche, 23 mars 1845.

²³⁰³ *Ibidem*.

²³⁰⁴ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, L.H. de Soucy à Louis Foäche, 1^{er} mars 1847.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

planteur Laffond-Charropin, son beau-père²³⁰⁵, qui attend que le fret baisse pour lui envoyer 35 à 40 barriques²³⁰⁶.

Le rôle de Martin III et de Louis est de veiller à la qualité des denrées pendant le transport, afin d'éviter leur perte en tant que commissionnaires²³⁰⁷. Louis propose de mettre une couverture de laine mouillée sur les caisses à égoutter, favorisant un terrage qui facilite « la sortie des sirops »²³⁰⁸. Il parie sur le sucre de la Martinique, espérant pour l'année 1835 une récolte de qualité : « J'ai été content de la qualité des sucres qu'on a fait devant moi »²³⁰⁹. Le fils de Martin III veille au conditionnement de la précieuse denrée avant qu'ils soient vendus au Havre. Il déplore le travail des tonneliers qui échantillonnent les sucres au Massi, habitation située au Vauclin, dans des barriques défoncées. Le vieux sucre se trouvant au fond n'est pas égoutté, et les barriques trafiquées ne pouvant être acceptées, restent invendues en France ou à Saint-Pierre. Louis se désole en voyant les 60 barriques qui se trouvent dans un état « pitoyable »²³¹⁰.

Vendre du beau sucre reste son obsession, notamment celui de l'habitation du Massi. Il s'inquiète, car il pense que son père Martin III ne sera pas satisfait de la qualité au vu d'un échantillon qui « a eu un goût de fourmi ». Pour faire des barriques comportant un sucre de qualité, il faut veiller à « augmenter la cuite »²³¹¹.

Martin III et Louis ne vendent pas uniquement le sucre, mais aussi le sirop bâtard issu de l'habitation Bellevue²³¹². Pour faire de beaux sucres, il faut une terre fertilisée, et c'est encore à Louis qu'incombe la tâche d'expédier 10 boucauds de guano. Le sucre est encore présent dans les magasins de consignation des Foäche, signe d'un maintien malgré l'émergence du sucre de betterave²³¹³.

²³⁰⁵ AN 505 MI 2.

²³⁰⁶ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 19 décembre 1838.

²³⁰⁷ *Encyclopédie du commerçant...*, p. 613.

²³⁰⁸ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 17 janvier 1839.

²³⁰⁹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, 31 janvier 1835.

²³¹⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche en Martinique, Louis à Martin III, 11 mai 1836.

²³¹¹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche en Martinique, Louis à Martin III, 19 avril 1835.

²³¹² AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche en Martinique, Louis à Martin III, 18 juin 1836.

²³¹³ Erick Noël, *Le goût...*, p. 167-168.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Martin III et Louis tournent cependant leur regard vers la Réunion, attirés par la culture du café²³¹⁴. Nous le savons grâce aux lettres de la Nugury de Romelin, qui écrit à Martin III de 1788 à 1816²³¹⁵. Ce planteur souhaite que le fils de Martin-Pierre II lui envoie des cafés de l'île, et fasse tout pour les préserver de « toute espèce d'humidité »²³¹⁶.

Dans ce contexte, M. Richebrarques demande aux négociants Foäche de lui donner le cours actuel des cafés, du sucre et du cacao de l'île Bourbon²³¹⁷. Si l'on se fie à *l'Encyclopédie du commerçant*, le café de la Réunion s'avère réputé, ayant beaucoup de similitude avec le moka, fèves arrondies de couleur jaune ou verte. Différents types de café sont visibles tels que le Bourbon fin vert, le Bourbon jaune et le Bourbon ordinaire²³¹⁸.

Les Foäche, en tant que commissionnaires, vendent donc cette denrée. Le comte d'Amerval, en 1814, exige que Martin III vende ses cafés²³¹⁹ en plus des 38 caisses de sucre qu'il a fait partir pour être achetés « le septième jour ». En 1815, la présence anglaise ne favorise pas un commerce serein en raison de l'embargo imposé, sans oublier les paiements à crédit qui s'éternisent. Jacques-François Begouën-Demeaux II conseille à Martin III de privilégier le paiement comptant à 2 % ou à 1 et ½ % « au plus » avec des termes qui doivent être remis en 3 ou 4 mois²³²⁰.

²³¹⁴ Marie Hardy-Segurette, *Couleurs café*, Paris, PUR, 2022, p. 83. Selon Marie Hardy, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la Martinique importe davantage de café qu'elle n'en produit. Dès 1843 et en 1844, les importations atteignent 61 740 et 63 207 kilos. En 1844, 99 % du café est importé. Mais les négociants ne parviennent pas à écouler la marchandise importée pour la consommation locale, d'où des réexportations.

²³¹⁵ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Terrier de Nugury de Romelin à Martin III Foäche, 1816.

²³¹⁶ Ho Quai Quang, *Contributions à l'Histoire économique de l'île de la Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 66-67. Si Martin III et Louis se tournent vers la Réunion, la raison est évidente. Cette île connaît toujours l'esclavage comme la Martinique et la Guadeloupe. En 1830, on dénombre 71 000 esclaves et en 1747, 62 260. Son économie dispose d'un rendement sucrier moins important que celui de la Guadeloupe et de la Martinique : 1,23 tonne à l'hectare contre 1,5 tonne à la Martinique ou 1,4 en Guadeloupe. Il est vrai que le relief de la Réunion est plus accidenté que celui de la Guadeloupe et de la Martinique. En 1765, la production de café atteint un million de livres et quatre milliers à la veille de la Révolution.

²³¹⁷ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, M. de Richebrarques à Martin III et à Louis Foäche, 28 mai 1835.

²³¹⁸ Ho Quai Quang, *Contributions...*, p. 63. Dès 1723, le roi a accordé à la future Réunion le monopole de la vente de café dans le royaume. En 1724, Bourbon est devenue un centre de production de café majeur jusqu'en 1789. En 1727, l'île de l'océan indien compte 24 milliers de café et près de 120 milliers en 1728. Or, la production bondit à 1500 milliers de cette denrée en 1740, l'île ayant un privilège sur les entrées de café en France. En effet, la Réunion est essentiellement productrice de café, même si le sucre rencontre un succès certain au XIX^e siècle. En 1820, l'économie de cette île est constituée de trois denrées : le sucre, le café et le girofle. En 1826, la canne dispose de 8200 hectares et de 8900 hectares pour le café.

²³¹⁹ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Comte d'Amerval aux négociants Foäche et Fils, 18 octobre 1814.

²³²⁰ *Ibidem*.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Dans le même temps, le café devient une monnaie d'échange pour la reconnaissance du nouvel état haïtien, dont les exportations sont soumises en 1825 au Havre à une taxation portée à 50 %. Les paysans d'Haïti se trouvent ainsi dans l'obligation de faire du café que Le Havre achète au pays, permettant surtout au gouvernement français d'obtenir des concessions commerciales²³²¹. C'est dans ce cadre que Louis trouve avantage. On suppose que c'est cette même denrée qu'envoie le fils de Martin III au planteur H. de Chayle, qui exige du café haïtien. Il dit être prêt à rembourser tous les frais à condition que Louis indique le mode qui lui convient le mieux²³²². En 1869, la comtesse de Bréda réclame une centaine de bons cafés de l'ancienne colonie : « Vous avez eu la complaisance l'année dernière de m'envoyer un sac de café excellent [...] Je vous serais bien reconnaissante M[onsieur], si vous vouliez bien m'envoyer dès que vous le pourrez un sac d'une centaine de livres de bon café »²³²³.

Le coton devient enfin une denrée attractive²³²⁴, aux yeux de Martin III et de Louis. Il faut réaliser des bénéfices sur son achat : « Je vais m'occuper de savoir si l'on peut en trouver à un prix qui laisse marge suffisante »²³²⁵ affirme Louis en 1834.

5) *La concurrence des maisons de commerce et les avances faites aux planteurs*

La vente des produits coloniaux ne s'accomplit pas sans mal. Martin III et Louis se heurtent à la concurrence des maisons de commerce qui proposent aux planteurs des avantages, s'ils laissent leurs sucres en consignment au sein de leur société²³²⁶. L'habitant peut s'adresser à d'autres maisons au détriment de la société familiale. Martin III est à cet égard indigné de l'attitude de M. Pécol : « Il n'avait pas besoin de nous le cacher, parce qu'il est parfaitement libre de rechercher le mieux de ses intérêts ». Surtout, M. Pécol est satisfait du prix auquel ont été vendues ses 37 barriques. Les planteurs mènent en somme le jeu et si le prix d'une consignment ne leur convient pas, ils vont ailleurs.

²³²¹ Gusti-Klara Gaillard-Pourchet, « Haïti et la France de 1825 à nos jours : deux siècles d'Histoire commune » in *Revue du Philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 4, Rouen, PURH, p. 19.

²³²² ANMT, 69 AQ 1, Fonds Foäche, H. de Chayle à Louis Foäche, 3 juin 1860.

²³²³ *Ibidem*.

²³²⁴ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 7 janvier 1834.

²³²⁵ *Ibidem*.

²³²⁶ AMLH, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 1^{er} mars 1839.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Louis évoque tout particulièrement un commettant et propriétaire de plantations, M. Jabrun, en quête d'une autre maison²³²⁷. Ce dernier fait affaire avec M. Rul (ancien négociant) qui a monté une maison sous la raison sociale Rul et Fils, s'engageant à faire consigner 1000 barriques par an. Les Foäche sont dépités : « Nous sommes tous ici suffoqués de ce procédé. Au moment où tu mettais des fonds à découvert à sa disposition, [...] nous recourons à ses ordres pour charger [...] ses sucres »²³²⁸. M. Jabrun s'est en fait adressé à Rul devant le refus des Foäche de monter une maison à Paris. Dans la crainte de perdre son client indélicat, Louis revient vers M. Jabrun et lui accorde une commission pour l'entrepôt, s'il accepte de faire de nouveau des affaires avec la maison Foäche et Fils : « Ce sera un motif de plus pour lui de revenir à nous, quand il sera dégoûté de son nouveau commissionnaire »²³²⁹. Mais pour que M. Jabrun revienne, il faudrait que Louis monte une maison de commerce basée à Paris²³³⁰ pour un capital compris entre 80 à 100 milliers de francs²³³¹.

Dans cette perspective, il importe de trouver une commandite²³³² de 100 000 francs, mais un commanditaire « ne se trouve pas comme on dit sur le pied d'un cheval », et Louis ne sait « vraiment pas [à] quelle porte frapper pour cela »²³³³. Ce dernier espère donc convaincre M. Jabrun de monter une maison avec lui pour y recevoir les consignations : « Il ne faut pas nous dissimuler que notre clientèle est perdue, ce qui nous reste est tout à fait insignifiant. Notre but doit d'être d'en acheter une »²³³⁴. Ouvrir une maison de commerce dans la capitale s'avère nécessaire car M. Pécou, un de leurs clients les plus importants « tâte les ventes à Paris et pourrait s'y accoutumer »²³³⁵. Nombre d'industriels parisiens ouvrent alors des maisons au Havre devenu le premier entrepôt des colonies²³³⁶.

²³²⁷ AMLH, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 7 janvier 1834.

²³²⁸ *Ibidem*.

²³²⁹ *Ibidem*.

²³³⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 29 décembre 1835.

²³³¹ *Ibidem*.

²³³² *Encyclopédie du commerce...*, p. 605. Le fils de Martin III cherche à mettre en place une société en commandite, c'est-à-dire avec un commanditaire, responsable au quantum de sa commandite.

²³³³ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 26 avril 1835.

²³³⁴ *Ibidem*.

²³³⁵ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 26 avril 1835.

²³³⁶ *Ibidem*.

²³³⁶ Louis Bergeron, *Les capitalistes en France*, Paris, Julliard, 1978, p. 44. C'est ainsi que les trois fils du parisien et héritiers de Jacques-Louis Pourtalès disposent de 15 millions d'actifs nets à la banque. Ils placent

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Le sous-préfet Arthur Foäche²³³⁷, cousin de Martin III, s'est vu significativement remettre une lettre dans laquelle il lui est demandé de pousser une enquête pour rechercher les causes de la cherté de la navigation, plus élevée qu'ailleurs²³³⁸.

Afin que les planteurs ne se détournent pas de sa maison de commerce, Louis est prêt à leur proposer des avances. Néanmoins, les promesses effectuées par les colons sont parfois mensongères. Lorsque M. Touchimbert lui promet 25 à 30 barriques, Louis n'est pas rassuré : « Mais tiendra-t-il parole, je le verrai souvent pour le lui rappeler ». Au final, le fils de Martin III déclare que « s'il lui en accorde, il lui fournira des avances de 200 francs »²³³⁹. En dépit de la souplesse dont Louis fait preuve, le nombre de barriques n'atteint que 20 à 25 pour l'habitation Bellevue, soit « une demi-promesse ». Et Louis ne parvient à les récupérer qu'au compte-goutte²³⁴⁰. Il évoque encore Mme Richemont qui veut consigner 100 barriques de sucre pour 25 000 francs²³⁴¹. Pour que la maison Foäche fasse des affaires, il faut finalement diminuer la commission établie à 3,50 francs la barrique : « Pouvons-nous trouver notre compte à les faire à 2,50 francs pour toute chose, quand nous regardions à être modérés à 3 francs seulement [...]. Ce n'est pas notre rôle de faciliter les envois à Paris, mais d'autres le font »²³⁴². Ce système perdure dans le temps, car 30 ans plus tard, il est toujours fait mention d'avances. En 1860, Charles de Goesbriand, évêque de Turlington, réclame ainsi 20 000 francs, en précisant à Louis « qu'il sera remboursé en numéraire ou en marchandises sur Le Havre »²³⁴³.

Dans le même temps aux Antilles, en raison de la concurrence du sucre de betterave, les prix des sucres fluctuent. Martin III cite M. Vojean qui se plaint en 1839 de la baisse du prix des sucres à Pointe-à-Pitre « où on [en] obtient difficilement 18 francs pour les plus

un montant de 3 millions de livres à la banque d'Oppermann, leur homme de confiance. Dès 1815, l'associé de Jacques-Louis Pourtalès, Mandrot fait le choix d'ouvrir une maison de négoce au Havre.

²³³⁷ Il s'agit du fils de Stanislas Foäche (1737-1806) et de Rose de Mondion (1754-1812) né en 1788 et mort en 1873. Il a été le sous-préfet du Havre.

²³³⁸ ADSM, 8 M 3, Lettre du secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies du 2 février 1832 sur les causes de la cherté de la navigation française au sous-préfet du Havre.

²³³⁹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 2 mai 1835.

²³⁴⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 30 avril 1836.

²³⁴¹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 19 février 1835.

²³⁴² *Ibidem*.

²³⁴³ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Charles de Goesbriand à Louis Foäche, 20 avril 1860.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

beaux »²³⁴⁴. Martin III propose à ce moment une avance de 15 francs par quintal de beau sucre sur la remise en échange de la consignation des barriques²³⁴⁵.

En plus de devoir monter une maison à Paris, Louis est obligé de se diversifier en proposant un service de commission à l'entrepôt - visiblement avec succès - car dès mai 1835, M. Corot lui adresse tous les sucres²³⁴⁶. Le fils de Martin III souhaite aussi ouvrir une nouvelle maison de commerce au Havre et pense à faire l'achat, en Guadeloupe, de marchandises en s'associant à plusieurs négociants afin de les revendre à un prix plus élevé. Ce type d'association se met en place uniquement avec deux ou trois membres d'une autre maison de commerce de la Martinique ou de la Guadeloupe. L'association se conclut par échanges de lettres²³⁴⁷. Dans ce cas, Louis, alors en Guadeloupe, sollicite l'aide de la société en commandite Baillert Frères, qui se charge de ses recouvrements moyennant 5 % de commission. Les Foäche s'adressent à eux afin qu'ils effectuent des livraisons de coton en avril-mai 1835²³⁴⁸. Martin III souhaite encore que son fils effectue des opérations avec M. Fabre ainsi qu'avec une maison de la Guadeloupe pour des consignations à partage de commission.

Louis voyage enfin sur le continent américain : en septembre 1836, il se rend à New York afin d'y retrouver M. M. Maitland, Kennedy et Soultter, consignataires. Il prévoit de là d'aller à Baltimore et à Washington pour de nouveaux ancrages²³⁴⁹.

6) *Expédier des marchandises, prendre part à l'armement et à l'assurance maritime*

Sous la Restauration, la maison de Louis et de Martin III consigne et envoie des marchandises variées. Nous pouvons nous référer à la lettre du 14 mars 1817 dans laquelle M. de Guilleroy sollicite de Martin III la possibilité de transmettre un ballot de coton à Mme de Vauclin. Il attend aussi une assurance évaluée à 600 francs²³⁵⁰.

²³⁴⁴ *Ibidem*.

²³⁴⁵ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier portant sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 11 mars 1839.

²³⁴⁶ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis à Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 2 mai 1835.

²³⁴⁷ André Lespagnol, *Ces Messieurs de Saint-Malo*, Bretagne, PUR, 2018, p. 129.

²³⁴⁸ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 11 mars 1835.

²³⁴⁹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 27 mai 1836.

²³⁵⁰ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, M. de Guilleroy à Martin III, 14 mars 1817.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

De la même manière, Mme Crépy exhorte les Foäche à faire passer sa correspondance à la Martinique²³⁵¹. Quant au vicomte de Sérignan, il s'adresse en 1822 à Martin III pour qu'il remette du courrier à son fils le comte Arthur de Sérignan, ancien officier des hussards de la garde royale et maire de Magnanville : « J'implore votre assistance pour me procurer aussi [ses] lettres » précise-t-il²³⁵².

En 1819, l'association Foäche et Fils doit envoyer une caisse comportant des habits évalués 400 francs à M. Comeiras : « Je vous prie de la faire assurer, expédier, douaner et couvrir pour éviter les avaries de toile » écrit ce dernier²³⁵³.

Les envois concernent également des articles tels que les cigares²³⁵⁴. En 1844, le ministre de Baade souhaite que Martin III et Louis fassent preuve de célérité pour expédier du tabac, les priant « de bien vouloir donner leurs soins à la prompte accélération de cet envoi »²³⁵⁵. Martin III et Louis doivent s'arranger pour que les huit caisses de cigare qui se trouvent à la douane du Havre soient expédiées à celle de Paris²³⁵⁶. En 1846, la veuve de Vauclin écrit encore à Louis, lui expliquant qu'elle expédiera deux caisses contenant de la porcelaine et des cristaux. De là, elle espère que le fils de Martin III conservera sa cargaison jusqu'à ce qu'elle revienne au Havre²³⁵⁷.

De plus, Martin III participe à des entreprises en qualité de portionnaire, car le comte d'Amerval l'évoque dans un armement à hauteur de 20 000 francs²³⁵⁸. Les Foäche, père et fils, se font surtout assureurs. Martin III participe à la création de sociétés d'assurance maritime avec Jacques-François Begouën-Demeaux II. Une lettre de la veuve de Marais,

²³⁵¹ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Dossier sur le commerce Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Madame Crépy aux négociants Martin III et Louis Foäche, 9 juillet 1817.

²³⁵² ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Vicomte de Sérignan aux négociants Foäche et Fils, 18 juillet 1822.

²³⁵³ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, M. Comeiras à Martin III Foäche, 23 octobre 1819.

²³⁵⁴ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Ministre de Baade aux négociants Foäche et Fils, 25 mars 1844.

²³⁵⁵ *Ibidem*.

²³⁵⁶ Anton Serdeczny, « Les pratiques tabagiques » in *Chic Emprise*, Annick Notter (dir.), Paris, Geste, 2019, p. 76. Rappelons que dans la France d'Ancien Régime, à La Rochelle, les marchands de tabac, en 1791, sont au nombre de 32, avec 12 qui sont dédiés au tabac et neuf femmes qui exercent cette profession. Dès 1596, Sully aspire à taxer le tabac et en novembre 1629, Richelieu met en place un droit d'entrée de 30 sols par livre pour la production de la Compagnie pour la colonisation de Saint-Christophe et de la Barbade transformée en Compagnie des Isles d'Amérique en 1635, d'où les plantations de tabac en France à Clairac et dans le Périgord. Colbert réserve au roi le monopole de la vente du tabac et met en place une Ferme des tabacs. En février 1791, l'Assemblée nationale considère qu'il est possible aux personnes qui le souhaitent de fabriquer ou de cultiver du tabac dans tout le royaume. Des représentations des aristocrates prenant du tabac, dès le XVIII^e siècle, sont visibles, tels que Philippe de Vendôme. Le tabac est, en effet, associé à une véritable théâtralité.

²³⁵⁷ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Veuve Vauclin à Louis Foäche, 16 mars 1846.

²³⁵⁸ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Comte d'Amerval à Martin III Foäche, 8 octobre 1814.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

adressée en 1824 aux négociants Foäche et Fils, prouve que ceux-ci assurent les navires à des taux qui les arrangent²³⁵⁹. La dame de Marais espère, en effet, une assurance à 6 % sur 3000 francs, au lieu de 5 % pour le navire *Jeanne d'Arc*, en raison des corsaires espagnols²³⁶⁰ qui menacent en Méditerranée. Elle critique la manière de procéder des Foäche : « Quant aux assurances de chargement annoncé, je ne conçois pas bien votre méthode de n'assurer que la moitié de ses risques, à moins que vous n'ayez trouvé à la longue et l'habitude, cette spéculation avantageuse »²³⁶¹. Mais Louis ne lui propose finalement que 2 %.

Nous disposons encore de la police d'assurance du navire *Henriette*, qui se rend aux îles Maurice et Bourbon en 1827²³⁶². Ce navire, qui contient pour 130 000 francs de marchandises, est probablement assuré à hauteur de 2 % par la maison Foäche et Fils²³⁶³.

7) *Des banquiers qui investissent au sein des habitations et fournissent des matériaux*

La société Foäche et Fils fait office de banque avec l'utilisation de fonds avancés à des tiers grâce aux lettres de change. Le 1^{er} mai 1829, M. Vasselot affirme avoir reçu de Messieurs Mallet Frères & Cie pour le compte de Foäche et Fils, la somme de 1700 francs, et avoir tiré sur eux une traite de 1000 francs²³⁶⁴. Martin III et son fils viennent aussi en aide au planteur Haudry de Soucy en avril 1824 : « J'aurai besoin de 3000 francs de suite ou bien de 1500 francs de suite [...] Voyez, s'il vous est possible de faire l'un ou l'autre de ces choix pour moi »²³⁶⁵. Le 8 août 1836, la baronne de Coëls souhaite bénéficier d'une lettre de change de 1200 francs qu'elle fera présenter à l'échéance à Périer Frères.

Martin III et Louis injectent encore des fonds dans des habitations dont ils ne sont pas propriétaires, comme à la Guadeloupe sur l'habitation Bellevue pour récupérer des denrées. Louis écrit à son père en 1836, l'informant que M. Jabrun souhaite « liciter sa

²³⁵⁹ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Auguste Veuve de Marais aux négociants Foäche et Fils, 24 janvier 1824.

²³⁶⁰ *Ibidem*.

²³⁶¹ *Ibidem*.

²³⁶² AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 2, Dossier sur le commerce Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Police d'assurance du navire *Henriette*.

²³⁶³ *Encyclopédie du commerçant...*, p. 154. Les produits tels que le savon, le coton, le soufre, la laine, le cordage bénéficient de l'assurance à hauteur de 3 % ou à hauteur de 5 % pour le cacao et le café en sacs, farine, l'indigo, le fromage, le rocou, les sucres, à hauteur de 10 % sur les amidons, l'anis, l'alun, le café en vrac, les cendres, les charrues, les cuirs, la farine en sac, les fruits secs, les poissons, le riz en sac. Enfin, les fruits, les sels et les graines sont assurés, quant à eux, à hauteur de 15 %.

²³⁶⁴ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, M. de Vasselot à Foäche et Fils, 17 juillet 1829.

²³⁶⁵ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Haudry de Soucy à Foäche et Fils, 24 avril 1824.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

petite habitation ». Louis accepte, car il considère que leurs « droits seraient transportés sur ce tiers dont [ils toucheraient] les revenus »²³⁶⁶. Selon le fils de Martin III, le revenu de cette plantation étant évalué à 8250 francs jusqu'en 1847, les Foäche récupéreront 2750 francs.

Mais l'investissement est intéressant si l'habitation fait un bon chiffre d'affaires. En effet, Louis mentionne l'habitation Barlat (?) dont la récolte n'atteint que 2500 francs de café²³⁶⁷. Les Foäche se contentent de cette situation quand, en revanche, ils cherchent à faire main basse sur l'habitation Bellevue. Cependant, lorsqu'une partie des héritiers refuse de vendre, le domaine reste dans l'indivision : « Je vois avec plaisir que tu goûtais le projet de Portal de nous rendre maîtres de l'habitation Bellevue à la Guadeloupe. On espère trouver un arrangement avec les héritiers, mais il y a une division en différentes branches avec des mineurs »²³⁶⁸.

Louis et Martin investissent en outre au sein de l'habitation du Massi au Vauclin. Louis y surveille constamment le climat dont dépend la récolte²³⁶⁹. Cependant, en 1835, Louis explique que les cannes coupées sur plant « ne lui ont rendu que 9 à 10 barriques »²³⁷⁰ et se plaint que celles du Massi soient retardées par la sécheresse : « Si les pluies tardent encore, nous serions bien maltraités »²³⁷¹. Pour que l'habitation soit rentable, aux yeux de Louis, elle doit être aménagée. Il importe donc de planter sous les mornes des vivres « pour faire suite aux jeunes plantations qui viennent d'être faites près des bâtiments »²³⁷². Il existe aussi une pièce de patates prête à récolter et M. Cambeilh²³⁷³ attend la pluie pour favoriser la croissance des plants. Les Foäche ont essentiellement un rôle de bailleurs, et constatent que les sieurs Fabre et Cambeilh respectent leurs exigences : « Il y a avantage pour le présent à maintenir deux pouvoirs divisés mais presque égaux, de

²³⁶⁶ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 2 avril 1836.

²³⁶⁷ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 1^{er} juillet 1836.

²³⁶⁸ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 28 mai 1836.

²³⁶⁹ *Ibidem*.

²³⁷⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 21 juillet 1836.

²³⁷¹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 11 mars 1835.

²³⁷² AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 3 décembre 1835.

²³⁷³ M. Cambeilh est le bénéficiaire de la procuration de l'habitation Massi au Vauclin qui assure la comptabilité.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

manière à ce que l'un serve de contrôle à l'autre »²³⁷⁴. Louis donne ses instructions, en tant que financeur. Evidemment, le fils de Martin III reçoit régulièrement les comptes de la propriété : « Je reçois aujourd'hui le compte de vente des 90 barriques par Fabre à 27 francs, ce qui fait 8466,48 francs »²³⁷⁵.

Il semble que Martin III et Louis aient également investi au sein de l'habitation Le Couteulx, car nous disposons d'une lettre de Louis évoquant une vente²³⁷⁶. Louis ne précise pas s'il s'agit de l'habitation de Louise, sœur de Martin III, ou de son fils Ernest Le Couteulx, appartenant à la grande famille normande des Le Couteulx de Canteleu, banquiers à Rouen²³⁷⁷. Néanmoins, nous savons que Martin III et Louis organisent des affaires avec des membres de ce clan, notamment Antoine Le Couteulx, le fils de Louise et de Barthélémy Pierre Le Couteulx²³⁷⁸ : « J'ai reçu une lettre d'Antoine m'annonçant que tous étaient disposés à Rouen à signer l'acte rédigé par Desfontaines Ernest »²³⁷⁹. Louis explique aussi avoir envoyé l'acte de vente pour qu'ils l'étudient. Il espère qu'Antoine pourra le transmettre à Félix Chagaray²³⁸⁰, époux de sa sœur Clémence (1800-1861). Cette habitation, au sein de laquelle Louis et Martin III se sont proposés comme bailleurs de fonds, est vendue le 26 août 1834 avec un règlement « pour établir ce qui [leur] revient au 1^{er} janvier 1835 ». Le prix de vente est de 102 732,14 francs, dont les Foäche se portent en partie garants : « Notre garantie a été divisée en 3 termes »²³⁸¹. Les trois premiers termes sont de 6281,23 francs et les 17 autres de 4100 francs chacun.

Les Foäche fournissent en outre des matériaux. Dès 1809, le comte d'Amerval souhaite que Martin III assure le chargement de 100 000 tuiles, de 20 000 briques et de 10 000 carreaux²³⁸². Le rôle de Louis, des années plus tard, est encore d'approvisionner les habitations des colons. Alors qu'il est en Martinique, Martin III lui transmet du Havre les

²³⁷⁴ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 3 décembre 1835.

²³⁷⁵ *Ibidem*.

²³⁷⁶ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 1^{er} février 1834.

²³⁷⁷ Sur la dynastie des Le Couteulx voir Michel Zylberberg, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne : la dynastie Le Couteulx*, Paris, Publication de La Sorbonne, 2001.

²³⁷⁸ AN 505 MI 2, Eléments de généalogie.

²³⁷⁹ *Ibidem*.

²³⁸⁰ *Ibidem*.

²³⁸¹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 1^{er} février 1834.

²³⁸² *Ibidem*.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

indications nécessaires²³⁸³. Ainsi, tous les éléments de la plantation sont fournis sur l'habitation de Soucy par la société Foäche et Fils, notamment deux chaudières, un cylindre de mazeline et deux attelages à mulets²³⁸⁴. D'ailleurs, de nouvelles techniques permettent de faciliter les récoltes et d'obtenir en 1839 un beau sucre²³⁸⁵. D'après Louis, il serait judicieux d'introduire deux brouettes plates, dont l'une faciliterait l'entrée des cannes au moulin, l'autre enlèverait les bagasses et « devrait bien simplifier le travail »²³⁸⁶. Signalons que le fils de Martin III transmet enfin 650 briques pour la réfection de la sucrerie, et se préoccupe de vérifier sur place son bon fonctionnement. Il peut toutefois subir des reproches, comme en 1845 ceux d'Anatole, employé qui demande²³⁸⁷ : « Pourquoi Foäche n'a-t-il pas encore expédié le moulin à vent et le tuyau à fonte ? On a déménagé le moulin à vent à la fin de décembre [...]. Il aurait pu le charger sur Le Bon Henri, qui est arrivé le 18 du mois ».

Notons que les moulins à vent et à eau constituent une nouveauté dans les années 1820, même si on en compte 199 parmi les 371 sucreries de la Martinique. L'île possède 178 moulins à eau et 20 moulins à vent, mais également 10 à vapeur, signe d'une nouvelle technologie et d'un remplacement du moulin à bêtes²³⁸⁸. Louis surveille constamment les équipements des plantations. À l'occasion d'une visite sur l'habitation Bellevue, il explique avoir vu fonctionner le petit équipage alors qu'il aurait préféré voir le grand :

Il me tarde de voir nos équipages montés avec de belles chaudières. Pour cela, il faudra en avoir toujours un jeu d'avance et les demandes seront calculées de manière à ce que les dernières chaudières du grand équipage soient de dimension convenable pour former les plus grandes chaudières - ce qui nous dispensera d'avoir 9 chaudières de remplacement.

La chaudière à bascule, nouveauté, permet la cuisson des sucres « de premier jet »²³⁸⁹ et une économie de main-d'œuvre²³⁹⁰. Louis souhaite encore investir en 1835 dans l'achat d'un moulin horizontal pour l'habitation : « Ces moulins font merveille et c'est là peut-être

²³⁸³ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 28 décembre 1835.

²³⁸⁴ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 17 janvier 1839.

²³⁸⁵ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 1^{er} janvier 1839.

²³⁸⁶ *Ibidem*.

²³⁸⁷ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Haudry de Soucy à Louis Foäche, 22 février 1845.

²³⁸⁸ Paul Butel, *Histoire générale...*, p. 297.

²³⁸⁹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 29 décembre 1835.

²³⁹⁰ *Ibidem*.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

la plus grande amélioration que nous pourrions introduire sur l'habitation. Ils peuvent travailler de 4 heures du matin à 7 h du soir »²³⁹¹.

L'effort de modernisation est également visible grâce à l'emploi d'engrais, de fumiers produits pour fertiliser les sols, de bagasse provenant du foyer des chaudières, de sang de bœuf ou de morues avariées²³⁹². Tout cela contribue à accroître le rendement jusque sous la monarchie de Juillet²³⁹³.

8) *Des habitations peu rentables et l'accumulation des créances*

La rentabilité n'est pas forcément au rendez-vous. Ainsi en 1844 l'habitation Haudry de Soucy fournit 300 barriques, mais en 1845 elle n'en donne pas 180²³⁹⁴. Et 1846 voit la production encore stagner : « C'est une nouvelle déception » selon Louis, d'autant qu'avec la sécheresse, l'eau vient à manquer. Le planteur de Soucy évoque les difficultés financières et de nombreux frais à payer. D'après Louis, les problèmes naturels entraînent une diminution des barriques et forcément une augmentation de leur prix²³⁹⁵. Ce phénomène se vérifie en décembre 1835 : « Les sucres se tiennent de 27 à 27,50 francs à 28 francs [...]. Il n'y en a presque pas en ville »²³⁹⁶.

Louis fait l'amer constat que le sucre des colonies se heurte à la concurrence de celui de France²³⁹⁷. Selon M. de Soucy, « les sucres de betterave ne pourront aller à l'étranger plus que les nôtres à cause du drawback qu'ils auraient »²³⁹⁸. Et le fils de Martin III note que la production de Pécoule ne s'écoule pas mieux : « Voicy que les sucres ne se

²³⁹¹ *Ibidem.*

²³⁹² *Ibidem.*

²³⁹³ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 2, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Facture adressée à la maison Foäche et Fils de J. Lahoussaye, 7 juin 1806. Signalons que la maison de commerce Foäche et Fils vend aussi des objets de la vie quotidienne. En effet, elle commande chez J. Lahoussaye Père et Fils spécialisés dans les magasins de tôles, afin d'adresser aux colons 24 meules anglaises et 8 bottes pour 644,91 francs par *Le Sully*. En 1830, les Foäche fournissent à M. Goubert un arquebuser et six fusils, peut-être destinés à réprimer des esclaves rebelles.

²³⁹⁴ ANMT, Fonds Foäche, L. H. de Soucy à Louis Foäche, 25 avril 1845.

²³⁹⁵ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 2 mai 1835.

²³⁹⁶ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 29 décembre 1835.

²³⁹⁷ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 18 janvier 1838.

²³⁹⁸ ANMT, Fonds Foäche, L. H. de Soucy à Louis Foäche, 25 avril 1845.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

vendent pas et il faut payer le fret de plus de 100 barriques que nous avons à eux en magasin »²³⁹⁹.

Dès 1828, le sucre de betterave s'impose, bien moins onéreux. En 1830, les planteurs se sentent menacés et s'insurgent contre ce sucre détaxé, tandis que les fabricants du sucre de betterave dénoncent à contrario les taxes imposées. De plus, les Etats-Unis se tournent vers le sucre de Porto Rico, de belle qualité²⁴⁰⁰. La débâcle est générale, et les sucreries des Petites Antilles ne cessent de diminuer : de 620 à la Guadeloupe en 1835 et de 505 à la Martinique en 1837, leur nombre tombe respectivement à 543 et à 471 en 1840²⁴⁰¹. Qui plus est, la production de Cuba s'accroît, ses sucres étant plus beaux. Si la barrique coûte 1,46 francs, Louis doit l'écouler à 1,55 francs²⁴⁰². Dès 1834 et malgré les adoucissements de l'exclusif, Louis et Martin III envoient à la chambre de commerce une pétition pour le rétablissement d'un marché favorable²⁴⁰³. Au Havre, les sucres affluent par l'interlope - puisque 7000 barriques y sont vendues²⁴⁰⁴.

En fait, les habitants vendent les barriques à un prix excessif, d'où un endettement de la société Foäche et de la société alliée, les Begouën-Demeaux, qui ne parviennent plus à faire face aux échéances des banquiers. Par voie de conséquence, Begouën-Demeaux en cessation de paiement dépose son bilan et emporte dans sa faillite la société Foäche devenue sa débitrice à hauteur d'un demi-million²⁴⁰⁵. Martin III et son fils sont en outre confrontés au problème du recouvrement des créances des sucriers, même si la « sagacité »

²³⁹⁹ *Ibidem.*

²⁴⁰⁰ *Ibidem.*

²⁴⁰¹ Christian Schnakenbourg, *La crise du système esclavagiste*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 170. D'où vient le sucre de betterave ? En 1747, le chimiste prussien Margraff met en évidence l'existence de sucre cristallisable dans la betterave. Avec les troubles de Saint-Domingue, le blocus continental, la guerre avec l'Angleterre, l'indépendance haïtienne et l'occupation des petites Antilles par les troupes britanniques, on assiste à une pénurie du sucre colonial.

²⁴⁰² Paul Butel, *Histoire des Antilles...*, p. 337. En raison de l'insuffisance des approvisionnements français, les gouverneurs permettent la venue de produits étrangers et des farines étrangères avec en retour l'exportation de denrées comme le sucre brut. En 1816, l'ordonnance du 15 décembre augmente le nombre de ports admis à servir d'entrepôts au commerce étranger en Martinique, au Marin, à Trinité ou au Moule en Guadeloupe, et à Grand-Bourg en raison de l'ouragan de 1816 et en 1817 en Martinique.

²⁴⁰³ Paul Butel, *Histoire des Antilles...*, p. 326.

²⁴⁰⁴ Christian Schnakenbourg, *op. cit.*, p. 164. Christian Schnakenbourg a bénéficié des comptes des habitations Bellevue et du Massi dans lesquelles Martin III et Louis ont été les bailleurs de fonds. De 1822 à 1828, l'habitation Bellevue fait face à 31 % des dépenses en nourriture, en habillement et en soins des esclaves. De plus, elle connaît 68 % de frais fixes dans le coût total. Quant à l'habitation du Vauclin, elle affronte des frais fixes qui constituent 55 % de ses dépenses en 1828. Et les bénéfices des habitations diminuent comme leur rentabilité. Les rentrées d'argent de l'habitation Bellevue sont faibles.

²⁴⁰⁵ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1684.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

de Louis face aux colons suscite l'admiration de Condaminé²⁴⁰⁶. Le jeune homme fait preuve de souplesse avec M. Bisson en lui accordant des délais de paiement qui lui conviennent, car le débiteur propose de remettre « ¼ fin mai, ¼ fin juillet et le solde à la fin de l'année 1836 ». Et si créances ne sont pas recouvrées, la justice tranchera : « [M. Bisson] en sera pour ses frais », affirme son créancier²⁴⁰⁷. Thomas Bonnetterre refuse de solder le fils de Martin III et lui promet une traite de 5000 francs²⁴⁰⁸. Dans un de ses courriers daté de 1839, Louis liste à son père tous ses débiteurs²⁴⁰⁹.

Tableau 157. Créances à recouvrer par la maison Foäche et Fils en 1839

Nom des débiteurs et des créditeurs	Montant à payer en francs
Jabrun (débiteur)	8205,69
Veuve Quenouille (débiteur)	8537,55
Massi Massi (débiteur)	157,08
Madame de Soucy (débiteur)	22 711,91
Pécoul (crédeur)	2632,86
Rouvre de Mayencourt (débiteur)	1124,80
M. Chassainy (débiteur)	1400
M. Granger (débiteur)	5417,36
M. Portal (débiteur)	2000
M. Richemont	2600
Actif	49 521,53

Cependant, Martin III et Louis doivent dans le même temps remettre 100 000 francs à leurs créanciers.

Le système d'avances est finalement néfaste au commissionnaire, qui se retrouve piégé entre les mains des planteurs en proie à la faillite. Puisque les colons sont récalcitrants, Martin III se décide à venir en Guadeloupe de janvier à mars 1839, puis en Martinique : « Je me suis décidé malgré mon âge à faire le voyage aux colonies »²⁴¹⁰. Force est de constater que sa correspondance s'achève 1839 et qu'il décède à la

²⁴⁰⁶ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Condaminé à Martin III Foäche, 16 janvier 1834.

²⁴⁰⁷ AMLH, Fonds Foäche, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 19 avril 1835.

²⁴⁰⁸ AMLH, Fonds Foäche, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 2 mai 1835.

²⁴⁰⁹ AMLH, Fonds Foäche, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 1^{er} janvier 1839.

²⁴¹⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Martin III à M Viller, 3 février 1839.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Guadeloupe sans avoir pu gagner l'île voisine. Certes, les investissements des Foäche dans les plantations sont compensés par des sucres, mais tous les colons ne suivent pas, comme ce Rouvre de Mayencourt qui leur doit encore la même année 11 724,80 francs²⁴¹¹ :

Le comte de Jouselin, époux de Claire, petite-fille de Stanislas, indique le 29 janvier 1847 que les créanciers de la maison Foäche consentent à un arrangement²⁴¹². Il ajoute toutefois à Louis : « Enfin mon cher cousin, ayez l'obligeance de me dire combien d'années vous pensez être encore nécessaire pour solder les 50 % à tous les créanciers et combien ont reçu de leurs créances, soit les créanciers les plus fournis, soit ceux qui ont le moins touché »²⁴¹³.

9) ...Dans un contexte de révoltes des esclaves

Martin III et Louis, en tant que négociants-commissionnaires, subissent des dommages collatéraux du fait des révoltes des esclaves (marronnage, sous-nutrition, dénatalité). En 1831, la révolte sociale gronde avec des actions qui portent un coup à l'instrument de production²⁴¹⁴. En 1836, Louis déplore la fuite de 60 Noirs et la dizaine de cases brûlées chez M. de Puifferat²⁴¹⁵. Dans ce contexte, Martin III met en garde Haudry de Soucy contre les troubles²⁴¹⁶, car des révoltes ont lieu à Saint-Pierre, au Morne Rouge et à Fort-de-France²⁴¹⁷. Cependant, il propose aussi des solutions²⁴¹⁸. Les captifs doivent être séparés dans les ateliers pour maintenir une stricte division des races. Les Mulâtres trop clairs doivent rester dans la grande case, faute d'être respectés dans l'atelier des captifs²⁴¹⁹. Cette méfiance du Métis s'explique par la gestion de l'habitation parfois accordée à un

²⁴¹¹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Louis et de Martin III Foäche aux Antilles, Martin III à M Viller, 29 janvier 1839.

²⁴¹² ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, M. de Jouselin à Louis Foäche, 29 janvier 1847.

²⁴¹³ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, M. de Jouselin à Louis Foäche, 7 février 1847.

²⁴¹⁴ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Haudry de Soucy à Martin III, 18 avril 1831.

²⁴¹⁵ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier portant sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 18 juin 1836.

²⁴¹⁶ Catherine Coquery-Vidrovitch, *Être esclave*, Paris, la Découverte, 2013.

²⁴¹⁷ Léo Elisabeth, « En quoi l'esclavage est-il menacé ? » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), PUR, 2008, p. 277.

²⁴¹⁸ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Martin III à Louis, 1^{er} mars 1839.

²⁴¹⁹ Catherine Coquery Vidrovitch, *op. cit.*, p. 139. Le grand atelier regroupe les esclaves adultes hommes et femmes pour les travaux les plus pénibles, et le petit atelier qui rassemble les enfants de 7 à 14 ans, les femmes enceintes, les vieillards, les infirmes, les « nègres nouveaux ». Les Métis se trouvent aussi au sein des cases du maître et sont épargnés les travaux les plus pénibles. Rappelons que 5 à 10 % des esclaves font partie du personnel domestique, 10 à 20 % sont des esclaves qualifiés (maçons, forgerons, tonneliers, charpentiers, charrons, cabrouetiers, scieurs de long, raffineurs et commandeurs), 70 à 80 % des captifs sont aux champs et à la sucrerie.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Mulâtre, fils illégitime du planteur. Par ailleurs, le fils de Martin-Pierre II fait le constat des problèmes liés à l'absence de natalité : « Quelques négresses se chargent de faire avorter toutes celles qui deviennent enceintes »²⁴²⁰. Parfois même, les Noires²⁴²¹ refusent de mettre au monde un enfant²⁴²².

Les problèmes sociaux sont encore liés aux conditions de vie des esclaves, terreau propice aux révoltes que Martin III cherche à endiguer. Lors de son voyage en Martinique, il visite les plantations de Tascher et Aubin de Blampré qui dénombrent seulement 24 naissances pour 250 captifs : « Il faut arrêter cet état de décroissance qui finira par nous réduire à rien »²⁴²³ déplore-t-il. Ce dernier soupçonne le mal de mâchoire lié à la malveillance des accoucheuses qui s'entendent avec la mère pour que l'enfant ne vive pas²⁴²⁴. Punies, les mères suspectées sont contraintes de porter une petite figurine symbolisant l'enfant perdu²⁴²⁵. Or, Martin III plaide plutôt pour une récompense de 20 francs octroyée à la mère, si l'enfant atteint les deux mois²⁴²⁶. Selon le père de Louis, il faut surtout éviter les empoisonnements nuisibles²⁴²⁷. En 1827, 18 esclaves ont été condamnés à Saint-Pierre sur 84 soupçonnés d'empoisonnements, et 6 ont été emprisonnés à Fort-de-France sur 42 prévenus, en raison de la mort de bestiaux. Plusieurs ordonnances sont prises pour limiter la vente de l'arsenic. On peut, à cet effet, citer l'ordonnance du 27 septembre 1802 et l'article 17 du règlement sur la pharmacie du 25 octobre 1823 : « Nul, s'il n'est blanc, ne pourra distribuer des drogues aux acheteurs même en présence des pharmaciens ». Le 2 novembre 1833, l'arsenic est interdit. Pour Martin III, l'augmentation

²⁴²⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Martin III à Louis, 1^{er} mars 1839.

²⁴²¹ Frantz Tardo-Dino, *Le collier de la servitude*, Paris, Editions caribéennes, 1985, p. 141. Le docteur Frantz Tardo-Dino a calculé les déficits de calories qui existent au sein des plantations, et il fait le constat d'une sous-nutrition. En effet, le constituant d'une ration normale en calorie est de 38 500 calories. Or, en consommant de la viande, les esclaves ne bénéficient que de 22 000 calories et pour le poisson, ils ne mangent que 23 500 calories. Le déficit atteint 16 500 calories pour la consommation de viande et de 15 000, lorsqu'il s'agit de poisson. On est loin des rations caloriques consommées par les colons.

²⁴²² Pascale Cornuel, « Esclavagisme et engagisme. Le cas de l'atelier colonial de Cayenne, 1818-1848 » in *La Plantation coloniale esclavagiste*, Danielle Begot (dir.), CTHS, 2008, p. 219. Les grossesses n'arrivent pas à leur terme. Un esclave par exemple dans l'atelier de Cayenne, à partir de 1827, bénéficie d'une ration quotidienne de 2 plats : 650 à 750 grammes de farine de manioc, 550 grammes de biscuits, 450 grammes de riz, 200 grammes de salaisons de morue, de bœuf ou 150 grammes de lard.

²⁴²³ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Martin III à Louis, 1^{er} mars 1839.

²⁴²⁴ Gabriel Debien, « Instructions » in *Plantations et esclaves*, Dakar, PSHU, 1962.

²⁴²⁵ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description...*, p. 660.

²⁴²⁶ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Martin III à Louis, 1^{er} mars 1839.

²⁴²⁷ Geneviève Léti, « L'empoisonnement aux Antilles françaises à l'époque de l'esclavage » in *Les esclaves et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), PUR, 2008, p. 219.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

des vivres peut éviter les rébellions, car il est trop fréquemment question de « disettes de nègres »²⁴²⁸. Sur l'habitation du Massi, Louis déplore un atelier en mauvais état²⁴²⁹ et constate la mort d'une esclave enceinte atteinte d'hydropisie. Quant à Dominique, le vieux raffineur, il souffre d'un ulcère aux pieds, phénomène étonnant puisque M. Cambeilh se targue d'avoir fait vacciner tous ses esclaves²⁴³⁰.

Cependant, Martin III se rend à Basse-Pointe sur l'habitation Pécoul et, au contraire, semble satisfait. Ce planteur détient une grande propriété qui compte 295 à 297 esclaves, et, à ses yeux, a su trouver des solutions. Pour faire face à la baisse de la natalité, le colon encourage les mariages légitimes²⁴³¹. Peut-être pour éviter les vols, il fait aussi le choix de fournir des volailles aux captifs qui bénéficient de fruits, et logent dans des cases bien séparées²⁴³². Les Noirs ont encore la possibilité de vendre les vivres issus de leur lopin et lui paient un fermage.

Par ailleurs, l'instruction religieuse²⁴³³ n'est pas oubliée, fait rare²⁴³⁴. Cette obligation n'est, en effet, pas forcément respectée par les détenteurs d'esclaves et Pécoul considère peut-être que l'évangélisation peut éviter les rébellions. Lors de sa visite à Basse-Pointe, Martin III constate l'évangélisation des enfants et l'encouragement à la prière

²⁴²⁸ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Martin III à Louis, 1^{er} mars 1839.

²⁴²⁹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Louis à Martin III, 26 mars 1836.

²⁴³⁰ *Ibidem*.

²⁴³¹ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 6, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Visite de Martin III à l'habitation Pécoul, 15 décembre 1838.

²⁴³² *Ibidem*.

²⁴³³ Frédéric Régent, *op. cit.*, p. 152. En effet, au XVIII^e siècle, l'instruction était jugée dangereuse par les colons, occasionnant des révoltes. Frédéric Régent se réfère à Fénelon, marquis et gouverneur de la Martinique qui affirme que les esclaves sont aussi écartés des rites religieux pour éviter le désordre.

²⁴³⁴ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 6, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Visite de Martin III à l'habitation Pécoul, 15 décembre 1838. M. Pécoul encourage aussi l'instruction religieuse grâce à une accoucheuse qui la dispense tous les soirs. Celle-ci s'effectue dans « une chapelle ornée d'un autel qui leur est destiné ». Martin III déclare : « J'ai assisté à la prière des nègres, spectacle bien touchant et bien intéressant faite le soir en plein air ». Les enfants des esclaves bénéficient aussi d'une instruction religieuse. Celle-ci se fait tous les soirs après le dîner. Martin III est étonné de constater que M. Pécoul répond aux attentes du Code Noir, puisque l'article 2 oblige les maîtres à donner aux esclaves une éducation religieuse et les baptiser. Ils récitent le Pater, l'Ave Maria, le Credo et le Confiteor, les commandements de Dieu et de l'Eglise. Les hommes sont à droite et les femmes à gauche formant deux lignes « se faisant face à trente pieds de distance ». L'article 3 fait obligation aux maîtres d'enseigner aux esclaves uniquement la religion catholique. Cette obligation n'est pas forcément respectée par les détenteurs d'esclaves au XVIII^e siècle.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

du soir. Mais dans le même temps, les Noirs se lèvent à 4 h du matin et travaillent de 8 h 30 à 12 h, pour reprendre de 14 h à 17 h 30. Or, ce rythme suscite des tensions²⁴³⁵.

Pour ces raisons, tout le système esclavagiste est menacé. En décembre 1832, Bissette et ses amis prônent une amélioration du sort des esclaves et en Guadeloupe, 600 natifs de couleur sont favorables à l'émancipation²⁴³⁶. En 1845, M. de Soucy rappelle à Louis que l'événement majeur est imminent²⁴³⁷ :

Vous pouvez compter sur une récolte pareille à celle de 1844, mais l'atelier sera bien fatigué. Notre frère a bien senti la nécessité de faire un achat de nègre avec une abolition de l'esclavage qui s'annonce dès 1845. Nous touchons à un moment bien fatal pour les colonies.

Comme Stanislas en 1794, Louis²⁴³⁸ est témoin de l'abolition de 1848²⁴³⁹. Dès 1830, des mesures sont prises, la monarchie de Juillet promulguant des lois favorables aux Noirs. D'abord, les Libres et les colons peuvent être inscrits sur les mêmes registres et en novembre 1830, les lois somptuaires sont supprimées. Le 5 mai 1831, la taxe d'affranchissement est abrogée. En 1839, la construction de chapelles, la communion et les mariages sont autorisés. La loi de 1846 autorise l'instruction religieuse et élémentaire, tandis que l'emploi des fers est interdit. Si le fouet est maintenu, il n'est plus possible d'administrer plus de 15 coups par semaine et les peines d'emprisonnement ne peuvent excéder 15 jours. Le décret d'abolition de l'esclavage est enfin signé par le gouvernement provisoire de la République le 27 avril 1848²⁴⁴⁰.

²⁴³⁵ Christian Schnakenbourg, *op. cit.*, p. 55. Selon l'historien, les conditions matérielles n'ont guère changé entre le XVIII^e siècle et le XIX^e siècle. L'esclave est d'abord un investissement qui se doit d'être rentabilisé. Il vaut en 1830, 1200 francs, et la valeur d'un adulte cultivateur revient à 1800 francs. Il doit être amorti et travailler beaucoup pendant 15 ans. Les maîtres ne sont pas prêts à déboursier pour leurs captifs. Sous la monarchie de Juillet, les esclaves sont épuisés, mal vêtus et peu soignés. Ils travaillent entre 9 et 10 heures par jour.

²⁴³⁶ Léo Elisabeth, « En quoi l'esclavage est-il menacé ? » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), PUR, 2008, p. 271.

²⁴³⁷ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, L. H. de Soucy à Louis Foäche, 14 février 1845.

²⁴³⁸ Louis Bergeron, *Les capitalistes...*, p. 47. Au final, Martin III et Louis proposent des activités diversifiées à une époque où la traite négrière n'est plus possible, faisant comme les Cohin, famille de marchands-fabricants de la région de la Ferté-Bernard, qui écoulent leurs toiles jusqu'à Nantes avant de partir aux colonies.

²⁴³⁹ Paul Butel, *Histoire des Antilles...*, p. 379-385.

²⁴⁴⁰ Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 7. Le 22 mai 1848, les insurrections des esclaves forcent le gouverneur Rostoland à décréter l'abolition de l'esclavage. Le 27 et 28 mai, on plante des arbres de la liberté à Saint-Pierre.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Si Martin III et Louis poursuivent le commerce, il convient d'analyser les parcours des héritiers de Martin-Pierre II et de Stanislas, qui participent aux affaires familiales et font perdurer l'héritage transmis par leurs ascendants.

B) Les autres descendants Foäche et le négoce : refus de la destinée ?

1) Louise Foäche ou le négoce dans les veines : histoire d'une faillite

Louise Foäche, fille de Martin-Pierre II et nièce de Stanislas, retient l'attention. Cette dernière est une négociante dans l'âme, qui investit dans l'industrie et spéculé sur les marchandises. Comment est-elle venue aux affaires ? Rappelons que la fille de Martin-Pierre II est l'épouse de Barthélémy Pierre Le Couteulx, héritier d'une riche famille de marchands-drapiers, banquiers dès 1670²⁴⁴¹. Ces puissants marchands survivent à la banqueroute de Law en 1720. Par la suite, la maison Le Couteulx et Cie spéculé dans l'immobilier et rénove des hôtels particuliers²⁴⁴². En 1788, la caisse de dépôts Le Couteulx est présente à Paris dans l'angle du Palais-Royal, rue Richelieu²⁴⁴³. Son capital atteint 2 276 456 livres à la veille de la Révolution française²⁴⁴⁴. Si la maison Couteulx et Cie est dissoute en 1808, une nouvelle société est mise en place, rue d'Hauteville. Par la suite, les Le Couteulx s'associent à Alexandre-François Fauveau sous la raison sociale Fauveau, Le Couteulx et Cie²⁴⁴⁵. L'entreprise propose aussi des importations de produits manufacturés tels que les toiles de Normandie, les draperies et les produits textiles pour les îles espagnoles²⁴⁴⁶. En épousant²⁴⁴⁷ Barthélémy Pierre Le Couteulx de Verclives le 18 octobre 1791, Louise entre dans une puissante famille d'hommes d'affaires, à laquelle elle apporte 300 000 livres de dot. Mais malade, l'époux de Louise décède le 16 septembre 1805.

²⁴⁴¹ Sur la généalogie des Foäche AN 505 MI 2.

²⁴⁴² Richard Flamein, « L'univers matériel et la construction de l'identité bourgeoise : le cas des Le Couteulx » in *Annales historiques de la Révolution française* [en ligne], n° 362, 2010, p. 8.

²⁴⁴³ *Ibidem*, p. 11. En 1704, la caisse de dépôts de cette famille est vue par Pierre Le Pesant de Boisguilbert comme « la plus fameuse banque de France », celle-ci disposant de « deux millions vaillants ». La valeur totale du capital de la société est estimée à 2 400 000 livres en 1720. La troisième génération, quant à elle, rencontre encore un succès dans les affaires, puisque les membres disposent d'un capital de 3 300 000 livres, réparti entre Barthélémy II, Jean X, Jacques VI, Jean-Etienne I^{er}, Antoine III, Barthélémy I^{er} et Jacques III Le Couteulx. En 1790, ils installent leur siège sur la place Louis Le Grand dans le riche hôtel d'Evreux, aujourd'hui place Vendôme, appartenant au banquier Louis Pourrat depuis 1787.

²⁴⁴⁴ *Ibidem*.

²⁴⁴⁵ *Ibidem*, p. 12.

²⁴⁴⁶ Michel Zylberberg, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne, la dynastie Le Couteulx [en ligne]*, Paris, PUPS, 2011. Disponible sur Internet : <https://books.openedition.org/sorbonne/64897>.

²⁴⁴⁷ *Ibidem*.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

Avisée, la veuve²⁴⁴⁸ reprend les affaires dans le domaine de l'industrie²⁴⁴⁹. À titre d'exemple, elle fournit des métaux à la manufacture royale moyennant une commission. En effet, nous disposons d'une lettre des administrateurs qui attendent le 22 juillet 1820 les détails de certaines opérations²⁴⁵⁰. Pour cette affaire, la fille de Martin-Pierre II reçoit 5625,99 francs, les administrateurs espérant une « véritable consignation de plomb ». Elle s'engage à leur en expédier 100 fourneaux accompagnés de matériaux. Ses commettants ont des attentes spécifiques. C'est ainsi que M. Revetar espère une table de 5/4 et M. Doucher l'incite à bien choisir sa matière première, car « le vieux plomb est plus recherché que le neuf pour les fabricants de minium »²⁴⁵¹. Elle détient également des parts dans l'exploitation des fonderies de Romilly-sur-Andelle²⁴⁵². Pour l'obtention de plomb, la manufacture lui accorde encore 19 837, 63 francs²⁴⁵³.

En tant que femme d'affaires, la fille de Martin-Pierre II fait preuve de polyvalence et arme *Le Canteleu*, *Les Quatre Sœurs*, *Les Deux Frères* et *La Providence* : « Mon affaire marche, elle marche même bien, mais il faut que jamais je ne m'arrête ». Cela dit, elle sollicite à la fois une aide financière de son frère Martin III et du comte d'Empire Jacques-François Begouën-Demeaux II, qui lui accorde 40 000 francs en septembre 1818²⁴⁵⁴. Les choses tournent en sa défaveur, si l'on se réfère au vieux comte. En raison de sa hardiesse, Louise souscrit à trop d'emprunts pour faire face aux créanciers qui se multiplient et dès 1819, elle leur doit plus de 500 000 francs, selon Jacques-François II²⁴⁵⁵ :

Quelle est la main qui pourra la tirer de là, si les ventes ne vont pas, si les navires n'arrivent pas, et peut-être quand même ils arriveraient, quand même on pourrait vendre ! J'aperçois un abîme ouvert, devant lequel je recule d'effroi, et j'ose à peine essayer de le sonder.

²⁴⁴⁸ Brice Martinetti, « Des suppléantes aux négociantes : la place des femmes dans le grand commerce rochelais du XVIII^e siècle » in *Femmes et négoce dans les ports européens*, Bernard Michon et Nicole Dufournaud (dir.), Paris, Peter Lang, 2018, p. 163. Selon Brice Martinetti, lorsqu'ils sentent leur fin approcher, les dernières volontés du négociant permettent de comprendre le rôle que son épouse doit jouer. C'est ainsi que la veuve reprend l'entreprise familiale après la disparition de son époux.

²⁴⁴⁹ Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne...*, p. 373.

²⁴⁵⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 2, Factures diverses sur les marchandises, Lettre de la manufacture royale de plomb à Louise Le Couteulx, 22 juillet 1820.

²⁴⁵¹ *Ibidem*.

²⁴⁵² *Ibidem*.

²⁴⁵³ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 2, Factures diverses sur les marchandises, M. Doucher à Louise Le Couteulx, 11 septembre 1820.

²⁴⁵⁴ Maurice Begouën-Demeaux, *Jacques-François Begouën-Demeaux*, p. 202.

²⁴⁵⁵ *Ibidem*, p. 202.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

En février 1819, les navires de Louise arrivent à bon port, mais elle n'écoute pas son entourage qui l'incite à restreindre ses opérations. La bonne fortune sera forcément au rendez-vous, à ses yeux²⁴⁵⁶. Elle sombre dans une faillite entraînant ses partenaires familiaux et se trouve dans l'obligation de souscrire à un emprunt d'un million gagé sur ses propriétés. Son frère Martin III souscrit aux frais liés aux hypothèques²⁴⁵⁷. Pour ce dernier, tous les autres intéressés ne sont pas montrés suffisamment fermes.

Dès 1821, son déficit atteint 1 100 000 francs. Le château de Canteleu où elle réside supporte avec 300 000 francs d'actifs les 3/4 de la dette. Là encore, elle bénéficie de l'aide de Jacques-François Begouën-Demeaux II²⁴⁵⁸. Mais en 1821, Mme Le Couteulx alourdit encore ses débits qui dépassent 2 millions de francs. Les événements tournent en sa défaveur, lorsque les créanciers de Jacques-François Begouën-Demeaux II exigent de recouvrer leur capital. Les biens de ce dernier sont hypothéqués²⁴⁵⁹: « Aux Foäche, aux Begouën de la seconde génération, les chances du négoce ne sourient guère »²⁴⁶⁰ affirme-t-il fataliste. En septembre 1821, André se rend à Paris pour bénéficier d'un emprunt d'un million. En dépit de ses efforts, les prêteurs n'offrent que la moitié de la valeur des terres. Par conséquent, Mme Le Couteulx est mise en cessation de paiement le 26 octobre. Au mois de novembre, André dispose de 850 000 francs, mais il lui en manque encore 150 000. Les 100 000 francs apportés par M. de Belletrux restent finalement insuffisants. Le 24 octobre 1824, le passif atteint trois millions et Martin III fait face à la terrible situation²⁴⁶¹ :

Nous fûmes indignement trompés par ma sœur qui n'entra jamais d'une manière franche dans la voie de la liquidation que nous exigions d'elle...Toujours, elle nous promettait et toujours elle avait une bonne raison pour justifier chaque infraction. Je lui écrivais de la manière la plus forte mais inutilement.

En septembre 1825, Louise poursuit les affaires, n'hésitant pas à spéculer sur des denrées coloniales et à faire l'achat de navires. En décembre 1825, elle met en place des manufactures à Canteleu et se rend à Londres pour y trouver des fonds, mais les billets qu'elle remet en 1829 à ses créanciers sont dévalués. Martin III ne comprend pas les

²⁴⁵⁶ *Ibidem.*

²⁴⁵⁷ *Ibidem.*

²⁴⁵⁸ Maurice Begouën-Demeaux, *Jacques-François Begouën-Demeaux...*, p. 120.

²⁴⁵⁹ *Ibidem*, p. 133.

²⁴⁶⁰ *Ibidem.*

²⁴⁶¹ *Ibidem*, p. 205.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

raisons pour lesquelles elle fait « des affaires sans aucun moyen pour les gérer »²⁴⁶². À la demande de Martin III, les magistrats prennent la décision de placer Louise sous tutelle. Méfiante, Louise le soupçonne de vouloir la faire entrer dans les ordres : « Je ne suis point folle, mon ami, et vous ne me ferez point entrer au couvent »²⁴⁶³. Cependant, son château est mis en vente et elle est expulsée de force du domaine.

Des années après l'affaire, Jacques-François II ressent toujours de l'aigreur²⁴⁶⁴ :

Depuis 6 ans, c'est-à-dire depuis le malheureux et fatal événement de la Vve Le Couteulx, j'ai été forcé de vendre pour 2 millions mes propriétés. Il m'en reste encore pour un million, et ils seront également en ventes sans que j'aie l'entière certitude de me libérer de tous les emprunts que ce cruel événement me force à prendre dans l'intérêt commun.

Le vieil homme s'inquiète, car cette faillite pourrait affecter le négoce de ses petits-enfants Albert et Gustave²⁴⁶⁵ :

Ce qui effraye au-delà de toute expression, c'est le contre coup à la Guadeloupe pour notre pauvre Albert, de ses traites sur toi, ne retomberont-elles pas sur lui ? [...] S'il a le bonheur de soutenir un si terrible choc n'en sera-t-il pas du moins rudement ébranlé ? [...]. Que faire de Gustave ? J'ignore et personne n'a pu me dire combien tu dois à d'autres qu'à moi ?

La mère de Louise meurt en 1826, sans avoir revu sa fille. Rejetée, Louise Le Couteulx s'éteint finalement en 1850 à l'âge de 77 ans dans la solitude.

2) Les descendants de Stanislas et de Martin-Pierre jusqu'à la quatrième génération : une continuité avec des spécificités

Egalement dans le négoce, les fils de Flore et d'André exercent les mêmes fonctions que leur cousin Louis aux Antilles. Edmond, le cadet, est négociant²⁴⁶⁶ en coton au Havre. Dans une Haute-Normandie traditionnellement vouée au textile, la filière se

²⁴⁶² *Ibidem*.

²⁴⁶³ *Ibidem*, p. 207.

²⁴⁶⁴ *Ibidem*.

²⁴⁶⁵ AN 505 MI 2, Albert et Gustave Begouën-Demeaux sont les enfants de Flore Foäche, la fille de Stanislas Foäche et d'André Begouën-Demeaux, le fils du comte Jacques-François Begouën-Demeaux II.

²⁴⁶⁶ AN 505 MI 2. Flore Foäche et André Begouën-Demeaux ont plusieurs enfants : Albert (1806-1836), Gustave (1809-1885), Edmond (1821-1885), Louise (1807-1877), Jenny (1811-1831), Caroline (1813-1837) et Flore (1816-1833). Albert et Gustave exercent la profession de négociant aux Iles, tandis qu'Edmond acquiert la charge de négociant en coton en 1882.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

mécanise²⁴⁶⁷ et Edmond sait tirer parti des innovations. À l'inverse, certains descendants ne succombent pas à l'attrait du négoce, tel Arthur (1788-1873), fils cadet de Stanislas Foäche et de Rose de Mondion. Sous le premier Empire, l'ancien sous-commissaire Malouet emploie le jeune homme à Anvers au bureau de la Marine²⁴⁶⁸.

Jacques-François Begouën-Demeaux II souhaite que le fils de Stanislas étudie les cahiers de commerce du commis de la société Begouën-Demeaux et Cie, à savoir M. Recoursé, mais la tentative est infructueuse²⁴⁶⁹. À défaut de faire le choix du négoce, Arthur tire profit du nom des Foäche qui lui ouvre les portes de la haute administration. Ayant perdu son père à l'âge de 18 ans, il est peut-être traumatisé par la vente du château de Colmoulins. En proie aux tourments, ces événements le poussent à refuser la voie qui semble tracée, si l'on se réfère à sa sœur Flore : « Je suis bien effrayée de la violence de son caractère, son amour-propre ne lui permet pas de voir ses torts, ou du moins de les avouer »²⁴⁷⁰. Les sources attestent de la présence d'Arthur au Conseil d'Etat dès 1810²⁴⁷¹, après qu'il a reçu 30 000 francs²⁴⁷². Pour tout cela, ses proches l'ont aidé par des appoints financiers. Par conséquent, il obtient 1200 francs de sa mère Rose de Mondion, 800 francs d'André Begouën-Demeaux son beau-frère, 500 francs de son oncle Martin-Pierre II et 1500 francs de ses tantes Mmes Clouet, de Rumare et de Montenol. Le vieux comte Jacques-François Begouën-Demeaux II considère que le placement d'Arthur au poste d'auditeur serait judicieux, même s'il se méfie du caractère du fils de Stanislas²⁴⁷³ :

À toutes sortes d'égards [...]. Mais fera-t-il ce qu'il faut faire pour la remplir sous le double rapport de satisfaire l'empereur et sa famille. Cette famille peut-elle lui assurer six mille francs par an [...]. Mais que l'esprit, le caractère d'Arthur, son goût pour la dépense est effrayant.

²⁴⁶⁷ Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 110. Selon l'historien, on compte 4,5 millions de broches en 1852 et 6,9 millions en 1867. Le tissage accueille 200 000 métiers à bras pour 80 000 mécaniques la même année.

²⁴⁶⁸ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 2009.

²⁴⁶⁹ *Ibidem*.

²⁴⁷⁰ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 101.

²⁴⁷¹ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur l'accession d'Arthur au conseil d'Etat, 10 février 1810.

²⁴⁷² *Ibidem*.

²⁴⁷³ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur les affaires de la maison Begouën-Demeaux, Jacques François Begouën-Demeaux II à Martin-Pierre II Foäche, 1809.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

L'homme est profondément attaché à la monarchie, puisqu'il œuvre pour le retour de Louis XVIII. À défaut de devenir négociant, il obtient un poste de sous-préfet en 1814²⁴⁷⁴. Sous le second Empire, les préfets gagnent 20 000 à 40 000 francs et sous la Restauration, 10 à 30 000 francs²⁴⁷⁵. Avec des conseillers d'Etat dont le salaire atteint 20 000 à 30 000 francs, Arthur n'est pas à plaindre, même s'il ne connaît pas la grande richesse de son père. En 1809, nous supposons que les revenus du jeune homme atteignent 26 000 francs²⁴⁷⁶, tandis que Martin-Pierre II bénéficie de 20 000 francs de rente²⁴⁷⁷.

Arthur offre au clan la possibilité de retrouver sous la Restauration son rang, écartant de la mairie Séry - jugé trop napoléonien - pour y placer son beau-frère André. Deux ans plus tard, son cousin Martin III, devient second adjoint au conseil municipal de la ville²⁴⁷⁸. S'il joue la carte politique en s'affichant légitimiste, Arthur ne se désintéresse pas pour autant complètement des affaires. En témoigne l'acte de société d'assurance mise en place pour trois ans, indiquant cinq actions avec Michel du Bocage de Bléville qui assure 12 000 francs par navire du 15 avril 1821 au 15 avril 1824²⁴⁷⁹. Enfin, Arthur participe à l'embellissement de la ville du Havre²⁴⁸⁰.

Si Stanislas et Martin-Pierre II ont rencontré un beau succès dans les affaires, leurs descendants ne jouissent pas de la même fortune. En témoignent Martin III associé à son

²⁴⁷⁴ Christophe Charles, *op. cit.*, p.77. Selon l'historien, préfets et sous-préfets sont instaurés par le premier consul en 1800.

²⁴⁷⁵ *Ibidem*.

²⁴⁷⁶ En faisant l'addition de ses revenus de sous-préfet et ses revenus au conseil d'Etat : 6000 + 20 000 = 26 000 francs.

²⁴⁷⁷ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 2464.

²⁴⁷⁸ *Ibidem*.

²⁴⁷⁹ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 2436. En tant que sous-préfet du département de la Seine-inférieure, il œuvre pour l'extension de l'espace portuaire en 1818 : « Il y a en mon arrondissement des travaux importants que ceux du port du Havre, ils ont été poussés avec la plus grande activité cette année.

²⁴⁸⁰ Aline Lemonnier-Mercier, *Les Embellissements du Havre au XVIII^e siècle*, Rouen, PURH, 2013, p. 261. Arthur agit en homme de goût et veille à l'embellissement du Havre, notamment à la mise en place de la nouvelle salle de spectacle, puisque cette dernière a brûlé dans la nuit du 28 au 29 janvier 1810. Il est peu convaincu par la proposition de Labadye, élève de l'école nationale des Beaux-Arts, architecte critiqué par les ingénieurs des travaux maritimes Haudry et Chevalier. Arthur prend partie et exprime son mécontentement en raison du péristyle qu'il juge « trop bas » et trop maigre. Il critique, en outre, l'attique « trop haut », les portes latérales ou les ouvertures « d'un mauvais goût » très mal proportionnées. Le 23 juillet 1817, Louis XVIII signe une ordonnance selon laquelle la municipalité est « autorisée » à faire l'acquisition des terrains de la Marine, afin d'y construire une salle de spectacle. Le 10 octobre 1822, Arthur confirme au maire « le projet d'aliénation des différents domaines nationaux qui cessent d'être affectés au service de la Marine » et rappelle l'acte royal du 6 septembre 1821 qui décide de leur cession à la ville du Havre. Le parc aux bois, les casernes et différentes maisons appartenant à la marine sont vendus le 25 avril, puis le 29 septembre 1826. Les anciens quartiers se dotent d'un nouveau tracé des rues et sont prolongés par les rues Dauphine, le Petit Croissant et le Grand Croissant dans le quartier Saint-François jusqu'au bassin du roi. Soucieux de la modernisation de sa ville et de son architecture, le jeune homme se rapproche de Stanislas qui avait œuvré pour le développement du port du Havre.

LE CHOIX DES HÉRITIERS, CONTINUITÉ OU RUPTURE ?

filis Louis ou la tante de ce dernier, Louise Le Couteulx. D'autres comme Arthur s'éloignent du commerce, dans des temps qui ont changé.

Chapitre VIII : les Foäche, des notables au-delà des affaires

Les Foäche sont des notables qui se mettent au devant de la scène havraise. Au cours de cette partie, nous tenterons de comprendre les raisons pour lesquelles ils appartiennent à ce groupe. En premier lieu, une compréhension du concept de notable s'impose.

A) Des notables qui revendiquent leur appartenance à ce milieu

1) *Un attrait pour les charges*

Les Foäche occupent des charges qui leur permettent d'accéder à la notabilité²⁴⁸¹. Ils appartiennent donc à l'élite, « fraction de la population où se concentrent puissance, autorité et influence », selon Guy Chaussinand-Nogaret²⁴⁸². Pour Brice Martinetti, l'achat de charges favorise la considération sociale²⁴⁸³. De fait, la noblesse acquise sous l'Ancien Régime confère un indubitable prestige.

Les Foäche possèdent des titres héréditaires, notamment ceux d'écuyer ou de conseiller secrétaire du roi au Grand-Conseil acquis par Martin-Pierre II en 1764 et par Stanislas en 1776²⁴⁸⁴. Pour les deux frères²⁴⁸⁵, il s'agit de la première étape avant d'obtenir des lettres patentes accordées par le roi. À Nantes, Honoré Chaurand, négociant et juge-consul fait l'achat d'une charge anoblissante de conseiller secrétaire du roi en 1751²⁴⁸⁶ avant d'acquérir la seigneurie de la Bussière. Paul Butel évoque le cas du Bordelais Bonaventure Journu, qui obtient - en déboursant 72 000 livres - la charge de conseiller secrétaire du roi en la chancellerie en 1781²⁴⁸⁷. Pour leur part, les frères Foäche s'inscrivent dans un schéma comparable à celui des Walsh, forts en pays de Loire d'une fortune de 700 000 à un million de livres et capables d'acheter en 1753 une charge de

²⁴⁸¹ Michel Figeac, *Les noblesses en France*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 18. Les charges procurent une noblesse au premier degré, dite de cloche. Le bourgeois peut être anobli par des lettres patentes accordées par le roi.

²⁴⁸² Guy Chaussinand-Nogaret, *Histoire des élites en France*, Paris, Tallandier, 1991, p. 12.

²⁴⁸³ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 97.

²⁴⁸⁴ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille...*, p. 37.

²⁴⁸⁵ *Ibidem*. Le fondateur de la dynastie, à savoir Martin-Pierre I^{er} Foäche, gravit les échelons de capitaine, de marchand, d'armateur, mais aussi d'échevin avant de devenir maire du Havre. Stanislas, quant à lui, effectue quatre mandats au sein de ce corps en 1778, 1783, 1784 et 1790. Par la suite, les Foäche siègent au Conseil Général du commerce de la Seine-Maritime de 1791 à 1832 pour assurer une représentation de l'économie du Havre avec les Begouën-Demeaux.

²⁴⁸⁶ Olivier Grenouilleau, *Nantes...*, p. 111.

²⁴⁸⁷ Paul Butel, *Les dynasties bordelaises...*, p. 89.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

secrétaire du roi²⁴⁸⁸. La même année, le négociant Antoine Walsh reçoit des lettres de reconnaissance et devient comte de Serrant²⁴⁸⁹. Parallèlement les Feray, armateurs rouennais et havrais de moindre rang, sont anoblis par lettres patentes en 1775²⁴⁹⁰. Notons qu'au Siècle des Lumières, à la faveur de l'expansion maritime, la bourgeoisie des ports connaît une élévation sociale sans précédent, portée par le gonflement des volumes du trafic transatlantique et de la traite²⁴⁹¹. Le négociant se fait noble, et contribue à faire naître une élite moderne.

Olivier Grenouilleau souligne que le patriciat nantais, en particulier, émane du négoce et joue un rôle important au sein du Général du Commerce²⁴⁹². Les riches négociants²⁴⁹³ sont « souvent juges-consuls [et] parfois échevins »²⁴⁹⁴. Douze familles telles que les Bouteiller, les Drouin, les Grou, les Michel, les Montaudouin, les Périssel, les Richard et les Berthrand se distinguent, à l'instar des Foäche ou des Begouën-Demeaux au Havre²⁴⁹⁵. Selon Paul Butel, l'élitisme est également visible dans le sud-ouest, puisque le richissime armateur Paul Nairac - détenteur d'un hôtel particulier rue de Tourny - brigue un siège à la chambre de commerce en dépit de son adhérence au protestantisme²⁴⁹⁶. L'adhésion aux institutions de l'Ancien Régime est un signe de la réussite du monde du négoce.

La génération des Foäche qui survit aux périodes difficiles de la Révolution et de l'Empire reproduit les mêmes pratiques, et Jules, le frère aîné de Martin III, est second adjoint au maire du Havre en 1823 aux côtés de Jacques-François Begouën-Demeaux II, qui occupe lui-même la fonction de conseiller municipal en 1825. Notons que Martin III dirige le tribunal de commerce du Havre de 1826 à 1830. La politique permet au groupe de se maintenir, et de combler ainsi son déficit économique. À la quatrième génération, Louis,

²⁴⁸⁸ Guy Richard, *La noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, p. 61. Selon l'historien, Martin-Pierre II et Stanislas bénéficient de charges de conseillers secrétaires du roi et Martin-Pierre II votera avec la noblesse en 1789.

²⁴⁸⁹ *Ibidem*, p. 30.

²⁴⁹⁰ *Ibidem*, p. 61.

²⁴⁹¹ Guy Chaussinand-Nogaret, *Histoire des élites...*, p. 254.

²⁴⁹² Olivier Grenouilleau, *L'argent...*, p. 90.

²⁴⁹³ Guy Saupin, « La présence marchande dans les municipalités des villes portuaires en France à l'époque moderne » in *Gens de Mer*, Eric Guerber et Gérard Le Bouëdec (dir.), Paris, Rennes, PUR, p. 228. Selon l'historien, « le renouvellement de l'échevinage est entièrement soumis aux jeux d'influence entre les familles ».

²⁴⁹⁴ Olivier Grenouilleau, *L'argent...*, p. 90.

²⁴⁹⁵ *Ibidem*, p. 91.

²⁴⁹⁶ Paul Butel, *Les dynasties...*, p. 148.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

le fils de Martin III²⁴⁹⁷, figure sur les listes électorales du Havre. Le petit-fils de Louise et de Martin-Pierre II, Antoine Le Couteulx, apparaît également sur les listes électorales de Rouen (1846-1847) au premier canton²⁴⁹⁸. Ces charges politiques ou administratives, au-delà du poids et de l'aura qu'elles confèrent, renforcent ce statut de notable. Le négociant aspire à la reconnaissance, sans cesse en quête de distinctions²⁴⁹⁹.

Avec l'avènement de la notabilité sous l'Empire, les distinctions favorisent « l'établissement d'une nouvelle noblesse mimant le modèle aristocratique de l'Ancien Régime, mais s'en distinguant radicalement par son caractère fonctionnel »²⁵⁰⁰. Si la Légion d'honneur récompense le mérite, les sénatoreries montrent en 1804 un retour aux charges honorifiques. Des titres nobiliaires (comtes, barons et chevaliers) sont également attribués²⁵⁰¹. Au pouvoir, Louis XVIII accorde ainsi le titre de baron à Arthur qui fait preuve d'une grande loyauté, et son fils Stanislas II est connu sous le nom de baron Foäche. André Begouën-Demeaux hérite du titre de comte de son père Jacques-François Begouën-Demeaux II et le porte aussi longtemps que le majorat existe, c'est-à-dire jusqu'à sa suppression le 4 janvier 1833²⁵⁰². Ces titres montrent l'appartenance de la famille au monde des notables, à l'opposé du républicanisme et de son idéologie. Ils permettent également à la troisième génération des Foäche d'exister sous la Restauration, lorsque la noblesse ne jouit plus de privilèges, mais apparaît seulement comme « une élite sociale reconnue par la loi »²⁵⁰³.

²⁴⁹⁷ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 1976. Les négociants servent leur cité, car dès sa jeunesse, Martin III participe de manière brève à la protection de la ville et se met au service de la Milice bourgeoise, qui enrôle 1500 personnes pouvant prendre les armes et 3000 jeunes gens de la marine. Le rôle de ces bourgeois est de réaliser des tours de garde une fois par mois. Pourtant, les négociants sont hostiles à cette obligation peu compatible avec leur fonction obligeant à des déplacements. Excédés, Martin III, M. Oursel ou M. Fouquet le marquis de Puységur, rédigent un mémoire condamnant ce service finalement retiré en 1784. Les membres du corps en sont exemptés. Notons que les négociants de l'Ancien Régime sont également des milices gardes-côtes et lors de la Révolution française.

²⁴⁹⁸ AN 505 MI 2.

²⁴⁹⁹ Olivier Grenouilleau, *L'argent...*, p. 90.

²⁵⁰⁰ Guy Chaussinand-Nogaret, *Histoire des élites...*, p. 282.

²⁵⁰¹ Michel Figeac, *Les noblesses...*, p. 346. Napoléon veut recréer un nouvel ordre, une nouvelle noblesse fondée sur la méritocratie et fusionner « l'ancienne noblesse à la nouvelle ». Il souhaite rassembler les élites anciennes et nouvelles.

²⁵⁰² AN 505 MI 22, Fonds Begouën-Demeaux, Notes sur le majorat au XIX^e siècle et sur les titres de noblesse des Foäche.

²⁵⁰³ Eric Rigau-Mension, *Enquête sur la noblesse*, Paris, Perrin, 2019, p. 68. Sous la seconde République, dans l'un des décrets du 29 février 1848, la noblesse et les titres sont abolis puis rétablis par Napoléon III.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

2) Les contributions des Foäche renvoient à la définition du notable

Nous pouvons appréhender l'appartenance à la notabilité par l'impôt en constante augmentation entre la première et la troisième génération.²⁵⁰⁴

En 1792, les Foäche font partie des 22 plus gros propriétaires de la ville dont le revenu foncier est compris entre 8000 et 30 000 livres par an. C'est ainsi que Martin-Pierre II bénéficie d'un revenu de 24 663 livres, derrière Jacques-François Begouën-Demeaux II et son fils André (38 582 livres). Stanislas occupe la sixième place avec 12 483 livres. À eux deux, en 1792, Stanislas et Martin-Pierre II tirent donc 37 146 francs de leurs biens-fonds, loin devant la veuve Limozin (11 406 livres), la veuve Delahaye (10 426 livres) ou les Mouchel (8108 livres)²⁵⁰⁵. Si les 22 négociants havrais jouissent d'un revenu foncier de 265 093 livres, celui des Foäche représente 14 % du total.

Tableau 158. Les 22 plus gros propriétaires fonciers du Havre en 1792²⁵⁰⁶

Noms	Fonction	Revenus en livres
J.F. Begouën-Demeaux II	Négociant	25 922
Martin-Pierre II Foäche	Négociant	24 663
Jean-Baptiste Feray	Négociant	17 431
Feray (fils)	Négociant	14 240
André Begouën-Demeaux	Négociant	12 660
Stanislas Foäche	Négociant	12 483
E. Lemonnier	Négociant	11 729
V ^{ve} Limozin	Négociante	11 406
P. Lemonnier	Négociant	11 020
Colombel	Négociant	10 925
Lestorey de Boulonne (père)	Ancien négociant	10 800
Fouquet (père)	Ancien négociant	10 717
V ^{ve} Delahaye	Négociante	10 426
Thomas Boynin	Réfugié de la Guadeloupe	10 269
Laëur	Négociant	9818
Le Barrois	Négociant-banquier	9521
Thomas Lemonnier	Négociant	9500
Delonguemare	Négociant	8554

²⁵⁰⁴ ADSM, Fonds Richard, 179J/27, Dossier sur le paiement de la capitation de Martin-Pierre I^{er}. Ce dernier ne s'est acquitté en 1735 que de 42 livres, loin derrière les Feray qui s'acquittent de 297 livres.

²⁵⁰⁵ Jean Legoy, *Le peuple...*, Vol. 1, p. 266. AMLH, Série G, Liasses 16 à 57, Contribution immobilière.

²⁵⁰⁶ *Ibidem*.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

G. Oursel	Anobli	8291
J.B. Oursel (père)	Retiré des affaires	8290
J.B. Oursel (fils)	Cherchant à vivre noblement	8250
Mouchel	Négociant	8108
Total		265 093

Les Foäche sont également des rentiers, car en 1793, Martin-Pierre II déclare 639 francs. Les négociants s'intéressent alors à ces rentes de l'Etat, qui dans une conjoncture critique peuvent être rassurantes²⁵⁰⁷.

Tableau 159. Liste des notables havrais pendant le premier Empire, classés d'après leurs revenus fonciers²⁵⁰⁸

Numéros	Noms	Revenu foncier en francs	Revenu foncier provenant de l'acquisition de domaines nationaux
1	Jacques-François Begouën-Demeaux II (négociant)	50 000	160 000
2	Grégoire Homberg (négociant)	80 000	80 000
3	Etienne Lemonnier (négociant)	30 000	25 000
4	Alexandre René (négociant)		
7	Martin-Pierre II Foäche (père)	20 000	20 000
8	Homberg veuve négociant	20 000	20 000
9	Pierre Feray (négociant)	12 000	12 000
10	Jean Delahaye (négociant)	8000	8000
27	Martin III Foäche (négociant)	8000	8000
35	Jules Oppenheimer (négociant)	6000	6000
41	Louis Papillon (négociant)	6000	6000
46	Pierre Cousin Lavarenne	6000	6000
55	Jacques Lahoussaye (négociant)	4000	4000

Sous le Premier Empire, sur 55 négociants, Martin-Pierre II se situe en 7^e position avec 20 000 francs de revenu foncier et Martin III arrive en 27^e position avec 8000 francs, soit 28 000 francs pour le père et le fils réunis. Force est de constater une baisse du revenu causée par la débâcle de Saint-Domingue. S'ils dominent les négociants du Havre dont le

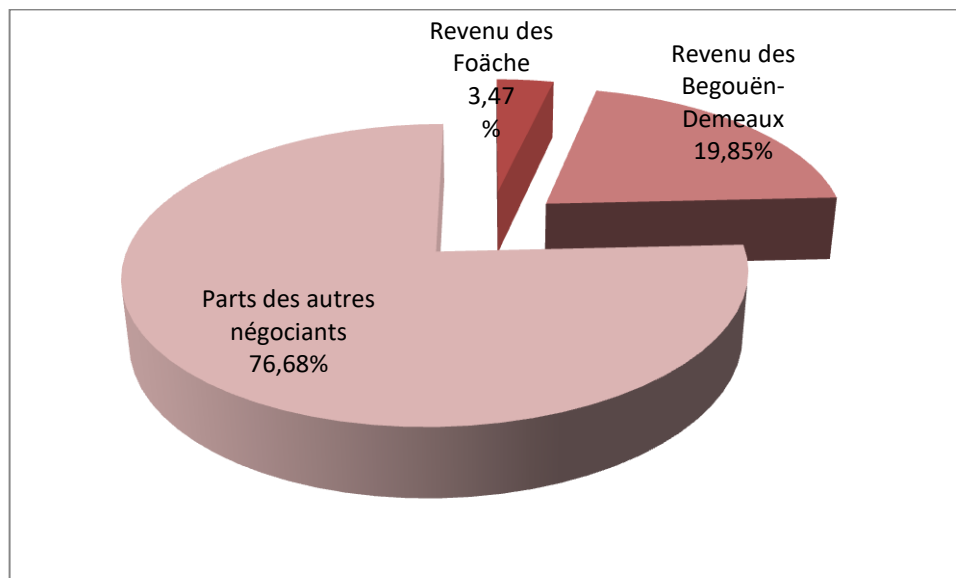
²⁵⁰⁷ *Ibidem*.

²⁵⁰⁸ Jean Legoy, *Le peuple du Havre et son Histoire...*, Vol. 2, p. 333. AMLH, Notes de Séry, Série F² 11, Liasse 1.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

revenu oscille entre 4 et 6 000 francs, les Foäche restent derrière les Begouën-Demeaux (160 000 francs) et les Homberg (100 000 francs) pour se situer devant Pierre Feray et les Oursel (12 000 francs chacun).

Graphique 33. Part en pourcentage du revenu foncier des Foäche et des Begouën-Demeaux sous le Premier Empire



L'enquête sur les élites du département de la Seine inférieure²⁵⁰⁹ révèle qu'en 1810, Martin III détient 600 000 francs, dont 500 000 en capital et 15 000 en rentes annuelles. Les observations faites à propos de ses affaires sont les suivantes : « Des connaissances, du mérite, parlant et écrivant bien, bonne réputation, fortune faite mais stationnaire »²⁵¹⁰. Il se situe loin derrière André Begouën-Demeaux qui détient 2 000 000 de francs annuels dont 1 500 000 de francs en capital.

En 1816, les Foäche appartiennent au groupe des propriétaires les plus imposés²⁵¹¹. Martin-Pierre II se situe derrière Mannoury de Rouen (5014 francs) et les Quesnel (4169 francs), ou encore Jacques-François Begouën-Demeaux II imposé à hauteur de 16 219 francs. Le frère de Stanislas s'acquitte de 2835 francs d'imposition devant Grenier de Cauville (2817 francs), Grégoire de Rumare (2175 francs), Homberg (1056 francs), Pierre

²⁵⁰⁹ ADSM, 6 M 184, Enquête sur les élites du département de la Seine inférieure.

²⁵¹⁰ *Ibidem*.

²⁵¹¹ ADSM, 3 M 34, Liste des propriétaires du département payant 1000 francs d'imposition, 16 novembre 1816.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

Bourgeois (1487 francs), Chaussé du Havre (1100 francs), Delavigue (1163 francs), Levasseur (1204 francs), Moullin Guillon (1058 francs) et Thézart Rioult Amas (1055 francs). Si Martin-Pierre II vivait à Paris, il aurait fait partie des 403 parisiens ou des 23 % qui s'acquittent d'une somme oscillant entre 1000 et 3000 francs²⁵¹². Martin-Pierre II reste détenteur d'une fortune suffisante pour bénéficier du droit de vote jusque sous la Monarchie de Juillet.

En définitive, malgré les années difficiles, les Foäche bénéficient donc encore d'une certaine influence économique²⁵¹³ sous la Restauration, qui voit passer le nombre d'électeurs de 110 000 en 1817 à 89 000 en 1827²⁵¹⁴.

3) *Des notables à la stratégie d'investissements multiples*

En raison de leur notabilité, les Foäche élaborent une stratégie particulière d'investissements dans des résidences secondaires. C'est ainsi que Martin-Pierre II, dès la Révolution, acquiert 150 hectares de biens nationaux dans le district de Montivilliers. Ils veillent surtout à transmettre leurs possessions à leurs descendants et les font fructifier. Néanmoins, ce capital est amputé, dès lors que le château du Colmoulins est vendu.

La déclaration de l'emprunt forcé de l'an II nous éclaire sur ces biens²⁵¹⁵. Martin-Pierre II possède une maison rue Saint-Jacques d'une valeur de 600 livres et un magasin rue de la Vieille Prison estimé à 810 livres. Son épouse détient une maison rue du Pont Gorsant évaluée à 549 livres, un autre bien à Fontaine-la-Mallet d'une valeur de 207 livres, un bien à Rouelles de 87 livres, et $\frac{1}{4}$ de bien-fonds à Saint-Valéry d'un montant de 1435 livres 6 sols²⁵¹⁶.

Quant à Stanislas²⁵¹⁷, il possède une maison rue de la Convention estimée à 4000 livres, des biens ruraux à Porte Châtel de 8081 livres et à Colleville pour 2822 livres. Le montant des maisons de Martin-Pierre II et de Stanislas au Havre atteint respectivement 32 331 livres et 21 023 livres. La maison de l'armateur et le château du Colmoulins sont

²⁵¹² Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne...*, p. 35. Les trois autres groupes décrits par Adeline Daumard sont composés de 408 bourgeois parisiens qui paient entre 500 et 1000 francs d'imposition (groupe 3), de 467 hommes qui paient entre 300 et 500 francs d'imposition, et enfin des 422 bourgeois qui s'acquittent de 200 à 300 francs d'imposition.

²⁵¹³ Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987, p. 80. Les listes électorales censitaires mentionnent les impôts directs payés par chaque électeur.

²⁵¹⁴ *Ibidem*.

²⁵¹⁵ ADMS, Déclaration n° 65 (228), de l'emprunt forcé de l'an 2, (série G, liasse 119).

²⁵¹⁶ *Ibidem*.

²⁵¹⁷ ADMS, Déclaration n° 64 (227) de l'emprunt forcé de l'an 2, liasse 111.

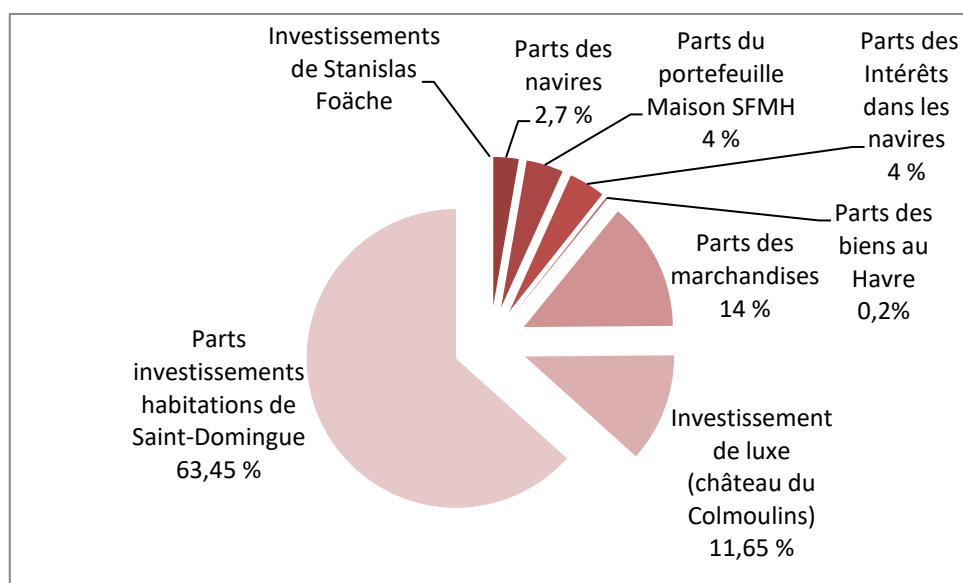
LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

évalués à 800 000 livres et 1 186 650 livres tournois. Stanislas détient encore alors des habitations à Saint-Domingue, en particulier trois plantations de 400 000 livres, à savoir la *Seringue*, la *Voldrogue* et la *Grande Rivière* ; l'habitation du *Trou* est estimée à 845 000 livres et *Jean-Rabel* à 4 400 000 livres. Toutes ces habitations sont donc évaluées à 6 460 023 livres tournois.

Tableau 160. Investissements et évaluation de la fortune de Stanislas Foäche en 1792

Nature des investissements de Stanislas Foäche	Valeur en livres tournois	Pourcentages
Investissements dans les navires	280 000	2,7 %
Montant du portefeuille de la maison du Cap	408 739. 10.	4 %
Intérêts dans les vaisseaux (estimation)	400 000	4 %
Biens au Havre	21 023	0,20 %
Marchandises	1 424 110	14 %
Investissement de luxe (château du Colmoulins)	1 186 650	11,65 %
Investissement dans des habitations de Saint-Domingue, (<i>Voldrogue</i> , <i>Seringue</i> , <i>Grande Rivière</i> , du <i>Trou</i> et <i>Jean-Rabel</i>)	6 460 023	63,45%
Total	10 180 545	100 %

Graphique 34. Investissements de Stanislas Foäche



L'armateur havrais fait partie de « ces négociants qui investissent en cas de refuge, proposant une réponse aux chocs conjoncturels et à l'irrégularité du système colonial en investissant dans la pierre », selon Olivier Grenouilleau²⁵¹⁸. Investir constitue donc « un instrument de réserve de crédit »²⁵¹⁹. Cependant, il y a risque à préférer l'investissement colonial auquel d'autres préfèrent alors le repli en France.

Néanmoins, les Foäche cherchent à rentabiliser leur campagne du Colmoulins, décrite en 1811 comme une « très belle terre à vendre »²⁵²⁰, avec 45 600 m², 300 aires avec masures et terres de labour, 32 prairies, 54 bois taillés, 20 joncs marins, 10 jardins comportant des pépinières et des bosquets, 20 épars en futaies massifs, 17000 pieds d'arbres dont 4 500 de plus de 50 ans, 12 500 prés de 15 à 30 ans et deux moulins²⁵²¹.

²⁵¹⁸ Olivier Grenouilleau, *L'argent...*, p. 109.

²⁵¹⁹ *Ibidem*, p. 130.

²⁵²⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, Brochure belle terre à vendre, 1811.

²⁵²¹ *Ibidem*.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

Tableau 161. Rendement des loyers (terre du Colmoulins)²⁵²².

Biens loués	Valeur en francs
Terres du Château, jardins, potagers, pépinières basses cour	1000
Grande ferme exploitée par Stanislas Foäche avec cour et mesure, terres de labour avec prairies et pâturages	5000
Ferme de Gournay, tenue par la veuve Lemaître, tenue par bail, cour et mesure, terre de labour	1200
Ferme de Gruchy tenue par Louis Ladvenu, exempt d'impôts, par bail, s'achevant à la Saint-Michel	2000
Moulin de Colmoulins, bail finissant à La Saint- Michel en 1812	2100
Petite mesure édifiée	200
Ferme de la moutarde tenue par Charles Bertrand, exempt de contribution par bail	4800
Ferme dite Petit Epaville, tenue sans bail, par Biard avec mesure	200
Ferme acquise des héritiers Donat en 1786, tenue par Jean Lebret	400
Le moulin de Gournay, exploité par la veuve Lemaître	1200
Bois taillis à Aulnaye, côtes et joncs avec un massif en futaie	4200
Total	22 300

Sous la Restauration, nous remarquons un transfert des capitaux vers l'industrie dans le cadre de l'alliance avec les Begouën-Demeaux. Martin III et Louis sous l'influence du comte d'Empire s'intéressent à la mine de Meulers située à 12 km au nord de Dieppe²⁵²³. Dès la fin du XVIII^e siècle, un développement de l'industrie minière avec un charbon très recherché s'observe et des sociétés par actions se forment. Le choix est fait, pour les

²⁵²² AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Règlement de la succession de Stanislas Foäche.

²⁵²³ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1738. Le 3 août 1805, Jacques-François Bégouën-Demeaux II demande au ministre de l'intérieur au nom de l'association pour la recherche et l'exploitation d'une mine de charbon à Meulers composée de négociants du Havre, de Dieppe et de Rouen, de donner les instructions pour faire accorder à cette association la subvention de secours de 20 000 francs, votée par le Conseil Général de la Seine-Inférieure, car la trésorerie vient à manquer pour continuer le forage de recherche.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

négociants, d'investir dans le gisement. Martin III et son beau-frère André disposent de six actions dans la Compagnie de prospection le 1^{er} mars 1800²⁵²⁴.

Les Foäche sont en quête de profits et d'un cadre de vie à la mesure du rang qu'ils ont acquis, d'où ces investissements.

4) *Des notables à la sociabilité de salon*

En tant que notables, les Foäche disposent d'un réseau pour asseoir leurs positions au Havre et dans les colonies, comme le montre l'amitié que Stanislas entretient à Saint-Domingue avec Malouet, commissaire ordonnateur de la Marine, dès son arrivée au Cap en 1767²⁵²⁵, ou avec le banquier Laborde, devenu son créancier suite à un prêt²⁵²⁶. Les relations servent son intérêt. Il fréquente aussi le comte de Noé, Michel Eloi Grimperel, l'un des plus grands notaires du Cap, ou encore Etienne Collow, directeur de la société de spectacles²⁵²⁷.

Stanislas ne se décrit pas comme un mondain : « J'aime mieux faire mes affaires à mon comptoir qu'aller au spectacle ». Néanmoins, il sait entretenir une sociabilité selon ses intérêts²⁵²⁸. Il est également trésorier de la société de spectacles, grâce à laquelle il noue des relations²⁵²⁹. Jean-Pierre Marty fait le constat que le frère de Martin-Pierre II fréquente essentiellement des riches noms tels que Le Couteulx, les Hellot, la maison Bouffe et Dangirard²⁵³⁰.

Un autre élément atteste de leur notabilité : l'appartenance de Martin-Pierre II et de Stanislas à la franc-maçonnerie²⁵³¹ (Société philanthropique)²⁵³². Seule l'élite fait partie de

²⁵²⁴ *Ibidem*.

²⁵²⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 40.

²⁵²⁶ *Ibidem*, p. 44.

²⁵²⁷ *Ibidem*.

²⁵²⁸ *Ibidem*, p. 72.

²⁵²⁹ Jean-Louis Donnadiou, *Un grand seigneur et ses esclaves, le comte de Noé entre Antilles et Gascogne*, Paris, Tempus, 2009, p. 80.

²⁵³⁰ Jean-Pierre Marty, *Stanislas Foäche, négociant armateur du Havre, Président général du commerce*, brochure, 1995, p. 7.

²⁵³¹ Eric Saunier, *Histoire du Havre...*, p. 140.

²⁵³² Sur l'implantation de ces loges maçonniques dans les colonies, voir l'article de Chloé Duflo, « Loges de villes, loges de campagne : la dualité de l'espace maçonnique en Guadeloupe, reflet d'une société créole à l'heure des Révolutions » in *La Franc-maçonnerie dans les colonies*, Eric Saunier (dir.), Langres, Hémisphères, 2022, p. 42. D'après l'historienne, dès 1766, deux ateliers sont visibles en Guadeloupe, l'un à Port-Louis, l'autre à Petit-canal. En 1768, un autre atelier est mis en place à Basse-Terre en 1770 au Moule, à Vieux-Habitants en 1771, au Lamentin en 1772, et à Petit-Canal en 1774. Il existe aussi des ateliers urbains élitistes avec des négociants reconnus, des nobles ou des ateliers de campagne regroupant des habitants ou des grands planteurs.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

ce corps, les loges faisant preuve d'une forte sélection avec des règles, des grades, une hiérarchie ou un serment prêté²⁵³³. La loge maçonnique se situe rue de la Crique, puis maison du citoyen Lecorney, rue du Grand-Croissant. Cette société contre-révolutionnaire rassemble les Chouans, puis les royalistes acquis à Louis XVIII²⁵³⁴. Les membres les plus influents sont les Foäche, les Begouën-Demeaux, les Feray ou les Delavigne²⁵³⁵. Eric Saunier évoque des « pratiques de sociabilité spécifiques, autour de la franc-maçonnerie, dont le négoce représente le tiers des effectifs, et un désir légitime de reconnaissance »²⁵³⁶.

Ensuite, en tant que notables, les Foäche assistent à des événements auxquels il faut être vu. À l'occasion de son voyage en Angleterre, en 1780, Martin-Pierre II se rend à l'opéra de Londres pour assister à une présentation de *Una cosa rara* de Haendel. Le frère de Stanislas espère acheter des esclaves dans la ville et nouer des contacts commerciaux²⁵³⁷. Lors de ce voyage, il dîne aussi chez M. Thompson, avant de visiter M. Thelusson et M. Miles. Le jeu des apparences est donc visible : « Quand on sort, il faut être bien habillé, car les femmes s'y examinent mutuellement de sorte qu'il faut être bien paré pour y aller »²⁵³⁸ explique Martin-Pierre II. Il va au petit théâtre de Londres et évoque la cantatrice Fiddow, incarnation de l'héroïne de Roméo et Juliette. Enfin, il visite le Panthéon et assiste à un autre concert de musique dans le but de soutenir des veuves et des orphelins de musiciens²⁵³⁹.

Enfin, en 1836, lors de son passage en Guadeloupe, Louis cherche à fidéliser une clientèle de planteurs dont il pourra vendre les sucres. Dans ce but, il affirme avoir passé deux nuits à danser chez M. Hypolite Rousseau à la Goyave au bal du Petit-Bourg en l'honneur du capitaine Pereaux de la Revinche : « Ce sont des bals de campagne où nous sommes mieux qu'en ville parce qu'il y a moins d'étiquette »²⁵⁴⁰ relate le fils de Martin III. En se rendant dans ces lieux de mondanité, Louis sait qu'on le présentera. C'est peut-être à l'un de ces bals qu'il rencontre sa future épouse, la jeune Elisabeth, fille du planteur Laffond-Charropin. Catherine Pellissier fait état d'une sociabilité formelle en raison de

²⁵³³ Antoine Lilti, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.

²⁵³⁴ Jean Legoy, *Le peuple...*, Vol. 1, p. 274.

²⁵³⁵ *Ibidem*.

²⁵³⁶ Eric Saunier, *Histoire...*, p. 147.

²⁵³⁷ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z8, Martin-Pierre II Foäche, *Relations manuscrites anonyme d'un voyage en Angleterre avec description des villes*, 1780. Il visite le parc Saint-James près du palais des rois d'Angleterre, les jardins de Kensington et le vaste parc de Hyde Parc.

²⁵³⁸ *Ibidem*.

²⁵³⁹ *Ibidem*.

²⁵⁴⁰ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 3, Dossier sur les affaires de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, 12 février 1836.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

l'adhésion aux loges maçonniques ou au club Massiac, mais également d'une sociabilité informelle liée à l'amitié, aspects qu'on retrouve chez les Foäche²⁵⁴¹.

B) Des notables au mode de pensée passéiste ?

En tant que notables, les Foäche possèdent une influence politique, sociale, économique et font partie des chambres de commerce. Cependant, cette aura décline au XIX^e siècle en raison d'un mode de pensée qui apparaît conservateur.

1) L'adhésion au protectionnisme

Les Foäche défendent le protectionnisme. Rappelons que dès 1770, Stanislas est chargé de mission auprès de Sartine. Le comité de négociants invite l'armateur à seconder Jacques-François Begouën-Demeaux II pour représenter Le Havre aux conférences du commerce. Le protectionnisme doit être défendu²⁵⁴². En premier lieu, Stanislas, étant à la chambre de commerce du Havre, protège l'intérêt des négociants adeptes du commerce circuiteux. Il dénonce les droits qui pèsent sur le trafic négrier et qui ne facilitent pas la traite. En outre, il fait entendre sa voix pour bénéficier de privilèges pour ce trafic²⁵⁴³. Lors des conférences sur le commerce qui ont lieu du 19 décembre au 29 décembre 1775, les Havrais n'obtiennent pourtant qu'une prime de 15 lt pour les navires qui traitent entre le Cap de Bonne Espérance et le Cap Nègre²⁵⁴⁴. En 1788, Stanislas propose d'exposer sa pensée protectionniste dans un mémoire intitulé *Réflexions sur le Commerce, la Navigation et les Colonies*²⁵⁴⁵.

Le négociant Foäche affirme d'abord l'importance des colonies :

²⁵⁴¹ Catherine Pellissier, *Loisirs et sociabilités chez les notables lyonnais au XIX^e siècle*, Paris, PUL, 1996, p. 123.

²⁵⁴² Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 76.

²⁵⁴³ Edouard Delobette, *Ces messieurs...*, p. 2008. Selon l'historien, Stanislas souhaite bénéficier d'Entrepôt hors douane pour les marchandises de traite, ou les denrées coloniales déchargées au Havre issues des produits des plantations des colons après achats de captifs par ces derniers, la conversion des ½ droits de Guinée par une prime de 40 lt par tête de captif introduit aux îles. Stanislas Foäche s'est impliqué en 1767, lors des conférences sur le commerce, ayant été choisi pour siéger à ces dernières. Il assure une représentation au tribunal de commerce. Après 1783, il souhaite davantage de liberté et de protection lorsque la dernière Compagnie du Sénégal obtient le monopole de la traite. Ils se battent pour le rétablissement de l'application du règlement de 1738 suspendu en 1780. Aussi, ils s'unissent pour la traite et contre l'abolition de l'esclavage. Stanislas Foäche représente les comités de négociants du Havre en 1767 avec l'exclusif. Il soutient les travaux d'extension portuaire en plus d'être procureur et propriétaire de plantations. Les Foäche ont des entrées facilitées au ministère.

²⁵⁴⁴ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 2011.

²⁵⁴⁵ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le Commerce, la Navigation et les Colonies*.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

Les Colonies Françaises sont, de toutes les possessions Européennes dans l'Amérique, les plus précieuses ; ce sont elles qui augmentent le plus les richesses relatives de leur métropole. Elles procurent à l'agriculture et à la main-d'œuvre un débouché qui anime toutes les parties du travail, et leurs productions [...]. Les colonies n'ont jamais pu être considérées ni comme un sol esclave ni comme un sol indépendant²⁵⁴⁶.

Des revendications des colons, Stanislas n'a que faire : « Il n'est aucun colon qui puisse réclamer contre les principes sur lesquels j'établis l'union des colonies avec la Métropole »²⁵⁴⁷.

Nous comprenons, à travers ces affirmations, que deux mondes s'affrontent en raison de positions contradictoires entre milieux marchands et coloniaux. Il est patent que les colons de Saint-Domingue, se sentant prisonniers de ce système favorisant la Métropole, aspirent à davantage d'autonomie. Mais le négociant raisonne en armateur, menacé dans ses intérêts par l'influence accrue auprès du gouvernement de planteurs qui sont aussi ses débiteurs²⁵⁴⁸.

L'arrêt du 30 août 1784, dénoncé par Stanislas, permet en particulier la création de trois nouveaux ports d'entrepôt à Saint-Domingue où les bâtiments étrangers peuvent apporter des vins, des morues et des viandes salées²⁵⁴⁹. De manière plus précise, l'article 2 permet l'entrée dans les entrepôts de Saint-Domingue des navires étrangers de 60 tonneaux. Ils peuvent importer du riz, du maïs, des légumes, de la morue, des poissons salés, du charbon de terre et des salaisons de bœuf, sauf celles du porc²⁵⁵⁰.

Stanislas déclare encore :

Il est certain que les Etrangers prennent part, dans nos isles, au Commerce qu'on a prétendu réserver, par l'Arrêt à la Navigation Nationale, & l'on ne peut pas être indifférent à ses conséquences [...]. On ne peut pas se dissimuler que cette Admission du Pavillon Etranger la prive de l'accroissement dont elle devrait jouir. D'ailleurs, là où le Commerce se fait avec perte, il ne peut se continuer²⁵⁵¹.

²⁵⁴⁶ *Ibidem*.

²⁵⁴⁷ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

²⁵⁴⁸ François Blancain, *La colonie...*, p. 21.

²⁵⁴⁹ Paul Butel, *Le commerce français au XVIII^e siècle*, Paris, Sédès, 1993 p. 137.

²⁵⁵⁰ *Ibidem*.

²⁵⁵¹ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

L'armateur havrais ne tolère pas non plus le traité de 1786, dit traité d'Eden Rayneval²⁵⁵², qui vient d'être conclu avec l'Angleterre. Celui-ci abaisse les tarifs douaniers dans les deux pays et ouvre largement la France aux productions britanniques²⁵⁵³ : « Les Anglais n'auraient pas permis, à notre Pavillon, d'aller se pourvoir dans leurs Ports. Cette Navigation reçut promptement une grande extension, et dès lors porta atteinte à la nôtre [...]. Il était défendu aux Anglo-Américains de porter dans ces ports »²⁵⁵⁴. Stanislas refuse également « la Contrebande ». D'ailleurs, le négociant n'est pas le seul à la contester. Le traité d'Eden est globalement refusé par toutes les classes de la société française²⁵⁵⁵. Les Français semblent obsédés par la concurrence britannique et les négociants réclament des droits de douanes accrus pour les navires étrangers²⁵⁵⁶.

D'après l'armateur havrais, l'Angleterre a su respecter de son côté l'exclusif et le pacte colonial, préserver son intérêt sans mettre son économie en péril, contrairement à la France, d'où sa suprématie :

L'Angleterre considère ses colonies comme un moyen de favoriser son commerce. L'Angleterre n'a aucun avantage naturel dont nous n'ayons au moins l'équivalent ; c'est à la manière dont elle a ordonné son commerce, qu'elle doit sa supériorité. Aucune vue fiscale ne la guide dans l'Administration de ses Colonies ; elle ne les considère que comme des moyens de faire fleurir son Commerce, & comme des points d'appui pour l'étendre dans les Colonies des nations voisines²⁵⁵⁷.

Stanislas fait aussi mention de la contrebande²⁵⁵⁸ présente aux colonies. Celle-ci annihile le commerce :

Les tentatives du contrebandier seront toujours combinées d'après les risques et les bénéfiques. L'Armateur Français n'aurait pas le même intérêt à procurer le débouché des produits des Etats-Unis que l'armateur Américain ; la crainte de confiscation agirait plus

²⁵⁵² Jacques Godechot, « La France et les problèmes de l'Atlantique à la veille de la Révolution » in *Revue du Nord*, n°142, 1954, p. 148.

²⁵⁵³ *Ibidem*.

²⁵⁵⁴ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

²⁵⁵⁵ Jacques Godechot, « La France... », p. 242. Pour Jacques Godechot, le Tiers, la noblesse de Calais, le Tiers de Dieppe, de Ponthieu, de Rouen, de Caen, de Quimper, de Rennes, de Vannes, de la Sénéchaussée de Guyenne réclament la révocation et l'annulation du traité.

²⁵⁵⁶ *Ibidem*.

²⁵⁵⁷ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

²⁵⁵⁸ Selon Jean Tarrade, il s'agit d'un commerce illégal.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

sur lui ; il veillerait lui-même sur les écarts du Capitaine qui pourraient le compromettre [...]²⁵⁵⁹.

Il propose une solution : l'autorisation de naviguer pour les seuls navires armés dans les ports d'Europe et les colonies françaises²⁵⁶⁰. Cette contrebande, pratiquée avec l'étranger de manière clandestine, est destructrice pour le commerce français²⁵⁶¹. Mais combattre ce commerce est difficile en raison des complicités dans le personnel administratif. Les îles ont des côtes sinueuses dans lesquelles le navire clandestin peut se dissimuler, même si les pataches (bateaux de faible tonnage permettant de pourchasser l'interlope) les surveillent. Il faut arrêter le capitaine qui en général nie les faits, et est fort souvent muni de papiers en règle en raison de complicités²⁵⁶². Les fautifs, qui risquent la condamnation aux galères, restent difficiles à prendre en raison du soutien ordinaire des habitants²⁵⁶³.

Par ailleurs, Stanislas dénonce l'importance de taxes plus faibles aux Iles du Vent qu'à Saint-Domingue : « Ces droits réunis s'élèvent à 10 pour cent »²⁵⁶⁴. Il explique a contrario que l'Angleterre n'écrase pas ses colonies : « Aucune vue fiscale ne la guide dans l'administration de sa colonie »²⁵⁶⁵. Il en résulte une France inférieure à une Angleterre qui n'impose pas à ses colonies une fiscalité écrasante, modèle que le royaume devrait suivre :

[Les] productions ont été fortement imposées. L'obligation de les préférer doit être la seule contribution des isles. Qu'on réfléchisse sur ces droits, indirectement établis, & sur toutes les charges & gênes que supportent la Navigation & le Commerce, & l'on trouvera les véritables causes de notre infériorité. Leur effet a été de comprimer le Commerce²⁵⁶⁶.

L'armateur considère enfin que le protectionnisme doit s'élargir à la traite des Noirs. Concernant le commerce négrier prépondérant, le négociant n'est pas en reste : « La traite des Noirs est la branche de Commerce de nos isles la plus importante. Dans l'état

²⁵⁵⁹ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

²⁵⁶⁰ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 97. Rappelons que la contrebande est ancienne. Les habitants des îles ont conservé un état d'esprit indépendant de toute autorité et de la Métropole, et à Saint-Domingue, les pouvoirs locaux encouragent celle-ci. Elle va dans l'intérêt des habitants, les produits des contrebandiers issus des îles voisines étant moins onéreux.

²⁵⁶¹ *Ibidem*, p. 103. Des navires étrangers qui abordent les côtes peuvent simuler un problème rencontré en mer. Les Espagnols pratiquent ce trafic en sachant que les marchandises transportées deviennent françaises, même si le contrebandier ne l'est pas.

²⁵⁶² Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 105.

²⁵⁶³ *Ibidem*.

²⁵⁶⁴ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

²⁵⁶⁵ *Ibidem*.

²⁵⁶⁶ *Ibidem*.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

d'accroissement où elles sont encore, on ne pourrait la céder aux Etrangers sans altérer sensiblement la balance Nationale »²⁵⁶⁷. D'après Stanislas, si elle vaut 40 à 50 millions, monnaie des îles, elle emploie pour six millions de livres tournois :

La partager avec les Etrangers, est leur donner un droit réel de récoltes des isles ; c'est augmenter l'exportation clandestine de leurs productions [...]. Cependant, on a proposé de le leur céder entièrement ; car les admettre en concurrence eût été prononcer de fait l'exclusion du commerce national²⁵⁶⁸.

En tant qu'armateur et négrier, Stanislas sait que les captifs des armateurs français coûtent cher, mais il est d'avis que les taxes perçues par l'administration, bien trop élevées, sont à l'origine du haut prix des Noirs²⁵⁶⁹, sans parler de l'inexactitude des paiements des colons lorsqu'ils achètent des esclaves²⁵⁷⁰. Il rétorque aux détracteurs des négociants que le faible nombre de comptoirs possédés par les Français en Afrique engendre une augmentation des prix. L'administration française, n'ayant pas « soigné comme les Anglais et multiplié les établissements sur la côte de Guinée »²⁵⁷¹, les Français manquent de forts en Côte d'Or où les Foäche s'approvisionnent²⁵⁷².

L'importance des capitaux investis dans la traite est encore à l'origine de l'inquiétude de Stanislas et probablement des autres armateurs. D'autant que sous le ministère de Castries, l'intendant Bongars et le gouverneur Bellecombe reconnaissent avoir autorisé des négociants français à se procurer des Noirs dans les îles étrangères ou sur les côtes d'Afrique à destination du sud de Saint-Domingue moins pourvu en Noirs que le nord²⁵⁷³. En fait, les colons qui réclament des Noirs des étrangers veulent combler les pertes d'esclaves dues à la guerre d'Amérique, source de problème d'approvisionnement.

Cette attitude va à l'encontre de l'intérêt du négociant qui a investi de manière considérable dans la traite et déplore l'arrêt du 30 août 1784 autorisant la traite étrangère aux îles du Vent. On y admet des négriers ayant une cargaison de 60 Noirs au lieu de 180. Pour introduire des captifs dans le sud de l'île, l'arrêt du 10 septembre 1786 autorise la

²⁵⁶⁷ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

²⁵⁶⁸ *Ibidem*.

²⁵⁶⁹ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 243. Ce débat est ancien car dès 1765, Jean-Baptiste Dubuc, le député de la Martinique avait émis l'idée qu'il était intéressant d'avoir recours aux Noirs de traite étrangère, en raison de l'insuffisance et de la cherté des esclaves fournis par les négriers français.

²⁵⁷⁰ AN 505 MI 78, Stanislas Foäche, *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*.

²⁵⁷¹ *Ibidem*.

²⁵⁷² Raymond Lemesle, *Le commerce colonial triangulaire, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, PUF, p. 43.

²⁵⁷³ Jean Tarrade, *Le commerce colonial...*, p. 523.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

traite²⁵⁷⁴ aux navires de plus de 60 tonneaux, quel que soit le nombre d'esclaves apportés et le lieu d'origine²⁵⁷⁵. Dans le sud de Saint-Domingue, comme nous l'avons déjà signalé, une prime de 200 livres est accordée aux Français pour chaque Noir introduit. Moreau de Saint-Méry considère lui-même que les nègres dans le sud de Saint-Domingue sont peu intéressants :

Le commerce national n'en introduit presque pas, malgré la prime de 100 livres par tête, donnée par le gouvernement & doublée en 1786 ; ces primes ne montaient en 1787 qu'à 800 000 livres tournois, ce qui ne supposait guère plus de 4000 nègres. S'il en apporte, ce sont presque tous des nègres de mauvais choix ou des enfants, parce que la prime est due pour un enfant comme pour un homme. Ces nègres chétifs sont cependant vendus jusqu'à 2800 livres, dont un tiers payé comptant & les deux autres six & à douze mois²⁵⁷⁶.

Les Foäche, comme les Begouën-Demeaux, font sans surprise partie du Club Massiac qui se réunit à Paris en 1789. Les sociétaires empêchent alors le retour aux colonies des Noirs ou des hommes de couleur passés en France, afin d'éviter la propagation des idées révolutionnaires aux Antilles. Ils s'opposent à la société des Amis des Noirs composée de Clavière, de Brissot, du marquis de Condorcet, de Pétion, de Mercier, du poète Roucher, sans oublier les artistes Soufflot et Moreau²⁵⁷⁷.

Les idées de Stanislas, après la Révolution, sont défendues par Martin III et Jacques-François II qui espèrent que Louis XVIII leur redonnera crédit. En effet, Martin III est un ultra royaliste, et rejoint ces négociants conservateurs qui prônent un modèle de Restauration économique. Ils s'opposent ensemble aux Libéraux, qui réclament l'importation de matières premières tropicales bon marché, des capitaux à faibles taux d'intérêts, l'absence de contraintes dans les échanges et une facilitation d'entreposage de produits bruts à Paris²⁵⁷⁸. Pour eux, celles-ci sont un moyen d'écouler les denrées issues de la métropole, et Saint-Domingue doit revenir sous le joug de la France. Il est inconcevable de tourner le dos à l'ancienne perle des Antilles.

²⁵⁷⁴ *Ibidem*, p. 525. Selon Jean Tarrade, les droits d'entrées sont fixés à 30 livres pour les étrangers sauf à Sainte-Lucie et à Tobago où ils sont réduits à 6 livres. Les Français ne paieront que 3 livres pour chaque captif étranger et reçoivent une prime de 160 livres par captif payé à la Martinique notamment pour les Noirs introduits par les navires français.

²⁵⁷⁵ *Ibidem*, p. 627.

²⁵⁷⁶ Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description de l'isle...*, p. 585.

²⁵⁷⁷ Erick Noël, *Etre Noir en France au XVII^e siècle*, Paris, Tallandier, 2006, p. 167.

²⁵⁷⁸ Edouard Delobette, *Ces messieurs...*, p. 2031.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

Pour Martin III, il faut un nouveau système après l'embrassement de Saint-Domingue, avec des acheteurs qui pourront imposer leur loi sur le marché en orientant le cours des marchandises. Force est de constater un refus de la concurrence anglaise, même si Martin III est favorable à une diversité des approvisionnements. Comme son oncle, il s'élève contre la diminution du droit des sucres étrangers pour favoriser leur consommation. Selon Edouard Delobette, il se fait le défenseur d'un protectionnisme dépassé²⁵⁷⁹. Lorsque la Chambre de commerce du Havre convoque les négociants pour élire les députés, 76 négociants sur 130 représentants sont chargés d'examiner les questions du commerce économique colonial²⁵⁸⁰. Martin III défend un exclusif implacable et il est hors de question de lever ce protectionnisme²⁵⁸¹. En raison de leurs idées, lors des élections, les Foäche subissent un échec, car c'est le libéral Homberg qui est élu à 66 voix sur 78. Au final, ceux qui représentent Le Havre à Paris sont les libéraux Delaroche, Homberg et Lemaistre, Eugène Homberg étant finalement élu président du tribunal de commerce en 1828. Le déclin s'observe lors des élections législatives du 11 septembre 1819 et le libéral Michel Delaroche est élu député du département avec 1602 voix face à André Begouën-Demeaux²⁵⁸², qui n'en obtient que 60²⁵⁸³. L'échec est cuisant, la vision royaliste est dépassée, tant et si bien que Louis XVIII et le duc de Richelieu craignent pour l'avenir de la royauté²⁵⁸⁴.

2) *Un attachement au régime monarchique*

Fervent défenseur de la traite des Noirs, de l'exclusif et du protectionnisme, les Foäche sont des partisans de la royauté, fiers d'arborer les titres et leur proximité avec l'élite²⁵⁸⁵. Rappelons que Martin-Pierre II a reçu Louis XVI dans sa propriété au Havre²⁵⁸⁶. De surcroît, la famille a toujours manifesté son attachement à la société d'Ancien Régime²⁵⁸⁷.

²⁵⁷⁹ *Ibidem*.

²⁵⁸⁰ *Ibidem*, p. 2034.

²⁵⁸¹ *Ibidem*, p. 2039.

²⁵⁸² *Ibidem*, p. 2217. Aussi, André Begouën-Demeaux, époux de Flore Foäche et fils de Jacques-François Begouën-Demeaux II, maire du Havre, perd le collège électoral contre Jean-Marie Duvergier, partisan du libéralisme, ferme opposant au protectionnisme (149 voix contre 341 voix).

²⁵⁸³ *Ibidem*, p. 1602.

²⁵⁸⁴ *Ibidem*, p. 2206.

²⁵⁸⁵ AMLH, 517 W 7, Dossier sur Arthur Foäche. Son fils Stanislas II (1871-1892), percepteur des impôts, hérite aussi de ce titre transmissible aux aînés qui leur confère un certain prestige.

²⁵⁸⁶ *Ibidem*.

²⁵⁸⁷ Laurent Coste, *Les bourgeoisies en France*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 33.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

C'est pour son soutien sans faille que Louis XVIII fait Arthur baron²⁵⁸⁸. En avril 1814, après la disgrâce de Napoléon, Louis XVIII accède au trône, comme l'indique le journal de Louise Chaussé - l'épouse de Martin-Pierre II - le 9 avril. La nouvelle qui enchante ces royalistes convaincus²⁵⁸⁹ est l'occasion de mettre à l'honneur tous les attributs de la monarchie, tels que la fleur de lys et le drapeau blanc par opposition au drapeau tricolore.

Arthur, défavorable au retour de Bonaparte lors des Cent jours, se place au service du roi réfugié à Gand²⁵⁹⁰. Il contribue ainsi au retour des Bourbons. En relation avec la duchesse d'Angoulême à Brighton, il l'aide à rentrer en Normandie, avant de démissionner de son poste de sous-préfet²⁵⁹¹. Le fils de Stanislas n'hésite donc pas à prendre des risques afin de défendre ses convictions royalistes, Napoléon ayant encore des partisans au Havre.

Lors des événements de juin 1815 qui aboutissent à son abdication, Arthur quitte Brighton pour arriver le 29 sur une barque au Havre²⁵⁹². Soutenu par les royalistes de la ville mais inquiet, il se cache dans la maison de son oncle Martin-Pierre II avant de tenter, en vain, de convaincre le général Schwiter de rendre la place. Arthur réfugié à Montivilliers échappe finalement à l'arrestation grâce au retour de Louis XVIII le 9 juillet 1815²⁵⁹³. Le drapeau blanc, symbole de la royauté, triomphe au Havre. Ensuite, 21 coups de canons retentissent, et un cortège cherche à lui rendre hommage chez les Homberg²⁵⁹⁴. Pour le remercier de son aide, par ordonnance royale du 9 juin 1815, le roi lui permet de devenir son commissaire et de retrouver son poste de sous-préfet le 6 novembre de la même année²⁵⁹⁵. Par la suite, une Légion d'Honneur lui est remise, qui lui vaut les félicitations de Condaminé dans une lettre adressée à Martin III : « Ce qui m'a le plus flatté, Monsieur, ce sont les distinctions qu'il a su faire de vous, et de M. Arthur. C'est une preuve qu'il connaît son monde, et que la reconnaissance pour lui n'a rien d'incommode »²⁵⁹⁶. Par la suite, Arthur inaugure l'installation du buste de Louis XVIII²⁵⁹⁷.

²⁵⁸⁸ AN 505 MI 22, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur les titres nobiliaires des Foäche et des Begouën-Demeaux.

²⁵⁸⁹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 9 avril 1814.

²⁵⁹⁰ AMLH, 517 W 7, Dossier sur Arthur Foäche.

²⁵⁹¹ *Ibidem*.

²⁵⁹² *Ibidem*.

²⁵⁹³ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 91.

²⁵⁹⁴ *Ibidem*, p. 95.

²⁵⁹⁵ *Ibidem*, p. 100.

²⁵⁹⁶ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1, Condaminé à Martin III Foäche, 2 février 1818.

²⁵⁹⁷ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 2183.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

L'attachement au régime monarchique s'observe lors du voyage de la duchesse de Berry au Havre en 1824²⁵⁹⁸. La belle-fille du nouveau roi Charles X est accueillie « avec un enthousiasme qu'il est impossible de décrire »²⁵⁹⁹. André, le maire de la ville, et Flore sont fiers de se retrouver à sa table : « Le soir, la princesse honora de sa présence le bal que le commerce lui offrit dans la salle de spectacle »²⁶⁰⁰. La duchesse se rend ensuite sur la côte d'Ingouville chez le comte Jacques-François II. Les Foäche et les Begouën-Demeaux mettent donc un point d'honneur à recevoir celle dont l'époux est susceptible de devenir roi.

Enfin, un dernier événement confirme l'attachement des Foäche à la monarchie. Lors du départ de Charles X le 29 juillet 1830 Flore et son mari se rangent du côté de monarque chassé du trône²⁶⁰¹. Un cas de conscience se pose et André ne peut rester à la mairie. Il affirme : « L'apparition du drapeau tricolore a été pour moi le signal d'une retraite immédiate »²⁶⁰². Résignée, Flore s'insurge contre la trahison du peuple : « Il me semble qu'aucune action d'un roi légitime ne peut excuser ses perfides sujets de l'avoir renversé [...]. La loi du plus fort est là et je sais qu'il faut se soumettre »²⁶⁰³. Présent à Paris, son mari devrait revenir au Havre afin de « gémir » avec elle sur les événements²⁶⁰⁴.

La trahison à leurs principes monarchiques serait la pire des choses dans cette situation difficile. Pour la fille de Stanislas, les libéraux tentent André afin qu'il déroge à son attachement à la monarchie : « Ils te flattent, te caressent pour que tu donnes du poids à leur parti de participer à la trahison, au nom de ton devoir. Au nom du Roi que tu ne veux pas trahir, ne nous avilis pas tous aux yeux des honnêtes gens qui ne connaissent pas ta famille »²⁶⁰⁵. Flore craint en somme que son époux se range du côté des libéraux, qui obtiennent une large victoire lors des élections de juillet 1830. Elle affirme qu'il n'a pas besoin « d'être maire pour être considéré ». Et Flore d'ajouter : « Si tu peux être utile, tu le

²⁵⁹⁸ AN 505 MI 23, Fonds Begouën-Demeaux, À propos du centenaire du voyage de la Duchesse du Berry au Havre.

²⁵⁹⁹ *Ibidem*.

²⁶⁰⁰ *Ibidem*.

²⁶⁰¹ Jean-Claude Caron, *La France de 1815 à 1848*, Paris, Armand Colin, 1999, p. 22.

²⁶⁰² AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Correspondances entre Flore Foäche et son époux André Begouën-Demeaux, 3 août 1830.

²⁶⁰³ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Correspondances entre Flore Foäche et son époux André Begouën-Demeaux, 3 août 1830.

²⁶⁰⁴ *Ibidem*.

²⁶⁰⁵ *Ibidem*.

LES FOÛCHE, DES NOTABLES AU-DELÀ DES AFFAIRES

seras autant comme simple citoyen [...]. Pardonne à ta femme en tourmente »²⁶⁰⁶. Elle ajoute encore : « Crains de te laisser influencer par les Libéraux, ceux qui te semblent raisonnables, ne veulent pas moins le renversement du trône »²⁶⁰⁷. Aux yeux de Flore, les Foäche sont nés monarchistes et ils le resteront, en dépit de leur mise au ban de la société. À ce propos, elle rapporte à son mari les propos d'une femme, dite « W de la R », dont le discours s'avère injurieux vis-à-vis de Charles X : « On sera bientôt débarrassé de votre cochon de Roi, et après cela ira bien »²⁶⁰⁸.

Finalement, André écoute Flore, et ne trahit pas ses idéaux, car suite à l'accession du libéral Delaroche à la mairie du Havre lors de la réunion du conseil du 2 août 1830, il refuse de prêter serment comme membre du conseil d'arrondissement et démissionne le 10 août 1830²⁶⁰⁹. Cette défaite est celle des ultras favorables à la monarchie, dès lors qu'une vague libérale submerge la France. Enfin, la chute d'André est le signe d'une évolution de la société incomprise par les Foäche, ainsi que par leurs alliés les Begouën-Demeaux²⁶¹⁰.

²⁶⁰⁶ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Correspondances entre Flore Foäche et son époux André Begouën-Demeaux, 3 août 1830.

²⁶⁰⁷ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Correspondances entre Flore Foäche et son époux André Begouën-Demeaux, 3 août 1830.

²⁶⁰⁸ *Ibidem*.

²⁶⁰⁹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 151.

²⁶¹⁰ Pierre Serna, *Antonelle, aristocrate et révolutionnaire*, Paris, Actes Sud, 2017, p. 19. Certains nobles s'éloignent de leur clan. Il convient d'évoquer Antonelle, petit noble, officier d'Ancien Régime, maire d'Arles, qui meurt à l'âge 70 ans en 1817. Il intègre le tribunal révolutionnaire le 25 novembre 1792, le comité de surveillance avant de faire partie du comité stratégique le 19 septembre 1792. Effectivement, l'historien fait mention de ce « traître à sa classe », qui « offre une cohérence indéfectible à son parcours politique, qui tranche si vigoureusement avec la majorité [...] de ses contemporains », redonnant « sa dignité aux oubliés de la République, aux plus modestes de la cité ». En novembre 1792, il est nommé commissaire aux îles sous le vent, fait appliquer la loi d'avril 1792, faisant des livres de couleur des citoyens de plein droit dans l'Empire colonial français. Il est connu pour sa sévérité en tant que juré, et est emprisonné le 9 février 1794. Il convient également de citer également Jacob Lambertz (1733-1813), *Climat et révolutions*, Emmanuelle Garnier et Frédéric Surville (dir.), Saintes, Le Croît vif, 2010. Contrairement aux Foäche, le négociant adhère au changement politique, et est favorable aux jacobins. Il apprécie la Révolution.

Chapitre IX : des notables repliés sur eux-mêmes ?

Les comportements familiaux des Foäche ont paru mériter une analyse spécifique. Pour mieux les appréhender, les mariages des descendants de Martin-Pierre II et de Stanislas nous éclairent. En outre, l'éducation, la piété et la philanthropie font partie de leurs valeurs.

A) Convoler et naître dans la famille

1) *Le mariage chez les Foäche*

En tant que catholiques, les Foäche convolent dans les règles de l'Eglise. Nous disposons du contrat de mariage du 26 avril 1756 entre Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er} et Catherine Foäche, la sœur de Stanislas et de Martin-Pierre II²⁶¹¹. Catherine dispose d'une dot de 30 000 livres accordée par Martin-Pierre I^{er} avec un paiement échelonné au-delà de la somme de 6000 livres « qu'il payera comptant le lendemain de la célébration du dit mariage »²⁶¹². Les 24 000 livres restantes ne sont pas versées de manière intégrale, mais on prévoit de lui octroyer 12 000 livres payables en deux fois. Qui plus est, Catherine obtient 15 000 livres de rente annuelle et viagère.

Tout autre est le contrat de mariage de Stanislas et de Rose de Mondion²⁶¹³ après la cérémonie célébrée le 20 juin 1781²⁶¹⁴. Ce contrat²⁶¹⁵ s'établit sur le principe de la séparation des biens (article 2) en présence de Catherine et de Marie-Catherine, autre sœur de Stanislas, épouse du chevalier François-Eustache Grégoire de Rumare. D'autres personnalités assistent à l'événement, notamment le commissaire Malouet, François-Jacques de Solignac, lieutenant général, Louis-Alexandre Martin de Boisleront, comte d'Hérouville, Pierre Chalandy et la comtesse de Puységur²⁶¹⁶. Sous ce type de régime, la dot appartient à la femme, soumise à l'administration du mari. En cas de veuvage, elle ne

²⁶¹¹ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Contrat de mariage entre Catherine Foäche et Jacques-François Begouën-Demeaux, 26 avril 1756.

²⁶¹² *Ibidem*.

²⁶¹³ Sur la généalogie de Rose de Mondion : ADSM, Fonds Foäche, 1 MI 659. Rose de Mondion (1754-1812) est la fille de Jean Hubert de Mondion (1717-1790), seigneur de Velue et de Falaise, enseigne au régiment de Béarn-infanterie le 28 octobre 1738, capitaine de milice à Poitiers, lieutenant au régiment de Berry-cavalerie le 14 juillet 1744. Rose est également la sœur de Marguerite de Mondion (1750-1800), de Jean de Mondion, de Marc Félicité de Mondion (1754-1814) et du chevalier des ordres de Malte en 1769.

²⁶¹⁴ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Contrat de mariage entre Stanislas Foäche et Rose de Mondion, 19 juin 1780.

²⁶¹⁵ Fabrice Boudjaaba, « Le régime normand un moyen de préserver les intérêts du patrilignage ? Une comparaison entre deux régimes : Vernont et Pont l'Evêque (1750-1824) in *Annales de démographie historique*, n° 21, 2011, p. 121.

²⁶¹⁶ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille...*, p. 87.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

peut, en revanche, prétendre à un droit sur les biens de celui-ci. Il lui est donc impossible, à Saint-Domingue, de vendre les bâtiments de la plantation, notamment « [les] nègres, négresses, mulets, bestiaux, effets & ustenciles²⁶¹⁷ servant à l'exploitation de deux habitations »²⁶¹⁸. Elle bénéficie seulement de l'usufruit du tiers qu'elle peut refuser au profit des enfants. L'article 6 montre la conservation des biens (maisons de ville et de campagne). Si Rose a des enfants, elle dispose encore de 15 000 livres de rente viagère²⁶¹⁹. Il est patent que l'épouse n'a apporté que son nom au cadet des Foäche en quête d'une reconnaissance dans la noblesse.

Lors de son mariage en 1791 avec Barthélemy Pierre Le Couteulx, la fille de Martin-Pierre II, Louise, bénéficie en revanche de 300 000 livres de dot²⁶²⁰, la plus élevée de la Normandie, selon Michel Zylberberg²⁶²¹. L'argent acquis par les affaires monnaie clairement, via l'alliance des filles, un rapprochement avec une lignée qui peut élargir les horizons du clan.

La troisième génération obtient de belles sommes des oncles et tantes, peut-être le signe tangible d'un repli pour relever la famille. D'après l'article 2 du contrat de mariage entre Martin III et Henriette Begouën-Demeaux en 1797, Martin-Pierre II fournit une rente de 21 000 livres. Jacques-François Begouën-Demeaux II fait également un don de 5000 livres à sa fille Henriette et la tante Catherine accorde 250 livres de rente aux deux époux. Cependant, en cas de décès de son fils, Martin-Pierre II n'est plus dans l'obligation de payer et si Henriette meurt, il est bien évidemment dispensé de toute obligation vis-à-vis de sa belle-fille²⁶²². En outre, l'entourage offre à cette dernière des habits, de l'argenterie et la

²⁶¹⁷ Nous avons choisi de conserver les fautes d'orthographe.

²⁶¹⁸ AN 505 MI 84, Fonds Begouën-Demeaux, Contrat de mariage entre Stanislas Foäche et Rose de Mondion, 19 juin 1780. Stanislas épouse « mademoiselle Henriette Agathe Rose de Mondion, demoiselle majeure, fille de messire Hubert de Mondion, seigneur, ancien capitaine de cavalerie du régiment de Berry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis et de Louise Anne de Mondion ». Qui assiste au mariage ? Essentiellement des nobles, notamment la dame Julie Catherine Darrot, le seigneur Antoine de Ricouart, comte d'Hérouville, lieutenant général des armées du roi, gouverneur général du Fort Barreau, inspecteur général de son infanterie. Nous apprenons qu'il habite à Paris et qu'il a un hôtel, rue du Faubourg Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine de la ville.

²⁶¹⁹ *Ibidem*.

²⁶²⁰ Fabrice Boudjaaba, « Le régime dotal normand... », p. 121. Dans les principes du droit matrimonial de la coutume de Normandie et les transformations imposées par le Code civil, les filles ont, en effet, droit à une dot. Il n'y a pas d'obligation légale pour que le père accorde une dot à sa fille, mais dans l'ensemble cet usage semble suivi. La dot des filles est inférieure à la part des frères lors d'un partage successoral.

²⁶²¹ Michel Zylberberg, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne...*, p. 230.

²⁶²² AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Contrat de mariage entre Martin III Foäche et Henriette Begouën-Demeaux, 1797. Ce contrat, fait à la maison de campagne de Catherine Foäche, l'épouse du vieil

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

somme de 10 000 livres tournois. Des meubles, un carrosse avec deux chevaux et 25 000 livres lui reviendront en l'absence d'enfants et dans le cas inverse, 12 000 livres seront remises. Ces sommes traduisent, en pleine Révolution, un train de vie qui ne rompt pas avec les années d'Ancien Régime.

2) *Homogamie et choix de la noblesse*

Stéphane Minvielle fait le constat des pressions familiales qui s'exercent sur les conjoints afin qu'ils fassent le bon choix. Il importe donc de trouver un parti intéressant pour faire fructifier le capital de la société²⁶²³, d'où l'homogamie.

Le mariage de Catherine en 1756 est à cet égard significatif puisque Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er} apporte une fortune estimée à 100 250 livres. Avec son épouse, ils disposent de 164 889 livres. Ils sont suivis de Jean-Baptiste Feray (30 064 livres), de Jean Becquerel (25 467 livres), de Théodore Boynin (23 214 livres) et de Samuel Massieu (21 585 livres)²⁶²⁴. Si Catherine est la première à s'allier à la riche famille Begouën-Demeaux, elle n'est pas la dernière. Notons l'ascension de l'oncle de Meaux, puis de son neveu Jacques-François II (1743-1831), qui épouse Jeanne Mahieu en 1776 après avoir hérité de trois millions de livres²⁶²⁵.

Le fiancé doit assurer à sa future un train de vie fastueux et tout déclassement social doit être évité. Les Foäche suivent donc la tendance. Si on se réfère encore à Stéphane Minvielle, pour Bordeaux, sur 179 mariés, 69 occupent des postes au parlement, dix viennent du monde de la finance et 18 appartiennent au XVIII^e siècle au négoce²⁶²⁶.

De surcroît, le vœu de rapprochement avec une noblesse bien enracinée se vérifie dans la plupart des unions²⁶²⁷. Marie-Catherine, sœur de Stanislas, épouse le 22 septembre 1745 François-Gregoire de Rumare²⁶²⁸, seigneur d'Escures, procureur du roi et conseiller

oncle de Meaux, est établi en présence des Delahaye-Lebouis, des Clouet d'Harnetot, des Le Couteulx, de Jules Foäche et de Catherine Foäche, propriétaire du lieu.

²⁶²³ Stéphane Minvielle, *Dans l'intimité des familles bordelaises*, Paris, Sud Ouest, 2009, p. 19. À Bordeaux, entre 1730 et 1734, dans le milieu du négoce, 26,4 % des contrats de mariage se font chez les parents de l'épouse.

²⁶²⁴ Jean Legoy, *Le peuple...*, p. 156.

²⁶²⁵ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Contrat de mariage entre Jacques-François Begouën-Demeaux II et Jeanne mahieu, 2 juillet 1776.

²⁶²⁶ Stéphane Minvielle, *op. cit.*, p. 63.

²⁶²⁷ Brice Martinetti, *Les négociants de La Rochelle...*, p. 97.

²⁶²⁸ Aline Lemonnier Mercier, « Le château des Cures ou d'Escures à Montivilliers » in *Cahiers havrais de recherche historique*, n° 69, 2010. Selon l'historienne, François-Eustache Grégoire de Rumare, l'époux de Catherine Foäche est propriétaire d'un petit château qui n'a rien à voir avec le Colmoullins de Stanislas

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

au parlement de Paris²⁶²⁹. L'autre sœur, Elisabeth Foäche se marie le 21 mars 1750 avec Jean-Charles Clouët d'Harnetot, écuyer, intendant de la marine à Lorient, puis amiral en chef²⁶³⁰. Enfin, Martin-Pierre II demande le 8 juillet 1764 la main de Louise, fille de Louis Antoine Chaussé (1710-1795), échevin perpétuel de Tours, receveur général des finances à Bordeaux, et petite-fille de Jean-Baptiste Le Chibelier (1685-1765), officier et maire de Rouen dont la famille²⁶³¹ appartient à la noblesse de cloche²⁶³².

Julie Foäche, sœur de Stanislas et de Martin-Pierre II, offre un cas encore plus significatif en épousant le 9 avril 1771 Augustin-Charles Legendre de Montenol²⁶³³, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier du roi, co-seigneur de La Crosse en garnison à Nonancourt et lieutenant colonel²⁶³⁴.

Pour Guy Chaussinand-Nogaret, il s'agit donc d'une stratégie dynamique de compensation ascendante permettant l'obtention d'une alliance avec la noblesse de race. Ainsi « le lignage et la fortune » s'allient²⁶³⁵. Selon nous, pour un négociant tel que Stanislas, épouser une noble permet à ses futurs enfants d'obtenir une éducation relevée, et à Rose, de noblesse désargentée, de profiter de la réussite de son époux. Guy Chaussinand-Nogaret cite Sénac de Meilhan : « Les richesses des financiers devenaient la ressource des grandes familles obérées, et les alliances s'étaient multipliées entre les races les plus

Foäche et de Rose de Mondion, même s'il est proche. Ce petit château appartient à la famille Grégoire depuis 1913.

²⁶²⁹ Sur la généalogie des Foäche, on se réfère au microfilm AN 505 MI 2 et aux travaux d'Olivier Payenville sur la généalogie.

²⁶³⁰ *Ibidem*.

²⁶³¹ Albert Cremer, « La genèse de la notion de noblesse de robe » in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 1999, p. 22. Au XVI^e siècle, deux catégories de noblesse s'observent : la grande noblesse avec les princes et les ducs, puis la noblesse dite seconde ou militaire. Les gentilhommes font partie de la noblesse et ont une influence moins grande dans les provinces. Cette noblesse peut occuper un grade militaire. La noblesse est déjà tributaire de l'impôt du sang, mais dès le XVII^e siècle, on distingue déjà deux noblesses, l'une d'épée, et l'autre de robe. Dès le XV^e siècle, on retrouve cette opposition entre le monde judiciaire et le monde de l'épée. Une question se pose : quelle place accorder aux juristes s'ils ne combattent pas ? Peuvent-ils être considérés comme faisant partie de la noblesse ? L'ouvrage de Guy Pape, ayant achevé ses études de droit à l'université, répond à cette question. Dans un premier temps, il considère que la science anoblit l'homme. Ensuite, les avocats combattent autant que ceux qui se servent de l'épée. Le gouverneur du Dauphiné est d'avis que ces hommes de lois doivent bénéficier des mêmes privilèges que les chevaliers qui portent les armes. Le docteur en droit doit être appelé « comte des lois ». Les avocats du roi, les docteurs, les juges et les officiers du roi doivent être comptés parmi les nobles, sans faire partie de la militia des hommes en armes. En 1607, Etienne Pasquier utilise la notion de longue robe qui ne plaît pas aux « Gens-d'armes ». Les magistrats luttent pour la reconnaissance de privilèges liés à leurs statuts. La noblesse des magistrats a été reconnue au début du XVII^e siècle.

²⁶³² François Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse française*, volume 4, Londres, Forgotten books, 2018, p. 402.

²⁶³³ Sur la généalogie des Foäche, AN 505 MI 2, Généalogie et contrats de mariage.

²⁶³⁴ *Ibidem*.

²⁶³⁵ Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1976, p. 171.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

illustres et les financiers opulents »²⁶³⁶. La famille de Mondion possède, en effet, un manoir de 100 pieds²⁶³⁷ dans la Creuse, mais le revenu n'étant pas suffisant, elle a été obligée d'emprunter. Cela dit, les parents de Rose ont pu la faire entrer au couvent de Saint-Cyr²⁶³⁸, dans l'attente d'un époux fortuné²⁶³⁹. Selon Olivier Grenouilleau, s'allier aux négociants²⁶⁴⁰ est encore un moyen de « trouver un équilibre plus satisfaisant à leurs yeux entre une forte position sociale, et un faible niveau de fortune »²⁶⁴¹. En fin de compte, à la seconde génération des Foäche, six mariages sur six sont contractés avec des nobles.

Cependant, tous les négociants ne s'unissent plus au début du XIX^e siècle dans la noblesse. Philippe Gardey fait le constat que les alliances réalisées à Bordeaux entre nobles et négociants sont peu courantes de 1780 à 1820²⁶⁴² (40 contrats sur 1194). Le monde du commerce qui se lie avec la noblesse ne représente que 3,3 % des unions. Ce type d'alliance correspond à seulement neuf cas entre 1784 et 1788, à quatre sous le Directoire entre 1808 et 1812, et à six entre 1821 et 1825²⁶⁴³.

Les filles de Stanislas et de Martin-Pierre II semblent suivre le même chemin que leur père dans le choix du conjoint. Rose épouse le 16 novembre 1803 le comte Alphonse-Charles Poret de Blossenville, dont le père est avocat au parlement, procureur général des comptes et secrétaire du commandement de Mgr le comte d'Artois. Le futur époux, paré de titres, est secrétaire général du comte d'Artois, contre-amiral, chevalier de la légion

²⁶³⁶ *Ibidem*, p. 175.

²⁶³⁷ 100 pieds ou 30,49 mètres car $100/3,28 = 30,49$.

²⁶³⁸ *Ibidem*, p. 86.

²⁶³⁹ Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse...*, p. 77-78. Il n'existe pas une seule noblesse, mais plusieurs si on regarde la répartition des groupes en fonction des capitations payées. Il y a ceux qui paient plus de 50 livres de capitation, car ils bénéficient d'au moins de 50 000 livres de revenu annuel, de 100 000 livres ou de 200 000 livres, soit 250 familles nobles (fermiers généraux des trésoriers, receveurs généraux). Ensuite, on trouve un second groupe ou 3500 familles avec des revenus de 10 000 à 50 000 livres, soit une riche noblesse provinciale. Un troisième groupe touche entre 4000 et 10 000 livres de revenus, avec 7000 familles, le quart de la population noble. Ces nobles mènent une vie confortable, dînent plusieurs fois par mois, ont des domestiques et entretiennent plusieurs domestiques avec 5 à 6 chevaux. Enfin, le dernier groupe appartenant à la noblesse, dispose de revenus inférieurs atteignant 4000 livres soit 11 000 familles (41 %). Les revenus de ce groupe se situent entre 1000 et 4000 livres. Ce groupe (41 % de la population noble) habite à la campagne et évite les dépenses excessives, superflues comme celles liées à la table avec une réduction des apparats. Le seuil de la pauvreté de la noblesse se situe autour de 1200 livres de revenus. En dessous de 1000 livres, on trouve 5000 familles. La moitié dispose de 500 livres, certains ont 100 livres ou 50 livres de revenus, lorsque certains nobles ne sont même pas imposés.

²⁶⁴⁰ Olivier Grenouilleau, *Nantes...*, p. 103.

²⁶⁴¹ *Ibidem*.

²⁶⁴² Philippe Gardey, *Négociants et marchands...*, p. 437.

²⁶⁴³ *Ibidem*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

d'honneur et de Saint-Louis, commandeur de Saint-Benoît d'Aviz et chevalier du Christ²⁶⁴⁴.

La quatrième génération suit la tendance. Effectivement, les enfants du sous-préfet Arthur font le choix de s'unir à des femmes nobles. Henriette épouse Henri-Ernest de Martrin-Donos le 25 février 1849, noble d'ancienne extraction, dont la famille est issue d'une commune de l'Aveyron²⁶⁴⁵. Le père d'Henri-Ernest est officier d'infanterie et directeur de l'école d'agriculture à Albi²⁶⁴⁶. Le précepteur Stanislas II dit le baron, s'unit en 1850²⁶⁴⁷ à Alix de Martrin-Donos, sœur d'Henri. Le 1^{er} février 1853, Ferdinand Foäche, militaire, se marie avec Marie-Elisabeth Camille Giovanelli, issue d'une famille patricienne de Venise²⁶⁴⁸. Gaston, capitaine au long cours, convole en 1857 avec Marie de Chaix dont la famille, originaire de Sisteron, est agrégée à la noblesse par possession de fiefs à la fin du XVI^e siècle²⁶⁴⁹. De fait, « la noblesse reste l'ambition suprême des bourgeoisies absolument élitistes qui voient dans l'anoblissement un moyen d'échapper à la confusion qui les assimile aux couches les plus méprisées »²⁶⁵⁰ souligne Guy Chaussinand-Nogaret.

À l'inverse, d'autres descendants de la quatrième génération n'épousent pas des nobles²⁶⁵¹. Amélie, fille de Jules Foäche et petite-fille de Martin-Pierre II, convole le 11 novembre 1829 avec le notaire Jules Dorey, receveur municipal de la ville du Havre²⁶⁵². Sa cousine Cornélie, fille de Martin III, s'unit en 1826 au négociant François Gédéon de

²⁶⁴⁴ *Ibidem*.

²⁶⁴⁵ *Ibidem*.

²⁶⁴⁶ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 162.

²⁶⁴⁷ Nous ignorons le mois et le jour du mariage.

²⁶⁴⁸ AN 505 MI 2, *Eléments de généalogie*. Giovanelli est un nom présent au sein de la noblesse italienne depuis 1668.

²⁶⁴⁹ *Ibidem*.

²⁶⁵⁰ Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse...*, p. 78. Guy Chaussinand-Nogaret remarque que 4000 nobles obtiennent ce statut privilégié grâce à des charges. De surcroît, 6500 hommes y accèdent par lettres.

²⁶⁵¹ Sur les notaires au XIX^e siècle, voir l'article d'Arlette Schweitz, « La Pratique notariale en Touraine au XIX^e siècle d'après l'inventaire après décès » in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1988, p. 184. Selon l'article 1 de la loi du 25 ventôse, an XI, les notaires sont des fonctionnaires publics établis pour recevoir des actes et des contrats afin d'assurer la date en conservant le dépôt. Son rôle est économique, social et important. Il est perçu comme un notable, a une position sociale privilégiée et il confectionne les actes. Il exerce sa fonction pendant 15, 25 ou 40 ans. Le notaire est un fonctionnaire public, respecté qui achète sa charge. Il organise l'inventaire après décès, la liste des objets appartenant à l'individu, fait une estimation de la valeur des biens afin d'assurer la transmission aux héritiers. Son rapport contient plusieurs rubriques : les noms, les professions de ceux qui font appel à lui, les lieux où l'inventaire est fait, la description, l'estimation des effets, la désignation de l'argenterie, la désignation des espèces, l'analyse des papiers et la déclaration des titres actifs et passifs. Depuis la loi du 26 juillet 1790, le notaire peut faire lui-même la prise des objets qu'il inventorie à condition qu'il n'y ait pas de commissaire-priseur.

²⁶⁵² AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, *Eléments de généalogie*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Saint-Léger Périer, à l'instar de son frère Louis Foäche, qui épouse le 8 mai 1837 Elisabeth Laffond-Charropin, issue d'une famille de colons. Le père de la promise dispose surtout des sucres que Louis pourra écouler. La tante Rose de Blosseville est en outre ravie de la nouvelle et écrit à Flore afin qu'elle complimente Martin III : « Charge moi, toi, je te prie de faire notre sincère compliment à Foäche sur le mariage de Louis. Tu ne me dis pas qui est la demoiselle, née à la Guadeloupe et élevée en France »²⁶⁵³. Cette alliance ravit la famille²⁶⁵⁴.

Les liens sont finalement renforcés dans un réseau étroit plus nobiliaire que bourgeois. Cette vision de la société permet à la famille de perdurer sous la Restauration et de renforcer son appartenance à l'élite.

3) Des mariages à tout âge et des prénoms choisis

Il nous semble opportun d'étudier l'âge des femmes au mariage, ainsi que celui des hommes.

Au sein de la seconde génération, les sœurs de Martin-Pierre II ou de Stanislas se marient à des âges variés. Ainsi, Marie-Catherine, Elisabeth, Catherine et Julie s'unissent respectivement à 23 ans, 25 ans, 25 ans et 40 ans. L'âge moyen au mariage²⁶⁵⁵ atteint 28,25 ans.

La troisième génération diffère car elle se marie bien plus tôt que la précédente. En effet, l'âge au mariage s'élève à 22 ans pour Louise, fille de Martin-Pierre II, et à 18 ans pour Flore et pour Rose. Par conséquent, l'âge moyen pour cette génération est de 18,33 ans²⁶⁵⁶.

Lorraine Gadoury considère alors que « le mariage est la pierre angulaire de tout système familial », d'où l'importance de marier les filles avec célérité. À la fin de l'Ancien Régime, l'âge moyen des Français et des Françaises lors du premier mariage monte au

²⁶⁵³ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Rose de Blosseville à Flore Foäche, 1837 (jour et mois non visibles).

²⁶⁵⁴ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 161. Notons, par ailleurs, que la consanguinité ne pose guère problème, car Gédéon de Saint-Périer Leger est le cousin de la Cornélie.

²⁶⁵⁵ Nous avons fait le calcul suivant : $23 + 25 + 25 + 40 = 113/4 = 28,25$.

²⁶⁵⁶ Nous avons fait le calcul suivant : $22 + 18 + 18 = 55/3 = 18,33$.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

point d'atteindre 24/25 ans pour les femmes et 27/28 ans pour les hommes²⁶⁵⁷. Lorsque les femmes se marient tard, elles mettent moins d'enfants au monde et régulent leur natalité.

Concernant les hommes, Martin-Pierre II et Stanislas se marient respectivement à 36 ans et à 43 ans, et l'âge moyen atteint 41 ans²⁶⁵⁸. En effet, les jeunes gens doivent s'accomplir. Selon Paul Butel, l'âge tardif au mariage du négociant s'avère courant en raison d'un apprentissage long et de la constitution d'un actif²⁶⁵⁹. Le mariage peut même être reporté si le futur marié doit entreprendre un voyage pour consolider ses affaires. Lorsque Jean-Jacques Barthez s'apprête à épouser Nancy Bonnaffé, le père de celle-ci exige que le jeune homme parte quelques mois pour accroître le chiffre d'affaires de la société²⁶⁶⁰.

À la troisième génération, s'observe un rajeunissement. Arthur épouse Alexandrine à l'âge de 28 ans, Martin III se marie avec Henriette à l'âge de 27 ans, Jules avec Françoise à l'âge de 30 ans. Pour cette génération, l'âge moyen est seulement de 28,3 ans, signe peut-être d'un éloignement des affaires. Jacques-François Begouën-Demeaux II exige qu'avant de convoler Arthur assure sa survie : « Il faut nécessairement qu'il ait sa sous-préfecture ou une autre place, car avec ses mille écus d'Angerville et les 6000 francs d'Adine, ils ne pourraient pas vivre »²⁶⁶¹. En outre, les mariages donnent l'impression d'être arrangés.

Tableau 162. Ecart des âges au mariage entre les hommes et les femmes de la famille Foäche

Nom des descendants de la famille Foäche/ Date du mariage	Génération	Années d'écart au mariage entre les conjoints
Catherine Foäche et Jacques-François Begouën-Demeaux (1756)	2	22
Martin-Pierre II Foäche et Louise Chaussé (1764)	2	20
Martin III Foäche et Henriette Begouën-Demeaux (1797)	3	17
Stanislas Foäche et Rose de Mondion (1780)	2	17

²⁶⁵⁷ Lorraine Gadoury, « Comportements démographiques et alliances de la Nouvelle-France » in *Annales de démographie historique*, 1990, p. 263.

²⁶⁵⁸ Nous effectuons le calcul suivant : $43+39 = 82/2=41$.

²⁶⁵⁹ Paul Butel, *Les dynasties bordelaises...*, p. 194.

²⁶⁶⁰ *Ibidem*.

²⁶⁶¹ Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 100.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Martin-Pierre I ^{er} Foäche et Catherine Jore (1720)	1	12
Ferdinand Foäche et Elisabeth Giovanelli (1853)	4	12
Cornélie Foäche et Gédéon de St Périer Léger (1826)	4	12
Louis Foäche et Elisabeth Laffond Charropin (1837)	4	11
Rose Foäche et Alphonse Charles Poret de Blosseville (1781)	3	10
Jules Foäche et Françoise Begouën-Demeaux (1804)	3	9
Arthur Foäche et Alexandrine Begouën-Demeaux (1816)	3	8
Flore Foäche et André Begouën-Demeaux (1804)	3	6
Julie Foäche et Augustin Charles Legendre Montenol (1771)	2	2

Les cérémonies nuptiales ont lieu en été ou à l'arrière-saison, passées les récoltes, et Louise Foäche choisit l'automne, puisqu'elle se marie avec Barthélémy-Pierre Le Couteulx de Verclives le 18 octobre 1791. Martin III épouse de même Henriette Begouën-Demeaux le 5 septembre 1797²⁶⁶². Quant à Jules, il s'unit à Françoise Begouën-Demeaux le 27 août 1804, tandis que Rose convole avec Charles de Blosseville le 15 novembre 1803, et Flore avec André le 29 août 1804. Enfin, Arthur épouse Alexandrine Begouën-Demeaux le 25 juin 1816.

La somptuosité dépend aussi du coût du service religieux. Il existe différentes classes de services qui peuvent aller de 10 à 2000 francs chez les catholiques, et un mariage de prestige coûte 4000 francs, sans doute l'ordre de prix des Foäche alliés aux Begouën-Demeaux²⁶⁶³. Les noces s'apparentent à un spectacle, car en fonction de celui-ci, les mariés ont droit à l'église, au maître d'autel, aux chapelles, à des fleurs, à des lumières ou à de la musique²⁶⁶⁴. Organisée au château du Colmoulins, la réception de Flore et d'André est

²⁶⁶² AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie.

²⁶⁶³ Sur les mariages au XIX^e siècle, nous nous référons à l'ouvrage d'Anne Martin-Fugier, *Les rites de la vie privée bourgeoise*, Paris, Seuil, 2015.

²⁶⁶⁴ *Ibidem*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

certainement grandiose, le coût étant divisé entre Stanislas et Jacques-François Begouën-Demeaux II²⁶⁶⁵.

Comme dans l'aristocratie, les Foäche font le choix de prénoms qui se répètent de père en fils. Il convient de mentionner le prénom Martin attribué à plusieurs reprises : Martin-Pierre I^{er}, fondateur de la dynastie, nomme son fils Martin-Pierre II. Le fils de ce dernier est connu sous le nom de Martin III. À nos yeux, il importe de rendre les défunts immortels ou de les faire revivre²⁶⁶⁶. Ensuite, le prénom Stanislas apparaît trois fois, comme pour distinguer la branche cadette²⁶⁶⁷. Le phénomène se prolonge significativement jusqu'au XX^e siècle, et en 1913 encore, l'arrière-petit-fils d'Arthur est nommé Stanislas. À l'heure où la famille s'est éloignée du grand commerce, il y a peut-être un hommage à l'aïeul qui avait assis sa fortune.

B) Faire face à l'inéluctable

1) Encouragement des naissances et lutte contre la fatalité ?

À la première génération, Martin-Pierre I^{er} et Catherine Jore ont neuf enfants²⁶⁶⁸, en perdent trois et six atteignant l'âge adulte. La seconde génération est moins prolifique. En effet, Stanislas a quatre enfants, Elisabeth et Marie-Catherine en ont un seulement, Catherine et Julie aucun. La génération du début du XIX^e siècle poursuit cette politique de contrôle des naissances, puisque Martin III n'a que deux enfants et Jules un seul ; leur sœur Louise, femme du banquier Le Couteulx, constitue l'exception avec six enfants.

Ce schéma se vérifie dans une moindre mesure du côté des enfants de Stanislas, dont le fils Arthur a quatre enfants, tandis que ses sœurs Flore et Rose en ont respectivement sept et six. L'impression qui se dégage est celle d'une famille qui, en ligne masculine, n'est pas à l'abri d'une extinction biologique.

²⁶⁶⁵ Michelle Perrot, *La vie de famille au XIX^e siècle...*, p. 229. Qui plus est, au XIX^e siècle, les mariages sont codifiés. La composition du cortège s'effectue d'une manière bien précise, selon un ordre avec un nombre défini de demoiselles d'honneur, des costumes de mariés noir et blanc et des gestes de consentement codifiés. Le père accompagne sa fille à l'autel pour la remettre à l'époux. Avant de prononcer le oui, la jeune fille tourne la tête vers sa mère pour obtenir son assentiment. À la fin du XIX^e siècle, seule l'épouse porte une alliance, et celle-ci n'est pas obligatoire pour les hommes.

²⁶⁶⁶ Eric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois*, Paris, Perrin, 1994, p. 119.

²⁶⁶⁷ Jean-Claude Sangoï, « Transmissions... », p. 264.

²⁶⁶⁸ Arlette Farge, « L'enfant dans l'espace public au XVIII^e siècle » in *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Marie-Françoise Levy (dir.), Paris, Olivier Orban, 1990, p. 44.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Cette absence d'enfants²⁶⁶⁹ est problématique, et souvent la famille prie²⁶⁷⁰ pour ses membres qui n'en ont pas, comme l'indique la lettre du 1^{er} juin 1836 de Rose, comtesse de Blossville, à Flore : « Chère bonne sœur, prions pour le bonheur de notre Louise, le Bon Dieu sait mieux ce qu'il faut pour la rendre heureuse, si un enfant est réellement indispensable à son bonheur, j'espère que Dieu permettra qu'elle en ait un...Ne nous lassons pas de lui demander »²⁶⁷¹.

À cet égard, il semble que les femmes de la famille Foäche arrêtent de procréer dès la trentaine puisque la fertilité baisse considérablement à cet âge. Catherine Jore, l'épouse de l'aïeul Martin-Pierre I^{er}, cesse d'enfanter à l'âge de 32 ans, Flore, à l'âge de 34 ans et Louise Le Couteux à l'âge de 32 ans.

Si l'allaitement contribue à espacer les naissances, le malthusianisme familial paraît en fin de compte peser sur le clan qui semble ajuster sa natalité à ses choix économiques²⁶⁷².

Tableau 163. Mortalité des enfants de la famille

Nom des membres de la famille Foäche	Nombre d'enfants morts	Nombre d'enfants qui atteignent l'âge adulte
Martin-Pierre I ^{er} Foäche (1687-1762) et Catherine Jore (1699-1765)	9 enfants nés dont 3 décédés Catherine-Elisabeth (1721), Charles- Nicolas (1735-1741), Angélique- Rosalie (1733-1733)	6
Stanislas Foäche (1737-1806) et Henriette Rose de Mondion (1754- 1812)	4 enfants nés dont 1 mort, Flore (1783- 1783)	3
Elisabeth Foäche (1725-1820)	1 enfant né, puis mort, en bas âge, Jeanne Clouet d'Harnetot	0

²⁶⁶⁹ Robert Muchembled, *Sociétés, culture et mentalité dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 33. Pour contrer la stérilité, il importe d'invoquer les saints comme Sainte Anne, Saint Thibault ou Sainte Foy.

²⁶⁷⁰ Isabelle Saint-Martin, « Approches du merveilleux dans la culture catholique du XIX^e siècle » in *Romantisme*, n° 170, 2015, p. 23. Le merveilleux fait partie des croyances du siècle. L'historienne Isabelle Saint-Martin parle du XIX^e siècle comme celui « d'un monde enchanté » avec « l'éclosion d'un merveilleux qui transcende largement les couches sociales ». Le merveilleux est d'ailleurs évoqué par Chateaubriand dans le *Génie du christianisme*.

²⁶⁷¹ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Rose de Blossville à Flore Foäche, 1^{er} juin 1836. Notons que Louise est la fille de Flore.

²⁶⁷² François Lebrun, « La famille en France à la fin de l'Ancien Régime » in *l'enfant, la famille et la Révolution française*, Marie-Françoise Lévy (dir.), Paris, Olivier Orban, 1990, p. 42. L'historien note que les naissances passent de 10 126 000 (1770-1779) à 10 618 000 (1780-1789).

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Martin-Pierre II (1728-1816)	4 enfants dont 1 enfant mort, Stanislas (1771-1771)	3
Flore Foäche (1784-1856)	7 enfants dont 3 qui meurent à l'adolescence : Jenny (1811-1831), Caroline (1814-1837), Flore (1816-1833)	4

Pour conjurer cette mortalité, Catherine Jore et Martin-Pierre I^{er} l'aïeul font le choix d'avoir neuf enfants, dont six qui atteignent l'âge adulte²⁶⁷³. En dépit des décès, au XIX^e siècle, nous ne remarquons pas d'enfants morts²⁶⁷⁴, peut-être à cause des progrès dans l'art des accouchements dès les années 1760²⁶⁷⁵. Néanmoins, les enfants qui décèdent en bas âge ne sont pas rares. Au-delà de la première année, la mortalité²⁶⁷⁶ reste forte chez les enfants de 1 à 9 ans²⁶⁷⁷.

Pour ces raisons, le baptême apparaît donc comme une obligation et Martin-Pierre I^{er} et Catherine Jore n'échappent à cette tendance car leurs enfants se font baptiser à l'église Notre Dame du Havre dès leurs premières heures²⁶⁷⁸. On peut affirmer, à l'instar de Benoit Garnot, que la naissance et la mort se côtoient²⁶⁷⁹, d'où l'importance d'accomplir le rite chrétien. La petite Flore, fille de Stanislas et de Rose de Mondion née en 1783 et décédée la même année, a le temps d'être baptisée²⁶⁸⁰.

²⁶⁷³ *Ibidem*.

²⁶⁷⁴ André Burguière, « Demande d'Etat et aspirations individualistes. Les attentes contradictoires des familles, à la veille de la Révolution » in *L'enfant, la famille et la Révolution Française*, Paris, Plon, 1989, p. 38. Pour la période 1750-1789, l'historien François Lebrun remarque un quotient de mortalité infantile de 279 pour mille, alors qu'il est de 350 pour mille en 1690-1719 et de 328 pour mille en 1720-1749.

²⁶⁷⁵ François Lebrun « Demande d'Etat... », p. 38.

²⁶⁷⁶ Pierre Chaunu, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Flammarion, 2010, p. 83. Les femmes bourgeoises ne sont pas contraintes de travailler et bénéficient des avantages liés à leur rang.

²⁶⁷⁷ *Ibidem*, p. 39.

²⁶⁷⁸ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Notice sur les baptêmes.

²⁶⁷⁹ Benoit Garnot, *Société...*, p. 12. L'historien fait mention des décisions royales de 1698 obligent à le baptiser dans les 24 heures.

²⁶⁸⁰ Robert Muchembled, *Société, culture et mentalités dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 1990, p. 34. L'accouchement donne lieu à des rituels et les hommes sont exclus de l'événement, les femmes présentes soignant l'accouchée et le nouveau-né. Les enfants de Stanislas et de Martin-Pierre II ont certainement droit à ces rites de passage. Ainsi, on coupe le cordon ombilical, on le met en contact avec la tête de l'enfant pour qu'il ait une vie longue, le crâne du nouveau-né étant remodelé par les doigts de la sage femme, et son corps lavé dans des décoctions. Au début du XVIII^e siècle, on considère qu'il faut mieux sauver l'enfant que la mère par le baptême, mais au XIX^e siècle, la mère est privilégiée.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Au début du XIX^e siècle encore, les enfants ne sont pas épargnés par les maladies infantiles. Louis, fils de Martin III, est atteint par la rougeole²⁶⁸¹ et le 15 avril 1805, l'épouse de Martin-Pierre II, Louise, relate dans son journal que l'enfant a de la fièvre²⁶⁸². La même année, la fille de Martin III, Cornélie, contracte la coqueluche, heureusement sans gravité, selon Louise : « Je vois avec grand plaisir que la coqueluche de ma chère petite Cornélie n'est pas forte, espérons qu'elle n'augmentera pas, qu'au contraire, elle ira en diminuant et se dissipera tout à fait [...]. Je trouve fort heureux que ce pauvre Louis l'ait échappé »²⁶⁸³. Pour soigner les maladies infantiles, le recours aux plantes d'Amérique n'est pas exclu. En effet, l'épouse de Martin-Pierre II relate le 8 mai 1805 que le médecin administre de la quinine à Cornélie²⁶⁸⁴. D'après Catherine Pellissier, les enfants sont surtout vulnérables à la diphtérie, à la pleurésie ou à la rougeole²⁶⁸⁵. En 1808, Cornélie est encore touchée par des accès de fièvre et « n'est pas aussi gaie »²⁶⁸⁶, d'après sa grand-mère qui prend la décision de lui administrer des « compresses fraîches une demie heure renouvelée toutes les deux minutes »²⁶⁸⁷. Même si la surveillance des jeunes enfants s'accroît, ils peuvent encore être victimes d'accidents domestiques²⁶⁸⁸. Le 4 janvier 1811, lors d'une réunion de famille, Cornélie se brûle le bras à cause d'une chandelle : « C'est un miracle que la petite n'ait pas été entièrement brûlée et étouffée »²⁶⁸⁹ raconte Louise, soulagée.

Les accidents sont multiples lors des accouchements et lorsque les choses se déroulent sans encombre, la famille se réjouit, comme l'indique Jules à son beau-père Jacques-François II pour la délivrance de sa fille Amélie en 1831. Le frère de Martin III annonce ainsi l'heureux événement :

Notre Amélie est enfin accouchée ce matin à 8 h et demi [...] et fort heureusement après avoir souffert [...], elle nous a donné un garçon bien constitué annonçant bien le désir de vivre. Je ne vous dirai pas qu'il a bien pris le sein, puisque, craignant que sa santé en

²⁶⁸¹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 mai 1805.

²⁶⁸² AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 15 avril 1805.

²⁶⁸³ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 mai 1805

²⁶⁸⁴ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 mai 1805.

²⁶⁸⁵ Catherine Pellissier, « La médicalisation des élites lyonnaises » in *Revue d'Histoire moderne*, n°4, 1996, p. 652.

²⁶⁸⁶ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 17 septembre 1809.

²⁶⁸⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 19 septembre 1809.

²⁶⁸⁸ Il s'agit des enfants de Martin III (1770-1839) et petits-enfants de Martin-Pierre II (1728-1816).

²⁶⁸⁹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 4 janvier 1811.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

souffre, si elle nourrissait, nous allons l'élever au petit pot : mais il boit déjà fort bien à la cuillère²⁶⁹⁰.

Enfant, Amélie est très surveillée par ses grands-parents Louise et Martin-Pierre II : « Amélie a cessé aujourd'hui de téter ou avait diminué depuis plusieurs jours »²⁶⁹¹ affirme l'épouse du négociant en 1811.

2) *Maladies des adultes : se fier à la médecine du siècle*

En premier lieu, toutes les maladies ne sont pas fatales aux hommes de la famille, même s'ils ne sont pas épargnés. Lors de son passage à Saint-Domingue en 1770, Stanislas déclare souffrir d'une fièvre en raison du climat de la colonie :

J'ai eu dans ma convalescence un peu de jaunisse qui annonce des obstructions, maladie bien commune ici ; elle est dissipée et cependant je fais encore usage de mes boissons de terre foliée de tartre. Les maladies sont d'ailleurs générales...J'ai toujours eu le sang âcre. Je vais corriger à travailler cette âcreté par des tisanes et des bains²⁶⁹².

En mai 1774, il avoue bénéficier de purges et de saignées pour le soulager, traitement à la mode²⁶⁹³. Robuste, Stanislas s'en remet.

Les hommes souffrent également du rhume comme les femmes. En mai 1805, Martin-Pierre II « a eu une nuit agitée et un mal de tête », d'après Louise²⁶⁹⁴. En janvier 1825, un an avant sa mort, cette dernière se plaint de « fluxions de poitrine avec crachats teintés »²⁶⁹⁵, maux pouvant être traités avec des produits naturels. Louise n'est pas épargnée et le 28 mars 1825, elle se rend à la messe avec « des jambes extraordinairement enflées » au point de devoir appliquer 10 sangsues avec du sirop de vinaigre²⁶⁹⁶. Le 13 décembre 1825, elle explique avoir « toussé de la gorge » et avoir pris le soir « une fumigation ». Louise apprécie les petites bêtes pour leurs vertus purificatrices de la peau et elle se fait passer 8 sangsues : « J'en avais bien besoin et m'en trouve très bien »²⁶⁹⁷.

²⁶⁹⁰ AN 505 MI 48, Fonds Begouën-Demeaux, Jules Foäche à Jacques-François Begouën-Demeaux, 30 janvier 1831.

²⁶⁹¹ *Ibidem*.

²⁶⁹² Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial...*, p. 72.

²⁶⁹³ *Ibidem*.

²⁶⁹⁴ AN 505 Mi 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 20 mai 1804.

²⁶⁹⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 janvier 1825.

²⁶⁹⁶ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 13 décembre 1825.

²⁶⁹⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 19 mars 1806.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Parfois, les problèmes de santé conduisent à la mort, et Flore fait face à de nombreux problèmes durant sa vie, comme l'indique sa fille Jenny. Dans sa lettre du 9 janvier 1831, l'adolescente parle de « flexion monstrueuse », de rhumatisme, de « souffrances dans l'os de la joue » ou d'enflures²⁶⁹⁸. Jenny mentionne encore les remèdes naturels administrés à Flore à l'époque où les « cataplasmes » restent sans effet. Sa mère ressent quotidiennement des chaleurs qui lui « occasionnent des douleurs vives »²⁶⁹⁹, des rhumatismes à la tête et « dans toute sa personne »²⁷⁰⁰. Apparemment, les nombreux problèmes de santé connus par la fille de Stanislas l'affaiblissent tant et si bien qu'elle décède en juillet 1856 avec un corps enflé. De fait, les saignées administrées n'ont servi à rien et d'une manière générale, le médecin²⁷⁰¹ est appelé, même si les notables s'en méfient, préférant s'en remettre à Dieu.

Les conjointes des Foäche ne sont guère épargnées : les gastro-entérites, affections du ventre, sont monnaie courante dans la famille. Louise mentionne Henriette, l'épouse de Martin III, très souffrante la nuit, ayant aussi une « irritation des entrailles »²⁷⁰². Ces maux ne se dissipent pas facilement, et le 29 décembre 1825, Louise explique qu'Henriette a « toujours plus ou moins de foudre d'estomac »²⁷⁰³.

Alexandrine, l'épouse d'Arthur, semble être atteinte par un « polype » au niveau buccal²⁷⁰⁴, décrit par Rose de Blosseville en 1836 : « Adine me dit qu'elle se porte bien, mais son polype est revenu mieux que jamais. Je l'engage fort à ne pas prendre le parti de conserver cette infirmité. J'ai peur que l'habitude d'avoir la bouche ouverte ne la fasse tousser ». Son état suscite la plus vive inquiétude, comme l'indique Arthur²⁷⁰⁵ :

Il fait dans le haut du nez, s'étend sous l'œil gauche, où cela ira-t-il ? Je n'en sais rien, mais je crois que cela l'inquiète peut-être autant que moi sans qu'elle me le dise et il me paraît impossible que quelque chose soit à faire, je suis plus que jamais convaincu que les médecins de Paris aient fort mal jugé [...]. Sa malheureuse infirmité est la cause

²⁶⁹⁸ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Jenny Begouën-Demeaux à Rose de Blosseville, 9 janvier 1831.

²⁶⁹⁹ *Ibidem*.

²⁷⁰⁰ *Ibidem*.

²⁷⁰¹ Catherine Pellissier, « La médicalisation des élites... », p. 654. Les élites lyonnaises consacrent 3 % de leurs dépenses au médecin en 1865.

²⁷⁰² AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 24 mai 1805.

²⁷⁰³ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 29 décembre 1825.

²⁷⁰⁴ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Rose de Blosseville à Flore Foäche, 19 novembre 1836.

²⁷⁰⁵ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Arthur Foäche à Rose de Blosseville, 1836 (lettre en mauvais état, mois et jour non lisibles).

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

unique de son dépérissement. J'ai besoin que notre ami docteur l'examine beaucoup, je ne puis prendre mon parti sur de pareilles inquiétudes...

Qui plus est, le cancer ne se soigne pas avant 1890²⁷⁰⁶. La tumeur entraîne sans doute la disparition d'Alexandrine en 1841.

En dépit d'un manque d'efficacité, les femmes n'ont pas d'autres choix que de s'en remettre au médecin de famille²⁷⁰⁷. Pour obtenir un soulagement, les aliments légers comme les céréales sont prisés. Barthélémy, l'époux de Louise Le Couteulx, bénéficie peu de temps avant sa mort en 1805 d'une tartine pour le souper et du tapioca²⁷⁰⁸...

3) Mourir en notable

Les Foäche décèdent parfois à un âge très avancé. Elisabeth et Marie-Catherine, sœurs de Stanislas, meurent nonagénaires. Plusieurs femmes deviennent octogénaires comme Catherine et Julie de la seconde génération²⁷⁰⁹.

Les hommes de la famille atteignent également des âges avancés. Martin-Pierre I^{er} décède à l'âge de 75 ans, Martin-Pierre II s'éteint à 88 ans et Stanislas à l'âge de 69 ans. La mort de Martin-Pierre II marque profondément Louise qui raconte cet événement dans son journal le 17 décembre 1816. Pris de vomissements et de fièvre, son époux est emporté : « Il nous a été enlevé et nous a laissé dans la douleur de la perte d'un si excellent époux et père avec enfants et moy »²⁷¹⁰. Martin III meurt à 65 ans et son frère Jules à l'âge de 68 ans. Leur cousin Arthur décède enfin à l'âge de 85 ans²⁷¹¹.

Stanislas s'éteint au château du Colmoulins en 1806 entouré par les siens. Les Foäche possèdent une chapelle probablement illuminée le jour de la disparition de l'armateur. Force est de constater que les négociants aisés disposent de ce signe qui relève

²⁷⁰⁶ Patrice Pinell, « Naissance d'un fléau, histoire de la lutte contre le cancer 1890-1940 » in *Sciences sociales et santé*, 1992, p. 461. Le premier traitement contre les tumeurs est mis en place en 1896 avec l'invention du radium, suite à la découverte de Marie Curie.

²⁷⁰⁷ Benoit Garnot, *Société...*, p. 15. La mort recule dès le XVIII^e siècle, grâce à une population mieux nourrie et en meilleure santé. Les organismes résistent mieux aux infections et aux virus.

²⁷⁰⁸ *Ibidem*.

²⁷⁰⁹ AN 505 MI 2, Eléments de généalogie

²⁷¹⁰ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 17 décembre 1816.

²⁷¹¹ Scarlett Beauvalais Boutouyrie, *La démographie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 1999, p. 263. N'oublions pas que les conditions de vie peuvent être la cause des décès. À titre de comparaison, l'espérance de vie d'un marin de Dunkerque est de 36,9 ans dans les années 1761-1767, de 40 ans à Fécamp entre 1762 et 1771, ou de 50,9 ans à Dieppe de 1761 à 1766. Cette mortalité résulte des dures conditions de traversée qu'ils rencontrent dans leur métier.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

de la « panoplie du paraître »²⁷¹². En outre, les membres de la famille disparaissent entourés par leurs proches²⁷¹³. C'est ainsi que Martin-Pierre II trépassa en 1816 en présence de ses fils Martin III et Jules. Ce dernier succomba à son tour à Ecrainville en 1845 et c'est son gendre, le notaire Dorey, qui constate son décès²⁷¹⁴.

Selon Brunot Bertherat²⁷¹⁵, dès la fin du XVIII^e siècle, le mort est placé dans un linceul transporté après l'exposition de la dépouille mortelle à son domicile. Benoit Garnot fait le constat que la mort « se privatise et s'intériorise »²⁷¹⁶. Sous la Restauration, on se recueille et on veille le défunt à son domicile.

À l'heure du romantisme naissant, la mort²⁷¹⁷ donne lieu à des développements sans précédent. Le 14 septembre 1846, Clémence Chegaray, la fille de Louise Le Couteulx, partage la peine de Flore²⁷¹⁸, éplorée²⁷¹⁹ après la perte de ses filles :

Tu as tant pleuré, pauvre amie que tes yeux sont malades et ta tête également. Calme toi, ne pense qu'au présent qui se présente, du bonheur et de la joie, jouis du bonheur de voir ta chère Louise, mère de deux jolis petits garçons, et elle est bien heureuse, réjouis toi de voir le bon Gustave travailler et qui finira par prospérer.

Lors du décès de Flore en 1856, la fille de Martin III, Cornélie, ne cache pas son chagrin à André devenu veuf²⁷²⁰ :

²⁷¹² Olivier Grenouilleau, *L'argent...*, p. 141. Les femmes de la famille assistent à la cérémonie, contrairement au siècle précédent.

²⁷¹³ Anne Martin-Fugier, *Les rites de la vie privée bourgeoise...*, p. 245. Au XIX^e siècle, le face-à-face des proches avec leur défunt s'accompagne d'un certain nombre de rites, et nous supposons que les Foäche ne dérogent pas à ces obligations. C'est ainsi que les proches restent auprès de la personne décédée, prennent soin de lui fermer ses paupières, lorsque son corps est recouvert d'un drap blanc. Le défunt est surveillé pour vérifier qu'il ne manifeste aucun signe de vie.

²⁷¹⁴ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, *Éléments de généalogie*, 1836.

²⁷¹⁵ Brunot Bertherat, « L'usine du deuil. Les pompes funèbres à Paris (1874-1998) » in *Les funérailles des temps modernes à l'époque contemporaine*, Elisabeth Belmas (dir.), Paris, PUS, 2017, p. 180. Le XIX^e siècle voit l'apparition du culte des morts : le décret du 23 prairial de l'an XII (12 juin 1804) réglemente les funérailles sur les sépultures. Il est probable que la demeure soit décorée de tentures mortuaires, de plumets, de broderies, d'écussons, là où les classes inférieures ont un cortège silencieux. Le décret de Napoléon autorise un hommage personnalisé au mort, procédé probablement utilisé par la famille.

²⁷¹⁶ Benoit Garnot, *Société...*, p. 16.

²⁷¹⁷ Pascale Trompette, Robert Howelle Griffiths, « L'économie morale de la mort au XIX^e siècle. Regards croisés sur la France et l'Angleterre » in *Le Mouvement social*, n° 237, 2011, p. 35.

²⁷¹⁸ AN 505 MI 32, Fonds Begouën-Demeaux. En effet, Jenny (1811-1831), Caroline (1813-1837) et Flore II (1816-1833), sont frappées par la tuberculose en pleine jeunesse. Son fils Albert (1800-1830) meurt brutalement à la Guadeloupe. Sur la tuberculose, nous nous référons au livre de Stéphane Henry, *Vaincre la tuberculose (1879-1939), la Normandie en proie à la peste blanche*, Rouen, PURH, 2013, p. 25. Il existe deux modes de transmission, par la toux ou par la parole avec les objets ou les aliments souillés (vaisselle, brosse à dents). Selon le docteur Stéphane Henry, à partir du XIX^e siècle, ce fléau fait des ravages au Havre qui compte 650 morts par an, soit cinq décès pour 1000 habitants.

²⁷¹⁹ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Louise Begouën-Demeaux à Flore Foäche, 14 septembre 1846.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Combien nous avons été bien attristés des tristes lettres que nous avons reçues successivement le matin de Rose, qui était encore toute bouleversée du triste état dans lequel elle avait trouvé notre bien chère tante [...]. Oh mon cher oncle, que je voudrai dans ce moment, pouvoir voler près de vous, près de vos chers enfants qui sont mes frères, vous serrer tous sur mon cœur.

Enfin, les Foäche sont enterrés dans la plus grande pompe et Stanislas est inhumé dans le cimetière monumental de Montivilliers de Brisgaret en octobre 1806, comme l'indique André : « Mon beau père, Stanislas Foäche, a été inhumé dans le cimetière de Montivilliers »²⁷²¹. Son caveau comporte l'épithaphe suivante :

Ici git Stanislas Foäche /Négociant et président du commerce à Paris/Né au Havre le 12 novembre 1737 et décédé en sa terre de Colmoulins le XVI septembre MDCCCVI/Priez pour le repos de son âme.

Il est inhumé à proximité de la petite chapelle Saint-Lazare, symbole de l'espérance de la résurrection.

Les Foäche ont droit à un enterrement remarquable en raison de leur appartenance au monde des notables. Rose de Mondion est enterrée à Angerville-la-Martel, à l'arrière de l'abbaye. L'épouse de Stanislas est la seule à bénéficier du privilège d'une pierre tombale pour ses bienfaits accordés à la commune. Son épithaphe est plus brève que celle de son époux :

Madame Stanislas Foäche/ Henriette Rose de Mondion/1754-1812

Les Foäche sont enterrés en famille et Stanislas repose à côté de sa sœur Marie-Catherine et de son neveu mort en 1817, avocat au parlement. À Montivilliers, l'épithaphe de la sœur de Stanislas se présente de la manière suivante :

Marie-Catherine Foäche de Rumare/Pleine de joie et de bonnes actions/ Elle achevait sa 95 ème année/ Lorsque la mort l'enleva à ses enfants/ A ses amis et réunit ses cendres à celles de son frère et de son fils.

²⁷²⁰ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Cornélie Foäche à André Begouën-Demeaux, juillet 1856 (jour non mentionné mais cette lettre est écrite après la mort de Flore Foäche).

²⁷²¹ AN 505 MI 32, Fonds Begouën-Demeaux, André Begouën-Demeaux au maire de Montivilliers, 13 décembre 1845.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Edouard Delobette décrit le cimetière comme le « lieu d'édification du mythe »²⁷²². Il évoque en outre « la nécessité ou le besoin de prouver sa réussite aux générations futures »²⁷²³. De fait, Flore est inhumée à proximité de son époux au cimetière Sainte-Marie et la fonction d'André est bien visible : l'épithète doit prouver leur appartenance à la haute société²⁷²⁴.

Cette envie d'être vu ne se résume pas à une pierre tombale à faire pâlir d'envie le commun des mortels, mais elle s'accompagne d'un rituel et d'un cérémonial : vêtements noirs, voiles de crêpe pour les femmes, voiles de soie noire, popelines et épingles sombres. Plus on est aisé, plus cet appareil est somptueux²⁷²⁵. D'après Adeline Daumard, 261 360 décès donnent lieu à un enterrement payant, lorsque 83 % des indigents sont condamnés à la fosse commune, « triste rendez-vous des pauvres »²⁷²⁶.

Au cimetière Sainte-Marie reposent à proximité de la chapelle Begouën-Demeaux les dépouilles de Martin III et de son épouse Henriette, de Jules et de son épouse Françoise, de Martin-Pierre II et de Louise Chaussé, de Louis et de son épouse Elisabeth Laffond-Charropin. Jean-Pierre Chaline avance que « les pierres tombales réunissent tous ceux qui, de leur vivant, n'ont pas vécu sous le même toit, mais qui se trouvent au final réunis dans la mort, partageant leur dernière demeure. La concession devient une maison de famille »²⁷²⁷. Si l'on se fie à Adeline Daumard, les familles de notables se soucient de la dernière demeure puisqu'il existe un « lien des vivants avec ceux qui apparaissent comme les fondateurs »²⁷²⁸. À nos yeux, la mort s'accompagne de rites auxquels il est impossible de déroger.

²⁷²² Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 2236.

²⁷²³ *Ibidem*.

²⁷²⁴ Jean Legoy, *Le peuple...*, p. 168. La ville du Havre s'étend au XIX^e siècle, et en 1851, les cimetières sont désaffectés et transformés en jardins-publics d'où l'apparition du cimetière de Sainte-Marie.

²⁷²⁵ AN 505 MI 24, Fonds Begouën-Demeaux, Décès de Gédéon de Saint-Léger Périer, 1873. Les conjoints sont également enterrés avec le plus de pompe. Notons que l'avis de décès de l'époux de Cornélie, en 1873, comporte M. Ennery de Sept Fontaines, ingénieur en chef de l'école des Ponts et Chaussée, le vicomte et la vicomtesse de Vertamy.

²⁷²⁶ Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 11.

²⁷²⁷ *Ibidem*.

²⁷²⁸ Adeline Daumard, *Les bourgeois...*, p. 216.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

C) Des notables qui comprennent le monde et font preuve de générosité

1) L'importance d'une éducation pratique

Tout négociant maîtrise le droit et les règles du change, les sciences exactes et la géographie²⁷²⁹. Lorsque Stanislas se rend à Saint-Domingue, à Brême et à Hambourg²⁷³⁰, il possède des bases juridiques et surtout des connaissances en arithmétique. L'éducation intellectuelle de l'armateur havrais est remarquable, comme l'attestent ses *Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies*, au sein desquelles il s'érige en observateur du commerce.

Dans l'espoir qu'Arthur reprenne le flambeau, Jacques-François Begouën-Demeaux II fait le nécessaire. C'est ainsi que le commis de la maison Begouën-Demeaux, Recoursé, remet des cahiers destinés à l'éducation commerciale du fils de Stanislas rédigés en 1810 sous le titre *Idées sur les armements et sur le commerce avec les colonies françaises*, même si sa tentative s'avère infructueuse²⁷³¹.

Martin III, quant à lui, accompagne Jacques-François Begouën-Demeaux II en France, en Russie, en Pologne et en Autriche en 1788²⁷³². Le fils de Martin-Pierre II prend des notes sur un carnet de voyages afin de développer son sens des affaires et des usages, mais aussi de la vie mondaine²⁷³³. Il importe surtout de s'imprégner des techniques du négoce et des routes. Dans la même voie, Jules se rend à Heidelberg pour apprendre l'allemand²⁷³⁴, puisqu'au XIX^e siècle, Hambourg est une ville où s'épanouit une culture négociante « originale et conquérante »²⁷³⁵.

Comme leur ascendant Martin-Pierre II, Martin III et Louis reçoivent une éducation pratique. Il faut être instruit des marchandises à traiter car ils doivent s'habituer à « reconnaître la norme en un coup d'œil qu'ils apprendront avec l'expérience »²⁷³⁶. Ils

²⁷²⁹ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1861.

²⁷³⁰ Patrick Villers, « *Les bases internationales de l'armement...* », p. 176.

²⁷³¹ *Ibidem*, p. 1862.

²⁷³² Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1858.

²⁷³³ *Ibidem*, p. 1865.

²⁷³⁴ *Ibidem*, p. 1858.

²⁷³⁵ Etienne François, « Négoce et culture dans l'Allemagne du XVIII^e siècle » in *Cultures et formations négociantes*, François Anglioni et Daniel Roche (dir.), Paris, EHESS, 1995, p. 37. Hambourg est la troisième ville de l'Empire avec 100 000 habitants en 1800, elle est très dynamique. Le négoce y est à son apogée, car Hambourg est le premier port allemand où passe l'essentiel des échanges entre l'Allemagne et le reste de l'Europe, l'Outre-mer ; sans oublier l'importance de son milieu marchand et une véritable sociabilité négociante.

²⁷³⁶ Pierre Jeannin, « La profession de négociant... » in *Marchands...*, p. 289.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

prennent également connaissance des manuels de comptabilité destinés à former les futurs négociants²⁷³⁷. Enfin, pour les Foäche, les valeurs bourgeoises - telles que le travail permettant l'acquisition d'un capital à faire fructifier - sont indispensables, et lorsque l'un des enfants échoue, les tantes jasant. Le 1^{er} juin 1836, Rose de Blossenville se moque du jeune Stanislas II, âgé de 20 ans, peu enclin à travailler au risque de rater son examen d'entrée à l'école des officiers²⁷³⁸. Très préoccupée par ce dernier, Rose donne son point de vue : « Voilà Arthur qui se décide à garder Stanislas avec eux, il leur fait de belles promesses de bien travailler à la maison pour être en état de passer son examen l'année prochaine ». La tante s'inquiète pour le jeune homme « ayant le goût de la dépense »²⁷³⁹, conseil qu'il écouterait, puisqu'il deviendrait percepteur des impôts.

Nous ignorons en revanche quel type d'ouvrages comportait la bibliothèque familiale du Colmoulins et, au mieux, nous avons un aperçu des intérêts des Foäche à travers celle de *Jean-Rabel* - 18 livres qui, à Saint-Domingue, révèlent avec 13 titres un souci du traitement chirurgical des esclaves²⁷⁴⁰.

2) *La philanthropie : une obligation*

La piété assumée oblige les Foäche à faire preuve de philanthropie : les notables mettent un point d'honneur à se distinguer par cette tradition. Au XVIII^e siècle, les associés de la maison du Cap sont sollicités pour venir en aide aux indigents. Le 15 avril 1787, M. de la Rivière espère obtenir de leur bienveillance une assistance pour payer la pension de la dame Dubuc, seule et âgée²⁷⁴¹. L'infortunée a besoin de 400 lt car une religieuse du port Saint-Louis de Rouen accepte de l'héberger à condition de recevoir 700 lt de pension²⁷⁴².

²⁷³⁷ Pierre Jeannin, « Les manuels de pratique commerciale imprimés pour les marchands français » in *Le négoce international*, François Crouzet (dir.), Paris, Economica, 1989, p. 43. On retrouve 25 éditions classées en cinq groupes dès 1800. D'abord, des ouvrages classiques d'arithmétique, mais aussi des manuels des marchands imprimés à Gand et à Anvers qui se vendent aisément sans oublier des manuels techniques tels que *L'Arithmétique des marchands* de Claude Boyer pour les calculs de change. Enfin, dans le dernier groupe, nous retrouvons *Le Dictionnaire universel* de Savary des Bruslons, *Le parfait Négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France, & des pays étrangers* du même auteur, ou encore *Le Dictionnaire universel du commerce*. N'oublions pas l'ouvrage paru en 1718 intitulé *De la Science des négociants*.

²⁷³⁸ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Rose de Blossenville à Flore Foäche, 1^{er} juin 1836.

²⁷³⁹ *Ibidem*.

²⁷⁴⁰ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 1879.

²⁷⁴¹ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ2, M. de la Rivière aux négociants Foäche Frères, 15 avril 1787.

²⁷⁴² *Ibidem*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Force est de constater les donations aux bonnes œuvres²⁷⁴³. En 1789, Stanislas devient administrateur de l'hôpital du Havre fondé en 1669, pouvant accueillir 200 malades et indigents hors de la ville²⁷⁴⁴. Stanislas et Martin-Pierre II participent à des œuvres de philanthropie avec l'obligation de faire des legs aux milieux populaires, aux orphelins et aux veuves²⁷⁴⁵. Il peut s'agir de dons et d'aumônes en argent, en nature, ou encore d'aliments distribués aux nécessiteux²⁷⁴⁶. Ainsi, Pierre Morange espère que Stanislas donnera son accord pour assister financièrement la petite-nièce de Mme Foucault dont les parents sont en difficulté²⁷⁴⁷.

L'armateur havrais est également sollicité pour venir en aide aux enfants de ses employés. Si on se fie à la lettre du 22 septembre 1797 de Morange, Longer, le boulanger du comptoir du Cap, espère que les associés aideront son fils²⁷⁴⁸. Généreux, Stanislas autorise à prélever sur la maison du Havre 3000 lt « en numéraire » contre l'avis de Morange, peu enclin à prendre en charge « les enfants des autres ». Il faudrait 400 gourdes par an « pour la nourriture, l'entretien et le blanchissage du jeune homme jusqu'à ce qu'il ait pu obtenir de quoi se soutenir »²⁷⁴⁹, avance encore Morange. Finalement, Benjamin Desobry se propose de former le jeune garçon dans son comptoir à Boston, lui offrant 100 à 150 gourdes pour l'initier au métier de négociant²⁷⁵⁰.

Le 20 avril 1802, Martin-Pierre II est sollicité par Hardivilliers pour venir en aide à sa nièce dont le père a été tué par le général Etienne au Port-de-Paix²⁷⁵¹. Il souhaite l'envoyer à Paris chez sa mère « où elle pourra recevoir une éducation meilleure et moins chère qu'ici où elle n'apprend rien ». Elle s'occupera de l'entretenir, même si la petite est héritière d'une habitation au quartier de Saint-Louis, sur laquelle se trouvaient 60 Noirs. Hardivilliers compte sur Morange pour lui fournir « ce qui sera nécessaire [et] qui ne montera pas bien haut tous les ans »²⁷⁵².

²⁷⁴³ Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne...*, p. 136.

²⁷⁴⁴ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 1982.

²⁷⁴⁵ Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne...*, p. 531

²⁷⁴⁶ *Ibidem*, p. 525.

²⁷⁴⁷ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Pierre Morange à Stanislas Foäche, 22 septembre 1797.

²⁷⁴⁸ *Ibidem*.

²⁷⁴⁹ *Ibidem*.

²⁷⁵⁰ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Benjamin Desobry à Pierre Morange, 26 avril 1798.

²⁷⁵¹ AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux, Affaires générales de Stanislas Foäche, Hardivilliers à Stanislas Foäche, 20 avril 1802.

²⁷⁵² *Ibidem*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

En 1806, la sœur de Stanislas, Catherine, épouse de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er}, lègue en mourant une partie de sa fortune aux plus démunis²⁷⁵³. Nous avons vu, au cours du chapitre précédent, que les héritiers bénéficient de 345 000 francs. Certes, la tante accorde à ses neveux 97 % de son héritage, mais elle offre 3 % de cette somme aux bonnes œuvres. Catherine n'oublie pas pour autant ses domestiques, preuve de la philanthropie de la famille. Est-elle réelle ou factice ? La générosité montre peut-être la volonté de mettre son âme en phase avec les préceptes de l'Eglise pour assurer son salut.

Tableau 164. Testament de Catherine Foäche en 1806

Parts	Montant en francs
Part des héritiers Foäche et Begouën-Demeaux à diviser	345 000
Pauvres de l'hôpital du Havre	1200
Pauvres d'Ingouville	600
À la Miséricorde (bienfaisance)	1500
À Baudri (domestique)	600
À Clément (domestique)	600
À Sigache (cuisinier)	600
À la femme de chambre	300
À Félicité Valter (nourrice de Julie et d'Alexandrine)	300
À Rose « la bonne de son petit neveu » Charles Begouën pour bénéficier d'un habillement de son choix	200
Somme accordée aux pauvres	5900
Total	356 800

La part des serviteurs, des pauvres d'Ingouville ou de l'hôpital du Havre s'élève à 11 800 francs. L'association de bienfaisance la Miséricorde du Havre n'est pas non plus oubliée²⁷⁵⁴. Sous Napoléon, les legs pieux apparaissent dans 18 % des inventaires bordelais²⁷⁵⁵.

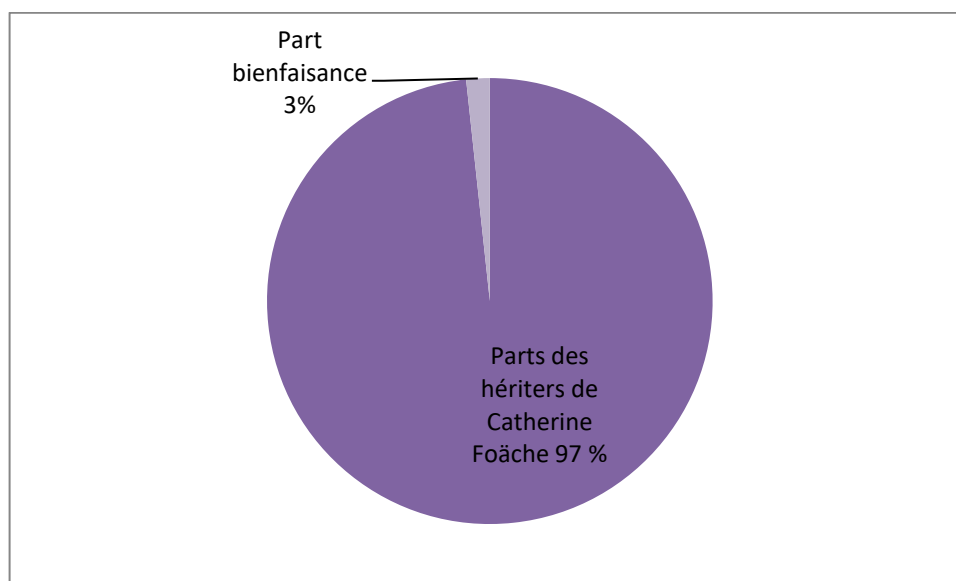
²⁷⁵³ AN 505 MI 36, Fonds Begouën-Demeaux, Testament de Catherine Foäche, 1806.

²⁷⁵⁴ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 467. Si les dons sont proportionnels à la situation sociale, seuls 13 % dépassent 1000 livres, soit trois fois moins que dans la noblesse. Les négociants donnent peu car les dons atteignent 100, 200 ou 300 livres. Néanmoins, la veuve du négociant Jean-Pierre Labenne dont la fortune est évaluée à 360 000 livres donne 6000 livres aux pauvres de Bordeaux, 2000 à ceux de Tonneins, 500 à ceux de sa paroisse, 16000 livres à ses domestiques et 36 000 à des connaissances.

²⁷⁵⁵ *Ibidem*, p. 471.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Graphique 35. Testament de Catherine Foäche (répartition des parts)



Par ailleurs, sous la Restauration, ceux qui écrivent au fils de Martin-Pierre II l'incitent à revenir sur certaines décisions prises par ses ascendants. En 1830, le fils de Philibert Le Blondain dont Stanislas bénéficiait de la procuration pour gérer sa plantation, réclame que Martin III vienne en aide à son père qui ne reçoit que 600 l. de pension au lieu des 12 000 lt promis. Philibert de Blondain exprime son mécontentement et se dit prêt à revenir à Saint-Domingue pour liquider ses dettes, en raison du mariage de ses deux filles à qui il a promis une rente de 2000 lt²⁷⁵⁶. Il espère en outre que les héritiers des négociants seront plus généreux que Stanislas. Toujours en 1830, la société Foäche et Fils est pressée de venir en aide à des enfants dont les parents connaissent des difficultés financières²⁷⁵⁷. La veuve Retz, de Marie-Galante, implore Martin III et Louis de lui octroyer des fonds afin que sa progéniture revienne à Bordeaux, suite à l'achèvement de leur éducation à Paris. La dame souhaite surtout que les Foäche lui procurent un bien dans la capitale, afin de se rapprocher de ses enfants inscrits au collège Sainte-Barbe et au Sacré-Cœur. Elle réclame également une recommandation aux négociants : « Je suis trop pénétrée de l'attachement que vous me portez pour croire que vous dédaignerez mes enfants »²⁷⁵⁸.

²⁷⁵⁶ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, 1830 (jour et mois non visibles).

²⁷⁵⁷ ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 2, Dossier sur le commerce de Martin III et de Louis Foäche aux Antilles, Veuve Retz aux négociants Foäche et Fils, 2 avril 1830.

²⁷⁵⁸ *Ibidem*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

Les Foäche, en tant que philanthropes catholiques, participent de manière active aux structures paroissiales ouvertes aux laïcs. Louise Chaussé fréquente les sœurs de la Miséricorde et appartient au bureau de bienfaisance du Havre qui assure des secours à domicile, des soins aux malades, aux femmes enceintes, dirige des écoles gratuites de couture et de tricot qui forment 120 filles de familles modestes. C'est ainsi que 25 jeunes filles apprennent à lire et à écrire, et sont formées par les sœurs de la Miséricorde²⁷⁵⁹.

Arthur fait partie du jury de l'instruction publique du Havre²⁷⁶⁰. Cela dit, il semble moins philanthrope que son père. Sa convocation au tribunal de Périgueux du 15 mars 1834²⁷⁶¹ retient notre attention. Le fils de Stanislas, légataire universel de sa tante Marie-Catherine, reste redevable envers la fabrique de l'église de Rouville pour une somme de 43,50 francs par an²⁷⁶². Cette rente est avalisée par un acte passé devant le notaire Dorey, époux d'Amélie. Peut-être en raison de sa mauvaise volonté à s'acquitter de cette somme, le comparant est finalement contraint « à la continuation de la dite rente » à la fabrique de l'église²⁷⁶³.

Les Foäche aident l'Eglise catholique, attitude qui traduit une envie de promotion sociale. Qui plus est, les familles du haut négoce considèrent que la religion crée un équilibre dans la société²⁷⁶⁴. Ils sont encore présents lors de la bénédiction d'une des quatre cloches de Saint-François du Havre en 1838²⁷⁶⁵. D'après les archives de la fabrique, elles sont fondues grâce au produit d'un legs de 400 francs effectué par Martin-Pierre II²⁷⁶⁶. Une donation permet encore l'obtention de 1300 francs : « J'ai été bénite par M. J. B. Legronier curé de la paroisse de Saint-François du Havre et nommée Marie Antoinette Henriette par messire Dubocage de Bléville écuyer et Henriette Begouën, épouse de M. Martin-Pierre Foäche »²⁷⁶⁷. Martin III, marguillier de Saint-François, obtient de la ville un crédit de

²⁷⁵⁹ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 1984.

²⁷⁶⁰ *Ibidem*, p. 1982.

²⁷⁶¹ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Convocation au tribunal d'Arthur Foäche, 15 mars 1834.

²⁷⁶² Ségolène de Dainville-Barbiche, « Les archives des fabriques paroissiales : une source pour l'histoire de l'épargne populaire à Paris au XVIII^e siècle » in *L'épargne sous l'Ancien Régime*, Françoise Hildesheimer(dir.), Paris, Economica, 2004, p. 72. Selon l'archiviste, « la fabrique est un groupe de laïcs : les marguilliers, avec le curé, administrent les biens qui appartiennent à l'Eglise paroissiale et servent à la rémunération du clergé ou au règlement des fournitures ».

²⁷⁶³ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Convocation au tribunal d'Arthur Foäche, 15 mars 1834.

²⁷⁶⁴ Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne...*, p. 350.

²⁷⁶⁵ AN 505 MI 23, Fonds Begouën-Demeaux, Souvenir de la bénédiction des cloches de l'église Saint-François du Havre, 1838.

²⁷⁶⁶ Edouard Delobette, *op. cit.*, p. 1958.

²⁷⁶⁷ *Ibidem*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

15 000 francs pour exhausser le sol de l'Eglise, lorsque sa femme Henriette offre un calice d'argent²⁷⁶⁸. Il est administrateur de la fabrique de Saint-François.

Par conséquent, le négociant fortuné se sent redevable, d'où ses donations. De surcroît, appartenir à des institutions de charité permet aux épouses d'observer la population et de savoir ce qu'on pense de leur époux²⁷⁶⁹. Philanthropie et pragmatisme font bon ménage.

3) Un clan à la pratique religieuse assumée jusqu'à la fin de la vie

Les Foäche, en tant que catholiques, font preuve d'une certaine piété dès la plus tendre enfance et très tôt bénéficient d'une éducation religieuse²⁷⁷⁰. En Normandie, les femmes attestent une plus grande piété que les hommes, d'où un « dimorphisme sexuel »²⁷⁷¹. En fait, trois pratiquantes sur quatre sont des épouses²⁷⁷².

La comtesse Rose s'inquiète de savoir si les enfants de Flore disposent de l'ouvrage intitulé *La journée du chrétien*²⁷⁷³. La première communion connaît alors son apogée et durant cette période l'enfant suit un enseignement religieux et une retraite²⁷⁷⁴. La comtesse avance à sa sœur qu'il est essentiel d'avoir un curé capable de prêcher l'Évangile avec ferveur : « Avez-vous un bon prédicateur à Carême ? Tu m'écris un jour que tu allais entendre prêcher votre nouveau curé, mais tu ne m'as pas dit s'il parlait bien. C'est quelque chose »²⁷⁷⁵.

Louise, l'épouse de Martin-Pierre II, se rend à la messe tous les dimanches et les jours de fête. Elle tient son journal de 1804 à 1826, année de sa mort. Catholique fervente, elle se rend également à l'office les jours de fête (Chandeleur, Pâques, Assomption, messe des défunts et messe de Noël) en plus des messes dominicales. À titre d'exemple, Louise part à l'office du matin le 31 mars 1804 et le 22 avril 1804. La même année, elle fait mention de messes à Ingouville, le 29 avril, le 26 juin, le 14 août, le 23 septembre, et le 25

²⁷⁶⁸ Edouard Delobette, *Ces Messieurs...*, p. 1958.

²⁷⁶⁹ *Ibidem*, p. 1983.

²⁷⁷⁰ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Rose de Blossville à Flore Foäche, 18 avril 1836.

²⁷⁷¹ Guillaume Cuchet, « L'évolution des pratiques religieuses en France » in *Histoire du christianisme en France*, Alain Tallon (dir.), Paris, Armand Colin, 2014, p. 365.

²⁷⁷² Michela De Giorgio, « Pratiques de piété » in *Histoire des femmes en Occident*, Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), Perrin, 2002, p. 207.

²⁷⁷³ *Ibidem*.

²⁷⁷⁴ Catherine Pellissier, *La vie privée des notables lyonnais...*, p. 93.

²⁷⁷⁵ *Ibidem*.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

décembre à 8 h du soir²⁷⁷⁶. Le 24 décembre 1806, elle évoque sa présence à la messe de minuit en compagnie de Mme Hardivilliers²⁷⁷⁷. Le 24 décembre 1807, elle relate : « J'ai été à la messe de minuit »²⁷⁷⁸. Elle ne peut se passer des offices : « J'ai été déjeuner chez Foäche entre 2 messes ensuite chez Madame Longuemare ». La belle-sœur de Stanislas ne manque pas non plus la Pâque, assistant à l'office le jeudi 11 avril 1805 avec un certain Hector : « Le 11. Jeudi saint. Hector et moy avons fait nos Pâques »²⁷⁷⁹. Le vendredi, de 12 heures à 15 heures, ils se rendent aux vêpres. Pâques reste une fête importante pour les notables catholiques avec l'obligation de se confesser et de communier une fois par an. Louise se comporte donc en bonne chrétienne²⁷⁸⁰, et est bien présente le matin du 9 avril 1805 à « l'assemblée de Miséricorde », comme le 26 mars 1806²⁷⁸¹. Le 22 octobre 1815, elle se doit d'être à la fête de Saint-François²⁷⁸².

Sous la Restauration, la religion fait bien partie de la vie des élites, avec un respect de l'autorité paternelle et un culte des aïeux²⁷⁸³. Avant de rendre l'âme, les membres de la famille prient²⁷⁸⁴ pour supporter la fatalité, et les Foäche ne dérogent guère aux rites liés à la fin de vie. Croyant sa fin approcher, Louise, l'épouse de Martin-Pierre II, réclame les derniers sacrements. Le 27 février 1825, elle a recours au curé, mais ne s'éteint finalement que l'année suivante²⁷⁸⁵.

En se préparant à mourir, les femmes de la famille vivent avec la pensée de la mort²⁷⁸⁶, comme le montre le testament de Flore :

Dieu est plus miséricordieux que nous ne sommes mauvais, surtout ayant grand désir d'être meilleur, l'implorant de me recevoir dans sa grâce par l'intercession de la Sainte Vierge, protectrice des affligés et des pécheurs repentants²⁷⁸⁷.

²⁷⁷⁶ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 23 septembre 1804.

²⁷⁷⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 24 décembre 1806.

²⁷⁷⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 24 décembre 1807.

²⁷⁷⁹ *Ibidem*.

²⁷⁸⁰ Anne Martin-Fugier, *Les rites de la vie privée bourgeoise...*, p. 202.

²⁷⁸¹ *Ibidem*.

²⁷⁸² AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 22 octobre 1815.

²⁷⁸³ Olivier Grenouilleau, *L'argent de la traite...*, p. 141.

²⁷⁸⁴ Guillaume Cuchet, « L'évolution... », p. 367. Le XIX^e siècle voit l'apparition d'une littérature mettant en relief les dévotions. Il s'agit d'une période d'apparition des dévotions diverses avec le mois de Marie en mai, de Saint-Joseph en mars, du Sacré-Cœur (en juin) et des âmes du purgatoire (en novembre). En 1839, l'adoration perpétuelle, la pratique des couronnements de la Vierge Marie, du chemin de Croix avec la fête du Sacré-Cœur sont visibles en 1856. La pastorale de la peur recule pour une prédication plus souple, ou moins sévère après 1830 et après 1850, sous l'impulsion d'Alphonse de Liguori, d'où un renouvellement des générations sacerdotales.

²⁷⁸⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 27 février 1825.

²⁷⁸⁶ Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, p. 12.

DES NOTABLES REPLIÉS SUR EUX-MÊMES ?

La fille de l'armateur espère que ses enfants ne s'écarteront pas de leur devoir. Son cœur est affligé à l'idée de les quitter et s'oubliant, Flore pense d'abord à ceux qu'elle va laisser. Elle ne s'attarde guère sur les détails matériels²⁷⁸⁸ (choix de sépultures, fondations pieuses, nombre de messes) car dès le milieu du XVIII^e siècle, les clauses pieuses disparaissent²⁷⁸⁹. Flore espère surtout qu'André aura l'affection de ses enfants. Ses prières ne sont pas adressées aux âmes du purgatoire, alors qu'un certain nombre d'offices pour célébrer celles-ci sont habituellement réclamés du vivant du futur défunt²⁷⁹⁰. Néanmoins, son testament fait référence à la Sainte-Vierge, à Saint-Joseph ou à Sainte-Anne, associés à la bonne mort²⁷⁹¹.

En 1856, Flore, la fille de Stanislas, trépassa après avoir reçu l'extrême-onction et Cornélie exhorte André à se tourner vers la foi : « Je comprends tout votre chagrin, tout le vide que vous allez éprouver [...]. C'est auprès de Dieu qui console que vous trouverez le courage en cette résignation, c'est lui qui vous sanctifiera »²⁷⁹².

À la fois repliés sur eux-mêmes et ouverts, ces notables projettent leurs mentalités singulières sur le monde, qu'ils cherchent à appréhender dans le négoce, s'acquittant de l'aumône aux plus démunis. Le cadre de vie témoigne encore de cette envie de vivre avec le plus de pompe possible.

²⁷⁸⁷ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Testament de Flore Foäche à André Begouën-Demeaux, 13 juillet 1855.

²⁷⁸⁸ Philippe Ariès, *op. cit.*, p. 16.

²⁷⁸⁹ *Ibidem*, p. 178.

²⁷⁹⁰ *Ibidem*, p. 174.

²⁷⁹¹ *Ibidem*, p. 175.

²⁷⁹² *Ibidem*.

Chapitre X : un cadre de vie pour un art de vivre au service de la réception

A) Le choix d'un cadre de vie somptueux

Les Foäche reçoivent leurs invités dans un cadre de vie somptueux, d'où la mise en place d'un « jeu de montre », pour reprendre l'expression de Philippe Perrot²⁷⁹³. Dès le XVIII^e siècle, la capacité à dépenser est l'apanage des nobles, lorsque le « rang règle la dépense »²⁷⁹⁴. Il convient d'évoquer ce luxe auquel s'est opposé Pascal, puisqu'à ses yeux « les artifices ne permettent que d'échapper à soi-même et de duper autrui », lorsque La Rochefoucauld n'y voyait que l'expression de l'orgueil²⁷⁹⁵. Ce luxe, « fruit d'une civilisation plus matérielle »²⁷⁹⁶, plaît aux Foäche, dès lors qu'ils font fortune. Philippe Perrot fait encore état d'une noblesse qui consomme et d'une bourgeoisie issue du commerce en quête de luxe²⁷⁹⁷. Or, leur attitude est celle des bourgeois travailleurs désireux d'accroître sans cesse leur capital. De surcroît, ils agissent comme des nobles en raison des mariages contractés. Il en résulte naturellement un désir de dépenser follement, de montrer leur appartenance à une élite qui dispose des richesses. Surtout, leurs revenus leur permettent d'afficher leur réussite. Il faut acheter pour éblouir grâce au château du Colmoulins ou à la maison de l'armateur.

²⁷⁹³ Philippe Perrot, *Le Luxe*, Paris, Seuil, 1995, pp. 51-52. Philippe Perrot parle d'une noblesse qui consomme et d'une bourgeoisie commerçante qui fournit cette aristocratie.

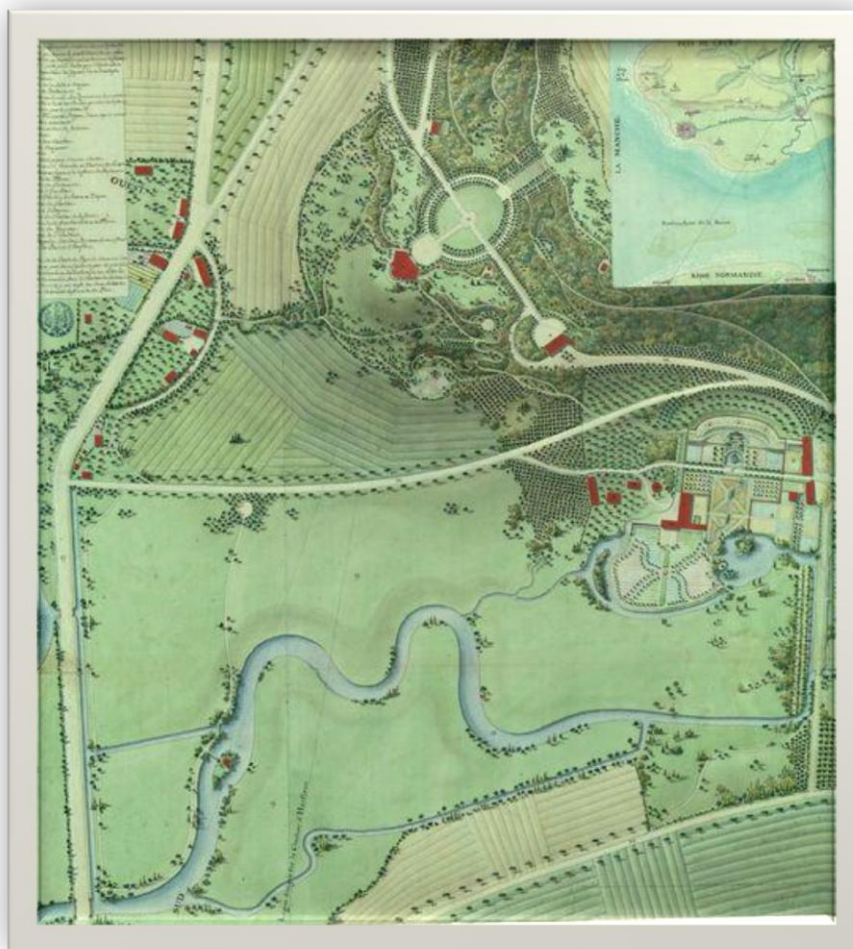
²⁷⁹⁴ *Ibidem*.

²⁷⁹⁵ *Ibidem*.

²⁷⁹⁶ *Ibidem*, p. 52.

²⁷⁹⁷ *Ibidem*.

Figure 2. Plan du château du Colmoulins²⁷⁹⁸



1) Le château du Colmoulins : un joyau symbole de l'art de vivre à la campagne

Le château du Colmoulins, situé aux environs d'Harfleur, est propice au dépaysement. En effet, le grand air permet le ressourcement et l'apaisement des esprits. Dès lors, l'édification du château en pleine campagne d'Harfleur prend tout son sens.

Ce château, symbole du luxe et de l'ostentation, est un véritable « trianon cauchois » réalisé par l'architecte Pierre-Adrien Pâris²⁷⁹⁹. Ce dernier s'est présenté aux différents concours de l'académie royale d'architecture et a pu séjourner à l'académie de France à Rome. Il a ainsi été conquis par le goût antiquisant lors d'un séjour prolongé en Italie de 1771 à 1774. En outre, il a côtoyé Jean-Honoré Fragonard qui lui a servi de guide dans la

²⁷⁹⁸ Bibliothèque municipale de Besançon, Pierre-Adrien Pâris, Elévation de la façade sud du château du Colmoulins, vol. 484, n° 64.

²⁷⁹⁹ Aline Lemonnier-Mercier, « Les travaux de Pierre-Adrien Pâris, architecte de Louis XVI pour ses amis négociants havrais » in *Cahiers havrais de recherche historique*, n° 67, 2009, p. 202.

ville romaine. En compagnie du peintre, il s'est rendu à Naples et à Pompéi, a dessiné des colonnes de style antique identiques à celles ultérieurement érigées au Colmoulins²⁸⁰⁰. En 1774, il est revenu à Paris pour devenir dessinateur du cabinet du roi. Il a réalisé, à la demande de Louis XVI, 60 décors en tout genre pour les spectacles donnés à la cour. Enfin, à la demande de Barthélémy Pierre Le Couteulx, très épris de son épouse Louise, il a édifié un temple en son honneur nommé « Temple de Lise ». Ce « monument à l'amour » comporte une belle colonne avec des jeunes filles, vêtues à l'antique²⁸⁰¹.

Selon l'historienne de l'art Aline Lemonnier-Mercier, il est impossible de dater les travaux du Colmoulins²⁸⁰². Cependant, l'édifice domine les côtes de la Basse-Normandie avec une vue sur le clocher d'Harfleur. Aux alentours, plusieurs chemins apparaissent : le grand chemin du Havre à Dieppe, le chemin du château, le chemin d'Escures et d'autres qui traversent les prairies « de Colmoulins et d'Harfleur pour se rendre à la ferme, au verger et au potager »²⁸⁰³. Edifice de forme triangulaire, il est assis sur des cercles en voûtes pour diminuer la déclinaison du terrain. Sa tour ovale est tournée vers le sud-ouest avec des bustes à l'antique. Force est de constater un goût prononcé pour la culture classique.

Si la famille de Stanislas vit au premier étage, les domestiques se trouvent à l'entresol et les visiteurs sont reçus au rez-de-chaussée dans le grand salon²⁸⁰⁴. Les 72 croisées mettent en relief les marqueteries en acajou. Les jardins possèdent des parterres de roses comme des essences exotiques²⁸⁰⁵.

²⁸⁰⁰ *Ibidem*.

²⁸⁰¹ *Ibidem*, p. 219.

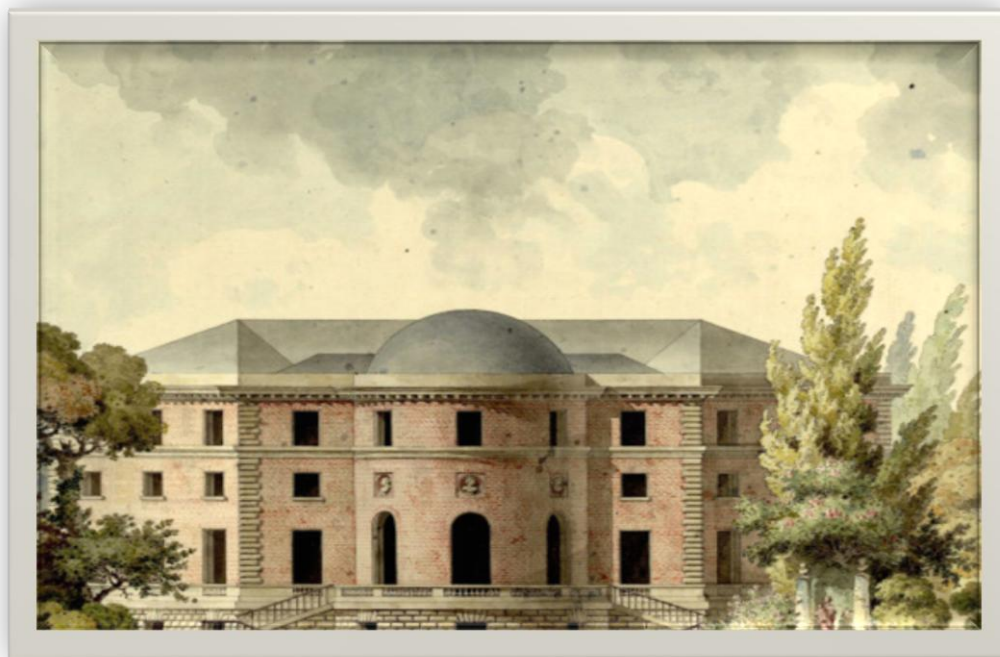
²⁸⁰² *Ibidem*, p. 204.

²⁸⁰³ *Ibidem*, p. 205.

²⁸⁰⁴ *Ibidem*.

²⁸⁰⁵ *Ibidem*, p. 1892.

Figure 3. Château du Colmoulins²⁸⁰⁶



Sitôt les travaux achevés, en 1786, les Foäche s'installent au Colmoulins, propre au confort des hôtes et à la réception, comme l'indique le journal de Louise Chaussé. Leur activité interrompue par la Révolution, Stanislas et Rose reçoivent de nouveau des convives le 25 et le 27 juin 1804²⁸⁰⁷ avant d'être attendus au domicile de Martin-Pierre II²⁸⁰⁸. Par la suite, le Colmoulins connaît « une grande chaleur » lors du mariage, célébré par l'abbé Hatry, de Flore avec André le 28 août 1804²⁸⁰⁹. S'y retrouvent Martin-Pierre II et Louise Chaussé, leur fils Martin III et son épouse Françoise Begouën-Demeaux accompagnés de leurs enfants Louis et Cornélie, leur oncle Jules, les époux Le Couteulx et leurs enfants Rose de Blosserville, Arthur et Alexandrine²⁸¹⁰. Le 11 septembre 1804, Rose et Stanislas reçoivent une nouvelle fois Louise et Martin-Pierre II au Colmoulins²⁸¹¹. Jusqu'à la mort du négociant havrais en 1806, le domaine est le lieu des réjouissances familiales.

²⁸⁰⁶ Bibliothèque municipale de Besançon, Pierre-Adrien Pâris, *Elévation de la façade sud du château du Colmoulins*, vol. 484, n° 64.

²⁸⁰⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, *Journal de Louise Chaussé*, 25 juin 1804.

²⁸⁰⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, *Journal de Louise Chaussé*, 27 juin 1804.

²⁸⁰⁹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, *Journal de Louise Chaussé*, 28 août 1804.

²⁸¹⁰ *Ibidem*.

²⁸¹¹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, *Journal de Louise Chaussé*, 9 septembre 1804.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

2) Un intérieur aménagé pour la convivialité

Le château comprend un rez-de-chaussée avec une grande cheminée, une salle de billard, une chambre à l'entresol et à l'étage, des pièces de services et des caves. La citerne, creusée sur la terrasse ornée de statues, recueille des eaux fluviales, signe de modernité²⁸¹² prouvant les préoccupations hygiénistes de Pierre-Adrien Pâris. Le sous-sol comprend les logements du personnel et les lieux destinés aux préparations culinaires (cuisine, garde-manger).

Le Colmoulins ne compte pas moins de 46 pièces avec un « grand escalier en pierre, à rampe d'acajou massif » qui mène aux étages²⁸¹³. On dénombre 6 pièces au rez-de-chaussée, une antichambre, un grand salon ovale, un petit salon d'hiver, une salle à manger, une chapelle, un boudoir, un cabinet bureau, 15 chambres de maître et 14 de domestiques. Les nobles apprécient les grands espaces et Stanislas n'échappe pas à cette tendance. Benoit Garnot évoque Gérard de la Soisson, avocat au parlement, qui dès 1765, vit dans 11 pièces²⁸¹⁴. La possibilité de bénéficier d'un immense domaine dépend surtout de la puissance financière de l'acquéreur. D'après Michel Figeac²⁸¹⁵, la taille du château correspond au désir de représentation, car l'édifice est « la concrétisation d'une carrière ».

Tableau 165. Intérieur du château du Colmoulins²⁸¹⁶

Pièces	Emplacements
Soubassement	Cuisines et dépendances, lingerie commune, salle de bain recevant l'eau par des conduits bien établis d'une citerne extérieure
Rez-de-chaussée	
Type d'escalier	Grand escalier en pierre, rampe en acajou massif
Caractéristiques	Lieux à l'anglaise à tous les étages, sièges et lambris en acajou, grand perron circulaire pour descendre dans les jardins
Salon 1	Grand salon ovale, huit canapés, fauteuils, grande table ronde, le tout en acajou
Salon 2	Petit salon d'hiver avec banquette en acajou
Salon 3	Salle à manger, 2 tables ou décharges en acajou à

²⁸¹² Aline Lemonnier-Mercier, « Les travaux... », p. 205.

²⁸¹³ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, 1811.

²⁸¹⁴ Benoit Garnot, *Société...*, p. 46.

²⁸¹⁵ Michel Figeac, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 66.

²⁸¹⁶ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, 1811.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

	dessus de marbre
Salon 4	2 banquettes en acajou dans le boudoir
Salon 5	Cabinet bureau avec 4 armoires en acajou moucheté
Autres	6 pièces parquetées en acajou de chêne dans le comble des appartements garnis de lits, canapés, fauteuils, bergères
Salle de jeu	Antichambre, salle de billard à bandes en acajou
Nombre de chambres	15 chambres de maître, à cheminée avec cabinets avec armoires, 14 chambres de domestique, dans la chambre à coucher un très-grand lit, un grand canapé, bergère, fauteuils en acajou massif
Chauffage	Grand poêle qui chauffe la salle à manger la salle de billard et l'escalier, 24 cheminées en marbre, chacune garnie de glaces ; la plupart de celles au rez-de-chaussée sont de la plus grande dimension
Ouverture	À l'entresol, 72 croisées à grands carreaux, toutes avec persiennes
Décorations	5 portes en glaces, le seuil des portes et appartements parquetées et en marbre

Les chambres des domestiques font partie du château, qui comporte quatre niveaux. Habituellement, les logements des nobles comportent deux ou trois étages²⁸¹⁷. Plus les pièces sont nombreuses, plus elles sont étagées²⁸¹⁸. Il est fait état de l'indépendance des pièces pour davantage de confort, comme en témoignent la salle à manger, la salle de buffets, les salons, le cabinet de travail, la salle des jeux comme celle du billard, et la chapelle à l'extérieur pour le recueillement²⁸¹⁹. Dans l'aile est, nous remarquons que les appartements sont également autonomes, notamment les chambres à boudoirs, le cabinet de toilettes et les lieux à l'anglaise. Ce château enchante en raison de sa taille, de sa grande propriété, de ses fermes, de ses jardins vivriers, de ses potagers, de son orangerie et de son colombier²⁸²⁰. La salle de compagnie - connue pour son grand salon ovale -²⁸²¹ a une grande capacité d'accueil, et se situe loin des odeurs de la cuisine²⁸²².

²⁸¹⁷ *Ibidem*.

²⁸¹⁸ Annick Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime*, Paris, PUF, 1989, p. 248.

²⁸¹⁹ Aline Lemonnier Mercier, « Les travaux... », p. 206.

²⁸²⁰ *Ibidem*.

²⁸²¹ *Ibidem*.

²⁸²² Annick Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 261.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Tableau 166. Salons du Colmoulins²⁸²³

Salon 1	Grand salon ovale, huit canapés, fauteuils, grande table ronde, le tout en acajou
Salon 2	Petit salon d’hiver avec banquette en acajou
Salon 3	Salle à manger, 2 tables ou décharges en acajou à dessus de marbre
Salon 4	2 banquettes en acajou dans le boudoir

Le château où le faste accompagne la convivialité, est ouvert à la lumière. Pour éclairer toutes ces pièces, l’inventaire évoque au rez-de-chaussée 72 croisées à grands carreaux avec des persiennes²⁸²⁴. Il s’agit probablement de grandes fenêtres avec des croisillons pour favoriser un éclairage naturel²⁸²⁵.

Le mobilier montre également que tous les objets sont liés au confort et à la réception. Le château compte de magnifiques glaces, des tables en bois d’acajou, des cheminées en marbre, des « fauteuils canapés », des bureaux, des tables et des commodes d’un montant de 15 000 francs (18 % de l’ensemble), derrière les couchures²⁸²⁶. En outre, la marqueterie est en écaille²⁸²⁷. Nous n’avons pas plus de précisions sur les fauteuils, peut-être sont-ils de style de Louis XVI²⁸²⁸, courant de 1774 à 1793, avec un piétement similaire à la table ou aux chaises²⁸²⁹. On suppose une référence aux thèmes antiques²⁸³⁰, un raffinement simple, une élégance tout en discrétion et des ornements délicats²⁸³¹. Les Foäche font le choix de l’acajou, même si le matériau utilisé est le bois de rose, de violette, de poirier, de prunier, de hêtre ou de merisier. En effet, l’inventaire est explicite : « Tous les fauteuils sont en acajou », véritable écho aux îles. Ce matériau, des plus onéreux, n’est

²⁸²³ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

²⁸²⁴ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

²⁸²⁵ Annick Pardailhé-Galabrun, *La naissance...*, p. 261.

²⁸²⁶ Sur le mobilier, voir Gérard Aubisse, *Le mobilier, Vendée, Poitou, Charentes*, Niort, Gérard Aubisse, 1991.

²⁸²⁷ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

²⁸²⁸ Pierre Kjellberg, *Le meuble français et européen*, Paris, Les Editions de l’Armateur, 2011, p. 296. Le style Louis XVI se caractérise par un retour aux lignes droites et à la sobriété, des fauteuils à haut dossier, des chaises à bras, selon une influence étrangère (Italie, Pays-Bas, Allemagne et Espagne) caractéristique de l’époque.

²⁸²⁹ Audré Aussel, *Etude des styles de mobilier*, Paris, Dunod, 2019, p. 129.

²⁸³⁰ *Ibidem*, p. 110.

²⁸³¹ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

pas choisi au hasard²⁸³². Dans la salle à manger, se trouvent encore deux tables en acajou à dessus de marbre, des armoires en « acajou moucheté » et des rampes en « acajou massif ». D'après l'inventaire, les tables sont repliables et déplaçables pour favoriser la prise des repas au grand air.

Le grand salon ovale avec sa table ronde, espace dédié à la réception, est souvent utilisé pour les jeux de société, de dames, de dominos, d'échecs, de quilles ou de trictrac. En 1775, le seigneur de La Grange met à disposition huit tables à jeu, deux tables à piquet, deux tables à quadrille et quatre tables de trictrac ainsi qu'un billard au rez-de-chaussée²⁸³³. Il est à noter que le billard, très rare à l'ère des Lumières, est présent chez les élites²⁸³⁴. Annick Pailhardé-Galabrun avance que le général Lalive d'Épinay, résidant rue des Saussais dans le faubourg Saint Honoré, possède en 1782 un billard de bois de chêne avec trois billes d'ivoire et des chandeliers de fer²⁸³⁵. Au Colmoulins, l'antichambre - ou salle d'attente - précède la salle de billard²⁸³⁶.

Le château dispose aussi de neuf canapés dont un « grand ». On en compte huit dans le grand salon ovale ainsi qu'une banquette dans le petit salon d'hiver. Les négociants préfèrent les canapés ou ottomanes qui servent de lit de repos²⁸³⁷. Il est encore fait mention dans l'une des chambres à coucher d'un grand canapé et d'une bergère avec des fauteuils²⁸³⁸.

²⁸³² Pierre Kjellberg, *Encyclopédie de la pendule française*, Paris, les Editions de l'Armateur, 1997, p. 317. Les pendules Louis XV sont en bronze doré rocaille représentant l'Extrême Orient-symbole de l'exotisme - ou à animaux : éléphants, rhinocéros, lion, dromadaire, cheval avec une alliance du bronze et de la porcelaine. Les pendules de style Directoire restent attachées à l'Antiquité classique (style pompéien avec des héros et des dieux). Force est de constater, pour ce style, des signes du zodiaque. Les pendules peuvent être représentées avec des portiques, des arches demi-circulaires sur cadran avec base en marbre décorée de motifs peints ou un bas relief en bronze. Concernant le style Louis XVI en bronze doré, on observe un contraste de couleur entre les dorures et la partie sombre ou dorure de marbre noir. Au XIX^e siècle, il existe des pendules à sujet mettant l'Antiquité à l'honneur avec la représentation de Diane assise sur un rocher, des figures de Vénus ou Uranie, Adonis, Apollon, Mercure, Orphée et Athéna. Les années 1830 voient l'apparition de pendules à cathédrale à portique de l'époque du roi Charles X. Sous le Second Empire, les pendules sont en bronze doré avec des représentations de scènes galantes et pastorales.

²⁸³³ André Aussel, *op. cit.*, p. 15.

²⁸³⁴ Annick Pailhardé-Galabrun, *op. cit.*, p. 315.

²⁸³⁵ *Ibidem*.

²⁸³⁶ *Ibidem*, p. 284.

²⁸³⁷ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 501.

²⁸³⁸ *Ibidem*.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

L'édifice compte en outre 24 glaces²⁸³⁹ pour embellir et illuminer les pièces²⁸⁴⁰. Ce sont des tableaux apportant « une finition à la décoration des pièces de l'intimité » avec des paysages, maçonniques ou religieux²⁸⁴¹. À l'entresol, deux portes ouvrent sur des miroirs, des armoires, support d'objets en faïence, peut-être héritées des parents de Stanislas. Présentes²⁸⁴² dans 83 % des logements entre 1721 et 1761, ce type de pièce sert de bibliothèque²⁸⁴³.

Si l'on se fie à l'inventaire, « la totalité des appartements est garnie de lits », et les chambres à coucher en ont « un très grand » en acajou²⁸⁴⁴. Nous n'avons pas plus de précisions sur le style de ces objets destinés au repos. Nous supposons que les lits placés dans les 14 chambres des domestiques sont rustiques. Là encore, l'inventaire est lacunaire²⁸⁴⁵.

Enfin, si certains membres de la famille ou leurs invités souhaitent se retirer, ils peuvent se rendre dans le cabinet bureau, véritable espace de réflexion. Par ailleurs, les dames bénéficient d'une certaine intimité grâce au boudoir, cabinet féminin faisant office de toilettes avec des seaux en faïence²⁸⁴⁶. Ainsi les 456 hectares du domaine s'avèrent assez vastes pour offrir dans des lieux bien distincts des espaces à la fois ouverts et isolés, jusqu'à cette chapelle qui dispense les Foäche de se rendre à l'église du village. L'extérieur du château possède, en outre, de belles dépendances tout en offrant un panorama somptueux pour le bonheur des invités.

3) *L'extérieur : un domaine confortable et nourricier*

Du château, Pierre Adrien Pâris facilite l'accès au parc, car la demeure comprend un grand jardin dépendant de l'appartement de Rose de Mondion. Celui-ci est accessible depuis la salle à manger et se prolonge vers les bois et les écuries²⁸⁴⁷. Le château est édifié

²⁸³⁹ Michel Figeac, *La douceur des Lumières*, Paris, Mollat, 2001, p. 137. D'après l'historien, ces glaces valent entre 300 et 400 livres.

²⁸⁴⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

²⁸⁴¹ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 291.

²⁸⁴² Annick Pailhardé-Galabrun, *op. cit.*, p. 317.

²⁸⁴³ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

²⁸⁴⁴ André Aussel, *op. cit.*, p. 278. Les lits sont peut-être à l'impériale, style répandu dès le XVII^e siècle, à polonaise avec quatre colonnes et un dôme aux quatre faces, à l'italienne, à la romaine ou à baldaquin.

²⁸⁴⁵ Benoit Garnot, *La culture matérielle en France*, Paris, Ophrys, 2000, p. 66.

²⁸⁴⁶ *Ibidem*, p. 363.

²⁸⁴⁷ Aline Lemonnier-Mercier, « Les travaux de Pierre Adrien Pâris... », p. 205.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

en briques, avec des angles en pierre de taille et des corniches sous des toitures en ardoises²⁸⁴⁸.

Tableau 167. Bâtiments externes au château du Colmoulins

Ecuries	10 chevaux, remises avec les voûtes pour 4 grandes voitures, vastes greniers, une citerne dont l'eau se rend dans l'intérieur de l'écurie
Bâtiments de jardins	Maison de jardinier avec cuisine, 2 chambres à coucher au rez-de-chaussée, 2 chambres à coucher au-dessus, cellier, écurie, grande salle pour dépôt de plantes, grande serre bien étoffée, le tout en seul corps de bâtiments et couvert sur les greniers spacieux, un four et un hangar
Cour	Présence de pommiers, établissement de basse-cour consistant en une maison pour femmes de basse-cour avec cuisine, 3 chambres, laiteries, étable, poulailler avec grenier, colombier bien peuplé au milieu de la cour. Présence d'une buanderie avec des chambres au-dessus du grenier
Jardin potager	Belle terrasse avec un très grand mur circulaire garni d'escaliers. Il y a plusieurs pièces d'eau et un ruisseau d'eau vive formant une cascade
Jardins-bosquets	Grande variété d'arbres exotiques très estimés avec arbres verts « très recherchés et dans un bel état de végétation »

Le château est bien distinct des bâtiments de la ferme, des écuries, de la serre, des greniers et du hangar²⁸⁴⁹. Dans les bâtiments du jardin, on trouve des annexes à la demeure avec cave, grenier, cellier, remise, grange, serre et fournil. La maison du jardinier comprend une cuisine et quatre chambres, tandis qu'une vaste serre bien garnie abrite les plantes²⁸⁵⁰.

L'extérieur comporte encore une basse-cour avec une cuisine, trois chambres, une laiterie, une étable, un poulailler et un grenier surmonté d'un colombier. Des fermes entourent le domaine. Il est fait mention d'un jardin potager avec une grande terrasse et des

²⁸⁴⁸ *Ibidem*.

²⁸⁴⁹ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

²⁸⁵⁰ *Ibidem*.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

jardins bosquets comportant des arbres exotiques²⁸⁵¹. Les dépendances comptent enfin des écuries avec des chevaux et quatre carrosses²⁸⁵². Le Colmoulins est protégé contre les orages, fréquents dans la région, par un paratonnerre²⁸⁵³.

À l'extérieur du château, il est fait état d'une grande variété d'arbres exotiques « très recherchés »²⁸⁵⁴. Autour de l'édifice, plusieurs sources débouchent sur la Seine. L'inventaire évoque dans les soubassements une « citerne extérieure assez vaste pour ne jamais tarir », et destinée aux salles de bain. Au XVIII^e siècle, la citerne en cuivre est la principale réserve en eau de la maison. Elle peut stocker habituellement 30 litres, les plus grosses près de 180 litres, et 9,5 % des foyers les plus riches en contiennent²⁸⁵⁵. Nous supposons que celle du Colmoulins a une capacité de stockage de 130 litres. Le comble comprend « deux réservoirs pour fournir de l'eau aux lieux à l'anglaise »²⁸⁵⁶. Il est à noter une terrasse dans le potager avec « un ruisseau d'eau vive formant cascade »²⁸⁵⁷. Le stockage de l'eau s'effectue dans des seaux, des tonneaux, des barriques, des barils, des cuvettes et des ustensiles de toutes sortes. Nous n'avons pas de précisions sur les toilettes, mais le château du Colmoulins comporte peut-être des cabinets à l'anglaise pour « tirer la chasse » avec un réservoir dès la dernière décennie du XVIII^e siècle²⁸⁵⁸. Si au Siècle des Lumières, il est d'usage de jeter le contenu de son pot de chambre à l'extérieur, les Foäche n'ont pas recours aux fosses d'aisance²⁸⁵⁹.

Au-delà du château se déploie l'immense jardin « à l'anglaise »²⁸⁶⁰, propice à la promenade, différent des domaines classiques où les espaces de déambulation sont prédéfinis²⁸⁶¹. L'esprit de surprise doit animer le visiteur. Si les balades des Foäche s'effectuent à pied, il est possible de parcourir la campagne en carrosse, puisque le

²⁸⁵¹ *Ibidem.*

²⁸⁵² *Ibidem.*

²⁸⁵³ *Ibidem.*

²⁸⁵⁴ *Ibidem.*

²⁸⁵⁵ Annick Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 349.

²⁸⁵⁶ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

²⁸⁵⁷ *Ibidem.*

²⁸⁵⁸ *Ibidem.*

²⁸⁵⁹ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 159.

²⁸⁶⁰ Laurent Châtel, « Le jardin anglais, Représentation, rhétorique et translation de la nation britannique, Art et Nation en Grande Bretagne au XVIII^e siècle » in *Revue Française de civilisation britannique*, 2006. Site internet [en ligne] < <https://www.journals.open.editions.org>. >.

²⁸⁶¹ *Ibidem.*

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Colmoulins compte des écuries²⁸⁶². Il est de même question d'un âne et d'un ânon pour les moulins.

Ce merveilleux domaine finit pourtant tristement. En 1864, Just Viel, riche négociant et futur maire du Havre, fait l'achat du Colmoulins pour 99 000 francs, signe d'une dévaluation de la bâtisse. Il doit régler la dette de M. Grenier d'Ernemont, l'ancien acquéreur, qui s'élève à 143 158 francs²⁸⁶³. Ensuite, le domaine, suite à son occupation par les troupes allemandes, subit un incendie en 1943. Une fois les Allemands partis, les Américains y logent du 2 octobre 1944 au 21 février 1946, le dégradant davantage. Les dommages atteignent 6 276 452 francs pour un devis de reconstruction de 9 331 424 francs en 1947, et pas moins de 13 755 534, 95 francs sont réclamés en 1948 en raison des pillages. Les malheurs s'accumulent en 1977 et les héritiers Durécu-Savalle le revendent en 1982 à la ville de Montivilliers qui fait le choix de raser les ruines²⁸⁶⁴. Aujourd'hui, il ne reste que des jardins agricoles entretenus par des cultivateurs.

Enfin, la troisième génération fait de belles acquisitions dans le but de montrer sa réussite. Dès 1816, Arthur, fils de Stanislas et sous-préfet du Havre, fait édifier sur les hauteurs de Montivilliers un pavillon transformé à la fin du XIX^e siècle en villa²⁸⁶⁵ : le goût du luxe se transmet de père en fils. Malheureusement, nous ne disposons pas de l'inventaire de cette bâtisse.

²⁸⁶² *Ibidem*.

²⁸⁶³ Aline Lemonnier-Mercier, « Les travaux de Pierre Adrien Pâris... », p. 228.

²⁸⁶⁴ *Ibidem*, p. 218.

²⁸⁶⁵ Claire Steiner, *Le Havre, la demeure urbaine*, Le Havre, Lieux dits, 2017, p. 112.

Figure 4. Pavillon d'Arthur Foäche²⁸⁶⁶



4) *L'autre réussite : la maison de l'armateur de Martin-Pierre II*

En faisant édifier le château du Colmoulins, Stanislas suit l'exemple de son frère détenteur, dès 1776, de la Folie-Martin²⁸⁶⁷ construite par l'architecte Louis-Pierre Moreau-Desproux. Cette vaste propriété accueille Louis XVI lors de sa venue en Normandie²⁸⁶⁸. Le parc de ce pavillon s'étend de la chaussée d'Ingouville à la rue d'Etretat, et permet à Martin-Pierre II et à Louise de « respirer l'air de la mer parfumé »²⁸⁶⁹.

²⁸⁶⁶ Claire Steiner, *op. cit.*, p. 112.

²⁸⁶⁷ Il s'agit du faubourg Ingouville du Havre.

²⁸⁶⁸ Claire Steiner, *op. cit.*, p. 111.

²⁸⁶⁹ *Ibidem*.

Figure 5. Pavillon de la côte d'Ingouville de Martin-Pierre II Foäche d'après une aquarelle du milieu du XIX^e siècle ²⁸⁷⁰



Le pavillon n'existe plus, car en 1831, la ville du Havre l'achète pour y installer un collège. Des plans d'aménagement sont établis par l'architecte de la ville J. M. Lemarois, mais le projet n'aboutit pas. En 1862, Jacques-Augustin Vallois érige sa brasserie dans les jardins. En 1872, l'édifice est divisé en deux parties, la partie ouest étant la propriété de la brasserie Louer qui conserve les salons, tandis que la partie est accueille la maison de négoce Daimbourg, remplacée par la société Begouën-Demeaux, puis par Charles Vesque. Le logis apparaît sur les plans de la ville jusqu'en 1895, et finit par être détruit avant 1914²⁸⁷¹.

Martin-Pierre II ne se contente pas de ce domaine. Il importe d'accroître son capital et de régler ses opérations commerciales dans un joyau du centre-ville. C'est ainsi qu'il investit dans un hôtel particulier, nommée maison de l'armateur²⁸⁷². À titre d'exemple, le négociant Quesnel de Rouen, importateur de la laine d'Espagne et commissionnaire en

²⁸⁷⁰ *Ibidem*.

²⁸⁷¹ Site internet : [en ligne].<<https://actuacity.com/>>

²⁸⁷² Philippe Gardey, *Négociants...*, p. 487.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

coton, fait l'acquisition de l'hôtel Homberg²⁸⁷³. Le frère de Stanislas pose donc son comptoir dans un bel espace propice à la réflexion²⁸⁷⁴. Adeline Daumard est d'avis que beaucoup de notables, au lieu de déboursier un logement de 20 000 à 25 000 francs, préfèrent construire un hôtel particulier d'une valeur de 500 000 francs pour se constituer un capital. Ces lieux diffèrent des hôtels aristocratiques et plusieurs critères s'avèrent primordiaux : le luxe, le confort, le fait qu'ils donnent sur la rue ou qu'ils permettent une vie sociale et familiale²⁸⁷⁵.

Martin-Pierre II s'inscrit effectivement dans la droite ligne des autres négociants havrais gagnés par une folie des grandeurs rendue possible par la prospérité de leurs affaires. Cent maisons de négoce construites au Havre comportent des bâtiments commerciaux, des comptoirs avec des bureaux, des magasins, des entrepôts, des écuries et des remises²⁸⁷⁶. C'est ainsi que la maison Chambrelan, rue Saint-Honoré, est aménagée par Jacques-François Begouën-Demeaux II qui n'hésite pas à transformer les bâtiments de 1754 pour 22 000 livres. La bâtisse est un hôtel admiré au Havre²⁸⁷⁷. Quant aux frères Homberg, ils acquièrent deux maisons de commerce, rue Royale, pour les remplacer par un des plus vastes hôtels du Havre. Selon l'architecte Claire Steiner, en 1791, ce bâtiment compte une cuisine, une buanderie au rez-de-chaussée, un entresol, deux étages, un grenier, quatre appartements, une grande cour, plusieurs remises et un magasin²⁸⁷⁸.

²⁸⁷³ Philippe Champy, *Les Quesnel*, Fécamp, Terre en vue, 2020, pp. 4-5. Cette famille, comme Martin-Pierre II et Stanislas, fait 15 acquisitions. L'hôtel Homberg est racheté par Edouard Quesnel pour 220 000 francs, ainsi que la grande propriété de Graille pour 140 000 francs entre 1836 et 1838. Il est à noter l'achat d'un pavillon à Regnet en 1836 et 1839, aux Roulland pour 50 000 francs, ainsi que la propriété d'Auguste Ancel pour 167 500 francs.

²⁸⁷⁴ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 294-295.

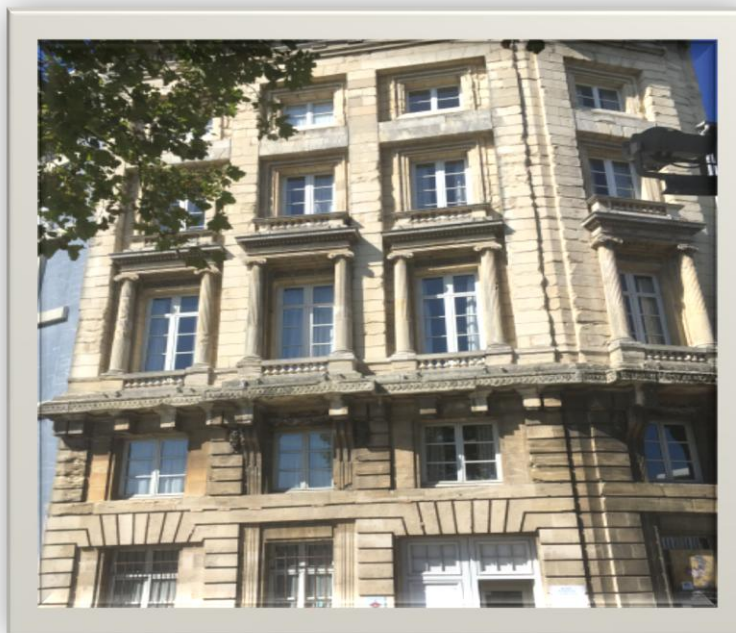
²⁸⁷⁵ Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie ...*, p. 108.

²⁸⁷⁶ Claire Steiner, *op. cit.*, p. 81.

²⁸⁷⁷ *Ibidem*, p. 87.

²⁸⁷⁸ *Ibidem*.

Figure 6. Maison de l'armateur de Martin-Pierre II au Havre²⁸⁷⁹



La maison de l'armateur totalise cinq étages, dont trois ou quatre servent au logement des négociants²⁸⁸⁰. Edifiée au 3 quai de l'île dans le quartier Saint-François, elle est signée en 1790 par l'architecte Pierre-Michel Thibault (1735-1799)²⁸⁸¹. Celui-ci décide de percer en son milieu un puits de lumière octogonal à couverture vitrée²⁸⁸² avec un « passage de l'octogone », ouverture de la Terre vers le Ciel, selon la conservatrice Elisabeth Le Prêtre²⁸⁸³.

²⁸⁷⁹ La maison de l'armateur du Havre, (photo : S. Joachim).

²⁸⁸⁰ *Ibidem*, pp. 133-134.

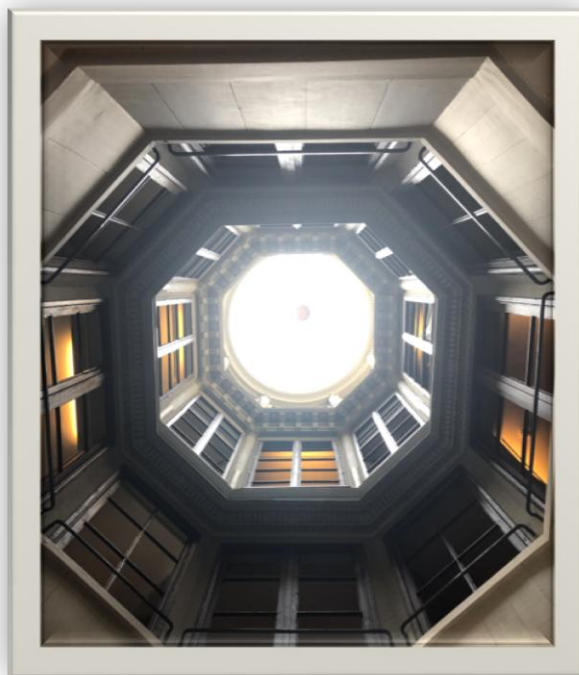
²⁸⁸¹ Voir Claire Etienne-Steiner, *Le Havre ville, port et agglomération*, Normandie, Editions du patrimoine, 1999 et Elisabeth Leprêtre, *La Maison de l'armateur*, Le Havre, Snoeck, 2018, p. 9. En 1780, Paul-Michel Thibault (1735-1799) est nommé architecte adjoint de la ville et des fortifications du Havre. En 1790, il décide de construire au sein du Havre qui héberge les plus riches au quai Marimotte (actuellement quai de l'Isle), une maison qu'il habitera, destinée à montrer sa puissance sociale.

²⁸⁸² Alexandre Vernont, « Le retour de l'armateur » in *Patrimoines normands*, Champagne, n° 60, 2007, p.

72.

²⁸⁸³ Elisabeth Leprêtre, *La maison de l'armateur*, Le Havre, Snoeck, 2018, p. 10

Figure 7. Puits de lumière central de la maison de l'armateur²⁸⁸⁴



La maison possède encore une façade néo-classique avec des éléments gréco-romains. Le premier étage donne vue sur l'avant-port au-dessus d'un escalier d'honneur ouvrant sur 25 pièces²⁸⁸⁵ décorées de panneaux avec paliers à frises et balustres en bois sculpté²⁸⁸⁶. Les parquets en bois exotique, tel l'acajou moucheté à motifs marins, y côtoient les sols de pierre à motifs géométriques. Au second étage, lieu de vie de la famille, se trouvent les chambres, les salons de réception²⁸⁸⁷, de lecture et de musique²⁸⁸⁸. Le comptoir de Martin-Pierre II renferme encore un trictrac, des chaises pour recevoir ses clients, et une bibliothèque comportant des livres sur le négoce, des cartes du monde maritime et des gravures royalistes²⁸⁸⁹.

Signalons encore la présence des deux escaliers, l'un en bois pour les domestiques et l'autre en fer forgé pour les maîtres. Des verrières couvrent le puits de lumière et favorisent la récupération de l'eau de pluie pour la cuisine²⁸⁹⁰. La maison abrite également les portraits de Louise Chaussé, de son époux Martin-Pierre II et de Jacques-François

²⁸⁸⁴ Le puits de lumière central de la maison de l'armateur, (photo : S. Joachim)

²⁸⁸⁵ Alexandre Vernon, « L'art de vivre... », p. 74.

²⁸⁸⁶ Elisabeth Leprêtre, *op. cit.*, p. 10. Les travaux pour achever cette maison durent cinq années.

²⁸⁸⁷ *Ibidem*.

²⁸⁸⁸ *Ibidem*, p. 75.

²⁸⁸⁹ *Ibidem*.

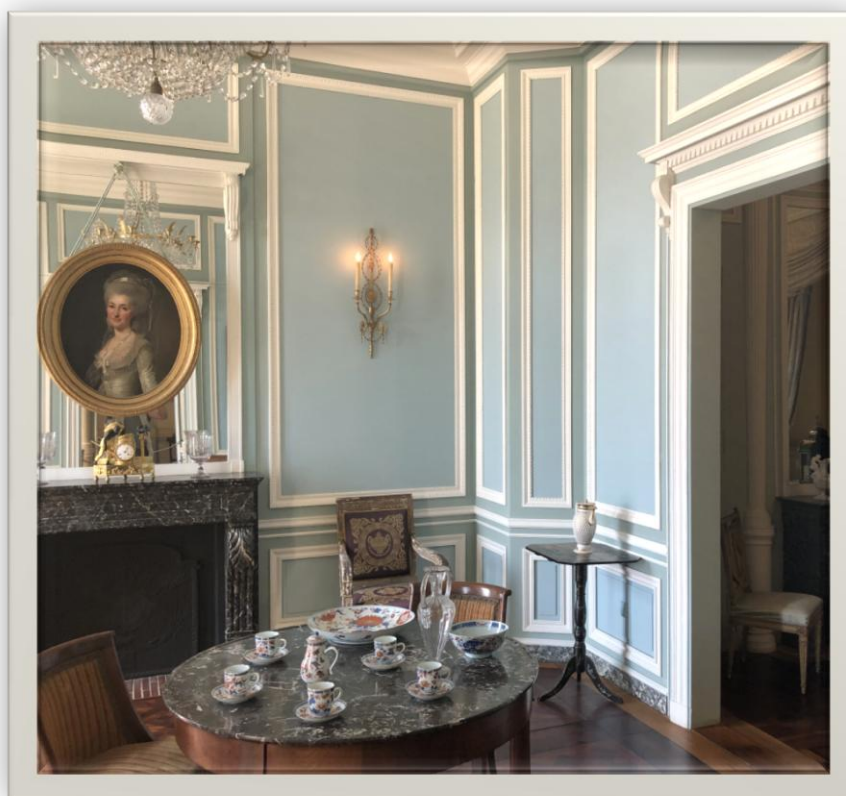
²⁸⁹⁰ *Ibidem*, p. 76.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Begouën-Demeaux II. Cet hôtel particulier, qui comporte des colonnes cannelées, est bâti sur le modèle des constructions élevées au même moment, telles que la bourse de commerce ou l'hôtel du Lieutenant du Roy²⁸⁹¹.

Dans sa résidence d'hiver au service du paraître, Martin-Pierre II cherche surtout à émerveiller son entourage, comme en témoigne le grand salon où étaient consommées les denrées coloniales, selon un service de table à la russe, apprécié des élites²⁸⁹².

Figure 8. Grand salon de la maison de l'armateur²⁸⁹³



La maison de l'armateur rend compte de l'architecture conçue à une époque de grande prospérité. Son style fait la transition entre l'Ancien Régime et l'Empire avec une tendance à la monumentalité et un mobilier en métal ou en bois massif (acajou, bois fruitiers, noyer). Les tables à gibier sont de style Régence, tandis que le canapé est de style

²⁸⁹¹ *Ibidem.*

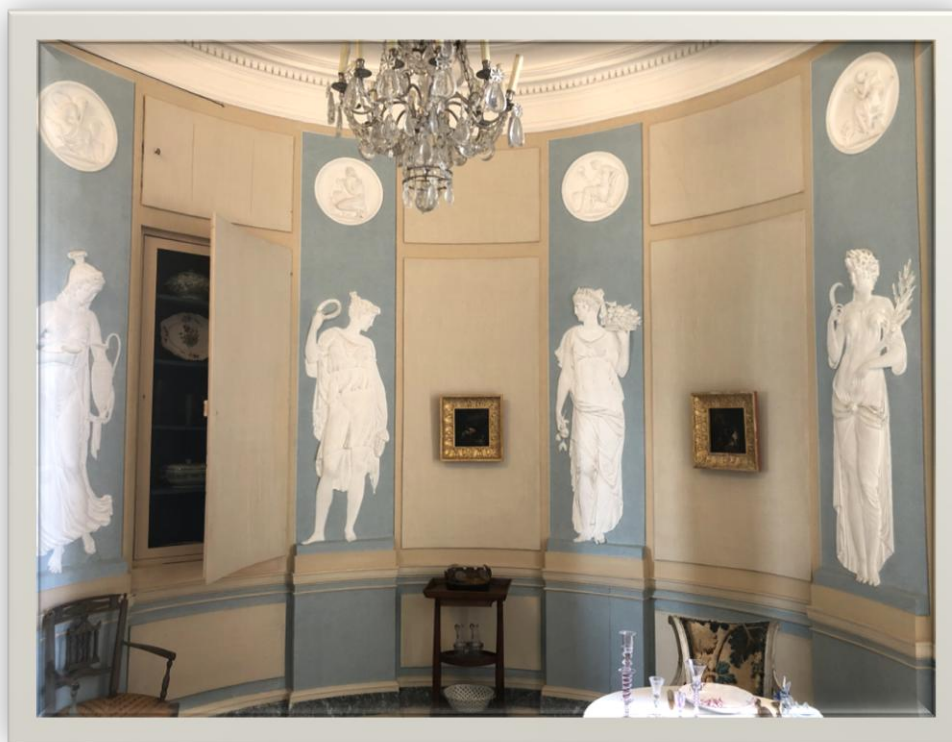
²⁸⁹² *Ibidem.*

²⁸⁹³ Le grand salon de la maison de l'armateur, (photo : S. Joachim).

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Empire²⁸⁹⁴. Dans la salle à manger, se trouvent des figures mythologiques telles que Cybèle, Flore, Pomone et Cérès.

Figure 9. Figures mythologiques de la maison de l'armateur²⁸⁹⁵



Cette maison n'est pas uniquement réservée à la réception, car le rez-de-chaussée sert au dépôt des marchandises. L'entresol renferme la cuisine, un petit four à pain, la marmite et le lavabo²⁸⁹⁶.

Après la mort du négociant en 1816, la maison de l'armateur devient le lieu de résidence de Louise jusqu'à sa mort en 1826.

5) *La cadre de vie de Catherine Foäche : entre luxe et confort*

Il nous semble important d'étudier le cadre de vie de Catherine Foäche, selon les inventaires trouvés dans le fonds Begouën-Demeaux²⁸⁹⁷. Nous disposons, en effet, de l'inventaire détaillé de la maison de la côte d'Ingouville et du mobilier de la bâtisse de ville de la veuve du négociant Jacques-François I^{er}, mort en 1779. La maison de la côte est fort

²⁸⁹⁴ André Aussel, *op. cit.*, p. 138.

²⁸⁹⁵ La maison de l'armateur, Figures mythologiques, (photo : S. Joachim).

²⁸⁹⁶ Elisabeth Leprêtre, *op. cit.*, p. 24.

²⁸⁹⁷ AN 505 MI 36, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de la maison de Catherine Foäche.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

spacieuse, puisqu'elle compte un salon d'hiver, un salon d'été, une salle à manger, un cabinet de bain et 11 chambres dont une à deux lits. Tout est élaboré pour le bien-être, la sœur de Stanislas passant probablement beaucoup de temps à Ingouville²⁸⁹⁸. Ce lieu de vie s'apparente à une maison de campagne, bien que construit sur le modèle des hôtels particuliers. Si 12 pièces apparaissent habituellement au sein des maisons des élites²⁸⁹⁹, nous dénombrons chez Catherine et son époux 19 pièces.

Cette maison de la côte comprend des espaces consacrés à la convivialité²⁹⁰⁰. Les deux salons d'été et d'hiver renferment de nombreux meubles tels que les cabriolets ou les chaises de paille. Le notaire a répertorié les glaces et les tableaux dans les salons uniquement. Dans les chambres 2, 3 et 4 et dans celle du pavillon ouest, nous dénombrons huit commodes en bois d'acajou et en essences exotiques. Celles-ci « complètent l'armoire chez les plus fortunés »²⁹⁰¹. En outre, Catherine fait le choix du poêle en faïence pour se chauffer, signe de raffinement²⁹⁰². Peut-être y trouve-t-on aussi des tapisseries, mais l'inventaire est lacunaire.

Les chambres de la maison de Catherine incluent toujours des lits systématiquement doublés. Effectivement, la chambre n° 4 comporte un lit à plume et un autre de toile peinte, la chambre n° 3, une alcôve²⁹⁰³. La chambre de la sœur de Stanislas est plus luxueuse que les autres avec un lit à baldaquin et des traversins à plume. Dans la chambre de la propriétaire se trouvent également « des rideaux croisés et des étoffes de soie » ainsi qu'une « couverture en peluche de soie »²⁹⁰⁴.

La chambre n° 3 dispose, quant à elle, d'une couverture de Perse. Brice Martinetti prétend que le confort d'une chambre à coucher est primordial, aidant au sommeil des négociants et de leur famille. D'après lui, les meilleurs lits dénotent une « intimité par des

²⁸⁹⁸ AN 505 MI 36, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de la maison de la côte de Catherine Foäche.

²⁸⁹⁹ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 488.

²⁹⁰⁰ André Aussel, *op. cit.*, p. 144. Sur les meubles du style Louis XV, nous pouvons également nous référer au livre de Pierre Verlet, *Le style Louis XV*, Paris, 1943, p. 11. L'auteur fait mention de la présence de marqueteries, d'écailles et de laque sur les bois. Les commodes comportent deux tiroirs, les chaises sont à dos et le petit fauteuil léger est dit « cabriolet ». La bergère ou grand fauteuil, le canapé, l'ottomane (fauteuil élargi) sont remarquables. Le lit est à colonnes avec des étoffes riches, à duchesse « d'où tombent de grands rideaux », à la turque avec trois dossiers ou à polonaise « surmonté, en son centre, d'un couronnement porté par un bâti cintré, de fer ou de bois ».

²⁹⁰¹ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 500.

²⁹⁰² *Ibidem*, p. 502.

²⁹⁰³ AN 505 Mi 36, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de la maison de la côte de Catherine Foäche et de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er}.

²⁹⁰⁴ *Ibidem*.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

voilages » et un confort par « des améliorations qui permettent de garder une température ambiante confortable »²⁹⁰⁵. Les rideaux permettent de conserver la chaleur et d'éviter les courants d'air²⁹⁰⁶.

Pour 11 chambres, on compte 22 lits, ce qui retient notre attention, car le prix d'un lit atteint 1000 livres²⁹⁰⁷. La femme de chambre de Catherine dispose également d'un lit à baldaquin. Ainsi, la valeur de son mobilier n'est pas médiocre : 523 francs contre 1000 francs pour la chambre de Catherine²⁹⁰⁸.

Enfin, on trouve dans la maison de la côte tous les éléments de l'hygiène avec des cabinets de toilette et une baignoire. Dans un souci du paraître, Catherine possède de la poudre blanche avec des peignes et des perruques. La maison renferme peut-être des chaises percées, mais l'inventaire ne fait guère allusion aux latrines²⁹⁰⁹. Les notaires, en raison de la puanteur des lieux d'aisance, ne prennent pas la peine de s'y risquer²⁹¹⁰.

Il est à noter que les meubles des salons d'hiver et d'été de la maison de la côte valent 13 700 francs, tandis que l'ameublement du salon de compagnie seulement atteint 5423 livres²⁹¹¹. Le mobilier total de la maison de la côte s'élève à 39 340 francs, somme considérable, et celui des deux biens atteint 56 780 francs. L'ameublement est évalué à 12 800 francs pour 11,3 % des négociants bordelais les plus riches²⁹¹².

Tableau 168. Maison de ville de Catherine Foäche

Mobilier	Montant en francs
2 ottomanes, 9 grands fauteuils, 12 cabriolets, 12 chaises, 8 parties de rideaux, 4 bras de cheminée, une console en marbre blanc et pied doré, 8 parties de rideaux en toile de coton, une lanterne, un lit en baldaquin, bois doré, couchettes, paillasse et 2 matelas, lit et plume, traversin et oreiller	12 210
Lit de plume, traversin et oreiller, couverture de laine, 6 grandes bergères et cabriolets de velours, une	5230

²⁹⁰⁵ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 292.

²⁹⁰⁶ *Ibidem*.

²⁹⁰⁷ *Ibidem*.

²⁹⁰⁸ AN 505 MI 36, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de la maison de la côte de Catherine Foäche.

²⁹⁰⁹ Paul Delsalle, *Le cadre de vie en France*, Paris, Ophrys, 1995, p. 157.

²⁹¹⁰ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 525.

²⁹¹¹ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 302.

²⁹¹² Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 499.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

grande commode de bois de rose plaquée dessus en marbre blanc, 2 petites commodes, une glace sur la cheminée, 2 petites glaces	
Total	17 440

La maison de ville de l'épouse de Jacques-François renferme, quant à elle, une soixantaine de meubles²⁹¹³. À titre de comparaison, selon Brice Martinetti, en 1810, le nombre moyen de meubles en bois exotique, présents chez 193 négociants rochelais s'élève à 8, puis à 11 en 1815²⁹¹⁴. De fait, à ses yeux, « les salons forment un outil indispensable pour la démonstration économique et sociale des négociants »²⁹¹⁵. D'après Philippe Gardey, en 1794, le négociant Louis Urbain Giard détient 7149 livres de meubles²⁹¹⁶, et en 1800, le mobilier total de François Robineau s'élève seulement à 1274 francs²⁹¹⁷.

À l'instar d'André Lespagnol, nous pouvons affirmer que bon nombre de négociants apprécient la « double-résidence », et alternent les visites selon les saisons entre les maisons de ville et de campagne²⁹¹⁸. Les capitaux investis dans les résidences secondaires augmentent, les négociants étant en quête de rusticité²⁹¹⁹. En cela, le monde du négoce se rapproche de la noblesse également fidèle à la terre et à la propriété familiale, « véritable valeur morale » et marqueur identitaire²⁹²⁰. L'investissement foncier se met au service du bien-être, le repos et la réception des parents prouvent, en effet, la nécessité du dépaysement. En s'implantant à la campagne, Catherine et Jacques-François I^{er} recherchent « une maison de plaisance »²⁹²¹ fort bien meublée, attestant de la notabilité.

²⁹¹³ AN 505 MI 36, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de la maison de ville de Catherine Foäche et de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er}.

²⁹¹⁴ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 301.

²⁹¹⁵ *Ibidem*, p. 301.

²⁹¹⁶ Philippe Gardey, *op. cit.*, p. 506.

²⁹¹⁷ *Ibidem*.

²⁹¹⁸ André Lespagnol, *op. cit.*, p. 746.

²⁹¹⁹ *Ibidem*.

²⁹²⁰ Eric Mension-Rigau, *Aristocrates...*, p. 180.

²⁹²¹ André Lespagnol, *op. cit.*, p. 748.

B) L'art de se vêtir pour recevoir

Les Foäche, en tant que notables, prêtent attention à leurs vêtements, car se parer selon son rang s'avère primordial.

1) *L'art de se vêtir au Colmoulins*

L'acte de vente du Colmoulins nous éclaire sur les vêtements portés par les habitants du château²⁹²². L'inventaire de 1811, d'un montant de 9204 francs, évalue à 1272 francs (14 % du total) la part réservée aux vêtements. La literie et les meubles sont estimés à 1400 francs (15 %) et le service de table à 1732 francs (19 %). En outre, il est fait mention de 10 mouchoirs à 400 francs, de linge à 200 francs, d'une garde-robe à 400 francs, de dentelle à 200 francs et de 6 chemises à 72 francs.

Au Siècle des Lumières, les portraits témoignent de l'art de se vêtir²⁹²³. Ceux de Stanislas et de Martin-Pierre II, peints par Alexandre Roslin, datent respectivement de 1771 et 1780. Rose de Mondion, quant à elle, pose la même année pour le peintre des têtes couronnées²⁹²⁴. Il est à noter que le portrait de l'épouse de Stanislas disparaît dans les bombardements du Havre en 1944²⁹²⁵.

Rappelons qu'Alexandre Roslin naît en 1718. Membre de l'académie française royale de peinture et de sculpture depuis 1753, il a immortalisé le duc de Choiseul-Praslin, le duc d'Orléans, la comtesse d'Egmont-Pignatelli et les filles du duc de Richelieu²⁹²⁶.

²⁹²² AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811. Il convient de ne point oublier 40 serviettes à 960 francs, 20 nappes à 200 francs, 10 serviettes de domestique à 100 francs, 12 nappes à 72 francs, un lit de maître à 400 francs, la garniture de la literie à 600 francs, des meubles de chambre à 400 francs, une pendule à 200 francs, des bijoux à 1000 francs et de l'argent monnaie à 4000 francs.

²⁹²³ Marjorie Meiss, *La culture matérielle de la France*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 153. Pour l'historienne, le vêtement est le « reflet nécessaire de l'intériorité de l'être, les apparences corporelles et vestimentaires servent à situer les individus les uns par rapport aux autres ». La société est hiérarchisée avec le roi à sa tête et les membres qui lui sont inférieurs.

²⁹²⁴ AN 505 MI 32, Fonds Begouën-Demeaux, Notes relatives aux portraits de famille, 1910. André Begouën-Demeaux II hérite de tous les portraits de famille de ses illustres ascendants tels que Jacques-François Begouën-Demeaux II, Stanislas, Martin-Pierre II, Rose de Mondion et Catherine Foäche (tableaux à huile, miniature, silhouette, buste) pour 2800 francs. Aussi, en 1949, une restauration du portrait de Jacques-François Begouën-Demeaux II est effectuée pour 3500 francs par l'entreprise Bernet et payée par chèque le 24 octobre 1949. Nous disposons d'une correspondance de Flore Foäche, arrière descendante de Stanislas, à ne pas confondre avec l'épouse d'André, qui bénéficie d'une réfection de ce portrait par Isabelle Norme en 1904.

²⁹²⁵ *Ibidem*.

²⁹²⁶ Xavier Salmon, « Alexandre Roslin et la famille Foäche » in *L'Estampille, L'Objet d'Art*, n° 432, 2008, p. 46-55. Selon le conservateur, le portrait de Martin-Pierre II passe en vente chez Philipp's à Londres le 5

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Selon le conservateur Xavier Salmon, le peintre se met au service de cette volonté du paraître, soulignant la réussite. De fait, ses portraits témoignent que les deux frères suivent la mode du moment²⁹²⁷. Or, les Foäche font le choix des couleurs vives, les couleurs foncées (noir, vert foncé, brun) et sobres étant ordinairement privilégiées²⁹²⁸. En fait, la veste est un gilet en satin de soie. Non visible sur les portraits, il est probable que les deux frères portent un justaucorps avec des manches longues, un petit col avec des boutons décoratifs et une culotte ajustée leur octroyant une silhouette élancée²⁹²⁹. Le jersey, très utilisé pour les vêtements des hommes du XVIII^e siècle, est un signe de décontraction pour les élites²⁹³⁰. Les souliers portés par les deux hommes sont certainement souples pour favoriser une démarche délicate et « la chorégraphie des attitudes » affirme l'historien de l'art Denis Bruna²⁹³¹.

juillet 1994 mais n'a pas été vendu ; il est repassé à l'encan à Copenhague dans la vente Bruun Rasmussen organisée du 23 au 30 mai 1995, puis à Stockholm lors des ventes Bukowski du 4 au 6 décembre 2002.

²⁹²⁷ Les portraits de Stanislas Foäche, de Martin-Pierre II, de Rose de Mondion d'Alexandre Roslin sont présents sur internet : [en ligne]. <<https://fr.wikipedia.org/>>

²⁹²⁸ Denis Bruna, Chloey Demey, *Histoire des modes et du vêtement*, Paris, Textuel, 2020, p. 186. Il importe de citer l'ouvrage d'Emilie Bone et de Laura Cowan, *Histoire de la mode*, Grande-Bretagne, Usborne, 2017.

²⁹²⁹ *Ibidem*.

²⁹³⁰ *Ibidem*.

²⁹³¹ *Ibidem*, p. 222. Si en 1720, les souliers sont à bouts carrés, allongés, avec des talons hauts. Ils gagnent ensuite en sobriété avec des bouts arrondis, des boucles en métaux précieux ornées de pierres, de strass ou en acier.

Figure 10. Portrait de Stanislas Foäche²⁹³²



²⁹³² Portrait de Stanislas Foäche par Alexandre Roslin, Lieu d'exposition non indiqué, 1779. [En ligne]<
<https://fr.wikipedia.org/>>

Figure 11. Portrait de Rose de Mondion²⁹³³



Si la reproduction du portrait de Rose de Mondion est de piètre qualité, l'épouse de Stanislas présente pour sa part un style similaire à celui de sa belle-sœur Louise, par son caractère aristocratique. La soie est mise à l'honneur et les robes de chambre sont de la même matière²⁹³⁴: 1,15 m de soierie équivalent à deux ans de salaire d'un ouvrier²⁹³⁵. L'épouse de Stanislas fait le choix de tons froids, et son habit s'apparente à un uniforme²⁹³⁶. On relève un « ensemble de gestes, de comportements, de manières de penser », avec une importance accordée aux « rites du paraître », selon les termes d'Olivier Grenouilleau. Malheureusement, l'inventaire étant incomplet, nous ne disposons guère du coût des robes de Rose.

²⁹³³ Portrait de Rose de Mondion par Alexandre Roslin, Lieu d'exposition non indiqué, 1780. [En ligne]<
<https://fr.wikipedia.org/>>

²⁹³⁴ Brice Martinetti, *Les négociants...*, p. 319.

²⁹³⁵ Denis Bruna, Chloey Demey, *op. cit.*, p. 229.

²⁹³⁶ Olivier Pétré Grenouilleau, *Nantes...*, p. 113.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Nous bénéficions, en revanche, d'une facture des tailleurs Thomassaint et Pied pour une commande passée le 2 février 1822 aux noms d'André Begouën-Demeaux et de son beau-frère Arthur. Y figurent²⁹³⁷ un habit bleu, deux gilets piqués, un habit de maire, un petit uniforme, un pantalon bleu, une broderie, une redingote bronze, un pantalon de casimir noir, deux gilets de velours noir et deux transparents blancs. L'ensemble s'élève à 1117 francs, signe que ces notables soignent leur apparence, et suivent peut-être la presse spécialisée pour les vêtements tels que le *Moniteur de la Mode* ou le *Narcisse*²⁹³⁸. Recevoir s'accompagne de tout un protocole vestimentaire.

2) L'art de la table au Colmoulins

Certes, l'inventaire de 1811 est incomplet, mais il nous offre une idée de la réception grâce aux couverts évalués à 3000 francs, à la vaisselle de cuisine, aux plats et aux assiettes en faïence estimés à 1200 francs, soit un total de 4200 francs. Les nappes et les serviettes, ainsi que les linges de ménage, valent 5000 francs. Au total, sur 9200 francs, l'art de la table représente 46 % des dépenses, preuve que le Colmoulins est bien le théâtre de festivités. De surcroît, la famille dispose d'un vaisselier²⁹³⁹.

Notons du vin dans les caves à hauteur de 600 francs, car les sources évoquent la « provision de vin »²⁹⁴⁰. Lalande, en contrepartie d'un baril expédié en 1787 de Rouen et de jambon²⁹⁴¹, en fournit à Stanislas et à Martin-Pierre II le double de Malaga²⁹⁴². Il est probable qu'en l'absence d'invités, les Foäche consomment des vins régionaux. À titre de comparaison, Louis-Auguste Massieu, négociant rochelais, possède 15 bouteilles de vin de Chypre, 10 bouteilles de Canary, 5 de Malaga, 3 de Bourgogne et de Reims²⁹⁴³. En 1793, la cave du duc d'Aiguillon comporte 1826 bouteilles du sud-ouest²⁹⁴⁴. Au XVIII^e siècle, cette boisson est de consommation courante, les élites se réservant les crus qui vieillissent en tonneaux, même si les vins de liqueur, d'Afrique du Sud ou de Madère sont

²⁹³⁷ AN 505 MI 32, Fonds Begouën-Demeaux, Facture de l'entreprise des tailleurs Thomassaint et Pied, 2 février 1822.

²⁹³⁸ Denis Bruna, *op. cit.*, p. 289.

²⁹³⁹ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins.

²⁹⁴⁰ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins, 1811.

²⁹⁴¹ ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Magon de Lalande à Foäche Frères, 25 juillet 1787.

²⁹⁴² ANMT, 69 AQ 2, Fonds Foäche, Magon de Lalande à Foäche Frères, 15 mai 1788.

²⁹⁴³ Brice Martinetti, *Les Négociants...*, p. 305.

²⁹⁴⁴ Michel Figeac, *La douceur des Lumières...*, p. 166. L'historien fait le constat que la cave du duc d'Aiguillon du château d'Aiguillon en 1793 comporte 2617 bouteilles.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

consommés²⁹⁴⁵. La présence d'une cafetière au Colmoulins prouve que les Foäche consomment cette boisson.

Tableau 169. Mobilier du Colmoulins

Mobilier	Valeur en francs
Couchages des maîtres	44 000
Couchages des domestiques	2000
Bureaux, tables, commodes, fauteuils	15000
Couverts, cafetières d'argent, calice	3000
Vaisselle de cuisine, casseroles de cuisine, plats et assiettes en faïence, carafes, verres	1200
Provision de vins	600
24 draps de maîtres, tabliers, nappes, serviettes, linge de ménage	5000
24 draps de domestique	900
Chemises et autres linges de corps, habits à son usage	2000
2 chevaux de voitures	700
3 voitures dont 2 de service	2400
2 lits garnis, cuisine, four, chambres, buanderie, literie, grenier	620
Futailles et cidres	1020
9 chevaux hors d'âge, 2 ânes, un ânon, collier, fourches, 4 lits de charretier	2450
100 moutons	2570
Porcs	140
11 vaches et 7 veaux, 1 bœuf	1900
Bassecour	87
5000 gerbes de blé, 55 000 d'avoine, 800 orges, dragées, 1200 pois, graines de lin.	8200
Foin, trèfle	1840
Charrues, charrettes, banneaux, herses, rouleaux	1230
Total	96 857

L'inventaire de 1811 révèle que l'ensemble du mobilier de Stanislas (meubles, couchage, voiture, cheptel, vaisselle) représente 96 857 francs. La literie (draps de maître

²⁹⁴⁵ Benoit Garnot, *La culture matérielle...*, p. 54.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

et de domestiques) correspond à 47,5 % des dépenses (46 000 francs). Les bureaux, tables, commodes et fauteuils équivalent à 15,48 % du total (15 000 francs). Viennent ensuite les ustensiles de cuisine consacrés à la réception, tels que les couverts, les cafetières en argent, les verres, les couverts en faïence et les futailles de cidre estimés à 6 % du total (5811,42 francs). Le mobilier consacré aux déplacements est évalué 3,2 % de l'ensemble (3100 francs). Quant au bétail (moutons, bœufs, porc, vaches, veaux, animaux de la basse-cour), il vaut 7,37 % du total (7147 francs). Les céréales et légumineuses (gerbes de blé, avoine, orges, dragées, pois, graines de lin) reviennent à 8,46 % du total (8200 francs). Enfin, le foin et le trèfle valent 1,9 % de l'ensemble (1840 francs) et les charrues, charrettes, herses ou rouleaux sont estimés à 1,26 % du total (1230 francs).

Les vins et l'art de la table prouvent que la convivialité contribue à faire vivre le domaine habité par Stanislas, Rose et leurs enfants dès leur retour de Londres. Le mobilier foisonnant est significatif de la réussite du frère de Martin-Pierre II, et atteste sa notabilité. Si « paraître noble passe par l'allure extérieure »²⁹⁴⁶, à nos yeux, la profusion du mobilier permet de faire oublier ses origines roturières. La notabilité est donc inscrite dans la pierre : arborée fièrement, l'appartenance à l'élite est revendiquée. S'habiller en noble, vivre dans un domaine fort coûteux, boire des vins dont la noblesse est friande fait partie de l'art de vivre du négociant fortuné.

3) *La sociabilité selon Martin-Pierre II et Louise : un ballet incessant de visites*

La sociabilité est familiale. Pour l'appréhender, nous avons dépouillé le journal de Louise Chaussé, l'épouse de Martin-Pierre II. Cet écrit du for privé n'a pas vocation à être analysé, car il révèle l'intimité des membres du clan consignée par la mère de famille²⁹⁴⁷. C'est ainsi que l'historienne de l'art Anne Martin-Fugier fait mention de « réservoirs de souvenirs »²⁹⁴⁸. Les actes du quotidien apparaissent comme les naissances, les deuils et les grands événements²⁹⁴⁹.

²⁹⁴⁶ Michel Figeac, *op. cit.*, p. 155.

²⁹⁴⁷ François Ruggiu, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique » in *Les écrits du for privé en France*, Jean-Pierre Bardet et François Joseph Ruggiu (dir.), SEPEC, 2014, pp. 17-18.

²⁹⁴⁸ Anne Martin-Fugier, *Les rites de la vie privée...*, p. 178.

²⁹⁴⁹ Alix de Lamartine, *Le manuscrit de ma mère avec commentaires, prologue et épilogue*, Paris, Hachette, 1876. Il convient d'évoquer, à titre d'exemple, *Le manuscrit de ma mère* de l'aristocrate de Lamartine commenté par Alphonse, son célèbre fils.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

En premier lieu, le journal de l'épouse de Martin-Pierre II semble déplorer la fuite du temps : le *chronos* ne peut être gaspillé²⁹⁵⁰. Le négociant se rend d'abord au comptoir, puis à la Bourse pour procéder aux achats et aux ventes des produits²⁹⁵¹. L'emploi du temps des hommes du commerce est, par conséquent, fort rigide, et le notable gère « avec minutie » chacune des minutes de la journée²⁹⁵², fuyant l'oisiveté. La morale chrétienne condamne le temps perdu²⁹⁵³ qui n'appartient pas aux négociants²⁹⁵⁴.

Louise Chaussé l'a compris et se fait un devoir d'accueillir et d'honorer les invitations en compagnie de Martin-Pierre II. C'est ainsi qu'en 1803, une trentaine de convives se retrouve chez Louise. Citons les époux Blanche, M. de Longuemare, les Le Couteulx, les Oursel, les Journu, les Homberg, les Fleury, les Bléville, les Blosseville et les Lamare. L'homogamie sociale est respectée, car les Journu ou les Homberg appartiennent au monde du négoce et les Fleury à la noblesse. Bien évidemment, Martin-Pierre II et son épouse se rapprochent de ceux qui ont connu la gloire, puis la débâcle financière causée par la Révolution.

Il existe des visites « de digestion » huit jours après un dîner. Le 21 janvier 1803, Rose et Stanislas, ayant été reçus par Louise et Martin-Pierre II, doivent selon la bienséance les accueillir au Colmoulins. Par conséquent, les parents de Martin III dînent à plusieurs reprises au château et effectuent des visites les 14, 20 et 24 février 1803²⁹⁵⁵. Ils se retrouvent à six pour y prendre le thé. Louise reçoit de nouveau Stanislas et sa belle-sœur les 21 et 22 février²⁹⁵⁶. Le 4 mars 1803, c'est au tour de Stanislas et de Rose de visiter Louise et son époux.

Le journal de Louise fait mention des nombreuses réceptions organisées les unes à la suite des autres. À titre d'exemple, le 8 janvier 1804, l'épouse du négociant accueille six personnes : les Foäche, les Le Couteulx et les Oursel²⁹⁵⁷. Le 11 janvier 1804, elle reçoit Mme Longuemare avant de lui rendre visite le 14 janvier 1804. Le 5 février 1804, Louise et Martin-Pierre II reçoivent les époux Blanche, M. Longuemare et les Le Couteulx « en

²⁹⁵⁰ Catherine Pellissier, *La vie privée des notables lyonnais*, Lyon, PUL, 1996, p. 36.

²⁹⁵¹ Paul Butel, *Les négociants bordelais...*, p. 165.

²⁹⁵² *Ibidem*.

²⁹⁵³ *Ibidem*.

²⁹⁵⁴ *Ibidem*.

²⁹⁵⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé.

²⁹⁵⁶ *Ibidem*.

²⁹⁵⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 janvier, 11 janvier, 14 janvier, 17 janvier, 23 janvier, 27 janvier, 5 février, 1^{er} janvier 1805, 2 janvier 1805, 27 janvier, 10 mars, 13 mars, 15 mars, 16 mars, 17 mars 1805.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

l'absence des Oursel prévus mais absents ». Le 9 septembre 1804, elle accueille à dîner Flore et son époux André, Mme Blanche, Charles, Louis Foäche, Adine Begouën-Demeaux et les enfants du comte Jacques-François II²⁹⁵⁸. Rien qu'en 1804, Louise et son époux reçoivent 52 fois et visitent leurs amis 101 fois. Il en résulte que Louise et Martin-Pierre II sont en représentation sociale le tiers de l'année.

Les déplacements des Foäche ont lieu selon un « jeu de montre »²⁹⁵⁹. Mme Le Couteux arrive le 29 mai 1804 en diligence²⁹⁶⁰ avec six enfants et quatre domestiques²⁹⁶¹. Par ailleurs, si Louise croise dans la rue une femme à laquelle elle n'a pas prévu de rendre visite, elle ne la salue pas²⁹⁶². Il existe donc un art de recevoir et des codes de visite respectés par la famille. En outre, les réceptions et les invitations sont élargies. En effet, le 1^{er} janvier 1805, 23 membres de la famille se retrouvent chez Flore ; le 2, ils sont encore chez l'épouse d'André avec « les habitants du Colmoulins ». Le 27 janvier 1805 se prépare un dîner chez Mme Blanche qui accueille Louise et son époux, Mme Longuemare, Flore et sa fille Caroline. Le 17 janvier de la même année, Louise se rend avec M. Oursel chez Flore, le 23 janvier chez sa fille Mme Le Couteux, le 23 chez Mme Blanche, le 27 chez Mme Longuemare et le 28 au Colmoulins avec ses enfants. Le mois d'après ont pareillement lieu des festivités chez les Oursel, les Blanche, la veuve Le Sage et Mme Le Couteux, avant réception en retour le 20 au Colmoulins.

Le 8 janvier 1806, Louise n'accueille pas moins de 11 convives, notamment « 2 Oursel, 2 Delahaye Lebouis, 1 Boulogne, Martin Foäche père, Chaussé Le Jeune, Begouën, Le Seigneur, Longuemare, 1 Pinel »²⁹⁶³. Louise précise que Catherine Foäche prépare le repas. Louise et Martin-Pierre II se rendent encore au Colmoulins le 8 octobre 1807 et le 3 août 1809²⁹⁶⁴, après que leur fils Jules a « pris le temps de saluer Stanislas et Rose en compagnie de la jeune Amélie le 1^{er} août 1809 »²⁹⁶⁵. Le 24 août 1809 enfin, Louise et son époux dînent chez Jacques-François II en compagnie des Blossville au château de Gruchet-le-Valasse²⁹⁶⁶.

²⁹⁵⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 9 septembre 1804.

²⁹⁵⁹ Pour reprendre l'expression de Philippe Perrot.

²⁹⁶⁰ Michel Figeac, *op. cit.*, p. 170. Au XVIII^e siècle, la noblesse de cour multipliait les véhicules.

²⁹⁶¹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 6 juin 1809.

²⁹⁶² Anne Martin-Fugier, *Les rites...*, p. 184.

²⁹⁶³ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 janvier 1806.

²⁹⁶⁴ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 octobre 1807 et 3 août 1809.

²⁹⁶⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 1^{er} août 1809.

²⁹⁶⁶ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 24 août 1809.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Or, ces visites se poursuivent sous la Restauration. En effet, le 13 septembre 1818, Louise reçoit sa fille Louise Le Couteulx et ses cinq enfants, les Foäche, son fils Jules, sa petite-fille Louise Aimée Le Couteulx avec son époux Olivier Le Carpentier et M. Delaroche. Le 20 septembre, ce sont les héritiers Foäche, puis sa petite-fille Zoé Le Couteulx et son époux qui lui rendent visite²⁹⁶⁷. De 1804 à 1824, nous estimons le nombre de visites à 3000. En 1825, en raison de ses problèmes de santé, Louise se déplace plus rarement avant de s'éteindre le 19 mars 1826.

L'épouse de Martin-Pierre II dispose en fait de temps libre, privilège lié à sa condition. Surtout, d'après Anne-Martin-Fugier, « il faut mettre en scène les relations sociales, assurer leur continuité ; [...] dimension essentielle de la vie privée bourgeoise »²⁹⁶⁸. Au fond, ces visites, véritables rites, font partie de l'art de vivre du négoce. Le repas, temps consacré à la gaieté, prolonge la vie²⁹⁶⁹. Pour ces visites qui s'apparentent à une mise en scène, tout un rituel est à respecter. Si la personne qu'on est venu visiter est absente, il importe de remettre au domestique une carte ornée, pliée dans le sens de la longueur qui signifie que celui la possède²⁹⁷⁰ s'est déplacé²⁹⁷¹. Plusieurs éléments restent essentiels à la réception : « L'hospitalité, une codification non institutionnelle, la mixité, la politesse et les effets de la cooptation »²⁹⁷². En tout cas, lors des visites, il est indispensable de bien conter les anecdotes, mais aussi de faire des éloges, dont nous supposons que Louise et Martin-Pierre II sont couverts à chacune de leurs réceptions²⁹⁷³.

4) Des visites liées aux événements de la vie

Les visites peuvent être de convenance. Il importe de féliciter les amis pour un mariage ou une décoration obtenue²⁹⁷⁴. Le 1^{er} mars 1803, Louise se rend chez Jacques-François Begouën-Demeaux II pour le complimenter de sa nomination à la chambre de commerce du Havre et de conseiller d'Etat²⁹⁷⁵. Le 2 avril, Duranton, Stanislas et le capitaine Girette - connu pour avoir piloté *Le Jérémie* - dînent chez Louise et Martin-Pierre

²⁹⁶⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 20 septembre 1818.

²⁹⁶⁸ Anne Martin-Fugier, *Les rites...*, p. 189.

²⁹⁶⁹ *Ibidem*, p. 187.

²⁹⁷⁰ *Ibidem*, p. 189.

²⁹⁷¹ Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen...*, p. 205. L'épouse du notable s'occupe de son foyer. Si elle a des domestiques, elle peut utiliser la fin de la matinée à des activités personnelles pour écrire son courrier ou pour jouer du piano.

²⁹⁷² *Ibidem*, p. 110.

²⁹⁷³ *Ibidem*, pp.280-281.

²⁹⁷⁴ Anne-Martin-Fugier, *Les rites...*, p. 188.

²⁹⁷⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 1^{er} mars 1803.

II. Les anciens capitaines sont les bienvenus, puisque le 21 mai 1804, Girette et Festu dînent au Colmoulins²⁹⁷⁶.

Les visites sont le plus souvent amicales. Louise soupe avec les Montenol chez les Begouën-Demeaux²⁹⁷⁷ le jour de Pâques 1804, et le 9 mars 1806, Mme Feray lui rend visite²⁹⁷⁸. À nos yeux, il s'agit de visites conviviales, permettant de réunir les épouses de négociants, nouvel indicateur d'homogamie.

Enfin, les visites de deuil sont inévitables. Le 16 septembre 1806, Louise et Martin-Pierre II se rendent au château de Colmoulins, Stanislas étant soudainement décédé²⁹⁷⁹. Ils y retournent les 19, 21 et 24 septembre.

Mais Louise est surtout une grand-mère heureuse de s'occuper de sa famille. Le 24 janvier 1811, Arthur organise un bal et ses cousins Jules, Martin III et Mme Le Couteulx décident de s'y rendre. Bien évidemment, Louise donne son accord pour garder ses petits-enfants, afin que leurs parents choisissent leur tenue. Elle explique « laisser à ses enfants la liberté [et la possibilité] de défendre leur toilette à leur aise »²⁹⁸⁰.

Lors des retrouvailles, les événements de Saint-Domingue alimentent certainement les discussions²⁹⁸¹. On peut citer le retour de Napoléon en 1815 : « La nouvelle de la descente de Bonaparte [...] parut d'abord une entreprise folle, n'ayant pas les troupes avec lui »²⁹⁸². Le 15 juin 1815, Louise mentionne encore « l'abdication de Bonaparte » où les portes de la ville du Havre fermées. Elle évoque la nervosité liée au retour du roi, « tous les jours les patrouilles de guerre » et « les armées alliées » qui se déplacent vers Paris²⁹⁸³. Le retour de Louis XVIII occupe les esprits au même titre que les choses du quotidien.

Recevoir s'accompagne au XIX^e siècle de codes précis - en particulier pour les femmes. Louise se doit de respecter un rite d'accueil : il est d'usage que la maîtresse de maison se positionne à droite de la cheminée pour accueillir les épouses, et reste assise à l'arrivée d'un homme²⁹⁸⁴. Antoine Lilti note que le groupe possède une aptitude à

²⁹⁷⁶ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 21 mai 1804.

²⁹⁷⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 avril 1804.

²⁹⁷⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 9 mars 1806.

²⁹⁷⁹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 17 septembre 1806.

²⁹⁸⁰ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 24 janvier 1811.

²⁹⁸¹ Catherine Pellissier, *La vie privée des notables...*, p. 93.

²⁹⁸² AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 15 juin 1815.

²⁹⁸³ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 18 juin 1815.

²⁹⁸⁴ Anne Martin-Fugier, *Les rites...*, p. 188.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

entretenir les relations sociales²⁹⁸⁵. Georges Vanier, négociant de Rouen cité par Jean-Pierre Chaline, relate que sa mère s'est trouvée humiliée : recevant habituellement 200 invités, elle s'est retrouvée seule un jour, rue de la Cresne²⁹⁸⁶. Si un grain de sable s'insère dans ce rituel, le sentiment de honte s'abat sur celui qui est délaissé.

5) Des moments de l'année dédiés à la réception

On remarque des temps forts dédiés aux réceptions à Noël et en janvier. Lors des fêtes liturgiques, les Foäche suivant le calendrier chrétien. Noël est surtout l'occasion de se réunir, et la tante Julie, épouse de Charles Legendre de Montenol, espère venir au Havre en 1805 pour l'occasion. Il lui « serait flatteur d'être témoin du bonheur de Flore et d'en jouir en famille »²⁹⁸⁷. Le 26 décembre de la même année, l'épouse de Martin-Pierre II reçoit sa belle-famille, affirmant que « les Foäche ont diné » avec eux²⁹⁸⁸. Le 2 février 1806, à l'occasion de la Chandeleur, elle organise encore une réception, peut-être en préparant des crêpes²⁹⁸⁹.

Si le 31 décembre n'est pas fêté, des cadeaux, qui font le bonheur des petits-enfants, sont remis le 1^{er} janvier²⁹⁹⁰. Louis et Cornélie, les enfants de Martin III, ne sont pas oubliés et le 26 décembre 1806, l'épouse de Martin-Pierre II fait des « emplettes de joujoux »²⁹⁹¹. Il est à noter l'effervescence de la fin de l'année, car le 29 décembre 1819, Louise affirme : « Zoé a couru tous les jours me rendre le service de me faire mes petites emplettes d'étrennes »²⁹⁹². Le 31 décembre 1822, Louise bénéficie encore de l'aide de son fils et de sa petite-fille : « Jules et Zoé se sont chargés de mes petites emplettes de joujoux et de bonbons »²⁹⁹³. Les Foäche offrent en ces occasions des sucreries, à lire la lettre écrite le 30 décembre 1836 par Rose de Blosseville à Flore. Les douceurs seront envoyées avec du retard, car les épiciers « sont sens dessus dessous » en raison des étrennes à préparer²⁹⁹⁴.

Les Rois permettent de poursuivre la fête, et le 9 janvier 1820 Louise et son époux reçoivent les « 5 Begouën-Demeaux, les 4 Foäche, les 2 Lavarenne, Louise, Jules et Martin

²⁹⁸⁵ Antoine Lilti, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2015, p. 10.

²⁹⁸⁶ Jean-Pierre Chaline, *op. cit.*, p. 205

²⁹⁸⁷ AN 505 Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 26 décembre 1805.

²⁹⁸⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 26 décembre 1805.

²⁹⁸⁹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 2 février 1806.

²⁹⁹⁰ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 1^{er} janvier 1805.

²⁹⁹¹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 26 décembre 1806.

²⁹⁹² AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux Journal de Louise Chaussé, 29 décembre 1819.

²⁹⁹³ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 31 décembre 1822.

²⁹⁹⁴ AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Rose de Blosseville à Flore Foäche, 30 décembre 1836.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

III »²⁹⁹⁵. À cette occasion, « on a tiré le gâteau », relate Louise, et c'est sa fille, Mme Le Couteulx, qui est devenue reine. Rappelons que le premier janvier sont présentés les vœux à la famille. Huit jours plus tard, on reçoit les cousins, puis les connaissances²⁹⁹⁶.

6) *Art de la table, douceurs et sociabilité*

L'épouse de Martin-Pierre II sert des mets appréciés tels que les viandes. Le 4 janvier 1809, elle relate avoir servi à ses convives « une belle volaille garnie de truffes »²⁹⁹⁷. Le 9 janvier 1820, Louise et son époux proposent du bouillon, du boudin et des côtes de bœuf²⁹⁹⁸. De fait, l'attrait pour la viande se vérifie et le 10 janvier 1820, Louise affirme que ses convives dégustent « une côte de bœuf », du « riz en gratin » avec du gâteau et du fromage²⁹⁹⁹. Sous la Restauration, un ordre précis des plats est instauré : d'abord le bouillon, ensuite les plats de résistance avec les viandes ou poissons, et enfin le dessert. Les pièces servies par Louise dépendent du nombre de convives, car les petits soupers de 5 ou 6 personnes sont composés seulement de la pièce du milieu, d'un seul rôti et de deux entremets³⁰⁰⁰.

Le 3 juillet 1821, l'épouse de Martin-Pierre II reçoit les « 3 Chaussé, Madame Hardouin, 2 Honfray, 5 Begouën, 2 Arthur, 2 Lavarenne, 5 de chez nous, 1 Portier, 2 Blanche et 1 », soit 24 personnes. Louise fait mention de dîners et de soupers, les deux termes étant bien distincts. En effet, le dîner, d'abord pris à 14 heures, à 16 heures et enfin à 22 heures, est bien présent chez les élites, tandis que les paysans ne connaissent que le déjeuner et le souper³⁰⁰¹. Le dîner du 3 juillet 1821 se compose de la manière suivante :

Du bouillon, du cochon de lait, du filet de bœuf, du foie de veau, de la volaille, du canard en pot, du pâté, de la jardinière de perdrix, des oreilles de veaux farcies et frites, du saumon frit, de l'andouille, du boudin, du jambon, 2 dindonneaux, 8 cailles, des petits

²⁹⁹⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 9 janvier 1820.

²⁹⁹⁶ Anne Martin-Fugier, *Les rites...*, p. 203. Il est fort probable qu'elle écrive des lettres de vœux à ses amies en début d'année, pratique courante.

²⁹⁹⁷ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 4 janvier 1809.

²⁹⁹⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 9 janvier 1809.

²⁹⁹⁹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 10 janvier 1820.

³⁰⁰⁰ Antoine Lilti, *Le monde des salons...*, p. 227. Les plats de la bonne société comportent des huîtres, du champagne, du poulet rôti, merluce (morue séchée et salade). La comtesse de Rochefort invite le marquis de Mirabeau à manger un poulet rôti. Chez une demoiselle Quinault, on mange un pied de mouton.

³⁰⁰¹ Antoine Lilti, *Le monde des salons...*, p. 227. Selon l'historien, le nombre de convives présente le degré d'intimité des convives.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

pois, des petits fours, du homard, des tomates aux cerises, des tartelettes aux amandes et des meringues à la crème³⁰⁰².

Tous ces mets s'apparentent à un véritable festin en raison des viandes (bœuf, cochon, veau, dinde), et du poisson (homard ou saumon). Les Foäche, leurs descendants et amis, sont donc friands de la bonne chair. Sous la Restauration, les hommes ont « d'étonnantes capacités stomacales », pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Chaline³⁰⁰³. D'après Benoit Garnot, chacun des convives fait le choix de ce qui lui convient le mieux, en composant son menu à partir des plats de la table³⁰⁰⁴. Florent Quellier rappelle que le service des nobles comporte le service du potage, celui du rôti et des entremets, enfin les fruits et les desserts³⁰⁰⁵. Les viandes et les poissons sont donc très appréciés, si l'on se fie à *L'Art de la cuisine française au XIX^e siècle*³⁰⁰⁶. Marie-Antonin Carême révèle l'importance des recettes élaborées avec l'escalope servie d'une sauce aux truffes, des côtelettes de thon à la macédoine³⁰⁰⁷, du tronçon de thon truffé à la périgieux, de la morue à la maître d'hôtel à la lyonnaise ou à la milanaise³⁰⁰⁸. Nous pouvons également citer les huîtres grillées en coquille, l'anguille à la tartare, les croquettes de perdreaux aux truffes à la Dauphine ou au foie gras³⁰⁰⁹. Louise, friande de volaille, suit les goûts de l'époque, appréciant le veau et le boudin³⁰¹⁰.

En second lieu, cette convivialité s'accompagne de douceurs, en même temps de consommer les denrées coloniales. Les confitures rencontrent du succès en Europe et Louise avoue être restée toute la journée du 4 août 1804 à en préparer³⁰¹¹. Les Foäche suivent bel et bien ce *goût des Iles*, pour reprendre l'expression de l'historien Erick Noël³⁰¹². Le chocolat, d'abord, est fort apprécié, et le 18 mai 1805, Louise déclare en avoir servi aux enfants³⁰¹³. De surcroît, nous disposons d'un reçu de la veuve Meunier, adressé le 13 octobre 1815 à Martin III pour l'achat de douceurs au prix de 149,10

³⁰⁰² AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 3 juillet 1821.

³⁰⁰³ Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois...*, p. 208.

³⁰⁰⁴ Benoit Garnot, *La culture matérielle*, Paris, Ophrys, 1995, p. 51.

³⁰⁰⁵ Florent Quellier, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Belin, 2011, p. 642.

³⁰⁰⁶ Marie-Antonin Carême, Armand Plumerey, *L'art de la cuisine française au XIX^e siècle*, Paris, Elibron classics, 1844, p. 30.

³⁰⁰⁷ *Ibidem*, p. 30.

³⁰⁰⁸ *Ibidem*, p. 58.

³⁰⁰⁹ *Ibidem*, p. 274.

³⁰¹⁰ *Ibidem*, p. 337.

³⁰¹¹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 4 août 1804.

³⁰¹² Erick Noël, *Le goût des Iles*, Paris, La Geste, 2020.

³⁰¹³ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 18 mai 1805.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

francs³⁰¹⁴. En 1819, l'épouse de Martin-Pierre II se rend chez sa petite-fille Zoé après avoir porté « une casserole de chocolat »³⁰¹⁵. Enfin, le 21 octobre 1821, la petite-fille de Louise, Aimée Le Couteulx, achète « 2 demi douzaines de chocolats qui ont bien passé à 4 heures »³⁰¹⁶.

Le thé connaît parallèlement un beau succès, car en 1806 l'épouse de Martin-Pierre II en propose à 18 heures avec des friandises. Lorsque la table est dressée avec des gâteaux et des petits fours, il convient d'assurer « le service de cette boisson »³⁰¹⁷. Louise explique s'être rendue le 8 août 1819 « à une soirée de dames avec thé et gâteaux en fin de soirée »³⁰¹⁸. Après avoir servi le 10 janvier 1820 des beignets, du riz en gratin et du gâteau avec quatre bouteilles de vin à ses convives³⁰¹⁹, Louise accueille le 2 avril Zoé et son époux Pierre Cousin de Lavarenne, leur offrant « du bon thé et des gâteaux »³⁰²⁰. Si le chocolat est moins consommé en France qu'en Espagne, le thé prend toute sa place dans les salons dès 17 heures³⁰²¹.

En outre, les membres de la famille sont friands de crèmes glacées. Le dimanche gras du 13 février 1820, les Lavarenne dînent chez Flore Begouën-Demeaux et laissent leurs enfants chez Louise qui leur offre des glaces³⁰²² : « Nous fumes 10 à diner. Hector fit des glaces de groseilles »³⁰²³. À cette occasion, Cornélie, la fille de Martin III en ingurgite au point d'être « incommodée »³⁰²⁴. Pour se soigner, la fillette prend des « graines de lin avec du sirop de guimauve », selon sa grand-mère³⁰²⁵. Louise avance que Mme Blanche, les Foäche et les Lavarenne ont dégusté en dessert des glaces³⁰²⁶ à la noisette et à la framboise

³⁰¹⁴ AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 2, Reçu de la fabrique de la veuve Meunier à Martin III, 13 octobre 1815.

³⁰¹⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 août 1819.

³⁰¹⁶ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 21 octobre 1821.

³⁰¹⁷ Erick Noël, *Le goût...*, p. 189.

³⁰¹⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 août 1819.

³⁰¹⁹ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 10 janvier 1820.

³⁰²⁰ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 2 avril 1820.

³⁰²¹ Florent Quellier, *La table des Français*, Rennes, PUR, 2013, p. 67. Selon l'historien, le thé originaire d'Asie, fait son apparition en Europe dès le XVII^e siècle. En 1657, le chancelier Séguier assiste à une thèse de médecine sur les vertus thérapeutiques du thé. Le cardinal Mazarin en boit pour soigner sa goutte. Dans les années 1770- 1775, les théières sont présentes dans 87,5 % des inventaires. Mais le thé rencontre moins de succès que le café.

³⁰²² AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 8 août 1819.

³⁰²³ *Ibidem*.

³⁰²⁴ *Ibidem*.

³⁰²⁵ *Ibidem*.

³⁰²⁶ Erick Noël, *Le goût...*, p. 127. Dès le XVIII^e siècle, les confiseries de Berthelot à Paris rencontrent un franc succès : les glaciers répondent à la demande de la classe aisée. Il existe une spécialité appréciée comme les fromages glacés au café, les sorbets à la vanille, au chocolat, ou à la cannelle. Cette expansion du sucre s'explique par la présence d'une élite en quête de douceurs.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

avant de se promener³⁰²⁷. Le 28 juillet 1820, l'épouse de Martin-Pierre II relate encore que les Foäche dégustent des glaces à l'abricot, à la groseille et ensuite du punch³⁰²⁸. Erick Noël fait mention de ces moments récréatifs : « La fin de la journée sonne effectivement l'heure de toutes les douceurs, et le goûter s'impose [...] au niveau d'une bourgeoisie qui, durant l'été en particulier, savoure ces rafraîchissements accompagnés de gâteaux »³⁰²⁹. Les tartelettes et les meringues à la crème se situent, bien évidemment, en fin de repas³⁰³⁰.

Enfin, accueillir ne consiste pas uniquement à servir des mets raffinés en exerçant un bel art de la causerie. Choyer ses invités revient à les divertir en fin d'après-midi, d'où l'importance du jeu, et des réunions après le dîner autour du billard. Il est à noter que le château de Colmoulins comporte une salle de billard et de trictracs³⁰³¹. En outre, il est possible de s'adonner à la lecture à voix haute, au pantomime, au théâtre amateur³⁰³² ou au piano. Pour la famille revendiquant son appartenance à l'élite, les jeux de carte, les pique-niques, le billard et le théâtre restent donc des passe-temps favoris. Lorsque Louise et Martin-Pierre II accueillent Flore et son époux le 6 février 1804, Caroline Begouën-Demeaux³⁰³³, M. Delahaye, M. Delamare, Mme Blanche et les Homberg composent des tableaux et font des pantomimes³⁰³⁴. Le 4 janvier 1820, les Foäche, Alexandrine et Zoé Le Couteulx jouent au trictrac³⁰³⁵ dans le salon des sociabilités³⁰³⁶. De fait, la famille agit à la manière des nobles : Michel Figeac fait le constat que les inventaires après décès des châtelains renferment un grand nombre de trictracs³⁰³⁷, équivalent du backgammon³⁰³⁸ avec un pharaon, des dames, des dés et 52 cartes : le banquier lutte contre divers adversaires³⁰³⁹.

Le 4 septembre 1820, Martin-Pierre II et Louise reçoivent les Foäche, les Le Couteulx, les Begouën-Demeaux, les Carpentier et les Lavarenne. Les jeunes Cornélie et

³⁰²⁷ *Ibidem*.

³⁰²⁸ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 28 juillet 1820.

³⁰²⁹ Erick Noël, *Le goût...*, p. 160.

³⁰³⁰ *Ibidem*, p. 136.

³⁰³¹ AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Acte de vente du Colmoulins, 1811.

³⁰³² AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier sur la vente du Colmoulins.

³⁰³³ Sœur d'André, l'époux de Flore, Caroline est la fille de Jacques-François II et de Jeanne Mahieu.

³⁰³⁴ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 6 février 1804.

³⁰³⁵ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 4 janvier 1820.

³⁰³⁶ Anne Martin-Fugier, *Les rites...*, p. 194.

³⁰³⁷ Michel Figeac, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 177.

³⁰³⁸ Jean-Pierre Chaline, *Les bourgeois de Rouen...*, p. 206. Le bridge, le piquet et le boston sont très à la mode au sein des familles bourgeoises.

³⁰³⁹ *Ibidem*, p. 177.

UN CADRE DE VIE POUR UN ART DE VIVRE AU SERVICE DE LA RÉCEPTION

Clémence³⁰⁴⁰ interprètent une sonate sur un piano Pleyel le repas laissant place à la convivialité³⁰⁴¹. Là encore, ils se comportent en aristocrates, car des châteaux « s'échappent le soir venu des notes de musique par les fenêtres entrebâillées », note Michel Figeac³⁰⁴². Férés de musique, en 1821, Jules et Martin III assistent même à un concert nommé « journée de la flute à l'opéra »³⁰⁴³. Réceptions, jeux et musique font partie de la vie de ces notables qui se réunissent sans cesse. Force est de reconnaître un art de vivre.

³⁰⁴⁰ Il s'agit de Clémence Le Couteux, la fille de Louise et de Barthélémy Pierre Le Couteux.

³⁰⁴¹ Philippe Loupès, « Le piano-forte » in *L'ancienne France au quotidien*, Michel Figeac (dir.), Paris, Armand Colin, 2007, p. 121. En 1785, Sébastien Erard obtient de Louis XVI un brevet pour fabriquer et vendre des pianos-forte. Chopin et Liszt mettent cet instrument à l'honneur.

³⁰⁴² Michel Figeac, *op. cit.*, p. 175. Les nobles jouent d'un instrument (clavecin ou viole de gambe).

³⁰⁴³ AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux, Journal de Louise Chaussé, 24 octobre 1821.

BILAN DE LA TROISIÈME PARTIE

Bilan de la troisième partie

Il convenait de mener une réflexion sur les manoeuvres d'adaptation du clan Foäche. D'abord, la continuité est assurée par la poursuite du commerce de Martin III, aidé par son beau-père Jacques-François Begouën-Demeaux II. La descendance de Martin-Pierre II fait le choix du négoce (Louise Le Couteulx ou Martin III), tandis que la progéniture de Stanislas s'éloigne des affaires.

La stratégie visible devient le resserrement des alliances matrimoniales, obligatoire pour perdurer, puisque cette troisième génération affronte les dettes et la vente de ses biens. La famille se replie et s'enferme dans ses valeurs, donnant dans la piété, comme le prouve le testament de Flore Foäche. Le cadre de vie, toujours beau, est le signe d'une certaine aisance. La notabilité ne cesse de se manifester grâce à des comportements bien codifiés.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

S'atteler à l'étude des Foäche, une dynastie d'armateurs, planteurs négriers havrais, consistait à comprendre leur réussite, et à interpréter les éléments qui ont favorisé celle-ci, en analysant les causes de leur ascension. Il convenait de décrypter les mécanismes, les stratégies, les moyens utilisés qui expliquent leur apogée. Mais nous avons considéré qu'une étude portant uniquement sur leurs affaires familiales serait incomplète, car d'autres facteurs permettant leur réussite méritaient d'être étudiés. Au fond, ce corpus surabondant de sources nous a permis d'aborder tous ces points. Il nous a également permis d'appréhender les générations suivantes dans le cadre de l'alliance des enfants de Martin-Pierre II et de Stanislas avec des personnes de leur rang. Il n'a pas été possible d'étudier les hommes sans expliquer le contexte dans lequel ils évoluaient.

L'armement des navires a été le premier point abordé : Martin-Pierre I^{er}, armant sept fois vers la côte d'Afrique, a fait partie de ces aventuriers profitant du courant libéral, abandonnant la traite aux armateurs privés. En dépit de la guerre d'Indépendance américaine, le négoce de la famille s'est poursuivi. Malgré des difficultés, le système des convois a permis de ne pas interrompre les liaisons commerciales avec la France.

De 1783 à 1789, période faste, la famille a investi dans une flotte pour mener à bien son activité de traite. Ainsi, ses 9 navires, qui ont traversé l'Atlantique à plusieurs reprises au départ du Havre, sont redevenus de simples vaisseaux marchands une fois les captifs vendus au Cap. Au total, 34 expéditions ont été menées, 22 en droiture et 12 en traite, remettant en question le fait que les familles d'armateurs havrais n'ont parié que sur le commerce circuiteux. Leur exemple nous démontre que si les expéditions négrières ont eu leur importance, le caractère aléatoire de ce commerce a poussé l'armateur à ne pas le privilégier, et les Foäche, comme tant d'autres, se sont heurtés au coût exorbitant des voyages passant par l'Afrique. Pour mettre en place une expédition de ce type, il a fallu engager une entreprise risquée. Ce trafic tentant a été rendu accessible par l'instauration de primes allouées aux négriers, en fonction du tonnage du navire (1784) et du nombre de captifs importés dans la partie sud de l'île (1786). La famille a armé ses navires avec d'autres, afin de bénéficier des intérêts sur les ventes. Nous avons émis l'hypothèse que

CONCLUSION GÉNÉRALE

leurs vaisseaux possédaient une cargaison très similaire aux navires négriers reconnus, tels *L'Aurore* ou *La Marie-Séraphique*. La cargaison de ce dernier vaisseau était composée d'indiennes et de fusils, produits typiques de la traite. En cela, la famille a dû s'inscrire dans la continuité des autres négriers. Leur équipage a bien correspondu aux demandes du ministre de la marine de 1784³⁰⁴⁴. Globalement, l'équipage des Foäche, pour ses plus gros navires, s'est situé entre 38 et 45 hommes.

Nous avons tenté d'aborder la traite en essayant de comprendre les facteurs qui ont incité la famille à entreprendre ces voyages. Nous n'avons pas pu occulter l'appât du gain. Les captifs n'ont été qu'un butin de guerre, des lots d'Africains, déjà captifs dans leur pays. Là encore, les Foäche se sont insérés dans un système établi, suivant à la trace leurs prédécesseurs engagés dans le processus. Nous avons pu le voir à travers les *Instructions* de Stanislas à ses capitaines³⁰⁴⁵.

Les Foäche, appartenant au Club Massiac, ont été de ces propriétaires d'habitations au sein desquelles les esclaves mouraient plus qu'ils ne naissaient. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un facteur de plus pour aller chercher des Africains. Ainsi, nous avons pu remarquer que voyages circuiteux et en droiture se regroupaient, lorsqu'il s'agissait de prendre la mer. Partir en fin d'année afin d'être sur les côtes de Saint-Domingue pour la roulaizon semble avoir poussé les négriers à élaborer un planning de prises des captifs. L'or blanc restait indispensable aux yeux des armateurs.

Notre analyse statistique a révélé que la durée du voyage circuiteux était comprise entre 10 et 30 mois. Cette durée, qui pouvait s'étaler sur plus de deux ans, a mis le corps du marin, comme celui de l'esclave à rude épreuve, augmentant le risque de mortalité.

Voyage difficile donc, les révoltes l'ont prouvé, et les navires des Foäche n'y font pas exception. Après l'épouvantable traversée décrite maintes fois par les abolitionnistes, nous avons été interpellée par la vente des captifs de Pierre Morange ou par son impatience devant les ventes qui s'éternisaient. Il a été obligé de brader des Noirs, parce que la concurrence faisait rage. Comment vendre des captifs remplis de maladies ? Surtout lorsque les autres arrivaient à s'en séparer sans problème et à des prix plus élevés. Commerce lucratif en apparence car si le gain rapporté nous a semblé intéressant, il a fallu appréhender ce négoce sans occulter sa fragilité. Nous ne disposions pas de chiffres précis,

³⁰⁴⁴ Jean Legoy, *Le peuple du Havre...*, p. 102.

³⁰⁴⁵ Maurice Begouën-Demeaux, *op. cit.*, p. 22.

CONCLUSION GÉNÉRALE

mais nous avons bien compris qu'une campagne de traite engloutissait les capitaux, sans qu'on soit certain que les Foäche soient remboursés, en raison du grand nombre de facteurs : mortalité des captifs, perte de la « marchandise » et non-paiement des colons, une fois les Noirs achetés. Nous avons vu que le paiement en denrées s'effectuait en l'absence de numéraire. D'ailleurs, Stanislas a réclamé une loi pour obliger les colons à payer ce qu'ils devaient. Nous nous sommes intéressée au négociant Morange, qui nous a permis, par ses écrits, d'élaborer une véritable analyse de sa fonction. En dehors de la vente des captifs, nous avons pu comprendre la spéculation des denrées, la surveillance de leurs fluctuations, la qualité des récoltes et l'attention aux goûts de la société ; le chargement des navires semble avoir été son activité quotidienne.

Comme tant d'autres, les Foäche ont fait le choix de détenir plusieurs plantations et les denrées telles que le sucre, le café, le coton, l'indigo étaient aussi présentes dans leurs navires. Il en a résulté que leurs navires ne repartaient pas à vide.

Nous avons supposé que les denrées provenaient de leurs habitations, ainsi que des plantations dont ils disposaient par procuration. Les denrées nous ont semblé fragiles en raison des aléas climatiques, des pluies et des ouragans ; sans parler des récoltes très différentes d'une année à l'autre, et des insectes destructeurs des plants. Si le commerce des esclaves a été aléatoire et a dépendu de beaucoup de facteurs, celui des denrées l'a été tout autant.

Les Foäche ont aussi fait le choix de privilégier le commerce direct avec les îles, en pariant sur les cultures qui ont fait leurs preuves sur les marchés européens (sucre, café, coton). Bénéficiaire d'un commerce lucratif, s'appuyer sur la polyvalence, occuper toutes les places du marché de Saint-Domingue grâce à la vente de produits destinés aux habitations, en plus de la fourniture de captifs, ont fait partie de leurs stratégies payantes. Il importe de ne point oublier l'association dans la cadre de la vente de marchandises en participation avec d'autres armateurs reconnus originaires de Marseille, Bordeaux, Saint-Malo et Nantes. La méthode a été gagnante pour ces fins stratégiques. Par conséquent, la maison de commerce a affiché un temps un solde créditeur impressionnant au Cap. Il fallait tout contrôler selon Stanislas, même les lieux de traite à définir (Côte d'Or) desquels dépendaient le bon fonctionnement des plantations et la rentabilité de celles-ci.

Force est de reconnaître que leur armement a été le résultat d'une réflexion pensée en amont car posséder sa propre flotte permettait d'approvisionner les plantations qui ne

CONCLUSION GÉNÉRALE

demandaient qu'à l'être, tant la natalité faisait défaut au sein des habitations, d'où les *Instructions* de Stanislas. Et l'habitation fonctionnait, en raison d'une bonne gestion avec des captifs surveillés. Cette stratégie a donc permis la poursuite du commerce circuiteux : aux navires des Foäche de repartir chargés des denrées coloniales pour les écouler au Havre et dans le cadre de la réexportation en Europe. Surtout, il a fallu faire entendre sa voix et défendre ses intérêts pour conserver le monopole.

Mais lorsque la Révolution a commencé, tout s'est arrêté. L'étude de l'après 1789 a montré comment l'entreprise familiale, construite sur des bases fragiles, a réagi. Le sort d'une classe qui possédait beaucoup dans la perle des îles a été ainsi analysé, validant les pressentiments de Pierre Morange dans ses correspondances. Par conséquent, à la question de la problématique portant sur les facteurs de leur déclin, nous avons répondu en déclinant toutes les causes qui nous apparaissaient après l'analyse des correspondances révolutionnaires.

La Révolution, comme on le sait, a porté un coup d'arrêt au commerce de Saint-Domingue, affectant les Foäche comme les autres armateurs, prouvant la faillite d'un système trop axé sur l'île devenue indépendante en 1804. Les habitations sont devenues inaccessibles. Puisque l'essentiel des créances se trouvait à Saint-Domingue, le coup a été fatal à la maison du Cap. Même le retour et la pugnacité des hommes de confiance de Stanislas, à savoir Pierre Morange et Hardivilliers, n'y ont rien changé car ils furent à leur tour pris dans la tourmente et victimes des événements révolutionnaires.

Le cœur du négoce des Foäche étant touché, les facteurs du déclin ont donc été multiples. Les troupes de Napoléon, impuissantes face à celles de Dessalines, fidèle de Toussaint Louverture, n'ont pu que s'incliner et abandonner l'île à son propre destin avec une dette colossale à rembourser. Qui plus est, l'indemnité a été jugée mal répartie et trop petite par les héritiers. Rien d'étonnant puisque ces derniers ont fait face à des créanciers, n'ayant d'autres choix que de régler les affaires de leur père.

Par conséquent, pour la famille, il a fallu survivre, recréer un négoce et renaître de ses cendres après les révolutions blanche et noire. Martin-Pierre II a encouragé Martin III et Louis à reprendre le flambeau à la Martinique et à la Guadeloupe - îles sucrières sous le joug de l'esclavage - soutenus par Jacques-François Begouën-Demeaux II. Père et fils n'ont pas cherché à remettre en place un système plantationnaire comme à Cuba ou dans une île connaissant la traite. La France du XIX^e siècle a vécu pour une part sur la nostalgie

CONCLUSION GÉNÉRALE

du grand commerce colonial perdu³⁰⁴⁶. Effectivement, Louis et Martin III n'ont pas échappé à ce sentiment, poursuivant la voie traditionnelle. Nous avons cédé la parole au négociant havrais, qui fulminait contre l'arrêt du 30 août 1784, ouvrant le commerce aux étrangers et contre le traité d'Eden Rayneval de 1786. Celui-ci abaissait le tarif douanier à l'avantage des Anglais, et les armateurs ont partagé l'avis du négociant à la vision protectionniste. Bien évidemment, sous la Restauration, les descendants de Martin-Pierre II ont fait entendre leur voix pour que ce système perdure. Leur commerce s'est avéré d'autant moins flamboyant que le congrès de Vienne a mis fin en 1815 à la traite.

Certes, il a fallu innover dans la continuité mais également tenter de repartir en retrouvant les domaines où on excellait jadis. En ce XIX^e siècle, des hommes nouveaux sont apparus, concurrents qui ont intégré l'industrie ou exercé des professions libérales³⁰⁴⁷. Les fils des anciens négociants se sont alors arrangés pour avoir une influence politique, comme Jules Foäche à la mairie d'Ecraiville et de Martin III au Havre. Si le négoce s'est affaibli, l'influence politique a permis à la famille de perdurer et de défendre ses intérêts. L'influence des Libéraux a mis à mal son envie de gloire. Martin III et Louis ont semblé des égarés, sous la Restauration. À cet égard, toutes les villes ont été touchées par ce phénomène, qui a entraîné un déclin des conservateurs, notamment à Bordeaux, à Saint-Malo, à Rouen voire à Paimpol avec des Républicains en pleine ascension³⁰⁴⁸.

Si la famille a décliné dès le premier tiers du XIX^e siècle, il nous a paru que leur amour immodéré de la royauté a paru dépassé, à un moment où les esprits se préparaient à l'abolition sous l'impulsion de Victor Schœlcher, de Cyrille Bissette et de Perrinon. Plaider pour une fermeture du commerce aux étrangers, ou pour des surtaxes imposées aux autres nations, ne séduisait plus. Nonobstant, Olivier Grenouilleau fait le constat d'une influence politique et sociale qui a perduré un laps de temps, contrairement à l'influence économique qui a décliné³⁰⁴⁹. Les Foäche, sentant leur déclin, se sont engouffrés dans la sous-préfecture du Havre grâce à Arthur.

La descendance de Martin-Pierre II a été plus encline à porter l'héritage familial que celle de Stanislas. Sans ses neveux, le négoce n'aurait été qu'un lointain souvenir. Mais celui du XVIII^e siècle disparaissait progressivement pour laisser place à un nouveau

³⁰⁴⁶ Louis Bergeron, « Le négoce international de la France de la fin du XVIII^e siècle » in *Le négoce international*, François Crouzet (dir.), Paris, Economica, p. 200.

³⁰⁴⁷ Olivier Grenouilleau, *Les négoce maritimes...*, p. 186.

³⁰⁴⁸ *Ibidem*.

³⁰⁴⁹ *Ibidem*.

CONCLUSION GÉNÉRALE

commerce, fondé notamment sur les filatures normandes. Cela a été illustré par la descendance de Louise Le Couteulx. Le sucre de canne a en même temps été remplacé par celui de betterave.

Sous la Restauration, le concept de notable s'est affirmé grâce au paiement du cens. En raison de leur aisance financière, les élites se sont distinguées de l'ancienne noblesse, pas forcément fortunée³⁰⁵⁰. À la fois nobles et bourgeois, les Foäche ont été fascinés par le monde de Flaubert, comme ces bourgeois étudiés par Jean-Pierre Chaline³⁰⁵¹. Mais contrairement aux nobles qui ont joui du privilège de la naissance, les Foäche ont tiré leur fortune de leurs armements et de leur maison de commerce. Ils ont surtout manifesté l'envie de vivre à la manière de l'aristocratie avec une mentalité particulière, d'où la manifestation de signes de richesses extérieures (maisons luxueuses, château, hôtel particulier) et dans l'art de se vêtir. La fortune acquise a été donc revendiquée.

Ils ont surtout voulu rester des notables malgré les difficultés financières, ce qui nous a semblé être une stratégie adaptative du clan. Effectivement, les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre II ont dû régler leurs affaires, être assignés au tribunal, récupérer les créances ou les indemnités proposées suite à la perte des habitations, dont ils se seraient bien passés. La vente du château du Colmoulins, lieu de leur enfance, a certainement été une épreuve mais ce choix s'imposait.

Si le déclin nous a semblé financier, à nos yeux, il n'a pas été social.

Leurs stratégies d'alliances matrimoniales les ont aidés à se maintenir dans la haute bourgeoisie, leur appartenance au monde politique et aux chambres de commerce à exister en dépit des dettes. Leur quête de reconnaissance a été visible grâce à l'achat de charges. Les bals, leur goût de la réception, de l'apparat, même dans leur dernière demeure, ont favorisé leur maintien dans le monde des notables. Qui dit notabilité dit comportements familiaux à respecter : le journal de Louise Chaussé l'atteste. Il a fallu recevoir, visiter, bénéficier d'unions rentables, soulager les maux de la société en faisant preuve de philanthropie, mourir en grande pompe et transmettre un capital. Nous avons compris l'importance des relations sociales et les sources intimes nous ont permis d'enquêter sur ces aspects. Les comportements démographiques ont également retenu notre attention, puisque le modèle familial de la première génération avec ses neuf enfants ne

³⁰⁵⁰ Guy Chaussinand-Nogaret, *Histoire des élites...*, p. 282.

³⁰⁵¹ Jean-Pierre Chaline, *op. cit.*, p. 377.

CONCLUSION GÉNÉRALE

correspondait plus à celui la troisième génération moins prolifique. Les Foäche se sont unis avec leurs semblables, stratégie de repli lors des moments difficiles : l'alliance avec les Begouën-Demeaux, famille puissante d'armateurs, a été essentielle.

Cela dit, en dépit de leur surabondance, les sources ont parfois été lacunaires, les archives intimes ayant des limites. En effet, nous avons manqué de précision sur le coût des mariages, le nombre d'invités, le bonheur des époux, les douleurs liées à l'enfantement ou l'éducation des enfants. Peu épargnés par la maladie, se préoccupant de la santé de leurs progénitures, les Foäche ont disparu à des âges avancés. Les femmes ont été mises à l'honneur grâce au journal de Louise Chaussé, vitrine de la bourgeoisie du grand négoce. Néanmoins, Louise Le Couteulx a différé de sa mère, parfaite épouse au foyer. Veuve, la jeune femme a repris les affaires de son mari, alors que « les femmes revendiquent un nouveau partage des responsabilités »³⁰⁵². Bien évidemment, les femmes de la famille n'ont certainement pas été ces « filles de la liberté » ou ces « citoyennes révolutionnaires » étudiées par Dominique Godineau³⁰⁵³.

Enfin, si la dernière génération s'est démarquée de la première, elle a été très similaire en de nombreux points à ses aïeux en raison de l'idéologie à laquelle elle a adhéré. Mais si la gloire a cessé d'être, contrairement aux premières générations, elle a correspondu en tout point aux héritiers du négoce, dont le destin a été fait d'ombre et de lumière, contraints, finalement, de s'adapter à l'évolution des temps.

³⁰⁵² Catherine Pellissier, *La vie privée...*, p. 221.

³⁰⁵³ Dominique Godineau, « Filles de la liberté et citoyennes révolutionnaires » in *Histoire des femmes en Occident*, Michelle Perrot (dir.), Paris, Seuil, 1991, p. 25.

Sources et bibliographie

Archives Nationales

1) Microfilms sur les affaires commerciales de la famille Foäche et sur le règlement des affaires au XIX^e siècle

AN 505 MI 78

Réflexions sur le commerce, la navigation et les colonies de Stanislas Foäche.

Réquisition du navire *Le Jérémie*.

Correspondances de la maison Beaufiles et Pouchet pendant la guerre d'Indépendance américaine avec la maison du Cap.

Pièces relatives aux anciennes propriétés de Saint-Domingue « Le Trou et Jérémie ».

Observations du capitaine Girette.

AN 505 MI 82

Comptes de gestion de la maison du Cap de 1778 à 1780.

Comptes de gestion des habitations Cabeuil, Fauconnier, Desgauldières.

Etat des sucreries séquestrées.

Marchandises transportées par le navire *La Mère de Famille*.

Documents relatifs à la production des habitations pendant la révolte de Saint-Domingue.

Documents relatifs à l'acquisition de l'habitation du Trou.

AN 505 MI 83

Correspondances de Baltimore de Pierre Morange.

Récits des événements révolutionnaires pendant la Révolution de Saint-Domingue de Hardivilliers de 1794 à 1803.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

AN 505 MI 84

Contrat de mariage entre Stanislas Foäche et Rose de Mondion.

Actes de sociétés et correspondances avec Hellot (1781-1783).

Bilans de 1782 à 1788 de la société.

Successions de Stanislas Foäche et de sa fille Flore Foäche, épouse d'André Begouën-Demeaux.

Procès relatif à la succession.

Règlements relatifs aux anciennes propriétés de Stanislas Foäche.

Liquidation de la maison du Cap. Règlements, correspondances, procès (1816-1867). Règlements, transactions entre les deux branches Foäche (enfants de Martin-Pierre II et de Stanislas).

Indemnités de Saint-Domingue. Sommes perçues par les héritiers de Stanislas Foäche et réparties entre eux et les héritiers de Morange et de Hardivilliers d'autre part (1832-1878).

Comptes courants de rentes (1813-1824) d'Alphonse de Blosseville, l'époux de Rose Foäche.

Comptes courants de rentes (1810-1824) concernant Arthur Foäche.

AN 505 MI 85

Correspondances commerciales de la société SFMH de 1782 à 1791 (ventes d'esclaves, traite en Afrique, gestion des habitations).

AN 505 MI 86

Correspondances commerciales de la société SFMH de 1782 à 1790.

Correspondances sur le début des troubles révolutionnaires de Pierre Morange.

AN 505 MI 87

Liquidation de la maison du Cap : règlements, correspondances, procès (1816-1867).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

AN 505 MI 88

Succession de Stanislas Foäche.

Vente de la propriété de Colmoulins à Harfleur dès 1811 : « Belle Terre à vendre ».

AN 505 MI 89

Pièces relatives aux règlements entre les héritiers.

Règlements avec Mme Hardivilliers et son gendre M. Brachi (1808-1874).

2) Papiers de famille sur la famille Foäche et la descendance de Stanislas et de Martin-Pierre II Foäche

AN 505 MI 2

Contrat de mariage entre Catherine Foäche, sœur de Stanislas, et Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er} en 1756.

Contrat de mariage entre Jacques-François Begouën-Demeaux II et Jeanne Mahieu.

Éléments de généalogie des familles Foäche et Begouën-Demeaux.

AN 505 MI 23

Documents relatifs à la bénédiction des cloches de Notre Dame du Havre (procès verbal).

Notes sur le voyage de la duchesse de Berry au Havre en 1824.

Documents relatifs à l'Histoire locale du Havre portant sur la période postrévolutionnaire.

AN 505 MI 32

Pièces relatives aux portraits de famille.

Pièces relatives aux sépultures des familles Foäche (Montivilliers, cimetière Sainte-Marie du Havre).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

AN 505 MI 36

Testament de Catherine Foäche, épouse de Jacques-François Begouën-Demeaux I^{er} et sœur de Stanislas Foäche.

AN 505 MI 48

Correspondances entre André et Flore sur les événements de 1830 au Havre et sur le départ d'André Begouën-Demeaux de la mairie du Havre en 1830.

Correspondances sur l'association entre Jacques-François Begouën-Demeaux II et Martin III Foäche en Guadeloupe.

AN 505 MI 56

Correspondances familiales d'André Begouën-Demeaux et de son épouse Flore Foäche.

AN 505 MI 57

Lettres concernant la faillite de la maison Begouën-Demeaux.

Lettres de Jenny, fille de Flore Foäche et d'André Begouën-Demeaux morte en 1831 à 20 ans. Début de sa maladie. Lettres de condoléances.

Testament et mort de Flore Foäche en 1856.

AN 505 MI 64

Lettres à leurs parents des enfants d'André Begouën-Demeaux (1818-1833).

AN 505 MI 69

Journal de Louise Chaussé, épouse de Martin-Pierre II Foäche.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives Nationales du Monde du Travail

ANMT69 AQ 1

Correspondances commerciales des clients de Stanislas Foäche, de Martin-Pierre II, de Martin III et de Louis Foäche adressées à la maison Foäche.

Lettres de Pierre Colette à Stanislas Foäche et à son frère Martin-Pierre II sur les événements de Saint-Domingue (1797-1807).

Affaires relatives à Saint-Domingue.

Lettres de Condaminé à Martin III sur les affaires de Louis en Guadeloupe.

ANMT 69 AQ 2

Correspondances commerciales des clients de Martin III et de Louis Foäche (Haudry de Soucy en Martinique, Touchimbert...) à la maison Foäche et Fils.

Archives Municipales du Havre

Déclaration n° 63 (226) que font les Foäche de leur maison de commerce (série G, liasse 119).

Déclaration n° 64 (227) de l'emprunt forcé de l'an 2 (série G, liasse 119).

Déclaration n° 65 (228) de l'emprunt forcé de l'an 2 (série G, liasse 119).

Relation manuscrite anonyme d'un voyage en Angleterre (Martin-Pierre II Foäche).

AMLH 66 Z 2

Sélection de factures et reçus au nom de Martin III et Louis Foäche (1834-1836).

AMLH 66 Z 3

Correspondances commerciales de Martin III à Louis Foäche à la Martinique et à la Guadeloupe.

AMLH 66 Z4

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Correspondances entre Martin III et Louis Foäche (1834-1836).

AMLH 66 Z 5

Cahier de Louis Foäche avec ses correspondants (1838-1839).

AMLH 66 Z 6

Correspondances commerciales de Louis Foäche en Martinique et en Guadeloupe avec son père Martin III.

AMLH 66 Z 8

Journal de voyage de Martin III Foäche à la Martinique.

Description de l'habitation Pécol.

AMLH 517 W 7

Biographie d'Arthur Foäche.

Archives Départementales de la Seine-Maritime

ADSM 1 MI 659

Généalogie de Rose de Mondion.

ADSM 1 MI 664

Correspondances entre Martin-Pierre II et Stanislas Foäche à l'époque de la société Foäche et Fils (1773-1775).

ADSM 18 J 12/FR AD076

Famille Foäche, obligations, comptes de succession, liquidation de la maison Foäche.

Correspondances de 1813 à 1844.

ADSM 18 J/27

Présentation de Martin-Pierre I^{er} Foäche.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Parts prises par Martin-Pierre I^{er} dans les armements des navires.

ADSM 179 J/24

Capitation de Martin-Pierre I^{er} Foäche.

ADSM 179 J/22

Composition de la chambre d'assurances du 20/06/1735.

ADSM 179 J/29

Composition de la chambre d'assurance du 22/11/1735 à laquelle appartient Martin-Pierre I^{er} Foäche.

ADSM 216 BP398

Association de Martin-Pierre I^{er} Foäche avec Joseph Balland.

ADSM 179 J/46

Armements de Martin-Pierre I^{er} Foäche (litige au sujet de la cargaison de *La Levrette*).

ADSM 8 M 3

Enquêtes sur les causes de la cherté de la navigation française (1825-1827).

ADSM 3 M 34

Liste de Merval du 16/11/1816 sur la capitation de Martin III Foäche au Havre.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources imprimées :

Marie-Antonin Carême, Armand Plumerey, *L'art de la cuisine française au XIX^e siècle*, Paris, Elibron, 1844.

Stanislas Foäche, « Instructions » in *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Paris, PSHU, 1962.

Médéric Louis-Elie Moreau de Saint-Méry, *Description de l'isle de Saint-Domingue*, Tome 2, Paris, Dupont, 1798.

Le Cri des colons propriétaires à Saint-Domingue, expropriés et réfugiés en France, Paris, Goujon, 1822.

Encyclopédie du commerçant, Dictionnaire du commerce et des marchandises, Paris, Guillaumin et Cie, 1841.

Jean-Pierre Plasse, *Journal de bord d'un négrier*, Paris, Le mot et le reste, 2005.

Samuel Ricard, *Traité général du Commerce*, Amsterdam, J.C. Laveaux et Cie, 1784. .

Jacques Savary, *Guide du parfait négociant*, Paris, Louis Bellaine, 1675.

William Snellgrave, *Journal d'un négrier*, Paris, Gallimard, 2008.

Alexandre-Stanislas de Wimpffen, *Haïti au XVIII^e siècle, richesse et esclavage dans une colonie française*, Paris, Karthala, 1994.

Ouvrages généraux :

Pascal Briost, *L'Atlantique au XVIII^e siècle*, Paris, Atlante, 2007.

Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises*, Paris, Tempus, 2002.

Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique de 1848 à 1939*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Pierre Pluchon (dir.), *Histoire des Antilles et de la Guyane*, Toulouse, Privat, 1982.

Sur certains aspects de la famille Foäche :

Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Le Havre, Larose, 1951.

Maurice Begouën-Demeaux, *Aspects de Saint-Domingue pendant la guerre de Sept Ans*, Le Havre, Larose, 1967.

Maurice Begouën-Demeaux, *Jacques-François Begouën-Demeaux*, Le Havre, SFHOM, 1982.

Richard Flamein, « L'univers matériel et la construction des identités bourgeoises » in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 362, 2010.

Xavier Salmon, « Alexandre Roslin et la famille Foäche » in *L'Estampille, L'Objet d'Art*, n° 432, 2008.

Patrick Villiers, « Armateurs et navires négriers en temps de guerre : la correspondance Foäche, négociants au Havre (1759-1762) » in *De la traite à l'esclavage du V^e au XVIII^e siècle*, Serge Daget (dir.), Nantes, SFHOM, 1985.

Patrick Villiers, « Les bases internationales de l'armement maritime des Foäche et la guerre de Sept ans » in *Le négoce international*, François Crouzet (dir.), Paris, Economica, 1989.

Michel Zylberberg, *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne. La dynastie Le Couteulx*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

Sur les autres grandes familles de négociants :

Paul Butel, *Les négociants bordelais, l'Europe et les Iles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1974.

Paul Butel, *Les dynasties bordelaises de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1981.

Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, Marseille, IHP, 1973.

Philippe Champy, *Les Quesnel, Fécamp, Terre en vue*, 2020.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Edouard Delobette, « Les armateurs négriers anglais et le Havre à la fin de l’Ancien Régime : internationaliser, rationaliser, délocaliser » in *Revue du philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 4, Le Havre, PURH, 2013.

Jean-Louis Donnadieu, *Un grand seigneur et ses esclaves, le comte de Noé entre Antilles et Gascogne*, Toulouse, PUM, 2009.

Madeleine Dupouy, *Les Lamaignère de Bayonne*, Paris, Atlantica, 2003.

Philippe Gardey, *Négociants et marchands de Bordeaux*, Paris, PUPS, 2009.

François Girod, *Une fortune coloniale sous l’Ancien Régime, la famille Hecquet*, Mémoire, Edmond Preclin (dir.), Paris, Les belles lettres, 1972.

Olivier Grenouilleau, *Moi Joseph Mosneron, armateur négrier nantais*, Rennes, Apogée, 1995.

Olivier Grenouilleau, « Milieu maritime et monde moderne : la famille Galland » in *Annales de Bretagne et des pays de l’ouest*, 1991.

Jérôme Jambu, «Thésauriser dans les campagnes à l’époque moderne : premières considérations » in *L’Epargne sous l’Ancien Régime*, Françoise Hildesheimer (dir.), Paris, Economica, 2004.

Jérôme Jambu, *Tant d’or que d’argent*, Rennes, PUR, 2013.

Pierre Jeannin, « Les manuels de pratique commerciale imprimés pour les marchands français » in *Le négoce international*, François Crouzet (dir.), Paris, Economica, 1989.

Pierre Jeannin, « La profession de négociant entre le XVI^e et le XVIII^e siècle » in *Marchands d’Europe, pratiques et savoirs à l’époque moderne*, Jacques Bottin et Marie-Louise Pelus Kaplan (dir.), Paris, Rue d’ULM, 2002.

André Lespagnol, *Ces Messieurs de Saint-Malo, une élite négociante au temps de Louis XIV*, Bretagne, PUR, 2018.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Omine Marie, « Le commerce international de Nantes au XVIII^e siècle : l'exemple de la famille Walsh » in *Mémoire de la Société d'Histoire et d'archéologie de Bretagne. Actes du congrès de Lamballe*, 2003.

Gaston Martin, *Nantes au XVIII^e siècle, l'ère des Négriers*, Paris, Karthala, 2002.

Brice Martinetti, *Les Négociants de La Rochelle au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2013.

Brice Martinetti, « Des suppléantes aux négociantes : la place des femmes dans le grand commerce rochelais du XVIII^e siècle » in *Femmes et négoce dans les ports européens*, Bernard Michon et Nicole Dufournaud (dir.), Paris, Peter Lang, 2018.

Jean Meyer, *L'armement nantais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Nantes, EHESS, 1999.

Bernard Michon, *Le port de Nantes au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2011.

Erick Noël, *Les Beauharnais, une fortune Antillaise*, Genève, Droz, 2003.

Laure Pineau-Defois, « Un modèle d'expansion économique à Nantes de 1763 à 1792 : Louis Drouin, négociant et armateur » in *Histoire, Economie et Société*, 2004.

Laure Pineau-Defois, « Une élite d'ancien régime : les grands négociants nantais dans la tourmente révolutionnaire (1780-1793) » in *Annales historiques de la Révolution française*, n° 359, 2010.

Pierre Pluchon, *La route des esclaves*, Paris, Hachette, 1980.

Alain Roman, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2001.

Françoise Thésée, *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue*, Paris, SFHOM, 1972.

Sur Le Havre :

Tom-Hugo Couvet, *L'Alligator, l'odyssée d'un navire négrier havrais*, Mémoire, Eric Saunier (dir.), Paris, Hémisphères Editions, 2021.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Pierre Dardel, *Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre*, Paris, EPHE, 1963.

Pierre Dardel, *Commerce, industrie et navigation à Rouen et au Havre*, Rouen, SLESM, 1966.

Edouard Delobette, « Négociants et traite des Noirs au Havre » in *Annales de Normandie*, n° 3, 1998.

Edouard Delobette, *Ces Messieurs du Havre, négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830, Thèse*, André Zysberg (dir.), 2008.

Edouard Delobette, « La traite négrière dans la croissance atlantique havraise du XVIII^e siècle » in *Cahiers de l'histoire et des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions en Normandie*, n°1, Le Havre, Les routes du philanthrope, 2009.

Edouard Delobette, « La traite négrière au Havre aux XVI^e et XVII^e siècles, Premiers repérages heuristiques et essai de mesure quantitative » in *Les ports normands, un modèle ?*, Paris, PUR, 1999.

Jean-Baptiste Gastinne, *Le Havre 1517-1789 : Histoire d'une identité urbaine*, Le Havre, PURH, 2016.

Jean Legoy, *Le peuple du Havre et son Histoire*, Le Havre, Edip, 1980.

Jean Legoy, *Le peuple du Havre et son Histoire, du négoce à l'industrie*, Volume 2, Le Havre, Edip, 1982.

Aline Lemonnier-Mercier, *Les embellissements du Havre au XVIII^e siècle*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2013.

Eric Saunier, « Le Havre, port négrier : de la défense de l'esclavage à l'oubli » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n°11, Nantes, Karthala, 2007.

Éric Saunier & Florian Caillot, « Le recrutement des équipages des navires de traite havrais au XVIII^e siècle » in *Revue du philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n°6, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2016.

Eric Saunier & John Barzman, *Histoire du Havre*, Toulouse, Privat, 2017.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sur les autres ports de traite :

Jean-Michel Deveau, *La France au temps des négriers*, Paris, France-Empire, 1994.

Jean-Michel Deveau, *La traite rochelaise*, Paris, Karthala, 2009.

Olivier Grenouilleau, *Nantes au temps de la traite des Noirs*, Paris, Pluriel, 2014.

André Lespagnol, « Entreprises individuelles et associations commerciales dans le capitalisme malouin au XVII^e siècle » in *Le négoce international*, Paris, Economica, 1989.

Caroline Le Mao, *Les villes portuaires maritimes dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2015.

Jean-Marc Masseaut, « Les marins de l'Atlantique au XVIII^e siècle, la violence et la traite » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n°4, Nantes, Karthala, 2002.

Frédéric Mauro, « L'Atlantique et ses rivages (1500-1800) » in *Actes du colloque de 1983*, n° 8, PUB, 1984.

Laure Pineau-Defois, « Un modèle d'expansion économique à Nantes de 1763 à 1792 : Louis Drouin, négociant et armateur » in *Histoire, économie et Société*, Olivier Carpi (dir.), n° 3, 2004.

Alain Roman, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2001.

Éric Saugera, *Bordeaux, port négrier*, Paris, Karthala, 2002.

Patrick Villiers, *L'Europe, la mer et les colonies*, Paris, Hachette, 1997.

Patrick Villiers, *Traite des Noirs et navires négriers au XVIII^e siècle*, Nice, Ancre, 2021.

Sur le commerce et l'économie :

Louis Bergeron, *Les capitalistes en France*, Paris, Gallimard, 1978.

Louis Bergeron, « Le négoce international de la France à la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle : quelques remarques en guise de conclusion » in *Le Négoce International*, François Crouzet (dir.) Paris, Economica, 1989.

Paul Butel, *L'économie française au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1993.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Paul Butel (dir.), *Commerce et Plantation dans la Caraïbe*, Bordeaux, CHEA, 1992.

Manuel Covo, *Entrepôt of Revolutions*, Oxford, University Press, 2022.

François Crouzet, « Angleterre et France au XVIII^e siècle : essai d'analyse comparée de deux croissances économiques » in *Annales ESC*, 1966.

François Crouzet (dir.), *Le négoce international*, Paris, Economica, 1989.

Louis Dermigny, *Cargaisons indiennes*, Paris, SEVPEN, 1960.

Boris Deschanel, « Les neutres dans les stratégies négociantes : l'exemple des sociétés Chauvet à Marseille (1785-1802) » in *Neutres et neutralité dans l'espace durant le long XVIII^e siècle*, Eric Schnakenbourg, (dir.), Paris, Perséides, 2015.

Etienne François, « Négoce et culture dans l'Allemagne du XVIII^e siècle » in *Cultures et formations négociantes*, François Anglioni et Daniel Roche (dir.), Paris, EHESS, 1995.

Jacques Godechot, « La France et les problèmes de l'Atlantique à la veille de la Révolution » in *Revue du Nord*, n°142, 1954.

Olivier Grenouilleau, *Les négoce maritimes français*, Paris, Belin Sup, 1997.

Klara Gusti, Gaillard Pourchet, « Haïti et la France de 1825 à nos jours : deux siècles d'Histoire commune » in *Revue du philanthrope*, Eric Saunier (dir.) n° 4, Le Havre, PURH, 2013.

Philippe Haudrère, *Le grand commerce maritime au XVIII^e siècle*, Condé-sur-Noireau, SEDES, 1997.

Pierre Jeannin (dir.), *Marchands d'Europe*, Paris, ENS, 2002.

André Lespagnol, « Modèles éducatifs et stratégies familiales dans le milieu négociant malouin au XVII^e et XVIII^e siècle : les ambiguïtés d'une mutation » in *Cultures et formations négociantes*, François Anglioni et Daniel Roche (dir.), Paris, EHESS, 1999.

Alexis Abel Louis, *Le monde du négoce à Saint-Pierre sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 2017.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Samuel Lockett, « Crises financières dans la France du XVIII^e siècle » in *Revue d'Histoire Moderne & contemporaine*, 1996.

Herbert Luthy, *La banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, volume 1, Paris, SEVPN, 1959.

Sylvia Marzagalli, « La navigation américaine pendant les French Wars (1793-1815) : une simple reconfiguration des circuits commerciaux par neutres interposés ? » in *Neutres et neutralité dans l'espace atlantique durant le long XVIII^e siècle*, Eric Schnakenbourg (dir.), Paris, Perséides, 2015.

Ho Quai Quang, *Contributions à l'Histoire économique de l'île de la Réunion*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Ho Quai Quang, *Histoire économique de l'île de la Réunion*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Robert Richard, « A propos de Saint-Domingue : la monnaie dans l'économie coloniale (1674-1803) » in *Revue d'Histoire des colonies*, n° 142, 1954.

Eric Schnakenbourg (dir.), *Neutres et neutralité dans l'espace atlantique durant le long XVIII^e siècle*, Paris, Perséides, 2015.

Eric Schnakenbourg, « Substitution aux échanges des temps de paix ou modalité de l'interlope ? Le commerce et les colonies françaises des Antilles pendant la guerre de Sept Ans » in *Neutres et neutralité dans l'espace atlantique durant le long XVIII^e siècle*, Eric Schnakenbourg (dir.), Paris, Perséides, 2015.

Jean Tarrade, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime*, Volume 1, Paris, PUF, 1972.

Jean Tarrade, *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime*, Volume 2, Paris, PUF, 1972.

Anne Wegener Sleeswijk, « La relation problématique entre principal et agent dans la commission : l'exemple de l'exportation des vins vers les Provinces-Unies au XVIII^e siècle » in *Négoce, Ports et Océans*, Silvia Marzagalli et Hubert Bonin (dir.), Bordeaux, PUR, 2000.

Eric Williams, *Capitalisme et Esclavage*, Paris, Présence Africaine, 1998.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sur le navire négrier :

Martine Acerra, « Le navire négrier au XVII^e et XVIII^e siècle » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 10, Nantes, Karthala, 2007.

Jean Boudriot, *Traite, négrier L'Aurore*, Paris, Archéologie navale, 1980.

Jean Boudriot, « Le navire négrier au XVIII^e siècle » in *Acte du colloque international sur la traite des Noirs*, Nantes, SFHOM, 1985.

Vincent Bugeaud, « La maltraitance disciplinaire au sein des équipages des navires négriers au XVIII^e siècle : une approche à partir de l'exemple nantais » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, n° 10, Nantes, Karthala, 2009.

David Geggus, « La traite des esclaves aux Antilles françaises à la fin du XVIII^e siècle : quelques aspects du marché local » in *Négoce, Ports et Océans*, Silvia Marzagalli et Hubert Bonin (dir.), Bordeaux, PUR, 2000.

Bertrand Guillet, *La Marie-Séraphique*, Nantes, Memo, 2009.

Philippe Haudrière, « La révolte des esclaves à bord des bâtiments négriers français au XVIII^e siècle : essai de mesure », Mickaël Augeron et Mathias Tranchant (dir.) in *La violence et la mer dans l'espace atlantique*, Rennes, PUR, 2004.

Louis Lacroix, *Les derniers négriers : derniers voyages du bois d'ébène*, Paris, Editions Maritimes et d'Outre-Mer, 1977.

Jean-Marc Masseur, « Symbolique des noms des navires négriers » in *Cahiers des Anneaux de la Mémoire*, Jean-Marc Masseur (dir.), n° 2, Nantes, Karthala, 2000.

Jean Meyer, *Esclaves et négriers*, Paris, Gallimard, 2007.

Pierre Pluchon, *La route des esclaves*, Paris, Hachette, 1980.

Marcus Rediker, *Les forçats de la mer*, Cambridge, Libertalia, 2010.

Marcus Rediker, *À bord du négrier, une histoire atlantique de la traite*, Paris, Seuil, 2017.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Robert Richard, « La flotte de commerce du Havre, étude statistique d'après la classe des archives de la marine » in *Aires et structures du commerce français au XVIII^e siècle*, P. Léon (dir.) n° 166, Lyon, 1973.

Laurent Roblin, « Le commerce de la mer, les navires, les structures et le financement de l'armement nantais » in *Histoire, Economie et Société*, n° 2, 1991.

Éric Saugera, *La Bonne-Mère, navire négrier nantais*, Nantes, Les Anneaux de la Mémoire, 2012.

Guy Saupin, « La violence sur les navires négriers dans la phase de décollage de la traite nantaise » in *La violence et la mer dans l'espace atlantique*, Michaël Augeron et Mathias Tranchant (dir.), Rennes, PUR, 2004.

Guy Saupin, « La violence dans les navires négriers » in *La violence et la mer dans l'espace atlantique*, M. Augeron et M. Tranchant (dir.), Rennes, PUR, 2015.

Sur l'esclavage :

Marcel Dorigny, Bernard Gainot et Fabrice Legoff, *Atlas des esclavages : de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, 2017.

Olivier Grenouilleau, *Dictionnaire des esclavages*, Paris, Larousse, 2010.

Olivier Grenouilleau (dir.), *Abolir l'esclavage, un réformisme à l'épreuve*, Rennes, PUR, 2008.

Jean Mettas, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle*, Volume 2, Paris, SFHOM, 1984.

Frédéric Régent, *La France et ses esclaves*, Paris, Pluriel, 2012.

Frédéric Régent, *Les maîtres de la Guadeloupe*, Paris, Tallandier, 2019.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sur la traite des Noirs :

Félix Abiola, « Cauris et Esclaves en Afrique Occidentale » in *De la traite à l'esclavage*, Serge Daget (dir.), Paris, SFHOM, 1988.

Natacha Bonnet-Guilbaud, « La politique d'achat servile à Saint-Domingue au XVIII^e siècle : le cas des plantations nantaises » in *Revue du philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n°6, PURH, 2016.

Paul Butel, « La grande foire négrière des îles, l'esclavage un tabou français enfin levé » in *Historia thématique*, n° 80, 2002.

Catherine Coquery-Vidrovitch, *Être esclave*, Paris, La Découverte, 2013.

Marcel Dorigny et Max-Jean Zins, *Les traites négrières coloniales*, Paris, Cercle d'Art, 2009.

Serge Daget (dir.), *De la traite à l'esclavage*, Paris, SFHOM, 1988.

Serge Daget, *La traite des Noirs*, Paris, Ouest-France université, 1997.

Edouard Delobette, « Négociants et traite des Noirs au Havre au XVIII^e siècle » in *Annales de Normandie*, n° 47, 1998.

Olivier Grenouilleau, *L'argent de la traite*, Paris, Aubier, 1996.

Olivier Grenouilleau, *La traite des Noirs*, Paris, PUF, 1998.

Olivier Grenouilleau, *Les traites négrières*, Paris, La documentation française, 1998.

Olivier Grenouilleau, *Les traites négrières : essai d'Histoire globale*, Paris, Folio, 2004.

Herbert S. Klein, Stanley L. Engerman, « Facteurs de mortalité dans le trafic français d'esclaves au XVIII^e siècle » in *Annales, économies et société*, n° 6, 1975.

Catherine Larrère, « Economie politique et esclavage au XVIII^e siècle, une rencontre tardive et ambiguë » in *Abolir l'esclavage, un réformisme à l'épreuve*, Olivier Grenouilleau (dir.), Rennes, PUR, 2008.

Raymond Lemesle, *Le commerce colonial triangulaire*, Paris, PUF, 1998.

Abdoulaye Ly, *La Compagnie du Sénégal*, Paris, Karthala, 1993.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Silvia Marzagalli, *Les boulevards de la fraude*, Bordeaux, PUB, 1999.

Bernard Michon, « Le middle passage : les conditions de la traversée à bord des navires de traite » in *L'Atlantique, machines à rêves ou cauchemar sans trêve ?* Erick Noël et Cécile Bertin (dir.), Paris, La Geste, 2021.

Bernard Michon, « Jean Bonneau ou la traite au service d'un capitalisme aventureux » in *Revue du philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 6, PURH, 2016.

Jean-François Niort, *Le Code Noir*, Paris, Le cavalier bleu, 2015.

Erick Noël, « La fortune antillaise des Delahaye-Lebouis » in *Histoire, Economie et Société*, 1997.

Frédéric Régent, *La France et ses esclaves*, Paris, Pluriel, 2012.

Eric Saugera, *Questions sur la traite et l'esclavage des Noirs*, Pau, Cairn, 2012.

Eric Saunier et Florian Caillot, « Le recrutement des équipages de navire de traite havraise au XVIII^e siècle », in *Revue du philanthrope*, Eric Saunier (dir.), n° 6, PURH, 2016.

Françoise Thésée, *Négociants Bordelais et colons de Saint-Domingue*, Paris, SFHOM, 1972.

Hugh Thomas, *La traite des Noirs*, Paris, Robert Laffont, 2006.

Sur les Révolutions :

Yves Benot, *La Révolution française et la fin des colonies*, Paris, La Découverte, 2004.

Michel Biard, Philippe Bourdin & Silvia Marzagalli (dir.), *Révolution, Consulat, Empire*, Paris, Belin, 2014.

Laurent Brassart, « L'autre Terreur : portrait d'une France (presque) épargnée » in *Les visages de la Terreur*, Hervé Leuwers et Michel Biard (dir.), Paris, Armand Colin, 2014.

Jacques de Cauna, *Haïti, l'éternelle révolution*, Cressé, PRNG, 2009.

Carolyn Fick, *Haïti : naissance d'une nation*, Paris, Perséides, 2014.

Bernard Gainot, « Un projet avorté d'intégration républicaine. L'institution nationale des colonies » in *XVIII^e siècle*, n° 32, Lise Andries (dir.), 2000.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Bernard Gainot, *La révolution des esclaves*, Paris, Vendémiaire, 2017.

Emmanuel Garnier, *Climat et révolutions*, Saintes, Le Croît vif, 2010.

Florence Gauthier, « Le rôle de la députation de Saint-Domingue dans les abolitions de l'esclavage », in *Les abolitions de l'esclavage de L. F. Sonthonax à V. Schœlcher*, Marcel Dorigny (dir.), Paris, PUV, 1993.

Alejandro Gomez, *Le spectre de la révolution noire*, Rennes, PUR, 2013.

Annie Jourdan, « La journée du 5 septembre 1793. La Terreur a-t-elle été à l'ordre du jour ? » in *Les visages de la Terreur*, Hervé Leuwers et Michel Biard (dir.), Paris, Armand Colin, 2014.

Frédéric Régent, « Droit et pratique de la liberté générale en Guadeloupe (1794-1802) in *Les colonies, la Révolution française, la loi*, Frédéric Régent, Jean-François Niort, Pierre Serna (dir.), Rennes, PUR, 2014.

Pierre Serna, *Antonelle, aristocrate révolutionnaire*, Paris, Actes Sud, 2017.

Pierre Serna, « La Révolution en France » in *La documentation photographique*, Pierre Serna (dir.), n° 3, Paris, CNRS éditions, 2021.

Sur les plantations :

Danielle Bégot (dir.), *La plantation coloniale esclavagiste*, Paris, ECTHS, 2002.

Natacha Bonnet, « La production sucrière à Saint-Domingue au XVIII^e siècle : étude des comptes de deux habitations », in *La plantation coloniale esclavagiste*, Danielle Bégot (dir.), Paris, CHTS, 2002.

Natacha Bonnet, « La plantation coloniale : champs de canne à sucre et esclavage à Saint-Domingue au XVIII^e siècle » in *Economie et Société dans la France de l'ouest atlantique*, Guy Saupin (dir.), PUR, 2004.

Natacha Bonnet, « L'organisation du travail servile sur la sucrerie domingoise au XVIII^e siècle » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), PUR, 2008.

Jacques De Cauna, *Au temps des isles à sucre*, Paris, Karthala, 2003.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Christophe Charlery, « Maisons de maître et habitations coloniales dans les anciens territoires français de l'Amérique tropicale » in *Situ*, n° 5, 2004.

Paul Chenay, *Cul de Sac*, Chicago, The university of Chicago Press, 2017.

Pascale Cornuel, « Esclavagisme et engagisme. Le cas de l'atelier colonial de Cayenne, (1818-1848) » in *La plantation coloniale esclavagiste*, Danielle Bégot (dir.), CTHS, 2008.

Gabriel Debien, *La sucrerie Galbaud du Fort*, Paris, IFAO, 1941.

Gabriel Debien, *Etudes antillaises*, Paris, Armand Colin, 1956.

Gabriel Debien, *Plantations et esclaves à Saint-Domingue*, Dakar, PSHU, 1962.

Gabriel Debien, « Histoire de deux plantations à Saint-Domingue » in *Revue de la province du Maine*, n° 114, 1968.

Gabriel Debien, *Les esclaves aux Antilles françaises*, Paris, SFHGM, 1974.

Leo Elisabeth, « En quoi l'esclavage est-il menacé ? » in *L'esclave et les plantations, de l'établissement de la servitude à son abolition*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008.

Bernard Foubert, « L'origine des esclaves des habitations Laborde » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008.

Bernard Foubert, « Les habitations Foäche à Jérémie » in *Outre-Mer, revue d'Histoire*, 2009.

Hervé du Halgouet, *Inventaire d'une habitation à Saint-Domingue*, Paris, Société de l'histoire des colonies françaises, n° 4, 1933.

Marie Hardy-Seguet, *Couleurs café*, Paris, PUR, 2022.

Françoise Hatzenberger, « La forêt antillaise, lieu de souffrance et d'espérance » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008.

Geneviève Léti, « L'empoisonnement aux Antilles françaises à l'époque de l'esclavage » in *L'esclave et les plantations*, Philippe Hrodej (dir.), Rennes, PUR, 2008.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Christelle Lozère, « Architectures et arts de vivre des élites des Antilles françaises au XVIII^e siècle » in *Un Monde créole*, Annick Notter et Erick Noël (dir.), Paris, La Geste, 2017.

Frédéric Mauro, « La plantation atlantique, ses structures économiques » in *L'Atlantique et ses rivages*, n° 8, PUB, 1983.

Laure Pineau-Defois, « Le processus d'investissement foncier aux îles : le cas de l'élite nantaise au XVIII^e siècle » in *Cahiers des anneaux de la Mémoire*, n°10, Nantes, Karthala, 2007.

Pierre Pluchon, « L'habitation Santo-Domingo : caractères et problèmes des plantations sucrières domingaises » in *Revue d'Histoire maritime*, n° 2, 2001.

Kristen Sarge, « La fièvre du cacao en Guyane : découvertes, pratiques, discours (1728-1746) » in *La plantation coloniale esclavagiste*, Danielle Bégot (dir.), CTHS, Nancy, 2002.

Christian Schnakenbourg, *La crise du système esclavagiste*, Paris, L'Harmattan, 1980.

Frantz Tardo-Dino, *Le collier de la servitude. La condition sanitaire des esclaves aux Antilles*, Paris, Editions caribéennes, 1985.

Tristan Yvon, *La production d'indigo en Guadeloupe et Martinique*, Paris, Karthala, 2015.

Sur Saint-Domingue et la société domingaise :

François Blancpain, *La colonie française de Saint-Domingue*, Paris, Karthala, 2004.

Chloë Duflo, « Loges de ville, loges de campagne : la dualité de l'espace maçonnique en Guadeloupe, reflet d'une société créole à l'heure des Révolutions » in *La Franc-maçonnerie dans les colonies*, Eric Saunier (dir.) Paris, Hémisphères Editions, 2022.

Thomas Madiou, *Histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, Deschamps, 1989.

Jacques Thibaud, *Le temps de Saint-Domingue*, Paris, Lattès, 1989.

Pierre de Vaissière, *La société et la vie créole sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1909.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sur la culture matérielle :

Gérard Aubisse, *Le mobilier*, Niort, Gérard Aubisse, 1991.

André Aussel, *Etude des styles de mobilier*, Paris, Dunod, 2019.

Les écrits du for privé en France du Moyen Âge à 1914, Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (dir.), Paris, ECTHS, 2014.

Emilie Bone et Laura Cowan, *Histoire de la mode*, Grande-Bretagne, Usborne, 2017.

Denis Bruna, Chloé Demey, *Histoire des modes et du vêtement*, Paris, Textuel, 2018.

Ségolène de Dainville-Barbiche, « Les archives des fabriques paroissiales : une source pour l'histoire de l'épargne populaire à Paris au XVIII^e siècle » in *L'épargne sous l'Ancien Régime*, Françoise Hildesheimer (dir.), Paris, Economica, 2004.

Paul Delsalle, *Le cadre de vie en France*, Paris, Ophrys, 1995.

Michel Figeac, *La douceur des Lumières*, Paris, Mollat, 2001.

Michel Figeac, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse*, Paris, Armand Colin, 2006.

L'ancienne France au quotidien, Michel Figeac (dir.), Paris, Armand Colin, 2007.

Michel Figeac, *Les noblesses en France*, Paris, Armand Colin, 2013.

Benoît Garnot, *Société, cultures et genres de vie*, Paris, Hachette, 1991.

Benoît Garnot, *La culture matérielle en Europe*, Paris, Ophrys, 1995.

Pierre Kjellberg, *Encyclopédie de la pendule française*, Paris, Editions de l'Armateur, 1997.

Pierre Kjellberg, *Le meuble français et européen*, Paris, Editions de l'Armateur, 2011.

Aline Lemonnier-Mercier, « Les travaux de Pierre Adrien Pâris, architecte de Louis XVI pour ses amis négociants havrais » in *Cahiers havrais de recherche historique*, n° 67, 2009.

Aline Lemonnier-Mercier, « Le château des Cures ou d'Escures à Montivilliers » in *Cahiers havrais de recherche historique*, n° 69, 2010.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Elisabeth Leprêtre, *La maison de l'armateur*, Le Havre, Snoeck, 2018.

Marjorie Meiss, *La culture matérielle de la France*, Paris, Armand Colin, 2016.

Robert Muchembeld, *Société, Cultures et Mentalités dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 1990.

Annick Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime*, Paris, Armand Colin, 1989.

Philippe Perrot, *Le luxe, une richesse entre faste et confort*, Paris, Seuil, 1995.

Daniel Roche, *La culture des apparences*, Paris, Fayard, 2007.

François-Joseph Ruggiu, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique » in *Les écrits du for privé en France du Moyen Âge à 1914*, Paris, ECTHS, 2014.

Claire Steiner, *Le Havre 1517-2017 : la demeure urbaine*, Paris, Lieux dits, 2017.

Pierre Verlet, *Le style Louis XV*, Paris, Larousse, 1942.

Sur les élites et la vie quotidienne :

Philippe Ariès, *L'homme devant la mort*, Louvain, Seuil, 1985.

Scarlett Bauvalais Boutouyrie, *La démographie à l'époque moderne*, Paris, Belin, 2020.

Bruno Bertherat, « L'usine du deuil. Les pompes funèbres à Paris » in *Les funérailles, des temps modernes à l'époque contemporaine*, Elisabeth Belmas, Serenella Nonnis-Vigilante (dir.), Paris, PUS, 2017.

François Bluche, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1973.

Fabrice Boudjaaba, « Le régime dotal normand, un moyen de préserver les intérêts du patrilignage ? Une comparaison entre deux régions : Vernon et Pont L'Evêque (1750-1824) » in *Annales de démographie historique*, Paris, Belin, 2011.

André Burguière, « Demande d'Etat et aspirations individualistes. Les attentes contradictoires des familles à la veille de la Révolution » in *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Marie-Françoise Levy (dir.), Paris, Olivier Orban, 1990.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Christophe Charle, *Histoire de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991.

Pierre Chaunu, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Arthaud, 1971.

Guy Chaussinand-Nogaret, *Histoire des élites en France*, Paris, Tallandier, 1981.

Guy Chaussinand-Nogaret, *La noblesse au XVIII^e siècle*, Belgique, Complexe, 1984.

François Alexandre Aubert de la Chenaye Desbois, *Dictionnaire de la noblesse française*, Londres, Hachette, 2018.

Laurent Coste, *Les bourgeoisies en France*, Paris, Armand Colin, 2013.

Albert Cremer, « La genèse de la notion de noblesse de robe » in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 1, 1999.

Guillaume Cuchet, « L'évolution des pratiques religieuses en France » in *Histoire du christianisme en France*, Alain Tallon et Catherine Vincent (dir.), Paris, Armand Colin, 2014.

Adeline Daumard, *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*, Paris, Aubier, 1987.

Adeline Daumard, *La bourgeoisie parisienne*, Paris, Albin Michel, 1996.

Arlette Farge, « L'enfant dans l'espace public au XVIII^e siècle » in *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Marie-Françoise Levy (dir.), Paris, Olivier Orban, 1990.

Lorraine Gadoury, « Comportements démographiques et alliances de la Nouvelle-France » in *Annales de démographie historique*, EHESS, Paris, 1990.

Dominique Godineau, « Filles de la liberté et citoyennes révolutionnaires » in *Histoire des femmes en Occident*, Michelle Perrot (dir.), Paris, Seuil, 1991.

Stéphane Henry, *Vaincre la tuberculose (1879-1939), la Normandie en proie à la peste blanche*, Rouen, PURH, 2013.

Alix de Lamartine, *Le manuscrit de ma mère*, Paris, Hachette, 1876.

François Lebrun, « La famille en France à la fin de l'Ancien Régime » in *L'enfant, la famille et la Révolution*, Marie-Françoise Lévy (dir.), Paris, Olivier Orban, 1990.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Antoine Lilti, *Le monde des salons*, Paris, Fayard, 2005.
- Philippe Loupès, « Le piano-forte » in *L'ancienne France au quotidien*, Michel Figeac (dir.), Paris, Armand Colin, 2007.
- Anne Martin-Fugier, *Les rites de la vie privée bourgeoise*, Paris, Seuil, 2015.
- Eric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois*, Paris, Perrin, 1994.
- Eric Mension-Rigau, *Enquête sur la noblesse, permanence aristocratique*, Paris, Perrin, 2019.
- Stéphane Minvielle, *Dans l'intimité des familles bordelaises*, Paris, Sud Ouest, 2009.
- Catherine Pellissier, *La vie privée des notables lyonnais*, Paris, PUL, 1996.
- Catherine Pellissier, « La médicalisation des élites lyonnaises » in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 4, 1996.
- Catherine Pellissier, *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIX^e siècle*, Paris, PUL, 1996.
- Catherine Pellissier, Bernadette Angleraud, *Les dynasties lyonnaises*, Paris, Perrin, 2003.
- Michelle Perrot, *La vie de famille au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2015.
- Patrice Pinell, « Naissance d'un fléau, histoire de la lutte contre le cancer (1890-1940) » in *Sciences sociales et santé*, 1992.
- Guy Richard, *La noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1997.
- Isabelle Saint-Martin, « Approches du merveilleux dans la culture catholique du XIX^e siècle » in *Romantisme*, n° 170, 2015.
- Jean-Claude Sangoï, « Transmission des prénoms et reproduction sociale en Bas Quercy » in *Annales de démographie historique*, EHESC, 1988.
- Anton Serdeczny, « Priser et fumer, une pratique populaire : catalogue des œuvres exposées » in *Chic Emprise*, Annick Notter (dir.), Paris, La Geste, 2019.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Pascale Trompette, Robert Howelle Griffiths, « L'économie morale de la mort au XIX^e siècle. Regards croisés sur la France et l'Angleterre » in *Le Mouvement social*, n° 237, 2011.

Sur le racisme et les Lumières :

Pierre-Henri Boule, « La construction du concept de race dans la France d'Ancien Régime » in *Outre-mer, revue d'Histoire*, 2002.

Erick Noël, *Être noir en France au XVIII^e siècle*, Paris, Tallandier, 2006.

Sur les denrées et sur les cultures :

Jean-Louis Flandrin, « Le sucré dans les livres de cuisine français du XIV^e au XVIII^e siècle » in *Journal traditionnel de botanique et d'agriculture appliquée*, 1988.

Nikita Harwich, *Histoire du chocolat*, Paris, Desjonquères, 2008.

Frédéric Mauro, *Histoire du café*, Paris, Desjonquères, 2002.

Jean Meyer, *Histoire du sucre*, Paris, Desjonquères, 1989.

Erick Noël, *Le goût des Iles*, Paris, La Geste, 2020.

Florent Quellier, *La Table des Français*, Rennes, PUR, 2013.

Florent Quellier, *Histoire de l'alimentation*, Paris, Belin, 2021.

Yvon Tristan, *La production d'indigo en Guadeloupe et Martinique*, Paris, Karthala, 2015.

Sur le monde maritime :

Alain Cabantous, *La vergue et les fers*, Paris, Tallandier, 1985.

Alain Cabantous, *Le ciel dans la mer*, Paris, Fayard, 1990.

Alain Cabantous, André Lespagnol et François Péron (dir.), *Les Français, la terre et la mer*, Paris, Fayard, 2005.

Gilbert Buti et Alain Cabantous, *Être marin en Europe occidentale*, Rennes, PUR, 2016.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Alain Cabantous, *De Charybde en Scylla*, Paris, Belin, 2018.

Nicolas Cochard, *Les marins du Havre*, Rennes, PUR, 2016.

Alain Corbin et Hélène Richard (dir.), *La mer : terreur et fascination*, Paris, Histoire, 2011.

Alain Corbin, *Le ciel et la mer*, Paris, Flammarion, 2014.

Sur la navigation et les problèmes :

Claire Boer, « Les travailleurs de la mer : désertions et débarquements des marins provençaux au XVIII^e » in *Tracées*, 2017.

François Bellec, *Histoire Universelle de la Navigation, des Etoiles aux Astres Nouveaux*, République Tchèque, Monza, 2017.

Pierre Célérier, *Histoire de la Navigation*, Paris, PUF, 1968.

Jacques Ducoin, *Naufrages, conditions de navigation et assurances maritimes dans la marine de commerce du XVIII^e siècle*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993.

Caroline Le Mao, *Les villes portuaires maritimes dans la France moderne*, Paris, Armand Colin, 2015.

Dominique Le Page, « Gens de mer et monde de l'office dans une cité portuaire de l'ouest atlantique à l'époque moderne » in *Gens de mer*, Eric Guerber et Gérard Le Bouëdec, (dir.), Rennes, PUR, 2013.

Guy Saupin, « La présence marchande dans les municipalités des villes portuaires en France à l'époque moderne » in *Gens de Mer*, Eric Guerber et Gérard Le Bouëdec (dir.), Paris, Rennes, PUR.

Sitographie

Geneanet³⁰⁵⁴

Actuacity³⁰⁵⁵

³⁰⁵⁴ [en ligne].<<https://www.geneanet.org/>>.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Wikipedia³⁰⁵⁶

OpenEdition Journals³⁰⁵⁷

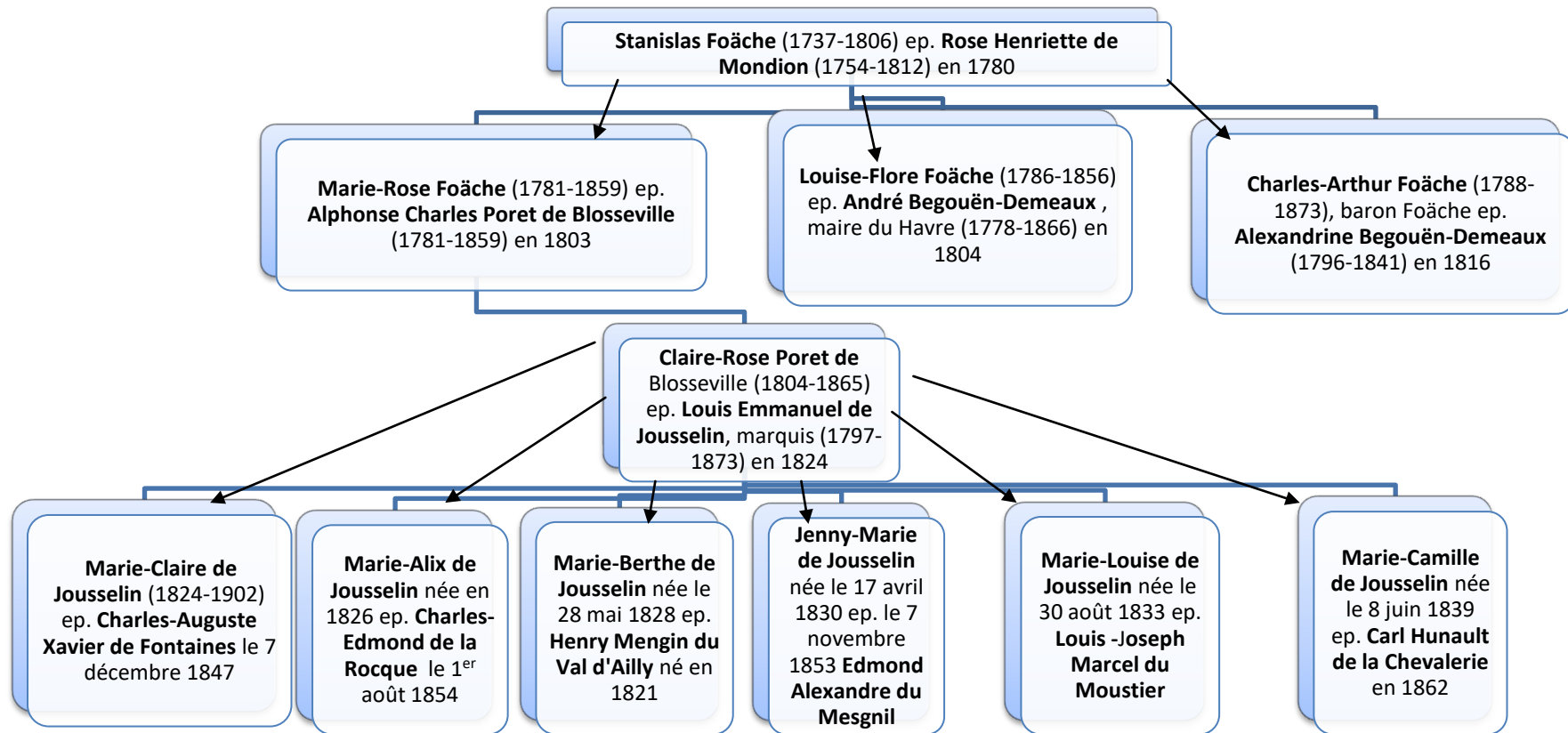
³⁰⁵⁵ [en ligne].<<https://actuacity.com/>>

³⁰⁵⁶ [en ligne]. <<https://fr.wikipedia.org/>>

³⁰⁵⁷ [en ligne]. <<https://openeditionjournals/org>>

GÉNÉALOGIES

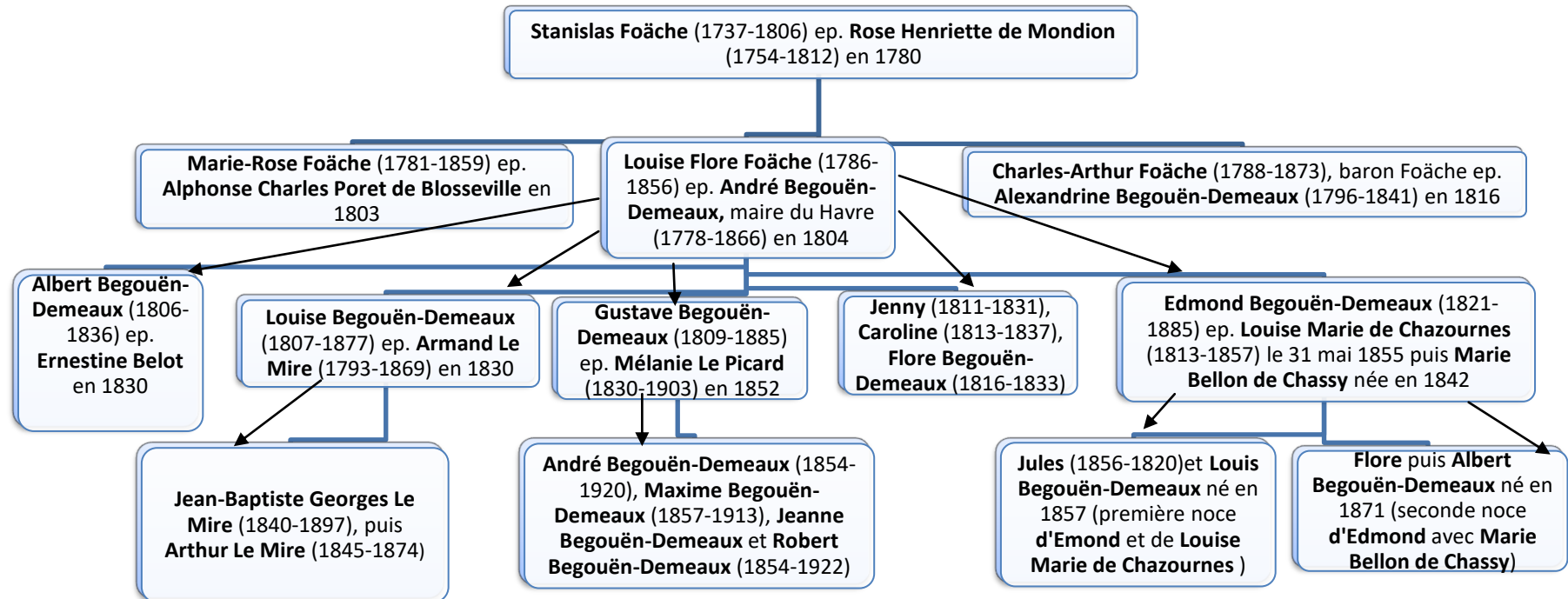
Figure 12. Descendance de Rose Foäche et de Charles Alphonse Poret de Blosseville³⁰⁵⁸



³⁰⁵⁸ AN 505 MI 2, Généalogie des Foäche et [en ligne] <<https://www.geneanet.org/>>.

GÉNÉALOGIES

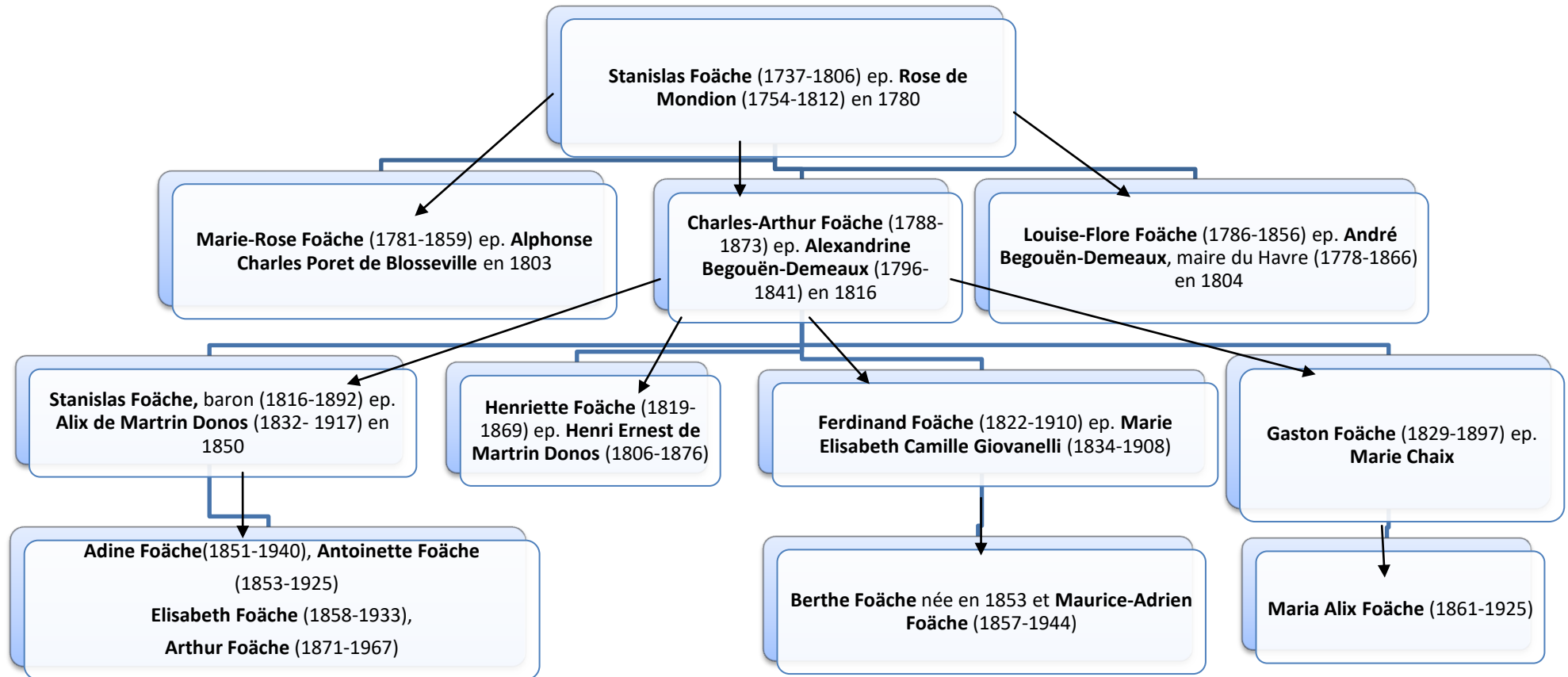
Figure 13. Descendance de Flore Foäche et du maire du Havre André Begouën-Demeaux³⁰⁵⁹



³⁰⁵⁹ AN 505 MI 2, Généalogie des Foäche et et [en ligne] <<https://www.geneanet.org/>>.

GÉNÉALOGIES

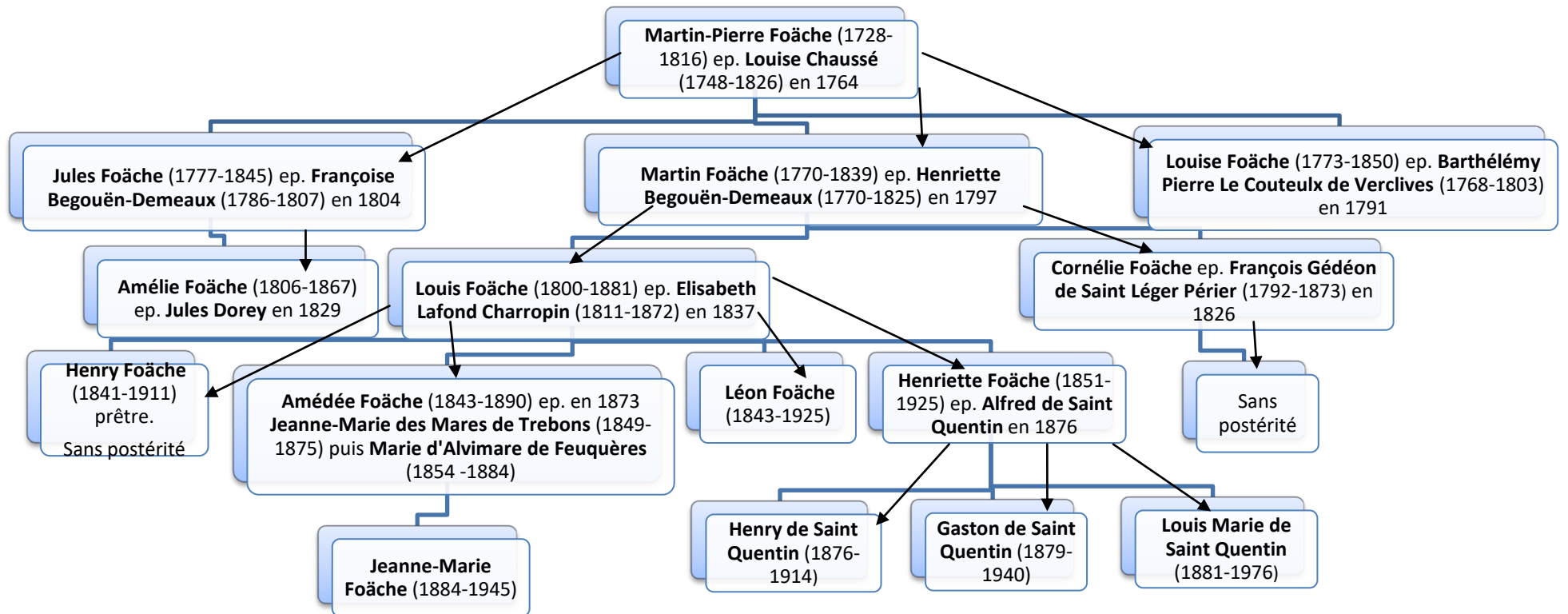
Figure 14. Descendance d'Arthur Foäche (1788-1873), sous-préfet du Havre et d'Alexandrine Begouën-Demeaux³⁰⁶⁰



³⁰⁶⁰ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, et [en ligne] <<https://www.geneanet.org/>>.

GÉNÉALOGIES

Figure 15. Descendance de Martin III Foäche et d'Henriette Begouën-Demeaux ³⁰⁶¹



³⁰⁶¹ AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie.

TABLE DES DOCUMENTS

Table des documents

Tableaux

N°1 : Les participations de Martin-Pierre I ^{er} Foäche (1720-1730).....	25
N°2 : Les voyages en traite de Martin-Pierre I ^{er} (1737-1755).....	28
N°3 : Nombre d'armements de Martin-Pierre I ^{er} (1737- 1755).....	28
N°4 : Armements des Feray (1714-1753).....	29
N°5 : Armements des Chauvel (1714-1755).....	30
N°6 : Armements des Begouën-Demeaux (1730-1755).....	30
N°7 : Tonnage des navires négriers et équipages.....	31
N°8 : Temps passé lors des voyages de traite armés par Martin-Pierre I ^{er}	32
N°9 : Nombre d'esclaves transportés par les navires de Martin-Pierre I ^{er}	34
N°10 : Mortalité de l'équipage	35
N°11 : Lieux de traite et escales.....	36
N°12 : Armements des Foäche (1764 -1777).....	50
N°13 : Armements des Mouchel (1764-1778).....	50
N°14 : Armements des Begouën-Demeaux (1764-1778)	51
N°15 : Armements des Feray (1764-1778).....	52
N°16 : Armements des Chauvel (1764-1778).....	52
N°17 : Temps passé lors des voyages de traite des Foäche (1764-1777).....	54
N°18 : Rapport tonnage/captifs et mortalité sur les navires des Foäche (1764-1777)	55
N°19 : Durée de la traversée transatlantique sur les navires des Foäche (1764-1777).....	56
N°20 : Tonnage des navires négriers des Foäche (1764-1777)	57
N°21 : Mortalité de l'équipage à bord des navires Vve Foäche et Fils	57
N°22 : Les escales de traite et de vente des navires négriers des Foäche (1764-1777).....	59
N°23 : Denrées transportées par les navires des Foäche vers l'Europe: le sucre (1763-1767)	62
N°24 : Denrées transportées par les navires des Foäche : le sucre terré (1768-1778)	63
N°25 : Denrées transportées par les navires des Foäche (1768-1778) : le sucre brut	65
N°26 : Chargement des cafés à bord des navires des Foäche	67
N°27 : Denrées transportées par les navires armés par les Foäche vers Saint-Domingue : balles et ballots de coton	69
N°28 : Denrées transportées par les navires des Foäche de 1764 à 1778 vers l'Europe : l'indigo	72

TABLE DES DOCUMENTS

N°29 : Transports de denrées à destination de l'Europe : liqueurs, confitures, tafia et autres	75
N°30 : Chargement de denrées coloniales pour la maison Beaufile et Pouchet en 1781	101
N°31 : Valeurs des denrées placées par la maison du Cap pour les armateurs Beaufile et Pouchet en 1782.....	103
N°32 : Bénéfice de la maison du Cap réalisé sur le fret fourni aux commettants Beaufile et Pouchet en 1778.....	107
N°33 : Répartition des denrées sur les navires par la maison du Cap en 1778.....	113
N°34 : Chargement de la maison du Cap pour le compte de Beaufile et Pouchet en 1781	113
N°35 : Solde de la maison du Cap de 1778 à 1787.....	120
N°36 : Habitations Foäche débitrices de la maison du Cap	127
N°37 : Répartitions de Craon : « il nous reste à répartir »	127
N°38 : Les Foäche débiteurs des gérants des habitations	129
N°39 : La maison du Cap débitrice des associés	131
N°40 : Les Foäche créanciers des sociétés	132
N°41 : Les Foäche débiteurs des sociétés.....	137
N°42 : Sucrieries, cafétérias et indigoteries à Saint-Domingue au XVIII ^e siècle.....	147
N°43 : Les animaux de l'habitation du Trou comparés à d'autres habitations	156
N°44 : Les travaux de l'habitation Jean-Rabel	160
N°45 : Valeur des cannes et des savanes de l'habitation-sucrierie	161
N°46 : Tranches d'âge des esclaves de Jean-Rabel.....	161
N°47 : Les animaux de l'habitation Jean-Rabel	162
N°48 : Meubles de la grande case de l'habitation Seringue selon l'inventaire de 1777	165
N°49 : Prix des esclaves hommes sur l'habitation Seringue en 1777.....	169
N°50 : Prix des esclaves femmes de l'habitation Seringue en 1777	169
N°51 : Nombre d'esclave hommes et femmes de l'habitation Seringue	171
N°52 : Âge des esclaves de la Seringue	174
N°53 : Âge et valeur des enfants esclaves de la Seringue en 1777	176
N°54 : Le cheptel de l'habitation	177
N°55 : Récapitulatif de l'ensemble du mobilier de l'habitation Seringue	180
N°56 : Vente de l'habitation Chalmette	183
N°57 : Remboursement de Stanislas Foäche à la dame Barras en livres	184
N°58 : Description de l'habitation Grande Rivière	185

TABLE DES DOCUMENTS

<i>N°59 : Atelier de l'habitation Grande Rivière peu de temps avant son acquisition par Stanislas Foäche, d'après Bernard Foubert</i>	<i>189</i>
<i>N°60 : La Voldroque comparée aux autres habitations de Stanislas Foäche.....</i>	<i>190</i>
<i>N°61 : Les naissances au sein des habitations Seringue et Jean-Rabel.....</i>	<i>211</i>
<i>N°62 : Nombre d'expéditions des navires des Foäche de 1783 à 1789.....</i>	<i>214</i>
<i>N°63 : Nombre de voyages des vaisseaux des Foäche par navires de 1783 à 1789.....</i>	<i>216</i>
<i>N°64 : Expéditions négrières et en droitures de 1783 à 1789.....</i>	<i>217</i>
<i>N°65 : Armements de la maison Chauvel de 1783 à 1789.....</i>	<i>219</i>
<i>N°66 : Armements de Jean-Baptiste Dubuc de 1783 à 1789</i>	<i>219</i>
<i>N°67: Armements de la maison Legrand de 1783 à 1789.....</i>	<i>219</i>
<i>N°68 : Armements de la maison Feray de 1783 à 1789.....</i>	<i>219</i>
<i>N°69 : Armements de la maison Begouën-Demeaux de 1783 à 1789</i>	<i>220</i>
<i>N°70 : Armements de la maison Homberg de 1783 à 1789</i>	<i>220</i>
<i>N°71 : Navires des Foäche équipés en totalité</i>	<i>223</i>
<i>N°72 : Estimation du coût des navires des Foäche.....</i>	<i>224</i>
<i>N°73 : Participation de la maison du Cap aux campagnes négrières de 1789.....</i>	<i>227</i>
<i>N°74 : Equipage et tonnage des navires négriers des Foäche.....</i>	<i>247</i>
<i>N°75 : Les gages mensuels de l'équipage d'après Jean Boudriot</i>	<i>248</i>
<i>N°76 : Arrivées à Saint-Domingue des navires négriers des Foäche</i>	<i>253</i>
<i>N°77 : Durée des voyages des Foäche de 1783 à 1789</i>	<i>255</i>
<i>N°78 : Les escales des navires des Foäche de 1783 à 1789</i>	<i>256</i>
<i>N°79 : Escales de traite de plus de 6 mois.....</i>	<i>256</i>
<i>N°80 : Durée de la traversée transatlantique de 1783 à 1789</i>	<i>260</i>
<i>N°81 : Mortalité des captifs de 1783 à 1789.....</i>	<i>274</i>
<i>N°82 : Définition et lieux de production des toiles évoquées par Pierre Morange</i>	<i>291</i>
<i>N°83 : Extrait de la vente des marchandises composant en partie la cargaison de La Mère de Famille entre le capitaine Festu et les associés de la maison du Cap en 1785</i>	<i>293</i>
<i>N°84 : Marchandises transportées par La Mère de Famille en 1787</i>	<i>295</i>
<i>N°85 : Dépenses et recettes de l'habitation-sucrerie Lefèbvre en 1788 en livres coloniales</i>	<i>301</i>
<i>N°86 : Dépenses et recettes de l'habitation caféière Lefèbvre en 1788 en livres coloniales.....</i>	<i>302</i>
<i>N°87 : Dépenses et recettes de l'habitation Cabeuil, Fauconnier et Desgauldières en 1791</i>	<i>302</i>
<i>N°88 : Description de l'habitation Grande Rivière</i>	<i>305</i>

TABLE DES DOCUMENTS

<i>N°89 : Production de sucre blanc et brut de la colonie de Saint-Domingue</i>	305
<i>N°90 : Evolution de la production de café à Saint-Domingue</i>	309
<i>N°91 : Barriques et boucauds de café transportés par les navires des Foäche de 1783 à 1789</i>	313
<i>N°92 : Coton et café en 1765 et en 1792 : production</i>	313
<i>N°93 : Balles et ballots de coton exportés par les navires des Foäche</i>	314
<i>N°94 : Evolution de la production d'indigo à Saint-Domingue</i>	315
<i>N°95 : Barriques d'indigo transportées par les navires des Foäche de 1783 à 1789</i>	316
<i>N°96 : Bois et autres produits transportés par les vaisseaux des Foäche de 1783 à 1789</i>	316
<i>N°97 : Armements en droiture et campagnes négrières des Foäche de 1755 à 1789</i>	321
<i>N°98: Activités des Foäche de 1762 à 1789</i>	322
<i>N°99 : Biens de Martin-Pierre II Foäche</i>	331
<i>N°100 : Rentes perçues par Martin-Pierre II</i>	332
<i>N°101 : Revenus de l'épouse de Martin-Pierre II</i>	332
<i>N°102 : Déductions de rentes passives</i>	332
<i>N°103 : Biens-fonds de Stanislas Foäche</i>	333
<i>N°104 : Domaines nationaux de Stanislas</i>	334
<i>N°105 : Déductions des rentes passives de Stanislas</i>	334
<i>N°106 : Rentes viagères de Stanislas</i>	334
<i>N°107 : Valeur des habitations Foäche en 1797 comparées à d'autres habitations (lc)</i>	347
<i>N°108 : Estimation de Jean-Rabel selon Stanislas Foäche à la veille de la Révolution</i>	352
<i>N°109 : Etat des sucreries séquestrées au département du Cap et revenus qui en proviennent de 1794 à 1795</i>	359
<i>N°110 : Evolution des esclaves de Jean-Rabel</i>	360
<i>N°111 : Prix des esclaves de La Seringue selon l'inventaire de 1777 et de 1797</i>	372
<i>N°112 : Le cheptel en 1777 et en 1797</i>	373
<i>N°113 : Inventaire du mobilier de l'habitation Seringue en 1797</i>	379
<i>N°114 : L'hôpital de l'habitation Seringue en 1797</i>	381
<i>N°115 : Les bâtiments de la Seringue en 1797</i>	381
<i>N°116 : Eléments destinés à la culture du café de la Seringue d'après l'inventaire de 1797</i>	382
<i>N°117 : Outils de la menuiserie de la Seringue</i>	383
<i>N°118 : Ustensiles de l'habitation Seringue comparés à ceux de l'habitation Bonneteau</i>	383

TABLE DES DOCUMENTS

N°119 : Evolution des pieds de café de l'habitation Seringue en 1777 et en 1797	385
N°120 : Les esclaves de l'habitation la Grande Rivière de 1790 à 1797 : faible natalité et forte mortalité	389
N°121 : Faible fécondité des esclaves femmes sur les habitations Macnemara, des Varreux et des Sources de 1749 à 1790.....	390
N°122 : Les esclaves de l'habitation Grande Rivière en 1797	392
N°123 : Renforcement de l'atelier de l'habitation la Grande Rivière en 1790	392
N°124 : Rendement des esclaves de l'habitation la Grande Rivière comparé à d'autres habitations en 1790	394
N°125 : Personnel de l'habitation la Grande Rivière en 1792	395
N°126 : Les livraisons sur l'habitation la Grande Rivière en 1792	396
N°127 : Cheptel de l'habitation la Grande Rivière en août 1792	398
N°128: Cheptel de la Grande Rivière en 1797	399
N°129 : Esclaves de la Voldrogue de 1790 à 1797.....	404
N°130 : Prix des esclaves de l'habitation Voldrogue en 1797	404
N°131 : Cheptel de l'habitation Voldrogue selon l'inventaire de 1797	405
N°132 : Bâtiments de la Voldrogue en 1797	406
N°133 : Bâtiments de la sucrerie Voldrogue en 1797	407
N°134 : Bâtiments domestiques de la Voldrogue en 1797.....	407
N°135 : Mobilier de la Voldrogue en 1797	408
N°136: Vente de sucre des plantations américaines par la société SFMH	424
N°137 : Toiles fines à vendre à la côte d'Afrique	447
N°138 : Parts prises dans le négrier Tyger en 1800 par Stanislas Foäche	450
N°139 : Sociétés débitrices de la société SFMH en 1806 selon Benjamin Desobry	473
N°140 : Navires débiteurs de la société Foäche lors de la liquidation de la maison du Cap en 1806 selon Desobry	474
N°141 : Associés débiteurs de la société SFMH lors de la liquidation en 1806	475
N°142 : Débiteurs de la maison du Cap lors de la liquidation de 1806	475
N°143 : Estimation des biens mis en lot pour le partage de la succession Foäche de 1811	480
N°144: Sommes perçues par les héritiers Foäche grâce à la vente des bois de la ferme d'Angerville en 1815	480
N°145 : Rentes des descendants de Stanislas Foäche à l'égard des héritières Arcolie	487
N°146 : Rentes perçues par Mme Hardivilliers	488

TABLE DES DOCUMENTS

N°147 : Capital et intérêts en 1813.....	490
N°148 : Capital et intérêts en 1814	490
N°149 : Capital et intérêts de 1816 à 1830.....	490
N°150 : Rentes à la charge des héritiers et fonds sur le compte de 1813 à 1830	491
N°151: Sommes perçues par les héritiers de Stanislas et de Martin-Pierre II pour la liquidation de la société Foäche Frères et de Jean-Rabel suite à la décision du 9 mai 1835	500
N°152 : Fonds récoltés par les héritiers de Stanislas suite à l'indemnité de Saint-Domingue.....	502
N°153 : Sommes perçues pour la liquidation de la maison du Cap de 1850 à 1878	503
N°154 : Autres bénéficiaires de la liquidation de la maison du Cap	503
N°155 : Sommes récupérées par les héritiers suite à la liquidation de la maison du Cap	504
N°156 : Contacts commerciaux entre Martin III et Louis Foäche à la Guadeloupe	522
N°157 : Créances à recouvrer par la maison Foäche et Fils en 1839.....	540
N°158: Les 22 plus gros propriétaires fonciers au Havre en 1792	555
N°159: Notables havrais pendant le Premier Empire classés d'après leurs revenus fonciers	556
N°160: Investissement et évaluation de la fortune de Stanislas Foäche en 1792	559
N°161 : Rendements des loyers (terre du Colmoulins)	561
N°162 : Sommes récupérées par les héritiers suite à la liquidation de la maison du Cap	581
N°163 : Mortalité des enfants de la famille.....	584
N°164 : Testament de Catherine Foäche	596
N°165: Intérieur du château du Colmoulins	606
N°166 : Salons du Colmoulins	607
N°167: Bâtiments externes au château du Colmoulins	610
N°168 : Maison de ville de Catherine Foäche	622
N°169 : Mobilier du Colmoulins	629

TABLE DES DOCUMENTS

Graphiques

N°1 : Armements de Martin-Pierre I ^{er} Foäche (1737-1755).....	29
N°2 : Armements des Foäche comparés aux autres armateurs (1764-1778).....	53
N°3 : Barriques transportées par les navires des Foäche	74
N°4: Denrées transportées en 1782 par divers navires pour les armateurs Beaufiles et Pouchet	102
N°5 : Créances et débits de la maison du Cap de 1778 à 1780.....	120
N°6 : Les Foäche créanciers d'armateurs en 1778.....	142
N°7 : Les Foäche débiteurs d'armateurs en 1778.....	142
N°8 : Les Foäche créanciers d'armateurs en 1779	143
N°9 : Les Foäche créanciers d'armateurs en 1780.....	144
N°10 : Les Foäche débiteurs d'armateurs en 1780.....	145
N°11 : Créances et débits sur les armements de 1778 à 1780.....	146
N°12 : Mobilier de l'habitation Seringue.....	176
N°13 : Expédition des navires des Foäche (1783-1789).....	213
N°14 : Pourcentage des expéditions des navires des Foäche (1783-1789)	216
N°15 : Armements négriers des Foäche par rapport aux autres armateurs.....	220
N°16 : Equipage des navires négriers des Foäche (1783-1789).....	247
N°17 : Voyage des capitaines des navires des Foäche (1783-1789)	250
N°18 : Période des départs des navires des Foäche	253
N°19 : Mortalité de l'équipage sur les navires des Foäche.....	273
N°20 : Nombre de Noirs captifs amenés d'Afrique à Saint-Domingue à bord des négriers des Foäche d'après Jean Mettas	276
N°21 : Sucres transportés par les vaisseaux des Foäche	307
N°22 : Boucauds, barriques et sacs de café dans les navires des Foäche vers l'Europe	310
N°23 : Barriques de café et d'indigo transportées par les navires des Foäche (1783-1789)	315
N°24 : Contribution patriotique de Martin-Pierre II et de Stanislas en fonction de la valeur des biens et des rentes viagères de 1793 en livres tournois	337
N°25 : Contribution patriotique de Martin-Pierre II et de Stanislas en fonction des contributions foncières et des rentes passives de 1793 en livres tournois	337
N°26 : Répartition des esclaves dans les plantations Foäche en 1797.....	348
N°27 : Valeur des habitations Foäche en 1797 en livres comparée à d'autres habitations	349

TABLE DES DOCUMENTS

N°28 : Valeur en pourcentages des habitations Foäche en 1797	351
N°29 : Valeur en pourcentages des éléments de Jean-Rabel en 1787	354
N°30 : Evolution du revenu de Jean-Rabel en milliers de livres (1777-1792).....	359
N°31 : Parts en pourcentage des débiteurs de la maison du Cap lors de la liquidation de 1806.....	477
N°32 : Capital et rentes des héritiers Foäche de 1813 à 1850	492
N°33 : Part en pourcentages du revenu foncier des Foäche et des Begouën-Demeaux sous le Premier Empire	558
N°34 : Investissements de Stanislas Foäche	561
N°35 : Testament de Catherine Foäche (répartition des parts).....	598

Figures

N°1 : Descendance de Martin-Pierre I ^{er} Foäche et de Catherine Jore	22
N°2 : Plan du château du Colmoulins	604
N°3 : Château du Colmoulins	606
N°4 : Pavillon d'Arthur Foäche	615
N°5 : Pavillon de Martin-Pierre II sur la côte d'Ingouville d'après une aquarelle du milieu du XIX ^e siècle.....	616
N°6 : Maison de l'armateur de Martin-Pierre II au Havre	618
N°7: Puits de lumière central de la maison de l'armateur	619
N°8 : Grand salon de la maison de l'armateur.....	620
N°9 : Figures mythologiques de la maison de l'armateur	621
N°10 : Portrait de Stanislas Foäche	627
N°11 : Portrait de Rose de Mondion.....	628
N°12 : Descendance de Rose Foäche et de Charles Alphonse Poret de Blosserville	637
N°13 : Descendance de Flore Foäche et du maire du Havre, André Begouën-Demeaux	680
N°14 : Descendance d'Arthur Foäche, sous-préfet du Havre et d'Alexandrine Begouën-Demeaux..	681
N°15 : Descendance de Martin III Foäche et d'Henriette Begouën-Demeaux	682

Carte

N°1 : Saint-Domingue au XVIII ^e siècle	41
N°2 : Le continent africain.....	60

LISTE DES ANNEXES

Liste des annexes

- Annexe 1. Réflexions sur les colonies de Stanislas Foäche, 1788
- Annexe 2. Réflexions sur le commerce de Stanislas Foäche, 1788
- Annexe 3. Réflexions sur le commerce de Stanislas Foäche, 1788
- Annexe 4. Extrait du bilan de la maison du Cap, 1778
- Annexe 5. Extrait de la lettre de Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 septembre 1789
- Annexe 6. Extrait de l'état des sucreries séquestrées pendant la période révolutionnaire au Cap, 1795
- Annexe 7. Extrait de la lettre de M. Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 8 juin 1798
- Annexe 8. Extrait de la lettre de Pierre Morange à Martin-Pierre II Foäche, 10 avril 1798
- Annexe 9. Extrait de la succession de Stanislas Foäche à sa mort en 1806
- Annexe 10. Contrat de mariage entre Martin III Foäche et Henriette Begouën-Demeaux
- Annexe 11. Eléments de généalogie
- Annexe 12. Lettre de Just Veil à André Begouën-Demeaux, 15 juin 1838
- Annexe 13. Extrait de la lettre de Louise Le Couteulx à Flore Foäche suite au décès de Jenny, fille de Flore et d'André Begouën-Demeaux, 1831
- Annexe 14. Extrait du Journal de Louise Chaussé, 1818
- Annexe 15. Extrait de la lettre de la comtesse Rose de Blosseville à Flore, 10 février 1836
- Annexe 16. Extrait de la lettre de M. de Fririon à Martin III Foäche, 5 juillet 1818
- Annexe 17. Enquête relative au coût élevé de la navigation, le ministre au préfet de la Seine-Maritime, 2 février 1829
- Annexe 18. Extrait du journal de Martin III Foäche à l'habitation Pécou, 1838
- Annexe 19. Extrait de la lettre de Louis à Martin III Foäche, 31 octobre 1838
- Annexe 20. Portrait de Flore Foäche
- Annexe 21. Portrait de Louise Foäche ou Mme Le Couteulx
- Annexe 22. Portrait de Catherine Foäche
- Annexe 23. Portrait de Louise Chaussé, épouse de Martin-Pierre II Foäche
- Annexe 24. Portrait d'Arthur Foäche
- Annexe 25. Jardin de Martin-Pierre II Foäche à Ingouville
- Annexe 26. Maison de l'armateur au Havre (escalier des domestiques)
- Annexe 27. Maison de l'armateur au Havre (escalier des Foäche)
- Annexe 28. Maison de l'armateur au Havre (chambre des invités)

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 29. Maison de l'armateur au Havre (chambre à coucher)
- Annexe 30. Maison de l'armateur au Havre (cabinet des négociants)
- Annexe 31. Maison de l'armateur au Havre (bureau de Martin-Pierre II Foäche)
- Annexe 32. Sépulture de Stanislas Foäche à Montivilliers
- Annexe 33. Sépulture de Marie-Catherine Foäche, Montivilliers
- Annexe 34. Sépulture de Rose de Mondion à Angerville-la-Martel
- Annexe 35. Sépulture de la famille Foäche, cimetièrre Sainte-Marie du Havre
- Annexe 36. Sépulture de Flore Foäche et de son époux André Begouën-Demeaux, cimetièrre Sainte-Marie du Havre
- Annexe 37. Parc du château du Colmoulins à Harfleur
- Annexe 38. Emplacement du Colmoulins de Stanislas Foäche
- Annexe 39. Les hommes esclaves de l'habitation Seringue en 1777
- Annexe 40. Les femmes esclaves de l'habitation Seringue en 1777
- Annexe 41. Les descendants de Martin-Pierre II Foäche
- Annexe 42. Les descendants de Stanislas Foäche
- Annexe 43. Alliance des Foäche avec le monde militaire
- Annexe 44. Alliance des Foäche avec le monde du négoce
- Annexe 45. Alliance des Foäche avec les planteurs
- Annexe 46. Alliance des Foäche avec le monde de la noblesse de robe
- Annexe 47. Alliance des Foäche avec le monde de la finance
- Annexe 48. Mariage des Foäche avec le monde industriel
- Annexe 49. Mariage des Foäche avec un fonctionnaire ou un juriste
- Annexe 50. Présentation des deux premières générations des Foäche
- Annexe 51. Troisième génération des Foäche issue de Stanislas
- Annexe 52. Troisième génération des Foäche issue de Martin-Pierre II
- Annexe 53. Quatrième génération des Foäche issue de Stanislas
- Annexe 54. Quatrième génération des Foäche issue de Martin-Pierre II
- Annexe 55. Quatrième génération issue de Louise Foäche et de Barthélémy Le Couteulx
- Annexe 56. Âge des conjoints au mariage
- Annexe 57. Créances des Foäche sur les particuliers en 1778 et en 1780 en livres
- Annexe 58. Les Foäche débiteurs des particuliers

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 59. Habitations débitrices de la maison du Cap
- Annexe 60. Les débiteurs des Foäche du monde de l'habitation
- Annexe 61. Les Foäche créanciers des Begouën-Demeaux de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 62. Les Foäche débiteurs des Begouën-Demeaux de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 63. Les Foäche créanciers de Meslé de Grandclos de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 64. Les Foäche débiteurs de Meslé de Grandclos de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 65. Les Foäche créanciers de Magon Lalande et Fils de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 66. Les Foäche débiteurs de Magon Lalande de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 67. Les Foäche créanciers de l'armateur Laborde de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 68. Les Foäche débiteurs de David Chauvel de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 69. Les Foäche débiteurs de Beaufiles et Pouchet de 1778 à 1780 (lt)
- Annexe 70. Les Foäche créanciers et débiteurs des armateurs en 1778 : total (lt)
- Annexe 71. Les Foäche créanciers des armateurs en 1779 : total (lt)
- Annexe 72. Les Foäche créanciers et débiteurs des armateurs en 1780 : total (lt)
- Annexe 73. Inventaire de la maison de la côte de Catherine Foäche
- Annexe 74. Denrées transportées par les navires de la société V^{ve} Foäche et Fils de 1763 à 1767
- Annexe 75. Denrées transportées par les navires des Foäche du Cap vers le Havre (sucre brut ou terré et café) de 1768 à 1792
- Annexe 76. Denrées (indigo, coton, cuirs, bois) transportées par les navires des Foäche de 1763 à 1767
- Annexe 77. Denrées transportées par les navires des Foäche de 1768 à 1792 (indigo, coton, cuir et bois)
- Annexe 78. Les navires de traite de Martin-Pierre I^{er} Foäche
- Annexe 79. Les navires de traite de la société V^{ve} Foäche et Fils de 1764 à 1777
- Annexe 80. Les navires de traite des Foäche de 1783 à 1789

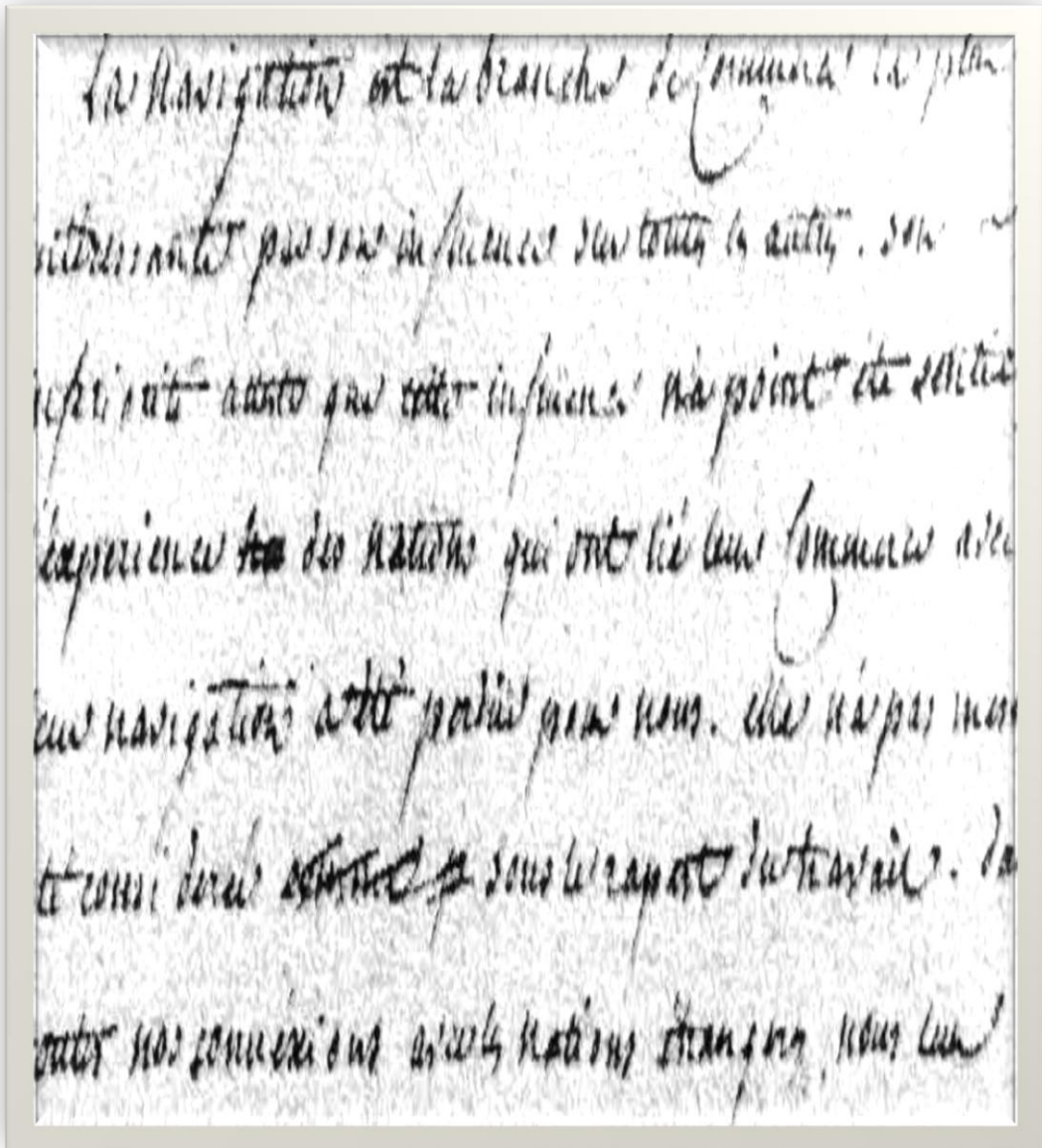
Annexe 1. Réflexions sur les colonies de Stanislas Foäche, 1788

(Source : AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux)

Le traité des Indes est une conséquence d'un serrement d'union
 et assujettit les misérables habitants d'Afrique. Il est au moins incertain
 s'elle est pour eux un malheur, et si l'on peut reprocher aux gouvernements
 européens d'avoir profité de cette affreuse situation, qui laissent les Indes
 en ruine, pour opérer la culture de leurs établissements dans les antilles.
 Le traité des Indes a été provoqué par les gouvernements, et
 l'usage des cultivateurs de nos îles en a été le suite nécessaire. Les
 colonies, la nation s'entend ^{du règlement sur} a ~~trouvé~~ ^{la} cette traite, et
 on en a plus loin, on ~~peut~~ ^{souhaiter} leur liberté avec cette
 liberté qui nous caractérise. L'imagination nous peint en nous

Annexe 2. Réflexions sur le commerce de Stanislas Foäche, 1788

(Source : AN 505 MI 78, Fonds Fonds Begouën-Demeaux)



La navigation est la branche de commerce la plus
 intéressante par son influence sur toutes les autres. Son
 développement n'est pas cette influence n'a point été sentie
 l'expérience de ces nations qui ont lié leur commerce avec
 une navigation active prouve que nous. Elle n'a pas mérité
 de nous être recommandée sous le rapport du travail. La
 suite de nos communications avec les nations étrangères nous leur

Annexe 3. Réflexions sur le commerce de Stanislas Foäche, 1788

(Source : AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux)

de l'archaïsme des dispositions qui promettent que les deux
 soient de même son importance mais elle promet aussi
 les autres pas sans les véritables principes : l'imperfection
 constitution y mettrait obstacle. D'ailleurs ce n'est que de
 l'commerce de la France que les communications entre les
 plus lointains ont été établies, à cette époque tous les peuples
 ont rapprochés, les relations commerciales ont acquis une
 importance, la navigation a donné une vive impulsion
 au commerce, et le commerce a fourni de l'aliment à la
 navigation.

chez les anciens, le commerce ne s'élevait au dessus de
 besoins de première nécessité - qui pour servir le luxe de
 l'aristocratie, ^{de la classe royale, de la noblesse} ~~de la classe royale, de la noblesse~~ ^{de la classe royale, de la noblesse} ~~de la classe royale, de la noblesse~~

ANNEXES

Annexe 4. Extrait du bilan de la maison du Cap, 1778

(Source : AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux)

BILAN - S.F.H.C.

Sur le Montant de nos Effets existants dans le Commerce
 en argent Comptant, Meubles, esclaves, denrées en Magasin
 & Billes actives. Qui nous sont dues par Diverses, soit par
 Billets, soit par leur C^{te} ou^{re} en Grand Livre. Et

Savoir.

Caisse	pour les espèces en icelle	305354	9	1	
Billets à recevoir	pour ceux en poste scellée	6079	.	.	
Chaises et Chevaux	en ceux existants	13100	.	.	
Esclaves	pour 8 Canailles & 4 Domestiques	31200	.	.	
Café	pour 219355 ^{de} en Magasin	87154	8	3	} 52698 1 1
Sucre terre	pour 24612 ^{de} id	12501	10	.	
Indigo	pour 1225 id	11066	5	.	
Meubles	pour ceux existants au Cap et au 1 ^{er} Marin	22561	5	.	
Marchandises S.F.C.	pour celles en Magasin	8680	3	9	
Depenses et Lait ^{ie}	pour ceux honoraires, gaudes & en Magasin	32001	.	.	
N ^{os} de Soûche	pour ceux de 1 ^{er} et nous d'au	50198	.	0	
1 ^{er} de Soûche à l'écume	id	13384	1	.	
Débit de N ^{os} de Soûche	pour ceux en nos mains	52495	17	3	} 142141 15 1
Le febyre à l'écume	pour celui il nous d'au	24036	7	5	
March ^{es} envoies à l'écume p ^{our} de N ^{os} de Soûche		1747	9	.	
Le hab ^{er} de Soûche steres	pour celui il nous d'au & rendu	708081	15	2	
Marquillage de 1 ^{er} de Soûche à 1/2 rabel	pour ceux de celle par ^{ois}	11696	19	11	} 727567 19 9
Samot & de la Camise 7 ^{de}	pour celui de C ^{te} nous d'au	2908	.	11	
N ^{os} de St. Martin 15 ^{de}	id	2259	16	9	
Acoulille 4 ^{de} n ^{os} 1	id	1421	7	.	
N ^{os} de Meny 1 ^{er} 3 ^{de}	id pour celui rendu à Grand esbo melle	102	5	7	} 11227 9 8
N ^{os} de d'Espir 3	id	14125	9	5	
N ^{os} de Andromede 2	id à Begouën de nous S.F.C.	6192	13	.	
N ^{os} de l'aja 2	id	1080	10	4	
N ^{os} de Minotaure 3	id	11850	.	5	
N ^{os} de la Medee 1	id	498	18	5	} 25722 7 2

Annexe 5. Extrait de la lettre de Pierre Morange à Stanislas Foäche, 25 septembre 1789

(Source : AN 505 MI 85, Fonds Begouën-Demeaux)

Le 25. 9bre 1789 L'avis 15 x 6

Le Bourgeois qui est venu en poste du port au prince pour nous
annoncer le rappel de notre Général, et de notre Intendant
est un fanatique ennemi de ce dernier. Ses nouvelles quoiqu'
non vérifiées ne font pas feu fondement, il a fait de
extravagances dans la ville, et a fait par celle d'arrêter nos
Couriers, de déchirer les Paquets du gouvernement, il est arrêté
et arrêté, on ne sçait ce qui s'en fera.

La Martinique a été en reçu 20 Bâtimens de guerre, et 6 mille
hommes de troupes de débarquement, Dieu nous en préservera
ainsi que de la nouvelle épi se débite en l'île (Savon) que
la Martinique a des negres revoltes. Les noties sont tranquilles
jusqua présent, mais la cocarde que nous avons prise
croissance à les faire jeter, il y a un peu d'effervescence
sans notre ville, que la réflexion calmera sûrement
l'affaire sont languissantes, rien ne se fait, ni vente, ni achat.
Le Negre Agbo arrive à la mare, n'y a pu vendre un seul
negre le jour de l'ouverture de la vente, n'y a pu vendre un seul

ANNEXES

Annexe 6. Extrait de l'état des sucreries séquestrées pendant la période révolutionnaire au Cap, 1795

(Source : AN 505 MI 82, Fonds Begouën-Demeaux)

État des Sucreries séquestrées au Département du Cap et des Revenus qui en sont dévolus depuis le 1^{er} Vendém^{aire} l'an 3^e jusqu'à pareil jour de l'an 4^e avec les Plantations attachées. Noms des faits à Neuf et Cultivateurs qui y sont réunis.

Noms des Quartiers	Noms des Hab ^{ants}	Pièces de Cannes				Dérivés		Cultivateurs	Moulin	Cultivateurs	Moulin
		à sucre	à rhum	à eau	total	Sucre brut	Sirope				
Caracolle Jacquese le Lion	Astree	39	4	30	83 291	915	209	66	4	2	
	Achry	18	5	13	57 609		141	49	5	1	
	Choisimieux	23	1	3	91 815	108	141	56	5	1	
	Choma	17	2	7	41 891	153	159	49	4	1	
	Dombard	18	3	5	50 233		83	10	2	1	
	Clauvage	18	4	11	62 64		127	40	4	1	
	Toussaint & Desno	11	9	10	25 47		92	37	4	1	
	Carbier	13	2	3	27 125		106	42	4	1	
	Carlier	11	11	22	69 885		24	58	4	1	
	Chateaufort	1	9	13	72 263	613	98	27	5	1	
Limonade	Chavanne	17	4	23	22 878		40				
	Walsh				13 134	267	50	20			
de la Lune	de la Lune	24	1	6	47 268	704	131	37	3	1	
	Chaisant	18	2	20	24 02	130	109	20	2		
	Dougard	14	9	25	23 18	531	26	23	2	1	
	de la Lune	14	1	4	24 204	324	68	21	2	1	
	de la Lune				10 530	120	47	7			
	de la Lune	12	1	9	64 761	875	168	44	4	1	
	de la Lune	24	6	30	40 203	880	129	56	3	1	
	de la Lune	24	2	28	67 153	1183	160	26	1	1	
	de la Lune	13	2	15	17 27	418	170	43	4	1	
	de la Lune	13	3	16	19 837	291	56	14	2	1	
de la Motte	Macromaro	11	1	15	17 494	557	52	20	2	1	
	de la Motte	12	3	17	26 592	227	87	34	2	1	
	de la Motte	12	5	24	24 578	817	27	27	3	1	
	de la Motte	17	3	22	13 77	174	57	6			
	de la Motte	11	9	20	30 806	445	122	24	8	2	
	de la Motte	14	4	18	22 892	284	57	64	2	1	
	de la Motte	17	3	20	32 57	71	75	12	2	1	
	de la Motte	8	3	11	11 561	281	71	15	1		
	de la Motte	23	2	28	10 834	424	28	90	3	1	
	de la Motte	24	14	42	39 144	260	60	26	3	2	
de la Motte	de la Motte	21	12	33	37 414	295	140	18	4	2	
	de la Motte	11	3	14	27 000	100					

Annexe 7. Extrait de la lettre de M. Hardivilliers à Martin-Pierre II Foäche, 8 juin 1798

(Source : AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux)

Baltimore le 8 Juin 1798.

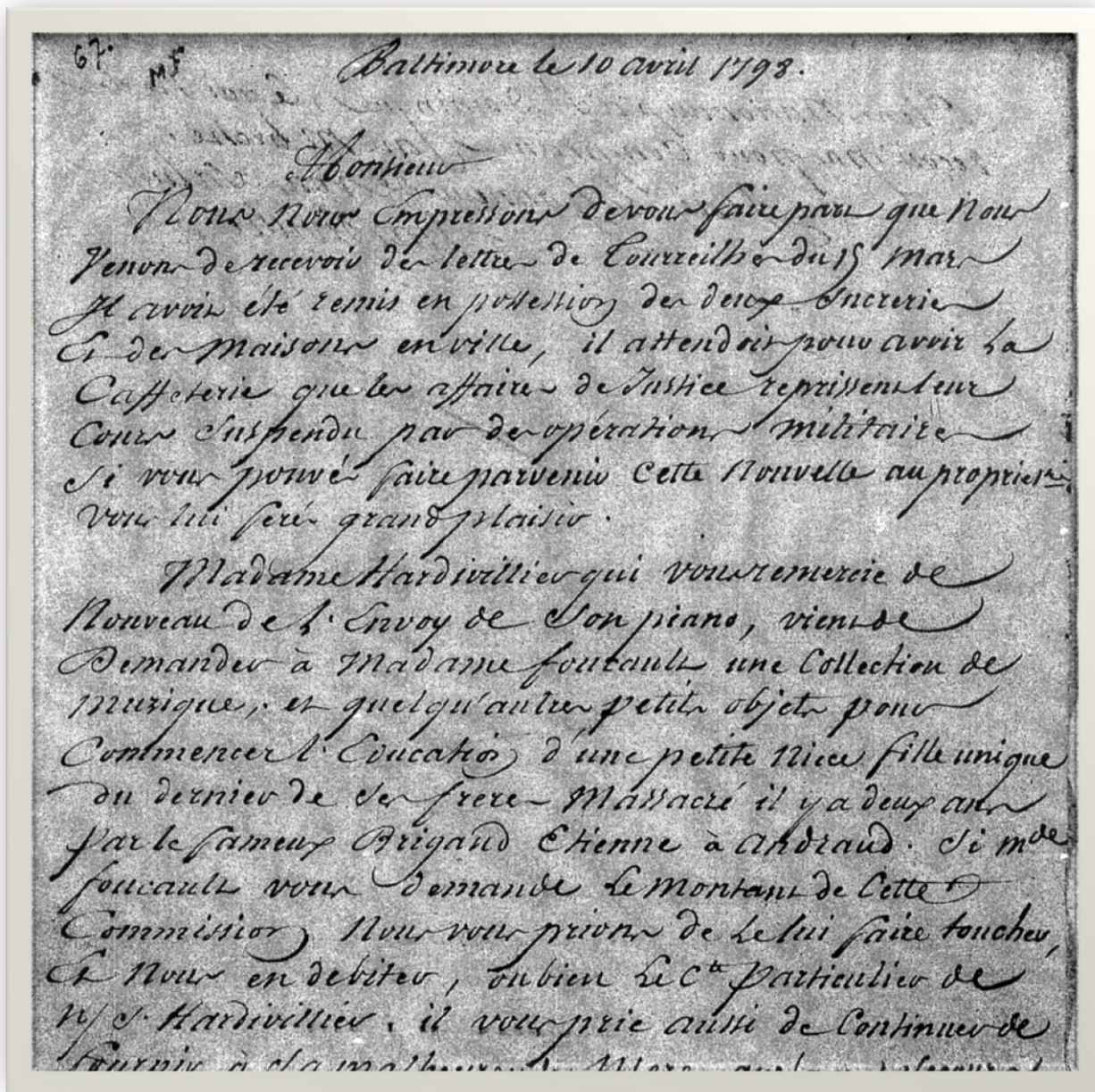
Dupliata.

Je vous ai mandé par ma lettre du 26 May, qui à passé par un Parlementaire de Philadelphie, que Mr. 999^{ge} devoit être déterminé à partir pour le Cap. il a été mis en haute mer le 22 du mois dernier. si pour peu qu'il ait été favorisé, il doit être rendu actuellement. Je ne doute pas qu'il n'y soit bien reçu et accueilli. il ne vient pas pour réclamer aucune propriété, il n'en a pas, au contraire il sera regardé comme un Négociant qui peut être utile au parti en y versant les moyens, et toutes les difficultés que l'on fait aux Propriétaires qui reviennent pour se faire mettre en possession de leur bien, s'applaniront devant lui.

Le Bill du Congrès relatif aux étrangers appartenant à une Nation en guerre avec les Etats-unis, dont j'avois envoyé le Précis, n'a pas passé; on en a fait un bien moins sévère; mais un autre à passé, qui ne laisse pas de nous mettre dans l'embaras, il interdit Louis Américain avec la France et ses Possessions à compter du 1^{er} Juillet prochain. Le Consul général Dupont, qui venoit pour remplacer Lelombe, a été refusé par le Président, il est embarqué sur le Parlementaire, et on abuse qu'on a notifié au Consul général Lelombe que ses fonctions finissent au 1^{er} Juillet prochain; c'est un aveu à tous les Français de s'en aller. Je voudrois bien aujourd'hui, que Mr. 999^{ge} ne fût pas parti, nous nous serions déterminés à partir ensemble pour l'Europe où certainement nous aurions été mieux reçus qu'ici.

Annexe 8. Extrait de la lettre de Pierre Morange à Martin-Pierre II Foäche, 10 avril 1798

(Source : AN 505 MI 83, Fonds Begouën-Demeaux)



Annexe 9. Extrait de la succession de Stanislas Foäche à sa mort en 1806

(Source : AN 505 MI 88, Fonds Begouën-Demeaux)

Monsieur André Begouën & Dame Marie Anne Foäche
 son épouse de lui parillement autorisée d'une troisième part,
 & Monsieur Charles Arthur Foäche mineur mais
 émancipé par acte expresse devant M^e le Juge de paix
 de Montivilliers le 24 Mars 1806 & stipulant
 encore ici avec l'assistance de Monsieur François
 Grégoire Desumars son curateur d'une quatrième &
 dernière part;

Il a été reconnu que la succession de Monsieur
 Stanislas Foäche leur père & mari est composée
 1^e de biens ruraux & urbains & d'immeubles en
 France, 2^e d'habitations considérables à St Domingue
 negro, negroise, mulâtre, bestiaux, ustensiles, instruments
 aratoires &c. 3^e de diverses créances d'une valeur
 importante mais d'un recouvrement éloigné & extrêmement
 difficile;

Il a été parillement reconnu que cette succession
 est grevée de dettes considérables qui peuvent être absorbées
 par les biens & de la valeur qui sont restées

Annexe 10. Contrat de mariage entre Martin III Foäche et Henriette Begouën-

Demeaux

(Source : AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, 1797)

Article premier

Le futur époux a gagé douaire légal sur tous ses biens présents et à venir à la future épouse, dont les arrérages auront cours à compter du jour que douaire aura lieu, sans qu'elle soit obligée d'en former aucune demande en justice ni autrement.

Article deux .

Le dit S^r Fouche père s'oblige de faire par avancement d'hoirie au dit S^r son fils futur époux une rente ou pension de cinq mille livres tournois, exempte de toutes

Annexe 11. Eléments de généalogie

(Source : AN 505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, 1804)

ANDRE BEGOUËN a épousé Mlle FLORE FOÛCHE le 28 août 1804 dans l'église du Valasse.

Elle a eu un garçon le 2 août 1806, qui a été nommé ALBERT, par Mr BEGOUËN père et Mme Stanislas FOÛCHE; Baptisé à St-Michel d'Inguville

Le 11 9bre 1807, elle a eu une fille nommée LOUISE par Mme BEGOUËN la mère et Mr Arthur FOÛCHE..

Le 28 août 1809, elle a eu un garçon nommé GUSTAVE par Mme de BLOSSEVILLE et Mr Paul BEGOUËN

Le 21 mars 1811 elle a eu une fille que j'ay nommée JEANNE avec Mr Martin FOÛCHE fils aîné.

Le 18 may 1813 elle a eu une fille nommée CAROLINE par Mme de RUMARE la mère (représentée par Julie BEGOUËN) et Mr de BLOSSEVILLE

Le 6 août 1814 elle a eu un garçon nommé HENRY-EDMOND par Mme Henriette FOÛCHE (représentée par Adine BEGOUËN) et Jules FOÛCHE
IL est mort le 12 7bre 1814

Le 31 jan 1816, elle a eu une fille qui a été nommée FLORE-ANASTASIE, par Mme FOÛCHE La mère (représentée par Adine) et Albert (représentant Chariss BEGOUËN

Le 22 janvier 1821, elle a eu un garçon lequel a été nommé au Baptême, EDMOND par Albert son frère et Louise sa sœur, (par procuration de Mme de GRAVERON, sa tante Julie..)

Annexe 12. Lettre de Just Veil à André Begouën-Demeaux, 15 juin 1838

(Source : AN 505 MI 32, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier relatif aux sépultures)

à Charles Dureau 15 Juin

ayant vu, chers amis, bon chers amis, ce qui me donne
 quelque loisir, j'en profite pour te remercier de
 l'écrit que je finis de recevoir quand j'aurai terminé
 que j'attends de toi, ne doutant pas que tu ne m'as
 écrit à la sortie de l'audience du Tribunal de Coam
 je viens de voir M. C. ^{ouvrier} qui m'a appris que
 depuis la prise de la ville par les Anglois, 17 Bata
 parties de France, étoient allés tomber dans ce que
 je ne doute pas que ton des petit ave. Chis qui abo
 relaché en l'époque, se voit en de ces 17 — il fait
 un terrible tableau de l'état de la Guadeloupe, on
 toute affaire quelconque est interrompue même
 le paiement des dettes suris, les Tribunaux fermés
 comme les magasins, & tout le monde en alarme
 & hors de qui vive il doute cependant que les Anglo
 soient en mesure de l'attaquer — mais il l'attire
 très sévèrement bloquée par (le Crois) 17 Batailles
 guerre il y a à la Bataille de deux Batailles
 quelques frégates françaises qui n'ont pu partir,
 que les Anglois ont déjà fait d'incendier — j
 n'est également que trop probable, que les dettes pe
 navires qui étoient à la Guadeloupe aura tomber dans
 mains de ces bons hommes — l'avis écrit, il y a

**Annexe 13. Extrait de la lettre de Louise Le Couteux à sa cousine Flore Foäche
suite au décès de la fille de Flore et d'André Begouën-Demeaux, 1831**

(Source : AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux, Dossier relatif aux deuils)

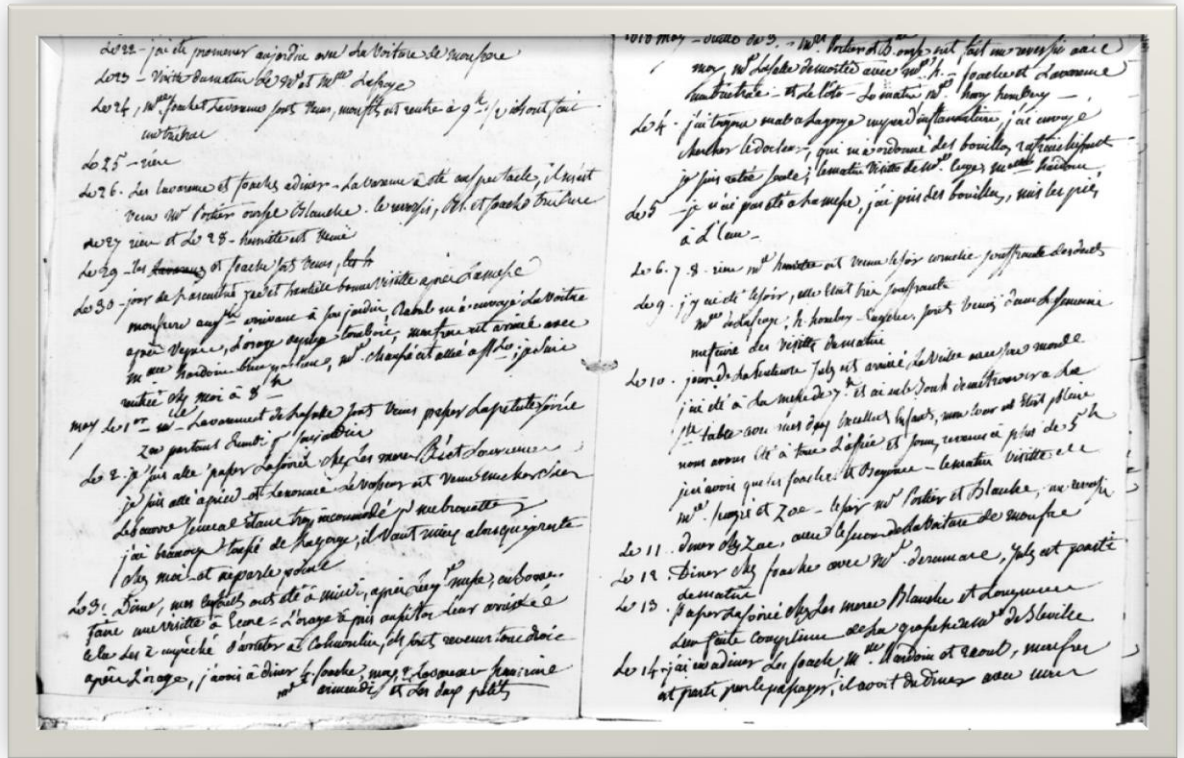
Brest le 30 avril 1831

Quelle affreuse nouvelle j'ai appris
à mon arrivée ma malheureuse
cousine se malade ne cessera
de me parler de vous frapper, je ne
puis encore le croire cette excellente
Fanny qui est à quel âge j'ai
souvent parmi nous, elle a un
âge assez avancé, ses amis car
nous l'aimions bien ma chère
cousine, elle est trop en mal, je vous
plais de voir de mon côté
jeptais de frères ressemblés car
perdue beaucoup de perte et
meusotable mon cousin &
votre respectable beau-père j'espère
qu'il dans une bien douloureuse
position car il ne pourrait
jamais se consoler ni avoir

Annexe 14. Extrait du Journal de Louise Chaussé, épouse de Martin-Pierre II

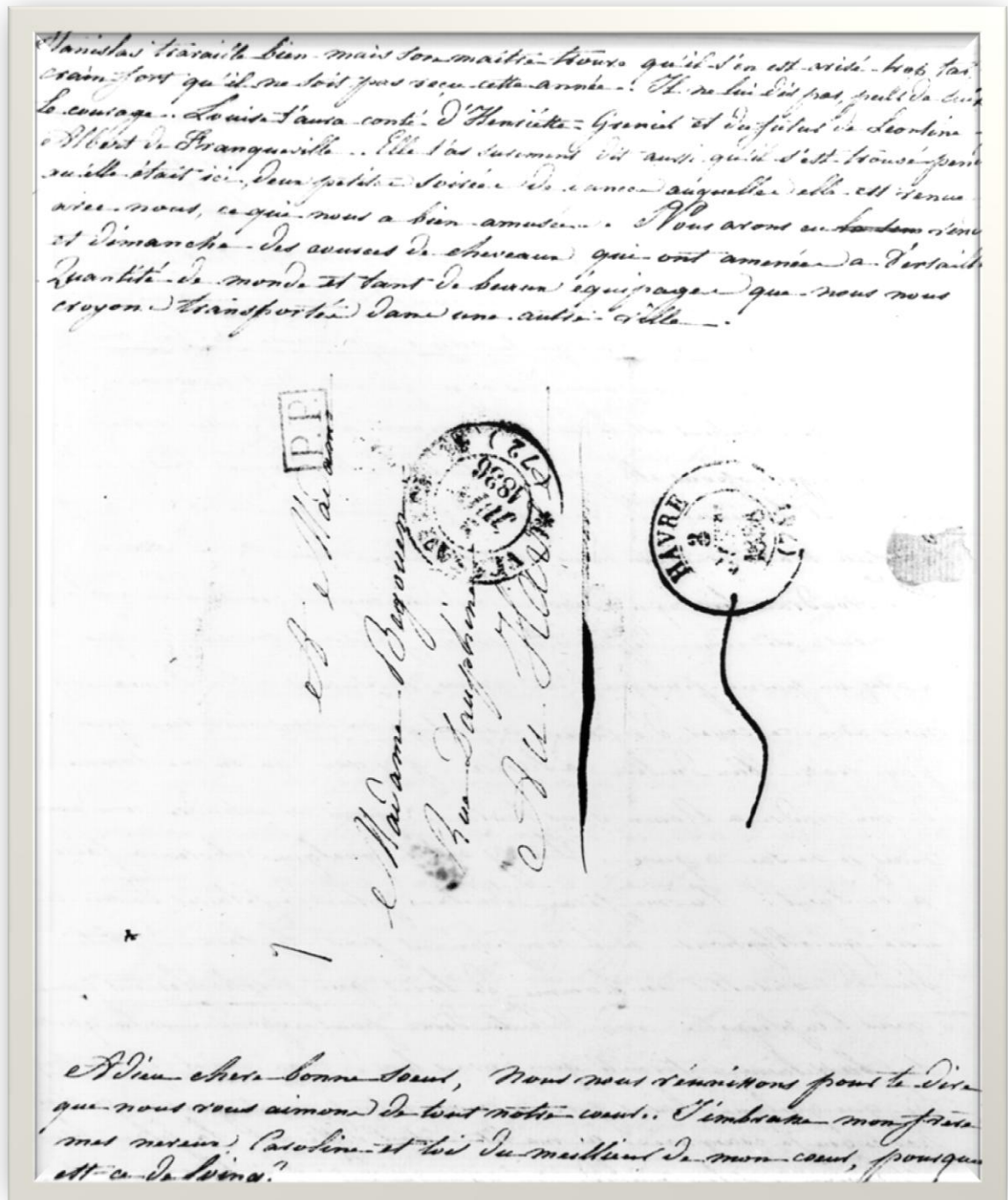
Foäche, 1818

(Source : AN 505 MI 69, Fonds Begouën-Demeaux)



Annexe 15. Extrait de la lettre de la comtesse Rose de Blosseville à sa sœur Flore,
10 février 1836

(Source : AN 505 MI 56, Fonds Begouën-Demeaux)



ANNEXES

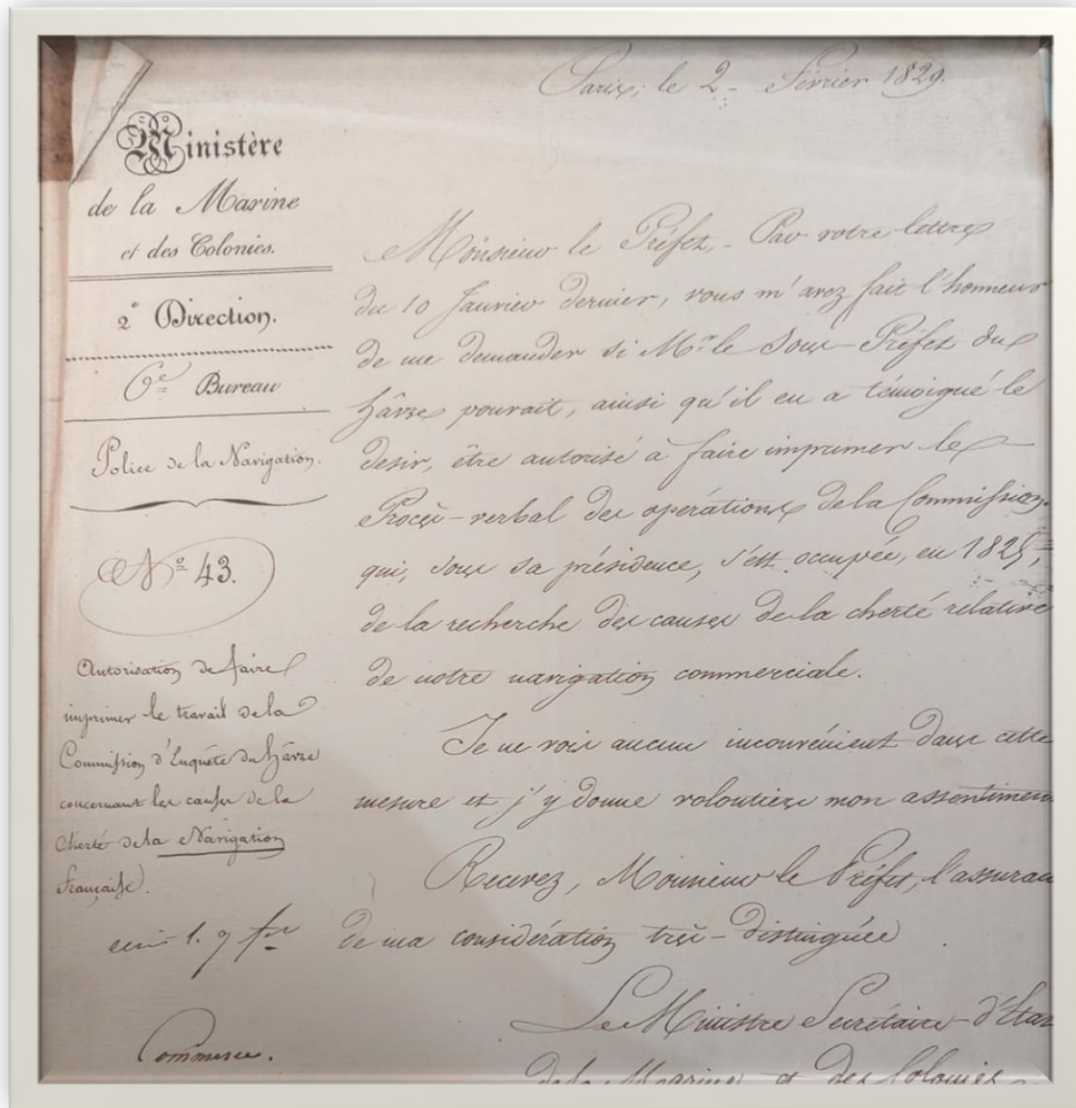
Annexe 16. Extrait de la lettre de M. de Fririon à Martin III Foäche, 5 juillet 1818

(Source : ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1)

la
sup
comi
dit
 J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai
 reçu la Caïss que vous m'avez annoncée
 par votre lettre du 25 Juin dernier; j'ai
 inscrit mon reçu sur le dos de la lettre de
 voiture qui m'a été présentée par le voiturier.
 D'après votre demande j'ai adressé
 le N. 172. le Certificat de décharge de l'acquit-
 à-caution N. 117. Je n'ai pas eu qu'il fut
 nécessaire de vous envoyer le reçu de la somme
 que j'ai payé pour droits d'entrée. Paris
 J'ai l'honneur de vous prévenir que par la
 lettre du 2. Juillet M. le Directeur de Douane
 m'informe qu'il a donné des ordres pour qu'on
 levât l'obstacle qui s'élevait à l'admission
 des marchandises. Je suis très obligé
 de vous en faire également l'envoi.

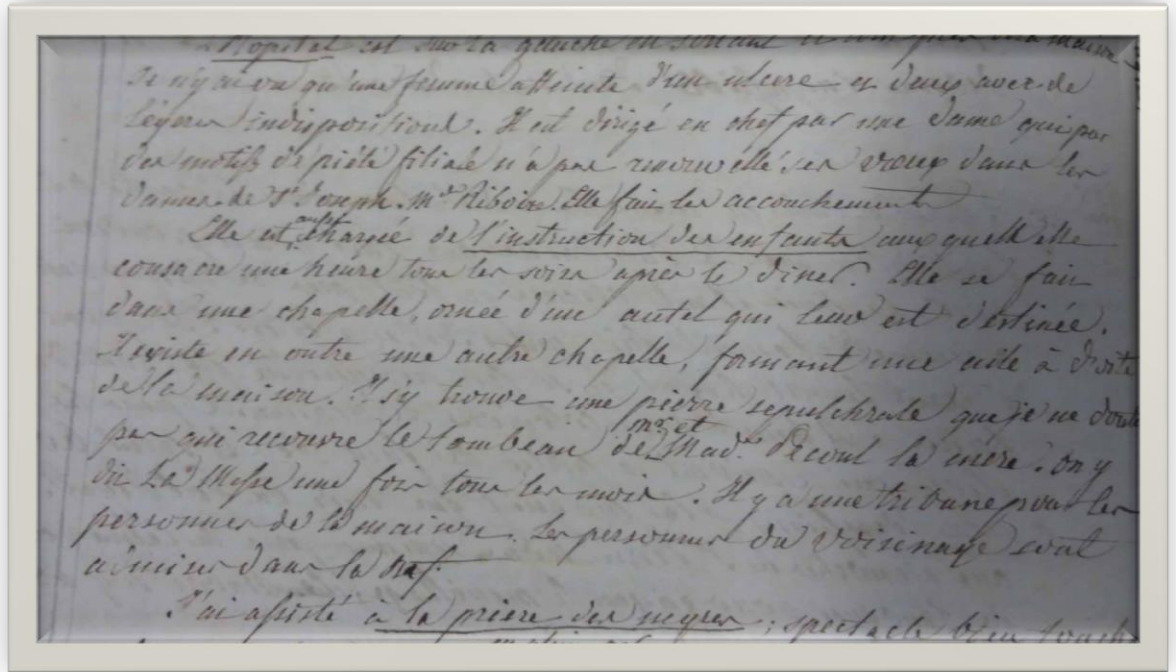
**Annexe 17. Enquête relative au coût élevé de la navigation, le ministre au préfet de
la Seine-Maritime, 2 février 1829**

(Source : ANMT, Fonds Foäche, 69 AQ 1)



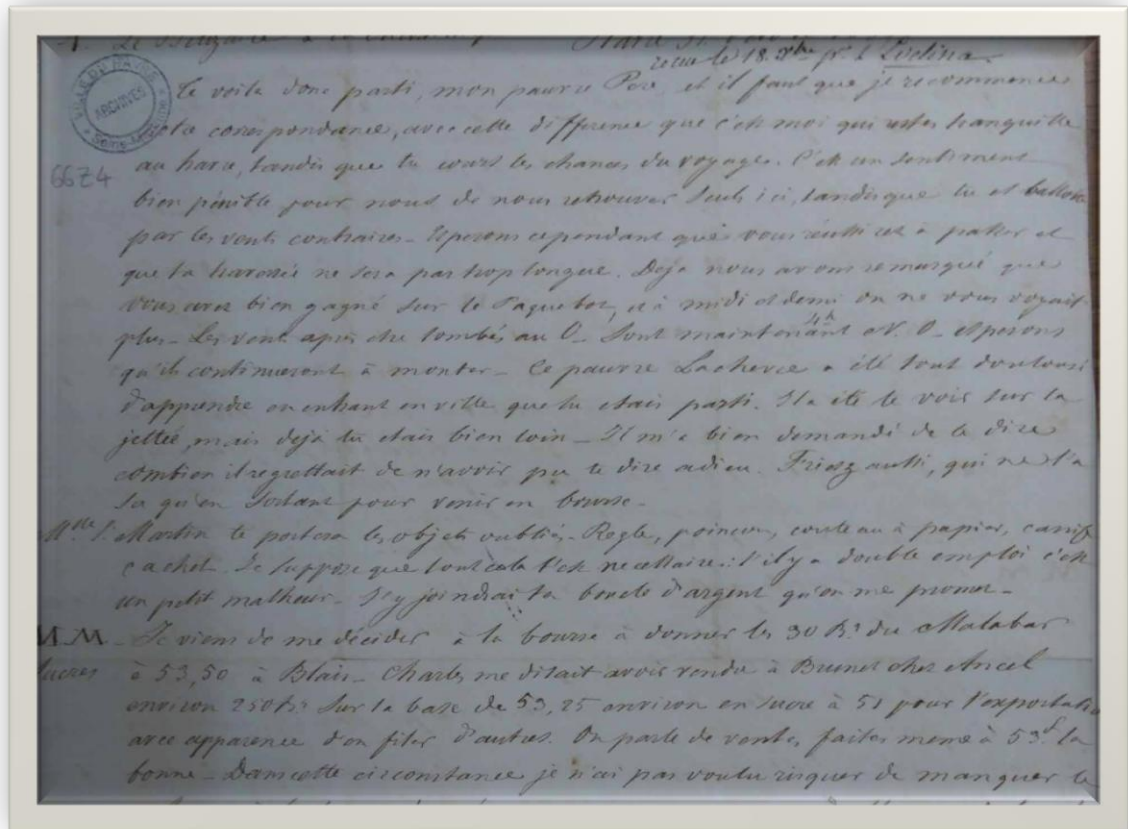
Annexe 18. Extrait du journal de Martin III Foäche à l'habitation Pécoul, 1838

(Source : AMLH, Fonds Foäche, 66 Z6)



Annexe 19. Extrait de la lettre de Louis à Martin III Foäche, 31 octobre 1838

(Source : AMLH, Fonds Foäche, 66 Z 4)



ANNEXES

Annexe 20. Portrait de Flore Foäche

(Source : Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Jacques-François Begouën-Demeaux, Le Havre, SFHOM, 1958)



ANNEXES

Annexe 21. Portrait de Louise Foäche (Mme Le Couteulx)

(Source : Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Jacques-François Begouën-Demeaux, Le Havre, SFHOM, 1958)



ANNEXES

Annexe 22. Portrait de Catherine Foäche

(Source : Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre, Jacques-François Begouën-Demeaux*, Le Havre, SFHOM, 1958)



ANNEXES

Annexe 23. Portrait de Louise Chaussé, épouse de Martin-Pierre II Foäche

Source : Maison de l'Armateur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 24. Portrait d'Arthur Foäche

(Source : Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Jacques-François Begouën-Demeaux, Le Havre, SFHOM, 1958)



ANNEXES

Annexe 25. Jardin de Martin-Pierre II Foäche à Ingouville

(Source : Maurice Begouën-Demeaux, *Mémorial d'une famille du Havre*, Jacques-François Begouën-Demeaux, Le Havre, SFHOM, 1958)



ANNEXES

Annexe 26. Maison de l'armateur au Havre (escalier des domestiques)

Source : maison de l'armateur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 27. Maison de l'armateur au Havre (escalier des Foäche)

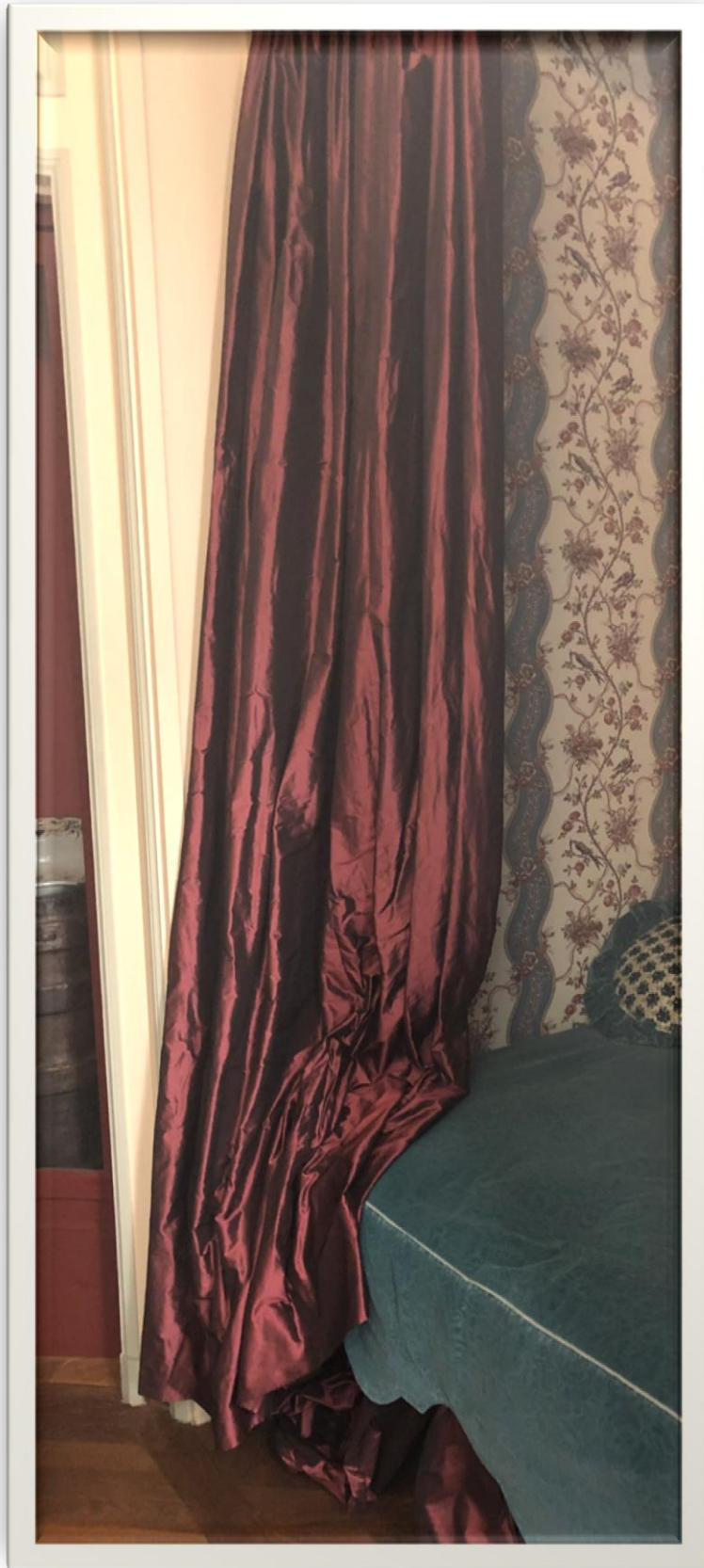
Source : maison de l'armateur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 28. Maison de l'armateur au Havre (chambre des invités)

Source : maison de l'armateur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 29. Maison de l'armateur (chambre à coucher)

Source : maison de l'armateur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 30. Maison de l'armateur au Havre (cabinet des négociants)

Source : maison de l'armateur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 31. Maison de l'armateur au Havre (bureau de Martin-Pierre II Foäche)

Source : maison de l'armateur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

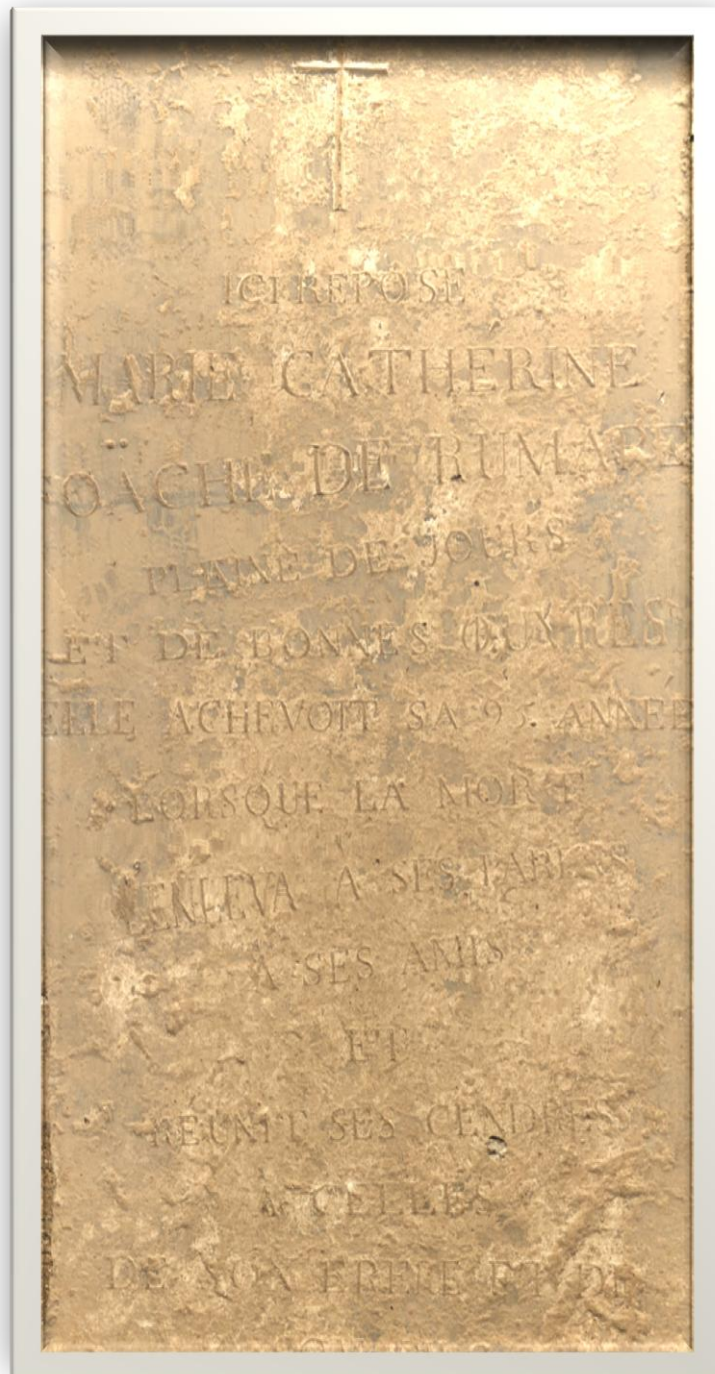
Annexe 32. Sépulture de Stanislas Foäche à Montivilliers

Source : cimetière de Montivilliers (photo : S. Joachim)



Annexe 33. Sépulture de Marie-Catherine Foäche à Montivilliers

Source : cimetière de Montivilliers (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 34. Sépulture de Rose de Mondion à Angerville-la-Martel

Source : Angerville-la-Martel (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 35. Sépulture de la famille Foäche au cimetière Sainte-Marie du Havre

Source : cimetière Sainte-Marie du Havre (photo : S. Joachim)



**Annexe 36. Sépulture de Flore Foäche et de son époux André Begouën-Demeaux,
cimetière Sainte-Marie du Havre**

Source : cimetière Sainte-Marie du Havre (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 37. Parc du château du Colmoulins de Stanislas Foäche à Harfleur

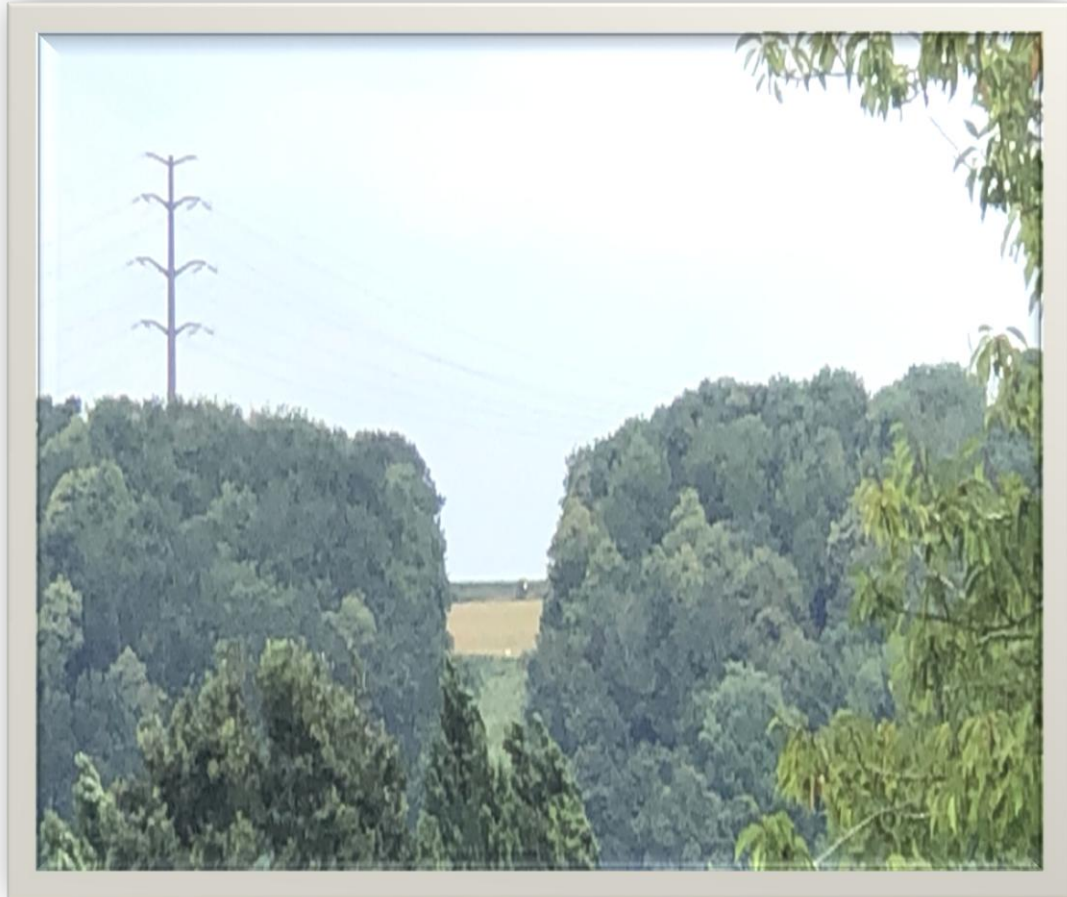
Source : Parc du Colmoulins (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 38. Emplacement du Colmoulins de Stanislas Foäche

Source : Harfleur (photo : S. Joachim)



ANNEXES

Annexe 39. Les hommes esclaves de l'habitation Seringue en 1777 (nom, âge et valeur en livres)

(Sources : AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux)

Noms des esclaves	Âge	Valeur en livres de Saint-Domingue
Guépard	30	2 500
Latulipe	32	2 500
Fortune	30	2 500
Carreau ou Jorge	24	2 400
Acipio	32	2 400
Achille ou Macaque	28	2200
Guillaume	21	2400
Laurent	30	2300
Romain	18	2200
Télémaque	20	2000
Mardy	24	1800
Printemps	18	1500
Joseph	26	2500
Augustin	35	2500
Alexis	32	2500
François	30	2500
Jacques	18	2400
Paul	16	2200
Pompée	28	2000
Thomas	32	2000
Victor	29	2000
Bambara	18	1800
Porté cy contre		49 100

ANNEXES

Annexe 40. Les femmes esclaves de l'habitation Seringue en 1777 (nom, âge et valeur en livres)

(Sources : AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux)

Nom	Âge	Valeur
Julie	24	2400
Constance	22	2400
Barbe	18	2400
Justine	17	2400
Rose	22	2400
Jeanne	19	2200
Pauline	20	2100
Laurence	24	2100
Lizette	30	2400
Agathe	28	2400
Suzanne	30	2200
?	24	2200
Lucile	19	1800
Victoire	22	1200

Annexe 41. Les descendants de Martin-Pierre II Foäche

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom du descendant	Fonctions politiques	Fonction négociante
Martin III Foäche (1770-1838)	Second adjoint au maire du Havre. Conseiller d'arrondissement en 1823. Il préside le tribunal de commerce de 1826 à 1830. Il Suit les traces de son père écuyer	Négociant (commerce de traite, des denrées)
Jules Foäche (1777-1845)	Ecuyer. Propriétaire, et maire d'Ecrainville	Négociant de manière brève dans le commerce des bois
Louis Foäche (1800-1881) Fils de Martin III	Figure sur les listes électorales du Havre et paie un impôt de 1046,11francs et de 1061,82	Négociant au Havre

ANNEXES

	francs (787 ème rang sur 8862)	
Henry (1839-1920), fils de Louis Foäche (1800-1881)		Il ne devient pas négociant mais prêtre de la miséricorde au Havre
Amédée Foäche (1840-1911), fils de Louis Foäche (1800-1881)		Il ne devient pas négociant mais officier d'artillerie
Léon Foäche (1843-1890), fils de Louis Foäche (1800-1881)		Il ne devient pas négociant mais capitaine d'artillerie
Ernest Le Couteulx de Verclives (1805-1869), fils de Louise Foäche et de Barthélémy Pierre Le Couteulx de Verclives, sœur de Martin III Foäche		Il devient négociant à Rouen et industriel en métaux en 1832
Antoine Le Couteulx, (1803-1852), fils de Louise Foäche et de Barthélémy Pierre Le Couteulx de Verclives	Il figure sur les listes électorales de Rouen (1846-1847) au premier canton de Rouen. Il paie un cens de 674, 33 francs en 1847. Il meurt célibataire	Commerçant à Rouen, est devenu négociant et industriel en métaux et a fait prospérer avec son frère Ernest une fonderie à Romilly-sur-Andelle
Hubert Ernest Le Couteulx (1805-1869)		De 1805 à 1832, il vit à Rouen, rue royale, n° 41. Négociant et industriel en métaux à Romilly-sur-Andelle et est domicilié à Romilly-sur-Andelle
Ernest Théodore Le Picard (1825-1897), fils d'Aimée Le Couteulx de Verclives et de Michel Ernest Théodore Le Picard	Juge consulaire pendant Sept Ans de 1832 à 1848, secrétaire puis vice-président de la chambre de commerce, président de la chambre de commerce en 1845-1846, administrateur honoraire du comptoir d'escompte, chevalier de la légion d'honneur en 1851	Négociant à Rouen, administrateur du comptoir d'escompte, banquier à Rouen. Propriétaire d'un château, il fait ses débuts dans la filature de la société Le Picard Frères, de 1842 à 1847, aux usines métallurgiques de Corphalie. Il dirige la maison de métaux de son oncle M. Le Couteulx, s'associe avec Jules dans la banque fondée par leur père
Jules Le Picard (1828-1913)		Jules Le Picard (1828-1913) devient directeur du comptoir d'escompte de la ville de Rouen en 1875, fait transformer la société en commandite en société anonyme et travaille au développement du

ANNEXES

		comptoir d'escompte pendant des années
--	--	--

Annexe 42. Les descendants de Stanislas Foäche

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom du descendant	Fonctions politiques	Fonction négociante
Arthur Foäche (1788-1873) baron		Il ne devient pas négociant mais auditeur au conseil d'Etat en 1810 et sous-préfet du Havre en 1814
Stanislas Foäche (1816-1892), dit le baron, fils d'Arthur	Pas de fonctions politiques	Percepteur des contributions diverses
Ferdinand Foäche, fils d'Arthur (1822-1910)	Officier de la légion d'honneur, chef d'escadron du second régiment de cuirassier en 1872, colonel de cavalerie au 12 ^{ème} régiment de cuirassiers	Pas de fonction négociante
Gaston Foäche (1829-1857), fils d'Arthur Foäche et d'Alexandrine Begouën-Demeaux		Capitaine au long cours
Albert Begouën, fils de Flore Foäche (1806-1836)		Négociant
Henry Le Mire (1845-1874), fils de Louise Begouën-Demeaux		Filateur et tisseur de coton près de Pont-Audemer. Chevalier de la Légion d'Honneur
André Begouën-Demeaux (1854-1920), fils de Gustave Begouën-Demeaux (1809-1885)		Bâtonnier de l'ordre des avocats du Havre, avocat, conseiller municipal, commandeur de l'ordre de St Grégoire
Maxime Begouën-Demeaux (1857-1913), fils de Gustave Begouën-		Directeur d'assurance maritime au Havre, administrateur,

ANNEXES

Demeaux		directeur de la compagnie commerciale d'assurance maritime au Havre, maire de Grand-Camp
Robert Begouën-Demeaux (1862-1922), fils de Gustave Begouën-Demeaux		Assureur maritime

Annexe 43. Alliance des Foäche avec le monde militaire

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom des Foäche	Nom du conjoint ou de la conjointe, profession et milieu pour la conjointe
Julie Foäche (1731-1811)	Augustin-Charles Legendre de Montenol, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, fonctionnaire du roi, lieutenant colonel, co-seigneur de la Crosse
Stanislas Foäche (1737-1806)	Rose de Mondion (1754-1812), fille de Jean Hubert de Mondion, enseigne au régiment de Béarn-infanterie le 28 octobre 1738, capitaine de milice à Poitiers, lieutenant
Claire de Jouselin (1824-1902)	Louis Emmanuel de Jouselin (1797-1873), capitaine de la garde du roi et marquis
Stanislas Foäche II (1816-1892), fils du sous-préfet Arthur, dit le baron	Alix de Martrin Donos dont le père est officier d'infanterie, directeur de l'école d'agriculture d'Albi
Henriette Foäche (1819-1869)	Henri Ernest de Martrin Donos (1806-1876), frère d'Alix, officier d'infanterie, directeur de l'école d'agriculture d'Albi
Edmond Begouën-Demeaux (1820-1885)	Mathilde Bellon de Chassy (1808-1879), fille de Louis Bellon de Chassy, de l'école militaire de Saint-Cyr
Gaston Foäche (1829-1897)	Marie Chaix de Lavarenne née en 1841 issue d'une famille d'officiers
Elisabeth Foäche (1725-1820)	Jean-Charles Clouet d'Harnetot épouse un intendant de la marine en chef de Lorient et amiral en chef de la marine
Marie-Rose Foäche (1781-1859)	Charles-Alphonse Poret de Blossville, comte et contre-amiral

ANNEXES

Annexe 44. Alliance des Foäche avec le monde du négoce

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom des Foäche	Profession du conjoint/Milieu de la conjointe
Catherine Foäche (1731-1806)	Jacques-François Begouën-Demeaux I ^{er} (1703-1779), négociant
Flore Foäche (1788-1856)	André Begouën-Demeaux (1778-1836), maire du Havre, fils du négociant Jacques-François Begouën-Demeaux II (1743-1831)
Arthur Foäche (1788-1873)	Alexandrine Begouën-Demeaux (1796-1841), fille du négociant Jacques-François Begouën-Demeaux II (1743-1831)
Martin III Foäche (1778-1838)	Henriette Begouën-Demeaux (1780-1825), sœur d'Alexandrine et fille de Jacques-François Begouën-Demeaux II (1743-1831)
Jules Foäche (1786-1825)	Françoise Begouën-Demeaux (1786-1807), fille de Jacques-François Begouën-Demeaux II (1743-1831)
Aimée Le Couteux (1797-1875)	Michel Théodore Le Picard (1789-1856) : négociant, président de la chambre de commerce de Rouen, fondateur du comptoir d'escompte de Rouen
Louise Le Couteux (1795-1853)	Olivier Bruno Le Carpentier (1788-1851), négociant d'Honfleur, maire, député d'Honfleur et membre du conseil général
Albert Begouën-Demeaux (1806-1836)	Ernestine Bellot (1806-1836) issue d'une famille de planteurs
Edmond Begouën-Demeaux (1809-1885)	Noémie Lamotte (1825-1849), issue d'une famille de négociants, nièce du négociant havrais Louis Lamotte
Gustave Begouën-Demeaux (1809-1885)	Mélanie Le Picard (1830-1903), issue d'une famille de négociants. Sœur de Michel Théodore Le Picard (1789-1856), négociant, directeur du Comptoir d'escompte de Rouen
Edmond Begouën-Demeaux (1809-1885)	Louise-Marie de Chazournes en seconde noce issue d'un milieu de négociants, son père est importateur à New York
Louise Begouën-Demeaux (1807-1877)	Armand Le Mire : négociant, armateur, juge
Cornélie Foäche (1806-1886)	Gédéon de Saint Périer Léger, négociant à Rouen

ANNEXES

Annexe 45. Alliance des Foäche avec les planteurs

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom des Foäche	Profession du conjoint/ milieu de la conjointe
Louis Foäche (1800-1881)	Elisabeth Laffond-Charropin, issue d'une famille de planteurs originaire de la Guadeloupe, descendante du planteur Jean-Baptiste Laffond-Charropin, habitant, propriétaire du Moule en 1846 et de Pointe-à-Pitre en 1849

Annexe 46. Alliance des Foäche avec le monde de la noblesse

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom des Foäche	Profession du conjoint/ milieu de la conjointe
Marie-Catherine Foäche (1722-1817)	François-Grégoire de Rumare (conseiller au parlement, procureur du roi, seigneur d'Escures)
Martin-Pierre II Foäche (1728-1816)	Louise Chaussé dont le père est échevin et magistrat municipal (noblesse de cloche)

Annexe 47. Alliance des Foäche avec le monde de la finance

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom des Foäche	Profession du conjoint/ milieu de la conjointe
Louise Foäche (1773-1850)	Barthélémy-Pierre Le Couteulx de Verclives, milieu bancaire (conseiller général du collège électoral)
Ernest Le Couteulx (1805-1869), fils de Louise Foäche (1773-1850)	Epouse Justine-Mélanie Gondouin, appartenant au monde de la finance, fille d'Alexandre Louis Roettier de Montaleau, directeur de la monnaie de Paris, auditeur de la chambre des comptes, franc-maçon, président de la chambre d'administration du Grand Orient de France

ANNEXES

Annexe 48. Mariage des Foäche avec le milieu industriel

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom des Foäche	Profession du conjoint/ milieu de la conjointe
Zoé Le Couteulx (1793-1836)	Pierre Joseph Cousin de Lavarenne (contrôleur en chef de la fabrication de tabac pour la manufacture impériale de la ville du Havre)
Clémence Le Couteulx de Verclives (1809-1861)	Félix Chegaray (1797-1862), contrôleur de comptabilité à la manufacture de tabac du Havre

Annexe 49. Alliance des Foäche avec un fonctionnaire ou un juriste

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom des Foäche	Profession du conjoint/ milieu de la conjointe
Ferdinand Foäche (1822-1910)	Elisabeth Giovanelli (1834-1908) dont le père est inspecteur des douanes et receveur principal
Amélie Foäche (1806-1867)	Jules Dorey, notaire

Annexe 50. Présentation des deux premières générations des Foäche

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Noms des Foäche	Charges du conjoint	Nom du conjoint	Mariage	Nom des enfants
Martin-Pierre I ^{er} (1687-1762)	Capitaine de navire et armateur	Catherine Jore (1699-1765)	12 août 1720	Neuf enfants dont trois qui décèdent
Marie-Catherine Foäche (1722- 1817)	Seigneur d'Escures, propriétaire du château d'Escures, procureur du roi, conseiller au parlement de Paris	François Grégoire de Rumare	22 septembre en 1745	Un enfant : Eustache-François-Grégoire de Rumare (1746-1816), futur avocat au parlement
Julie Foäche (1731-1811)	Chevalier de l'ordre royal et militaire St Louis mais aussi fonctionnaire du roi, co-seigneur de la Crosse et de la gouvernelle en garnison à Nonancourt,	Augustin-Charles Legendre de Montenol	9 avril 1771	Morte sans enfants

ANNEXES

	lieutenant colonel			
Elisabeth Foäche (1725-1820)	Jean-Charles Clouet d'Harnetot	Ecuyer, intendant à la marine en chef de Lorient, amiral en chef de la marine	21 mars 1750	Un enfant : Jeanne Clouet d'Harnetot
Catherine Foäche (1731-1806)	Négociant, armateur, capitaine des gardes du Havre, fondateur d'une des premières maisons pour l'armement de navires. Pratique le commerce triangulaire et devient comte d'empire en 1808	Jacques-François Begouën-Demeaux I ^{er} (1703-1779)		Morte sans enfants
Stanislas Foäche (1737-1806)	Ecuyer, conseiller du roi au grand conseil en 1776, négociant, juge consul à Rouen, propriétaire du château du Colmoulins	Rose de Mondion (1754-1812)	17 juin 1780	Quatre enfants : Marie-Rose Foäche (1781-1859), Louise- Flore (1784-1856), Arthur (1788-1873) et une petite Flore morte en 1783
Martin-Pierre II Foäche (1728-1846)	Conseiller, secrétaire du roi à Rouen en 1764	Louise Chaussé (1748-1826)	8 juillet 1764	Quatre enfants : Martin (1770-1838), Louise (1773-1850), Jules (1777-1845) et Stanislas mort en bas âge

ANNEXES

Annexe 51. Troisième génération des Foäche issue de Stanislas

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Noms	Charges du conjoint	Nom du conjoint	Mariage	Nom des enfants
Marie-Rose Foäche (1781-1859)	Contre-amiral	Alphonse-Charles Poret de Blosseville, comte (1771-1855)	16 novembre 1803 au château de Colmoulins	Claire Poret de Blosseville (1804-1865)
Louise Flore Foäche (1786-1856)	Maire du Havre et baron	André Begouën-Demeaux (1778-1866)	28 août 1804	Six enfants : Albert (1806-1836), Louise (1807-1877), Gustave (1809-1885), Edmond (1820-1885), Jenny (1811-1831), Caroline (1813-1737), Flore (1816-1833)
Arthur Foäche (1788-1873)	Sous préfet du Havre du 26/01/1812 et du 6/11/1815 au 5/02/1823	Alexandrine Begouën-Demeaux (1796-1841)	25 juin 1816	Quatre enfants : Stanislas (1816-1892), Henriette (1819-1869), Ferdinand (1822-1910), Gaston (1829-1897)

Annexe 52. Troisième génération des Foäche issue de Martin-Pierre II

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom	Charges du descendant Foäche ou de son conjoint	Nom du conjoint	Mariage	Nom des enfants
Martin III (1770-1838)	Il est le second adjoint au maire du Havre, conseiller d'arrondissement en 1823, président du tribunal de commerce de 1826 à 1830	Henriette Begouën-Demeaux (1780-1825)	5 septembre 1797	Louis (1800-1881) et Cornélie (1804-1884)
Jules Foäche (1777-1845)	écuyer, propriétaire, maire d'Ecrainville	Françoise Begouën-Demeaux (1786-1807)	27 août 1804	Un enfant : Amélie (1806-1867)
Louise Foäche	Propriétaire du château de	Barthélémy Pierre	18 octobre	Six enfants : Zoé

ANNEXES

(1773-1850)	Canteleu de son père, M. Le.Couteulx, très grand seigneur, conseiller général du collège électoral	Le Couteulx de Verclives (1768- 1803)	1791	Le Couteulx de Verclives (1793- 1836), Louise Le Couteulx (1795- 1853), Aimée Le Couteulx (1797- 1875), Clémence Le Couteulx (1800-1861), Antoine Le Couteulx (1803- 1852), Hubert Ernest Le Couteulx (1805- 1869)
-------------	---	---	------	--

Annexe 53. Quatrième génération des Foäche issue de Stanislas

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom	Charges du descendant Foäche ou de son conjoint	Nom du conjoint	Mariage	Noms des enfants
Claire Poret de Blosseville (1805- 1865), fille de Rose Foäche et de Charles Poret de Blosseville	Marquis	Louis-Emmanuel de Jousselin (1797- 1873)	1824	Marie-Claire de Jousselin (1824- 1902) Alix-Marie, Marie-Berthe, Jenny-Marie, Marie-Louise, Marie-Camille
Stanislas Foäche (1816-1892), dit le baron, fils d'Arthur	Percepteur des contributions diverses	Alix de Martrin- Donos. Son père est officier d'infanterie, directeur de l'école d'agriculture à Albi	10 août 1850	Quatre enfants : Adine (1851- 1940), Antoinette (1853-1925), Elisabeth (1858- 1933), Jeanne

ANNEXES

				(1866-1967)
Henriette Foäche (1819-1869), fille d'Arthur	Officier d'infanterie, vicomte, propriétaire du château des bruyères, commune de Moulares (Tarn)	Henri-Ernest de Martrin-Donos (1806-1876), frère d'Alix (1832-1917)	2 février 1849	Sans postérité
Ferdinand Foäche, fils d'Arthur (1822- 1910)	Officier de la légion d'honneur, chef d'escadron du second régiment de cuirassier en 1872, colonel de cavalerie au 12 ^{ème} régiment de cuirassiers	Il épouse Marie Elisabeth Giovannelli (1834- 1908), dont le père est sous inspecteur des douanes et receveur principal	1 ^{er} février 1853	Berthe Foäche morte en bas âge, Maurice-Adrien Foäche (1857- 1944), capitaine au 8 ^{ème} régiment de dragon, chevalier de la légion d'honneur comme son père
Gaston Foäche, fils d'Arthur (1829- 1857)	Capitaine au long cours	Epouse Marie Chaix		Deux enfants : Maria-Alix Foäche (1861- 1925) épouse en 1885 Victor Van Trazégnies (1855-1914)

Annexe 54. Quatrième génération des Foäche issue de Martin-Pierre II

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom	Charge du descendant	Nom du conjoint	Mariage	Nombre d'enfants
Louis Foäche (1800-1881), fils de Martin-Pierre II Foäche	Négociant au Havre, figure sur les listes électorales du Havre (1846-1847), il paie le cens d'un montant de 1046 francs en 1847 et en 1848, 1061,82 francs	Eléonore Elisabeth Laffond-Charropin (1811-1872)	8 mai 1837	Quatre enfants : Henry (1839-1920) prêtre de la miséricorde au Havre, Amédé (1840-1911), officier d'artillerie Léon (1843-1890), Marie-Henriette (1851-1925)

ANNEXES

Cornélie Foäche (1804-1884), fille de Martin-Pierre II	Famille de planteurs	Gédéon de Saint Périer Léger (1792-1873)	1826	Sans postérité
Amélie Foäche (1806-1867), fille de Jules Foäche	Receveur municipal de la ville du Havre, notaire	Jules François Dorey	Mariage célébré le 11 novembre 1829	3 enfants : Edouard, Jeanne, Henriette Dorey

**Annexe 55. Quatrième génération des Foäche issue de Louise Foäche et de
Barthélémy Pierre Le Couteulx de Verclives**

(Source : AN505 MI 2, Fonds Begouën-Demeaux, Eléments de généalogie)

Nom	Charge du conjoint	Nom du conjoint	Mariage	Nombre d'enfants
Aimée Le Couteulx de Verclives (1797- 1875)	Président de la chambre de commerce, négociant et manufacturier filateur	Michel Théodore Le Picard (1825- 1897)	2 octobre 1824	4 enfants : Michel-Ernest Le Picard (1825- 1897), Jules- Augustin Le Picard (1829- 1913), Mélanie Le Picard (1830- 1903), Berthe Le Picard (1832- 1834)
Zoé Le Couteulx de Verclives (1793- 1836)	Contrôleur en chef de la fabrication de tabac au sein de la manufacture impériale de la ville du Havre	Barthélémy Pierre Cousin de La Varenne (1778-1852)	18 janvier 1812	Sans postérité
Louise Le Couteulx (1795-1853)	Négociant de la ville d'Honfleur, vice consul du Portugal, membre du conseil, député, maire d'Honfleur de 1830 à 1851, chevalier de la légion d'honneur	Olivier Bruno Le Carpentier (1788- 1851)	16 janvier 1818	2 enfants : Barthélémy Le Carpentier (1818- 1848), négociant d'Honfleur, Mathilde Le Carpentier (1820-1900)
Clémence Le Couteulx (1800-	Charge du conjoint : contrôleur de	Félix Chegaray (1797-1862)	27 janvier 1830	Deux enfants : Jules Gustave

ANNEXES

1861), fille de Louise Foäche	comptabilité à la manufacture de tabac. Il a d'ailleurs fondé une maison de commerce au Havre			Antoine Chegaray, négociant du Havre (1833-1906) et Louise Chegaray, née en 1841
Ernest Le Couteulx de Verclives (1805-1869)	En 1832, il est négociant à Rouen, et industriel en métaux	Mélanie Gondouin (née en 1813)	10 septembre 1832	Cinq enfants : Félix Le Couteulx (1833-1905), Mathilde Le Couteulx, (1836-1902), Louise et Jenny Le Couteulx nées en 1845, et Charles né en 1851
Antoine Le Couteulx (1803-1852)	Commerçant à Rouen, est devenu négociant et industriel en métaux. Il a fait prospérer avec son frère Ernest, une fonderie à Romilly-sur-Andelle	Il meurt célibataire en 1852		Sans postérité

Annexe 56. Âge des conjoints au mariage

Nom de l'époux	Date du mariage	Nom de l'épouse	Âge des époux au mariage	Nombre d'enfants vivants et décédés
Martin-Pierre Foäche (1687-1762)	22 septembre 1745	Catherine Jore (1699-1766)	33 ans pour Martin-Pierre et 21 ans pour Catherine Jore	Neuf mais deux décèdent en bas âge, Angélique Rosalie en 1733 à la naissance et Charles-Nicolas (1735-1741) à 6 ans
André Begouën-	27 août 1804	Flore Foäche (1786-	26 ans pour André	Sept enfants dont

ANNEXES

Demeaux (1778-1866)		1856) Fille de Stanislas Foäche (1737-1806)	et 20 ans pour Flore	trois décédés à savoir Flore Begouën (1816-1833), Jenny (1811-1831) et Caroline (1813-1837)
Barthélémy Pierre Le Couteulx de Verclives (1768-185)	18 octobre 1791	Louise Foäche (1773-1850)	23 ans pour Barthélémy Pierre et 18 ans pour Louise	Six enfants
Claire-Rose Poret de Blosserville (1804-1865), fille de Rose Foäche.	1824	Louis-Emmanuel de Jousselin (1797-1873)	27 ans pour Louis-Emmanuel et 20 ans pour Claire Rose	Six enfants
Marie-Claire de Jousselin (1824-1902)	7 décembre 1847	Charles -Auguste Xavier de Fontaines (1821)	Charles-Auguste se marie à l'âge de 26 ans et Marie-Claire se marie à l'âge de 23 ans	Trois enfants
Ernest Le Couteulx (1805-1869)	10 septembre 1832	Justine Mélanie Gondouin (née en 1813)	Ernest se marie à l'âge de 27 ans et Mélanie à l'âge de 19 ans	Cinq enfants
Aimée Le Couteulx de Verclives (1797-1875), fille de Louise Foäche (1773-1850)	2 octobre 1824	Michel Théodore Le Picard (1789-1856)	Michel Théodore se marie à l'âge de 35 ans et Louise Aimée à l'âge de 27 ans	Quatre enfants dont Berthe morte à l'âge de 2 ans (1832-1834)
Arthur Foäche (1788-1873)	24 juin 1816	Alexandrine Begouën-Demeaux (1796-1841)	28 ans pour Arthur et 20 ans pour Alexandrine	Quatre enfants
Stanislas Foäche (1737-1806)	20 juin 1780	Rose de Mondion (1765-1812)	43 ans pour Arthur et 26 ans pour Rose	Quatre avec un décès en bas âge notamment Flore (1783-1783)
Martin-Pierre II Foäche (1728-1816)	le 8 juillet 1764	Louise Chaussé (1748-1826)	36 ans pour Martin-Pierre II et 16 ans au mariage	Quatre enfants dont un enfant décédé notamment

ANNEXES

			en 1764	Stanislas en 1771
Stanislas II Foäche dit le baron (1816-1892), fils d'Arthur	Le 10 août 1850	Alix de Martrin Donos (1832-1917)	34 ans pour Stanislas et 18 ans pour Alix	Quatre enfants
Gustave Begouën- Demeaux (1809-1885), fils de Flore Foäche	5 janvier 1848 mariage avec Mélanie Le Picard	Noémie Lamote morte en couche puis Mélanie Le Picard (1830-1903)	39 ans pour Gustave et 18 ans pour Mélanie Le Picard	Quatre enfants
Edmond Begouën- Demeaux (1820-1885), fils de Flore	31 mai 1855 9 juin 1862	Louise Marie de Chazournes (1837-1857) en 1857 puis Louise Mathilde Bellon de Chassy (1842-1905)	Edmond est âgé de 35 ans au premier mariage et Louise-Marie a 18 ans. Edmond âgé de 42 ans lors de son second mariage et Mathilde a 20 ans	Quatre enfants : deux enfants au premier mariage et deux enfants au second mariage
Louis Foäche (1800-1881)	8 mai 1857	Elisabeth Laffond-Charropin (1811-1872)	Louis (1800-1881) a 37 ans lors de son premier mariage et Elisabeth a 26 ans	Quatre enfants
Amélie Foäche (1806-1867), fille de Jules Foäche	11 novembre 1829	Jules Dorey	Amélie se marie à l'âge de 23 ans	Trois enfants
Marie-Camille de Jousselin née en 1839, fille de Claire de Blossville	7 janvier 1862	Carl Joseph Arthur Hunault de la Chevalerie	Marie-Camille se marie à l'âge de 23 ans	Trois enfants
Louise Begouën-Demeaux (1807-1877), fille de Flore Foäche et André Begouën-Demeaux	3 mai 1830.	Amand Le Mire (1793-1869)	Amand Le Mire a 37 ans et Louise a 23 ans	Deux enfants
Elisabeth Foäche (1725-1820) fille de Martin-Pierre I ^{er} et de	21 mars 1750	Jean-Charles Clouet d'Harnetot	Elle se marie à l'âge de 25 ans	Un enfant : Jeanne Clouet morte à l'âge de 4 ans

ANNEXES

Catherine Jore (1725-1820)				
Alix Marie de Jousselin (1826-1854)	1 août 1854	Charles-Edmond de la Roque né en 1824	Charles-Edmond se marie à l'âge de 30 ans et Alix Marie à l'âge de 28 ans	Un enfant
Martin III Foäche (1770-1838), fils de Martin II Foäche	5 septembre 1797	Henriette Begouën-Demeaux (1780-1825)	Martin III se marie à l'âge de 27 ans. Elle se marie à l'âge de 17 ans	Deux enfants
Ferdinand Foäche (1822-1910)	1 ^{er} février 1853	Marie-Elisabeth Giovanelli (1834-1908)	Ferdinand se marie à 31 ans et Marie-Elisabeth à l'âge de 19 ans	Deux enfants
Louise Le Couteux de Verclives (1795-1853), fille de Louise Foäche (1773-1850)	16 janvier 1818	Bruno Le Carpentier (1788-1851)	Bruno se marie à 30 ans et Louise à l'âge de 23 ans	Deux enfants
Clémence Le Couteux (1800-1861)	27 janvier 1830	Jean-Baptiste Félix Chegaray (1797-1862)	Jean-Baptiste se marie à l'âge de 33 ans et Clémence à l'âge de 30 ans	Deux enfants
Berthe de Jousselin née en 1828	1 ^{er} juin 1852	Henri-Pierre Mengin du Val d'Ailly né en 1821	Henri-Pierre se marie à l'âge de 31 ans et Berthe à l'âge de 24 ans	Deux enfants
Marie-Catherine Foäche (1722-1817)	22 septembre 1745	Eustache-François Grégoire de Rumare	Elle se marie à l'âge de 23 ans. Absence d'informations sur le conjoint	Un enfant
Jules Foäche (1774-1845)	27 août 1804	Françoise-Begouën-Demeaux (1786-1807)	Jules se marie à l'âge de 30 ans Françoise se marie à l'âge de 21 ans	Un enfant
Gaston Foäche (1829-1897)	1 ^{er} février 1853.	Marie Chaix née en 1841	Gaston se marie à l'âge de 24 ans. Marie se marie à	Un enfant

ANNEXES

			l'âge de 16 ans	
Catherine Foäche (1731-1811), fille de Martin Pierre I ^{er} et de Catherine Jore	21 mars 1750	Jacques-François Begouën-Demeaux I ^{er} (1703-1779)	Jacques-François a 47 ans et Catherine a 25 ans lors de son mariage	Sans postérité
Rose Foäche (1781-1859)	16 novembre 1803	Alphonse-Charles Poret de Blossenville (1771-1855)	Alphonse-Charles a 32 ans et Rose a 22 ans	Un enfant
Julie Foäche (1731-1811), sœur jumelle de Catherine	9 avril 1771	Augustin-Charles Legendre de Montenol né en 1729	Augustin-Charles se marie à l'âge de 42ans et Julie se marie à l'âge de 40 ans	Sans postérité
Albert Begouën-Demeaux (1806-1836), fils de Flore Foäche (1786-1856)	1836	Ernestine Bellot naît en 1806	Albert et Ernestine ont 30 ans en 1836 lors des noces	Sans postérité car Albert meurt en 1836
Cornélie Foäche (1804 -1884)	1826	Gédéon de St Périer Léger (1792-1873)	Gédéon de St Périer Léger à l'âge de 34 ans. Cornélie se marie à l'âge de 22 ans	Sans postérité
Zoé Le Couteulx (1793-1836) Fille de Louise Foäche	18 janvier 1812	Barthélémy-Pierre Cousin de Lavarenne (1768-1803)	Barthélémy-Pierre se marie à l'âge de 44 ans et Zoé à l'âge de 19 ans	Sans postérité
Henriette Foäche (1819-1869)	25 février 1849	Henri-Ernest de Martrin Donos (1806-1876)	Henri a 43 ans et Henriette a 30 ans	Sans postérité
Jenny-Marie de Jousselin née en 1830.	7 novembre 1853.	Edmond-Auguste Marie Alexandre Du Mesgnil (1829-1873)	Edmond-Auguste se marie à l'âge de 24 ans et Jenny-Marie à l'âge de 23 ans	Sans postérité
Marie-Louise de Jousselin née en 1833	3 novembre 1852	Louis-Joseph Marcel de Moustier né en 1831	Louis-Joseph Marcel se marie à l'âge de 21 ans et Marie-Louise à l'âge de 19 ans	Sans postérité

ANNEXES

Annexe 57. Créances des Foäche sur les particuliers en 1778 et en 1780 en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap de 1778 à 1780)

Nom des particuliers	Créances (1778)	Créances (1779)	Créances (1780)
Lefebvre à Jérémie	4414. 19. 7.		8998. 14. 14.
Princesse de Craon	15 972. 19 .11.	15 972. 19 .11.	15 972. 19.11.
Le Comte d'Osmond			2.16. 0.
De Craon compte des créances soldées			2319. 2.6
Crepel		1487.10 .10 .	702.18.0.
Dussand de Craon	1235. 0.10.		
Madame Delalive	12362.15.0.	22 262.18.1.	7869. 0.9.
Madame Destouches	2398.12.5.	25 973. 6. 7.	44804. 8.3.
Villecollet	822.0.0.	822.0. 0.	absent
Treuil	2124.17.6.	2124.17. 6.	6062. 17.6.
Collette à <i>Jean-Rabel</i>	37 412.19.4.	45 633.9.4.	absent
Gautier	2795.19.3.	2845.19.3.	
Malouet	1886.15.0.	1886.15.0.	1886.15.0.
Poultier, notaire		60.	
Portal		21327.10.	21327.10.
Du Cœur Joly	4973.11.1		4047.5.7.
Robin, procureur	12706.5.1.	12 287. 17.7.	
Lacroix procureur	848.1.		
Laborie, avocat	2601.15.	2601.15.	601.15.
Daugy, avocat (Cap)	235.8.10.	52.10.	
De Guerlon		36.0.	36.0
Dumirail			702.18.
Couradin de Catillon		60.	
Dosson chirurgien de l'habitation Lefèbvre	652.18.4.		
De Millier	355.	619.10.	619.10.
Guyet au Trou	5529.		5546.2.
Le Gras à Fort Dauphin	106.16.	106.16.	106.16.
Gerard (Cayes)	140.10.	181.15.	
Briard Aîné	713.7.8.	713.7.8.	
Jean-Marie (Gonaïves)	3194.17.6.		
Longer	24 172.16.7.		

ANNEXES

L'Agneau		4500.	4500.
J. Colker			
Holker		265.17.6.	265.17.6.
Cabeuil	3335.18.	3335.18.	33.
Audigé	817.4.1.	817.4.1.	
Dilou	1798.15.	1248.15.	1248.15.
Duroullin	1071.	1071.	
De Monerif	50.10.	50.10.	
Duranton	absent		1276.12.
J.B. Fayolle			240.
Mathieu Ridley			2520.19.
Sainte Colombe	443.1.5.	443.1.5.	443.1.5.
Loirel			27.19.4.
Duffour arpenteur	1896.19 .6.		1896.19 .6.
Syndicat Dubourg		60.	60.
Couradin Ducatillon		60.	60.
Jean Baptiste Dubuc		87.8.2.	87.8.2.
Gilles (Paris)	40.10.	159.5.	159.5.
Fraisse			312.
Kanon			90.
Lanon	2603.11.8.	1046.9.8.	4887.8.8.
Grenier (Rouen)	745.17.	409.16.2.	702.18.
Garesché	36.0.11.	36.0.11.	
Chambelan	2.9.6.	2.9.6.	2.9.6.
Sonnier		242.6.2.	2963.0.6.
Delessart	1248.17. 4.	1248.17. 4.	1248.17. 4.
De Résart			
Lepée	18.	18.	18.
Pochon (chirurgien)	1057.10.	1057.10.	1057.10.

ANNEXES

Annexe 58. Les Foäche débiteurs des particuliers en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap de 1778 à 1780)

Nom des particuliers	Débits (1778)	Débits (1779)	Débits (1780)
Audigé		14 155.15.10.	
Perard (habitant au Margo)	3185.		
Kanon	5032.4.8.		
Baunière père	76.11.1.		
Crepel			
Loisel			
Baunière à Candebec		241.9.11.	
Bouffihl		10 227.14.9.	
Julien (banquier) à Paris	929.12.3.	292.12.3.	
Lamy	2867.1.8.	2300.	
Pelissot (chirurgien)	444.9.	1935.1.9.	
Prepaul		152.	
J.-B. Dubuc négociant et armateur	1447.0.5.		
Bourgeois	43.15.	28.7.6.	
Chaillou		3183.15.	
Gardere		39.6.	
Durand		184.	
Drogy (capitaine)	550.10.		
Dorson		1153.16.8.	
Daugy		54.	
Bourt au Port de Paix	152.	327.10.	
Bourgeois (La Rochelle)		28. 7.6.	
Bance (procureur au Cap)		139.2.6.	
Lacroix (procureur au Port de Paix)	462.15.0.	3497.17.0.	
Grenier		15 468. 2.10.	
De Guerlon Fort Dauphin)		36.	
De Laborde sc/ particuliers		23 917.5.1.	
Duranton		270.15.	
Domergue		5170.17.6.	
Douërot		4310.17.8.	
Duffour			
Durant		184.13.1	

ANNEXES

Chamberlan		2.9.6.	
Daugy		54.	
Dumoutier		10.17.3.	
Gaultier		13.18.4.	
Jouanneux		8723.17.	
Lepée		18.10.	
Lavignolle		2841.13.10.	
Prépaud de Cayenne		132.	
Pincemaille		2310.15.	
Nadau		2422.15.4.	
Vieillard		1607.10.	
Lequillon			
Sonnier		2963.0.6.	
De Millier		619.10.	
De Resard		1248.17.11.	
Duroulin		432.10.0	
Du Colombier		37 469.9.	
Lamy (propriétaire de maison)		2300.	
Le Roy		105.17.	
Clément procureur au Cap		1480.17.6.	
Malouet d'Alibert		30 653.16.	
Malouet aîné		30585.16.	
De la Vignolle		2841. 3.3.	
Outardel		27.0.	
Perard		2789.10	
Vande		2658.13.4.	
Bossinot et Vauvert		223.10.5.	
Magalon Dumirail		702.0.18.	
Portal		21 327.10.	
Jean Marie		3791.17.6.	
Couradin Ducatillon		60.10.	

ANNEXES

Annexe 59. Les habitations débitrices de la maison du Cap en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des habitations	Montant des débiteurs de la maison du Cap en 1779
Desgaudières	7100. 10. 0.
Fauconnier	7410. 2. 9.
Cabeuil	47058. 9. 7.
Habitation Poultier	1833. 15.

Annexe 60. Les débiteurs des Foäche du monde de l'habitation en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Noms	Débits en 1778	Débits en 1779 s	Débits en 1780
Pochon chirurgien	1050.	1057. 10.	1057.10.
Duffour arpenteur	1896.19.6.		1961.9.6.
Guyot Machoquet au Trou		554. 12.	
Pelissot chirurgien	1356.19.3.	1935. 11. 9.	
Nadau chirurgien	1029.8.10.	2422. 15. 4.	

Annexe 61. Les Foäche créanciers des Begouën-Demeaux de 1778 à 1780 en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires	Créances en 1778	Créances en 1779	Créances en 1780
<i>L'Andromède</i>	970. 5. 4.	6192. 13.	
<i>Le Minautore</i>	1074. 17. 3. (2) 14469. 11. 4. (3)	11850. 0. 5.	2006. 14.
<i>L'Ajax</i>	1617. 18. 2. (1) 53242 .12. 2. (4)	1080. 10. 4.	
<i>Le Jason</i>	922. 14. 8. (1) 4555. 3. 6. (3)	2310.	1081. 14. 8. 2310. 10.
<i>La Médée</i>	1927. 18. 9.	498. 18. 5.	
<i>Le Prince Henry</i>	1667. 10. 6	1667. 10. 5.	2148. 15. 6.
Total	85844. 1. 8.	24 522. 7. 2.	14369. 14. 2.

ANNEXES

**Annexe 62. Les Foäche débiteurs des Begouën-Demeaux de 1778 à 1780 en livres
tournois**

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires	Débts en 1778	Débts en 1779	Débts en 1780
<i>L'Aurore</i>	312. 17. 8.	2895. 2. 0.	312. 14. 8.
<i>L'Ajax</i>	772.6. 3.	2798. 17. 7. 5357. 6.3. 1791. 19. 3. (débiteurs de <i>L'Ajax</i>)	
<i>La Jeune Victoire</i>	857.12. 3.	857.12.5	857. 12. 3.
<i>La Princesse d'Angolle</i>	479 .16. 8. 339. 4. 6.	479. 16. 8. 637. 7.	479. 16.8. 1334. 9. 11.
<i>Le Thésée</i>	840. 5.	312. 17. 8. 1000. 10. (débiteurs du <i>Thésée</i>)	5543. 4.
<i>La Médée</i>	6812. 3. 5.	7145. 3. 5.	80. 11. 9. 9113. 6. 5.
<i>L'Andromède</i>	336. 7. 6.	336. 7. 6.	336. 7. 6.
<i>La Célérite</i>		4618. 10.	11655. 7. 6.
<i>Le Minotaure</i>	314.0.7.	1746. 4. 5. 1598.19.6.	16 099. 5. 1. 2409.9. 6.
Total	11 064. 13. 10.	35 576. 16.	482 222. 8. 3.

**Annexe 63. Les Foäche créanciers de Meslé de Grandclos de 1778 à 1780 en livres
tournois**

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires de Meslé de Grandclos	Créances en 1778	Créances en 1779	Créances en 1780
<i>Le Mesny</i>	55. 17. 11.	102. 0. 5.	102. 0. 5.
<i>Le Sévère</i>	8796. 3. 7.	14 125. 9. 3.	
<i>Le Saint Esprit</i>	15 669. 18.		9327. 17. 4.
Total	24 521. 19. 6.	14 227. 9. 8.	9429. 7. 9.

ANNEXES

Annexe 64. Les Foäche débiteurs de Meslé de Grandclos de 1778 à 1780 en livres
tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires	Débits en 1778	Débits en 1779	Débits en 1780
<i>Le Mesny</i>	2116. 2.7.	1347.7.8. 634.8.9.	1347.7.8. 3995.8.9.
<i>Le Supplément</i>	4451.17.3.	808.16. 2991.10.11. 2 785.6.	508.16. 2991.10.11. 5239.14.
<i>Le Sévère</i>	8796.5.	2673.4.1. 7101.11.2. 3996.10. 25280.2.11.	2673.4.1. 8829.6.2. 3996.10. 68 159.18.13
<i>Le Saint Esprit</i>	86 312.6.6.	2900.8.2. 2527.12.2. 112 969.13.1.	15 634.11.10. 7220. 12 .2. 122 391.4.1.
<i>L'Heureux</i>	24396.8.8.	312.3.6. 9694.1.6. 59 270.7. 6563.16.3. 8926.6.2. 1475.1.5.	312.3.6. 9694.1.6. 6316.0.7. 9952.18.9. 8926.6.2. 4360.14.6.
Total	126 072.15.	198 915.10.4	282 896.8.11.

Annexe 65. Les Foäche créanciers de Magon Lalande et Fils de 1778 à 1780 en livres
tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires de Lalande Magon et Fils	Créances en 1778	Créances en 1779	Créances en 1780
<i>L'Auguste</i>	6467.16.	6467.16.	6467.16.
<i>L'Amitié</i>	3512.6.	3512.6. (1) 7.2.11. (2)	3512.6. (1) 609.1.11.
<i>Duchesse de Grammont</i>	166.2.	523.17.1. (1) 166.2. (2) 183.1.5. (3)	523.17.1. (1) 552.13.1. (3)

ANNEXES

<i>Le Diamant</i>		140.0.4.	
<i>Le Ruby</i>	569.11.3.	569.11.3.	569.11.3.
Total	10 715.15.3.	11 569.17.	12 235.6.2.

Annexe 66. Les Foäche débiteurs de Magon Lalande de 1778 à 1780 en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires de Lalande Magon et Fils	Débits de 1778	Débits de 1779	Débits de 1780
<i>L'Auguste</i>	18473. 14. 9.	966.14. 5. 2072.0.4.	966. 14.5. 1984.17.10.
<i>L'Amitié</i>	6741.12.4.	37.11.10. 3003.18.8.	37.11.10. 2934.11.2.
<i>La Duchesse de Grammont</i>	6838.13.10.	824.	215. 1. 3. 2762.12.2.
<i>L'Heureux</i>	783. 8. 10.	783.3.10.	783.8.10.
<i>La Topaze</i>	11756.4.6.	862.10.6.	609. 5. 6.
<i>La Perle</i>	4169.15.5.	315.11.5.	315. 11. 5.
<i>Le Ruby</i>	3857.17.2.	1639.8.11. 1014.8.3.	2907.18.11. 1014.8.3.
<i>La Rosalie</i>	1886.15.5.	218.11.3. 1825.14.2.	218.11. 3. 1742.16.8.
<i>Le Diamant</i>	6603.14.8.		444.7.2.
Total	611 111.16.11.	13 563. 18.7.	16 967. 17.

ANNEXES

**Annexe 67. Les Foäche créanciers de l'armateur Laborde de 1778 à 1780 en livres
tournois**

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires de Laborde	Créances en 1778	Créances en 1779	Créances en 1780
<i>Le Prince de Conty</i>	20374.13.5. (1)	64 738.6.7. (1)	55148.0.1. (1)
	76 423.16. (2)	158094.19.7. (2)	113139.5.5. (2)
	663.3.2.		
<i>La Rosalie</i>	7585.18.5.	48 455.17.9.(1) 85581.	41752.0.8. (1) 56 572.14.8(2)
<i>La Pauline</i>	1835.7.2.		
Total	129 919.6.11.	357 140.3.11.	266 612.0.10.

Annexe 68. Les Foäche débiteurs de David Chauvel de 1778 à 1780 en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires de David Chauvel	Débts en 1778	Débts en 1779	Débts en 1780
<i>Le Scipion</i>	10 254.12.4.	460.14.10.	460.14.10.
	73 728. 16.5.	11073.11.11.	12589.6.6.
	6766.0.7.	12589.6.6.	88444.10.10.
		83444.10.10.	1060.
		60.	11778.16.8.
		1778.16.6.	11073.11.11.
Total	90 749. 9. 4.	120 407.0.7.	120 407.0.7.

**Annexe 69. Les Foäche débiteurs de Beaufile et Pouchet de 1778 à 1780 en livres
tournois**

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des navires	Débts de 1778	Débts en 1779	Débts en 1780
<i>L'Aimable Henriette</i>	67711. 14.3.	265 689.2.	265 689.2.
		422.9.	422.9.9.
		11 593.1.	11 593.1.
<i>La Duchesse de Chartres</i>	21155.0. 2.		

ANNEXES

	8940. 1. 6.		
Total	97 806.	277 704. 12.	277 704. 12.

**Annexe 70. Les Foäche créanciers et débiteurs des armateurs en 1778 : total en livres
tournois**

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des armateurs	Les Foäche créanciers d'armateurs en 1778	Pourcentages créances	Débits en 1778	Les Foäche débiteurs des armateurs en 1778
Begouën-Demeaux	85 844.1.8.	35,6%	11 064.13.10.	1%
Meslé de Grandclos	24521.6.6.	10,17%	126 072.15.	11,3%
Delalande Magon & fils	715.15.3.	0,3%	611 111.16.11.	54,7%
Laborde	129 919.6.11.	53,9%		
Chauvel & fils			90 749. 9. 4.	8,13%
Beaufils et Pouchet			277704.12.	24,8%
Estimation	240 999.	99,97%	1 116 700.	99,93%

Annexe 71. Les Foäche créanciers des armateurs en 1779 : total en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des armateurs	Les Foäche créanciers d'armateurs en 1779 : valeur des créances	Pourcentages créances	Les Foäche débiteurs d'armateurs en 1779 : valeur des débits	Pourcentages débits
Begouën-Demeaux	24522.7.2.	4,36 %	35 576.16.0.	5,50 %
Meslé de Grandclos	14227.9.8.	2,51 %	198 915.10.4.	30,78 %
Delalande Magon & fils	11569.17. 0.	2,04 %	13 563. 18.7.	2,09 %
Laborde	357 140.3.11.	63,1 %		
Chauvel & fils			120 407. 0.7.	18,63 %
Beaufils et Pouchet			277704.12.0.	42,97 %
Comte Schimmelmann	112 828.13.0.	19,95 %		

ANNEXES

Brigantin <i>Le Tigre</i>	488.8.8.	0,86 %		
<i>La Reine de Juda</i>	20.	0,003 %		
<i>La Reine de France de Philadelphie</i>	40 335.14.10.	7,13 %		
Total	565 528.	99,95 %	646 165.	99,97 %

Annexe 72. Les Foäche créanciers et débiteurs des armateurs en 1780 : total en livres tournois

(AN 505 MI 78, Fonds Begouën-Demeaux, Compte de gestion de la maison du Cap)

Nom des armateurs	Les Foäche créanciers des armateurs en 1780	Pourcentages créances	Les Foäche débiteurs d'armateurs en 1780	Pourcentages débits
Begouën-Demeaux	14369.14.2.	4,74 %	482 222. 8.3.	40,85 %
Meslé de Grandclos	9429.17.9.	3,11 %	282 896.8.11.	23,97 %
Delalande Magon & fils	12235.6.2.	4,04 %	16 967. 17.	1,43 %
Laborde	266612.0.10.	88,09 %		
Chauvel & fils			120 407.0.7.	10,20 %
Beaufils et Pouchet			277 04.12.	23,53 %
Estimation	302 645.	99,98 %	1 180 196.	99 98 %

ANNEXES

Annexe 73. Inventaire de la maison de la côte de Catherine Foäche

(AN 505 MI 36, Fonds Begouën-Demeaux, Inventaire de la maison de Catherine Foäche).

Inventaire de Catherine Foäche	Montant en francs
Meubles du salon d'hiver : bergères, cabriolet, chaises de paille. Meubles du salon d'été : 6 chaises de merisier, 12 cabriolets en toile peinte, 2 grandes glaces	13 700
4 petites tables de marbre avec leur soutien en acajou, tric trac avec sa garniture	580
Poêle de faïence, table d'acajou bâtard, 12 chaises de paille	522
Salle à manger avec cabriolets en tapisserie, chaises de paille, 4 parties de rideaux en toile blanche, poêle de faïence, 2 tables en acajou	1900
Cabinet de bain : baignoire, 2 cabriolets, petite tablette de marbre	433
Chambre n°1 : couchette, lit en alcôve, 2 matelas, lit de plume et traversin, paillasse, couverture blanche piquée), dessin de lit de toile peinte, tenture et rideaux	635
Chambre n° 2 : une chambre avec des rideaux de croisée, 2 bergères, étoffe de soie, toilettes, une commode d'acajou	340
Chambre n° 3 : lit en alcôve, couchettes, matelas, un lit de plume, traversin, couverture piquée, toile peinte, paillasse, rideau de croisée, 2 fauteuils et 2 chaises, une commode en bois d'acajou, une petite table	795
Chambre n° 4 : couchette de lit, 2 matelas, lit à plumes, une paillasse, une couverture de coton, lit de toile peinte, commode en bois d'acajou, toilette en bois d'acajou, 2 chaises	1347
Chambre à 2 lits : 2 couchettes de lits, 2 lits de plumes, 4 matelas, 2 traversins et 2 oreillers, 2 paillasses, dans la chambre à 2 lits, toile de Rouen, 2 couvertures de coton, 6 fauteuils, 1 commode, 6 chaises de paille	2956

ANNEXES

Cabinet de toilette et une petite chambre ou cabinets, une armoire, table en bois de noyer, un lit à baldaquin en toile peinte, un paillasse, une plume d'oreiller, un traversin, un matelas	490
Au second étage, dans la chambre du pavillon ouest, lit de toile, de guinée, lit de plume, oreiller et matelas, couverture piquée, 4 fauteuils, 1 commode en bois d'acajou, 4 chambres de paille, 2 rideaux de croisée de toile blanche	820
2 chambres ont 1 lit de toile de coton à carreaux, 1 couchette, 1 matelas, 1 paillasse, 1 couverture	320
Chambre du corridor : 1 lit en toile de coton à carreaux, 1 couchette, 1 paillasse, 2 matelas, 1 traversin, 1 couverture, 1 commode en bois d'acajou, 2 fauteuils, et une petite table	4100
Seconde chambre du corridor dans la chambre du pavillon à l'est comme dans celle du pavillon à l'ouest	820
Chambre : baldaquin, toile peinte et rideaux de toile de guinée, couchette en paillasse, 2 matelas, 1 traversin, 1 couverture	300
Chambre de Catherine Foäche : lit à baldaquin, paillasse, 2 matelas, lit de plume, traversin, couverture en peluche de soie, couverture de perse, commode de bois, plaque diverses de marbre blanc, 1 table de nuit en bois d'acajou, 1 table ronde en bois d'acajou	1300
Appartement de Catherine Foäche : 4 cabriolets, 4 bergères, 2 rideaux de croisées avec une bordure en toile de jour, 6 chaises de paille	2518
Appartement de Catherine Foäche : 1 cabinet de toilette, 1 bureau, 2 fauteuils en canne, 1 boudoir à côté de la chambre, 4 cabriolets de bois d'acajou en taffetas bleu, 1 petit baldaquin, 1 bureau en bois d'acajou vernis	1000
Chambre de la femme de chambre : un lit à baldaquin, 1 paillasse, 1 lit de plumes, 1 traversin, 1 matelas, 1 pointe de toile peinte, 1 commode en bois d'acajou, 2 rideaux, 1 et paillasse et 2 matelas	523

ANNEXES

Valeur des objets	4041
Total	39 340

ANNEXES

Annexe 74. Dentrées transportées par les navires de la société V^{ve} Foäche et Fils de 1763 à 1767

(Source : HH 69 et HH 70 des Archives Municipales du Havre)

Chargement	Nom du navire	Tonneaux	Année	Barrisques (sucre)	Tierçons (sucre)	Quart (sucre)	Boucauds café	Barrisques café	Tierçons café	Quart café	Sacs café
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	75	88	1/4	62	36	68	1/4	146
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1763	244	98	1/4	79	0	0	0	339
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	130	1/3	1/4	15	41	1/3	36 ¼	366
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1763	296	28 ^{1/3}	36 ¼	48	84	127 ^{1/4}	0	165
Angole Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1764	258	32 ^{1/3}	12 ^{1/4}	10	42	21 ^{1/3}	78 ¼	73
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1764	221	1	7	10	8	3	43	2
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1764	185	1 ^{1/3}	10 ¼	150	55	0	61 ¼	27
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1766	225		7 ¼	75	21	92	95	206
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1766	168	2	1	12	0	66	83	448
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1767	318	6	2	0	0	129	0	269
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1767	286	4	12	54	77	0	167	366
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1767	376	4	74	36	123	0	55	401
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1767	233	2	3	11	48	0	4	414

ANNEXES

Annexe 75. Dentrées transportées par les navires des Foäche du Cap vers le Havre (sucre brut ou terré et café) de 1768 à 1792

(Source : HH 69 et HH 70 des Archives Municipales du Havre)

B : boucauds

Chargement	Nom du navire	Tonnage	Année	Sucre terré barriques	T	Q	Poids	Sucre brut barriques	T	Q	Poids total	Café barrique	B	T	Q	Sacs café	Poids
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1768	67	0	6	1095,64	90	0	0	88314	218	55	0	178	589	241586
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768	24	0	0	32 847	146	2	0	192 231	40	34	0	97	145	75381
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769	393	1	13	541 449					31	74	0	82	293	108497
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1769	215	2	10	282615	100	0	1	121 487	37	85	0	157	11	96 941
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	0	0	1	243	156	0	0	220 824	29	99	0	71	80	65803
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	264	3	8	368 213					0	53	0	57	2	31 694
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	261	4	9	361 497	48	0	2	56920	55	55	0	173	127	109094
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	288	2	7	388 531					83	79	0	110	317	162903
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	233	1	13	319697					66	78	0	47	248	118393
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	273	2	16	360291					31	75	0	19	341	88546
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	262	3	11	363 619	90	2	1	11194 5	99	124	0	161	328	182279
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	209	2	11		19	0	0		62	79	0	116	446	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	309	1	12		66	1	1		100	152	0	114	376	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	219	3	10		9	0	0		118	74	0	129	292	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1772	241	4	8		0	0	0		159	128	0	93	548	
Le Cap	<i>La Mère de</i>	300	1772	185	1	3						35	8	0	97	318	

ANNEXES

	<i>Famille</i>															
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1772	187	22	3					77	33	0	1	12	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	313	3	3		89	0	0	0	158	0	0	642	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1773	265	3	20		59	0	0	128	127	0	93	278	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	447	11	7					127	129	0	141	1161	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	186	0	0		39	0	0	49	19	0	111	561	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1774	257	0	13		59	0	0	130	124	0	115	233	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1774	187	0	0		102	0	0	137	79	0	82	1031	
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1774	167	4	5		57	0	1	11	32	0	47	680	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	132	0	0		78	0	0	53	17	0	81	498	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	247	5	10					182	0	52	111	966	
Le Cap	<i>La Duchesse de Gramont</i>	400	1775					282	0	3	185	51	0	100	227	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775	155	2	10					292	0	85	114	888	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	268	3	2		66	0	1	200	0	87	483		
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	205	2	3		50	0	0	53	42	0	28	603	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1776	271	6	5		61	0	0	113	30	4	67	994	
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1776	266	5	9		49	1	1	78	69	0	89	789	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	224	3	6					40	52	0	67	834	
Le Cap	<i>La Duchesse de Chartres</i>	200	1777					137	1	1				1/4		
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1777	180	2						156	0	72	105	572	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1778	222	0	12					68	15	0	18	568	
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778					143	2	0	0	14	2	5	32	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	315	7	6		4	0	0	197	58	0	75	678	
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1784	330	8	9					116	0	95	163	774	
Le Cap	<i>La Seine</i>	300	1784	171	15	1					89	102	0	40	300	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1785	357	38	32					25	0	29	98	952	
Le Cap	<i>L'Africain</i>	300	1785	153	1	1					33	36	0	91	1175	
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1785	245	10	3					121	28	0	106	967	

ANNEXES

Le Cap	<i>Le vicomte d'Arrost</i>	250	1785	250				138	0	0						
Le Cap	<i>Le Roy d'Akim</i>	300	1785	179	11	6					0	264	0	0	1352	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1785	355	12	14					189	0	91	162	782	
Le Cap	<i>Le Jérémie</i>	260	1785	20	0	11					1	39	77	0	48	1055
Le Cap	<i>Le Hardy</i>	300	1786	132	5	3					136	0	146	103	1419	
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1786	296	14	3		29	0	0						
Le Cap	<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	400	1786					150	0	0						
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1786	251	16	13					188	141	0	128	1637	
Le Cap	<i>Le Roy d'Akim</i>	300	1786	275	7	0	0	1	0	1	0	382	0	0	965	
Le Cap	<i>L'Aimable Françoise</i>	300	1787					76	1	1	8	0	14	29	560	
Le Cap	<i>L'Africain</i>	300	1787	130	5	1					293	0	0	733		
Le Cap	<i>La Seine</i>	300	1787	133	5	8		0	0	2	0	69	41	571		
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1787	284	12	19					277	157	0	162	1669	
Les Cayes	<i>Le Jérémie</i>	250	1787	50	3	0					10	0	6	0	434	
Cap	<i>Le Roy d'Akim</i>	300	1787	297	3	3		25	0	0	121	0	78	74	2597	
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1788	368	14	6					120	0	102	179	1433	
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1788	258	2	7					301	0	176	153	2070	
Cap	<i>Le Roy d'Akim</i>	300	1788	299	4	5					145	0	53	101	1761	
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1788	364	7	15					111	0	84	184	1115	
Cap	<i>Le Jérémie</i>	260	1789	155	5	5					0	0	0	38	58	908
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1789	384	17	19					121	0	83	168	1702	
Cap	<i>Le Hardy</i>	300	1789	56	0	3		106	37	25	9	33	0	22	1109	
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1789	272	6	4		40	3	0	210	0	134	174	1391	
Cap	<i>Le Roi d'Akim</i>	300	1789	246	5	5					202	0	180	227	1554	
Cap	<i>L'Africain</i>	300	1789	178	6	7					101	0	46	137	852	
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1789	402	15	21		4	0							
Cap	<i>La Seine</i>	300	1790	159	3	3					12	0	58	103	947	

ANNEXES

Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1790	306	9	3						171	0	90	87	1290	
Jean-Rabel	<i>Le Roi d'Akim</i>	300	1790	233	66	0		100	0	0		171	0	83	202	1724	
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1790	319	7	2		0	2	1		214	0	159	116	1813	
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1791	213	12	15		9	0	0		177	0	127	146	1422	
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1791	151	13	7		26	2	1		395	0	170	139	2155	
Des Cayes	<i>Le Jérémie</i>	260	1791	0	0	4		150	0	1		32	0	34	32	703	
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1791	334	0	0						154	0	115	174	1910	
Jean Rabel	<i>Le Roi d'Akim</i>	300	1791	223	6	0						145	0	131	116	2551	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1792	265	6	13						295	0	179	148	974	
Le Cap	<i>La Seine</i>	300	1792									223	0	73	98	457	

ANNEXES

Annexe 76. Denrées (indigo, coton, cuirs, bois) transportées par les navires des Foäche de 1763 à 1767

(Source : HH 69 et HH 70 des Archives Municipales du Havre)

Chargement	Nom du navire	Tonneaux	Année	Boucauds indigo	Barriques indigo	Tierçons indigo	Quarts indigo	Balles de coton	Ballots de coton	Cuirs	Bois	Autres
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	0	103	63	3/4	0	6		1 grenier de bois de campêche	23 barils de confitures
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1763	0	0	182	0	145	8	95		¼ de cacao et ¼ de caret
Le Cap	<i>Le Normand</i>	180	1763	11	63	3 ^{1/3}	27 ¼	34	10	205	383 bûches. Bois de campêche	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1763	0	0	0	9 ^{1/4}	105	0			8 cuves Sirop 2 caisses de liqueurs
Angole Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1764	5	36	1 ^{1/3}	16 ¼	41	1	1666	214 billes de bois de Gayac	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1764	2	24	0	6 ¼	142	100		633 bûches de bois de Gayac	1 caisse de liqueurs 1 baril de citrons
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1764	185	32	0	10 ¼	90	42		80 000 lt de bois de campêche	8 cuves de sirop et 2 barils de citrons confits
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1766	2	20		25 ¼	57	3	300		6 barriques de cacao 1232 billes de bois de campêche, sirops et confitures
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1766	1	0	0	1	483	39		250 billes de bois de Gayac, 20	0

ANNEXES

											billes de bois de campêche	
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1767	0	0	46	8	57	0	0	0	0
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1767	0	33	0	12	0	0	0	0	18 barils et caisses de sirops
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1767	0	10	10	19	229	158	0	Grenier de bois de campêche	0
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1767	0	18	16	17	35	0	0	1 grenier de bois de campêche, 1 caisse de confitures	0

ANNEXES

Annexe 77. Denrées transportées par les navires des Foäche de 1768 à 1792 (indigo, coton, cuir et bois)

(Source : HH69 et HH 70 des Archives Municipales du Havre)

Chargement	Nom du navire	TX	Année	Boucauds indigo	Barriques indigo	Tierçons indigo	Quarts	Poids	Balles de coton	Ballots de coton	Poids	cuir	bois	Autres
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1768	1	19	0	6	8874	18	20	7773			1 boucaud 10 barriques, 1 caisse de tafia
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1768	2	9	0	6	56 18	273	10	75 444			
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1769	0	94	2	74	42 716	163	22	51 047			5 quarts de caret
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1769	0	26	0	23	11 600	108	57	37 397		Bois campêche pour un poids de 1899, 2 madrers de bois d'acajou	
St Marc	<i>La Mère de Famille</i>	300	1769	2	8	0	11	5890	253	59	65803		23 madrers d'acajou	¼ de caret
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1769	264	0	35	12	14063	92	24	29935		Bois de campêche	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1770	0	4	5	4	3386	40	0	13081			14 814 confitures/ sirops
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	300	1770	0	31	0	36	16722	170	21	50898			17 quarts de cacao
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	1	60	0	16	23355	30	6	10843			
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	2	6			1270	143	0	46829			
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1771	0	13	0	9		41	20				10 barriques
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1771	0	32	0	60		128	4				Cacao 16 quarts

ANNEXES

													120 000 t bois de gayac	1 sac
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	.0	15	0	8		71	0				
Le Cap	<i>Le Saint- Martin</i>	500	1772	0	1	0	10		182	0			1 grenier de bois de Gayac	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1772	0	24	0	4		146	12				
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1772	0	27	0	36		31	19				
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	0	0	63	0		209	3				50 barriques de tafia
Le Cap	<i>Le Saint- Martin</i>	500	1773	0	0	0	2		86	0				
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1773	0	9	0	2		16	5				21 madriers acajou, 13 dents de morphil de 1/4 de caret, 2 quarts de cacao
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	0	3	0	21		140	0				
Le Cap	<i>Le Saint- Martin</i>	500	1774	0	10	0	5		145	0				¾ et 1 sac de caret
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1774	0	24	0	14		123	0				
Le Cap	<i>La Tamise</i>	300	1774	0	30	0	11		110	1				
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1774	0	51	0	37		104	3				9 futailles, pelleteries
Le Cap	<i>Le Saint- Martin</i>	500	1775	0	37	0	15		73	131		Sec 189		25 dents de morphil
Le Cap	<i>La Duchesse de Gramont</i>	400	1775	0	5	0	4		64	11				
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1775	0	0	5	23		169	6				6 dents de morphil

ANNEXES

Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1775	0	20	0	22		72	0				1 grenier bois de Gayac
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	0	43	0	12		55	13				Cuirs secs et en poil : 299
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1776	0	4	0	1		103	15				
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1776	0	10	0	16		114	40			8 madriers d'acajou	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1776	0	19	0	3		74	19				cuirs secs et en poil : 187
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1777	0	13	0	6		85	37				
Le Cap	<i>La Duchesse de Chartres</i>	200	1777			4			27	6				
Le Cap	<i>Le Saint-Martin</i>	500	1777	0	38	0	16		62	48				
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	300	1778	0	78	0	17		55	7				15 barriques cacao, 22 quarts, 7 barriques de rocou
Le Cap	<i>La Bonne Société</i>	200	1778	0	1	0	20		24	16				8 madriers d'acajou
Le Cap	<i>Le Stanislas</i>	500	1778	0	0	0	22		16	0				1 boucaud, 2 ¼ carets, 5 dents de morphil
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1784	0	2	0	0		151	1				20 dents de morphil, ¾ de carets
Le Cap	<i>La Seine</i>	300	1784	0	14	0	0		148	7				2 greniers acajou et campêche
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1785	0	1	0			235	0			175 madriers d'acajou	
Le Cap	<i>L'Africain</i>	300	1785	0	5	0	0		127	0				49 d'éléphant
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1785	0	4	0	0		272	7				15 caisses, 2 barils de confiture.

ANNEXES

Le Cap	<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	250	1785						469	0			5 barils d'écorce de palétuviers, cauris secs et en poil	
Le Cap	<i>Le Roy d'Akim</i>	300	1785	0	6	0	1		109	4				
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1785	0	5	0	3		92	19			1 grenier bois de St Marthe	
Le Cap	<i>Le Jérémie</i>	260	1785	0	0	4	0		44	1			269 madriers et planches d'acajou	
Le Cap	<i>Le Vicomte d'Arrost</i>	250	1786						417	0			5 caisses liqueurs	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1786	0	1	0	4		77	3			1 grenier bois de saint Marthe	¼ de cacao
Le Cap	<i>Le Roy d'Akim</i>	300	1786	0	9	0	0		24	2			12 madriers d'acajou	
Le Cap	<i>L'Aimable Française</i>	300							80	66				56 sirops, 3 boucauds de confitures et 3 boucauds d'écaille
Le Cap	<i>L'Africain</i>	300	1787		4				48	6			12 madriers d'acajou	124 dents de morphil, 80 carets,
Le Cap	<i>La Seine</i>	300	1787						117	2			25 madriers acajou, 1 paquet, 1 morceau de bois d'acajou	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1787				1 quart d'indigo		65	65			15madriers d'acajou	44 liqueurs, cuivre, citron
Les Cayes	<i>Le Jérémie</i>	250	1787										1 grenier de bois de campêche	2 sacs de cacao
Le Cap	<i>Le Roy</i>	300	1787	0	22	0	10		80	80			37 madriers	

ANNEXES

	<i>d'Akim</i>												52 planches d'acajou	
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1788	0	0	9	3		4					
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1788						100	26				
Jean-Rabel	<i>Le Roy d'Akim</i>	300	1788						95	1			6 madriers acajou, 5 barils de confiture	Confitures
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1788	0	0	3	9		83	25				
Cap	<i>Le Jérémie</i>	260	1789	0	0	0	2		41	11				
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1789	0	5	0	0		0	4			cuir sec et en poil : 34	1 boucaud, 4 barriques
Cap	<i>Le Hardy</i>	300	1789						69	25			298 dents de morphil, 2 sacs de carets	Sirops et confitures
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1789	0	1	0	0		0	2		idem		
Jean-Rabel	<i>Le Roi d'Akim</i>	300	1789	0	0	1	2		39	9				Confitures et gommés de Gayac
Cap	<i>L'Africain</i>	300	1789	0	0	0	2		14	0				120 dents de morphil
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1789	1	4									
Cap	<i>La Seine</i>	300	1790	0	5	0	8		129	129		0	80 cuirs et 40 barrettes, 1060 gourdes	
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1790	0	0	0	2		133				4111 cuirs, 102 barrettes	

ANNEXES

Jean-Rabel	<i>Le Roi d'Akim</i>	300	1790	0	0	1	1		45					
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1790						86				Cuir secs et en poil, 50 barrettes, 4 caisses de carets	
Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1791	0	0	23	9		268				212 cuirs secs et en poils	
Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1791	0	0	1	9		133					
Les Cayes	<i>Le Jérémie</i>	260	1791						59				Bois de campêche : 1 grenier, 1 grenier bois de gayac	Confitures, sirops
Le Cap	<i>La Ville du Havre</i>	400	1791	0	0	0	1		38					
Jean-Rabel	<i>Le Roi d'Akim</i>	300	1791	0	0	0	1		88				Cuir secs et en poil : 96 en cuir	
Le Cap	<i>La Mère de Famille</i>	400	1792	0	0	24	13		56				1 grenier de bois de campêche	
Le Cap	<i>La Seine</i>	300	1792	0	0	0	2		12					

ANNEXES

Annexe 78. Les navires de traite de Martin-Pierre I^{er} Foäche

(Source : Jean Mettas, *Répertoire des expéditions négrières*, vol. 2, Paris, SFHO, 1978)

Esc. : escale

Les navires de traite	<i>Le Phoenix</i>	<i>La Flore</i>	<i>L'Aimable Française</i>	<i>L'Aimable Française</i>	<i>La Flore</i>	<i>L'Hirondelle</i>	<i>La Diane</i>	<i>Le Prince Glass</i>	<i>La Minerve</i>	<i>La Geneviève</i>
Tonneaux		280	80	80	250	35	170		160	130
Nom du capitaine	Le Guérould	Le Guérould	Moisan	Moisan	Ducolombier	Gavan	Auvray	Mouchel	Lubin	Lamoise
Départ Du Havre	6/06/1737	6/06/1739	21/02/1742	11/02/1744	21/02/1742	Absence d'infos	2/11/1751	20 /10/1748	28/04/1754	4/01/1755
Retour au Havre	17/01/1739	17/01/1741	21/02/1743		12/09/1743		23/09/1753		4/10/1755	16/01/1756
Durée totale du voyage	19 m15 j	23 m 7j	17 m15j		18 m 21 j		22m21j		17 m 6 j	
Escale de traite	La Mine	Angole	Angole	Guinée	St Paul (escale1) Louangue (escale 2)		Guinée (esc.1) Louangue (esc 2)		Sierra Léone	Sierra Léone
Arrivée escale de traite	7/12/1737	11/08/1740	Pas d'infos		(Esc 1) 19/04/1742 (esc 2) : 21/04/1742		?/03/1752		28/05/1754	5/02/1755
Départ escale de traite	Pas d'infos	Pas d'infos	Pas d'infos		23/12/1742		?/09/1753		4/08/1754	25/02/1755
Escale de vente	Martinique	Martinique	Saint-Domingue	Cayenne	Martinique	Martinique	PortdePaix		Martinique Les Cayes Léogane	Port de Paix
Arrivée escale de vente	Pas d'infos	Pas d'infos	Pas d'infos		16/02/1743	Juillet 1744	3/01/1753		18/10/1754 en Martinique. 24/11/1754 aux Cayes 17/01/1755 à Léogane.	7/04/1755 à Port de Paix
Départ escale de vente	Pas d'infos	Pas d'infos	Pas d'infos		14/07/1743	Pas d'infos	?		26/10/ 1754 départ de la Martinique,	Départ ?/10/1755

ANNEXES

									28/12/1754 départ des Cayes, 4/03/1755 départ de Léogane	
Durée escale de vente	Pas d'infos	Pas d'infos	Pas d'infos		2 mois	Pas d'infos			3 m16 j	6 m
Nombre de Noirs traités	232	345		180 Noirs Congos	522 Noirs dont 362 à Louangue mais départ avec 514 Noirs	56 Noirs	Pas d'infos			
Equipage du navire	28	Pas d'infos	Pas d'infos		50		41		29	24
Révolte d'esclaves	1	0	Pas d'infos		0		0		0	
Désertion équipage	0	0	Pas d'infos		0		2 déserteurs à Léogane et 1 à Port de Paix		1 déserteur	
Mortalité esclaves	20	Pas d'infos	Pas d'infos		8 morts pendant la traite, 46 dans la traversée, 12 pendant la vente ; 3 hommes, 1 fille, 4 garçons. 30 esclaves meurent pendant la traite	26 hommes, 15 femmes, 13 garçons, 2 filles				
Mortalité équipage	Pas d'infos	Pas d'infos	Pas d'infos		9 hommes meurent à la côte, 6 en mer. A l'arrivée à la Martinique, il reste 6 hommes d'équipage valides		11 marins meurent à la côte de Guinée, 7 à Louangue		1 marin mort à Léogane	4 morts : 1 marin à Port de Paix et 3 en mer au retour

ANNEXES

Annexe 79. Les navires de traite de la société V^{ve} Foäche et Fils de 1764 à 1777

(Source : Jean Mettas, Répertoire des expéditions négrières, vol. 2, Paris, SFHOM, 1978 et HH 69 et HH 70 des Archives Municipales du Havre)

Les navires de traite	<i>La Tamise</i>	<i>La Tamise</i>	<i>La Tamise</i>	<i>La Tamise:</i>	<i>La Tamise</i>	<i>La Seine</i>
Caractéristiques	Voyage 1 Commerce circuiteux. Difficulté pour la droiture pour ce voyage	Voyage 2 Commerce circuiteux (négrier et droiture)	Voyage 3 Commerce circuiteux (négrier et droiture)	Voyage 4 Commerce circuiteux (négrier et droiture)	Voyage 5 Commerce négrier absent de la série HH 69 des AMLH pour la droiture	Voyage 1 Commerce négrier
Tonnage	300	300	300	300	300	260
Nom du capitaine	La Moisse puis Mainvielle	Capitaine Donat	Donat	Garnot	Garnot	Le Prévot
Equipage	44	49	49	49	49	51
Nombre de morts équipage	22 morts, 14 à la côte, second capitaine et capitaine, 4 en mer, 3 au Cap, 1 en mer	4 morts à la côte	12 morts, 10 marins morts à la côte, 1 en mer, 1 au Cap	6 morts : 4 morts en Angola, 2 au Cap	4 morts à la côte	0
Désertion	2 au Cap	2 au Cap	0	1 au Cap		0
Départ du Havre	5/04/1764	9/07/1766	28/05/1768	15/08/1771	20/07/1773	19/12/1777
Retour au Havre	7/03/1766	13/12/1767	27/09/1769	23/12/1772	25/10/1774	Retour à Morlaix en décembre 1778
Durée totale du voyage	23 m	17 m	16 m	16 m 1sem	15 m	12 m
Escale de traite	Angola	Angola	Angola, Louangue	Angole	Angole	Côte d'Or
Arrivée escale de traite	9/08/1764	11/09/1767	31/08/1768	15/12/1771	26/09/1773	
Départ escale de traite	12/02/1765	17/06/1767	25/02/1769	6/06/1772	14/03/1774	Absence d'infos
Temps passé à l'escale de traite	6 m 3 j	2 m 24 j	6 m 24 j	5 m 22 j	5 m 18 j	
Escale de vente	Cap	Cap	Cap	Cap	Cap	Cap
Arrivée escale vente	15/04/1765	15/08/1767	25/04/1769	29/07/1772	6/06/1774	16/05/1778

ANNEXES

Départ escale de vente	18/12/1765	31/10/1767	17/08/1769	24/10/1772	27/08/1744	Absence d'infos
Durée escale de vente	8m 3 j	2 m 16 j	3 m 23 j	2 m 26 j	2 m 21 j	Absence d'infos
Nombre de Noirs amenés aux Antilles	571 Noirs	562 Noirs	485 Noirs achetés. 456 Noirs présents à l'arrivée : 69 hommes, 88 femmes, 66 garçons, 33 filles	520 Noirs amenés au Cap.	544 Noirs	719 Noirs : 350 hommes, 219 femmes, 100 garçons, 50 filles
Mortalité des captifs	Absences d'infos	Absence d'infos	29 morts en traversée	Absence d'infos	Absences d'infos	Absence d'infos

ANNEXES

Annexe 80. Les navires de traite des Foäche de 1783 à 1789

(Source : Jean Mettas, Répertoire des expéditions négrières, vol. 2, Paris, SFHOM)

Nom des navires	<i>L'Africain</i>	<i>Roi d'Akim</i>	<i>Hardy</i>	<i>La Seine</i>	<i>L'Africain</i>	<i>Le Jérémie</i>	<i>Le Hardy</i>	<i>L'Africain</i>	<i>Le Jérémie</i>	<i>La Seine</i>	<i>Le Roy Grey</i>	<i>Le Jérémie</i>
Tonnage	360	360	300	300	300	240	300	300	240	250	40	240
Nom du capitaine	Dupuis	Séguillon	Alleaume	Des Corbières	Dupuis	Séguillon	Le Borgne	Neveu	Séguillon	Séguillon	Legris	Girette
Départ Du Havre	15/10/1783	26/01/1784	27/11/1784	26/05/1785	14/11/1785	7/09/1786	16/05/1787	27/11/1787	5/02/1788	9/04/1789	17/10/1789	20/11/1789
Retour au Havre	22/04/1785	2/09/1785	17/04/1786	2/04/1787	6/03/1787	12/07/1787	21/05/1789	2/11/1789	26/01/1789	13/02/1790	29/10/179	25/08/1791
Durée totale du voyage	18 m 7 j	19 m 7 j	16 m 20 j	30 m 7 j	15 m 22 j	10 m 5 j	24 m 5 j	23 m 25 j	11 m 21 j	10 m 4 j	24 m 12 j	21 m
Escale de traite	Côte d'Or Sénégal	Sénégal Côte d'Or Akra (Ghana)	Côte d'Or Cap	Lisbonne Côte d'Or Ile du Prince	Côte d'Or	Cherbourg Côte d'Or Les Cayes	Côte d'Or Akra Cap Léogane	Côte d'Or	Cap Anamabou	Côte d'Or	Côte d'Or Ile de Loss	Iles de Loss
Nombre de Noirs achetés	400	450	400		401		393	257	400			353
Arrivée escale de traite	2/02/1784	19/03/1784	11/01/1785	Lisbonne 18/06/1785 (Côte d'Or) 27/08/1785 (Ile du Prince) 23/05/1786	2/08/1786	30/01/1787	2/08/1787 (Côte d'Or)	6/02/1788		21/05/1789	Navire Vendu à la côte le 6/02/1791	29/12/1789
Départ	5/07/1784	30/11/1785	5/09/1785	25/06/1786	6/01/1787	22/05/1787	Départ	6/02/1789		12/07/1789		11/02/1791

ANNEXES

Escale de traite							d'Akra 5/07/1788					
Lieu de vente	Cap	Cap	Cap	Cap	Cap	Cayes	Cap Léogane	Cap		Cap		Cayes
Arrivée lieu de vente	17/09/1784	4/03/1785	26/11/1785	30/08/1786	2/08/1786		10/09/1788	15/05/1789		30/08/1789		25/03/1791
Départ lieu de vente	25/01/1785	26/06/1785	28/02/1786	17/02/1787	6/01/1787		20/03/1789	2/11/1789		2/01/1790		27/06/1791
Durée lieu de vente	4 m 6 j	3 m 22 j	3 m 2 j	5 m 18 j	5 m 18 j		5 m 20 j	3 m 19 j				3 m 2 j
Nombre de Noirs vendus	316	400 ou 395	380	247	401	403	393	257 Noirs : 100 hommes, 78 filles, 41 garçons, 38 filles	393	495		358 Noirs : 184 hommes, 135 femmes, 17 garçons, 22 filles
Equipage du navire	42	42	39	45	41	27	44	42	29	38	9	29
Révolte d'esclaves												9/11/1790 aux îles de Loss
Désertion équipage				5 déserteurs à la côte, 1 à Principe, 2 au Cap			2 déserteurs					
Mortalité esclaves				14 morts								
Mortalité équipage	8 morts	4 morts	3 marins morts à Quita, 1 au fort de Christianbourg, 1 noyé au Cap	9 marins morts à la côte, 2 à Principe, 3 au Cap 14 morts	3 morts : 1 marin mort à la côte, 2 au Cap	1 mort	3 marins morts en mer, 3 à Léogane, 1 noyé		0	1 mort	4 morts dont le capitaine	2 marins tués par les Noirs, 5 autres marins morts aux Iles de Loss